BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
XLVI
D
14
NAPOLI

LVI.
?
-16.

Lesat

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE
DE
L'EGLISE
ET DU
MONDE,

POUR SERVIR DE CONTINUATION A L'HISTOIRE DE L'EGLISE ET DE L'EMPIRE, DE MR. LE SUEUR.

AVEC

QUELQUES COURTES DISSERTATIONS ET REFLEXIONS CRITIQUES.

Par BENEDICT PICTET,
Paſteur, & Profeſſeur en Théologie.

TOME PREMIER,

Contenant l'Hiſtoire de l'XI. Siecle.

A AMSTERDAM,
Chez PIERRE MORTIER.
M. DCC. XXXII.

Digitized by Google

AVERTISSEMENT

SUR CETTE NOUVELLE EDITION.

L'*Hiſtoire de l'Egliſe & de l'Empire* par Mr. *Le Sueur* étant auſſi connue du Public qu'elle l'eſt, il n'eſt pas, ce ſemble, fort néceſſaire d'en faire ici l'éloge pour la lui recommander. On s'en diſpenſera donc d'autant plus volontiers, que les diverſes Editions qui en ont paru, & les Réſolutions de pluſieurs Synodes, tant pour remercier ce digne Auteur d'avoir entrepris cet Ouvrage, que pour l'exhorter à le continuer, ſont des preuves authentiques de ſa bonté. Chacun ſait d'ailleurs avec quelle eſtime il a été reçu des Proteſtans; & que l'oppoſition qu'on remarque ſur bien des articles entre ſes ſentimens & ceux des Catholiques-Romains, n'a point empêché ceux d'entre eux qui l'ont lu ſans préjugé & ſans paſſion, d'en faire beaucoup de cas.

Mais, quelque excellente que ſoit cette Hiſtoire, & quelque eſtime qu'on en ait fait, il faut avouer néanmoins qu'on y a remarqué des défauts. Le principal, ſans doute, eſt le peu de ſoin qu'a eu l'Auteur de citer ſes preuves. Ses Amis l'en avoient averti, comme il le reconnoit lui-même dans la Préface du III. Tome; il leur avoit fait eſperer d'être plus exact à l'avenir: il ne l'a point fait cependant, du moins autant qu'il eût été à ſouhaiter; & l'on remarque dans les derniers Volumes la même négligence à cet égard, dont on s'étoit plaint à la lecture des deux prémiers. Pluſieurs Lecteurs ont été dégoutez par cela ſeul de cet Ouvrage, tout inſtructif & tout utile qu'il eſt: tant on a de peine à en croire un Auteur, quelque ſincere qu'on le ſuppoſe, ſur des faits qu'il avance ſans preuves. En effet, la Vérité étant l'ame de l'Hiſtoire, & les Hommes étant ce qu'ils ſont, on ne ſauroit employer trop de circonſpection pour démêler le vrai d'avec le faux, dans des choſes arrivées longtems avant nous, & où ſouvent le cœur ne prend pas moins de part que l'eſprit. Il

NB. Cet Avertiſſement doit être placé immédiatement après l'Epitre Dédicatoire.

ſeroit inutile d'étendre ces réflexions, pour faire ſentir ce que la raiſon & l'expérience nous apprennent tous les jours.

Pour remédier à la faute que Mr. Le Sueur avoit faite en ne produiſant point aſſez d'Autoritez, & pour rendre en même tems la lecture de ſon Hiſtoire & plus utile & plus agréable, un * Libraire de ces Provinces forma le deſſein, il y a pluſieurs années, d'en donner une nouvelle Edition, plus parfaite que les précédentes. Le détail des circonſtances qui ont engagé à cette Reviſion celui qui en a eu le ſoin, intereſſeroit peu le Public. Il y a trouvé des difficultez, qui l'auroient rebuté s'il les eût prévues; & qui, jointes à quelques incidens qui ſont ſurvenus, ont retardé la publication de cet Ouvrage.

Voici en quoi conſiſtent les principaux changemens qu'on trouvera dans cette nouvelle Edition.

1. On a mis en marge les Autoritez qui manquoient aux Editions précédentes, tant à l'égard de ce qui eſt arrivé dans l'Egliſe, que de ce qui s'eſt paſſé dans l'Empire. On a particulariſé celles qu'on a trouvé trop générales, & rectifié les fauſſes, quelle que fût la cauſe de l'erreur. On a conſulté les Originaux des Auteurs citez, autant qu'il a été poſſible; & à leur défaut, on a puiſé dans de célebres Auteurs modernes, qui ſont ſouvent alléguez, quoiqu'ils ne le ſoient peut-être pas autant qu'il eût été bon pour appuyer la vérité de la Citation qu'on en a tirée: mais on s'en eſt abſtenu, à cauſe des trop fréquentes répétitions qu'il eût falu faire. Quoi qu'il en ſoit, on déclare qu'on n'a rien avancé de ſon chef, & que ſi on s'eſt égaré, c'eſt en ſuivant ſes Guides. On produit quelquefois, & même ſouvent, pluſieurs Auteurs ſur un même fait, parce que tous n'en parlent pas avec la même étendue & la même clarté, & que les uns rapportent des circonſtances que d'autres ont omiſes. On a mis en Latin les Citations de ceux qui ont écrit en Latin, & en François celles des Auteurs qui ont écrit en François.

2. On a recueilli pluſieurs Evenemens, qu'on a cru mériter d'avoir place dans cette Hiſtoire, & dont on a mis les Articles dans la Table, ſuivant l'ordre alphabetique.

3. On a fait quantité de Remarques, tant pour fortifier ce que l'Auteur avance, que pour éclaircir des endroits qu'on a cru avoir beſoin d'un peu plus d'étendue & de clarté.

4. On

* *François Halma*, Libraire de Lewarde, de qui *Pierre Mortier* a acheté tous les exemplaires de cette Edition.

4. On en a même corrigé quelques-uns, où l'on a trouvé de la mépriſe ; ſans autre motif pourtant, & dans ceci & dans tout le reſte, que l'amour de la Vérité ; & ſans préjudice de la conſideration que l'on doit à la mémoire de notre illuſtre Auteur.

5. On l'a ſurtout ſouvent abandonné ſur la Chronologie, mais ſans rien décider, & en propoſant ſeulement le ſentiment des autres, & non le ſien propre ; laiſſant ainſi au Lecteur la liberté de choiſir, & de ſuivre celui qui lui paroitra le mieux fondé.

6. On a auſſi cité, à côté des Titres des Chapitres, ou des commencemens d'Années, des Auteurs anciens & modernes qui ont travaillé ſur les Faſtes Conſulaires ; & dans les Titres mêmes des Chapitres on a inſeré dans quel Empire les Conſuls de chaque année pour la plupart ont exercé leur Charge, depuis le partage qu'en fit Theodoſe le Grand entre ſes deux Fils Arcadius & Honorius.

6. On a ſouvent mis en François les terminaiſons Latines, à l'exemple de pluſieurs Ecrivains qui en ont uſé ainſi.

7. Enfin, on a retouché le Langage & adouci le Stile de l'Auteur, qui eſt un peu rude en pluſieurs endroits. On avoue cependant, qu'on ne l'a point fait autant qu'il eût été à ſouhaiter : mais on ne s'étoit engagé qu'à changer les mots ſurannez ; & ce qu'on a fait au-delà, c'eſt parce qu'on l'a bien voulu faire pour un plus grand bien. Il en eſt de même de la plus grande partie des Remarques, qu'on a faites de ſon bon gré : ſur quoi il eſt bon d'avertir, que pour celles qu'on a tirées d'ailleurs, on reconnoit qu'on les a priſes telles qu'on les rapporte, pour ne point paroitre Plagiaire.

On n'a garde néanmoins de s'imaginer qu'on ait porté cet Ouvrage au point de perfection qu'il eût pu acquérir en d'autres mains, ou avec de plus grands ſecours. On y a corrigé beaucoup de fautes, la plupart d'impreſſion : mais on avoue, que quelque ſoin qu'on ait pris, on n'a pu empêcher, dans les circonſtances où l'on s'eſt trouvé, qu'il n'en ſoit reſté * dans cette Edition. Et bien qu'elles ne ſoient pas grandes, ni par conſéquent capables d'arrêter longtems un Lecteur tant ſoit peu intelligent, on convient cependant qu'elles ne peu-

* On a fait un Errata des principales.

peuvent faire qu'un effet desagréable : mais c'eſt un inconvénient qu'il eſt preſque impoſſible d'éviter.

Du reſte, on ſouhaite que ce qu'il y a de bon ſoit rapporté à la gloire de Dieu, comme à la principale fin qu'on a eu en vue dans ce travail ; auſſi bien qu'à la ſanctification de celui qui l'a fait, & à celle des Lecteurs.

PREFACE.

C'EST ici la seconde Edition de l'Histoire de l'XI. Siecle, qui parut l'an 1713. On a corrigé diverses fautes qui s'y étoient glissées, & on auroit peut-être fait d'autres changemens, si les Lecteurs avoient eu la bonté de communiquer à l'Auteur leurs Remarques, qu'il auroit reçues avec reconnoissance, & dont il auroit profité. On a fait quelques Additions en divers endroits. Mais on continue d'assurer ceux qui liront cet Ouvrage, comme on l'a fait dans la premiere Edition;

1. Qu'on a rapporté fidelement ce que les Historiens ont écrit.

2. Qu'on a marqué, autant exactement qu'on a pu, en quoi les Historiens different; & qu'on a mieux aimé rapporter plusieurs fois le même fait, que d'oublier quelqu'une de ces differences.

3. Que comme il y a des évenemens dont on ne sauroit déterminer le tems, à cause de la prodigieuse diversité des Historiens; quelquefois on a dit le sentiment qui paroissoit le plus vraisemblable, & quelquefois on s'est contenté de narrer simplement les faits.

4. Que comme il y a des évenemens qui sont rapportez par divers Auteurs d'une maniere tout opposée, sans qu'on puisse juger qui a raison; quelquefois on n'a fait que décrire ce qu'ont dit les Historiens, sans rien déterminer; quelquefois, on a tâché de les concilier.

5. Qu'on trouvera dans l'Indice, les divers lieux où il est parlé du même fait, quelquefois fort differemment; & cela souvent parce que les Historiens récitent la même Histoire sous des noms differens.

6. Qu'on a tâché de ne s'écarter jamais du caractere d'Historien; & que quoique l'Auteur ne cache pas sa Religion, cependant, il seroit fâché de donner lieu à croire que l'amour de sa Communion l'emporte, ou lui fait dissimuler les faits que les Historiens récitent.

7. Qu'on a pris soin de ne rien dire, qui puisse choquer aucun Ordre ni aucune Communion. L'Auteur déclare que s'il a dit quelque chose qui choque quelqu'un, ce n'a nullement été son intention. Ceux qui le connoissent, savent qu'il seroit très fâché d'offenser la moindre personne. Il croit y être obligé, non seulement comme Chrétien, mais encore comme homme.

8. Que comme l'Auteur n'a pas pu avoir tous les Livres qu'il cite, il n'a pas pu aussi remarquer plusieurs choses qui y sont, & qu'il n'auroit pas omises: mais qu'il a pris soin de ne les citer que sur le rapport

des perſonnes dignes de foi, & dont il a toujours trouvé les citations fideles. Qu'il auroit marqué les pages de tous les Livres qu'il a vus, s'il avoit toujours eu les mêmes Editions; mais qu'ayant compoſé ſon Ouvrage à diverſes repriſes, & en des tems fort éloignez les uns des autres, il s'eſt ſervi des Editions qu'il a pu trouver.

9. *Que ſi quelqu'un a la bonté de lui faire connoître ſes erreurs, (car il ne ſe croit rien moins qu'infaillible) & qu'il le faſſe d'une maniere honnête, comme doivent faire les Chrétiens, il en aura toute la reconnoiſſance qu'il doit, & il ne fera aucune difficulté de les corriger.*

10. *L'Auteur prie de pardonner auſſi les fautes d'impreſſion qui ſe ſont gliſſées, ſoit dans le texte, ſoit dans les noms, ſoit dans les citations. Il n'y a point d'Hiſtoire où l'on ne trouve de ces ſortes de fautes.*

*L'Hiſtoire du XII. Siecle, qui eſt prête depuis plus de ſix ans, * ſuivra immédiatement. Le plus ardent deſir de l'Auteur eſt d'avancer par-là la gloire de notre Sauveur, & d'inſtruire les Chrétiens des moyens par leſquels Dieu a conſervé ſon Egliſe & ſa Vérité.*

* Elle paroit en même tems que cette nouvelle Edition de l'Hiſtoire de l'XI. Siecle.

TABLE

TABLE DES AUTEURS CITEZ DANS CE LIVRE.

COmme la plupart des Citations qui ſont en marge, ſont fort abregées, & que tout le monde ne peut pas les entendre, on a jugé à propos de mettre ici une Table de la plus grande partie des Auteurs citez; d'autant plus qu'il peut s'y être gliſſé quelques fautes. On les a mis comme ils ſont dans les Titres des Livres, autant qu'on a pu.

A.

Johannes *Abbas* apud Mabillon. Anal.
Abbo Floriacenſis; opera, quæ partim extant cum Anaſtaſio curâ Joannis Buſæi. 1602.
Partim apud Surium. XX. Novembris.
Partim in Miſcellaneis Baluzii.
Partim apud Aimoinum in vita Abbonis.
Abdias Babylonicus hiſt. Apoſtolica.
Gregorii Abulpharagii hiſt. Dynaſtiarum, cum notis Edw. Pocockii. Oxon. 1663.
Specimen hiſtoriæ Arabum. Oxon. 1648.
Acta Sanctorum ex antiquis monumentis collecta à Joh. Bollando, & Godef. Henſchenio. 1643. 1658.
Adalberonis vita &c. Auguſt. Vind. 1619.
Adamus Bremenſis l. IV. Helmeſtad. 1670.
Leges Adelſtani Regis apud Bromtonum: vide *Bromtonum*.
Ademarus Chronicon. ab a. 829. ad a. 1019. Bibl. n. MS. T. II. Labbei.
— Epiſt apud Baluzium.
Æneas Sylvius hiſt. Bohemica. Han. 1602.
Agobardus, opera. Pariſ. 1605.
Joſeph Aguirre Card. Collectio Maxima Conciliorum omnium Hiſpaniæ & Novi Orbis. Rom. 1693.
Aimoinus vita S. Abbonis Abbatis Floriacenſis, apud Joannem à Boſco in Bibl. Floriac.
Aimar de Chabanois: vid. *Ademarum*.
Alanus de Inſulis contra Waldenſes. Pariſ. 1612.
Aimar Falcon hiſtoire de l'Ordre de S. Antoine.
Albericus Monachus trium fontium Chronicon editum à G. G. Leibnitio. Hann. 1698.
Alberti Stadenſis Chronicon ab O. C. ad a. 1256.
Leandri *Alberti* deſcriptio Italiæ. 1550.
Edm. *Albertinus* de Euch. Sacramento. Daventriæ 1655.
Alexander Natalis hiſtoria Eccleſiaſtica.
Alexandrinum Chronicon Monachi. 1624.
Alfordi Annales Eccleſiaſtici & Civiles Britannorum.
Alvarez Gomeſius de rebus geſtis Franciſci Ximenis.
Allatius Leo. De Eccleſia Orientali & Occidentali In Symmict.
La Chronique d'Andrés; dans le 9. Tome du Spicilege de Dacheri.
Valerius Andreas Bibliotheca Belgica de locis viriſque illuſtribus. Lov. 1627.
Anglia Concilia Spelmanni, vide Spelmannum.
Revolutions d'Angleterre par le P. d'Orleans. Paris 1693. in 4. & in 8.
Annales Fuldenſes apud Duchêne Hiſt. Francorum ſcriptores.
Annales Flandriæ.
Anonymus Encomiaſter Emmæ.
Monachus *Anonymus* Dervenſis de diverſis caſibus Cœnobii Dervenſis.
Anonymus de damnatione multiplici Berengarii.
Anonymus Barenſis apud Peregrinum in Metropol. Crantzii.
Anſelmus Arch. Cantuar. vita & opera 3. Tom. Col. 1573.
Anſelmus Epiſcopus Lucenſis contra Guibertum pro defenſ. Greg. VII. 1618.
Antonini Archiepiſcopi Florentini Chronicon 3. Tom. cum ann. Maturi. Lugd. 1586.
La vie du B. Robert d'*Arbriſſel* fondateur de l'Ordre de Fonteviault, par F. Sebaſt. Ganot. A la Fléche 1648.
— Ejuſdem vita, Rothomagi 1668.
Arnulphus hiſtoria Mediolanenſis.
Ailredus Abb. in vita S. Eduardi. Lond. 1652. inter ſcriptores Anglicos à Twiſdeno editos.
Joannes *Aventinus* Annales Boyorum. Ingolſt. 1554.

Author Anonymus fragmenti hiſtoriæ Francic. à Roberto ad mortem Philippi I. apud Ducheſnium.
Arnaud d'Andilli. Les vies des Sts. Peres des deſerts & de quelques Saintes. Paris. 1657

B

Baillet vie des Saints; à Paris 1701.
Baldericus Epiſcopus Tornacenſis, hiſtoria ſeu Chronic. Cameracenſe & Atrebatenſe, cum notis per Colvenerium, Duaci 1615.
Baldericus Evêque de Dol, Chronique de l'Ordre de Fontevrault. Par. 1642.
— Vita S. Roberti de Arbriſſelle apud Surium hiſtoria Hieroſolymitana l. IX. in geſtis Dei per Francos.
Stephanus *Baluzius* nova collectio Conciliorum. Par. 1683.
— *Miſcellanea* 4. Tom. Par. 1679.
— *Marca Hiſpanica* Par. 1688.
— Capitularia.
Cæſar *Baronius* Annales Eccleſiaſtici. T. XII. ad a. 1198. Romæ 1598.
Bartolocci Bibliotheca Rabbinica. 5. vol. Romæ 1675.
Jaques Baſnage hiſtoire des Juifs. Roterd. 1707.
Bayle Dictionaire hiſtoriq. Roterd. 1702.
Beda hiſtoria Eccleſiaſtica gentis Anglorum 5. libri Latini cum Saxonica verſione Alvredi Regis, cumque notis Abr. Weloci: adjecta Chronol. Saxonica, Sax. Lati. Cantabrigiæ 1644. additis legibus Anglo-Saxonicis.
Jeh. de Beka Chronicon Ultrajectinum. Francof. 1612. cum continuatione Willelmi Hedam.
Beſlius hiſtoria Comit. Pictavic. & Aquitan. Ducum Par. 1647.
— Tractatus de vera origine Hug. Ital. Reg.
Bellarminus de ſcriptoribus Eccleſiaſticis. Col. Agri. 1612.
— De tranſlatione Imperii à Græcis ad Francos. Ant. 1589.
Belleforeſt Coſmographie, Chronique, & Annales de France. Par. 1600.
Benno de vita & geſtis Hildebrandi Papæ. Han. 1611.
Berno Abbas de rebus ad Miſſam ſpectantibus Par. 1610.
Bertholdus Præsb. Conſtant. hiſtoria ſui temporis ab a. 1053. ad a. 1100. appendix ann. Bar. XI. ab a. 1055. ad 1066. quam adjecit Hermanni Chronico inter Scriptores Germanicos. Urſticius edidit. Opuſcula pro Greg. VII. Ingolſtad. 1609.
Bibliotheca Patrum XXVII. Volum. Lugd. 1677.
— Cluniacenſis collecta à D. Martino Marrier Monacho & Andrea Quercetano. Pariſiis 1614.
— Orientale, par d'Herbelot Paris. 1607.
Paulus *Bernriedenſis* comment. de vita Greg. VII. Papæ, cum notis Gretſeri. Ingolſtat. 1610.
Petrus *Bizarus* rerum Perſicarum hiſtoria. Franc. 1601.
Petrus *Bleſenſis*, opera omnia cum notis. Par. 1667.
Blendelii Genealogiæ Franciceæ ſenior aſſertio contra Joh. Chiffletium. 2. Tom. Amſtel. 1654.
Blancanus de Mathematicarum naturâ, unà cum Clarorum Mathematicorum Chronolog. Bon. 1615.
Boileau hiſtoire des Flagellans. Amſter. 1701.
Bollandus: vide acta Sanctorum.
Johan. *Bona* de rebus Liturgicis. Pariſ. 1676.
Bouſques hiſtoire Eccleſiaſtique de France.
Ant. *Bonfinius*, rerum Hungaricarum Decades. Baſileæ 1586.
Jean de Beurdigné Hiſtoire aggregative des Annales & Chroniques d'Anjou. 1629. à Angers.
Honoré Bouché hiſtoire de Provence. Aix 1664.
Brigitta vita & revelationes. Norimb. 1521.
Bremptonus Abbas Chronicor. ab a. D. 588. ad 1198. Londini 1652.
Andreas Brunnerus Annal. Bojorum. Monachii 1626.
Euſebius Brunc in Epiſt. ad Bzeng.
Bruno de bello Saxonico. Franc. 1624.
Bryennius Nicephorus Cæſar, hiſtoria rerum Byzant. ab a. 1057. ad a. 1081. Par. 1606.
Buchananus Georg. hiſtoria Scoticana. Edimb. 1593.
Gul. Budæus de aſſe. Baſil. 1576.
Burchardus Wormacienſis Epiſcopus Decretorum l. XX. Par. 1549.
Bzovius Abraham. Contin. Baronii. Col. Agripp. 1616. &c.

C.

Sethi Calviſii Chronologia. Francofurt. 1620.
Guliel. Camdenus, Britannia. Amſtel. 1662.
Nicolaus Camuzat ſeu *Camuſanus*, Promtuarium Sacrarum Antiquitatum Tricaſſinæ Diœceſeos. Aug. Trecarum. 1610.
Diſciplina ordinis *Cartuſiani* per D. *Innocentium Maſſon.* 1703.
Henricus Caniſius Antiquæ lectiones. Tom. VI. Ingolſtat. 1601.
Du Frêne Du Cange, traité hiſtorique. 1665. ſur Joinville. Gloſſarium Pariſ. 1678. 1688. Diſſertatio de nummis Bizantinis.
— De l'origine des *Cardinaux*. Cologne 1670.
Alphonſus a Cartagena Epiſcop. Burgenſis Regum Hiſpaniæ anacephalæoſis. Franc. 1403.

Gu-

Gulielmi Cave hiſt. literaria. Gen. 1693. Ejuſdem Tom. 2.
Caſtruccio hiſt. Aventina.
Caſſandri opera. Par. 1616.
Catel hiſtoire des Comtes de Toulouſe.
Georg. Cedrenus compendium hiſtoriarum ex verſione G. Xylandri cum ejus annot. & notis Jac. Goar, & Car. Ann. Fabrotti ab O. C. ad a. 1057. Pariſ. 1647.
Lud. Cellerii Anonymus ad calcem hiſt. Gotteſcalci. Pariſ. 1655.
Georgius Codinus Curopalata de Officiis Magnæ Eccleſiæ & Aulæ Conſtantinopolit. Græc. Latin. Par. 1648.
Cencius Diaconus Cardinalis & S. R. E. Camerarius ſub Cœleſtino Pap. III. in ſuo Cenſuali apud Onuphrium, Mabillon. in Muſæo Ital. & Baronium.
Centuriatores Magdeburgenſes. Baſil. 1574.
Chapeavilla de Synodo Moguntina.
Johan. *Chapeavillus* hiſt. rerum Leodicenſium. Leod. 1612.
Andreas du Chêne hiſtoire des Papes. Pariſ. 1646. Rerum Francicarum ſcriptores. T. V. Par. 1636. 1649. Rerum Normanniearum ſcriptores. Par. 1619.
Joh. Chenu hiſtoria Archiepiſcoporum & Epiſcoporum Galliæ. Pariſ. 1621.
Chevreau hiſtoire du monde; à la Haye 1698.
Chronique de S. Aubin d'Angers, de S. Pierre de Châlons, & de Vezelai.
Chorier (*Nicolas*) l'Etat politique de la Province du Dauphiné. Grenob. 1671.
Chronicon orientale Elmacini; vide *Elmacinum*.
Chronicum Wirziburgenſe apud Baluzium tom. 1. Miſcellan.
Chronica Alberici &c. *Saxonia*, *Verdunenſe*, *Avrilliacenſe*, *Hildesheimenſe*, *Caſſinenſe*, *Ciſtercienſe*, *Antiſſiodorenſe*, *Camerac.enſe*, *Clarevallenſe*.
Chronic. Belgicum Miræi. Ant. 1636.
Chronique de Mouzon dans le Tom. VII. du Spicilege de Daeheri.
Ciaconius, vitæ & res geſtæ Pontificum Romanorum ab initio uſque ad Urbanum VIII. auctoribus *Alphonſo Ciaconio*, *Franciſco Cabreta*, & *Andrea Victorello*. Romæ 1630.
Ciampini Catal. Biblioth. Eccl. Rom.
Chifflet Judicium de fabula Joann. Pap. a. 1658.
Coeffeteau hiſtoire Romaine. Par. 1607.
— Réponſe au myſtere d'iniquité. Paris. 1614.
Chroniques de S. Nicolas d'Angers & de Maillezais.
Chronique de S. Wandrille.
Chronique de Verdun par Hugues de Flavigni.
Chronicon Clarii S. Petri vivi Cenonenſis.
Griſius Ciampinus in Chron. Abbatiæ S. Joan. apud vin. Diœeeſ. Sueſſ.
Pand. Collenutius Hiſtoriæ Neapolitanæ lib. VI. Baſil. 1572. Dordrecti. 1618.
Columbi diſſertatio de Carthuſianorum initiis.
Philippus Comminius, hiſtoria.
Anna Comnena, Porphyrog. Alexias, Poſſino interprete cum ejuſdem & David Hoeſchelii notis. 1651.
Concilia maxima per Labbeum & Coſſartium XVIII. Volum. Pariſ. 1672.
Bernard. Corio, hiſtoire de Milan.
De Cordes diſſertation inſerée dans le I. Tom. de l'hiſtoire Eccleſ. de France de Mr. Bouſquet.
Coſſartius in notis ad Conventum Brionenſem.
Coteleriі monumenta Græcæ Eccleſ. 3. vol. 4. Pariſ.
Mart. *Cromerus* de origine & rebus geſtis Polonorum lib. XXX. recogniti, Colon. 1580.
Petrus Crinitus de honeſta diſciplina lib. 25. Lugd. 1585.
Curopalata: vide *Codinus*.

D.

Lucas D'*Acherius*, veterum aliquot Spicilegium. 13. volum. in 4. Paris 1665.
Joan. Dallaus de extrema unctione. Gen. 1659.
Petrus de Honeſtis Damianus dictus, vide Damiani opera omnia Par. 1642. 1643.
R. David. vide *Tſemach David.*
Davity hiſtoire du monde.
Decretum Gratiani.
Deodwin Epiſt. adverſus Bereng. in Anal. Mabillonii T. IV.
Dempſteri hiſtoria Eccleſiaſtica Gentis Scotorum 19. Libris. Bon. 1627.
Ditmarus Epiſcop. Merſepurgenſis l. VII. editi à Reineccio. Francof. 1580.
Antonius de Dominis de Republica Eccleſiaſtica. 1617. 1620.
Gerardi Dubois hiſtoria Eccleſiæ Pariſienſis. Pariſ. 1690.
Jani Dubravii Epiſcopi Olomucenſis Hiſtoria Bohemica cum notis Tho. Jordani. Han. 1602.
Lud. Ellies Dupin nouvelle Bibliotheque des Auteurs Eccleſiaſtiques. à Paris 1686. &c. & à Amſterdam.
Domnizo Presbyter de vita & rebus geſtis Mathilde Comitiſſæ: Ingolſt. 1612.
Guliel. Durandus, vel Durantus Epiſcopus Mimatenſis, Rationale divinorum officiorum. Venet. 1519.
Durand. Trearnenſis de corpore & ſanguine Domini.
Vie de S. *Dunſtan* par *Oſberne* dans le V. Siecle Bened. de Mabillon.

E.

Edmerus, vel Fadimerus, vel Edinerus, hiſtoria novorum ſui ſeculi 6. lib. cum notis & ſpicil. J. Seldeni. Lond. 1623.
Georgii Elmacini hiſtoria Saracenica, ſeu Chalifarum, Arab. Lat. per Erpenium Lug. 1625.

F.

Georgius Fabricius, Saxonia illuſtrata L. 9. Lipſiæ 1607.
Fabricii amœnitates Theologicæ Helmeſt. M. D. C. I. C.
Faſciculus temporum *Werneri Rolewinck de Laer.* habetur inter Germanicos ſcriptores Piſtorii, Francof. 1584.
Fazellus de rebus Siculis, Decades duæ. Panormi. 1558.
Felibien hiſtoire de l'Abbaye de S. Denys.
— Vie des Architectes.
Joh. *Fileſacus* Pariſ. Syntagma de pœnitentia. Pariſ. 1623.
Galvaneus Flamma Chron. de Milan.
Blondus Flavius Hiſtoriarum Decades. Venet. 1484.
Florentius Monachus Wigornienſis Chronicon. ab O. C. ad a. 1118. Franc, 1601.
Fleuri Hiſtoire Eccleſiaſtique. 1705. Par.
Auguſt. Florentinus Hiſtoria Camaldulenſis, Florent. p. 1575.
Florentius in Commentario Rerum ad Mathilden Comitiſſam pertinentium.
Philippus Foreſtus Bergomas ſupplementum Chronicorum. Par. 1535.
Geſta Dei per Francos; ſeu Orientalium expeditionum ſcriptores à Bongarſio collecti & editi. Han. 1611.
Marquard Freherus. Heidel. 1610.
Freinshemius de præcedentia Electorum & Cardinalium S. R. E. Diatribæ quinque. Argentorati 1663.
Fulberti epiſtolæ, ſermones, & hymni. Col. Agr. 1618.

G.

Gallia Chriſtiana fratrum de Ste. Marthe. Par. 1656.
Tjemach David Chronologia ſacra profana ab O. C. ad a. 1592. auctore R. *David Ganz.* Addita ſunt Pirke ſeu capitula R. Eliezer Lat. verſa, & illuſtrata per *Voſſium*. Lugd. Batav. 1644.
Gaufridus Prior Voſienſis *Chronicon* de rebus in Gallia geſtis ab a. 996. ad a. 1184. à Labbeo in Bibl. N. M. S. T. II.
Willelm. Gemmiticenſis hiſtoria Normanniæ.
Guaſtaldus Malaterra hiſt. in hiſto. Hiſp. illuſtratæ, Francof. 1603.
Gilb. Genebrardus Chronog. lib. IV. ab O. C. ad a. 1584.
Gerbertus alias *Sylveſter II.* Epiſtolæ, Pariſ. 1611.
— Vita S. Adalberti Archiep. Pragenſis. Rom. 1629.
Germanicarum rerum celebriores Chronographi. Francof. 1566.
Nicole Gille, Chroniques & Annales de France, Paris. 1547.
Sylveſter Giraldus itinerarium Cambriæ. Lond. 1585.
Glaber Radulphus hiſt. l. V. ab a. 900. ad 1045. Pariſ. 1641.
Michaelis Glycæ Siculi annales ab O. C. ad obitum Alexii Comneni, ex verſione Leunclavii cum notis Ph. Labbe. Par. 1660.
Godwinus, Oxonia, apud Alford.
Antin. Lilius Gyraldus. Dial. de Poëtis ſui temporis.
Joh. Goffredus de dignitate Cardinalium.
Goffridus Abbas Vindocin. Epiſtolæ &c. Pariſ. 1639.
Vita Gothardi per Wolfh. apud Surium.
Gedefroy, Chronique hiſtorique de la maiſon de la Tour d'Auvergne.
Melchior Geldaſtus Monarchia S. Imperii Romani. 3. volum. Hanov. 1612.
— Sueticarum rerum Scriptores aliquot. Francof. 1605.
Gravius, a diſcours of the Romane foot and denarius.
Gregorius VII. Epiſtolæ. Lond. 1647.
Gregorius Turonenſis hiſtoria Francorum. L. X. Par. 1636.
Annales Ordinis *Grandimontenſis* à F. Joanne L'Evêque Trecenſi. Trecis. 1662.
Gretſerus de Cruce. Ingolſtad. 1600. lib. de diviſ. Bambergenſibus. Ingolſtat. 1611.
Guibertus Abbas de Novigento opera omnia. Par. 1631.
Guitmondus de veritate corporis & ſanguinis Chriſti. lib. III. BB. PP. T. XVIII.
Guichenon hiſtoire généalogique de la maiſon Royale de Savoye. 2. vol. Lyon. 1659.
Gulielmus Tyrius hiſtoria belli à Principibus Occidentis Chriſtianis in Palæſtina ac Oriente geſti ab a. 1095. ad a. 1180. Baſ. 1549.
Luca Guidonis Diſſertationes Camaldulenſes. a. 1707.
Guido in Epiſtola ad Michaëlem Monachum.
Sympherian. Guyon hiſt. de l'Egliſe & Diocefe Ville & Univerſité d'Orleans. à Orleans 1647.
Gulielmi Apuli Poëma. 1582. imprimé à Paris. 1652
Franc. Guillimannus Habſburgica, ſive de origine domus Auſtriacæ, vita ac geſtis Comitum Habſburgiorum, l. 7. Mediol. 1605.

HISTOIRE
DE
L'EGLISE
ET DU
MONDE.
ONZIEME SIECLE.

ABREGÉ DE L'HISTOIRE DE L'ONZIEME SIECLE.

NOus entreprenons de décrire un Siecle, dont les Hiſtoriens nous font une affreuſe peinture. *L'Evêque de Mersburg* l'appelle *un Siecle de fer*; & le Cardinal *Baronius* dit, que le bruit ſe répandit, que le Monde finiroit la premiere année, ou du moins l'année ſuivante, & que *l'homme de péché*, *le fils de perdition*, *l'Antechriſt* alloit paroitre. Il avoue, que ce qui avoit donné lieu à ces bruits, étoit, non-ſeulement les fréquens naufrages de l'Egliſe Romaine, qui avoient auſſi fait croire à *Gerbert*, que le tems de la venue de l'Antechriſt approchoit: mais encore, l'extraordinaire corruption des Chretiens, & particulierement des Eccléſiaſtiques, dont *Glaber Rudolphe*, ou *Raoul*, Moine de Cluni, ne pouvoit aſſez déplorer les dérèglemens. Ce même Cardinal rapporte „ que toute chair avoit alors „ corrompu ſa voye, en ſorte qu'il „ ne ſembloit pas qu'un déluge fût „ ſuffiſant pour laver ſes ordures: „ Que les horribles péchez qui ſe „ commettoient, ſollicitoient le feu „ de Gomorrhe, qui avoit conſumé les

Dithmar dans ſa Chron. Baron. a. 1001. Wernerus in faſcic. temporum. Guliel. Tyr. bell. ſac. l. 1. c. 8. Uſſerius l. de ſucceſſ. Eccles. c. 3. Sylveſtre II. Glab; Rud. l. 11. c. 6.

„ les cinq villes : Que c'eſt pour „ cela que *Pierre de Damien*, alors „ Hermite du mont Avellan en Om- „ brie, ſe crut obligé d'avertir *Leon* „ *IX.* de toutes ces choſes, & de „ lui dédier un Livre, qu'il intitu- „ la GOMORRHEUS, dans lequel „ il repréſenta les quatre ſortes de „ péchez charnels, dont l'Egliſe „ étoit comme accablée; le priant, „ qu'avec l'épée de Phinées, il „ tranſperçât ces hommes infames.

Ce Siecle eſt plein d'évenemens. On y voit des guerres ſanglantes, des cruautez inouies; des Rois détrônez & réduits à la derniere miſere; des gens de baſſe naiſſance, élevez aux premiers honneurs; des revolutions ſurprenantes; de grands exemples de vice & de vertu, de lâcheté & de courage, de perfidie & de fidelité; des Armées preſque innombrables, défaites par de petites troupes; un grand Empereur excommunié, & contraint de ſouffrir les dernieres indignitez d'un Pape; pluſieurs Schiſmes dans l'Egliſe; un très grand nombre de Conciles; & mille autres choſes. L'Hiſtoire de ce Siecle contient la vie de XV. *Empereurs d'Orient*; de *Baſile*, mort l'an 1025; de *Conſtantin VIII.* mort l'an 1028; de *Romain IV.* mort l'an 1034 de *Michel IV.* mort l'an 1041; de *Michel Calaphate* juſqu'à l'an 1042; de *Conſtantin IX.* mort l'an 1054; de *Theodora*, morte l'an 1056; de *Michel VI.* qui abdiqua l'Empire l'an 1057; d'*Iſaac I.* Comnene, qui quitta l'Empire l'an 1059; de *Conſtantin X.* mort l'an 1067; de *Romain Diogene*, chaſſé l'an 1071; de *Michel VII.* enfermé l'an 1078; de *Nicephore III. Botoniate*, chaſſé l'an 1080; de *Nicephore Bryenne*; d'*Alexis Comnene*: De V. *Empereurs d'Occident*; d'*Othon III.* mort l'an 1002; d'*Henri II.* mort l'an 1024; de *Conrad II.* mort l'an 1039; d'*Henri III.* mort l'an 1056; d'*Henri IV.*: De trois *Rois de France*; de *Robert*, mort l'an 1031; d'*Henri*, mort l'an 1060; de *Philippe*; de VI. Rois d'Angleterre; d'*Ethelred*, mort l'an 1015. ou 1016; de *Canut II.* mort l'an 1035. ou 1036; de *Harald*, mort l'an 1040; de *Canut III.* mort l'an 1042; d'*Edouard*, mort l'an 1066; de *Guillaume le Conquérant*, mort l'an 1087; de *Guillaume le Roux*; & de pluſieurs Rois & Princes, qui ont regné, ſoit dans l'Eſpagne, ſoit ailleurs. C'eſt dans ce Siecle que la Dignité des *Cardinaux* s'eſt accrue aux dépens de celle des Evêques; que les *Papes* oſerent entreprendre de dépouiller les Empereurs & les Rois, de leurs Etats; que le fameux *Berenger*, Archidiacre d'Angers, combattit la Préſence réelle du Corps de Jéſus-Chriſt dans l'Euchariſtie, qui avoit été établie par *Paſchaſe Radbert* dans le neuvieme Siecle; que commencerent les *Croiſades*, & la *Guerre* qu'on appelle *Sainte*; & qu'on vit naitre pluſieurs Ordres Religieux, *l'Ordre de Val-Ombreuſe*, *l'Ordre de Citeaux*, *l'Ordre de S. Antoine*, *& celui des Chartreux*. C'eſt dans ce Siecle qu'on trouve l'origine de la *Théologie Scholaſtique*. Il eſt vrai que l'Auteur des Ouvrages attribuez à *Denys l'Aréopagite*, qu'on prétend avoir écrit ſur la fin du cinquieme Siecle, avoit traité diverſes Queſtions de Théologie, ſuivant les principes des Platoniciens. Il eſt vrai encore que *Boëce*, qui écrivoit dans le même tems, ſe ſervit des principes d'*Ariſtote*, pour expliquer les myſteres de la Trinité & de l'Incarnation; & que *Jean Damaſcene*, dans le huitieme Siecle, entreprit de traiter méthodiquement toutes les Queſtions Théologiques, & de les réduire en un corps d'ouvrage. Mais dans l'onzieme Siecle on commença à enſeigner la Philoſophie d'*Ariſtote*, à la maniere

L'origine de la Théologie Scholaſtique.

re des Arabes, dans les Ecoles publiques, & à faire des Leçons de Théologie, ſelon la méthode de la Dialectique. Au-reſte, les Ecrivains de ce Siecle ſont remplis de contes, de viſions & de faux miracles: leur ſtile eſt quelquefois ſi obſcur, qu'on a bien de la peine à les entendre; & ils ſe contrediſent très ſouvent, non-ſeulement dans les tems, mais encore dans les faits qu'ils rapportent: de ſorte qu'il n'eſt pas toujours aiſé de diſcerner le vrai d'avec le faux. Voilà une petite idée de l'Onzieme Siecle.

Caractere des Ecrivains de ce Siecle.

An. de N. S. 1001.

L'an 1001. *de N. S. Le XXVI. de Baſile II. & de Conſtantin Empereurs d'Orient : Le XIX. d'Othon III. Empereur d'Occident : Le V. de Robert Roi de France : Le III. de Sylveſtre II. Pape : Indiction XIV.*

An. de N. S. 1001.

Idée générale de l'état de l'Egliſe & de l'Empire ſur la fin du dixieme Siecle.

AVANT que de commencer l'Hiſtoire que nous entreprenons, il eſt à propos de donner une idée générale de l'état où ſe trouvoient *l'Empire* & *l'Egliſe* dans le dixieme Siecle.

Empereurs d'Orient, BASILE & CONSTANTIN.

A l'égard de l'Empire, *Baſile* & *Conſtantin*, fils de *Romain* Empereur, regnoient en Orient dès l'an 975, & avoient ſuccedé à *Jean Zimiſces*, qu'un de ſes Eunuques empoiſonna. *Baſile* étoit le ſeul qui ſe mêloit du gouvernement : *Conſtantin* s'abandonnoit uniquement à ſes plaiſirs, & ne penſoit qu'à ſatisfaire ſes paſſions : mais *Baſile* n'oublioit rien pour étendre les limites de ſon Empire. Ayant ſu que la plupart des villes d'Italie ne demandoient qu'à ſecouer le joug des Allemans, il profita du tems que l'Empereur d'Occident étoit engagé dans une guerre, pour s'emparer de *Bari* & de *Matera*, & pour recouvrer le reſte de la *Pouille* & de la *Calabre*, que *Zimiſces* avoit donné à *Othon* pour la dot de la Princeſſe *Theophanie* ſa fille. Il vainquit *Bardas Sclere*, qui s'étoit fait proclamer Empereur, enflé des grands exploits qu'il avoit faits contre les Sarazins, & animé par la prédiction d'un *Anachorete*, qui lui avoit prédit qu'il porteroit un jour la Couronne Impériale.

Bardas Sclere vaincu.

La mort de *Phocas*, qui n'étoit pas moins ambitieux que *Bardas*, délivra auſſi *l'Empereur* d'un cruel ennemi : car ce rebelle mourut ſubitement, dans le tems qu'il aſſiegeoit Conſtantinople, où étoit *Baſile*.

Mort de Phocas.

Les Bulgares lui donnerent beaucoup plus de peine. C'étoient des Peuples d'un païs ſitué entre le Danube, la Mer Noire, la Romanie & la Servie. Etant ſortis des environs de la grande Riviere du Volga dans la Sarmatie Aſiatique, ils paſſerent le Danube vers la fin du cinquieme Siecle. Ils étoient Payens. Leur Roi *Bogoris* ayant eu la connoiſſance de la Foi Chretienne, par ſa ſœur, qui avoit été élevée auprès de l'Imperatrice *Theodora*, ſe fit Chretien l'an 845, & reçut le Batême à Conſtantinople, où il fut nommé *Michel*. On dit qu'une famine, qui affligea ſon païs, le porta à invoquer le Dieu des Chretiens, dont le Moine *Theodore Couphara* lui avoit autrefois parlé, & dont ſa ſœur lui diſoit de ſi grandes choſes. On prétend, que la famine ayant ceſſé, il réſolut de ſe faire Chretien; & on ajoute, qu'il y fut encore excité par une ima-

Qui étoient les Bulgares.

Maimb. hiſt. du Schiſme des Grecs T. I. p. 230. ex Curopalata &c.

Leur Roi Bogoris.

Leur converſion.

Contin. de Theoph. l. 4. n. 14. 15.

An. de N. S. 1001.

ge terrible du Jugement dernier, que lui fit un Moine nommé *Methodius*, qu'il avoit fait venir pour lui peindre des Châſſes. Pour ſes Sujets, ils n'embraſſerent pas ſi-tôt le Chriſtianiſme ; mais ils le firent pourtant, peu de tems après, dans les années 866 & 867. On leur envoya des Prêtres, pour les inſtruire. Ces Peuples devinrent les plus grands ennemis de l'Empire d'Orient. L'an 888, *Simeon* Roi de Bulgarie, voyant que l'Empereur *Leon* ne lui faiſoit pas raiſon, ſur ce qu'il s'étoit plaint qu'à *Theſſalonique* on chargeoit d'impôts les marchands de ſon païs, lui fit une cruelle guerre, gagna une bataille contre lui dans la Macedoine, pilla & déſola la Grece. Il eſt vrai que l'an 889, ce Roi de Bulgarie fut contraint de demander la paix à *Leon :* mais la guerre recommença dès l'an 890 ; & l'an 917, les Bulgares aſſiegerent *Conſtantinople*. Les habitans de cette grande ville ſe défendirent courageuſement, & obligerent ceux qui les aſſiegeoient, de ſe retirer dans leur païs : mais ils revinrent bien-tôt. L'an 921, ils entrerent dans la Thrace, & firent encore des courſes juſques aux portes de Conſtantinople. *Romain* envoya une Armée contre eux, mais qui fit fort peu de choſe. L'an 924, ils aſſiegerent *Andrinople*, qui fut contrainte, par la faim, à ſe rendre. Ils n'y demeurerent pas longtems ; lorſqu'ils ſurent que l'Armée de l'Empereur approchoit, ils ſe retirerent, & la ville revint à ſon premier Maitre. Mais l'an 928, ils firent de grands ravages dans la Macedoine & dans la Thrace : après quoi leur Roi fit la paix avec *l'Empereur*. Et l'an 931, *Pierre* fils de ce Roi rechercha l'alliance de *Romain*, en épouſant la fille de *Céſar Chriſtophle* fils de *Romain*, qui étoit Empereur avec *Conſtantin*. L'an 971, L'Empereur *Zimiſces* ayant chaſſé les Ruſſiens de la Thrace, les attaqua lui-même en perſonne dans la Bulgarie, & les en chaſſa : & cette même année, il remporta une victoire entiere ſur le Roi des Bulgares, il le fit priſonnier avec ſa femme & ſes enfans, & les mena en triomphe à Conſtantinople, où il fit mettre l'image de la Vierge ſur un Char triomphal. Je ne ſai ſi ce fut dans cette année qu'il fit bâtir une ſomptueuſe Baſilique, qu'il dédia à *Chriſt Redempteur*, & qu'il fit battre des pieces d'argent, où l'image de Jeſus-Chriſt étoit gravée, avec cette inſcription, *Chriſt le Roi des Rois*. Mais l'an 981, les Bulgares pillerent la *Thrace*, la *Macedoine*, la *Theſſalie* & la *Grece*, d'où ils remporterent de riches dépouilles, avec les Reliques de S. *Achillée* Evêque de Theſſalie. L'an 989, *Baſile* les battit en diverſes rencontres, & les empêcha de faire des courſes ſur les frontieres de l'Empire. L'an 995, *Samuel* Roi des Bulgares, ayant dreſſé des embuches aux Chefs que l'Empereur *Baſile* avoit établis pour garder les frontieres de l'Empire, les ſurprit & les défit ; & s'étant jetté dans la *Theſſalie*, & de là dans la *Béocie* & dans le *Péloponneſe*, il y enleva un grand butin, & fit beaucoup de priſonniers. Mais *Baſile* ayant envoyé contre lui une Armée, le chaſſa, & reprit ſur lui tout le butin, & les priſonniers. Les *Bulgares* ne demeurerent pas longtems en repos : auſſi *Baſile*, dès le commencement de l'onzieme Siecle, les pouſſa ſi vivement, qu'il les chaſſa de la *Servie*, & qu'il reprit les Places qu'ils avoient priſes dans la Theſſalie ; de ſorte qu'il mérita bien alors le nom de *Dompteur des Bulgares*. Il envoya auſſi une Armée en Syrie, ſous la conduite d'*Uranus*, de ce même *Uranus* dont il s'étoit ſervi pour

An. de N. S. 1001.

fils de Romain.

Zimiſces chaſſe les Bulgares.

Fait bâtir une ſuperbe Baſilique, & battre une piece d'argent où l'image de J. Chriſt eſt gravée.

Les Bulgares font de grands deſordres.

Baſile les bat.

Et les chaſſe de la Servie.

Cedren. T. 2. p. 704. Uranus, Zonaras. T. 2. p. 224.

Ils ſont ennemis de l'Empire d'Orient.

Simeon Roi de Bulgarie demande raiſon à l'Empereur Leon.

Il demande la paix à Leon.

La guerre recommence.

Les Bulgares aſſiegent Conſtantinople.

Et Andrinople.

Font de grands ravages.

Pierre fils de leur Roi épouſe la fille du

An. de N. S. 1001.

pour battre les Bulgares, & qui, par ſa valeur, dompta ſi bien les Arabes, que de longtems ils n'oſerent rien entreprendre.

Empereur d'Occident OTHON III. *Heiſſ hiſt. de l'Emp. p. 119. 120.*

Othon III. étoit Empereur d'Occident. Il ſucceda à Othon II. ſon pere, qui mourut l'an 983. Il fut quelque tems ſous la tutele de l'Imperatrice *Theophanie*, & il avoit eu pour Precepteur le Prêtre *Bernouard*, qui fut depuis Evêque d'Hildesheim. Parmi les Allemans, il y en avoit, qui ſe déclaroient en faveur de *Henri* Duc de Baviere, neveu d'*Othon le Grand*. Les Italiens vouloient avoir un Empereur de leur Nation, & propoſoient un Seigneur Romain nommé *Creſcence*, qui, ſelon quelques Auteurs, étoit alors Conſul & Gouverneur de Rome: mais *Othon* l'emporta. Il étoit extrêmement jeune; auſſi on l'appella quelque tems, *l'Enfant*; enſuite il fut nommé *le Roux*, & la *Merveille du Monde*.

appellé *la merveille du monde.*

Creſcence chaſſe Gregoire V.

Quoiqu'*Othon* eût été proclamé Empereur, *Creſcence* avoit uſurpé une ſi grande autorité à Rome, que les Romains ayant élu, par un ordre de l'Empereur, *Brunon* pour Pape, ſous le nom de *Grégoire V.*, *Creſcence* le chaſſa, & mit ſur le Siege l'Evêque de Plaiſance, qui prit le nom de *Jean XVI.*, & qui étoit Moine Grec, nommé *Philagathe*.

Othon aſſiege Rome. *Krantz. Saxon. l. 4. p. 93. Dup. Siecl. X. p. 15.*

Othon fut ſi indigné d'une telle action, qu'étant venu en Italie, il aſſiegea *Rome*, la prit, & rétablit *Grégoire*. L'Antipape *Jean* fut ſaiſi, on lui creva les yeux, & coupa le nez & les oreilles, & on le promena, en cet état, par la ville de Rome, monté ſur un âne, ayant la tête tournée vers la queue, & étant obligé de crier, *Quiconque entreprendra de dépoſſeder un Pape, ſoit ainſi traité.* On dit que *S. Nil* quitta le Monaſtere où il demeuroit, auprès de Gaéte, afin d'interceder pour l'Antipape; mais il n'obtint rien: ce qui irrita ſi fort ce Moine, qu'il les menaça des jugemens de Dieu, parce qu'ils ne vouloient point avoir de pitié de *Philagathe*. *Creſcence* fut auſſi puni; & *Sigebert* dit, que cela arriva au commencement de l'onzieme Siecle; mais les autres Hiſtoriens mettent cet évenement beaucoup plutôt.

L'Antipape Jean cruellement traité. *Sigeb. Gemb. p. 590.*

An. de N. S. 1001.

La Chron. d'Alberic s'accorde avec Sigebert.

Quelques Hiſtoriens diſent, que *Creſcence* ſe retira dans le Château S. Ange; que ſe voyant réduit à l'extrêmité, il capitula avec quelques Princes Allemans, & les pria d'interceder pour lui auprès de l'Empereur; & qu'étant ſorti même du Château, ſans qu'on y penſât, il vint ſe jetter aux pieds d'*Othon*; que l'Empereur ne voulant pas l'écouter, le fit ramener dans le Château; & qu'après y avoir fait donner un aſſaut général, & l'avoir pris de force, il fit précipiter *Creſcence* du haut des murailles en-bas, le fit trainer dans les rues de la ville, comme un traitre, & le fit enfin pendre à un gibet.

Ce qu'on dit de Creſcence.

Comment il fut puni.

D'autres diſent, que *l'Empereur* employa, pour ſurprendre *Creſcence*, un Allemand nommé *Thamme*, qu'il chériſſoit; & que cet homme, par ordre de l'Empereur, & de concert avec le Pape, promit ſureté à *Creſcence*, avec ſerment; mais que quand il fut ſorti de la Forteresſe, l'Empereur lui fit couper la tête; & que l'Empereur s'étant confeſſé de cette ſupercherie à *Romuald*, fit par pénitence, à nuds pieds, le pélerinage de Rome, à S. Michel du Mont Gargan; & demeura dans le Monaſtere de Claſſe, pendant tout le Carême de l'année 999, prenant un cilice ſur la chair, jeûnant, & couchant ſur une natte de jone.

Chr. Sax. ad a. 998. Vita S. Ro. n. 35.

Pénitence de l'Empereur.

Othon, après avoir ainſi puni ce rebelle, quitta Rome; mais il fut obligé d'y revenir bientôt après. Les Romains, qui excitoient toujours de nouveaux trou-

Othon revient à Rome. *Bar. a. 1001.*

An. de N. S. 1001.

troubles contre les Allemans, le contraignirent d'y retourner pour les chatier. On dit, que comme il étoit à *Ravenne*, *Romuald* Abbé de S. Apollinaire vint le ſolliciter de tenir la promeſſe qu'il lui avoit faite de ſe faire Moine: *Othon* lui répondit, qu'il le feroit, quand il auroit dompté les Romains, & qu'il retourneroit à Ravenne. *Pierre Damien* rapporte, que *Romuald* répondit à l'Empereur, qu'il ne reverroit plus *Ravenne*, s'il alloit à *Rome*: mais *Othon*, ſans s'étonner de cette prédiction, qui eut pourtant ſon effet, pourſuivit ſon chemin.

Prédiction de Romuald. *Sigon. l. VII. p. 185. Vita Romu. n. 52. Sigeb. Genb. p. 500.*

Etant donc entré à Rome, il s'appliqua à y rétablir le bon ordre, & à y corriger les dérèglemens des Eccléſiaſtiques, dont la licence ſcandaliſoit tout le monde. Les Romains ne purent ſouffrir qu'on leur donnât des loix, qui gênaſſent leur liberté. Ils diſoient hautement, que Rome étoit une ville libre; & ils vinrent aſſieger *Othon* dans ſon Palais, où il auroit été forcé, ſi *Hugues* Marquis de Toſcane, qui étoit Gouverneur d'Italie, avec *Henri* Duc de Baviere, ne lui avoit donné le moyen de s'évader de nuit, pendant qu'il amuſoit les ſéditieux par de belles promeſſes. L'Empereur ne manqua pas de ſe venger de l'affront qu'on lui avoit fait: car ayant ramaſſé ce qu'il avoit de troupes, il revint à *Rome*, où il punit ſévérement les auteurs de la ſédition; les autres ayant imploré ſa clémence. On dit, que les Romains reprocherent à *Hugues* & à *Henri*, de leur avoir manqué de parole, & d'avoir laiſſé échaper l'Empereur: mais ils leur répondirent, qu'ils n'avoient rien pu faire de meilleur pour le bien de la ville, que de ſauver *Othon* des mains de ces furieux, parce que s'ils l'euſſent tué, ſon ſucceſſeur eût vengé ſa mort, par la déſolation entiere de la ville.

Othon eſt aſſiegé dans ſon Palais à Rome.

Echape de nuit.

Etc. tie les Romains.

La France avoit pour ſon Roi, au commencement de ce Siecle, *Robert* fils de *Hugues Capet*, qui l'aſſocia dès l'an 988, & qui lui laiſſa ſa Couronne l'an 996.

Ce Prince, ſur la fin du Siecle précedent, fut expoſé aux foudres de Rome; & voici quel en fut le ſujet. Il avoit épouſé en ſecondes nôces, *Berthe* ſœur de *Raoul* le fainéant, Roi de Bourgogne, qui étoit veuve d'*Eudes*, premier Comte de Chartres. Comme elle étoit ſa parente, & qu'il avoit tenu un de ſes enfans ſur les fonts, il convoqua les Evêques de ſon Royaume, pour ſavoir d'eux s'il pouvoit l'épouſer. Ces Prélats ayant entendu ſes raiſons, conſentirent que *Robert* ſe mariât avec *Berthe*, nonobſtant les empêchemens canoniques. Mais le Pape *Grégoire* V. s'oppoſa à ce mariage, & tint à Rome un *Concile*, l'an 998, en préſence de l'Empereur *Othon III.*, dans lequel il prononça, que le Roi *Robert* quitteroit ſa parente *Berthe*, qu'il avoit épouſée contre les loix; qu'il feroit pénitence, pendant ſept ans, ou, que s'il ne le faiſoit pas, il ſeroit anathême; & que *Berthe* ſeroit ſoumiſe à la même peine. *Archambauld* Archevêque de Tours, qui leur avoit donné la bénédiction nuptiale, & tous les Evêques qui y avoient aſſiſté, furent ſuſpendus de la Communion, juſqu'à ce qu'ils vinſſent faire ſatisfaction au Pape. Le Roi n'obeïſſant pas à cette ſentence, le Pape mit ſon Royaume en interdit; c'eſt-à-dire, qu'il y défendit le Service divin, & qu'il ôta l'uſage des S. Sacremens aux vivans, & la ſepulture aux morts. Ce jugement fit une telle impreſſion ſur les eſprits, qu'au rapport de *Pierre de Damien*, tous les

An. de N. S. 1001.

Roi de France ROBERT. *Mezerai p. 57.*

Excommunié par le Pape, & pourquoi. *Mezer. p. 92. Dupin Siecle X. p. 47.*

An. de N. S. 1001.

les domeſtiques du Roi, à la reſerve de deux ou trois, l'abandonnerent, & ne voulurent plus avoir de ſocieté avec lui; & ceux qui demeurerent avec le Roi, jettoient aux chiens tout ce qu'on déſervoit devant lui, & faiſoient paſſer par le feu les vaſes dans leſquels il avoit bu & mangé. Le Roi *Robert* quitta *Berthe* peu de tems après, déferant aux avertiſſemens de l'Abbé *Abbon*. L'Auteur de la vie de cet Abbé dit, que *Robert* confeſſa ſa faute, en ſecret & en public; qu'il en demanda pardon, & qu'il en fit pénitence. D'autres diſent, que *Robert* & *Berthe* allerent à Rome avec les Evêques, pour obtenir du Pape l'abſolution. Quoi qu'il en ſoit, le mariage ne ſubſiſta pas; & *Robert* épouſa *Conſtance* fille de *Guillaume* Comte d'Arles, dont nous aurons à parler dans la ſuite.

Roi de Leon, ALPHONSE V. *M. Turquet l. 7. p. 315. Puffendorf hiſt. d'Eſpagne p. 51. Mariana.*

Alfonſe V. étoit Roi de Léon dès l'an 999. Il avoit ſuccedé à *Bermond* ou *Veremond II.* ſon pere, qui ayant fait une alliance avec le Roi de Navarre, & avec *Garciſias* Comte de Caſtille, repouſſa les Maures, & les chaſſa de ſon Royaume. *Bermond II.* mourut ſur la fin du Sieele précedent, ou au commencement de ce Siecle, de la goutte. C'eſt lui qui ayant fait arrêter *Goudeſte* Evêque d'Oviedo, ſans ſujet, & l'ayant tenu en priſon trois ans, attira, dit-on, par cette injuſtice, une grande ſécheresſe, qui ne ceſſa, ajoute-t-on, qu'après qu'il eut délivré l'Evêque. D. *Melenda* (d'autres diſent Melando) *Gonzalez*, Comte de Galice, avoit eu le ſoin de l'enfance d'*Alfonſe*. C'étoit un Seigneur d'une grande expérience, & d'un rare mérite. Il avoit une fille très vertueuſe, qu'il fit épouſer au Roi. Elle ſe nommoit *Elvire*; & *Alfonſe* en eut *Veremond*, & *Sancha*. Ce Roi érigea une Egliſe, ſous le nom de *Jean Batiſte*, qui eſt deſtinée à la ſepulture des Rois de *Leon*. D. *Sanche*, ſurnommé *Garcia*, étoit Comte de Caſtille. Les Hiſtoriens nous rapportent une choſe de ſa mere, qui ne fait pas trop d'honneur à ſa mémoire; c'eſt qu'étant veuve du Comte D. *Garcie Fernandes*, elle devint amoureuſe d'un Prince Maure, & convint avec lui de faire mourir ſon fils, pour l'épouſer plus aiſément. Dieu voulut que ſon deſſein fut découvert à D. *Sanche Garcie* ſon fils, qui ne fit point connoitre qu'il fût qu'on avoit projetté de l'empoiſonner. Mais le jour auquel on devoit exécuter ce funeſte deſſein, en dinant avec ſa mere, comme on lui préſentoit une coupe pleine de vin, où étoit du poiſon, il pria ſa mere de boire la premiere, comme s'il eût voulu lui faire honneur. La Princeſſe refuſa; mais après quelques refus, il la força d'avaler le poiſon qu'elle lui avoit deſtiné, dont elle expira. Et c'eſt de là, à ce que diſent les *Chroniques* d'Eſpagne, qu'eſt venue la coutume, en *Caſtille*, de faire boire les femmes les premieres; ce qui s'obſerve encore en *Biſcaye*, & en d'autres endroits. Après cette triſte avanture, D. *Sanche* fit bâtir *S. Sauveur d'Ogna*, où il mit des Religieuſes, & D. *Tigride* ſa fille en fut Abbeſſe; eſperant par-là expier le crime, d'avoir précipité & cauſé la mort de ſa mere. Ce Comte *Sanche* fit faire encore le grand-chemin pour aller de France à S. Jaques de Compoſtelle.

Mort de Bermond. *Pelag. Ovet.*

D. Melenda, ſon éloge.

Sepulture des Rois de Leon. *Turquet l. 7. p. 317.*

An. de N. S. 1001.

Sanche Garcia Comte de Caſtille.

Hiſtoire de la mere de D. Sanche. *André Favyn hiſt. de Navarre p. 129. l. III.*

D'où eſt venue la coutume en Caſtille de faire boire les femmes les premieres.

D. *Sanche III.* étoit Roi de *Navarre* dès l'an 1000. *André Favyn* dans ſon Hiſt. de Navarre l. III. p. 129. l'appelle *Sanche IV.* & dit qu'il ſucceeda à ſon pere l'an 1003. Il a paſſé pour un grand Prince. Il ſucceda à D. *Garcie* ſon pere, qui étoit appellé *le Tremblant*, parce que, lorſqu'il alloit combattre, il paroiſſoit

D. Sanche Roi de Navarre. *Turq. p. 324.*

Pourquoi on appelloit D. Garcie le *Tremblant*.

An. de N. S. 1001.

ſoit fort agité, non de crainte, mais d'ardeur. On diſoit de ce Prince, qu'il ne ſavoit rien refuſer. Je ne crois pas qu'il ſoit néceſſaire de décrire ici les diviſions qu'il y eut dans le X. Siecle, & au commencement de ce XI., entre les Maures; en ſorte que leur Royaume fut diviſé en pluſieurs petites parties, & chaque Gouverneur ſe rendit maître du païs dont on lui avoit confié l'adminiſtration, en prenant le titre de Roi.

Puſſend. introd. à l'hiſtoire p. 52.

ETHELRED Roi d'Angleterre. Ce qu'on diſoit de lui.

J'aime mieux paſſer de *l'Eſpagne* en *Angleterre*. *Ethelred* en étoit Roi dès l'an 978, ou 979. On diſoit de lui, que c'étoit un ſecond *Coprony-me*, qui avoit ſali les fonts à ſon baptême. Il étoit fils du Roi *Edgar*, & de ſa ſeconde femme nommée *Elfride*, ou *Ethelfride*, qui fit tuer le fils aîné d'*Edgar* nommé *Edouard*, (dont les Moines ont fait un Saint) pour faire regner *Ethelred*. On dit que S. *Dunſtan* fit difficulté de le ſacrer, au commencement: mais qu'enſuite il y conſeſendit; & qu'en ſacrant ce nouveau Roi, il lui tint ce diſcours: *Parce que vous êtes monté ſur le Trône par le meurtre de votre frere, écoutez la parole du Seigneur: Voici ce qu'il vous annonce par ma bouche. Le péché de votre infame mere, & celui de ceux qui le lui ont conſeillé, ne ſera jamais effacé, que par une effuſion abondante du ſang de vos malheureux Sujets, par laquelle le Ciel punira ſéverement leurs crimes & les vôtres, & l'aſſaſſinat du meilleur de tous les Rois.* On rapporte, qu'*Ethelred* eut beaucoup de regret de la mort de ſon frere; & que ſa mere, indignée de ce que ſon fils la condamnoit, lui jetta à la tête la bougie qu'elle tenoit à la main: ce qui fit une ſi forte impreſſion ſur ſon imagination, qu'il ne pouvoit voir de flambeaux de cire, ſans émotion.

Hiſt. des revol. d'Angl. p. 39. &c.

Prédiction faite par Dunſtan.

Larrei hiſt. d'Angl. p. 181.

La prédiction a ſon accompliſſement.

La prophetie de *Dunſtan* eut ſon accompliſſement, comme nous le verrons dans la ſuite. Les *Danois* firent de grands ravages dans l'Angleterre, l'an 980: ils ravagerent les côtes de Kent, & d'autres Provinces, l'année ſuivante: ils gagnerent, l'an 991, la fameuſe bataille de Maldon, dans le Comté d'Eſſex: *Londres* fut aſſiegée l'an 994. Enfin, ces féroces Peuples du Nord déſoloient tout, & ils exigeoient de terribles tributs. D'abord, ce fut dix-mille livres, puis ſeize, puis vingt-quatre, puis quarante-mille. *Ethelred* fut mortellement affligé de voir la déſolation de ſon Royaume; & il crut qu'il devoit penſer à faire quelque puiſſante alliance avec des Princes étrangers, pour être ſecouru, en cas que les Danois vinſſent faire une nouvelle irruption dans ſon païs. Dans cette vue, il rechercha la fille de *Richard* Duc de Normandie, & l'envoya demander en mariage, par des Ambaſſadeurs. Elle lui fut accordée, & elle vint en Angleterre l'année ſuivante.

An. de N. S. 1001.

Les Danois font de grands ravages en Angleterre.

Ethelred recherche l'alliance du Duc de Normandie.

Alford. Annal. Eccl. & Civiles Britannorum. p. 427. ex Huntind. l. 6. Hiſt. des revol. d'Angleterre p. 41.

Suenon étoit Roi de Danemarc; il regnoit dès l'an 980. ou l'an 981. *Pontan* rapporte, qu'*Harald* pere de *Suenon*, ayant été vaincu par *Othon le Grand*, dans une guerre qu'il eut avec lui, fut obligé, par le Traité de paix qu'il fit avec cet Empereur, d'embraſſer la Religion Chretienne: ce que ce Roi fit de ſi bonne foi, qu'il devint zélé pour l'établir dans ſon païs, juſqu'à contraindre les peuples. Cette violence irrita les Danois; & *Suenon*, qui avoit fait une profeſſion forcée du Chriſtianiſme, ſe mit à leur tête pour rétablir le Paganiſme dans le Danemarc. *Harald* eut le malheur de ſe voir abandonné d'une grande partie de ſes Sujets: mais il ne perdit pas courage. Avec un petit nombre de Danois fideles, & quelques Eſclavons, il donna deux batailles. Il eſt vrai qu'il

Suenon Roi de Danemarc.

Harald ſon pere avoit embraſſé le Chriſtianiſme. Il rétablit le Paganiſme dans le Danemarc.

Harald abandonné par ſes ſujets.

An. de N.S. 1001.

qu'il les perdit malheureuſement: mais toutes ces diſgraces ne l'abattirent pas; & il auroit peut-être rétabli ſes affaires, s'il n'avoit été tué. Son Armée le voyant mort, attaqua *Suenon* avec tant de furie, qu'elle le gagna ſur lui trois batailles, & ne le laiſſa rétablir dans ſes Etats, qu'à des conditions très dures. Peu de tems même après, *Eric Segherſel* Roi de Suede enleva à *Suenon* les Provinces de *Halland* & de *Schonie*, & le dépouilla du Royaume de Danemare; de ſorte qu'il fut contraint de ſe ſauver en Norvege, d'où ayant paſſé en Angleterre, il ſe retira enſuite en Ecoſſe, où il demeura ſept ans, juſqu'à ce qu'après la mort du Roi *Segherſel*, il rentra en poſſeſſion du Royaume de Danemare, d'où il repaſſa en Angleterre pour faire l'expédition contre *Ethelred*, dont nous parlerons. *Eric Segherſel* Roi de Suede eut pour ſucceſſeur ſon fils *Stenchil*, à qui on donna le nom de *Liberal* & de *Débonnaire*. Quelques-uns l'appellent *Eric VIII.* qui commença à regner l'an 940. Il y a eu pluſieurs Rois de Suede nommez *Eric*. L'Hiſtoire fabuleuſe de Suede met *Eric I.* à l'an du M. 1849. Elle dit, qu'il envoya des Colonies dans les Iles de la Cherſoneze Cimbrique, qui font aujourd'hui partie du Royaume de Danemare: *Eric II.* à l'an du M. 3351. ou environ: *Eric III.* dit *le Sage*, à l'an 3931: *Eric IV.* à l'an de J. C. 169., qui fut défait dans un combat naval, & ſe précipita dans la mer, plutôt que de ſe rendre à ſes ennemis: *Eric V.* dans le V. Siecle. A l'égard d'*Eric VI.* l'Hiſtoire de Suede dit qu'il monta ſur le Trône l'an 907, à la faveur de quelques preſtiges dont il épouvanta les Suedois. Ils le prirent pour un grand Magicien, & il leur perſuada qu'il diſpoſoit à ſon gré des vents & des tempêtes. *Eric VII.* dit *le Victorieux*, lui ſucceda l'an 917. Il ſortit de Suede, paſſa la Mer Baltique à la tête de ſon Armée, deſcendit en Livonie, & ſe rendit maître de cette Province. C'eſt celui qui eſt appellé *Segherſel*; & à qui ſucceda *Eric VIII.* ou *Stenchil*. Dès ſon avenement à la Couronne, il embraſſa la Religion Chretienne avec beaucoup de zéle. Enſuite il demanda des Prêtres à l'Evêque de Hambourg, qui lui en envoya deux; l'un nommé *Adelward*, & l'autre *Etienne*: & quelque tems après, il ſe fit batiſer, avec une grande multitude de peuple, à *Sigtuna*. Mais ayant fait abattre le Temple des faux Dieux d'*Upſal*, & renverſer toutes les Idoles, avec défenſe expreſſe, ſur peine corporelle, de leur plus ſacrifier à l'avenir; cette conduite fit ſoulever le reſte du peuple, qui étoit encore Payen; & s'étant jetté ſur lui près de la ville d'*Upſal*, ils le maſſacrerent, avec les deux Prêtres qui lui avoient été envoyez d'Allemagne; & ils brûlerent leurs cadavres.

An. de N.S. 1001.

Eric Segherſel Roi de Suede enleve à Suenon des Provinces. *Puffendorf hiſt. de Suede p. 55.*

Dépouillé du Danemare rentre en poſſeſſion de ce Royaume.

Stenchil Roi de Suede ſe fait Chretien.

Maſſacré.

Adam, Chanoine de Breme, nous décrit de cette maniere l'Idolatrie des Suedois. Il dit que leur Temple le plus fameux étoit à *Upſal*; qu'il étoit revetu d'or, & qu'on y revéroit les Statues de trois Dieux. Qu'au milieu étoit le Trône du plus puiſſant, qu'ils nommoient *Thor*, qui, à ce qu'ils diſoient, gouvernoit l'air, le tonnerre, la foudre, les vents, les pluyes, les ſaiſons, & les fruits, & à qui ils donnoient un ſceptre. A ſes côtez étoient *Vodan* le Dieu de la Guerre, armé comme *Mars*; & *Friccon* le Dieu des Plaiſirs, repréſenté ſous la figure infame de Priape. Il ajoute, que ces Suedois adoroient des hommes, qu'ils croyoient être devenus Dieux par leurs belles actions; que tous les ans ils célebroient une fête ſolennelle, où on immoloit

L'idolatrie des Suedois.

An. de N. S. 1001.

neuf animaux mâles, de toute eſpece, & on en pendoit les corps dans un Bois proche du Temple.

Puffendorf. p. 56. OLAUS Roi de Suede demande des Paſteurs.

Comme les Hiſtoriens, qui rapportent ce que j'ai dit de ce Roi de Suede, ne marquent point préciſément le tems, on ne ſauroit décider dans quelle année du dixieme Siecle cela arriva. Après la mort de ce Roi, ſon frere *Olaüs* lui ſuceeda, qui, ne voulant point abandonner la Religion Chretienne, envoya des Ambaſſadeurs à *Ethelred* en Angleterre, pour lui demander des Paſteurs. *Ethelred* lui en envoya trois, *Siegfried*, *Eſchild*, & *David*, qui étant arrivez dans la partie occidentale de la Gothie, ſe rendirent auprès du Roi *Olaüs*, & prêcherent l'Evangile. *Olaüs* ſe fit batiſer le premier près de *Husbye*, de l'eau d'un jet de fontaine, qu'on nomme encore aujourd'hui la *Fontaine de S. Sigfried*. Ses Sujets ſuivirent ſon exemple, & dans une ſeule Meſſe, on fit une offrande de 70 marcs d'argent.

Se fait batiſer.

Pourquoi nommé *Tributaire.*

Ce Roi fut ſurnommé *le Tributaire*, parce qu'à la perſuaſion des Evêques d'Angleterre, il envoya au Pape une eſpece de tribut annuel, ſous prétexte d'employer ces deniers dans la guerre qu'on avoit avec un Sarraſin, nommé *Romskot*. De plus, tous les Suedois, qui, outre leurs hardes & leurs armes, avoient encore trois marcs d'argent vaillant, étoient obligez de payer contribution au Siege de Rome.

Tribut payé au Pape.

OLUF Tryggeſon regne en Norvege, *Pontan. Hiſt. Dan. l. 5. p. 139.*

Dans ce tems-là, un certain *Oluf Tryggeſon*, qui regnoit en Norvege, voulant chaſſer de Danemarc le Roi *Suenon*, chercha les moyens d'engager dans ſes interets *Olaüs* Roi de Suede, & lui demanda en mariage ſa belle-mere nommée *Sigrid*, qui étoit une jeune veuve, laquelle lui fut accordée, & envoyée en Norvege. Le Roi *Suenon*, pour détourner ce coup, fit propoſer à *Oluf Tryggeſon* adroitement ſa propre fille, qui étoit une Princeſſe belle, & jeune. *Tryggeſon* accepta l'offre, & renvoya en Suede la belle-mere du Roi *Olaüs*. Pontanus dit même, qu'il voulut la faire périr. Après quoi il envoya des Ambaſſadeurs en Danemarc, pour demander la fille du Roi. Mais comme on déliberoit ſur cette affaire, *Olaüs* Roi de Suede vint avec une puiſſante Armée en Norvege, pour vanger l'affront que l'inconſtant *Tryggeſon* avoit fait à ſa belle-mere; & l'ayant défait dans une bataille, le réduiſit à une ſi grande extrémité, qu'il ſe précipita du haut d'une montagne; d'autres diſent, que ce fut de la pouppe d'un vaiſſeau où il étoit, dans la mer, où il ſe noya: de ſorte que par ſa mort, le Roi de Suede eut occaſion de s'emparer du Royaume de Norvege. Après quoi il donna en mariage ſa belle-mere à *Suenon* Roi de Danemarc, de laquelle celui-ci eut un fils, nommé *Canut*.

An. de N. S. 1001.

riage la belle-mere d'Olaüs.

Suenon lui offre ſa fille.

Il l'accepte, & renvoye la belle-mere d'Olaüs.

Olaüs l'attaque.

Tryggeſon ſe précipite.

Olaüs s'empare de la Norvege.

Suenon épouſe ſa belle-mere, dont il a Canut.

Voilà l'état où étoit la *Suede*, le *Danemarc* & la *Norvege*, au commencement de l'onzieme Siecle. Les démêlez que l'*Angleterre* eut alors avec le Danemarc, nous ont obligé de parler de ces Rois du Nord, après l'Angleterre; & nous n'avons rien dit de l'*Ecoſſe*. Nous y venons maintenant.

Roi d'Ecoſſe CONSTANTIN IV.

Au commencement de l'onzieme Siecle, regnoit *Conſtantin IV.* Il étoit fils du Roi *Culen*, qui fut tué l'an 976, à cauſe de ſes horribles débauches. Les Principaux du Royaume élurent en ſa place, *Kennet III.* frere du Roi *Duffe*, qui avoit été tué l'an 972. Les Hiſtoriens rapportent des choſes ſingulieres de ce *Duffe*, & de ce *Kennet*. On dit que le premier ne pouvant ſouffrir les fainéans, & les gens de mauvaiſe vie, certaines Sorcieres firent une image de cire, qu'elles faiſoient mettre près du

Fables touchant le Roi Duffe.

An. de N. S. 1001.

Davity T. 1. p. 364.

du feu, l'ayant miſe dans une broche de bois, & l'arroſant d'une certaine liqueur, avec quelques paroles. Ils ajoutent, que cela faiſoit ſecher le Roi, de jour en jour: mais que comme on eut ſurpris ces Sorcieres, il guérit. Je ne garantis pas ce fait, & je pardonne volontiers à ceux qui n'en croiront rien: mais je ſai qu'encore aujourd'hui on croit de ſemblables hiſtoires en Ecoſſe. A l'égard de *Kennet*, on dit qu'il fut tué, par la ruſe de *Fenelle* mere de *Crathinte*, que le Roi avoit fait mourir, comme auteur d'une revolte. On ajoute, qu'il fut percé de fleches, qu'on avoit cachées ſous la tapiſſerie d'une Tour bâtie par *Fenelle*, & diſpoſées d'une telle maniere, qu'en touchant une pomme d'or que tenoit une Statue d'airain, qu'on avoit miſe dans la chambre, elles ſe décochoient d'elles-mêmes contre celui qui la touchoit.

Ce fut à ce *Kennet III.* que ſuccéda *Conſtantin IV.* qui regna peu: car nous verrons l'année ſuivante, comme il fut tué.

L'hiſtoire de la converſion des Moſcovites.

La *Moſcovie* avoit, au commencement de ce Siecle, pour ſon Grand-Duc, *Wolodimer*, ſous lequel les Moſcovites embraſſerent le Chriſtianiſme, au dixieme Siecle. On ne ſera pas faché d'apprendre l'hiſtoire de cette converſion.

Quelques-uns prétendent, à la vérité, que ce fut l'an 870, ſous l'Empereur *Baſile*, & le Patriarche *Ignace*, qu'arriva la converſion des Ruſſes: Que *Baſile* les ayant attiré par des préſens, les diſpoſa à recevoir un Archevêque: Que lorſque cet Archevêque fut arrivé chez eux, le Prince des *Ruſſes* ayant aſſemblé la Nation, & étant avec ſes Conſeillers pour déliberer s'ils embraſſeroient la Religion Chretienne, ils firent venir l'Archevêque, & lui demanderent ce qu'il venoit leur enſeigner: & que comme il leur montra le Livre de l'Evangile, & leur raconta divers miracles de Jéſus-Chriſt, & d'autres rapportez dans les Livres du Vieux Teſtament, les Ruſſes lui dirent, qu'ils ne pouvoient pas l'écouter, à moins qu'il ne fit quelque miracle devant eux, ſemblable à celui des trois Compagnons de Daniel dans la fournaiſe: Que l'Archevêque leur répondit, que, quoiqu'il ne fut pas permis de tenter Dieu, cependant, ils n'avoient qu'à dire ce qu'ils voudroient, & qu'il eſperoit que Dieu l'exécuteroit: Qu'alors ils demanderent que le Livre, qu'il tenoit, fut jetté au feu, promettant, que s'il ne brûloit point, ils ſe feroient batiſer: Que dans cet inſtant, l'Archevêque, ayant levé les yeux & les mains au Ciel, en diſant, Seigneur Jeſus, glorifie ton ſaint Nom, en préſence de tout le peuple, le Livre fut jetté dans un grand feu; & qu'après pluſieurs heures, il fut trouvé en ſon entier, ſans que les bords même, ni les fermoirs fuſſent gatez: qu'à la vue de ce miracle, les Barbares demanderent le batême. Mais comme pluſieurs regardent ce récit comme fabuleux, je vais rapporter ce que diſent d'autres Hiſtoriens.

On dit, que dès l'année 954, ou 955, *Olga*, ou *Olha*, veuve d'*Igor*, grand-mere de *Wolodimer*, étant allée à Conſtantinople, s'y fit batiſer, & nommer *Hélene*, & fut la premiere qui introduiſit le Chriſtianiſme en Ruſſie; d'où vient, que dans les Livres des Moſcovites, elle eſt appellée *l'image du Soleil*; parce que, comme le Soleil éclaire tout le Monde, elle a auſſi éclairé toute la Moſcovie. Cependant, elle ne put pas perſuader à ſon fils *Swetoſlaw* de ſe faire Chretien, & de faire convertir ſes peuples, qui adoroient pluſieurs fauſſes Divinitez, *Pioruni*, *Stribi*, *Chor-*

Sigiſmond. Baro ab Herberſtein. I. I. V.

Olga grand-mere de Wolodimer, Chretienne, appellée *l'image du Soleil.*

An. de N. S. 1001.

Converſion de Wolodimer.

Chorſi, & *Mocoſſi*; *Iupiter*, *Saturne*, *Mars*. Cet ouvrage étoit reſervé à *Wolodimer*. Ce Prince, au commencement, étoit fort débauché; il avoit plus de 800 Concubines, & ſix Femmes légitimes, & il étoit fort idolatre: mais après qu'il eut ſubjugué toute la Ruſſie, ſes voiſins le ſolliciterent ſi fort à quitter ſon Idolatrie, qu'il envoya des Ambaſſadeurs à Conſtantinople, aux Empereurs *Baſile* & *Conſtantin*, pour leur demander leur ſœur *Anne* en mariage. Dès qu'elle lui fut accordée, il alla à la ville de *Caſan*, s'y fit batiſer, & nommer *Waſili*, ou *Baſile*, chaſſa ſes Concubines, repudia ſes Femmes, & épouſa Anne, l'an 960, ſelon *Sigiſmond*, ou l'an 989, ſelon *Petrée*; ou, ſelon d'autres, l'an 990, ou l'an 987, ou 988.

On dit, qu'il fit jetter dans le *Boriſthene*, le ſimulacre de la Foudre, qui étoit adoré à Kiow. Les Moſcovites comptent ce Prince entre leurs Saints, & honorent ſa mémoire le 15 de Juillet, le regardant comme l'Apôtre de leur Nation.

Le Chriſtianiſme introduit dans la Pologne.

Les *Moſcovites* & les *Polonois* ont eu ſi ſouvent des alliances & des guerres enſemble, qu'il eſt aſſez naturel de parler de la *Pologne*, après la *Moſcovie*. Ce fut auſſi dans le X. Siecle, que le Chriſtianiſme fut introduit dans ce Royaume. *Mieciſlaus* fut le premier Duc Chretien; & on dit, que cela arriva de cette maniere. Comme il avoit beaucoup de femmes, dont il n'avoit point d'enfans, quelques Allemans lui promirent qu'il n'auroit indubitablement, s'il vouloit abjurer la Religion Payenne. Il ſe laiſſa perſuader; & ayant repudié ſes femmes Payennes, il épouſa *Dambrawca*, ou *Dobrave*, fille de *Boleſlas* Duc de Boheme; & avant que le mariage fût accompli, il ſe fit batiſer, & introduiſit le Chriſtaniſme dans ſes Etats, l'an 965, avec cette coutume, que pendant qu'on chanteroit l'Evangile à la Meſſe, tous les hommes qui y aſſiſteroient tireroient à demi leurs ſabres hors du fourreau, pour marquer par-là, qu'ils étoient prêts de combattre pour la foi de l'Evangile.

Mieciſlas, Duc de Pologne.

Puffendorf introduct. à l'hiſtoire p. 503.

Dithmar. l. IV. p. 5. Ce qui ſe pratiquoit en

An. de N. S. 1001.

Pologne lors qu'on chantoit l'Evangile à la Meſſe.

On fait un conte de ce *Miziſlas*, ou *Mieſco*, qu'étant né aveugle, il recouvra ſubitement la vue, lorſque, ſelon la coutume des Payens, on lui coupa les cheveux, pour la premiere fois; ce qui fit dire aux Devins, que ſous ſon regne, il apparoitroit une grande lumiere à la Nation Polonoiſe. Je ne ſuis pas garant de ces hiſtoires. On dit, que le premier Evêque de ces Peuples de Boheme & de Pologne, qui étoient Sclaves, étoit nommé *Jourdain*.

Conte ſur ce Mieziſlas.

Jourdain le premier Evêque de Boheme & de Pologne.

Boleſlas Chrobri, ſon fils, lui ſuccéda en 999. On a cru que l'Empereur *Othon III.* l'honora du titre de Roi, & lui ceda tous les droits que les Empereurs avoient prétendu avoir auparavant ſur la Pologne; & cela, pour marquer ſa reconnoiſſance du bon accueil que lui avoit fait *Boleſlas*, lorſqu'il alloit en pélerinage au Tombeau d'*Aldebert*, ou *Adalbert*, Evêque de Gneſne, où l'on publioit qu'il ſe faiſoit de grands miracles, & où l'Empereur avoit, pendant ſa maladie, fait vœu de ſe rendre.

Boleslas Chrobri.

S'il a été honoré du titre de Roi par Othon III.

Dubrav. l. 6. p. 158.

Mais *Wippon*, dans la vie de *Conrad Salique*, à la 1. année de ſon regne, rapporte, qu'alors *Boleſlas* prit, de lui-même, le nom de Roi, & les marques de la Royauté, pour faire du chagrin au Roi Conrad.

La *Boheme* avoit auſſi un Duc, qui ſe nommoit *Boleſlas III.* le *Doux* & le *Débonnaire*, & qui fut enſuite appellé *l'Aveugle*, pour une raiſon que nous rapporterons dans ſon tems. Il avoit ſuccedé à *Boleſlas le Pieux* ſon pere, qui ayant pris *Cracovie* l'an 994, mourut l'an 999. *Oldoin*, dans ſes notes ſur *Ciaconius*, & *Jean Palatio* dans la vie de *Sylveſtre II.* diſent que ce

Boleslas Duc de Boheme.

Dubrav. Æn. Sylv.

An. de N. S. 1001.

ce Prince fut couronné par *Othon III.* Empereur, & par l'autorité de *Sylveſtre :* mais *Baronius* ſoutient le contraire ; & le P. *Pagi* dans ſon Hiſtoire des Papes, T. II. p. 279 : & c'eſt avec raiſon, comme on le peut prouver par l'autorité de *Wippon* dans la Vie de l'Empereur *Conrad Salique.*

Etienne Duc & enſuite Roi de Hongrie : Quand il eut le titre de Roi.

La *Hongrie* avoit pour Duc, *Etienne*, ou *Iſtvan* fils de *Geyza*, dont nous aurons à parler ailleurs. Il étoit né l'an 969, ſelon quelques Hiſtoriens. Il y a des Auteurs qui ont dit, qu'il obtint le titre de Roi l'an 1000, de *Sylveſtre :* d'autres, que ce fut l'an 1001, durant la vie de l'Empereur *Othon III.* Mais il y en a qui croyent que ce fut plus tard, & qu'il eut le titre de Roi, de l'Empereur *Henri II.*, l'an 1010, ou l'an 1020 ; & d'autres enfin, que les Seigneurs de Hongrie lui en donnerent le titre, après la mort de ſon pere. Nous en parlerons l'an 1003, & ailleurs.

Pierre Orſeolo ou *Urſeolo* étoit Doge de Veniſe. Il étoit fils d'un autre *Pierre Orſeolo*, qui étant Doge, rebatit l'Egliſe de S. Marc, réédifia les murailles de *Grado*, ſecourut *Bari* contre les Sarraſins ; puis étant parti ſecretement de Veniſe, avec un Moine, s'en alla en Gaſcogne ; & s'étant fait auſſi Religieux, mourut l'an 978. Son ſucceſſeur *Vital Candian* entra auſſi en Religion, & mourut l'an 979. Et ſon exemple fut ſuivi par *Tribun Memo*, qui fut Doge après lui, & qui, ennuyé des diviſions qui regnoient, quitta ſa Charge, & ſe fit Moine. Il mourut l'an 991 ; & *Pierre Orſeolo* remplit ſa place. Ce fut lui qui obtint de l'Empereur *Baſile*, que les Venitiens ne payeroient aucune gabelle. Il conquit preſque toute la Dalmatie, fit la guerre aux Narentins, refit les murs de Grado, & mourut l'an 1009.

Pierre Orſeolo Doge de Veniſe.

Sigonius dit, qu'Otnon étant venu à Verone, préſenta ce *Pierre Orſeolo*, dans le Sacrement du Chrême, & qu'il le fit appeller *Othon.*

La Hollande avoit pour Comte, *Thierri III.* ou ſelon d'autres *Thierri IV.* Et *Baudouin IV.* ſurnommé le *Barbu*, étoit Comte de Flandres.

Après avoir ainſi parcouru les principaux Etats & Empires du Monde, qui nous ſont le plus connus, il eſt tems de parler de l'Egliſe.

Sylveſtre II. étoit Pape de Rome ; & la premiere année de ce Sieele fut la troiſieme de ſon Pontificat. Son premier nom étoit *Gerbert*, ou *Gilbert.* Il étoit d'Auvergne. Il fut élevé dans le Monaſtere de S. Gerauld à Avrillac ; d'autres diſent, dans l'Abbaye de Fleuri. Etant paſſé en Eſpagne, il y apprit les Mathématiques. Ses talens le mirent en reputation. Il eut pour diſciples à Rheims, le Prince *Robert*, fils de *Hugues Capet*, *Leoteric* Archevêque de Sens, & *Fulbert* Evêque de Chartres : & il eut enſuite l'honneur d'inſtruire Othon III. dont on a une Lettre adreſſée à *Gerbert*, *Philoſophe très habile, & Docteur dans les trois parties de la Philoſophie ; Gerberto Philoſopho peritiſſimo, & tribus Philoſophiæ partibus laureato.* L'Empereur *Othon II.* donna à *Gerbert* l'Abbaye de Bobbio, fondée par S. Colomban, qu'il abandonna, parce qu'elle avoit été ruïnée par la guerre. Tout le territoire de Bobbio, ſi on excepte une petite vallée arroſée par la *Trebia*, eſt un païs fort montagneux. Il eſt ſitué dans le Duché de Milan. *Arnoul* Archevêque de Rheims, ayant été dépoſé & dépouillé de ſon Archevêché, les Evêques élurent en ſa place, *Gerbert.* Mais *Arnoul* ayant été rétabli, *Gerbert* ſe retira vers *Othon III.* qui lui donna, peu de tems après, l'Archevêché de Ravenne ; d'où il monta, l'an 999, au Souverain Pontificat. Cette élection de

An. de N. S. 1001.

Comtes de Hollande, & de Flandres, THIERRI III. ou IV. & BAUDOUIN IV.

SYLVESTRE II. Pape. *Gerb. ep. 12. Chron. verd. p. 37. Glab. l. 1. c. 4. Chr. Avrillat. to. 2. Annal. p. 262.*

An. de N. S. 1001.

Gerbert pour les Prélatures de trois villes, dont le nom commençoit par la lettre R. *Rheims*, *Ravenne* & *Rome*, a donné lieu à ce vers si connu, dont on croit même *Sylvestre* Auteur.

Scandit ab R. Gerbertus R., ad fit Papa vigens R.

Gerbert est monté d'R. en R. c'est-à-dire, de *Rheims* à *Ravenne*; & étant devenu *Pape* il gouverne encore R. c'est-à-dire *Rome*.

Paroles de Sylvestre contre le Pape de Rome. *Ep. ad Sigv.*

Dans le tems qu'on lui vouloit ôter l'Archevêché de *Rheims*, il écrivoit à *Siguin* Archevêque de Sens, qui appréhendoit les foudres de Rome: „ Que l'excommunication du Pape „ est nulle, quand elle est mal fon- „ dée. Qu'on n'oseroit dire, que „ le jugement de l'Evêque de Ro- „ me est plus grand que le juge- „ ment de Dieu. Que le premier „ des Evêques de Rome, & même „ le Prince des Apôtres, crie, *qu'il* „ *vaut mieux obéir à Dieu, qu'aux* „ *hommes*. Que le Maître de l'Uni- „ vers s'écrie aussi, *Si quelqu'un vous* „ *annonce outre ce que vous avez reçu,* „ *quand ce seroit un Ange du Ciel,* „ *qu'il soit anathème*. Quoi! *ajoute-* „ *t-il*, faut-il que parce que *Mar-* „ *cellin* a brûlé de l'encens à Jupiter, „ que tous les Evêques l'imitent? „ Certainement, si l'Evêque de Ro- „ me avoit péché contre son frere, „ & qu'étant souvent averti, il ne „ voulût pas écouter l'Eglise, il „ faudroit le tenir, selon le com- „ mandement de Dieu, comme un „ Payen, & comme un Péager. Il „ dit encore, que le Pape ne pou- „ voit pas séparer de la Commu- „ nion de J. Christ, des Evêques, „ parce qu'ils ne vouloient pas con- „ sentir à une chose qu'ils croyoient „ être contre l'Evangile: Que les „ règles sur lesquelles on se conduit „ dans l'Eglise Catholique, sont l'E- „ vangile, les Apôtres, les Pro- „ phetes, les Canons établis par „ l'Esprit de Dieu, & consacrez par „ le respect que toute la Terre leur „ porte; & les Décrets du S. Siege „ Apostolique, qui y sont confor- „ mes. " Tous ces discours lui ont attiré bien des duretez du Cardinal *Baronius*, mais ne l'empêcherent point d'être Pape.

An. de N. S. 1001.

Discours d'Arnoul Evêque d'Orleans contre le Pape.

Gerbert n'en disoit pas plus qu'*Arnoul*, Evêque d'Orleans, qui, dans le Concile qui se tint à *Rheims* pour l'affaire d'*Arnoul* Archevêque, disoit: „ Qui pensez-vous, que soit cet „ homme assis sur un Trône élevé, „ éclatant par l'or & la pourpre dont „ il est revêtu? S'il est destitué de „ charité, & seulement enflé par la „ science, c'est un *Antechrist*, assis „ dans le Temple de Dieu, & se „ montrant comme s'il étoit Dieu: „ Que s'il n'a ni charité, ni science, „ il est dans le Temple de Dieu, „ comme une Idole; & le consulter, „ c'est consulter le marbre.

Sergius II. Patriarche de Constantinople.

Sergius II. étoit Patriarche de Constantinople. Il étoit de la même Maison que *Photius*; aussi il soutenoit ses sentimens. Il effaça le nom du Pape, des *Diptyques*, c'est-à-dire, du Livre où l'on écrivoit les noms de ceux pour qui on prioit durant les Mysteres.

Le Cardinal *Baronius*, & après lui *Henri de Sponde*, croyent que ce *Sergius* a succedé à un Patriarche nommé *Jean*, sur ce que *Pierre* Patriarche d'Antioche, dans sa Lettre à *Michel Cerularius*, dit qu'il est témoin, que sous le très saint Patriarche *Jean*, l'on faisoit dans les prieres de la Messe, commémoration du Pape aussi appellé *Jean*. Mais d'autres remarquent, que ce Patriarche *Jean* étoit Patriarche d'Antioche, & non de Constantinople, comme il y a dans l'original Grec qu'*Allatius* a vu à Rome. D'autres croyent que *Sergius*

Maimb. hist. du schisme p. 400. Πατριαρχῶ Αντιοχίας τοῦ λοιπου.

An. de N. S. 1001.

gius étoit auſſi appellé *Jean*. Ceux qui ſont dans ce ſentimenr, ne doutent pas que *Serge* n'ait ſuccedé à *Siſinnius*, qui mourut l'an 998.

Willigiſe Archevêque de Mayence.

Willigiſe étoit Archevêque de Mayence. Il étoit de baſſe naiſſance. On dit communément, que ce Prélat étoit fils d'un *Charron*, dont, par humilité, il voulut conſerver la mémoire en prenant une roue pour ſes Armes, & en faiſant peindre ſur les vitres de ſon Palais, & en pluſieurs autres endroits, des roues de charrette, afin de ſe ſouvenir de la baſſeſſe de ſa premiere condition. Son eſprit & ſa vertu le firent connoître à l'Empereur *Othon II.*, qui le fit dabord ſon premier Aumônier, & qui enſuite lui donna l'Archevêché de Mayence, en 976. On dit qu'il fit écrire auſſi ſur les murs de ſon cabinet, ces mots: *Souvenez-vous, Willigiſe, de ce que vous êtes, & de ce que vous avez été.* On croit que la *roue* de *Willigiſe* eſt l'origine des Armoiries de Mayence, qui porte de gueules à une roue d'argent; ce que les Archevêques ont conſervé juſques à ce jour.

Son humilité.

Heiſſ l. 6. p. 206. 2. p.

Les Archevêques de Treves & de Cologne.

Ludolphe Saxon étoit Archevêque de Treves; & *Héribert* étoit Archevêque de Cologne, qui ſucceda à *Everger*. C'eſt cet Archevêque qui mit les Reliques des prétendues Onze-mille Vierges, dans la Chapelle & dans l'Autel de S. Etienne, l'an 1021, le 16. Mars.

Leibn. acceſſ. hiſtoricæ Geſta Trever. p. 66. Rerum German. T. 2. Meibom. Catalog. Eccl. Colon.

Burchard étoit Archevêque de *Lyon*. Quelques-uns veulent qu'il ait été fils de *Conrad le Pacifique*, & de *Mathilde*. D'autres, qu'il étoit ſon frere, & fils de *Rodolphe II.* Roi de la Bourgogne Transjurane, & de *Berthe*. C'étoit un Prélat de mérite.

Héribert de Cologne.

Les reliques des

Ælfric dit le *Grammairien* étoit Archevêque de Cantorberi. On ne rapporte pas de ce Prélat des choſes auſſi ridicules & auſſi impies, que celles qu'on a débitées de *Dunſtan* l'un de ſes Prédéceſſeurs: car, qui eſt-ce qui ne ſeroit ſurpris d'entendre dire, que la premiere fois que *Dunſtan* fit le ſervice divin, après avoir été reçu Archevêque, l'Egliſe fut couverte d'une nuée, & que le S. Eſprit deſcendit ſur lui, en forme de colombe, & y demeura pendant le ſervice? Et qu'ayant à dédier une Egliſe, comme l'eau manquoit, il frappa la terre, d'une baguette, & on vit ſortir une fontaine? Peut-on s'empêcher de déplorer le malheur de ces peuples, à qui l'on a fait croire ces impietez, & à qui on vouloit perſuader que *Dunſtan* avoit arraché, avec des pincettes, le nez à un pauvre Diable, qui ſe préſenta devant lui avec un nez fort long, en ſorte qu'il s'en retourna camus, au-lieu qu'il avoit un pied de nez? Quelle extravagance!

An. de N. S. 1001.

XI. m. Vierges.

Burchard Arch. de Lyon *Archiep. & Epiſc. Gall. Chron. autor. Chenu. p. 43.*

Elfric Archevêq. de Cantorberi. Fables & impietez qu'on a débitées de Dunſtan.

Il faut mettre ces contes avec celui qu'on fait de ſa *harpe*, qui jouoit, toute ſeule, des Cantiques.

Alſric, ou *Elfric* n'a rien fait de tel: mais il a compoſé pluſieurs Ouvrages, dont nous parlerons à l'année 1006, & qui le rendent très célebre. On trouve ſon éloge dans une Lettre qu'écrivit le Clergé de Cantorberi, après l'avoir élu pour leur Archevêque. On lui rend témoignage dans cette Lettre, d'être illuſtre par ſa naiſſance, & par ſes mœurs, prudent, docile, patient, chaſte, ſobre, humble, affable, miſericordieux, homme de lettres, bien inſtruit dans la Loi de Dieu, orthodoxe, hoſpitalier, modeſte, préparé à toute bonne œuvre, & à rendre toujours raiſon de l'eſperance qui étoit en lui.

Alford Ann. Eccleſ. ex Harpesfeld. ad a. 996.

Eloge d'Elfric.

Dans le même tems vivoit auſſi *Oſwald*, Moine de *Worceſter*, qui a écrit la vie d'*Oſwalt* Evêque de Wincheſter, & enſuite Archevêque d'Yorck, ſurnommé *Odon*, qui vivoit l'an 977. On peut voir *Oudin* dans ſon Comm. ſur les Ecriv. Eccl.

An. de N. S. 1001.

T. II. p. 523. ſur cet *Oſwald*, & ſur *Othlon* Moine de Fulde, qui a écrit entre l'an 999. & l'an 1008. la Vie & les actions de S. *Pyrmin*, ou *Firmin*, qui a été Evêque de Meaux, ou ſelon d'autres de Mets, p. 524.

Chro. Hildesh. frag. ſac. 5. act. bened. p. 673. Chr. Caſſin. l. 1. c. 24. Ce que fit Othon a Rome.

Après avoir donné une idée générale des Etats & de l'Egliſe, j'ajouterai encore ici quelque choſe de particulier touchant *Othon*, & du Pape *Sylveſtre*. On dit, que cet Empereur étant à Rome, fit bâtir dans l'Ile du Tibre, une Egliſe à l'honneur de S. *Adalbert* de Prague, & qu'il y fit apporter pluſieurs corps de Martyrs, qu'on alla chercher près du mont *Soracte*. On ajoute, qu'y ayant voulu mettre le corps de S. *Barthelemi*, que les citoyens de Benevent ſe vantoient d'avoir; ces citoyens le tromperent, & lui donnerent à la place, le corps de S. *Paulin de Nole*. *Ditmar* dit auſſi, qu'il fit rapporter de Hambourg à Rome, les os de *Benoit V.* Ce fut *Racon de Breme* qui prit ſoin de la tranſlation de ces os, & qu'*Othon* auroit fait Evêque; mais il mourut, avant que d'être ſacré. *Adalbert*, qu'*Othon* honoroit tant, étoit un Evêque de Prague en Boheme, qui, voyant les deſordres de ſon Egliſe, avoit quitté ſon Evêché. Il y retourna, & entra dans ſa ville nuds-pieds, aux acclamations d'un peuple inconſtant. Mais remarquant, que ſes Auditeurs ne ſe convertiſſoient point, il les abandonna encore une fois, & alla en Pruſſe avec ſon frere *Gaudence*, & y baptiſa pluſieurs perſonnes. Les Prêtres des Idoles le menacerent de le tuer, s'il ne ſe retiroit. Un Matelot le renverſa par terre, d'un coup d'aviron: mais enſuite les Barbares le percerent de pluſieurs dards, & lui couperent la tête. Je reviens à *Othon*.

Ditm. l. IV. p. 47.

Vita Bern. n. 21. ſac. 6. act. bened. p. 213. n. 13. 14.

Bernouard Evêque d'Hildesheim.

L'Empereur eut la joye, avant que de partir de Rome, d'y voir *Bernouard* Evêque d'Hildesheim, qui avoit été ſon Précepteur. L'occaſion du voyage de cet Evêque étoit un different qu'il avoit avec l'Archevêque de Mayence, ſon Métropolitain, pour un Monaſtere de filles nommé *Gandenſem*. L'Evêque d'Hildesheim y avoit toujours été reconnu pour Dioceſain, juſques à ce que *Sophie* fille de l'Empereur *Othon II.* refuſa de prendre le voile, de la main d'un Prélat qui ne portoit pas le Pallium, & voulut le recevoir de *Willegiſe* Archevêque de Mayence. L'Evêque, dans le commencement s'y oppoſa; mais l'Imperatrice *Theophanie*, mere de la Religieuſe, l'y fit conſentir; & on vit alors deux Evêques avec leurs habits pontificaux, aſſis des deux côtez d'un même Autel. L'Evêque fit pourtant les demandes qu'on a accoutumé de faire, & proteſta, que l'Archevêque n'avoit aucun droit dans cette Egliſe. Pluſieurs années après, *Bernouard* étant Evêque, les Religieuſes de ce Monaſtere ayant appellé l'Archevêque *Willegiſe* pour faire la dédicace de leur Egliſe, & ayant ſeulement averti l'Evêque *Bernouard* d'y aſſiſter, *Bernouard* en porta ſa plainte au Pape & à l'Empereur. Ce fut-là le ſujet de ſon voyage. Le Pape *Sylveſtre* aſſembla un Concile de 20 Evêques, où l'Empereur & Henri Duc de Baviere aſſiſterent. *Bernouard* s'y plaignit, que l'Archevêque de Mayence avoit tenu un Synode dans le Monaſtere de *Gandenſem*, qui étoit ſon Dioceſe, malgré ſes proteſtations. Le Concile caſſa tout ce qui avoit été fait à *Gandenſem*, en l'abſence de *Bernouard*; & le Pape ayant donné à l'Evêque le Bâton paſtoral, lui rendit & lui confirma la poſſeſſion de ce Monaſtere, avec ſes dépendances, défendant à qui que ce fût, de l'y troubler, ſinon entant que les Canons le permettoient. On réſolut enſuite d'écrire à l'Archevêque, pour

An. de N. S. 1001.

Sophie, fille de l'Empereur, refuſe de prendre le voile de la main du Prélat qui ne portoit pas le Pallium.

Concile aſſemblé par Sylveſtre II.

An. de N. S. 1001.

pour le blâmer de ce qu'il avoit fait, & pour l'exhorter à ſe déſiſter de ſa prétention. Enfin on marqua un lieu à *Polden*, près de Brandebourg, pour y tenir un Concile des Evêques de Saxe, qui s'y tint en effet, le 22. de Juillet, où l'Archevêque de Mayence & ceux de ſon parti firent un grand bruit; & le Légat du Pape, *Frideric* Prêtre Cardinal de l'Egliſe Romaine, le ſuſpendit de toute fonction épiſcopale, juſqu'à ce qu'il ſe repréſentât devant le Pape, au Concile qui ſe devoit tenir à Rome, à Noel.

Concile à Polden.

Vita S. Bern. 30. Concile à Francfort.

Les inſultes que fit l'Archevêque de Mayence à *Bernouard* en Allemagne, donnerent lieu à un Concile qui ſe tint à Francfort, où cependant on ne décida rien, parce que *Bernouard* étoit abſent: on déclara ſeulement, que ni lui, ni l'Archevêque, n'exerceroient aucun droit ſur l'Abbaye de *Gandenſem*, juſqu'à l'Octave de la Pentecôte. *Bernouard* ne pouvant aller en Italie, y envoya le Prêtre *Tantymar* Doyen de ſon Monaſtere, qui ſe trouva au Concile, lequel ſe tint dans la ville de *Todi*, où l'on déſapprouva le procedé de l'Archevêque de Mayence; mais où l'on ne réſolut rien, à cauſe de l'abſence de l'Archevêque de Cologne. *Todi*, en Latin *Tudertum*, eſt une ville Epiſcopale de l'Etat de l'Egliſe en Italie, dans le Duché de Spolete, près du Tibre.

Concile dans la ville de Todi.

Joſeph Gorionides. *Baſnage hiſt. des Juifs. l. VII. c. 6. Scal. in elench. Trihar. Serar. c. 4.*

Quelques Auteurs croyent qu'il faut mettre au commencement de ce Siecle, le Livre de *Joſeph fils de Gorion*, que *Scaliger* a cru être de *Tours*, & que M. *Baſnage* eſtime être de *Bretagne*, parce que cet Auteur en parle très ſouvent. Celui qui publia ce Livre prit le nom du fameux *Joſeph*, & voulut paſſer pour Auteur d'un Livre qu'il ne faiſoit preſque que traduire. Il ſe dit pourtant fils d'un autre pere, que le vrai *Joſeph*. Ceux qui veulent ſavoir la plupart des extravagances dont ſon Livre eſt plein, & qui ne veulent pas ſe donner la peine de le lire, peuvent ſe contenter de l'Abregé qu'on en trouve dans l'Hiſtoire des Juifs de M. *Baſnage*. On y voit un homme qui ſe loue extraordinairement, & qui s'éleve au-deſſus de tous les Hiſtoriens; qui, par ſon calcul, a vêcu cent ans avant ſa mere; qui rapporte des choſes d'Alexandre le Grand, d'Herode le Grand, des Empereurs Romains, qui n'ont aucune vraiſemblance, & qui ſont contraires à ce que les autres Hiſtoriens rapportent; qui débite des fables groſſieres; comme, que des arbres ont parlé, que des oiſeaux ont parlé Grec, & ce qu'il dit des hommes ſans tête.

An. de N. S. 1001.

Il eſt étonnant qu'il ſe ſoit trouvé des gens capables de louer un tel Ecrivain. R. *Tham*, qui publia ſon Hiſtoire des Juifs à Conſtantinople, l'an 1540, aſſure que *toutes les paroles de cet Auteur ſont juſtice & vérité; qu'il n'y a pas une ſeule fauſſeté dans ſes Ecrits; qu'il approche plus près des anciens Prophetes, qu'aucun Ecrivain qui ait paru; que la main de l'Eternel a repoſé ſur lui pendant qu'il compoſoit ſon ouvrage; & que peu s'en faut, que ſes paroles ne ſoient les paroles d'un homme de Dieu.* On ne ſauroit lire un tel éloge, ſans avoir pitié de celui qui l'a fait. Cet Auteur, je parle du prétendu *Joſeph* fils de *Gorion*, n'a pas ſeulement fait l'Hiſtoire des Juifs, mais il a fait d'autres ouvrages. L'un qu'il intitule *Joſeph*; c'eſt une Chronique, ou Hiſtoire Romaine; & l'autre, où il ne parle que des Sages & des Docteurs qui l'ont précedé.

Præf. edit. Conſt. præfix. p. 4.

Ceux qui croyent, que *Saadias*, un des *Excellens* du dixieme Siecle, a connu le Livre de *Joſeph fils de Gorion*, eſtiment qu'il a été écrit ſur la

An. de N. S. 1001.

fin du neuvieme, ou au commencement du dixieme : mais on ne le ſauroit mettre plus tard que le XI. Siecle ; car il eſt cité par *Salomon Jarchi*, Aben *Ezra*, & *Abraham Dior*, qui ont écrit dans le XII.

On peut voir, ſur ce *Joſeph Ben Gorion*, les *Acta Eruditorum* d'Allemagne T. XXXVI. p. 13. ſur-tout la Diſſertation du ſavant *Oudin*, Comm. T. II. p. 1033. &c. qui croit qu'il a vécu après l'an 750. Je joindrai ici un autre R. *Abraham Kabſi*, qu'on prétend avoir vécu en même tems que *Saadias Gaon*, & qui, à ce qu'on dit, étoit un ſi habile Devin, qu'il connoiſſoit ce qui devoit arriver par le ſeul mouvement des feuilles. Cette ſorte de Divination étoit en uſage, comme on le peut recueillir de ce que dit *Euſtathe* ſur le I. Liv. de *l'Iliade*.

An. de N. S. 1001.

Auth. Schalſchelelh. p. 38. φυλλο μαντεία.

L'an 1002. de N. S. Le 27. de Baſile & de Conſtantin, & le 1. d'Henri. Le 6. de Robert Roi de France Indict. XV. Le 4. de Sylveſtre II. Pape.

Baſile contraint le Prince des Bulgares de ſe retirer dans l'extrémité de ſes Etats *Cedr. p. 706.*

L'Empereur *Baſile*, qui l'année précedente avoit chaſſé les *Bulgares* de la Servie, contraignit dans celle-ci leur Prince de ſe retirer dans l'extrémité de ſes Etats.

Loi de Baſile. *Zon. t. 17. c. 8. p. 224. 225.*

Cet Empereur fit une Loi, qui obligeoit les riches à payer un certain tribut pour les pauvres ; & il ne voulut point écouter le Patriarche *Sergius* & pluſieurs autres, qui le diſſuadoient de faire cette Loi.

Avarice de Baſile.

Zonare rapporte, que *Baſile* étoit fort avare, & qu'il ne ſe ſoucioit pas des Gens-de-Lettres. Il avoit amaſſé de très grandes richeſſes. Ce même Auteur dit, qu'il avoit bien mis 200 mille talens d'or dans ſes Tréſors ; que non-ſeulement pluſieurs de ſes chambres étoient pleines d'argent, mais qu'il en avoit encore fait enterrer ; & qu'il avoit auſſi une prodigieuſe quantité de perles.

Combien l'avarice eſt infame dans les Princes ;

Si l'avarice eſt un vice infame dans toutes ſortes de gens, elle eſt inſupportable dans les Princes. C'étoit un des vices de *Tibere*, qui le rendit l'horreur des Peuples ; ſurtout quand on vit, qu'il fit mourir *Cneus Lentulus*, qui l'avoit inſtitué ſon héritier, pour entrer plutôt dans la poſſeſſion des grands biens que cet ami lui laiſſoit par ſon Teſtament. Et il eſt arrivé très ſouvent, que l'avarice des Rois a cauſé de grandes revoltes. Les Peuples de Lydie ſe ſouleverent un jour contre un de leurs Rois, qui étoit extrêmement avare ; & l'ayant tué, ils le pendirent par les pieds, comme pour lui faire rendre gorge, & vomir les tréſors dont il avoit nourri ſon avarice.

& funeſte.

Baſile fut aſſez heureux pour avoir des Peuples qui ne hâterent pas ſa fin ; auſſi il regna très longtems, comme nous le verrons dans la ſuite.

Mort d'Othon III. *Lamb. Schaf. p. 158. Maria. Scot. p. 449. Abbas Vrsberg. p. 213. Herm. Contract. p. 135. Otto Friſing. l. 6. c. 27. p. 128.*

Othon III. Empereur d'Occident, n'eut pas un regne ſi long ; il ne regna que 17 ans, & il mourut au commencement de l'année 1002. le 23. de Janvier, quoique quelques Hiſtoriens mettent ſa mort à l'année précedente, parce qu'ils ne commencent l'année 1002 qu'au mois de Mars. Il ſe diſpoſoit d'aller en Allemagne, où il avoit appris qu'il commençoit à ſe former un Parti contre lui : mais la mort l'arrêta. Les uns croyent, qu'il mourut dans Rome même. D'autres, hors de Rome à *Paterne*. Quelques-uns veu-

An. de N. S. 1002.

veulent qu'il ſoit mort de la petite-verole ; mais d'autres diſent, qu'il mourut du poiſon que lui avoit donné la veuve de *Creſcence*, qui lui envoya des gands empoiſonnez, pour ſe venger de ce que cet Empereur lui ayant promis de l'épouſer, lui manquoit de parole, & l'abandonnoit. D'autres croyent, que ce fut dans une boiſſon. Il y a des Hiſtoriens qui prétendent que les Romains, piquez contre *Othon*, de ce qu'à l'imitation de ſes prédéceſſeurs, il ne vouloit pas ſouffrir que les Papes ſe fiſſent ſans ſon conſentement, furent les auteurs de ſa mort ; & il y en a qui ajoutent, que *Sylveſtre* y avoit peut-être quelque part.

Rupert. Abb. Tuit. Diſm. l. 4. p. 44. Baron. ad a. 1002. Chron. Alber. p. 40. Kranz. Sax. l. IV. p. 94. Sigon. l. VII. de Reg. Ital. p. 186.

Le Cardinal *Baronius* remarque ſur cette mort, que la Divinité voulut venger les attentats des *Othons* contre le Siege Apoſtolique : mais il eſt permis de n'en croire pas ce Cardinal. M. *de Godeau*, dans ſon Hiſtoire Eccléſiaſtique, à une autre occaſion, remarque fort judicieuſement, qu'il y a plus de témerité, que de ſageſſe, plus de zèle inconſideré, que de charité Chretienne, dans les jugemens qu'on fait ſur la longue ou courte vie des Princes, bons ou méchans.

Il ne faut pas juger témerairement ſur la courte & longue vie des Princes.

Penſées de M. de Godeau.

Il eſt étonnant que ce *Cardinal* faſſe un jugement ſi témeraire des Empereurs *Othons*, ſous prétexte qu'ils ſe ſont mêlez des affaires de l'Egliſe ; lui qui ſavoit très bien,

1. Que ces Empereurs avoient ſubjugué, & amené au Chriſtaniſme, pluſieurs Nations Payennes.

2. Qu'ils avoient fondé pluſieurs Egliſes & Ecoles, & qu'ils leur avoient donné de grands revenus.

3. Qu'ils avoient accordé aux Eccléſiaſtiques, les deux tiers des biens de l'Allemagne.

Hiſſ H. de l'Emp. l. 2. c. 5. p. 124.

S'ils ſe ſont mêlez de dépoſer de méchans Papes, d'en établir de bons, & de règler les affaires de l'Egliſe, ils n'ont rien fait qu'à l'exemple d'autres Princes. *Salomon* fit la dédicace du Temple, dépoſa *Abiathar*, établit *Zadoc* pour Sacrificateur. Et chacun ſait ce qu'ont fait *Joſaphat*, *Ezéchias*, &c. *Conſtantin* jugea l'affaire de *Donat* & de *Cecilien*, après qu'elle eut déja été jugée par le Pape *Melchiade*. *Theodoſe* fit dépoſer des Evêques Neſtoriens. Pour ne parler pas de ce qu'ont fait d'autres Empereurs.

An. de N. S. 1002.

Les Rois ſe ſont ſouvent mêlés des affaires Eccléſiaſtiques.

Othon fit un Décret, qui a beaucoup déplu aux Papes. Après avoir châtié *Jean* l'Antipape, & *Creſcence*, & rétabli *Gregoire* dans ſon Siege, il prit occaſion de ces fréquentes ſéditions, de faire un Décret qui portoit :

Décret d'Othon, qui a déplu aux Papes. *Heiſſ p. 123.*

1. Que les Allemans ſeuls auroient le droit & le pouvoir d'élire l'Empereur Romain, & de le choiſir d'entre les Princes de la Nation Allemande, à l'excluſion des autres Nations.

2. Que le *Pape* ne pourroit proclamer perſonne *Empereur*, que celui que ces Princes auroient élevé à cette Dignité.

3. Que les *Papes* n'auroient ſur ce fait, autre autorité, que celle qu'ils avoient eue depuis *Charlemagne*, qui étoit de faire à Rome une proclamation ſolennelle de l'Election légitime faite de l'Empereur, & d'y faire la cérémonie de ſon Couronnement, quand il y alloit. D'où la plupart des Auteurs concluent, que le *Pape*, bien loin de donner, par cette déclaration, l'Empire à celui qui a été élu, ne fait que témoigner, que cet *Empereur* a reçu l'Empire & le Gouvernement de la Chretienté, par ceux qui ont le pouvoir de l'élire : & ils ajoutent, que le Pape ne fait cette déclaration, que ſous le bon-plaiſir de *l'Empereur* ; & qu'ainſi la puiſſance & l'autorité de *l'Empereur* n'émane

An. de N. S. 1002.

point de cette déclaration; mais ſeulement des ſuffrages & du choix de ceux qui l'ont élevé à cette Dignité.

Mais ce n'eſt pas ce Décret ſeul, qui a déplu aux *Papes*; ce qui leur a donné le plus de chagrin, c'eſt que cet *Empereur* ne pouvoit ſouffrir les uſurpations des Pontifes, quoiqu'il leur fit de grandes liberalitez.

Patente d'Othon III.

Marquard Fircher a fait imprimer à Heidelberg l'an 1610. la Patente d'une *Donation* d'Othon III. avec la prétendue Donation de *Conſtantin*; dans laquelle Patente, (ſi elle eſt véritablement d'Othon III., de quoi quelques-uns doutent) *Othon*, qui s'appelle *ſerviteur* des Apôtres, & *l'Empereur Auguſte* des Romains, ſelon la volonté de Dieu Sauveur, déclare:

1. Qu'il reconnoit Rome, comme la Capitale du Monde; & l'Egliſe Romaine, comme la Mere de toutes les Egliſes: mais que la négligence & l'ignorance des Pontifes en ont obſcurci l'éclat.

2. Que ces Pontifes ont dépouillé S. Pierre & S. Paul, & les Autels même.

3. Qu'ils ont voulu s'approprier une grande partie des biens de l'Empire.

4. La Patente finit par la Donation de 8. Comtez, que l'Empereur *Othon* III. donne à S. Pierre, pour l'amour de ſon Maitre *Sylveſtre*.

Mais, ſans nous arrêter davantage à parler des ſujets de plainte, que les Papes peuvent croire que les *Othons* leur ont donnez; il eſt certain que ce Prince a été fort loué: juſques-là, qu'il a été nommé, comme je l'ai déja dit, *la Merveille du Monde*. L'Evêque de *Mersburg* dit, qu'il jeûnoit beaucoup, & qu'il paſſoit ſouvent les nuits entieres en de ferventes oraiſons, accompagnées de larmes. Il avoit un habit, où il

Floge d'Othon III. *Dithmar. l. 4. p. 44.*

avoit fait mettre toute l'Apocalypſe en broderie. On dit qu'il a été ſavant; qu'il ſavoit la Langue Grecque, dès l'enfance; qu'il étoit liberal, juſqu'à la prodigalité; qu'il étoit brave, & qu'il étoit vaillant. Il a paſſé auſſi pour très juſte, & on rapporte un acte de ſa juſtice, mais dont on me permettra bien de douter. Voici le conte qu'on fait de l'Imperatrice ſa femme, *Marie*, fille du Roi d'Arragon. On la repréſente comme une impudique, qui, ne pouvant ſe contenter de ſon mari, entretenoit un jeune homme, lequel, ſous l'habit de femme, paſſoit pour une de ſes filles, avoit accès dans ſon appartement, & lui ſervoit à tromper l'Empereur. On dit qu'elle devint amoureuſe d'un jeune Comte Italien, & qu'elle le ſollicita fortement de conſentir à ſa paſſion. Le *Comte*, comme un autre *Joſeph*, rejetta de telles propoſitions. L'Imperatrice, outrée, réſolut de ſe venger du refus qui lui étoit fait. Elle accuſa le Comte devant *Othon*, d'avoir voulu attenter à ſon honneur. *L'Empereur* crut trop facilement cette accuſation, condamna l'accuſé à la mort, & lui fit trancher la tête. Le *Comte*, avant que de mourir, découvrit la vérité à la *Comteſſe* ſa femme; & peu de jours après, cette Dame alla ſe préſenter à *l'Empereur*, lorſque dans ſon Tribunal il rendoit la juſtice. Elle lui demanda, de quelle mort étoit digne un homme, qui en avoit fait mourir un autre injuſtement? Et comme *Othon* répondit, que cet homme méritoit de perdre la tête; la *Comteſſe* lui repliqua, qu'il avoit prononcé la ſentence contre lui-même. Enſuite elle l'informa de tout le fait, lui faiſant connoitre l'innocence de ſon mari, & le crime de *l'Imperatrice*. Et pour prouver ce qu'elle diſoit, elle prit en ſa main une lame

An. de N. S. 1002.

Sigon. l. 1. de regn. Italic. Heiſſ. p. 121.

Ce qu'on dit de l'Imperatrice ſa femme.

An. de N. S. 1002.

me de fer toute rouge, ſans que ce fer lui fit aucun mal. On ajoute, que l'Empereur, touché de ce que la *Comteſſe* venoit de lui dire, & ſurpris de lui avoir vu manier le fer ardent, confeſſa qu'il méritoit une très rigoureuſe peine: mais qu'il demandoit un terme pour la ſubir. Enſuite on rapporte, que comme la Comteſſe lui témoigna, qu'elle ſe contentoit du ſupplice de la Reine, il fit brûler l'Impératrice toute vive, pour expier, par le feu, ſon crime; & que lui-même, il ſe condamna à une groſſe amende, au profit de la veuve, pour ſe punir de ſon jugement trop précipité; & qu'il lui donna quatre Châteaux.

Krantz. Sax. l. IV. p. 94. Pont. rerum Danic. hiſt. p. 141.

Je ſai que cela eſt récité par pluſieurs Auteurs, comme *Crantzius*, *Godefroi de Viterbe*, & *Sigonius*; mais je ne regarde pas moins la choſe comme un conte. Quelle apparance que la Comteſſe, ſachant que ſon Epoux étoit innocent, l'eût laiſſé décapiter, ſans aller découvrir ce qu'elle ſavoit à l'Empereur, & qu'elle n'eût pas dès-lors offert de faire l'Epreuve du Feu? Je pourois ajouter diverſes autres conſiderations: mais je ne ſaurois m'empêcher de faire ici quelques remarques ſur ces divers moyens, par leſquels les Hiſtoriens de ce Siecle, & des ſuivans, diſent que l'on tâchoit de juſtifier ſon innocence, ou de prouver ce que l'on ſoutenoit; parce que nous aurons ſouvent à parler de pareilles choſes.

Des divers moyens par leſquels on éprouvoit l'innocence des gens, & en particulier de l'Epreuve du Feu.

Il eſt certain qu'on employoit ordinairement le *Serment*; & lorſque les *Francs* vouloient par ce moyen ſe purger d'un crime, l'Accuſé ſe préſentoit devant ſes Juges, tenant une poignée d'épis entre les mains, & la jettant vers le Ciel, il prenoit Dieu & ſes Anges à témoins de la juſtice de ſa cauſe.

Les Allemans juroient, en portant la main ſur la garde de leur épée, & diſoient qu'ils étoient prêts à juſtifier la vérité de leur ſerment, avec cette main armée.

An. de N. S. 1002.

Par le Serment, *Ex Pauli Hachenbergi Germania antiqua. Greg. de Tours l. 5. c. 32. Aymoin.*

Enſuite la coutume de jurer, en mettant les mains ſur l'Autel, ou ſur les Reliques & les Tombeaux des Saints, s'introduiſit inſenſiblement. Pour plus grande ſureté, le Roi *Childebert* ordonna, que l'Accuſé meneroit avec lui douze perſonnes, qui jureroient auſſi, pour confirmer ſon innocence: on les appelloit *Compurgatores*, ou *Conjuratores*. Mais outre le *Serment*, on ſe purgeoit auſſi d'une autre maniere.

Par l'Euchariſtie.

Quelquefois ils employoient le *Sacrement de l'Euchariſtie*, & on appelloit cette maniere de ſe juſtifier, *Canonique*. Quand il ſe faiſoit quelque larcin dans des Monaſteres, & qu'on ignoroit ceux qui l'avoient fait, on faiſoit communier tous les Religieux, & chacun prononçoit ces mots: *Que le corps du Seigneur me ſerve aujourd'hui d'épreuve.*

Par le Duel.

Quelquefois on tâchoit de ſe juſtifier par le *Duel*, en combattant celui qui accuſoit de quelque crime, ou en trouvant quelqu'un qui le combattit: car on ne doutoit pas dans ce tems, que Dieu ne ſe déclarat pour l'innocent, en lui faiſant remporter la victoire ſur ſon ennemi.

Voici comme ces Duels ſe faiſoient. Le Juge commettoit deux perſonnes, qui prenoient garde que les deux qui vouloient combattre, ſe préparaſſent au combat ſelon les coutumes. Ils étoient couverts d'une tunique de cuir, ou de lin, dont les manches ne deſcendoient que juſqu'au coude; & ceints d'une, ou de pluſieurs épées, ſelon leurs conventions: L'uſage des gantelets de fer leur étoit défendu, & ils n'avoient que de ſimples gands aux mains, avec un bouclier de bois couvert de cuir. En cet équipage

An. de N. S. 1002.

les *Champions*, étant entrez dans le Camp, alloient proteſter devant le Juge monté ſur un Tribunal, de la juſtice de leur cauſe. Après cela le Juge ayant défendu aux aſſiſtans, ſur peine de la mort, de troubler les combattans, leur partageoit le Soleil, donnoit le ſignal, & le combat commençoit. Le vainqueur étoit ramené chez lui, au milieu des applaudiſſemens du peuple; & le vaincu demi-mort étoit condamné à perdre ce qui lui reſtoit de vie, & à la confiſcation de tous ſes biens.

On dit que ſous *Louis* Roi de Germanie, ſur la queſtion, Si le Neveu devoit ſucceder à l'Oncle mort ſans enfans, la choſe fut décidée par un Duel; & les Allemans diſent, que dès-lors il fut arrêté que les Neveux ſuccederoient aux Oncles.

Par le Feu ou par l'Eau.

Mais il arrivoit ſouvent, qu'on employoit l'Epreuve du *Feu*, ou de *l'Eau bouillante*, ou de *l'Eau froide*. On faiſoit empoigner à l'Accuſé une barre de fer brûlante, du poids de deux ou trois livres, ſelon la qualité du crime; ou on lui ordonnoit de marcher ſur des lames de fer rouges, qu'on mettoit ſouvent au nombre de neuf, en differens endroits; ou ſur le ſoc d'une charrue tout rouge; ou bien on lui faiſoit mettre la main dans de l'eau bouillante; ou on le jettoit dans de l'eau froide. Si le fer ardent & l'eau chaude ne bruloient point l'Accuſé, ou s'il enfonçoit dans l'eau, on le tenoit pour innocent; mais ſi le contraire arrivoit, on l'exécutoit ſans délai.

On trouve dans le Liv. III. c. 7. du P. *Martenne* ſur les Anciens Rites de l'Egliſe, la maniere dont on adjuroit *l'Eau froide*, par le Pere, le Fils, le Saint Eſprit, par tous les Anges, Archanges, les Trônes, les Dominations, les Principautez, les Puiſſances, toutes les Vertus des Cieux, les Chérubins, les Séraphins, par la Sainte Marie Mere du Seigneur, par les 4 Evangeliſtes, par les 12 Apôtres, les 12 Prophetes, & par tous les Saints Martyrs, & par tous les Saints Confeſſeurs, & les Vierges de Dieu &c. Il y a une de ces Adjurations qui eſt faite auſſi par la priere par laquelle *Elie* (au lieu d'Eliſée) fit nager le fer de la coignée.

An. de N. S. 1002.

Agobard a écrit contre ces Epreuves.

Nous avons un Traité d'*Agobard*, qui vivoit dans le IX. Siecle, contre ces ſortes d'Epreuves, & d'autres; qui eſt intitulé, *Traité contre le Jugement de Dieu:* où il prouve, que ces uſages ſont contraires à l'eſprit de l'Evangile, à la Charité Chretienne, à la droite Raiſon, & aux principes de la Religion. Et nous avons une Requête du même Auteur, à *Louis le Débonnaire*, par laquelle il demande qu'il aboliſſe la Loi de *Gondebaud*, qui ordonnoit que les procès & les differens, qu'avoient les particuliers, ſeroient décidez par un Combat ſingulier, ou par quelque Epreuve, plutôt que par la dépoſition des témoins. Il lui repréſente, combien cette Loi, qui a été faite par un Prince Arien, eſt contraire à l'eſprit de l'Evangile, à la charité que doivent avoir les Chretiens les uns pour les autres, & à la paix de l'Etat & de l'Egliſe.

Il remarque, qu'elle n'eſt, ni de Moïſe, ni de l'Evangile: que la Religion Chretienne ne s'eſt point établie par ces ſortes de Combats; mais au contraire, par la mort de ceux qui la prêchoient: que ſouvent les méchans & les coupables ont remporté la victoire ſur les plus juſtes & les plus innocens.

C'étoit-là le ſentiment d'*Agobard*, & celui d'*Avitus* Evêque de Vienne. Mais ce n'étoit pas le ſentiment commun: car dans le Siecle-même d'*Agobard*, *Hincmar* fit un Traité *de l'Epreuve par l'eau*, adreſſé à *Hildegard*

An. de N. S. 1002.

gard Evêque de Meaux, où il veut juſtifier ces Epreuves. Le Concile de *Tribur* de l'an 895. porte dans le 22. Canon: „ Que ceux qui ſont „ accuſez de quelque crime, dont „ il n'y a point de preuve, ſe purgeront par ſerment: mais que s'il „ y a du fondement de les en ſoupçonner, ils ſubiront l'Epreuve du „ fer chaud, en préſence de l'Evêque, ou de celui qu'il aura commis. On trouvera un exemple de ces Epreuves l'an 875, dans l'Hiſtoire de *Charles le Chauve*.

L'hiſtoire critique des pratiques ſuperſtitieuſes, à Rouen 1701.

Au X. Siecle, entre les Loix que fit *Ethelſtan* Roi d'Angleterre, il y en a une qui regarde la juſtification, ou la conviction d'un Accuſé, par l'Epreuve de l'eau ou du feu, ce qu'il appelle *Ordalium*. Voici une de ces Loix. „ Si quelcun offre de „ ſe juſtifier par *l'Ordalium*, c'eſt-à-dire, par l'Epreuve du feu ou „ de l'eau, qu'il vienne trouver le „ Prêtre, trois jours avant que de „ le faire, qui le bénira à la maniere accoutumée; & que pendant „ ces trois jours, il ne mange que „ du pain, du ſel, ou des légumes; „ qu'il entende tous les jours la Meſſe, qu'il aille à l'offrande, & qu'il „ communie le jour qu'il doit ſubir „ l'Epreuve. Si c'eſt celle de l'eau „ froide, qu'on l'enfonce avec une „ corde d'une demi-aune au-deſſous „ de la ſurface de l'eau. Si c'eſt „ celle du fer chaud, qu'on l'enveloppe dans ſa main, & qu'on l'y „ laiſſe trois jours, ſans y regarder. „ Si c'eſt celle de l'eau chaude, „ qu'on la faſſe chauffer, juſqu'à ce „ qu'elle ſoit bouillante, & qu'on „ faſſe tremper la main, ou le bras „ à l'Accuſé. Et que dans toutes ces „ Epreuves, l'Accuſé & l'Accuſateur jeûnent tous deux, & faſſent venir douze témoins, qui prêtent ſerment avec eux; & qu'on „ jette de l'Eau-bénite.

Leg. Adelſtani Regis apud Bromptonum p. 856. & Concil. Gratel. a. 928. c. 7.

L'Archevêque de *Lunden* remarque, que celui qui devoit faire l'Epreuve du feu, après avoir lavé ſes mains, ne devoit rien toucher avant que de lever le fer, ni tête, ni cheveux, ni quelque habit; afin qu'on n'eût point lieu de le ſoupçonner de quelque tromperie, comme font ceux qui manient des charbons de feu ſans ſe brûler, & qui les tiennent même dans leur bouche, après avoir pris diverſes précautions. Il rapporte après cela, trois manieres de faire cette Epreuve, dont l'une conſiſtoit à marcher ſur douze ſocs de charrue, enflammez.

An. de N. S. 1002.

Andreas Suenon. l. 7. Leg. Scanic. c. 15. cujus titulus eſt, De judice. candentis ferri.

Il y en avoit à qui on faiſoit mettre des gantelets de fer, qui étoient tout rouges de feu.

Saxo Gramm. l. 10. hiſt. Dan. p. 171. Albertus Stad. a. 971.

On dit auſſi que *Suenon*, qui étoit Roi de Danemarc dès l'an 981. s'étant fait Chretien, abolit les Duels, & établit l'Epreuve du fer chaud.

Sax. Gram. l. 10.

Cette coutume étoit venue des *Payens*, comme on le peut recueillir d'un paſſage de *Sophocle*; mais elle s'établit enſuite dans le Chriſtianiſme. On peut voir une Loi que firent *Childebert* & *Clothaire* l'an 538. qui eſt un renouvellement de la Loi Salique, &c. L'Epreuve du feu étoit employée à l'égard de ceux qui, à cauſe de leur âge, ou de leur incommodité, ne pouvoient ſe battre en Duel, ou ne trouvoient pas des Champions; & en particulier, à l'égard des perſonnes d'une certaine condition, & ſur-tout des Moines. On trouve dans *Aventin*, la maniere en laquelle on conſacroit l'eau chaude & bouillante, ſavoir, par cette Priere.

Coutume venue des Payens. Voyez Strabon l. V. Plin. l. 7.

LeGlaſſ. de Du Frêne T. II. depuis la p. 383. juſqu'a 390.

„ O Dieu, qui es un Juge juſte, „ fort & patient, qui es l'auteur de „ la Juſtice, & qui l'aimes, qui juges en équité: Juge, Seigneur, „ ce qui eſt juſte, parce que tes „ jugemens ſont droits. Toi qui „ re-

Eadm. l. 1. hiſt. novo. p. 48. Vetus notit. apud Charlonium in

An. de N. S. 1002.

notis ad hiſt. Inculiſmens. Corliat. Avent. An. Bajo. l. 4.

Priere pour conſacrer l'Eau chaude. Mabill. Anal. T. I.

„ regardes ſur la Terre, & qui la
„ fais trembler: Toi, Seigneur tout-
„ puiſſant, qui, par la venue de ton
„ Fils Notre Seigneur J. Chriſt, as
„ ſauvé le Monde, & qui par ſa
„ paſſion as racheté le genre-hu-
„ main; ſanctifie cette eau par le
„ feu. Toi qui ſauvas les trois En-
„ fans, *Sidrach*, *Miſach*, *Abednago*,
„ que le Roi de Babylone avoit fait
„ jetter dans une fournaiſe ardente;
„ fai, par ta clémence, que ſi quel-
„ que innocent met la main dans
„ cette eau bouillante, il puiſſe re-
„ tirer ſa main, ſans avoir ſouffert
„ aucun mal, comme tu préſervas
„ les trois Enfans, de la force du
„ feu; & comme tu juſtifias Suſan-
„ ne, du crime qu'on lui avoit im-
„ puté fauſſement. Mais ſi quelqu'un
„ qui ſoit coupable, & qui ait le
„ cœur endurci, oſe y mettre la
„ main, que ta juſtice ſe faſſe con-
„ noitre, afin que ſon crime ſoit
„ manifeſté dans ſon corps, & que
„ ſon ame ſoit ſauvée par la repen-
„ tance.

Et voici comme on conſacroit le Fer.

Priere pour conſacrer le fer chaud.

„ O Dieu juſte Juge, qui es l'Au-
„ teur de la paix, nous te ſupplions
„ qu'il te plaiſe bénir & ſanctifier ce
„ fer, qui eſt ordonné pour examiner
„ une affaire douteuſe; en ſorte que,
„ ſi un innocent prend ce fer ar-
„ dent en ſes mains, il n'en ſouffre
„ aucun mal; mais que ſi un coupa-
„ ble oſe le prendre, il ſoit recon-
„ nu; & qu'ainſi l'iniquité ne l'em-
„ porte point ſur la juſtice, & que
„ la fauſſeté ſoit ſoumiſe à l'équité,
„ par N. S. J. C.

Je trouve dans les Loix Eccléſ. d'Angleterre de M. *Johnſon* T. I. quelques autres remarques ſur ces Epreuves du fer chaud & de l'eau chaude.

1. Il dit qu'on diviſoit la *premiere* en *ſimple*, *double*, & *triple*. Que dans l'Epreuve *ſimple*, l'accuſé portoit une livre de fer chaud pendant l'eſpace de neuf pieds; que dans la *double*, il en portoit 2 livres; & dans la *triple*, trois.

An. de N. S. 1002.

2. Qu'il y avoit trois ſortes d'Epreuve par *l'Eau chaude*.

Que l'Epreuve *ſimple* conſiſtoit à ôter une pierre ſuſpendue avec une corde, dans un vaiſſeau rempli d'eau bouillante, en n'enfonçant la main que juſqu'au poignet.

Que dans la *double* Epreuve, on enfonçoit le bras à une égale diſtance du poignet & du coude.

Que dans la *triple*, on l'enfonçoit juſqu'au coude.

3. Que perſonne ne devoit entrer dans l'Egliſe après que l'on avoit apporté le feu pour chauffer le fer, à l'exception du Prêtre, & de la perſonne qui devoit ſubir l'Epreuve.

4. Que s'il n'y avoit qu'une ſeule accuſation, l'Accuſé n'enfonçoit ſa main que juſqu'au coude.

5. Que lorſque l'Epreuve étoit préparée, deux perſonnes de chaque parti s'avançoient, pour voir ſi le fer étoit aſſez chaud.

Il ajoute d'autres choſes, qu'on peut voir dans cet Auteur.

On peut voir auſſi *Favyn* Hiſt. de Nav. p. 160. &c. L. III. Il dit que les anciens Allemands faiſoient l'épreuve de la fidelité conjugale de leurs femmes, par l'expoſition de leurs enfans nouveaux-nez ſur le fleuve du *Rhin*, & par la Croix ſur laquelle on les étendoit liez; Epreuve qui fut défendue par *Charlemagne*. Les Rois & les Reines ſe ſoûmettoient au jugement du fer chaud & de l'eau. *Aymoin* rapporte, L. V. de l'Hiſtoire de France ch. 34. que le Roi *Louis* de Germanie, pour maintenir ſon droit, envoya vers *Charles le Chauve* Emp. ſon oncle des Ambaſſadeurs, & avec eux 30 hommes, dont dix firent

An. de N. S. 1002.

firent l'Epreuve du fer chaud, dix de l'eau chaude, & dix de l'eau froide; & que tous ſortirent ſains & ſaufs.

Je ne veux pas m'étendre ici à décrire toutes les cérémonies qui ſe pratiquoient, qu'on peut trouver dans les Ouvrages de *Goldaſt* & ailleurs. Je me contenterai de remarquer ici, qu'outre ce que j'ai déja rapporté d'*Agobard* & d'*Avitus*, qui n'ont point approuvé ces Epreuves; il y a eu pluſieurs Papes qui les ont condannées: comme, *Etienne VI.* l'an 885, qui répondit à ceux qui le conſultoient ſur cette matiere, qu'il ne faloit point extorquer la confeſſion d'un crime, par le fer chaud, ou par l'eau bouillante; qu'il faut ſe contenter de la confeſſion volontaire de ceux qu'on accuſe, ou de la dépoſition des témoins, & laiſſer les choſes cachées à celui qui ſonde les cœurs des fils des hommes. Nous parlerons ailleurs d'*Innocent III.* & d'*Honorius III.* *Yves de Chartres*, ſachant qu'*Hildebert* Evêque du Mans étoit embaraſſé s'il devoit, pour ſe juſtifier auprès du Roi d'Angleterre, qui l'accuſoit d'avoir livré la Ville du Mans, ſubir l'Epreuve du fer chaud, lui écrivit, que cela étoit défendu par les Loix Eccléſiaſtiques, & qu'il devoit plutôt tout ſouffrir, que de le faire. Il remarque même, que pluſieurs qui avoient ſubi cette Epreuve, quoique coupables, avoient été liberez, & que pluſieurs innocens avoient été condamnez, par un ſecret jugement de Dieu. *S. Bernard* s'eſt déclaré contre ces ſuperſtitions, & le Concile de Latran en 1515. les a déſapprouvées. Il y a eu auſſi des Rois & des Empereurs, qui ont condamné ces Epreuves; comme, l'Empereur *Frideric I.* *Jaques I.* Roi d'Arragon, *Alexandre II.* Roi d'Ecoſſe, & d'autres.

J'ajouterai ici, qu'on éprouvoit encore les gens avec du pain d'orge & du fromage, qu'on prenoit, après avoir dit une Meſſe pour les conſacrer, avec de certaines Prieres, & de certaines cérémonies. Voici une de ces Prieres, que Monſieur *Ménage* rapporte.

„ Seigneur Jéſus, *diſoit-on*, que
„ ta grande vertu paroiſſe ici, & que
„ ta grande miſericorde éclate ſur
„ ce pain, en ſorte que, lorſque
„ cet homme en prendra, s'il eſt vrai
„ qu'il ſoit coupable de ce dont on
„ l'accuſe, ou de fait, ou de conſente-
„ ment, ce pain ſe tourne en rond;
„ & que ſi cela n'eſt pas vrai, ce
„ pain ne ſe tourne pas. O Dieu
„ d'Abraham, Dieu d'Iſaac & de
„ Jacob; O Dieu, qui as délivré
„ *Suſanne*, d'une fauſſe accuſation;
„ *Loth*, de Sodome; & les trois
„ Enfans, de la fournaiſe du feu
„ ardent; Saint, Saint, Saint, O
„ Jéſus-Chriſt, exauce ton ſervi-
„ teur! Amen.

„ Seigneur Dieu tout-puiſſant,
„ Saint, Saint, Saint, Seigneur,
„ Pere Saint, qui es inviſible, &c.
„ fai paroitre, Seigneur, ta miſéri-
„ corde; afin que celui qui a com-
„ mis ce larcin, ne puiſſe avaler ce
„ pain, ou ce fromage.

C'eſt de cette coutume qu'eſt née, ſelon M. Du Cange, une imprécation aſſez commune parmi le peuple; *Que ce morceau me puiſſe étrangler!*

Il y a encore un *Exorciſme*, par lequel on chaſſoit le Diable, de ce pain, & de ce fromage, de peur qu'il n'empêchât l'effet de cette conjuration; & deux autres Prieres, où l'on prie Dieu, que la bouche du Larron s'enfle, qu'il écume, & qu'il pleure, que le morceau ne puiſſe paſſer ſon goſier, juſqu'à ce qu'il ſe reconnoiſſe coupable. Afin que cette conjuration réuſsit, il faloit donner à celui que l'on ſoupçonnoit, le poids de neuf deniers, tant

Andreas Suenonis l. 3. Leg. Scan. c. 7. l. 5. c. 15. 23. l. 7. c. 6. 7. 8. 13. l. 9. c. 9. 12. l. 13. c. 2. 3. 4. Sylveſtr. Girald. in deſcript. Cambriæ c. 14. Aquil. Saxonic. Joh. Palatii. l. 14. c. 4.

Pluſieurs Papes ont condamné ces abus. *Ep. 47.*

Yves de Chartres la condamne. Et d'autres.

In L. L. Sicul. l. 2. tit. 31.

On éprouvoit auſſi avec du pain d'orge & du fromage.

An. de N. S. 1002.

Hiſtoire de Sablé, par Ménage.

Priere qu'on faiſoit alors.

D'où procede l'imprécation, *Que ce morceau m'étrangle.*

Exorciſme.

An. de N.S. 1002.

en pain, qu'en fromage. Le pain devoit être d'*orge* & ſans levain; & le fromage, de *brebis*, & fait au mois de Mai.

Paul Hachenb. P. P. Germania media.

Coutume de rechercher par le Sort un meurtrier.

L'Auteur que j'ai cité ailleurs, dans ſa troiſieme Diſſertation, rapporte une coutume de rechercher par le Sort, le meurtrier d'un homme, tué au milieu d'une troupe de gens, qui eſt toute ſemblable à celle que *Tacite* rapporte dans les mœurs de la Germanie; ſi ce n'eſt, peut-être, qu'au-lieu de la figure de quelque Idole, on y mettoit celle d'une Croix; d'où vient que l'on appelloit cette Epreuve *Judicium crucis*, *le Jugement de la Croix*. On menoit les prévenus à l'Egliſe, & on mettoit les ſorts ſur les Reliques des Saints. Ces ſorts étoient deux manieres de dez, coupez d'une branche d'oſier vert, dont on marquoit l'une, d'une Croix. On les envelopoit tous deux, de laine bien nette; & ſi le Prêtre étoit préſent, après avoir prié Dieu de faire connoître la vérité, il alloit prendre un de ces dez ſur l'Autel, ou ſur les Reliques; à ſon défaut, on le faiſoit lever à un petit enfant. Si le dé pris étoit celui de la Croix, on les renvoyoit tous abſous; mais ſi c'étoit l'autre, on coupoit de nouveau, autant de dez qu'il y avoit de prévenus, & on ordonnoit à chacun d'eux d'y mettre une marque particuliere. Après cela on les envelopoit de laine, & on les mettoit ſur l'Autel, ou ſur les Reliques. Enſuite le Prêtre, ou l'Enfant, les levoit tous, l'un après l'autre; & le prévenu dont la marque ſe trouvoit dans le dernier dé levé, étoit condamné comme meurtrier.

Le Jugement de la croix.

Il eſt parlé d'un autre *Jugement de la Croix*, dans le *Capitulaire* que Charlemagne fit à *Heriſtal* en 23 Articles l'an 779. Si le cas eſt douteux, dit le *Capitulaire*, les parties ſeront debout devant la Croix, & celui qui tombera le premier ſera condamné. *Agobard* parle de cette Epreuve, & la condamne. Il en eſt fait auſſi mention dans la Charte du partage de l'Empire, que *Charlemagne* fit entre ſes trois fils, *Charles*, *Pepin*, & *Louis*, à l'Aſſemblée de *Thionville*. Cette même Epreuve eſt ordonnée dans le V. Livre des Capitulaires, c. 125. Mais elle fut défendue au Parlement d'Attigni, petite Ville de la Champagne, ſous *Louis le Débonnaire*, pour ne faire pas cette injure à la paſſion de *Jeſus Chriſt*.

An. de N.S. 1002.

L'épreuve de l'eau froide fort uſitée en Allemagne pour découvrir les Sorciers.

Au-reſte, l'Epreuve de l'eau froide a été fort en uſage dans le Siecle paſſé, en Allemagne, pour découvrir les Sorciers; & on bruloit ceux qui, ayant les mains & les pieds liez, demeuroient ſur l'eau. *Adolphe Scribonius* écrivit pour juſtifier cette conduite, & prétendoit que le Démon, qui eſt un Eſprit, communiquoit cette legereté aux Sorciers. *Neuvalds* a refuté *Scribonius*.

Défendue à Paris. *Servin*, *Plaidoier.*

On voulut tenter cette Epreuve en France, au commencement du Siecle paſſé; mais l'Avocat *Servin* parla contre cet uſage, dans le Parlement de Paris, & le fit défendre par Arrêt. On peut voir ſon Plaidoyer.

Quelques-uns trouveront mauvais, que je me ſois étendu ſur cette matiere; mais d'autres n'en ſeront pas fâchez. On ne ſauroit contenter tout le monde: mais il eſt permis aux gens de lire ce qu'il leur plait. J'ajouterai ſeulement, qu'on prétend, que de l'Epreuve par le feu eſt venu le Proverbe, quand on veut aſſurer quelque choſe, on dit, qu'*on en mettroit la main au feu.*

Paſquier, Recherch. de la France l. IV. c. 2.

D'où vient le Prov. *J'en mettrois la main au feu.*

Il y a deux Livres ſur cette matiere, qui en parlent fort au long. Le premier eſt l'*Hiſtoire critique des pratiques ſuperſtitieuſes, qui ont ſéduit les Peuples, &c.* par le P. *Le Brun* Prêtre de l'Oratoire, imprimé à Rouen chez Guillaume Behourt, l'an

An. de N. S. 1002.

l'an 1701. Le ſecond eſt un Livre Latin du P. Martenne, *des anciens Rites de l'Egliſe*, imprimé encore à Rouen, l'an 1700. Ce dernier Auteur l. III. c. 7. p. 456 &c. remarque, que l'on faiſoit auſſi jurer ſur les Tombeaux & Reliques des Saints illuſtres par leurs vertus, comme ſur les Tombeaux de S. *Felix de Nole*, & d'autres. Quelquefois l'Accuſé mettoit la Croix & l'Evangile ſur ſa tête; & il cite *Egbert* Evêque d'Yorck, dans ſon Dialogue de l'Inſtitut. Eccléſiaſtique. Il dit que les Papes *Pelage I.* & *Leon III.* ſe juſtifierent ainſi de ce dont on les accuſoit. On trouvera dans ce Livre, ce qui ſe lit dans divers Livres Rituels, & pluſieurs anciens Monumens; comme, d'un Concile tenu ſous *Ethelſtan* Roi d'Angleterre, & des Loix Eccléſiaſtiques de ce Roi & d'autres. Ceux qui veulent ſavoir diverſes particularitez de ces Epreuves, peuvent conſulter ce ſavant Auteur. Je n'ai pas pu trouver le Livre du P. *Le Brun*.

Inſtitut. des VII. Electeurs. *Jord. l. de tranſl. t. Imp. Dupin. hiſt. du X. Siecle p. 66. &c.*

Je paſſe à une autre Queſtion, touchant *l'Inſtitution* des VII. Electeurs de l'Empire.

Il y a des Auteurs qui ont cru, que dès le tems de *Charlemagne*, le droit d'élire l'Empereur avoit appartenu à VII. Electeurs. Mais ce ſentiment eſt abandonné de tout le monde; & il eſt conſtant, que les Succeſſeurs de *Charlemagne* ont eu l'Empire par droit de Succeſſion, & par l'élection des Princes & des Seigneurs François, Allemans & Italiens. Après la mort de *Louis IV.* fils d'*Arnoul* le dernier de la race de Charlemagne, l'Italie fut la proye des *Berengers*, de *Guy*, de *Lambert*, de *Louis*, de *Boſon*, de *Hugues*, de *Lothaire*, de *Raoul*, dont quelques-uns affecterent de prendre le nom d'*Empereur*, & de ſe faire couronner. En Allemagne, *Conrad*, *Henri l'Oiſeleur*, & *Othon* furent élus Rois, par les François, & par les Saxons, au rapport de *Luitprand* & de *Witichinde*, Auteurs contemporains. Le dernier fut auſſi reconnu & couronné Empereur, quand il ſe fut rendu maitre de l'Italie. Son fils & ſon petit-fils eurent l'Empire, par droit de ſucceſſion, & par l'élection des Princes, tant Saxons, que François & Italiens. Ainſi on ne peut pas dire, que juſqu'à ce tems-là l'élection de l'Empereur ait été faite par les 7 Electeurs.

An. de N. S. 1002.

Gobelin Perſona, qui a cru que les 7 Electeurs avoient été établis dans ce tems dont j'ai parlé, blâme fort cette inſtitution, comme préjudiciable à la gloire des Empereurs. *Meib. Rer. Germ. T. III. c. 50.*

Il y en a qui croyent que ce fut ſous *Othon III.* que *Gregoire V.* fit cette Loi, dans un Concile tenu à Rome. On dit que cet Empereur n'ayant point d'enfans, & prévoyant qu'après lui, l'Empire pourroit être ruiné par les factions de differens Princes qui y prétendoient, il crut qu'il ne pourroit mieux prévenir ce malheur, qu'en faiſant ordonner, que deſormais les Empereurs ſeroient élus par les ſeuls Princes d'Allemagne, tant Séculiers, qu'Eccléſiaſtiques. On n'en demeure pas là: car on dit qu'il établit qu'il y auroit 7 Electeurs. C'eſt le ſentiment de pluſieurs Auteurs, & entre autres d'*Hoffman* l. 1. dans ſes Annales de *Bamberg* p. 45. Mais il y a pluſieurs raiſons, qui nous perſuadent que ces Auteurs ſe trompent. *S. Thom. ſeu Auth. l. III. de Regimine Princip. c. 19. Antonin. P. III. Chron. Tit. XXII. c. V. §. 13. Philippus Bergomenſis ſupplem. Chron. l. XII. Blondus Flavius l. III. Dec. II. Platin.*

1. Il eſt certain que nous n'apprenons rien de ſemblable des anciens Auteurs, qui nous ont donné les Hiſtoires d'Allemagne; ni de *Witichind*, ni de *Ditmar*, ni de *Lambert* d'Aſchaffembourg, ni de *Reginon* Abbé de Prum; ni d'*Othon de Friſinghen*, ni de *l'Abbé d'Urſperge*, ni de *Sigebert*.

2. Il eſt encore conſtant, que depuis *Othon III.* juſques à *Frideric II.* les Empereurs n'ont point été élus par 7 Electeurs, mais indiffe-

An. de N. S. 1002.

remment par les Princes d'Allemagne.

Après la mort d'*Othon III. Henri* Duc de Baviere fut élu Empereur, par tous les Seigneurs du Royaume.

Conrad I. eut pour Electeur, *l'Evêque de Bamberg*, qui n'a jamais été mis au nombre des 7 Electeurs. Quand *Gregoire VII.* voulut dépouiller *Henri IV.* de l'Empire, & faire élire en ſa place *Rodolphe*, ce fut à tous les Ducs, Comtes & Evêques de l'Empire d'Allemagne, qu'il s'adreſſa; & *Rodolphe* fut élu par d'autres Princes, que ceux qu'on nomme *Electeurs*; & entre ceux qui l'élurent, on nomme les *Evêques* de *Wirtsbourg* & de *Mets*, & le *Duc de Carinthie*. *Lothaire II.* fut élu Empereur par les Princes de l'Empire. *Conrad III.* n'ayant d'abord été élu que par un petit nombre de Princes, & *Henri de Baviere*, & quelques Princes Saxons traverſant ſon élection, parce qu'ils n'y avoient pas été préſens; il falut tenir une Aſſemblée générale de tous les Princes, où les Saxons ſe trouverent, & conſentirent à ſon élection. Après la mort de *Conrad*, *Frederic Barberouſſe* fut proclamé Empereur dans une Aſſemblée de tous les Princes d'Allemagne, où ſe trouverent même des Barons d'Italie. Du tems du Pape *Innocent III.* après la mort d'*Henri VI.* les Princes d'Allemagne s'étant diviſez, les uns élurent *Othon* frere d'*Henri VI.*; les autres, *Philippe* de Souabe; & tous les deux Partis écrivirent à *Innocent III.* Ce qui prouve, que l'élection des Empereurs n'étoit pas reſervée aux 7 Electeurs, mais qu'elle appartenoit à tous les Princes de l'Empire. L'an 1209, *Othon* ayant été excommunié, les Princes d'Allemagne, ſavoir, le *Roi de Boheme*, le *Duc de Baviere*, le *Landgrave de Thuringe*, & pluſieurs autres s'étant aſſemblez, élurent Empereur, *Frideric* Roi de Sicile. Juſques ici l'on ne trouve aucune mention des 7 *Electeurs*. Cela ſuffit pour prouver démonſtrativement, que ce n'eſt point ſous *Othon III.* que les 7 Electeurs ont été établis. Nous verrons quand ils l'ont été, ſi Dieu nous fait la grace d'écrire l'Hiſtoire du XIII. Siecle. *Hofman*, qui croit qu'*Othon* a établi les 7 Electeurs, avoue que juſques au tems de *Frederic*, il y avoit pluſieurs autres Electeurs, & que dans pluſieurs troubles qui ſurvenoient, les autres Evêques & Princes avoient quelquefois plus de pouvoir, que les 7 dont nous parlons. Mais revenons à *Othon III.* Son corps fut dépoſé à *Aix la Chapelle*, & ſes entrailles furent enterrées à *Augsbourg*, où *Frideric III.* Electeur de Saxe lui fit dreſſer un ſuperbe Monument, l'an 1513.

Après qu'on eut embaumé le corps d'*Othon III.* on cacha pendant quelque tems ſa mort, juſqu'à ce qu'on eût pu raſſembler l'Armée qui étoit diſperſée. Enſuite on porta ſon corps en Allemagne, & *Héribert* Archevêque de Cologne étoit le Chef de ceux qui accompagnoient ce corps. *Henri Duc de Baviere* leur vint au-devant, & les ſollicita fortement de le prendre pour leur Roi; d'autant plus qu'*Othon III.* n'avoit point laiſſé d'enfans, & qu'il ſe croyoit le plus prêt à ſucceder. Il ſe faiſit même des Ornemens Imperiaux, ſavoir, de la *Couronne*, de la *Croix*, du *Sceptre*, du *Globe*; & du corps de l'Empereur. Après quoi, étant venu à *Augsbourg*, il fit enterrer les entrailles d'*Othon*; & enſuite il accompagna le corps juſqu'à une certaine Ville, où il le laiſſa, & d'où il fut transferé à *Aix la Chapelle*. Cependant, les Princes de Saxe ayant appris la mort de l'Empereur, s'aſſemblerent, ſavoir, *Giſiler* Archevêque de Magdebourg, *Eckard* Marquis de Saxe, & d'autres, & convinrent qu'ils

An. de N. S. 1002.

in vita Greg. V. Johan. Naucle-rus l. II. Gener. XXXIV. Albertus Krantzius l. IV. Sax. c. 25. Bellarminus de tranſlat. Imperii. Baron. ad a. 996. Otb. Friſing. l. 6. c. 27. Abb. Urſperg. ad a. 1025. Otb. Friſing. l. 7. c. 17. Robert de monte Sigeberti continuator. ad a. 1126. Otho Friſing. l. 7. c. 22. Abb. Urſperg. ad a. 1138. Otho Friſing. l. 2. de Geſtis Friderici. c. 1. Abb. Urſperg. a. 1209.

Ditm. l. IV. p. 45. Le corps d'Othon dépoſé à Aix la Chapelle.

Fride-III. lui fait dreſſer un ſuperbe monument.

Diverſes perſonnes prétendent à l'Empire. Henri Duc de Baviere.

An. de N. S. 1002.

qu'ils n'établiroient aucune perſonne pour leur Seigneur & pour leur Roi, avant que d'avoir tenu une Conference. Mais la plupart promirent d'aider *Herman* Duc de Souabe & d'Alſace à monter ſur le Trône, diſant, qu'*Henri* n'étoit pas propre à être Empereur. *Eckard* Marquis de Saxe penſa, de ſon côté, à remplir cette Dignité. En Italie, *Ardouin* Marquis d'Yvrée crut qu'il devoit profiter de cette occaſion, pour obtenir la Couronne Impériale. Il fit comprendre aux Princes d'Italie, qu'*Othon* étant mort ſans enfans, & ſans un légitime héritier, ils devoient ſe prévaloir de cette conjoncture, pour ôter aux Allemans une Dignité qu'ils avoient poſſedée dans une même famille pendant quarante ans, & pour faire retourner cet ancien héritage aux Italiens; & les engagea adroitement à le choiſir pour Roi de Lombardie, ce qu'ils firent à Pavie: cela arriva le 20 de Fevrier de cette année. On a encore diverſes Patentens de cet Ardouin. *Guichenon* en rapporte une, qui contient une Donation faite par ce Prince, à une Egliſe de Pavie. L'Archevêque de Milan ſe trouva alors à Conſtantinople, où *Othon* l'avoit envoyé pour lui amener une femme de la même Nation, d'où étoit ſa mere *Theophanie*. Auſſi, dès qu'il fut arrivé, il proteſta contre cette élection d'Ardouin, prétendant qu'elle ne ſe pouvoit faire ſans ſon conſentement, en vertu d'un Décret du Pape *Gregoire*; & ayant convoqué pluſieurs Evêques, & Abbez, il y fit prononcer, que l'élection d'*Ardouin* étoit nulle, & propoſa *Henri* Duc de Baviere: ce qui fut agréé, & l'Aſſemblée fut congédiée. Après quoi il donna avis des deſſeins d'*Ardouin*, à *Henri*, dont le Parti croiſſoit tous les jours.

Eckard Marq. de Saxe. *Sigon. l. 8. de Reg. Ital.*

Ardouin Marquis d'Yvrée.

L'Archevêque de Milan n'approuve point Ardouin.

Et propoſe Henri Duc de Baviere.

Cet *Henri* fut ſurnommé *Henri II.* le *Boiteux* & le *Saint*; nous en dirons les raiſons ailleurs. Il étoit fils de *Henri Hézelon* Duc de Baviere, petit-fils d'*Henri* le ſéditieux, ou le querelleux, frere d'*Othon* le Grand. Il avoit eu pour mere, *Berthe*; d'autres diſent, *Giſele*, fille du Duc de Lorraine. Ainſi il paroit, qu'il avoit droit à l'Empire. Sa ſœur *Giſele* épouſa *Etienne I.* Roi de Hongrie, dont nous parlerons dans ſon lieu.

Il est nommé HENRI II. le boiteux.

Herman Duc de Souabe & d'Alſace, dont la douceur plaiſoit à tout le monde, ſe laiſſa porter à prendre les armes contre *Henri*. *Theodoric*, Duc de Lorraine, attendit patiemment de quel côté tourneroit la balance. Cependant, la plupart des Princes de l'Empire & des grands Seigneurs ſe déclarerent pour *Henri*. *Eckard* ne ſe trouva pas dans leur Aſſemblée; & il avoit de grands deſſeins: mais il fut tué; & délivra par ſa mort, *Henri*, d'un très dangereux ennemi. On prétend que ſa mort arriva au mois d'Avril. *Eckard* étant mort, *Henri* eut encore d'autres ennemis, qui empêchoient ſon Couronnement; ſavoir, *Herman*, Duc de Souabe; *Henri*, Marquis d'Autriche; *Henri* & *Theodoric*, tous deux freres de *Cunegonde* femme d'*Henri le Boiteux*; *Brunon* même, ſon frere. Tous ces Princes exciterent quelques mouvemens; mais *Henri* trouva le moyen de les appaiſer, & il fut enfin ſacré.

Chev. *hiſt. du monde T. III. p. 37.*

Il a beaucoup d'antagoniſtes.

Eckard l'un d'eux meurt.

Henri eſt ſacré. *Ditm. l. V. p. 54. Krantz. Sax. l. IV. c. 28. p. 95. Baron. Vita S. Volf. c. 30.*

On dit que *Wolfgang* Evêque de Ratisbonne avoit prédit l'Empire à *Henri*. Le Duc ſon pere ayant amené à l'Evêque ſes enfans, pour recevoir ſa bénédiction, ce Prélat nomma *Henri* Roi, *Brunon* ſon frere, Evêque, & *Giſele* ſa ſœur ainée, Reine.

S'il a fait cette prédiction, elle a eu ſon accompliſſement: *Brunon* fut Evêque d'Augsbourg; *Giſele*, Reine de Hongrie; & *Henri*, Empereur.

Wolfgang lui predit l'Empire.

Il fut couronné à Mayence par l'Archevêque *Willigiſe*, le 8. Dimanche

Cunegonde

An. de N. S. 1002.

che après la Pentecôte, dix-neuvieme jour de Juillet, & on lui donna la ſainte Lance. Le 10. d'Août, jour de S. Laurent, *Cunegonde* ſon Epouſe fut couronnée Reine à Paderborne, par le même Archevêque. *Paderborne* eſt un petit Etat de la Weſtphalie.

eſt auſſi couronnée. *Saxon. Chron.*

Laiſſons *Henri* Empereur, en Allemagne, & faiſons un petit tour en France, où un autre *Henri* Duc de Bourgogne, frere de Hugues Capet, mourut ſans enfans. A l'induction de *Giſele* ſa femme, qui étoit veuve d'*Adelbert* Roi d'Italie, & fils de *Berenger II.* il legua ſa Duché, par Teſtament, à *Othe Guillaume* ſurnommé *l'Etranger*, qui étoit ſorti du premier mariage de cette femme. Ce Prince ſe trouvoit déja Comte de cette partie de la *Bourgogne*, qu'on appelle *Franche-Comté*; ainſi, en vertu de cette Donation, il lui fut aiſé de s'emparer de toute la *Bourgogne*. Le Roi *Robert*, à qui cette Duché appartenoit légitimement, comme héritier de ſon oncle, y mena une puiſſante Armée, avec l'aide de *Richard II.* Duc de Normandie, & pourſuivit ſi vivement ſon entrepriſe, qu'enfin il accabla la faction de l'Uſurpateur; ce qui n'arriva pourtant qu'au bout de quelques années. Dans le commencement, il fut repouſſé devant *Auxerre*, & il ne la prit que deux ans après, par compoſition. On prétend qu'il ne fut maitre d'*Avalon*, que par un miracle, (car les miracles en ce tems-là étoient fort fréquens, ſi on en doit croire les Hiſtoriens.) On dit donc, qu'aſſiegeant cette Ville, & ſachant qu'on célebroit la fête de *S. Hyppolite* dans une Egliſe fort peu éloignée de ſon Camp, il quitta l'Armée, entra dans l'Egliſe, prit la chappe, & aſſiſta au ſervice; & que pendant ce tems-là les murailles d'*Avalon* tomberent comme celles de *Jerico*.

Mezerai p. 94. &c. Henri, Duc de Bourgogne mort, legue ſa Duché à Othe Guillaume.

Le Roi Robert prétend à cette ſucceſſion.

Ce qui arriva, lorſque le Roi Robert aſſiegea Avalon.

Mais Monſieur de *Mezerai* remarque, que s'il eût reçu cet avantage du ſecours de Dieu, il n'eût pas traité, comme il fit, les habitans de cette Ville, dont il fit pendre un très grand nombre, & en envoya beaucoup en exil.

La fin de cette guerre fut glorieuſe à *Robert*: car il pouſſa *Othe Guillaume* au-delà de la Saone, *où il fut la* TIGE DES COMTES DE LA FRANCHE-COMTE; & il lui fit quitter le titre de Duc de Bourgogne, auſſi-bien qu'à ſon gendre *Landry*, Comte de Nevers.

La fin de cette guerre fut glorieuſe à Robert.

OTHE GUILLAUME, Tige des Comtes de la Franche Comté.

On met dans cette année, la mort de *Mahomad* ſurnommé *Alhagib* & *Almanzor*, Roi de Cordoue. *Alhaca* l'avoit laiſſé Tuteur de ſon fils *Hiſſen*: mais ce *Roi Hiſſen* ne fut Roi que de nom; *Almanzor* avoit toute l'autorité, & enſuite il fut Roi lui-même. Autant par ambition, que par un zèle ſuperſtitieux pour le Mahometiſme, il fit continuellement la guerre aux Chretiens. Il prit *Barcelone*, il aſſiegea *Leon*; & enfin mourut, ſelon quelques-uns, dans cette année 1002. Il laiſſa le commandement du Royaume à ſon fils *Abdelmelich*.

Mort d'Almanzor Roi de Cordoue. *Calviſius. Roderic Vaſaus*

Pendant qu'on s'afflige à Cordoue de la mort d'*Almanzor*, on ſe réjouit en Angleterre du mariage du Roi *Ethelred*. Nous avons vu comment, l'année précedente, il fit rechercher la fille de *Richard* Duc de Normandie, qui lui fut accordée: mais de peur que les Danois ne vinſſent à troubler la fête, il voulut renouveller l'alliance avec eux, & leur paya même un tribut, à ce que diſent quelques Hiſtoriens. Après quoi il reçut, avec une grande magnificence, l'Epouſe qui lui étoit deſtinée, qui s'appelloit *Emma*, & qui paſſoit pour la plus grande beauté de la Normandie.

Mariage du Roi d'Angleterre Ethelred. *Alford. Ann. Eccleſ. ex Wigorn. Pont. hiſt. Dan. l. 5. p. 141.*

Emma Reine d'Angleterre. *Alford ex Malmesb. de Reg. l. 2. c. 10.*

Ce Prince, glorieux d'avoir une Epouſe

An. de N. S. 1002.

Epouſe ſi parfaite, & d'avoir fait une alliance ſi conſiderable, oublia celle qu'il avoit traitée avec les Danois; & ne ſe ſouvenant plus que des deſordres qu'ils avoient cauſez dans ſon Royaume, il ne ſongea qu'à s'en vanger; & il ordonna, que dans un jour, & dans une même heure, on les maſſacrât tous. On dit que ce fut le jour de *S. Brice*, qui échet le 23. de Novembre. Ainſi il arriva, *dit un Hiſtorien*, que les Anglois furent contraints d'égorger les Danois, qu'ils logeoient chez eux, & avec qui ils étoient liez d'amitié. Sa cruauté même alla ſi loin, qu'il fit mettre dans un champ, les femmes des Danois qu'il avoit fait tuer, les fit enterrer juſques à la ceinture, & commanda qu'on lâchât ſur elles des dogues affamez, pour les dévorer. Il ordonna enſuite qu'on tuât cruellement leurs enfans.

Huntindon l. 6. princ. Walſingh. hypod. Neuſt. Pont. hiſt. Danica. l. 5. p. 141.

Cruauté d'Ethelred à l'égard des Danois.

Maſſacre.

La ſœur de Suenon R. des Danois y eſt égorgée, & meurt avec conſtance.

Dans ce carnage, la propre ſœur de *Suenon*, Roi des Danois, qui s'appelloit *Gunilde*, ou *Gonthilde*, fut envelopée. Elle étoit mariée avec un Comte; & étant venue avec ſon Epoux en Angleterre, elle y avoit embraſſé la Foi Chretienne, & reçu le Batême Cette vertueuſe Princeſſe, qui étoit comme la Médiatrice de la paix entre les Anglois & les Danois, s'étoit remiſe avec ſon fils unique, entre les mains d'*Ethelred*, pour aſſurer la paix entre les deux Nations. *Ethelred* la remit entre les mains du malheureux & lâche *Edric*, qui peu de jours après, en ſa préſence, la fit mourir, elle, ſon Epoux & ſon Fils. Elle ſouffrit, avec un courage héroïque, la mort: mais en mourant, elle prédit que ſa mort cauſeroit de très grands malheurs aux Anglois.

Floril.

Walſingh.

Quelques Danois échaperent cependant, & porterent la nouvelle des inhumanitez qu'*Ethelred* avoit exercées ſur ceux de ſa Nation. Dès que *Suenon*, Prince guerrier, & mortel ennemi des Chretiens, fut ce qu'on avoit fait aux Danois, il leva une puiſſante Armée. Nous verrons, l'année ſuivante, ce qu'il fit.

An. de N. S. 1002.

L'*Ecoſſe* perdit ſon Roi cette année, ſelon le ſentiment de quelques-uns. *Conſtantin IV.* fils de *Culen*, qui avoit ſuccedé à *Kenneth*, vit élever contre lui un autre *Kenneth*, frere naturel de celui dont il avoit occupé le Trône, qui le tua en duel, & défit ſon Armée. Il eut pour ſucceſſeur *Grime*, fils du Roi *Duffe*, ou de *Mogal* ſon frére, qui fut extrêmement haï, à cauſe de ſa tyrannie & de ſa cruauté.

Mort de Conſtantin IV. Roi d'Ecoſſe.

Davitt. l. 1. Europ. p. 365. Demſter hiſt. d'Ecoſſe.

Grime lui ſuccede.

L'Egliſe de Rome étoit toujours gouvernée par *Sylveſtre II.* *Ademar* & d'autres rapportent une action de ce Pape, qui le pourroit faire regarder comme un Evêque fort cruel. Ils diſent, que *Guy* Comte de Limoges ayant fait empriſonner *Grimoald* (d'autres diſent *Grimoard*) Evêque de cette Ville, pour être maitre du Monaſtere de *Brantôme*, que cet Evêque lui demandoit, & l'ayant enſuite mis en liberté, à de certaines conditions; cet Evêque vint porter ſes plaintes au Pape, qui ayant cité *Guy* à Rome, fit diſcuter cette affaire dans une Aſſemblée tenue le jour de Pâques, où *Guy* fut condamné à être attaché par les pieds à la queue de chevaux indomtez, pour être trainé & déchiré. Mais ils ajoutent, qu'ayant été mis entre les mains de l'Evêque, il s'étoit accommodé avec lui, & qu'ils s'étoient tous deux ſauvez de Rome, & étoient revenus bons amis dans leur païs. Il y a apparence, dit le ſavant M. *Dupin*, que tout cela étoit fait de concert: car autrement, on ne voit pas comment on pourroit excuſer ce jugement, d'une cruauté bien éloignée de l'eſprit de l'Egliſe, qui reſpire la douceur & la paix, & qui ne demande point la mort du pécheur,

Séverité inoüie du Pape Sylv. II.

Papyr. Maſſon. de Geſtis Rom. Pontif. Dupin. XI. Siecle p. 22. 23. Mezerai p. 96.

An. de N. S. 1002.

cheur, mais ſon amendement.

Concile à Rome. *T. IX. Concil. p.* 1246.

Le 3. de Décembre, le Pape Sylveſtre tint un Concile à Rome, où l'Evêque de Perouſe, nommé *Conon*, renonça au Monaſtere de S. Pierre, en faveur du Pape.

Mort d'Arnoul Archevêque de Rheims, & de S. Nil. *Martyr. Rom.*

On met dans cette année la mort d'*Arnoul* Archevêque de Rheims, pour lequel il y avoit eu tant de conteſtations entre la Cour de France & le Siege de Rome, dans le Siecle précedent, qu'il n'eſt pas néceſſaire de répéter ici. On voit l'Epitaphe de ce Prélat, dans le Chœur de l'Egliſe, dont il étoit Archevêque.

Boleſlas Duc de Boheme aveuglé par le Roi de Pologne. *Calviſ. ad h. a. p.* 166. *Dubravius.*

C'eſt auſſi dans cette année qu'on met la mort de S. *Nil*, au 26. de Septembre, à l'âge de 95 ans. *Gregoire* Comte de Fraſcati l'aſſiſta à ſa mort, & lui diſoit: „ Mon Pere, „ pourquoi nous quittez-vous ſi-tôt? „ Eſt-ce que vous avez horreur de „ mes péchez?" Il ne faut pas le confondre avec celui qui mourut vers l'an 451; qui avoit été le Diſciple de S. *Chryſoſtome*, & qui a fait pluſieurs ouvrages qui ſont dans le T. VII. de la B. PP. p. 1147. & T. XXVII. p. 183.

Boleſlas Duc de Boheme ne perdit pas la vie: mais il perdit la vue, par une trahiſon infame; & cela, ſelon quelques Hiſtoriens, dans cette année, quoique *Dubravius* mette plus tard cet évenement. Voici comme on raconte la choſe. An. de N. S. 1002.

Æneas Sylv. c. 17. *p.* 37.

Boleſlas ſurnommé *le Pieux*, pere de celui dont nous avons à parler, avoit ravagé la Pologne, & pris *Cracovie*. Mais ſon fils, qui étoit avare, perdit bien-tôt tout ce que ſon pere avoit conquis: le Roi de Pologne lui enleva *Cracovie*; & enſuite, ayant fait la paix avec lui, il l'engagea adroitement à venir à un feſtin, ſous promeſſe qu'il ne lui feroit aucun mal. Mais, par une lâche trahiſon, il le fit aveugler, & il fit égorger ceux qui l'accompagnoient: après quoi il vint ravager la Boheme, & s'en empara.

Le Siege de Bari.

Lupus Protoſpata, dans ſa Chronique, rapporte à cette année le Siege de la Ville de *Bari*, par le Chef des Arabes, & comme elle fut délivrée par *Pierre Urſeolo* Duc de Veniſe. Cette Ville, qui eſt dans le Royaume de Naples, & qui eſt très ancienne, après la décadence de l'Empire s'eſt ſouvent vue au pouvoir des Barbares.

L'an 1003. *de N. S. Le* 28. *de Baſile, & de Conſtantin. Le* 2. *d'Henri. Le* 7. *de Robert R. de F. Le* 5. *de Sylveſtre II. & de Jean XVIII. l'an* 1. *Indiction* 1.

On continue de s'oppoſer a Henri Empereur. *Calviſ. Ditm. l.* 5. *p.* 52. 53. *Sigonius l.* 8. *de Regno Italiæ, Chron. Hildesheim.*

SI les commencemens du Regne d'*Henri* Empereur d'Occident furent un peu troublez; ſoit par l'ambition de quelques Princes Allemans, qui n'approuvoient pas ſon élection, & dont les uns furent tuez, & les autres gagnez; ſoit par le ſoulevement d'*Ardouin* Marquis d'*Yvrée*; ces mouvemens continuerent encore dans cette année. L'Empereur oppoſa une puiſſante Armée à *Herman* Duc de Souabe, qui, bien qu'il eût pris Strasbourg, ſe défiant pourtant de ſes forces, ſe ſoumit à *Henri*. Il tâcha de gagner les autres Princes. Le Comte *Henri* ayant demandé qu'on lui donnât la Duché de Baviere, qu'on lui avoit promiſe; l'Empereur, pour la lui refuſer d'une maniere qui ne l'aigrit pas, lui re-

Henri tâche de gagner les Princes.

pré-

An. de N. S. 1003.

préſenta, que les *Bavarois* avoient eu, de tout tems, la liberté d'élire leurs Ducs; qu'il ne vouloit pas violer leur droit; mais qu'il iroit ſur les lieux; & qu'alors, du conſentement des Princes, il ſe feroit un plaiſir de le contenter. Le Comte *Henri* ſentit que c'étoit-là un honnête refus; cependant, il accompagna l'Empereur juſques à *Thuringe*, qui eſt une Province d'Allemagne, dans la Haute Saxe, où *Henri* déchargea les Thuringiens, du tribut qu'ils payoient de trois-cens pourceaux. Enſuite, l'Empereur étant venu à *Mersburg*, il apprit la revolte de *Boleſlas* Duc de Pologne, & la rebellion du Comte *Henri* Marquis d'Autriche; celle d'*Erneſt*, & de *Brunon*. Nous verrons dans la ſuite, comment il diſſipa tous ces mouvemens.

Il décharge les Thuringiens du tribut qu'ils payoient.

Il pouſſe vivement Henri Marquis d'Autriche.

Quelques-uns croyent que dans cette année-même, il pouſſa vivement *Henri* Marquis d'Autriche, & qu'il prit ſon fils *Erneſt*, à qui il auroit fait ſon procès, ſi quelques Princes, & même l'Archevêque *Willegiſe* n'avoient intercedé pour lui. Il ſe ſervit du même Prélat, pour faire ſavoir à *Giſeler* Archevêque de Magdebourg, de quitter ſon Archevêché. On dit que ce *Giſeler* demanda un terme de trois jours, au bout duquel il mourut.

Giſeler Archevêque de Magdebourg, meurt. *Sigon. l. 8. de Reg. Ital.*

Si nous en croyons *Sigonius*, *Henri* ne fut pas ſi heureux en Italie. Ayant envoyé une Armée contre *Ardouin*, ſous la conduite d'*Othon*, elle fut miſe en fuite; ce qui obligea Henri à laiſſer l'Italie. Mais il y a apparence que *Sigonius* ſe trompe. Il met auſſi dans ce tems, le commencement de trois Republiques, *Florence*, *Genes*, & *Piſe*.

Le commencement de trois Republiques.

Hofman, dans ſes Ann. de Bamberg, l. 1. p. 36, dit qu'Henri, pour s'oppoſer à ſes ennemis, s'avança cette année par la Baviere en Autriche, ayant fait marcher devant lui ſon Tréſor, & tous ſes meubles les plus précieux, avec une petite Armée; mais que la Cavalerie ennemie ayant fait une ſortie vers *Herzburg*, avoit enlevé ce riche butin. Cela obligea *Henri* à aſſieger cette Place, qui fut forcée de ſe rendre & de reſtituer le butin, & qui fut abandonnée enſuite au pillage. Il dit encore, que *Henri* s'étant ſaiſi du Marquis d'Autriche, il l'avoit fait enfermer dans le Château de *Gibichſtein*, près de la Riviere de *Sala*; après s'être emparé de tous ſes Etats.

An. de N. S. 1003.

Il ajoute, qu'ayant pacifié tous les troubles, il s'étoit marié avec *Cunegonde* fille de *Sigefrid* Comte Palatin; qu'étant allé dans la Haute Saxe, à *Quedlimbourg*, il y avoit célebré la Pâque, & enſuite à *Halberſtad* la Pentecôte; que de là s'étant avancé juſques à *Corbie*, il y avoit rencontré la Reine *Cunegonde*, avec laquelle il s'étoit rendu à *Paderborne*, où elle avoit été couronnée par *Willegiſe* Archevêque de Mayence; qu'ayant appris là que les *Vandales* Occidentaux, & d'autres Nations, pouſſez par leurs Chefs, vouloient ſecouer le joug, & quitter la Religion Chretienne qu'ils avoient embraſſée ſous *Othon I.*, il entreprit de faire une expédition contre eux, après s'être ceint du glaive du Martyr S. *Adrien*; & fit approcher ſon Armée de *Mersburg*. *Hofman* dit, qu'ayant vu les deſordres que les incurſions des Barbares avoient faites dans cet Evêché, il s'étoit écrié, *O Chriſt, puiſſant en guerre, & vous S. Laurent Martyr, je vous promets de vous ſervir de tout mon cœur, & de rétablir ce Lieu qui eſt conſacré à votre nom dans ſa premiere ſplendeur, ſi vous me faites remporter la victoire ſur les ennemis &c.* Qu'ayant fait cette priere, comme on lui apprit que les ennemis s'a-

p. 37.

An. de N. S. 1003.

vançoient, il fit communier toute l'Armée, & fit encore cette oraiſon: *O Dieu des batailles, éleve ton bras ſur les Nations qui en veulent à tes ſerviteurs. Diſperſe les par ta vertu; détrui les; o mon Protecteur* &c. Qu'ayant ainſi donné du courage à ſes ſoldats, & s'étant ainſi animé lui-même, il s'étoit jetté ſur les ennemis, avec tant de bonheur, qu'en un moment toute l'Armée fut diſſipée. L'Hiſtorien dit qu'on diſoit, mais il eſt permis d'en douter, qu'il avoit remporté cette victoire par le ſecours des Saints *Laurent*, *George* & *Adrien*; que ceux qui étoient au Camp, avoient vu ces Martyrs avec un Ange armé, marcher devant l'Armée, & fondre ſur les Ennemis: Qu'*Henri* avoit été tellement réjoui de cette Viſion, que levant les yeux & les mains vers le Ciel, il avoit fait cette priere: *O Dieu, Roi du Ciel & de la Terre, qui réſiſtes aux ſuperbes, & fais grace aux humbles, qui conſerves ceux qui t'aiment: Je te bénis. Tu es glorifié entre les Nations, à cauſe de la victoire que tu nous as fait remporter glorieuſement.*

On peut voir la Vie de cet Empereur, que *Gretſer* nous a donnée, imprimée l'an 1718. à Francfort avec d'autres Pieces, p. 273. 274.

Troubles en Angleterre par Suenon, qui y fait de grands ravages.

Il y avoit encore de plus grands troubles en Angleterre, que dans l'Allemagne & dans l'Italie. *Suenon*, animé par les cruautez que les Anglois avoient faites à ſes Sujets, paſſa en Angleterre avec des troupes animées de cette fureur, qu'inſpiroit une injure reçue, & l'eſprit du Paganiſme contre les Chretiens; mit les Villes à feu & à ſang, & pouſſa fort avant ſes conquetes. Il envoya une Flotte ſur les côtes de Weſt-Sex, qui pilla la Ville d'Exeter, la Province de Devon, celle de Hant & de Wilt; & cela par la perfidie des Gouverneurs du païs, dont l'un étoit Normand, nommé *Hugues*, & l'autre étoit le Comte *Edrick Streon*.

Larrei hiſt. d'Angleterre p. 185.

Rome eut auſſi la douleur de perdre ſon Pape *Sylveſtre II.* qui mourut le 11. ou 12. de Mai, après avoir regné 4 ans, un mois, & 9 jours. *Bzovius*, Continuateur de *Baronius*, veut que ce Pape ſoit venu d'un Roi d'*Argos*, nommé *Temenus*, qui étoit deſcendu d'*Hercule*, & qui étoit l'un des Chefs des Heraclides, dans l'expédition où ils gagnerent le *Peloponneſe*. En vérité, il faut avoir de bons Mémoires pour prouver qu'un Pape, qui a vécu mille ans après Jeſus-Chriſt, deſcende d'un homme qui vivoit pluſieurs Siecles avant la venue de Notre Sauveur.

An. de N. S. 1003.

Mort du Pape Sylveſtre II.

Journal des Savans du 8. Août 1678. Bayle Dict. p. 712.

Ce n'eſt pas le ſeul conte qu'on a fait de ce Pape. On a dit de lui, qu'il étoit Magicien; qu'il avoit une tête d'airain, par laquelle le Diable lui répondoit; que le Démon lui avoit promis qu'il ne mourroit point, avant qu'il eût célebré la Meſſe à Jeruſalem; ce qui lui avoit fait croire qu'il vivroit longtems, parce qu'il n'avoit nullement envie d'aller dans cette Ville de l'Orient: mais que comme il célebroit la Meſſe dans l'Egliſe de Ste. Croix appellée *Jeruſalem*, la fievre lui prit, & qu'il mourut le même jour. Pluſieurs Auteurs ont débité cela comme des véritez: mais, ni *Marianus Scotus*, ni *Ditmar*, ni *Helgaud* Moine de Fleuri, ni *Lambert*, ni *Herman*, ne diſent rien de ſemblable. Il y a diverſes perſonnes qui on été ainſi ſurpris. *Cambyſe* fils de *Cyrus* ayant conſulté l'Oracle de Butte, il eut pour réponſe, qu'il mourroit a Ecbatane. Il crut que c'étoit l'*Ecbatane* de Medie, & il mourut dans *Ecbatane* de Syrie. *Henri IV.* Roi d'Angleterre, à qui on avoit prédit qu'il mourroit à Jeruſalem, tomba malade ſubitement dans

Ce qu'on a dit de ce Pape.

Laurent Schrader monum. Ital. l. 2. Nicol. Lyran. in Mor. Gloſſa ad 14. cap. 2. l. Macc. Benno. Guliel. Malmesb. l. 2. de Geſtis Regum Angl. Mart. Polonus. Anton. T. II. Chro. T. XVI. §. 18. Platina in Sylv. II. Sigebertus in Cron. ad a. 998.

An. de N. S. 1003.

dans l'Abbaye de Weſtminſter, & y mourut dans la chambre appellée *Jeruſalem*. *Ferdinand* le Catholique Roi d'Eſpagne, ayant été averti qu'il mourroit à *Madrigal*, & qui évita avec ſoin d'y aller, mourut à *Madrigaleio*, petit Village dont il n'avoit jamais ouï parler. Pluſieurs donnent au Pape Sylveſtre de grands éloges; & l'on voit encore aujourdhui à Rome ſon Epitaphe en vers, qu'un de ſes ſucceſſeurs *Serge IV.* a faite, & que *Baronius* rapporte à cette année. (Nous la rapporterens ailleurs, en parlant de *Serge.*) Quelques-uns croyent, que la grande connoiſſance qu'il avoit des Mathématiques, l'a pu aiſément faire paſſer pour Magicien, dans un Siecle ignorant. D'autres croyent, que ſon adreſſe à s'inſinuer dans l'eſprit d'*Othon*, qui l'a fait élever aux premiers honneurs, quoiqu'il fût d'aſſez baſſe naiſſance, a donné lieu à ce bruit. Il y a un Docteur nommé *Oſiander*, qui a cru que ce Pape n'a paſſé pour Magicien, que parce qu'il rendit à Céſar ce qui eſt à Céſar. Il eſt permis à chacun de faire ſes conjectures.

Ce Pape a compoſé pluſieurs Ouvrages; des Traitez de Rhétorique, d'Arithmetique, & de Géometrie; & de la maniere de conſtruire une Sphere. Il fit une Horloge à *Magdebourg*, qu'il règla ſur le cours de l'Etoile Polaire, qu'il conſideroit à travers un tuyau. *Guillaume* de Malmesburi parle des Orgues hydrauliques qu'il avoit faites, & qui jouoient par le moyen de l'eau. On lui attribue encore un *Traité de l'Aſtrolabe*, écrit en forme de Dialogue entre lui & *Leon* Légat du Pape.

On a recueilli cent-ſoixante de ſes Lettres, qui ont été données au public, ſur un manuſcrit de la Bibliotheque de *Papyre Maſſon*, & imprimées par les ſoins de ſon frere, l'an 1611. à Paris, avec celles de *Jean de Sarisbery*, & d'*Etienne de Tournai*.

An. de N. S. 1003.

Dans ſes Lettres il cite *Pline*, *Eugraphius*, *Jules Céſar*, *Suetone*, *Q. Aurelius*, *Ciceron*, *Victorin le Rhéteur*, *Stace*, *Claudien*, *la Dialectique & l'Aſtrologie de Boëce*, *Manilius*, un Eſpagnol nommé *Joſeph*, qui avoit écrit de l'Arithmetique, un Médecin nommé *Demoſthene*, touchant les maladies des yeux; ce qui fait voir, qu'il avoit plus de ſavoir qu'on n'en avoit alors.

On dit qu'il a fait la Vie de S. *Adalbert* Archevêque de Prague, & une Epigramme ſur le portrait de *Boëce*. Mais quoique *Baronius* diſe qu'il a vu cette Vie de S. *Adalbert*, & qu'*Abraham Bzovius* l'ait publiée & d'autres; *Benſchenius* dans le 23. jour du mois d'Avril, *Mabillon* dans le Siecle V. Bénédictin, croyent que cette Vie eſt la production d'un Anonyme.

Sylveſtre a fait l'Hiſtoire des Actes du Concile de Rheims contre *Arnoul*. On a ſon Diſcours au Concile de *Mouzon*, qui fait voir quelle a été l'érudition de ce Pontife; & le P. *Mabillon* nous a donné le Diſcours que *Sylveſtre* fit étant Pape, pour l'inſtruction des Evêques, où il leur repréſente; que plus leur Dignité eſt élevée, plus ils ſont obligez de répondre par leur ſainteté & par leur mérite, à la grande élevation de leur état; & que leur chute eſt d'autant plus déplorable, qu'ils tombent de plus haut; que Dieu demande plus d'eux, que des autres perſonnes du Clergé; & que leurs fautes ſeront plus ſévérement punies, que celles des autres. Il leur explique les qualitez, que S. *Paul* demande dans les Evêques. Il déclame contre la *Simonie*, qui étoit ſi commune de ſon tems, que les Evêques donnoient de l'argent aux Archevêques, pour leur Ordination; les Prêtres, les Diacres, & les autres Cleres, aux Evêques. Il exhorte les Prélats, à qui ce Diſcours eſt adreſſé, de ne pas faire ce honteux

Diſcours de ce Pape pour l'inſtruction des Evêques.

Simonie de ce tems-là.

Venentius Bellovacens. l. 24. c. 88. Werner. Rolewinck in faſcic. temp. f. XLIV. Le livre intitulé Onus Eccleſiæ. Marianus Scotus. p. 449. Glab. l. 1. Hiſt. Ditmar. l. 6. Helgand in vita Roberti Naudé Apolog. des grands hommes accuſez de magie. S. Marthe Gall. Chriſt. de Archiep. Rhem. Ducheſne in vita Pontif Bib. P. P.

Ouvrages de Sylveſtre.

Duchêne hiſtor. Franc. Tom. II. Mabillon Tom. II. Anal. p. 216.

An. de N. S. 1003.

trafic, & de mener une vie ſans reproche. Il y fait dire à un nouvel Evêque; *J'ai été ordonné par l'Archevêque, à qui j'ai donné cent ſous d'or; mais ſi j'ai le bonheur de vivre, j'eſpere les regagner, en ordonnant pour de l'argent, des Prêtres, des Diacres, & d'autres Miniſtres de l'Autel.* Il marque, que le peuple crioit à l'Ordination d'un Evêque, *Il eſt digne & juſte.* Il paroit dans ſes Ecrits, qu'il étoit ſavant, du moins pour ce tems-là. Entre ſes Lettres, on en voit une écrite au nom de l'Egliſe de Jeruſalem, à l'Egliſe Univerſelle; ce qui fait dire à *Baronius*, qu'il a ſonné le premier, le toeſin de la Guerre Sainte. C'eſt ſa 27. Lettre, qui eſt dans le 17. T. de la B. des Peres, page 672. On fit de grands honneurs au Pape *Sylveſtre*, après ſa mort.

Il a ſonné le premier le toeſin de la Guerre ſainte.

Platine, dans la Vie de ce Pape, dit, que comme il ſe vit ſur le point de mourir, touché de repentance, il exhorta tout le monde à bien vivre, & à ne penſer pas à ſatisfaire ſon ambition, ou à ſe ſervir des ruſes du Démon; & qu'enſuite il pria qu'on mit ſon corps mort ſur un chariot trainé par deux chevaux, & qu'on l'enſevelit où ces deux chevaux s'arrêteroient. Il ajoute, que *Martinus Polonus* rapporte, qu'on connoit quand un Pape doit mourir, par le bruit que font ſes os, & l'humidité qui ſort de ſon ſepulcre. Mais, dit *Platine*, c'eſt aux Papes à examiner ſi cela eſt vrai.

Ce qu'on dit qu'il fit avant ſa mort.

JEAN le Sec lui ſuccede. *Baron. ad a. 1003. Platin. p. 354-355.*

Celui qui lui ſucceda fut appellé *Jean*, & ſelon quelques-uns, *Jean XVI*; ſelon d'autres, *Jean XVII*; ſelon d'autres, *Jean XVIII*; & ſelon *Platine*, *Jean XIX*. On dit que le Siege fut vacant 33 jours. Il fut fait Pape, par la faction des Comtes de *Tuſcanelle*; & il fut ſurnommé *le Sec*. Mais ſon regne fut court; car, ſelon *Platine*, il ne tint le Siege que 4 mois & 20 jours: d'autres diſent, 5 mois, & 25 jours: *Herman* prétend qu'il regna un an; & il dit qu'il fut fait Pape l'an 1005; mais il paroit qu'il ſe trompe. On dit, que pendant le Pontificat de ce *Jean*, pluſieurs Villes furent renverſées, par des tremblemens de terre. Et il y en a qui diſent, que de ſon tems l'élection des Papes fut ôtée au Peuple, pour être entierement donnée au Clergé.

An. de N. S. 1003.

L'élection des Papes ôtée au peuple.

Un autre JEAN lui ſuccede. *Papebroc. Onufrius Gerard DuBois l. X. hiſt. Eccl. Paris.*

A ce Pape, qui mourut le 7. de Décembre, ou ſelon d'autres, le 31. d'Octobre, ſucceda *Jean XVII*. La plupart diſent, XVIII. D'autres XIX. D'autres, XX. Nous verrons qu'il occupa le Siege plus longtems que ſon prédéceſſeur. Il étoit nommé *Faſan*, & il étoit Romain. Il fut ordonné le 26 de Décembre. Au commencement de ſon Pontificat, il envoya un Légat en Allemagne pour la conſécration d'un nouvel Archevêque de *Magdebourg*: car *Othon le Grand* avoit accordé ce privilege à cette Egliſe, qu'elle ne ſeroit conſacrée que par le Pape. Mais parce qu'à cauſe de divers troubles qu'il y avoit à Rome, le Pape ne pouvoit pas aller à *Magdebourg*, & que l'Elu ne pouvoit pas venir à Rome; le Pape envoya un Légat. L'Evêque conſacré s'appelloit *Tagmon*. *Ditmar* L. 5. dit que ce *Tagmon* fut conſacré le 2 de Fevrier, par *Willigiſe* Archevêque de Mayence, en préſence du Roi, du Légat, & de tous les Evêques. Cette conſécration ſe fit l'an 1004.

PHILOTHE'E Patr. d'Alexandrie. *Elmacin. p. 263.*

Philothée fut mis ſur le Siege d'Alexandrie, cette année; il ſucceda à *Ephrem*, & il tint le Siege 28 ans. Le Kalife *Haquem* le fit expoſer à des Lions affamez, qui ne lui firent aucun mal, à ce qu'on dit; & il ſe tint caché pendant neuf ans. Ce Kalife obligeoit les Chretiens à avoir une Croix pendue au cou; & les Juifs, la tête d'un veau. Il fit démolir les Synagogues

Cruauté du Kalife HAQUEM. Ce qu'il faiſoit porter

An. de N. S. 1003.

gues de ces derniers, & les forçoit à coups de bâton de ſe faire *Druſes*; mais il leur permit enſuite de reprendre leur ancienne Religion.

aux Chretiens & aux Juifs. *Glab. l. 3. C. 4. Baro. ad a. 1003.*

Dans cette année, on abattoit preſque par-tout les anciens édifices, pour en bâtir de nouveaux. Comme on vit que la fin du Monde ne venoit pas, ſelon les prédictions que l'on avoit publiées ſur la fin du Siecle X.; on bâtit de tous côtez de nouvelles Egliſes, on releva celles qui étoient abattues, & on repara celles qui en avoient beſoin.

On rebâtit des Egliſes.

Une Comete. *Mezeray. Cron. Hildesheim Bonfin. Rer. Hung. Decad. 11. l. 1. p. 209.*

On vit une Comete, qui ne s'éloignoit guere du Soleil, & qui ne parut que peu de jours, un peu avant ſon lever.

Ce que fit Etienne Roi de Hongrie contre ſon oncle.

Au-reſte, ſelon quelques Hiſtoriens, l'Egliſe de Hongrie floriſſoit alors ſous *Etienne* fils de *Geiſa*, & la Reine *Giſele*, qui étoit ſœur de *Henri* Empereur. Ce Prince entra dans la Tranſylvanie, où regnoit *Giulus* ſon oncle, ou *Jule*. Il le prit, ſa femme & ſes enfans, & contraignit ſon peuple à ſe faire Chretien. Il y avoit déja guerre entre ces deux Princes, dès l'année précedente. *Giulus* ne pouvoit ſouffrir que ſon neveu eût quitté la Religion des Scythes; & pour le forcer à y revenir, il fit des courſes dans la Hongrie. *Etienne* ne voulant pas avoir la guerre avec un Prince de ſon ſang, lui envoya des Ambaſſadeurs, pour le prier de quitter la Religion des Scythes, & de reconnoître le vrai Dieu & Sauveur; mais voyant que toutes ſes démarches ne produiſoient aucun effet, il entra cette année dans la Tranſylvanie, & prit ſon oncle & toute ſa maiſon.

Son zèle pour la propagation de l'Evangile. *Vita per Charlb.*

Ce Duc, à ce qu'on dit, ne ſongeoit qu'à la propagation de l'Evangile; il envoyoit chercher par-tout des Prêtres; il établit dix Evêchez, dont *Strigonie* fut la Métropole, qui eut pour Archevêque *Sebaſtien*. On dit que le Pape ayant appris ce que ce Duc avoit fait, l'appella *Apôtre*, lui accorda la Couronne, y ajouta une Croix, pour porter devant le nouveau Roi, en ſigne de ſon Apoſtolat; & que l'Evêque *Anaſtaſe* ayant apporté en Hongrie les Lettres du Pape, la Couronne & la Croix, le Duc *Etienne* fut couronné Roi, & *Giſele* ſon Epouſe fut auſſi couronnée. De-là eſt venu le titre de *Majeſté Apoſtolique*, qu'on donne aux *Rois de Hongrie*. Ce nouveau Roi mit ſa perſonne, & ſon Royaume ſous la protection de la Sainte Vierge, & fit bâtir à ſon honneur une magnifique Egliſe, à *Albe Royale*. Il fonda auſſi un Monaſtere à *Jéruſalem*, à *Rome* une Collégiale de 12 Chanoines, un Hôpital pour les Pauvres Hongrois, qui iroient viſiter l'Egliſe de S. Pierre, & une très belle Egliſe à *Conſtantinople*. Mais il ne faut pas croire que toutes ces choſes arrivérent dans cette année. Il eſt même fort incertain ſi la *Hongrie* a été convertie avant l'an 1010.

An. de N. S. 1003.

apud Sur. 20. Aug. c. 9. Du couronnement de ce Roi & de ſon epouſe.

Il met ſa perſonne & ſon Royaume ſous la protection de la Vierge.

Ses fondations. *Hiſt. de Gab. Du Moulin Norm. l. IV. p. 95. etc.*

Gabriel Du Moulin, Curé de *Maneval*, dit, que dans cette année *Ethelred* Roi d'Angleterre, pour ſe venger de ce que ſon beau-frere *Richard II.* Duc de Normandie l'avoit vivement repris ſur ſa conduite, envoya une Armée ſous la conduite de ſon Grand-Senéchal, avec ordre de mettre tout à feu & à ſang, excepté le Temple de S. *Michel*; & de lui amener le Duc *Richard*: mais que *Neel* ou *Rugel* de S. Sauveur, Vicomte de Coſtentin, & Gouverneur de la Baſſe Normandie, s'oppoſa avec tant de valeur aux Anglois, & qu'il en fit un ſi grand carnage, qu'à peine en reſta-t-il pour porter des nouvelles de leur défaite. *Ethelred* fut tellement affligé de cette diſgrace, qu'il jura de déſoler toute la Normandie. Mais il

Guerre entre Ethelred, & ſon beau-frere Richard; appaiſée par le Pape.

An. de N. S. 1004.

il ajoute, que le Pape *Jean*, qu'il appelle *Jean XV.* reconcilia ce Roi avec ſon beau-frere, par *Leon* Evêque de Trier.

An. de N. S. 1004.

L'an 1004. *de N. S. Le* 29. *de Baſile & de Conſtantin. Le* 3. *d'Henri. Le* 8. *de Robert Roi de France. Le* 2. *du Pape Jean XVIII. Indiction II.*

LEs troubles continuerent encore dans l'Allemagne, l'Italie, & la Boheme: *Henri* y avoit par-tout des ennemis, qu'il tâchoit de gagner par des voyes de douceur, ou à qui il faiſoit la guerre. Quelques-uns mettent dans cette année, l'érection de l'Egliſe de *Bamberg* en *Evêché:* mais d'autres la mettent en l'an 1006. & d'autres en 1007. Je dirai ſeulement ici, que *Bamberg* eſt une Ville d'Allemagne dans le Cercle de la Franconie, ſur la riviere de Regnitz, qui ſe rend un peu plus bas dans le Mein. L'Evêque de cette Ville a cet avantage, que les quatre premiers Electeurs Séculiers ſont ſes vaſſaux pour quelque portion de leur païs; ſavoir, le Roi de *Boheme*, pour la Ville de *Prague*, l'Electeur de *Baviere*, pour *Aversbach*; celui de *Saxe*, pour *Wittebeerg* & *Trebits*; & celui de *Brandebourg*, pour *Cuſtrin*. Certaines familles nobles en prêtent, pour eux, l'hommage à ce Prélat; & dans les cérémonies de ſon Sacre, & dans d'autres, elles exercent, comme Vicaires de ces Electeurs, les Charges qu'ils ont, de *Grand-Echanſon*, de *Grand-Maître*, de *Grand-Maréchal*, & de *Grand-Chambellan*. Au-reſte, on fait un conte aſſez ſingulier de cette Ville de Bamberg. C'eſt que *Cunigonde*, la voyant ſans murailles, l'entoura d'un fil, & qu'elle aſſura ſes habitans, que cela empêcheroit toute ſorte d'irruptions. Auſſi cette Ville, ſi on en croit l'Auteur du *Théatre hiſtorique*, a une grande confiance en ce *fil de Cunigonde*.

L'érection de l'Egliſe de Bamberg en Evêché. *Heiſſ l. 6. de l'Emp. T. II. p. 248. &c.* Bamberg. Privilege de cette ville. *Hofm. Ann. Bamberg. l. 1. p. 44.*

Dans l'Italie, & dans la France, on tenoit pluſieurs Synodes, touchant quelques uſages de petite importance; comme: S'il faloit jeûner entre le tems de l'Aſcenſion & de la Pentecôte? Si on devoit chanter le *Te Deum*, les Dimanches qui précedent Noël & le Carême? Si la fête de l'Annonciation de la Vierge ſeroit célebrée le vingt-cinquieme de Mars, ou le dixhuitieme de Décembre, comme cela ſe pratiquoit en Eſpagne? On décida, que l'on jeûneroit la veille de la Pentecôte; que l'on chanteroit le *Te Deum* en Carême; & que la fête de l'Annonciation ſe célebreroit au mois de Mars.

Quelques Synodes en Italie & en France. *Baron. a. 1004. Glab. l. 3. Mezerai p. 190. Concil. Tol. c. 1. X. &c.*

On parle auſſi d'un Concile de *Poitiers*; mais il eſt fort incertain, ſi ce fut cette année. On y fit trois Canons. Le 1. porte, qu'à l'égard des choſes uſurpées depuis cinq ans, ou qui le ſeront, on demandera juſtice au Prince, ou au Seigneur; & qu'on agira contre celui qui ne voudra pas ſe ſoumettre au jugement, juſques à faire le dégât ſur ſes Terres. On y anathematiſa ceux qui briſeroient les Egliſes, pilleroient les pauvres, ou frapperoient les Clercs. Les deux autres Canons défendent aux Evêques de rien prendre pour la Pénitence, ou pour la Confirmation; & aux Prêtres ou Diacres, d'avoir des femmes chez eux.

Concile de Poitiers. *T. IX. Concil. p. 780.*

Le Roi *Robert* ſe trouvoit dans les

Le Roi Robert

An. de N. S. 1004.

les Synodes qui ſe tenoient en France, & chacun admiroit ſon humilité, & la maniere honnête avec laquelle il en uſoit avec les Evêques: ce qui n'empêchoit pas qu'il ne les reprit, quand il le jugeoit à propos. On dit qu'il cenſura fortement *Leutheric* Archevêque de Sens, de ce que, donnant le Sacrement, après avoir dit, *Le Corps de N. S. J. Chriſt ſoit le ſalut de votre ame & de votre corps*, il ajoutoit, *ſi vous en êtes digne, recevez-le.* Ces paroles ont donné lieu à quelques-uns de croire, que cet Archevêque étoit dans les ſentimens de *Berenger*, dont nous parlerons dans la ſuite. Du moins il eſt certain, que ce Prélat avoit de la peine à digerer la doctrine de la Préſence réelle; & qu'il croyoit, que le Corps de J. Chriſt n'étoit reçu que par ceux qui en étoient dignes. Cet Archevêque étoit extrêmement conſideré, juſques-là que ſes Collegues l'appelloient *l'Ange du grand Conſeil, plein de bonnes œuvres.* On prétend, que ce Prélat cacha ſes ſentimens, après la cenſure du Roi *Robert*.

ſe trouvoit dans les Synodes. *Helgand de Fleuri vita Roberti. T. IV. Du Chêne. Concil. T. IX. 783. &c.*

Cenſure Leutheric, qui croyoit que le Corps de J. Chriſt n'étoit reçu que par ceux qui en ſont dignes.

Eloges de Leutheric.

La *France* perdit dans cette année, ſelon le ſentiment de quelques-uns, *Abbon* Moine & Abbé de Fleuri, ou de Benoit ſur Loire; quoique *Sigebert* mette ſa mort à l'an 1003. Cet Abbé étoit dans une haute eſtime. On l'appelloit le *Maitre de toute la France.* Il étoit d'*Orleans*, fils de *Lætus* & d'*Ermingarde.* Il avoit été élevé ſous l'Abbé *Wilfald* dans le Monaſtere de Fleuri; enſuite il avoit viſité les Académies de Paris, de Rheims & d'Orleans; puis il étoit devenu le Préfet de l'Ecole du Monaſtere. Avant l'an 960, il avoit été appellé en Angleterre par *Oſwald* Evêque de Wincheſter; il y avoit été fait Prêtre, & prépoſé ſur un Monaſtere nouvellement fondé. Deux ans après, ayant été comblé de préſens, il étoit retourné à *Fleuri*, où il avoit été élu Abbé après la mort d'*Oylbold.* Il eut quelques démêlez avec *Arnoul* Evêque d'Orleans, ce qui l'obligea à écrire une Apologie adreſſée aux deux Rois *Hugues* & *Robert*, dans laquelle il met entre les *Hérétiques*, ceux qui croyent que les biens de l'Egliſe leur appartiennent, & qui s'en emparent; & il ſoutient, que les Succeſſeurs de S. *Pierre* ne peuvent pas dire, que les Egliſes qu'ils gouvernent ſoient à eux; encore moins en faire trafic, comme il dit qu'on le faiſoit tous les jours. Il diſoit, que les Evêques étoient prodigues d'Excommunications. On l'accuſoit d'avoir contribué à une ſédition, qui étoit arrivée l'an 995, où le peuple ſe ſouleva contre les Evêques. Il s'en défend, dans ſon *Apologie.* Il avoit un grand attachement pour l'Etat Monaſtique, & il défendoit fort les interêts des Moines. Il diſoit, que l'état des Moines étoit le plus parfait, parce qu'ils ne ſont occupez qu'à vaquer, comme *Marie*, à l'unique néceſſaire; ce qui lui avoit attiré beaucoup d'ennemis. Après l'an 986, il alla à Rome, pour obtenir du Pape *Jean XVI.* de plus grands privileges pour ſon Monaſtere. Il y retourna dix ou onze ans après, pour ſoutenir auprès de *Grégoire V.*, *Arnoul* Archevêque de Rheims, qu'on avoit détrôné à tort; & afin d'ôter aux Evêques d'*Orleans*, par l'autorité du Pape, le pouvoir qu'ils s'arrogeoient ſur ſon Monaſtere. Sur la fin de ſa vie, il rétablit le Monaſtere de *Squirs* en Gaſcogne, qui fut appellé le Monaſtere de la *Regle*, ou de la *Reoule*, dans le langage du païs. Il mourut d'une maniere bien tragique, dans une émotion populaire. Cet Abbé ayant fait une reprimande à un Moine Gaſcon, d'avoir mangé ſans ſon congé, hors du Monaſtere; ce Moine témoigna ſon

Abbon Moine de Fleuri meurt. *Du Chêne Hiſt. de Franc. T. III. p. 345. Dupin Siecle X. p. 50.*

An. de N. S. 1004.

Ses démêlez avec Arnoul.

Ses ſentimens.

Son attachement pour l'Etat Monaſtique.

Sa mort tragique.

An. de N. S. 1004.

ſon dépit à ceux qui étoient préſens, & il s'éleva un cri de femmes, comme pour exciter une ſédition. Cependant, les Gaſcons & les François ſe diſoient des injures, & ſe jettoient des pierres. L'Abbé voulut ſortir pour les appaiſer ; mais un Gaſcon lui traverſa les côtes, avec un coup de lance. On dit qu'*Abbon* ſe ſentant percé, dit froidement, *Celui-ci y va tout de bon.* Il mourut le même jour. Les Moines de Fleuri firent une Lettre circulaire ſur ſa mort, que M. *Baluze* nous a donnée ; & *Aimoin*, Moine du même Monaſtere, a écrit ſa Vie.

Baluſ. l. 1. miſcell. p. 411.

Ses ouvrages. *Sigeb. c. 134.*

Abbon a fait pluſieurs Ouvrages. Un *Traité* adreſſé à *Odilon* Abbé de Cluny, ſur la Concordance de l'Evangile ; un autre des Cycles de toutes les années, depuis la naiſſance de J. Chriſt, juſques à ſon tems, que *Sigebert* dit être un Commentaire ſur le Traité de *Victorius*. Deux Lettres à l'Abbé *Bernard*, à qui le Comte de Toulouſe offroit un Evêché, mais de qui il exigeoit une ſomme d'argent. Dans l'une de ces Lettres, il traite cette queſtion, Quand on peut quitter ſa Charge de Paſteur ? Une Lettre à l'Abbé de *Fulde*, donnée par *Baluze*, T. I. Miſcell. p. 409. On lui attribue encore l'Abregé des Vies des Papes, tiré de l'Hiſtoire d'*Anaſtaſe* le Bibliothecaire, imprimé à Mayence, l'an 1602 : la Vie de S. *Edmond* Roi des Anglois ; il l'écrivit à la priere de *Dunſtan* : on la trouve dans *Surius*. Le ſecond Tome des *Analectes* du P. *Mabillon* contient un Recueil de Canons, que cet *Abbon* a compoſez. Il y a 32 chapitres. Dans ces Canons, il parle des *Avouez*, ou *Avocats* de l'Egliſe, *Advocati*. C'étoient des Gentilshommes, à qui les Evêques, ou les Abbez avoient donné en fief, des Terres de leurs Egliſes, à la charge de les proteger contre

Alex. Natal. ſec. IX. & X. part. 1. Surius ad XX. Novemb.

Annal. Mabill. p. 248. T. II.

Ce que c'étoient que les *Avouez* ou Avocats de l'Egliſe.

ceux qui les attaqueroient. *Abbon* en rapporte l'origine, tirée des Conciles d'Afrique, qui avoient ordonné de demander, aux Empereurs, des *Scholaſtiques*, c'eſt-à-dire des *Avocats*, pour ſoutenir les interêts de l'Egliſe devant les Tribunaux ſéculiers ; & on les nommoit *Défenſeurs des Egliſes*. Mais depuis la chute de l'Empire François, & les hoſtilitez univerſelles, ces *Défenſeurs*, ou *Avouez*, ne défendoient plus l'Egliſe que par les armes ; & *Abbon* ſe plaint, qu'au-lieu de la défendre, ils la pilloient. Ils laiſſent, *dit-il*, ſes biens en proie aux ennemis, ſans leur réſiſter, même de paroles ; & après que les ennemis ſe ſont retirez, ils achevent de conſumer le reſte, agiſſant, non en Protecteurs, mais en Maitres, réduiſant à la pauvreté ceux qui cultivent les Terres, & maltraitant les Clercs & les Moines. La Charge d'*Avouez* fut introduite après le Conſulat de *Stilicon*, pour maintenir les droits & les biens temporels des Eccléſiaſtiques contre les entrepriſes des Séculiers ; c'eſt ce que nous apprenons d'un Concile de *Carthage*. Il eſt parlé de ces *Avouez* dans les *Capitulaires* de *Charlemagne*, L. V. 31. VIII. 308 ; dans la *Chronique* de l'Abbaye de S. *Pierre de Beze*, au Dioceſe de Langres ; dans l'Hiſtoire de la Maiſon de *Bethune*, d'*André du Cheſne*, L. I. c. 3. Il y avoit même des *Avouez* des Egliſes & des Monaſteres : comme nous l'apprend *Pierre Pithou*, dans ſon Livre des Comtes de Champagne. Je reviens à Abbon. On a encore de lui une Lettre à *Gregoire V.*, du moins un fragment. On a perdu des Livres qu'il a faits ſur la *Dialectique* & ſur l'*Aſtronomie*. Mais de tous les Ouvrages d'*Abbon*, il n'y en a point de plus ſingulier qu'une Lettre en Vers hexametres, à la louange de l'Empereur *Othon*, dont les Vers com-

An. de N. S. 1004.

Lettre d'Abbon en vers. *Cave.*

An. de N. S. 1004.

commençoient & finiſſoient par la même lettre, & ſe pouvoient lire en ſix differentes manieres, qui faiſoient des ſens differens.

Aimoin Moine de Fleuri a écrit la vie d'*Abbon*, comme je l'ai déja dit. Il l'avoit accompagné jusques au Monaſtere de *Squirs*, & il fut témoin de ſa mort.

Cet *Aimoin* a écrit,

1. IV. Livres de l'Hiſtoire de France, depuis la priſe de Troye jusques au Couronnement du Roi *Pepin*, c'eſt-à-dire l'an 752. On les trouve parmi les *Ecrivains François*, à Francfort l'an 1613; & parmi les Hiſtoriens de France que *Du Cheſne* a donnez à Paris 1641. T. III.

2. Deux Livres des *Miracles de S. Benoit*, à l'Abbé *Gautlin*. On les trouve dans la Bibliotheque de Fleuri de *Jean du Boſc* p. 791; dans *Bollandus*, au 21. de Mars; & au 4. Siecle Benedict. du P. *Mabillon*, part. 2. p. 366.

3. Un Sermon dans la Fête de S. *Benoit*; dans la Bibl. de Fleuri citée, p. 270.

4. Un Poeme héroïque de la premiere fondation du Monaſtere de *Fleuri*.

5. Du tranſport des Reliques du corps de S. *Benoit* en France; *Duchesn.* T. III. Hiſt. Franc. *Mabillon* Siecl. Bened. II. p. 359.

Il ne faut pas le confondre avec *Aimoin* de Paris, qui vivoit au IX. Siecle.

Glab. l. 3. cap. 3. Sigebert de viris Illuſtrib. c. 14. & in Chron. ad a. 990. Trithem. Voſſius. Baron. 1004.

Il y eut une aſſez grande mortalité à Rome, & le Cardinal *Baronius* dit, que ce fut alors qu'arriva la converſion de *Jean Canaparius*, & de ſon Compere *Francon* ſurnommé *Maringue*. Ceux qui aiment les contes, pourront lire cette converſion, s'il leur plait. Je dirai ſeulement, que ce Moine *Canaparius* prononça anathème contre ceux qui oſeroient mettre un cadavre ſur le ſien:

Nemo ſuum vel alienum cadaver ſuper me mittat. Si quis hoc præſumſerit, ſit maledictus, & in perpetuum anathemate conſtrictus.

An. de N. S. 1004.

Mortalité à Rome. *Baron. a. 1004.*

Voilà un plaiſant ſujet pour lancer des anathèmes, & il en faut être bien prodigue! Il y a eu un tems, où les Juifs ſe faiſoient un ſcrupule qu'un cadavre touchât l'autre: & il y a eu des Chretiens qui ont eu la même ſuperſtition; mais elle n'a pas été générale. Le P. *Montfaucon* dit, qu'il a vu à Arles trois cercueils, poſez l'un ſur l'autre, dans leſquels on publie qu'il arrive un miracle perpétuel, à l'honneur de Ste. *Concorde*: c'eſt qu'on voit toujours de l'eau dans celui du milieu, qui baiſſe & hauſſe ſelon le flux & reflux; & cela n'arrive pas aux deux autres.

Diar. Ital. c. 1. p. 1.

J'en pourrois rapporter d'autres; mais il vaut mieux quitter le Moine *Canaparius*, & voir ce qui ſe paſſe en Angleterre.

Suenon vint lui-même avec une puiſſante Flotte, & il débarqua dans la Province de Norfolk, où il fit de grands ravages. Les *Danois* y mettoient tout à feu & à ſang; ils pilloient les Villes, & les bruloient enſuite. Les Anglois firent auſſi un grand carnage des *Danois*, qui, quoique vainqueurs, étoient plus affligez que ceux qu'ils avoient vaincus, parce qu'on en avoit preſque autant tué des leurs, qu'ils avoient tué d'Anglois; & ils s'affligeoient d'une victoire qui leur avoit couté ſi cher.

Alford ex Weſtm. Camden. in Northf. Wigorn. Malmesb. de Reg. l. 2. c. 10. Troubles en Angleterre.

Il y avoit en Eſpagne pluſieurs Docteurs Juifs célebres, & entre autres ces deux:

Docteurs Juifs en Eſpagne. *Ganz. Tſemach. David. p. 134.*

L'un s'appelloit *Iſaac Alpheſi*, parce qu'il avoit paſſé, de l'Afrique & du Royaume de Fez, en Eſpagne. Son Epitaphe, écrite en vers, fait voir l'eſtime qu'on en faiſoit. „ Gra-

Iſaac Alpheſi. Son Epitaphe.

An. de N. S. 1004.

„ vez, *diſoit-on*, ſur cette pierre, „ que la lumiere du Monde eſt éteinte: dites, que dans ce tombeau „ repoſe la ſource de la Sageſſe. „ Venez, filles de Sion, & pleurez; „ le Monde eſt enſéveli, & tombe „ dans l'aveuglement: pleurez & „ gémiſſez; car l'Arche & les Tables de la Loi ſont briſées avec ce „ Docteur.

Iſaac fils de Baruc.

Le ſecond s'appelloit *Iſaac* fils de *Baruch*, qui faiſoit monter ſa généalogie juſqu'à *Baruch* Sécretaire de *Jérémie*. Il entendoit pluſieurs Langues; & le Roi de Grenade l'appella dans ſa Cour, afin de recevoir de lui des leçons. Ce ſecond *Iſaac*, qui pendant ſa vie avoit été brouillé avec *Iſaac Alphesi*, ſe ſentant malade, ordonna à ſon fils d'aller demander pardon à ſon ennemi; *Alphesi* reçut ce fils chez lui, & le traita, juſqu'à ſa mort, comme ſon enfant. Ces exemples ſont très édifians.

An. de N. S. 1004.

Sa reconciliation avec l'autre Iſaac.

L'an 1005. *de N. S. L'an* 30. *de Baſile, & de Conſtantin. Le* 4. *d'Henri. Le* 9. *de Robert. Le* 3. *du Pape Jean. Indiction III.*

Ditmar. l.6.

Henri va s'oppoſer au Duc de Pologne.

DEs le commencement de l'année, l'Empereur *Henri* ſe mit en marche, pour aller s'oppoſer à *Boleſlas* Duc de Pologne, qui s'étoit emparé de la Boheme, & qui avoit fait beaucoup de mal aux Bavarois; & étant venu à Mersburg, il apprit là, que ſon frere s'étoit retiré vers le Roi de *Hongrie*, & que le Comte *Henri* ſe repentoit beaucoup de ſa rebellion. Il y eut de grands Seigneurs, qui demanderent ſa grace, & qui l'obtinrent, ſous la condition qu'il demeureroit en priſon; & l'on ajoute même, qu'*Henri* vint ſe préſenter devant l'Empereur, en habit de pénitent.

Pardonne au Comte Henri.

Ditmar. l.6. p. 60. & c. Chron. Sax.

Va en Italie.

Y eſt couronné Roi à Pavie.

Après quoi l'Empereur vint en Italie, où ſa préſence étoit néceſſaire, pour combattre *Ardouin* Marquis d'*Yvrée*. Quelques-uns mettent ceci à l'année 1004. Il fut aſſez bien reçu des Princes d'Italie, qui, ſurpris de ſa venue, n'oſerent pas lui réſiſter; & étant venu à *Pavie*, il y fut couronné *Roi d'Italie*, pendant qu'*Ardouin* s'enfuyoit. Cependant, les habitans de *Pavie*, qui étoient déja fort attachez à *Ardouin*, murmuroient en ſecret contre leur nouveau Roi; & ayant excité une ſédition, ils aſſiegerent le Palais d'*Henri*. L'Armée, qui étoit hors de la Ville, ayant entendu le bruit des habitans, accourut auſſi-tôt; & ayant enfoncé les portes, mit le feu à quelques maiſons, ce qui augmenta le tumulte; qui ne put s'appaiſer qu'au lever du Soleil, où l'on vit que pluſieurs habitans de la Ville avoient été tuez, & preſque la moitié de la Ville brûlée. Les autres vinrent demander grace à *Henri*, & l'obtinrent. Mais on dit que dans ce tumulte, *Henri* ſe démit une cuiſſe, d'où il demeura *boiteux*, ce qui fut cauſe que le ſurnom lui en demeura; & un jeune Seigneur nommé *Giſilbert*, frere de la Reine, y fut bleſſé à mort. Il y a des Auteurs qui prétendent, qu'ayant été pris, il ſauta du haut d'un Château, & ſe caſſa la jambe; & il s'en eſt trouvé, qui ont dit qu'un Ange l'avoit rendu boiteux. Voici comme *Hoſman*, dans ſes Annal. de Bamberg l. 1.

Aſſiegé dans ſon Palais, & délivré par ſon Armée.

Pourquoi il fut appellé Boiteux. *Kranz. Sax. l. IV. c. 32.*

Hoſm. Ann. Bamberg. l. 1. p. 38.

An. de N. S. 1005.

l. 1. p. 39. récite ce conte, après *Nunnesius* & *Nauclerus*. Il dit qu'*Henri* étant allé visiter le mont *Gargan*, lieu célebre, ajoute *Nauclerus*, à cause de la continuelle présence de l'Archange *Michel*; comme il prioit ardemment, un Ange lui étoit apparu, & lui avoit donné à baiser un livre; qu'*Henri*, étonné de la vision, s'étoit retiré dans un lieu étroit; & qu'alors l'Auge lui avoit touché la cuisse, en prononçant ces paroles, *Ceci sera un signe de l'amour que Dieu te porte, à cause de ta chasteté, & de ta justice*: que dans ce moment le nerf de la cuisse étoit devenu tout sec, & que dès-lors il avoit été boiteux. *Hofman* permet au Lecteur de croire ce qu'il lui plaira: il a raison; il y a plus d'un incrédule, qui n'en croira rien. Mais ce qu'il y a de certain, *ajoute-t-il*, c'est qu'*Henri* n'a pas été boiteux de naissance, mais par accident. Il dit qu'on en voit un monument devant la porte orientale de la Basilique Cathédrale, à droite, vis à vis d'*Adam* & *Eve*, où l'on voit la statue de pierre de l'Empereur, où le pied gauche paroit plus court que le droit.

Fabric. Sax. Illust. l. 11. p. 215.

De *Pavie* l'Empereur vint à *Milan*: mais il ne voulut pas entrer dans la Ville; ce qui en mortifia beaucoup les habitans.

Va à Milan.

Ensuite il revint en Allemagne; & étant à *Strasbourg*, il pensa être accablé par la ruine de la maison où il étoit; mais personne ne fut blessé, qu'un Prêtre.

Est dans un grand danger à Strasbourg.

Enfin, voulant châtier *Boleslas* Duc de Pologne, il prit sous sa protection *Jaromir* fils de *Boleslas* l'Aveugle, & vint avec lui dans la *Boheme*, d'où *Jaromir* avoit eté chassé, quoiqu'il en fût le légitime Souverain. *Boleslas* fut si surpris de la diligence d'*Henri*, qu'il répondit à celui qui l'en avertit, qu'il n'étoit pas possible que cela fût, quand même *Henri* & ses soldats ramperoient comme des grenouilles; mais voyant que la chose étoit, il s'enfuit. La *Boheme* reçut, avec plaisir, *Henri*, le voyant accompagné d'un Prince qu'ils regardoient comme leur légitime Maitre. Le premier Château devant lequel il se présenta, se rendit. De là étant venu vers une Ville nommée *Zatets*, ou *Sats*, appellée autrefois *Puschtiadla*, & par plusieurs *Lutzyko*, c'est-à-dire, *Ville des prez*, à cause de la quantité de ses prairies, les habitans lui en ouvrirent les portes aussi-tôt, & tuerent eux-mêmes la Garnison Polonoise qui y étoit. *Henri*, ne trouvant ainsi rien qui lui résistat, fit couronner *Jaromir*, comme Prince de Boheme. Voilà comme *Ditmar* rapporte la chose.

Va en Boheme avec Jaromir, contre Boleslas qui s'enfuit.

Dubravius & *Cromerus* récitent la chose differemment. Ils disent que *Boleslas* Duc de Boheme, ayant perdu la vue par la trahison de *Koleslas* Roi de Pologne, que quelques-uns nomment *Miesco*, ou *Misco*; s'en retourna dans sa maison, où il fit couronner *Jaromir* son fils, pour remplir sa place.

Ils ajoutent, qu'un nommé *Cochan* ayant trouvé le moyen de mener à la chasse ce pauvre Prince, & de le faire écarter de ceux de sa suite, dans un Bois, le fit tomber de cheval; & ayant des gens apostez, le fit attacher nud à un arbre, & lança le premier un dard contre lui; ses gens en firent de même: mais heureusement, ceux qui étoient de la suite du Prince, survinrent; & voyant leur Roi dans un si triste état, se jetterent sur ces malheureux, & en firent plusieurs prisonniers. Ce qu'il y eut de plus merveilleux, fut, que le Roi se trouva sain & sauf, par un effet de la bonté de Dieu, qui avoit détourné les traits. *Dubravius* dit, qu'il en donna

Davisi p. 849.

Jaromir couronné.

Dubrav. l. 6. p. 166.

Autre récit.

Cochan trahit Jaromir.

Georg. Fabricii Sax. illustrata. ad a. 1013. p. 277.

Jaromir est conservé.

An. de N. S. 1005.

la gloire à *Jean Baptiſte*, & qu'il fit dreſſer là un Temple à ſon honneur. Le traitre *Cochan*, à ce que dit cet Hiſtorien, ayant fait ſon coup, alla donner avis au Roi de Pologne de ce qu'il avoit fait, & lui conſeilla d'envoyer à la Cour d'*Henri*, où étoit le frere de *Jaromir*, afin qu'on le lui remit, & qu'il pût ainſi exterminer la race des Princes de Boheme. Le Roi de Pologne approuva ce conſeil; & ayant fait marcher des troupes du côté de la Boheme, il envoya en même tems des Ambaſſadeurs à l'Empereur, pour demander *Uldric* frere de *Jaromir*, ſous prétexte de rebellion. *Henri* ſe laiſſa éblouir, dit-on, par quelques préſens qu'on lui fit; mais il ne voulut pourtant pas remettre *Uldric* entre les mains des Ambaſſadeurs de *Boleſlas*; il ſe contenta de lui donner des Gardes dans ſa Cour. C'eſt ce que dit *Dubravius*. Mais *Cromer* ſoutient que *Henri* laiſſa aller *Uldaric*, ou *Ulric*, après lui avoir donné des chevaux, des habits, des Gardes, & tout ce qui pouvoit ſervir à ſon voyage, ſous la promeſſe qu'il ſeroit toujours ſoumis au Roi de Pologne. Et il ajoute, que cet *Uldric* fit crever les yeux à ſon frere *Jaromir*, & s'établit Roi, en ſe rendant tributaire du Roi de Pologne. *Dubravius* raconte la choſe d'une autre maniere. Il dit que *Boleſlas* Roi de Pologne étoit en chemin, & s'approchoit de la Boheme, lorſqu'on lui vint rapporter qu'*Uldric* étoit pris, ce qui lui donna beaucoup de joye; mais qu'il fut extrêmement mortifié d'apprendre que *Jaromir*, qu'il croyoit mort, étoit vivant, & qu'il ſe diſpoſoit à défendre la Ville de *Prague*. Cela ne le rebuta point; & pour donner de la terreur aux habitans de *Prague*, il prit tous les Châteaux, & tous les hommes, qu'il trouva dans ſon chemin; & ayant tout pillé, il diſtribua le butin à ſes ſoldats. Après quoi, s'avançant vers *Prague*, il coupa tous les arbres, & toutes les vignes qui étoient près de la Ville. *Prague*, après un mois de Siege, ſe rendit. Cependant, ajoute-t-il, *Uldric* ayant trompé ſes Gardes, vint en ſecret en *Boheme*; & s'étant fait connoitre, trouva pluſieurs perſonnes de qualité, qui lui promirent leur ſecours. Le perfide *Cochan*, qui avoit fait traiter ſi cruellement *Jaromir*, ſut l'arrivée d'*Uldric*; & ayant ſujet de ſe plaindre du Roi de Pologne, qui ne l'avoit pas recompenſé comme il attendoit, il voulut auſſi le trahir à ſon tour. Pour cet effet il fit demander à *Uldric*, s'il voudroit oublier les injures qu'il avoit faites à ſon frere, ſous la promeſſe qu'il lui donneroit le moyen de remonter ſur le Trône de ſes prédéceſſeurs. *Uldric* héſita quelque tems, s'il devoit ſe confier à un traitre auſſi infame que *Cochan*. Enfin, ayant pris conſeil, il jugea qu'il pouvoit s'y confier. *Cochan* lui découvrit le projet qu'il avoit fait de le faire entrer dans la Ville de *Prague*, dans le tems que le Berger, qui conduiſoit tout le troupeau de la Ville, feroit entrer ce troupeau dans *Prague*. La choſe réuſſit, comme on l'avoit projetté: *Prague* fut priſe, & le Roi de Pologne auroit été pris, ſi le traitre *Cochan* ne l'avoit pas fait échaper.

An. de N. S. 1005.

Le Roi de Pologne demande à l'Empereur le frere de Jaromir.

Dubr. p. 169.

Prague ſe rend.

Prague reprife.

p. 172.

Prague ayant été repriſe, au rapport de *Dubravius*, les deux freres *Jaromir* & *Uldric* ſe félicitérent de ſe revoir poſſeſſeurs d'un Royaume qui leur appartenoit. Mais la paix ne dura pas longtems entre eux: chacun vouloit regner; chacun avoit ſa faction. *Jaromir* prétendoit qu'étant l'aîné, il devoit avoir le Royaume: *Uldric* ſoutenoit qu'il lui appartenoit, comme ayant été vainqueur. *Theodote* Evêque de *Pra-*

Conteſtation entre deux freres Jaromir & Uldric.

An. de N. S. 1005.

Prague s'oppoſa fortement à l'un & à l'autre, & les engagea à partager entre eux la Principauté, par égale portion. Mais avant que cela fut exécuté, le perfide *Cochan*, qui ne pouvoit vivre ſans commettre quelque trahiſon, vint trouver *Uldric* en ſecret, & lui repréſenta dans quels dangers il ſe mettoit, s'il ne regnoit pas ſeul; qu'il auroit toujours à craindre, & que c'étoit une triſte choſe d'être toujours dans des frayeurs continuelles. Après ces remontrances, il l'exhorta à faire crever les yeux à ſon frere. Ce conſeil fit d'abord frémir *Uldric:* mais enfin, l'envie de dominer & de regner ſeul, lui fit étouffer les ſentimens de la nature. *Jaromir* eut les yeux crevez, & *Uldric* fut le ſeul Duc. C'eſt ainſi que l'Hiſtoire eſt récitée par *Dubravius*.

Nouvelle trahiſon de Cochan.

Jaromir a les yeux crevez.

Æneas Sylvius, qui depuis a été *Pie II.*, ne dit pas tout à fait la choſe comme *Dubravius* nous la rapporte.

Il convient de la maniere en laquelle *Jaromir* fut attaché à un arbre; & miraculeuſement conſervé. Il convient encore, de la priſe de *Prague* par *Boleſlas* Roi de Pologne. Mais il dit qu'*Uldric* ayant ſu la trahiſon de *Boleſlas*, fut renvoyé ſecretement par *Henri*; qu'ayant ramaſſé quelques troupes, il occupa les côteaux qui dominoient ſur la Ville de *Prague*, & fit crier aux habitans, par un Héraut, que les Polonois ayant été vaincus dans une bataille, avoient pris la fuite; & que leur légitime Prince venoit victorieux avec ſon Armée. Il ajoute, qu'à cette nouvelle, la Garniſon Polonoiſe, effrayée, ſortit avec précipitation; que ceux de *Prague* en tuerent quelques-uns; que *Meſico*, ou *Boleſlas*, ſe retira en Pologne; & qu'*Uldric* étant entré dans *Prague*, y fit crever les yeux à ſon frere, qui vouloit regner, parce qu'il étoit l'ainé.

Autre récit fait par Æneas Sylvius. *p.* 37. 38.

Quoiqu'il y ait de la diverſité entre *Ditmar* & les autres Auteurs que j'ai citez, il n'eſt pas impoſſible de les accorder.

An. de N. S. 1005.

On peut croire que *Jaromir* fut, à la vérité, choiſi par ſon pere *Boleſlas*, pour lui ſucceder; mais que l'un & l'autre furent chaſſez: qu'*Henri* enſuite vint ramener *Jaromir*; & que ce fut après le départ d'*Henri*, de *Prague*, que tout ce que nous avons dit après *Dubravius*, *Æneas Sylvius*, & *Cromerus*, arriva. Les autres differences entre *Ditmar* & ces Auteurs, ne ſont pas fort conſiderables.

Au reſte, pour ſuivre l'Hiſtoire de *Ditmar*, lors qu'*Henri* étoit à *Prague*, un Prédicateur nommé *Godeſcale*, Paſteur de l'Egliſe de *Friſingen* Ville de Baviere, fit un Sermon devant l'Empereur; dans lequel, après avoir exhorté tous ceux qui étoient préſens, à craindre Dieu, à conſerver le lien de la Charité fraternelle, & à obeir à leurs Superieurs; il s'adreſſa au Roi, & lui repréſenta avec douceur, qu'il devoit ſe connoître lui-même, & donner la gloire de tous les honneurs & de tous les biens, qu'il avoit eus juſqu'à préſent, à la liberalité de Dieu, & non à ſes mérites. Enſuite il parla de la Miſericorde; & il fit voir que chaque Fidele devoit ſouhaiter trois choſes à l'égard de cette vertu; de la pouvoir, & de la vouloir exercer, & de l'exercer en effet. Après cette Préface, il s'écria: „ O Roi, je vous conju„ re donc, par le nom, & pour „ l'amour de celui qui quitta à ſon „ débiteur-dix-mille talens, que „ vous ayez pitié de *Henri* Marquis „ d'Autriche; que vous déliiez ſes „ liens, & que vous lui faſſiez grâ„ ce; afin que vous puiſſiez dire, „ avec plus de confiance, à Dieu, „ *Pardonne-nous nos péchez.*" Ce diſcours toucha ſi fort l'Empereur, qu'il

Ditm. l. 6. Sermon de Godeſcale dans Prague, devant l'Empereur.

Il l'exhorte à pardonner à Henri Marquis d'Autriche.

L'Empereur, touché, accorde ce qu'on lui demande.

An. de N. S. 1005.

ne put retenir ſes larmes, ni refuſer à ce vénérable Paſteur ce qu'il lui demandoit pour ce Marquis. *Henri* enſuite, ayant quitté *Prague*, & renvoyé les Bavarois chez eux, vint aſſieger *Bauzen*, ou *Budiſſen*, qui eſt dans le Marquiſat de la Haute *Luzace*. Il y penſa être tué par une fleche, qu'on tira de deſſus les remparts, & qui bleſſa celui qui étoit près du Roi. Il reconnut ſur le champ, la grace de Dieu, qui l'avoit préſervé. La Ville ſe défendit avec aſſez de courage : mais enfin elle fut priſe. Après quoi l'Empereur ſe retira dans ſes Etats, avec ſon Armée, qui étoit cruellement fatiguée.

Henri aſſiege Bauzen, & y eſt preſque tué.

Il la prend.

Ann. Fland. Mezerai.

Othon, fils du Prince *Charles* Duc de la Baſſe *Lorraine*, étant mort l'an 1004, ſans avoit été marié, l'Empereur *Henri* donna ſa Duché à *Godefroi* Comte de Verdun, de Bouillon & d'Ardenne ; n'ayant aucun égard aux ſœurs du défunt, qui étoient mariées, ſavoir, *Gerberge*, à *Lambert* Comte de Brabant ; & *Hermengarde*, à *Lambert* Comte de Namur. Le Comte *Baudouin* de Flandres, qui étoit déja ennemi de l'Empereur, entreprit la querelle de ces filles, & ſe ſaiſit de *Valenciennes*. L'Empereur crut qu'il ne devoit pas ſouffrir cette injure ; mais l'Hiver l'obligea de ſe retirer ſans avoir rien fait. Il fut plus heureux les années ſuivantes.

Henri donne la Duché de la Baſſe Lorraine à Godefroi.

Troubles ſur ce ſujet.

Ditmar. l. 6. p. 64.

Henri ne ſe méloit pas ſeulement des affaires du Monde ; mais encore de celles de l'Egliſe. *Ditmar* nous apprend, que le 7. de Juillet de cette année, il ſe tint un grand Concile à *Dortmond* en Weſtphalie, dans lequel *Henri* s'étant plaint du déréglement de la Diſcipline de l'Egliſe, & en particulier de ce qu'on permettoit des mariages dans des degrez défendus par les Canons, à l'occaſion du mariage de *Conrad* Duc d'*Auſtraſie*, & de *Mathilde* ; il porta les Evêques à renouveller les Loix Eccléſiaſtiques, & à corriger les déréglemens des mœurs des Eccléſiaſtiques & des Laïques, en faiſant pluſieurs Canons ſur ce ſujet. On trouve ce Concile preſque tout entier dans la Vie de S. *Adalberon* Evêque de Mets, que le P. *Labbe* a publiée dans ſa Bibliotheque. *Adalberon* mourut ſur la fin de cette même année.

An. de N. S. 1005.

Baron. ad 1005. Dupin ſec. XI. p. 122. Concile à Dortmont. *Concil. T. IX. p. 783.*

L'Angleterre fut affligée de pluſieurs fléaux. Les *Danois* exerçoient toujours leurs cruautez dans cette Ile ; & il y avoit une horrible Famine. Pluſieurs moururent de faim ; & ceux qui reſtoient étoient ſi foibles, que bien loin d'avoir la force de réſiſter à l'ennemi, ils cedoient, & abandonnoient tout. Il eſt vrai que ce dernier fléau fit auſſi retirer les *Danois*, & leur Roi.

Weſtmon. L'Angleterre affligée de la famine.

Sigebert Gemb. à l'an 1005. p. 591.

Un nommé *Hilperic* écrivit, à peu près dans ce tems, un Livre, *de la maniere de ſupputer*.

Hilperic.

L'an

An. de N. S. 1006.

An. de N. S. 1006.

L'an de N. S. 1006. Le 31. de Baſile & de Conſtantin. Le 5. d'Henri. Le 20. de Robert. Le 4. du Pape Jean, Indiction IV.

L'Empereur fait la guerre en Pologne fort heureuſement. *Dlm. l. 6. p. 66.* Boleſlas demande la paix, & l'obtient.

L'Empereur alla faire la guerre en Pologne, où *Boleſlas* étoit; & il la fit ſi heureuſement, que ne trouvant preſque rien qui lui réſistât, il vint juſques à *Poſen*, ou *Poſnam*, qui eſt la Capitale de la Baſſe Pologne, ſituée ſur le *Wart*. *Boleſlas* craignant, que ſi cette Ville étoit priſe, il ne fût entierement chaſſé de ſon Royame, envoya demander la paix à *Henri*, qui la lui accorda.

Il a guerre avec Baudouin Comte de Flandres, qui lui prête le ſerment de fidelité. *Kranz. Sax. l. 4. c. 31. Calvis. ex Feb. Mezerai. p. 96. Dumar. p. 66. l. 6.*

L'Empereur eut auſſi des affaires avec *Baudouin* Comte de Flandres. Ce Comte ayant pris le parti des ſœurs d'*Othon* Duc de la Baſſe Lorraine, contre *Godefroi* Comte de *Verdun*, qu'*Henri* avoit inveſti du Duché, s'étoit ſaiſi de *Valenciennes*; & comme je l'ai dit, l'Empereur crut qu'il ne devoit pas ſouffrir cet affront, & vint aſſieger cette ville. Cela arriva l'année précedente, à ce que croit *Mezerai*. D'autres eſtiment, que ce fut cette année, mais que l'Hiver l'obligea de ſe retirer ſans avoir rien fait; & que l'année ſuivante, au commencement du Printems, *Henri* revint en Flandres, aſſiegea *Gand*, ſurprit pluſieurs grands Seigneurs, & fit de grands ravages. Ils ajoutent, que *Baudouin*, voyant qu'il ne pouvoit ſoutenir cette guerre, s'accorda ſagement avec l'Empereur, lui remit *Valenciennes*, & lui fit ſerment de fidelité. *Henri*, qui avoit beſoin de la valeur d'un Prince tel que *Baudouin*, dans les grandes affaires que lui cauſoient les rebellions des Princes Allemans, lui redonna *Valenciennes*, & *l'Ile de Walcheren*, qui faiſoit partie de la *Zélande*; d'où naquit un ſanglant differend entre les *Flamans* & les *Hollandois*; ceux-ci prétendant, que la *Zélande* leur appartenoit, en vertu d'une Donation qu'ils diſoient leur en avoir été faite par l'Empereur *Lothaire*, fils de *Louis le Débonnaire*.

Valenciennes rendue à Baudouin.

Differend entre les Flamands & les Hollandois.

Les Hiſtoriens, comme je l'ai remarqué, ne conviennent pas du tems de la défaite de *Baudouin*; mais quelques-uns eſtiment que ce fut dans cette année, qu'*Henri* fit tenir un Synode à *Francfort*, pour ériger en Evêché l'Egliſe de *Bamberg*, dont nous avons parlé à l'année 1004. Cependant, il y a plus d'apparence que ce fut l'an 1007. *Ditmar*, l. 6. dit que dans ce Synode *Henri* ſe proſterna en terre devant les Prélats qui y étoient, & qu'il ne ſe leva que lorſque *Willigiſe*, qui y préſidoit, le prit par la main. Enſuite il déclara devant tous ceux qui étoient au Synode, que n'ayant plus aucune eſperance d'avoir de la poſterité, il avoit choiſi J. Chriſt pour ſon héritier; qu'il avoit déja offert à Dieu, dans le ſecret de ſon cœur, tout ce qu'il avoit de plus précieux; ſa perſonne, tous les biens qu'il avoit acquis, & tous ceux qu'il avoit encore. Il ajouta, qu'il avoit deſiré avec ardeur, d'ériger l'Egliſe de *Bamberg* en Evêché; & qu'il prioit tous les Evêques aſſistans de ne s'oppoſer pas à ſon deſſein. *Hofman*, dans le Liv. I. de ſes Ann. de Bamberg, dit qu' *Henri* ſe plaignit d'*Henri* Evêque de *Wirtzbourg*, qui s'étoit oppoſé à ſon deſſein, à moins que l'Empereur ne fit de

Synode à Francfort. *T. IX. Concil.* 784. *Hermann. & Chron. Wirziburg. apud. Baluzium. T. I. Miſcell.*

Ce que Henri fit dans ce Synode. *Hofmann. Ann. Bamb. l. 1. p. 40.*

L'Egliſe de Bamberg érigée en Evêché.

An. de N. S. 1006.

de ſon Egliſe un Archevêché. Les Prélats ayant acquieſcé à la volonté d'*Henri*, l'Empereur remit cet Evêché à *Eberhard*, qui étoit alors Chancelier, & il fut conſacré ſur le champ, par l'Archevêque *Willigiſe*. Enſuite, au rapport de *Sigonius*, l'Empereur fit bâtir deux beaux Monaſteres, dont l'un, qui fut conſacré à S. *Etienne*, fut remis aux *Auguſtins*: & l'autre, ſous le nom de S. *Michel*, fut donné aux *Bénédictins*.

Eberhard fait Evêque de Bamberg.

Hofman dit qu'*Henri* Evêque de *Wirtzbourg*, craignant l'indignation & la vengeance d'*Henri*, ſe retira auprès d'*Heribert* ſon frere, Archevêque de *Cologne*, qui enſuite obtint ſa grace (celle de ſon frere) de l'Empereur.

C'eſt-là ce qu'il y eut de plus conſiderable dans l'Allemagne. On voit dans les Conciles du Pere Labbe, une Patente du Pape *Jean XVII.* qui confirme l'Epiſcopat de Bamberg.

T. IX. Concil. p. 785.

Mabillon Préface de Actes de S. Benoit du 6. Siecle.

Je ne ſai ſi on doit mettre dans cette année, le mariage du Roi *Robert* avec *Conſtance*. On croit que le divorce de ce Prince arriva avant l'an 1004. Il ne tarda pas à ſe remarier. L'Epouſe, qu'il choiſit, étoit fille de *Guillaume V.* Comte d'Arles & de Provence, & de *Blanche*, fille de *Gefroy Griſe-Gonnelle*. C'étoit une belle Princeſſe, mais fiere & capricieuſe. Elle fit venir de ſon Païs, une grande quantié de Danſeurs & de Baladins, qui, par leurs manieres trop diſſolues, mirent le luxe & le deſordre dans la Cour de France.

Mariage de Robert avec Conſtance Princeſſe capricieuſe. *Mezerai.*

Baron. ex Sigeb. Famine dans la France. *Mezerai. Chr. Alber. p. 44. Petr. Dam. in vita Odil.*

Il y eut une très grande Famine dans ce Royaume, & elle fut même univerſelle, ſi on en croit la *Chronique d'Alberic*. La peſte faiſoit auſſi de terribles ravages; & l'on enſeveliſſoit ſouvent des gens qui reſpiroient encore, avec des morts. On loue beaucoup la charité d'*Odilon* Abbé de Clugny, dans ces tems malheureux. Il vendoit tout, à ce qu'on dit, pour nourrir les pauvres, juſques aux vaiſſeaux ſacrez, & aux ornemens des Egliſes. On dit que l'Empereur lui ayant fait préſent d'une Couronne d'or, il l'engagea, pour ſubvenir aux pauvres.

An. de N. S. 1006.

Charité d'Odilon.

Sigebert remarque, que la Famine & la Mortalité furent ſi violentes presque par tout le Monde, que ceux qui enſeveliſſoient les morts, étoient tellement ennuyez de vivre, qu'étant encore vivans & reſpirans, ils s'enſeveliſſoient avec eux.

Les *Danois*, que la Famine avoit chaſſez, l'année précedente, de l'Angleterre, y revinrent dans celle-ci, & y cauſerent des maux inouïs. Ils s'emparerent de l'Ile de *Wight*. *Suenon* ne marchoit jamais, qu'il ne pillât, tuât, & brûlât par-tout; & comme ſi les Danois ne répandoient pas aſſez de ſang, les Anglois mêmes ſe tuoient les uns les autres. Le perfide Duc *Edric* fit tuer méchamment un grand Seigneur nommé *Ethelſtan*, qu'il avoit invité à un grand repas.

Malheurs de l'Angleterre. *Hunting.*

L'Angleterre perdit, dans cette année, un Prélat célebre. C'eſt *Alfric*, ou *Ælfric*, ou *Elfric*, qui étoit Archevêque de Cantorberi, dont nous avons déja parlé dans l'année 1001.

Alfric meurt. *Dupin. hiſt. du X. Siecle. Cave. p. 413. Hiſt.*

On lui attribue pluſieurs ouvrages; comme, une Hiſtoire du Vieux & du Nouveau Teſtament, juſqu'à la priſe de *Jeruſalem*: deux Lettres; l'une à *Wulfin* Evêque de Salisbury; l'autre à *Wulſtan* Archevêque d'Yorck, qui ont été imprimées à Londres, l'an 1623. & l'an 1638: quatre-vingt Sermons: une Lettre ſur la Vie des Moines; une autre ſur le mariage des Clercs; une Chronique Saxonne de l'Egliſe de Cantorbie; quelques Vies des Saints: des Verſions de quelques Ouvrages Latins, comme, entre autres, des Dialogues de S. Gre-

Ses ouvrages.

An. de N. S. 1006.

Gregoire : une Homélie Paſchale du Corps & du Sang de J. Chriſt : un Pénitentiel : une autre Lettre ſur les Canons, à l'Evêque *Wulfin*, qui a 35 Chap. qu'on trouve T. IX. des Concil. p. 1003 : un Dictionaire Latin-Saxon : une Grammaire de la Langue Latine, en Anglo-Saxon.

Si Ælfric Archevêque de Cantorberi eſt le même qu'Elfric Evêque de Cride.

Quelques-uns prétendent que l'on confond *Ælfric* Archevêque de Cantorberi, avec *Ælfric* Evêque de Cride. Mais le ſavant Monſieur *Cave* rapporte une conjecture du grand *Uſſerius*, qu'on trouve dans un Livre manuſcrit de cet incomparable Prélat, par laquelle il prouve, qu'il eſt fort poſſible, que le même *Elfric*, qui étoit avant l'année 956. *Abbé*, & qui dans ce tems-là put écrire les Lettres que nous avons, à *Wulſtan*, & à *Wulfin* ; après l'année 963. ſucceda à *Ordgar* dans le Monaſtere d'Abbandon ; vers l'an 969. fut fait Abbé de S. *Alban* ; vers l'an 974. le devint de Malmesburi ; enſuite fut fait Evêque de Cride, depuis l'année 978. juſques à 981 ; depuis l'an 990. juſqu'à 995. eut un autre Evêché ; & enfin fut revétu, après *Siricius*, de l'Archevêché de Cantorberi, depuis l'année 995. juſques à l'année 1006. Ce ſentiment me paroit fort vraiſemblable. Cependant, le docte *Wharton* prétend qu'*Elfric* devint d'Evêque de *Winchester* Archevêque de *Cantorberi*, l'an 995 ; & qu'il le faut diſtinguer d'*Elfric le Grammairien*, dont nous parlerons bientôt.

Paſſages contre la Tranſubſtantiation, tirez des ouvrages d'Ælfric. *In notis Weloci,*

Les Proteſtans tirent, des ouvrages d'*Ælfric*, un argument bien fort, pour prouver qu'on n'étoit pas perſuadé en tous lieux, de la Préſence réelle du Corps de J. Chriſt dans l'Euchariſtie, que *Paſchaſe* a établie. Voici les paſſages qu'ils citent, & que chacun peut examiner.

Dans l'un on trouve ces mots : „ Que *l'Euchariſtie* n'eſt pas le Corps „ de J. Chriſt corporellement, mais „ ſpirituellement ; non le Corps auquel il a ſouffert, (ce que *Paſchaſe* avoit dit poſitivement) mais le „ Corps dont il parloit la nuit avant „ ſa paſſion, lorſqu'il dit du Pain „ conſacré, *Ceci eſt mon Corps*, *&c.*

Dans un autre paſſage il y a : „ Que ce Pain viviſiant n'eſt aucunement le même Corps auquel „ J. Chriſt a ſouffert, & que le Vin „ ſacré n'eſt pas le Sang du Sauveur, „ qui a été répandu, quant à la choſe corporelle ; mais qu'il l'eſt, „ quant à la ſpirituelle. Que le Pain „ étoit ſon Corps, & le Vin ſon „ Sang, comme le Pain du Ciel, „ que nous appellons la Manne, „ dont le Peuple de Dieu fut nourri durant quarante ans, étoit ſon „ Corps ; & comme l'eau, qui coula „ du rocher dans le Déſert, étoit „ ſon Sang. Ce qui fait que l'Apôtre dit dans une de ſes Epitres, „ qu'ils mangeoient d'une même „ viande ſpirituelle, & qu'ils buvoient „ du même breuvage ſpirituel ; où „ l'Apôtre ne dit pas *corporellement*, „ mais *ſpirituellement* ; car J. Chriſt „ n'étoit pas encore né, ni ſon Sang „ répandu, lorsque le Peuple mangeoit de cette viande, & buvoit „ de ce rocher.

On trouve encore ces mots : „ Il „ y a une grande difference entre „ le Corps auquel J. Chriſt a ſouffert, & le Corps que l'on conſacre pour l'Euchariſtie. Car le „ Corps auquel J. Chriſt a ſouffert, eſt né de la chair de Marie, „ & eſt pourvu de ſang, d'os, de „ peau, de nerfs, de membres humains, & d'une ame raiſonnable ; „ mais ſon Corps ſpirituel, que nous „ appellons *Euchariſtie*, eſt compoſé „ de pluſieurs grains, ſans ſang, „ ſans os, ſans membres, & ſans „ ame. Le Corps de J. Chriſt, qui „ a ſouffert la mort, & qui eſt reſ-

in hiſt. Bedæ Angl. Saxo. l. IV. c. 24. & l. V. c. 22. Uſſer. de ſucceſſ. Eccleſ. c. 11. num. 21. Spanh. hiſt. Eccl. ſec. X. p. 1474. Baſn. hiſt. de l'Egliſe p. 945. Larroque hiſt. de l'Enh. p. 665.

Digitized by Google

An. de N. S. 1006.

„ ſuſcité, ne mourra jamais à l'avenir; il eſt éternel & impaſſible: „ mais cette *Euchariſtie* eſt temporelle, non éternelle; elle eſt corruptible, & diviſée en pluſieurs parties, briſée des dents, & s'en va au lieu des excrémens. Ce Sacrement eſt un gage & une figure; le Corps de J. Chriſt eſt la vérité-même: nous tenons ce gage ſacramentellement, juſqu'à ce que nous parvenions à la vérité, & alors le gage ſera accompli. *Et plus haut*: „ Si nous regardons l'*Euchariſtie* d'une maniere corporelle, nous voyons que c'eſt une créature corruptible & muable; mais ſi nous conſiderons la vertu ſpirituelle qui y eſt, nous comprenons bien que la vie y réſide, & qu'elle donne l'immortalité à ceux qui la reçoivent avec la foi. Il y a une grande difference entre la vertu inviſible de cette ſainte *Euchariſtie*, & la forme viſible de ſa propre nature: de ſa nature, c'eſt du pain corruptible, & du vin corruptible; mais par la vertu de la parole de Dieu, c'eſt véritablement ſon Corps & ſon Sang, non toutefois corporellement, mais ſpirituellement.

Il dit encore: „ Le Pain & le Vin que les Prêtres conſacrent, préſentent exterieurement une choſe aux yeux du corps, & une autre interieurement aux yeux de l'ame fidele: par-dehors, on voit bien que c'eſt du pain & du vin, & on le juge ainſi à ſa forme, & à ſa ſaveur; & toutefois ils ſont véritablement, après la conſécration, ſon Corps & ſon Sang, par un Sacrement ſpirituel.

Pour expliquer mieux ſon ſentiment, il compare le changement qui arrive au Pain & au Vin par la conſécration, à celui qui arrive aux enfans par le Batême, & à l'eau de ce Sacrement de notre naiſſance ſpirituelle. Voici comme parle l'*Homélie*. „ L'Enfant d'un Payen eſt „ batiſé; toutefois il ne perd point „ ſa forme exterieure, encore qu'il „ ſoit changé interieurement: on le „ mene au Baptiſtere plein de péché par la deſobeïſſance d'Adam, „ & il eſt lavé de tous au-dedans, „ quoiqu'il ne change point au-dehors. De même, l'eau du Batême, qui eſt appellé la ſource de „ la vie, eſt ſemblable, en apparence, aux autres eaux, & ſujette à corruption; mais la vertu du „ S. Eſprit ſurvient par la bénédiction, à cette eau corruptible, & „ la rend propre à purifier, par la „ vertu ſpirituelle, le corps & l'ame, de tous les péchez. Nous „ conſiderons maintenant deux „ choſes en cette ſeule créature: „ ſelon ſa vraye nature, c'eſt une „ eau corruptible; mais ſelon le „ myſtere ſpirituel, elle a une vertu ſalutaire.

An. de N. S. 1006.

Il eſt vrai qu'il dit, „ que J. „ Chriſt changea, par une vertu „ inviſible, le pain & le vin en ſon „ Corps & en ſon Sang; " mais il ajoute, „ que c'eſt de la même maniere qu'il changea autrefois la „ manne, & l'eau du rocher, en „ ce même Corps & en ce même „ Sang.

Ailleurs, expliquant ce que J. Chriſt dit de la manducation de ſa chair, au ch. 6. de S. Jean, il parle ainſi: „ Il n'a pas commandé de „ manger le Corps qu'il a pris, ni „ de boire le Sang qu'il a répandu „ pour nous: mais par ce diſcours, „ il a entendu l'*Euchariſtie*, qui eſt „ ſpirituellement ſon Corps & ſon „ Sang; car quiconque la mangera „ d'un cœur fidele, aura cette vie „ éternelle. Sous l'Ancienne Loi, „ les Fideles immoloient des victimes, qui repréſentoient le Corps „ que

An. de N. S. 1006.

„ que J. Chriſt a offert à ſon Pere „ pour nos péchez. Mais pour l'*Euchariſtie*, que l'on conſacre à l'Autel de Dieu, c'eſt la commémoration de ce Corps qu'il a offert, „ & de ce Sang qu'il a répandu „ pour nous, comme il l'a commandé lui-même, diſant: Faites „ ceci en mémoire de moi.

Nat. Alex. ad Sec. X. Diſſ. XV. p. 368.

Ce ſont-là les paſſages, que les Proteſtans citent. Ceux de la Communion de Rome diſent,

I. Qu'il n'y a rien dans ces paſſages, qu'on ne puiſſe bien expliquer ſelon le ſentiment de leur Egliſe; qu'ils ne veulent dire autre choſe, ſi ce n'eſt, que le Pain & le Vin ne ſont pas ce même Corps, & ce même Sang, à l'égard de l'état paſſible, parce qu'ils ſont le Corps & le Sang de J. Chriſt reſſuſcité, & qui ne meurt plus: Qu'ils ne ſont pas encore les mêmes, à l'égard de la maniere d'exiſter, parce que le Corps de Chriſt n'eſt pas dans l'*Euchariſtie*, viſible, palpable, circonſcrit dans un lieu, exerçant ſes fonctions; mais qu'ils y ſont d'une maniere ſpirituelle & ineffable; qu'ils ne ſont pas les mêmes, à l'égard de l'apparence exterieure, quoiqu'ils ſoient les mêmes à l'égard de la ſubſtance.

Les *Proteſtans* répondent, qu'il ne faut que lire les paſſages en queſtion, pour être convaincu que ces réponſes ne ſont pas ſatisfaiſantes; & ils ajoutent, qu'il eſt étonnant, que ſi ces paſſages n'étoient pas contraires à la *Tranſſubſtantiation*, on en eût effacé ceux qui ſembloient le plus la détruire, d'un Manuſcrit qui fut tranſporté de l'Egliſe de *Worceſter*, dans la Bibliotheque du College des Bénédictins à *Cambridge*, comme *Uſſerius* l'aſſure; & comme on a effacé dans l'édition de la Bibliotheque des Peres de l'an 1589. T. VI. ces mots du Canon de l'Egliſe d'Ethiopie, *Ce pain eſt mon Corps*; car on a ôté le mot de *Pain*.

An. de N. S. 1006.

Alford. Eccl. Angl. Ann. p. 442. 443.

2. Ceux de la Communion Romaine diſent encore, qu'il n'eſt pas vraiſemblable qu'on eût donné de ſi grands Emplois à un homme dont la Foi auroit été ſuſpecte, & que l'Egliſe Romaine lui eût envoyé le *Pallium*. Mais les Proteſtans tirent de-là cette conſéquence, que la doctrine de la *Préſence du Corps de J. C. dans l'Euchariſtie* n'étoit pas encore ſi bien reçue, qu'il ne fût permis d'avoir des ſentimens contraires.

On demande, s'il eſt vraiſemblable qu'*Elfric* eût voulu combattre un Dogme, que l'un de ſes Prédéceſſeurs avoit confirmé par un miracle, ſavoir *Odon*, qui étoit Archevêque de Cantorberi, l'an 950. Car, dit-on, comme cet *Odon* trouva dans ſon Clergé, des gens qui croyoient que la ſubſtance du Pain demeuroit après la conſécration, & qu'on ne recevoit pas dans l'Euchariſtie le vrai Corps de Jéſus-Chriſt, mais ſeulement la figure de ſon Corps & de ſon Sang; un jour qu'il célebroit la Meſſe devant le peuple, avec beaucoup de dévotion, il pria Dieu avec larmes, de lui déclarer la propricté ſubſtantielle des divins Myſteres, afin de corriger les erreurs des hommes; & Dieu l'ayant exaucé, lorſque le Pontife eut rompu le Pain viviſiant, & qu'il en tenoit les morceaux entre ſes mains, on vit couler le ſang goutte à goutte: ce qui ramena, dit-on, les errans.

Autor. Vet. de Vita Odon. apud Mabill. Annal. t. 3. p. 207.

Les *Proteſtans* répondent, qu'il y a apparence qu'on a fait ces contes après la mort d'*Elfric*; ou que ce Prélat ne les a pas crus, non plus qu'eux. Il faudroit être, diſent-ils, bien fou, pour croire tous les miracles qu'on a débité d'*Odon*; comme, que lorſque le toit de ſon Egliſe étoit rompu, il empêcha qu'il n'y tombât ſeulement une goutte de pluye, quoiqu'il n'y eût jamais eu de

Miracles qu'on debite d'Odon.

An. de N. S. 1006.

de ſi violentes tempêtes en Angleterre, que pendant ce tems-là. Et qu'étant à l'Armée avec ſon Roi, qui avoit perdu ſon épée, il en fit deſcendre une, du Ciel, dans le fourreau de ſon Prince. Les *Proteſtans* croyent également tous les miracles qu'on attribue à cet Archevêque ; ou, pour parler mieux, ils ne les croyent pas.

Je ne fais ici que la fonction de Rapporteur & d'Hiſtorien, laiſſant aux Lecteurs à juger de la choſe.

J'ajouterai ſeulement, que *Matthieu Parker*, Archev. de Cantorberi, a donné cette *Homélie Paſchale* en Anglois & en Saxon, à Londres, l'an 1567. *in* 8. Elle a été imprimée par *Guillaume de L'Iſle* l'an 1638. *in* 4. *Weloc* l'a donnée en Latin & en Saxon, dans ſes notes ſur l'Hiſt. Eccl. de Bede, p. 462.

Baſn. T. II. p. 945. ex Wharten. Angl. ſacr. t. 1. p. 125.

Je n'ajouterai qu'un mot à l'égard d'*Elfric*, que me fournit le ſavant M. *Baſnage*, & qu'il a tiré de *Wharton* ; c'eſt qu'il y avoit un autre *Elfric*, diſtingué de l'Archevêque de Cantorberi, qu'on appelloit *Put-foc*, c'eſt-à-dire le docte ou le ſage, parce qu'il contribua beaucoup au rétabliſſement des Belles-Lettres en Angleterre, & qui étoit Archevêque d'*York*, du tems du Roi *Canut* : ayant été au commencement *Grammairien*, puis *Moine*, puis *Abbé* de Wincheſter, puis *Archevêque*. Ce ſavant homme, qui eſt mort l'an 1051, ſelon *Wharton*, & qui étoit né l'an 952 ; qui brilloit, à ce que dit ſon Epitaphe, comme une lampe au milieu des Pontifes ; qui étoit le défenſeur du Royaume, & le ſalut du Peuple, écrivit une Lettre, *du Corps de J. Chriſt* ; & diſoit, „ que J. Chriſt „ rompit le Pain, pour repréſenter „ la fraction de ſon Corps ; qu'il „ bénit le Pain, & le rompit, „ parce qu'il lui a plu de ſou„ mettre tellement à la mort la na„ ture humaine qu'il avoit priſe, qu'il „ a auſſi ajouté, qu'il avoit en lui „ véritablement le fond de l'immor„ talité divine.... Et que, parce „ que le Pain fortifie le Corps, & „ que le Vin produit du Sang dans „ la chair ; à cauſe de cela, le Pain „ ſe rapporte myſtiquement au „ Corps, & le vin au Sang.

An. de N. S. 1006.

Un Docteur anonyme de la Communion Romaine, qui a fait un Traité touchant la Tranſſubſtantiation, que je n'ai que de l'édition de *Londres* de l'an 1686, pour preuve que ce Dogme *ne peut être un article de Foi*, rapporte un paſſage de l'Auteur de la Vie de S. *Genulphe*, qui, à ce qu'il croit, vivoit au commencement de ce Siecle, & qui dit de ce Saint, que depuis le jour de ſon Ordination, il paſſa le reſte de ſa vie, ſans *goûter de vin, à la reſerve de celui qu'il prenoit en la célebration du divin Sacrement* ; d'où l'Auteur du Traité conclud, que l'on ne peut parler de la ſorte, & croire qu'après la conſécration, il n'y a point de Vin dans le calice.

Elfegue ſuccede à Elfric.

Le ſucceſſeur d'*Elfric* fut *Elfegue*, qui avoit été Evêque de *Wincheſter*. Il alla à Rome recevoir le Pallium. Ceux qui nous ont donné ſa Vie, pour nous faire connoître ſa ſainteté, rapportent, que comme il étoit en chemin pour aller à Rome, étant entré dans un petit Bourg, les habitans du lieu, qui ne le connoiſſoient pas, le volerent ; & l'ayant battu, le contraignirent d'en ſortir. Mais que comme il s'en retournoit par le chemin par lequel il étoit venu, on vit ſortir une horrible flâme, qui commençoit à conſumer le Bourg ; & qui l'auroit enfin conſumé, ſi les habitans n'avoient promtement reconnu leur péché à l'égard d'*Elphegue*, & s'ils ne l'étoient venu prier de leur pardonner, & d'implorer le ſecours de Dieu pour eux : ce

Baron.

Oſbert in vita S. Elphег. apud Surium. T. II. die 19. April.

Ce qui lui arriva dans un petit Bourg.

An. de N. S. 1007.

ce qu'il fit, dit-on, auſſi-tôt, & le feu s'arrêta. On dit auſſi que l'Hyver, par le plus grand froid, il ſe levoit la nuit, nuds-pieds, en chemiſe, & ſortoit dehors pour prier; & que quelquefois il ſe mettoit dans la riviere juſques à la ceinture, pendant ſa priere. Voila une dévotion bien extraordinaire, & un homme bien échauffé.

An. de N. S. 1007.

Ce qu'il faiſoit en hyver. *Vita ſecul. 6.*

Bened. p. 115. Bolland. l. 19. Ap. tom. 10. p. 630.

L'an 1007. de N. S. Le 32. de Baſile, & de Conſtantin. Le 6. d'Henri. Le 11. de Robert Le 5. du Pape Jean. Indiction V.

Songe d'Henri, avant qu'il fût couronné Empereur. *Apud Surium die 31. Octob. T. V. vita Wolfgang. Fabric. Saxonia illuſtrata l. 11. p. 240. ad a. 1001. Hofman. Ann. Bamberg. l. I. p. 34. Vita Henrici Imperat. & Kneg. Gretſer. Ex Muſ. Ludewig Franc. X. Lipſia. 1718.*

CEux qui aiment les viſions & les contes, ne ſeront pas fâchez d'apprendre ce qu'on dit être arrivé, cette année, à *Henri*, ſix ans avant qu'il fût couronné Empereur par le Pape. Ce conte eſt aſſez ſingulier. Le voici. On dit qu'*Henri* dormant, S. *Wolfgang* lui apparut. Il lui ſembla qu'il étoit dans l'Egliſe de S. *Emmeram*, & que comme il s'approchoit du ſepulcre de S. *Wolfgang* pour prier, ce St. l'appella, en lui ordonnant de regarder des caracteres qui étoient dans le mur, près de ſon tombeau. *Henri* y vit en effet ces mots, POST SEX, *APRES SIX*. Après quoi il ſe réveilla, & s'étant ſouvenu de ſon ſonge, il ſe tourmenta beaucoup pour ſavoir ce que ſignifioient ces deux mots; & ſoupçonnant d'abord, que dans ſix jours il mourroit, il fit de grandes largeſſes aux pauvres. Mais au bout de ſix jours, ayant vu qu'il n'avoit aucune incommodité, il conjectura qu'il mourroit dans ſix mois. Se trouvant alors auſſi ſain qu'auparavant, il conclut que ce ſeroit dans ſix ans. Mais les ſix ans s'étant écoulez, & ayant été couronné Empereur à la ſeptieme année, par le Pape, il comprit, que le St. avoit voulu lui dire, qu'après *ſix* ans il ſeroit couronné; & il rendit graces à Dieu, & au Saint, de ce qu'il lui avoit revélé une choſe ſi importante. Il y aura des gens qui diront, qu'un récit ſi fabuleux ne méritoit pas d'être rapporté: mais il y en a d'autres, qui liſent ces ſortes de contes avec plaiſir, pour ſe délaſſer. Il faut contenter tout le monde; & comme je ne promets pas de décrire toutes les viſions, & tous les prétendus miracles, que les Hiſtoriens débitent, ce qui ſeroit fort ennuieux; je crois qu'il en faudra, de tems en tems, rapporter quelques-uns pour de certains Lecteurs, qui aiment fort le merveilleux.

Il avoit une grande dévotion pour Wolfgang.

Quoi qu'il en ſoit, *Henri* avoit une grande dévotion pour S. *Wolfgang*; & il avoit une extraordinaire vénération pour les perſonnes qui étoient diſtinguées par leur mérite.

Ce fut cette année, vraiſemblablement, que l'Empereur érigea *Bamberg* en Evêché, & qu'il envoya à Rome pour obtenir du Pape la confirmation de cette *érection*. Le Pape l'accorda dans un Concile, & en écrivit aux Evêques des Gaules & de Germanie. La date eſt du mois de Juin, Indiction V. J'ai parlé dans les années précedentes, de l'érection de cet Evêché.

Ethelred a-chete la paix, des Danois.

Dans l'Angleterre, *Ethelred* acheta la paix, des Danois, par un tribut de 36000 livres; & ce fut *Edric* qui fut le médiateur de cette honteuſe paix. Il en fut pourtant bien recompenſé, comme s'il avoit fait quelque choſe qui fût fort avantageux

Edric, fait Duc, ſe marie avec la fille du Roi.

An. de N. S. 1007.

geux au Royaume ; car *Ethelred* lui donna le titre de *Duc*, & une Province ; il le fit même ſon gendre, en le mariant avec la fille qu'il avoit eue de ſa premiere femme. On auroit cru que tant de faveurs auroient engagé ce Favori à une reconnoiſſance éternelle ; cependant ce malheureux, que ſon éloquence naturelle avoit élevé aux premiers honneurs, mais qui avoit un orgueil inſupportable, & qui étoit perfide & cruel, fut ingrat à toutes les bontez de ſon Roi, & entretenoit des correſpondances ſecretes avec les *Danois*, favoriſant, tantôt ſon Prince, & tantôt l'ennemi de l'Angleterre, ſelon que ſon ambition ou ſes interêts le demandoient ; mais ſacrifiant tout à ſa fortune. *Ethelred* dormoit d'un profond ſomme, & tomboit tous les jours dans de nouveaux malheurs. A la vérité, quelquefois il ſe réveilloit, & faiſoit aſſembler les Grands de ſon Royaume ; mais tout ce qui ſe déliberoit étoit ſu des *Danois*, par la trahiſon du lâche *Edric*. Il arrivoit même, qu'*Edric* ſemoit ordinairement la diviſion parmi les Conſeillers de ce Prince trahi ; en ſorte que lorſqu'ils étoient aſſemblez, ils parloient plutôt de leurs démêlez particuliers, que des affaires du Royaume.

Perfide & cruel.

Wigor.

Malmesb. de Reg. l. 2. c. 10.

On croit que dans cette année mourut *Kenulfe* Evêque de *Winchester*, qui ayant occupé ce Siege par Simonie, ne le tint pas longtems. On dit qu'*Elphegue*, à qui il avoit ſuccedé, avoit prévu & prédit la mort de ce Prélat. On lui donne pour ſucceſſeur, *Ethelwold*.

Mort de Kenulfe Evêque.

Ethelwold lui ſuccede.

On met auſſi dans cette année, la mort de *Hériger* Abbé de *Lobes* dans le païs de Liege. Il paſſoit pour *le plus célebre de tous les Sages de ſon Siecle* ; c'eſt ainſi que parle *Gerard*. Il avoit ſuccedé à *Folcvin*, l'an 990. Ce *Folcvin* combattoit la Préſence réelle du Corps de J. Chriſt dans l'Euchariſtie. Il a dit, en parlant de la *Table Euchariſtique*, qu'on y *conſume le ſacré Corps de N. S.* Or, à proprement parler, il n'y a que le Pain qui ſe conſume dans l'Euchariſtie. *Hériger*, qui lui ſuccéda, fit un Recueil de Paſſages des Peres, ſur le Corps du Seigneur, contre *Paſchaſe*. *Miræus*, qui avoit lu cela dans *Sigebert*, dit que cet endroit eſt corrompu, & qu'il faut mettre, au-lieu du nom de *Paſchaſe*, celui de *Bertram*, ou de *Berenger* ; ou que la mémoire a manqué à *Sigebert*. Mais quelle apparence, que *Hériger* eût écrit contre *Berenger*, puiſque *Berenger* n'a paru que quelque tems après la mort d'*Hériger* ?

Mort d'Hériger Abbé de Lobes.

Dacheri T. 6. p. 591.

Folcvin combat la Tranſſubſtantiation.

Hériger écrit contre Paſchaſe.

Erreur de Sigebert & Miræus ſur Hériger.

On pourroit ſoupçonnner que *Sigebert* avoit oublié le fait, ſi le Continuateur de l'Hiſtoire de *Lobes* ne confirmoit ce que *Sigebert* avoit écrit ; mais il dit formellement, que *Hériger* avoit recueilli pluſieurs paſſages des Peres contre *Radbert*, ſur le Corps & le Sang de Notre Seigneur. De-là les Proteſtans tirent une preuve, que ceux qui combattent la Préſence réelle, ſe ſoutenoient encore à la fin du dixieme Siecle, dans le païs de Liege ; & qu'*Hériger* fit paſſer ſon ſentiment juſques dans l'onzieme Siecle, dans lequel il mourut.

Le P. *Mabillon* a cru que l'Anonyme du P. *Cellot* vivoit au païs de Liege, & que c'étoit cet *Hériger* Abbé de Lobes. Il fonde ſa conjecture ſur ce qu'il avoit trouvé dans un Manuſcrit de l'Abbaye de Gemblours, le Traité de *l'Anonyme de Cellot*, avec ce titre : *Les Paroles de l'Abbé Hériger*. M. *Baſnage* ne le croit pas, & voici ſes raiſons. 1. Il dit, qu'à la vérité, l'autorité d'un Manuſcrit eſt de quelque poids : mais que le Manuſcrit qui porte ce titre, eſt ſeul ; & que l'on a été ſouvent

Sæc. Bened. IV. Præf. p. 21.

Si l'Anonyme du P. Cellot eſt cet Hériger.

Hiſt. de l'Egliſe T. 11. l. 16. p. 941.

An. de N. S. 1007.

vent trompé à ces ſortes d'inſcriptions, par des Moines, ou par des Impoſteurs. 2. Il remarque, que le Manuſcrit de *Gembloux* a un titre different de celui du Monaſtere de *Lobes*; car le P. *Mabillon* a trouvé ce titre, dans le Catalogue des Livres de cette derniere Abbaye, fait l'an 1049 : *Exaggeration des Auteurs du Corps & du Sang du Seigneur, par l'Abbé Hériger.* 3. L'Anonyme du P. *Cellot* écrivoit en faveur de *Paſchaſe : Pour moi*, diſoit-il, *ſans m'élever fort haut, je me contente de croire ſeulement, que le Corps de J. Chriſt eſt véritablement dans l'Euchariſtie.* Il eſt vrai que cet Anonyme parle en homme timide, qui n'oſe décider; & il ſemble plutôt un conciliateur de ſentimens, qu'un homme qui décide. Son Ecrit eſt une foible Apologie du ſentiment de *Radbert.* Il tâche de concilier les paſſages des Peres, & de faire voir qu'on pouvoit les accorder les uns avec les autres. Il diſoit, qu'il *étoit content d'avoir excuſé Paſchaſe Radbert, & d'avoir défendu ſon Livre, par l'autorité de pluſieurs.* „ J'ai mis cela, „ *dit-il encore*, afin qu'on voye ſi on „ peut excuſer la ſimplicité de *Paſ-* „ *chaſe*, qui paroit avoir été fort „ maltraité par *Raban*, & par *Ra-* „ *tramne*, parce qu'il avoit dit, „ qu'on reçoit à l'Autel la même „ chair qui eſt née de la Vierge, „ & qui eſt immolée tous les jours „ pour le ſalut du Monde ". Mais au contraire, *Sigebert* & la Chronique de l'Abbaye de Lobes, dont *Hériger* étoit Abbé, portent, que *Hériger* avoit fait un Recueil des Ecrits des Peres Catholiques, ſur le Corps & le Sang du Seigneur, contre *Paſchaſe.* Comment peut-on donner à un même Auteur, deux ouvrages contraires?

Sigeb. de Script. Eccl. c. 137.

On dira, que l'Abbé *Hériger* avoit écrit une Lettre, par laquelle il témoignoit ce qu'avoit été *Paſchaſe*, & quelle reputation il avoit eue; & le P. *Mabillon* ſoupçonne que cette Lettre d'*Hériger*, dont parle *Gerard*, eſt de *l'Anonyme du P. Cellot*, dans lequel *Paſchaſe* eſt loué. Mais M. *Baſnage* répond : 1. Que le Traité de *l'Anonyme* n'eſt point une Lettre, & ne peut en avoir la forme. 2. Que *l'Anonyme* défend le ſentiment de *Paſchaſe*, mais qu'il ne loue pas ſa perſonne; il ne parle que de ſa ſimplicité, qui l'avoit engagé à mal citer les Peres. 3. Qu'*Hériger* l'a pu louer dans une Lettre, ſans adopter ſes ſentimens. 4. Enfin, que cette Lettre d'*Hériger* a pu venir à la ſuite de ſon Traité, ſur ce que quelques-uns s'étonnoient, peut-être, qu'il eût refuté ſi fortement un Abbé ſi célebre.

An. de N. S. 1007.

C'eſt aſſez parler d'*Hériger.* Il y avoit dans le Royaume de France un excellent homme, qui fleuriſſoit cette année, nommé *Fulbert*, qui ayant fait, dès la fin du X. Siecle, des leçons publiques dans les Ecoles de l'Egliſe de Chartres, ſe rendit ſi fort conſiderable, que quelques-uns ont dit que le Roi *Robert* le fit ſon Chancelier. Il ſucceda cette année à *Rodolphe*, dans l'Evêché de *Chartres.* Il fut conſacré par *Leutheric* Archevêque, comme on le peut recueillir de ſa XXIII. Lettre; & il gouverna cette Egliſe pendant 21 ans & quelques mois. Dès qu'il fut appellé à l'Epiſcopat, il compoſa un Hymne, ou plutôt une Priere en vers, à *J. Chriſt*, où il implore le ſecours de ce divin Sauveur, pour la Charge qui lui avoit été confiée. *Baronius* la rapporte. Nous parlerons ailleurs de ſes Livres. Il ne ceſſa pas d'enſeigner, quoiqu'il fut Evêque; & il avoit beaucoup de diſciples, qui ont fait du bruit dans le monde. *Adelman*, dans ſa Lettre à *Berenger*, appelle l'Ecole de *Fulbert*, une *Académie.*

Fulbert fait Evêques de Chartres.

On

An. de N. S. 1007.

On met la naiſſance de *Pierre Damien* dans cette année. Comme il étoit le dernier d'une nombreuſe famille, un de ſes ainez reprocha à ſa mere, qu'elle leur donnoit trop de cohéritiers. Elle fut touchée de ces reproches, & déplora ſon ſort, de ce qu'elle mettoit tant d'enfans au monde: elle ceſſa d'allaitter ſon enfant; & elle l'auroit laiſſé mourir de faim & de froid, ſi une femme ne l'eût cenſurée fortement de ſa cruauté, ce qui l'obligea à achever de le nourrir. Son pere & ſa mere moururent, peu de tems après. Un de ſes freres, marié, ſe chargea de ſon éducation; mais lui & ſa femme le traitoient comme un eſclave, le chargeoient de coups, & ils l'envoyerent garder les pourceaux.

Ladvch. vita Damiani. La naiſſance de Damien & les commencemens de ſa vie.

Il garde des pourceaux.

Un autre de ſes freres, nommé *Damien*, Archiprêtre de Ravenne, eut plus d'humanité. Il le fit étudier à *Faience*, puis à *Parme*, ſous le fameux *Yves*; & il fit de ſi grands progrès, que ſa reputation lui attira de tous côtez des diſciples. Ce grand concours ne lui donna pas de la vanité; il jeunoit, il prioit, il veilloit. Lorſqu'il ſentoit des mouvemens de ſenſualité, il s'alloit plonger dans la riviere; il viſitoit les Egliſes, il faiſoit des aumônes.

Il s'acquit beaucoup de reputation. Ses mortifications.

Etant dans cet état, il réſolut d'embraſſer la Vie Monaſtique; & ayant trouvé deux Hermites du Déſert de *Font-Avellane*, il alla avec eux dans ce Déſert, dédié à Ste. *Croix*: ce Déſert étoit en *Umbrie*, dans le Dioceſe d'*Eugubio*, où S. *Romuald* avoit paſſé quelque tems. Les Hermites, qui l'habitoient, demeuroient deux à deux, dans des cellules ſéparées. Ils vivoient de pain & d'eau, quatre jours de la ſemaine; le mardi & le jeudi, ils mangeoient des légumes. Ils marchoient toujours nuds-pieds, ils ſe frappoient la poitrine, & demeuroient les bras étendus. Après l'Office de la nuit, ils diſoient tout le Pſautier avant le jour. *Pierre* veilloit plus qu'eux tous: mais par ſes études & ſes veilles, on dit qu'il acquit un ſi grand ſavoir, que l'Abbé d'*Avellane* le déclara ſon ſucceſſeur, malgré lui. Nous en parlerons ailleurs plus amplement.

An. de N. S. 1007.

Va dans le Déſert des Hermites de Font-Avellane.

Genre de vie de ces Hermites.

Quelques-uns mettent à cette année l'établiſſement de l'Ordre des *Camaldules* par *Romuald*; mais d'autres le mettent environ l'an 1012; d'autres beaucoup plutôt, ſavoir, à l'an 960. ou 974. C'eſt dans ce dernier ſentiment qu'eſt le P. *Guidon*, Grand-Moine de cet Ordre, & Profeſſeur public dans l'Univerſité de *Piſe*.

L'Ordre des Camaldules. *Differt. Camald. Luc. a.* 1707.

L'an 1008. *de N. S. Le* 33. *de Baſile & de Conſtantin. Le* 7. *d'Henri. Le* 12. *de Robert. Le* 6. *de Jean Pape. Indict. VI.*

Boleslas prend Bauzen. *Dlug. l. 6. p.* 67. 68. *Calvis. ex Fab.*

Boleſlas ne fut pas ſi malheureux, cette année, que les précedentes. Ayant obtenu quelque ſecours, il aſſiegea & prit la Ville de *Bauzen*, ou *Budiſſen*, qui eſt une Ville d'Allemagne ſur la riviere de *Sprehe*, dans le Marquiſat de la Haute Luſace, appartenant autrefois au Roi de Boheme; aujourd'hui, à l'Electeur de Saxe. C'eſt celle que les Auteurs Latins appellent *Budiſſina* & *Bubeſia*.

Le jeune Adalberon élu Archevêque de Treves. *Dlug. l.*

Ce ne fut pas le ſeul chagrin qu'eut l'Empereur. *Henri Ludolphe* Archevêque de Treves étant mort, on élut en ſa place le frere de l'Imperatrice, nommé *Adalberon*, qui étoit fort jeune. *Henri*, jugeant qu'on ne

An. de N. S. 1008.

ne devoit pas commettre le ſoin des Egliſes à un jeune-homme ſans expérience; ſur-tout, de peur que cela ne tirât à conſéquence pour la ſuite; en élut un autre nommé *Meingard* (*Herman Contract* le nomme *Meguingaud.*) Cela cauſa une guerre, qui dura même deux ans, comme nous le verrons ailleurs. *Henri* fut contraint de venir aſſieger *Treves*, pour les obliger à recevoir pour Archevêque celui qu'il avoit élu; mais ce Siege ne fit point quitter à *Adalberon* la place qu'on lui avoit donnée.

Herm. Contract. p. 235.

Son élection desapprouvée par Henri, qui en élit un autre nommé Meingard.

Guerre à ce ſujet.

Henri aſſiege Treves.

Burchard, au rapport de *Sigebert*, fut fait cette année Evêque de l'Egliſe de *Wormes*. D'autres croyent que cela n'arriva que l'an 1012. Nous parlerons à l'année 1026. de ce grand Compilateur des Canons.

Burchard Evêque de Wormes.

Wigbert Evêque de *Mersburg* étant auſſi mort, *Dithmar*, fils du Comte *Sigefroi* & de *Cunegonde*, fut mis en ſa place. Il étoit né en Saxe, l'an 976. Il s'étoit fait Moine de S. *Jean* de Magdebourg, ſous l'Abbé *Riddage*; de-là il avoit été Prévôt de *Walbeck*; mais cette année il fut Evêque. C'eſt lui qui a écrit 7 Livres de Chronique, qui contiennent ce qui s'eſt paſſé ſous 5 Empereurs, *Henri l'Oiſeleur*, les *Othons*, & *Henri II.*

Dithmar Evêque de Mersburg. *Ditm. l. 6. p. 68.*

Nous l'avons cité juſques ici ſouvent. Cet Evêque nous apprend lui-même ſon élevation; & il dit, que la nuit avant qu'il fut appellé à l'Epiſcopat, il lui ſembla de voir près de ſon lit, le Baton Epiſcopal, & quelqu'un qui lui demandoit: *Veux-tu être Evêque de Mersburg?*

Viſion qu'il eut avant ſon élevation.

Ce n'eſt pas la ſeule viſion qu'il eut; il en récite d'autres, que je ne crois pas néceſſaire de rapporter; elles ſont dans la p. 71. & 78. ſi on les veut voir.

Reliques nommées

Ceux qui aiment les Reliques, ne ſeront pas fâchez de ſavoir, que dans cette année on crût en avoir trouvé de très rares; *la Verge de Moïſe*, entre autres, qui fit de grands miracles, & qui guériſſoit les malades. Ceux qui ne voudront pas le croire, n'ont qu'à lire *Glaber Radulphe*, Moine de S. Germain d'Auxerre; & enſuite de Cluny, qui a fait une Hiſtoire Eccléſiaſtique, qu'il adreſſe à *Odilon* Abbé: ils verront qu'on trouva cette précieuſe Relique à *Sens*. Si l'autorité de ce Moine n'eſt pas ſuffiſante, ou peut lire encore les Lettres de *Fulbert* à *Leutheric* Archevêque de Sens, où il le félicite des belles choſes qu'il avoit découvertes. J'aurois beaucoup de curioſité de ſavoir comment on connut la *verge de Moïſe*, comment elle ſe trouva à *Sens*, & ce qu'elle eſt devenue.

An. de N. S. 1008.

Verge de Moïſe. *l. 3. c. 6.*

Si on trouve cette année des Reliques, il y eut auſſi des Martyrs. *Ditmar* & *Marianus Scotus* rapportent le martyre de *Brunon*, (*Sigebert* le met à l'année 1009.) On dit que ce *Brunon* étant allé prêcher en Pruſſe, y fut décapité, avec 18 de ſes compagnons. Quelques-uns ajoutent, qu'on lui coupa auparavant les mains & les pieds. A l'égard du jour de ſa mort, quelques-uns le placent au mois de Fevrier; mais le *Martyrologe Romain* le met au 15. d'Octobre. *Tritheme* lui attribue des Commentaires ſur la Geneſe; mais on croit qu'il s'eſt trompé.

Le Martyre de Brunon. *Ditm. l. 6. p. 82. Baron. Marian. Scot. p. 449. Ursperg. p. 214. Sigebert. p. 592.*

Le Cardinal *Baronius* joint à ce Martyre, celui de *Boniface*, qui prêcha l'Evangile aux *Ruſſiens*; & qui, à ce que récite ce Cardinal, ſur la parole de *Pierre Damien*, convertit leur Roi, par un miracle, en traverſant un grand feu, avec ſes habits ſacerdotaux, ſans qu'un ſeul de ſes cheveux fut brûlé. Mais il ajoute, que l'un des freres du Roi le fit décapiter; ce qui fut ſuivi de deux miracles conſécutifs. L'un, que ce Prince, qui avoit fait faire cette exécution, devint aveugle ſur le champ;

Ademar. in Chron. de S. Brunone. Bolland. acta Sanctor. ad 14. feb. p. 796.

Le Martyre de Boniface *Petr. Dam. in vitâ Romualdi c. 29. 30.*

An. de N. S. 1008.

champ ; & que tous ceux qui étoient préſens devinrent immobiles, ſans pouvoir parler ni entendre. L'autre, que comme on pria Dieu, que s'ils croyoient à l'Evangile, il leur pardonnat leurs péchez, & il leur redonnât la vie ; ces prieres furent exaucées ; ceux, qui étoient ſans ſentiment, le reprirent, & furent batiſez ; & on édifia une Egliſe ſur le corps du Martyr.

Je ne prétens pas être garant de cette hiſtoire : je la donne, afin que perſonne ne ſe plaigne que j'ai oublié un fait d'une ſi grande importance.

t. XII. p. 383. &c.

Quelques-uns, comme M. l'Abbé *Fleury*, prétendent que *Brunon* étoit appellé *Boniface*. Il dit que *Brunon* étoit de la premiere Nobleſſe de Saxe, & parent de Rois ; qu'il avoit embraſſé la Vie Monaſtique vers l'an 997 ; qu'il alloit toujours nuds-pieds, & quelquefois ſe rouloit dans des orties, ou des épines, témoignant une grande ardeur pour le Martyre ; qu'il alla demander la permiſſion au Pape, d'aller prêcher aux Infideles ; qu'il fit ce voyage, nuds-pieds, & chantant continuellement des Pſaumes ; que le Pape lui accorda cette permiſſion, & qu'il lui donna le *Pallium* ; que lorſqu'il alloit à cheval, c'étoit toujours nuds-pieds, même dans les plus grands froids ; en ſorte qu'il faloit quelquefois de l'eau chaude, pour détacher ſon pied collé à l'étrier. Il met ſon martyre à l'an 1009. On honore, dans l'Egliſe Romaine, ſa mémoire le 15 d'Octobre.

Romuald prend le chemin de la Hongrie. Ce qui lui arriva.

J'ajouterai encore ce que *Pierre Damien* rapporte ; c'eſt que *Romuald*, Fondateur de l'Ordre de *Camaldoli*, fut tellement touché de l'exemple de *Boniface*, qu'ayant un violent deſir de ſouffrir le Martyre, il prit le chemin de la Hongrie : mais comme il étoit aux frontieres de la *Pannonie*, il fut ſaiſi d'une maladie, qui l'obligea à s'en revenir ; car il arrivoit, que lorſqu'il prenoit la réſolution de s'en retourner, il ſe portoit très bien ; mais lorſqu'il vouloit s'obſtiner à ſuivre la route qu'il avoit commencée, ſon viſage s'enfloit, & ſon eſtomac ne faiſoit plus ſes fonctions. Ainſi cet homme, qui bruloit du deſir d'être Martyr, n'eut la joye que de porter quelques-uns de ſes compagnons de voyage à aller chercher la mort parmi les Infideles, ce qu'ils ne purent pas cependant obtenir. Quelques-uns furent fuſtigez, d'autres vendus & faits eſclaves ſeulement. Ceux qui veulent ſavoir la mort d'un autre Saint nommé *Everard*, peuvent lire ce que *Baronius* en dit, après *Fulbert*, & comment il prioit pour ſes aſſaſſins, en mourant, diſant avec S. *Etienne* ; *Seigneur, ne leur impute point ce péché.*

Mort d'Everard, qui prie pour ſes aſſaſſins.

Anfrid ou *Aufrid*, Evêque d'Utrecht, mourut cette année. Il étoit Comte de *Huy* dans le païs de Liege, & il deſcendoit de la race de *Charlemagne*. Du conſentement de ſa femme, il ſe fit Prêtre. Alors il donna ſon Comté de Huy à l'Evêque de Liege, & deux autres Comtez à l'Egliſe d'*Utrecht*, dont il fut élu Evêque. Il l'enrichit encore de pluſieurs Terres, & fonda un Couvent de l'Ordre de S. *Benoit*, où il ſe rendit après Religieux, & y mourut aveugle.

Mort d'Anfrid Evêque d'Utrecht. *Jean de Beka Chr. Willel. Hed. hiſt. Ultraiect. Jean François le Petit, grande Chronique de Hollande, de Zelande, & d'Utrecht.*

Dans l'*Angleterre*, les choſes étoient dans un état aſſez fâcheux. Il eſt vrai qu'on commença à ſe réveiller, & qu'on réſolut d'avoir une Flotte pour oppoſer à celle des *Danois*, qui faiſoient de ſi grands deſordres, qu'il étoit aiſé à concevoir qu'ils ne s'arrêteroient point, qu'après avoir abſolument ruiné l'Angleterre. On taxa tout le monde, afin de trouver dequoi conſtruire une Flotte formidable aux ennemis de l'Etat.

Ce qui ſe paſſe en Angleterre. *Ex Alford. a. 1008. Huntind. Hovedden. Wigorn.*

An. de N. S. 1008.

l'Etat. Mais, avant toutes choſes, parce que ſans la bénédiction de Dieu, rien ne peut reuſſir; *Elphegue*, Archevêque de Cantorberi, crut qu'il faloit travailler à reformer l'Egliſe d'Angleterre, & commencer par la reformation des Eccléſiaſtiques; afin que Dieu, fléchi par la converſion & par les prieres de toute la Nation, rétablit la paix dans tout le Royaume. *Ethelrede* approuva la propoſition de ce ſage Prélat, & aſſigna un Synode général, pour être tenu à *Enham*, Place d'Angleterre, dans cette année, ou dans la ſuivante; car les ſentimens ſont partagez; on n'en ſait rien certainement, ſi ce n'eſt, que le Synode s'eſt tenu entre l'an 1006. & l'an 1013. *Alford* croit que la choſe s'eſt paſſée dans cette année, parce qu'il a trouvé que ce fut après la tenue de ce Synode, qu'on traita l'affaire de conſtruire une Flotte, ce qui eſt arrivé l'an 1008. Peut-être même la choſe eſt-elle arrivée l'année précedente. D'autres le mettent à l'an 1009, comme le P. *N. Alexandre*. Quoi qu'il en ſoit, ce fut le jour de la Pentecôte que ſe tint l'Aſſemblée, à l'inſtance d'*Elphegue* Archevêque de *Cantorberi*, & de *Wulſtan* Archevêque d'*Yorck*. On en a les XXXII. Canons.

On y reforme les Eccléſiaſtiques. Synode à Enham. *Spelm. Concil. Britan. Tom. 1. p. 510. Lat. Concil. T. IX. p. 789.*

Dans ce Synode, tous les Evêques s'exhorterent les uns les autres fortement, à orner leurs ames de foi, d'eſperance & de charité; de prudence, de juſtice, de force, & de temperance.

Canons de ce Synode.

Le 1. Canon exhorte tous les Clercs, Abbez, Abbeſſes, Moines, à mener une vie digne de leur profeſſion, à s'aquitter de leurs devoirs; & tous les Chretiens, à faire pénitence.

Le 2. preſcrit le Célibat aux Prêtres, & aux autres Miniſtres ſacrez. Il paroit par ce Canon, qu'il y avoit des Eccléſiaſtiques qui avoient, les uns, deux; les autres, pluſieurs femmes; que d'autres quittoient celles qu'ils avoient eues, & en prenoient d'autres.

An. de N. S. 1008.

Alex. Natal. p. 465. Sec. XI. c. III. ar. 1.

Le 3. parle du culte de Dieu, & de l'amour qu'on doit lui porter; & il exhorte à fuir les ſuperſtitions des Payens.

Le 4. traite des Sorciers, Enchanteurs, Nécromanciens, & des Putains; & ordonne qu'ils ſoient chaſſez, ou exterminez.

Dans le 5. il eſt arrêté, qu'on fera de bonnes Loix, & qu'on abrogera les Loix injuſtes.

Le 6. défend de vendre des Chretiens aux Payens.

Le 7. tempere la rigueur des Loix, & défend de condamner à la mort pour de petits péchez.

Le 8. marque les empêchemens de Mariage, & défend d'en contracter avec ſes Couſins, & alliez, au quatrieme degré; avec une Religieuſe; avec ſa Marraine; avec une repudiée. Il défend auſſi de prendre deux femmes.

Le 9. pourvoit à la paix & à la liberté de l'Egliſe, & défend d'impoſer aucune charge aux Egliſes, ſans conſulter les Evêques.

Le 10. veut qu'on paye les Droits, ou les Dimes, à l'Egliſe.

Le 11. parle du *Denier de S. Pierre*, & d'un autre impôt.

Le 12. le 13. & le 14. traitent des droits de la Sepulture, qu'il faut payer à la Parroiſſe, encore qu'on ſe faſſe enterrer ailleurs.

Le 15. 16. & 17. traitent des Fetes, & des Jeûnes; défendent de vendre, d'acheter, de chaſſer, les jours ſaints; preſcrivent de jeûner la veille de la Fête de l'Aſſomption de la Vierge, & la veille de chaque Apôtre, à la reſerve de S. *Philippe*, & de S. *Jaques*; les IV. Tems, & tous les Vendredis.

An. de N. S. 1008.

Le 18. défend de plaider, & de ſe marier, les jours de Fête ſolemnels, & les jours de Jeûne, des IV. Tems, & dans d'autres tems marquez dans le Canon.

Le 19. ordonne aux Veuves de demeurer, ſans ſe marier, une année après la mort de leurs maris.

Le 20. exhorte les Chretiens à la Confeſſion & à la Communion, au moins trois fois l'an.

Le 21. regarde les mœurs du Peuple Chretien, & règle, & leurs paroles, & leurs actions.

Les 22. 23. 24. traitent des Monnoyes, des Poids, & Meſures, de la Flotte, & des choſes qui regardent la Guerre.

Les 25. 26. 27. 28. ſont contre les Homicides, les criminels de Leze-Majeſté, & contre ceux qui violent une Religieuſe.

Le 29. exhorte à penſer à propager & avancer la Religion.

Le 30. contient des exhortations à tous les Ordres.

Le 31. décide, qu'on deſtinera à des uſages pieux, les amendes auxquelles on aura été condamné pour des fautes commiſes contre Dieu, & contre l'Egliſe.

Le 32. veut que l'on puniſſe ſeverement les plus puiſſans, & qu'on impoſe des peines à chacun, ſelon ſa condition, & ſelon la qualité du crime.

Alford p. 453. Ex Wigor.

On parle de faire une Flotte.

On parla enſuite de faire une Flotte, & elle étoit abſolument néceſſaire. *Wulnoth*, Seigneur très puiſſant, qu'*Ethelred* avoit banni, s'étoit ſauvé avec 20 vaiſſeaux; & *Brithric* l'ayant voulu chercher & attaquer, avoit eu le malheur de voir ſa Flotte battue de la tempête, échouer, & tomber entre les mains de *Wulnoth*: ce qui fut extrêmement affligeant pour le Roi, & pour ſon pauvre peuple.

Concile à Chelles.

Il eſt parlé auſſi d'un Concile tenu le 17. de Mai en France à *Chelles*, à quelques lieues de Paris, en préſence du Roi *Robert*. On n'en a rien, ſinon un Mandement de ce Roi, pour le Monaſtere de S. *Denys*, à qui il fit de grandes donations, dénonçant anathême à ceux de ſes Succeſſeurs qui les revoqueroient. On trouve dans ce Mandement, que le Roi donne tous les droits de Juſtice, avec la Loi du Duel, communément appellée *le champ au-dedans, & au dehors* de S. Denys, dans toute l'étendue que les Rois l'avoient donnée autrefois; la Terre de *Gaſſonville*, avec ſes appartenances & les prez joints à la Métairie, la Forêt de *Rouvroi* &c. *Vivien* étoit alors Abbé. Les Prélats qui ſouſcrivirent, furent entre autres, *Leutheric* Archevêque de Sens, *Hugues* Archevêque de Tours, *Foulques* Evêque d'Orleans, *Fulbert* Evêque de Chartres, &c.

An. de N. S. 1008.

Concil. T. IX. p. 787. 788.

Hiſt. de l'Abaye de S. Denys par D. Felibien. p. 111. p. 119.

Je ne ſai ſi je dois mettre dans cette année les grands deſordres des *Sclaves* dans la Baſſe Saxe. Ces deſordres commencerent après la mort de l'Empereur *Othon III.* Ces Peuples prenant occaſion de la diviſion qui étoit entre les Saxons pour la ſucceſſion du Royaume, ſecouerent le joug, & prirent les armes pour recouvrer leur liberté; preſſez par la dureté des Gouverneurs Chretiens, qui les opprimoient cruellement. Ils renoncerent donc au Chriſtianiſme, & à l'obeïſſance des Saxons. Ils ravagerent par le fer & le feu, le païs qui eſt au Nord de l'Elbe; ils brulerent toutes les Egliſes, firent mourir les Prêtres par de cruels ſupplices, & firent pluſieurs priſonniers à *Hambourg*, & en tuerent pluſieurs. Ils firent auſſi un horrible carnage à *Altembourg*, & après avoir coupé en croix la peau de la tête de 60 Prêtres, ils leur ouvrirent l'os, en ſorte que la cervelle pa-

Deſordres des Sclaves dans la Baſſe Saxe. *Adam. l. 11. c. 30. Helmod. l. 1. c. 16.*

An. de N. S. 1009.

paroiſſoit; & ils les promenerent ainſi par toutes les Villes des *Sclaves*. Ils commirent d'autres cruautez, dans les années précedentes & ſuivantes.

An. de N. S. 1009.

L'an 1009. *de N. S. Le* 34. *de Baſile & de Conſtantin. Le* 8. *d'Henri. Le* 13. *de Robert. Le* 7. *de Jean, & le* 1. *de Serge IV. Indiction VII.*

Mort du Pape Jean.

CEtte année fut funeſte au Pape *Jean*, que quelques-uns appellent *Jean XVII*; la plupart *Jean XVIII*; d'autres, *Jean XIX*; d'autres, *Jean XX*. Il étoit ſurnommé *Faſanus*, ou *Fanaſſus*. Il tint le Siege 5 ans, 7 mois & 28 jours, ou ſelon d'autres 5 mois.

Ditmar l. 5. dit, que ce Pape envoya un Légat en Allemagne pour la conſécration de l'Evêque de *Magdebourg*, parce que, par un privilege qu'*Othon le Grand* avoit accordé à cette Egliſe, ſes Evêques ne pouvoient être conſacrez que par le Pape. *Glaber* rapporte, que ce Pape envoya auſſi un Légat en France, *Pierre* Cardinal, à la priere de *Foulques Nera* Comte d'Angers, pour conſacrer l'Egliſe du Monaſtere de *Beaulieu*, que ce Comte avoit fait conſtruire; & cela, parce que l'Archevêque de *Tours*, dans le Dioceſe duquel ce Monaſtere étoit ſitué, avoit refuſé de le conſacrer, voulant que *Foulques* reſtituat, avant toutes choſes, ce qu'il avoit ravi à l'Egliſe de Tours. *Glaber* ajoute, que les Evêques de France furent extrêmement ſurpris d'un tel attentat du Pontife Romain; & qu'ils le déteſterent, parce qu'ils trouvoient très indigne, que celui qui tenoit le Siege Apoſtolique, violat le premier, l'ordre établi par les Apôtres & par les Canons; la coutume de l'Egliſe, fondée ſur une infinité d'autoritez de l'Antiquité, défendant aux Evêques de faire aucun acte de Juriſdiction dans le Dioceſe d'un autre, à moins que ce ne ſoit du conſentement du Prélat dudit Dioceſe. Ce même Hiſtorien dit encore, que l'Egliſe, le même jour de la conſécration, tomba, par un miracle, & qu'un grand tourbillon la renverſa; pour faire connoitre que le Pape avoit agi contre les Canons. En effet, quoique le Pape de l'Egliſe Romaine, dit le même Auteur, ſoit, à cauſe de la dignité du Siege Apoſtolique, le plus revéré de tous les Evêques; cependant, *il ne lui eſt pas permis de violer les Canons*. Car comme chaque Evêque d'une Egliſe Orthodoxe eſt l'Epoux de cette Egliſe, & repréſente le Sauveur du Monde; il n'eſt jamais permis à un Evêque d'entreprendre ſur le Dioceſe d'un autre, avec inſolence. Le P. *Noël Alexandre*, qui rapporte ces paroles de *Glaber*, dit, qu'il paroit par les Patentes de *Jean XVIII.* & de *Serge IV.* que nous trouvons dans la *France Chretienne* des illuſtres Freres *de Ste. Marthe*, p. 150. 151. que la choſe s'eſt paſſée autrement que ne la rapporte cet Hiſtorien; & qu'elle arriva de cette maniere: ſavoir, que le Comte *Foulques* ayant mis le Monaſtere de *Beaulieu* ſous la protection de l'Egliſe Romaine, & l'ayant fait offrir au Pape *Jean*, ce Pape le reçut volontiers, & le mit ſous

Gla. l. 11. *Hiſt. c. IV.*

Il avoit envoyé un Légat l'an 1004 pour conſacrer l'Egliſe du Monaſtere de Beaulieu.

Les Evêques de France le trouverent fort mauvais.

L'Egliſe conſacrée par les Légats du Pape, tombe.

T. IV. Gall. Chriſt. p. 150. 151.

Le P. Noël Alexandre récite autrement cette Hiſtoire.

An. de N. S. 1009.

ſous la protection du S. Siege. [Ce Monaſtere étoit conſacré à la Treſſainte Trinité, & à la mémoire des S S. Chérubins, & Séraphins.] Le Pape ne ſe contenta pas d'accepter ce qu'on lui offroit; mais il défendit à tous les Evêques, d'y exercer aucune Juriſdiction; & il accorda à ce Monaſtere le privilege d'être hors des atteintes de tout Archevêque & Evêque. L'Archevêque de *Tours*, nommé *Hugues*, fut frappé de ce privilege; & étant venu à *Rome*, il ſupplia le Pape *Serge III.* qui tenoit deja le Siege, de lui permettre la conſécration de cette Egliſe, ſelon les Canons; mais le Pape ne crut pas qu'il dut lui accorder ſa demande. (Les Papes ne rendent guere ce qu'ils ont pris, & je n'en ſuis pas ſurpris: ils ſe croyent les Vicaires de *J. Chriſt*, & les Chefs de l'Egliſe. Qu'on me pardonne cette petite digreſſion.) Bien loin que le Pape voulût rendre ce qu'on lui avoit donné, il prouva au Prélat, que le Comte avoit eu droit de demander au Pape *Jean*, qu'il envoyat conſacrer cette Egliſe. L'Archevêque vit bien, qu'il avoit à faire à trop forte partie, & qu'il faloit ceder. Il le fit, & le Pape *Serge* envoya *Pierre* Cardinal en France, pour conſacrer l'Egliſe, ce qui n'arriva que l'année ſuivante. Le P. *Alexandre* dit, qu'il a tiré cette hiſtoire du Livre de M. *de Marca*; & il fait deux réflexions. L'une, que le Cardinal *Baronius* a eu tort de rapporter ce fait à l'an 996. L'autre, que *Glaber* n'étoit pas aſſez bon Théologien, puiſqu'il diſoit que l'Evêque de Rome ne pouvoit pas exercer les fonctions Epiſcopales dans les Dioceſes des autres Prélats; & il cite ſur ce ſujet S. *Bernard*. Mais il ajoute, que ſi le Pape exerce des fonctions dans les Dioceſes des autres, il doit les exercer *ſelon les Canons*. Car, *dit S Grégoire*, ſi on ne conſerve pas à chaque Evêque ſa Juriſdiction, que faiſons-nous autre choſe, ſi ce n'eſt que nous, qui devrions conſerver l'ordre Eccléſiaſtique, y portons nous-mêmes la confuſion?

De Concord. Imper. & Sacerd. l. IV. c. 8. n. 11.

An. de N. S. 1009.

Ceux qui ſont jaloux de l'autorité des Papes, n'ont pas approuvé que le P. *Noël* ait mis quelque limitation au pouvoir du Pontife, & ont critiqué cet endroit de ſon Ouvrage. Mais il a répondu, qu'il avoit un très profond reſpect pour le Siege Apoſtolique, & qu'il ne lui avoit donné d'autres limites que celles que les Papes ſe ſont marquez. Ce Docteur auroit bien pu ſe diſpenſer d'accuſer *Glaber*, d'incapacité dans le Droit & dans la Théologie; car il paroit que cet Hiſtorien rapporte quels étoient en ce tems-là les ſentimens de l'Egliſe de France ſur ce point ſi délicat des prétentions & de l'autorité des Papes, comme l'a fort bien reconnu l'un des plus excellens hommes de l'Egliſe Romaine, dans le Livre de la Perpétuité de la Foi. En tout cas, il auroit falu que le P. *Noël* nous eût donné des preuves du contraire, au-lieu qu'il cite un Auteur du Siecle ſuivant. *Osberne*, dans la Vie d'*Elphegue*, dit, que le Pape donna à ce Prélat, qui étoit venu à Rome, le *Pallium*; & *Ferdinand Ughellus*, dans ſes additions à *Ciaconius*, dit, que ce Pontife créa *Grégoire*, qui étoit Abbé de S. *Coſme* & *Damien*, Evêque & Cardinal d'*Oſtie*, & Bibliothecaire. *Baronius* rapporte l'Epitaphe du Pape *Jean*, où on lui donne de grands éloges ſur ſa doctrine, & ſur le ſoin qu'il prit de tâcher d'unir l'Egliſe de Conſtantinople avec la Romaine. Après ſa mort, on mit en ſa place *Pierre* Evêque d'Albano, qu'on appelloit *Pierre Bucca porci*, ou *Groin de pourceau*. Ce nom étoit trop vilain,

Le P. Noël Alexandre, blâmé, ſe juſtifie.

Pierre Evêque d'Albano ſuccede au P. Jean,

An. de N. S. 1009.

lain, pour le conſerver; auſſi prit-il le nom de *Serge IV.* Quelqu'un a dit qu'il fut le premier qui fit une Loi pour autoriſer ce changement; mais il eſt certain qu'il ne fut pas le premier qui changea de nom. *Jean XII.* s'appelloit *Octavien*; *Gregoire V.* ſe nommoit *Brunon*; & *Sylveſtre II.* avoit nom *Gerbert*.

Il n'a pas été le premier qui a changé de nom. *Platine p.* 356.

Les Hiſtoriens diſent beaucoup de bien de ce Pape; mais ils ne nous rapportent aucune de ſes actions en particulier; & nous n'avons rien de lui proprement, que l'Epitaphe de *Sylveſtre II.* qui contient ce que nous avons dit ailleurs de ce Pape. Ceux qui ſouhaitent de ſavoir comme il faiſoit des vers, ne ſeront pas fachez que je les rapporte ici. Les autres ſe pourront diſpenſer de les lire. Les voici.

Epitaphe du Pape Sylveſtre par le Pape Serge IV.

Iſte locus mundi Sylveſtri membra ſepulti
Venturo Domino conferat ad ſonitum.
Quem dederat mundo celebrem doctiſſima Virgo,
Atque caput mundi culmina Romulea;
Primum Gerbertus meruit conſcendere ſummum
Rhemenſis populi Metropolim Patria.
Inde Ravennatis meruit conſcendere ſummum
Eccleſiæ regimen nobile, ſitque potens.
Poſt annum Romam, mutato nomine, ſumſit,
Ut toto Paſtor fieret orbe novus.
Cui nimium placuit ſociali mente fidelis
Obtulit hoc Cæſar tertius Otto ſibi.
Tempus uterque capit clarâ virtute Sophiæ;
Gaudet & omne ſeclum, franguntur omne reum.
Clavigeri inſtar erat cœlorum, æde potitus,
Terna ſubjectus cui vice Paſtor erat;
Iſte vicem Petri poſtquam ſuſcepit, abegit
Lugubri ſpatio ſecula morte ſui.
Obriguit mundus, diſcuſſa pace triumphas
Eccleſia nutans dedidicit requiem.
Sergius hunc loculum miſit pietate ſacerdos
Succeſſorque ſuus compſit amore ſui.
Quiſquis ad hunc tumulum devexa lumina vertis,
Omnipotens Domine, dic, miſerere ſui.

Ceux qui ſavent un peu la Poëſie Latine, & qui ont lu les bons Auteurs, trouveront que ce Pape n'étoit pas un grand Poëte Latin: mais cela n'étoit pas fort néceſſaire pour être Pape; c'eſt beaucoup qu'il en ait tant lu, & il auroit donné des leçons à bien des Papes qui l'ont precedé, & qui l'ont ſuivi.

An. de N. S. 1009.

Mais quoique ce Pape n'ait rien fait de fort conſiderable, *Ditmar* rapporte qu'il arriva un miracle de ſon tems; c'eſt que dans une Egliſe de Rome, on découvrit une ſource, non d'eau ou de vin, mais d'huile, dont on remplit un vaiſſeau, qu'on envoya à *Henri* Empereur. Le miracle de l'huile eſt fort néceſſaire dans des Egliſes, où les lampes ſont toujours allumées: mais on ne voit plus aujourd'hui de tels miracles. Je laiſſe aux Lecteurs à en deviner la raiſon. Je n'ajouterai plus rien de ce Pape, ſi ce n'eſt que *Ciaconius* dit, qu'il étoit de l'Ordre de S. *Benoit*. Mais quittons un peu l'Italie.

On découvre une ſource d'huile à Rome dans une Egliſe. *Ditm. l.* 7.

On trouve dans un MS. du Monaſtere de *Neresheim*, qui a été écrit dans cette année, un Diſcours Synodal qui devoit être récité dans les Synodes, devant les Curez; & on croit que ces ſaintes Conſtitutions ont été faites par S. *Udalric*. Ce Diſcours commence ainſi. *Mes Freres, Pretres du Seigneur, vous êtes Ouvriers avec nous de notre Ordre. Nous, quoiqu'indignes, nous tenons la place d'Aaron; vous tenez celle d'Eleazar & d'Ithamar. Nous faiſons la fonction des* 12 *Apôtres; vous êtes comme les* 70 *Diſciples. Nous ſommes vos Paſteurs; vous êtes les Paſteurs des ames qui vous ſont commiſes. Nous rendrons compte de vous à ce Souverain Paſteur notre Seigneur Jeſus-Chriſt; vous, des Peuples qui vous ſont commis, &c.* Enſuite on les exhorte à avoir une conduite ſans reproche, à avoir leurs cellules près de l'Egliſe, & à n'avoir point de femmes, à célebrer la Meſſe religieuſement, à

Concil. T. IX. Labb. p. 803. Diſcours Synodal.

pren-

An. de N. S. 1009.

prendre *le Corps & le Sang* avec crainte & reſpect, &c. Il y eſt défendu de chanter la Meſſe avec des éperons, & des couteaux pendans; d'exiger aucune choſe pour le batême, pour la ſepulture; de porter les armes dans une ſédition, parce que les armes des Miniſtres ſont ſpirituelles; de vivre dans les cabarets; de donner les vaſes ſacrez, ou les ornemens ſacerdôtaux, en gage. Enfin, on y ordonne d'apprendre le *Symbole d'Athanaſe*. Il paroit qu'on communioit alors ſous les deux eſpeces.

Les Juifs envoyent au Kalife des Sarraſins, pour le porter à démolir le S. Sepulcre. *Baron. ex Glab. l. III. hiſt. c. 7. Mezerai. Chr. Adem. p. 175.*

Le Kalife fait démolir cette Egliſe. *Chron. Alberic. p. 46. 47.*

Il fait crever les yeux à ſon oncle.

L'Egliſe eſt rétablie par la mere du Kalife. *Elmacin. l. 3. c. 5. p. 247.*

Les Juifs qui étoient en *France*, & qui étoient en aſſez grand nombre à *Orleans*, voyant que tant de gens alloient à Jeruſalem, gagnerent avec de l'argent, un homme qui avoit été valet du Couvent de *Melleray*, & qui s'en étoit ſauvé, nommé *Robert*; & l'envoyerent au Kalife des Sarraſins, qui tenoit ſon Siege à Babylone, avec des Lettres écrites en caracteres Hébraiques, & enfermées dans un bâton, par leſquelles ils lui faiſoient ſavoir, que s'il ne ſe hâtoit de démolir le Saint Sepulcre & l'Egliſe de Jeruſalem, bientôt les Chretiens s'empareroient de ſon Royaume. Le Kalife ayant reçu ces Lettres, donna des ordres pour démolir cette Maiſon; & la *Chronique d'Alberic*, qui met cet évenement à l'an 1011, ajoute, que ce Kalife fit crever les yeux à ſon oncle maternel, qui étoit Patriarche, nommé *Oreſte*, ou *Jeremie* (ce Patriarche eſt nommé de ces deux manieres;) & qu'il le fit conduire à Babylone, où il fut tué. Mais cette Maiſon fut rétablie par la mere-même de ce Prince, qui s'appelloit *Marie*, & qui étoit Chretienne. Cependant, comme l'on ſut que les Juifs avoient pouſſé le Prince de Babylone à la démolition de cette Maiſon, on les regarda avec une horrible averſion, & on les aſſommoit par-tout où on les trouvoit, à moins qu'ils ne vouluſſent embraſſer le Chriſtianiſme; & celui dont ils s'étoient ſervi étant revenu, & ayant été découvert, fut brûlé. C'eſt ce que *Baronius* & *Mezeray* récitent, après *Glaber*. Mais *Ademar* met, que ce fut l'année ſuivante. Cependant, *Ademar* & *Glaber* ſe trompent, en ce qu'ils attribuent cette action au *Kalife de Babylone*, au-lieu que c'étoit le *Kalife d'Egypte*, qui gouvernoit l'*Egypte* & la *Syrie*. Nous verrons l'année ſuivante, comme il s'appelloit. *Ademar* ajoute, que ce furent auſſi les Sarraſins d'Eſpagne, qui envoyerent des Lettres au Kalife.

An. de N. S. 1009.

Les Juifs haïs & aſſommez.

Erreurs de Glaber & d'Ademar.

Lupus Protoſpata, dans ſa Chronique, dit que dans cette année les Sarraſins prirent la Capitale de la Calabre, *Coſence*, près de la riviere de *Crate*. C'eſt dans cette Ville que mourut le fameux *Alaric*, l'an 410.

Les Sarraſins prennent Coſence.

Les Pélerinages de la Terre-Sainte, qui étoient déja aſſez communs, ſe rendirent alors fort fréquens, même pour les grands Seigneurs. Ceux qui faiſoient ces voyages, en rapportoient des Palmes, qu'ils cueilloient dans la vallée de Jéricho; & c'eſt pour ce ſujet, qu'on les appelloit *Palmiers*. Je ne ſai ſi ce fut cette année, que le Roi *Robert* fit auſſi un Pélerinage à Rome. Mais diſons un mot de l'*Angleterre*.

Pélerinages de la Terre-Sainte. *Mezerai.*

Les Pélerins nommez Palmiers.

Son ſort étoit fort triſte. La ruïne entiere de la Flotte, & d'autres diſgraces, réduiſirent ce Royaume à de grandes extrémitez. Les *Danois*, pleins d'eſperance de conquérir l'Ile, vinrent fondre ſur les Provinces. Ils attaquerent *Cantorberi*, qui ſe délivra de ces ennemis en donnant 3000 livres. Le Roi *Ethelred*, ſe réveillant comme d'une profonde léthargie, réſolut de faire les derniers efforts pour chaſſer l'ennemi, ou de mourir glorieuſement. Il aſſembla donc une Armée conſiderable, & la plaça dans toutes les Places voiſines de

Les Danois font de grands deſordres en Angleterre. *Alford ex Wigorn.*

An. de N. S. 1009.

de la Mer, pour empêcher les irruptions des Danois. Mais tous ces ſoins n'empêchoient pas qu'ils ne vinſſent piller pluſieurs lieux. Cependant, un jour, comme ils s'étoient un peu trop éloignez de la Mer, & qu'ils s'en retournoient chargez de butin; le Roi prit heureuſement les devants, & s'empara du chemin par où ils devoient retourner dans leurs vaiſſeaux, réſolu de vaincre, ou de mourir. Mais le perfide Duc *Edric* l'empêcha de donner le combat, & lui perſuada de laiſſer aller l'ennemi. Le Prince, trop facile, ſe laiſſa gagner à ce traitre, & laiſſa échaper une occaſion très favorable de battre ſes cruels adverſaires, qui s'en retournerent en triomphe dans leurs vaiſſeaux; qui, pendant toute l'année firent des courſes dans le païs; & qui auroient pris *Londres*, ſi les habitans de cette Ville ne les avoient repouſſez. Mais les Anglois commencerent à perdre courage. Toute leur eſperance étoit dans leur Flotte, qu'ils avoient fait conſtruire avec des dépenſes infinies, & qui périt, en partie, par la tempête; en partie, par *Ulnod*, ou *Vilnotte*, qui en coula à fond pluſieurs vaiſſeaux, & en brula pluſieurs autres.

Trahiſon d'Edric. Ethelred laiſſe échaper l'occaſion de battre les Danois.

Perte de la Flotte.

Malmesb. de Reg. l. 2. c. 10.

An. de N. S. 1009.

Dans l'Ecoſſe, *Grime*, qui regnoit, ſe fit ſi fort haïr, que les Seigneurs de ce Royaume, ne pouvant plus ſouffrir ſes débauches & ſes cruautez, ſe ſouleverent, & prierent *Malcolme* fils de *Kenneth* d'accepter la Royauté. On dit que *Malcolme* fut moins touché par l'ambition de regner, que par la compaſſion des miſeres, où la férocité de *Grime* avoit jetté toute l'Ecoſſe. Il tâcha même d'épargner le ſang; mais il falut donner bataille, & *Malcolme* fut vainqueur. *Grime* fut puni de l'avoir donnée, par une bleſſure qu'il reçut à la tête, dont la douleur le jetta dans un tel deſeſpoir, qu'il s'arracha les yeux, & mourut bien-tôt après.

Grime Roi d'Ecoſſe ſe fait fort haïr. *Larrei p. 233.*

Eſt bleſſé dans un combat, & meurt de deſeſpoir.

Malcolme II. regna donc, & ſon Regne fut glorieux. Il remporta des victoires ſur les *Danois*; & ce fut ſous lui que la ſucceſſion des *Pairies*, & la *Garde-noble des Mineurs*, furent établies en Ecoſſe.

Malcolme lui ſuccede. *Larrei p. 234.*

L'an 1010. de N. S. L'an 35. de Baſile, & de Conſtantin. Le 9. d'Henri. Le 14. de Robert. Le 2. de Serge IV. Indiction VIII.

Les Danois font encore de grands ravages en Angleterre, brulent Oxfort. *Alford.*

LEs *Danois*, qui avoient fait de ſi grans deſordres dans l'Angleterre, l'année précedente, en firent bien plus dans celle-ci. Au mois de Janvier, ils vinrent bruler *Oxfort*, après l'avoir pillée. Enſuite s'étant partagez, ils attaquerent l'Ile par divers endroits, pillant & brulant par-tout où ils alloient. Alors tous les tréſors & toutes les richeſſes d'Angleterre paſſerent entre les mains des Barbares. Les Monaſteres, & pluſieurs Maiſons religieuſes furent détruites. On n'épargna pas les Villes, où étoient les Colleges. *Camden* dit, que les Lieux conſacrez aux Muſes ne furent par garantis des fureurs de Mars; comme *Cambrige*, & *Oxfort*; & les Etudes furent comme mortes, juſqu'au tems de *Guillaume le Conquérant*. Il y eut pourtant un combat, où les Anglois ſoutinrent fortement, pendant quelque tems, le choc des Danois: mais enfin il falut ceder; & alors les vainqueurs exercerent toutes leurs fureurs dans les lieux où ils purent entrer. Dans tous ces deſordres, il y

An. de N. S. 1010.

avoit toujours des gens qui tâchoient de ſauver les Reliques, afin qu'elles ne fuſſent point ravies par les ennemis; & on tranſporta le corps du Roi & Martyr *Edmond* à Londres. Mais tout cela n'arriva pas ſans miracles. Le corps de ce Saint fut trouvé auſſi entier que s'il eût été enterré le jour précedent; ce qui eſt pourtant plus croyable que ce qu'on ajoute, que le chariot qui portoit ce corps, paſſa ſur un pont qui étoit plus étroit que le chariot, & que dix-huit malades furent guéris. Je connois bien des gens qui n'en croiront rien.

On tranſporte le corps du Roi & Martyr Edmond. Prétendus Miracles. *Ex Harpesfil.*

Pour paſſer de l'*Angleterre* en *France*; le Roi *Robert* ſe diſtinguoit par des œuvres de pieté, de charité, de miſericorde & de juſtice. Il rebâtiſſoit les Egliſes, ou il en édifioit de nouvelles; il nourriſſoit une grande quantité de pauvres: il en avoit plus de deux-cens, chaque jour, dans ſa maiſon, qu'il ſouffroit près de lui, & dont il touchoit les ulceres. Il ſe plaiſoit à chanter au Chœur, & à compoſer les paroles & les notes des Motets & Répons, à l'honneur, ou des Myſteres, ou des Saints; qu'on chante encore aujourd'hui.

Le Roi Robert ſe diſtingue par des œuvres de pieté & de charité. *Mezerai.*

Pluſieurs mettent dans cette année la converſion des *Hongrois* au Chriſtianiſme, que d'autres mettent plutôt, & d'autres plus tard. Voici comme *Sigebert* la rapporte. „ Dans „ ce tems (dit-il) la Nation Hongroiſe, qui étoit fort idolatre, „ fut convertie à la Foi de Chriſt, „ par *Giſele* ſœur de l'Empereur, „ qui étant Epouſe du Roi de Hongrie, amena ce Roi, par ſes „ inſtantes prieres, à deſirer d'être „ batiſé, & toute la Nation avec „ lui; & il fut appellé *Etienne* ". D'autres diſent qu'*Etienne* fit demander à *Henri II. Giſele*, que quelques-uns croyent avoir été la ſœur de cet Empereur; d'autres, ſa niece, la plus belle Princeſſe de ſon tems: mais que comme la Princeſſe n'y voulut point donner ſon conſentement, qu'après qu'*Etienne*, qui étoit Payen, ſe ſeroit fait Chretien; *Henri* fut exprès en Hongrie, pour le convertir à la Foi; & qu'il réuſſit ſi bien, qu'*Etienne* abjura ſes erreurs, & ſe fit batiſer. Après quoi il épouſa la Princeſſe; & l'*Empereur*, en faveur de ce mariage érigea la *Hongrie* en Royaume.

Converſion des Hongrois. *Sigebert p. 592. Chron. Alberic.*

Heiff hiſt. de l'Emp. l. 2. c. 26. à l'an. 1012.

An. de N. S. 1010.

Hofman l. 1. Ann. Bamb. p. 48.

De ceux qui ſont dans ce ſentiment, il y en a qui diſent qu'*Adelbert* fut l'inſtrument de la converſion d'*Etienne*. Mais il y en a qui prétendent, que la converſion des Hongrois arriva ſous *Geiſa*, qui ſe maria avec la ſœur de *Mieciſlaus* Duc de Pologne. Il y a apparence que la Hongrie ne fut pas tout d'un coup convertie; & que ſa converſion a pu avoir diverſes cauſes: mais qu'elle l'étoit déja dès le commencement du Siecle. On peut voir ce que nous avons dit à l'an 1003. Mais il faut avouer, qu'on a débité bien des fables de ce Roi de Hongrie.

Apud Surium die 20. Aug.

A Rome il y eut un procès devant le Pape, entre *Libentius* Archevêque de *Hambourg*, & *Bernaire* Evêque de *Verdun*, pour une Paroiſſe: mais le Pape ſe déclara en faveur de l'Archevêque.

Procès à Rome entre Libentius & Bernaire.

Il ne faut pas s'étonner, ſi les Prélats avoient des procès enſemble. Le Cardinal *Baronius* dit, qu'en *Eſpagne* les Evêques alloient à la guerre, & ſe battoient très bien. Il rapporte même, que dans une petite guerre qui ſe fit entre deux Princes Arabes, il y eut deux Evêques tuez au combat, dont l'un s'appelloit *Othon*, Evêque de *Gironne*. Il nous apprend encore, qu'en Eſpagne les Chretiens ne faiſoient pas difficulté de ſe marier avec des Sarraſines; & que les Princes Infideles ſe marioient avec des Princeſſes Chretiennes. *Habdalla* Roi de Tolede ſe maria avec *Thereſe*, ſœur d'*Adelfonſe* Roi de Leon.

Adam Brem. l. 1. h. c. 23. l. 2. c. 32. Bar. ad a. 1010.

Les Evêques d'Eſpagne vont à la guerre.

Mariages des Chretiens avec des Infideles.

Il

An. de N. S. 1010.

Il eſt vrai que cette Princeſſe ne voulut ſe marier que ſous cette condition, que ſon Epoux ſe feroit Chretien: mais l'on ſe moqua d'elle, & le Roi Infidele lui fit violence. On ajoute, que la juſtice divine punit auſſi-tôt ce Roi, & qu'il fut ſaiſi d'une violente maladie, qui lui faiſant deſeſperer d'en réchaper, s'il n'éloignoit la perſonne qui l'avoit cauſée, l'obligea à renvoyer à *Adelfonſe*, *Thereſe* ſa ſœur, qui ſe fit Religieuſe.

Habdalla Roi de Tolede ſe marie avec Thereſe ſœur du R. de Leon.

Cedrenus rapporte, qu'un Prince d'Egypte, nommé *Azizius*, pour une cauſe très legere, ayant rompu l'Alliance qu'il avoit faite avec les Romains, détruiſit le Temple ſuperbe qu'on avoit élevé à Jeruſalem, près du Saint-Sepulcre, déſola pluſieurs Monumens, & exila les Religieux. Quelques-uns croyent, que cette Hiſtoire eſt differente de celle que nous avons rapportée à l'année précedente; mais il y a apparence, que c'eſt la même Hiſtoire. *Cedrenus* ſe trompe pourtant, en appellant ce Prince *Azizius*; car c'étoit plutôt *Hakem*, fils d'*Azize*.

pag. 706. Azizius détruit le Temple de Jeruſalem, ou plutôt Hakem fils d'Azize.

Ademar, qui met cette Hiſtoire dans cette année, récite diverſes choſes particulieres. Il dit que le *Nabucodonozor* de Babylone, ayant reçu les lettres que les Juifs & les Sarrafins d'Eſpagne lui écrivirent, fit publier une Loi, que tous ceux qui ne voudroient pas ſe faire *Sarrafins*, ſeroient vendus ou tuez; ce qui fit qu'une infinité de Chretiens embraſſérent la Foi des *Sarrafins*; & il n'y eut perſonne qui ſe trouvât digne de ſouffrir pour Chriſt, que le Patriarche de Jéruſalem, qu'on fit mourir par divers tourmens; & deux jeunes hommes qui furent décapitez, & à qui on attribue divers miracles. L'Egliſe de S. *Gregoire* (*Glaber* dit que c'étoit l'Egliſe de S. *George*) fut alors détruite, & pluſieurs autres; & la Baſilique du S. Sepulcre fut raſée juſques aux fondemens. Mais il arriva, dit *Ademar*, qu'on ne put jamais briſer la pierre du Sepulcre; & que quoiqu'on y fit un très grand feu, elle demeura toujours dans ſon entier. Un plus grand miracle ſe fit, à ce que dit le même Auteur, dans l'Egliſe de *Bethlehem*; car, comme on voulut la détruire, on vit une grande lumiere, comme d'un éclair, & tous les Payens qui ſe trouverent là, périrent ſur le champ. On ne put auſſi prendre le Monaſtere du Mont de *Sinaï*, où étoient plus de 500 Moines, parce que le Mont parut tout en feu. *Ademar* ajoute, que le Roi de *Babylone* ayant ſu ces choſes, touché de déplaiſir d'avoir fait tant de maux aux Chretiens, fit réédifier la Baſilique du S. Sepulcre; mais qu'une Famine horrible déſola tout ce païs, pendant trois ans; & qu'enfin le fléau de la guerre acheva de les accabler, les Peuples d'*Arabie* étant venus fondre ſur eux, qui prirent le Roi de *Babylone*, lui ouvrirent le ventre, lui arracherent les entrailles; enſuite, l'ayant rempli de pierres, & couſu, le jetterent, avec une pierre au cou, dans la Mer. Voilà ce que dit *Ademar*, & cela eſt confirmé par d'autres Hiſtoriens.

An. de N. S. 1010.

Miracle à l'occaſion de la pierre du Sepulcre. D'autres miracles.

Le Roi de Babylone tué cruellement.

Elmacin. l. 3. hiſt. Sar. c. 6.

D'autres diſent, que le deſtructeur du S. Sepulcre fut le troiſieme des Kalifes Fatimites, & qu'il ſe nommoit *Haquembiamvilla*, qui eſt apparemment le même qu'*Haquem* fils d'*Azize*, dont j'ai parlé. Ce Kalife étoit méchant, & fort grand perſécuteur des Juifs & des Chretiens. Il vouloit ſe faire adorer, & il avoit une liſte de ceux qui le reconnoiſſoient pour Dieu, où il en comptoit juſqu'à ſeize-mille. Un Impoſteur Perſan, nommé *Mahomet* fils d'*Iſmaël*, & ſurnommé *Darari*, d'autres diſent, *D. Arat*, l'aidoit dans ſon deſſein, & il publioit que ce Prin-

Elmacin. l. 3. Albuſar. p. 221. Bibl. Ort. Hakembianvilla p. 411.

Le Kalife Haquembianvilla ſe fait adorer.

An. de N. S. 1010.

Prince étoit Dieu, le Créateur de l'Univers. Un Turc, indigné, le tua dans le chariot même du Kalife, & ſa maiſon fut pillée. Il avoit fait des Sectateurs. Après ce *Darari*, un nommé *Hamza* prit ſa place, qui entretint *Hakem* dans ſes folies. C'eſt de là que s'eſt formée la Religion des *Druſes*, ou *Dararick*, qui ſubſiſte encore aujourd'hui.

Elmac. p. 264. Bibl. Orien. Dararioun p. 287.

Dans cette année floriſſoient *Godehard*, Abbé de *Tergernſée*, & enſuite Evêque de *Hildesheim*, dont le P. *Mabillon* nous a donné cinq Lettres dans le 4. Tome de ſes Analectes. *Gosbert*, Abbé de *Tergernſée*, dont le Pere *Mabillon* nous a auſſi donné quatre Lettres. *Meginfroy*, Moine de *Fulde*, qui a écrit la Vie de S. *Emmeran* Evêque de Ratisbone, adreſſée à *Arnulphe* Comte de Vogbourg, & enſuite Moine du Monaſtere de S. Emmeran à Ratisbone, rapportée par *Canisius* dans le ſecond Tome de ſes Antiquitez; & qui a écrit auſſi 24 Livres d'Hiſtoire, citez par *Tritheme* dans la Vie de S. *Maxime* Evêque de Mayence, qui eſt dans le 6. Tome de *Surius* au 18. Novembre. On peut voir ſur cet Auteur, *Henri Canisius*, T. II. Ant. Lec.; *Antoine Poſſevin* dans ſon App. T. II.; *Gerard Jean Voſſius*, L. 2. de Hiſt. Lat. c. 42.; *Oudin* Comm. de Scrip. Ecc. T. II. p. 535. *Erchinfroy*, Abbé de *Melck* en Autriche, qui a écrit l'Hiſtoire de la Vie & des Miracles de S. *Colman* Ecoſſois, rapportée par *Lambecius* dans ſa Bibliotheque. *Tangmar*, Prêtre de l'Egliſe d'*Hildesheim*, Bibliothecaire, qui avoit enſeigné *Bernoward*, 13e. Evêque d'Hildesheim, mort l'an 1023; & qui avoit écrit la Vie de cet Evêque juſqu'au differend qu'il eut avec *Aribon* Arch. de Mayence, dont j'ai parlé l'an 1001: ce qui fait croire que *Tangmar* mourut dans ce tems-là.

Godehard.

Gosbert.

Meginfroy.

An. de N. S. 1010.

Erchinfroy.

Tangmar.

L'an 1011. *de N. S. Le* 36. *de Baſile & de Conſtantin. Le* 10. *d'Henri. Le* 15. *de Robert. Le* 3. *de Serge IV. Indict. IX.*

Ethelred offre de l'argent aux Danois; on ſe moque de lui.

Ethelred, ne pouvant réſiſter aux *Danois*, leur demanda la paix cette année, en leur offrant de l'argent. On accepta ſes offres; mais on le trompa malheureuſement. Car environ la fête de S. *Michel*, les *Danois* aſſiegerent la Ville de Cantorberi. Les habitans de cette Ville ayant épuiſé tout ce qu'ils avoient, & ne ſachant que faire, l'Archevêque *Elphegue* envoya des gens à l'ennemi, pour le prier de lever le Siege, & d'avoir pitié d'un pauvre Peuple innocent. Mais de telles remontrances n'émurent pas fort les *Danois*; & continuant d'aſſieger la Ville, ils approcherent le bélier des murailles, pour les faire tomber, & ils jettoient du feu dans la Place. La flâme prit d'abord aux maiſons; & le vent, qui étoit alors impétueux, portoit le feu par-tout. Les pauvres habitans ne ſavoient de quel côté aller; s'ils devoient laiſſer les murailles, pour courir à leurs maiſons, ou s'ils devoient laiſſer leurs maiſons, & garder les murs. Enfin, la tendreſſe paternelle l'emporta ſur le bien-public; & touchez de compaſſion de voir leurs propres enfans expoſez à des flâmes impitoyables, ils coururent promptement, pour arracher du feu leurs femmes & leurs enfans; ne conſiderant pas qu'ils ne les

Les Danois aſſiegent Cantorberi.

Baron. Roger. Pontan. Rer. Dan. l. 5. p. 143.

Osbert in Dunſt. apud Surium t. 2. die 19. Mart. & in vita Elphegi die 19. Aprilis. Alford ex Wigor. p. 458.

An. de N. S. 1011.

les délivroient d'un péril, que pour les faire tomber dans un autre, & que l'ennemi détruiroit ce que le feu n'auroit pas conſumé. Dans peu d'heures, les portes de la Ville furent briſées, & une grande breche fut faite à la muraille, par laquelle l'Armée entra avec de grands cris. Quelques-uns diſent que le Doyen de la Cathédrale, nommé *Amauri*, livra la Ville aux ennemis. L'Archevêque *Elphegue*, ne pouvant ſoutenir la vue de la déſolation du lieu de ſa réſidence, ſe tira des mains d'une troupe de Moines qui l'environnoient, & courant au lieu où l'on ſe battoit, & qui étoit déja couvert de corps morts, ſe gliſſa parmi les rangs des ennemis, & ſe mit à crier: „ Epargnez le ſang humain, s'il vous reſte encore quelque ſentiment d'humanité; & ayez pitié de pauvres créatures innocentes, qui ne ſauroient ſe défendre, & qui ſollicitent votre compaſſion par leurs cris. Ce n'eſt pas là vaincre, que de tuer des innocens à la mammelle; & tout ce qu'on fait à la guerre contre des gens foibles, ne mérite point de louange. Mais me voici, moi, qui ai toujours hautement crié contre vos méchantes actions; moi qui ai nourri, revétu, & racheté ces pauvres gens, que vous teniez captifs, & que vous aviez condamnez à payer une grande rançon. Jettez-vous ſur moi, plutôt que ſur ces malheureux ". A ces mots, qui devoient attendrir ces barbares, ils devinrent encore plus furieux; & ayant ſaiſi le Prélat, les uns le tenoient par la gorge, & l'empêchoient de reſpirer; les autres lui lioient les mains, & lui déchiroient les joues avec leurs ongles; les autres lui donnoient des coups de poings & de pieds; les autres mirent le feu à l'Egliſe, paſſant le Peuple & le Clergé au fil de l'épée; & enfin ils enfermerent l'Archevêque dans une priſon, où il demeura 7 mois, & où il fut expoſé à une rude épreuve. Mais l'Hiſtorien ajoute, que la colere de Dieu s'alluma contre ce Peuple meurtrier; de ſorte qu'en très peu de tems, il y en eut 2000 qui ſouffrirent des douleurs inouies. Dans cet état, quelques-uns qui étoient reſtez en vie, du Peuple de Cantorberi, les avertirent, que s'ils vouloient arrêter les jugemens de Dieu, ils devoient ſe repentir, & faire une ample ſatisfaction au Prélat. Mais ces barbares n'écouterent pas trop ce diſcours; & croyant que les maux qu'ils ſouffroient, leur étoient arrivez par avanture, renvoyoient de jour à autre de faire ce qu'on leur conſeilloit. Enfin, la mortalité ſe mit tellement parmi eux, que craignant d'être conſumez, ils vinrent vers l'Archevêque, lui demanderent pardon, avec larmes, de ce qu'ils lui avoient fait; & le tirant de la priſon, le firent voir au Peuple. Cet Evêque leur dit, que quoique leur cruauté ne méritât point de pardon, cependant, il faloit imiter l'exemple du Seigneur, qui, lavant les pieds de ſes Diſciples, fit cet honneur même à celui qu'il ſavoit le devoir trahir; & qu'ainſi il vouloit bien prier pour eux, comme J. Chriſt avoit prié pour ceux qui le crucifioient. Après quoi s'étant fait apporter du pain, il le bénit, & le leur donna. Et on ajoute, que tous ceux qui étoient malades, furent guéris.

Pendant l'empriſonnement de cet Archevêque, les Danois firent d'horribles cruautez; & parce que la Ville avoit ſoutenu leurs efforts pendant 20 jours, ils inventerent une maniere horrible de ſe défaire de la plus grande partie des habitans. Ils prenoient dix hommes; & au-lieu

La Ville eſt priſe. *Larrei. p.* 188.

Ce que fit alors Elphegue Archevêque. *Alford ex Osberno.*

Sa charité pour ſon peuple.

Cruautez exercées contre ce Prélat.

Punition du Ciel ſur les Danois.

Ils demandent pardon à l'Archevêque qui leur pardonne.

Cruautez des Danois.

An. de N. S. 1011.

qu'à la guerre, il eſt arrivé quelquefois que de dix on en a fait mourir un, ils en tuoient neuf, & n'épargnoient que le dixieme. Ainſi il en périt 7234. On voyoit un horrible ſpectacle; une Ville ancienne, réduite toute en cendres, les rues pleines de corps morts, la terre & la riviere teintes de ſang; on n'entendoit que cris & hurlemens des femmes & des enfans; & le premier Prélat de l'Egliſe Anglicane étoit chargé de fers.

Huntind. l. 6. ad h. ann.

Larrei. p. 188.

Après la déſolation de cette Capitale de l'ancien Royaume de *Kent*, on en revint aux négociations avec les Danois. On ceda les Comtez de *Norfolk* & de *Suffolk* au Général *Turkil*, l'un de leurs Chefs. Les autres accepterent une ſomme de huit-mille livres, & promirent de ſe retirer en Dannemark, ou parmi leurs compatriotes habituez en Angleterre. Pluſieurs prirent parti dans les troupes Angloiſes.

Les *Normans* firent auſſi dans la *Friſe* un grand dégât; & comme ils avoient déja brulé, l'année précedente, une Ville; ils brulerent dans celle-ci la Ville d'*Utrecht*.

Les Normans brulent Utrecht.

Baron. Diſm. l. 6.

Il ne ſe paſſa rien de fort conſiderable dans l'Empire, ſinon la dédicace du Temple de *Bamberg*, qu'*Henri* fit faire. Quelques-uns diſent, qu'on la fit l'année ſuivante: mais d'autres la mettent dans cette année. On dit que ce fut le Patriarche d'*Aquilée*, qui fit cette conſécration, en préſence de pluſieurs Prélats, & de deux Abbeſſes, *Sophie*, & *Adelaïde*, ſœurs de l'Empereur *Othon III.*; & qu'il y eut un Synode aſſez conſiderable, où quelques Evêques furent cenſurez, comme, l'Evêque de *Mets*, de ce qu'il avoit fait de faux rapports de l'Empereur, par lettres, au Pape.

Dédicace du Temple de Bamberg.

Concil. T. IX. p. 806.

Hofman l. 1. de ſes Ann. de Bamberg, dit que cette année *Henri* Duc de Baviere, & *Thierri* Evêque de *Mets*, freres de l'Imperatrice *Cunegonde*, voyant de mauvais œil les liberalitez de leur ſœur, & que l'Empereur diſtribuoit ſon patrimoine à des Prêtres fainéans, ſans qu'on l'en pût détourner, firent une conſpiration contre lui; & s'étant joints à *Guelfe* Prince de Souabe, lui déclarerent la guerre, ayant pris *Augsbourg*, & en ayant chaſſé l'Evêque *Brunon*: mais que l'Empereur ayant battu leurs troupes, avoit dépouillé *Henri* de ſon Duché, l'avoit chaſſé de la Baviere, pris la Ville de *Mets*; & avoit établi *Adalberon* frere de Cunegonde, Evêque de *Mets* en la place de *Thierri*.

An. de N. S. 1011.

Dans Conſtantinople, il arriva un très grand tremblement de terre.

Tremblement de terre à Conſtantinople.

Ceux qui ſont curieux des choſes naturelles, ne ſeront pas auſſi fâchez d'apprendre, que cette année on crut avoir vu pleuvoir du blé, & de petits poiſſons, dans le païs de *Hasbain*. Si cela eſt vrai, on eſtime que les poiſſons pouvoient s'être formez de quelque frai, que le Soleil avoit attiré en l'air avec les vapeurs, comme c'eſt ainſi qu'il s'y forme de petites grenouilles; & quant au blé, on croit qu'un tourbillon en avoit enlevé quelque monceau à la campagne, & que la tempête l'ayant envelopé dans une nue, l'avoit pouſſé juſqu'à l'endroit où elle avoit crevé.

Il pleut du blé & de petits poiſſons dans le païs de Hasbain.

Mezeray.

Les eaux d'une fontaine auprès de *Mons* en Hainaut, parurent auſſi toutes ſanglantes.

Dans cette année fleuriſſoient: *Syrus* Abbé de Cluny, Diſciple de S. *Maiol*, qui a écrit la Vie de ſon Maitre, adreſſée à *Odilon*, donnée par le P. *Mabillon* dans le 5. Siecle Bénédictin, & avec les additions d'*Aldebaud* par les *Bollandiſtes* à l'onzieme de Mai. *Osberne*, ou *Osbert*, Moine & Chantre de Cantorbie, qui

Syrus.

Osberne.

An. de N.S. 1012.

a écrit les Vies de S. *Dunſtan*, de S. *Odon*, & de S. *Elphegue*. Le P. *Mabillon* nous a donné la véritable Vie de S. *Dunſtan* & d'*Odon*, par *Osbert*; celle qu'avoit donnée *Surius*, eſt d'un Auteur plus récent. La Vie & la Paſſion de S. *Elphegue* eſt rapportée par *Bollandus*, au 19. d'Avril. *Rupert* auſſi Abbé du Mont-Caſſin, dont *Tritheme* fait l'éloge, mais dont nous n'avons rien, fleuriſſoit dans ce tems.

An. de N. S. 1012.

Rupert.

L'an 1012. *de N. S. Le* 37. *de Baſile, & de Conſtantin. Le* 11. *d'Henri. Le* 16. *de Robert Le* 4. *de Serge IV. Le* 1. *de Benoit VIII. Indict. X.*

Une Etoile d'une grandeur extraordinaire. *Mezeray.*

ON vit cette année, dans les dernieres parties du Midi, une Etoile d'une grandeur extraordinaire, qui ſembloit darder de vifs éclairs dans les yeux. Elle parut trois mois entiers; quelquefois elle diminuoit, d'autres fois elle ſe montroit plus grande, & quelquefois elle diſparoiſſoit tout-à-fait. Sans doute, on ne manqua pas de tirer de grands préſages de cette Etoile.

Mort de Serge IV. *Baron. Marianus Scotus p. 449. Sigebert.*

On regarde les Papes, dans la Communion Romaine, comme autant d'Etoiles de la premiere grandeur. On en vit diſparoitre un cette année, ſavoir *Serge IV.* Il paroit par ſon Epitaphe, qu'il étoit fort liberal envers les pauvres. Je vais la rapporter, en faveur de ceux qui aiment ces ſortes de choſes. On la trouve dans *Ceſar Raſpon*, l. 1. de Baſil. Later. c. 8.

Quisquis ad hæc tendis ſublimia limina, Lector,
Et caperis tanta nobilitate domus,
Intentis oculis aula percurrere raras
Deſine materias, arte juvante manus.
Lumina cum greſſu pendente arguta coërcens,
Reſpice ſollicitus, quid velis hic titulus?
Hic tumulata jacent paſtoris membra ſereni,
Quem decus Eccleſiæ centulit Omnipotens;
Pauperibus panis, nudorum veſtis opima,
Doctor & egregius qui fuit in populo.
Jura ſacerdoti, latas dum cernit ariſtas,
Cœtibus aquavit navigor Angelicis.
Albanum regimen luſtro venerabilis uno
Rexit, poſt ſummum ducitur ad ſolium.
In quo mutato permanſit nomine, Præſul,
SERGIUS EX PETRO, ſic vocitatus erat.
Ductus mente piâ, Jeſu, dic, parce, Redemptor;
Usque vicem capiat, dic, Deus, hunc habeas.

On dit, que ce Pape avoit de grands deſſeins, ſur-tout, de chaſſer les Sarraſins de la Sicile, d'où ils faiſoient ſouvent de ſoudaines & dangereuſes irruptions dans l'Italie. *Tagmon* Archevêque de Magdebourg mourut auſſi cette année, & *Walterd* lui ſucceda; mais il mourut 7 ſemaines après, & *Géron* fut mis en ſa place. Dans ce tems-là, dès que l'Evêque étoit mort, on en donnoit avis au Roi; on attendoit ſon agrément, pour proceder à l'élection; il la confirmoit, en donnant à l'Elu, l'Anneau, & le Bâton Paſtoral; & il recevoit ſon ſerment, avant qu'il prît poſſeſſion.

Tagmon Archevêque de Magdebourg meurt, & ceux qui lui ſuccedent.

Ce qu'on faiſoit quand un Evêque étoit mort, & comment le Roi confirmoit l'élection.

La mort du Pape cauſa du trouble dans l'Egliſe, & il y eut un Schiſme entre *Benoit VIII.* qui s'appelloit *Jean*, & qui étoit auparavant Evêque de *Porto* ſur l'embouchure du Tibre dans la mer, de la famille des Comtes de *Tuſcanelle*, fils de *Gregoire* Comte de *Freſcati*; & *Gregoire*, que quelques Romains, qui n'approuvoient point l'élection de *Benoit*, élurent Pape, & dont le Parti

Schiſme entre BENOIT VIII. & GREGOIRE. *Ditm. l. 6. p. 84. Baron. ex Helmold. Chron. Slav. l. 1. c. 16.*

An. de N. S. 1012.

Parti fut d'abord ſi puiſſant, qu'il chaſſa de Rome *Benoit*, lequel fut contraint d'aller en Allemagne, pour implorer le ſecours de *Henri*, qui le reçut avec de grands honneurs, & qui lui promit de le rétablir; ce qu'il fit l'année ſuivante. Mais ni *Herman Contract*, ni *Lambert de Schafneburg*, ni *Marianus Scotus*, ni *Sigebert* ne diſent mot de ce Schiſme. *Ditmar* dit que dans l'Election, *Benoit* l'emporta ſur *Gregoire*. Mais le ſeul *Wernerus Rollewink* dit qu'il y eut alors un XIII. Schiſme.

Troubles en Saxe, que cauſe le Duc Bernard.

S'il y eut du trouble dans l'Italie, il y en eut auſſi dans les Egliſes de Saxe, ſous le gouvernement du Duc *Bernard*, qui avoit ſuccedé à *Bennon* ſon pere. Ce Duc s'étant ſoulevé contre *Henri*, porta toute la Saxe à ſe rebeller contre cet Empereur, & affligea beaucoup les Egliſes qui ne voulurent pas entrer dans ſa rebellion. Enſuite ayant traité cruellement les peuples de l'Eſclavonie, il fut la cauſe que ces Peuples opprimez retournerent dans le Paganiſme, & firent de grands deſordres.

Religion des peuples de l'Eſclavonie.

Procop. de bello Gothico l. 3. Helmold. Chro. Sl. l. 1. c. 83.

Si on ſouhaite de ſavoir quelle étoit la Religion de ces Peuples; on dit qu'ils croyoient 1. Qu'il y avoit pluſieurs Dieux; mais qu'il y en avoit un qui étoit le Maitre de tous les autres, & qui forgeoit les foudres. Ils lui immoloient des Taureaux. 2. Ils adoroient auſſi des Arbres, des Forêts, des Nymphes; & ils ſe mêloient de deviner. 3. Ils avoient quelques Dieux, dont ils faiſoient voir les Idoles, comme celui qu'ils nommoient *Podago*. 4. Ils repréſentoient auſſi quelques-uns de leurs Dieux, avec deux ou trois têtes. 5. Ils croyoient deux Dieux; l'un Auteur du bien, & l'autre Auteur du mal, qu'ils nommoient *Diabol*, ou *Zeerneboch*, c'eſt-à-dire, Dieu noir. 6. Ils ne vouloient point qu'on jurât, craignant la vengeance divine; & ils eſtimoient, que faire jurer, c'étoit comme faire parjurer.

Ils ne vouloient pas qu'on jurât.

Helmold rapporte, que les Princes des *Winiles* qui furent la cauſe de la rebellion, s'appelloient *Miſtiwoi* & *Mizzudrag*. Le premier de ces Princes demanda en mariage la niece du Duc *Bernard*, & il la lui promit; & ce Prince voulant ſe rendre digne d'une telle Epouſe, s'en alla avec ce Duc en Italie, accompagné de mille Cavaliers, qui y furent tous tuez. Revenu de cette expédition, il demanda la femme qu'on lui avoit promiſe. Le Marquis *Theodoric*, qui poſſedoit la partie orientale de l'*Eſclavonie*, s'y oppoſa, diſant, qu'il ne faloit point donner la proche parente du Duc *Bernard* à un *Chien*. Cette injure irrita fort le Prince des *Winiles*, & il ſe retira. Le Duc changea d'avis, & envoya après lui un Courier, pour lui dire qu'il lui donneroit celle qu'il ſouhaitoit: mais ce Prince répondit, qu'il ne faloit pas donner à un Chien la niece d'un grand Duc; & il ajouta, que les gros Chiens ſavoient bien mordre. Après quoi il ſe retira dans l'Eſclavonie, & paſſa dans une Ville qu'*Helmold* nomme *Rethre*, où ayant appellé tous les Eſclavons qui étoient dans la partie orientale, il leur fit ſavoir l'injure qu'on lui avoit faite, & comment les Saxons appelloient les Eſclavons des *Chiens:* mais ils lui répondirent, qu'il étoit traité comme il l'avoit mérité, en quittant ceux de ſa Nation pour les Saxons. Jurez-nous, lui dirent-ils, que vous les abandonnerez, & nous prendrons votre parti. Alors il leur fit le ſerment qu'ils avoient exigé. Et *Krantzius* dit que ce Prince, irrité, fit un grand carnage de pluſieurs Chretiens.

An. de N. S. 1012.

Miſtiwoi & Mizzudrag, Princes des Winiles.

On refuſe à Miſtiwoi la fille du Duc Bernard, qui lui avoit été promiſe.

Il cherche à ſe venger.

Krantz. Sax. l. IV. c. 34. p. 98.

Henri n'avoit pas peu d'occupation; car outre les affaires que lui avoit ſuſcité ce Duc *Bernard*, l'Arche-

Sigonius.

An. de N. S. 1012.

chevêque de Milan lui fit ſavoir, qu'*Ardouin*, enflé de quelques heureux ſuccès qu'il avoit eu, & ſachant les affaires que l'Empereur avoit ſur les bras, faiſoit beaucoup de dégât dans le Milanez; & qu'ainſi il imploroit un prompt ſecours: d'autant plus qu'il ne s'agiſſoit pas ſeulement du Milanez; mais d'empêcher *Ardouin* de s'étendre plus loin. *Henri* fut extrêmement frappé de cette nouvelle, & ſe diſpoſa d'aller en Italie; ce qu'il fit l'année ſuivante.

Ardouin fait du dégât dans le Milanez.

L'Angleterre étoit encore plus agitée, que les autres Etats. Nous avons vu l'année précedente, comme l'Archevêque *Elphegue* rendit le bien pour le mal, que lui avoient fait les Danois, qui, étant guéris de leurs maladies, envoyerent des Députez à ce Prélat, pour le remercier de ce qu'il avoit fait pour eux; car ils croyoient lui devoir leur guériſon; & en même tems, afin de lui propoſer de payer trois-mille marcs pour ſa rançon, & pour ſa vie. Mais comme ils virent que l'Archevêque ne vouloit point écouter cette propoſition, ils le lierent; & après lui avoir fait ſouffrir la torture, ils le ramenerent en priſon. L'Archevêque louoit Dieu de tout. Voici ce qu'ajoute l'Hiſtorien. Il dit, qu'un Eſprit malin lui apparut ſous la forme d'un Ange, & qu'il lui dit qu'il venoit du Ciel, & qu'il étoit envoyé de Dieu pour le tirer de la priſon; ajoutant, qu'il ne devoit pas craindre d'être accuſé de lâcheté, puiſque S. *Paul* s'étoit ſauvé dans une corbeille, que S. *Pierre* avoit été tiré de la priſon par un Ange, & que *J. Chriſt* s'étoit ſauvé, pour éviter les mains de ceux qui vouloient le lapider, permettant à ſes Diſciples de s'enfuir. Le Prélat, touché de ces raiſons, ſuivit ſon Conducteur, qui lui ayant fait paſſer pluſieurs marais dans l'obſcurité de la nuit, diſparut. Alors le pauvre *Elphegue* reconnut, que ce Conducteur avoit été quelque Emiſſaire de l'Eſprit malin, & ſe jettant dans le milieu des marais, ſe mit à implorer le ſecours du Sauveur du Monde. „ O Toi „ *dit-il*, qui m'as donné la vie, & „ qui as eu compaſſion de la poſte„ rité d'Adam, pourquoi abandon„ nes-tu un pauvre Vieillard, que „ ta grace a toujours accompagné „ dans la fleur de ſon âge? L'as-tu „ conſervé juſques à préſent, pour „ le laiſſer périr ſur la fin de ſes „ jours? Combien de fois a-t-il „ éprouvé ton ſecours, dans le cours „ de ſa vie? Tu es mon aide dans „ toutes mes détreſſes. Tu vois, „ que j'ai devant moi la riviere; à „ dos, la priſon; & je ſuis dans „ d'épaiſſes ténebres. C'eſt entre „ tes mains que le pauvre ſe remet, „ & tu es le ſecours de l'orphelin ". C'eſt ainſi que ce ſaint homme prioit, lors qu'un Jeune-homme lui apparut, qui avoit un très grand éclat, & qui lui tint ce diſcours. „ Où vas„ tu? où portes-tu tes pas? Eſt-ce „ en fuyant le combat, qu'on ob„ tient la couronne? Peut-on obte„ nir la recompenſe, ſans avoir ache„ vé la courſe "? Le Prélat répondit, qu'il ne fuyoit point, mais qu'il avoit obeï à la voix du Meſſager céleſte. „ Non, *dit le Jeune-homme*, „ ce n'eſt point à la voix de Dieu „ que tu as obeï; mais c'eſt une in„ vention du Diable. Retourne donc „ dans ta priſon, & ſache que de„ main le Pere céleſte t'honorera, „ dans ſon Ciel, & te fera être éter„ nellement avec ſon Fils ". *Elphegue* fut donc ramené au lieu du combat, attendant l'heure qu'il devoit recevoir la couronne. L'Hiſtorien n'en demeure pas là. Il dit, que comme il étoit près de la porte de la priſon, il fut ſaiſi par une troupe de bourreaux, qui le meurtrirent de coups,

Ex Oſbern. apud Alford ad h. a. Elphegue perſécuté par les Danois.

Ce qui lui arriva dans ſa priſon.

Cruautez exercées ſur lui.

An. de N. S. 1012.

coups, & qui le ramenerent à demi mort dans ſon cachot, dont ils boucherent la porte avec ſoin; ayant allumé un grand feu, & y ayant jetté tout ce qui pouvoit y exciter une odeur très puante. Le Prélat, dit l'Hiſtorien, paſſa ainſi une grande partie de la nuit. Alors, non-ſeulement il entendit la voix des Saints qui chantoient des Hymnes, mais encore l'Archevêque *Dunſtan*, qui lui venoit au-devant, avec d'autres citoyens de la Jéruſalem céleſte, l'aſſurant que le Ciel avoit vu ſes ſouffrances; mais qu'elles n'étoient pas à comparer avec la gloire qui devoit être revélée en lui; qu'il n'auroit qu'un jour de ſupplice, mais que ſa recompenſe ſeroit éternelle: & qu'alors les chaines tomberent, & qu'il ſe trouva guéri de ſes playes.

Je ne ſuis pas garant de toutes les circonſtances de cette Hiſtoire, & j'avoue ingénument, que je crois que ce fut un ſonge que put avoir *Elphegue*, où il crut faire tout ce qui eſt récité, & voir tout ce qu'on dit qu'il vit.

Martyre d'Elphegue.

Quoi qu'il en ſoit, le matin étant venu, on tira le Prélat de ſa priſon, & on le mena au lieu où ſe devoit faire ſon jugement. Là ſes Juges iniques lui dirent: „ Paye ce que nous „ t'avons demandé d'or; ou de„ main on te produira au ſupplice ". Alors le ſaint homme leur dit: „ Je vous préſente l'or de la divine „ Sageſſe, afin que quittant les choſes vaines que vous aimez, vous „ vous convertiſſiez au ſeul Dieu „ vivant & vrai. Que ſi vous mépriſez, par votre obſtination, le „ conſeil de Dieu, que je vous annonce, vous périrez d'une maniere plus cruelle que Sodome ". A ces paroles, ces Satellites du Démon le jetterent ſur lui, le firent tomber avec le revers de leurs haches, & l'aſſommoient de pierres: mais lui, étant tombé ſur ſes genoux, ſe mit à prier ainſi le Fils de Dieu: *O Fils unique du Pere, Jéſus-Chriſt, qui es venu au Monde pour ſauver les pécheurs, reçoi-moi en paix, & pardonne à ceux-ci.* Et étant tombé en terre, il ſe releva, & s'écria: *O bon Paſteur, garde les Enfans de l'Egliſe, que je te recommande en mourant.* Alors un de ces malheureux lui coupa la tête. Cela arriva le 19. ou le 20. d'Avril, la 7e. année de ſon Epiſcopat, la 59e. de ſon âge. C'eſt ainſi qu'il finit ſa vie. Il ne paroit pas qu'il ait invoqué aucun Saint, en mourant, ni la Sainte Vierge. On porta ſon corps à Londres, où il fut enſéveli honorablement. Le Martyrologe met ſon nom au 19. d'Avril; & on ne manque pas de publier ſes miracles. *Lanfranc* ne vouloit pas qu'on l'appellât *Martyr*, parce qu'il n'avoit pas été tué pour la Foi, mais pour n'avoir pas voulu donner l'or qu'on lui demandoit. Il conſulta ſur ce ſujet *Anſelme*, qui lui répondit, qu'il regardoit *Elphegue* comme Martyr, parce qu'il étoit mort pour la juſtice.

Apud Baron. in notis ad 19. April.

Le nom de Martyr lui eſt conteſté.

Au-reſte, un autre Hiſtorien rapporte un peu differemment l'hiſtoire de la mort d'*Elphegue*. C'eſt *Dithmar*, qui appelle ce Prélat *Dunſtan*.

Autre récit de Ditmar l. VII. p. 95.

1. Il dit qu'*Elphegue* avoit promis de l'argent, pour ſe tirer des mains de ſes ennemis, ayant demandé du tems pour payer ſa rançon; & que ce fut parce qu'il n'avoit pas tenu ſa parole, qu'il fut tué.

2. Il ajoute que *Turkil*, qui, à ce qu'il dit, étoit le Chef de la Bande ennemie, ſe préſenta pour *Elphegue*, & offrit tout l'or qu'il avoit, pour éviter la mort à ce Prélat; mais que les ſoldats furent inexorables.

D'autres ajoutent, que le Clergé voulut racheter leur Evêque; mais qu'il ne voulut jamais, aimant mieux perdre la vie, que d'achever de ruïner ſon peuple.

Huntind. l. 6.

La

An. de N. S. 1012.

La mort de ce Prélat eut de fâcheuſes ſuites pour ſes perſécuteurs. *Baronius* rapporte, que la colere de Dieu les pourſuivit; que pluſieurs ſe tuerent eux-mêmes; que d'autres furent tuez; d'autres, poſſedez par le Démon; que s'étant mis en pleine mer, parce que la terreur les avoit ſaiſis, cent-ſoixante de leurs vaiſſeaux furent ſubmergez; & que 65 aborderent en des Terres inconnues, où étant pris pour des Eſpions par les habitans naturels de ces païs, ils furent tous tuez.

Ses perſécuteurs ſont punis.

C'eſt une choſe ſurprenante, qu'*Ethelred* n'ait rien fait pour tirer le premier Prélat de ſon Royaume, de ſa priſon. Il faut qu'il fût bien foible, ou peu ſenſible à l'honneur, ou peu zélé pour la Religion. Quoi qu'il en ſoit, on mit en la place d'*Elphegue*, *Livingus*, qui eſt auſſi appellé *Ethelſtan*.

Livingus ou Ethelſtan mis en ſa place.

Ethelred fit un accord avec les Danois, qu'ils donneroient des vaiſſeaux pour garder l'Angleterre, & que l'Angleterre payeroit 48000 livres.

Accord d'Ethelred avec les Danois.

Enſuite il fit des Loix Eccléſiaſtiques ſur divers ſujets; ſur l'amour qu'on doit à Dieu, & l'obeïſſance dûe au Roi; ſur le payement du *Denier de S. Pierre*; pour obliger tous les Fideles à jeûner trois jours au pain & à l'eau, & avec des herbes crues, avant la S. Michel; ſur les prieres qu'on doit dire dans l'Egliſe, pour l'Etat & pour le Roi; & ſur les aumônes, &c.

Loix Eccléſiaſtiques en Angleterre. *Concil. T. IX. p.* 807. *Spelm. de Synod. f.* 539. *Larrey p.* 188.

M. *de Lacrey* dit que ce fut dans cette année, que le traitre *Edrik* fit couper la tête à *Gonthilde*, ou *Gunilde*, ſœur de *Sucnon* Roi de Dannemarck, à ſon mari, & à ſon fils; & qu'il eut la cruauté de vouloir que cette vertueuſe Princeſſe vit couper la tête à ſon fils & à ſon mari, avant qu'on la lui coupât à elle-même; ce qui attira de grands maux en Angleterre.

Cruauté du traitre Edric, qui fait couper la tête à Gonthilde ſœur de Sucnon.

J'en ai parlé ailleurs, à l'an 1002.

An. de N. S. 1012.

Quoique l'*Eſpagne*, qui étoit en partie ſous la domination des Maures, ait tenu peu de Conciles dans ce Siecle; cependant, le Roi *Alphonſe* tint cette année une Aſſemblée à *Leon*, où l'on fit ſept Canons, entre autres. Le 1. portoit, que dans les Aſſemblées, on commenceroit par les affaires Eccléſiaſtiques. Le 2. que les Egliſes jouiroient paiſiblement des biens qui leur étoient donnez par Teſtament, & que ce ſeroient les Eccléſiaſtiques qui jugeroient de leur validité. Le 3. que les Abbez, les Abbeſſes, les Moines & les Religieuſes ſeroient ſoumis à la juriſdiction de l'Evêque. Le 4. que perſonne ne s'empareroit des biens des Egliſes. Le 5. que les Officiers du Roi pourſuivroient en juſtice, ceux qui auroient tué un homme appartenant à l'Egliſe. Le 6. qu'après l'examen des affaires Eccléſiaſtiques, on procederoit à l'examen des affaires du Royaume. Le 7. que perſonne n'acheteroit la ſucceſſion d'un Eſclave de l'Egliſe; que celui qui l'auroit achetée, la perdroit, & l'argent qu'il auroit donné. Outre ces Canons, il y en a 48 qui regardent le bien de l'Etat, que le Cardinal *d'Aguirre* a donnez au public.

Synode en Eſpagne. *Baron. ad h. a. Dupin. p.* 126. 127. *Concil. Hiſp.* III. *ad a.* 1012. *p.* 192. *Cave hiſt liter. pars alt. p.* 206. *Concil. T. IX. p.* 817. *Roderic Tolet Pelag. Ovet. p.* 64.

Nous avons vu ailleurs, que D. *Sanche III.* ou ſelon d'autres *Sanche IV.* étoit Roi de Navarre, qui fut appellé *le Grand*, à cauſe de l'étenduë de ſes Etats, & à cauſe des belles actions de guerre, qui lui aquirent le titre d'*Empereur des Eſpagnes*, que les *Goths*, dans leur plus floriſſant état, n'avoient oſé prendre.

D. Sanche III. Roi de Navarre appellé *le Grand*, Empereur des Eſpagnes.

Les Hiſtoires d'Arragon lui donnent pour premiere femme, D. *Gaya*. D'autres croyent, qu'elle ne fut que ſa Maitreſſe, dont il eut D. *Ramire*, premier Roi d'Arragon. Mais il épouſa D. *Nugna*; d'autres l'appellent *Elvi-*

Sa premiere femme D. Gaya.

Sa ſeconde femme Nugna ou Elvire.

An. de N. S. 1012.

Elvire, fille ainée de D. *Sanche Garcie*, Comte de Caſtille. Il en eut trois fils, D. *Garcie*, qui fut Roi de Navarre; D. *Fernand*, qui fut premier Roi de Caſtille; & D. *Gonzales*, ou *Gonçalve*, qui fut Roi de Sobrarbe. Cette Reine avoit une ſœur nommée *Théreſe*, mariée à D. *Bermond III.* Roi de Leon; & un frere unique nommé *Garcia*, qui épouſa *Sancha*, ou *Sanctina*, ſœur dudit *Bermond*. Je ne ſaurois m'empêcher de rapporter ici une petite Hiſtoire, qu'on fait de la Reine *Nugna*, ou *Elvira*, & de ſon fils *Garcie*. Dans le tems que D. *Sanche* étoit occupé à faire la guerre aux Maures, D. *Garcie* demanda à ſa mere un très beau cheval, quoique le Roi eût expreſſément défendu que perſonne le montât. La Reine, complaiſante, le promit à ce fils, qu'elle chériſſoit beaucoup. Mais le Grand-Ecuyer lui ayant repréſenté, que le Roi avoit défendu qu'on laiſſât monter ce cheval à qui que ce fût, (*André Favyn* dans ſon Hiſtoire de Navarre l. III. p. 130. dit que l'Ecuyer repréſenta à la Reine, que ce cheval étoit fort en bouche, fougueux, & qu'il pourroit renverſer le jeune Prince) la Reine refuſa à D. *Garcie* ce qu'elle lui avoit accordé. Ce refus l'irrita; & s'imaginant qu'il y avoit quelque commerce criminel entre la Reine & le Grand-Ecuyer, il réſolut de les accuſer lorſque le Roi ſeroit de retour, & communiqua ſon deſſein à D. *Fernand* ſon frere, dont la jeuneſſe ſe rendit aux perſuaſions de ſon ainé, qui obtint de lui, qu'il n'entreprendroit point la défenſe de la Reine. Dès que le Roi fut de retour, le malheureux D. *Garcie* eut l'audace d'accuſer ſa propre mere, de manquer de fidelité à ſon Epoux. Le Roi fut extrêmement ſurpris de cette accuſation, parce qu'il n'avoit jamais ſoupçonné la vertu de la Reine. Comme il ne vouloit pas croire legerement ce qui lui avoit été dit, il employa tous les moyens pour découvrir la vérité, ayant fait cependant enfermer la Reine dans le Château de *Nagera*. Enſuite il queſtionna D. *Fernand* ſon ſecond fils; mais les réponſes ambigues de ce jeune Prince exciterent de nouveaux ſoupçons. L'affaire fut portée au Conſeil, & l'on conclut, que la Reine juſtifieroit ſon innocence, par des preuves contraires à celles qu'on avoit produites contre elle; ou qu'elle trouveroit un *Chevalier* qui défendroit ſa cauſe par les armes; ou qu'au défaut de cela, elle ſeroit brûlée. La Reine apprit ce jugement avec une extrême douleur, & prioit Dieu continuellement qu'il fît connoître ſon innocence. Dieu exauça ſes prieres. Pluſieurs jours s'écoulerent, ſans qu'il ſe préſentât perſonne qui voulût défendre la Reine. Enfin D. *Ramire*, fils naturel du Roi, demanda le combat. Pendant qu'on s'y préparoit, un Religieux fort eſtimé dans le Royaume, qui avoit quelque ſoupçon ſur le procedé de D. *Garcie* & de D. *Fernand*, les vint trouver, & les toucha ſi vivement, qu'ils confeſſerent enfin leur crime, en demandant pardon à Dieu, & prierent ce Religieux de leur faire obtenir leur grace du Roi. Le Religieux vint inceſſamment déclarer la choſe à D. *Sanche*, qui eut une grande joye d'apprendre que ſa femme étoit innocente, & qui la délivra auſſi-tôt de priſon; mais qui lui laiſſa la liberté, ou de faire grace à ſes enfans, ou de les punir. La Reine, qui étoit la bonté-même, n'héſita pas un moment ſur le parti qu'elle devoit prendre: oubliant qu'elle avoit été offenſée, & ſe ſouvenant qu'elle étoit mere, elle pardonna à ſes fils, & les remit dans les bonnes graces du Roi. Mais l'action généreuſe de D. *Rami-*

An. de N. S. 1012.

Ce qui lui arriva par la malice de ſes enfans. *Turq. hiſt. d'Eſp. p. 329. Hiſt. d'Eſp. T. 1. p. 253.*

Accuſée d'infidelité par ſon propre Fils.

Son innocence eſt défendue par D. Ramire fils naturel du Roi.

Reconnue innocente.

Pardonne à ſes enfans.

An. de N.S. 1012.

Ramire ne fut pas ſans recompenſe; car le Roi ſon pere lui donna, après ſa mort, le Comté d'*Arragon*, avec le titre de Roi.

Baron. ex Surio T. 2. die 10. April.

On met dans cette année, la mort de *Macaire II.* Patriarche d'*Antioche*. Le I. de ce nom vivoit dans le VII. Siecle, & ſuivoit les Erreurs des Monothélites. Il ſe trouva l'an 681. au III. Concile de *Conſtantinople*. Le II. dont nous parlons étoit Arménien de Nation. Ayant remis ſon Egliſe à *Eleuthere*, il voyagea dans la Paleſtine, où il fut mis en priſon par les Infideles. Il ſortit de cette captivité, & ſe retira dans le Monaſtere de S. *Bavon* en Flandres, où il mourut. Il y a eu auſſi deux *Macaires*, qui ont été Evêques de Jeruſalem. Le 1. ſuccéda, l'an 312, à *Hermon*, que quelques-uns appellent *Therman*. Ce fut lui qui, l'an 318, s'oppoſa aux Erreurs d'Arius; qui ſe trouva au I. Concile de *Nicée*, & que *Conſtantin* employa pour avoir ſoin de la célebre Baſilique qu'il faiſoit bâtir à Jeruſalem. Le 2. fut mis ſur ce Siege l'an 546. Comme on le ſoupçonna de ſuivre la doctrine d'*Origene*, il fut chaſſé de ſon Siege; mais il fut rétabli, quand on eut vu ſon innocence.

Macaire II. Patriarche d'Antioche meurt.

Il y a eu encore deux *Macaires* Patriarches de Conſtantinople, l'un l'an 1375, & l'autre l'an 1575.

Jean Moſch. Prat. Spirit. c. 96. Surius ad 23. Novemb Evagr. l. 4.

Pluſieurs de ce nom.

Du Denier de S. Pierre.

J'ai dit dans cette année, que les Rois d'Angleterre payoient aux Papes, le *Denier de S. Pierre*. On ne ſera peut-être pas fâché, que je m'étende un peu ſur cette matiere, que pluſieurs perſonnes ignorent; & que je rapporte ici ce que les Savans diſent ſur ce ſujet; & en particulier, le célebre M. *Fabricius*, Docteur en Théologie dans l'Académie d'*Helmſtad*.

Amœnit. Theol. p. 2. &c.

1. Un *Denier*, parmi les Romains, valoit dix *aſſes*, dont chacun valoit une livre. Ainſi un *denier* valoit dix livres, ou 4 *ſeſterces*, dont chacun valoit deux livres & demie. On marquoit le *denier* avec un X. Il y en avoit qu'on marquoit avec le nombre de XVI. parce qu'ils valoient ſeize livres. Le *denier* Romain avoit d'un côté l'empreinte de *Janus*, & de l'autre la figure du Vaiſſeau qui l'avoit porté en Italie. Sur les premiers revers de la monnoye de Rome étoient *Caſtor* & *Pollux*, ou une Victoire, qui pouſſoit un chariot à 2 ou à 4 chevaux; ce qui fit appeller les deniers *bigati*, ou *quadrigati*, ſelon le revers. On les avoit nommez auparavant *ratiti*, à cauſe du Vaiſſeau, qui ſe nomme *Ratis*. Les Romains appelloient du nom de *denier*, les premieres monnoyes d'argent qui furent fabriquées l'an 485. de la fondation de Rome, ſous le Conſulat de *Fabius*, ſelon le témoignage de *Pline*.

Feſtus, Budeus de aſſe CCCC LXXIIX. *Gravius, A Diſcourſe of the Romane Foot and Denarius. Diction. de Trevoux.*

2. Le *denier* Conſulaire valoit plus que le *denier* Imperial. Le dernier peſoit la 8e. partie d'une once; le premier, la 7e. ſeulement; c'eſt-à-dire, que, ſelon quelques Savans, il auroit valu 7 ou 8 ſous, monnoye de France.

3. En France, anciennement, le *denier* ſe prenoit pour toute ſorte de monnoye. Ainſi une piece monnoyée d'*or* étoit appellée *denier d'or*; & ſi elle étoit d'*argent*, on l'appelloit *denier d'argent*. Il y a eu vers l'an 1308, des *deniers d'or à la chaiſe*, valant 25 ſous; & des *deniers d'or à la maſſe*, valant 22 ſous ſix deniers; & des *deniers d'or à la Reine*, valant 16 ſous ſix deniers. En général, le *denier* ſignifioit la 12e. partie d'un ſou, appellé

An. de N. S. 1012.

pellé *ſolidus*; non dans la ſignification où nous le prenons maintenant, mais comme ſignifiant un *Tout*, ou une choſe entiere, qu'on diviſoit en douze parties, de la même maniere que l'*as* des Romains.

Lamb. in Archeion IV. Edgar. Conc. d'Ænham l'an 1009. c. 11.

4. A l'égard du *Denier de S. Pierre*, qu'on payoit en Angleterre, c'étoit une impoſition d'un *denier* ſur chaque maiſon. On l'appelloit dans le langage du Païs, *Peorthpening*, ou *Romſcoh*, ou *Romeſcot*, *Romepeny*, *Peterpence*, &c. & on l'envoyoit à Rome.

Spelm. T. I. Conc. Spelm. T. I. Concil. Matth. Weſtm.

5. Le Roi *Ina*, Roi des *Weſt-Saxons* en Angleterre, fut le premier qui donna lieu à cette impoſition. Le Cardinal *Baronius* dit, que ce fut l'an 740: d'autres mettent cet évenement à l'an 725, & d'autres, l'an 727; & ces derniers ſont les mieux fondez: car *Ina* commença à regner l'an 689, & mourut l'an 727. Quoi qu'il en ſoit, *Ina* fut le premier qui rendit ainſi ſon Royaume tributaire à l'Egliſe Romaine. On dit que ce Roi *Ina* fit conſtruire dans Rome, du conſentement du Pape *Gregoire II.* une Maiſon, qu'il fit appeller du nom d'*Ecole*, où les Rois d'Angleterre, les Evêques, Prêtres, & autres Anglois puſſent ſe faire inſtruire, afin qu'on n'enſeignât dans l'Angleterre aucune Doctrine, que celle qu'on enſeignoit dans Rome. Il fit auſſi bâtir une Egliſe à l'honneur de la Vierge *Marie*, où les Anglois puſſent faire le ſervice. L'impoſition d'*Ina* étoit ſur chaque maiſon. Et pour lui, il ſe fit Religieux avec ſa femme.

6. Le Roi *Offa*, Roi des *Saxons Orientaux* de la même Ile, rendit auſſi ſon Peuple tributaire au Siege de Rome, environ l'an 793, & ordonna, que chaque famille payeroit le *Denier*. Et cela, dit-on, parce qu'il craignoit la peine qu'il avoit à ſouffrir pour ſes péchez, & pour avoir fait mourir *Ethelbert*, Roi des *Anglois Orientaux*.

An. de N. S. 1012.

7. *Ethelwolph* Roi d'Angleterre ſuivit ces exemples, & fourniſſoit 300 talens; ſelon d'autres, 300 marcs, dont chacun valoit 30 *deniers*.

Leg. IV. Edgar.

8. Ce *Denier* devoit être payé, avant la fête de *S. Pierre aux lieus*; & ceux qui ne le payoient pas, étoient obligez, par une Loi du Roi *Edgar*, de porter ce *Denier*, & 30 autres, à Rome, & de donner au Roi 120 ſous. Ceux qui y manquoient une ſeconde fois, donnoient au Roi 200 ſous; & à la troiſieme fois, tous leurs biens étoient confiſquez. Selon la Loi IX. de *Canut*, on étoit obligé de donner au Roi 220 ſous.

Polyd. Virgil. IV. hiſt. Ang. Gravius de denario & author. Gloſſ. ad Archaeonom. Lamb.

9. Les Archidiacres avoient le ſoin de recueillir ces *Deniers*, au commencement. Dans la ſuite, la Cour Romaine envoyoit un homme exprès pour faire la collecte; & *Polydore Virgile* dit, qu'il avoit fait la fonction de Queſteur.

10. Du tems d'*Ethelred*, dont nous avons parlé, ce *Denier* valoit la 20e. partie d'une once d'argent. Cela a duré juſqu'à *Edouard*. Dans le 31. Statut de ce dernier Roi, le *denier* d'Angleterre eſt appellé *ſterling*. Sous *Edouard III.* l'once d'argent valoit 26 *deniers*; ſous *Henri VI.* 32; ſous *Edouard IV.* 40; ſous *Henri VIII.* 45; & ſous la Reine *Elizabeth*, 60.

11. Quoique j'aye dit, qu'*Ina* & *Offa* rendirent leur Royaume tributaire, il paroit cependant par divers monumens, que ce *Denier* étoit donné comme une charité, & comme une aumône, & non comme un tribut. Auſſi il eſt appellé de ce nom.

Weloc in praf. ad Archaeo. Lamb. Spelm. T. I. Concil. Chron. Saxon. ad a. 888.

12. Mais le Roi *Jean*, l'an 1213, rendit en effet ſon Royaume tributaire; & ordonna, qu'on payeroit par an *mille marcs ſterling*.

13. Sous *Henri III.* fils de *Jean*, les

An. de N. S. 1012.

les Papes retiroient autant de l'Angleterre, que les Rois même, ſavoir, 60000 marcs. Ce Roi en fit faire des plaintes au Concile de Lion; mais on répondit, que le Concile n'étoit pas aſſemblé pour cela.

Henric. de Knyghton l. 2. de Event. Angl. Matth. Paris ad a. 1213.

14. Le Cardinal *Baronius*, à l'année 1159. n. 21. 23. dit, qu'*Henri II.* promit de faire donner auſſi dans l'Irlande le *Denier de S. Pierre.*

Sarpini Trattato delle materie benef. Uſſer. in vet. Epiſt. Epiſt. Hibern. Sylloge.

15. *Gregoire VII.* voulut établir en France ce tribut; mais la France ne voulut point ſe ſoumettre à ce joug. Ce Pape voulut entreprendre la même choſe en Eſpagne; mais inutilement. *Pierre* Roi d'Arragon, qui l'an 1204 offrit ſon Royaume au Pape, le rendit tributaire dès-lors, & impoſa à ſon Royaume un tribut annuel. *Alphonſe* Duc, & enſuite Roi de *Portugal*, s'engagea auſſi à payer par an 4 onces d'or, & enſuite une plus groſſe ſomme.

Baron. ad a. 1081. n. 27. Marian hiſt. hiſp. l. 3. c. 5. l. 2. c. 2.

16. *Baronius*, à l'année 1059, rapporte le ſerment du Duc *Robert Guiſcard*, par lequel il s'engagea à payer une penſion annuelle à S. *Pierre*, & au Pape *Nicolas II.*

17. Le Royaume de *Pologne* s'aſſujettit à ce joug, l'an 1041, pour obtenir du Pape, que *Caſimir* leur Roi ſeroit délié des vœux qu'il avoit faits.

Baron. ad a. 1041.

18. Enfin, on dit que les *Daces* mettent un *denier* entre les dents de ceux qui meurent; & cela, diſent-ils, pour S. *Pierre.* Il faut mettre cela avec ce que quelques-uns rapportent des *Ruſſiens*, que lorſque quelqu'un meurt, on lui remet une Lettre de l'Archevêque, afin qu'il la montre à S. *Pierre*, & que cet Apôtre lui ouvre promptement la porte du Ciel.

Troſter. in Dacia ſua l. 4. c. 6.

Matth. in Syſt. Polit. l. 3. exerc. 4. ſect. 4.

En voila ſuffiſamment ſur ce ſujet, & peut-être trop.

L'an 1013. de N. S. Le 38. de Baſile & de Conſtantin. Le 12. d'Henri. Le 17. de Robert. Le 2. de Benoit VIII. Indiction XI.

HEnri, ſelon la promeſſe qu'il avoit faite à *Benoit VIII.* de le rétablir, & ſollicité d'ailleurs puiſſamment par l'Archevêque de Milan, partit avec ſes Troupes, d'Allemagne, pour l'Italie. *Sigonius* dit, qu'il fut couronné à Milan.

Henri couronné à Milan. Défait Ardouin.

Arnouin, ſachant l'approche des troupes de l'Empereur, oſa oppoſer les ſiennes ſur les frontieres de *Verone*, eſperant que la fortune le favoriſeroit, comme elle avoit déja fait. Mais il fut fort trompé dans ſon attente; car après qu'on ſe fut battu vigoureuſement pendant pluſieurs jours, enfin l'Armée de l'Uſurpateur *Arnouin* fut défaite, & il ſe ſauva dans un Chateau; d'où il envoya des Députez à *Henri*, pour le prier de lui donner quelque Comté, promettant de lui remettre ſa Couronne. *Henri* ne voulut pas entendre ſes propoſitions. La ſuite nous fera voir, s'il s'en trouva bien. Ses victoires donnerent de la terreur aux ſéditieux de Rome. *Gregoire* ſe ſauva, & *Benoit VIII.* occupa le Siege. Les Villes & les Provinces de l'Italie vinrent rendre leurs hommages à *Henri*, & l'aſſurer de leur fidelité; & ce Prince fit des Loix, que nous trouvons dans *Goldaſt.* Dans l'une il déclare, que ſi quelqu'un dans un tems de Trêves, & après avoir donné le baiſer de paix, tue un homme, & nie de l'avoir tué,

Ditm. l. 6. p. 61.

Benoit VIII. eſt rétabli ſur le Siege de Rome.

Henri fait des Loix contre ceux qui dans un tems de trêves

An. de N. S. 1013.

tué, il faut qu'il ſoutienne ce qu'il dit, en ſe battant ſoi-même; & il ne lui eſt pas permis de choiſir un Champion pour ſe battre pour lui. Et ſi quelqu'un eſt convaincu, *ajoute-t-il*, il faut qu'il perde la main avec laquelle il a fait l'homicide. La ſeconde Loi porte, qu'il n'eſt permis à aucun Evêque de recevoir un Clerc d'un autre Dioceſe, ni de lui donner quelque Ordre, ſans le congé & le conſentement de l'Evêque d'où il dépend. La troiſieme eſt contre ceux qui tuent, ou font tuer leur mere, leurs freres, leurs ſœurs, leur neveu, ou quelqu'un de leurs proches, pour avoir leur bien; & ordonne que l'héritage de celui qui aura été tué, paſſera à ſes autres légitimes héritiers; mais que l'héritage du meurtrier ſera confiſqué, & qu'il fera pénitence publiquement, par les ordres de l'Evêque: Que s'il nie d'avoir tué, *ajoute-t-il*, qu'il ſoutienne ſa négative, en ſe battant lui-même, ſans prendre un Champion pour lui, à moins que ſon âge avancé, ou trop jeune, ou quelque infirmité ne l'en empêche.

tuent quelqu'un.

Aucun Evêque ne peut recevoir un Clerc d'un autre Dioceſe.

Contre ceux qui tuent leurs parens pour avoir leur bien.

Baron ex Gab. l. 1. Benoit fait une Loi, qui défend d'appeller Empereur, que celui que le Pape aura reconnu propre pour gouverner.

Le Pape *Benoit* fit auſſi un Décret, qui portoit, que perſonne ne ſeroit appellé *Empereur*, que celui que le Pape auroit reconnu propre pour gouverner l'Empire à cauſe de ſa probité, & à qui il auroit remis les marques de l'Empire.

Mort de Libentius. *Act. SS. Bened. ſec. 6. Mabil-*

Au commencement de l'année, mourut *Libentius* Archevêque de *Breme*, qui avoit ſuccedé à *Adaldague* l'an 988, qui avoit reçu le *Pallium* du Pape *Jean XV.* & le Bâton paſtoral de l'Empereur *Othon III.*, & qui fut le premier Archevêque de Breme conſacré par ſes Suffragans: car juſques là, cet Archevêque étoit ſacré par celui de Mayence. La nuit avant ſa mort, il exhorta ceux qui étoient auprès de lui, à ne ſe défier jamais de la bonté divine, & d'élire pour ſon Succeſſeur *Othon*. Le Roi *Henri* fut fâché de ſa mort, mais il refuſa de confirmer l'élection d'*Othon*; il promit de lui faire quelque autre bien, & donna l'Archevêché de Breme & de Hambourg à *Unvan* ſon Chapelain; & lui ayant donné le Bâton paſtoral, il le fit ſacrer par *Geron* Archevêque de Magdebourg. *Benoit VIII.* lui donna le *Pallium*; & cet Archevêque travailla beaucoup à rétablir les Egliſes de l'Eſclavonie.

lon ſec. 6. p. 129. *Ditm. l. 6. p.* 80. *Chr. Sax.* 1013. *Adam. l.* 11. *c.* 33.

Unvan lui ſuccede, à qui Benoit donne le Pallium.

Je crois qu'on ne ſera pas fâché de ſavoir ce que c'étoit que le *Pallium*. Aujourd'hui c'eſt un morceau de drap de laine blanche, qui enferme les épaules & le cou de l'Evêque, & duquel pendent deux bandes, l'une devant, & l'autre derriere; & l'on voit au-deſſous, quatre Croix rouges. Les Religieux de Ste. *Agnès* à Rome ſont obligez d'offrir tous les ans, à la fête de leur Patrone, lorſqu'on chante à la Meſſe ces paroles, *Agnus Dei*, deux *Agneaux*, qu'on remet entre les mains de deux Sous-Diacres Apoſtoliques, qui les envoyent paître, juſqu'à ce que le tems de les tondre ſoit venu. Alors on prend leur laine, qu'on mêle avec d'autre, & on en fait le *Pallium*. On laiſſe repoſer le *Pallium* ſur le corps de S. *Pierre*, ſous le grand Autel, & on l'envoye à ceux qu'on veut honorer; leſquels font ſerment au Pape, en le recevant. L'ancien *Pallium* étoit un long manteau d'une couleur éclatante, ſemblable à celui que portoient les Empereurs. En effet, *Pelage I.* & *Gregoire le Grand* diſoient aux Evêques auxquels ils donnoient le *Pallium*, qu'ils ſeroient honorez par *ce bel habit*; qu'il a un éclat extérieur, & de la magnificence; qu'il peut ſervir à la pompe & au faſte; & qu'il eſt néceſſaire que la pureté des mœurs réponde à la *beauté des habits*.

Qu'eſt ce que le Pallium?

Baſn. hiſt. de l'Egliſe p. 244. *&c. Thomaſſin Part.* 2. *l.* 1. *c.* 24. *Maimb. hiſt. du Pontif. de Greg. le Grand, p.* 142. *Carol. du Freſne in Gloſſ. & Diſſert. de numm. Byzant. Impp. Chriſtoph. Marcell. Cerem. Rom. l.* 1. *ſect.* 10. *Durand. l.* 3. *Ration. c.* 17. *n.* 3. *Cencius Camerarius in*

On

An. de N. S. 1013.

On croit donc que le *Pallium* étoit de *pourpre*. Auſſi *Jean VIII.* envoyant ce manteau à *Theotmar*, pour qui *Carloman* l'avoit demandé, ſouhaitoit, que ce vêtement fit briller l'ame de l'Archevêque aux yeux de ſon Juge, comme il le feroit briller exterieurement aux yeux des hommes. Ceux qui ne veulent pas que le *Pallium* fût un habit éclatant, oppoſent un paſſage d'*Iſidore de Damiette*, lequel décrit un habit fait de laine, que les Evêques portoient ſur leurs épaules, afin de repréſenter le bon Berger, qui rapporte la brebis égarée. Mais M. *Baſnage*, qui ne veut pas décider ſi l'habit dont parle *Iſidore*, étoit un *Camail*, ou un *Rochet*, ſoutient que ce ne peut point être le *Pallium* des Patriarches; parce que du tems de S. *Iſidore*, le *Pallium* étoit particulier aux *Patriarches*; au-lieu que *l'habit* dont parle *Iſidore* étoit commun à tous les Evêques. Il croit donc que l'*Omophorium*, décrit par *Iſidore*, a toujours ſubſiſté, depuis ce tems-là; qu'il étoit commun à tous les Evêques, comme il l'eſt encore aujourd'hui chez les Grecs; qu'il ſignifioit la nature humaine revêtue par J. Chriſt; ou le devoir du Paſteur, qui doit chercher la Brebis égarée: mais qu'il y avoit un autre *Pallium* ſuperbe, particulier aux Patriarches. Il diſtingue donc deux *Pallium*: l'un qui n'étoit qu'un morceau de drap de laine, deſtiné à repréſenter le bon Berger, lequel ſervoit uniquement à l'Autel; & qui, des Orientaux, chez leſquels il étoit commun à tous les Evêques, paſſa en Occident: & l'autre, magnifique, que les Papes & les Empereurs accordoient aux Evêques des grands Sieges.

Conſuali. Marca de Concord. Sacerd. l. 6. c. 6. §. 2. Liberatus Breviar. c. 18. Pelag. l. ep. 12. c. 5. Greg. l. ep. l. 7. ep. 113. Joh. VIII. ep. 63. Iſid. Pelus. ep. l. 1. ep. 136.

Ce qu'étoit l'Omophorium d'Iſidore.

Deux Pallium.

Quand on a commencé à donner le Pallium.

On demandera, quand on a commencé à donner le *Pallium*? *Lupus* produit des Images, dans leſquelles on voit S. *Pierre* revêtu d'un *Pallium*. *Palatius* ſoutient, que *Linus* eſt le premier inventeur de cet habit; & il le prouve auſſi par des Images. On cite le témoignage de *Liberatus*, qui aſſure, que les Evêques d'Alexandrie ſe croioient, en revêtant le *Pallium* qu'ils avoient reçu de S. *Marc*. On cite un endroit de la Vie d'*Ignace* Patriarche de *Conſtantinople*, où il eſt dit, qu'il avoit trouvé le *Pallium* avec lequel S. *Jaques* Evêque de Jeruſalem entroit dans le Saint des Saints, & qu'il le fit enterrer avec lui. Il faut mettre tous ces contes avec ceux d'*Abdias Babylonien*, qui raconte, que S. *Barthelemi* portoit un manteau blanc, & qu'à chaque coin il y avoit une pierrerie; & qui aſſure de plus, que les Apôtres avoient un jour rempli leurs manteaux, de ſerpens, qu'ils répandirent devant les Magiciens qui harceloient les Fideles. Si les Apôtres portoient un *manteau*, je ſuis très perſuadé qu'il n'étoit pas fort ſuperbe, & qu'il ne reſſembloit pas au *Pallium*.

Chez les premiers Chretiens, ceux qui affectoient un genre de vie plus auſtere, ou qui étoient reçus dans le Clergé, prenoient le manteau long, comme cela paroit par l'exemple de *Tertullien*. Mais enſuite on fit un crime à *Euſtathe de Sebaſte*, de porter un manteau, & de le faire porter à ceux qui vouloient l'imiter; & le Concile de *Gangres* prononça anathême contre ceux qui garderoient cet uſage, en y faiſant conſiſter quelque eſpece de Sainteté. Mais à l'égard du *Pallium*, d'autres ont cru qu'il n'en eſt point fait mention avant le Pape *Marc*, l'an 336. D'autres diſent, qu'il fut donné par *Conſtantin le Grand*, à *Sylveſtre*. M. *de Marca* doute, s'il étoit en uſage du tems de *Theodoſe* le jeune; & M. *Baſnage* ſoutient qu'on ne donner le Pallium.

Abd. Babyl. Hiſt. Apoſt. l. 8. & l. 6.

Socr. hiſt. l. 2. p. 43. Concil. Gang. can. 12.

De Marca de Concor. Sacerd. l. 6. c. 6.

An. de N. S. 1013.

Lup. de appellatio. diſſ. 2. c. 7. Palat. geſta Pontif. in Lino t. 1. p. 19.

An. de N. S. 1013.

commença à parler de ce nouvel habit, que dans le cinquieme Siecle, ſous le Regne d'*Anaſtaſe*. *Baronius* a cru, qu'il n'appartenoit qu'au Pape de conferer ce *Pallium*. Mais M. *de Marca* prétend, que les Empereurs furent les premiers qui le donnerent; & qu'enſuite les Papes ſe ſont attribué ce droit. Les raiſons de M. *de Marca* ſont, 1. Que le Patriarche *Anthime* ſe voyant chaſſé, & le Pape étant inflexible à ſon égard, il rendit aux Empereurs le *Pallium*; ce qui prouve, dit-on, qu'il l'avoit reçu d'eux. On dit qu'*Anthime* étoit un ſcélérat, & qu'il commit un crime à cet égard; mais c'eſt ſans aucune preuve, qu'on l'accuſe d'avoir fait un crime dans cette occaſion. On dit, que *Paul d'Alexandrie* fut dépouillé de ſon manteau par le Légat du Pape; mais *Liberatus* aſſure, que ce fut l'Empereur, qui envoya *Pelage* Diacre de Rome, avec les Patriarches d'Antioche & de Jeruſalem, pour ôter le manteau à *Paul d'Alexandrie*. La 2e. preuve de M. *de Marca* eſt, que lorſqu'*Auxanius* Evêque d'Arles voulut obtenir le *Pallium*, & que *Childebert* le demanda pour lui, *Vigile* répondit, qu'il l'accorderoit volontiers; mais qu'il ne pouvoit le faire, ſans le conſentement de l'Empereur; & qu'enſuite l'ayant obtenu, *Vigile* écrivit à cet Evêque, qu'il étoit obligé de prier pour le *Prince*, pour *Theodora*, & pour *Beliſaire*, qui avoient beaucoup contribué à lui faire avoir cet honneur. 3. Il dit encore, que *Gregoire I.* demanda au Prince la liberté de garder auprès de lui le Patriarche d'Antioche, & qu'on lui laiſſât ſon *Pallium*. Il eſt pourtant vrai, que *Gregoire* accorda le *Pallium*, ſans en avertir la Cour. 4. On ajoute une autre preuve. *Thegan* Chorévêque de Trevcs dit, que l'Empereur *Louis le Débonnaire* avoit donné le *Pallium* à *Ebbon* Archevêque de Rheims. Mais dans la ſuite la choſe changea. Il paroit par les Lettres de *Jean VIII.* que c'étoit l'Evêque de Conſtantinople, qui donnoit le *Pallium* à ſon Vicaire en *Bulgarie*, afin de le revêtir d'une autorité plus éclatante. Les *Papes* s'attribuerent le pouvoir de le conferer, non ſeulement aux Evêques particuliers, mais aux Patriarches d'Orient.

An. de N. S. 1013.

Jean VIII. ep. 199.

On donnoit le *Pallium* quelquefois à de ſimples Evêques, en Sicile. Ainſi il n'eſt pas vrai qu'on ne le donnât qu'aux Vicaires Apoſtoliques. *Gregoire le Grand*, par le conſentement de l'Empereur, l'accorda à *Syagrius*, à la priere de la Reine *Brunehaut*: or *Syagrius* n'étoit point Vicaire.

Will. Tyr. l. 15. *c.* 13. *a.* 1136.

On croit, que les Patriarches portoient le *Pallium* en tous lieux; car *Macedonius* allant trouver *Euphemius* dans le Batiſtere, il ſe fit ôter ſon manteau. Ils le portoient ſurtout dans les Conciles. *Macaire* Evêque d'Antioche prenoit ſéance dans le ſixieme Concile, avec ſon manteau Patriarchal; & il en fut dépouillé au milieu de l'Aſſemblée, après qu'il fut convaincu d'Erreur. *Gregoire le Grand* ne vouloit point qu'on le portât, que dans les Egliſes, & pour célebrer la Meſſe; c'eſt ſous cette condition qu'il l'accorda à *Syagrius*. Mais c'eſt aſſez parler du *Pallium*.

Il y a longtems que nous n'avons rien dit de *Baſile* Empereur d'Orient: mais nous aurons bien-tôt à en parler; & ce que nous avons à en dire, ne lui fait pas beaucoup d'honneur. *Baſile* venoit toutes les années en Bulgarie, pour y déſoler tout. *Samuel* Prince des Bulgares, pour ſe garantir, avoit fait faire divers retranchemens, qui étoient bordez de ſoldats, pour empêcher l'entrée à *Baſile*; & il fut aſſez heureux pour y réuſſir. Mais l'année ſuivante lui

Si l'on ne donnoit le Pallium qu'aux Vicaires Apoſtoliques.

Si les Patriarches portoient le Pallium par-tout.

Samuel Prince des Bulgares empêche Baſile d'entrer dans la Bulgarie. *Cedren. p.* 707.

S'il n'appartient qu'au Pape de conferer le Pallium.

Liberat. brev. c. 25.

Vigil. ep. 6.

Greg. l. ep. l. 1. *ep.* 27. *& l.* 7.

Thegan. de geſtis Lud. pii. f. 44.

An. de N. S. 1013.

hui fut funeſte, comme nous le verrons; & nous rapporterons la cruauté inouïe de *Baſile*.

Suenon fait des cruautez en Angleterre. *Wigorn. Hoved. apud Alford in ann. hiſt. Angl. Pontan. Rer. Danic. l. 5. p. 143.*

Suenon fit auſſi bien des cruautez en Angleterre, où il revint avec une grande Flotte; mettant preſque tout à feu & à ſang, lorſqu'on lui réſiſtoit. Il fut très heureux dans cette Expédition: les Provinces ſe rendoient à lui, ſans réſiſtance, & lui prêtoient le ſerment de fidelité. Etant venu aſſieger *Londres*, il ne la put prendre d'abord; mais s'étant rendu maitre des autres Villes, & étant reconnu pour Roi par le Peuple Anglois, ceux de Londres ſe rendirent enfin, lorſqu'ils virent les cruautez qu'il exerçoit ſur ceux de cette Ville qu'il pouvoit ſurprendre. Il ſe fit près de la Ville de Londres, des faits d'armes extraordinaires; les Anglois, ſortant de la Ville, renverſoient tout ce qui oſoit leur réſiſter; & *Suenon*, au deſeſpoir, faiſoit auſſi des choſes incroyables.

La Ville de Londres ſe rend à lui. *Larrey p. 189.*

M. *de Larrey* remarque, que *Suenon* fut contraint de retourner en Dannemarck, cette année, après avoir pourtant exigé le Tribut: mais que l'année 1014 il revint; & que ce fut alors qu'il conquit l'Angleterre. *Ethelred* marcha à ſa rencontre. On combattit d'abord avec aſſez d'égalité: mais enfin des Régimens entiers ayant abandonné ce malheureux Roi, il tâcha de gagner une Place, où il attendit le débris de ſes troupes; & ayant convoqué les Principaux du Royaume, il leur repréſenta, qu'il ne ſavoit s'il avoit plus ſujet de ſe plaindre de ſa mauvaiſe fortune, ou de la perfidie de ſes Sujets: mais qu'il ſuccomboit à toutes les deux; & que ne pouvant rien eſperer d'une Armée qui l'avoit trahi, & d'un Peuple dont la foi étoit ſi chancelante, en reconnoiſſant le doigt de Dieu, qui vouloit tranſporter la Monarchie Angloiſe aux Danois; il alloit ceder la place au Conquérant, que Dieu vouloit élever ſur le Trône: ajoutant pourtant, qu'il eſperoit que ce ne ſeroit que pour un tems; & que ſi cette punition de Dieu les rendoit ſages, il ne deſeſperoit pas du rétabliſſement. *Ethelred* donc, conſterné par le triſte état où étoit ſon Royaume, & ayant laiſſé ſa Capitale entre les mains de ſon plus cruel ennemi, ſongea ſérieuſement à s'enfuir avec ſa famille; aimant mieux apprendre de loin la ruine de ſes Etats, que d'en être le ſpectateur, ſans y pouvoir remedier. Il reconnut, qu'on ne garde pas longtems ce qu'on a acquis par de méchantes voyes, & qu'une Couronne qu'on n'a qu'aux dépens du ſang de ſon frere, n'eſt pas trop affermie. Ainſi, ayant déja envoyé ſa femme & ſes enfans vers ſon beau-frere, il s'y retira auſſi lui-même, ſe confiant à un Général Danois nommé *Turkil*, qui le paſſa en Normandie.

Ethelred s'enfuit en Normandie.

Hiſt. de Norm. par du Moulin. l. IV. p. 97.

Un Auteur qui a écrit les Antiquitez d'Angleterre, dit, que les Moines furent la cauſe de la ruine de ce puiſſant Royame; parce que par leur lache oiſiveté, ils avoient tellement plongé toute cette Nation dans une honteuſe molleſſe à leur exemple, que les Anglois n'avoient, ni la force, ni le courage de réſiſter à leurs ennemis, ni de lever des troupes pour leur oppoſer; & que c'eſt de cette maniere, qu'un Païs ſi floriſſant devint la proie d'un inſolent vainqueur. Mais d'autres Hiſtoriens, plus favorables aux Moines, attribuent tout le mal au Roi.

Antiq. Brit. Parkeri. f. 93. apud Alford. On accuſe les Moines d'être la cauſe de la ruine de l'Angleterre.

Quoi qu'il en ſoit, car ce n'eſt pas à nous à décider, *Richard* Duc de Normandie, qui reçut parfaitement bien, & avec beaucoup d'accueil, la Reine d'Angleterre & ſes enfans, ne reçut pas moins favorablement *Ethelred*; ce qui dut beaucoup

Richard Duc de Normandie reçoit très bien Ethelred.

An. de N. S. 1013.

coup conſoler un pauvre Prince dépouillé, abandonné de les Sujets, & mépriſé par la plupart. Il y a eu pluſieurs Rois d'Angleterre, qui ont eu le même malheur; mais tous n'ont pas eu des aſyles, & pluſieurs ont fini leur vie, d'une maniere très funeſte. Nous en avons vu un dans nos jours, qui a été aſſez heureux, après ſes disgraces, de trouver un doux aſyle dans la Cour d'un grand Roi.

Mezerai. Robert donne l'Archevêché de Bourges à Goſlin ſon fils naturel.

Dans la *France*, l'Archevêché de *Bourges* étant venu à vaquer par la mort de *Daimbert*, le Roi le donna à *Goſlin* ſon fils naturel, Abbé de Fleury. Comme cela étoit contre les Loix de la Diſcipline Eccléſiaſtique, le Clergé de cette Egliſe s'oppoſa fortement à cette élection. On ſoutint que les Canons n'admettoient point les Bâtards à la Prélature, & que la Loi de Dieu les excluoit de l'Aſſemblée de l'Eternel, juſques à la dixieme génération, c'eſt-à-dire, des Charges publiques, & du gouvernement de la Republique d'Iſraël. Mais ce fut en-vain qu'ils firent cette oppoſition; on reconnut que le mérite du Bâtard étoit plus grand que le défaut de ſa naiſſance. Et en effet, il n'y a aucune raiſon, qui doive nous obliger ſous la nouvelle Oeconomie, à exclurre les Bâtards, des Charges, s'ils en ſont véritablement dignes. *Jephté* étoit même Bâtard; & *Guillaume le Conquérant* n'avoit pas honte de ſa naiſſance. Cependant, nous verrons dans la ſuite, qu'on a fait ſouvent des Canons, qui excluent les Bâtards des Emplois Eccléſiaſtiques; comme dans le Canon VIII. du Concile de *Poitiers* de l'an 1078. & dans le Canon VI. du Concile de *Saltzbourg* de l'an 1420; pour n'en rapporter pas pluſieurs autres.

An. de N. S. 1013.

Oppoſition vaine.

Si les Bâtards doivent être exclus.

Oppoſition du Clergé. *Deut.* 23. 2.

La *Chronique de Gemblours*, qui commence par l'an 922, finit à cette année. Elle eſt dans le VI. Tome du Spicilege de *Dacheri*.

La Chronique de Gemblours finit cette année.

Dans cette année auſſi, finit la Chronographie de *Leon le Grammairien*, depuis l'an 813. C'eſt une Continuation de la Chronique de *Theophane*.

L'an 1014. *de N. S. Le* 39. *de Baſile, & de Conſtantin. Le* 13. *d'Henri Roi, & le* 1. *d'Henri Empereur. Le* 18. *de Robert. Le* 3. *de Benoit VIIII. Indict. XII.*

Bar. à l'an 1013. *Glab. l.* 1. *à l'an.* 1013. *Ditm. l.* 7. *p.* 85. *Herm. Contr. p.* 136. *Lamb. Schaffn. p.* 158. Henri vient à Rome.

HEnri, voyant que tout paroiſſoit ſoumis dans la *Lombardie*, ſe mit en marche, au commencement de cette année, pour aller à Rome. Le Pape avec tout le Clergé, le Sénat & le Peuple vinrent en cérémonie au-devant de lui; & *Benoit* préſenta à ce Prince un Globe d'or enrichi de pierreries, avec une Croix d'or élevée au-deſſus du Globe, pour lui apprendre que l'Empereur doit gouverner le Monde, en le ſoumettant à la Croix de Chriſt. *Henri* reçut ce préſent avec beaucoup de reconnoiſſance; & après avoir dit, que ce préſent convenoit à ceux qui, ayant foulé aux pieds les vanitez du Monde, portent le mieux la Croix de Chriſt, il réſolut de l'envoyer au Monaſtere de *Clugny*. Mais on dit, que quelque tems après, il la mit au nombre des Enſeignes de l'Empire. Et depuis ce tems-là on a toujours obſervé de mettre une Boule d'or, ainſi marquée de la Croix, & que l'on

Benoit lui préſente un Globe d'or.

Theat. Hiſtor. P. III. *Per. II. c.* 7. *p.* 115.

An. de N. S. 1014.

l'on appelle communément la *Pomme de l'Empire*, entre les mains de l'Empereur, au jour de ſon Couronnement. Enſuite il fit ſon Entrée dans Rome; & le Dimanche ſuivant, qui fut le 22 de Fevrier, *Henri*, eſcorté de douze Sénateurs, dont ſix avoient la barbe raſe à la Romaine, & ſix de longues mouſtaches à la Françoiſe, avec des bâtons à la main, & accompagné de *Cunegonde* ſa chere Epouſe, fille de *Sigefrid* Comte Palatin, & d'*Hedwige*, vint dans l'Egliſe de S. *Pierre*, où le Pape l'attendoit. Avant que d'entrer, le Pape lui demanda, s'il vouloit être le Défenſeur de l'Egliſe de Rome, & s'il lui ſeroit fidele, & à ſes Succeſſeurs? *Henri* lui ayant répondu qu'il le ſeroit, il fut couronné avec l'Imperatrice *Cunegonde*; & ce jour-là-même le Pape leur fit un ſuperbe feſtin. Ce n'eſt que depuis ce jour-là, que le Cardinal *Baronius* appelle *Henri* Empereur. Huit jours après, il y eut quelques querelles entre des habitans de Rome, & ceux qui ſuivoient l'Empereur, ſur le pont du Tibre. Pluſieurs furent tuez, & il n'y eut que la nuit qui mît fin au combat. Trois Allemans furent les auteurs de cette querelle, *Hug*, *Hecil*, *Ecilin*, qui furent pris, & enſuite empriſonnez.

Dimar. l. 7.

Henri eſt couronné dans l'Egliſe de S. Pierre, avec Cunegonde. *Hefm. l. 1. Ann. Bamberg. p. 50. Chron. Hildensheim.*

Querelles entre quelques habitans de Rome, & ceux qui ſuivoient l'Empereur.

L'Empereur, en reconoiſſance de ce qu'avoit fait fait *Benoit*, confirma, par ſes Patentes, les Donations que les Empereurs François, & les *Othons* avoient faites à l'Egliſe Romaine, & y en ajouta de nouvelles; en ſe reſervant toujours la ſouveraine puiſſance, & le droit d'envoyer des Commiſſaires pour recevoir les plaintes des Peuples, & leur rendre juſtice contre ceux qui pourroient les avoir opprimez, & pour ſe trouver à la conſécration des Papes. Il accorda auſſi de grands privileges à l'Egliſe de *Novare*.

Henri confirme les donations des autres Empereurs. *Baro. ad a. 1014. Goldaſt. Maimb. Décad. de l'Emp. p. 133. Sigon. l.*

On dit qu'un jour, comme il aſſiſtoit au Service divin, il s'apperçut qu'après l'Evangile, on ne chantoit point le *Symbole des Apôtres*; & il en demanda la raiſon. A quoi on répondit, que l'Egliſe Romaine n'avoit été infectée d'aucune Héréſie; & que la coutume de chanter le Symbole n'étoit obſervée ailleurs, que parce que les autres Egliſes s'étoient laiſſé ſéduire. Cette raiſon ne le ſatisfit pas, & il fit comprendre au Pape, qu'il devoit faire chanter le Symbole, afin de renouveller dans la mémoire des Fideles le ſommaire de leur Créance. Pluſieurs Savans, comme *Baronius*, *Bona*, *Hugues Menard*, & d'autres, concluent de là, qui avant l'XI. Siecle, on ne diſoit point à Rome le Symbole dans la Meſſe. Mais *Edmond Martenne* l. I. de Ant. Eccl. Riti. c. 4. art. 5. n. II. ſoutient le contraire, & prouve par les Ordres Romains II. V. VI. publiez par le P. *Mabillon* dans le T. 2. de ſon Muſ. Ital., par ce que *Baluze* rapporte d'*Amalorius*, dans ſon Append. aux Capitul. des Rois de France, par *Walafrid Strabon*, *Leon III.*, *Jean VIII.*, que dans le IX. Siecle on diſoit le Symbole: mais qu'on ne le chantoit pas comme ailleurs.

An. de N. S. 1014.

S. de Reg. Ital. Concil. T. IX. p. 813. Pet. Dam. l. 1. ep. XX. Baron. Berno Abbas l. de rebus ad miſſam ſpectantib. c. 2. Bib. Pat. Max. T. XVIII p. 53.

Henri ordonne qu'on chante le Symbole des Apôtres après l'Evangile à Rome.

Henri ayant été couronné à *Rome*, alla paſſer les fêtes de Pâque à *Pavie*; & après avoir appaiſé ce qui reſtoit de troubles dans la Lombardie, il reprit le chemin de l'Allemagne, ayant fondé un Evêché à *Bobio*, où mourut S. *Columban*; & ayant laiſſé en Italie ſon frere *Arnoul*, qu'il avoit fait conſacrer Archevêque de *Ravenne* par le Pape. Ce nouvel Archevêque, dans cette année, fit tenir un Concile à *Ravenne*, où l'on reforma diverſes choſes, qui avoient été mal faites du tems de l'Archevêque *Adalbert*.

Il va à Pavie, retourne en Allemagne. Concile à Ravenne. *Concil. T. IX. p. 833. Cave hiſt. lit. p. 206.*

On déclara, que toutes les Egliſes & les Oratoires conſacrez par

An. de N. S. 1014.

Adalbert, ſeroient interdits, & la bénédiction déclarée nulle. On y fit défenſe, ſous peine d'anathème, à tous les Evêques de la Province, de vendre le S. Chrême, les ſepultures des morts, & tout ce qui avoit été défendu par les Archevêques *Gerbert* & *Frideric*. On fit auſſi défenſe aux Archiprêtres, de donner au Peuple la bénédiction ou la confirmation par le S. Chrême: ces fonctions furent reſervées aux ſeuls Evêques.

Ardouin prend une Ville.

Ardouin ne ſentit pas plutôt qu'*Henri* s'étoit retiré de l'Italie, qu'il commença à remuer, & il prit *Verceil*, dont l'Evêque *Leon* eut peine à ſe ſauver: mais cela n'obligea pas l'Empereur à rebrouſſer chemin. Comme il retournoit en Allemagne, il vint à Clugni voir l'Abbé S. *Odilon*, & il donna au Monaſtere, ſa Couronne, ſon Sceptre, ſa Pomme, ſon Habit Imperial, & un Crucifix; le tout du poids de cent livres. Il demanda d'être aſſocié à leur Communauté, & il leur donna des Terres conſiderables en Alſace. S. *Meinwerk*, Evêque de *Paderborn*, qui étoit avec l'Empereur, ayant obtenu d'*Odilon*, des Moines pour un Monaſtere, fonda près de *Paderborn* une Chapelle à l'honneur de S. *Benoît*, & emporta le poids du pain, la meſure du vin, le livre de la Règle, celui des Hymnes, & une Antiphonie. L'Empereur vint au Monaſtere de *Corbie* en Saxe, où il châtia pluſieurs Moines. Les Allemans le reçurent avec de grandes acclamations; & un Abbé nommé *Poppo*, fort célebre dans ce tems, pour ſa ſainteté, le vint voir; & ayant remarqué, que l'Empereur ſe plaiſoit à de certains ſpectacles, où l'on expoſoit les gens au péril d'être mangez par des Ours, il lui fit ſur ce ſujet une grave repréſentation, qu'*Henri* écouta avec beaucoup d'attention, & interdit enſuite ces Jeux; cet Empereur n'étant pas ſi cruel que *Baſile* Empereur d'Orient, dont nous allons maintenant parler.

Il va à Clugni. *Vita S. Meinwerc. n. 26. Bolland. 5. Jun. to. 19. p. 521. Chron. Adem. p. 171.*

Chr. Sax. Everhelm. in vita Popponis c. 9. apud Surium die 25. Jann. Remontrance de l'Abbé Poppo ſur les ſpectacles où l'on expoſoit les gens aux Ours.

An. de N. S. 1014.

Cedren. p. 707. Zonar. p. 225. 226. l. 17. c. 9. Cruauté inouïe de Baſile envers 15000 Bulgares.

Nous avons vu dans l'année précedente, comment *Baſile* ne pouvoit point entrer dan la *Bulgarie*, à cauſe des retranchemens que *Samuel* avoit faits: mais cette année, *Nicephore Xiphias* ayant conſeillé à *Baſile* d'attaquer ces retranchemens, alla d'un autre côté ſurprendre les *Bulgares*; & le 20 de Juillet Indict. XII. vint fondre ſur eux, par derriere. Comme ils ſe mirent à fuir, l'Empereur força auſſi-tôt les retranchemens, & pluſieurs Bulgares furent tuez, ou pris. Le Prince *Samuel* eut de la peine à échaper; ſon fils le tira du danger où il étoit. Mais quinze-mille priſonniers, que *Baſile* fit, furent plus malheureux que ceux qui moururent dans le combat; car l'Empereur, par une cruauté inouïe, leur fit crever les yeux, & les renvoya ainſi, ayant laiſſé un borgne à chaque Compagnie de cent hommes, pour leur ſervir de guide. *Samuel* ayant vu dans ce triſte état ces malheureux ſujets, tomba évanoui, & enſuite mourut, deux jours après; (*Lupus Protoſpata* dit, que ce fut l'année ſuivante.) Son fils lui ſucceda, il s'appelloit *Romain* & *Gabriel*: mais l'action de *Baſile* le fit regarder avec horreur.

Samuel Roi des Bulgares meurt de déplaiſir. Romain ſon fils lui ſuccede.

Il arriva une revolution conſiderable dans l'Angleterre. *Ethelred*, comme nous l'avons dit dans l'année précedente, avoit quitté ſon Royaume. Il y avoit bien laiſſé une petite Armée; mais il avoit abandonné la place, avec ſa famille; & *Suenon* Roi de Dannemarck étoit reconnu comme le Roi de l'Angleterre. Cependant, ſon Regne ne fut pas auſſi long qu'il eſperoit; & il mourut dans cette année, fort ſubitement.

Huntind. Suenon meurt en Angleterre.

Ceux

An. de N. S. 1014.

Ceux qui aiment les contes, pourront voir dans *Baronius*, & dans quelques autres Auteurs de l'Hiſtoire d'Angleterre, l'Hiſtoire fabuleuſe de la mort de ce Prince. Ce Cardinal, après les Auteurs qu'il cite, dit que *Suenon*, après avoir fait beaucoup de cruautez dans l'Angleterre, oſa exiger un tribut d'un petit Bourg où repoſoit le Corps du Roi & Martyr *Edmond*, ce que perſonne n'avoit oſé faire. Il avoit encore menacé de bruler ce Bourg avec ſes habitans, de démolir l'Egliſe du Martyr, de faire ſouffrir mille maux au Clergé de cette Egliſe. Enfin, il avoit parlé d'une maniere fort injurieuſe du Martyr. Mais *Baronius* & ſes Auteurs rapportent, que ſon audace fut bien-tôt punie; car, diſent-ils, comme ce Prince téméraire étoit environné de ſoldats, il vit, lui ſeul, *Edmond* qui venoit à lui, tout armé. A cette apparition, ce Roi fut fort effrayé, & ſe mit à crier au ſecours, en diſant, que S. *Edmond* le vouloit tuer. Mais, ajoute-t-on, le Saint ne donna pas le tems à ſes gens de le ſecourir; car il le tranſperça, & il le fit tomber de ſon cheval. Il eſt vrai qu'il ne mourut pas à l'inſtant; mais ayant ſouffert de cruelles douleurs juſques au ſoir, il expira enfin. M. *de Larrey* raconte autrement la fable: il dit que ce Roi fut frappé d'un coup de couteau, par une main inviſible, & qu'on reconnut que ce couteau étoit celui du Roi *Edmond*, maſſacré l'an 870. Il faut mettre ces contes avec d'autres, que récite *Baronius* dans cette année, touchant de certains Moines, qui étant venus de Jeruſalem, en rapporterent, à ce qu'il dit, une partie du linge avec lequel J. Chriſt eſſuia les pieds de ſes Diſciples; & touchant l'Abbé de *Cluny*, *Odilon*, qui par ſes prieres obtint qu'un vaiſſeau de verre fait avec beaucoup d'art, mais lequel par malheur, en tombant, avoit été briſé, ſe trouva entier. Quittons ces fables, & venons à l'Hiſtoire. Il eſt certain que *Suenon* mourut cette année; & quelques-uns diſent que ce fut même en Dannemarck. Les Danois lui donnerent pour ſucceſſeur *Canut*.

Hiſtoire fabuleuſe de la mort de ce Prince.

Autres fables.

Prétendu miracle de l'Abbé Odilon ſur un vaiſſeau de verre.

Cependant, les Grands d'Angleterre envoyerent en Normandie, vers leur Roi *Ethelred*, pour le prier de revenir vers eux, l'aſſurant qu'ils n'aimoient & qu'ils n'aimeroient jamais aucun autre Roi plus que lui, qui étoit leur légitime Seigneur, pourvu qu'il voulût regner ſur eux avec plus d'équité & de douceur qu'il n'avoit fait. *Ethelred* reçut très bien ces Députez, & leur envoya ſon fils *Edouard* avec d'autres Seigneurs, pour les aſſurer qu'il les gouverneroit d'une maniere qui les ſatisferoit pleinement, qu'il leur accorderoit tous les privileges qu'ils lui demanderoient, & qu'il feroit grace à tous ceux qui s'étoient ſoumis à un autre Souverain que lui. Les Seigneurs Anglois reçurent avec une grande joye le fils de leur ancien Roi, & lui promirent qu'ils ne reconnoitroient jamais un Prince Danois pour leur Monarque. D'autres diſent, qu'il envoya ſon fils Edmond *incognito*, qui ſe fit connoitre aux Anglois fideles, & qui rapporta au Roi ſon pere, que tout étoit diſpoſé à le recevoir. Après avoir donné ces aſſurances à *Edouard*, ils envoyerent, en Normandie, querir leur Roi, qui vint en diligence, & qui chaſſa *Canut* de l'Angleterre. Ce Prince s'embarqua à l'embouchure de l'*Humbre*: mais la tempête l'ayant rejetté vers *Sandwich*, il eut tant de chagrin de voir le changement ſi ſubit qui étoit arrivé à ſa fortune, que, ſur le point de partir, il fit couper le nez à de jeunes Seigneurs Anglois qu'il avoit en ôtage. *Ethelred*

An. de N. S. 1014.

Canut ſuccede à Suenon. *Wigorn.*

Les Anglois rappellent Ethelred, qui envoye ſon fils Edouard.

Ethelred vient lui-même & chaſſe Canut. *Malmeſb. de Reg. l. 2. Hiſt. des revol. d'Angleterre T. 1. p. 43 44.*

Cruauté de Canut en s'en allant.

An. de N. S. 1014.

red fit mourir à ſon tour beaucoup de Danois naturaliſez en Angleterre, qui avoient échapé à ſes premieres fureurs.

On dit que *Canut* venoit d'embraſſer le Chriſtianiſme ; ce qui a fait croire à quelques-uns, que *Suenon* l'avoit déja embraſſé. An. de N. S. 1014.

L'an 1015. de N. S. L'an 40. de Baſile & de Conſtantin Empereur d'Orient. Le 14. d'Henri Empereur d'Occident. Le XIX. de Robert. Le 4. de Benoit VIII. Indict. XIII.

Gabriel Romain ſuccede à Samuel ſon Pere R. de Bulgarie. *Cedr.*

NOus avons vu, l'année précedente, la mort tragique de *Samuel* Roi de Bulgarie, à qui ſuceda ſon fils *Gabriel*, qu'on appelloit *Romain*. Il étoit plus vigoureux que ſon pere, mais il lui étoit fort inferieur en prudence. Il étoit fils d'une Captive de Lariſſe. Dès qu'il fut revêtu de la Dignité Royale, il attaqua Theſſalonique, & il eut le malheur d'être d'abord battu, par *Theophylacte Botoniate*, qui commandoit dans cette Ville; mais il défit, à ſon tour, *Theophylacte*. *Baſile* n'eut pas plutôt appris cette défaite, qu'il revint à Conſtantinople. Dès le commencement du Printems, *Baſile* ramena des troupes en *Bulgarie*, & reprit Theſſalonique. Peu de tems après, il apprit que *Gabriel* Roi de *Bulgarie* avoit été tué le 24 d'Octobre, par *Jean* fils d'*Aaron* ſon oncle, qu'on nommoit *Uladiſlas*, à qui il avoit ſauvé la vie. Le meurtrier donna lui-même avis à *Baſile* de l'homicide qu'il avoit commis, & ſe ſoumit à lui. Mais *Baſile* ayant appris que ce *Jean* étoit un fourbe, revint en Bulgarie, & fit crever les yeux à autant de *Bulgares* qu'il put rencontrer. Ce *Jean* fut le dernier Roi des *Bulgares*.

Il eſt battu en attaquant Theſſalonique, & il bat à ſon tour.

Baſile reprend Theſſalonique.

Gabriel tué par ſon Couſin Jean, *Cedren. p.* 709. qui ſe ſoumet à Baſile. *Zon. p.* 226.

Cruauté de Baſile.

L'Angleterre ne fut pas, cette année, plus tranquille que les précedentes. Le Roi *Ethelred* fit mourir deux des plus nobles & des plus conſiderables Seigneurs Danois, que le traitre *Edric* accuſa de perfidie. L'un s'appelloit *Morcard*, & l'autre *Sigebert*. *Edric* les attira par ſes lâches flateries, dans ſa chambre; & les ayant enivrez, les fit tuer par des ſoldats, qu'il avoit choiſis pour cela. On brula encore leurs domeſtiques, qui s'étoient ſauvez dans une Egliſe. L'on dit que la cauſe de leur mort fut, qu'*Edric* vouloit avoir leurs biens. *Edmond* fils du Roi épouſa la femme de *Sigebert*, qu'il avoit déja violée durant la vie de ſon mari; & s'empara enſuite des Terres de ces deux grands Seigneurs. Il ne poſſeda pas longtems, tranquillement, ces grands biens. *Canut* ayant mis ordre à ſes affaires en Dannemarck, & fait alliance avec les Rois voiſins, revint en Angleterre, réſolu de vaincre, ou de mourir. Il avoit pour ſes Lieutenans-Généraux, *Eric* & *Turkil*, ce même *Turkil* qui avoit quitté le parti de *Suenon*, & qui avoit paſſé *Ethelred* en Normandie. Il y fit d'horribles dégâts, mettant tout à feu & à ſang, pendant qu'*Ethelred* étoit malade. *Edmond* fils d'*Ethelred*, à qui l'on avoit donné le nom de *Côte-de-fer*, à cauſe de ſa force, voulut d'abord s'oppoſer aux ravages que faiſoit *Canut*: mais *Edric*, le traitre *Edric*, traverſa ſes deſſeins ; & ce malheureux, ne pouvant plus longtems

trahiſon d'Edric. *Malmesb. l.* 2. *de Reg. c.* 10. *p.* 71.

Alford ex Wig.

Canut revient en Angleterre, & y fait d'horribles dégâts.

An. de N.S. 1015.

tems cacher ſes mauvaiſes intentions, réſolut de lever le maſque, & vint ſe rendre à *Canut* avec 40 vaiſſeaux. Toute une Province fit la même choſe, & livra des ôtages & ſes armes. Les *Merciens* s'offroient à faire réſiſtance, pourvu que le Roi ſe mît à leur tête, qu'il les commandât, & qu'il menât avec lui les Seigneurs de Londres, promettant de répandre leur ſang pour leur patrie: mais le Roi n'oſoit ſortir; & pour s'excuſer, il diſoit qu'il craignoit les traîtres. *Canut* avançoit toujours ſes affaires, toujours infatigable, & ne ſe donnant aucun repos, ni le jour, ni la nuit. *Edmond*, dans cette extrêmité, connut que le meilleur parti étoit d'aller attaquer les Villes qui s'étoient rendues, pour retenir celles qui chanceloient, par la maniere dont il eſperoit de châtier la revolte des autres. Mais *Canut* le contraignit bien-tôt de rebrouſſer chemin, & le pourſuivit juſqu'à ce qu'il ſe fût renfermé à Londres avec ſon pere. Après quoi il fit le deſſein d'aſſieger cette Ville. Mais la mort d'*Ethelred* ſurvint bien-tôt après. Nous en parlerons l'année ſuivante.

Trahiſon d'Edric.

Canut infatigable,

pourſuit Edmond & le contraint de ſe renfermer dans Londres.

Dans la *France*, le Roi *Robert* eut le chagrin de voir auſſi quelques troubles dans ſon Royaume. En voici le ſujet. *Fromond* Comte de Sens, après la mort de *Seguin* Archevêque, uſa beaucoup de violence pour faire elire un de ſes fils Archevêque; mais le Clergé ayant choiſi *Leoteric*, qui étoit Archidiacre, *Fromond* fut ſi irrité, & *Raynard II.* ſon fils qui lui ſucceda, qu'ils firent tous les outrages imaginables à ce nouvel Archevêque. Le Prélat vint implorer la protection du Roi, qui y envoya *Bouchard* Comte du Palais. Les habitans de Sens lui ouvrirent les portes: *Raynard* ſe ſauva tout nud, & *Fromond II.* ſon frere ſe jetta dans une groſſe Tour, que *Raynard* avoit bâtie. Le Roi vint en perſonne l'attaquer; & ayant pris *Fromond*, il l'envoya priſonnier à *Orleans*, où il finit ſes jours. *Eudes* Comte de Champagne embraſſa la cauſe de *Raynard*, qui s'étoit refugié auprès de lui. Étant joints, ils ſe trouverent aſſez forts; & ayant bâti le Château de *Montereau-faut-Yonne*, ils firent un aſſez grand dégât aux environs de Sens. Le Roi & l'Archevêque crurent qu'il faloit faire quelque trêve, & conclurent un accommodement, par lequel le Roi rendoit la moitié de la Ville à *Raynard*, ſous cette condition, qu'après ſa mort, cette moitié iroit à l'Archevêque. Ce Traité fait, *Raynard* rentra en poſſeſſion. Mais il n'exécuta aucune condition du Traité; & la querelle ne tarda pas à recommencer: l'affaire même ne ſe termina que ſous le Regne de *Henri*.

Mezerai. Troubles en France, pour l'Archevêque de Sens. *Vita Chr. Sancti Petri vivi Senon. Mathoud in Catal. Arch. Senon. Fragm. Chr. Hugo Men. flav.* chez Duchesne T. IV. p. 143. Fromond

On croit que ce fut peut-être cette guerre, qui donna occaſion aux *Bourguignons* de ſe rebeller une ſeconde fois; & à pluſieurs Seigneurs, d'exercer de grands brigandages dans la Province, par le moyen de leurs Châteaux; en ſorte qu'il falut que le Roi vînt dans le païs pour détruire toutes ces retraites de Voleurs.

L'Empereur *Henri* étant allé voir *Richard* Abbé de S. *Vannes* de Verdun, & deſirant d'embraſſer la Vie Monaſtique, dès qu'il entra dans le Cloître, prononça ces paroles du Prophete au Pſ. 132: *C'eſt ici mon repos pour toujours.* L'Evêque *Heimon*, qui étoit préſent, fit remarquer cela à l'Abbé & lui fit comprendre, que ce ſeroit un grand mal, ſi l'Empereur quittoit l'Empire. L'Abbé, faiſant les mêmes réflexions, fit venir l'Empereur; & lui ayant demandé quel étoit ſon deſſein; *Henri* lui dit, qu'il ſouhaitoit de quiter l'habit ſeculier, & de ſer-

An. de N.S. 1015.

Comte de Sens meurt dans les priſons d'Orleans. Raynard ſon fils & Eudes Comte de Champagne font des dégâts aux environs de Sens.

Accommodement fait entre l'Archevêque de Sens & Raynard, qui n'eſt pas de durée.

Les Bourguignons ſe rebellent. Robert fait raſer pluſieurs Châteaux.

L'Empereur Henri veut ſe faire Moine, & en eſt empêché. *Mirac. B. Rich. n. 8. Sec. 6. Bened. p. 533.*

An. de N. S. 1015.

ſervir Dieu avec les Moines. L'Abbé lui repliqua : Voulez-vous donc être obeïſſant juſques à la mort? Oui, dit *Henri*, & de tout mon cœur. Et moi, dit l'Abbé, je vous reçois pour Moine, & je me charge du ſoin de votre ame; mais je veux que vous faſſiez tout ce que je vous ordonnerai. *Henri* y ayant conſenti, l'Abbé *Richard* lui repartit : Et moi je vous ordonne, que vous repreniez le gouvernement de l'Empire. L'Empereur obeït, quoiqu'avec regret.

Il fonde des Monaſteres. *Calviſius.*

Cet Empereur fonda & enrichit des Monaſteres & des Egliſes. *Meſico* fils du Roi de Pologne, qui, lorſqu'*Henri* avoit été en Italie, ne lui avoit pas été fidele, vint au commencement de l'année ſaluer l'Empereur, qui n'aimant point la guerre, le reçut agréablement. Mais lorſque *Meſico* s'en retournoit, il fut pris en chemin par *Uldric* Duc de Boheme. L'Empereur l'ayant ſu, en fut irrité, & l'envoya redemander. *Meſico* obtint ſa liberté; mais il n'en eut aucune reconnoiſſance, & le Duc de *Boheme* continua d'être ennemi de l'Empereur.

Mefico fils du Roi de Pologne vient ſaluer l'Empereur, eſt pris à ſon retour par le Roi de Boheme, délivré par Henri, eſt ingrat.

Henri alla faire la guerre aux Polonois, & les vainquit en deux batailles; mais ſa victoire lui coûta la perte de pluſieurs perſonnes d'une grande diſtinction, & des Princes même. Les Polonois voulurent revenir à la charge, & vinrent aſſieger *Meiſſen* Capitale de la *Miſnie*, qu'ils auroient infailliblement priſe, ſi le Marquis *Herman* n'étoit ſurvenu dans le tems qu'ils commençoient le Siege. Enſuite les continuelles pluyes d'alors obligerent les Polonois de ſe retirer. *Henri* ſe vit auſſi délivré d'un autre ennemi; l'Archevêque de Ravenne ſon frere, qu'il avoit laiſſé en Italie, fit ſi heureuſement la guerre, conjointement avec *Arnoul* Archevêque de Milan, contre *Ardouin*, qu'*Ardouin* ſe condamna lui-même à paſſer le reſte de ſes jours dans un Monaſtere.

Henri fait la guerre aux Polonois, le défait. Ils aſſiegent Meiſſen inutilement.

Ardouin ſe ſauve dans un Monaſtere.

Cette année fut funeſte à un Duc de Souabe nommé *Erneſt*, qui étant allé à la chaſſe, fut tué malheureuſement par un Comte. *Herman* dit que c'étoit le Comte *Adalberon*. Ce Comte lançoit un dard contre une bête, qu'il pourſuivoit; ce dard perça le Duc, qui, ſe voyant prêt de mourir, pria tous ceux qui étoient avec lui, de pardonner à celui qui l'avoit bleſſé mortellement. Après quoi, comme il n'avoit point de Prêtre avec lui, à qui il pût faire ſa confeſſion; il appella un de ſes ſoldats pour tenir la place de ſon Confeſſeur; & l'ayant fait approcher, il dit aux autres de s'avancer, pour entendre ce qu'avoit fait un pauvre pécheur, qui étoit mortel comme eux. Il les pria de recommander à tous ceux qui étoient abſens, ſon ame péchereſſe, & de conjurer de ſa part ſon Epouſe, de ne rien faire contre ſon honneur, & de ne l'oublier point. Il déclara tous ceux qu'il pouvoit avoir offenſez, dont il ſe ſouvenoit, & il rendit ſon ame tranquillement à Dieu. Ce Duc n'eut pas honte de confeſſer, ce qu'il n'avoit pas eu honte de commettre.

An. de N. S. 1015.

Monaſtere. *Ditm. l. 7. p. 88.*

Mort tragique du Duc de Suabe. *Herm. Contract. p. 136.*

Mort de Wolodomir premier Roi de Ruſſie. *Ditm. l. 7. p. 104.*

On met dans cette année la mort de *Wolodomir*, premier Roi Chretien de la *Ruſſie*. *Ditmar* dit, qu'il mourut à *Kiow*, & qu'il fut enſeveli près de ſa femme, qui étoit la ſœur de *Baſile* & de *Conſtantin* Empereurs. On vénère ſa mémoire, comme celle d'un Saint, le 15 de Juin. Il laiſſa pluſieurs fils, qui ſe diſputerent la Couronne les uns aux autres. L'un d'eux, qui s'appelloit *Swatepoich*, fit aſſaſſiner les freres, qui ſont mis au nombre des Saints dans le Calendrier des Ruſſiens, pour le 24 de Juillet.

Vénéré comme un Saint.

Swatepolch ſon fils fait aſſaſſiner ſes freres. *ad 5. feb. p. 712.*

On voit dans les Actes des Saints, la mort de S. *Albin* Evêque du Tirol, &

La mort de S. Albin & d'Adelheide.

Mort de Meginrgaud.

An. de N.S. 1015.

& d'*Adelheide* Abbeſſe de *Willich*. *Adelaïde* eſt le même nom qu'*Alix*. A ce ſujet je ne ſaurois m'empêcher de remarquer, qu'il y a quantité de noms qui ſont fort differens dans la Langue Latine, & dans la Langue Françoiſe. Je ne rapporterai ici que ceux qui ſont de l'XI. & du XII. Siecle: p. e. *Adelelmus* eſt S. *Aleaume*, en Eſpagnol *San Eleſmes*, Moine de la Chaiſe-Dieu, mort à Burgos l'an 1100. *Adelſerius* eſt S. *Alſier* Abbé de Caves près de Naples, né l'an 1050. *Adelgotus*, S. *Algot*, Evêque de Coire, Moine de Ciſteaux de l'an 1160. *Adelzarius*, S. *Eliſaire*, Moine de S. *Savin* de *Lavedan* en Bigorre, de l'an 1036. *Adjutor*, S. *Aioutre*, Moine de Tiron en Poitou; on dit *S. Uſtre*; de l'an 1131. *Anſfridus*, *Aufroy*, Evêque d'Utrecht, de l'an 1008. *Ardagnus*, S. *Ardaing*, Abbé de Tornut. *Auſtiudus*, S. *Oſtent* Evêque d'Auſche, *Auſci*, *orum*, de l'an 1068. *Benedictus* eſt traduit par *Benoit*, *Benedet*, *Benezeth*, *Bonizet*. *Colmorus*, S. *Colme*, Evêque dans les Iſles Orcades de l'an 1017. *Drogo*, S. *Druon*, ou S. *Dreux*, de l'an 1186. *Enneco*, S. *Innigo* Abbé d'Ogne au Dioceſe de Burgos, de l'an 1057. *Ferdinandus*, S. *Fernand*, Evêque de Caias vers Naples, de l'an 1024. *Gaufridus*, S. *Geofroy*, vers l'an 1069. *Guidus*, S. *Gui*, Comte de Donorage, de l'an 1099. *Hedvigis*, Ste. *Avoye*, Prieure de Mecre à Cologne, de l'an 1098. *Iſmido*, *Iſmeon* Evêque de Die, de l'an 1119. *Magnus*, S. *Maing* Comte des Orcades, de l'an 1106. *Odino*, *Othenon*, Prémontré, à Monchrot en Souabe, de l'an 1182. Ceux qui veulent voir un Recueil des noms des Saints qui paroiſſent éloignez de leur origine, n'ont qu'à lire ce qu'a fait M. l'Abbé *Châtelain*, Chanoine de l'Egliſe de Paris.

Herman parle auſſi de la mort de *Megingaud* Archevêque de Trèves; & *Sigebert de Gemblours* met le martyre d'*Adalbert* Evêque de Prague. Ce même *Sigebert* parle d'un combat donné entre un Duc de Brabant nommé *Godefroy*, & ſon oncle *Lambert* de *Louvain*, où plus de 400 perſonnes reſterent ſur la place, & où *Lambert* même fut tué. Mais il ajoute, qu'il arriva une choſe fort ſinguliere: c'eſt que ce *Lambert* avoit un *Phylactere* plein de Reliques de Saints, pendu à ſon cou, qui tomba, dès que ſon heure fut venue; & dans ce même inſtant, *Lambert* fut tué. Je ne garantis pas la vérité de cette Hiſtoire, ni de ce que dit encore *Sigebert*, qu'un ſoldat ayant trouvé ce *Phylactere*, & l'ayant caché dans ſes caleçons, ſa cuiſſe & ſa jambe lui enflerent; de ſorte qu'il fut contraint de confeſſer la choſe, & de rendre le *Phylactere* à ſon Maitre, qui étoit frere du Duc *Godefroy*. Il eſt fort permis de douter de tous ces faits; & on ne les rapporte, qu'afin de contenter ceux qui aiment ces ſortes de contes.

An. de N. S. 1015.

Sigeb. p. 592. Martyre d'Adalbert. Combat donné entre Godefroy Duc de Brabant, & Lambert de Louvain. Conte d'un phylactere de Lambert.

Cette année ne fut pas ſans Concile. Il y en eut un, qu'on tint à Rome; mais où il ne ſe paſſa rien qui mérite d'être ſu: il ne s'y parla que d'un Privilege accordé à un Monaſtere.

Concile à Rome *Ughell. Ital. Sac. T. II. p.* 996. *Concil. T. IX. p.* 814.

Oudin, dans ſes Commentaires ſur les Ecrivains & Ecrits Eccléſ. T. II. p. 581 parle d'un Moine de Ste. Laure de S. Saba, nommé *Marc Hiero Monachus*, qu'il croit avoir vécu entre les années 1010 & 1020. & qu'il dit avoir compoſé non ſeulement un Commentaire ſur le *Typique de S. Saba*; mais le *Typique* même, qu'il a attribué à S. *Saba*: ce qu'il prouve, parce qu'il eſt parlé dans ce Typique des 3 Carêmes,

An. de N.S. 1016.

qu'il croit être plus récens de 3 à 400 ans que S. *Saba*; & il cite *J. Baptiſte Cotelier*, dans ſes notes ſur le 3. Tome des Monumens de l'Egliſe Grecque, p. 646.

An. de N. S. 1016.

L'an 1016. *de N. S. Le* 41. *de Baſile, & de Conſtantin. Le* 15. *d'Henri. Le* 20. *de Robert. Le* 5. *de Benoit VIII. Indiction XIV.*

Mort d'Ethelred. *Hoved. part.* 1. *ann. p.* 434.

LEs deſordres de l'Angleterre augmenterent beaucoup dans cette année. *Ethelred* mourut, après 37 ans de regne, le 23 d'Avril, à Londres, & ſon corps fut enſeveli dans l'Egliſe de S. *Paul*. Après ſa mort, les Evêques, Abbez, Ducs, & les plus conſiderables Seigneurs de l'Angleterrre, vinrent reconnoître *Canut* pour leur Roi legitime, en déclarant qu'ils renonçoient la famille d'*Ethelred*, & ils jurerent à *Canut* une fidelité inviolable; qui de ſon côté promit de ne les abandonner jamais. Mais les habitans de la Ville de Londres, & tous les Seigneurs qui s'y trouverent, reconnurent *Edmond* fils d'*Ethelred* pour leur Roi, & pour leur Souverain; & ils furent imitez par pluſieurs Peuples de l'Angleterre. *Canut* s'approcha, avec ſa Flotte, de la Ville de Londres; mais les habitans de cette Ville ſoutinrent vigoureuſement ſes attaques, & l'obligerent à ſe retirer avec ſes troupes. *Edmond*, de ſon côté, battit les Danois, & les mit en fuite. Ce brave & infatigable Prince auroit délivré l'Angleterre d'un ſi terrible ennemi, ſi le perfide *Edric*, qui s'étoit reconcilié avec *Edmond* pour lui nuire plus ſurement, ne l'avoit empêché de pourſuivre ſa victoire. On dit même, que ce traitre montrant une tête d'un homme mort, qu'il diſoit être *Edmond*, fit perdre courage aux Anglois, qui auroient tous plié, ou fui, ſi *Edmond*, par ſa préſence, ne les avoit ralliez. Un Hiſtorien ajoute, qu'*Edmond* ayant ſu la fourberie d'*Edric*, lui lança un dard, qui l'auroit tranſpercé, ſi *Edric* n'avoit habilement évité le coup. La nuit finit le combat; car la victoire commençoit à ſe déclarer pour *Edmond*; & même peu de tems après, il auroit entierement triomphé des Danois, s'il ne s'étoit encore laiſſé tromper par *Edric*, qui, par de continuelles trahiſons, cauſa des maux infinis à l'Angleterre; car la plupart des villes ſe rendirent aux Danois. Cependant, on étoit ſur le point de donner un ſanglant combat, & les Armées étoient en préſence; lorſqu'un des plus grands Seigneurs tint ce diſcours aux deux Rois, (quoique quelques-uns doutent de ce fait.) „ Quoi donc, ſera-t-il dit, que nous „ périrons tous, pour l'ambition de „ quelques perſonnes? Si vous vou- „ lez regner tous deux, pourquoi „ détruiſez-vous une Ile qui a eu „ autrefois ſept Rois? Si un ſeul „ veut être Roi, qu'il faſſe voir qu'il „ mérite l'Empire, par ſa valeur, „ ſans répandre davantage de ſang". La propoſition plut aux deux Rois, & tous deux ſe préſenterent pour terminer leurs differens; & le champ de bataille fut la petite Ile d'*Elney* près de Gloceſter. Mais s'étant battus longtems, & *Canut* s'appercevant que ſa force n'égaloit pas toujours

Malmeſb. de Reg. l. 2. *fol.* 72.

CANUT reconnu Roi.

Pontan. R. Dan. l. 5. *p.* 149.

Les habitans de Londres reconnoiſſent EDMOND. *Hiſtoire des revol. d'Angl. p.* 44. *Hoved.*

Edmond bat les Danois, & les auroit vaincus, ſans le perfide Edric. *Larrey p.* 196.

Diſcours d'un grand Seigneur, lorſque les Armées de Canut & d'Edmond étoient en préſence, pour obliger les deux Rois à ſe battre.

Canut propoſe de partager le Royaume.

An. de N. S. 1016.

jours ſon courage, contre un ennemi qui avoit une force de corps extraordinaire, lui propoſa de partager le Royame entre eux; & on ajoute, qu'*Edmond* ayant accepté le parti, ils s'étoient ſeparez bons amis, & avoient par-là terminé une guerre de plus de deux Siecles, durant laquelle les Hiſtoriens comptent quatre-vingt-douze batailles données. Le *Nord* de l'Angleterre fut cedé à *Canut*, & le *Sud* demeura à *Edmond*.

Edmond l'accepte.

Edmond mourut peu de tems après, ſoit de mort naturelle, ſoit de mort violente. Pluſieurs Hiſtoriens diſent, que ce fut encore par la perfidie d'*Edric*, qui le fit tuer; & ce ſentiment paroit fort vraiſemblable. C'étoit un Prince qui avoit de grandes qualitez; infatigable dans les travaux, & ſachant trouver des reſſources dans une défaite. Ses deux fils furent envoyez au Roi des Peuples de Souabe, afin qu'il les fit périr: mais il en eut pitié, & enſuite ils allerent vers le Roi des *Huns*, où ayant vécu doucement pendant quelque tems, l'aîné qui, à ce qu'on dit, avoit épouſé la fille du Roi de Hongrie, mourut; & le cadet nommé *Edouard* épouſa *Agathe* ſœur de la Reine, qui étoit fille d'*Henri II.* Empereur, & de qui *Edouard* eut ſon fils *Edgar*, qu'on appelloit *Etheling*, & qu'*Edouard* nommé *le Confeſſeur* fit héritier de la Couronne. Il en eut auſſi deux filles; *Marguerite*, qui épouſa *Malcolme* Roi d'Ecoſſe; & *Chriſtine*. Ainſi *Canut* demeura maitre de toute l'Angleterre. Ce Prince étoit fort eſtimé, non ſeulement en Angleterre, mais encore en France, comme on le peut recueillir d'une Lettre de *Fulbert* Evêque de Chartres, à ce Roi.

Edmond meurt. *Malmeſb. l. 2. de Reg. p. 72.* Son éloge; ſes deux fils envoyez au Roi des peuples de Souabe, pour les faire périr. Il en a pitié. Ils vont vers le Roi des Huns. L'aîné meurt, & le cadet épouſe la fille d'Henri Empereur, dont il a un fils Edgar. Canut maitre de l'Angleterre. *Fulb. ep. 81.*

Pendant que ces revolutions arrivoient en Angleterre, l'Empereur *Henri* faiſoit la guerre en *Boheme*, où il n'eut pas tout le ſuccès qu'il pouvoit attendre. Il périt beaucoup de monde, & *Henri* eut de la peine à r'avoir leurs corps, pour les faire enterrer. Le Roi de *Bourgogne*, dans ce tems-là, lui vint offrir de donner à l'Empire ſon Royaume, s'il mouroit ſans enfans; ce qui excita une guerre inteſtine, qui cauſa de grands deſordres dans la Bourgogne. Le Pape envoya auſſi une Armée contre les Sarraſins, qui faiſoient de grands ravages dans la Lombardie. Les Sarraſins furent défaits, leur Reine fut priſe & décapitée; le Pape prit pour lui l'ornement d'or & de pierreries qu'elle portoit ſur ſa tête, & envoya à l'Empereur ſa part du butin, eſtimée mille livres. On dit que ce Roi des Sarraſins, affligé extrêmement, & de la mort de la Reine, & de la défaite de ſes gens, envoya au Pape un ſac plein de chataignes, & ordonna à celui qui le lui préſenta, de lui dire, que l'Eté ſuivant, il lui envoyeroit autant de Soldats. Le Pape lui envoya un petit ſac plein de millet, & lui renvoya dire, que s'il revenoit une ſeconde fois, il pouvoit s'aſſurer qu'il trouveroit autant de Soldats armez, qui l'attendroient, qu'il lui envoyoit de grains de mil; ajoutant, que les hommes font de grands deſſeins, mais que Dieu préſide ſur tout.

Les Sarraſins ne furent pas ſeulement malheureux dans cette occaſion; on dit qu'ils le furent alors dans le Siege qu'ils firent de *Salerne*, par mer & par terre; car ils furent repouſſez. C'eſt dans cette année, que les plus habiles Chronologues mettent la venue des *Normans* dans la *Pouille:* la plupart la placent dans l'année 1002, fondez ſur le témoignage de *Leon d'Oſtie*; mais on a fait voir qu'il y a une erreur dans les nombres, comme on le prouve par ce que dit *Leon*, qui remarque, que cela arriva ſous *Benoit VIII.*

Il périt beaucoup de monde, & *Henri* eut de la peine à r'avoir leurs corps, pour les faire enterrer.

Le Roi de Bourgogne lui offre de donner à l'Empire ſon Royaume, ce qui cauſe des troubles.

Le Pape envoye une Armée contre les Sarraſins. *Baron. ad h. a. p. 55. Dicm. l. 7. p. 96.*

Le Roi des Sarraſins défait.

Ce qu'il envoye au Pape, & ce que le Pape lui envoye.

La venue des Normans dans la Pouille. *Lup. Protoſp. ad h. a. Anonym. Barens. apud Pere. rium.*

An. de N. S. 1016.

Tout le monde ne convient pas de ce que firent les Normans. Voici comme on récite l'Hiſtoire, ordinairement. On dit que quarante Normans, au retour du voyage de Jeruſalem, où la devotion, qui étoit alors à la mode, de faire des Pélérinages, les avoit fait aller, arriverent par mer à *Salerne*, en même tems que cette Ville étoit preſſée par les Sarraſins qui l'aſſiegeoient. Comme ces voyageurs étoient braves, & qu'ils firent connoitre le deſir qu'ils avoient de faire voir leur valeur, *Gaimar* Prince de Salerne leur donna des armes & des chevaux, avec la permiſſion qu'ils lui demanderent, de faire une ſortie ſur les ennemis. Ils la firent ſi à propos, & dans un tems où ils étoient ſi peu attendus, qu'après avoir fait un grand carnage des Sarraſins, ils contraignirent ceux qui reſterent, de prendre la fuite. On ajoute que *Gaimar*, étonné des preuves qu'ils avoient données de leur valeur, fit tout ce qu'il put pour les retenir près de lui, en leur offrant de très grandes recompenſes; mais ils répondirent, que c'étoit pour l'amour de Dieu, & pour la défenſe de la Religion Chretienne, qu'ils avoient combattu, & qu'ils ne pouvoient s'arrêter dans ce lieu; que cependant, ou ils reviendroient eux-mêmes, ou ils envoyeroient des gens de leur Nation, qui n'avoient pas moins de valeur qu'eux. On pretend que *Gaimar* envoya avec eux ſes Ambaſſadeurs en Normandie, où ils porterent les plus beaux fruits de leur païs, comme des citrons; avec de magnifiques habits & de riches harnois. Voilà comme on récite la choſe. Mais d'autres ſavans Chronologues ſoutiennent, 1. Qu'il n'eſt pas vrai que les Normans fiſſent le Siege de Salerne; mais qu'on a débité cette fable, ſur ce que les Normans vinrent dans la Pouille, la même année que les Sarraſins aſſiegerent Salerne. 2. Qu'il n'eſt pas vrai encore, que ces Normans vinſſent de la Terre-Sainte; mais qu'ils venoient du *Mont Gargan*, qui eſt une montagne de la Pouille, dans le Royaume de Naples, célebre par la prétendue apparition de S. *Michel*, qui fit connoitre, à ce qu'on dit, à l'Evêque de *Siponte*, du tems du Pape *Gelaſe I.* que ce lieu étoit ſous ſa protection. C'eſt la Tradition des Egliſes de ce païs, marquée dans le Martyrologe Romain ſous le 8. jour du mois de Mai. Le ſentiment de de ces derniers eſt fondé ſur l'autorité de *Guillaume* ſurnommé *de la Pouille*, parce qu'il étoit natif de cette Province. Il floriſſoit vers la fin du XI. Siecle; & il a rendu ſon nom célebre, par un Poëme en vers héroïques, des Conquêtes des Normans en Italie, dans le Royaume de Naples. On voit par l'argument de cet Ouvrage, qu'il le compoſa à la priere d'*Urbain II.* & de *Roger Buſſi* frere de *Robert Guiſcard* Comte de Sicile. Dans ce Poeme, que *Jean Tirene* Avocat de Rouen fit imprimer l'an 1582, on trouve, que quelques Normans étant montez ſur le Mont Gargan, pour s'acquitter de leurs vœux; ils y trouverent un homme nommé *Melus*, vêtu à la Grecque, à qui ils demanderent ce qu'il étoit, & d'où il venoit. Il répondit, qu'il étoit Lombard de naiſſance, citoyen de *Bary*, chaſſé de ſa patrie par la cruauté des Grecs: mais qu'il dépendoit d'eux de le rétablir dans ſon païs; & que pourvu que quelques-uns de leur Nation vouluſſent lui donner du ſecours, il ne doutoit point qu'on ne chaſſât bien-tôt les Grecs. Il ajoute, que ces Normans, touchez de ce récit, promirent à cet honnête-homme, que dès qu'ils ſeroient de retour à leur païs, ils travailleroient à lui procurer le ſecours

An. de N. S. 1016.

L'Hiſtoire de leur venue.

Leo Oſti. l. 2. c. 38. Sigon. d. reg. Ital. l. 8. Baron ad a. 1002. Mezerai. Orderic Vital l. 3. Hiſt. des revol. de Sicile & de Naples imprimée à Paris 1701. p. 13. &c.

Pagi ad h. a. T. IV. p. 101.

Guillaume de la Pouille.

Qui étoit Melus.

Réflexions ſur cette hiſtoire.

An. de N. S. 1016.

cours qu'il demandoit; & qu'en effet ils animerent tellement leurs compatriotes de venir conquérir la Pouille, qu'étant venus à Rome, & ayant reçu des armes de ce *Melus*, dont *Benoit VIII.* favoriſoit les entrepriſes, ils entrerent dans la Pouille l'année ſuivante, & ils ſe battirent fortement contre les Grecs. Nous en verrons la ſuite.

Ce fut dans ce tems qu'*Eudes II.* Comte de *Blois*, marchant avec une Armée conſidérable contre *Foulques Nerra* Comte d'Anjou, ces deux Princes ſe rencontrerent à *Pontlevoi* ſur le *Cher*, où ils ſe livrerent bataille le 6 Juillet. *Foulques* eut d'abord quelque deſavantage: mais *Herbert* Comte du *Maine* étant venu à ſon ſecours, il rallia ſes troupes, & défit abſolument le Comte de *Blois*, lui ayant tué ou pris près de 6000 hommes, & pillé tout ſon bagage. Depuis ce tems-là le cri des anciens Comtes d'Anjou étoit, *Rallie*. Et à ce propos on rapporte ce qu'en dit *Maître Vace*, ſurnommé le Clerc de Caen, dans ſon Roman de Normandie.

François crie *Monjoie*, & Normans *Dex-aie.*
Flamans crie *Arras*, & Angevin *Rallie.*
Et le Cuent Thiebaut *Chartre*, & *Peſ-*
ſevans crie.

Menag. Hiſt. de Sablé.

Le Cardinal *Baronius* rapporte dans cette année, la mort d'un nommé *Simeon* Arménien, qui ayant vécu comme Anachorete dans la Paleſtine & étant venu à Rome, y penſa être aſſommé, étant pris pour un Hérétique. *Baronius* loue beaucoup la ſainteté de ce *Simeon*; & ſi on l'en croit, il a fait beaucoup de miracles. Mais le Siecle où nous ſommes eſt plein d'incrédules.

An. de N. S. 1016.

Bar. La mort de Simeon Armenien.

C'eſt auſſi dans cette année, que la Republique de *Pize* fit venir un célebre Architecte, pour bâtir l'Egliſe Cathédrale. Cet Architecte s'appelloit *Buſchetto da Dulichio*, parce qu'il étoit de l'Ile de *Dulichio* dans la Mer Ionienne. Il avoit une intelligence particuliere des Machines, & il faiſoit élever par dix filles, des fardeaux que 1000 bœufs accouplez n'auroient pu remuer, & qu'un vaiſſeau de mer n'auroit pu porter; comme on le recueille d'une Inſcription qu'on mit ſur ſon Tombeau à Pize, où il mourut. Voici l'Inſcription.

Quod vix mille boum poſſent juga juncta movere,
Et quod vix potuit per mare ferre ratis,
Buſchetti *niſu, quod erat mirabile viſu,*
Dena puellarum turba levavit onus.

Buſchetto de Dulichio, célebre Architecte, bâtit l'Egliſe Cathedrale de Pize. Inventa une machine admirable. Inſcript. ſur ſon tombeau *Felib. vie des Architectes*

L'an

An. de N. S. 1017.

An. de N. S. 1017.

L'an 1017. *de N. S. Le* 42. *de Baſile & de Conſtantin. Le* 16. *d'Henri. Le* 21. *de Robert. Le* 6. *de Benoit VIII. Indiction XV.*

Wigor. ad a. 1016. *Alford. p.* 475.

EDmond Roi d'Angleterre étant mort l'année précedente, *Canut* monta ſur le Trône: mais il y voulut monter d'une maniere, qui lui attira tous les cœurs. Il convoqua dans la Ville de Londres tous les Evêques, Ducs, Princes, & Grands d'Angleterre. Il leur repréſenta en peu de mots, qu'il ſouhaiteroit bien de regner, ſans manquer à ce qu'il devoit à la mémoire d'*Edmond* ſon frere, qui vivoit encore dans les enfans qu'il avoit laiſſez: mais qu'ils ſavoient, qu'*Edmond* l'avoit aſſocié à la Couronne, ſous cette condition, que celui qui vivroit le plus longtems, regneroit ſeul; & qu'on n'avoit point parlé des enfants: Qu'il les prenoit pour témoins de ce fait, eux qui ſavoient les dernieres volontez d'*Edmond*. Les Seigneurs lui dirent, qu'ils ſavoient que le Roi *Edmond* n'avoit remis aucune portion de ſon Royaume à ſes freres, ni pendant ſa vie, ni à ſa mort; & qu'à l'égard de ſes fils, ils ſavoient auſſi, qu'*Edmond* avoit ſouhaité que *Canut* fût leur protecteur, juſqu'à ce qu'ils fuſſent en état de regner. Enſuite ils le reconnurent pour leur Roi, & il fut ſacré cette année.

Diſcours de Canut aux Anglois.

Il eſt ſacré. *Malmesb. de Reg. l.* 2. *c.* 11.

Dès qu'il eut été reconnu pour le légitime Souverain de l'Angleterre, il fit mourir ceux qui avoient contribué à la mort d'*Edmond*; il rangea à leur devoir, ceux qui vouloient ſe faire de petits Rois dans ſon Royaume; & il fit mourir le traitre *Edric*. On raconte differemment ſa mort. Quelques Hiſtoriens diſent, que cet *Edric* ayant fait tuer *Edmond*, vint en porter la nouvelle à *Canut*, & lui raconta tout ce qu'il avoit fait; & que *Canut* lui répondit, qu'il vouloit l'élever au-deſſus de tous les Seigneurs de l'Angleterre, pour recompenſer ſes ſervices; & que, ſur le champ il ordonna qu'il fût décapité, & fit mettre ſa tête ſur la plus haute Tour de Londres. Mais d'autres Auteurs plus fideles diſent, qu'y ayant eu quelque froideur entre *Canut* & *Edric*, ce perfide Sujet eut l'inſolence de lui reprocher le peu de reconnoiſſance qu'il avoit à ſon égard. „ J'ai abandonné, „ lui dit-il, mon Roi pour vous, „ & même je l'ai fait mourir. Sur quoi *Canut*, indigné, lui repliqua incontinent: „ Malheureux, puiſque „ tu es coupable du crime de Leze-„ Majeſté, & contre Dieu, & contre moi; & que tu as fait mourir „ ton propre Seigneur, & mon frere; je te condamne à perdre la „ vie. Ton ſang ſoit ſur ta tête. „ Tes propres paroles te condamnent: ta propre bouche a parlé „ contre toi, & tu as mis les mains „ ſur l'Oint du Seigneur ". Enſuite il le fit étrangler dans le même inſtant; ou, ſelon un autre Auteur anonyme, il le fit décapiter, & fit jetter ſon corps dans la Tamiſe. Ainſi le plus perfide de tous les mortels finit ſa malheureuſe vie.

Il fait mourir les meurtriers d'Edmond, & le traitre Edric. *Huntind. fol.* 363.

Hiſtoire de la mort d'Edric. *Malmesb. l.* 2. *de Reg. c.* 11.

Ingulf. f. 891.

Canut ayant ainſi, ou fait mourir, ou éloigné ceux qui pouvoient troubler ſon Royaume, penſa à ſe marier. On s'empreſſa de tous côtez à lui trouver une Epouſe qui fût digne de lui. Enfin on jetta les yeux ſur *Emma*, qui avoit été femme d'*Ethelred*, & qui s'étoit retirée en Nor-

Anonym. Encomiaſt. Emmæ.

Il épouſe Emme.

An. de N. S. 1017.

Normandie, auprès de ſon frere *Richard*, craignant peut-être que ſon frere Duc de Normandie ne fournit à cette Princeſſe des vaiſſeaux & des troupes, pour relever la Monarchie Angloiſe. *Canut* lui envoya de riches préſens, & la fit demander en mariage, en offrant au Duc *Richard*, ſa ſœur. La Reine ne ſe laiſſa pas d'abord éblouir par une Couronne qu'elle avoit déja portée. Elle refuſa d'être Epouſe de *Canut*, à moins qu'il ne lui jurât, qu'il ne laiſſeroit ſa Couronne à aucun de ſes fils d'une autre femme; mais ſeulement au fils qui naîtroit d'elle: car on faiſoit courir le bruit, qu'il avoit eu d'autres fils. *Canut* lui promit ce qu'elle ſouhaitoit; après quoi il épouſa cette Princeſſe, qui donna bien-tôt un fils à ce grand Roi.

Il établit le bon ordre dans l'Angleterre.

Canut s'appliqua enſuite à rétablir le bon ordre dans l'Angleterre, & il y fit d'excellentes Loix. Il vivoit avec les Evêques, comme un Evêque, & il favoriſoit beaucoup le Clergé; il protegeoit hautement les Veuves & les Pupiles; il nourriſſoit les Orphelins & les pauvres Etrangers; il abolit pluſieurs Loix iniques du Royaume, il bâtit des Egliſes, il maintint la paix dans ſes Etats. Il diviſa ſa Monarchie en 4 Gouvernemens principaux, à qui il laiſſa les anciens noms de *Northumbrie*, de *Mercie*, d'*Eſtanglie*, de *Weſt-Sex*; & il rappella *Edwin* frere du Roi *Edmond*, & lui rendit ſes biens. En un mot, il étoit l'amour & les délices de ſon Peuple.

Mezerai. Robert fait couronner ſon fils Hugues.

Robert l'étoit auſſi en *France*; & ce fut dans cette année qu'il fit couronner à *Compiegne*, le jour de la Pentecôte, ſon fils *Hugues*, quoiqu'il fut très jeune; & dès-lors on mit ſon nom dans tous les Actes, avec celui de ſon pere, de cette maniere:

ROBERT, & HUGUES ſon fils.

An. de N. S. 1017.

On dit, que dans cette même année, d'autres diſent que ce fut l'an 1022, il tomba une pluie de ſang dans quelques contrées maritimes de la Guienne. *Robert* crut, que c'étoit-là un ſigne qui prédiſoit quelque malheur; & il conſulta ſur ce ſujet les plus ſavans de ſon Royaume. Cette pluie s'attachoit ſi fortement ſur la chair, ſur les habits, & ſur les pierres, qu'on ne pouvoit effacer la tache qu'elle faiſoit; au-lieu que quand elle tomboit ſur le bois, elle s'effaçoit aiſément. *Fulbert* Evêque de Chartres, étant conſulté ſur cet évenement, fit une réponſe toute pleine d'Hiſtoires ſemblables, d'allégories, & d'inſtructions morales & chretiennes.

Une pluie de ſang tombe dans la Guienne. *Fragm. Dacherito. 4. p. 86.*

Fulb. ep. 96. 97. Bib. des P. T. XVIII. p. 26.

M. *de Mezerai* dit fort bien, que cela procedoit d'une cauſe naturelle; cependant, il prétend que ce prodige étonnant déſignoit certains Hérétiques *Manichéens*, qui furent découverts à *Orleans*, & punis l'an 1022. Nous verrons quels étoient ces Hérétiques, dans ſon tems; car il eſt certain, que c'eſt l'an 1022 qu'on les découvrit, comme on le prouve par divers Auteurs; * & ſi *Glaber* ſemble nous dire que ce fut l'an 1017; c'eſt parce qu'il y a une erreur dans les exemplaires †.

Ce *Glaber* dit auſſi, qu'il y eut une tempête ſi violente à Rome, que la plupart des habitans périrent, & que cette tempête ne s'appaiſa que par la confeſſion d'un Juif, qui avoua qu'on s'étoit moqué d'une Image de J. Chriſt; & que le Pape *Benoit* ayant appris ce fait, fit couper la tête aux coupables, & qu'auſſitôt les vents & les tempêtes ceſſerent. Peu de gens croiront un tel conte.

* *Chr. Antiſiod. à Lab. T. I. Bib. ad a. 1022. Ex fragm. hiſt. Aquitanica; & ex privil. conceſſo à Rob. Reg. Alberto Miciacenſi Abbati.*

† Au-lieu de

An. de N.S. 1017.

Le P. Pagi dans ſon Hiſtoire de la Vie des Papes T. II renvoye cet évenement à l'an 1022.

tertio de vigeſimo, il faut lire *tertio & vi. eſimo*; & Glab. recule cet évenement d'une année. *Glab. l. III. c. 8.*

C'eſt dans cette année, qu'arriva la premiere Expédition des Normans dans la *Pouille*, quoique *Baronius* la mette dans l'année ſuivante. *Lupus Protoſpata*, *Guillaume de la Pouille* dans ſon *Poëme*, dont nous avons parlé, & d'autres Auteurs qui ont dû être mieux informez de cet évenement, parce qu'ils vivoient dans ce tems-là, & dans la *Pouille*, poſent formellement, que ce fut l'an 17. du Siecle. Voici ce que ces Auteurs nous apprennent. Dès que les *Normans*, dont nous avons parlé dans l'année précedente, furent de retour dans leur païs, ils commencerent à ſolliciter fortement ceux de leur Nation d'aller en Italie; & pour les y exciter, ils firent une très exacte peinture de la fertilité de la *Pouille*. Pluſieurs alors furent tentez d'aller conquérir un païs ſi délicieux; & s'étant mis en chemin, ils arriverent heureuſement à *Rome*. *Melus*, que les premiers Normans avoient trouvé ſur le Mont Gargan, n'eut pas plutôt appris que les François étoient venus en Italie, qu'il y courut inceſſamment, leur donna des armes, & les obligea de venir avec lui. Ce *Melus*, à ce que diſent quelques Hiſtoriens, ayant vu que ſes compatriotes ſouffroient très impatiemment la domination des Grecs, qu'un Officier-général nouvellement établi, (que *Lupus Protoſpata* appelle *Turnichi*, d'autres *Troniki*, & d'autres *Androniki*, Catapan, * c'eſt-à-dire *Capitaine*,) rendoit plus inſupportable que jamais; & les trouvant diſpoſez à une revolte, ſe mit à leur tête, avec un couſin qu'il avoit, nommé *Dattus*, eſperant de mettre tout le païs en liberté. Mais ceux de *Bari*, voyant approcher l'Armée des Grecs, ne penſerent qu'à faire leur paix aux dépens de *Melus*, & offrirent aux ennemis de le leur livrer. Comme il apprit qu'on le trahiſſoit, il s'enfuit avec *Dattus*, tandis que ſes perfides Citoyens envoyerent à Conſtantinople ſa femme & ſon enfant. Mais ayant trouvé des troupes Françoiſes, il crut qu'il ſe rétabliroit heureuſement par leur valeur. *Turniki* fut d'abord averti de la marche de ces nouvelles troupes, & ſe mit en état de les attaquer. On ſe battit, de part & d'autre, avec beaucoup de chaleur. *Melus* fut plus heureux dans les commencemens, que dans la ſuite. On dit qu'il défit les Grecs en trois batailles conſécutives, & qu'il ſe rendit maître de pluſieurs Villes de la *Pouille*. Mais l'année ſuivante, il n'eut pas le même bonheur.

La premiere expédition des Normans dans la Pouille. *Guliel. Poem. l. 1. Hiſt. des Roy. de Sicile & de Naples p. 15. Leo Oſtiens. l. c. 38. 39. Lup. Protoſp ad a. 1017. Anonym. Bar. Pagi ad h. a.*

Melus défait les Grecs.

J'ai parlé ailleurs d'*Henri* Duc de Baviere, frere de *Cunegonde*, à qui l'Empereur *Henri* ôta ſa Duché pour punir ſa rebellion. *Hoffman* l. I. de ſes Ann. de Bamberg, dit que l'Empereur la lui rendit cette année.

An. de N.S. 1017.

* On nommoit ainſi ceux que les Empereurs Grecs envoyoient commander dans la Pouille.

L'an 1018. *de N. S. Le 43. de Baſile, & de Conſtantin. Le 17. d'Henri Le 22. de Robert. Le 7. de Benoit VIII. Indict. I.*

Melus eſt malheureux.

MElus, comme je l'ai dit, fut plus malheureux cette année, que la précedente; car il perdit le fruit de ſes victoires dans une bataille qui ſe donna auprès de *Cannes*, où il fut vaincu, plutôt pourtant, à

Guliel. Poëm. Hiſt. de

An. de N. S. 1018.

à ce qu'on dit, par la trahiſon des ſiens, que par la force des Grecs. *Melus* voyant ſon Parti affoibli, recommanda les *Normans* qui lui avoient été toujours fideles, à *Pandolphe* de S. *Agathe* Prince de Capoue, & à *Guaimare* Prince de Salerne; & partit inceſſamment, pour aller ſolliciter un ſecours auprès de l'Empereur *Henri*. Il fit deux fois le voyage de l'Allemagne, & mourut dans ſes négociations, l'an 1020. comme nous le dirons.

Roy. de Sicile & de Naples. Leo Oſti. l. 2. c. 39. Il meurt en allant en Allemagne.

D'autres Normans firent auſſi une Expédition contre les Sarraſins; *Ademar*, ou *Aymar* de Chab. nous en parle. Il dit que les Normans, ſous la conduite de *Roger*, étant venus en Eſpagne, pour y détruire les Payens qui y étoient, défirent un grand nombre de Sarraſins, & leur prirent pluſieurs Villes & pluſieurs Châteaux. Il décrit enſuite la cruauté de ce Chef des Normans, d'une maniere qui fait horreur à tous ceux qui n'ont pas abſolument dépouillé toute humanité. Si on l'en croit, *Roger* faiſoit hacher par morceaux les Sarraſins qu'il prenoit, faiſoit cuire leur chair dans de grandes chaudieres, & préſentoit cette chair aux autres Sarraſins, & la leur faiſoit manger. Il faiſoit même ſemblant de ſe nourrir de ces horribles mets. Cela fut bien-tôt ſu des autres Sarraſins, qui furent tellement effrayez des cruautez qu'on exerçoit contre leurs gens, que, perdant courage, ils tacherent de faire leur paix, en promettant de payer un tribut.

Chron. Adem. T. II. Bib. Lab. Exped. de Normans contre les Sarraſins.

Roger. Sa cruauté inouïe.

Le ſavant Mr. *Baluze* prétend, qu'*Aymar* s'eſt trompé dans le nom de *Roger*, & qu'il faut mettre le nom de *Ricard*, parce qu'il n'a point trouvé qu'il y ait eu aucun *Roger* de ce tems, qui fut Duc de Normandie. Mais le docte *Pagi* remarque, que dans la relation d'*Aymar*, ce *Roger* eſt repréſenté ſeulement ici comme le Chef de l'Expédition, & non comme un Duc de Normandie.

Baluz. l. 4. Marc. Hiſp.

An. de N. S. 1018.

Mezerai rapporte un autre exploit des *Danois*, ou *Normans* de delà la Mer, qui dans cette même année aborderent dans le Poitou, où ils firent quantité de priſonniers. Tout le pais s'arma pour les chaſſer. Le Duc d'*Aquitaine* les alla lui-même attaquer: mais vingt ou trente des plus braves étant tombez dans des foſſes recouvertes de branchages & de gazons, que les *Normans* avoient creuſez ſur les avenues de leur Camp, & ayant été pris par ces Barbares; cet accident fit perdre courage aux autres: & cependant les *Normans*, craignant une plus rude attaque, remonterent, la nuit-même, ſur leurs vaiſſeaux, après avoir exigé une grande rançon pour les priſonniers qu'ils avoient faits.

Expéd. des Normans en Poitou.

Fleuri l. LVIII. T. XII. p. 441. Bar. ad. a. 1025. Aym. d. Chab. in Chr. T. II. Bib. Lab. Mezerai.

Ce Duc d'*Aquitaine*, nommé *Guillaume IV.* à ſon retour de ſon troiſieme ou quatrieme Pélerinage de Rome, avoit trouvé ſon païs enrichi d'un nouveau tréſor. Quelques-uns diſent, que cela arriva l'an 1010. D'autres plus tard. L'Abbé de *S. Jean d'Angeli*, qui s'appelloit, ſelon quelques Auteurs, *Alduin*, trouva le crane d'un homme, dans une muraille, & dans un petit coffre de pierre. D'abord le bruit courut, que c'étoit la tête de *Jean Baptiſte*, & qu'elle y avoit été miſe par *Pepin*. Il n'en falut pas davantage, pour attirer une grande foule de gens vers cette précieuſe Relique; & l'on croit que ce fut ce qui attira les Danois dont je viens de parler. Le Roi *Robert*, la *Reine*, le *Roi de Navarre*, le *Duc de Normandie*, y apporterent leurs offrandes. Celle du Roi *Robert* fut d'une conque d'or, peſant trente livres, avec de précieux ornemens pour l'Egliſe. On

L'Abbé de S. Angeli trouve le crâne d'un homme, que l'on croit être le crâne de Jean Baptiſte. Robert, la Reine &c. y apportent de riches offrandes.

An. de N. S. 1018.

voyoit un extraordinaire concours de Moines, & de Chanoines, qui venoient de tous côtez honorer la mémoire du Saint Précurſeur. On portoit en même tems les Reliques de S. *Martial* & de S. *Etienne*. Les ſentimens des Auteurs, ſur cette tête découverte, ſont aſſez differens. Les uns croyent, que c'étoit bien une partie du Chef de *Jean Baptiſte*, envoyé par *Conſtantin Copronyme* à *Pepin* Roi de France, qui l'avoit donnée à l'Abbaye de *S. Jean d'Angeli*. D'autres croyent, que ce Chef n'étoit point celui de *Jean Baptiſte*; mais que c'étoit celui de *Jean d'Edeſſe*, qui ſouffrit le martyre dans cette Ville, avec S. *Cyre*, ou *Cyr*. Ils diſent, que leurs corps avoient été portez à *Alexandrie*; & mis avec ceux d'*Ananias*, *Azarias*, & *Mizaël*, qu'on prétend être trois des Saints innocens qu'*Hérode* fit égorger. On ajoute, que ces corps furent portez en France, du tems de *Pepin*, & mis dans le Monaſtere de *S. Jean d'Angeli*; & qu'*Alduin*, ayant cru que c'étoit le *Chef de Jean Baptiſte*, l'avoit ainſi publié, parce qu'il trouva peut-être le nom de *Jean* ſur le *Reliquaire*. D'autres eſtiment, que ce n'étoit, ni la tête de *Jean Baptiſte*, ni celle de S. *Jean d'Edeſſe*, & qu'on ne ſait point quelle tête c'étoit. Ce ſentiment eſt le plus ſûr; & il eſt certain, que dans ce tems-là, ceux de Rome & de Conſtantinople ſe vantoient d'avoir la tête du fils de Zacharie.

Traité hiſtor. de M. Du Cange pub. en 1665.

Le P. *Pagi* croit que dans cette année, ou dans quelqu'une des trois ſuivantes, le Roi *Robert* vint à Rome; & il le prouve par une Lettre du Pape *Benoit VIII.* aux Evêques établis dans la *Bourgogne*, la *Guienne*, & la *Provence*, à *Burchard* Archevêque de Lion, & à 18 autres tant Archevêques, qu'Evêques. Dans cette Lettre ce Pape déclare, qu'en

Robert va à Rome.

Lettre de Benoit VIII. contre ceux qui pilloient le Monaſtere de Cluny.

préſence de *Robert*, & des Princes qui étoient venus viſiter avec lui le Siege Apoſtolique, &c. il avoit appris, que quelques-uns pilloient les terres & poſſeſſions, qui appartenoient au Monaſtere de Clugny, en ſorte que les Religieux étoient hors d'état de ſecourir les étrangers qui abordoient, & les pauvres. Il anathématiſe enſuite ceux qui ſe ſaiſiſſoient de ces biens; il en nomme quelques-uns; il ordonne aux Evêques & aux Prêtres de les excommunier. Il exhorte tous les Princes des ſuſdites Provinces, de ſe déclarer les protecteurs de ce Monaſtere; & pour les y engager, il leur envoye la bénédiction; entre autres, à *Guillaume* ſurnommé *Othon*, Comte de Bourgogne, beau-fils d'*Henri* Duc de Bourgogne, & frere d'*Hugues Capet*; au Comte *Raynaut* ſon fils; à la Comteſſe *Adelaïs*, ſurnommée *Blanche*, & à la Comteſſe *Gerberge Sabra*.

An. de N. S. 1018.

Monaſtere de Clugny.

Odoran, Auteur de ce tems-là, rapporte, que lorſque le Roi *Robert* alla à Rome, la Reine *Berthe*, qu'il avoit repudiée il y avoit longtems, l'y ſuivit, eſperant que par la faveur de quelques-uns de la Cour de Rome, & par un Décret Apoſtolique, elle pourroit être réunie avec *Robert*: ce qui mit la Reine *Conſtance* dans une très grande peine. Et il ajoute même, que comme elle étoit dans cette perplexité, une nuit, il lui ſembla de voir un homme en habit de Prêtre, qui l'aſſura qu'elle ſeroit bien-tôt hors de crainte, & qui s'appella l'Evêque *Savinien*. La Reine, ignorant que S. *Savinien* Martyr avoit été le premier Evêque de Sens, s'informa avec ſoin, s'il y avoit dans ce païs-là un Evêque nommé *Savinien*; & on lui dit, que celui qui lui étoit apparu, étoit le Martyr *Savinien*. La tradition du Dioceſe de Sens eſt, que *Savinien* &

Chron. T. II. Duchesn.

La Reine Berthe va à Rome.

La Reine Conſtance en eſt fort inquiete.

Raſſurée par une apparition du Martyr nommé Savinien.

Tradit. du Dioceſe de Sens ſur Savin. & Potent.

An. de N. S. 1018.

& *Potentien* ont apporté la Foi, & introduit la Religion Chretienne dans le Senonois, & qu'ils étoient du nombre des 72 Diſciples. Elle ajoute, que ces Saints s'attacherent à S. *Pierre*, qu'ils le ſuivirent à *Antioche* & à *Rome*, d'où ils furent envoyez dans les Gaules, environ l'an 45. Que *Savinien* étant arrivé proche de Sens, il s'arrêta dans un Bourg appellé le *Vif*, où il convertit pluſieurs Idolatres, & qu'il en changea le Temple en une Egliſe, pour y aſſembler les Fideles qu'il avoit batiſez. Qu'après un ſi heureux commencement, il entra dans la Ville de Sens; qu'il y prêcha l'Evangile avec beaucoup de ſuccès. Que quelque tems après, il fut pris, par le commandement du Préfet des Romains, & y ſouffrit le Martyre, en recevant deux coups de hache ſur la tête. C'eſt ce que dit la tradition du Dioceſe. Mais toutes ces traditions ne ſont pas de la derniere certitude; & l'on ne prouvera jamais, que ſi S. *Savinien* a vêcu dans le tems où on le place, il ait fait bâtir à Sens trois Chapelles; l'une, à l'honneur de *Notre Dame*; l'autre, ſous le nom de *Jean Baptiſte*; & la troiſieme, ſous l'invocation de *S. Etienne*. Peu de gens auſſi croyent, que S. *Savinien* ſoit apparu à la Reine *Conſtance*; n'en déplaiſe à *Odoran*, Auteur de la viſion. La Reine le crut; & au-lieu que *Leotheric* Archevêque de Sens avoit fait mettre le corps, qu'on prétendoit être de *Savinien*, dans des coffres de plomb; le Roi *Robert* & la Reine le firent mettre dans une caiſſe enrichie d'or & de diamans. On dit que la tranſlation ſe fit l'an 1025; & on ajoute, qu'un Aveugle nommé *Mainard*, du Village de *Fonthines* en Gâtinois, y recouvra la vue; mais il eſt permis de douter de ce miracle.

DuSauſſai en ſon Martyr. Hug. Matboud. de vera Senon. eccl. Chriſt. contra Launoi.

Matboud in Catal. Archiep. Gall. Chriſt. Fleuri T. XII. p. 443. T. III. Anal. p. 534.

Le ſavant P. *Mabillon* rapporte un *Poëme Satyrique*, des choſes arrivées du tems du Roi *Robert*. Le Poete s'emporte extrêmement contre *Landric* fils de *Bodon* Comte de *Nevers*, qui, à ce qu'il dit, ramena *Berthe* à *Robert*. On croit donc, que *Robert*, pendant ſon voyage de Rome, reçût dans ſon lit *Berthe* ſa premiere femme, ſous l'eſperance que le Pape *Benoit VIII.* lui permettroit de la reprendre; mais que n'ayant pu rien obtenir de ce Pontife, il reprit, à ſon retour, la Reine *Conſtance*.

Poëme Satyrique.

Robert, pendant ſon voyage de Rome, reçoit Berthe dans ſon lit.

Il reprend Conſtance.

Puiſque nous ſommes ſur le chapitre de la France, nous ajouterons encore ici, que ce fut dans cette année que mourut *Geofroy*, Duc ou Comte de Bretagne. *Alain III.* ſon fils ainé lui ſucceda en ſa Duché. *Eudes*, ſon ſecond, eut la Comté de *Pontieure* en partage. *Alain* épouſa la Princeſſe *Avoiſe*, ſœur du Duc *Richard*; & par ce moyen, la *Normandie* & la *Bretagne*, auparavant ennemies, s'unirent d'alliance & d'amitié.

Mezerai. Geofroy Duc de Bretagne meurt.

La Normandie & la Bretagne s'uniſſent.

C'eſt auſſi dans cette année qu'il faut mettre la mort du dernier Roi des Bulgares, nommé *Jean Uladiſlas*, dont nous avons parlé à l'année 1015. Il ne regna que deux ans & quelques mois; & il périt, en aſſiegeant *Durazzo*, Ville & Port de mer d'*Albanie* Province de Grece, à l'embouchure d'*Argentaro*, dont l'ancien nom, qui étoit *Epidamnus*, fut changé par les Romains en celui de *Dyrrachium*. La mort de ce Prince rendit *Baſile* maitre de toute la Bulgarie. Tous les Grands de ce Royaume vinrent ſe rendre à lui, à *Andrinople*, & lui livrerent leurs Châteaux. La veuve du Roi *Jean*, avec trois de ſes fils, & ſes filles, vint implorer ſa protection, en lui livrant la *Bulgarie*; & ſes trois autres fils qu'elle avoit encore, & qui s'étoient ſauvez dans les montagnes, furent con-

Jean Uladiſlas dernier Roi des Bulgares, meurt. *Zonar. p. 226.* Baſile eſt maitre de toute la Bulgarie.

An. de N. S. 1018.

contraints de ſe remettre entre les mains du victorieux, qui les reçut avec honneur.

Ardouin meurt. *Mab. Act. Bened. Sec. 6. p. 350.*

On croit auſſi, qu'alors mourut *Ardouin*, qui prétendoit être Roi de Lombardie, mais qui s'étoit retiré dans le Monaſtere de *Frutare*, où il finit ſes jours le 2. jour de Mars.

Canut accorde des privileges à l'Egliſe de Cantorberi. *Conc. T. IX. p. 818.*

Dans l'*Angleterre*, *Canut* fit deux choſes, qui lui attirerent l'amour des Anglois. 1. Il accorda de grands privileges à l'Egliſe de *Cantorberi*. *Spelman* en rapporte la Patente, tirée d'un ancien Manuſcrit de cette Egliſe. 2. Enſuite il renvoya en *Dannemark* la Flotte des Danois, qui ruïnoit l'Angleterre. Il eſt vrai qu'il en couta beaucoup aux Anglois, pour renvoyer cette Flotte;

Et il renvoye la Flotte des Danois. *Hoved. Wgorn.*

mais ils aimerent mieux fournir à cette dépenſe, que d'être expoſez toutes les années à de nouvelles levées d'argent, & d'être comme ſous la tyrannie des Danois.

Boleſlas Duc de Pologne remporte de grands avantages ſur le Prince des Ruſſes. *Hofm. l. 1. Ann. Bamb. p. 53.*

Ditmar, à la fin de ſon Hiſtoire, qui finit à cette année, rapporte les avantages de *Boleſlas* Duc de *Pologne* ſur le Prince des *Ruſſes*. Il prit ſa Capitale, nommée *Kiovie*, qui avoit un Archevêque, & plus de 400 Egliſes; & il en enleva de grandes richeſſes.

L'Imperatrice *Cunegonde* bâtit à mille pas de *Heſſe-Caſſel* un Monaſtere de filles, à l'honneur du Sauveur, & de ſa ſainte Croix, comme elle en avoit fait vœu.

L'an 1019. *de N. S. L'an* 44. *de Baſile & de Conſtantin. Le* 18. *de Henri II. Le* 23. *de Robert. Le* 8. *de Benoit VIII. Indiction II.*

Hofman. l. 1. Ann. Bamb. p. 54. Lamb. Schaf. Maria. Scot. Chron. Hildesh. Herm. Contract.

Le Pape va en Allemagne, à Bamberg.

LEs plus exacts Hiſtoriens conviennent, que ce fut dans cette année, que le Pape vint en Allemagne, quoique d'autres prétendent que ce fut l'année ſuivante. Il arriva à *Bamberg* dans le tems de la Pâque, qui étoit alors le 29. de Mars. *Henri II.* l'y reçut avec beaucoup d'accueil. *Hofman* L. I. de ſes Annales de Bamberg p. 54. dit que dès qu'*Henri* fut averti que le Pontife n'étoit pas loin, il établit en 4 lieux 4 Chœurs de perſonnes, qui le reçurent en chantant & en publiant ſes louanges; qu'enſuite il lui alla au-devant, accompagné de pluſieurs Seigneurs de l'Empire, devant les portes de la Ville. Et qu'après l'avoir reçu avec une profonde vénération, il l'avoit mené dans la Baſilique de S. *George*. Que là le Pape, revêtu pontificalement, avoit béni le Peuple; & que de cette Baſilique, il avoit été conduit par le Roi & la Famille Royale au logis qui lui avoit été préparé. Il ajoute, que comme on n'avoit jamais vu dans ce pais-là le Pape & l'Empereur enſemble, tous les Peuples du voiſinage étoient accourus à ce ſpectacle; & qu'on trouvoit la Ville de *Bamberg* bien heureuſe d'avoir deux perſonnes de cette dignité, dans une parfaite union. Le Pape y fit la Pâque. Il avoit 12 Evêques avec lui. Le Patriarche d'*Aquilée* lut la premiere Leçon, le matin; l'Archevêque de Ravenne la ſeconde; & le Pape la troiſieme. Quelques Auteurs rapportent, que l'Empereur avoit invité le Pape de venir à *Bamberg*, pour faire la dédicace de l'Egli-

ſe

An. de N. S. 1019.

ſe de S. *Etienne*; & *Hofman* dit qu'en effet, à la priere de *Cunegonde*, il la conſacra, & lui fit de riches préſens. *Glaber* ajoute, que ce fut auſſi pour ériger cete Egliſe en Egliſe Epiſcopale; mais il ſe trompe: car dès l'an 1007. cette érection en Evêché s'étoit faite; & il y en a même qui la mettent en l'an 1004, comme nous l'avons remarqué dans cette année. Le Cardinal *Baronius* dit, qu'alors l'Empereur ſoumit cette Ville, & cet Evêché, à l'Egliſe Romaine; & qu'elle lui devoit donner par an un beau Cheval blanc, avec cent marcs d'argent.

Wipp. in vita Conr. Sal. Auct. vita Cuneg. apud Surium die 3. Mart.

Raiſons du voyage du Pape en Allemagne.

La principale cauſe du voyage du Pape fut pour repréſenter à l'Empereur, les uſurpations que faiſoient tous les jours les Grecs, & pour lui demander du ſecours. *Melus*, dont nous avons parlé ailleurs, lui en étoit déja venu demander; mais le Pape ſollicita cette affaire avec chaleur, & fit comprendre, qu'on perdroit toute l'Italie, ſi on ne ſecouroit pas *Melus*. Nous verrons dans la ſuite ce que fit l'Empereur.

Leo Oſtienſis. l. 2. c. 28.

Babon d'Abenſperg vient vers l'Empereur avec 32 fils & 8 filles & autant de valets.

L'Hiſtoire parle d'un Baron d'*Abenſperg*, petite Ville dans la Baviere, qui s'appelloit *Babon*, lequel vint à peu près dans ce tems-là vers l'Empereur. Il avoit eu, de deux femmes légitimes, 32 fils & 8 filles. Il amena avec lui tous ſes enfans, dont chacun avoit un valet. Cela faiſoit une petite troupe. Comme on ne croyoit pas que ce fût ſa famille, l'Empereur voulut le faire arrêter, parce qu'il lui avoit ordonné de venir ſans aucune ſuite; mais quand on ſut que c'étoient les propres enfans du Baron, *Henri* leur donna des Charges, des Gouvernemens, & il leur fit des préſens.

Calviſ. ex Beat. Rhen. Avent. Bojor. ann. p. 514 ad a. 1024.

Henri leur donne des Charges, *Calviſ. ex Fab.*

Quelques Auteurs rapportent, que l'Empereur fit tenir une Aſſemblée à *Nimegue*, où, entre autres choſes, on règla, que deſormais dans le Service public, on mettroit le Pain au côté droit de l'Autel, & le Calice au côté gauche. Voila une déciſion ſur une affaire bien importante!

An. de N. S. 1019.

Aſſemblée à Nimegue.

Baſile Empereur d'Orient ayant défait les Bulgares, & ſoumis toute la Bulgarie, comme nous l'avons vu dans les années précedentes, vint à *Athenes* s'acquitter des vœux qu'il avoit faits à la B. Vierge; & enſuite il vint en triomphe à *Conſtantinople*, où étant entré dans le Temple de Ste. *Sophie*, il y rendit publiquement ſes actions de graces à la Divinité. *Sergius* Patriarche crut que l'occaſion étoit favorable, pour lui demander d'ôter l'Impôt, dont nous avons parlé à l'an 1002, qu'on exigeoit des riches pour les pauvres; mais il n'obtint rien, bien qu'il lui eût promis de le faire, quand il auroit défait les *Bulgares*. *Conſtantin* ſon frere avoit réſolu d'abolir cet Impôt; mais la mort le prévint, & cet Impôt ſubſiſta juſqu'à *Romain*.

Baſile vient à Athenes & à Conſtantinople. *Zonar. Cedr. p. 717.*

Rend graces à Dieu.

Sergius le prie d'ôter un tribut, & n'obtient rien.

Ce *Sergius* Patriarche de Conſtantinople mourut dans cette année, après avoir tenu le Siege 20 ans. Il étoit ennemi de l'Egliſe Romaine, & on prétend qu'il étoit de la famille de *Photius*, à qui on attribue une Lettre, qui eſt ſous le nom de *Sergius*, contre les Occidentaux. On dit que ce *Sergius* aſſembla un Synode à *Conſtantinople* contre l'Egliſe Romaine; & pluſieurs eſtiment, qu'il fut le premier qui effaça le nom des Papes de Rome, des *Diptyques*, comme nous l'avons déja dit en l'année 1001.

Sergius meurt. *Zonar. Curopal. Cedren. Auct. Catal. Epiſc. Byzant. l. 4. Juris Græc. Romani.*

Il eut pour Succeſſeur *Euſtathe*, qu'il ne faut pas confondre avec *Euſtathe* Commentateur d'*Homere*, qui vécut environ 150 ans après.

Euſtathe lui ſuccede. *Cedr. p. 217.*

Cette année fut funeſte auſſi à *Ditmar* Evêque de Mersburg, quoique quelques-uns mettent ſa mort à l'an 1018. Il étoit d'une famille très noble, fils de *Sigefroi* Comte en Saxe,

La mort de Ditmar.

An. de N. S. 1019.

Saxe, & de *Cunegonde* de Saxe auſſi. Ses Ancêtres paternels & maternels avoient commandé des Armées, & rempli les premiers Emplois, depuis le Regne de *Henri l'Oiſeleur*. Il étoit né l'an 976. L'Hiſtoire qu'il nous a laiſſé, en VII. Livres, commence par l'Hiſtoire de Prince, & finit l'an 1018. Il nous dit dans cette Hiſtoire, qu'il étoit de petite taille, & d'aſſez mauvaiſe mine. Il tint dix ans & ſept mois l'Evêché de Mersbourg, & il avoit trente-trois ans, quand il entra dans ce Siege. Il marque dans ſon ouvrage les vertus des Evêques qu'il avoit conus, & les vexations de pluſieurs Seigneurs, qui pillerent les biens des Egliſes. *Oudin* dit qu'il eſt mort l'an 1028, l'an 42 de ſon âge: ce qui ne peut pas être, s'il eſt né l'an 976, comme *Oudin* le poſe. Il y a apparence qu'il y a une faute d'impreſſion, & qu'il faut dire qu'il eſt mort l'an 1018. Il y en a qui diſent qu'il ſut le tems de ſa mort, & qu'il mourut préciſément le même jour qu'il étoit né. La Chronique de *Ditmar* eſt imparfaite. Mais M. *Godefroi Guillaume Leibnitz* nous a encore donné l'ouvrage de *Ditmar* ſur les actions des *Saxons*, en VIII. Livres, qui contiennent l'Hiſtoire des Empereurs de la Maiſon de *Brunswic*. On le trouve dans le Livre que ce ſavant homme a donné, des Ecrivains qui peuvent ſervir à l'Hiſtoire de Brunswic, n. 28. Dans le n. 29. on trouve la Vie de *Ditmar*; diverſes corrections n. 64. On peut lire ſur cet Auteur, *Paul Langius* Chron. Citiz.; *Reinerus Reineccius*; *Gerard Jean Voſſius*, dans le Livre III. des Hiſtoriens Latins c. 5.

Les Cravates ſe ſoumettent à Baſile. *Lup. Protoſpata ad a.* 1024.

Baſile n'eut pas ſeulement la joye d'être le maitre de la Bulgarie, les *Cravates* ſe rendirent auſſi à lui l'an 1021; ce ſont les Peuples de la *Croacie*. *Cedrenus* les appelle *Corbates*, ou comme d'autres diſent, *Chrobates*: les Allemans les nomment *Krabatem*; & les Bohemes, *Charvati*. Les Princes de cette Province, qui étoient deux freres, ſe ſoumirent, & *baſile* leur fit de grands honneurs, & leur donna de grandes richeſſes.

Le Seigneur de Sirmich ne veut pas ſe ſoumettre à Baſile.

Cedrenus, qui rapporte ce que firent alors ces Peuples, ajoute que le Seigneur de *Sirmich*, (que les Latins nomment *Sirmium*, & les Hongrois *Szreim*, qui eſt une Ville proche de la riviere de *Save* près de ſon embouchure dans le Danube) ne voulut pas ſe ſoumettre à *Baſile*. Il s'appelloit *Sermon*, & il étoit frere d'un nommé *Neſtongus*. Mais il tomba dans les pieges de *Conſtantin Diogene*, qui étant Gouverneur de la Province, lui envoya des gens, pour lui faire ſavoir qu'il ſouhaitoit de lui communiquer des affaires importantes; ajoutant, qu'il ne meneroit avec lui que trois valets. L'Hiſtoire ajoute, que l'ayant ainſi attiré dans ſes filets, il lui enfonça un poignard dans le ſein; ce qui fit que ſa veuve rendit *Sirmich* à l'Empereur.

Il eſt tué en trahiſon: ſa veuve rend Sirmich à l'Empereur.

Godefroi Duc de Lorraine, fils de *Godefroi* d'Ardonne, qui l'année précedente avoit été fait priſonnier, dans celle-ci fut délivré de ſa priſon, & de toutes les autres peines de la vie; car il finit ſa courſe.

Calviſ. ex Chron. Belgico. Mort de Godefroi Duc de Lorraine.

Le *Chronographe d'Hildesheim* rapporte un grand tremblement de terre en Baviere, & la Chronique d'*Ademar* dit, que *Girard* Evêque de Limoge étant mort, *Guillaume* Duc d'*Aquitaine* choiſit Jourdain, homme très eſtimé, pour remplir ſa place: que *Gauſlin* Archevêque de *Bourges*, dans le Dioceſe duquel étoit *Limoge*, irrité de ce que ſans ſon autorité, *Jourdain* avoit été conſacré, tint un Synode en France, où il excommunia tout *Limoge*, & interdit toute fonction à *Jourdain*: mais *Jourdain* étant venu avec cent Clercs,

An. de N. S. 1019.

An. de N. S. 1010.

Clercs, & Moines, tous nuds-pieds, l'Archevêque les reçut avec honneur, & leva l'Excommunication.

Canut rebâtit Oxford. *Alford ad a.* 1019. *Godwin. in Oxon. ad a.* 1003.

Dans l'Angleterre, *Canut*, pour gagner le cœur des Anglois, repara tous les maux que la Flotte Danoiſe y avoit cauſez. Il rebatit la Ville d'*Oxford*, qui avoit été comme entierement detruite. Il rétablit les Monaſteres, & rappella les Moines que les Danois avoient fait fuir.

Il va en Dannemarck, & reprend la Norvege. *Hoved. Polyd. l. 7.*

Enſuite, ayant appris que ceux de Norvege avoient fait une irruption dans le Dannemarck, & qu'*Olaüs* étoit entré avec ſon frere *Harald* dans ſes Etats, & ravageoit tout ſon pais ; il arma une Flotte, & vint en diligence en Dannemarck, où il repouſſa les ennemis, reprit la Norvege, & contraignit *Olaüs* de ſe retirer chez ſon beau-pere. Un Auteur dit, que les Anglois ſe ſignalerent par leur valeur ; & que comme le Roi s'étoit avancé vers les ennemis pour leur donner bataille, dès le lendemain, le Général des troupes Angloiſes, nommé *Godwin*, ſans avertir le Roi, dans la nuit, ſe jetta ſur les ennemis, les ſurprit, en fit un grand carnage, & mit le reſte en fuite. *Canut* fut fort ſurpris le matin, de ne trouver dans le Camp des Norvegiens, que ſang, que cadavres, & qu'un riche butin ; & ayant ſu que les Anglois avoient remporté cette glorieuſe victoire, il eut beaucoup de confiance en eux.

Wunſind.

Pendant l'abſence de *Canut*, la Reine *Emma* gouvernoit le Royaume d'Angleterre, avec beaucoup de ſageſſe & de pieté.

An. de N. S. 1019.

Les Hiſtoriens de Suede mettent dans cette année la mort d'*Olaüs*, dont le fils & le ſucceſſeur fut appellé *Amund le Bruleur*, parce qu'il ordonna de bruler la maiſon de celui qui avoit fait tort à ſon Voiſin. Il périt dans une bataille, qu'il donna contre *Canut* le Riche, Roi de Dannemarck.

Abregé Chronol. de l'hiſt. de Suede, joint à l'hiſt. des Revolutions.

Oudin, dans ſes Commentaires ſur les Ecrivains & les Ecrits Eccléſ. T. II. croit qu'un IVe. *Anaſtaſe Sinaïte*, & Evêque d'Antioche, vivoit environ cette année, & qu'il a écrit entre les années 1010. & 1020. Il lui attribue,

1. Le Traité des 3 Carêmes.
2. Du Jeûne de la B. Vierge, mere de Dieu.
3. Les 154 Queſtions ou Réponſes ſur l'Ecriture Sainte.
4. Le Livre intitulé, *Le Guide contre les Acéphales.*
5. Les *Contemplations Anagogiques ſur l'Hexaemeron*, ou ſur les 6 jours de la Création.
6. Les 5 Diſcours dogmatiques, ſur la Tres-Sainte Trinité, ſur l'Incirconſcript, ſur l'Incarnation divine, ſur la Paſſion, & l'Impaſſibilité de J. Chriſt, ſur ſa Réſurrection ; Et pluſieurs autres. On peut voir ce qu'il en dit depuis la p. 545. juſques à la p. 583.

L'an 1020. de N. S. Le 45. de Baſile & de Conſtantin. Le 19. d'Henri. Le 24. de Robert. Le 9. de Benoit VIII. Indict. III.

Sigeb. Baron. vita S. Herib.

IL ne ſe paſſa rien de fort conſiderable, cette année. *Henri* fit un voyage à Cologne, où *Heribert*, qui en étoit l'Archevêque, fit ſa paix avec l'Empereur. Si on en croit *Baronius* & ſes Auteurs, il arriva à peu près

16. *Mart. t. 4. n. 23. Boll. T. 7.*

An. de N. S. 1020.

à *Henri* en ſonge, par rapport à *Héribert*, la même choſe qu'à *Laban*, lorſqu'il pourſuivoit *Jacob*.

Héribert ſe reconcilie avec l'Empereur.

Voici comme on récite la choſe. On dit que l'Empereur, aſſiegeant le Comte *Othon* dans ſon Chateau d'*Hemenſtein* près de *Coblents*, manda à l'Archeveque de Cologne, de venir le trouver avec ſes troupes. *Héribert* étant malade d'une groſſe fievre, ne put y venir; & l'Empereur croyant que c'étoit un prétexte, dit en colere: „ Eh bien, puiſqu'il „ eſt malade, j'irai le viſiter. " Il y alla en effet, après avoir ſoumis le Comte. L'Archevêque le reçut avec tous les honneurs poſſibles; & la nuit ſuivante, l'Empereur, dit l'Hiſtorien, vit en ſonge un homme vénerable, revêtu d'ornemens Pontificaux, qui lui défendit de faire aucune choſe contre ſon Confrere *Héribert*. Cette viſion, dit-on, fit impreſſion ſur l'Empereur; & le matin, l'Empereur ayant mandé l'Archevêque, & l'Archevêque s'étant préſenté, les yeux baignez de larmes, l'Empereur ſe levant de ſon ſiege, l'embraſſa; & ainſi ſe fit la reconciliation.

Lamb. Rupert.

Sigebert dit, que l'Archevêque prédit, qu'*Henri* mourroit bien-tôt; & qu'il mourut en effet, peu de tems après. Ce qui avoit cauſé quelques froideurs entre *Henri* & *Héribert*, étoit qu'*Héribert* avoit differé de donner à *Henri* les Enſeignes de l'Empire, & qu'il avoit eſſayé de donner le Diadême à quelque autre. Le Moine *Lambert* dit, qu'il ne faut pas s'étonner ſi la diviſion a duré ſi longtems entre deux Saints, puiſque *Paul* & *Barnabas* ne furent pas toujours d'un même accord.

Boleſlas fait des liberalitez aux Egliſes de Pologne.

Boleſlas fit de grandes liberalitez aux Egliſes de Pologne. *Canut* en fit autant en Angleterre; il rétablit les Monaſteres que les guerres avoient ruinez, & bâtit des Egliſes dans les lieux où il s'étoit donné des batailles. Il leva lui-même le corps d'*Elphegue* Archevêque de Cantorberi, qu'il fit enterrer dans l'Egliſe dont *Elphegue* avoit été le Paſteur; & il donna de grands tréſors à ceux de *Wincheſter*, à la ſollicitation de la Reine. Il témoignoit avoir beaucoup de reſpect pour la Divinité. On dit qu'un jour, (on ne ſait pas préciſément l'année dans laquelle la choſe arriva; quelques-uns mettent cet évenement à l'an 1036.) comme il étoit ſur le bord de la Mer, un Courtiſan lui ayant donné le titre de Roi des Rois, & de Maitre de la Mer & de la Terre, *Canut*, ſans lui répondre, plia ſon manteau, & s'aſſit deſſus. Après quoi, voyant venir le flot, il s'adreſſa à la Mer, & lui dit: *La terre où je ſuis eſt à moi*; *& toi-même, tu es ſoumiſe à ma domination. Je te commande de n'avancer pas plus loin, & de reſpecter les pieds de ton Roi.* Chacun parut fort étonné de ce commandement, & l'on ne comprenoit pas à quel deſſein il le faiſoit; lorſque le flot venant à mouiller les habits & les pieds du Monarque; *Vous voyez*, dit-il à ceux qui l'accompagnoient, *comment je ſuis maitre de la Mer. Apprenez par-là, ce que c'eſt que la puiſſance des Rois de la Terre, & qu'à proprement parler, il ne faut appeller Roi, que ce grand Dieu, par qui le Ciel, la Terre, & la Mer ſont gouvernez.* Après quoi il ſe leva, & s'en alla à l'Egliſe de S. *Pierre* à Wincheſter; & là, mettant ſur la tête du Crucifix une eſpece de Diadême, qu'il avoit accoutumé de porter, il n'en voulut plus uſer depuis, proteſtant que celui-là ſeul mérite de porter la Couronne, à qui toutes les Couronnes obeiſſent.

An. de N. S. 1020.

Baron. Malmeſb. l. 2. de Reg. c. 11. Hiſt. des revol. d'Angl. p. 51. 52.

Canut en fait autant en Angleterre.

Il leve le corps d'Elphegue; & le donne à l'Egliſe de Cantorberi.

Canut ſe moque d'un Courtiſan qui lui donne le titre de Roi des Rois.

Sa pieté.

Malmeſb. l. 2.

Les Hiſtoriens rapportent, que cette année, ne ſe contentant pas du Royaume de *Dannemarck*, qu'il avoit

An. de N. S. 1020.

avoit reçu de ſes Peres, & du Royaume d'*Angleterre*, qu'il avoit conquis, il voulut encore attaquer les *Suedois*. D'abord il fut malheureux, & perdit beaucoup de gens; mais enſuite il mit en fuite ceux qui lui avoient réſiſté. Il contraignit les Rois de la nation, *Ulf*, *Eiglaf* ou *Eigalf*, à ſe rendre; après quoi retournant dans ſon Royaume, il ſubjugua le Royaume de *Norvege*: mais cela n'arriva que quelques années après.

Il attaque les Suedois & en eſt vainqueur.

Il ſubjugue la Norvege.

C'eſt vers cette année, (quelques-uns croyent que ce fut l'an 1026) que diſparut *Hakim*, que les *Druzes* prenoient pour Dieu, & qu'ils attendent toujours, comme les Juifs attendent le Meſſie. Ceux qui veulent voir l'Hiſtoire de ce prétendu Dieu, peuvent lire le Livre des Témoignages des Myſteres de l'Unité, compoſé par *Hamza Binahmed*, Grand-Pontife de la Religion des Druzes, & traduit en François l'an 1701, par M. *de la Croix*. On trouve dans ce Livre, que ce *Hakim* alloit tous les matins, avant le jour, ſur le mont *Mocaddam*, & faiſoit accroire à ſes Sectateurs, qu'il montoit au Ciel; & aux autres, qu'il s'entretenoit avec Dieu, comme *Moïſe*. C'eſt le même dont j'ai parlé à l'an 1003, & à l'an 1010, qui eſt auſſi appellé *Haquembianvilla*. D'autres diſent, que ce Tyran fut tué par l'ordre de ſa ſœur, qu'il voulut faire mourir. *Alis Abulhaſenus* ſon fils lui ſucceda.

Chron. Orient. Elmac. l. 2. hiſt. Sarac. c. 6. Hakaïm Kalife d'Egypte meurt.

Melus mourut auſſi, ce *Melus* qui, ne pouvant ſupporter l'inſolence des Grecs, avoit fait venir les Normans, pour les chaſſer de la Pouille & de la Calabre. Comme ceux-ci furent battus, il implora le ſecours d'*Henri*, & il l'obtint: mais à ſon retour d'Allemagne dans la Pouille, il mourut en chemin.

Melus meurt.

Lup. Protoſpata Anony. Bares, Guliel. Apul. l. 1.

Il ſe tint un Concile à *Airy*, Château dans le Dioceſe d'*Auxerre* en Bourgogne. *Robert* Roi de France s'y trouva, avec *Gauſlin* Archevêque de Bourges, & *Leoteric* qui étoit Archevêque de Sens. La *Chronique de S. Pierre le Vif* de Sens en fait mention. On porta dans ce Concile, des Reliques; & quelques-uns eſtiment, que ce fut alors ſeulement, que commença la coutume de porter des Reliques aux Conciles. Cette Chronique, dont j'ai parlé, rapporte, que comme on portoit & rapportoit, du Convent de *Pierre le Vif*, le bienheureux Martyr *Sanctien*, dans la nuit on voyoit ſur le coffret où étoient renfermées les Reliques de ce Martyr, deux Etoiles, dont la lumiere étoit fort éclatante; mais peu de gens croyent aujourd'hui ces contes.

Concile à Airy.

Il n'eſt pas ſi certain que ce fut dans cette année, que ſe tint le Concile de *Pavie* ſous *Benoit VIII.* où l'on parla beaucoup de l'incontinence & des mœurs des Eccléſiaſtiques. Le Pape y fit un long diſcours contre l'incontinence des Clercs, & il publia VII. Décrets. Le 1. & le 2. portent défenſe aux Clercs d'avoir des concubines, & d'habiter avec des femmes. On cite le Concile de Nicée, les Décrétales de S. *Sirice* & de S. *Leon*. Le 3. & le 4. ordonnent, que les enfans des Clercs ſeront eſclaves de l'Egliſe à perpétuité, quoique nez d'une mere libre. Le 5. 6. 7. décident, que les Clercs eſclaves de l'Egliſe ne pourront rien acquérir, ni poſſeder en propre, quand même ils ſeroient nez d'une mere libre. Ces Décrets furent ſignez du Pape, de l'Archevêque de Milan, & de 5 Evêques, & confirmez par l'autorité de l'Empereur, qui fit, à la priere du Pape, un Edit contenant les mêmes Articles, pour leur donner force de Loi.

Concile de Pavie.

Il y a des choſes aſſez ſingulieres

An. de N. S. 1020.

T. IX. Concil. p. 836. Dach. T. II. Spicil. T. I. Bibl. Labb. p. 449. Glab. l. IV. c. 5. Monach. Ancyr. Derventſis in lib. 2. de diverſis caſib. Derv. Canob. Mirac. Sanct. Berch. Camuzat in promtu. Antiquit. Trecens.

On porte des Reliques aux Conciles.

Prétendu miracle.

Concil. T. IX. p. 819. Dup. p. 23. Cave p. 106.

Conc. T. IX. p. 831.

An. de N. S. 1020.

Discours du Pape Benoit. *Concil. T. IX. p.* 831.

dans le discours du Pape *Benoit*, pour prouver que les Ecclésiastiques doivent s'abstenir des femmes. Il dit que les Sacrificateurs de l'Ancienne Loi s'abstenoient de leurs femmes, toute l'année qu'ils étoient en fonction; & que les Prêtres qui sacrifient tous les jours, doivent aussi s'en abstenir toujours. Et comme on pouvoit lui objecter, que les Sacrificateurs revenoient vers leurs femmes, lorsqu'ils avoient fait leurs fonctions, & qu'ainsi les Prêtres en pourroient faire de même: il dit, que les Sacrificateurs revenoient vers leurs femmes, non par libertinage, mais afin qu'ils eussent toujours des Successeurs, parce qu'il faloit être de la Tribu de *Lévi*, pour être Sacrificateur. Il fait plus; il regarde les Ecclésiastiques mariez, comme des adulteres; & il leur propose l'exemple d'*Abimelek*, qui ne voulut point toucher *Rebecca*. Dans ce discours, ce Pape semble avoir cru, que *Rebecca* étoit la femme d'*Abraham*, quoiqu'elle le fût d'*Isaac*. Mais toutes les raisons, & toute l'éloquence de ce Pontife, ne persuaderent pas tout le monde.

An. de N. S. 1620.

On parle d'un violent tremblement de terre, qui se fit sentir en *Baviere*, & ébranla l'Eglise de *Basle*. L'Empereur *Henri* y vint l'année suivante, & fit reparer ce qui avoit été ruiné.

Hofm. l. 1. Ann. Bamb. p. 55.

Oudin croit qu'environ cette année, fleurissoit *Epiphane*, Moine & Prêtre de Constantinople, qui a écrit la Vie de S. *André* Apôtre, ses actions & sa mort. *Leo Allatius* en parle, dans sa Dissertation sur les *Simeons* & sur leurs Ecrits.

L'an 1021. *de N. S. Le* 46. *de Basile, & de Constantin. Le* 20. *de Henri. Le* 25. *de Robert. Le* 10. *de Benoit VIII. Indict. IV.*

Tremblement de terre. Séditions à Constantinople. *Cosmog. Huldensh. Calvis. Lamb. in vita Heriberti. c.* 5. *Herm. Contract. Marian. Scot. Sigebertus.*

CEtte année n'a rien de fort considerable. Il y eut un tremblement de terre dans l'Allemagne; & quelques séditions à Constantinople, excitées par un Prince nommé *Phocas*, & appaisées par *Basile*. La mort d'*Héribert* Archevêque de Cologne survint aussi cette année: il fut enterré au Monastere de *Duit*, qu'il avoit fondé. On honore sa mémoire, le 16. de Mars. Il avoit été Archevêque 22 ans; & il eut pour successeur *Pilegrin*, Chapelain de l'Empereur, qui le fut 15 ans, & qui suivit l'Empereur en Italie, l'année suivante. On parle aussi d'un voyage de *Henri* à *Quedlimbourg*, Ville de Saxe. Une *Compilation Chronologique* rapporte ici une fable. Que cet Empereur ayant assemblé dans cette Ville tous les grands Seigneurs de l'Empire, il prit la résolution d'aller en Pologne, & de là en Boheme, pour défaire les Payens qui y étoient. Qu'ayant ensuite levé une puissante Armée, & étant venu au lieu du combat, comme il prioit, il vit trois glorieux Martyrs, *Laurent*, *George*, & *Adrian*, avec un Ange, qui frappoit l'Armée ennemie, & qui les mettoit en fuite. Ainsi, sans effusion de sang de sa part, il remporta la victoire, & se soumit ces peuples. Mais ce sont-là des contes, qu'on ne rapporte que pour délasser les Lecteurs, dans cette année stérile en évenemens. C'est apparemment la même fable dont j'ai

Mort d'Heribert.

Pilegrin lui succede.

Henri va à Quedlimbourg. Contes qu'on fait.

An. de N. S. 1021.

j'ai parlé à l'année 1003. après *Hofman* dans ſes Annales de Bamberg.

Il ne faut pourtant pas oublier un Concile tenu à *Wincheſter*, Ville d'Angleterre, ſous le Roi *Canut*. Il eſt vrai que ce fut plutôt une Aſſemblée politique, qu'eccléſiaſtique; auſſi elle eſt appellée dans le Manuſcrit du nom de *Parlement*. On y règla, entre autres choſes, que le Monaſtere de S. *Edmond* ſeroit libre de toute juriſdiction Epiſcopale. Ces immunitez furent confirmées dans un autre Concile, vers l'an 1040, ou 1041.

Cave hiſt. lit. p. 206. Spelman. Concil. Britan. T. I. p. 534. Concil. T. IX. p. 843.

Concile à Wincheſter.

Concile de France.

Chron. Adem.

On parle auſſi d'un Concile de France, dont on ne ſait pas préciſément l'année, & le lieu où il s'eſt tenu.

An. de N. S. 1021.

C'eſt dans cette année que *Cedrenus* rapporte l'entiere ſoumiſſion de la Croatie à *Baſile*, dont j'ai parlé à l'an 1019. Un Auteur anonyme, & *Lupus Protoſpata*, mettent cet évenement à l'année 1624.

La *Croatie* étoit diviſée en pluſieurs Gouvernemens, ſoumis à des *Banes*. On remarque que les *Cravates*, & ceux de Dalmatie, appelloient *Banes*, ceux que nous appellons Gouverneurs.

Banes.

Le Coſmographe d'*Hildesheim* parle d'un grand tremblement de terre après l'Aſcenſion, en Baviere.

L'an 1022. de N. S. Le 47. de Baſile & de Conſtantin. Le 21. d'Henri. Le 26. de Robert. Le 11. de Benoit VIII. Indiction V.

Leo Oſti. l. 2. c. 40.

Henri vient en Italie pour repouſſer les Grecs qui menaçoient Rome.

Cruauté des Grecs.

Henri vint dans cette année en Italie, où il avoit été appellé par le Pape, pour repouſſer les Grecs; qui étant fortifiez par de grands ſecours, que l'Empereur *Baſile* envoyoit ſouvent dans la Pouille, avoient pouſſé leurs conquêtes juſqu'à *Benevent*, & ſembloient même déja menacer *Rome*. Ces Grecs avoient fait mourir cruellement un Prince qu'ils avoient pris, & ils l'avoient jetté dans la mer, après l'avoir couſu dans un ſac, comme on faiſoit aux Parricides.

Henri ſouhaite de voir S. Romuald.

Baron. ex Pet. Damia. in Romuald.

Monaſtere de Romuald.

Comme l'Empereur étoit en chemin pour l'Italie, il eut un grand deſir de voir S. *Romuald*: il envoya des gens dans ſa ſolitude, pour le prier de venir le trouver. On le rencontra avec ſes Religieux, qui vivoient dans une grande auſterité. Son Monaſtere étoit dans les monts Appennins, près d'*Arezzo*, dans un lieu appellé *Campo Maldoli*, peut-être du nom de celui à qui la Terre appartenoit. *Romuald* commença à le bâtir vers l'an 1009. & il eſt dans la *Romagniole* de l'Etat de Florence, au-deçà de l'*Arne*. Le bon *Romuald* ne parloit point, lorſque l'Envoyé de l'Empereur vint à lui; & apparemment il avoit fait vœu de garder le ſilence pendant quelque tems. Ses Religieux le prierent inſtamment, d'aller demander à l'Empereur quelque autre Monaſtere, qui fût plus grand que celui qu'ils occupoient. Il ne leur répondit que par écrit, & il prédit ce que l'Empereur feroit en leur faveur. Enſuite il vint vers *Henri*, qui le reçut avec toutes les marques d'honneur qu'il pouvoit lui donner, & s'écria, *Plût à Dieu, que mon ame fût en votre corps!* Mais il ne put jamais l'obliger à prononcer une parole, ce jour-là. Le jour ſuivant, ce bon perſonnage vint au Palais, & cha-

Ce que fit Romuald.

Paul Morigio dans ſon hiſt. de l'orig. des Relig. c. 25.

An. de N. S. 1022.

cun s'empreſſa à lui faire la réverence; on arrachoit même les poils de ſon habit de peau, pour les porter, comme une Relique. Il ne put voir cet empreſſement, ſans en avoir un grand chagrin; & ſi ceux qui l'accompagnoient ne l'avoient empêché, il ſeroit retourné dans ſa cellule. Enfin, étant venu vers l'Empereur, il l'entretint longtems ſur le rétabliſſement des Droits des Egliſes, ſur les violences des grands Seigneurs, qui opprimoient les petits; & il lui demanda un Monaſtere, qu'il obtint. Après quoi l'Empereur, ſatisfait d'avoir vu ce ſaint homme, pourſuivit ſon chemin. Il diviſa ſon Armée en trois Corps. Il ſe mit à la tête du plus conſiderable. Il envoya l'Archevêque de Treves, *Poppus*, ou *Poppon*, avec 11000 hommes, par les païs des *Marſes*, où eſt aujourd'hui l'*Abruzze* ulterieure, au Royaume de Naples. Il donna la commiſſion à *Pilegrin*, (d'autres diſent *Belgrin*) Archevêque de Cologne, d'aller à Rome avec 20000 hommes, pour ſe ſaiſir d'*Atenulphe* Abbé, qui étoit ſoupçonné d'avoir quelque intelligence avec les Grecs, contre les interêts de l'Empereur. L'Abbé fut averti qu'on le cherchoit, & s'évada, s'embarquant à *Otrante*; & voulant aller à *Conſtantinople*, il périt miſerablement ſur la mer. On dit qu'on lui avoit prédit, que s'il alloit ſur mer, il périroit; mais qu'il ne voulut pas croire la prédiction. L'Empereur ayant appris la mort de cet Abbé, dit qu'il étoit tombé dans la foſſe qu'il avoit creuſée. *Belgrin*, ou *Pilegrin*, n'ayant pu trouver l'Abbé, vint en diligence bloquer *Capoue*, pour ſe ſaiſir du Prince *Pandulphe*, qui étoit auſſi ſoupçonné. *Pandulphe* vint lui-même audevant de *Belgrin*, & lui déclara qu'il étoit prêt de s'aller juſtifier devant l'Empereur. *Pilegrin* ayant donné des Gardes à *Pandulphe*, revint vers l'Empereur, & le trouva aſſiegeant *Troye*. L'Empereur eut une grande joye de voir le Prince entre ſes mains; & ayant aſſemblé ſes Seigneurs, après lui avoir reproché ſes fourberies, il le condamna à la mort, qu'il auroit ſubie infailliblement, ſi *Pelgrin* n'avoit intercedé pour lui. Cependant l'Empereur réſolut qu'on lui mettroit les fers, & qu'on le conduiroit en Allemagne. Il continua enſuite le Siege de *Troye*, après avoir pris pluſieurs autres Villes. Les Grecs qui étoient dans la Ville de *Troye* ſe défendirent vigoureuſement, & ils diſoient hautement, qu'*Henri* ſeroit bien-tôt contraint de ſe jetter aux pieds de *Baſile*. Ils brulerent les machines qu'*Henri* avoit fait mettre contre la Ville. Mais trois mois de Siege les ayant laſſez, ils implorerent la clémence d'*Henri*, en lui envoyant un Solitaire, ſuivi de tous les enfans de la Ville, portant une Croix, & criant, *Kyrie Eleiſon*: *Seigneur*, *ayez pitié*. L'Empereur, dont l'Armée étoit affligée de la diſſenterie, ſe laiſſa fléchir, à condition que les Grecs démoliroient cette partie des murailles de la Ville de *Troye*, qui avoit réſiſté à ſes machines. Après quoi il leur accorda la permiſſion de rebâtir ces murs; & ayant pris quelques otages, il revint en Saxe, l'année ſuivante; car pour celle-ci, il demeura en Italie. Ainſi il reprit ſur les Grecs, toutes les Places qu'ils avoient occupées, & leur enleva toute la Pouille, & les contraignit de ſe retirer dans un coin de la Calabre. *Hofman* dans le L. I. de ſes Annales de Bamberg, dit qu'*Henri* détruiſit la Ville de *Troye*; & qu'ayant pris *Naples*, *Capoue*, *Salerne*, & toute la Pouille & la Calabre, il les remit aux Normans, pour y demeurer, & pour les défen-

An. de N. S. 1022.

L'Empereur le condamne à la mort.

Henri prend Troye. *Glab. l. III. c. 1. Urſperg. Chron. p. 214. Hepidan. ad a. 1023. Lup. Protoſp. ad a. 1022. Herman. Contr. p. 136. Maria Scot. p. 449. Sigebert met la priſe de Troye dans un autre tems.*

Il enleve aux Grecs toute la Pouille. *p. 55.*

Leo Oſt. l. II. c. 40. L'Empereur s'en retourne. *Bonfin. de reb. Hung. Dec. 2. l. 1. Chron. Saxon. Chro. Caſſin. l. 11. c. 39. Baron. Leo Oſt. l. 2. c. 4.* Il envoye pour ſe ſaiſir d'Athenulphe, qui ſe ſauve & périt.

Pilegrin va bloquer Capoue, pour ſe ſaiſir de de Pandulphe.

An. de N. S. 1022.

fendre contre les Grecs. Que de là, pour éviter l'ardeur du Soleil en Eté, il avoit envoyé ſon Armée à *Capoue*, & s'étoit retiré avec le Pape *Benoit* dans le Monaſtere du *Mont-Caſſin*.

On dit qu'étant venu à ce Monaſtere, & étant malade de la pierre, S. *Benoit* lui apparut en ſonge, l'aſſura que ſon corps repoſoit dans ce lieu, (il en doutoit) & le guérit miraculeuſement, en ſorte qu'il fit le matin trois pierres. *Baronius* le dit, après quelques autres Hiſtoriens. Mais ce que dit ce Cardinal, *Leon d'Oſtie*, & un Moine du *Mont-Caſſin*, n'eſt pas une vérité inconteſtable. Les PP. *Benédictins* de France ont prouvé, que c'étoient-là des contes inventez à plaiſir. La même fable eſt récitée par l'Auteur de la Vie de cet Empereur, que *Gretſer* a donnée, & qui a été imprimée l'an 1718. par les ſoins de *J. P. Ludewig*, Juriſconſulte. L'Auteur de cette Vie dit que S. *Benoit* apparut à *Henri*, & lui dit: „ Parce que tu as eſperé „ en Dieu, & dans ſes Saints, j'ai „ été envoyé de Dieu, afin de te „ délivrer de tes infirmitez ". Qu'enſuite *Benoit* ouvrit avec un fer la partie où étoit la pierre, la tira, referma la playe & la mit entre les mains du Roi; qui s'étant éveillé, fit appeller les Gardes, les Evêques, & les Seigneurs de ſa Cour, & leur tint ce diſcours. „ Mes Freres & „ mes Compagnons, loüez avec „ moi le Seigneur, & exaltons ſon „ nom, parce qu'il eſt le grand „ Dieu, & qu'il n'y a point de fin „ à ſa grandeur. Il frappe, & guérit; il fouette les pecheurs, & il „ a pitié des repentans. Il humilie „ l'un, & il exalte l'autre. &c. „ Voici, j'étois hier ſur le point de „ mourir; aujourd'hui, par la miſericorde de Dieu, je ſuis ſain; „ & je vous préſente l'aiguillon de „ la mort, que je portois hier ren-„ fermé dans mon corps. Voyez-le". Après quoi il leur montra la pierre, & leur demanda ce qu'il pourroit donner à *Benoit* ſon Medecin.

S. Benoit lui apparoit en ſonge, & le guérit de la pierre. *Compil. Chr. p.* 733. *Mab. Diſſ. ſec.* 2 *act. SS. Bened. p.* 337.

L'Empereur fit de riches offrandes à l'Egliſe du *Mont-Caſſin*, ſavoir, un Livre d'Evangiles couvert d'or, un Calice d'or orné de pierreries, & pluſieurs Ornemens précieux.

L'Empereur, s'en retournant, recommanda aux Normans de ſecourir, s'il en étoit beſoin, les deux neveux de *Melus*, qu'il venoit de faire Comtes, & *Pandolphe de Theane*, qu'il avoit fait Prince de Capoue, à la place de *Pandolphe* de Ste. *Agathe*.

Hiſt. du Roy. de Sicile & de Naples. p. 25. 26.

Quelque obligation qu'euſſent les Princes *Lombards* aux *Normans*, dont ils s'étoient ſi bien ſervi contre les Grecs, ils commencerent à les mépriſer, & leur refuſoient des lieux de retraite, & leur ſolde. Irritez de cette ingratitude, ils ſe choiſirent un Chef nommé *Turſtin*, qui étoit d'une force extraordinaire. On rapporte de lui, qu'étant en Normandie, il arracha une Chevre de la gueule d'un Loup, & qu'ayant pris le Loup, il le jetta contre un mur, comme ſi c'étoit un petit chien. D'autres diſent, que c'étoit un Lion. Mais *Turſtin* ne vécut guere; car on récite, qu'ayant tué un Dragon, d'une grandeur énorme, l'haleine infecte de ce Dragon l'empoiſonna, & qu'il en mourut trois jours après. On dit que les habitans de la Pouille, qui avoient deſſein de le faire mourir, l'engagerent dans le lieu où ſe retiroit le Dragon, & ſe ſauverent dès qu'ils apperçurent l'animal, laiſſant *Turſtin* ſeul, qui d'un coup de ſabre tua ce Dragon. Il laiſſa pour ſucceſſeur *Ranulphe*, qui, le premier de ſa Nation, porta en Italie la qualité de *Prince*.

Les Princes Lombards ingrats envers les Normands, qui ſe choiſiſſent pour Chef Turſtin, qui étoit d'une force extraordinaire. Il meurt. *Hiſt. de Norm. de Dumoulin l. VI. p.* 117. *Orderic. Vital. hiſt. Ecc. l.* 3. Ranulphe lui ſuccede qui le premier de ſa Nation prit la qualité de Prince.

L'Empereur *Baſile* fit la guerre, ſur la fin de cette année, à certains Petu-

Baſile fait la guerre à

An. de N. S. 1022

Peuples de *Scythie*; mais il fit autant de pertes, que ceux avec leſquels il combattoit, & il falut ſe retirer Cependant ces Peuples, craignant de plus grands malheurs, ſe rendirent.

des Peuples de Scythie. *Cedr. p.* 716. *Zon. p.* 227.

Il y eut une ſédition en *Pologne*, excitée par des Nobles de ce pays-là, qui ne vouloient pas payer les Dimes aux Evêques, & qui ſe plaignoient hautement, que la Religion Chrétienne impoſoit trop de charges: mais cette ſédition fut appaiſée par *Boleſlas*.

Sédition en Pologne, appaiſée.

La *France* n'étoit pas ſans trouble. Il y avoit très ſouvent de ſanglantes guerres entre divers Seigneurs, qui étoient en France. *Foulques Nerra* Comte d'Anjou étant allé en Pélerinage à Jeruſalem; *Eudes* Comte de Blois, de Chartres, & de Tours, *Helduin* Seigneur de Saumur, & *Gefroi* Seigneur de S. Agnan, ſe liguerent pour envahir ſes terres, & y firent de grands dégats. De retour de ſon Pélerinage, il ſe vengea de ſes ennemis, & remporta ſur eux une victoire ſignalée à *Pont-Levoi*. Cela arriva l'an 1016. L'année ſuivante, *Eudes* & ſes Alliez remirent ſur pied de nouvelles forces. *Robert*, qui avoit ſecouru le Comte d'Anjou, dans ſa premiere guerre, ne fit rien pour lui dans cette ſeconde. Il fit même la paix avec *Eudes*, ſans y comprendre le Comte Angevin. Celui-ci ne perdit pas courage; il bâtit un Fort à *Montudel*, pour brider la Ville de *Tours*, prit la Ville de *Saumur*, & le Château. Il aſſiegea enſuite *Montbazon*, & il alla même préſenter la bataille à ſes ennemis, qui étoient aſſemblez auprès de *Loches*; mais on le retira ſans coup férir.

Troubles en France & guerre entre divers Seigneurs.

La querelle ſe ralluma, lorſqu'*Eudes* eut hérité des Comtez de Brie, & de Champagne, par le décès d'*Etienne* ſon frere. Mais il n'y gagna que des coups, & il y perdit même ſon fidele Allié le Seigneur de S. *Agnan*; qui ayant été pris à la guerre, fut étranglé en priſon par les gens de *Foulques*, ſans ſon ordre pourtant. Ce même *Eudes* eut encore une querelle dès l'an 1017, avec *Richard* Duc de Normandie, à cauſe qu'*Eudes* ne vouloit pas rendre la Ville de *Dreux*, qui lui avoit été donnée en dot avec Mathilde ſœur de *Richard*, morte depuis peu. *Eudes* fut battu, & mis en déroute; mais il ſuſcita tant d'ennemis au Duc *Richard*, que ce Prince, craignant d'être accablé, appella à ſon ſecours *Lagman*, ou *Lacime*, Roi de Suede, & *Olaüs* de Norvege, qui étant deſcendus en Bretagne, & ayant forcé & ſaccagé la Ville de *Dol*, marcherent vers le Païs *Chartrain*. Toute la France fut effraiée de la venue de ces Rois. Le Roi s'employa avec chaleur à éteindre ce feu, qui s'allumoit; il accorda les deux Princes, & contenta les deux Rois du Nord, qui s'en retournerent en leur païs. Mais celui de Norvege embraſſa le Chriſtianiſme, ſe fit batiſer à *Rouen*, & reçut le nom de *Robert* ſur les fonts.

An. de N. S. 1022.

La France effraiée par la venue des Rois de Suede & de Norvege.

Le Roi de Norvege ſe fait Chrétien.

André Favyn, dans ſon Hiſt. de Navarre L. III., dit que *Robert*, au mois d'Août, inſtitua l'Ordre de l'*Etoile* à l'honneur de la Vierge; & que ledit Ordre étoit compoſé de 30 Chevaliers, Princes & grands Seigneurs, à chacun deſquels il donna une chaine d'or de cinq chainons entrelaſſez, au bout deſquels pendoit une Etoile d'or. Les Chevaliers de cet Ordre portoient ſur le haut de leur ſoutane, du côté droit, une Etoile brochée d'or en broderie. Ils étoient chargez de dire chaque jour, en l'honneur de la Vierge, 50 *Ave Maria*, 5 *Paters*, des *Antiennes* & *Répons*; & à la fin cette Priere:

Regum Princeps atque virtus, cujus

An. de N. S. 1022.

jus nutu cœlum gyrat, terra perſtat, diſponuntur ſecula, Regi Roberto nato ſtirpe nobiliſſima, ſic domare des ſuperbos, & ſubjectis parcere, ut hic regnans glorioſus, quondam vivat in æthere. Amen.

On dit dans cette Priere, à la Vierge, ce qu'on ne doit dire qu'à Dieu.

Cet *Ordre de l'Etoile* fut conſervé juſqu'au Regne de *Philippe de Valois*. Enſuite il fut établi par le Roi *Jean* l'an 1352, qui prit pour ſa Deviſe une Etoile couronnée, avec ces paroles,

Monſtrant Regibus Aſtra viam.

Charles VII. abolit l'Ordre l'an 1455, & il ordonna qu'il n'y auroit que le Chevalier du Guet, qui porteroit cet Ordre.

Découverte de prétendus Manichéens. *Glab l. III. c. 8. Nat. Alex. p. 475. Chron. Antiſſiod. à Labb. T. I. Bibl. ad a. 1022. In Fragm. hiſt. Aquiſ. ad a. 1022. Pagi ad a. 1017. p. 112. Bar. ad a. 1017. Dup. p. 114. Spicil. Dach. T. II. p. 170. Glab. ne parle point d'Arefaſte, l. 3. c. 8.*

C'eſt dans cette année, qu'il faut mettre la découverte de certaines gens, qui nous ſont décrits comme des *Manichéens*. Nous verrons ce qu'il en faut croire. *Glaber* met cette découverte à l'année 1023. D'autres, à l'année 1017. Mais les uns & les autres ſe trompent; car des Hiſtoriens plus exacts la mettent à l'année 1022. Ecoutons maintenant ce qu'on dit de ces gens-là.

Un Seigneur Normand, nommé *Arefaſte*, avoit un Clerc dans ſa maiſon, nommé *Herbert*, qui étant allé à *Orleans* pour y conferer avec des Savans, rencontra deux Clercs; l'un nommé *Etienne* (d'autres diſent *Héribert*,) Ecolâtre du Monaſtere de S. *Pierre*, & qui avoit été le Confeſſeur de la Reine Conſtance; & l'autre, *Liſoius* Clerc du Monaſtere de Ste. Croix; qui étoient en reputation d'habileté & de pieté. Ces deux Clercs lui découvrirent leurs ſentimens. Cet Eccléſiaſtique étant revenu en Normandie, entretint ſon Maitre de ce qui lui étoit arrivé; & ce Maitre ſe crut obligé de découvrir la choſe au Duc *Richard*, qui en donna auſſi-tôt avis au Roi *Robert*, en lui envoyant *Arefaſte* avec ſon Clerc. Le Roi envoya *Arefaſte* avec le Clerc, à Orleans. On dit même qu'il lui donna un Clerc de ſa Chapelle, pour découvrir ces Hérétiques. *Arefaſte* paſſa par *Chartres*, pour ſavoir de *Fulbert* comment il devoit ſe conduire; mais ne l'ayant pas trouvé, il conſulta *Eurard* Théologal de l'Egliſe de *Chartres*, qui lui conſeilla de faire ſa priere, de communier, & de ſe munir du ſigne de la Croix, tous les jours, avant que d'entrer en conference avec ces Hérétiques; de ne point contredire ce qu'ils diroient, & de feindre d'être leur Diſciple, pour mieux connoitre leurs Erreurs. Il ſuivit ce conſeil, & on dit qu'il découvrit qu'ils avoient les opinions ſuivantes.

Opinions qu'on leur attribue. *Nat. Alex. Sec. XI. p. 475.*

1. *Que J. Chriſt n'étoit pas né de la Vierge, ni mort pour les hommes, qu'il n'avoit point été enſeveli, & qu'il n'étoit point reſſuſcité.*

2. *Que le Batême n'operoit point la remiſſion des péchez.*

3. *Que la conſécration du Prêtre ne faiſoit point le Sacrement du Corps & du Sang de Jéſus-Chriſt; ou que le pain & le vin ne peuvent pas être changez au Corps & au Sang de Jéſus-Chriſt.*

4. *Qu'il étoit inutile de prier les Saints Martyrs, & les Confeſſeurs.*

5. *Que le V. & N. Teſtament devoient être rejettez; & ils diſoient, qu'ils portoient dans leurs cœurs, la Loi de Dieu écrite.*

In Chron. apud Labb. T. II. Bib.

Ademar les appelle Manichéens, & dit qu'ils nioient le Batême, la vertu de la Croix; & que quoiqu'ils fiſſent ſemblant d'être chaſtes, ils s'abandonnoient à toute ſorte de luxures.

Il dit encore, que ces gens avoient été trompez par un Païſan, qui ſe vantoit de faire de grandes choſes, & qui portoit avec lui de la poudre d'en-

An. de N. S. 1022.

d'enfans morts, diſant qu'il n'avoit qu'à la faire prendre à quelqu'un, pour le faire Manichéen : qu'ils adoroient le Diable, lequel leur apparoiſſoit premierement ſous la forme d'un Maure, puis ſous celle d'un Ange de lumiere, & qui leur apportoit tous les jours beaucoup d'argent ; qu'obeiſſant aux volontez du Démon, ils rejettoient en ſecret Jeſus-Chriſt ; & qu'ils trompoient les vrais Chretiens en public.

On dit qu'il apprit encore d'eux, qu'à certaines heures de la nuit, ils s'aſſembloient dans un certain lieu, chacun avec une lampe : Qu'après avoir invoqué les Démons, ils faiſoient des choſes infames, ſans diſtinguer ſi c'étoit avec leurs meres, leurs ſœurs, ou d'autres. Et qu'ils bruloient même les enfans nez de leurs inceſtes, dont ils reſervoient la cendre, pour en donner aux malades, comme une eſpece de Viatique.

On dit encore, qu'ils promettoient des viſions d'Anges à ceux qui étoient initiez dans leurs myſteres. *Glaber*, Hiſtorien contemporain, leur attribue d'autres Erreurs. Il dit qu'ils nioient la *Trinité*, qu'ils croyoient que le Monde étoit éternel, que les voluptez charnelles n'étoient point punies dans l'autre vie, & que les bonnes œuvres étoient inutiles.

On prétend que cette Societé d'Orleans avoit été inſtruite par une Femme Italienne. D'autres diſent, que c'avoit été par un Chanoine nommé *Theodat*.

Concil. T. IX. p. 836. Spicil. Dach. T. II. Adem.

Le Roi *Robert* ayant appris la choſe, vint auſſi-tôt à Orleans ; & ayant aſſemblé tout autant qu'il put avoir d'Evêques, d'Abbez, & d'autres Eccléſiaſtiques, il fit tenir un Concile dans cette Ville. Dans ce Concile, on fit paroitre ces nouveaux Hérétiques. *Guerin* Evêque de Beauvais, fut chargé de les examiner. Ils ne cacherent pas leurs ſentimens ; & ne voulant pas les abjurer, ils furent brulez, à l'exception d'un ſeul Clerc, & d'une Religieuſe, qui n'eurent pas la même conſtance. *Glaber* rapporte, qu'on en brula treize ; & on dit qu'il y en avoit dix Chanoines de *Ste. Croix*. Le P. *Thomaſſin* dit dans ſon Hiſt. des Edits, T. 2. p. 19. 20. qu'on n'avoit allumé le bucher devant les portes de la Ville, que pour faire peur ; mais qu'ils s'étoient jettez dedans. Les autres Hiſtoriens ne parlent pas ainſi. *Ademar* dit même, que ces gens-là ne craignoient point le feu ; qu'ils ſe promettoient de ſortir du milieu des flâmes, ſains & ſaufs ; qu'ils rioient lorſqu'on les lioit ; mais que dans un moment ils furent réduits en cendres, & qu'il ne reſta aucun de leurs os. On ajoute, que la Reine *Conſtance*, irritée de la fermeté d'*Etienne*, qui avoit été ſon Directeur, l'attendit à la porte de l'Egliſe, comme on l'en tiroit pour le mener au ſupplice, & qu'elle lui creva un œil avec le bout d'un bâton qu'elle tenoit, ſelon la coutume des Dames de qualité de ce tems-là, qui portoient des bâtons, où il y avoit la figure d'un oiſeau au-deſſus de la poignée. Le ſupplice que l'on fit ſouffrir à ces malheureux, ne contenta pas leurs ennemis ; on alla déterrer le corps du Chanoine *Theodat*, qui étoit mort dans les ſentimens condâmnez. On éprouva ce corps mort par le moyen de l'eau, afin de connoître s'il étoit véritablement Hérétique ; & comme on crut découvrir par cet examen qu'il l'étoit, on laiſſa ſon corps ſans ſepulture, dans un grand-chemin.

An. de N. S. 1022.

Mezerai. Ils ſont brulez.

Cruauté de la Reine Conſtance.

On déterre le corps de Theodat.

Voilà l'hiſtoire qu'on rapporte. Je

Concile contre eux.

vais

An. de N. S. 1022.

Réflexions des Savans. *Basnag. hist. de l'Egliſe T. II. p. 1388. &c.*

vais rapporter maintenant les réflexions que font ſur ce ſujet les Savans.

1. Il eſt conſtant que *Glaber*, qui étoit leur contemporain, ne les a jamais accuſez d'être *Manichéens*, comme *Baronius* & Mr. de *Meaux* les en accuſent: mais il faut avouer qu'*Ademar* les appelle de ce nom.

2. S'il eſt vrai que ces gens ayent nié que Jéſus-Chriſt fut reſſuscité, il eſt certain que les *Manichéens* ne diſoient rien de ſemblable; car ils ſoutenoient la reſurrection de Jeſus-Chriſt, afin de faire voir ce qui arriveroit un jour aux Fideles.

3. Comment peut-on dire qu'ils nioient la Création du Monde, & la Trinité, puiſqu'ils parloient ſi ſouvent de *Dieu Créateur de toutes choſes*, & qu'ils diſoient, que *le Saint Eſprit avoit écrit dans leur homme interieur* la Loi de Dieu?

4. Quelle apparence, qu'ils ayent nié l'Incarnation du Fils de Dieu, & ſa mort, puiſqu'ils ne rejettoient pas le Sacrement de l'Euchariſtie, qui eſt la commémoration de cette mort?

5. Comment peut-on préſumer, que des gens qui étoient en odeur de Sainteté, une grande partie du Clergé d'*Orleans*, des hommes élevez dans le Chriſtianiſme, ayent été capables de commettre les abominations qu'on leur attribue?

6. Y a-t-il une ombre de vraiſemblance, que le Démon ait été invoqué par des gens qui ſouffroient avec une conſtance admirable, & qui diſoient: *Nous voyons dans les lieux céleſtes, notre Roi, qui nous ſoulage par ſa main, pour obtenir des triomphes éternels.*

Ce ſont-là les premiers réflexions qu'on fait ſur cette Hiſtoire. On en fait d'autres plus particulieres.

1. On dit donc, que celui qui dépoſa contre eux, & qui forma la premiere accuſation, eſt fort ſuſpect dans ſon témoignage. Si nous ſavions tout ce qu'il fit pour tendre des pieges à ces pauvres gens, nous découvririons peut-être que c'étoit un fourbe.

2. La diverſité qu'on remarque entre ceux qui ont écrit touchant le ſentiment de ces gens, eſt un aſſez grand préjugé qu'on ne les connoiſſoit pas trop bien.

3. Il eſt plus que probable, que ces gens furent ainſi traitez; ſoit parce qu'ils nioient la Préſence réelle du Corps de J. Chriſt dans l'Euchariſtie, & qu'ils ſoutenoient que le pain n'étoit point changé au Corps de J. Chriſt; ſoit parce qu'ils ne regardoient pas le Batême comme abſolument néceſſaire; ſoit parce qu'ils rejettoient le culte des Saints, & de la Croix, & l'uſage des Images; ſoit parce qu'ils blamoient la plupart des cérémonies de l'Egliſe Romaine. Il y en avoit là aſſez pour les faire brûler.

4. Je ne vois point qu'on puiſſe prouver, qu'ils ayent rejetté le Vieux & le Nouveau Teſtament, comme un Docteur moderne les en accuſe. Ils rejettoient bien les inventions & les productions des hommes charnels; mais il ne paroit pas qu'ils ayent entendu par-là le V. & le N. Teſtament.

5. *Vignier* dit, qu'ils ne mangeoient pas de viande où il y avoit du ſang. Cela n'eſt pas fort ſurprenant. Ils croyoient, que le Décret du Concile de Jeruſalem avoit encore lieu; & ils n'ont pas été les ſeuls dans cette penſée. Il n'y a point eu de Siecle, depuis les Apôtres, où cette opinion n'ait eu des défenſeurs; & elle a été autoriſée par pluſieurs Conciles.

6. A l'égard de leurs Aſſemblées nocturnes, il eſt aiſé de conjecturer, que ces Théologiens d'*Orleans*, &

An. de N. S. 1022.

le Peuple qui les ſuivoit, n'oſoit pas faire des Aſſemblées publiques; & qu'en faiſant pendant la nuit, ils avoient donné lieu à ces calomnies atroces, qu'on avoit déja forgées contre les premiers Chretiens.

Je ne ſaurois m'empêcher de faire ici encore quelques autres remarques.

1. On ne ſauroit approuver la cruauté de la Reine, qui creva les yeux à un homme qu'on alloit bruler, au-lieu de tacher de le ramener par des manieres douces, & de prier pour lui. Cette action eſt fort indigne, je ne dirai pas d'une Reine, mais d'une perſonne raiſonnable.

2. Je ne ſuis pas moins ſurpris de l'extravagance de ces gens, qui vont déterrer un homme ſuſpect d'Héréſie.

3. Et je ne puis m'empêcher de rire, de les voir éprouver ce corps mort par le moyen de l'Eau, afin de connoitre s'il étoit vraiment hérétique.

Sans nous étendre davantage en réflexions, je n'ajoute plus qu'un mot. C'eſt qu'il paroit de cette Hiſtoire, qu'il y a eu dans l'XI. Siecle, des Societez de gens qui nioient la Préſence réelle, & qui rejettoient le culte des Saints; & que ces Societez avoient leurs Aſſemblées ſéparées de celles de l'Egliſe Romaine. Nous verrons dans la ſuite, ſi c'eſt ſeulement à *Orleans* que ces ſentimens avoient lieu.

Le Concile d'*Orleans* ne fut pas le ſeul qu'on tint dans cette année.

Concile à Selengſtad. *Conci. T. IX. p. 844. Baron. Dupin. p. 123. Cave p. 207. Nat. Alex. p. 466.*

Il s'en tint un à *Selengſtad*, ou *Selingſtad*, près de Francfort ſur le Mein. *Aribon*, Archevêque de *Mayence*, le fit tenir; & il y avoit *Burchard* Evêque de Wormes, *Vernarius* Evêque de Strasbourg, *Brunon* d'Augsbourg, *Eberhard* de Bamberg, & *Meginhard* de Wirtsbourg. Ils firent 20 Règlemens.

Le 1. Que l'on s'abſtiendroit de manger de la viande, quatorze jours avant la fête de S. *Jean*; autant de jours, avant celle de Noel, & dans les vigiles de *l'Epiphanie*, des Fêtes des *Apôtres*, de l'Aſſomption de S. *Laurent*, & de tous les Saints.

Le 2. fixe les ſemaines des Quatre-tems.

Le 3. marque les tems où il eſt défendu de célebrer les nôces; ſavoir, depuis l'*Avent*, juſqu'après *l'Epiphanie*; & depuis la *Septuageſime*, juſqu'après *Pâques*; & dans les jours de Jeûne marquez ci-deſſus, non plus que dans les veilles des Fêtes ſolennelles.

Le 4. porte, Qu'un Prêtre, qui aura bu après le chant du coq, ou même en hiver, ne pourra célebrer la Meſſe, s'il n'y a pas de la néceſſité.

Le 5. fait défenſe aux Prêtres de dire plûs de 3 Meſſes dans un jour.

Le 6. défend, ſous peine d'anathème, de jetter des Corporaux dans le feu, pour arrêter les incendies.

Le 7. ordonne, que ſi deux perſonnes ſont ſoupçonnées d'avoir commis un adultere enſemble, & que l'une avoue le crime, & l'autre le nie; celle qui l'avoue ſera miſe en pénitence, & l'autre ſe purgera en jugement.

Le 8. fait défenſe de porter des épées à l'Egliſe, à l'exception de l'Epée Royale.

Le 9. défend les Aſſemblées dans les Parvis des Egliſes.

Le 10. condamne la coutume de quelques Laïques, & particulierement de quelques Dames, qui ſe contentoient d'entendre tous les jours l'Evangile, *In principio*: ou de ſe faire dire des Meſſes de la *Trinité*, & de S. *Michel*; & ordonne que cela ne ſe fera plus à l'avenir, qu'en ſon tems; ou que ſi quelqu'un veut entendre une Meſſe particuli-

An. de N. S. 1022.

ticuliere, par reſpect pour la Trinité, & non pour quelque ſuperſtition, il entendra une Meſſe d'un jour, ou une pour le ſalut des vivans, ou une Meſſe des morts.

Le 11. porte, que l'on commencera à compter le premier degré de conſanguinité entre les Couſins-germains.

Le 12. Que l'on abattra les maiſons des Laïques qui tiennent aux Egliſes; & que l'on n'en bâtira point dans les Parvis, ſi ce n'eſt celles des Prêtres.

Le 13. défend aux Laïques de donner leurs Egliſes à des Prêtres, ſans le conſentement & l'approbation de l'Evêque, ou de ſon Grand-Vicaire.

Le 14. porte, que deux perſonnes étant accuſées d'avoir commis un adultere enſemble, qu'elles nient; ſi l'une des deux demande qu'elles faſſent toutes deux l'Epreuve, & que l'une ſuccombe, elles ſeront toutes deux reputées coupables.

Le 15. Que l'on obſervera les Jeûnes publics ordonnez par l'Evêque, ou qu'on les rachetera en nourriſſant les pauvres.

Il y a dans le Latin *tarrinam*. Vide *Du-Cange in ſuo Gloſſ. Burch. l. 19. c. 5. Petr. Dam. l. 2. ep. 7. l. 4. ep. 17. l. 5. ep. 8. Reyner. contra Valdens. c. 5. Cæſar. Heiſterbachius*

Le 16. Que perſonne n'ira à Rome, ſans la permiſſion de ſon Evêque, ou de ſon Grand-Vicaire.

Le 17. Qu'aucun Prêtre ne retranchera rien du Jeûne de quarante jours impoſé aux Pénitens.

Le 18. eſt contre ceux qui, étant coupables de crimes capitaux, ne veulent pas recevoir de pénitence de leur Evêque, dans la confiance, qu'allant à Rome, le Pape leur remettra tous leurs péchez. Le Concile déclare, que cette Indulgence ne leur ſervira de rien, & qu'ils doivent auparavant recevoir une pénitence proportionnée à la grandeur de leurs crimes. Après quoi ils pourront aller à *Rome*, avec la permiſſion & des lettres de leur Evêque.

Le 19. défend aux Pénitens de voyager pendant les 40 jours de leur Jeûne.

Le 20. fait défenſe aux Prêtres de recevoir dans l'Egliſe, ceux à qui il n'eſt pas permis d'y entrer à cauſe de leurs crimes, ſans en avoir reçu ordre de l'Evêque.

l. 4. c. 37. l. 5. c. 42. Alanus de Injul. in Pœnit. Ughell. T. IX. p. 287. Fileſacus de quadrageſ.

Après cela on trouve un Formulaire des Cérémonies qu'il faut obſerver, & des Prieres qu'il faut réciter, pendant la célebration d'un Synode.

Je vais mettre ici ce Formulaire, pour ſatisfaire la curioſité de pluſieurs perſonnes. Voici donc ce qui eſt preſcrit. Formulaire.

T. IX. Concil. p. 848.

1. Qu'à l'heure convenable, quand il plaira à l'Evêque, ou à ſon Vicaire, on faſſe ſortir tout le monde de l'Egliſe, en fermant toutes les portes, à la reſerve d'une ſeule par laquelle les Prêtres doivent entrer; que les Portiers ſe tiennent à cette porte; & qu'on mette un ſiege au milieu, & ſur le ſiege, des Reliques &c. Qu'enſuite tous les Prêtres, qui doivent être du Concile, entrent, & s'aſſeient ſelon leur ordination. Qu'après eux, entrent les Diacres, qui doivent aſſiſter; & après eux, des Laïcs hommes de bien. Que l'Evêque entre, s'il lui plait, après cela; ou à ſon abſence, ſon Vicaire. Que lui ou ſon Vicaire entrant dans le Synode, ſalue premierent le Clergé, & le Peuple, & que ſe tournant vers l'Orient, il diſe: „ O Dieu, qui viſites les humbles, „ & qui nous conſoles, donne à „ notre Societé ta grace, afin que „ par ceux en qui tu habites, nous „ ſentions que tu viens en nous, „ par le Seigneur &c.

2. Qu'alors un Diacre s'avance, avec un Sous-Diacre, & un Encenſoir,

An. de N. S. 1022.

soir, & deux hommes qui portent des cierges, & lise l'Evangile *Jean* XX. 19.

3. Qu'ensuite l'Evêque, ou le Vicaire, dise :

„ Sainte Marie, & vous tous les „ Saints & Elus de Dieu, priez „ pour nous pécheurs, auprès du „ Seigneur notre Dieu, afin que „ nous méritions d'être aidez, protegez, & guéris par lui, qui vit „ & regne aux siecles des siecles.

4. Après quoi, qu'il dise deux fois :

„ O Dieu, venez à mon aide.

„ O Dieu, hâtez-vous de me se„ courir.

5. Qu'il dise pour la troisieme fois :

„ O Dieu, venez à mon secours.

Et que le Clergé réponde :

„ Seigneur, hatez-vous de me „ secourir.

„ Gloire soit au Pere, &c. Kyrie eleison, & Pater noster; avec „ ces Prieres :

„ Seigneur, ne vous souvenez pas „ de nos iniquitez passées.

„ Aidez-nous, ô Dieu de notre „ salut.

„ Soyez-nous une forte Tour.

„ Seigneur, exaucez notre oraison.

„ Le Seigneur soit avec vous.

Ensuite, qu'on fasse des prieres pour les Ordres, pour le Pape & le Papat.

(Je ne rapporte pas les Prieres, parce que cela seroit trop long.)

Qu'après ces Prieres on chante les 7 Psaumes Pénitentiaux, avec un Kyrie eleison, Notre Pere, & d'autres Prieres.

Qu'après cela, tous sortent, excepté les Prêtres & d'autres Clercs; & que chacun faisant silence, l'Evêque, ou son Vicaire, récite cette Oraison.

„ Assistez-nous, Seigneur, Saint „ Esprit; nous vous prions, nous „ qui sommes retenus par la gran- „ deur de nos péchez, mais qui „ sommes assemblez particuliere- „ ment en votre nom. Venez vers „ nous; & daignez entrer dans nos „ cœurs. Enseignez-nous ce que „ nous devons faire, montrez-nous „ le chemin par lequel nous devons „ marcher, operez ce que nous de„ vons faire, vous qui possedez, „ avec le Pere & le Fils, un nom „ glorieux; ne permettez pas que „ nous renversions la justice, vous „ qui aimez la vérité & l'équité; „ que l'ignorance ne nous fasse point „ aller à gauche; que la faveur, „ l'acception des personnes, ou des „ présens, ne nous corrompent „ point. Unissez-nous à vous efficacement, par le don de votre seu„ le grace, afin que nous soyions un „ en vous, que nous ne nous détour„ nions point de la vérité; comme „ étant assemblez en votre Nom. „ Que nous gardions la justice, avec „ la moderation que nous doit in„ spirer la pieté; afin que notre ju„ gement ne soit point different du „ vôtre, & qu'un jour nous obte„ nions les recompenses éternelles.

An. de N. S. 1022.

Qu'alors le Diacre, produisant le Livre des Canons, prononce ce qui regarde la maniere de tenir les Conciles selon le Concile de Tolede; & qu'ensuite l'Evêque, ou le Diacre, lise cette Exhortation :

„ Voici, mes très saints Freres, „ après avoir fait nos prieres à Dieu, „ je m'adresse à vous, & je vous „ conjure par le nom de Dieu, que „ vous vous appliquiez à exécuter „ ce que nous vous dirons, &c. „ Que si peut-être quelqu'un de nous „ a quelque autre sentiment, qu'il „ le propose, & qu'il en confere „ avec nous. Enfin je vous conjure, „ que personne, dans ses jugemens, „ n'ait acception de personne, &

„ se

An. de N. S. 1022.

„ ſe laiſſant gagner par des préſens, „ ne s'éloigne de la verité, &c.

Après cette exhortation, qu'on avertiſſe les Clercs, qu'aucun d'eux ne vienne au Synode pour faire quelque plainte, qui ne ſoit à jeun; & ne ſe retire de l'Aſſemblée, que tout le monde ne ſe ſépare. Et qu'alors la premiere Séance finiſſe.

Que le ſecond jour, l'Evêque, ou ſon Vicaire, entre dans le Concile, & ſe mettant en ſa place, diſe: *Le Seigneur ſoit avec vous!* & faſſe la Priere qui eſt rapportée.

Qu'après on liſe l'Evangile marqué.

Qu'enſuite l'Evêque, ou ſon Vicaire, faſſe les Prieres, comme au premier jour: *Ste. Marie, & tous les Saints.*

Que tous étant proſternez, chantent les Pſaumes marquez, pour la conſervation de notre Roi, & des Seigneurs de ſon Royaume, & faſſent les Prieres.

Qu'on chante les Pſaumes déſignez pour les malades & pour le ſalut de toute l'Egliſe, & qu'on faſſe les Prieres qui ſont rapportées.

Qu'on liſe l'Homélie de *Gregoire*, qui commence: *Meſſis quidem multa. Il y a une grande Moiſſon.*

Qu'alors, ſi les Clercs n'ont point d'affaire à repréſenter, ou de plainte à faire, les Laics ſoient introduits, & qu'en leur préſence on récite une Leçon du Concile de Nicée: *Judices &c.*

Et que la ſeconde ſéance finiſſe.

Que la troiſieme ſe tienne de la même maniere; mais que l'on y chante les Pſaumes marquez pour les trépaſſez, & pour les impies.

Que le 4. jour l'Evêque entre dans le Synode, de cette maniere. Qu'on porte devant lui deux chandeliers & deux cierges allumez: qu'il ſoit ſuivi du Sous-Diacre, qui portera l'Evangile; qu'on porte deux Croix, de côté & d'autre; qu'enſuite un Diacre, puis l'Evêque, revêtu des habits Epiſcopaux, & de ſa chape, entre; & en entrant, diſe, *Dominus vobiſcum, Le Seigneur ſoit avec vous*; & faſſe la priere qui eſt rapportée, &c.

An. de N. S. 1022.

Il y eut un autre Synode, qui ſe tint à *Leyre* auprès du Monaſtere de S. *Salvador*, dans le Royaume de Navarre, ſous *Sanche le Grand*, dans lequel ce Roi confirma les privileges que lui & ſes Prédéceſſeurs avoient accordez à ce Monaſtere; & le Siege Epiſcopal fut transferé à l'ancienne Egliſe de *Pampelune*.

Autre Synode à Leyre. *Concil. Hiſp. T. III. p.* 193.

Un troiſieme Synode ſe tint à *Aix-la-Chapelle*, où l'on termina le differend qui étoit entre *Piligrin* Evêque de Cologne, & *Durand* Evêque de Liege.

Synode à Aix la Chapelle. *Concil. T. IX. p.* 853. *Chron. Cameracc. l.* 3. *c.* 35.

Dans cette année, *Gui*, ou *Guidon Aretin*, ou *Gui d'Arezzo*, parce qu'il étoit de cette Ville d'Italie, ſe fit connoitre, & le Pape *Benoit VIII.* l'invita de venir à Rome. Il étoit de l'Ordre de S. *Benoit*. On dit auſſi qu'il étoit Abbé de *Ste. Croix S. Leufroi*. On a cru qu'il avoit trouvé les 6 Notes de la Muſique, en chantant l'Hymne de S. *Jean*, de cette maniere.

Gui Aretin. *Guido in Epiſt. ad Michael. Monach. Peſſevinus in apparatu p.* 94.

UT queant laxis
REſonare fibris
MIra geſtorum
FAmuli tuorum,
SOLve polluti
LAbii reatum.

Les 6 notes de la Muſique.

(On a fait dans la ſuite des tems un autre diſtique, où ces tons ſont marquez.

Corde Deum Et Fidibus Gemituque Alto Benedictum.

UT RE MI FAciat SOLvere LAbra SIbi.)

Mais *Voſſius* ne croit pas que *Guido Aretin* ait inventé l'uſage de ces ſyllabes, pour la commodité des Muſi-

Voſſius de Muſica.

An. de N. S. 1022.

Muſiciens. On prétend que les Egyptiens avoient fait la même choſe avant lui. L'honneur en eſt ſi médiocre, qu'il importe peu à qui il appartient. Cependant, *Aretin* en étoit fort glorieux.

J'eſpere, diſoit *Gui Aretin*, dans une lettre à un de ſes Amis, que ceux qui viendront après nous, prieront Dieu pour nous, quand ils verront qu'ils ſavent en moins d'un an, ce qu'ils ne ſavoient pas au bout de dix ans. Il compoſa des *Antiphonaires*, qui furent d'une grande utilité dans la récitation de l'Office. Le Pape, en les voyant, fut ſurpris; & pour en faire l'épreuve, il voulut apprendre de lui-même un verſet, qu'il n'avoit jamais entendu chanter.

Mr. *Van Til*, ſavant Théologien de Hollande, dans un Ouvrage Flamand qu'il a fait, qui eſt comme une Préface d'un Commentaire ſur les Pſaumes, dit que *Pythagore*, qui vivoit du tems de *Cyrus*, a été le premier qui réduiſit la Muſique en Art, & qui en donna les règles; que ce fut lui qui accorda 8 cordes ſur l'inſtrument; & qu'*Ariſtoxène*, Diſciple d'*Ariſtote*, en augmenta le nombre juſqu'à 18. Mr. *Van Til* en marque les differens ſons, & rapporte, comme l'on deſtina certaines lettres pour déſigner les divers degrez de tons, & pour ſervir d'échelle. Ce qui dura juſqu'à l'XI. Siecle, que *Gui Aretin* inventa, ou renouvella du moins, la clef de la Muſique, ut, re, mi, fa, ſol, la. *Vander Putten*, qui, latiniſant ſon nom, ſe fit nommer *Erycius Puteanus*, ajouta une 7e. note, ſavoir le *Si*. Sur quoi il faut remarquer,

Pythagore a réduit le premier la Muſique en Art.

Erycius Puteanus a ajouté le *ſi*.

1. Que le *Si* a été ajouté aux notes de *Gui d'Arezzo*, pour achever l'Octave.

2. Que dans les vers, *Corde Deum* &c. que j'ai rapportez, les 7 lettres C. D. E. F. G. A. B. repréſentent les grandes touches du Clavecin, qui expriment le mode naturel, & répondent aux 7 ſyllabes UT. RE. &c. à la place deſquelles même, on ſe ſert communément en Allemagne des lettres C. D. &c. An. de N. S. 1022.

On dit que le mot *Gamme*, ſi ordinaire dans la Muſique, eſt venu de ce que *Gui Aretin* s'étant ſervi des premieres lettres de l'Alphabet pour déſigner ſes notes, y employa la lettre *G*, que les Grecs appellent *Gamma*; & qu'il le fit pour marquer que la Muſique eſt venue de la Grece.

D'où vient le mot de Gamme.

Ce *Gui Aretin* écrivit deux Livres de Muſique, qu'il dédia à *Theobald* ſon Evêque, & qu'il appella le *Micrologue*. Il y a un autre Livre, qui s'appelle auſſi le *Micrologue*, ou le Livre des Divins Offices, où il y a 62 chapitres, dont l'Auteur eſt inconnu; mais on prétend pouvoir recueillir du chap. XIV. qu'il vivoit du tems de *Gregoire VII.* C'eſt le ſentiment du P. *Pagi*, après le Cardinal *Bona*. *Oudin*, dans le Supplément des Ecrivains Eccléſiaſtiques, prétend que l'Auteur de ce *Micrologue* a écrit environ l'an MCLXXX. Mais le P. *Pagi* prétend, que le mot de *Micrologue* l'a trompé, & que ce nom eſt donné à tous les Abregez: qu'ainſi l'Auteur du *Micrologue*, dont parle l'Auteur de la Vie de *Charlemagne*, ne doit pas être confondu avec l'Auteur du *Micrologue* des divins Offices, ni avec celui de *Gui d'Arezzo*, comme l'a fait *Poſſevin*.

Gui Aretin écrit deux livres de Muſique. *Segeb. de ſcript. Eccleſ. c. 144. & in Chron. 1028. Le Mire in Catal. & l. 2. c. 74 de Viris illuſtrib. Voſſius de 4. artibus pop. Bona Card. l. 2. Rer. Liturg. c. 10. n. 4.*

Micrologue.

Gui Aretin n'a pas écrit contre Berenger.

Ceux qui ont cru que *Gui Aretin* a compoſé un Livre contre *Berenger*, l'ont confondu avec *Guidmond*, qui vivoit dans le même Siecle, ſous *Gregoire VII.* & qui étoit auſſi né à *Arezzo*.

Dans cette année 1022. fleurit l'Abbé *Richard*, qu'on a regardé comme l'un des grands Reſtaura-

L'Abbé Richard.

teurs

An. de N. S. 1023.

teurs de la Vie Monaſtique, avec *Odilon de Clugni*, & *Guillaume de Dieu*, à cauſe de ſa douceur.

Dijon. On l'appelloit *la grace de*

An. de N. S. 1023.

L'an 1023. *de N. S. Le* 48. *de Baſile, & de Conſtantin. Le* 22. *d'Henri Le* 27. *de Robert. Le* 12. *de Benoit VIII. Indict. VI.*

Glab. l. 3. c. 2. Baron. Mezerai. Henri a une conference au-deſſous de Mouzon avec Robert.

HENRI ramena ſon Armée en Allemagne, & ſe rendit, avec une ſuperbe ſuite de Princes & de Nobleſſe, à cette fameuſe Conference qu'il eut avec le Roi *Robert*, un peu au-deſſous de *Mouzon*, à l'endroit ou le *Chier* ſe décharge dans la *Meuſe*. Comme les Miniſtres des deux Princes formoient pluſieurs difficultez, ſur le lieu, la maniere, & le pas, & vouloient qu'ils s'avançaſſent également, chacun dans ſon bateau, pour ſe rencontrer juſtement au milieu de la *Meuſe*, de peur que l'un d'eux ne ſemblât avoir quelque avantage ſur l'autre; *Henri*, ſans s'amuſer à toutes ces formalitez, paſſa la riviere de bon matin, & vint ſurprendre agréablement *Robert*, qui le reçut avec une grande magnificence; & qui, dès le lendemain, rendit la viſite à *Henri*, dont il fut reçu avec une profuſion qu'on pourroit comparer, (au jugement d'un Hiſtorien,) avec celle des anciens Monarques de Perſe. Ils ſe régalerent ſplendidement l'un l'autre, & s'offrirent de très riches préſens. *Henri* ne prit que le Livre des Evangiles, qui étoit enrichi d'or & de pierreries, avec un Reliquaire, où il y avoit une dent de *S. Vincent* Martyr (du moins on le croyoit;) & l'Imperatrice prit une paire de pendans d'oreilles: d'autres diſent, une paire de Gondoles d'or: d'autres, deux Gondoles. *Robert* ne voulut auſſi qu'une paire de pendans d'oreilles. Ils terminerent en deux Conferences toutes leurs affaires, & établirent entre la France & l'Empire, une paix, & une alliance, qui a ſubſiſté longtems. Il y eut alors une Eclypſe de Soleil, qui arriva le 24. de Janvier.

Sigeb. p. 593.

Henri, après ſa Conference avec le Roi *Robert*, alla paſſer l'Hyver à Cologne. *Leon d'Oſtie* rapporte l. 3. c. 28. que le Pape envoya de belles Reliques au Monaſtere du *Mont-Caſſin*, du bois du Seigneur, de ſon ſang, de ſes vêtemens, de la pierre du S. Sepulchre, du voile de la Ste. Vierge &c. Il eſt permis à chacun de croire ce qu'il lui plaira de ces Reliques. *Hoſm. l. 1 Ann. Bamb. p. 56.*

Calviſius met dans cette année, ce que j'ai rapporté à l'an 1012. après *Helmold*, de *Miſtevon* & du Duc *Bernard*. Il dit que *Miſtevon*, pour ſe venger de l'injure qu'il avoit reçue de ce Duc, tuoit les Pretres qu'il trouvoit; fendoit la tête aux uns, en forme de croix, & les menoit en ſpectacle par la Ville; qu'il déſola *Hambourg* & d'autres lieux; que *Theodoric*, Marquis de *Brandebourg*, perdit ſes Etats dans ces troubles; & que *Brandebourg* fut occupé par les Vandales: que cependant, le Duc *Bernard* repouſſa les *Vandales*, & qu'il fit ſa paix avec eux, comme il lui fut poſſible: mais qu'il ne put perſuader à ces Peuples la Religion Chretienne, & qu'on ne put recouvrer *Brandebourg*.

Theodoric Marquis de Brandebourg perd ſes Etats.

On croit que cette année il ſe tint un Synode à *Pampelune*, dans le Royaume de Navarre; où l'Evêché fut reſtitué à l'Egliſe de Sainte *Marie* de la Ville de *Pampelune*, &

Synode à Pampelune. *Turq. hiſt. d'Eſpagne p.* 331.

An. de N. S. 1023.

& transferé de St. *Salvador de Leyre*, où il avoit été. *Baronius* met ce Synode à l'année 1032., & ceux qui ont imprimé les Conciles, le mettent à la même année.

Concil. Hiſp. T. III. p. 195. Cave ſcr. Hild. p. 207. Concil. T. IX. p. 935. Wolfherr. in vita Gothard. c. 4. Bar. ex Surio To. III. die 4. Maii c. 22.

Il s'en tint un à *Mayence*, & l'on prétend que l'Empereur y fut. Il en eſt parlé dans l'Hiſtoire de la Vie de *Gothard* Evêque de Hildesheim, dans la Baſſe-Saxe, mort l'an 1037. écrite par *Arnold* Moine de Baviere. Ceux qui veulent ſavoir les miracles qu'a fait ce Prélat, peuvent lire *Baronius*. On dit qu'entre autres, comme il alloit au Concile, il guérit une Poſſedée. Dans ce Concile on travailla à ſéparer *Othon* Comte d'*Hamerſtein*, & *Irmgarde*, dont le mariage étoit regardé comme illicite. *Baronius* met *Comte d'Haniſtein*, & *Limingarde*; & il y a ainſi dans le T. IX. des Conciles. On dit même, qu'*Othon* fut excommunié.

Concile à Mayence.

Gothard, ſes prétendus miracles.

Environ cette année, ſi nous en croyons le P. *Pagi*, il y eut une grande conteſtation à *Limoges*, entre les Eccléſiaſtiques de la Ville, & les Moines de S. *Martial*. En voici le ſujet. Dans les Litanies, ſelon l'ancien Rit, le nom de *Martial* étoit mis entre les Confeſſeurs. Mais quelques-uns lui vouloient donner le titre d'*Apôtre*, parce qu'il avoit le premier annoncé l'Evangile dans ce pais-là. L'Evêque de *Limoges*, nommé *Jourdain*, & le Clergé, voulurent défendre l'ancien Rit. *Guillaume IV.* Duc d'Aquitaine, fit aſſembler à *Poitiers* un Synode, pour terminer le différend; mais on n'y réſolut rien.

Conteſtation à Limoges à l'occaſion de S. Martial, s'il devoit avoir le titre d'Apôtre.

Les Auteurs Anglois diſent, que ce fut dans cette année, que *Canut* Roi d'Angleterre & de Dannemarck fit transferer le corps d'*Elphegue*, de Londres à *Cantorberi*, dont il avoit été Archevêque. Ceux qui aiment le miraculeux, ou plutôt le fabuleux, n'ont qu'à lire les prétendus miracles qui ſe firent dans la tranſlation de ce corps.

Tranſlation du corps d'Elphegue. *Harpesfeld ſec. 11. c. 9. apud Alford. p. 490.*

Quelques-uns prétendent auſſi, que ce ne fut que dans cette année, que S. *Romuald* ſe retira dans la ſolitude appellée le *Champ de Maldule*, où il ſe forma une Congrégation.

Romuald ſe retire dans le champ de Maldule.

Ils prirent l'habit blanc. Il y en a toujours eu de deux ſortes; les uns appellez *Cénobites*, qui vivent en commun; les autres, *Hermites*, qui ont leurs cellules ſéparées. Nous en avons parlé à l'an 1022.

Religieux de deux ſortes.

L'an 1024. de N. S. Le 49. de Baſile & de Conſtantin. Le 23. de Henri. Le 1. de Conrad II. Le 28. de Robert. Le 13. de Benoît VIII. & le 1. de Jean XVIII. ou ſelon d'autres, XIX. ou ſelon d'autres, XX. Indiction VIII.

Herm. Contr. Marian. Scot. Sigeb.

LE Pape *Benoit VIII.* mourut cette année, au mois de Février. *Baronius* rapporte, après *Pierre Damien*, que ce Pape apparut après ſa mort, en viſion, à quelques Evêques, pour leur dire qu'il étoit dans de terribles tourmens; mais qu'il prioit ſon frere d'envoyer dire en diligence à l'Abbé *Odilon* de prier pour lui, puiſque c'étoit le ſeul moyen de le tirer de ces peines: ce qui ayant été exécuté, & l'Abbé de Clugni ayant fait faire par-tout des prieres, *Benoit VIII.* ne manqua

Mort du Pape Benoit III. Il apparoit en viſion.

Jotſald. Monach. in vitâ Odil. apud Mabillon. ſeculo VI. p. 701.

Digitized by Google

An. de N. S. 1024.

qua pas d'être délivré, & de ſe préſenter en viſion à un autre Moine, pour lui déclarer, qu'il rendoit graces au bon Abbé *Odilon* de la délivrance, & qu'il étoit entré dans la céleſte Jeruſalem Le Cardinal *Baronius* s'étonne, & tout le monde le doit être avec lui, qu'un Pape, qui croit avoir la puiſſance de lier & de délier, ait eu beſoin de l'interceſſion d'un Abbé, pour être délivré du cruel ſupplice qu'il ſouffroit. Mais cette hiſtoire me fait penſer à ce qu'on diſoit de S. *Martin*, que Dieu avoit accordé à l'interceſſion de ce Saint, qu'il retireroit autant d'ames de l'Enfer, qu'il étoit venu de gens à la dédicace de l'Egliſe de Tours rebâtie par *Robert* Roi de France, l'an M. VIII.

Diag. Hug. Tur. ad Fulb. Carnot. apud Mabillon Ann. T. II. p. 363. 364.

Ce n'eſt pas tout. Ce Pape, (au récit du même *Cardinal*) qui ſe faiſoit payer tous les ans à l'Egliſe de *Bamberg* un cheval blanc, apparut encore après ſa mort à un Evêque de *Caprée*, monté ſur un cheval noir, ſe plaignant extrêmement, qu'il étoit cruellement tourmenté; & le pria de s'adreſſer à ſon frere *Jean*, qui occupoit le S. Siege, pour lui dire qu'il diſtribuât aux pauvres, les ſommes d'argent qu'il avoit miſes dans un certain endroit, parce que l'argent qu'on avoit diſtribué pour lui, étoit tout de rapines & d'injuſtices.

Autre viſion.

J'aurois cru faire un grand tort au Siege de Rome, ſi j'avois rapporté cela ſur l'autorité de quelques petits Auteurs; mais je ne l'ai fait qu'après le Cardinal *Baronius*, dont le zèle pour l'Egliſe de Rome eſt ſi connu. Ainſi je crois qu'on ne le trouvera pas mauvais, bien que je ſois perſuadé que ce ſont-là des contes.

Au reſte, on n'a du Pape *Benoit VIII.*, qu'une Bulle en faveur de l'Abbaye de Clugni.

A ce Pape ſucceda *Jean XVIII.* ſon frere. D'autres diſent, XIX. D'autres, XX. *Herman Contract*, *Platine*, & d'autres rapportent, qu'il fut fait Pontife, de Laïque qu'il étoit, (quoique *Ciaconius* dile que ce *Jean* avoit été auparavant Evêque;) ce qui dut ſurprendre beaucoup, parce qu'on n'avoit point vu d'exemples de Laïques faits Papes, ſans paſſer par d'autres Ordres: comme on avoit été fort étonné en France, lors qu'*Ebulon*, ou *Ebles*, Laïque, fut élu pour remplir la place d'*Arnulphe* Archevêque de *Rheims*, dont l'élection fut pourtant approuvée par *Fulbert*, qui dans une Lettre qu'il écrit à *Guidon*, cite à ce ſujet l'élection d'*Ambroiſe* de Milan, & de *Germain* d'Auxerre, qui avoient été dabord élevez à l'Epiſcopat. Mais on n'aura pas ſujet d'être ſurpris de l'élection du Pape *Jean*, ſi on en croit *Baronius*, qui rapporte, après *Glaber*, que le Comte de *Frejcati* voulant continuer le Pontificat dans ſa famille, fit élire en la place de *Benoit VIII.* ſon autre fils. L'argent qu'on donna, & l'autorité du Comte, lui procura cette élection. *Baronius* le plaint, à cette occaſion, que les profanes manioient alors les choſes ſaintes. On dit même, que quelque tems après, ce Pape reconnoiſſant que ſon élection étoit vicieuſe & ſimoniaque, ſe retira dans un Monaſtere, pour y faire pénitence; & qu'il ceſſa de faire aucune fonction, juſqu'à ce qu'il eut été élu de nouveau par le Clergé.

An. de N. S. 1024.

JEAN XVIII. ou XIX. ou XX. lui ſuccede. *Papebroch. Chr. Caſſ. II. c. 57. Glab. IV. c. 1.*

Cela arriva auſſi cette année 1024 Fulb. ep. 38.

Baron. Glab. l. IV. c. 1. Leo Oſtiſ. l. 2. c. 27. & c. 58. Chron. Virdun. Dupin.

Glab. l. IV. c. 1. Hug. Flavia. Chron. ad a. 1024. Mamb. Schiſme des Grecs. p. 404. 405. Alex. Nat. p. 402. Concil. T. IX. p. 855.

Dans ce tems-là, *Euſtathe* Patriarche de Conſtantinople, & l'Empereur *Baſile*, envoyerent à Rome, pour tâcher d'obtenir, par de l'argent, & par de puiſſantes ſollicitations, que l'Egliſe de Conſtantinople eût le titre d'*Univerſelle* dans l'*Orient*. Les Romains chercherent les moyens de leur accorder ſecrete-

An. de N. S. 1024.

ment ce qu'ils deſiroient ; mais les autres Italiens murmurerent de cette demande. Les Prélats François s'y oppoſerent ; & *Guillaume*, Abbé de S. *Benigne* de Dijon, écrivit au Pape, pour le détourner de ce deſſein. La Lettre eſt rapportée par *Glaber*. L'Abbé de Verdun, *Richard*, s'y oppoſa auſſi fortement.

On demande que l'Egliſe de C. P. ſoit appellée univerſelle. Les Prélats François s'y oppoſent.

La mort qui avoit enlevé un Pape, enleva auſſi un Empereur. C'eſt l'Empereur *Henri*, qui mourut le 14. du mois de Juillet, âgé de 52 ans. On dit qu'il avoit vécu avec *Cunegonde* ſon Epouſe, comme avec une ſœur ; & qu'il la rendit aux Comtes Palatins ſes parens, comme ils la lui avoient donnée. Il mourut de la pierre, & fut inhumé à *Bamberg* ; & *Eugene III.* dans le Siecle ſuivant, le canoniſa, à la priere de l'Evêque & des Chanoines de *Bamberg*.

Mort d'Henri. *Wippo dans la vie de Conrad le Salique. Herman Contract. p. 136. Lamb. Schaf. p. 159. Aventin. p. 514. Chevreau hiſt. du monde edit. de la Haye 1698. T. III.*

Voici un Diſtique qu'on a fait ſur ſa Canoniſation.

Hic felix bello, vitâ caſtuſque piuſque,
In numero meruit Henricus eſſe Deûm.

Canoniſé. *Krantz. Sax l. IV. c. 33*

Ce qui ſignifie, que ce Prince ayant été heureux à la guerre, chaſte & pieux, avoit mérité d'être mis au nombre des Dieux.

L'Evêque *Eberhard* l'enſevelit de ſes propres mains ; & en préſence de toute la Ville, fit le Panegyrique de cet Empereur.

Sa Deviſe étoit : *Ne quid nimis :* Rien de trop.

Conte de 15 hommes & 3 femmes, qui danſerent une année, jour & nuit.

L'Auteur du *Théatre hiſtorique* P. III. Per. 11. c. 7. p. 116. après *Krantzius*, rapporte, que pendant le Regne de *Henri*, il arriva une choſe, que peu de gens croiront. C'eſt que quinze hommes & trois femmes d'un Village de Saxe appellé *Colbéke*, étant venu danſer au milieu d'un cimetiere, pendant que l'on faiſoit l'Office ; & le Prêtre n'ayant pu les en empêcher, il les maudit au nom de S. *Magnus*, dont on célebroit la fête, ou dont l'Egliſe portoit le nom ; ſi bien que pendant toute l'année, ils ne firent que danſer ſans interruption, jour & nuit, comme des inſenſez, ſans qu'il fût poſſible de les faire ceſſer ; juſques là même, que l'on arracha le bras d'une de ces danſeuſes : mais qu'à la fin, l'Archevêque de Cologne s'étant tranſporté ſur les lieux, touché de compaſſion, pria pour eux : ſur quoi, ayant ceſſé de danſer, ils moururent tous, peu de tems après. Cela paroit, dit l'Auteur, un peu fabuleux. Il a raiſon ; on n'a jamais danſé ſi longtems, & ils eurent beſoin de ſe repoſer pour toujours. On trouvera cette fable plus au long dans l'Hiſtoire des Archevêques de *Breme*, parmi les Ecrits ſeptentrionaux de *Lindenbrogius*, à l'année 1021. p. 76.

An. de N. S. 1024.

L'Imperatrice Cunegonde accuſée & juſtifiée. *Voyez le Martyr. Rom. au 3. Mars. L'auteur de ſa vie rapportée par Surius & par Bollandus ſous le 3. de Mars.*

On rapporte de l'Imperatrice *Cunegonde*, femme d'*Henri*, qu'elle fut un jour accuſée d'avoir eu quelque commerce avec un ſoldat. Elle choiſit, pour ſe juſtifier, le moyen établi dans ce païs-là, par la dureté des hommes. Lorsqu'elle alloit ſouffrir cette Epreuve, on dit qu'elle fit cette priere à Dieu. *Seigneur, qui as créé le Ciel & la Terre, & qui pénetres le fond des cœurs, juge-moi aujourd'hui ; car je te prens pour Juge & pour témoin, que je n'ai jamais eu connoiſſance d'aucun homme, non pas même de l'Empereur qui eſt préſent.* On ajoute, qu'après cela on la vit marcher à pieds-nuds, ſur des ſocs de charrue tout rouges, & qu'elle ne reſſentit pas la moindre douleur. D'autres diſent, qu'elle tenoit une barre de fer ardente entre ſes mains.

Krantzius rapporte, que la Reine tenant le fer, dit au Roi, que comme elle n'avoit jamais eu de commerce charnel avec lui, elle n'en avoit jamais eu avec aucun homme ;

Arnaud d'Andilli.

Krantz. Sax l. IV. c. 32. p. 97.

An. de N. S. 1024.

me; & qu'*Henri* voulant ſe jetter à ſes pieds pour lui demander pardon, l'Imperatrice ne voulut jamais le permettre. *Hofman* l. l. de ſes Ann. de Bamberg, ajoute, que l'Imperatrice ayant rendu graces à Dieu, dit à l'Empereur ſon Epoux : *Je ſuis contente de ce que la vérité a triomphé, & de ce que la miſericorde de Dieu m'a juſtifiée de cette noire calomnie, & de ce qu'il a fait connoitre mon innocence.* Il ajoute, que pour établir la foi de ce miracle, on a édifié une Chapelle, où l'on garde les Reliques de deux ſocs de charrue, qui ſont renfermeés dans le tombeau d'*Henri*. *Hofman* met cette Hiſtoire à l'an 1017.

Krantz. Sax. l. IV. c. 35.

Ce même Auteur, après avoir récité la mort d'*Henri*, dit qu'on garde à *Mersbourg* un Calice, que S. *Laurent* jetta dans la balance, lorsqu'on y peſoit les biens & les maux de l'Empereur, après ſa mort; & que le Diable, irrité de ce qu'il ne trouvoit rien à reprendre dans ce mort, rompit, de colere, une des anſes du Calice. Il faut avoir un grand fonds de crédulité, pour croire ces fables.

p. 307.

Il n'en faut pas avoir moins pour ajouter foi à la maniere dont l'Auteur de la Vie de cet Empereur, que *Gretſerus* nous a donnée, raconte la fable. Il dit qu'à l'heure de la mort de ce Prince, le Démon, ſous une forme humaine, apparut à un homme de Dieu, qui vivoit dans une ſolitude, & qui l'ayant connu lui dit, *Ou vas-tu? Aux funerailles du Prince*, répondit le Démon. *Va*, lui dit ce ſerviteur de Dieu, *& fai ce que Dieu te permettra de faire. Mais après que tu auras fait ce qui te ſera permis, je t'adjure par le Dieu vivant, de me rapporter ce que tu auras exécuté.* Peu de tems après, ajoute l'Hiſtorien, le Démon revint, & dit au ſerviteur de Dieu avec de grands ſoupirs, & des hurlemens même : *Helas! on s'eſt moqué de nous. Nous avons travaillé en-vain. Les Anges de Dieu nous ont confondu, & nous nous ſommes retirez. Comme nous étions d'un côté, & les Anges de l'autre, on a mis dans une balance les mérites de l'ame de l'Empereur; mais comme le poids des péchez faiſoit pancher la balance, un certain Brûlé* (S. Laurent) *a jetté dans la balance un plat d'or, qui a fait pancher le côté des mérites; & le plat étant tombé à terre, & s'étant rompu, les Anges victorieux ont emporté l'ame.* Eſt-il poſſible qu'on puiſſe écrire tant de fadaiſes? On en trouve pluſieurs de ſemblables ailleurs. Mais ſi l'on veut voir un gand amas de fables, on n'a qu'à lire cette Vie d'*Henri* dont j'ai parlé, & les prétendus Miracles qu'on dit qui ſe firent après ſa mort, en faveur de ceux qui l'invoquoient.

An. de N. S. 1024.

Nous aurions ici quelques raiſonnemens à faire ſur l'hiſtoire que j'ai rapportée de *Cunegonde*; mais nous ne faiſons que rapporter ce que l'on dit, laiſſant à chacun la liberté de raiſonner à ſa maniere. *Cunegonde*, après la mort d'*Henri*, ſe retira en Baviere vers ſon frere *Henri*; mais ce frere étant mort, elle quitta la Baviere l'année ſuivante, & paſſa le reſte de ſes jours dans un Monaſtere de filles, qu'elle avoit fondé : c'étoit le Monaſtere de *Caufunge* en *Heſſe*, près de *Caſſel*. Elle en fit dédier l'Egliſe, le jour de l'anniverſaire de S. *Henri*, 15. Juillet 1025. Elle y travailloit de ſes mains à des ouvrages de broderie, où elle excelloit.

Cunegonde ſe retire dans un Monaſtere.

Leo Oſti. l. 2. c. 59. Wippon dans la vie de Conrad Salique.

Quelques Hiſtoriens diſent, qu'*Henri*, avant que de mourir, pria les Princes de l'Empire d'élire en ſa place *Conrad* Duc de Franconie, Prince de la Maiſon de Saxe: mais d'autres ſoutiennent, qu'il fut élu par les Prélats, & par les Princes de l'Empire; ce qui eſt rapporté par un Hiſtorien, qui avoit été préſent

An. de N. S. 1024.

à l'élection. C'eſt *Wippon* : voici ce qu'il en dit. Il remarque d'abord, que comme l'Empereur étoit mort ſans enfans, chaque Prince travailloit de ſon côté, pour pouvoir occuper la premiere Dignité, ou du moins la ſeconde; & qu'ainſi tout l'Empire étoit dans une confuſion extraordinaire : on n'entendoit parler que de meurtres, que d'incendies, & que de vols. Il ajoute, que les Prélats, & les autres Puiſſances, voyant ces deſordres, crurent qu'il faloit promptement en arréter le cours, en donnant un Empereur à l'Empire. On marqua le jour, & le lieu. L'Aſſemblée ſe tint entre *Wormes* & *Mayence*, & elle fut extrêmement nombreuſe. Comme on conteſtoit ſur celui qui devoit regner, on en choiſit un petit nombre, & de ce petit nombre on en prit deux. Tous deux s'appelloient *Conrad*. L'Hiſtorien les nomme *Chunon*. L'un s'appelloit *Conrad l'ainé*, l'aure *Conrad le jeune*. Ils étoient couſins, fils des deux freres, dont l'un ſe nommoit *Herzel*, c'eſt-à-dire *Henri* ; l'aure, *Chunon*, ou *Conrad*. Le Peuple, repréſenté par les Députez des Villes, demanda à l'Archevêque de *Mayence*, qui avoit droit d'opiner le premier, lequel des deux il éliſoit. Ce Prélat nomma ſur le champ *Conrad le Salique*, ce qui fut auſſi-tôt approuvé de tous les autres Prélats, & de tous les Princes des deux Royaumes, au-delà & au-deçà du Rhin, excepté l'Archevêque de *Cologne*, & Frederic Duc de *Lorraine*, qui favoriſoient l'autre *Conrad*; & qui cependant, à ce qu'on dit, vinrent, après quelque legere conteſtation, au ſentiment des autres. (Nous verrons, l'année ſuivante, quel avoit été le deſſein des Italiens.) Ces Prélats & ces Princes, qui avoient élu *Conrad le Salique*, vouloient qu'on le ſacrât inceſſamment; & *Wippon* dit, que la conſécration ſe fit le jour de la naiſſance de la Ste. Vierge, au mois de Septembre.

Maimb. Decad. del'Emp. p. 137.

CONRAD LE SALIQUE, élu Empereur. *Chron. Hildesh.*

On ne convient pas ſur la généalogie de *Conrad*. Quelques Hiſtoriens eſtiment, que *Conrad*, du côté de ſon pere, tiroit ſon origine du Duc *Conrad*, qui mourut dans une bataille qu'*Othon* donna contre les Hongrois; & que du côté de ſa mere, il ſortoit de ces Princes de France, ou de Franconie, qui deſcendoient des Troyens, & qui avoient été batiſez par le bienheureux S. *Remi*. D'autres croyent, qu'il ſortoit de *Ludolphe* fils du grand *Othon*. Mais Mr. *Chevreau* croit, que l'opinion la plus vraiſemblable eſt, qu'il deſcendoit de *Conrad le Sage* Duc de Franconie, mari de *Lutgarde* fille d'*Othon le Grand*. Il dit que *Gunon* Comte de Franconie, qui étoit venu de ce mariage, eut trois enfans, *Sifroy*, *Eberhard*, & *Herman*; & que ce dernier eut de ſa femme Adelaide, *Conrad le Salique*. Le ſavant P. *Pagi* eſtime auſſi qu'il venoi de *Lutgarde*, fille du grand *Othon*. *Hoffman* l. II. des Annal. de Bamberg, dit que ſon pere s'appelloit *Herman*, petit-fils du Duc *Othon*, petit-neveu de *Conrad le Sage*. A l'égard du nom de *Salique*, qu'il portoit, quelques-uns diſent que c'eſt parce qu'étant de la Franconie, il vivoit ſelon la Loi *Salique*. D'autres, parce que dans la Franconie, il y a quelques habitans qu'on nommoit *Saliques*, ou *Saliens*; & parce que ces Terres étoient en Franconie, & ſur le *Saal*. *Conrad* épouſa *Giſele* Reine de Bourgogne, fille de *Lothaire* Roi de France, mariée la premiere fois avec *Bunon* Comte de Saxe; & en ſecon des nôces, avec *Erneſt* Duc de Sueve. De *Bunon* elle eut *Ludolphe*, & deux Jumeaux, *Erneſt* le ſéditieux, & *Herman*. (*Othon* dit, que ce fut d'*Erneſt* qu'elle eut ces deux fils

An. de N. S. 1024.

Géneal. de Conrad. *Otto Friſing. l. 6. c. 28. p. 121. Guillelm. in Tract. de orig. X. ſtemm. Conr. Salici imprimé à Fribourg dans le Briſgau l'an 1609. Blond. in Plen. aſſert. Geneal. Franc. T. II. p. 35. Chevreau T. III. p. 41. Pagi ad a. 1005. & 1025; Auct. Anony. Chron. à Lamb. edit. T. II. Bib. Caſ.*

Pourquoi appellé *Salique*.

Epouſe Giſele. *Otton Friſing. p. 122. Herm. Contr. Baron. ex Glab. l. 4. Wippon*,

An. de N. S.

fils, *Ernest* & *Herman.*)

Gisele fut sacrée, quelques jours après, par *Piligrin* Archevêque de Cologne, sans qu'on sache bien la raison pour laquelle on retarda son sacre.

Concile de Paris à l'occasion de S. Martial. *Adem. in Catal. seu comm. Abbat. Lemov. Cancil. Lemovic. II. a. 1031. T. IX. Concil. p. 870.*

Quittons un moment l'*Allemagne*, pour venir en *France*. L'année précedente, on avoit agité dans le Concile de *Poitiers*, la question, si on donneroit à S. *Martial* le nom d'*Apôtre*, ou de *Confesseur* ; & on ne put rien décider. Cette année on tint un autre Concile à *Paris*, où il y avoit un plus grand nombre de Docteurs. *Robert* Roi de France, *Gauffin* Archevêque, & plusieurs Prélats s'y trouverent. Ceux de *Limoges* soutenoient, que *Martial* devoit être appellé le *Premier Confesseur*; ceux de *Paris* l'appelloient *Apôtre*. Le Roi *Robert* prononça pour ceux de *Paris*, & on envoya le sentiment du Concile au Pape *Jean*.

Mort de Ste. Agathe Hildegarde. *Acta Sanct. ad d. 5. feb. p. 721.*

Les Actes des Saints, au 5. de Fev. mettent dans cette année la mort de Ste. *Agathe Hildegarde*. Son Epoux, qui étoit un Comte Palatin de la Carinthie, ayant, dit-on, cru trop legerement un de ses parens, qui accusa la Comtesse d'adultere, la précipita, avec sa servante, du haut de la fenêtre ; mais heureusement, elles ne se firent aucun mal ; & la Légende ajoute, que le Comte, ayant connu leur innocence, se fit arracher les yeux, fit construire un Temple à l'honneur de S. *Paul*, s'imposa un pélerinage de sept ans, au bout duquel il mourut. Celui qui rapporte cela, ajoute, qu'on fait une narration plus vraisemblable, en disant que ce fut une femme qui tiroit du lait d'une vache, qui calomnia la Comtesse ; que le Comte la crut ; qu'il vint en furie dans la chambre de la Comtesse ; que la trouvant fermée, comme on ne l'ouvrit pas tout d'un coup, il l'enfonça ; & qu'ayant pris la Comtesse par les cheveux, il lui fit sauter la fenêtre, & à sa servante après elle : mais que les Anges les accompagnerent, & les réjouirent par leurs chants ; que le Comte voyant cela, avoit voulu punir sur le champ la calomniatrice ; mais qu'il avoit trouvé qu'elle, sa vache, son lait, & tout ce qu'elle avoit, avoit été changé en pierre. J'admire qu'on dise que ce récit est plus vraisemblable que le précedent : je suis sûr que les gens de bon-sens n'en croiront rien.

An. de N. S. 1024.

L'an 1025. de N. S. Le 50. de Basile, & de Constantin. Le 2. de Conrad le Salique. Le 29. de Robert. Le 2. de Jean XIX. Indiction VIII.

Conrad vient dans la Ville de Constance. *Wippon. c. 7.*

Conrad célebra la fête de Pentecôte dans la Ville de *Constance*, où *Héribert* Archevêque de Milan, avec plusieurs grands Seigneurs d'Italie, vinrent lui prêter le serment de fidelité. Ceux de *Pavie* envoyerent aussi des Députez pour l'appaiser, sur ce qu'ayant su la mort d'*Henri*, ils avoient rasé jusqu'aux fondemens le Palais de l'Empereur, qu'*Othon III.* avoit si fort enrichi.

Ceux de Pavie tâchent de l'appaiser.

Les Italiens, qui haïssoient beaucoup la Nation Teutonique, refuserent d'obeïr à *Conrad*, & députerent en France vers le Roi *Robert*, afin de lui offrir le Royaume d'Italie, ou à son refus, à son fils *Hugues*. *Robert* n'ayant pas voulu accepter

Les Italiens tâchent d'avoir pour Roi, ou Robert, ou Hugues son

An. de N. S. 1025.

ter ces propoſitions, ils s'adreſſerent enſuite à *Guillaume IV.* Duc d'Aquitaine, fort connu à Rome par ſes fréquens pélerinages. Il écouta leurs offres, dépêcha en ce païs-là pour ſonder le gué, & puis il y paſſa lui-même. Quand il fut ſur les lieux, il ne trouva rien de ce qu'on lui avoit promis; on ne lui propoſoit que des conditions ridicules. Ainſi il ſe moqua d'eux, & ſe retira.

fils, ou Guillaume IV. Duc d'Aquitaine. *Glab. l. 3. c. 9. Duchesn. T. IV. p. 79. Mezerai. Beſſus in hiſt. Comir. Pictavienſ. & Aquit. Duc. c. 10. & in Traſt. de vera orig. Hugon. Ital. Reg. Epiſt. Fulb. XV. LVII. LVIII. LIX. LX.*

Robert avoit des chagrins domeſtiques. M. *de Mezerai* rapporte, que la Reine *Conſtance* lui en donnoit tous les jours; en ſorte que le Roi réſolut de la repudier, ſous prétexte de parenté; qu'il déclara ſon deſſein à quelques Evêques, & qu'il alla à Rome pour ce ſujet: que la Reine fut fort étonnée de cette réſolution; & qu'un Auteur dit, qu'elle eut recours à l'interceſſion de S. *Savinien* Martyr, premier Evêque de Sens: que cet Auteur ajoute, que le Saint apparut à *Conſtance*, & qu'il l'aſſura que Dieu avoit, en ſa faveur, changé la volonté du Roi; qui étant revenu de Rome, ne ſongea plus à la quitter: ce qui pénetra tellement la Reine de reconnoiſſance envers le Saint, qu'en mémoire de cette faveur, elle fit richement enchaſſer le corps du Saint Martyr, qui étoit au Monaſtere de S. *Pierre le Vif* de Sens. Nous avons remarqué ailleurs, que le voyage de *Robert* à Rome arriva l'an 1018; mais que ce fut cette année, que *Conſtance* honora le corps de *Savinien*. Mr. *de Mezerai*, fort prudemment, dit qu'il n'eſt pas garant de l'hiſtoire de la viſion de *Savinien*; mais que la Reine n'en devint pas plus ſage. *Robert* ſon Epoux étoit dans des gênes continuelles, il faloit qu'il ſe cachat; & quand il vouloit faire du bien à quelqu'un, ou qu'il recompenſoit ſes ſerviteurs, il ajoutoit toujours, *Prenez garde que Conſtance ne le ſache.*

Chagrins du R. Robert de la part de Conſtance. *Mezerai.*

Viſion de Savinien.

Il y avoit dans la Cour de *Robert*, un Seigneur nommé *Hugues de Beauvais*, qui étoit *Comte du Palais*, ce qui eſt aujourd'hui le *Grand-Maître de la Maiſon du Roi*. *Conſtance* ne l'aimoit point, ſoit qu'elle fût fâchée qu'un autre qu'elle eût du crédit auprès de *Robert*, ſoit qu'elle eût appris que ce Seigneur lui rendoit de mauvais offices. Elle écrivit à *Foulques* Comte d'Anjou, qui étoit ſon oncle, ou ſon couſin, pour le prier de la venger de cet ennemi. Le Comte, fort vindicatif naturellement, lui envoya douze Gentilshommes pour exécuter ſa vengeance, qui, en préſence du Roi, tuerent *Hugues de Beauvais*, ſans avoir égard aux prieres du Roi même. *Mezerai* dit, tantôt, que ce fut à la chambre du Roi; & tantôt, que ce fut à la chaſſe. *Foulques* fut contraint de venir en Cour, demander pardon au Roi, & de lui livrer les aſſaſſins; & on prétend même, qu'il en eut un ſi grand remords de conſcience, qu'il alla à Jeruſalem, où, par une pénitence remarquable, il ſe fit trainer tout nud, avec la corde au cou, & battre de verges par un de ſes gens, qui crioit: *Seigneur, ayez pitié de ce miſerable parjure & fugitif Foulques.*

An. de N. S. 1025.

Mezerai. Hugues de Beauvais eſt tué par ordre de Conſtance en préſence du Roi.

Mezer. p. 106. & 116.

p. 117. Remords de Foulques, qui le fait tuer pour plaire à Conſtance.

Le Roi fut tellement irrité de cet attentat, qu'il vouloit chaſſer *Conſtance*; mais quelques Evêques firent ſa paix avec *Robert*. Elle n'en devint pas meilleure; car elle traitoit ſon propre fils *Hugues* ſi cruellement, que, quoiqu'il eût été couronné, elle le contraignit de ſortir de la Cour, & d'aller errant, de côté & d'autre, menant plutôt la vie d'un bandit, que d'un Prince; enſorte qu'il arriva que *Guillaume* Comte du Perche, très méchant homme, eut la hardieſſe de l'arrêter priſonnier, pour quelque action indigne, à laquelle l'extrême miſere l'avoit forcé:

Cruauté de Conſtance contre ſon fils Hugues, qu'elle réduit à faire des actions indignes de ſa naiſſance.

Mezerai.

An. de N. S. 1025.

forcé : mais le Roi le retira bientôt, & la Reine devint plus humaine. On dit que ce fils *Hugues* mourut cette année. Il fut fort regretté, à cauſe de ſes grandes qualitez. Il fut enterré à S. *Corneille* de Compiegne. *Mezeray* met ſa mort à l'an 1026.

Hugues meurt. *Baluz. Miſcell. l. 2. ex Chro. Floriac. Duchesne T. IV. P. Pagi.*

Certainement, on ne peut aſſez admirer la douceur du Roi, à l'égard de *Conſtance* : mais elle lui étoit ſi naturelle, qu'il en faiſoit reſſentir les effets à tout le monde. On découvrit un jour des gens, qui avoient conſpiré contre ſon Etat, & contre ſa vie. Les coupables furent arrêtez. Mais comme les Seigneurs étoient aſſemblez pour les condamner à la mort, il fit traiter ſplendidement ces malheureux, & les admit le lendemain à la ſacrée Communion. Enſuite il voulut qu'on les laiſſât en liberté, diſant, que l'on ne pouvoit pas faire mourir ceux que Jéſus Chriſt venoit de recevoir à ſon feſtin. Et en effet, un criminel eſt reputé avoir ſa grace, ſi le Souverain l'admet à ſa table.

Douceur de Robert envers des criminels.

Il y eut pluſieurs perſonnes très diſtinguées par le rang éminent qu'elles tenoient dans le monde, qui moururent en cette année.

Mort de Boleſlas premier Roi de Pologne. *Wippon. hiſt. de Conrad Salique. Le Labour. Relat. du voyage de Pologne. p. 139. 140.*

La premiere qui mourut, fut *Boleſlas*, premier Roi de Pologne. Nous avons dit ailleurs, comment il fut fait Roi. Ce Prince étoit vaillant ; il battit ſouvent les *Bohemiens*, il chatia les *Moraves*, & les rendit ſes tributaires, & il punit les *Pruſſiens* Idolatres, qui avoient martyriſé S. *Adelbert*. *Miziſlas*, ou *Mizico*, ſon fils, lui ſucceda.

Mizico lui ſuccede.

La ſeconde perſonne conſiderable qui mourut, fut *Euſtathe* Patriarche de Conſtantinople, qui avoit ſuccedé à *Serge*. Il eut pour ſucceſſeur *Alexius*. On dit que cet *Alexius* ayant apporté à *Baſile* malade, la tête de *S. Batiſte*, fut déſigné Patriarche par l'Empereur même, qui mourut peu de tems après.

Mort d'Euſtathe Patri. de Conſt. *Ced. Zonar. Maimb. ſch. des Grecs.*

C'eſt la troiſieme perſonne éminente, qui finit ſa courſe cette année. Cet Empereur mourut, après avoir vécu 72 ans, & regné 50 ans avec ſon frere *Conſtantin*. Ce dernier regna ſeul, mais il étoit indigne de regner. Pendant la vie de ſon frere, il ne s'étoit mêlé que de ſes plaiſirs. Auſſi, quand il fut queſtion de tenir les rênes de l'Empire, il ſe trouva ſi engourdi dans l'oiſiveté, ſi appeſanti par ſes excès, ſi efféminé par ſes débauches, ſi abattu par ſa vieilleſſe, qu'il ne fut capable de rien que d'exercer des cruautez. Il haïſſoit les gens de bien, parce que leur préſence ſembloit lui reprocher ſes vices ; il puniſſoit ſes Sujets pour le moindre ſoupçon, & il fit crever les yeux au vaillant *Nicephore Comnene*. Il n'épargnoit pas le Clergé. Il eſt vrai qu'il ne gardoit pas ſa colere auſſi longtems que *Baſile*, & qu'il ſe repentoit du mal qu'il avoit fait. On dit qu'il dictoit ſes Lettres & ſes Patentes, avec une rapidité, qui laſſoit ceux qui avoient la main la plus legere. Quelques Hiſtoriens diſent que *Baſile* avoit fait vœu de ſe faire Moine, s'il pouvoit domter les *Bulgares* ; & que pour acquitter ſon vœu, il porta le reſte de ſa vie, ſous ſon habit ordinaire, un petit habit de Moine ; gardant la continence, & s'abſtenant de manger de la viande. Le corps de *Baſile* fut d'abord enterré dans un Monaſtere ; mais enſuite il fut tranſporté ailleurs. *Zonare* dit, que cet Empereur avoit deſſein d'aller en *Sicile*, lorſque la maladie le ſaiſit ; & nous apprenons de *Cedrenus*, qu'il y avoit déja envoyé *Oreſte*.

An. de N. S. 1025.

Alexius lui ſuccede. Mort de Baſile Empereur. *Cedren. 719. Zon. 227. Pſell. T. 1. c. 20.*

Mauvaiſes qualitez de Conſtantin. *Cedr. 729.*

Pſell.

Pachym. l. 11. c. 21.

Il y eut quelques *Conciles*, ou *Synodes*. Il y en eut deux qui ne ſont d'aucune importance.

Cave hiſt. lit. p. 207.

Il s'en tint un à *Anſe*, petite Vil-

Concile à Anſe.

An. de N. S. 1025.

le de France dans le *Lyonnois*, près de la *Saone*. Divers Prélats ſe trouverent à ce Concile, & on y règla, que deſormais il ne ſeroit pas permis à l'Archevêque de *Vienne*, de donner les Ordres aux Religieux de *Clugny*, ſans la permiſſion de l'Evêque de *Mâcon*. Le ſujet de ce Règlement fut, que *Burchard* Archevêque de Vienne fut prié, à cauſe de la haute eſtime où il étoit, par S. *Odilon* Abbé de Clugni, de donner les Ordres à ſes Religieux. Il le fit; mais *Gauſlin* Evêque de Mâcon, qui avoit ſeul le droit de donner ces Ordres, s'en plaignit. L'affaire fut accommodée dans ce Concile, qui ſe tint dans l'Egliſe de S. *Romain* d'Anſe. *Odilon* ayant montré un Privilege de l'Egliſe Romaine, pour n'être ſujet à aucun Evêque, on ne fit pas attention à ce Privilege, mais aux Canons du Concile de Chalcedoine; ce qui fait voir, dit Mr. l'Abbé *Fleuri* T. XII. p. 464. que les Evêques de ce tems-là ne croyoient pas le Pape au-deſſus des Canons. L'Archevêque reconnut devant l'Evêque de Mâcon, qu'il avoit tort; & pour ſatisfaction, il lui promit de lui donner, durant le Carême, pendant qu'ils vivroient, la quantité néceſſaire d'huile d'olive pour faire le Chrême. On y règla d'autres differends. Nous en avons les Actes.

Conc. T. IX. p. 859.

Défenſe à l'Archevêque de Vienne de donner les Ordres aux Religieux de Clugni, ſans la permiſſion de l'Evêque de Mâcon.

Synode à Arras. *Dom Luc d'Acheri. T. XIII.*

Il y eut auſſi un Synode à *Arras*, qui mérite que nous nous y arrêtions un peu. *Gerard* Evêque de *Cambray* & d'*Arras*, faiſant ſa réſidence pour quelques jours dans cette derniere Ville, apprit qu'il étoit venu d'Italie quelques perſonnes, qui avoient de nouveaux ſentimens. Sur ce rapport, *Gerard* fit faire perquiſition de ceux qui étoient ſoupçonnez. Le Gouverneur les fit arrêter, & mener devant l'Evêque; qui, après les avoir interrogez, ayant d'autres occupations, les fit renfermer pendant trois jours, & ordonna le lendemain un Jeûne aux Clercs & aux Moines de ces lieux-là, afin que ces priſonniers reconnuſſent leur erreur.

Des gens viennent d'Italie, qui enſeignent de nouveaux ſentimens.

Le troiſieme jour, qui étoit un Dimanche, il ſe tint un Synode, compoſé des Abbez, des Archidiacres, des Moines, & du Clergé; & il fit amener les priſonniers, qui déclarerent,

Leurs ſentimens.

1. Qu'ils étoient Diſciples d'un Italien nommé *Gandulphe*, qui les avoit inſtruits des Commandemens de l'Evangile, & des Apôtres; qu'ils ne recevoient aucune autre Ecriture, mais qu'ils obſervoient celle-là exactement. Les Actes, que nous avons de ce Synode, diſent qu'il fut aſſemblé contre des gens, qui faiſoient profeſſion de ſuivre la doctrine des Apôtres, pour leſquels ſeuls ils avoient de la vénération.

Spicil. Dacher. T. XIII. p. 17.

2. Qu'ils n'invoquoient point les Saints.

3. Qu'ils rejettoient l'adoration & le culte des Images, de la Croix, &c.

4. Qu'ils ne vouloient point que l'on fit des Ordres, un Sacrement.

5. Ni qu'on attribuât aux Prêtres, le pouvoir d'abſoudre les pécheurs.

6. Ni qu'on donnât à l'Egliſe une autorité ſouveraine.

7. Ni qu'on donnât l'Extrême-Onction aux malades.

8. Ni que l'on offrit le ſacrifice de la Meſſe pour le ſoulagement des Morts.

Jusques là, ils paroiſſoient avoir été inſtruits par un Diſciple de *Claude de Turin*, qui enſeignoit toutes ces véritez. D'où les Proteſtans tirent ces conſequences. 1. Qu'il y avoit dans ce tems-là des Societez, & pluſieurs perſonnes, qui profeſſoient la vérité. 2. Et que la Foi s'étoit conſervée pure dans les frontie-

Baſnage hiſt. de l'Egliſe p. 139.

An. de N. S. 1025.

tieres de l'Italie, puiſque c'étoit de là qu'ils venoient.

9. On dit, qu'étant interrogez ſur le Batême, ils répondirent, que leur Maitre leur avoit appris, que pourvu que l'on pratiquat les préceptes de l'Evangile, que l'on renonçât au Monde, que l'on ne ſuivit point ſes paſſions, que l'on gagnât ſa vie par le travail de ſes mains, que l'on ne fît tort à perſonne, & que l'on exerçât la charité envers ceux qui étoient animez du même zèle; il n'étoit pas néceſſaire de recevoir le Batême. Que ſi l'on manquoit à ces devoirs, le Batême étoit inutile; & que quand il auroit quelque vertu, il étoit devenu inutile, pour trois raiſons. 1. Par la vie déréglée des Miniſtres. 2. Parce que l'on commet dans le cours de la vie, les vices que le Batême peut avoir remis. 3. Et parce qu'on batiſe les Enfans, qui n'ont ni foi, ni volonté, & qui ne peuvent demander le Batême. L'Evêque leur repliqua, 1. Que quoique J. Chriſt fut parfaitement juſte, il avoit bien voulu recevoir le Batême, de *Jean*. 2. Qu'il avoit inſtitué ce Sacrement pour la regéneration, & pour la remiſſion du péché. 3. Que dans ce Sacrement, le S. Eſprit opere inviſiblement dans l'ame, ce que l'eau fait extérieurement ſur le corps. 4. Que, ſoit qu'il ſoit adminiſtré par de bons ou de mauvais Miniſtres, il a toujours ſon effet, parce que c'eſt le S. Eſprit qui ſanctifie, & que la malice de l'homme ne peut pas empêcher l'effet de l'operation de Dieu: que Judas batiſoit, comme les autres Apôtres. 5. Que la néceſſité du Batême ſe prouve par la doctrine de l'Evangile & des Apôtres.

Dupin p. 128.

Il ajouta encore pluſieurs autres choſes ſur ce ſujet. Il y a beaucoup d'apparence, que ces gens croyoient, 1. Que le Batême n'avoit aucune efficace, lorſqu'il étoit adminiſtré par des Prêtres d'une vie ſcandaleuſe. 2. Qu'il ne devoit être conferé qu'aux adultes. 3. Que la repentance étoit inutile à ceux qui retomboient dans leurs péchez; parce que l'Ecriture dit, que ſi le juſte tombe, ſes premieres juſtices ne lui ſeront point imputées: & qu'ils approchoient de la rigueur des *Novatiens*.

An. de N. S. 1025.

C'étoient-là des Erreurs. Mais pour les décrier, on publioit qu'ils rejettoient le Batême.

Accuſez de rejetter le Batême, & l'Euchariſtie. *Praf. T. XIII. p. 6.*

10. On les accuſoit auſſi de rejetter *l'Euchariſtie*. Mais dans ce ſiecle-là c'étoit *rejetter l'Euchariſtie, & déteſter le Sacrement*, que de rejetter la Préſence réelle, & le ſentiment de *Paſchaſe*. Auſſi *Dom Luc Dacheri*, qui nous a donné les Actes de ce Concile, dit que ces gens-là étoient des *Innovateurs, qui, longtems avant le Synode de Verceil, & la condamnation de Berenger, nioient la Tranſubſtantiation du pain & du vin, au Corps & au Sang de J. Chriſt*. L'Evêque, pour les inſtruire, n'entreprit que de leur prouver la Préſence réelle, & il le fit d'une maniere fort ſinguliere. Il apporta la Tradition de l'Apôtre S. *André*, qui avoit promis de faire voir Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie, à ſon perſécuteur, s'il vouloit ſe convertir. Il allegua les linges qui avoient ſervi à S. *Pierre*, que *Gregoire* avoit donnez comme des Reliques, parce qu'il s'en étoit ſervi pour conſacrer; & dont on vit ſortir du ſang lorſqu'on les coupa, pour convaincre ces incrédules, qui doutoient que de ſemblables linges puſſent être regardez comme des Reliques. L'Evêque d'*Arras* faiſoit ce raiſonnement. „ Si le ſang „ des Martyrs a tellement pénetré „ ces linges, qu'il en eſt ſorti du „ ſang lorſqu'on les a coupez; com„ bien plus le ſang de J. Chriſt doit„ il

An. de N. S. 1025.

„ il transformer le pain & le vin, „ lorſqu'il eſt conſacré "? Il cita le miracle du Curé de *Plecgils*, & ces viſions d'Anges qui aſſiſtoient ſouvent à l'Autel, dont *Paſchaſe* s'étoit ſervi.

Comment pouvoir réſiſter à de telles preuves? & qui ne ſe rendroit à de telles démonſtrations? Auſſi on rapporte, que ces gens reconnurent leur erreur; qu'ils dirent, avec de grands ſoupirs, que ce qu'ils venoient d'entendre leur fermoit la bouche; & qu'ils demanderent pardon. Le feu qu'ils voyoient préparé, & où on les auroit jettez, donnoit un grand poids aux raiſons de l'Evêque, dit fort bien M. l'Abbé de *Choiſi*. L'Evêque leur fit de grandes inſtructions ſur les Temples, qu'ils mépriſoient, dit-on, comme des amas de pierres; ſur l'Autel, ſur l'Encens, ſur le Mariage, ſur la Pſalmodie, la vénération de la Croix & des Images, ſur la néceſſité de la Grace. On fit ſur le champ une Profeſſion de Foi, contraire à leurs ſentimens; elle fut récitée par l'Evêque, & tout le Clergé; & expliquée en Langue vulgaire, parce que ces prétendus Hérétiques n'entendoient pas bien le Latin. On la leur fit ſigner; & on les traitoit d'aveugles & de ſacrileges, à cauſe qu'ils croyoient qu'il étoit indifferent d'être enterré dans une Egliſe, où dans un autre lieu; quelle Héréſie! & ſur-tout, parce qu'ils déclamoient contre l'avarice des Prêtres. Ils furent bien heureux d'échaper le feu, après s'en être ainſi pris aux Prêtres; car c'étoit la plus grande Héréſie de toutes. Mais ils n'échaperent pas la queſtion. Ce ne fut que par la violence de differens ſuppliées, que le Synode arracha la confeſſion, dont les Actes nous parlent; & on leur fit avouer tout ce qu'on leur demandoit, afin de les rendre plus odieux.

T. V. Hiſt. de l'Egliſe l. XLIX. c. 2.

Le Chapitre & l'Evêque de *Liege* les avoit renvoyez ſans les punir: mais on les mit à la queſtion en Flandres. Quelle procedure! Quoi qu'il en ſoit, on dit qu'ils ſe retirerent, après avoir été reconciliez à l'Egliſe par la bénédiction de l'Evêque, qui dreſſa lui-même les Actes, que *Dom Luc Dachery* nous a donnez dans le 13. Tome de ſon *Spicilege*.

An. de N. S. 1025.

Au-reſte, ces Actes ſont fort ſuſpects, puiſque *Balderic* Evêque de Noyon, qui étoit Sécretaire de *Gerard* Evêque de Cambrai Préſident de ce Synode, n'en dit mot dans ſa Chronique. Ce *Gerard*, Evêque d'Arras & de Cambrai, enſeignoit, comme le rapporte M. *Baſnage* dans le V. Tome de ſon Hiſtoire de la Religion des Egliſes Reformées, „ qu'il n'y a aucune juſtice, aucun „ mérite du bien, qui ne découle „ de la grace céleſte, comme de ſa „ ſource; car tout don parfait vient „ d'en-haut, du Pere des lumieres: „ Qu'il n'y a point de tems, auquel „ nous n'ayons beſoin du ſecours di„ vin; parce que, par la chute du „ premier homme, nous avons per„ du l'innocence, & la puiſſance na„ turelle, & que perſonne ne peut „ ſortir de cet abime profond par le „ Libre-arbitre, ſi la grace de la „ miſericorde ne le releve: Que „ tout ce qu'il y a de penſées ſain„ tes, de mouvemens dans nos cœurs „ ou dans notre volonté & notre „ arbitre, deſcend de la grace de „ Dieu; parce que c'eſt par lui que „ nous pouvons faire quelque choſe „ de bien, & que ſans lui nous ne „ pouvons rien faire, comme le di„ ſoit J. Chriſt à ſes Diſciples, „ *Vous ne pouvez rien ſans moi*: Que „ tous les mérites, ou vertus des „ hommes, ſont prévenus par la Gra„ ce, par laquelle ſeule nous pouvons „ commencer & faire le bien.

Ce

An. de N. S. 1025.

Ce même *Gerard* diſoit, que tous les Apôtres avoient eu un égal degré d'honneur & de pouvoir avec S. *Pierre*; & que les Evêques étoient les ſucceſſeurs des Apôtres, qui les avoient ordonnez.

Olbert. *Nat. Alex. p. 500. Sigeb. c. 142.*

On met dans ce. tems la mort d'*Olbert*, qui, de Moine de *Lobes* de l'Ordre de S. *Benoit*, devint le 4. Abbé de *Gemblours*, & le premier de S. *Jaques* à *Liege*. Il a écrit l'Hiſtoire du V. T., & les Vies de quelques Saints. Il avoit été Maitre de *Burchard*, dont je parlerai dans l'année ſuivante. *Oudin* dit qu'il mourut à Liege l'an 1048. qu'il fut enſeveli dans l'Egliſe de S. *Jaques*, avec une Epitaphe, où il eſt appellé le miroir des Abbez, & l'ornement des Moines.

An. de N. S. 1025.

Valer. Andr. in Bibl. Belg. Gerar. Joa. Voſſius l. 2. de hiſt. Lat. c. 41.

On met auſſi la mort de *Durand* Evêque de Liege.

La mort de Durand.

L'an 1026. de N. S. Le 51. de Conſtantin. Le 3. de Conrad II. Le 30. de Robert. Le 3. de Jean Pape. Indiction IX.

Conrad déſigne ſon fils Henri Roi.

Wippo. Herm. Contr. Maria. Scot.

Conrad, par le conſeil, & à la priere des Princes de l'Empire, déſigna ſon fils *Henri* pour regner après lui, & le remit entre les mains de l'Evêque *Brunon*. Enſuite il vint en Italie, avec une Armée nombreuſe. Il y entra par *Verone*; & il étoit à *Verceil* à la fête de Pâque. Il ſoumit d'abord preſque toute l'Italie; mais il ne put pas ſi-tôt prendre *Pavie*, parce qu'il y avoit un grand peuple. Il ne voulut pas auſſi recevoir ſes habitans en grace, parce qu'ils refuſoient de rebâtir le Palais, que *Theodoric* de *Verone* avoit fait bâtir, qui avoit été fort embelli par *Othon III.* & qu'ils avoient détruit. L'obſtination de ceux de *Pavie* cauſa de grands maux; pluſieurs de leurs Egliſes, qui étoient aux environs de leur Ville, avec leurs Châteaux, furent brulez. Le peuple, qui s'y étoit retiré, périt par le feu; leurs campagnes furent déſolées, leurs vignes arrachées, le Roi ne laiſſoit entrer ni ſortir perſonne, le commerce étoit interrompu: & cela dura deux ans, juſqu'à ce que ceux de Pavie euſſent exécuté les ordres de *Conrad II.* Il arriva auſſi une ſédition à *Ravenne*; les habitans de cette Ville ayant voulu en faire ſortir l'Armée du Roi. La ſédition fut ſi grande, que *Conrad* prit les armes; mais comme il vit que ceux de Ravenne s'enfuyoient dans les Egliſes, & cherchoient quelque lieu à ſe cacher, il en eut pitié, rappella & arrêta ſes troupes, qui pourſuivoient ces habitans effrayez, & ſe retira dans ſon Palais.

Vient en Italie.

Sigon. de Reg. Ital. l. VIII. p. 139.

Ceux de Pavie châtiez.

Une ſédition à Ravenne.

Appaiſée.

Sigonius, dans l'endroit que j'ai cité, dit que l'Empereur alla à Milan, & qu'il y reçut le diadème par les mains de l'Archevêque: que de là il voulut aller à *Monza*, pour y être encore couronné: qu'enſuite il paſſa dans une autre Ville près de Plaiſance, où il fit des Loix pour la ſureté de ſon Royaume; & qu'après cela il vint à *Ravenne*.

Quelques Hiſtoriens diſent, que *Conrad* voulut aller à *Wormes* viſiter *Burchard*, qui avoit eu ſoin de lui pendant ſa jeuneſſe, & qui l'avoit élevé. Il le viſita en effet, & cet Evêque mourut peu de tems après.

Burchard. *Doujat. hiſt. du Droit Canon. Moreri.*

Burchard, ou *Bouchard*, étoit de *La Baſſée*, Ville de Flandres, ſur les frontieres d'Artois, à ce que quelques-uns croyent; & non du Païs de *Heſſe*, comme d'autres l'ont cru.

An. de N. S. 1026.

Il prit l'habit de Religieux de S. *Benoit*, dans l'Abbaye de *Lobes*, aujourd'hui du Dioceſe de Cambray; depuis, il fut Abbé de *Gemblours*, aujourd'hui dans le Dioceſe de Namur, où il avoit été Diſciple d'*Olbert*; enſuite Abbé de S. *Jaques de Liege*; & enfin Evêque de *Wormes*. Il fit, avec le ſecours d'*Olbert* Abbé de *Gembiours*, le grand Volume des *Décrets*, diviſé en XX. Livres. Il entreprit cet Ouvrage à la perſuaſion de *Brunichon* Prévôt de ſon Egliſe, pour inſtruire les Prêtres, des choſes qui regardent l'adminiſtration du Sacrement de la Pénitence. Son Livre eſt tout pris, comme il le dit lui-même,

Dupin Ste. Marthe Gall. Chriſt. Lemire. Baron. Trithem. Bell. de ſcript. Eccleſ. Roſſevin. in appar. Baluz. in Præf. ad Regionem Sigeb. in Chron. ad a. 1008. & in lib. de ſcript. Eccl. c. 141. Anton. Auguſt. Blondel dans ſon faux Iſidore c. 18.

1. De ce qu'on a appellé le Corps des Canons.

2. Du Canon des Apôtres.

3. Des Conciles d'outre-mer. Il entend les Orientaux.

4. Des Conciles célebrez en Allemagne, en France, en Eſpagne.

5. Des Décrets des Papes de Rome.

6. Des Ecrits Evangeliques & Apoſtoliques.

7. Du V. Teſtament.

8. Des Livres de S. *Gregoire*, de S. *Jerôme*, S. *Auguſtin*, S. *Ambroiſe*, *Benoit*, *Baſile le Grand*, *Iſidore*.

9. Du *Pénitentiel Romain*; de celui de *Theodore*, de celui de *Bede*.

Il a beaucoup copié & ſuivi *Reginon*; mais on prétend qu'il a fait pluſieurs fautes, dans leſquelles *Reginon* n'étoit point tombé. Son Livre eſt fait avec aſſez d'ordre, mais ſans choix. Il parle de l'autorité du Pape, de l'Ordination des Evêques, de leurs devoirs, de la maniere de les juger; du reſte du Clergé, des Egliſes, & de leurs biens temporels, des Sacremens; des crimes, de leurs pénitences, & de la maniere de les racheter. En voici une. Celui qui ne peut jeûner, pour un jour de jeûne au pain & à l'eau, chantera cinquante Pſaumes à genoux dans l'Egliſe, & nourrira un pauvre ce jour-là; moyennant quoi il prendra la nourriture qu'il voudra, pourvu que ce ne ſoit ni vin, ni chair, ni graiſſe. Cent génuflexions tiendront lieu de 50 Pſaumes. Et les riches pourront ſe racheter pour de l'argent. Il allegue pluſieurs fauſſes Décrétales des Papes. Il parle du Sacrement du Batême, du Sacrement du Corps & du Sang de J. Chriſt, des Homicides, du Parricide, des Fratricides, des Hommes & des Femmes conſacrez à Dieu, des Vierges & Veuves non voilées, de leurs Raviſſeurs, des Concubines, des Enchanteurs, des Augures, des Devins, des Sacrileges, des diverſes illuſions du Diable, des Excommuniez, des Larrons, des Voleurs, du Parjure, du Jeûne ſacré, de l'Ivrognerie, des Empereurs, des Princes, des autres Laïques, des Accuſateurs, des Juges, des Défenſeurs, des Faux-Témoins, & de la Pénitence qui leur eſt impoſée &c. On trouve dans ſon Livre, des ordures, que je n'oſerois traduire en François: on peut voir le Livre XIX. Il eſt vrai qu'on en trouve bien davantage dans le Livre des Confeſſions de *Benedicti*, dans l'Inſtitution des Prêtres du Cardinal *Tolet*, dans *Navarras*, & dans le Livre de *Sanchez*. Mais, pour revenir à *Burchard*, il ſe trouva au Concile de *Selgenſtad*, l'an 1022. Il paroit par ſon Epitaphe, qu'il avoit fait rebâtir les murailles de *Wormes*. On ne lui trouva d'argent, que trois deniers dans un gand: mais on dit qu'on trouva dans un coffret, un cilice très rude, & une chaine de fer uſée d'un côté, à force de l'avoir portée.

An. de N. S. 1026.

Origine du mot de *brocard*.

Comme l'Ouvrage de *Burchard* eſt plein de ſentences, que quelques Savans des ſiecles voiſins de celui de cet Evêque avoient toujours à la bou-

An. de N. S. 1026.

bouche; on prit le mot de *Brocard* pour toutes ſortes de ſentences; & enſuite, par l'abus de ceux qui les débitoient mal à propos, ou qui les tournoient en ridicule, on prit le mot de *Brocard*, pour des paroles plaiſantes, & pour des paroles deſobligeantes, & injurieuſes. D'autres dérivent ce mot du Latin *brochus*, qui ſignifie un homme qui a des dents qui s'avancent en dehors. *Voſſius* dérive ce mot du Grec *Protarchica*, *premiers élémens*. On pourroit dire auſſi, que ce mot vient de *Broccæ*, *brochiæ*, qui ſignifie des *broches*. On appelle *Brocards de Droit*, les premieres maximes du Droit, comme ceux qu'a fait *Azo*, *Brocardia Juris*. Mais c'eſt aſſez, & peut-être trop ſur cette matiere. Son Ouvrage des *Décrets*, a été premierement imprimé à Paris l'an 1499. puis à Cologne l'an 1548. in 8. puis à Paris l'an 1549. On peut voir ſur ſujet *Sigebert*, dans ſon Livre des Ecrivains Eccléſiaſt. c. 141. & 142; *Henri Pantaleon* dans ſa Proſopographie des Hommes illuſtres de toute l'Allemagne, Part. II; *Antoine Poſſevin*, T. I. de ſon Apparat Sacré; *Gerard von Maſtricht*, dans l'Hiſt. du Droit Eccléſiaſt. & Pap. num. 248. ad 254. p. 284. ad 291; *Guillaume Cave*, dans ſon Hiſt. Literaire, à l'année 996; *Oudin*, dans ſon Comm. ſur les Ecr. Eccléſ. p. 529. &c.

Douat dans ſon hiſt. du Droit Canoni. 1. part. c. 25. Furet. Cujas dans ſon Afric. Trait. 2. ſur la Loi, qui cum ſervum &c. Chron. Clareval. a. 1183.

Cedr. p. 721. Zon. 228.

Conſtantin Diogene défait les Boſſiniens. Et les Patſinaciens battus.

Quoique *Conſtantin* Empereur d'Orient fût très peu capable de gouverner, cependant, durant ſa vie, *Conſtantin Diogene*, Gouverneur de *Smyrne* & des *Bulgares*, défit les *Boſſiniens* delà le Danube; & le Gouverneur de *Samos*, *Georgius Theodorocanus*, battit les *Patſinaciens*, qui ſont une Nation de Scythes; diſſipa l'Armée navale des Sarraſins, qui pilloient les Iles *Cyclades*, & leur prit douze Navires. An. de N. S. 1026.

Mort de Richard II. Duc de Normandie.

Will. Gemmit. hiſt. Norm. c. 17. Larrey. p. 258. 259. Auth. de l'hiſt. du Roy. de Sicile & de Naples. p. 30.

Cette année fut fatale à *Richard II.* Duc de Normandie. On l'appelloit le Pere des Moines & des Clercs, le nourricier des pauvres; & il ſe faiſoit diſtinguer par la pieté. Il établit pour ſon ſucceſſeur, *Richard III.* qui mourut peu de tems après, & à qui ſon frere *Robert* ſucceda L'Auteur de l'Hiſtoire du Royaume de Sicile & de Naples dit, que dans cette année auſſi, les *Normans*, qui voulurent chercher un lieu commode pour habiter en Italie, y avoient pris le parti de *Guaimare* de Salerne, contre *Pandolphe* de Theane, qu'ils contraignirent de ſe retirer à Naples vers *Sergius*, qui en étoit Duc. Ils prirent d'abord un endroit qu'on croit être *Ponte-Felice*, qui paroiſſoit très fertile; mais remarquant que le fond de la terre n'étoit qu'un marais, ils l'abandonnerent pour aller, près de là, commencer la Ville qui fut depuis appellée *Averſe la Normande*, & qu'ils poſſederent, ſous le titre de Comté, dans la ſuite. Nous en parlons ailleurs.

Averſe la Normande.

La naiſſance du Cid.

Quelques Hiſtoriens Eſpagnols mettent auſſi dans cette année, la naiſſance du *Cid*, c'eſt-à-dire *Seigneur*, nom que lui donnerent les cinq Rois Maures, qu'il avoit vaincus. C'eſt lui qui eut tant de part aux victoires de Dom *Alphonſe III.* Roi de Caſtille & de Leon. Il s'appelloit *Dom Rodrigue Dias*; & il eſt fort connu par ſon amour pour la belle *Chimene*, fille de *Dom Gomez de Gormas*, qu'il tua en duel, & de la mort duquel cette généreuſe fille pourſuivit la vengeance, nonobſtant toute la tendreſſe qu'elle ſe ſentoit pour le *Cid*.

An. de N. S. 1027.

An. de N. S. 1027.

L'an 1027. de N. S. Le 52. de Conſtantin. Le 4. de Conrad. Le 31. de Robert. Le 4. de Iean XIX. ou XX. Pape. Indict. X.

Conrad vient a Rome & y eſt couronné. *Wippo in vita Conr. Sal. c. 16. Glab. l. 4. Oth. Friſ. l. 6. c. 29. Belland. continu. ad diem IV. Mai. Hofman. l. II. Annal. Bamb.*

Conrad, après avoir fait Noel l'année precedente à *Yvrée*, vint à Rome, & il y fut reçu du Pape avec tous les honneurs qu'il pouvoit attendre. On dit même que le Pape lui alla au-devant juſqu'à *Come*. Il y fut couronné le jour de Pâques, le 26. Mars, avec l'Imperatrice *Giſele*, dans la Baſilique de S. *Pierre*. [Quelques-uns mettent ce Couronnement à l'an 1026.] Ils y furent conduits en grande pompe, par *Raoul* Roi de Bourgogne, & oncle de l'Imperatrice, & par *Canut* Roi *d'Angleterre*, de *Dannemark*, &c. qui étoit venu auſſi à Rome, pour vénerer les ſepulcres des Sts. Apôtres. Les *Romains*, qui ne pouvoient ſouffrir les *Allemans*, ſe ſouleverent contre les ſoldats de l'Empereur; mais ce tumulte ceſſa bien-tôt, & pluſieurs *Romains* demeurerent ſur la place. Cela obligea pourtant *Conrad* à quitter Rome, ou on le voyoit à regret. Il fit pendre un Voleur fameux, nommé *Theſelgard*. Il fit une Conſtitution, que deſormais l'Archevêque de *Milan* ſacreroit l'Empereur, premierement pour Roi d'Italie; & enſuite l'accompagneroit à Rome, pour y recevoir la Couronne Imperiale. *Sigonius* dit, que l'Empereur étant pret d'être couronné par le Pape, l'Archevêque de *Ravenne*, dans l'abſence de l'Archevêque de *Milan*, prit *Conrad* par la main, pour l'amener au Pape vers l'Autel. Les Députez de *Milan* ayant vu cela, s'écrierent, que ce n'étoit pas la fonction de l'Archevêque de *Ravenne*, mais celle de leur Prélat; & que ſur cela *Conrad* fit la Conſtitution que j'ai rapportée. Cependant, comme l'Archevêque de Milan n'étoit pas à Rome, le Pape ordonna, qu'*Arderic* Evêque de *Verceil* tiendroit ſa place; & ainſi *Conrad* reçut la Couronne d'*Arderic*. *Canut* reçut de cet Empereur mille marques d'eſtime, & des préſens très riches en vaiſſelle d'or & d'argent, & en des habits de prix. Il obtint auſſi des Privileges pour ſes Sujets, Anglois & Danois. S'étant plaint des ſommes immenſes, qu'il faloit que les Archevêques payaſſent pour obtenir le *Pallium*; on lui promit que cela n'arriveroit plus, & que deſormais le chemin ſeroit libre à ſes Sujets, pour aller à Rome, & qu'ils ſeroient exemts de péage. Il acheta le bras de S. Auguſtin, *cent talens d'argent, & un talent d'or:* du moins on lui fit croire, que c'étoit le bras de ce ſaint *Prélat:* car, comme le remarque *Baronius*, dans ce tems-là il y avoit quantité de gens qui faiſoient paſſer pour de ſaintes Reliques, tous les os qu'ils trouvoient. Coutume qui n'eſt pas tout à fait encore abolie aujourd'hui.

Soulevement des Romains appaiſé.

Theſelgard voleur pendu. *Oth. Friſing*

Conſtitution Imperiale ſur la Conſécration de l'Empereur & ſon Couronnement. *Sig. l. VIII. p. 194.*

Canut reçoit des préſens de Conrad. *Willel. Malmesb. de G. R. Ang. l. 2. c. 11. Baron.*

Pour revenir à *Conrad*, il s'en retourna en Allemagne, afin de s'oppoſer aux entrepriſes d'*Erneſt* Duc de Suabe, d'*Albert* Duc de Carinthie, & de *Conrad.n* Duc de Wormes ſon Couſin, & d'autres, qui, dans ſon abſence, avoient pris les armes contre lui. *Conrad* les alla combattre, diſſipa leurs troupes en diverſes rencontres; & il fit priſonniers pluſieurs Princes, auxquels il fit faire le

Conrad en Allemagne s'oppoſe à Erneſt. *Heiſſ h. del'Emp. l. 2. c. 7. p. 128. Oth. Friſing. c. 29. l. 6. p. 122.*

An. de N. S. 1027.

le procès dans une Aſſemblée générale de tous les Princes & Membres de l'Empire; dans laquelle, par un Décret ſolennel, les coupables furent privez de leurs Etats.

Gratification de Conrad à un Gentilhomme qui avoit perdu ſa jambe.

On dit que dans cette guerre, un Gentilhomme qui y avoit perdu une jambe, fut gratifié par l'Empereur d'autant de pieces d'or, qu'il en put tenir dans la botte de ſa jambe coupée.

Hofman l. II. des Annales de Bamberg p. 58. dit que *Guelfe* Duc de Baviere aſſiegea *Augsbourg*, ravagea toute la campagne, prit cette Ville, en chaſſa *Brunon*, & enleva tout ce qu'il y avoit de plus précieux; mais que *Conrad* étant revenu en diligence en Allemagne, avoit mis à la raiſon ce *Guelfe*, & rétabli Evêque *Brunon*. Il ajoute, que ce *Brunon* ayant deſſein d'abroger l'Evêché de *Bamberg*, avoit réſolu de donner tout ce qui dépendoit de cet Evêché à *Henri* fils de *Giſele*, & avoit pris jour pour faire cette donation. Que la nuit qui devoit préceder ce jour, *Eberhard* Evêque de Bamberg l'étoit venu conjurer de ne commettre pas un tel crime: que n'ayant pu le gagner, il étoit arrivé, qu'après le départ d'*Eberhard*, un ſommeil profond ſaiſit *Brunon*, & qu'il crut voir en ſonge ſon frere *Henri* Empereur, avec la barbe à moitié arrachée: qu'à cette vue, *Brunon* demanda quel témeraire avoit oſé le mettre (Henri) en cet état; à quoi *Henri* répondit: „ C'eſt „ vous, qui entreprenez de me dé„ pouiller, & d'ôter aux Saints de „ Dieu les biens que je leur avois „ donnez. Prenez garde que vous ne „ portiez de très rigoureuſes peines „ de votre témerité". Que *Brunon* s'étant enſuite réveillé presque mort d'une telle viſion, il ne s'étoit pas trouvé à la Conférence qu'il devoit avoir; mais qu'il avoit fait ſavoir à l'Empereur qu'il avoit ſouffert dans ſon corps & dans ſon eſprit de ſi grandes douleurs, qu'il ne pouvoit ſe remuer du lit. Et comme l'auguſte *Giſele* lui envoya des gens pour le ſolliciter de tenir la promeſſe qu'il lui avoit faite pour ſon fils; *Brunon* proteſta devant tous les aſſiſtans, qu'il ſe reconnoiſſoit coupable envers Dieu, envers les Saints, & envers ſon frere. C'eſt ainſi, ajoute *Hofman*, que Dieu détourna les déteſtables deſſeins de *Brunon*. Je ne ſuis pas garant de ce conte.

An. de N. S. 1027.

Concile à Francfort.

Lorsque l'Empereur étoit en Allemagne, il aſſiſta à un Concile aſſemblé à *Francfort* par *Aribon* Archevêque de Mayence, où ſe trouverent 23 Evêques. Dans ce Concile, l'Archevêque *Aribon* renouvella ſa prétention contre S. *Godehard* de Hildesheim, touchant le Monaſtere de *Gandesheim*: mais *Godehard*, qui étoit préſent, prouva ſon Droit par le témoignage de ſept Evêques. L'Archevêque ne laiſſa pas de l'inquieter en deux Conciles tenus les années ſuivantes: mais en l'an 1030 il ſe déſiſta, & reconnoiſſant ſa faute, il ſe reconcilia avec l'Evêque.

Conrad va à Ulme.

Wippon dit, qu'après que *Conrad* eut ſoumis ſes ennemis, il vint à *Ulme*, & il y tint une Aſſemblée. *Erneſt* Duc de Suabe refuſa d'y venir, ſe confiant ſur une petite Armée qu'il avoit, mais qui l'abandonna; & ce Prince voyant que tout déſertoit, s'alla remettre à l'Empereur, qui le relégua dans la Saxe. Après quoi *Conrad* ayant été à Bâle, il y trouva *Raoul* Roi de Bourgogne; & enſuite étant deſcendu par le Rhin, il vint en France, où le Duc *Conrad* ſon parent, qui lui avoit été rebelle, ſe rendit. L'Empereur voulut le châtier un peu; mais peu de tems après, il le reçut en grace, & le rétablit dans ſes honneurs. Dans

à Bâle;

en France.

An. de N. S. 1027.

ce même tems, *Vernher* Evêque de Strasbourg fut envoyé par l'Empereur à Conſtantinople.

Vernher envoyé à Conſtantinople.

Dans la France, le Roi *Robert*, qui avoit perdu ſon fils *Hugues*, penſa à nommer quelqu'un de ſes autres fils pour lui ſucceder; & ayant aſſemblé à Rheims les plus grands Seigneurs de ſon Royaume, il fit couronner ſon fils *Henri*. Il en avoit encore deux autres, *Robert*, & *Eudes*. La Reine *Conſtance* s'oppoſa fort à cette élection: elle vouloit élever *Robert* ſur le Trône; & durant même la vie du Roi ſon Epoux, elle braſſa une puiſſante conſpiration, pour détrôner *Henri*, & mettre *Robert* à ſa place.

Henri frere d'Hugues couronné. *Mabill. l. II. de Re diplom. c. 26. n. 27.*

La Reine Conſtance s'y oppoſe.

Baudouin V. dit *le Friſon*, de *Lille*, & depuis appellé *le Débonnaire*, Comte de Flandres, ne pouvant plus retenir la paſſion qu'il avoit de dominer, prit les armes contre ſon pere appellé *le Barbu*, ou *la belle Barbe*, & le chaſſa de ſes Etats, dans leſquels il ne fut rétabli que par le moyen & avec le ſecours de *Richard III.* Duc de Normandie; d'autres diſent, de *Robert* Roi de France, dont *Baudouin IV.* avoit épouſé la fille nommée *Alix*, ou *Adele*. Cependant, il y eut toujours des partialitez dans le païs; les uns tenant pour le pere, & les autres pour le fils.

Baudouin ſe ſoulève contre ſon pere. *Meyerai.*

Ann. Fland.

Cette année fut fatale à pluſieurs perſonnes de diſtinction. Elle le fut à *Othe Guillaume* Comte de Bourgogne, dont le fils *Renaud* poſſeda enſuite les Etats.

Othe Guillaume Comte de Bourg. meurt.

Elle le fut à *Adelbolde* & à *Romuald*. Le premier avoit été Moine de *Lobes* dans le Dioceſe de *Liege*, & puis il devint Evêque d'*Utrecht*. On dit qu'il avoit joint la pieté avec le ſavoir; qu'il étoit malheureux dans ſes expéditions de guerre; mais très prudent dans ſa conduite. Il fut fait Evêque l'an 1008. ou 1009, après la mort *Anfrid*, ou *Aufrid*, de Louvain. Il avoit été Chancelier de l'Empereur *Henri*, dont il écrivit la Vie. On lui attribue quelques Cantiques, un Traité des louanges de la Croix; & un autre de la Sainte Vierge. On trouve ſes Livres de la Vie d'*Henri II.* dans le T. VI. de Caniſ. p. 383; *Surius* au 14. de Juillet; *Gretſ.* in Sanctis Bamb. Ingolſt. 1611. 40. Il mourut le 27. de Novembre. On peut voir *Ditmar*, *Trithem.* de Vir. Illuſtr. *Jean de Beka* dans l'Hiſt. des Evêques d'Utrecht, *Dupin*, *Cave*, *Oudin* Comm. des Ecr. Eccl. T. II. p. 541.

Othe Guillaume Comte de Bourg. meurt. Mort d'Adelbolde. *Sigeb. de ſcript. Eccl. c. 138.*

An. de N. S. 1027.

Trithe-me, Valere André Arnoul Wion. Voſſius.

L'autre, qui mourut, étoit *Romuald*, qui avoit été le Fondateur & le premier Abbé de l'Ordre de *Camaldoli*; (à moins que nous n'aimions mieux, avec le P. *Guidon Graud*, renvoyer la mort de cet Abbé à l'an 1037.) Si nous en croyons *Pierre de Damien*, dans la Vie qu'il nous a donnée de cet Abbé, il vécut 120 ans; 20 dans le Siecle, trois dans un Monaſtere, & 97 ans en Hermite. Mais il y a apparence qu'il y a de l'erreur dans les nombres; du moins *Baronius* & *Bollandus* le ſoupçonnent, & croyent qu'il faut lire 70 ans au-lieu de 120. D'autres eſtiment qu'il vécut 90 ans. Il mourut dans le Monaſtere de *Valde-Caſtro*. Il s'étoit fait Moine l'an 971, dans l'Abbaye de *Claſſe*, au Dioceſe de *Ravenne:* mais voyant le deſordre où étoit ſon Monaſtere, il ſe mit ſous la conduite d'un Hermite nommé *Marin*, ou *Martin*, & il embraſſa la vie d'Hermite, qu'il rétablit en Occident. Ce *Martin* traitoit fort rudement *Romuald*. Il lui donnoit ſouvent des coups de baguette ſur l'oreille gauche. Mon Maitre, lui dit-il un jour, frappez moi ſur l'oreille droite; je deviens ſourd

Mort de Romuald. *Hieron. Prag. in vita Romualdi. Boll. ad d. 7. feb. p. 101. 102. Dupin. p. 131.*

de

An. de N. S. 1027.

de la gauche. J'ai dit à l'année 1023, que ces Hermites dont *Romuald* étoit l'Abbé, ne vivoient pas ſeuls; mais qu'ils demeuroient pluſieurs enſemble, dans un même endroit, ſéparez des autres hommes, & dans des cellules particulieres, ſous la conduite d'un même Superieur. Ces ſortes de Monaſteres étoient appellez *Laures*. Le plus fameux, qu'établit *Romuald*, fut ſur l'Apennin proche d'Arezzo, dans un lieu qui leur fut donné par un homme appelle *Maldul*, d'où l'Ordre a pris le nom de *Camaldule*. On dit qu'il eut une viſion d'une échelle, qui de la Terre atteignoit le Ciel, par laquelle il croyoit voir une grande multitude, non d'Anges, comme *Jacob*, mais de Moines.

Quels étoient les Hermites du tems de Romuald.

Laures. *Voyez Suidas & Heſychius.*

On trouve dans les Vies des Sts. imprimées à Paris l'an 1701. & faites par Mr. *Baillet*, au 7. de Fevrier, deux petites Hiſtoires, qui regardent ce Fondateur des Camaldules. L'une regarde ſes propres Diſciples, qui, par crédulité, ou par malice, feignant d'ajouter foi à une calomnie qui attaquoit ſes mœurs, condamnerent leur Superieur à la pénitence la plus humiliante, comme s'il eût été coupable du crime qu'un miſerable lui imputoit. Non content du fouet, ils le tinrent excommunié pendant ſix mois, qu'ils l'empêcherent d'approcher des Autels, ſans qu'il ſe mit en devoir de ſe juſtifier. L'autre eſt l'hiſtoire des Païſans de la Catalogne Françoiſe, où *Romuald* s'étoit retiré, & où la reputation de ſa ſainteté penſa lui être fatale. Car ſur un avis, qu'il devoit retourner en Italie, la crainte de le perdre leur fit prendre la réſolution de le tuer, pour pouvoir le garder chez eux, de quelque maniere que ce fût, & pour avoir au moins ſon corps, qui pût ſervir de défenſe à leur païs, & de préſervatif contre les malheurs publics. Le Saint ne put éviter le péril, qu'en contrefaiſant le fou, pour leur ôter l'idée, que ces gens groſſiers s'étoient faite de ſa ſainteté. On dit encore de lui, que Dieu l'éleva à une ſi haute perfection, qu'il connoiſſoit l'avenir. Qu'étant dans un bateau, où une furieuſe tempête s'éleva, il aſſura les mariniers, qu'ils n'avoient rien à craindre. Qu'il reçut de Dieu le don des larmes. Qu'il ne vouloit plus célebrer la Meſſe devant beaucoup de monde, parce qu'il ne pouvoit retenir l'abondance de ſes larmes; & qu'étant à Sitrie, quoiqu'il demeurât ſept ans enfermé, gardant continuellement le ſilence, il ne fit jamais pourtant plus de converſions. Cela eſt aſſez ſingulier. Quand il s'étoit fait préparer quelque viande de ſon goût, dès qu'il en avoit ſenti l'odeur, il ſe reprochoit ſa ſenſualité, & la renvoyoit ſans y toucher. On raconte pluſieurs de ſes guériſons miraculeuſes. Mais ſi tout le monde ne veut pas croire ce qu'on débite ſur ſon ſujet, je n'en ſuis pas extrêmement ſurpris. Cinq ans après ſa mort, les Moines obtinrent de Rome la permiſſion d'élever un Autel ſur ſon corps, ce qui étoit une eſpece de canoniſation. Au reſte, pluſieurs ont écrit la Vie de *Romuald*; *Damien*, *Renato Monti* l'an 1707. *Hierôme de Prague*, non pas celui qui étoit compagnon de *Jean Hus*, mais un autre de l'Ordre de Camaldule; *Sylvanus Razzius*; *Sylveſter Mauroly-cus*; *Ferrari*; *Pierre Galeſinius*, *Thomas de Minis*; *Archangel. Haſtevillius*.

Contes ſur Romuald.

Vita Rom. n. 53. 55. ſec. 6. Act. Benedict. p. 296. Mabillon præf. ad ſec. 5. n. 98.

Cette année fut encore fatale à *Alphonſe V.* Roi de *Leon*, qui avoit ſuccedé dès l'an 999 ou 1000, à ſon pere *Veremond II.* à l'âge de 5 ans, ſous la tutele de *Melenda Gonzales* Comte de Galice, homme d'un

Mort d'Alfonſe V. *Marian. Hiſt. Geneb. Chron. Adem. Baron. Lucas Tud. in Chron. Roderici*

An. de N. S. 1027.

grand mérite, & d'une ſageſſe conſommée, dont la fille *Elvire* épouſa *Alphonſe*. Ce Roi corrigea les Loix des Goths, dans l'Aſſemblée des Etats généraux de ſon Royaume tenue à *Oviedo* l'an 1020. Et ayant fait la guerre aux Sarrafins, il fut tué, diſent quelques-uns, d'un coup de fleche, au Siege de *Viſeo* en Portugal, le 7. Mai; mais d'autres mettent ſa mort à l'année 1028.

Tolet. l. V. de rebus Hiſp. c. 18. 19. Rodoric Sant. hiſt. Hiſpan. Part. III. c. 23. Alphonſe de Carthagen. in Anacephaleſi Reg. Hiſpan. c. 67. Franciſc. Tarapha lib. de orig. ac rebus geſtis Reg. Hiſp. Joannes Vaſæus in Chron. Coſſart. T. IX. Concil. Baluz. ad l. 4. de Conc. T. XIV. Concil. T. IX. in Append. p. 1249. Concil. Hiſp. T. III. p. 197. Cave hiſt. literar. p. 207.

La Chronique d'*Aymar* fait mention dans cette année, d'un Concile tenu par *Guillaume IV.* Duc d'*Aquitaine*, contre l'Héréſie des *Manichéens*, qui, à ce qu'on diſoit, commençoit à renaitre. Il ſe tint un autre Concile à *Elne*, petite Ville de France dans le Comté de Rouſſillon. On y traita de la Paix, & de diverſes choſes qui regardent la Diſcipline Eccléſiaſtique. Le ſavant Mr. *Baluze* en a le premier publié les Actes & les Canons.

A Conſtantinople, le Patriarche *Alexis* fit une Conſtitution avec les Evêques qui ſe trouvoient à la Cour, par laquelle ils règlerent divers points de Diſcipline.

1. Touchant les Evêques, qui faiſoient retomber ſur les Métropolitains, les charges de leurs Dioceſes; on établit des Economes.

2. Touchant les Evêques qui diſſipoient les biens de leurs Egliſes; & qui ſe mêloient des affaires temporelles; qui ſe diſpenſoient d'aſſiſter aux Conciles Provinciaux; & qui entreprenoient ſur les Droits de leurs confreres.

3. Touchant les Clercs, qui paſſoient d'une Province à l'autre.

4. Touchant les bornes de la Juriſdiction Eccléſiaſtique.

5. Touchant la ſéance des Evêques.

6. Touchant l'abus des Oratoires domeſtiques, où les perſonnes puiſſantes affectoient de faire ſonner, d'aſſembler le peuple, de célebrer l'Office, & même des Batêmes, ſous prétexte qu'on y avoit planté une Croix par l'autorité du Patriarche, ou de l'Evêque.

7. Touchant les Monaſteres donnez à des étrangers.

An. de N. S. 1027.

Conſtitution d'Alexis. *Jus Græco-Rom. l. 4. p. 250. Zonar. p. 786. J. Antioch. T. I. Mon. Græc. Corel. p. 170.*

On appelloit ceux à qui on donnoit des Monaſteres pour les rétablir, *Chariſticaires*; & ces gens-là ſouvent retiroient le profit de ces Monaſteres, & les laiſſoient tomber en ruïne. Comme ils ne rendoient point compte des revenus, & qu'ils les regardoient comme un patrimoine, ils négligeoient les bâtimens, & donnoient ſi peu de choſe aux Moines pour vivre, que la plupart déſertoient.

L'Abbé de *Verdun* nommé *Richard* entreprit le Pélerinage de Jeruſalem dans cette année, & il mena avec lui 700 Pélerins, qu'il défraya tous aux dépens du Duc de Normandie. L'Empereur d'Orient lui fit de grands préſens, & le Patriarche lui donna des Reliques. Il mourut l'an 1046. Il avoit lié une étroite amitié avec *Simeon*, Moine de Syracuſe.

L'an

An. de N. S. 1028.

L'an 1028. *de N. S. Le* 53. *de Conſtantin. Le* 1. *de Romain. Le* 5. *de Conrad II. Le* 32. *de Robert. Le* 5. *de Jean XVIII. ou XIX. ou XX. Indict. XI.*

Wippo in vita Conrad. Salici. Conrad fait couronner ſon fils Henri.

L'Empereur *Conrad* fit couronner, dans l'Aſſemblée des Etats convoquez à Aix, *Henri* ſon fils, qui avoit onze ans; d'autres diſent qu'il n'en avoit pas dix. *Pilegrin* Archevêque de Cologne en fit la cérémonie, la ſemaine de Pâque.

Calvis. ex Spang. Etienne R. de Hongrie demande la Baviere.

Comme *Conrad* avoit, deux ans auparavant, fait ſon fils *Henri* Roi de Baviere; *Etienne* Roi de Hongrie, qui croyoit que ce Royaume étoit dû à ſon fils, parce que ſa mere étoit Bavaroiſe, envoya des Ambaſſadeurs à *Conrad*, pour lui faire ſignifier les Droits qu'il avoit; mais n'ayant eu aucune ſatisfaction, il déclara la guerre à l'Empereur, comme on aura occaſion d'en parler dans la ſuite.

Cedren. p. 722. Lup. Protoſp. Chevreau T. II. p. 653. Maimb. ſchiſm. des Grecs. Conſtantin fait épouſer ſa fille Zoé par force à Romain Argyropule, & meurt.

A l'égard de l'Empereur d'Orient, ſavoir, de *Conſtantin*, comme il ſe ſentoit malade, & près de ſa fin, il fit venir *Romain Argyropule* Sénateur, & il lui donna le choix, ou de repudier la femme qu'il avoit, & d'épouſer ſa fille *Zoé*, qu'il lui offroit avec l'Empire; ou de ſe réſoudre à perdre la vue. La femme de ce Sénateur, qui avoit de la tendreſſe pour ſon mari, craignant que l'Empereur n'exerçât cette cruauté envers ſon mari, ſe jetta promptement dans un Cloître, après s'être fait raſer; & par ce moyen *Romain*, à l'âge de 60 ans, épouſa *Zoé*, qui en avoit environ 50. *Zonare* récite la choſe un peu autrement. Il dit que l'Empereur faiſant l'irrité contre ce *Romain*, le fit prendre par ſes Gardes, & en même tems fit ſa femme Religieuſe, ſans leur dire à l'un & à l'autre ce qu'il vouloit faire; après quoi on fit prendre à Romain, *Zoé*; & trois jours après la nôce *Conſtantin* mourut. Ainſi *Romain IV.* devint Empereur d'Orient. *Conſtantin* étant mort, *Romain* fut couronné le jour de la fête de la Naiſſance de notre Seigneur Jeſus-Chriſt. *Michel Pſellus* fait un bel éloge de ce *Romain*. Il parle de ſon éloquence. Il le repréſente avec une taille qui ſentoit ſon Heros, & une majeſté ſur le viſage, qui le faiſoit regarder comme digne de conduire l'Empire. Il ſe propoſoit d'imiter *Auguſte* & *Antonin*, & de regner comme eux. Ainſi il s'appliquoit à deux choſes; à l'étude des Belles-Lettres, & aux Armes. Dans ce tems-là il y avoit peu de Savans. C'étoit beaucoup, d'avoir quelque petite connoiſſance des ouvrages de *Platon* & d'*Ariſtote*. On propoſoit, dit *Pſellus*, pluſieurs queſtions ſur les divins Oracles, & ſur les ſaintes Ecritures; mais on reſolvoit peu les doutes qui étoient propoſez.

ROMAIN lui ſuccede. *Zon. l. 17. p. 229.*

Mort d'Olaüs, *Martyr. R. 29. Jul.* La conquête de la Norvege par Canut. *Wigorn. Weſtm. Adam. l. 2. c. 40. Dunelm. in hiſt. de Geſt. Reg Angl.*

Pluſieurs Hiſtoriens mettent dans cette année, la mort d'*Olaüs* Roi de Norvege. L'an 1027, le Roi *Canut* apprit que ceux de Norvege faiſoient peu de cas de leur Roi *Olaüs*. Dès qu'il le ſut, il envoya beaucoup d'argent aux principaux Seigneurs de ce Royaume, pour les engager à renvoyer *Olaüs*, & à l'établir lui-même pour leur Roi. Les préſens furent reçus avidement, & on fit ſavoir à *Canut*, que ſans retard il vint en *Norvege*, & qu'il trouveroit tout le monde diſpoſé à le recevoir.

An. de N. S. 1028.

voir. *Canut* ne ſe fit pas beaucoup ſolliciter, & il vint avec cinquante voiles en *Norvege*, où il mit en fuite *Olaüs*, & s'empara de ſon Royaume. Après quoi étant retourné en Angleterre, le Roi *Olaüs* ayant voulu reprendre la Norvege, fut tué par ceux de ce païs. Mais ſi nous en croyons d'autres Hiſtoriens, cet *Olaüs* ne fut tué que l'an 30. On ne s'accorde pas non plus ſur le genre de ſa mort. Les uns diſent, qu'il fut tué à la guerre, voulant reconquérir ſon Royaume; les autres, qu'il fut tué en ſecret; d'autres, qu'il périt dans une Place publique. On donne de grandes louanges à la pieté, à la juſtice & à la vertu de ce Prince. Il a été regardé comme Martyr.

Bar. ex Adam. l. 2. c. 41. Olaüs Roi de Suede. Revèlation de Ste Brigitte *l. 8. c. 46.*

Dans le même tems que cet *Olaüs* regnoit en Norvege, un autre *Olaüs* regnoit en Suede, ſous lequel S. *Sigfrid* y vint; & l'on veut, que la B. Vierge en donna avis à Sainte *Brigitte:* mais tout le monde n'eſt pas trop convaincu des revèlations de cette Sainte.

Ce Roi de Suede étoit gendre d'*Olaüs* Roi de Norvege dont j'ai parlé. Il fit de grands efforts pour faire abattre le Temple qui étoit à *Upſal*, conſacré aux Idoles. Ses Sujets le prierent, que puiſqu'il vouloit être Chretien, il choiſit le meilleur païs de la Suede, pour y établir une Egliſe, & l'exercice de ſa Religion, ſans faire violence à perſonne. Le Roi accepta le Traité, & fonda une Egliſe & un Siege Epiſcopal dans la Gothie Occidentale, proche du Dannemarc & de la Norvege, à *Scaren*. *Turgot* fut le premier Evêque. Ce Roi fit batiſer ſa femme & ſes deux fils, *Etmond*, & *Anond* qu'il fit appeller *Jaques*, qui a été le Roi le plus aimé de tous les Suedois. Dans ce tems-là un Anglois nommé *Volfred* precha en Suede l'Evangile, & y convertit pluſieurs Payens. On dit qu'il oſa, dans une Aſſemblée, maudire leur Idole nommée *Torſtan*; & qu'ayant pris une coignée, il mit en pieces cette Idole: ce qui irrita tellement ces barbares, qu'ils le percerent de mille coups.

Adam. c. 44.

An. de N. S. 1028.

Richard III. Duc de Normandie n'ayant regné que deux ans, mourut, empoiſonné par ſon frere *Robert*, qui jouit de la Duché acquiſe par un fratricide. On dit, que pour expier ſon crime, il alla en Pélerinage à Jeruſalem. C'eſt ce *Robert* qui eſt appellé dans les vieux Romans, *Robert le Diable*, parce qu'il étoit furieux dans les accès de ſa colere.

Larrey. p. 258. 259. Mort de Richard III. Duc de Normandie.

Hiſt. de Norm. par Gab. du Moul. l. VI. p. 109.

On ne vit pas ſeulement mourir un Empereur, un Roi, & un Duc; mais encore un célebre Prélat, appellé *Fulbert*, Evêque de Chartres, qui mourut le 10. Avril de cette année. Le ſavant *Oudin*, dans ſes Comment. des Ecrivains Eccl. T. II. p. 521. dit que ce fut le 10. d'Avril 1029. Il eſt dit dans un vieux Manuſcrit de la Bibliotheque du College de Navarre, qu'il mourut environ l'an 1039. mais c'eſt une erreur. C'a été, ſans contredit, l'un des plus grands hommes de ſon tems. Il avoit été Diſciple de *Gerbert*, qui fut depuis Pape ſous le nom de *Sylveſtre II.* & Tréſorier de l'Egliſe de S. *Hilaire* de Poitiers. Il ſucceda à *Rodolphe* dans l'Evêché de Chartres, l'an 1007; & gouverna cette Egliſe pendant vingt & un ans & quelques mois. Il a été un grand défenſeur des Droits de l'Egliſe Gallicane, & il a témoigné beaucoup de zèle pour la Diſcipline Eccléſiaſtique, comme cela ſe prouve par ſes Lettres, & ſur-tout par celles qu'il écrit à *Francon* Evêque de Paris, *De extirpandis è manu laica beneficiis. Pour arracher les Bénéfices des mains Laïques;* & Mort de Fulbert. *Willel. Malmesb. l. 2. 3. de Geſt. Angl. Glab. Radul. l. IV. c. 4. Fragm. hiſt. Aquit. Chron. Adem. Caban.*

Balderic Epiſc. Noviom. Chro. Camer. l. 1. c. 77. Baron. Alberic. in Chron. Willel. Malm. Geſt. R. Angl. l. 3.

An. de N. S. 1028.

& au Pape *Jean*, où il ſe plaint du Comte *Rodulphe*. On rapporte, qu'il avoit une particuliere dévotion pour la Sainte Vierge, & qu'il avoit célebré le premier en France la Fête de ſa *Nativité*; qu'il lui édifia une Egliſe, le Roi d'Angleterre *Canut* ayant fourni aux frais. C'eſt ce que nous apprend *Guillaume de Malmesburi*, L. 2. de Geſt. Ang. & on n'a pas eu honte de dire, que comme il étoit malade, la Ste. Vierge lui donna ſes mammelles à teter. On trouve dans un MS. une belle Epitaphe, où il eſt fort loué. *Oudin*, dans ſes Comm. ſur les Ecriv. Eccleſ. la rapporte, p. 521. T. II. Voici des vers qu'on a fait auſſi à ſa louange, que le même Auteur nous a décrits, & que des Curieux, qui aiment ces ſortes de Pieces, ne ſeront pas fâchez de voir.

Quem tibi Carnotis conceſſit fons benitatis,
Doctrina fluvium duplicis egregium,
Pontificum ſydus, Fulbertus *fulgidus actu*,
Veſtis pauperibus, victus & aſſiduus,
Incluſus jacet hic, factus de pulvere pulvis,
Et præſtolatur ſurgere cum reliquis.
Virtutum cultor, vitiorum mortificator,
Auxiliante Deo, perſtitit à puero.
Bis denos annos, atque unum dimidiumque,
Virgo Maria, tua præfuit Eccleſiæ.
Ingreſſatus erat Phœbus poſt lumina ſeptem
Taurum, cum mœſtum deſeruit populum.

Il a compoſé des Lettres, des Sermons, & des Hymnes. Ses Oeuvres ont été imprimées à Paris, l'an 1608. par *Charles de Villiers* Docteur de Paris, ſur des Manuſcrits de la Bibliotheque du College de Navarre, de *Pierre Petau*, & de *Nicolas le Fevre*. Ils ont été réimprimez dans la grande Bibliotheque des Peres. On lui attribue auſſi la Vie de S. *Aubert* Evêque de Cambrai, rapportée par *Surius* ſur le 13. jour de Décembre.

T. XVIII. Bib. Max. Pat. Samm. Gallia Chriſt. T. I. p. 223.

Dans un de ſes Poëmes, il témoigne la crainte qu'il avoit de n'avoir pas été bien appellé à l'Epiſcopat. „ Mon Créateur, *dit-il*, ma „ vie, mon unique confiance, donne-moi ton conſeil, & la force de „ le ſuivre, dans l'incertitude où je „ ſuis. Je crains, qu'étant entré „ témerairement dans l'Epiſcopat, „ je ne ſois plus nuiſible, qu'utile, „ au troupeau. C'eſt-pourquoi je „ crois devoir ceder à ceux qui en „ ſont plus dignes. Mais quand je „ penſe, que ſans l'appui des richeſſes, ou de la naiſſance, je „ ſuis monté ſur cette chaire, comme le pauvre élevé de ſon fumier, „ je crois que c'eſt l'effet ordinaire „ de ta Providence; & je n'oſe „ changer de place ſans ton ordre, „ quoique j'en ſois ſollicité par le „ reproche de ma conſcience. Tu „ ſais, Seigneur, ce qui t'eſt le „ plus agréable, & le plus utile pour „ moi; inſpire-le moi, je te ſupplie, & m'aide à l'exécuter.

An. de N. S. 1028.

Ses Lettres renferment beaucoup de queſtions. Il y en a quelques-unes, qui n'ont rien de conſiderable. Il y en a qui regardent les Dogmes; & d'autres, la Diſcipline.

Dans ſa 1. Lettre à *Deodat*, il combat les *Ariens*, les *Neſtoriens*, *Marcion*, les *Eutychiens*.

Sentiment de Fulbert ſur les Sacremens, &c.

2. Il dit en général ſur les Sacremens, qu'il ne faut pas s'arrêter aux ſignes exterieurs & viſibles: mais faire attention à la puiſſance inviſible des Myſteres. „ Nous ſavons, *dit-il*, & c'eſt une vérité, que nous „ avons été ſouillez par notre premiere naiſſance, & que nous „ ſommes purifiez par la ſeconde. „ La premiere nous a fait captifs, „ la ſeconde nous fait libres; la „ premiere, terreſtres; la ſeconde, „ céleſtes; la premiere, charnels; la „ ſeconde, ſpirituels; la premiere,

„ en-

An. de N. S. 1028.

„ enfans de colere; la ſeconde, en-
„ fans de la grace.

3. Il dit, que comme J. Chriſt a été enſeveli trois jours & trois nuits ſous la terre; de même l'homme eſt plongé & enſeveli par trois fois dans l'eau, & qu'il eſt reſſuſcité lorsqu'il eſt tiré de l'eau. Que l'eau & l'Eſprit ſont unis dans le Batême. Que l'eau nous met, comme morts, dans le tombeau; & que l'Eſprit nous éleve, comme des gens reſſuſcitez, au Ciel.

Sur l'adminiſtration du Batême par de méchans Paſteurs.

4. Il prouve, que c'eſt Dieu qui batiſe; & que quoique ce Sacrement ſoit adminiſtré par un méchant & criminel Paſteur, les péchez ne laiſſent pas d'être pardonnez. Que l'homme qui ſemble conferer ce qu'il n'a pas, n'eſt point l'auteur de ce grand don, mais ſeulement le Miniſtre.

Il parle enſuite du Sacrement du Corps & du Sang de Jéſus-Chriſt; mais nous examinerons dans un article à part, ce qu'il a cru ſur ce ſujet.

pag. 6. Les Prêtres, après leur Ordination, conſervoient une Hoſtie conſacrée.

II. Il paroit de ſa ſeconde Lettre à *Finard*, qu'on donnoit aux Prêtres, après leur Ordination, une Hoſtie conſacrée, qu'ils conſervoient, & avec laquelle ils communioient pendant 40 jours, en mémoire des 40 jours pendant leſquels Jeſus-Chriſt demeura ſur la Terre, après ſa réſurrection; & il parle d'un Prêtre qui la perdit. On dit qu'il abolit cette coutume.

pag. 12. Sur la réhabilitation d'un Prêtre dégradé.

III. Dans la XXV. il écrit à *Leutheric*, qu'il doit dégrader un Prêtre ordonné pour de l'argent; enſuite lui faire faire une Pénitence de deux ans; enfin, le rétablir, s'il s'eſt bien acquitté de ſa Pénitence. Il ajoute, qu'il ne faut pas le réordonner; mais le réhabiliter ſeulement dans ſes Ordres, par les inſtrumens, & par les habits, en lui diſant: *Je vous rens l'Ordre de Portier*, &c. *Au Nom du Pere, du Fils, du S. Eſprit.* Il dit qu'après cela, il faut lui donner la bénédiction en ces termes: *Que la bénédiction de Dieu le Pere, du Fils, & du S. Eſprit deſcende ſur vous, afin que vous ſoyez confirmé dans l'Ordre Sacerdotal, & que vous offriez des Hoſties pacifiques au Seigneur tout-puiſſant, pour les fautes & les péchez du Peuple.*

An. de N. S. 1028.

pag. 13. Un homme qui a été parrain de ſon fils doit ſe ſéparer de ſa femme.

Dans la XXXIII. il décide, qu'un homme qui a été parrain de ſon fils à la Confirmation, doit ſe ſéparer de ſa femme; ce qu'il appuye ſur un Canon du Concile de *Leſtines* tenu ſous *Charlemagne*.

p. 14.

La XXXIV. eſt écrite, au nom de *Leutheric* & de *Fulbert*, au Clergé de l'Egliſe de France, auquel ils ſouhaitent, dans le Titre, de la temperance, dans la proſperité; de la force, dans l'adverſité; & de la charité, en tout tems.

pag. 15.

Il paroit de la XXXVIII. qu'il approuvoit l'élection d'*Ebaud* Archevêque de Rheims, quoiqu'il fût Laïque; & il cite l'exemple d'*Ambroiſe* de Milan, & de *Germain* Evêque d'Auxerre.

pag. 17.

Dans la LI. il dit, qu'une femme qui s'eſt engagée avec ſerment d'épouſer une perſonne, ne peut ſe marier qu'après la mort de cette perſonne, ou de ſon conſentement.

Déciſion de quelques cas.

Dans la LII. il décide un autre cas. Une femme ne vouloit pas retourner avec ſon mari, & diſoit, qu'elle aimoit mieux ſe faire Religieuſe. Son mari demandoit qu'on la fit revenir, ou qu'on lui donnât la permiſſion d'en épouſer une autre. *Fulbert* décide, qu'il ne croit pas qu'on puiſſe lui donner cette permiſſion, que ſa femme ne ſoit morte, ou Religieuſe.

Contre les Meſſes ſans communians.

Dans la LIII. il ſe déclare contre les Meſſes ſans Communians. Il dit, qu'il vaut mieux ne célebrer point la Meſſe, que de la célebrer ſans qu'il y

An. de N. S. 1028.

y ait deux ou trois perſonnes. Ce qu'il prouve 1. parce que le mot d'*Egliſe*, ſans laquelle il n'y a point de vrai Sacrifice, ne ſe peut dire que de pluſieurs. 2. Parce qu'on adreſſe la parole à pluſieurs, quand on dit, *Dominus vobiſcum*, *Que le Seigneur ſoit avec vous.* 3. Enfin, parce qu'on y prie pour ceux qui offrent le Sacrifice.

Contre un Prêtre qui célebre ſans communier.

Dans la LXXXIII. adreſſée à l'Econome de l'Egliſe d'Orleans, il traite cette queſtion : *Quelle peine mérite un Prêtre, qui a célebré ſans communier?* Il dit, que s'il le fait par infidelité, ou parce qu'il s'eſt ſenti coupable de quelque crime, d'ivrognerie, ou d'impureté, on doit le dépoſer, juſqu'à ce qu'il ait fait ſatisfaction, & le châtier par l'abſtinence, juſqu'à ce qu'il ſe ſoit converti. Que s'il le fait par dégoût, à cauſe de la fréquente célebration du ſaint Sacrifice, on doit l'en éloigner pendant une année, comme il eſt ordonné au 13. Concile de Tolede. Que s'il le fait par ſcrupule, & par une faute legere, il ſuffit de le reprendre avec douceur. Enfin, que ſi c'eſt par foibleſſe de tête, ou d'eſtomac, il doit s'abſtenir de célebrer, juſqu'à ce qu'il ſoit remis en ſanté.

Il paroit de quelques-unes de ſes Lettres, qu'il entendoit la Medecine, ou du moins, qu'il en ſavoit quelques ſecrets.

Dom Luc d'Acheri a donné, dans l'Addition à ſon ſecond Tome du *Spicilege*, une Lettre de *Fulbert* de Chartres ſur les Biens Eccléſiaſtiques, dans laquelle il prouve, 1. Que ces Biens ſont deſtinez pour la nourriture des pauvres. 2. Que les Vaſes ſacrez ne doivent point être vendus, non plus que la Croix, ſans une extrême néceſſité. 3. Et qu'il ne les faut point vendre à des gens qui en peuvent abuſer pour des uſages profanes.

Ses *Sermons* ſont, ſur la *Trinité*, ſur la *Pénitence*, ſur la *Purification* de la B. Vierge, ſur ſa *Nativité*, &c. An. de N. S. 1028.

. Dans un de ſes *Sermons* il récite, qu'un certain *Theophile*, voyageant, tomba dans une noire mélancolie, & dans une profonde triſteſſe, cauſée par les malheurs qui lui étoient arrivez; & s'adreſſa dans cet état à un Juif, Magicien, qui lui fit renier le Chriſtianiſme, & adorer le Diable. Ce malheureux même, pour aſſurer le Démon qu'il ſe donnoit à lui, lui en fit Ecrit, qu'il ſcella de ſon cachet. Mais ayant refléchi ſur l'énormité de ſon crime, & ne ſachant de quel côté ſe tourner, il eut ſon refuge à une Egliſe conſacrée à la Vierge, où pendant 40 jours il implora continuellement ſon ſecours. La B. Vierge, à ce que dit *Fulbert*, le regarda d'un œil favorable, & lui apparut en viſion. Elle le cenſura fortement de ſon crime, l'engagea à confeſſer le Seigneur Jéſus, & enſuite le conſola, en lui rendant l'Ecrit qu'il avoit fait au Diable. Ce pauvre homme eut une extraordinaire joye de voir cet Ecrit, qui lui avoit coûté tant de larmes. Il vint incontinent raconter à l'Evêque, devant tout le Peuple, ce qui lui étoit arrivé. On lui ordonna de brûler ſon Ecrit, on l'admit à l'Autel, on lui donna la Communion; & trois jours après, il mourut. Il eſt ſurprenant, qu'un ſavant homme comme *Fulbert*, ait pu croire un ſemblable conte.

pag. 37.

pag. 39. Conte d'un homme qui s'étoit donné au Diable.

Dans un autre de ſes *Sermons*, il dit que la Vierge a été enſévelie dans la Vallée de Joſaphat; mais que comme les Chretiens, qui cherchoient ſes Reliques, voulurent ouvrir ſon ſepulcre, ils le trouverent vuide; & qu'ayant ouvert auſſi le ſepulcre de S. *Jean*, ils y trouverent de la Manne. De ſorte que *Fulbert* croit,

Conte de Fulbert ſur le ſepulcre de la Vierge & de S. Jean.

An. de N. S. 1028.

croit, que Dieu avoit reſſuſcité & élevé au Ciel la B. *Vierge* & S. *Jean*. Ses Sermons ſont ſuivis de trois Diſcours contre les Juifs, d'un petit Recueil de paſſages ſur la *Trinité*, *l'Incarnation*, & tout le Myſtere de la *Redemption*; d'un *Pénitentiel* fort abregé; de quelques paſſages des Peres ſur l'Euchariſtie; de quelques Hymnes; & de quelques Poeſies aſſez méchantes. Il dit dans l'une de ſes Poeſies, qu'il adore la Croix.

Vexillum Regis, venerabile cunctis regentis,
O Crux ſancta, micans ſuper omnia ſydera cœli, &c.
Te colo, te fateor venerans, te prænus adoro.

Sentimens de Fulbert ſur l'Euchariſtie.

* A l'égard des ſentimens de *Fulbert* ſur l'Euchariſtie, les Savans ſont partagez. Quelques-uns croyent qu'il étoit dans les opinions de *Paſchaſe Radbert*, qui ſont les mêmes que reçoit l'Egliſe Romaine. D'autres eſtiment, qu'il a été plutôt dans la créance des Adverſaires de *Paſchaſe*; & d'autres, qu'il étoit dans les penſées de *Damaſcene*. Je rapporterai hiſtoriquement ce qu'on a dit de lui.

Voyez la Lettre XXIII. p. 12. B. P. XVIII.

I. Il eſt conſtant, que *Fulbert* ayant été conſacré par *Leutheric*, avoit beaucoup d'amitié pour lui. Or nous avons vu ailleurs, que *Leutheric* ne pouvoit goûter la doctrine de la Préſence réelle que, *Paſchaſe* avoit enſeignée.

Dans le recueil des paſſages des Peres ſur l'Euch. par Fulbert p. 47. T. XVIII. BB. PP.

II. Il eſt certain, que parlant de la manducation de la Chair de Jéſus-Chriſt, il nous la repréſente comme étant purement ſpirituelle; & il allegue ces paroles de S. *Auguſtin*; „ C'eſt une figure, qui nous ordonne „ de communiquer à la paſſion de notre Seigneur, & de mettre doucement & utilement dans notre mémoire, que ſa chair a été crucifiée, „ & bleſſée pour nous. " Il eſt vrai qu'après ces mots, *c'eſt une figure*, on a ajouté ceux-ci, *dira l'Hérétique*: mais cette addition ne ſe trouve point dans les ouvrages de S. *Auguſtin*, ni dans le Manuſcrit de *Petau*, des ouvrages de *Fulbert*.

An. de N. S. 1028.

Il eſt aſſez vraiſemblable, que *Berenger* regardoit à ces paroles dans ſa Lettre à *Richard*, quand il diſoit: „ Si la choſe s'eſt paſſée ainſi, comment eſt venue juſqu'à moi cette „ doctrine de l'Euchariſtie, qui eſt „ dans les Ecrits de l'Evêque *Fulbert*, de glorieuſe mémoire, & „ que quelques-uns eſtiment être de „ cet Evêque, mais qui eſt de S. „ *Auguſtin*? " On trouva après la mort de *Fulbert* un Ecrit, dans lequel la Préſence réelle étoit combattue; mais on remarque enſuite, que S. *Auguſtin* étoit l'Auteur de cet Ecrit.

T. 2. Spicil. Dach. p. 510.

III. Dans ſa 1. Lettre à *Deodat* il dit poſitivement, que parce que Jéſus-Chriſt nous devoit enlever ſon Corps, qu'il offroit *une fois* pour le prix de notre redemption; * de peur que nous ne fuſſions privez de la protection préſente de ce Corps, qui ſeroit enlevé, il nous a donné un gage ſalutaire de ſon Corps & de ſon Sang.

B. PP. T. XVIII. pag. 5.

IV. Dans ſa ſeconde Lettre à *Finard*, il dit, qu'en quelque maniere, † *autre* eſt le Corps, que la Vierge a conçu, & qui a été crucifié, & qui eſt apparu aux Diſciples, dont l'Evêque ſemble célebrer la mémoire dans le pain que l'on donne aux Prêtres; & *le Corps*, qui eſt fait par le Sacrement.

V. Mais

* *Ne ſublati corporis fraudaremur præſenti munimine, & ſanguinis ſui pignus ſalutare nobis reliquit.*

† *Sed quodammodo aliud eſſe dicitur, &c.*

An. de N. S. 1028.

V. Mais auſſi il dit dans ſa 1. Lettre, *qu'il n'eſt pas permis de douter, que celui qui a pu tirer, tout d'un coup, les créatures du néant, ne puiſſe convertir une matiere terreſtre en la ſubſtance de ſon Corps, puiſque Jeſus-Chriſt a dit, Ceci eſt mon corps.* Ce qui ſemble établir la Tranſſubſtantiation.

pag. 6.

VI. Cependant il faut remarquer, qu'il compare le changement qui arrive dans l'Euchariſtie, à celui qui arrive aux Fideles, qui, de vaiſſeaux de colere, deviennent des vaiſſeaux de miſericorde; & dont il dit même, * qu'il ſe fait une transfuſion au Corps de Chriſt. Or il n'y a aucune apparence, qu'il ait cru que les Fideles ſont tranſſubſtantiez au Corps de Jeſus-Chriſt.

VII. S'adreſſant aux Fideles à l'occaſion du Sacrement, il les exhorte † de ſe ſervir du palais de la Foi, de dilater la gorge de leur Eſperance, d'étendre les entrailles de leur Charité, & de prendre le pain de vie, l'aliment de l'homme intérieur, point pétri par l'art du Boulanger, &c. Ce qui prouve, qu'il a cru que la *manducation* étoit ſpirituelle.

VIII. Enfin il faut conſiderer, qu'après qu'il a dit que J. Chriſt, ayant enlevé ſon Corps au Ciel, nous a laiſſé le Sacrement pour gage; il ajoute, ‡ „ qui n'eſt pas un ſymbole „ d'un myſtere vuide, mais le vrai „ Corps de J. Chriſt, le S. Eſprit liant „ & joignant le Sacrement avec le „ vrai Corps de J. Chriſt, en l'u„ niſſant à la Divinité. " Ce qui eſt préciſément le ſentiment de *Jean Damaſcene*, & de *Remy d'Auxerre*, qui enſeignoit, non que la ſubſtance des ſymboles fût abolie, mais qu'elle étoit unie à la Divinité, pour faire un ſeul corps avec le Corps naturel de J. Chriſt. An. de N. S. 1028.

Je laiſſe maintenant à juger quel a été le ſentiment de *Fulbert*. Mais du-moins il paroit, qu'avant *Berenger* il y avoit des Prélats à qui *Fulbert* écrivoit, qui ne pouvoient ſe débaraſſer des difficultez de la Préſence réelle, & qui doutoient de ce Dogme; ce qui donne lieu aux Proteſtans de croire que ce Dogme étoit nouveau, puiſqu'on commençoit à peſer les difficultez inſupportables qui l'accompagnent. *Fulbert* dit qu'il y avoit des perſonnes, de ſon tems, qui ne goûtoient pas la doctrine Romaine ſur le Sacrement, *Ep. 7.* & qui *aimoient mieux être les Chefs de l'Erreur, que les Diſciples de la Vérité.*

Le ſavant *Oudin*, dans le Livre que j'ai déja cité, remarque, que le Sermon ſur l'Aſſomption de la B. Vierge, qui eſt entre les ouvrages qu'on a ſuppoſez à S. *Auguſtin*, eſt de *Fulbert*. Il parle encore d'un Traité ſur le XII. des Act. vſ. 1. Pluſieurs ont parlé de cet Evêque; *Balderic* dans ſa Chronique de Cambrai l. 1. c. 77; *Henri de Gand*; *Antoine Poſſevin* T. I. App. ſacr.; *Rob. Bellarmin*, & *Philippe Labbe*, dans ce qu'ils ont écrit ſur les Ecriv. Eccléſ.; *Aubert le Mire*, dans ſes Notes ſur le Livre de *Henri de Gand* des Ecrivains illuſtres; *Gerard Jean Voſſius*, l. 2. des Hiſtoriens Latins c. 43; les *Freres de Ste. Marthe*, T. II. dans leur Gall. Chriſt. Mais c'eſt aſſez parler de *Fulbert*. Le Roi *Robert* fit élire en ſa place, Evêque de Char-

* *Audenter fatemur nos in corpus illius Chriſti transfundi, & ipſum in nobis manere.*

† *Exere palatum fidei, dilata fauces ſpei, viſcera charitatis extende, & ſume panem, vita interioris hominis alimentum, non arte piſteria fermentatum.*

‡ *Non inanis myſterii Symbolum, ſed compaginante Spiritu Sancto corpus Chriſti verum* Et dans ſa ſeconde Lettre p. 5. il dit: *Illud* [*ſcil. corpus*] *de Virgine aſſumptum, & illud de materiali & virginali creatura conſecratum, unus idemque Spiritus artifex, inviſibili operatione in ſubſtantiam vere carnis transfundit.*

An. de N. S. 1028.

Chartres, *Thierri*, nonobſtant l'oppoſition des Chanoines de cette Egliſe.]

Mort de R. Gerſon.

Quelques-uns mettent à peu près dans ce tems, la mort de R. *Gerſon*, qui publia ſon Livre des Conſtitutions en France, & qu'on a appellé depuis, *la lumiere de la Captivité Françoiſe*. Les uns le font naitre à Mayence, & d'autres en France. Il y a même des Auteurs qui le mettent au IX. Siecle.

Ses diſciples. *Baſn. hiſt. des Juifs l. VII. c. 5. Plant. apud Bartol. Bib. Rabb. t. 3. p. 41.*

Jacob fils de *Jekar*, grand Muſicien & Caſuiſte, étoit ſon Diſciple. Il en avoit encore un autre qui a été fameux, nommé par les Juriſconſultes, *Albarcellonita*. C'étoit *Judas* Docteur de Barcelonne, qui compoſa un Traité ſur les *Droits des Femmes*; & un autre ſur les *Tems*, où il rapporte hiſtoriquement les diverſes Epoques des Juifs. Il publia auſſi des Sermons. *Moiſe Hadarſcian* étoit auſſi un des Diſciples de *Gerſon*; on le regarde comme un éloquent Prédicateur. Il mourut l'an 1070, & il eut pour Diſciple *Salomon Jarchi*.

Mort d'Alphonſe V.

Quelques-uns prétendent qu'*Alphonſe V.* Roi d'Eſpagne mourut auſſi cette année, laiſſant pour ſucceſſeur *Veremond III.* J'en ai parlé dans l'année précedente.

Fin tragique de D. Garcias. *Turq. h. d'Eſpagne p. 333.*

On met encore dans cette année, la fin tragique de D. *Garcias* Comte de Caſtille. Ce jeune Seigneur ſe vouloit marier avec *Sancha* ſœur du Roi *Bermond*, ou *Wermond III.* Pour conſommer ce mariage, il vint à *Leon*, accompagné du Roi de Navarre ſon beau-frere, *D. Sanche le Grand*, qui avoit épouſé *D. Nunna* ou *Elvira*. Comme on ſe préparoit à faire de magnifiques nôces, D. *Garcias* fut abordé par trois freres de *Bela*, qui étoient bannis de Caſtille, & refugiez à *Leon*, D. *Rodrigo*, D. *Diego*, & D. *Inigo*; qui vinrent lui baiſer les mains, & lui rendre leurs hommages, comme ſes naturels vaſſaux, en lui demandant pardon de ce qui s'étoit paſſé, qui les avoit fait bannir. D. *Garcias* leur fit un très bon accueil; & ne craignant rien de leur part, ne prit aucune précaution. C'eſt ce qui leur donna lieu de l'aſſaſſiner, le jour-même deſtiné à ſes nôces; & cela, pour ſe venger de ce que le pere de D. *Garcias* les avoit bannis de Caſtille, & avoit confiſqué leurs biens. Celui qui lui donna le premier coup d'épée fut D. *Ruis*, ou *Rodrigo*, ſon parrain. *André Favyn*, dans ſon Hiſtoire de Navarre l. III. dit que *Sanche* fit écorcher tout vifs, les homicides de ſon beau-frere.

An. de N. S. 1028.

Par cette mort, le Comté de Caſtille échut au Roi de Navarre *Sanche le Grand*, qui avoit épouſé l'ainée des ſœurs de *Garcias*; & il en prit poſſeſſion cette année.

Marianus Scotus, ſa naiſſance. *Concil. T. IX. p. 860. Chron. Hildesh.*

Marianus Scotus nâquit, à ce qu'on croit, dans cette même année.

Concile de Mayence.

On parle d'un Synode que fit tenir *Aribon* Archevêque de Mayence, dans lequel un homme ayant été accuſé d'avoir tué le Comte *Sigeberd*, ſe juſtifia par l'Epreuve d'un fer chaud.

L'an

An. de N. S. 1029.

An. de N. S. 1029.

L'an 1029. de N. S. Le 2. de Romain. Le 6. de Conrad. Le 33. de Robert. Le 6. de Jean Pape. Indict. XII.

Robert honore la mémoire de S. Agnan. *Concil. T. IX. p. 860.*

DAns cette année, le Roi *Robert* fit beaucoup de choſes pour honorer la mémoire de S. *Agnan*. Il fit faire la dédicace de l'Egliſe, qu'il avoit fait bâtir à Orleans en mémoire de ce Saint. *Robert* aimoit beaucoup Orleans, parce qu'il y étoit né, qu'il y avoit été batiſé, & qu'il y avoit été ſacré Roi; & il croyoit avoir été guéri par l'interceſſion de S. *Agnan*. *Agnan*, ou *Aignan*, étoit Evêque d'Orleans, & ſucceda à *Euvart*, l'an 390. Il étoit frere de S. *Mamert*, Archevêque de Vienne. On rapporte de lui, que comme *Attila* aſſiegeoit la Ville d'Orleans, & que les peuples étoient dans une conſternation extraordinaire, il leur fit eſperer que Dieu ne les abandonneroit point; & qu'en effet, l'Armée du Patriee *Aëtius* ſurvint, qui fit retirer les ennemis dans les plaines de Champagne; ce qui arriva l'an 451. ſous le Pontificat de S. *Leon*. Quelques Hiſtoriens ajoutent, qu'*Agrippin* Gouverneur d'Orleans, ayant cru avoir reçu la ſanté par les prieres de ce Prélat, lui accorda la liberté de tous les priſonniers; & qu'en mémoire de cette action, par un privilege particulier accordé depuis, les Evêques de cette Ville ont droit de délivrer tous les criminels, le jour de leur entrée; qui dans la ſuite des tems eſt encore devenue plus célebre, parce que quatre *Barons* du Duché d'Orleans ſont obligez d'y porter ſur leurs épaules l'Evêque aſſis dans ſa chaire. Cet Evêque mourut l'an 453. Son corps eſt aujourd'hui dans la Collégiale de *S. Agnan d'Orleans*. Le Roi *Robert* porta ſur ſes épaules la chaiſe de S. *Agnan*; & après la cérémonie, il ſe mit à genoux devant le grand Autel, ſe dépouilla de ſa pourpre, & fit publiquement une priere d'action de graces. *Helg.*

Qui étoit S. Agnan.

Iſid. in Chron. Greg. de Tours. l. 2. c. 7.

Chorier hiſt. du Dauph. Guyon hiſt. d'Orleans.

Entre autres offrandes que ce Roi fit à cette Egliſe de S. *Agnan*, il lui laiſſa ſa Chapelle, qui contenoit dix-huit chapes, deux Livres d'Evangiles garnis d'or, deux d'argent, deux petits avec un Miſſel d'Outremer, garni d'ivoire & d'argent; douze Reliquaires d'or; un Autel orné d'or & d'argent, avec une Onix au milieu; trois Croix d'or; cinq Cloches, qu'il avoit fait batiſer. M. l'Abbé *Fleuri*, qui rapporte cela après le Moine *Helgaud*, remarque, que dès-lors on nommoit *Batême* la bénédiction des Cloches, & qu'on y enployoit l'Huile & le Chrême.

Batême des Cloches.

Quelques-uns croyent, que ce fut dans cette année qu'on tranſporta le corps de S. *Savinien*, qu'on dit avoir été le premier Archevêque de *Sens*, & qu'on le mit dans une châſſe ornée d'or & de pierreries, dans la Baſilique de S. *Pierre le Vif*. J'en ai parlé à l'année 1025. J'ajouterai ici, que les os de ce Saint furent tranſportez par *Leutheric* Archevêque de Sens; & que le Roi, dans une proceſſion publique, portoit les ſaintes Reliques.

Tranſport du corps de S. Savinien.

Odoran. in Chron.

S. *Agnan* & S. *Savinien* me font penſer à S. *Martial*, qui fut l'occaſion du Synode de *Limoges*, lequel ſe tint auſſi cette année. Les Limoſins le regardent comme leur premier Evêque, & aſſurent que ce

Synode à Limoges.

An. de N. S. 1029.

Prélat avoit été Diſciple du Fils de Dieu, & qu'il fut envoyé par S. *Pierre* dans les Gaules, où il prêcha dans l'Aquitaine. Mais *Gregoire de Tours* ne met la miſſion de ce *Martial*, que vers l'an 250. ſous l'Empire de *Decius*. M. *de Cordes* a publié ſur ce ſujet une Diſſertation, que Mr. *Boſquet* Evêque de Montpellier a inſerée dans le 1. volume de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique de France. On attribue à ce *Martial* deux Lettres; l'une écrite à ceux de *Bourdeaux*; & l'autre, à ceux de *Toulouſe*; que l'on prétend avoir été trouvées dans la Sacriſtie de S. *Pierre* de Limoges. Cela eſt rapporté par un certain Moine appellé *Gauſius*, dans une Chronique qui ſe trouve dans la Bibliotheque des Peres. Ces Lettres ont été imprimées pluſieurs fois. Mais il ne faut que les lire, pour voir qu'elles ſont ſuppoſées. L'Auteur dit, qu'il a vécu avec J. Chriſt, qu'il a mangé avec ce divin Sauveur, lorſqu'il inſtitua ſa Cene; qu'il a batiſé le Roi *Etienne* & un autre Tyran avec ſes Sattapes; que de ſon tems, les Temples des Dieux avoient été abattus, & qu'on avoit bâti des Egliſes, par l'autorité du Roi. Tout cela ſent la fable. On voit, à la fin de l'Hiſtoire d'*Abdias*, la Vie de ce *Martial*, qui porte le nom d'*Aurelien* Evêque de Limoges; mais qui eſt auſſi fabuleuſe, que les Epitres de cet Evêque, & l'hiſtoire d'*Abdias*, à laquelle elle eſt jointe. Car, pour ne m'arrêter pas à remarquer, qu'il fait ſucceder immédiatement *Veſpaſien* à *Néron*, il dit, que *Martial* a reçu de J. Chriſt, après ſa réſurrection, la même puiſſance que les Apôtres; qu'il n'a jamais eu, ni faim, ni ſoif, ni douleur; & autres contes. Le Concile de Limoges ſe tint ſur une conteſtation qui s'émut, s'il faloit donner à S. *Martial* le titre d'*Apôtre*, comme vouloient les Limoſins, ou ſeulement celui de *Confeſſeur*, comme d'autres le ſoutenoient. Nous n'avons pas les Actes de ce premier Synode; mais on les trouve en partie, dans la ſeconde Séance du ſecond Synode; & il en eſt même parlé dans la premiere. Les Peres qui s'y trouverent, transporterent le corps de S. *Martial*, & conſacrerent ſon Egliſe; & l'Evêque de Liege y parla des Synodes de Paris & de Poitiers, qui s'étoient tenus ſur cette matiere, & dit, que le Pape *Jean XIX.* écrivit une Lettre, où il reprend ſévérement ceux qui conteſtoient à S. *Martial* le titre d'*Apôtre*.

An. de N. S. 1029.

Concil. T. IX. p. 660.

Bell. de ſcript. Eccl. Bar. ad a. 74. *Le Mire in auctario. De Cordes, S. Marthe T. II. Gall. Chriſt. Dupin. Launoius in diſp. Ep. Ill. de Marca adv. Aleſium.*

Gauſtin, Evêque de Bourges, préſida dans cette Aſſemblée. Le ſavant Mr. *Baluze* a une Lettre manuſcrite d'*Ademar*, ou *Aymar de Chabanois*, Moine du Monaſtere de S. *Cibar* d'Angoulême, écrite après ce I. Concile de Limoges, auquel il avoit aſſiſté. Dans cette Lettre il y a pluſieurs choſes particulieres. 1. Le Pape *Jean* y eſt traité d'homme brutal, colere & cruel. 2. On y trouve les conteſtations, que cet *Aymar* eut avec *Benoit*, Prieur de l'Abbaye de S. *Michel de Cluſe* en Piémont; qui même, après le Concile, ſoutenoit que S. *Martial* ne devoit point être mis au nombre des Apôtres; & que les Aquitains, qui le vouloient, étoient des ignorans. 3. On y apprend, que ce *Benoit* ſoutenoit, que l'affaire de l'*Apoſtolat* de S. *Martial* ne pouvoit être jugée, que dans un Concile général de France & d'Italie, en préſence du Pape. 4. Mais *Aymar* répondoit, que ſi le Pape, ſurpris par les avis de quelques envieux, défendoit qu'on mît S. *Martial* au nombre des Apôtres, *il valoit mieux obeïr à Dieu, qu'au Pape de Rome; parce qu'aucun Pape n'a reçu le pouvoir d'abſoudre, ou d'excommunier les Saints Apôtres; ni*

Dupin Baluze.

Ce que dit Aymar du Pape.

An. de N. S. 1029.

ni d'empêcher l'Egliſe de Dieu, de bien faire & de bien parler. Mr. *Baluze* a encore pluſieurs Sermons faits au Concile de Limoges, au ſujet de l'Apoſtolat de S. *Martial*. Mais il n'eſt pas néceſſaire de s'étendre davantage ſur cette affaire: on peut voir ce qu'en dit *Baronius*.

Au reſte, cet *Aymar* à écrit une Chronique, depuis l'an 829. juſques à l'an 1029. & une Commémoration des Abbez de la Baſilique de S. *Martial*, imprimée T. II. Bib. des L. MS. Sur quoi on peut voir le P. *Mabillon*, T. I. Anal. p. 419. Item, un Supplément aux Livres d'*Amalarius* des Divins Offices, qu'on trouve T. II. Anal. de *Mabillon*, p. 196. *Olear.* Bib. Eccleſ. *Oudin* Suppl. p. 326. *Cave* Hiſt. liter. *Ger. Joh. Voſſ.* l. 3. de Hiſt. Latin. c. 6.

On trouve dans le T. IX. des Conciles, une Lettre du Pape *Jean* à *Jourdain* Evêque de Liege &c. où il dit, que *Martial* a été batiſé par S. *Pierre*, & qu'il fut tellement enflâmé de l'Eſprit de Dieu, qu'ayant quitté ſes pere & mere, il choiſit de ſervir le ſeul Fils de Dieu; qu'il ſe trouva préſent dans la réſurrection de *Lazare*; qu'il vit, quand *Thomas* toucha les mains & le côté de Jeſus-Chriſt; & autres fables de cette nature. Après quoi ce Pape conclud, qu'il faut mettre *Martial* entre les Apôtres.

Apud Dacheri T. 4. p. 75. Hiſt. de l'Abbaye de S. Denys par Felibien. p. 120.

Helgaud, Hiſtorien, récite, que dans cette année, ayant bâti ſur le fonds du Monaſtere de Fleuri, dont il étoit Religieux, une petite Egliſe, ſous l'invocation du Martyr S. *Denys*, il vint à Paris, & obtint, à la recommandation du Roi *Robert*, pluſieurs ſaintes Reliques, entre autres, des vêtemens de S. *Denys*, & de ſes compagnons, de leurs cendres, & d'une corde, qu'on regardoit comme l'inſtrument de ſon martyre. Voilà de belles & ſaintes Reliques, qui furent portées à Fleuri, reçues le 1. jour d'Octobre, avec beaucoup de reſpect, par l'Abbé *Gauſlin*, & miſes dans l'Egliſe. *Helgaud* fit inſcrire quelques vers de ſa façon, aux deux côtez de l'Autel conſacré à Dieu ſous le nom de S. *Denys*, pour ſervir d'inſtruction au peuple, & de témoignage de ſa dévotion envers le Martyr.

An. de N. S. 1029.

Cedren. p. 723. Tumulte entre les Eccléſiaſtiques à Conſtantinople.

Il arriva à *Conſtantinople* un grand tumulte entre les Eccléſiaſtiques, dans le Temple, le jour de la Pentecôte, à l'occaſion des places qu'ils vouloient occuper. On découvrit auſſi pluſieurs conſpirations, où des premiers de l'Etat étoient engagez; mais les auteurs furent punis. Il y eut de grands débordemens d'eau, qui firent périr un grand nombre d'animaux, & les biens de la terre. *Cedrenus* parle d'une voix terrible, qu'on entendit au pied d'une montagne.

Wippon. Brunon Evêque meurt.

Conrad Empereur d'Occident vint en Baviere, & célebra la Pâque à Ratisbonne. *Brunon* Evêque d'Augsbourg y mourut, & fut enſeveli en grande cérémonie. Il étoit frere de l'Empereur *Henri*. La ſœur de cet Evêque épouſa *Etienne* Roi des Hongrois. *Conrad* fit, à Ratisbonne, des Loix touchant le Droit de la Chaſſe, & pour n'aliener point les biens des Eccléſiaſtiques.

Calviſ. ex Conſt. Imperial. Loix touchant le Droit de la Chaſſe.

Canut revint en Angleterre, & il craignit quelque ſoulevement de la part des *Daneis* qui étoient dans cette Ile, & qui y tenoient un rang conſiderable; entre leſquels étoient *Haco*, Comte Danois, qui avoit épouſé la fille de *Canut*, & qui s'étoit fort inſinué dans l'eſprit du peuple & des Grands. Le Roi, ſous pretexte de lui faire honneur, l'éloigna.

Alford. An. p. 499. Canut revient en Angleterre.

L'an

An. de N. S. 1030.

An. de N. S. 1030.

L'an 1030. *de N. S. Le* 3. *de Romain. Le* 7. *de Conrad. Le* 34. *de Robert. Le* 7. *de Jean Pape. Indiction XIII.*

Guerre entre l'Empereur Conrad & Etienne R. de Hongrie. *Wippon. c.* 16. *Herman Contract. Chron. Hilden.*

NOus avons vu à l'année 1028. comment *Etienne* Roi de Hongrie envoya demander à l'Empereur *Conrad* le Duché de Baviere, qu'il croyoit lui appartenir, à cauſe de ſa femme, ſœur & héritiere de *Henri II.* Duc de Baviere; & comment, ſur le refus qu'il lui en fit, il lui déclara la guerre. Dans cette année, (*Hofman* l. II. des Annales de Bamberg dit que ce fut l'an 1029) *Etienne* commença à attaquer la Baviere, & il y fit un grand dégât. *Conrad* ayant ſu les mouvemens d'*Etienne*, entra avec une puiſſante Armée dans la Hongrie, & y fit auſſi de grands ravages. *Etienne*, reconnoiſſant qu'il n'étoit pas capable de réſiſter à l'Empereur, faiſoit faire par-tout des prieres, pour implorer le ſecours du Ciel. L'Empereur n'ayant pu pénetrer dans le Royaume de Hongrie, ſe contenta d'en bruler les frontieres, & ſe retira en Allemagne, renvoyant à une autre fois ce qu'il ne put faire alors. *Etienne*, pour prévenir les maux qui pouvoient arriver, voyant qu'il ne pouvoit ſoutenir une ſeconde attaque, & que ſon fils *Emeric*, à qui la Baviere appartenoit, étoit mort, fit demander la paix à *Henri* fils de l'Empereur; qui étant fort jeune, avoit été remis entre les mains d'*Eginberd* Evêque de Friſingue. Ce jeune Roi, ſans en avertir ſon pere, accorda ce que demandoit *Etienne*, après avoir pourtant conſulté les principaux Seigneurs de l'Empire. *Baronius* rapporte l'hiſtoire autrement, & y fait intervenir le miracle en faveur d'*Etienne*, qui a été canoniſé comme Saint, & dont il loue la pieté, la charité, & les ſoins qu'il prenoit pour inſtruire ſon fils. Ce Cardinal prétend, que ce Roi ayant imploré le ſecours de la B. Vierge, il arriva, que dès le lendemain, les Chefs de l'Armée Allemande reçurent des Lettres, comme venant de l'Empereur, qui leur commandoient de ſe retirer; & que l'Empereur, qui n'avoit rien écrit de ſemblable, ayant ſu la retraite de ſes troupes, & ce qui les avoit fait retirer, reconnut que cela venoit de plus haut, & que le Roi des Rois lui faiſoit connoitre qu'il ne devoit pas s'emparer du Royaume d'un Prince auſſi pieux qu'*Etienne*. Le Lecteur trouvera, ſans doute, le premier récit plus vraiſemblable. *Bonfinius*, qui rapporte ce conte, en dit bien d'autres. Il dit qu'*Etienne* paſſoit quelquefois les nuits en prieres, & qu'il tomboit dans de ſi grandes extaſes, qu'on voyoit ſon corps s'élever de la terre, comme s'il avoit voulu ſuivre ſon eſprit dans le Ciel; mais qu'il défendoit de dire ce qu'on avoit vu.

Miracle prétendu.

Bonfin. Rer. Hung. Dec. 11. *l.* 1. *p.* 211.

Cet Emeric a été mis au nombre des Saints. *Mart.* 4. *Nov.*

Avant que *Conrad* allât en Hongrie; comme il célebroit la Pâque à *Ingelheim*, le Duc *Erneſt* vint le prier de le recevoir en grace. L'Empereur lui remit ſon Duché; mais ſous la condition, qu'il promit par ſerment qu'il ſe déclareroit ennemi de *Wchelon*; ce qu'*Erneſt* n'ayant pas voulu faire, l'Empereur le fit proclamer ennemi de l'Empire, donna ſon Duché à *Herman* ſon frere, & le fit enſuite excommunier par les Evêques.

Erneſt proclamé Ennemi de l'Empire.

L'Evê-

An. de N. S. 1030.

L'Evêque de *Langres* étant mort, le Roi *Robert* lui ſubſtitua un autre Evêque, de ſa propre autorité, parce qu'il avoit beſoin d'une perſonne qui l'aidât à retenir la Bourgogne dans l'obeiſſance. Les Chanoines de *Langres* regarderent ce qu'avoit fait *Robert*, comme une atteinte cruelle qu'il avoit donnée à leurs droits; & par une action qui n'étoit, ni Canonique, ni Chretienne, ils empoiſonnerent l'Evêque qu'on leur avoit donné. *Robert* en établit un autre; mais il falut qu'il allât en perſonne pour inſtaller ce nouveau Prélat, & qu'enſuite il envoyât ſon fils pour le maintenir.

Conteſtations à l'occaſion de l'Evêque de Langres mort. *Mezerai.*

Romain, Empereur d'Orient, ſe fit beaucoup eſtimer de ſes peuples. Il ôta d'abord l'impôt qu'avoit mis *Baſile*. Il augmenta les revenus des Egliſes; il releva celles qui étoient ruinées; il donna la liberté à ceux qui étoient priſonniers pour dettes; il délivra pluſieurs captifs; il conſola ceux que ſon prédéceſſeur & ſon beau-pere avoit cruellement traitez; il accorda à l'Egliſe de Conſtantinople 80 livres par an, qu'il aſſigna ſur le Tréſor Impérial; il donna de l'argent pour le ſalut de l'ame de *Conſtantin*, & il tâcha de reparer le tort que cet *Empereur* avoit fait à pluſieurs de ſes ſujets, qu'il combla de biens: mais il fit enfermer & aveugler *Pruſien* le *Bulgare*, ſoupçonné de tramer quelque conſpiration avec *Theodora* ſœur de *Zoé*. Il relégua *Theodora*, & il fit lier & mettre dans une Tour *Diogene*, mari de ſa niece.

Baron. Zonar. l. 11. p. 229. 230. Cedren. 722. 723. Romain Empereur d'Orient ſe fait eſtimer.

Il fut malheureux dans ſon expédition contre les *Sarraſins*. Mais il faut reprendre la choſe de plus haut. Les Empereurs *Nicephore* & *Jean Zimiſces* avoient ſoumis à leur Empire pluſieurs Villes de la *Phénicie*, & de la *Syrie*. *Baſile*, occupé dans les guerres qu'il avoit contre les *Bulgares*, n'eut pas le tems d'affermir les conquêtes qu'avoient fait ſes prédéceſſeurs. Cependant, ceux de *Syrie* & de *Phénicie* n'oſerent pas, pendant ſa vie, ſecouer ouvertement le joug. *Baſile* étant mort, & *Conſtantin* gouvernant l'Empire avec beaucoup de molleſſe & de diſſolution, les *Sarraſins* crurent que le tems d'exécuter ce qu'ils projettoient étoit très propre, & ſe ſaiſirent de ces Villes, ayant tué la garniſon.

Malheureux contre les Sarraſins. *Zonaras.*

Le Prince d'*Alep*, ou *Bérée*, dans la Syrie, par ſes courſes, déſoloit Antioche & les autres Villes qui étoient ſoumiſes à l'Empire. *Romain* voulut aller contre ce Prince, & contre les Sarraſins. Dès qu'on ſut que l'Empereur s'avançoit, ceux d'*Alep* lui envoyerent des Députez, avec des préſens, & de grandes promeſſes qu'ils ſe ſoumettroient de nouveau, & qu'ils payeroient les tributs qu'ils devoient pour les années précedentes. L'Empereur fut inexorable; & quoiqu'il fut puiſſamment ſollicité de pardonner à ces peuples, il voulut faire avancer ſon Armée, eſperant de vaincre aiſément les Sarraſins, & de s'acquérir beaucoup de gloire par leur défaite.

Zonar. l. 17. n. 11. p. 230. 231. Cedren. 726.

Etant donc venu en Syrie avec ſes troupes, il commença par s'y fortifier, & faire des retranchemens dans ſon Camp. Les Arabes firent mettre des embuſcades de tous côtés; & ſi quelques ſoldats de *Romain* ſortoient pour chercher du fourrage, ou pour aller querir de l'eau, les Sarraſins ſe jettoient ſur eux; ainſi, & les ſoldats & les chevaux mouroient de ſoif. D'ailleurs, étant fort accoutumez à faire des courſes, ils deſcendoient tout d'un coup de leurs montagnes; & par leurs cris, faiſoient croire qu'ils étoient en grand nombre. C'eſt de cette maniere qu'ils porterent tellement la terreur dans l'Armée de *Romain*, qu'ils la mi-

An. de N. S. 1030.

mirent en fuite; & l'Empereur auroit été pris, ſi quelqu'un ne l'eût mis ſur un cheval, & ne l'eût exhorté à la fuite, le voyant preſque mort de la peur. Les Barbares eux-mêmes furent étonnez d'une fuite ſi peu attendue; & ſans s'amuſer à pourſuivre ceux qui fuyoient, ils entrerent dans le Camp, prirent quelques perſonnes conſiderables, pillerent la Tente de l'Empereur, qui étoit remplie de richeſſes, mirent tout ce qu'ils trouverent ſur leurs chevaux, & ſe retirerent. L'Empereur ſe ſauva à *Antioche*; & de là, à *Conſtantinople*. Les Arabes ayant vaincu les ſoldats de *Romain*, vinrent ordonner à *George Maxime* de ſortir de la Province dont il étoit Gouverneur, & de la Ville où il étoit, le menaçant de le tuer, s'il n'exécutoit pas promptement leurs ordres.

Cedren. 727.

Maxime bat les Sarraſins.

Maxime, feignant de vouloir leur obeïr, leur envoya bien à manger & à boire dans le Camp; & comme ils étoient tous pleins de vin, il ſe jetta ſur eux, les tua, prit 280 chameaux chargez de dépouilles que les Arabes avoient faites, coupa les narines & les oreilles de ceux qu'il avoit tuez, & les apporta à l'Empereur, qui l'établit ſur la Baſſe Medie.

Cedr. 728.

Les *Sarraſins* furent heureux dans la Sicile; ſoit par l'ignorance des Chefs qui les attaquoient, ſoit par leur lacheté, ſoit par leur trahiſon.

Zon. n. 12. *p.* 231. L'avarice & la cruauté de Romain.

Toutes ces diverſes diſgraces changerent extrêmement l'humeur de *Romain*; il devint avare & cruel; il conſumoit l'argent du Fiſc public, & celui qu'il prenoit aux particuliers, à édifier un Monaſtere ſuperbe, & un Temple, à l'honneur de la Vierge.

Naples aſſiegée & priſe.

L'Auteur de l'Hiſtoire du Royaume de Sicile & de Naples rapporte à cette année, que *Pandolphe* de Ste. *Agathe*, qui n'avoit pu ſouffrir que *Pandolphe* de *Theane*, qu'il avoit chaſſé de Capoue pour en reprendre la Principauté, ſe fut retiré à *Naples*, vint aſſieger cette Ville; & s'en rendant le maitre, contraignit *Pandolphe* de Theane de ſe refugier à Rome, où il mourut. *Sergius* Duc de Naples, ſe voyant chaſſé de ſa Principauté, appella les Normans à ſon ſecours, qui chaſſerent de Naples *Pandolphe* de Ste. Agathe. *Sergius*, en reconnoiſſance, épouſa une parente de *Rainulphe*, Normand, & lui donna, avec le titre de *Comte*, tout le territoire de la Ville que bâtiſſoient les Normans, qui relevoit du Duché de Naples; & comme ce Prince les entretenoit dans une extrême averſion pour le Prince de *Capoue*, l'on tient que de là eſt venu, que la Ville que les Normans bâtirent s'appella *Averſe Normande*. J'en ai parlé dans l'année 1026.

An. de N. S. 1030.

Repriſe.

Averſe Normande pourquoi ainſi nommée.

Le Savant Mr. *Baluze* rapporte, que dans cette année, *Pierre* Evêque de *Gironne* vint déclarer au Pape *Jean XIX.* qu'il délivreroit trente captifs, pourvu qu'on lui accordât l'uſage du *Pallium* douze fois l'année. Le Pape, qui avoit beaucoup de paſſion de voir délivrer les Chretiens eſclaves, des mains des *Sarraſins* en Eſpagne, accorda à cet Evêque ſa demande: mais ſans conſéquence pour les autres.

Baluz. l. 4. Marc. Hiſpan.

Pierre Evêque de Gironne obtient le Pallium.

Quelques-uns mettent à cette année, la Congrégation de *Vallombreuſe*, par *Jean Gualbert*, qui mourut l'an 1073. le 12. de Juillet. Elle a été confirmée par *Alexandre II.*, *Gregoire VII.* & *Urbain II.* Un Moine de cette Congrégation, nommé *André*, fonda l'Abbaye de *Chaſal-Benoit* dans le Dioceſe de Berri. On met la fondation de ce Monaſtere ſous *Aldebert*, à l'an 1093.

La Congrég. de Vallombreuſe. *Sur. T. IV. Mabill. Muſ. Ital. n.* 16. *p.* 183.

Vallombreuſe eſt un lieu ainſi nommé,

An. de N. S. 1031.

mé, parce que c'eſt une vallée ombragée par les forêts de ſapins, qui couvrent les montagnes voiſines. Il eſt ſitué dans l'Apennin, à demi journée de Florence.

Glab. l. IV. Famine horrible.

Il y eut dans cette année, & dans quelques autres, une famine affreuſe; pluſieurs furent brûlez en France, pour avoir mangé de la chair humaine.

An. de N. S. 1031.

On dit que *Juda Chiug*, qu'on a appellé le premier & le Prince des Grammairiens, a fleuri vers cette année. Il a écrit en Arabe. On loue fort ſon Dictionaire, mais je ne ſai s'il eſt imprimé.

Kimch. in præf. lib. Michol.

L'an 1031. *de N. S. Le* 4. *de Romain. Le* 8. *de Conrad. Le* 35. *de Robert Roi de France. Le* 1. *de Henri. Le* 8. *de Jean. Indiction XIV.*

Guerre entre Robert Roi de France & ſes enfans, aſſoupie par la prudence d'un Eccléſiaſtique.

IL y eut un commencement de guerre civile en France, entre les fils de *Robert* Roi de France, & leur pere; qui, ayant levé une Armée, auroit puni ſéverement ſes enfans rebelles, ſi un bon Eccléſiaſtique ne l'avoit arrêté; & ſi ſes enfans, ayant reconnu leur faute, n'étoient venus lui demander grace. Cet Eccléſiaſtique étoit *Guillaume* Abbé de Dijon; & on dit, qu'il parla ainſi à *Robert*. „ Vous devez, „ Seigneur, vous ſouvenir des cha„ grins que vous avez donnez en „ votre jeuneſſe à votre pere & à „ votre mere, & conſiderer, que „ Dieu permet que vos enfans vous „ traitent de même ". On ajoute, que le Roi ſouffrit patiemment cette remontrance.

Helg. Glab. Mezerai. Mort de Robert.

Cette rebellion des fils de *Robert* fut ſuivie de la mort de ce Roi. Il mourut le 20. de Juillet, à *Melun*, après avoir vêcu ſoixante & un an, & regné plus de 45 ans, neuf mois & demi, avec ſon pere; & 34 & quelques mois, lui ſeul.

Baronius met la mort de ce Monarque à l'année 1033. *Calviſius*, *Bucherius*, *Petau*, & d'autres ſavans hommes, l'ont auſſi cru: mais dans les Chroniques de S. *Pierre le Vif*, de S. *Medard*, de S. *Denys*, d'*Odoran*, & d'autres, cette mort eſt placée à l'année 1031; & Mr. *Baluze* le prouve par trois témoignages authentiques, qu'il n'eſt pas néceſſaire de rapporter.

L. 4. Marc. Hiſp. ad a. 1031.

On a donné de grands éloges à ce Roi *Robert*. On l'appelloit le *Pere des Pauvres*; & on diſoit de lui, qu'il étoit *Roi de ſes mœurs.*, auſſi-bien que de ſes peuples. Il entretenoit deux à trois-cens Pauvres à ſa ſuite, & leur lavoit ſouvent les pieds, particulierement le jour du Jeudi Saint; ce que les Rois de France pratiquent encore aujourd'hui. Il entretenoit auſſi un grand nombre de Clercs; & on croit que c'eſt de-là qu'eſt venuë la coutume de fonder des bourſes pour la nourriture des pauvres Ecoliers. En l'honneur des douze Apôtres, il menoit avec lui 12 Pauvres, qui marchoient devant, montez ſur des ânes, & louant Dieu.

Mezerai. Eloge de Robert.

Ex Helgaud pag. 72.

On le craignoit moins qu'on ne l'aimoit. Il ne pouvoit rien refuſer à ceux qui lui demandoient quelque choſe au nom de l'*Etoile de la Mer*. C'eſt ainſi qu'il appelloit la Ste. Vierge.

Il bâtit le Château d'*Etampes*, & près de 40 Egliſes, à *Paris*, à *Orleans*, & ailleurs; & à ſon exemple, la Reine *Conſtance* édifia un

An. de N. S. 1031.

Monaſtere à *Poiſſy*, où elle mit des Chanoines Réguliers.

Ce ſage Roi fit tout ce qu'il put pour maintenir la juſtice & la paix dans ſon Royaume: mais il eut le déplaiſir de voir la famine & la peſte ravager trois fois ſes Etats. La famine fut une fois ſi horrible, que pluſieurs perſonnes déterroient les corps pour les manger, alloient à la chaſſe des petits enfans, dévoroient les voyageurs; & il y eut un homme qui fut brûlé, pour avoir étalé à *Tournus* de la chair humaine.

Famine horrible.

Robert a compoſé pluſieurs Cantiques, ou Hymnes. On lui attribue une Hymne, qui commence: *Veni, Sancte Spiritus:* Voici comme Meſſrs. de *Port-Royal* l'ont traduite.

Eſprit Saint, amoureuſe flâme,
Vien du Ciel, & lance en notre ame
Un clair rayon de tes ardeurs.
Vien, cher Pere des miſerables;
Vien, ſource des dons ineffables;
Vien, pure lumiere des cœurs,
Medecin des peines cuiſantes,
Hôte des ames innocentes,
Et leur doux rafraichiſſement;
Dans le travail, repos aimable;
Dans le chaud, zéphire agréable;
Dans les pleurs, vrai ſoulagement;
Flambeau de ſplendeurs immortelles,
Rempli du cœur de tes fideles
L'abîme profond & caché.
Toi ſeul nous fais ce que nous ſommes;
Sans toi, rien n'eſt bon dans les hommes,
Tout eſt impur, tout eſt péché.
Lave les taches criminelles,
Guéri les bleſſures mortelles,
Arroſe le cœur alteré,
Fai flechir l'altier inflexible,
Embraſe le tiede inſenſible,
Redreſſe l'aveugle égaré.
Donne au peuple qui te révere,
Qui t'aimant, en toi ſeul eſpere,
Les ſept graces de ta bonté:
Fai-nous vivre dans l'innocence;
Mourir dans la perſéverance,

Nicolas Gilles parle ainſi de ce Prince. Robert, *qui étoit moult grand Clerc, & qui faiſoit de beaux Répons à l'honneur des Saints, fut prié par la Reine Conſtance ſa femme, de faire quelque Hymne à ſa louange.* Pour la contenter en apparence, il fit à l'honneur de S. *Denys*, & d'autres Martyrs, l'Hymne qui commence; *O Conſtance admirable des Martyrs! & la Reine Conſtance, qui pas Latin n'entendoit, cuida que ledit Répons fût à ſa louange, & le chanta, ſans ſavoir ce qu'elle diſoit.*

An. de N. S. 1031.

Il appelloit la Vierge Marie, *Stellam Regni ſui*, l'Etoile de ſon Royaume; & il avoit toujours ces deux vers en la bouche, ſi on en croit *André Favyn* dans ſon Hiſtoire de Navarre l. III.

Alma Redemptoris genitrix, mundique ſalutis,
Stella maris fulgens, cunctis præclarior aſtris.

Ce même Hiſtorien dit, que ce Roi fit des *Antiphones* pour la fête de la Nativité de Notre Dame.

1.

Solem juſtitiæ, Regem paritura ſupremum,
Stella Maria maris hodie proceſſit ad ortum:
Cernere divinum lumen gaudete, fideles.

2.

Stirps Jeſſe virgam produxit, virgaque florem,
Et ſuper hunc florem requieſcit ſpiritus almus:
Virgo Dei genitrix virga eſt, flos Filius ejus.

3.

Ad nutum Domini noſtrum ditantis honorem,
Sicut ſpina roſam genuit Judæa Mariam,
Ut vitium virtus operiret, gratia culpam.

Robert fut inhumé à S. *Denys* auprès du Roi *Hugues Capet* ſon pere, & il laiſſa quatre enfans vivans, quand il mourut: trois fils; *Henri*, qui

Enfans de Robert. *Voyez les Chroni-*

An. de N. S. 1031.

qui vint à la Couronne; *Eudes*, qui la lui diſputa; *Robert*, qui fut Duc de Bourgogne: & une fille nommée *Adelaïde*, qui l'an 1021. épouſa *Baudouin V.* depuis Comte de Flandres, étant veuve de *Richard II.* Duc de Normandie. Il laiſſa encore *Hadwide* Comteſſe d'*Auxerre*, femme de *Renaud I.* Comte de Nevers.

ques de S. Aubin d'Angers, de S. Pierre de Châlons & de Vezelay. Hiſt. d'Helgaud. Mezerai.

Quoique *Henri* eût été déja couronné du vivant de ſon pere, *Conſtance* ſa mere n'oublia rien pour lui ôter la Couronne, & pour la mettre ſur la tête de *Robert*, qu'elle chériſſoit tendrement. Elle ſe ſaiſit de pluſieurs Villes & Châteaux, & entre autres, de *Sens*, de *Soiſſons*, de *Melun*, de *Dammartin*, & de *Coucy*; & ſouleva une partie des Grands contre lui, particulierement *Baudouin à la barbe* Comte de Flandres, & *Eudes* Comte de Champagne, donnant à ce dernier la moitié de *Sens*, pour l'engager dans ſon parti.

Conſtance veut donner la couronne à Robert.

Henri ſe trouva fort embaraſſé, & alla implorer lui-même le ſecours de *Robert* Duc de Normandie, qui lui donna une puiſſante Armée, commandée par *Mauger* Comte de *Corbeil* ſon oncle; avec laquelle il défit les troupes de la Reine, prit pluſieurs des rebelles, & ravagea tout leur païs. *Conſtance* fut contrainte enfin de ceder, & de vivre bien avec *Henri*; & ſa mort, qui arriva peu d'années après, ſavoir l'an 1034. le 25. de Juillet, l'empêcha de faire de nouvelles pratiques. *Henri*, après avoir fini la guerre, donna à *Robert* Duc de Normandie, qui l'avoit ſi puiſſamment ſecouru, les Villes de *Chaumont* & de *Pontoiſe*, & le *Vexin* François.

Henri ſe défend.

Défait les troupes de la Reine.

Qui meurt.

Pendant que les Allemans & les Hongrois étoient mal enſemble, le Prince *Erneſt*, qui avoit perdu ſa Dignité, ne ſachant comment réſiſter à l'Empereur *Conrad*, vint en France chercher du ſecours vers *Eudes* ſon parent; mais n'en ayant pû trouver, il ſe vint retirer dans la *Forêt noire*. Les troupes de l'Empereur ne l'y laiſſerent pas en repos; on lui enleva tous ſes chevaux. Enſuite, comme il ſe vit preſſé de tous côtez, il ſe jetta en deſeſperé ſur les troupes de l'Empereur; & comme il tuoit tout ce qu'il rencontroit, il fut auſſi tué, & il y eut pluſieurs perſonnes de qualité qui périrent avec lui. Son corps fut porté à *Conſtance*; & quoiqu'il fut excommunié, il fut enterré dans l'Egliſe de Ste. Marie.

Le Prince Erneſt tué. *Wipon.*

An. de N. S. 1031.

On met dans cette année la mort de l'Abbé *Dominique*, grand Patron des Moines, qui, après avoir fondé pluſieurs Monaſteres, mourut dans celui de *Sora*. Il ne faut pas le confondre avec le fameux *Dominique* Fondateur de l'Ordre des Prêcheurs, qui vécut dans le XII. Siecle.

Mort de l'Abbé Dominique. *Leo Oſti. l. 3. c. 33. Baron. Chron. Caſſin.*

Cette année mourut auſſi *Guillaume* Abbé de S. Benigne à Dijon, dont j'ai parlé déja dans cette année. Il étoit ſorti d'Italie, d'une famille noble; quoique ſon ayeul, qui s'appelloit *Wibon*, fût de la Souabe. On loue beaucoup ſa pieté & ſa vertu. On trouve ſa Vie dans les Actes des Saints de *Bollandus*. A la priere de *Richard II.* Duc de Normandie, il reforma le Monaſtere de *Feſcamp*; & il contribua beaucoup à l'établiſſement de pluſieurs autres. Il écrivit un jour fortement au Pape *Jean*, qui n'en fut point choqué, tant il étoit eſtimé.

Mort de Guillaume Abbé de Dijon. *Glab. in vita. Boll. ad diem 1. Jan. p. 57. 58. Baron. met ſa mort à l'année 1033.*

Aribon, 19e. Archevêque de Mayence, mourut auſſi. Il étoit Allemand, & il avoit été Grand-Aumônier, ou Archi-Chapelain de l'Empereur *Henri II.* *Sibert* lui attribue un Commentaire ſur les 15 Pſaumes Graduels; & *Tritheme* lui donne une Lettre à *Bernon* Abbé de *Richnow*, qui lui avoit dédié un Traité

Mort d'Aribon.

An. de N. S. 1031.

Bardon lui succede.

Ce qu'on dit de lui.

té de la venue du Seigneur. Il eut pour successeur *Bardon*. On dit de lui, que comme ses confreres lui demandoient pourquoi il lisoit si souvent le Pastoral de S. *Gregoire*, il répondit: *Peut-être viendra-t-il quelque jour un Roi, qui fera assez simple pour me donner un Evêché.*

Le premier Sermon qu'il fit devant l'Empereur, contenta si peu, qu'on se repentit de l'avoir fait Evêque; mais le second fut admiré, & fit fondre en larmes tout son Auditoire.

Mort du Kalife de Bagdad. *Elmac. l. 3. hist. Sarrac. c. 6.*

A ces Hommes illustres nous joindrons *Cadir Billa*, Kalife de Bagdad, qui avoit regné quarante-un ans, & quelques mois. On dit qu'aucun Kalife, avant lui, n'avoit autant regné. Son fils lui succeda.

Le Gouverneur d'Alep renouvelle alliance avec Romain. *Cedr. p. 729.*

Nous avons vu, l'année précedente, les mauvais succès de *Romain* Empereur d'Orient, contre les Sarrasins. Dans celle-ci, *Amer* fils du Gouverneur d'Alep, au mois de Septembre, vint vers l'Empereur *Romain*, avec de grands présens, pour renouveller l'alliance, avec promesse de payer les tributs qu'on payoit autrefois. *Theophylacte* fut envoyé pour cet effet, & fit alliance avec ceux d'*Alep*.

L'Empereur *Constantin* avoit eu trois filles; *Eudoxie*, qui se fit Religieuse; *Zoé*, qui épousa *Romain*; & *Theodora*, qui ne voulut pas se marier avec *Romain*, parce qu'elle savoit qu'il avoit sa femme vivante, ou pour quelque autre raison. *Zoé* n'aimoit point sa sœur *Theodora*, & elle obligea *Romain* Empereur à la faire Religieuse, pour l'empêcher, disoit-elle, de tramer contre l'Empire.

Eglises bâties par Romain.

Cet Empereur embellit plusieurs Eglises, & en éleva d'autres. On dit, qu'ayant trouvé une Image de la bienheureuse Vierge, qui avoit été cachée du tems de *Constantin Copronyme*, il la fit remettre au lieu où elle étoit auparavant. Il commença même, à ce que rapporte *Cedrenus*, à faire rebâtir le Temple de Jerusalem, qu'un Kalife d'Egypte avoit fait démolir.

An. de N. S. 1031.

Il y eut cette année des Conciles.

Concile à Bourges. *Concile T. IX. p. 864. Dupin. p. 115. Nat. Alex. p. 467.*

Le 1. à *Bourges*, qui se tint le 1. de Novembre, où *Aimon* Archevêque de Bourges présida.

On y lut une Lettre du Pape *Jean* sur l'Apostolat de S. *Martial:* l'on y chercha les moyens d'arrêter les guerres particulieres, & de mettre la paix dans le Royaume.

On trouve vingt-cinq Canons de ce Concile.

Martial mis entre les Apôtres.

Le 1. Que l'on fera mémoire de S. *Martial* entre les Apôtres, & non point entre les Confesseurs.

Le 2. Que les Prêtres ne garderont point le Corps de N. S. consacré sous les mêmes hosties, plus longtems que d'un Dimanche à l'autre.

Le 3. Que les Evêques ne recevront aucun présent pour les Ordinations, ni même leurs Officiers, qui avoient coutume de prendre un droit pour écrire les noms de ceux qui étoient proposez pour l'Ordination.

Le 4. Que personne n'aura d'Archidiaconé, qui ne soit Diacre.

Contre les Prêtres mariez.

Le 5. Que les Prêtres, qui voudront demeurer avec leurs femmes, ne seront plus que Lecteurs, ou Chantres; & que les Diacres & les Sous-diacres n'auront, ni femme, ni concubine.

Le 6. Que les Evêques les obligeront de le promettre avec serment, dans le tems de leur Ordination.

Tonsure Ecclesiastique.

Le 7. Que tous ceux qui sont employez aux fonctions Ecclésiastiques, auront la Tonsure Ecclésiastique, c'est-à-dire la barbe rasée, & une Couronne sur la tête.

Le

An. de N. S. 1031.

Le 8. Que les enfans des Prêtres, des Diacres, & des Sous-diacres ne pourront être Clercs; & que ceux qui l'étoient déja, ne ſeront pas promus aux Ordres ſuperieurs.

Le 9. Que les Eſclaves ne ſeront point ordonnez Clercs, qu'ils n'ayent obtenu la liberté, de leur Maitre.

Le 10. Que l'on ne conſiderera pas comme enfans d'Eccléſiaſtiques, ceux qui ſont nez d'eux après qu'ils ont quitté l'Etat Eccleſiaſtique, & ſont rentrez dans l'Ordre Laïque.

Le 11. Que les Evêques déclareront dans le tems de l'Ordination, qu'ils excommunient tous ceux qui leur préſenteront des enfans d'Eccléſiaſtiques, ou d'Eſclaves, pour être ordonnez; & que l'on dépoſera ceux qui ſe trouveront l'avoir été par ſurpriſe.

Le 12. Que l'on n'exigera rien, ni pour le Batême, ni pour la Pénitence, ni pour la Sepulture; mais que l'on pourra recevoir ce que les fideles donnent volontairement.

Le 13. Que les Prêtres auront les offrandes & les luminaires qu'on leur préſente, & que le Cierge Paſchal reſtera pour éclairer l'Autel.

Le 14. Qu'on ne mettra point ſur l'Autel, les draps qui ont ſervi à couvrir les morts.

Le 15. Qu'on ne fera point d'Aſſemblées publiques, les Dimanches, pour des affaires civiles, ſi ce n'eſt pour la charité, dans la crainte des ennemis, ou pour quelque autre néceſſité; & qu'on ne fera point de voitures, le Dimanche, ſoit par charroi, ſoit par des bêtes de ſomme, ſinon en grande néceſſité.

Le 16. Que ceux qui quittent leurs femmes, ſi ce n'eſt pour cauſe d'adultere, n'en prendront point d'autres tant qu'elles vivront; ni les femmes, d'autres maris.

Le 17. Que perſonne n'épouſera de parenté, juſqu'au ſixieme ou ſeptieme degré.

An. de N. S. 1031.

Le 18. Que perſonne n'épouſera auſſi la femme de ſon parent.

Le 19. Que perſonne ne donnera ſa fille en mariage à aucun Prêtre, ni à aucun Diacre, ou Sous-diacre, ni à leurs enfans.

Le 20. Que perſonne n'épouſera leurs filles.

Le 21. Que les ſeculiers n'auront point de Bénéfices Eccléſiaſtiques.

Le 22. Que les Laïques ne mettront point de Prêtres dans leurs Egliſes, ſans l'approbation de l'Evêque.

Le 23. Que les Clercs qui quittent la Clericature, ſeront ſéparez des autres Clercs.

Le 24. Que les Moines qui quittent leur habit, ſeront privez de la Communion de l'Egliſe, juſqu'à ce qu'ils l'ayent repris; & que ſi les Abbez ou les Moines ne veulent pas les recevoir, ils demeureront avec des Clercs, dans des Egliſes, ou dans des Monaſteres, en habit de Moine, en obſervant leur Règle.

Le 25. Que ni les Chanoines, ni les Moines, ne paſſeront point d'une Egliſe, ou d'un Monaſtere, dans un autre, ſans la permiſſion de l'Evêque, ou de l'Abbé.

Après ce Synode, *Aymon* fit une déclaration, que S. *Martial* porteroit la qualité d'Apôtre, dans tous les Offices de l'Egliſe. *Concil. T. IX. p. 868.*

Le ſecond Concile ſe tint, dix-huit jours après, à *Limoges*, dans l'Egliſe de cette Ville, où la plupart des Prélats, qui avoient aſſiſté au Concile de Bourges, ſe trouverent, avec *Jourdain* Evêque de Limoges, *Iſambert* de Poitiers, *Arnaud* de Perigueux, *Robon* d'Angoulême. *Concil. T. IX. p. 869. Dupin. p. 116. 117. Nat. Alex. p. 467.*

Concile de Limoges.

Il n'y eut que deux Séances. La premiere ſe tint le 18. de Novembre,

An. de N. S. 1031.

bre, & on y confirma la qualité d'Apôtre à S. *Martial*. L'Archevêque y récita une Priere du Pape *Jean*, où on demande à Dieu de nous accorder ſa grace, par les mérites du bienheureux *Martial* Apôtre.

Engelric Chanoine du *Puy* dit, qu'une infinité d'ignorans diſoient, que *Martial* n'étoit point Apôtre, parce qu'il n'étoit point du nombre des Douze; mais que S. *Jérôme* dit, que tous ceux qui avoient vu le Seigneur en ſa chair, & qui prêcherent enſuite ſon Evangile, furent nommez Apôtres, & ceux que les Apôtres avoient ordonnez. Mr. l'Abbé *Fleuri* dit, que le fondement de l'opinion touchant l'Apoſtolat de S. *Martial* étoit une Hiſtoire de ſa Vie compoſée ſous le nom d'*Aurelien* ſon Diſciple, où il eſt dit que *Martial* étoit né de la race d'*Abraham*, parent de S. *Pierre* & de S. *Etienne*, Diſciple du Seigneur, batiſé par ſon ordre, & de la main de S. *Pierre*, ordonné Evêque par Jeſus-Chriſt même, le jour de ſon Aſcenſion; & envoyé par lui dans les Gaules, après avoir reçu le S. Eſprit avec les Apôtres, le jour de la Pentecôte: mais que cette Hiſtoire étoit inconnue avant le X. Siecle, & que tous les Savans la reconnoiſſent aujourd'hui pour apocryphe.

Concil. T. IX. p. 893.

Dans la ſeconde Séance, après avoir lu les Réglemens faits dans le Concile de *Bourges*, on reforma le ſecond Canon, & on jugea qu'il ſuffiſoit de renouveller les Hoſties 12 fois l'an.

L'Abbaye de *Beaulieu*, occupée par un Abbé ſéculier, fut remiſe en Règle; & on ordonna qu'on y mettroit un Abbé Régulier, avant la fête de Noel. On ſe plaignit de l'Abbé d'*Uſerche*, qui avoit enterré dans ſon Egliſe le Vicomte d'*Aubuſſon*, excommunié par l'Evêque, & mort

On ſe plaint de l'Abbé d'Uſerche.

ſans abſolution. Mais cet Abbé ſe défendit en diſant, que cela s'étoit fait ſans ſa participation, par les ſoldats de ce Vicomte, qui l'avoient enterré eux-mêmes; & que l'ayant appris, il l'avoit fait déterrer, & jetter hors de la terre ſainte. Sur ce ſujet, l'Evêque de *Cahors* récita, qu'un homme excommunié ayant été tué, & lui n'ayant jamais voulu lever ſon Excommunication; comme on l'eut mis dans une Egliſe de S. *Pierre*, le matin on trouva ſon corps hors du Cimetiere, ſans qu'il parût qu'on eût touché la tombe; & que les ſoldats l'ayant ouverte, ils n'y trouverent que des habits. Que le lendemain, ces mêmes ſoldats l'ayant enterré, & ayant mis une groſſe pierre ſur le tombeau, le jour ſuivant on trouva le cadavre hors du Cimetiere. Que l'ayant enterré juſques à 5 fois, le corps étoit toujours ſorti du lieu où on l'avoit mis; & que cela obligea les ſoldats de mettre ce corps loin de l'Egliſe. Voilà une belle Hiſtoire, pour être récitée dans un Concile! On confirma aux Moines de S. *Martial*, l'uſage où ils étoient de batiſer à Pâques & à la Pentecôte. On laiſſa aux Abbez le Privilege d'avoir un Chapelain, & juſqu'à trois Diacres aſſiſtans à leur Meſſe, dans les fêtes ſolennelles. On décida, qu'un homme, après avoir commis un homicide volontaire, étant devenu Moine, ne pourroit être promu aux Ordres. On renouvella les Canons contre les Clercs incontinens, & les Simoniaques. On fixa le tems des Ordinations aux Quatre-tems. On ſe plaignit de pluſieurs perſonnes excommuniées par leurs Evêques pour des crimes, qui alloient à Rome, & qui, ſurprenant le Pape, obtenoient ſon abſolution; & on apporta deux Hiſtoires ſur ce ſujet; dont l'une étoit de ce qu'avoit fait

An. de N. S. 1031.

Sur un excommunié.

Be-

An. de N. S. 1031.

Conc. T. IX. p. 909.

Benoit VIII. qui, ayant donné l'abſolution à un Comte que ſon Evêque avoit excommunié, parce qu'il ignoroit cette Excommunication, eut un fort grand déplaiſir de l'avoir fait; & écrivit à l'Evêque, qui s'en étoit plaint, que s'il avoit ſu la choſe, il auroit confirmé, plutôt que levé l'Excommunication, ne voulant exciter aucun Schiſme. Sur quoi les Evêques déclarerent, d'un commun conſentement: Que le Pape pouvoit bien confirmer, augmenter, ou diminuer la pénitence impoſée à un pécheur par ſon Evêque, ou même en impoſer à ceux que les Evêques lui adreſſeroient pour ce ſujet; mais qu'il ne pouvoit pas impoſer la pénitence, ou donner l'abſolution à une perſonne excommuniée, ſans conſulter l'Evêque; qu'il étoit de ſon devoir de confirmer, plutôt que d'anéantir les jugemens des autres Evêques, parce que ſi les membres doivent ſuivre leur Chef, il faut auſſi que le Chef faſſe en ſorte de ne point affliger les membres.

Plainte contre ceux qui étant excommuniez par les Evêques, alloient à Rome.

Nat. Alex. p. 402.

Le Pape n'a pas le droit de donner l'abſolution à une perſonne excommuniée, ſans conſulter l'Evêque.

p. 117.

Le ſavant Mr. *Dupin* avoue, que les Actes de ce Concile contiennent quantité de faits, d'autoritez & de raiſonnemens touchant S. *Martial*, qui ne méritent pas beaucoup de créance.

Dans ces Conciles de *Bourges* & de *Limoges*, on y parla de la *Paix*, comme on avoit fait dans un Synode tenu à *Elne*, l'an 1027. parce que depuis le regne foible de *Louis le Débonnaire*, l'autorité ſouveraine étoit ſi peu reſpectée par tout l'Empire François, en *France*, en *Allemagne*, & en *Italie*, que chaque Seigneur prétendoit avoir droit de ſe faire juſtice à main armée; ainſi ce n'étoient que pillages & violences.

An. de N. S. 1031.

Dans le Concile de *Limoges*, le Diacre lut une Excommunication contre les Chevaliers du Dioceſe de *Limoges*, qui refuſoient, ou avoient refuſé de promettre à leur Evêque, par ſerment, la paix & la juſtice comme il l'exigeoit. Cette Excommunication étoit accompagnée de malédictions terribles; & en même tems, les Evêques jetterent à terre les cierges allumez qu'ils tenoient, & les éteignirent. Le peuple en frémit d'horreur, & tous s'écrierent: „ Ainſi Dieu éteigne la joye de ceux „ qui ne veulent pas recevoir la paix „ & la juſtice.

Baudry, Evêque de *Noyon*, diſoit qu'un Evêque prétendoit avoir reçu des Lettres du Ciel, qui avertiſſoient de renouveller la paix ſur la Terre. Nous parlerons de ce ſujet, l'année ſuivante.

Balderic. Chron. Camer. l. III. c. 52. Sigeb. chr. a. 1031. Concil. T. IX. p. 913.

On met un III. Concile à *Tribur* entre *Mayence* & *Oppenheim*, où l'on fit quelques Décrets ſur le Jeûne du premier mois; mais d'autres le placent à l'année 1035.

On trouve dans le T. IX. des Conciles, p. 861. &c. une Lettre de *Canut*, que l'on croit écrite cette année, dans laquelle il écrit aux Seigneurs d'Angleterre, avec quel accueil le Pape *Jean*, *Conrad* l'Empereur, & le Roi *Rodolphe* l'ont reçu; comment il a obtenu des privileges pour ceux qui étoient à Rome; & il fait vœu de changer de conduite. Enſuite il les exhorte d'éviter l'injuſtice, & de ne rien faire entrer dans le Fiſc, qui ne ſoit dû légitimement.

An. de N. S. 1032.

An. de N. S. 1032.

L'an 1032. de N. S. Le 5. de Romain. Le 9. de Conrad. Le 2. de Henri Roi de France. Le 9. de Jean. Indict. XV.

Larrey p. 204. LEs *Danois* ayant fait des deſcentes en *Ecoſſe*, où regnoit *Malcolme*, & une furieuſe guerre s'étant allumée entre les deux Nations, les *Danois* battus ſe retirerent en Angleterre. *Malcolme* les y pourſuivit, & attaqua indifféremment, & *Danois* & *Anglois*. *Canut*, irrité de cette invaſion, marcha contre eux, & battit trois Rois qui commandoient les Ecoſſois & les Pictes, ſavoir, *Malcolme*, *Melbath*, & *Dromare*.

Canut bat les Ecoſſois.

Otto Friſing. l. 6. c. 30. Herm. Contract. p. 136. *Raoul III.* Roi de Bourgogne mourut dans cette année. *Herman Contract* dit, que ce Prince étant près de ſa fin, envoya à *Conrad* ſon Diadème; mais *Conrad* étant occupé ailleurs, comme nous l'allons voir, *Eudes* Comte de Champagne, fils de la ſœur de *Raoul*, qui prétendoit à ce Royaume comme le plus proche héritier, vint dabord s'en emparer. L'Empereur, au milieu de l'Hiver, vint en Bourgogne, pour chaſſer *Eudes*; mais la rigueur de la ſaiſon l'obligea de revenir en Allemagne. Ce qui empêcha *Conrad* de s'emparer du Royaume, qui lui avoit été donné par *Raoul*, fut une guerre qu'il eut à ſoutenir alors.

Raoul Roi de Bourgogne meurt. Conteſtations pour ſon Royaume.

Hofman l. II. Ann. Bamb. p. 60. *Hofman* dit que *Raoul* inſtitua par ſon teſtament, *Henri* fils de *Conrad* ſon héritier, & que dès-lors la Bourgogne devint une Province de *l'Empire Germanique*.

Wippon. Otto Friſing. *Boleſlas* Duc, ou Roi de Pologne étant mort l'an 1025. laiſſa deux fils, *Mieſco*, & *Othon*. *Mieſco* ſucceda à ſon pere, & chaſſa ſon frere *Othon*, & le contraignit de ſe retirer en *Ruſſie*. Il y vécut quelque tems, dans un état digne de compaſſion: mais enſuite, il vint implorer la protection & la bienveillance de l'Empereur. Quelques Hiſtoriens diſent, que *Mieſco* ayant ſu ce qu'avoit fait ſon frere, & ne doutant pas que *Conrad* ne prit ſa défenſe, ſe jetta ſur les Etats de l'Empereur, & fit 9000 priſonniers. D'autres omettent cette circonſtance, & diſent ſimplement, que *Conrad* convint avec *Othon*, qu'il attaqueroit *Mieſco* d'un côté, & qu'*Othon* l'attaqueroit d'un autre. *Mieſco* ne put pas longtems réſiſter à un ſi puiſſant ennemi, & il s'enfuit en *Boheme* vers le Duc *Udalric*; ce qui fit qu'*Othon* s'empara de ſes Etats. *Udalric*, qui ſavoit que *Conrad* étoit déja irrité contre lui, pour faire ſa paix lui fit ſavoir, que s'il vouloit, il lui remettroit *Mieſco*, ſans avoir égard aux droits de l'hoſpitalité. L'Empereur eut horreur de la propoſition, & de cette lacheté, & fit réponſe, qu'il ne vouloit point acheter un ennemi, d'un autre ennemi; que les Allemans ne faiſoient point de mal à leurs ennemis, s'ils n'étoient armez; & qu'il n'avoit accoutumé de ſe venger, que des gens ſans foi. *Othon*, peu de tems après, fut tué en cachette, par une perſonne qui le voyoit ſouvent. Après ſa mort, *Mieſco* tâcha de pouvoir obtenir la bienveillance de l'Imperatrice *Giſele*, & des autres Princes de l'Empire, pour pouvoir rentrer dans les bonnes graces de *Conrad*. Quelques *Hiſtorieus* diſent même, qu'ayant été charmé de la généroſité de l'Empereur, il s'alla rendre

Guerre entre Mieſco & Othon fils du Duc Boleſlas.

Chron. du M. p. 42. Heiſſ. t. 2. p. 129. Calvis. ex Spang.

Othon tué.

Mieſco fait Tétrarque.

An. de N. S. 1032.

rendre à ſon Camp, ſe dépouilla des marques de la Royauté, ſe jetta aux pieds de *Conrad*, & ſe remit à ſa diſcretion. *Conrad* lui pardonna; &, à ce que dit *Wippon*, partagea les Etats de *Pologne* en trois parties, fit *Mieſco* Tétrarque, & donna les deux autres portions à deux Seigneurs, pour diminuer ainſi l'autorité de *Mieſco*, & l'empêcher de faire quelques complots contre l'Empire. Ce *Mieſco* mourut deux années après, & ſon fils *Caſimir* lui ſuccéda, qui fut ſoumis aux Empereurs. *Udalric* fit auſſi ſa paix avec *Conrad*.

Meurt.

Caſimir ſon fils lui ſuccede.

Cedrenus rapporte qu'on vit paroître dans l'Orient, une Etoile extraordinaire, le 28. de Juillet, à laquelle on ne manqua pas d'attribuer de fâcheuſes influences. Peu de tems après, on reçut de fâcheuſes nouvelles, que les *Arabes* s'étoient jettez dans la Meſopotamie, & y faiſoient de grands ravages; que les *Patzinaciens* étoient dans la Myſie; & que les *Sarraſins* faiſoient des deſordres extraordinaires. Il n'y eut que les *Sarraſins* qui furent repouſſez alors. *Romain* envoya une Flotte, qui fit périr la plus grande partie de leurs vaiſſeaux; & ceux qui échaperent du combat, périrent par le naufrage.

Une étoile extraordinaire paroit en Orient.

Sarraſins repouſſez.

Zonar. l. 17. n. 12. p. 132.

Cette année, la famine & la peſte affligerent ſi fort la *Cappadoce* & *l'Arménie*, que les habitans de ces lieux ſe virent contraints de quitter leur païs. Mais l'Empereur les obligea d'y retourner, en leur fourniſſant de l'argent, & les choſes néceſſaires à leur ſubſiſtance. Alors l'Evêque d'*Ancyre* ſe ſignala par ſa charité, & n'oublia rien pour ſoulager les pauvres peuples affligez.

La famine & la peſte.

Charité de l'Evêque d'Ancyre.

Le 13. d'Août, à une heure dans la nuit, il y eut un grand tremblement de terre à Conſtantinople; ce qui obligea l'Empereur à faire de grandes largeſſes au peuple. *Zonaras* dit, que cet Empereur étant ſorti de Conſtantinople, *Conſtantin Diogene* conſpira pour monter ſur le Trône. Sa conſpiration fut découverte, & il ſe ſauva: mais il fut pris; & comme on l'interrogeoit pour ſavoir ceux qui étoient de ſon parti, il ſe précipita, aimant mieux mourir, que de déclarer ſes complices.

Tremblement de terre à Conſtant.-nople.

An. de N. S. 1032.

Zon. l. 17. n. 12. p. 132.

Conſtantin Diogene conſpire, & ſe tue.

Dans l'Angleterre, *Canut* accorda de grands privileges aux Egliſes de ſon Royaume. Il paroit par les Patentes de ce Roi, que dans ce tems-là l'invocation de la B. Vierge & des Saints étoit fort en vogue, & on joignoit la B. *Vierge* à la *Très-Sainte Trinité*.

Aſford An. Eccl. p. 502.

Invocation de la B. Vierge. *Spelm.*

On trouve dans le IX. Tome des Conciles du P. *Labbe*, diverſes Loix Eccléſiaſtiques de *Canut*, qu'on rapporte à cette année.

Loix de Canut. *p. 914. &c.*

La 1. ordonne, qu'on vénere ſaintement un ſeul Dieu; qu'on obſerve religieuſement la ſeule Règle que nous avons de la Religion Chrétienne; qu'on rende au Roi *Canut* l'honneur qui lui eſt dû, & qu'on lui ſoit fidele.

La 2. parle de la Paix de Dieu, du Roi, & des Egliſes.

Il y en a d'autres ſur la Sainteté des Prêtres, ſur les Mariages défendus, ſur les Dimes, ſur le Denier de S. Pierre, ſur les Prémices des ſemences, ſur les jours de Fête, ſur le jour du Dimanche. Il y a une exhortation à la Confeſſion, & à la Pénitence, à ſervir Dieu; à croire en lui, à ſavoir l'Oraiſon Dominicale, & le Symbole; à rendre bonne juſtice; à la clémence. Il y eſt ordonné de ne vendre point de Chrétien aux Infideles. Il y eſt parlé des Sortileges, des Superſtitions des Payens, des Homicides, &c. On y remarque, que dans les jours conſacrez à Dieu, c'eſt un plus grand péché de faire une injuſtice, que

An. de N. S. 1032.

dans les autres jours; & que plus on eſt riche & dans les honneurs, plus on eſt coupable. On y traite de la maniere dont on doit punir ceux qui tuent un Miniſtre à l'Autel; des Adulteres, des Ineeſtes, & de pluſieurs autres crimes. Il y a juſques à 80 Loix.

Dallæus de Ext em unctione. Caſſander l. 1. Conſul.

Dans un Livre qu'on croit écrit cette année 1032. on trouve la maniere dont on oignoit un Malade. Avant que d'être oint, le Malade confeſſoit à Dieu & au Prêtre ſes péchez, & alors le Prêtre répandoit ſur lui du ſel & de l'Eau-bénite, en diſant; *Tu m'arroſeras d'hyſſope*; *Aye pitié de moi*. Et on oignoit ainſi. „ Je vous oins, leur diſoit le Prê„ tre, avec de la ſainte Huile, au „ nom du Pere, du Fils, & du S. „ Eſprit; priant la miſericorde de „ notre Seigneur Jeſus-Chriſt, „ qu'ayant diſſipé toutes les dou„ leurs de votre corps, vous recou„ vriez la ſanté. *Ou*, Je vous oins „ au nom du Pere, du Fils & du „ S. Eſprit, de l'Huile ſainte & con„ ſacrée, afin que par la vertu du „ S. Eſprit, cette ſainte onction „ vous donne la ſanté de l'ame & „ du corps, en remiſſion de tous „ les péchez de la vie éternelle ". Enſuite on oignoit les ſourcils, les narines, les oreilles, les levres, les épaules, & les mains du Malade. On lui ôtoit le Ciliee, & on lui donnoit la Communion; & on faiſoit cela pendant 7 jours, ou plus encore, ſi la néceſſité le requéroit.

Concile à Poitiers, *Concile T. IX. p. 914. 917. par Iſambert.*

Dans la France, il y eut un Conceile à *Poitiers*, tenu par *Iſambert* Evêque de cette Ville, où l'on traita de l'uſurpation des biens Eccléſiaſtiques, & de quelques Articles de Foi. Il ſe tint auſſi pluſieurs autres Aſſemblées Eccléſiaſtiques, toutes de petite importance. On en parle d'une, tenue à *Pampelune* touchant l'Epiſcopat de cette Ville.

An. de N. S. 1032.

Sigeb. p. 595. Lettres prétendues du ciel.

Sigebert de Gemblours rapporte le Décret dont j'ai parlé l'année précedente, qu'un Evêque de France publia, qui diſoit qu'il avoit reçu des Lettres du Ciel, qui exhortoient les peuples à faire la paix, à ne porter plus les armes, à jeûner au pain & à l'eau, le vendredi; à s'abſtenir de manger de la chair, le ſamedi. On déclaroit qu'on n'impoſeroit point d'autre pénitence, pour la remiſſion des péchez: mais on exigeoit, que chacun s'engageât par ſerment à obſerver ces Loix; & on menaçoit ceux qui ne voudroient pas le faire, d'être regardez comme des Payens, & d'être laiſſez ſans ſepulture. *Gerard* Evêque de Cambrai s'oppoſa à ce Décret.

Gerard Evêque de Cambrai s'y oppoſe.

Il diſoit, „ que le Genre-humain „ a été, dès le commencement, „ diviſé en trois; ceux qui prient, „ ceux qui combattent, ceux qui „ cultivent la terre; dont chacun a „ beſoin des deux autres; & les „ deux, du troiſieme. On doit „ donc, ajoutoit-il, porter les ar„ mes, & faire rendre ce qui a été „ pris par force; on ne doit pas ir„ riter celui qui pourſuit la ven„ geance d'un meurtre, le contrai„ gnant à l'abandonner, ſans rece„ voir la ſatisfaction convenable; „ mais le reconcilier avec le meur„ trier. Il ne faut pas impoſer à „ tout le monde le jeûne du ven„ dredi ou du ſamedi, parce que „ tous n'ont pas la même force; ni „ prétendre que ce ſeul jeûne ſuffi„ ſe à tous, parce que tous ne doi„ vent pas faire la même pénitence. Il n'eſt pas à propos de pro„ mettre par ſerment toutes ces „ pratiques, & s'expoſer au péril „ d'un parjure. Enfin, continuoit„ il, c'eſt une choſe horrible, d'ex„ communier ceux qui refuſent de „ s'y ſoumettre, & de refuſer la „ vi-

An. de N. S. 1032.

„ viſite aux malades, & la ſepul-
„ ture aux morts.

Quelque tems après, il conſentit au Decret, quoiqu'à regret. Mais l'évenement fit voir, qu'il avoit raiſon de s'oppoſer à faire jurer la Paix; car preſque tous ceux qui l'avoient jurée, fauſſerent leur ſerment.

Adem. l. 11. c. 50. Herman Arch. de Hambourg.

Libentius II. Archevêque de *Hambourg*, étant mort le 25. Août de cette année, il eut pour ſucceſſeur *Herman* Prévôt du Chapitre d'*Alberſtad*, qui reçut le Bâton paſtoral, de l'Empereur *Conrad*; & enſuite le *Pallium*, du Pape *Benoit IX.* après la mort du Pape *Jean*. On dit, que la ſeule fois qu'il vint à *Hambourg*, il y amena une ſi grande ſuite, & ſi mal diſciplinée, qu'il ſembloit qu'une Armée y eût paſſé.

An. de N. S. 1032.

C'eſt à cette année que finit la Chronique d'*Odoran*, Moine de S. *Pierre le Vif* de Sens, de l'Ordre de S. *Benoit*. Elle commence dès l'an 675. On trouve cette Chronique dans le Recueil des Ecrivains de France, publié par *André Du Cheſne* l'an 1636. &c.

L'an 1033. de N. S. Le 6. de Romain. Le 10. de Conrad Le 3. de Henri Roi de France. Le 10. de Jean, & le 1. de Benoit IX. Indict. I.

Eclipſe de ſoleil.

Glab. l. 4. c. 9. Maria. Scot. Chron. Hildesh. Calvis. etc. Cedren. p. 730.

LEs Hiſtoriens parlent d'une Eclipſe de Soleil, qui arriva le 29. de Juin, à midi, & qui fut très grande; & on remarqua dans l'Orient, que l'Etoile qui, l'année précedente, ſembloit aller du Midi au Septentrion, parut dans celle-ci aller du Septentrion au Midi, & fut vue juſques au 15. Mars.

Baronius rapporte, que ceux qui virent cette Eclipſe, jugerent, que cela préſageoit quelque grand malheur au Genre-humain. Et en effet, dit-il, dans l'Egliſe de S. *Pierre* il y eut des gens qui conſpirerent contre le Pape: ce qui obligea, ajoute-t-il, *Conrad* de venir en Italie, pour remettre *Jean* ſur le Siege Papal. Mais *Glaber* ne dit pas que *Conrad* vint en Italie cette année, & qu'il ait remis *Jean XIX.* ſur ſon Siege.

Wippon dit que cette année, l'Empereur avec ſon fils *Henri* entra dans la *Bourgogne*, avec une puiſſante Armée, & qu'il y fut couronné ſolemnellement. Ainſi le Royaume de Bourgogne, que le premier *Raoul* avoit eu pour ſa part dans ce démembrement général qui ſe fit de la Monarchie Françoiſe ſous *Charles le Simple*, fut réuni à l'Empire par *Conrad*.

Ex Hepid. Calviſ.

Le Pape *Jean* mourut le 7. de Novembre, & *Alberic* Comte de Freſcati fit mettre ſur le Saint Siege, ſon fils, neveu des deux derniers Papes ſes freres, qui n'étoit âgé que de dix-huit ans tout au plus: d'autres diſent, de dix ou douze ans. Il avoit nom *Theophylacte*, & il fut nommé *Benoit IX.* Le Cardinal *Baronius*, qui doute que *Benoit IX.* fût ſi jeune, s'emporte extrêmement, & avec raiſon, contre la maniere dont ſe faiſoient les Papes alors, & il rapporte le témoignage de pluſieurs Auteurs, qui blâment hautement l'élection de *Benoit*, & qui appliquoient à ces tems-là ce que dit *Salomon*; *Malheur à toi, ô Terre, quand ton Roi eſt jeune! Pierre de Damien* parle de *Benoit*, comme d'un homme qui étoit très indigne d'occuper le Siege Papal, & qui

Mort du Pape Jean. *Herm. Contr. Dup. p. 24. Glab. l. IV. c. 5.*

BENOIT IX. ſuccede.

Indigne.

Eccl. X.

An. de N. S. 1033.

s'abandonnoit à toute ſorte de luxure. Il y a des Hiſtoriens qui diſent que ce Pape *Jean* n'étoit pas fort aimé; mais d'autres, comme *Platine*, *J. Stella*, *Onuphrius Panvinius*, *Ciaconius*, remarquent qu'il a été fort loué. On trouve dans *Jean Palatius* un paſſage de *Martinus Polonus*, ſur ce Pape; mais dans une autre édition de cet Hiſtorien, cela eſt inſeré dans le Pontificat de *Gregoire VI.* Voici donc ce qu'on dit: Que du tems de l'un ou de l'autre de ces Papes, on dépouilloit ceux qui venoient à Rome, & qu'on leur enlevoit ce qu'ils y apportoient. Que le Pape fit d'abord avertir les raviſſeurs, afin qu'ils ne fiſſent plus ce qu'ils faiſoient. Qu'enſuite il les excommunia; & qu'enfin, il en fit mourir pluſieurs, & les autres prirent la fuite. Qu'ayant ainſi fait périr ces raviſſeurs, il recouvra pluſieurs Héritages, Maiſons, Bourgs qui avoient été perdus. Que cela fit qu'on appelloit le Pape *homicide*, un homme ſanguinaire. Que les Cardinaux même le voyant malade, lui dirent, qu'il étoit indigne d'être enſeveli dans l'Egliſe de S. *Pierre*, & qu'il avoit ſouillé ſon Sacerdoce en faiſant mourir tant de gens. Que le Pape ayant repris ſes eſprits, leur avoit dit qu'ils parloient comme des inſenſez, & qu'il avoit fait ce qu'*Ezechiel* avoit commandé aux Sacrificateurs. Qu'au reſte, quand il ſeroit mort, on mit ſon corps devant les portes de l'Egliſe; qu'on les fermat fort exactement. Que ſi elles s'ouvroient par la volonté de Dieu, on enterrât ſon corps dans l'Egliſe. Que ſi elles ne s'ouvroient pas, ils fiſſent de ſon corps ce qu'ils voudroient. Que les Cardinaux ayant fait ce qu'il leur avoit dit, un horrible tourbillon ouvrit les portes, & les emporta.

Vict. III. l. 3. Dial.

L'état de l'Egliſe déplorable.

Quoi qu'il en ſoit, l'état de l'Egliſe étoit fort déplorable dans ce tems-là, ſur-tout en Italie. La négligence des Prêtres étoit ſurprenante. La Simonie regnoit. On achetoit & on vendoit tout. Il y avoit un débordement extraordinaire. Le Pape *Victor III.*, qui nous apprend cela, ajoute, que les *Prêtres* & les *Diacres* ſe marioient comme les *Laïques*, & faiſoient, dans leur Teſtament, leurs enfans héritiers; & que les Evêques-mêmes demeuroient avec leurs femmes. Ce qui fait voir, qu'on n'étoit pas encore bien perſuadé que les Eccléſiaſtiques devoient vivre dans le Célibat. Il n'en faut pas être ſurpris. Dans le Droit Canon Cauſ. 26. Quæſt. 2. Can. *Sors*, on trouve ces mots: *Copula Sacerdotalis, nec legali, nec Evangelicâ vel Apoſtolicâ authoritate prohibetur: (Le mariage des Prêtres n'eſt défendu par aucune autorité, ni Légale, ni Evangelique, ou Apoſtolique.)* Et nous verrons ce qui eſt arrivé dans ce Siecle même.

Mariage des Prêtres & des Evêques.

Burchard Archevêque de Lyon, qui célebra l'an 1025. un Concile à *Anſe*, mourut avant le Pape *Jean*. Quelques-uns diſent qu'il étoit fils de *Rodolphe II.*, Roi de la Bourgogne Transjurane, & de *Berthe*; & frere de *Conrad*, & de *Malthilde* de France. Enfin il y en a qui eſtiment, que ce ſont deux Archevêques de même nom, l'oncle & le neveu. On dit que ſon neveu qui étoit Evêque d'*Aouſte*, vint s'emparer de cet Archevêché, ayant quitté ſon Siege; mais qu'il y fit tant de deſordres, que les Vaſſaux de l'Empereur l'ayant pris, le condamnerent à un exil perpétuel. Qu'un Comte nommé *Girard* y mit de ſa propre autorité ſon fils, qui étoit encore enfant; mais qui peu de tems après fut obligé de ſe cacher & de s'enfuir: qu'alors on pria le Pape d'établir *Odilon*, qui refuſa la place, & qui en fut cenſuré par le Pontife S. *Gregoire*.

Mort de Burchard Archevêque de Lyon.

Glab. l. V. c. 4.

En

An. de N. S. 1033.

En lui envoyant le *Pallium* & l'*Anneau*, avec ordre d'accepter la Prélature, „ S. *Gregoire*, lui écrivit-„ il, nous enſeigne, que pluſieurs „ choſes paroiſſent bonnes, qui ne „ le ſont pas; & qu'y a-t-il de meil-„ leur en un Moine, que l'obeïſſan-„ ce? Vous ſavez, combien S. *Be-„noit* la releve. Nous avons appris „ l'injure que vous avez faite à l'E-„ gliſe de Lyon, qui vous deman-„ doit pour Epoux, & dont vous „ refuſez le gouvernement, par at-„ tachement à votre repos. Je ne „ dis point, que vous avez mépriſé „ l'autorité de tant de Prélats, qui „ vous prioient d'accepter la Digni-„ té Epiſcopale: mais nous ne „ pouvons laiſſer impunie votre deſ-„ obeïſſance à l'égard de l'Egliſe Ro-„ maine & de nous, ſi vous ne la re-„ parez par la ſoumiſſion; autrement „ vous vous rendrez coupable de la „ perte de tant d'ames, à qui vous „ pouviez être utile par votre exem-„ ple & votre doctrine". Cette Lettre ſi forte & ſi preſſante ne perſuada pas *Odilon*; il perſiſta dans ſon refus, & le *Pallium* avec l'*Anneau* demeurerent à Clugni. *Baronius* met ce refus d'*Odilon* à l'an 1034. & il croit que ce fut *Benoit IX.* qui lui écrivit. *Garnier* dans ſes Notes ſur le ch. 4. du *Journal Romain*, eſt du même ſentiment. *Hugues de Flavigni* dans ſa Chronique de *Verdun*, écrit que cela fut fait par *Gregoire VI.* ce qui n'eſt pas vraiſemblable. S'il eſt vrai que l'Evêque d'*Aouſte* ſe ſoit emparé du Siege, & que le Comte *Girard* y ait mis ſon fils; cela n'a pas pu être arrivé ſous le Pape *Jean*; ou il faudra dire, que *Burchard* eſt mort plutôt.

Odilon refuſe l'Archevêché de Lyon. *T. 2. Spic. p. 387. Concil. T. IX. p. 858. Glab. l. V. c. 4.* Le Pape Jean l'en cenſure.

Henri Roi de France s'accommoda enfin avec *Robert* ſon frere, & lui ceda le Duché de Bourgogne; & de ce *Robert* eſt ſortie la PREMIERE RACE DES DUCS DE BOURGOGNE du Sang Royal. Ce *Robert* a vêcu juſqu'à l'an 1075, ſi nous en croyons quelques Hiſtoriens.

Mezerai. Glab. l. 3. c. 9. Premiere Race des Ducs de Bourgogne.

Tous ceux qui s'étoient joints à *Robert* contre *Henri*, ne ſe ſoumirent pas d'abord; & le Comte de *Champagne* retenoit toujours la Ville de *Sens*. Il falut que *Henri* marchât vers cette Ville. Les habitans lui en ouvrirent les portes, & les troupes du Champenois furent battues trois fois. Il fut contraint de s'enfuir à demi nud; mais ſa fierté l'auroit empêché de ſe ſoumettre à *Henri*, s'il n'eût craint que l'Empereur & le Roi de France ne ſe joigniſſent enſemble pour l'accabler.

Comte de Champagne attaqué par Henri, & vaincu.

Mr. *de Mezeray* parle dans cette année, d'*Humbert*, ſurnommé *aux blanches mains*, Comte de Maurienne & de Savoye, vaſſal du Royaume de la Haute Bourgogne; & ſouche de la Royale Maiſon de Savoye, qui tient aujourd'hui un grand rang entre les Souverains de la Chretienté.

Humbert aux blanches mains.

La commune opinion fait deſcendre ce Prince d'un *Beroald* de Saxe, qui étoit iſſu de *Vitikind*; ſoit par la même branche que les trois *Othons* Empereurs, ſoit par une autre. Mr. *Du Bouchet* ſoutient que *Humbert* étoit petit-fils de l'Empereur *Louis* fils de *Bozon*; & fils de *Charles Conſtantin*, & de *Thetberge*; d'autres, de *Hugues* Roi d'Italie; quelques-uns, des anciens Comtes de *Mâcon*, ou des Marquis d'*Yvrée*. *Humbert* épouſa *Ancilie*, ou *Hancille*, dont il eut *Amé I. Guichenon* rapporte ſur l'autorité de *Pingon*, que cet *Humbert* commença à commander en Maurienne & en Savoye l'an 1024. quoique le P. *Monod* mette cela à l'an 1019. Il remarque, qu'*Ermengarde* femme de *Rodolphe* ou *Raoul III.* Roi de Bourgogne, d'Allemagne & de Provence, voulant

Guichenon. La Maiſon de Savoye.

Louis Chieſa. Du Chêne. Chifflet. Dict. hiſt. de Mor.

An. de N. S. 1033.

An. de N. S. 1033.

lant fonder le Monaſtere de Notre-Dame de *Teloyre*, ſur le bord du Lac d'Anneci, déclara par la Charte, que c'étoit par l'avis non ſeulement de *Leger* Archevêque de Vienne, d'*Emma* Archevêque de Tarentaiſe, de *Frideric* Evêque de Geneve; mais encore de ce Comte *Humbert*, qui ſigna cette Fondation avec la Reine; & il croit que cette fondation eſt de l'an 1025. Il cite un Auteur, qui écrit que ce Comte ſe trouva à *Verceil* l'an 1032. lorſque l'Empereur *Conrad* y paſſa pour ſon Voyage d'Italie, & qu'il l'accompagna juſqu'à Rome. C'eſt ce que *Guichenon* récite, dans l'Hiſtoire de la Royale Maiſon de Savoye, p. 185.

Les Sarraſins furent encore battus cette année, dans l'Orient.

On dit, que *George Maniace* Protoſpataire ſe ſaiſit d'*Edeſſe*; & on en apporta la Lettre, qu'on prétend que Jéſus-Chriſt avoit écrite de ſa main à *Abgare:* mais la plupart des Savans conviennent que c'eſt une Lettre ſuppoſée.

La Chronique de *Mouſon* dans le Dioceſe de Rheims, qui commence par l'an 971. finit à cette année, & ſe trouve dans le T. VII. du Spicilege de *Dacheri*.

An. de N. S. 1033.

George Maniace ſe ſaiſit d'Edeſſe, & en apporte une lettre qu'on prétend avoir été écrite par J. Chriſt. Chronique de Mouſon.

L'an 1034. *de N. S. Le* 1. *de Michel Paphlagonien. Le* 11. *de Conrad II. Le* 4. *de Henri Roi de France. Le* 2. *de Benoit IX. Indiction II.*

Zon. l. 17. *n.* 13. *p.* 133. *Cedr. p.* 733. Zoé fait empoiſonner Romain IV.

ZOé femme de *Romain IV.* Empereur d'Orient, étant extrêmement voluptueuſe, aima ſi éperdûment un certain *Michel* ſon Argentier, que voulant ſe délivrer de ſon Epoux, à qui l'âge avancé ne permettoit pas de ſatisfaire aux deſirs illicites de ſon Epouſe impudique, elle le fit empoiſonner d'un poiſon lent, qui le tint quelque tems dans la langueur. On dit même que *Zoé*, impatiente de voir l'effet de ſon poiſon, & de jouïr tranquillement de ſes déteſtables amours, ne voulut pas attendre davantage, & qu'un jour que *Romain* étoit dans le Bain, elle l'y fit étouffer. Quelques-uns ajoutent, qu'aſſiſtée de ſon Amant, elle s'approcha de ſon mari, le prit par les cheveux, & lui fit plonger la tête dans l'eau, juſqu'à ce qu'il fut étouffé. *Michel Pſellus* dit que *Romain* ne regna que cinq ans & demi; & qu'il ne ſait point ſi ce Prince fut empoiſonné, quoiqu'on en fit courir le bruit.

MICHEL DE PAPHLAGONIE lui ſuccede. *Bar. Cedr.*

L'Imperatrice ſe voyant délivrée de *Romain*, voulut achever ſon entrepriſe, & mettre ſur le Trône Impérial *Michel*, qui fut ſurnommé *de Paphlagonie.*

On dit donc, que pour réuſſir dans ſon deſſein, elle fit appeller *Alexius* le Patriarche, à qui elle expoſa, que *Romain* étant mort, elle deſiroit qu'à l'heure même il ſacrât *Michel*, auquel elle avoit deſtiné la Couronne. Cette propoſition ſurprit le Patriarche: mais, preſſé par l'impudique *Zoé*, corrompu par ſes préſens, effrayé par ſes menaces, il fit tout ce qu'on exigeoit de lui.

Etrange maladie de Michel. *Cedr. p.* 735.

Michel donc fut couronné: mais l'Hiſtoire remarque, que par un juſte jugement de Dieu, il fut ſi tourmenté dans ſa conſcience, qu'il devint, de beau qu'il étoit, difforme

&

An. de N. S. 1034.

& hors d'état de pouvoir gouverner l'Empire. *Baronius* rapporte qu'il étoit poſſedé; mais *Pſellus* dit qu'il avoit le mal caduc; & *Zonare* même remarque, qu'il avoit ces accidens avant la mort de *Romain*; & que cela faiſoit que l'Empereur ne le ſoupçonnoit pas, bien qu'on l'avertit de la mauvaiſe conduite de *Zoé* avec ce *Michel*.

Baron ex Curopal.

Ce *Michel* avoit deux freres, dont l'un, nommé *Jean*, faiſoit les fonctions d'Empereur, & éloignoit *Zoé* du Gouvernement; & l'autre, étant allé à Antioche, y fit mourir cruellement cent des principaux de la Ville, contre le ſerment qu'il avoit fait de ne leur faire aucun mal, ſur ce qu'ils avoient tué l'un de ceux qui exigeoient les impôts.

Viſion d'un Evêque.

Cedrenus dit, qu'un Evêque eut alors un ſonge, ou une viſion. Il lui ſembla de voir un Eunuque vêtu d'habits blancs, d'une beauté éclatante, qui, lui préſentant trois ſacs, lui commandoit de les ouvrir les uns après les autres. Que du premier, il étoit ſorti des viperes, des ſerpens, & des ſcorpions; du ſecond, des aſpics, des baſilics, & de certaines grenouilles venimeuſes qui ſe tiennent dans les buiſſons; du troiſieme, des mouches cantharides, des guêpes, des moucherons, & d'autres inſectes. On ne manqua pas de dire, que c'étoit là un préſage de grands malheurs.

Chronog. Hildes. Crom. l. 1.

Mieceſlas ou *Mieſco*, Roi de Pologne, mourut le 15. de Mars. Il avoit un fils nommé *Caſimir*. Quelques-uns diſent qu'il le laiſſa ſous la tutele de ſa mere, nommée *Rixa*, fille *Rhemfroy* Palatin du Rhin, & niece de l'Empereur *Othon III.* On ajoute que cette femme, qui étoit Allemande, ayant confié le gouvernement des affaires aux Officiers de ſa Nation, s'attira la haine des Polonois, qui ſe revolterent; & qu'elle prit la fuite dans la Saxe, où elle emporta tous les tréſors du Royaume. Mais d'autres croyent que cette Princeſſe avoit quitté ſon mari, avant ſa mort, & s'étoit retirée vers *Conrad* Empereur. Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain, qu'après la mort de *Mieſco*, la Pologne fut dans un grand deſordre pendant pluſieurs années. On n'épargnoit pas les Temples mêmes.

Mort de Mieſco. *Long. in Annal.*

An. d N. S. 1034.

Deſordres dans la Pologne.

Jaroſlas Duc de la Ruſſie, & *Prediſlas* Duc de Boheme, y faiſoient des courſes qui déſoloient tout le Royaume. *Caſimir* paſſa en France incognito, ſous le nom de *Charles*; il étudia à Paris, puis il vint en Italie; & enfin il ſe rendit Religieux de *Clugni*, ſous *Odilon*, & il y prit l'Ordre de Diaconat. Il y eut un Interregne de 7 ans en Pologne.

Caſimir fils de Mieſco s'enfuit, & ſe fait Religieux de Clugni.

Pendant que *Conrad* étoit en Bourgogne, où il étoit allé pour domter ceux qui ne vouloient pas ſe ſoumettre, ſon fils *Henri*, quoique fort jeune, faiſoit parler de lui dans la Boheme. Il y ſoumit *Udalric* Duc de Boheme, & tous ceux qui étoient contraires à l'Empereur; & étant allé au-devant de ſon pere qui revenoit de la Bourgogne, il donna un double ſujet de joye aux peuples, en leur apprenant deux victoires qu'il avoit remportées.

Conquêtes de Henri en Boheme.

L'Empereur ayant amaſſé des troupes, ſe mit en marche contre certains peuples qui étoient auparavant à demi Chretiens, & qui étoient devenus tout-à-fait Payens. Ils étoient appellez *Leuticiens*, ou *Lutiziens*. Les Savans ne ſont pas d'accord ſur ces peuples. *Krantzius*, *Blondel*, le P. *Mabillon*, & quelques autres ont cru que c'étoient les peuples de *Luſace*, qui eſt une Province d'Allemagne, des dépendances du Royaume de Boheme, entre la Sileſie, la Saxe, le Brandebourg, &

Conrad marche contre les Leuticiens.

Krantz. l. 5. de Sax. Blond. in plen. aſſertione Geneal. Francicæ. p. 23.

An. de N. S. 1034.

& la Boheme. Ceux du païs donnent à cette Province le nom de *Lauſnits*. Mais le P. *Pagi* croit, que ce ſont plutôt des peuples du Duché de *Mekelbourg*, qu'on appelloit *Varini*, ou *Warni*; & il ſe fonde ſur *Glaber* & *Ditmar*. Ces Payens faiſoient des courſes dans la Saxe. L'Empereur y vint, & voulut ſavoir qui avoit troublé la paix, laquelle ſembloit être ſi bien établie. Les Payens diſoient, que les Saxons étoient la cauſe de la guerre; & offroient de le prouver dans un Duel, ſi l'Empereur y conſentoit. Les *Saxons* diſoient la même choſe, & faiſoient les mêmes offres. L'Empereur, par le conſeil des Seigneurs de ſa Cour, conſentit au Duel. D'abord on vit deux Champions, choiſis par les deux Partis, qui ſe mirent ſur les rangs. Le Chretien, dit *Wippon*, ſe confiant dans ſa ſeule Foi, qui, ſans les œuvres de juſtice, eſt morte; & ne conſiderant pas que Dieu, qui eſt la vérité-même, juge tous les hommes d'un droit jugement, qu'il fait lever ſon ſoleil ſur les bons & ſur méchans, & pleuvoir ſur les juſtes & ſur les injuſtes, commença l'aſſaut. Le Payen, fondé ſur la juſtice de ſa cauſe, & en étant convaincu dans ſa conſcience, ſoutint vigoureuſement l'attaque, & la ſoutint ſi bien, que le Chretien mourut de ſes bleſſures. Cet heureux ſuccès enfla tellement le cœur aux Payens, qu'ils ſe ſeroient jettez ſur les Chretiens, ſi l'Empereur ne ſe fût trouvé ſur les lieux: mais il arrêta leur fureur; & pour empêcher leurs courſes, non-ſeulement il fit conſtruire un Château, où il mit une forte garniſon, mais encore il engagea les Princes de Saxe, par ſerment, à s'oppoſer à ces Payens. Après quoi il s'en retourna. *Hofman* l. II. de ſes Ann. de Bamberg rapporte un combat qui eut un ſuccès tout oppoſé. Il dit qu'un jeune Vandale, d'une grande taille, & d'une force extraordinaire, en préſence de l'Empereur, du Roi *Henri* ſon fils, & de toute l'Armée, fut vaincu par un Chretien nommé *Gonthier Schluſſelberg*, dans un Duel à cheval, & fut amené par ce moyen à la Religion Chretienne. Il récite que ce jeune *Vandale* ayant été bleſſé cruellement, & abattu de ſon cheval, ſe jetta aux pieds du Vainqueur, reconnut devant tout le monde la fauſſeté de la Religion Payenne, & demanda ſa grace, & d'être batiſé. L'Hiſtorien ajoute, que ce Payen portoit ſur ſon caſque des aigrettes de Héron, & qu'on voyoit ſur ſon bouclier trois pieds de ce même oiſeau. On lui donna dans ſon batême le nom de *Gonthier*. *Hofman* remarque encore, qu'après ce batême, le Roi *Henri*, *Azon* Prince de Moravie, & *Gonthier* lui firent de riches préſens, de gobelets d'or, d'une grande quantité d'argent, de chevaux bien ornez, & d'autres choſes. *Gonthier* l'ayant enſuite mené en Franconie, lui avoit établi cent écus d'or par an pour toute ſa vie; & le Roi *Henri* lui donna de nouvelles armes, un *Ecu* dont une partie étoit d'argent, & l'autre partie d'azur, & aux 4 côtez quatre aigrettes de Héron. *Hofman* dit que les aigrettes de Héron étoient des marques de valeur, & des anciennes Armoiries; que la *couleur d'argent* ſignifioit la Religion Chretienne, que le Vandale avoit embraſſée; & *l'azur* la Religion Payenne. Ce nouveau Chretien, quelque tems après, ſuivit *Godefroy de Bouillon* dans ſon Expédition de la Terre-ſainte, & fit de ſi grands exploits, que *Godefroy* ajouta quelque choſe aux Armes que ce vaillant Guerrier portoit; & il

An. de N. S. 1034.

Mab. ſec. 5. Bened. in notis ad Vitam S. Adalb. p. 862.

Duel fameux entre un Chretien & un Payen.

Le Chretien ſuccombe.

le

An. de N. S. 1034.

le maria avec une perſonne d'une grande beauté, après lui avoir donné de grandes richeſſes.

Les Allemans & les Nations du Nord décidoient leurs procès par les Duels. *Frothon III.* Roi de Dannemarc déclara par une Loi authentique, qu'il valoit mieux terminer les differends pas les armes, que par la raiſon; & par les coups, que par les paroles. Cette Loi fut reçue dans toute l'*Allemagne*, dans la *Scandinavie*, & dans la *Norwege*. On croit que l'irruption des Barbares dans l'Empire Romain y introduiſit cette coutume. Mais les *Gots*, après s'être civiliſez en Italie, abolirent un exemple ſi cruel. Les Loix Saliques, Allemandes & Bavaroiſes, ordonnoient les Duels pour la déciſion de certains differends. Il y a une Loi de *Gondebaud*, qui dit que ſi une des perſonnes, à qui on a offert de faire le Serment, refuſe de jurer, & prétend prouver ſon droit par les armes, on ne doit pas le lui refuſer: & cette Loi ſubſiſta longtems en Bourgogne & en France, quoiqu'*Avitus*, *Agobard*, & le Concile de *Valence* la condamnaſſent. Les *Lombards* autoriſerent cet uſage: *Othon II.* dans la fameuſe Aſſemblée de *Verone*, ordonna des Duels comme une moyen propre à décider les Cauſes douteuſes, même celles des Egliſes, qui étoient obligées de nommer des Champions.

Bonfinius met dans cette année, la mort d'un Roi qui avoit beaucoup contribué à diſſiper les erreurs du Paganiſme; c'eſt celle d'*Etienne* Roi de Hongrie: mais il récite auparavant une conſpiration qu'on avoit faite contre ce Prince, dans le tems qu'il étoit tombé dans une eſpece de langueur. Il dit, que l'un des conſpirateurs entra dans la chambre du Roi, ſur le ſoir, avant qu'on portat les flambeaux, ayant une épée cachée. Comme il entra fort doucement, afin que le Roi ne s'en apperçût point, il arriva que ſon épée vint à tomber, & fit du bruit en tombant; ce qui donna lieu au Roi de demander ce que c'étoit. Ce malheureux ſe jetta auſſi-tôt aux pieds du Prince, & lui confeſſa ſon crime, & ſes complices. Le Roi lui fit grace, mais les autres furent punis. Cependant, le Roi ne vécut pas longtems après cette conſpiration; & ſentant approcher ſa fin, il fit appeller les Evêques & les Grands du Royaume, & il les exhorta puiſſamment à maintenir la Religion de Jéſus-Chriſt, à obſerver la juſtice, à aimer la paix, à s'aimer les uns les autres, à vivre bien avec leurs voiſins: & après avoir recommandé ſon ame à la Bienheureuſe Vierge, il mourut le jour que l'on prétend qu'elle a été élevée au Ciel: mais d'autres mettent la mort de ce Prince à l'an 1038. comme nous le verrons.

Rer. Hung. Decad. II. l. 1. p. 213. Mort d'Etienne Roi de Hongrie. Conſpiration contre lui.

An. de N. S. 1034.

La Ville de *Paris* fut preſque toute conſumée dans cette année, par un embraſement. Dans les années ſuivantes, pluſieurs autres Villes furent expoſées au même malheur. Ces accidens ne devoient pas ſurprendre dans ce tems-là, parce que les Villes n'étoient preſque toutes, alors, bâties que de bois.

Embraſement à Paris. *Mezerai.*

Robert Duc de Normandie s'étant jetté en Bretagne, voulut contraindre les Bretons de lui faire hommage, nuds-piez, & déſola toutes les contrées des environs de *Dol*. Dès qu'il ſe fut retiré, le Duc *Alain*, réſolu de s'en venger, ſe jetta ſur l'Evêché d'*Avranches*; mais *Niel* Vicomte de Coltentin, & un Seigneur nommé *Alurede Gigault* (c'eſt-à-dire, le Géant, parce qu'il étoit de fort grande taille) repouſſerent ce Duc, & le renvoyerent battu & confus.

Robert de Normandie veut contraindre les Bretons de lui faire hommage.

Il ſe tint quelques Conciles en France, pour empêcher ces guerres,

Conciles de France. *Marca l. 4. de Concord. c. 14. Du-*

An. de N. S. 1034.

qui ſe faiſoient entre les Seigneurs du Royaume, & qui ruinoient la France.

Il y eut auſſi cette année un Concile à *Landaff*, Ville d'Angleterre dans le Comté de Glamorgan, au pais de Galles, avec titre d'Evêché, ſuffragant de Cantorberi. *Joſeph*, Evêque de la Ville, le tint; & le Roi *Mouric* Roi de *Guilat-morcant* y fut excommunié, pour avoir oſé violer un Lieu de refuge.

Samuel Chofni, né à Cordoue, qui avoit publié un Commentaire ſur le Pentateuque, dont le Manuſcrit eſt dans la Bibliotheque du Vatican, & qui, à ce qu'on dit, eſt plein d'allégories, ayant eu quelque diſpute avec un Théologien de la Nation, mourut dans le combat, cette année.

An. de N. S. 1034 à Landaff en Angleterre. *Spelman. T. 1. f.* 570. Samuel Chofni. *Baſnage hiſt. des Juifs l. VII. c.* 5 *p.* 1533.

Frene. Diſſertat. ſur Joinv. Des guerres particulieres. *M. Antoine Domin. de Treaga & Pace.* Concile

L'an 1035. *de N. S. Le* 2. *de Michel. Le* 12. *de Conrad. Le* 5. *de Henri Roi de France. Le* 3. *de Benoit IX. Indiction III.*

Wippo. Helmold. in Chron. Slav. l. 1. c. 18. *Herman Contract. Chronog. Hildens. Glab. l.* 4. *c.* 8.

QUoiqu'il ſemblât que *Conrad* avoit pris toutes ſes précautions pour empêcher les déſordres des *Leuticiens*; cependant, ces Payens ne tarderent pas longtems à faire quelques mouvemens. Ils prirent par adreſſe le Fort que *Conrad* avoit fait bâtir, & pluſieurs de ſes ſujets furent mis à mort. L'Empereur en fut fort irrité, & vint avec des troupes vers l'Elbe. Les Payens s'oppoſerent à ſon paſſage: mais *Conrad* ne laiſſa pas de paſſer avec ſon Armée; & les ayant mis en fuite, il déſola & brûla tellement leur pais, qu'ils furent enfin humiliez, & s'engagerent de payer plus de tributs & d'impôts qu'ils n'avoient jamais donné aux autres Empereurs. Ce qui irrita extrêmement *Conrad*, fut la maniere en laquelle ils avoient traité une Image de bois de Jéſus-Chriſt crucifié. Non ſeulement ils s'en étoient moquez, mais ils l'avoient ſoufletée, ils lui avoient arraché les yeux, & ils lui avoient coupé les mains & les pieds. L'Empereur fut tellement indigné de leur fureur, qu'il fit mourir un grand nombre de Payens, pour venger le mépris qu'ils avoient fait d'une Image du Redempteur du Monde: c'eſt ce qui fit qu'on appella *Conrad*, le *Vengeur de la Foi*, & qu'on le compara à deux Empereurs Payens, qui donnerent trente Juifs pour un denier, afin de ſe venger de ce qu'ils avoient acheté Jéſus-Chriſt pour 30 deniers. Je ne ſai où *Wippon* a pêché ce dernier conte.

Conrad attaque de nouveau les Leuticiens.

Image de J. Chriſt inſultée par les Leuticiens.

L'Italie étoit dans de grands troubles: les petits conſpiroient contre les grands; & il ſe faiſoit de petites guerres, qui dépeuploient le pais. *Conrad* apprit ces mouvemens, & ſe prépara pour les appaiſer l'année ſuivante.

Calviſ. ex Hepid. Reg. Huntind. Wippo. p. 440. *Herm. Contr.*

Les Italiens diſoient, que ſi l'Empereur ne les venoit voir, ils ſe feroient des Loix. Comme on le dit à *Conrad*, il répondit: Si les Italiens ont faim de Loix, je les en raſſaſierai.

Dans cette année, on dit qu'il maria ſon fils *Henri* à la fille de *Canut* Roi d'Angleterre, de Dannemarc & de Norvege. Mais *Wippon* dit que ce fut le fils de *Canut* nommé *Hardecanut*, qui donna ſa ſœur *Gunilde*, ou *Cunegonde*, au Roi *Henre* fils de *Conrad*. *Canut* finit ſes jours avant ce mariage, ſavoir cette année 1035. ſelon quelques Hiſtoriens. (Mr. *de Larrei* met la mort de ce Roi

Mort de Canut.

An. de N. S. 1035.

Roi à l'année 1036. le 12. de Novembre.) Il fut enterré à Winchester, ſelon les Hiſtoriens Anglois; & à Rouen, ſelon les Chroniques de Normandie, qui diſent qu'il mourut dans cette Proviece. Il laiſſa le Royaume de Norvege à ſon fils *Swein*, qu'il avoit eu d'*Alvine*, ou *Alfgive*; celui de Dannemarc, à *Canut*, ou *Hardecanut*, fils d'*Emma* veuve d'*Ethelred*; & celui d'*Angleterre*, à *Harald*, qu'il avoit eu auſſi d'Alvine.

Mort de Sanche le Grand. *Caluiſ. ex Mar. Turq. p. 334. l. 7.*

Sanche III. ou *IV.*, *le Grand*, Roi de *Navarre*, mourut auſſi. Comme il alloit voir des Reliques qui étoient à *Oviedo*, il fut tué dans ce voyage, qu'il faiſoit à pied.

Son Royaume partagé.

Après ſa mort, ſes enfans prirent poſſeſſion des Etats qu'il leur avoit laiſſez. D. *Garcia*, de celui de *Navarre*; D. *Fernand*, de celui de *Caſtille*; D. *Gonzalo*, de *Sobrarbe* & *Ribagorſa*; & D. *Ramir*, d'*Arragon*.

Ainſi un Etat, dont la grandeur avoit obligé D. *Sanche* à ſe faire appeller Empereur des Eſpagnes, fut partagé en quatre portions.

André Favyn, dans ſon Hiſtoire de Navarre l. III. dit que D. *Sanche* fit rebatir ſur la fin de ſes jours la Ville de *Palença*, qui avoit été ruïnée par les Mores, enſorte qu'il n'étoit reſté qu'une Chapelle dédiée à S. *Antonin*. Ce Prince, qui aimoit fort la chaſſe, pourſuivant un jour un Sanglier, & cette bête s'étant jettée dans cet Oratoire, le Roi voulut l'enferrer de ſon dard; mais auſſi-tôt il ſe ſentit ſans force. Alors, ajoute l'Hiſtorien, il s'apperçut du lieu où il étoit; & ayant imploré le ſecours de S. *Antonin*, il fut incontinent guéri. Ce fut un grand bonheur pour le Sanglier, car apparemment il eut la vie ſauve. Mais le Roi fit conſtruire une Egliſe ſuperbe, fit rebâtir de nouveau cette Ville, & y plaça le Siege Epiſcopal.

Dès qu'il fut mort, le Roi de Leon *Beremond*, qui avoit donné ſa ſœur en mariage à D. *Fernand* nouveau Roi de Caſtille, ne voulut pas tenir les conditions portées par le Traité qu'il fit en mariant ſa ſœur, & voulut s'emparer des terres qui confinoient à la riviere de *Cea*, qui avoient été conquiſes par *Sanche le Grand* ſur *Beremond*, & que *Beremond* avoit laiſſées à D. *Fernand*, en lui donnant ſa ſœur. Nous verrons ce qui arriva dans la ſuite.

An. de N. S. 1035.

Abreg. Chronol. de l'hiſt. de Suede.

On met ici le commencement d'*Emund Slemne*, qu'on croit avoir été Roi de Suede, qui fut odieux à ſes ſujets pour avoir fait un Traité desavantageux avec le Roi de Dannemare au ſujet de la *Schonie*, que les Suedois prétendoient faire partie de l'ancien Royaume de Gothie, & que ce Prince, plus brave qu'habile, reconnut appartenir à la Couronne de Dannemare.

Sarraſins font du ravage & ſont battus. *Cedrem. p. 737. 738.*

Les *Sarraſins* ravagerent cruellement les frontieres de la *Thrace*, & les Iles *Cyclades*, (ce ſont les Iles de l'Archipel:) mais il y en eut pluſieurs de tuez, pluſieurs faits priſonniers, & pluſieurs ſuppliciez. Les Sarraſins furent auſſi battus en Lombardie.

Il y eut un grand tremblement de terre en Orient, & cinq Bourgs furent engloutis. Les Sauterelles déſoloient tout, & les gens étoient obligez de vendre leurs enfans.

Les Pélerinages en Jéruſalem étoient fort à la mode: & on voyoit venir des gens de toutes ſortes de conditions dans cette fameuſe Ville d'Orient.

Mort de Robert Duc de Normandie. *Hiſt. de Norm. l. VI. Glab. l. 4. c. 6.*

Robert Duc de Normandie, qui y étoit allé, mourut à *Nicée* en Bithynie.

Gabriel du Moulin, l. IV. dit de ce *Robert*, qu'allant à Jeruſalem, il voulut paſſer par Rome; & que ſortant de la Ville, comme il eut apperçu que la ſtatue de *Conſtantin le Grand*,

An. de N. S. 1035.

Mezerai. Orderic. c. 3.

Reparties de ce Robert.

Grand, qui étoit monté ſur un cheval de bronze, étoit ſans robe & ſans couverture, il dit tout haut, que les Romains portoient peu d'honneur à leur Seigneur, puiſque tous les ans ils ne lui donnoient pas une robe. Il rapporte encore diverſes réponſes de ce Prince. Il dit, que comme c'étoit la coutume de laiſſer tomber ſon manteau lorſqu'on s'approchoit de l'Empereur de Conſtantinople, il voulut ſuivre cette pratique, & ordonna à ſes gens de l'imiter; mais que comme le Chambellan de l'Empereur voulut relever & lui rendre ſon manteau, il dit, qu'un habit qui avoit une fois touché la terre, ne ſervoit jamais aux Normans. Un jour l'Empereur l'ayant invité à dîner, avec les Seigneurs de ſa ſuite, ſans leur donner des ſieges; le Duc & ſes gens quitterent leurs robes; & les ayant amoncelées, s'aſſirent deſſus, & les laiſſerent après le dîner, ſans vouloir les reprendre; diſant, que ce n'étoit pas la coutume des Normans, de porter des ſieges ſur les épaules. C'eſt ce même Prince, qui, étant contraint de ſe faire porter dans une litiere par des Mores, dit à un Pélerin Normand qu'il rencontra, & qui lui demanda s'il ne vouloit rien envoyer au païs; Rien dit-il, ſinon que tu as vu des Diables qui me portoient en Paradis: entendant par-là les *Mores*.

A ſon départ, il avoit inſtitué ſon héritier, un fils unique qu'il avoit, nommé *Guillaume*, quoiqu'il fût bâtard, né de la fille d'un Pelletier de Faláiſe, nommée *Arlette*, ou *Adeline*; & il l'avoit laiſſé à Paris ſous la protection du Roi *Henri*, confiant l'adminiſtration de ſes Etats à *Alain* Duc de Bretagne. La ſuite fera voir, que *Robert* eut raiſon d'inſtituer pour ſon héritier *Guillaume* ſon fils naturel, qui mérita le nom de *Guillaume le Conquérant*. On dit, que ſa mere

Guillaume ſon fils naturel eſt inſtitué ſon héritier.

ſongea qu'il ſortoit de ſon ventre un grand arbre, qui étendoit ſi haut ſes branches, qu'il couvroit toute la Normandie. C'eſt dans cette année que quelques-uns mettent le Concile de *Tribur*, dont j'ai parlé à l'année 1031. Un autre Chronographe le met à l'année 1036: mais le ſentiment de ceux qui le placent dans celle-ci, paroit le mieux fondé.

An. de N. S. 1035.

Baron. Herm. Contr. Concile de Tribur. *Concil. T. IX. p. 937. Coſſart. ex Baldric. in Chron. Camer. l. 3. c. 57.* le met à l'année 1031.

C'eſt-là ce qu'il y a eu de plus conſiderable pour les affaires du Monde. A l'égard de celles de l'Egliſe, le Cardinal *Baronius* dit, que *Brunon* Evêque d'Angers, & *Berenger* ſon Archidiacre, ne cachoient point leurs ſentimens touchant l'Euchariſtie; & que cela obligea le Roi *Henri* de vouloir faire tenir un Concile; mais qu'il en fut empêché par *Durand* Evêque de Liege, qui, à ce que dit ce Cardinal, écrivit au Roi, qu'il faloit faire ſavoir auparavant la choſe au Pape. Dans cette Lettre, il dit qu'il étoit parvenu juſqu'à ſes oreilles, que *Brunon* & *Berenger* enſeignoient que l'Hoſtie, qu'on appelle *Corpus Domini*, n'étoit pas tant un corps, que l'ombre & la figure du corps de Jéſus-Chriſt; & que les mariages légitimes pouvoient ſe diſſoudre: & que ces deux hommes détruiſoient le Batême, autant qu'ils le pouvoient.

Brunon & Berenger. *T. IV. Anal. Mabill. p. 396.* Durand Evêque de Liege.

Mais 1. ce *Durand* de Liege étoit mort l'an 1025., pluſieurs années avant que *Berenger* eût publié ſes ſentimens. Ainſi il paroit que cette Lettre, qu'on a donnée ſous ſon nom, étoit de *Deoduin* Evêque de la même Ville. Voici la Lettre de ce *Deoduin*.

Au Roi Henri, Deodwin Evêque de Liege.

Apud Mabill. Anal. T. IV. p. 396.

„ Le bruit ſe répand au-delà „ des frontieres de France, & a dé- „ ja percé dans toute l'Allemagne, „ que *Brunon* Evêque d'Angers, & „ *Be-*

An. de N. S. 1035.

„ *Berenger* de Tours, enſeignent que
„ le Corps du Seigneur n'eſt pas
„ ſon Corps, mais l'ombre & la figure
„ de ſon Corps: Qu'ils ſéparent les
„ mariages légitimes, & détruiſent
„ autant qu'ils le peuvent le Batême
„ des Enfans. J'apprens que, par le
„ zèle que vous avez pour l'Égliſe
„ par l'inſpiration divine, vous avez
„ convoqué un Concile de votre
„ noble Royaume, afin d'ôter un
„ ſi grand opprobre, & l'effacer,
„ s'il eſt poſſible, de la mémoire
„ des hommes. O la pieuſe volon-
„ té, très digne d'un Roi! Plût à
„ Dieu ſeulement, qu'elle pût avoir
„ ſon effet, & que ceux qui ſont
„ convaincus d'un ſi grand ſacrilege,
„ portaſſent bien-tôt la vengeance
„ qui leur eſt dûe! ce qui ſeroit aiſé:
„ mais nous en deſeſperons, parce
„ que *Brunon* eſt Evêque, & qu'on
„ ne peut condamner un Evêque
„ ſans l'autorité Apoſtolique. C'eſt
„ pourquoi nous tous, qui ſommes
„ les Enfans de l'Égliſe, accablez
„ de douleur, nous craignons que
„ ſi dans des tems ſi perdus, vous leur
„ accordez l'audience dans un ſaint
„ Concile, comme ils le deman-
„ dent parce qu'ils ſe croyent aſ-
„ ſurez d'échaper la peine, il y
„ aura un ſcandale parmi tous les
„ Chretiens, qui croiront que
„ ceux qui n'ont été ni dégra-
„ dez, ni punis, n'ont pu être con-
„ vaincus, & ſont juſtifiez. C'eſt
„ pourquoi nous ſupplions V. M.
„ que vous ne daigniez pas écouter
„ leur Doctrine impie, ſacrilege
„ & criminelle, juſqu'à ce que vous
„ ayez reçu de Rome le pouvoir de
„ les condamner. Le plus ſûr ſeroit
„ de n'écouter pas de pareilles gens;
„ & le Concile ne doit pas être
„ aſſemblé pour les écouter, mais
„ uniquement pour déliberer ſur
„ le ſupplice qu'ils méritent. Car
„ on ne doit écouter les Héréti-
„ ques, que lorsque leurs Héréſies
„ n'ont pas été condamnées. Il
„ faut leur refuſer l'audience du
„ Concile, puiſque nous croyons
„ que *Brunon* & *Berenger* ſont déja
„ anathématiſez. Et ſi vous le trou-
„ vez bon, nous délibererons ſeule-
„ ment avec vos Evêques, avec
„ l'Empereur votre bon Ami, & le
„ Pape, ſur le degré du ſupplice
„ qui doit leur être infligé". Quel Evêque, qui veut que l'on condamne les gens ſans les entendre!

An. de N. S. 1035.

2. Les Freres *de Ste. Marthe* remarquent, que *Brunon* ne ſucceda à *Humbert* dans l'Epiſcopat d'*Angers*, que l'an 47. Nous ne voulons pas encore ici traiter du ſentiment de *Berenger*; nous en parlerons dans les années ſuivantes.

Alberic in Chron.

Je ne dirai ici que deux mots ſur *Berenger*. Il naquit à Tours, à la fin du X. Siecle, ou au commencement de XI. Il fit ſes Etudes à Chartres, ſous *Fulbert*, & continua de demeurer dans cette Ville, juſqu'à la mort de l'Evêque. On dit que dès ce tems-là il fit connoitre qu'il avoit des ſentimens contraires à celui de *Paſchaſe* ſur la Réalité. Il quitta *Chartres*, & revint à *Tours*. Son habileté le fit choiſir, pour enſeigner dans les Ecoles publiques de S. *Martin*, dont il fut fait enſuite *Camerier*, puis *Tréſorier*. Il quitta cette Ville, pour aller à *Angers*; où il fut Archidiacre, quoiqu'il enſeignât toujours à *Tours*. Il eut pour Diſciple *Brunon*, qui fut Evêque d'*Angers* l'an 1047. Nous n'en dirons pas davantage maintenant.

Berenger. *Dupin. p.* 6.

C'eſt une fable que ce que *Baronius* rapporte, que *Fulbert*, dans ſon lit de mort, voyant *Berenger*, dit qu'il voyoit un Démon qui étoit près de lui, & qui corrompoit pluſieurs perſonnes. *Guillaume de Malmesburi* avoit déja rapporté la même choſe, & *Vincent* de Beauvais. *Oudin* dit que

Oudin Comm. de ſcript & ſcript Eccl. T. II. p. 624.

An. de N. S. 1035.

que lorsque *Fulbert* mourut, *Berenger* n'avoit que dix ou douze années, ſelon le calcul de ceux qui croyent qu'il avoit 30 ans l'an 1050, qu'il commença à ſemer ſes ſentimens. Or comment pouvoit-il, à cet age, corrompre pluſieurs perſonnes, ce qu'on fait dire à *Fulbert?*

Vita ſæc. 6. Bened. p. 372. Bolland. Jun. t. 19. p. 87. Mort de Simeon.

On met dans cette année, la mort d'un certain Reclus, nommé *Simeon*, dont *Evervin*, ou *Ebroin*, Abbé d'un Monaſtere de *Treves*, a fait la Vie. Il étoit né à Syracuſe en Sicile, de parens Grecs & très nobles. On dit qu'il ſavoit cinq Langues; l'Egyptien, le Syriaque, l'Arabe, le Grec, & le Latin. *Poppon* Archevêque de Treves le prit pour compagnon de ſon voyage à Jeruſalem; & à ſon retour, il choiſit une petite loge dans une Tour de la Ville de *Treves*, où l'Archevêque l'enferma ſolennellement, en préſence du Clergé & du Peuple, le jour de S. *André*, 1028. Il y vécut 7 ans. Comme il ſurvint un grand débordement d'eaux, le peuple alla s'imaginer, que les crimes de *Simeon* avoient attiré cette calamité. Ils vinrent à ſa cellule en foule, jettant des pierres, dont une fenêtre fut briſée; & on le vouloit lapider: *Siméon* demeurant immobile, rendant graces à Dieu, & priant pour eux. Il mourut le 1. de Juin, l'an 1035. *Poppon* Archevêque de *Treves* envoya ſa Vie & ſes miracles au Pape, afin qu'il fût canoniſé. Le Pape ne répondit pas ſi-tôt à l'Archevêque: mais enfin il lui envoya un Légat, comme il deſiroit, avec des Lettres pour la Canoniſation de *Simeon*, qui fut célebrée à *Treves*, le Mecredi 17. de Novembre 1042., quoique l'Egliſe Romaine l'honore le jour de ſa mort. D'autres mettent ſa mort à l'an 1037.

An. de N. S. 1035.

Baron. ex Surio.

L'an 1036 de N. S. Le 3. de Michel. Le 13. de Conrad. Le 6. de Henri Roi de France. Le 4. de Benoit IX. Indiction IV.

Troubles en Normandie. *Hiſt. de Norm. par Du Moulin. l. VII. p. 124.*

GUillaume, le fils naturel de *Robert* Duc de Normandie, dont nous avons parlé dans l'année précedente, avoit deux oncles paternels, dont l'un étoit *Mauger* Archevêque de Rouen, qui étoit marié, & avoit des enfans; & l'autre étoit *Guillaume* Comte d'Arques: auxquels la Nobleſſe du païs eut plus agréablement obei qu'à un batard. Cela cauſa de très grands troubles. *Alain III.* Duc de Bretagne, ſon Tuteur, y étant venu pour les appaiſer, fut empoiſonné par les factieux; & *Conan II.* ſon fils, qui étoit encore au bereeau, lui ſucceda.

Wippo. Hepid.

Les grandes ſéditions qui arriverent en Italie, obligerent l'Empereur *Conrad* à y venir, & à ſe mettre même en chemin au commencement de l'Hiver. Il arriva à Verone à Noel.

Deſordres en Pologne.

Pendant l'abſence de *Caſimir* Roi de Pologne, ſon Royaume fut expoſé à mille maux. *Prediſlas*, ou *Brzetiſlas*, Duc de Boheme, vint avec une grande Armée, aſſieger *Gneſne*. C'eſt la Ville Archiépiſcopale de toute la Pologne. On prétend que *Lechus*, premier Prince du païs, la fit bâtir; & on y a une tradition générale, que ce Prince lui donna le nom de *Gneſne*, à cauſe d'un nid d'Aigle qu'il trouva dans ſes fondemens, parce qu'en Polonois *Gneſiad* ſignifie un nid d'Aigle. Cette Ville étoit

Prediſlas prend Gneſne. Origine de ce mot.

An. de N. S. 1036.

étoit assez bien fortifiée; cependant, elle fut prise, presque sans coup férir. Le corps de S. *Adalbert* fut enlevé, & porté à *Prague*, avec le corps de S. *Gaudence*. *Cromer* parle bien de la prise de *Gnesne*; mais il soutient que, par une fraude pieuse, on donna le corps de S. *Gaudence* aux *Bohémiens*, au-lieu de celui de S. *Adalbert*. Quoi qu'il en soit, ceux de Boheme & de Pologne disputent entre eux sur le corps d'*Adalbert*; les uns & les autres se vantent de l'avoir. *Henschenius* rapporte les raisons des deux partis.

Crom. l. IV.

Henschen. ad diem 23. April.

Dans l'Orient, les *Patsinaciens* firent de grands ravages dans l'Empire; sans avoir égard à l'âge, ils exerçoient de grandes cruautez, & tourmentoient cruellement ceux qu'ils faisoient captifs. *Nosistblabe*, & *Jeroslblabe*, ou *Jarolas*, Princes de Russie, moururent; & la *Servie*, qui, après la mort de l'Empereur *Romain*, avoit secoué le joug, fut de nouveau rejointe à l'Empire. Un *Kalife* d'Egypte finit aussi ses jours; & sa veuve, qui aimoit la Religion Chretienne, ou qui étoit Chretienne en effet, envoya des Ambassadeurs à Constantinople, afin de conclure la paix pour trente ans. C'est ce que *Cedrenus* & *Zonare* nous apprennent de ce qui se passa en Orient. On dit que ce Kalife d'Egypte s'appelloit *Alis Tahir*, ou *Taher*. Il eut pour successeur *Mustanzir Billa*, son fils. Le Duc de Russie, qui mourut, & qu'on appelloit *Jarolas*, étoit fils du fameux *Wolodomir*, qui établit le Christianisme dans la *Moscovie*. *Henri* Roi de France épousa sa fille *Anne*, & en eut trois fils *Philippe*, *Hugues*, & *Robert*, qui mourut enfant.

Ravage des Patsinaciens.

Cedr. p. 739. Zon. t. 15. l. 17. p. 236. 237. Elmacin. l. 3. c. 6.

DuChesne T. IV.

Après la mort de *Canut*, il y eut plusieurs factions en Angleterre. Les uns vouloient pour leur Roi, *Harald*; les autres, *Edouard* fils du Roi Ethelred, ou *Hardecnut*. Les Partis étoient fort échauffez; mais enfin, les Seigneurs du Royaume s'étant assemblez à *Oxfort* pour parler de l'élection d'un Roi, le Parti d'*Harald* fut le plus fort, parce que *Hardecnut* étoit en Dannemarc; *Elfred* & *Edouard*, fils d'*Ethelred* & de la Reine *Emma*, en Normandie.

Ingulph. Factions en Angleterre après la mort de Canut.

An. de N. S. 1036.

Westmon. ad a. 1035.

Le parti d'Harald est le plus fort.

Dès qu'*Harald* fut élu, il fit appeller l'Archevêque *Ælnot*, qui étoit un Prélat de vertu, & fort sage; & il lui ordonna, en joignant pourtant les prieres aux commandemens, de le sacrer pour Roi, de lui remettre le Sceptre Royal & la Couronne, & de l'élever sur le Trône de l'Angleterre. L'Archevêque refusa, protestant avec serment, qu'il ne sacreroit, pendant la vie des enfans d'*Emma*, aucun autre pour Roi. „ *Canut*, dit-il, me les a „ confiez; je leur dois être fidele, „ & je le serai. Je mets sur l'Autel „ sacré, le Sceptre & la Couronne. „ Je ne vous les refuse pas, *dit ce* „ *Prélat à Harald*; mais je ne vous „ les remets pas. Prencz-les vous-„ même, si vous osez vous emparer „ de ce que je remets à Dieu, & „ sur la Table sacrée ". Quelques-uns ajoutent qu'il dit même, qu'il défendoit, sous peine d'indignation de Dieu, le protecteur de ses Autels, à qui que ce soit, de prendre ces Ornemens Royaux, pour les conferer à d'autres qu'au Roi *Canut*. *Harald* se trouva fort embaraſſé; il menaçoit beaucoup, mais il n'avançoit rien. Il offroit des présens, mais il ne gagnoit rien. Il s'affligeoit de ce que cet Archevêque ne se laissoit point fléchir par les présens, ni effrayer par les menaces. Enfin, desespéré, il se retira; & non seulement il mépriſa la bénédiction Episcopale, mais encore il sembloit mépriser la Religion Chretienne. Il

Il veut être couronné.

L'Archevêque refuse.

Vie impie d'Harald.

An. de N. S. 1036.

ne ſe trouvoit point au Service public, & il s'occupoit à des choſes indignes du haut rang où il avoit été élevé. Sa meilleure qualité étoit d'être bon Coureur, & le ſurnom lui en demeura: c'eſt l'éloge qu'*Homere* donna à *Achille*; mais il le louoit auſſi, à cauſe de ſa magnanimité. Les Anglois voyoient cela avec chagrin; mais ils ſe faiſoient de la peine de dépoſer un Roi qu'ils avoient élu.

Sa lâcheté à l'égard des deux fils d'Emma.

Harald fit enſuite l'action du monde la plus lâche. Il envoya une Lettre, ſous le nom de la Reine, à ſes deux fils *Edouard* & *Alfred*, ou *Elfred*, en Normandie; & dans cette Lettre, il les invitoit à revenir, les aſſurant que les eſprits des Anglois étoient fort portez pour eux. La Lettre fut envoyée par des Couriers particuliers. (*Milton* dit, que cette Lettre ſe trouve dans le Panégyrique de la Reine, fait par un Religieux contemporain.) Les trop crédules Princes récrivirent inceſſamment à leur mere, dont ils croyoient que la Lettre venoit, que l'un d'eux viendroit ſans délai en Angleterre. La Lettre fut rendue à *Harald*, qui ayant appris que le plus jeune, (quelques-uns croyent que c'étoit l'aîné,) s'étoit mis en chemin avec quelque ſuite; & qu'ayant pris le chemin de Flandre, il s'avançoit vers l'Angleterre, donna ordre qu'on le tuât, & tous ceux qui le ſuivoient. Ce malheureux Prince eut les yeux crevez, & fut tué cruellement, ſelon le ſentiment de quelques-uns; & ceux qui le ſuivoient furent, ou tuez, ou faits eſclaves. C'eſt ainſi que mourut un Prince qui méritoit un ſort plus heureux, par la lâcheté & par la cruauté de l'indigne *Harald*.

Wigorn.

Le plus jeune eſt tué, ſelon le ſentiment de quelques-uns.

Surrey. p. 207.

Il y a d'autres Hiſtoriens qui diſent, que ſur la nouvelle de la mort de *Canut*, les deux Princes *Edouard* & *Alfred* partirent des côtes de Normandie, avec peu de vaiſſeaux, & que leur deſcente ſe fit dans la Province de Southampton; que de là ils ſe rendirent à Wincheſter, où étoit la Reine leur mere; qu'ils eurent pluſieurs Conferences avec elle ſur ce qu'ils devoient faire, & qu'ils convinrent des meſures qu'il étoit à propos de prendre pour leur établiſſement; que le Comte *Godwin* aſſiſta à toutes ces déliberations, tant en ſon nom, qu'au nom des Seigneurs qui réſidoient à Londres, & dont il diſoit avoir le pouvoir; qu'il invita les Princes de venir à *Guilfort*, où leurs partiſans ne manqueroient pas de ſe rendre; qu'*Alfred* ſeul voulut courir les riſques du voyage; qu'il en coûta la vie à 600 Normans, qui l'accompagnerent; & que pour lui, ayant été confiné dans la petite Ile d'*Eli*, on lui creva les yeux, où il mourut; & qu'*Edouard* ſe ſauva en Normandie. Nous verrons l'an 1042. une autre relation.

An. de N. S. 1036.

Benoit IX. fit tenir un Synode à Rome, dont on voit des fragmens dans le IX. Tome des Conciles, tirez du T. IX. de l'Italie ſacrée d'*Ughellus*; à l'occaſion d'un Monaſtere.

Garcia Roi de Navarre ne fut pas fort content du partage que lui avoit fait ſon pere; & en vouloit beaucoup à ſon frere *Ferdinand*, qui, outre les Royaumes de Caſtille & de Leon, poſſedoit la plus grande partie des Aſturies, la Galice & le Portugal. Etant allé en pélerinage à Rome, ce *Ferdinand* fit tous ſes efforts pour s'emparer de *Caſtille la vieille*, qui étoit de l'ancien reſſort du Royaume de Navarre. D'un autre côté, *Ramir* voulant agrandir les limites d'Arragon, fit alliance avec les petits Rois Mores de Saragoſſe & de Tudele, & par leur moyen il ravagea la Navarre, & s'empara de la

Favyn Hiſt. de Nav. l. III. p. 145.

An. de N. S. 1036.

la Ville de *Tafala*. Mais *Garcia* étant revenu de Rome, leva auſſi-tôt une Armée, s'empara de l'Arragon, & contraignit *Ramir* de ſe ſauver à Sobrarbe vers ſon frere *Gonſalve*. Cela arriva dans les années ſuivantes.

Pilegrin Archevêque de Cologne mourut cette année, & ſon ſucceſſeur fut *Herman*.

Il faudroit parler ici du célebre *Avicenne*, ce fameux Medecin parmi les Arabes, qui, ſelon le ſentiment d'*Erpenius* & de *Guſtebon*, mourut l'an 1036; ſelon celui de *Sorbiere*, l'an 1064, & ſelon *Leon d'Afrique*; ſelon *Gabriel Sionite*, l'an 1050. Mais comme d'autres le mettent au XII. Siecle, je renvoyerai à en parler dans ce Siecle.

An. de N. S. 1036.

L'an 1037. de N. S. Le 4. de Michel. Le 14. de Conrad. Le 7. de Henri Roi de France. Le 5. de Benoit IX. Indict. V.

Maimb. Schiſme des Grecs. p. 411.

DAns *l'Orient*, quelques Evêques aſſemblez en Synode voulurent dépoſer *Alexius* Patriarche de Conſtantinople, pour mettre ſur ce Siege, *Jean* frere de l'Empereur. Ils prenoient prétexte, qu'*Alexius* n'avoit pas été fait Patriarche par le ſuffrage des Archevêques, mais par le commandement de l'Empereur.

On veut dépoſer Alexius Patriarche de Conſtantinople.

Alexius ſe tira heureuſement d'affaire, en diſant, qu'il étoit prêt de quitter ſon Siege, pourvu qu'on dépoſât les Métropolitains qu'il avoit faits pendant 11 ans & demi, & que l'on anathématiſât les trois Empereurs qu'il avoit couronnez. Une réponſe ſi peu attendue arrêta ſes ennemis, & les obligea de quitter toutes leurs procedures.

Zonar. l. 17. n. 15. p. 238.

Il ſe tire d'affaire.

La Ville d'*Edeſſe* fut attaquée fortement par les Sarraſins, mais vigoureuſement défendue.

Edeſſe attaquée & défendue.

Dans la *Sicile*, deux freres Sarraſins diſputant entre eux à qui auroit cette Ile; l'un d'eux appella à ſon ſecours l'Empereur de Conſtantinople; & l'autre, un Kalife d'Egypte. *Zonare* dit, que *Maniaque* fut envoyé de la part de l'Empereur; qu'avant qu'il fût en Sicile, les deux freres furent reconciliez, & s'efforcerent d'empêcher que *Maniaque* n'entrât dans l'Ile; mais que l'Armée Romaine leur ayant livré combat, elle fit un très grand carnage, déſola 13 Villes; & peu de tems après, prit la Sicile.

Cedr. p. 739. Guerre en Sicile. *Zon. l. 17. n. 14. p. 237. Pierre Bizar. l. 7. Rer. Pers.*

La Ville de Babylone fut raſée cette année, ſi nous en croyons le grand *Scaliger*.

Babylone raſée. *Scal. de Emend. Tempor. Wipp.*

L'Empereur *Conrad*, qui avoit fait Noël à *Verone*, vint à *Milan*, & y fut reçu magnifiquement par l'Archevêque *Héribert*, dans l'Egliſe de S. *Ambroiſe*. Le même jour il arriva un grand trouble dans cette Ville; ce qui obligea l'Empereur à aſſigner tous ceux qui ſe plaignoient, à une Aſſemblée generale, dans la Ville de *Pavie*. Là pluſieurs accuſerent hautement l'Archevêque de *Milan*; & ce Prélat eut l'inſolence de dire, qu'il garderoit ce qu'il avoit trouvé dans le domaine de S. *Ambroiſe*, ou qu'il avoit acquis; & qu'il n'en quitteroit pas la moindre choſe, par l'ordre de qui que ce ſoit. *Conrad* reconnut, que ce Prélat étoit la cauſe de toutes les ſéditions qui avoient été excitées en Italie: ce qui l'obligea de le faire arrêter; & il le remit en garde à *Poppon* Patriarche d'Aquilée, qui le fit conduire à Plaiſance. On lui donna un Moine, qu'on lui permit, par compaſſion, d'a-

Troubles à Milan. L'Archevêque arrêté.

An. de N. S. 1037.

d'avoir avec lui. Mais une nuit, le Moine ſe coucha dans le lit de l'Archevêque, qui s'enfuit, trompant les Gardes, & vint à *Milan*, où il ſe fortifia, & tint contre l'Empereur toute l'année. L'Empereur fit démolir tous les Forts où ſe retiroient ceux qui troubloient l'Italie; & étant venu à *Ravenne*, il y fit Pâque.

S'enfuit.

Baron. Wippo Otto. Friſing. l. 6. c. 31. p. 124.

Cette même année, on accuſa auſſi de diverſes choſes, devant l'Empereur lorsqu'il étoit en Italie, les Evêques de *Plaiſance*, de *Cremone*, & de *Verceil*. Il les fit prendre, & les envoya en exil. Cette rigueur déplut à beaucoup de gens, qu'on condamnât ainſi des Prêtres. *Wippon* dit, que le Roi *Henri* fils de l'Empereur deſapprouva cette conduite; & le Cardinal *Baronius* s'en plaint. Il avoue cependant, qu'apparemment *Conrad* ne fit rien que par l'avis du *Pape*.

Plusieurs Evêques exilez.

Wippon. Herm. p. 137.

Il paroit, que l'Empereur n'aimoit point ceux de *Milan*, parce que le parti d'*Heribert* y étoit fort. Auſſi les Hiſtoriens diſent qu'il vint aſſieger cette Ville, mais qu'il ne la put pas prendre, & qu'il ſe contenta d'en brûler tous les dehors. *Baronius*, après *Sigebert*, ajoute un grand miracle, qui empêcha, à ce qu'il dit, la ruine de *Milan*. C'eſt que durant le Siege de la Ville, un jour de Pentecôte, comme on diſoit la Meſſe devant l'Empereur, on entendit de ſi effroyables tonnerres, accompagnez d'éclairs, que pluſieurs en perdirent l'eſprit; & d'autres, la vie. L'Evêque *Brunon*, qui diſoit la Meſſe, & le Secretaire de l'Empereur, avec trois autres, dirent qu'ils avoient vu, en faiſant le Service, S. *Ambroiſe* qui menaçoit l'Empereur; & que cela l'obligea à ſortir de l'Italie. Mr. *Maimbourg* dit, que pour ces ſortes de viſions, qui ne ſont pas trop autoriſées, il ne les veut pas garantir; mais qu'il eſt certain, que l'Empereur leva le Siege de cette Ville, ſur le point qu'il étoit de la prendre, & qu'il ſe contenta de réduire les autres Villes.

Bar. ex Sigeb. p. 596. Sigebert met cela à l'année 1039.

Siege de Milan levé.

Pretendu miracle.

Sigon. l. VIII. p. 196. Maimb. Decad. de l'Emp. p. 141.

Hofman dans le l. II. de ſes Annales de Bamberg p. 63. dit que l'une des raiſons qui obligea l'Empereur de venir en Italie, fut la rebellion des Lombards, & leur conſpiration avec les Hongrois & les Eſclavons; & il ajoute, que *Conrad* punit ſéverement les conſpirateurs.

Nous avons vu l'an 1035. comment *Beremond*, ou *Veremond*, Roi de Leon, voulut s'emparer des Terres qu'il avoit laiſſées à D. *Fernand* en lui donnant ſa ſœur *Sancha*. Cette année, D. *Fernand*, ſecouru de D. *Garcia* Roi de Navarre, vint avec une puiſſante Armée à un lieu nommé *Llantada*. Les deux Armées ennemies ſe rencontrerent ſur la riviere de *Carrion*. Le combat fut extrêmement rude. D. *Veremond* y perdit la vie, percé d'un coup de lance; & par ſa mort, comme il n'avoit point d'enfans légitimes, la ſucceſſion de *Leon* & d'*Oviedo* fut dévolue à D. *Fernand*, dont la femme D. *Sancha* étoit ſœur de *Veremond*. Ainſi l'an 1037, d'autres croyent que ce fut l'an 1038, les deux Etats de *Leon* & de *Caſtille* furent unis. D. *Veremond* fut enterré à *Leon* avec ſa femme D. *Thereſe*, qui étoit morte auparavant. *Baronius* dit, qu'après cette victoire, D. *Fernand* alla à *Compoſtelle*, viſiter le corps de l'Apôtre S. *Jaques*, que l'on prétend être dans ce lieu.

An. de N. S. 1037.

Guerres en Eſpagne.

Turq. p. 335.

Mort de Veremond.

Union des deux Etats de Leon & de Caſtille.

Maria. l. VIII. c. 12. l. IX. c. 1. Luc. Tud. in Chron. Roderic. Pr. l. V. de rebus Hiſpan. c. 20. l. IV. c. 8. Roder. Sant. Part. III. c. 24.

Ceux de *Leon* voulurent d'abord ſe défendre contre D. *Fernand*; mais enfin ils le reçurent, & il fut couronné dans l'Egliſe de Ste. *Marie* de la Règle, Cathédrale de *Leon*. On remarque, que les deux Etats de *Caſtil-*

An. de N. S. 1037.

Castille & de *Leon* furent unis, cent ans après avoir été séparez du tems du Comte D. *Fernand* de Gonzales.

Turq. p. 337. Rod. Tol. l. 6. c. 9. Mezerai.

Guillaume le Gros, Duc d'Aquitaine, fut délivré de prison en ce tems, & mourut la même année. *Othon*, ou *Eudes*, son second frere, lui succeda. Deux ans après, il hérita de la Duché de *Gascogne*, à cause de *Brisque* sa mere, qui étoit fille du Duc *Sanche*. Ainsi la Maison de *Gascogne* fondit en celle de *Poitiers*, ou de *Guienne*.

La Maison de Gascogne fond en celle de Guienne.

Cette année fut fatale encore à *Eudes* Comte de Champagne. Il s'étoit jetté avec une Armée dans le Royaume de *Lorraine*, qui appartenoit à l'Empereur; & il avoit pris la Ville de *Commerci*. Mais comme il voulut attaquer celle de *Bar*, *Gozelon* Duc de *Lorraine*, Lieutenant des Armées de l'Empereur, qui l'avoit investi de la Duché de *Bar* au préjudice des filles de *Thierri*, défit son Armée, & le renversa mort sur la place, avec beaucoup de Noblesse. Sa tête fut portée à l'Empereur, & le tronc de son corps, recueilli par *Roger* Evêque de Châlons, & envoyé à sa femme. Ses deux fils, *Thibaud* & *Henri-Etienne*, partagerent ses Terres. *Thibaud* eut les Comtez de *Chartres*, de *Blois*, & de *Tours*; & *Henri-Etienne*, celles de *Troye* en Champagne, & de *Meaux* en Brie. Ce dernier commença à prendre le titre de *Comte Palatin* de *Champagne* & de *Brie*.

Mort d'Eudes Comte de Champagne.

Mezerai.

Le Roi de *France*, qui avoit la personne du jeune Duc *Guillaume* en sa Cour, le renvoya en Normandie, croyant que sa présence appaiseroit les troubles, & lui donna pour Gouverneur *Giflebert* Comte d'Hiesmes, fils du Comte *Gefroi*, qui étoit d'une illustre naissance, & d'une rare sagesse. Le Roi crut, qu'une personne qui avoit de si grandes qualitez, seroit agréable aux Grands du païs; mais il se trompa dans ses conjectures. Deux Gentilshommes, subornez par *Raoul de Vassi* fils de *Mauger*, à ce qu'on disoit, le tuerent en trahison, comme il alloit à cheval par la campagne. *Guillaume* Comte de Montgommery assassina aussi le Précepteur du jeune Duc, qui s'appelloit *Theroude*; & un autre nommé *Aubert*, qui avoit eu le même emploi. Un des parens de ce dernier vengea sa mort. Il surprit le Comte, une nuit dans son logis, & lui coupa la gorge, à lui, & à tous ceux de sa suite.

Le jeune Duc Guillaume va en Normandie.

An. de N. S. 1037.

Troubles en Normandie. *Mezerai.*

C'étoient les Tragédies qui se jouoient en Normandie, durant la minorité de *Guillaume*, qui étoit destiné à la Couronne d'Angleterre.

Ce Royaume, je parle de celui d'*Angleterre*, étoit gouverné par *Harald*, dont nous avons décrit l'année précedente la lâche trahison à l'égard de la Reine *Emma*, & de l'un de ses fils *Alfred*. La Reine ayant su l'action horrible & infame d'*Harald*, se trouva dans un grand embaras. Elle étoit mortellement affligée de la fin tragique de son cher fils; & elle étoit dans de grandes inquietudes sur son propre sujet. Elle fit appeller les Seigneurs de la Cour qui lui étoient le plus affidez, & leur ouvrit son cœur: Ensuite, par leur conseil, elle se retira en Flandres, dans un lieu qui n'étoit pas fort éloigné de *Bruges*. Elle y fut parfaitement bien reçue par *Baudouin V.* & par *Alix* son Epouse, qui étoit fille du Roi *Robert* & de la Reine *Constance*. D'autres disent, qu'*Harald* l'obligea, après lui avoir indignement enlevé ses joyaux, son or & son argent, à chercher une retraite au-delà de la mer.

Huntind. p. 364.

La Reine Emma se rend en Flandres.

Larrey p. 207.

On met dans cette année la fin des Docteurs, que les Juifs appelloient

Fin des Docteurs Gaons.

An. de N. S. 1037.

loient *Gaons*, c'eſt-à-dire *Sublimes* & *Excellens*. On prétend, que le premier de ces Docteurs a été *Chanan Meiſchka*, qui rétablit l'Académie de *Pumdebita*, fermée l'eſpace de cinquante ans. Il enſeignoit au commencement du VI. Siecle. Le dernier fut *Haai* fils de *Séherira*, qui, ayant acquis beaucoup de reputation, dès l'an 997. ceda ſa Charge à ſon fils, qui fut eſtimé comme *le plus excellent des Excellens*.

Ganz. Chron.

On ne ſait pas préciſément le tems qu'a duré cet Ordre des *Excellens*. L'un de ces Docteurs, qu'on appelloit *Juda plein de lumiere*, quoiqu'il fût aveugle, a donné certaines leçons, que les Juifs eſtiment fort: il vivoit l'an 763.

An. de N. S. 1037.

On dit auſſi que *Boleſlas III.* l'Aveugle mourut cette année. C'étoit un Duc de Boheme. J'en ai parlé l'an 1001. & l'an 1002.

L'an 1038. de N. S. Le 5. de Michel. Le 15. de Conrad. Le 8. de Henri Roi de France. Le 6. de Benoit IX. Indict. VI.

L'Empereur *Conrad*, l'année précedente, étoit venu à *Cremone*, où l'on dit que *Benoit IX.* le vint trouver, pour lui demander ſa protection contre ſes ennemis. „ C'eſt „ ainſi, dit *Maimbourg*, que ce Pape appaiſoit ceux qui étoient extrêmement ſcandaliſez, comme „ on le devoit être, de ſa vie tout-„ à-fait déréglée, & plus encore „ de ſa violente & indigne exaltation, qui fut la honte de l'Egliſe ". Sur la fin de la même année, *Conrad* vint à *Parme*, & il y fit *Noël*. Il y étoit encore au commencement de l'année 1038. Il y eut alors une ſédition entre ſon Armée; & ceux de Parme, où pluſieurs furent tuez, & même quelques Officiers de *Conrad*. Les ſoldats de l'Empereur furent ſi irritez, qu'ils brûlerent la Ville; & *Conrad* fit démolir la plus grande partie de leurs murailles, afin d'apprendre aux autres Villes ce qu'elles devoient attendre, ſi elles ſe ſoulevoient de la même maniere. L'Imperatrice alla à Rome, pour y faire ſes dévotions. Quelques Hiſtoriens diſent, que l'Empereur y vint auſſi, après la victoire qu'il remporta ſur les *Leuticiens*, qu'il y domta tous les rebelles, & qu'il y demeura un an entier.

Maimb. Decad. de l'Emp. p. 141.

Sédition à Parme. *Wippon. Sigon. l. VIII. p. 197. Vict. II. Pap. l. 2. Dial. Petr. Diac. Caſſin. in vita SS. Guinizonis & Januar. In actis Bollandi*

De *Rome* il paſſa dans la *Pouille*, à la très humble ſupplication des Moines du Mont-Caſſin qui étoient opprimez par *Pandulphe* Prince de Capoue.

ad diem 26. Maji. Leo Oſtiens. l. 2. c. 66. Bar. Glab. l. 4. c. 8.

Pandulphe de Capoue.

Ce *Pandulphe* eſt le même que *Henri*, à qui *Conrad* avoit ſuccedé, avoit fait priſonnier, & avoit emmené en Allemagne, parce qu'il étoit d'intelligence avec les Grecs. Après la mort d'*Henri*, il obtint du nouvel Empereur *Conrad*, qu'il retourneroit dans ſon païs, & qu'il y vivroit en particulier. Etant de retour, il recouvra, par le ſecours des Grecs & Normans, ſa Principauté de *Capoue*, & il prit *Naples*. Enſuite, n'étant pas content de ce qu'il avoit, il ravagea tous les lieux d'alentour, & il ſe ſaiſit des biens qui appartenoient aux Monaſteres, & ſur-tout à celui du *Mont-Caſſin*.

Baronius, après *Leon d'Oſtie*, rapporte ſur ce ſujet une petite Hiſtoire, dont je ne garantis pas la vérité.

Conte ſur ſon ſujet.

C'eſt

An. de N. S. 1038.

C'eſt qu'un jour *Pandulphe* ayant envoyé quelqu'un des ſiens, en qui il avoit beaucoup de confiance, pour demander dans le Monaſtere du *Mont Caſſin* pluſieurs ornemens de l'Egliſe; quelques-uns des Moines trouverent à propos qu'on lui remît tout ce qu'il demandoit, de peur de s'attirer de fâcheuſes affaires. Mais l'un d'eux, nommé *Adam*, qui avoit alors le ſoin de l'Egliſe, déclara hautement, qu'il ne donneroit jamais à perſonne ce que *Pandulphe* vouloit avoir, & qu'il l'alloit poſer ſur l'Autel de S. *Benoit*, d'où l'iroit tirer qui voudroit. Celui que le Prince de Capoue avoit envoyé, ne s'oppoſa pas à cela; mais comme il s'avança vers l'Autel pour ſe ſaiſir de ce qu'on y avoit mis, il tomba tout d'un coup ſur ſon viſage, & fut ſaiſi d'une prompte paralyſie, qui le rendit difforme pendant toute ſa vie, ayant la bouche & les yeux de travers. On ajoute, que cela arrêta pendant quelque tems *Pandulphe*; mais qu'enfin il envoya un autre homme qui fut plus heureux, & qui lui apporta tout le Tréſor du Monaſtere. Il ne traita pas mieux le Monaſtere de *Capoue*. Les pauvres Religieux vinrent enfin porter leurs plaintes à l'Empereur, qui ayant fait aſſembler ſon Conſeil, trouva à propos d'envoyer ſignifier à *Pandulphe*, qu'il eût à reſtituer inceſſamment tout ce qu'il avoit fait enlever au Monaſtere du *Mont-Caſſin*; mais les Envoyez de l'Empereur trouverent un Prince inexorable, & obſtiné.

Ses violences contre les Monaſteres de Capoue & du Mont-Caſſin.

Sigon. l. VIII. p. 197. Chron. Caſſin. l. II. c. 65. Mabill. ſec. 6. p. 102.

Conrad, extrêmement indigné de la maniere dont *Pandulphe* en uſoit avec lui, vint en diligence au Mont-Caſſin, où les bons Religieux le reçurent avec tout l'honneur qui leur fut poſſible, ſe jetterent à ſes pieds, & lui dirent qu'ils avoient attendu ſa venue, comme les ames des Juſtes attendoient la venue du Meſſie. *Conrad* ne put retenir ſes larmes, à un tel diſcours; & les Moines recommencerent de nouveau à ſe jetter en terre. Enſuite s'étant levez, ils lui firent une touchante deſcription des maux que *Pandulphe* leur avoit faits, le conjurant par le nom de Dieu, & par S. *Benoit*, de les ſecourir. L'Empereur dit qu'il étoit venu pour ce ſujet, leur promit ſa protection, ſe recommanda à leurs prieres, & il donna dequoi orner richement l'Autel de S. *Benoit*. Aprés quoi il vint à Capoue. *Pandulphe* ne l'attendit pas, & ſe retira dans le Fort de Ste. *Agathe*, qu'il avoit extrêmement fortifié. Dès qu'il fut à Capoue, les Moines vinrent dabord le prier de leur donner un Abbé. L'Empereur leur dit, qu'ils pouvoient le choiſir eux-mêmes, de leur Congrégation, ſelon la Règle de *Benoit*; mais les Religieux le prierent de faire ce choix. L'Empereur refuſa une ſeconde fois. Enfin ils le prierent de leur donner un nommé *Richer*, qui étoit dans un autre Monaſtere. Cette propoſition déplut à *Conrad*, parce que cet homme lui étoit très utile: mais enfin il ſe laiſſa gagner par les raiſons & par les prieres de ces Moines, & leur donna pour Abbé ce *Richer*, qui ne pouvoit ſe réſoudre à prendre cet emploi, & qui le refuſoit avec larmes.

An. de N. S. 1038.

Les Religieux du Mont-Caſſin ſe plaignent à l'Empereur.

Les Moines de Capoue demandent à Conrad, Richer pour Abbé. *Sigon. l. VIII. p. 197.*

Pandulphe envoya demander grace à l'Empereur, & promit de lui donner trois-cens pieces d'or, s'il vouloit lui pardonner, en offrant la moitié d'abord, & promettant de donner ſon fils & ſon neveu pour Otages, juſques à ce qu'il eût tout livré. *Pandulphe* paya cette moitié: mais il ſe repentit enſuite de ce qu'il avoit fait; & ne doutant pas que la Ville de Capoue ne le reçût dès que *Conrad* ſe retireroit, il refuſa de donner le reſte de l'argent. L'Empereur, irrité de ce procedé, donna

Pandulphe demande grace.

Et enſuite s'en repent.

An. de N. S. 1038.

na la Principauté à *Guaimare* Prince de *Salerne*; rétablit l'Archevêque *Adenulphe*, que le malheureux *Pandulphe* avoit mis en priſon; & s'en revint en Allemagne. Comme il s'en revenoit, la peſte ſe mit dans ſon Armée, durant les chaleurs de l'Eté, & en fit périr une bonne partie, outre pluſieurs des plus grands de la Cour, qu'elle enleva, & même la Princeſſe *Cunegonde*, fille du Roi d'Angleterre, & femme du Prince *Henri*.

Perd ſa Principauté. *Herm. C. p.* 137.

Dès que *Pandulphe* ſe vit pourſuivi par *Conrad*, il alla demander du ſecours à l'Empereur d'Orient, pour recouvrer ſa Principauté. Mais bien loin de l'obtenir, il fut envoyé en exil, & mena pendant deux ans une vie très malheureuſe. Après quoi, étant de retour, il ſollicita les *Normans* qui étoient en *Italie*, de l'aider à rentrer dans ſes Etats, leur promettant toutes les richeſſes du Monaſtere du *Mont-Caſſin*. Mais cette entrepriſe échoua, parce que le jour-même qu'on devoit attaquer le Monaſtere & s'en ſaiſir, le Chef de l'Expédition, nommé *Rodolphe*, mourut d'une mort ſubite. Enfin *Pandulphe*, donnant une grande ſomme d'or à *Henri*, fut rétabli dans ſa Principauté. Mais, au rapport de *Leon d'Oſtie*, il ne ſe repentit jamais de ſa mauvaiſe vie, & mourut comme il avoit vécu; ce fut quelques années après. Il avoit fait trop de mal à l'Egliſe, pour n'être pas grievement puni après ſa mort. Auſſi, dit-on, le fut-il; & pour peu qu'on ſoit curieux de viſions, on n'a qu'à lire à ſon ſujet *Leon d'Oſtie*, & *Baronius* après lui. On y apprend, comment un jeune garçon, nommé *Pythagore*, vit *Pandulphe* dans un Lac puant & bourbeux, enfoncé juſques au cou, tiraillé par deux Eſprits noirs, qui tantôt l'enfonçoient dans ce Lac, & tantôt l'en tiroient. Une telle apparition troubla fort ce jeune garçon: qui n'en auroit été troublé? Cependant, il eut aſſez d'aſſurance pour demander au malheureux *Pandulphe*, pourquoi il ſouffroit toutes ces choſes. *Pandulphe* lui répondit en pleurant, que quoiqu'il eût fait beaucoup de crimes, il ne ſouffroit pourtant ce qu'il enduroit, que pour avoir dérobé un Calice d'or du Monaſtere de S. *Benoit*, de pour ne l'avoir pas voulu reſtituer en mourant; mais qu'il le ſupplioit par J. Chriſt, d'aller dire à ſa femme qu'elle rendit ce Calice.

Leo. Oſt. l. 2. *c.* 76. 77. Ce qu'il fit pour rentrer dans ſes Etats.

Baron. ex Leo. Oſtienſ. Viſion à l'occaſion de Pandulphe.

Si cette viſion ne ſuffit pas pour contenter ceux qui aiment ces ſortes de contes, ils en trouveront d'autres ſur le même ſujet, dans *Baronius*.

A l'occaſion des Normans dont j'ai parlé, *Lupus Protoſpata* rapporte dans ſa Chronique, qu'ils vinrent cette année pour la premiere fois en Sicile. *Leon d'Oſtie* en dit la raiſon. Il remarque, que le Duc *Maniace* ayant été envoyé par l'Empereur d'Orient en Sicile avec une Armée pour défaire les Sarraſins, & ayant appellé à ſon ſecours les troupes de la Pouille & de la Calabre, il envoya auſſi des gens à *Gaimare*, qui étoit Prince de Salerne, & ſon ami, pour le prier de lui procurer le ſecours des Normans. *Leon* dit que *Gaimare* lui accorda ſa demande, & lui envoya quelques *Normans*. On dit qu'ils étoient au nombre de 300, ayant à leur tête *Guillaume*, *Drogon*, & *Omfroy*. *Maniaces*, avec ce ſecours, aſſiegea Meſſine, & la prit; de là il paſſa juſques à Syracuſe, où *Arcadius*, qui y commandoit, vint au-devant de l'Armée des Grecs, l'attaqua, & la mit en deſordre. Il s'en applaudiſſoit beaucoup, lorſque *Guillaume* Normand lui porta un coup de lance, qui le jetta mort par terre. On dit que c'eſt à cette occaſion, qu'il fu appellé *Bras de fer*, ou *Fierabras*.

Normans viennent en Sicile. *Leo Oſtil. c.* 68.

Hiſt. du Roy. de Sicile & de Naples. p. 37. *&c. Faſel. de rebus Siculis. Malat. l.* 1. *c.* 4. Guillaume Bras de fer, ou Fierabras.

Les *Sarraſins* ayant fait une Armée de 60000 hommes, vinrent préſenter

An. de N. S. 1038.

Normans défont les Sarrasins. *Hist. du Roy. de Naples & de Sicile p. 40. Cedr. p. 741. 742.*

Ruse des Arabes qui veulent prendre Edesse découverte & punie.

Zon. p. 237. l. 17. n. 15.

Statue de marbre dans la Pouille.

Hist. de la Norm. par Du Moulin l. VI. p. 118.

senter la bataille aux Chretiens; mais les *Normans* les défirent. Cependant, comme ils poursuivoient la victoire, les *Grecs*, qui étoient demeurez au champ de bataille, prirent toutes les dépouilles des *Sarrasins*, & n'en laisserent rien à leurs illustres défenseurs, qui leur avoient fait obtenir la victoire.

Cedrenus, qui nous parle des Sarrasins, dit qu'ayant dessein de prendre *Edesse*, qu'ils avoient attaquée en-vain l'année précedente, ils s'aviserent d'une petite ruse. Douze personnes des plus considerables entre les *Arabes*, avec 500 Cavaliers, & 500 chameaux qui portoient des coffres, vinrent à *Edesse*, disant qu'ils apportoient des présens à l'Empereur. Mais dans ces coffres il y avoit 2000 hommes armez.

Parashatze, Gouverneur d'*Edesse*, les reçût avec beaucoup d'honnêteté, & leur donna un festin; mais il laissa les Cavaliers & & le bagage hors de la Ville. Par hazard, un Arménien mendiant étant venu où étoient ces Sarrasins, ouït quelqu'un de ces gens cachez, qui disoit, où sommes-nous? Comme il savoit leur Langue, il l'alla rapporter au Gouverneur, qui ayant laissé ces Seigneurs Arabes au festin, sortit avec des gens armez, & ayant pris les coffres, tua tous ceux qui étoient enfermez dedans: mais étant revenu dans la Ville, il fit mourir ces Seigneurs, à la reserve d'un seul, à qui il coupa le nez & les mains, & l'envoya chez lui porter la nouvelle de ce qui s'étoit passé.

Sigebert dit, que dans la *Pouille* il y avoit une Statue de marbre, qui avoit autour de sa tête un cercle d'airain, où il y avoit écrit: *Au premier de Mai, au lever du soleil, j'aurai une tête d'or.* Un Sarrasin, qui avoit été pris par *Rob. Guiscard* Duc des Normans, ayant compris ce que signifioit, *au lever du soleil*, creusa la terre, & trouva un trésor, avec lequel il paya sa rançon.

An. de N. S. 1038.

Toutes ces Histoires des *Normans* & des *Sarrasins* ont un peu interrompu celle de *Conrad*. Il faut la reprendre maintenant. Cet Empereur avoit toujours pour ennemi, *Heribert* Archevêque de Milan. Le Pape, qui avoit de grandes obligations à l'Empereur, excommunia cet Archevêque; mais ce Prélat demeura obstiné dans sa haine contre *Conrad*, & fit tout ce qu'il put pour nuire à ce Prince.

Conrad, dans l'Automne, vint en Bourgogne; & ayant assemblé tous les Seigneurs de sa Cour, il remit, par leur conseil, le Royaume à son fils *Henri*, & lui fit prêter serment de fidelité.

Fernand R. de Leon fait des Loix. *Turq. p. 337.*

Fernand ayant été fait Roi de *Leon*, s'appliqua, dès le commencement de son Regne, à bien établir la Justice. Il affermit par son autorité les Loix anciennes des Goths, avec quelques additions & quelques reformations qu'il y fit.

Et repousse les Maures.

Sandoval.

A peu près dans ce tems-là, il repoussa fortement les Maures, & les poursuivit jusqu'à *Merida* & *Badajos*; puis entrant dans le Portugal, il assiegea & prit les Villes de *Cea*, *Gane*, *Visco*, *Lamego*, le Château de S. *Martin*, *Taranca*; & enfin la Ville de *Conimbre*, où son Armée auroit extrêmement souffert, faute de vivres, si elle n'avoit été secourue par des Religieux qui lui en fournirent. On dit que le Roi *Fernand*, à la prise de *Visco*, trouva le Maure qui avoit tué *Alphonse V.* son beau-pere d'un coup de fleche; & il lui fit crever les yeux, couper les deux mains, & un pied.

Longin. Hist. Polo. Script.

Bretislaus, d'autres disent (*Buzetislas*) Duc de Boheme, fit de grands ravages dans la Pologne, qui étoit sans Roi; pilla les Eglises, & s'en revint avec un grand butin dans son pais.

Bretislaus fait des ravages

An. de N. S. 1038.

Etienne Roi de Hongrie, premier Roi Chretien de ce Royaume, mourut, ſelon quelques-uns, le 15. d'Août de cette année; & il fut enterré dans l'Egliſe qu'il avoit fait bâtir dans *Albe Royale*, en l'honneur de l'Aſſomption de la Ste. Vierge, à qui il recommanda ſon Royaume & ſon Peuple. Nous avons déja parlé de ſa mort à l'an 1034. *Hofman* l. II. de ſes Ann. de Bamberg, dit que ce Roi mourut de la peſte, qui, à ce qu'il dit emporta auſſi le Duc *Herman* fils de l'auguſte *Giſele*, *Kunnilde* ſa belle-fille, *Conrad* & *Albert* Ducs de Carinthie, & pluſieurs autres.

dans la Pologne.

Mort d'Etienne Roi de Hongrie.

Bar. Herm. Contr. p. 137. Leo Oſt. l. 2. c. 79.

Il y a peu de Rois dont on ait dit plus de choſes, ou débité plus de fables, que de cet *Etienne*. On rapporte, que ſa naiſſance fut prédite à ſa mere; que S. *Etienne* le premier Martyr lui apparut en ſonge; qu'il lui indiqua le nom de l'enfant qui lui devoit naître; qu'il lui commanda de l'appeller de ſon nom, & qu'il lui promit de ne l'abandonner jamais. Sa ſainteté fut, à ce qu'on dit, encore prédite. On prédit encore la venue d'*Adalbert*, qui devoit convertir les Hongrois, & baptiſer *Etienne*. La vraie cauſe des éloges qu'on a donnez à ce Roi, ſur les miracles qu'on lui a attribuez, & ſur les victoires qu'on prétend qu'il a remportées ſous les enſeignes de S. *Martin*, & de S. *George*, a été la fondation de pluſieurs Monaſteres, ſa dévotion envers la Vierge Marie & les Saints, & ſur-tout ſon dévouement au Souverain Pontife, & ſa liberalité envers le Clergé. On ajoute, ce que *Grégoire VII.* diſoit, & que que *Baronius* ſoutient, que le Royaume de *Hongrie* avoit été donné au Siege Romain; ce qui eſt une pure fable. *Bonfinius* a rapporté pluſieurs miracles, qu'il dit s'être faits auprès du tombeau de ce Roi; mais on peut ne les croire pas, ſans craindre d'être damné. Ceux qui les voudront lire, peuvent le conſulter dans le 1. Livre de ſa ſeconde Décade, p. 214. 215. Dans ce Siecle, le goût du Merveilleux l'emportoit ſur celui du vrai; (dit fort bien M. *Fleuri*, dans une Diſſertation ſur l'Hiſtoire Eccléſiaſt. depuis l'an 600. juſqu'à l'an 1100.) Et je ne voudrois pas, ajoute-t-il, répondre qu'en quelques-uns il n'y eût des motifs d'interêt, ſoit d'attirer des offrandes par l'opinion des guériſons miraculeuſes, ſoit de conſerver les biens des Egliſes par la crainte des punitions divines. On vouloit retenir par la crainte des peines temporelles, ceux qui étoient peu touchez des éternelles. Le Pape *Innocent XI.* a inſtitué la fête de ce Roi pour le ſecond jour de Septembre, à cauſe de la victoire remportée ſur les Turcs par les Chrétiens, qui prirent *Bude* dans un pareil jour. Ce Roi eut la douleur de voir mourir avant lui, *Emeric*, le ſeul fils qu'il avoit, peu de tems après ſon mariage. J'ai parlé ailleurs de cette mort.

Wippo. ad a. 1038. Cartvitius in vita Steph. c. 21. Surius t. 4. d. 20. Aug. Bonf. Calvis. Maria. Scot. p. 450.

Fables de cet Etienne.

On trouve dans le Livre des Décrets de ce Roi *Etienne*, c. 4. ces paroles, qu'il tint à ſon Fils au ſujet des Nobles: *Qu'ils ſoient*, lui dit-il, *vos Peres & vos Freres. N'appellez aucun d'eux, votre Eſclave. Qu'ils combattent pour vous; mais ne les réduiſez pas en ſervitude. Gouvernez-les avec douceur. Si vous les traitez avec rigueur, ils tranſporteront votre Couronne à une autre Maiſon.* Sa prédiction eut ſon accompliſſement; car, comme nous le verrons, *Pierre* & *Abba*, qui étoient des Tyrans, furent chaſſez du Tróne.

Décret d'Etienne.

André, qui fut un de leurs plus célebres Rois, & qui acquit le nom de *Jéroſolymitain*, par la guerre qu'il porta dans la Terre-Sainte contre les Infideles, fit un Décret l'an 1222. Art. 31. *S'il arrive que notre préſente dis-*

Décret d'André Roi de Hongrie.

An. de N. S. 1038.

An. de N. S. 1038.

disposition vienne à être enfreinte par nous, ou par quelqu'un de nos successeurs, en quelque tems que ce puisse être, tous les Evêques & autres Citoyens ou Nobles de ce Royaume, présens & à venir, & leur posterité, auront à jamais, en vertu de cette disposition, une entiere liberté de s'opposer, par voye de fait même, à nous & à nos successeurs, sans qu'on puisse pour cela les taxer en aucune maniere, de revolte, ni d'infidelité.

Cette disposition est la Bulle d'or des Hongrois, écrite en sept Exemplaires, scellée d'un Sceau d'or.

PIERRE l'Allemand lui succede. *Bonfin. Rer. Hung. l. 1. Dec. 11. p. 214. Ex Cuspop.*

Etienne eut pour successeur *Pierre*, dit l'*Alleman*, fils d'une sœur d'*Etienne*; qui en usa mal avec ses sujets, & qui eut une fin tragique, comme nous le verrons ailleurs.

Il y eut une extraordinaire cherté de vivres dans *Thessalonique*. L'Empereur d'Orient y étant, on se plaignit à lui de la dureté de l'Archevêque *Theophane*, qui ne soulageoit pas les pauvres comme il devoit. L'Empereur lui en fit des reproches; mais comme l'Archevêque déclara qu'il n'avoit presque point d'argent, l'Empereur fit fouiller sa maison, & on lui trouva une prodigieuse quantité d'or, que l'Empereur fit distribuer à ceux à qui on devoit le donner.

An. de N. S. 1038.

Baron. Dureté de l'Archevêque Theophane. *Cedr. p. 740.*

Le 26. de Novembre, *Achelnot*, Archevêque de *Cantorberi*, mourut. Il étoit fort bien dans l'esprit de *Canut*, qui suivoit son conseil; & on prétend qu'il ne contribua pas peu à adoucir son esprit, qui étoit peu civilisé. On lui attribue quelques ouvrages; un volume de Lettres, & un autre, des louanges de la Ste. Vierge, qu'il dédia à *Fulbert* Evêque de *Chartres*.

Pitseus de illust. Ang. script. Mort d'Achelnot Archevêque de Cantorberi.

L'an 1039. de N. S. Le 6. de Michel. Le 1. de Henri III. Emp. Le 9. de Henri Roi de France. Le 7. de Benoit IX. Indict. VII.

Mort de Conrad. *Wippon. Sigon. l. VIII. p. 198. Herm. Contr. p. 137.*

CONrad Empereur, étant à Cologne, fit de grands dons à l'Eglise de *Modene*, & mourut cette année, le 4. de Juin, dans le tems de la Pentecôte, à *Utrecht*. *Wippon* dit, que dans le tems qu'il s'approchoit de la table sacrée, il ressentit quelques douleurs, qu'il cacha, de peur de troubler la joye de cette solennité; mais que le jour suivant, s'étant trouvé très mal, il avoit appellé les Evêques, & étoit mort entre leurs mains. Son corps fut porté à *Spire*, & mis en dépôt dans l'Eglise Cathédrale. Il l'avoit fait bâtir pour sa résidence ordinaire; & avoit, au même lieu, fait construire un superbe Palais, qu'il laissa avec l'Empire à *Henri III.* son fils. Sa devise étoit: *Prend garde aux mœurs de tout le monde, sur-tout à ta conduite.* Son fils fut appellé *Henri le Noir*, à cause de sa barbe.

HENRI le Noir lui succede.

Maria. Sco. p. 450. Chron. Hildens.

On dit, que *Benoit IX.* avoit envoyé la Couronne Impériale à *Pierre* Roi de Hongrie, avec ces mots: *Petra dedit Romam Petro, tibi Papa coronam*; (*La Pierre a donné Rome à Pierre, & le Pape te donne la Couronne*:) mais qu'on se moqua, & du Pape, & du Roi de Hongrie.

L'Empereur d'Orient, *Michel*, auroit été plus heureux par rapport à son corps, si la mort l'avoit délivré des cruels tourmens qu'il enduroit toujours. Pour obtenir sa guérison,

Michel Paphlagonien souffre toujours de cruelles douleurs. *Pselli.*

An. de N. S. 1039.

riſon, il fit diverſes fondations de ſuperbes Edifices & de Temples : mais ces fondations n'allegerent pas ſes maux. Ceux qui ont parlé mal de ce Prince, diſent qu'il avoit bien mérité les cruelles douleurs qu'il reſſentoit, & l'accuſoient de Magie ; mais *Pſellus* l'en juſtifie, & en fait de grands éloges. Il eſt permis de douter d'une partie du mal & du bien qu'on a dit de *Michel*.

Hiſt. des revolutions d'Angl. p. 53. Malmesb. l. 2. de geſt. Reg. Ang. c. 12. Huntind. Simeon Dunelm.

Quelques-uns croyent, que *Harald* Roi d'Angleterre mourut cette année ; mais ce ne fut que l'année ſuivante. Dans celle-ci, *Emma* Reine d'Angleterre, qui s'étoit retirée en Flandres, comme nous l'avons dit à l'année 1037. pour éviter la perſécution d'*Harald*, envoya des Ambaſſadeurs à ſon fils *Edouard*, (c'eſt celui qui fut appellé *le Confeſſeur*) pour le prier de la venir voir inceſſamment. Il s'y rendit avec beaucoup de diligence. *Emma* lui repréſenta ſa triſte condition. Il en fut touché : mais il lui fit comprendre qu'il ne pouvoit la ſecourir, & qu'il faloit qu'elle implorât le ſecours de ſon frere *Canut* ; ou *Hardecanut*, Roi de Dannemarc. La Reine lui envoya auſſi des Ambaſſadeurs pour le même ſujet, & il ne fut pas moins prompt que ſon frere, à donner à ſa mere cette marque de ſon obeïſſance ; car il ſouhaitoit avec ardeur de venger la mort de ſon frere *Alfrid*. Il aſſembla, le plus qu'il lui fut poſſible, de vaiſſeaux ; & ayant eu le vent favorable, il arriva heureuſement au Port de *Bruges*. Ce fut là, dit-on, que des Meſſagers lui apprirent la mort d'*Harald* ; mais on pretend que cette mort n'arriva que l'an 1040.

Emma envoye querir ſes deux fils, Edouard & Hardecanut.

L'Egliſe de Pologne ſe plaint au Pape, du Duc de Boheme,

Pendant que la Reine *Emma* envoyoit querir ſes deux fils, l'Egliſe de Pologne envoya des Députez au Pape, pour ſe plaindre de ce qu'avoit fait le Duc de Boheme *Bretiſlaus*, qui avoit pillé leurs Egliſes, & emporté les Reliques de leurs Saints ; & en même tems, de *Severe* Evêque de Prague, qui avoit ſollicité *Bretiſlaus* à commettre tous ces ſacrileges. Le Pape fit aſſembler ſes Cardinaux, pour examiner comment on pourroit punir des crimes de cette nature ; mais tout fut appaiſé par des préſens que les Envoyez de *Bretiſlaus* firent aux Cardinaux. Tant il eſt vrai, que l'or fléchit & gagne tout le monde !

An. de N. S. 1039.

& de Sévere Evêque de Prague. *Baron. ex Long.*

Les Normans ne furent pas ſi aiſez à appaiſer. On les avoit fruſtrez du fruit des Conquêtes qu'ils avoient faites pour les Grecs. Ils demanderent raiſon de cette injuſtice. *Maniace*, bien loin de les ſatisfaire, fit fouetter *Ardouin*, qui avoit oſé lui en faire la propoſition. Les Normans diſſimulerent leur reſſentiment, à la ſollicitation d'*Ardouin*, qui vouloit exécuter un deſſein qu'il avoit fait. On dit même, que cet *Ardouin* ſe préſenta à *Maniace*, avec un habit magnifique, comme s'il l'eût reçu des Normans en recompenſe des mauvais traitemens qu'il avoit reçus à leur ſujet ; & qu'ayant gagné le Sécretaire de ce Géneral, il en obtint un paſſeport pour aller en Calabre. Nous verrons à l'an 1040. & 1041. ce qui arriva.

Les Normans maltraitez par les Grecs.

Ardouin fouetté. *Hiſt. du Royaume de Sicile.*

Foulques Comte d'Anjou mourut dans la Ville de *Mets*, comme il revenoit de la Terre-Sainte. C'eſt de lui qu'on dit, qu'étant à Jeruſalem, touché d'un vif déplaiſir de ſes péchez, il ſe fit trainer tout nud ſur une claye, la corde au cou, & fouetter juſqu'au ſang, en criant : *Aye pitié, Seigneur, du traitre & parjure Foulques*. J'en ai parlé ailleurs, à l'an 1025.

Mort de Foulques Comte d'Anjou. *Mezerai.*

C'eſt ce *Foulques*, qui étoit le III. du nom, appellé *Nerre* ; ou le *Noir*, à cauſe de ſon teint & de ſa malice. Il étoit fils de *Geofroy Griſegonelle*. En 992. il donna la bataille à *Conan*

Les Chroniques de S. Nicolas d'Angers & de

I.

An. de N. S. 1039.

I. Comte de Bretagne, près de *Conquereux*, & il le tua de ſa propre main. Il fut défait par *Eudes II.* Comte de Blois, près de *Pontlevoy*, l'an 1016. Il prit la Ville de *Saumur*, en 1026; & puis celle de *Tours*, qu'il ne garda pas longtems. Il fit trois fois le voyage de Jeruſalem, & au retour du dernier, il mourut cette année; ou, ſelon d'autres, le 23. de Juin de l'an 1040. Il fonda l'Abbaye de S. *Nicolas d'Angers*, en 1020; & il donna de beaux privileges à celle de S. *Maurice*. On dit qu'il fonda auſſi l'Abbaye de *Beaulieu* près de *Loches*. L'Archevêque de Tours n'ayant pas voulu en faire la dédicace, le Comte eut recours au Pape, qui envoya un Légat exprès pour la faire. Les Evêques de France en murmurerent, & le ſouffrirent pourtant.

Mailleçais, Jean de Beurdigne. Du Haillan.

Nous avons parlé à l'année 1030. de l'établiſſement de la *Congrégation* de *Vallombreuſe*, par *Jean Gualbert*. Ce lieu appartenoit à *Itta* Abbeſſe de S. *Hillare*. Elle envoya quelque ſecours à ceux qui y étoient, & leur donna enfin le lieu même, nommé *Belle-eau*, & d'autres Terres plus éloignées. Quelque tems après, l'Empereur *Conrad* étant à Florence, envoya *Rodolphe* Evêque de Paderborn, pour dédier l'Egliſe de ce Monaſtere. L'Acte de la Donation de l'Abbeſſe eſt daté de l'an 1039.

Etabliſſement des Chanoines Réguliers,

On met dans cette année l'établiſſement des *Chanoines Réguliers*, qui vivoient en commun, & qui faiſoient profeſſion de ſuivre la Règle de S. *Auguſtin*. On n'en trouve aucune trace dans les Ecrivains Eccléſiaſtiques, avant ce Siecle; & *Abaelard*, qui écrivoit dans les premieres années du Siecle ſuivant, fait aſſez connoître que cet établiſſement étoit nouveau. Il eſt vrai que *Nicolas II.* dans un Concile tenu à Rome l'an 1059, parlant des *Chanoines Réguliers*, dit; *Nous les prions & les exhortons, qu'ils tâchent de parvenir à la vie Apoſtolique.* Ce qui a fait croire à *Gabriel Pennot*, que ces Chanoines avoient été dans l'Egliſe depuis le tems des Apôtres. Mais le P. *Pagi* dit qu'on pourroit prouver de la même maniere, que les Moines ont été du tems d'*Elie* & d'*Eliſée*, ſous prétexte que S. *Hierôme*, *Sozomene*, & d'autres, font remonter la Vie Religieuſe juſqu'au tems de ces Prophetes. Cela, ajoute-t-il, prouve ſeulement, que les Chanoines Réguliers vouloient imiter les Apôtres, qui vivoient en commun. M. *Dupin* prétend, que la vie commune & réguliere des Chanoines fut établie dans le neuvieme Siecle; mais qu'elle étoit abolie par-tout; que quelques Evêques la renouvellerent dans leurs Chapitres; & qu'enfin elle fut rétablie dans ce Siecle XI. & dans une autre forme, parce qu'alors on inſtitua des maiſons dans leſquelles les Eccléſiaſtiques, qui vouloient mener une vie plus réguliere, ſe retiroient pour y vivre en commun, & ſans avoir rien en propriété. Il ajoute, que ces derniers Chanoines étoient differens de ceux du IX. Siecle, 1. En ce que les premiers étoient des Bénéficiers attachez à des Egliſes, & obligez de les ſervir; au-lieu qu'il y en avoit pluſieurs parmi ceux-ci, qui n'avoient point de titre particulier. 2. En ce que les premiers vivoient en commun, des biens de l'Egliſe: mais ils pouvoient retenir leurs biens de patrimoine; au-lieu que ceux-ci y renonçoient comme des Moines. 3. En ce que les premiers pouvoient renoncer à ce genre de vie; au-lieu que ceux-ci faiſoient profeſſion de vivre toujours de cette maniere, & qu'il leur

An. de N. S. 1039.

Lib. de Canon. Reg.

An. de N. S. 1039.

étoit défendu de la quitter. Enfin il dit qu'*Yves*, depuis Evêque de Chartres, établit cette exacte reforme dans le Monaſtere de S. *Quentin*, dans l'année 1078. Il ajoute, que ceux-ci vivoient en commun, ſous un Abbé Superieur, ou Prévôt; & qu'ils faiſoient profeſſion, comme les Moines, de pauvreté, d'obédience, &c. quoiqu'ils ne fiſſent pas des Vœux exprès; & qu'on les tiroit quelquefois de leurs Monaſteres, pour leur donner des Cures. On croit que cela a été tiré d'un paſſage de *Sigebert*. Mais le P. *Pagi* prétend, que l'on a ajouté ce paſſage de *Sigebert*, & qu'il ne ſe trouve point dans l'édition d'*Aubert le Mire*; & qu'au-reſte, on ne devoit conclure de ce paſſage, ſinon, que ce fut dans cette année qu'on vit cet Ordre dans l'Egliſe de S. *Quentin*. Ce ſavant homme croit, qu'on cherche inutilement celui qui a inſtitué l'*Ordre des Chanoines Réguliers*: mais qu'au-reſte la Congrégation de S. *Ruf* eſt la plus ancienne des maiſons des *Chanoines Réguliers*, qui s'éleva à *Avignon* cette année 1039, comme il le prouve par une Patente de *Benoit* Evêque d'Avignon.

Caſtruccio hiſt. Aven. l. 3. c. 9.

Malcolme d'Ecoſſe aſſaſſiné. *Larrey. p. 234.*

Malcolme II. dont la valeur & pluſieurs belles qualitez étoient ſi fort eſtimées, ſe rendit haïſſable par ſon avarice. Il la porta dans un tel excès, qu'il proſcrivit des familles entieres de Seigneurs, pour avoir la confiſcation de leurs biens. La Nobleſſe ne put ſouffrir longtems cette oppreſſion; & les amis des proſcrits l'ayant inveſti la nuit dans un Château du Comte d'*Angus*, ils l'aſſaſſinerent.

Duncan lui ſuccede.

Duncan ſon petit-fils lui ſucceda; bon Prince, mais trop doux pour gouverner un peuple ſi remuant. Il choiſit pour ſon Miniſtre, *Macbet*, ou *Maccabée*, petit-fils auſſi du Roi *Malcolme:* mais ce choix lui fut fatal, comme nous le dirons ailleurs.

An. de N. S. 1039.

Origine de la Maſſore, ſelon Mr. Baſnage.

M. *Baſnage*, dans ſon Hiſtoire des Juifs, l. III. c. 9. prétend qu'*Aaron*, de la Tribu d'*Aſer*, & que *Moiſe*, qui étoit de celle de *Nephtali*, qui enſeignoient & diſputoient dans les Académies de Babylone ruïnées cette année 1039. où *Ezéchias* Prince de la Captivité fut tué, ſont les véritables inventeurs de ce que les Juifs appellent la *Maſſore*; qui, comme il l'explique, eſt l'ouvrage d'un grand nombre de Grammairiens, leſquels, ſans s'aſſembler, ont compoſé un Recueil de diverſes leçons ſur l'Ecriture, conformément à la *Tradition*. Les ſentimens des Savans ſont fort partagez ſur cette matiere. Il y en a qui ont cru qu'*Eſdras* fut le Chef du College des *Maſſorethes*. *Elie le Lévite* les met à l'an 504. & les fait aſſembler à Tiberias. D'autres croyent que les *Maſſorethes* ont paru au même tems que les *Thalmudiſtes*. Le ſavant *Uſſerius* les a placez avant S. *Hierôme*. *Cappel* les a fixez à la fin du V. Siecle. Le P. *Morin* au X. Ce n'eſt pas ici le lieu de traiter cette queſtion, qui eſt encore agitée entre les Doctes. Je dirai ſeulement, qu'on attribuoit aux *Maſſorethes* d'avoir compté juſqu'aux lettres de l'Ecriture; p. e. ils diſent, que dans la Geneſe il y a 12 grandes Sections, 43 *Sedarim*, 1534 verſets, 20713 mots, & 781000 lettres.

Grantz. Tſem. Dav.

On met dans cette année la Canoniſation de S. *Meingard*, de l'Ordre de S. *Benoit*, le 6. d'Octobre, après que ſon corps fut transferé de l'Abbaye de *Richenaw*, dans l'Abbaye de *Notre Dame des Hermites* dans la Suiſſe. Ce *Meingard* étoit né dans la Souabe, l'an 805. Il avoit été fait Prieur de *Bollingue* à 4. lieues de Zurich, l'an 830. Il ſe retira enſuite

An. de N. S. 1039.

te ſur le Mont d'*Ecel*. La Princeſſe *Hildegarde*, fille de *Louis* Roi d'Allemagne, lui fit bâtir une Chapelle, à laquelle il donna le nom de *Notre-Dame des Hermites*, où il fut aſſommé par des Voleurs. Ceux qui veulent ſavoir tous les miracles qu'on prétend avoir été faits dans cette Chapelle, n'ont qu'à lire le Livre de *Meſſire Claude Jacquet*, Docteur és Sts. Canons, & Chanoine de Beſançon, imprimé à *Einſidle* l'an 1686. On dit que cette Chapelle avoit été viſiblement conſacrée par J. Chriſt, qui étoit revêtu d'une robe violette, étant précedé de S. *Pierre*, la Croſſe à la main, ſuivi des quatre Evangéliſtes, & de trois Docteurs de l'Egliſe, S. *Gregoire*, qui tenoit un goupillon; S. *Auguſtin*, & S. *Ambroiſe*; ayant d'un côté pour Diacre, S. *Laurent*, & de l'autre S. *Etienne* pour Sousdiacre. Cette Hiſtoire ſeroit fort ſurprenante, ſi elle étoit vraye: mais que de gens traiteront ce récit de fable!

M. le Docteur *Heidegger*, célebre Profeſſeur en Théologie de Zurich, qui a écrit contre cette Chapelle d'Einſidle, a fait les remarques ſuivantes. 1. Que S. *Pierre* déclare Act. III. 21. qu'il faut que le Ciel contienne J. C. juſqu'au rétabliſſement de toutes choſes; qu'ainſi il n'y a nulle apparence qu'il ſoit deſcendu du Ciel dans cette Chapelle, pour y célebrer en corps le ſervice divin. 2. Qu'on n'a peut-être jamais fait un conte moins vraiſemblable. 3. Qu'on ne croira jamais que J. C. N. S. étant dans un état de gloire, ait célebré le ſacrifice de la Meſſe, c'eſt-à-dire, qu'il ſe ſoit ſacrifié & offert au Pere ſous les eſpeces du pain & du vin. 4. Que dans les derniers tems on a débité pluſieurs ſemblables dédicaces de Chapelles, auſſi fabuleuſes. 5. Que perſonne, dans le Siecle auquel on dit que cela arriva, ne fait mention de cette dédicace; qu'on ne cite qu'*Herman Contract*, qui vivoit un Siecle après, & *Martin Pénitentier*, qui vivoit 3 Siecles après ce prétendu évenement. Que le paſſage d'*Herman Contract* ne ſe trouve point dans les plus anciens exemplaires. 6. Qu'*Othon I.* Empereur, dans ſa Patente de l'année 965, 17 ans après la prétendue dédicace, ne fait aucune mention de ces prétendus miracles. 7. Que *Windichin* Moine du Monaſtere de Corbie, qui a écrit la vie d'*Othon I.* & à qui on attribue d'avoir obtenu la confirmation de cette miraculeuſe dédicace de *Leon VIII.* & d'avoir viſité la Chapelle de *Meingard*, ne dit pas un mot de cette dédicace. 8. Que dans ce Siecle, *Bernon* Abbé du même Monaſtere, dont *Herman Contract* étoit Moine, *Lambert de Schafnebourg*, *Marianus Scotus*, & au Siecle XII. *Sigebert de Gemblours* Abbé d'Urſperg, n'en diſent pas un mot. On peut voir pluſieurs autres réflexions de ce Docteur, dans le Livre qu'il a fait ſur le Concile de Trente.

An. de N. S. 1039.

L'an

An. de N. S. 1040.

An. de N. S. 1040.

L'an 1040. *de N. S. Le* 7. *de Michel Empereur d'Orient. Le* 2. *de Henri III. Empereur d'Occident. Le* 10. *de Henri Roi de France. Le* 8. *de Benoit IX. Indiction VIII.*

La mort de l'Imperat. Cunegonde. *Lamb. Schaf. Chr. Hildesheim.*

Baronius, *Bollandus*, & pluſieurs autres mettent dans cette année la mort de l'Imperatrice *Cunegonde*; mais pluſieurs la mettent à l'an 1033, & ce ſentiment paroit mieux fondé à d'habiles Chronologues. *Marianus Scotus* prétend que cette Princeſſe mourut l'an 1038. *Hofman* l. II. de ſes Annales de *Bamberg*. p. 64. rapporte la mort de cette Princeſſe à l'année précedente 1039. Il dit que dans ſa maladie, elle prioit continuellement Dieu, qu'il lui donnât la force de ſupporter les maux qu'elle enduroit, ou qu'il la tirât du monde. Que comme le peuple qui la venoit voir lui diſoit en pleurant, d'où vient qu'elle les abandonnoit, & qu'elle les laiſſoit orphelins; elle leur répondoit, „ Mon „ frere & mon époux *Henri*, Empe„ reur, m'appelle. Je m'en-vais à lui, „ dans la patrie céleſte, & dans la „ bienheureuſe compagnie des Saints „ & de Dieu. Mais ne perdez point „ courage, & ne vous jettez point „ dans le deſeſpoir: recourez à „ Dieu par des prieres humbles; „ c'eſt lui ſeul qui peut vous déli„ vrer des maux qui vous mena„ cent ". Elle avoit été femme de *Henri II.* & elle avoit paſſé pluſieurs années dans un Monaſtere de filles, qu'elle avoit fondé. Comme elle excelloit dans les ouvrages de Broderie, elle travailloit continuellement, diſant, après S. *Paul*, que qui ne travaille pas, ne doit pas manger. On dit, que comme elle étoit ſur le point de mourir, & qu'elle voyoit préparer tous les riches ornemens dont on devoit parer ſon corps après ſa mort, elle dit que ce n'étoit pas là l'habit qu'elle devoit porter, qu'elle étoit ſortie nue du ventre de ſa mere, & qu'elle y devoit entrer nue. *Hofman* dit que lorſqu'elle fut morte, les Religieuſes déchiroient leurs habits, ſe jettoient par terre, ſe donnoient de la tête contre les murs, & faiſoient de grandes lamentations. Les Pauvres; & tous les habitans de la Ville, la pleuroient amerement, diſant qu'ils avoient perdu leur mere, & leur conſervatrice. Il ſembloit qu'ils avoient tout perdu. Son corps fut mis à côté de celui de *Henri* ſon Epoux, à Bamberg. On ne manque pas de dire, que pluſieurs miracles ſe firent à ſon ſepulcre. Cette Princeſſe, dans ſon Monaſtere, n'avoit point honte de laver les pieds des autres, de dreſſer la table où l'on mangeoit, de verſer de l'eau ſur les mains. Elle avoit, dit *Hofman*, amené dans ſon Monaſtere, *Judith* fille de ſa ſœur, qu'elle établit Abbeſſe du Couvent. Mais ayant remarqué, qu'elle étoit toujours la premiere à table, & la derniere au Chœur, & que toutes ſes exhortations étoient inutiles; dans le tems de la Paſſion, un dimanche, elle lui donna un petit ſoufflet, mais fort legerement, qui fit cependant, à ce que dit *Hofman*, une ſi grande impreſſion, que l'on vit toujours les marques de ſes doigts à la machoire. Que ſeroit-il arrivé ſi le ſoufflet avoit été fort, ou ſi la Princeſſe avoit eu la main peſante? On trouve la même fable dans

p. 65.

An. de N. S. 1040.

dans la vie de *Cunegonde*, qu'a donnée *Gretſer*. Mais je ne puis m'empêcher d'en rapporter une autre, auſſi ſinguliere que ridicule. L'Auteur de cette Vie rapporte, qu'un jour *Cunegonde* s'approchant de l'Autel, ôta ſon gand, & que n'ayant perſonne à qui le remettre, elle le jetta; mais qu'un rayon de ſoleil entrant par les fentes de la fenêtre, ſoutint le gand, juſqu'à ce qu'ayant fait ce qu'elle avoit à faire, *Cunegonde*, pût le reprendre. Je n'ai rapporté ce conte, que pour faire voir de quoi on abuſoit les peuples crédules, dans ce Siecle ignorant. A l'égard des miracles qu'on dit avoir été faits après ſa mort, on peut juger que les Auteurs fabuleux en récitent pluſieurs. On parle alors d'un homme pendu, qui ſe tira de la potence; de la réſurrection d'un garçon mort; & d'un enfant que le Loup avoit emporté, mais à qui il ne fit point de mal; d'une fille noyée, qui retourna en vie. Je me laſſe d'écrire tant de fables. On commença à parler de ſa Canoniſation, du tems du Pape *Celeſtin III.* qui mourut l'an 1198: mais ce fut ſon ſucceſſeur *Innocent III.* qui la canoniſa, la 3e. année de ſon Pontificat, l'an 1200. *Bollandus* rapporte la Bulle de ſa Canoniſation.

Sa Canoniſation.

Il arriva à Conſtantinople, & dans l'Aſie, un grand tremblement de terre, pendant lequel la Ville de Smyrne fut ſur le point de périr entierement.

Tremblement de terre à Conſtantinople.

Peu de tems après, les Sarraſins envoyerent une Flotte en Sicile, avec une Armée aſſez nombreuſe; mais ils furent tellement battus par *Maniaque*, que dans une bataille il y eut 50000 hommes de tuez: *Cedrenus* met même qu'il y en eut 80000. Ainſi toute la Sicile auroit été repriſe facilement, par la valeur de ce grand Général, ſi des perſonnes jalouſes de ſa gloire ne l'avoient calomnié auprès de l'Empereur, qui, l'ayant fait ſaiſir, le fit mener priſonnier à Conſtantinople, & qui lui donna pour ſucceſſeur un certain *Etienne*, dont l'ignorance perdit tout ce que ſon prédéceſſeur avoit gagné. La ſeule Ville de *Meſſine* fut défendue fortement par un nommé *Catacalus*, ſurnommé *le brûlé*, qui s'étant apperçu que les Sarraſins, enflez de leurs victoires, s'abandonnoient à la débauche, fit une ſortie ſur eux, ſi heureuſement, qu'après en avoir fait un cruel carnage, il ſe rendit maitre de toutes les richeſſes qu'ils avoient portées dans leur Camp. Ainſi il arriva que toute la Sicile, qui avoit été ſoumiſe en peu de tems par la valeur de *Maniaque*, & qui étoit retombée dans les mains des Sarraſins par la négligence d'*Etienne*, fut repriſe par le moyen de *Catacalus*, qui défendit la ſeule Ville de *Meſſine*, qui reſtoit.

Les Sarraſins battus. La Sicile repriſe. *Cedren.* 742-744.

Zon. 238. *l.* 17. *n.* 15. Maniaque calomnié priſonnier.

An. de N. S. 1040.

Curopalat. ad a. 1040. *Pierre Bizare l.* 7. *hiſt. Pers.*

Les Etats du Royaume de Pologne ayant porté leurs plaintes à *Henri* Empereur, des violences du Duc de Boheme, qui ſe faiſoit appeller Roi de Pologne, & qui avoit mis garniſon dans pluſieurs Forteresſes; *Henri* fit ſavoir à *Bretiſlaus*, qu'il eût à ceſſer ſes violences. Mais *Bretiſlaus* n'eut aucun égard aux commandemens d'*Henri*; il oſa même lui faire la guerre, ayant eu du ſecours de *Pierre* Roi des Hongrois. Il boucha toutes les avenues de la Boheme, avec des arbres qu'il fit couper. L'Empereur leva deux Armées, pour ſe jetter ſur la Boheme; l'une vint par la *Sileſie*; & l'autre par la *Baviere*. Il étoit à la tête de cette derniere, mais il fut battu; & l'autre Armée ne fit autre choſe que ravager la Boheme.

Guerre entre le Duc de Boheme & l'Empereur. *Calv. ex Spang.*

Herm. Contract. Mar. Scot. ad a. 1041. L'Emp. battu.

Les *Bulgares* ſecouerent le joug de l'Empereur d'Orient, ſous la con-

Les Bulgares ſecouent

An. de N. S. 1040.

conduite d'un nommé *Pierre*, qui avoit été Eſclave, mais qui ſe vantoit d'être de Race Royale. *Zonare* dit qu'il s'appelloit *Dolianus*, ou *Doleanus*, & qu'il ſe diſoit fils naturel d'*Aaron* Prince des *Bulgares*, frere de *Samuel*, qui avoit été Roi. L'Empereur y envoya une Armée, ſous un Chef qui traitoit ſi cruellement ſes ſoldats, qu'ils le tuerent; & craignant d'en être punis, ils paſſerent dans le Camp des ennemis. Après quoi les *Bulgares* ayant attaqué l'Empereur à *Theſſalonique*, ils le mirent en fuite, & prirent ſes tréſors. *Pierre* pourſuivit la victoire, & s'empara de pluſieurs Provinces; mais heureuſement, cette rebellion ne dura qu'une année, parce que les Chefs ſe défirent les uns les autres.

le joug de l'Empereur d'Orient.

Zonar. l. 17. n. 17. p. 240.

Dolianus.

Calviſ. p. 723.

Zonare dit, que le Chef qu'envoya l'Empereur, ſe ſauva, & que ſon Armée ſe choiſit un nommé *Tichomere* pour Chef, qui ſe fit Roi des *Bulgares*. *Dolianus* tâcha de l'attirer, & le fit en effet, comme pour être ſon Collegue. Enſuite, ayant fait aſſembler l'Armée, il leur dit: „ Il eſt impoſſible que le Royaume des *Bulgares* ſubſiſte ſous deux „ Rois. Ainſi, choiſiſſez celui que „ vous voudrez, & tuez celui que „ vous rejetterez. Si vous me „ croyez de la race de *Samuel*, tuez „ *Tichomere*; ſinon, obeiſſez-lui, & „ me faites mourir ". Sur cela l'Armée ayant fait un cri, lapida *Tichomere*, & ſalua *Dolianus* pour Roi, qui prit pluſieurs Places.

Dolianus Roi des Bulgares.

Les Hiſtoriens rapportent un peu differemment toutes ces guerres. *Cedrenus* ne dit point qu'on tua le Chef des *Romains*, comme *Calviſius* le rapporte; mais que comme il eut quelque differend avec un des premiers Officiers, qui s'appelloit *Michel Dermocaita*, on rendit ſuſpecte ſa conduite à l'Empereur, qui lui ôta ſa Charge, & l'envoya à Theſſalonique en priſon. Il ajoute, que *Dermocaita* qui lui ſucceda, perdit tout; & que les ſoldats s'étant ſoulevez contre lui, il fut contraint de ſe ſauver. On rapporte auſſi fort differemment l'affaire de *Maniaque* & de ſon ſucceſſeur. On dit, qu'ayant été envoyé en Italie par l'Empereur, pour aider un Prince de Sicile qui étoit attaqué par ſon frere & par d'autres Africains, il s'étoit joint à lui 500 Francs, ſous la conduite d'*Arduin*; qu'avec ce ſecours il avoit vaincu les Sarraſins; mais qu'après avoir été privé du commandement, par la calomnie de ſes ennemis, & envoyé en priſon, on lui donna pour ſucceſſeur, *Michel Protoſpataire Doceanus*, qui perdit tout par ſa conduite; car il ne paya point ces Francs, & il fit fouetter leur Chef, qui le prioit de ne priver pas ſes ſoldats de leur recompenſe. Ainſi il les contraignit à le quitter, & à prendre les armes contre lui. Ils le vainquirent dans le même lieu où *Annibal* avoit tué tant de Romains, & le contraignirent de ſe ſauver honteuſement à *Cannes*. Il voulut les attaquer une ſeconde fois; mais il fut encore battu. *Michel* y envoya un autre Capitaine, qui eut le même ſort. Et ainſi les Francs ſe rendirent preſque les maitres de toute l'Italie; mais cela n'arriva que l'année ſuivante.

An. de N. S. 1040.

Cedren. p. 746.

Cedren.

Nous en avons parlé à l'année 1039.

Les Francs ſe rendent preſque maitres de toute l'Italie.

Mariana rapporte, qu'en ce tems *Ferdinand* Roi de Leon, le plus puiſſant de tous les Princes d'Eſpagne de ce Siecle, & qui étoit appellé *le Grand*, à cauſe des victoires glorieuſes qu'il remporta ſur les Barbares, prit *Conimbre* Ville célebre en Portugal. Mais on prétend que cet Auteur s'eſt trompé, & que cela n'eſt arrivé que l'an 1064.

L. IX. de Reb. Hiſp. c. 2.

Conimbre priſe l'an 1064.

Ce fut cette année, qu'*Harald* Roi d'Angleterre mourut, & qu'*Harde-*

Harald Roi d'Angl.

An. de N. S. 1040.

decanut fils du grand *Canut* fut élu *Roi* par le commun ſuffrage des Anglois, & de preſque tous les Seigneurs du Royaume. (*Hardecanut* ſignifie *Canut* le dur, ou cruel.) Mais on ne remarque pas qu'il fit rien de fort conſiderable. Il rappella la Reine ſa mere de ſon exil, & lui fit tenir à la Cour un rang conſiderable. Il fit déterrer le corps d'*Harald*, & le fit jetter dans un marais; de là il le fit encore jetter dans la Tamiſe. Il impoſa à ſes ſujets un tribut aſſez onereux, & il diſpoſa des Sieges Epiſcopaux, à ſa volonté. En voilà aſſez, pour ne faire pas parler de ſoi avantageuſement.

meurt & HARDECANUT lui ſuccede. *Malmesb.* Son portrait.

Concile à Veniſe. *Concile T. IX. p. 940.*

Baronius rapporte, après *André Dandulus*, qu'il y eut cette année un Concile Provincial à Veniſe, dans l'Egliſe de S. *Marc*, ſous *trois Patriarches*, & ſous le gouvernement de *Dominic Flabanicus*.

Conciles en France. *Dup. p. 117.*

On prétend qu'il y eut auſſi, à peu près dans ce tems, pluſieurs Conciles en France, dont il eſt difficile de marquer l'année. Ces Conciles ſe tinrent particulierement dans *l'Aquitaine*, dans la *Bourgogne*, & dans la *Province de Lyon*, pour le rétabliſſement de la paix & de la diſcipline de l'Egliſe.

Abſtinence le Vendredi & le Samedi.

On cherchoit dans ces Conciles, les moyens d'arrêter les guerres particulieres, les vols publics, & les violences que l'on faiſoit, ſur-tout à l'égard des biens d'Egliſe & des Eccléſiaſtiques. On y ordonna, que l'on s'abſtiendroit le *Vendredi* & le *Samedi* de manger de la viande; & le *Vendredi*, de boire du vin; & que ceux qui voudroient s'en exemter pour quelque raiſon légitime, ſeroient obligez de nourrir trois Pauvres, ce jour-là. Moyennant cette abſtinence, on déchargeoit les pécheurs de faire d'autres pénitences, à la charge qu'ils s'engageroient par ſerment de l'obſerver. *Gerard* Evêque de *Cambrai* s'oppoſa à ce Réglement, comme je l'ai déja dit ailleurs. Il diſoit, qu'il ne faloit pas impoſer ce joug à tout le monde également, parce qu'il y en avoit qui ne pouvoient pas le ſupporter, à cauſe de leur foible ſanté, & dont les actions ne méritoient pas ce châtiment; & qu'il y en avoit auſſi, à l'égard deſquels cette ſatisfaction n'étoit point proportionnée à la grandeur de leurs crimes. Qu'il faloit ſuivre les Régles Canoniques dans l'impoſition des Pénitences. Que l'on ne devoit pas obliger les gens, par ſerment, à ces abſtinences, puiſque c'étoit les expoſer à ſe parjurer. Ce même Evêque trouva mauvais, que les Evêques ſe mêlaſſent de ce qui regardoit la guerre & le port des armes, diſant, que c'étoit aux Rois à en connoitre, & non aux Eccléſiaſtiques.

An. de N. S. 1040.

Gerard Evêque de Cambrai s'y oppoſe.

Le ſavant Mr. *Dupin* remarque, que l'on apportoit quantité de Corps ſaints & de Reliques, dans ces Conciles; & que l'on croyoit qu'il s'y faiſoit beaucoup de miracles.

Il y eut auſſi pluſieurs autres Conciles particuliers, qui ne méritent pas d'être rapportez.

C'eſt a peu près dans ce même tems, que *Theophanes* appellé *Cerameus*, Archevêque de Tauromine en Sicile, a écrit 62 Homélies ſur les Dominicales, & deux Diſcours avant l'exaltation de la Croix. *François Scorſus* les a publiées à Paris, l'an 1646; & *Gretſer* T. II. de Cruce.

An. de N. S. 1041.

An. de N. S. 1041.

L'an 1041. de N. S. Le 1. de Michel Calaphate. Le 3. d'Henri Empereur. Le 11. de Henri Roi de France. Le 9. de Benoit IX. Indiction IX.

Le vrai fils d'Aaron Prince des Bulgares va en Bulgarie, & fait tuer Dolien. *Zonar.*

NOus avons vu l'année précedente, comment *Dolianus* ſe fit Roi des *Bulgares*. Il y avoit un vrai fils d'*Aaron* Prince des *Bulgares*, dont *Dolien* ſe diſoit le fils naturel, qui étant mal-content de l'Empereur, voulut auſſi aller dans la *Bulgarie*. Il ne ſe fit pas d'abord connoitre; mais ſe mêlant parmi les *Bulgares*, il leur diſoit: „ Si vous aviez le vrai fils d'*Aaron*, ne le „ préfereriez-vous pas à un bâtard?" Enſuite s'étant ouvert à un homme qui connoiſſoit ſa famille, & qui le reconnut à une marque noire qu'il avoit au coude droit; cet homme le fit connoitre à d'autres: ainſi pluſieurs ſe rangerent de ſon côté. Mais comme ils prévirent qu'il y auroit de la diviſion entre ce fils d'*Aaron* & *Dolien*, ils convinrent qu'ils gouverneroient la Republique enſemble. Cependant, ce fils d'*Aaron*, nommé *Alufianus*, ayant invité *Dolien*, lui fit crever les yeux; après quoi il envoya dire à l'Empereur, qu'il lui remettroit le Royaume, s'il le recevoit bien, & s'il lui donnoit quelque recompenſe. L'Empereur lui fit un grand accueil, & lui donna une Charge conſiderable. Ainſi finit la guerre. *Cedrenus* ne dit point ce que rapporte *Zonaras*, qu'*Alufianus* ſe cacha; mais il dit que *Dolien* le reçut d'abord avec joye, qu'il l'envoya avec une Armée de 40000 hommes, attaquer Theſſalonique, où étoit un parent de l'Empereur; que les aſſiegez firent une ſortie, & tuerent une infinité de *Bulgares*, juſqu'au nombre de 15000; qu'on en prit autant; & que les autres s'enfuirent avec *Alufianus*, vers *Dolien*; mais qu'*Alufien* craignant les embuches de *Dolien*, l'invita à un feſtin; & lui ayant fait crever les yeux, ſe retira ves l'Empereur.

L'Empereur d'*Orient* étoit très malade. Son frere *Jean*, craignant que s'il mouroit, & que l'Empire retournât à *Zoé*, il ne fût lui-même exterminé avec ſa famille, lui conſeilla, & à *Zoé* qui n'oſa pas s'y oppoſer, d'adopter *Michel Calaphate*. Cela fut fait; & nous verrons combien ce conſeil fut funeſte.

Michel Calaphate adopté.

Michel Empereur, ſentant qu'il n'avoit pas beaucoup de tems à vivre, crut qu'il devoit quitter l'Empire, pour ſe défaire de toutes ſortes d'occupations de la Terre, & pour ne penſer qu'à Dieu. Dans cette vue, il ſe retira dans un Monaſtere qu'il avoit lui-même bâti, & là il paſſoit les jours dans l'humiliation & dans les prieres. L'Imperatrice voulut le ſuivre; mais l'Empereur ſe ſouvenant des crimes qu'elle lui avoit fait commettre, ne voulut point qu'elle entrât dans le Convent; & peu de tems après, il mourut. *Cedrenus* dit, que ſa mort arriva le 10. Décembre de l'Indict. X. après avoit regné ſept ans & huit mois.

Michel Empereur ſe retire dans un Monaſtere, où il meurt.

Cedren. 738. 739. *Lup. Protoſpat. Oneph. Beroald. Raph. Vola. Glyc. An. T. IV.*

Je ne puis m'empêcher de rapporter ici une réflexion de *Michaël Glycas*, au ſujet de ce *Michel le Paphlagonien*. „ Il ne ceſſa point, dit-„ il, pendant le reſte de ſa vie, de „ pleurer le crime énorme qu'il a-„ voit commis en tuant *Romain*, & „ de travailler à appaiſer Dieu par „ de bonnes œuvres, en batiſſant „ des

Ce qu'on dit de Michel Paphlagonien.

An. de N. S. 1041.

„ des Monaſteres, & en aſſiſtant les
„ néceſſiteux. Tout cela, ajoute-t-
„ il, ſans-doute lui auroit ſervi de
„ quelque choſe, s'il eût renoncé à
„ l'Empire qui lui avoit fait com-
„ mettre cet horrible attentat; &
„ ſi, repudiant l'Imperatrice adul-
„ tere dont l'amour criminel avoit
„ été la ſource de tant de crimes,
„ il fût allé pleurer ſon péché dans
„ la retraite, en qualité de ſimple
„ particulier: mais ne faiſant rien
„ de tout cela, vivant toujours dans
„ un commerce infame avec l'impu-
„ dique *Zoé*, voulant retenir l'Em-
„ pire à quelque prix que ce fût,
„ ſe contentant de faire quelques
„ liberalitez apparentes du Tréſor
„ public, & s'imaginant par-là pou-
„ voir obtenir le pardon de ſes cri-
„ mes; il faloit qu'il crût la Divini-
„ té, ou inſenſée, ou injuſte, de
„ recevoir une pénitence faite des
„ biens d'autrui, comme une ex-
„ piation ſuffiſante de tant de mé-
„ chancetez.

MICHEL CALAPHATE lui ſuccede. *Bar. ex Lon. Chron. l. 4.*

Michel Calaphate lui ſucceda. Il étoit de très bas lieu; car on dit que ſes ancêtres avoient autrefois gagné leur vie à calfater des vaiſſeaux.

Après la mort d'*Emund Slemme* R. de Suede, les ſuffrages furent partagez pour l'élection d'un nouveau Roi. Les peuples de *Gotie* donnerent leur voix à *Haquin* leur Compatriote, fils d'un Païſan; mais célebre par ſa valeur. Les Suedois ſe porterent pour *Stenchil II.* qui par ſa mere étoit petit-fils d'*Olaüs le Tributaire*. Les deux Concurrens s'accorderent. *Haquin*, déja fort âgé, regna le premier; & après ſa mort, il laiſſa la Couronne à *Stenchil*.

La *Pologne* étoit dans un état ſi triſte, n'ayant point de Roi, que les Seigneurs de ce Royaume, voyant que tout alloit périr, crurent qu'il faloit chercher tous les moyens pour empecher l'entiere ruïne de leur païs. S'étant aſſemblez, ils conſulterent ſur ce qu'il faloit faire dans l'extrémité où ils ſe voyoient. Les avis furent differens; mais enfin celui qui prévalut, fut d'envoyer chercher *Caſimir*, qui étoit le fils de leur dernier Roi, & lequel s'étoit retiré avec ſa mere. On crut qu'on devoit avoir cet égard pour le petit-fils de *Boleſlas le Grand*, dont la mémoire leur étoit chere. Mais ils réſolurent, avant toutes choſes, de l'élire pour leur Roi; & *Etienne* Archevêque de *Gneſne* ayant propoſé cet avis, il fut ſuivi de tous les autres.

An. de N. S. 1041.

On parle de rappeller Caſimir & on l'élit Roi de Pologne.

Après quoi l'on décerna une Ambaſſade vers ce nouveau Roi, & on donna ordre aux Ambaſſadeurs de ne rien négliger pour le ramener, puiſque c'étoit de lui que dépendoit le ſalut de leur Republique. Les Ambaſſadeurs ayant pris le chemin de l'Allemagne, allerent premierement vers *Rikſcha* leur ancienne Reine, mere de *Caſimir*, qui étoit à Brunſwick. Ils lui expoſerent le triſte état où étoit leur païs, dont elle ſavoit déja les malheurs par les bruits qui s'en étoient répandus. Enſuite ils la conjurerent de leur apprendre en quel païs du Monde ils trouveroient ſon fils, qu'ils demandoient pour leur Roi. La Reine, qui n'avoit pas été trop fâchée de ce qui étoit arrivé dans la Pologne depuis qu'elle avoit été contrainte d'en ſortir, fut pourtant touchée vivement du récit pathétique qu'on lui fit des malheur d'un païs où elle prenoit toujours interêt. Ainſi, elle ne fit pas difficulté de dire à ces Ambaſſadeurs, que ſon fils *Caſimir* vivoit; mais qu'il étoit entré en Religion, qu'il avoit pris l'habit de Religieux dans le Monaſtere de Clugni, & qu'il n'y avoit aucune eſperance qu'il voulût quitter ſon état, pour reprendre une Couronne; qu'ainſi, ils ne devoient pas ſe flater de l'avoir pour leur Roi. Une telle réponſe devoit

On décerne une Ambaſſade vers le nouveau Roi.

Les Ambaſſadeurs vont vers la Reine.

De là à l'Abbaye de Clugny.

An. de N. S. 1041.

les rebuter: mais les Ambaſſadeurs ne s'étonnerent point de trouver ces difficultez; & ayant fait des préſens à la Reine, ils ſe hâterent d'aller en diligence en France, au Monaſtere de Clugni. Ils reconnurent *Caſimir*, ſous l'habit de Religieux qu'il portoit; & verſant des larmes en abondance, ils l'embraſſerent tendrement, s'eſtimant heureux d'avoir trouvé leur Prince en vie, & en bonne ſanté. Ils lui demanderent audience, après en avoir obtenu la permiſſion de l'Abbé *Odilon*. Ils lui repréſenterent, qu'ils venoient au nom des Prélats, des Seigneurs, & des Nobles de Pologne, le ſupplier de revenir dans leur païs, prendre le Sceptre qui lui étoit dû par la ſucceſſion de ſon pere, & rétablir un Royaume qui étoit ſur le dernier panchant de ſa ruïne. Ils le conjurerent de venir, par ſa préſence, appaiſer leurs troubles, chaſſer l'ennemi qui les déſoloit, conſerver ce qui leur reſtoit encore, & recouvrer ce qu'on leur avoit enlevé; & ils n'oublierent rien de tout ce qui pouvoit toucher le cœur d'un Scythe & d'un Barbare.

Demandent audience à Caſimir.

Caſimir les reçut avec de grands témoignages d'affection; mais il leur répondit, qu'ayant pris l'Ordre de S. *Benoit*, & étant déja Diacre, il lui étoit défendu de penſer à retourner dans le Monde, puiſqu'il ne lui étoit pas ſeulement permis de converſer avec perſonne, que du conſentement de ſon Abbé.

Caſimir refuſe, ſur ce qu'il eſt Religieux.

Dès que les Ambaſſadeurs eurent entendu cette réponſe, ils vinrent voir l'Abbé *Odilon*; & après lui avoir offert quelques préſens, ils lui apprirent le ſujet de leur voyage, le preſſant beſoin qu'ils avoient d'un Roi, & le deſir de tous les Grands de Pologne d'avoir *Caſimir*, le légitime héritier de leur dernier Roi.

Les Ambaſſadeurs vont vers l'Abbé Odilon.

L'Abbé, ayant pris le conſeil des plus habiles de ſon Monaſtère, répondit aux Ambaſſadeurs, qu'il avoit toutes les inclinations du monde d'accorder aux Etats de Pologne ce qu'ils demandoient; mais qu'il n'étoit pas en ſon pouvoir de donner la liberté à *Caſimir*, qui avoit pris l'Ordre, d'aller occuper le Trône de ſon pere; & qu'ils devoient s'adreſſer au Souverain Pontife, dont la bonté étoit ſi connue, & qu'il ſeroit touché de leurs prieres.

An. de N. S. 1041.

L'Abbé renvoye l'affaire au Pape.

Les Ambaſſadeurs ayant reçu cette réponſe, furent très fâchez de voir que leur Prince étoit engagé dans l'Etat Monaſtique: cependant, ils crurent qu'ils devoient aller à Rome; & y étant arrivez, ils repréſenterent au Pape, dans les termes du monde les plus touchans & les plus forts, les malheurs de leur païs, & le ſeul remede qui leur reſtoit pour empêcher leur ruïne entiere. Ils dirent au Pape, que le ſalut de la Pologne dépendoit de lui; qu'il pouvoit leur rendre la paix, & le repos après lequel ils ſoupiroient; que lui ſeul pouvoit guérir leurs playes; & que s'ils n'obtenoient pas leurs demandes, c'en étoit fait de leur Royaume, & de leur Liberté; qu'ils attendoient donc de ſa bonté, qu'il accorderoit à *Caſimir* ce que ſon Abbé n'avoit pu leur accorder.

Les Ambaſſadeurs vont au Pape.

Le Pape ne voulut rien faire, ſans avoir aſſemblé le Sacré College, & pluſieurs perſonnes habiles. Le cas étoit nouveau, & cela les embaraſſoit. On appréhendoit que ce ne fût un péché, de faire d'un Religieux un Laïque; & d'autre côté, il ſembloit qu'il y avoit de la cruauté de laiſſer périr un Royaume. Le Pape comprenoit aiſément, combien de maux l'abſence d'un Roi cauſoit dans cet Etat. Après toutes ces conſiderations, le Pontife crut qu'il faloit ſe rendre aux deſirs des Polonois; mais on jugea qu'il faloit exiger quelques conditions.

Qui leur accorde Caſimir, ſous de certaines conditions.

On

An. de N. S. 1041.

On prononça donc, que *Caſimir* pouvoit ſortir de ſon Couvent, prendre la Couronne qu'on lui offroit, & que ſon pere avoit portée, & ſe marier, pour avoir des enfans qui lui ſuccedaſſent; mais ſous ces conditions:

Conditions preſcrites aux Polonois. *Joh. Longinus Epiſc. Leopol. in hiſt. rerum Polon. impreſſ. a. 1612.*

1. Qu'en reconnoiſſance de la grace que leur accordoit le S. Siege, tous les ans les Polonois (excepté la Nobleſſe & le Clergé) payeroient par tête un denier, pour entretenir une lampe perpétuelle dans l'Egliſe de S. *Pierre* à Rome. De cette maniere, *Benoit* trouva le moyen de vendre cherement un Privilege qui lui avoit tant couté.

2. Que les Polonois ſe feroient couper les cheveux juſqu'au-deſſus des oreilles.

3. On joignit à ces 2 conditions une troiſieme, auſſi ſinguliere que les autres; ſavoir, qu'aux principales fêtes de J. Chriſt & de la B. Vierge, ils porteroient au cou un linge blanc, en forme d'étole.

Sous ces deux ou trois conditions, *Caſimir* fut diſpenſé de ſon vœu. Ainſi le Pape impoſa un tribut aux Polonois, & les contraignit preſque à ſe faire tonſurer comme des Moines, parce que leur Roi l'avoit été.

Caſimir retourne en Pologne.

Les Ambaſſadeurs ayant obtenu cette permiſſion, retournerent au Monaſtere de Clugni, & emmenerent en leur païs en triomphe leur Roi, qui y fut reçu avec de grandes acclamations, qui y rétablit le bon ordre, & qui épouſa Marie ſœur du Prince des Ruſſes, dont il eut pluſieurs enfans.

Henri va en Boheme & la ravage. *Herm. Contr. p. 137.*

L'Empereur *Henri*, qui l'année paſſée n'avoit pu percer dans la *Boheme*, parce que les chemins étoient tous embaraſſez d'arbres, dont on avoit fait un grand abattis, fut plus heureux dans celle-ci; car il y battit le Duc de Boheme *Bretiſlas* ou *Vratiſlaus*, & dans 42 jours il ravagea tout ce païs, & aſſiegea *Prague*.

Leopold d'Autriche, d'un autre côté, prit à ce même Duc pluſieurs Villes; en ſorte qu'*Vratiſlaus* fut contraint de parlementer; & ayant donné des Otages, il promit qu'il ſe tiendroit à ce que feroit l'Empereur. *Henri* le reçut en grace; mais il quitta le titre de Roi, & il redevint ſimple Duc de Boheme: ce qui arriva l'année ſuivante.

Quelques Hiſtoriens mettent dans cette année ce qui arriva à *Pierre* Roi de Hongrie, & que d'autres mettent à l'année ſuivante. On dit que ce *Pierre* traitant avec trop de ſeverité, & peut-être trop de cruauté, ſes Sujets, il fut chaſſé de ſon Royaume, & contraint de recourir à l'Empereur. Tous ceux qui étoient de ſon parti, furent tuez & aſſommez. On croit que la ſouree de la haine de ces peuples contre ce Roi, étoit, parce qu'il favoriſoit les Allemans, & qu'il maintenoit la Religion Chretienne, dont les Hongrois étoient les ennemis; ou plutôt, parce qu'il ſuivoit trop le conſeil de quelques Courtiſans, au préjudice de ſes Sujets.

Hofman l. II. de ſes Ann. de Bamberg, p. 66. fait une Hiſtoire de ce *Pierre* Roi de Hongrie, bien differente. Il dit qu'il traita cruellement *Giſele* Reine, veuve du Roi *Etienne* ſon oncle, ſœur de l'Empereur *Henri*, qui l'avoit élevé ſur le Trône; qu'il la dépouilla de tout, & la confina dans une noire priſon, de peur que ſi elle eût été libre, elle n'eût excité des troubles dans le Royaume, & n'eût fait établir quelque autre Roi: mais que l'année 1042, *Henri* l'ayant attaqué avec *Vratiſlas* Duc de Boheme, l'avoit forcé à ſe rendre, & à payer un tribut; avoit mis

An. de N. S. 1041.

Uratiſlaus quitte le nom de Roi. *Lamb. Schaf. à l'an 1042. p. 450. Herm. Contr. p. 137. Lamb. Schaf. Hepidann. Chron. Hildesh. Maria. Scot. Baron. Bonfin. Rer. Hungar. Dec. II. l. 2.*

Pierre Roi de Hongrie chaſſé par ſes ſujets. *Chr. Caſſ. Leo Oſti.*

An. de N. S. 1041.

mis en liberté *Giſele*, l'avoit ramenée en Allemagne, où elle fut *Abbeſſe* d'un Couvent.

Eberard, premier Evêque de Bamberg, mourut cette année; & *Suidger* lui ſucceda. *Onuphrius Panvinius*, dans les Vies des Papes, prétend qu'il étoit de baſſe naiſſance; mais *Hofman* ſoutient que *Suidger* étoit de la noble famille des *Meyendorff*; qu'il avoit beaucoup de ſavoir, de ſageſſe, & de vertu.

Les Normans ſe rendent les maîtres de la Pouille.

Nous avons laiſſé à l'année 1039. les Normans irritez de ce qu'on avoit fait à *Arduin*. Cette année on prétend que cet *Arduin* conſpira avec *Rainulphe* & les *Normans*, dont un grand nombre étoit dans l'Italie, de chaſſer de l'Italie les Grecs entierement. Il ſe ſaiſit des principales Villes, avec une viteſſe extraordinaire, & battit l'Armée de l'Empereur. Ainſi les *Normans* furent maitres de la *Pouille*.

L'Hiſtoire des Royaumes de Sicile & de Naples dit, que les Grecs ayant vu ce qu'avoient fait les Normans, firent marcher une Armée contre eux, de plus de 60000 hommes, ſous la conduite du Général *Duclion*.

Sommez par les Grecs de rendre leurs Places.

Ce Général envoya ſommer les Normans, par un Envoyé, afin qu'ils euſſent à rendre leurs Places. Mais quoi qu'ils n'euſſent que 500 hommes d'Infanterie, & 700 Cavaliers, ils ne s'étonnerent pas de cette ſommation; & l'un d'eux nommé *Tadextifem*, conſiderant le cheval de l'Envoyé des Grecs, lui donna un ſi grand coup de poing ſur la tête, qu'il le renverſa par terre avec ſon Cavalier, qui fut fort conſterné & étourdi de ſa chute. On lui donna un beau cheval; mais ce Héraut d'armes comprit quelles gens étoient ces Normans, & le récit qu'il en fit, fit preſque autant de peur que le premier rapport des Eſpions de Canaan en fit aux Iſraelites.

An. de N. S. 1041.

Il ajoute, que l'Armée des Grecs s'étant préſentée, fut défaite par les Normans; ce qui paroit tout-à-fait incroyable. *Duclion* voulut rallier ſes troupes auprès de l'*Ofante*; mais il ne fut pas plus heureux; & il auroit péri en traverſant un fleuve, ſans ſon Ecuyer.

Et vainqueurs des Grecs. Duclion battu.

Ce mauvais ſuccès fut cauſe de ſa diſgrace. On y envoya un autre Général nommé *Exauguſte de Maleterre*, ſurnommé *Annon*.

Et diſgracié.

Je ne ſai ſi on doit mettre dans cette année, ce que *Zonare* rapporte, que *Romanus Selerus*, qui avoit obtenu une grande Dignité dans la Cour de l'Empereur d'Orient, pour ſe venger d'une injure qu'il avoit reçue de *Maniaque*, lui fit beaucoup d'outrages, & entre autres ſouilla ſa couche; ce qui cauſa un ſi grand déplaiſir à *Maniaque*, qu'irrité déja de ce qu'on lui avoit ôté le commandement, & craignant d'avoir pour ennemi l'Empereur, à cauſe de *Selerus* qui étoit ſon Favori, il penſa à ſe faire Roi. (*Cedrenus* dit, que cet homme s'appelloit *Romanus Durus.*) Les ſoldats, qui regardoient *Maniaque* comme un grand Chef, le ſuivirent. Ainſi il eut bien-tôt une puiſſante Armée. L'Empereur le fit ſolliciter de revenir, mais inutilement. Il envoya des troupes ſous la conduite d'un Eunuque, en qui il ſe confioit. *Maniaque* ſe hâta d'aller attaquer ce nouveau Chef; & en effet il le battit d'abord: mais faiſant le tour de l'Armée, il fut bleſſé mortellement; & étant tombé de cheval, il mourut. On lui coupa la tête, qu'on porta au Général de l'Empereur, qui l'envoya à ſon Maitre, lequel la fit ſuſpendre dans un lieu élevé, & fit ordonner le Triomphe à ſon Eunuque.

Maniaque ſe fait faire Empereur & eſt tué. *Zon. t. 17. n. 12. p. 249.*

Cedr. p. 756. 757.

Ma-

An de N. S. 1041.

Maniaque, ou *Maniaces*, ne fut pas le ſeul qui voulut ſe faire Empereur. *Theophilus Eroticus* eut le même deſſein; mais on arrêta bientôt ces mouvemens. *Cedrenus* dit qu'on lui mit une robe de femme, qu'on le mena en triomphe dans le Cirque; qu'enſuite, l'ayant dépouillé de ſes biens, on le laiſſa aller.

Cedr. Theophilus Eroticus veut ſe faire Empereur. Comment il fut traité.

En France, le Roi *Henri* ayant appris que ſon frere *Eudes*, preſſé par les fils d'*Eudes* Comte de Champagne, en vouloit à ſa Couronne qu'il croyoit lui appartenir, l'aſſiegea dans un Château où il s'étoit retiré, & l'envoya dans *Orleans*. On ne ſait point ce qu'il devint. Enſuite il battit *Etienne*, Comte de *Brie* & de *Champagne*; & il dépouilla *Galeran*, Comte de *Meulan*, de ſa Comté.

Henri R. de F. reprime ſon frere Eudes, qui en vouloit à ſa Couronne. *Mezer.*

Il ſe tint pluſieurs Conciles en divers lieux de la France, pour établir la Paix. Comme on en vit la difficulté, on ſe réduiſit à une Trêve pour certains jours; c'eſt-à-dire que depuis le mecredi au ſoir, juſques au lundi matin, perſonne ne prendroit rien par force, ne tireroit vengeance d'aucune injure, & n'exigeroit point de gage d'une caution. Que quiconque y contreviendroit, payeroit, comme ayant mérité la mort, ou ſeroit excommunié, & banni du païs. On nomma cette Convention, *la Trêve de Dieu*. On avoit conſacré ces jours de la ſemaine, plutôt que les autres, en vue des Myſteres qui y furent accomplis; la Cêne de N. S. ſa Paſſion, ſa Sepulture, & ſa Réſurrection.

Pluſieurs Conciles en France, *Conciles T. IX. p. 940. Marca Concord. IV. c. 14.* pour la Paix.

La Trêve de Dieu.

Chr. Hug. Flavi. p. 187.

On dit que comme *Richard* Abbé de *Verdun* voulut établir cette Trêve en *Neuſtrie*, les *Neuſtriens* qui refuſerent de s'y ſoumettre, furent frappez de la *maladie des Ardens*, c'eſt-à-dire d'un feu qui leur dévoroit les entrailles: mais que pluſieurs furent guéris par les prieres de *Richard*, & par une boiſſon qu'il leur donnoit: c'étoit du vin, où avoit trempé de la pouſſiere raclée de la pierre du Sepulcre de Notre Seigneur. Je n'oblige perſonne à croire l'efficace de cette merveilleuſe pouſſiere.

An. de N. S. 1041.

Herman Archevêque de *Hambourg* étant mort, on élut *Bezelin* ſurnommé *Alebrand*. *Conrad* lui donna le Bâton paſtoral, & *Benoît IX.* lui envoya le *Pallium*. Il fut ordonné à *Hambourg* avec une grande magnificence. On en parle avec éloge.

Alebrand Archevêque de Hambourg. *Adam. l. 11. c. 5.*

Henri, Roi d'*Allemagne* & d'*Auſtraſie*, voulut établir Archevêque de Lyon, *Halinard* Abbé de S. *Benigne* de *Lyon*; mais cet Abbé ayant repréſenté qu'il n'étoit pas capable d'un ſi glorieux emploi, il fut donné à *Odalric* Archidiacre de *Langres*.

On met dans cette année, la retraite de *Lanfranc* dans *l'Abbaye du Bec*. Il étoit né à *Pavie*, d'une famille de Sénateurs. Ayant perdu ſon pere dans un bas âge, il quitta ſa Patrie, & alla étudier ailleurs. Enſuite, ayant fait ſes études, il vint en France du tems du Roi *Henri* & de *Guillaume* Duc de Normandie; il s'arrêta à Avranches, avec un aſſez grand nombre de Diſciples; mais voulant quitter le Monde, & allant à Rouen, ſur le ſoir il fut rencontré dans une forêt par des Voleurs, qui le dépouillerent, lui lierent les mains derriere le dos, lui couvrirent les yeux du capuce de ſa chape, l'éloignerent du chemin, & le laiſſerent dans des brouſſailles. Là il voulut chanter les louanges de Dieu; mais il ne put, ne l'ayant point appris. Il eut honte d'avoir appris tant d'autres choſes, & d'avoir négligé celle-là; & il pria Dieu avec ardeur, de le tirer de ce péril, promettant qu'il le ſerviroit mieux qu'il n'avoit fait. Des paſſans le délivrerent, & le ramenerent

Lanfranc ſe retire dans l'Abbaye du Bec. *Vita ſec. 6. Ben. par. 2. p. 635. Bolland. 28. Mai. to 17. p. 834.*

An. de N. S. 1042.

dans ſon chemin; & comme il demanda qu'on lui montrât quelque pauvre Monaſtere, ils lui indiquerent l'Abbaye du Bec, où il fut reçu par *Hellouin*, ou *Herluin*, qu'il trouva bâtiſſant un four.

Lanfranc demeura trois ans là, dans une entiere ſolitude; mais enſuite, ſa reputation s'étant répandue, ſon Monaſtere devint fameux, & l'Abbé *Hellouin* le fit Prieur. An. de N. S. 1042.

Ceux qui veulent connoitre *Lanfranc*, n'ont qu'à lire la *Chronique d'Antonin* T. 2. tit. XVI. c. 10. p. 647.

L'an 1042. *de N. S. Le* 1. *de Conſtantin Monomaque. Le* 4. *de Henri Empereur. Le* 9. *de Henri Roi de France. Le* 10. *de Benoit IX. Indict. X.*

Violences de Michel, & ce qu'on lui fit. *Zonar.* p. 243.

DEs que *Michel Calaphate* Empereur d'Orient ſe vit en poſſeſſion de l'Empire, il relégua ſon oncle, à qui il devoit pourtant en partie ſon élevation. *Zonaras* dit que c'étoit un fourbe, un ingrat, qui ne reſpectoit ni les Loix de l'amitié, ni celles de l'Alliance; un homme changeant, une ame baſſe. Il ajoute, qu'il fit Eunuques ſes parens. Il ne lui reſtoit plus qu'à chaſſer l'Imperatrice: mais cela étoit difficile à exécuter. Il en vint pourtant à bout. Il la fit paſſer pour empoiſonneuſe, qui en vouloit à ſa vie; & ſur ce fondement, il la relégua dans l'Ile du Prince, & la fit mettre dans un Monaſtere, après avoir fait arrêter le Patriarche *Alexis* ou *Alexius*. Dès qu'on ſut ce qu'avoit fait *Michel*, tout le peuple fut dans une grande conſternation. Comme l'Empereur, le lundi d'après l'Octave de Pâques, fit lire au peuple une déclaration pour juſtifier ſa conduite; le peuple s'écria: „ Nous ne voulons point pour Em„ pereur, le parjure *Calaphate*; „ mais l'héritiere de l'Empire, no„ tre mere *Zoé* ". Enſuite on ſe mit à charger d'injures le Tyran. Les femmes s'attroupoient, & appelloient l'Imperatrice. Après quoi toute la Ville ſe ſouleva; & chacun s'armant de ce qu'il avoit, on vint au Palais.

p. 244.

L'Empereur, dans le commencement, ne parut pas fort ému de la ſédition; mais voyant que le peuple s'amaſſoit, & que ſes Gardes lui paroiſſoient inquiets, (car ils déteſtoient eux-mêmes ce qu'avoit fait *Michel*,) il commença à être en peine; lorſqu'un de ſes Favoris, d'autres diſent ſon oncle, nommé *Conſtantin*, d'autres diſent ſon frere, diminua un peu ſa perplexité; car ayant vu la ſédition, il arma quelques-uns de ſes gens, traverſa la Place publique, vint au Palais, & envoya querir l'Imperatrice. En même tems il oppoſa aux plus ſéditieux, des gens qui les firent fuir à coups de dards & de fleches. Peu de tems après, ils firent voir l'Imperatrice élevée ſur un lieu éminent, afin que ſa vue appaisât la fureur: mais cette vue ne fit que les animer davantage; car comme on lui vit un autre habit que celui qu'elle devoit porter, ils s'émurent tellement, qu'ayant laiſſé l'Imperatrice *Zoé*, ils ſe tournerent vers ſa ſœur *Theodora*, qui avoit auſſi l'habit de Religieuſe; & l'ayant amenée dans la grande Egliſe, tout le Sénat, le Peuple, & les

An. de N. S. 1042.

les Prêtres la ſaluerent Imperatrice. Cela ôta toute eſperance à *Michel* & à ſes gens. Ainſi, craignant pour ſa vie, il ſe mit avec celui dont nous avons parlé, qui l'avoit ſecouru, dans un vaiſſeau, & s'enfuit dans le célebre Monaſtere de *Stude*.

Il s'enfuit dans le Monaſtere de Stude.

On lui creve les yeux.

Le peuple, craignant que *Zoé* ne rappellât ſon Epoux pour ne voir point *Theodora* Imperatrice, envoya des gens qui creverent les yeux à *Michel* & à *Conſtantin*. *Cedrenus* dit, que *Zoé* remercia le peuple de ce qu'on lui avoit fait, & demanda ce qu'il vouloit qu'on fit de l'Empereur. Chacun cria, *Ote*, *ôte*, &c. *Zoé* eut pitié de lui; mais *Theodora* le fit aveugler. Ces deux Princeſſes demeuroient dans deux lieux differens; & on étoit un peu embaraſſé à qui remettre l'Empire. On honoroit celle qui étoit dans le Palais, comme la plus âgée; & celle qui étoit dans le Temple, comme celle à qui ils croyoient devoir leur délivrance. Comme ils étoient dans cet embaras, la plus âgée vint embraſſer ſa ſœur, & voulut bien partager avec elle ſon Empire. Ainſi l'Empire fut ſoumis à deux femmes.

Cedr. p. 752.

Zoé & Theodora ſe partagent l'Empire.

Caracteres de ces deux Princeſſes.

On dit que *Zoé* parloit peu, mais donnoit beaucoup; que *Theodora* parloit plus, mais donnoit moins. L'unique plaiſir de *Zoé* étoit de compoſer des parfums. Son appartement étoit un Laboratoire, où on voyoit un grand amas de drogues aromatiques, & des fourneaux allumez. Elle honoroit l'Image de J. Chriſt nommée *Antiphonetes*, qu'elle avoit ornée avec grand ſoin. Elle ſe proſternoit devant cette Image, elle ſe frappoit la poitrine, elle lui parloit comme à une perſonne vivante; & ſelon que l'Image lui paroiſſoit avoir plus ou moins d'éclat, elle en tiroit des préſages pour l'avenir.

Zon. p. 247.

Bien que *Zoé* fût très âgée, elle voulut encore ſe choiſir un mari. Elle n'aimoit pas trop à voir *Theodora* à ſes côtez. Elle jetta donc les yeux ſur *Conſtantin Dalaſſenus*. On l'envoya querir ſur un autre prétexte; mais comme il répondit rudement, on le renvoya. On jetta les yeux ſur un autre nommé *Conſtantin Cateſano*, qui étoit fait pour plaire; mais on croit que la femme de cet homme-là le fit empoiſonner, ne voulant pas qu'il épouſât *Zoé*, & aimant mieux être ſans mari, que de le voir entre les mains d'une autre. Enſuite elle choiſit *Conſtantin Monomaque*, qui avoit déja reçu de grands biens de *Zoé*, ce qui avoit fait ſoupçonner qu'elle lui avoit accordé toutes les faveurs dont elle n'étoit que trop liberale. On le fit venir de *Lesbos*; & comme il s'approchoit de la Ville, on lui ordonna de s'arrêter, & on lui apporta l'habit d'Empereur. Elle ſe maria avec lui, par les mains d'un Prêtre, le Patriarche *Alexius* n'ayant pas voulu bénir ces troiſiemes nôces; mais il fit le lendemain la cérémonie du Couronnement, ce qui arriva le 11. de *Juin*.

An. de N. S. 1042.

Cedr. p. 753.

Zoé veut ſe marier.

CONSTANTIN MONOMAQUE Empereur.

Zon. p. 248.

Dès que *Conſtantin Monomaque* fut ſur le Trône, il donna ſans raiſon les Dignitez, & de grandes richeſſes, même aux plus indignes. Il pardonna généralement les injures qu'on lui avoit faites lorſqu'il étoit particulier. Il s'attacha même aux hommes de lettres, quoiqu'il n'eût preſque aucune teinture des Belles-Lettres. Un Scythe nommé *Boiſthlavius*, qui s'étoit enfui de Byſance, ayant amaſſé quelques troupes, s'empara des montagnes d'*Illyrie*, & déſola par ſes courſes les *Triballiens*, les *Serviens*, & d'autres Peuples.

Ce qu'il fit dès qu'il fut Empereur.

Zon. l. 17. *n.* 21. *p.* 247.

Boiſthlavius déſole par ſes courſes le païs, & bat les troupes de l'Empereur.

L'Empereur ayant ſu ces deſordres, commanda au Gouverneur de *Durazzo* de livrer combat à cet *Etienne Boiſthlave*; mais s'étant témerai-

An. de N. S. 1042.

rement hazardé au combat, il perdit la bataille, & il eut de la peine à ſe ſauver.

Cet Empereur avoit une couſine de la femme, qui l'avoit ſuivi dans ſon exil, & qui l'avoit ſoutenu de ſes biens. Comme il l'aimoit beaucoup, il la fit venir de *Mytilene*, où elle étoit. Dans le commencement, il ne lui fit pas conſtruire un ſuperbe édifice; mais enſuite il lui fit bâtir un Palais; & la traita, non ſeulement comme une concubine, mais comme une femme, & il engagea l'Imperatrice à ſouffrir qu'il la fît venir en ſon Palais; & la fit regarder comme ſi elle étoit Imperatrice. Mais elle mourut, peu de tems après.

Zon. p. 249.

Les *Hongrois* s'étoient établi un Roi, que quelques-uns nomment *Aban*; d'autres, *Ovon*; & d'autres, *Won*. Un ſeul Evêque nommé *Gerard*, Evêque de *Chonad* Capitale de la Province *Muriſſene*, eut aſſez de courage pour dire en chaire à ce nouveau Roi que les autres Prélats avoient couronné, que la vengeance de Dieu le pourſuivroit; & que dans la troiſieme année de ſon Regne, il perdroit la Couronne & la vie.

Les Hongrois s'éliſent un Roi. Gerard s'y oppoſe. *Chr. Jo. de Thurocz. 35. 36. Avent. Boi. Ann. l. 5. Bonfin. Decad. II. l. 2. Vita S. Gerar. Sur 24. Sept. & act. Ben. Sæc. 6. p. 630.*

Ce *Gerard* étoit Venitien; & dès l'enfance, il avoit embraſſé la Vie Monaſtique. Comme il paſſa par la Hongrie voulant aller en pélerinage à Jeruſalem, le Roi *Etienne* le retint, malgré lui; & après qu'il eut demeuré ſept ans dans le Monaſtere de *Beel*, le Roi *Etienne* le fit Evêque; & ayant fondé des Egliſes dans les principales Villes, il mit l'Evêque *Gerard* dans celle de Chonad dédiée à S. *George*. Ceux qui nous ont donné ſa Vie, rapportent, qu'il gardoit toujours le meilleur vin pour le Saint Sacrifice, & que l'Eté il le faiſoit mettre à la glace; que pour ſe mortifier, il ſe levoit la nuit, prenoit une coignée, & alloit ſeul à la forêt, couper du bois. Voilà une mortification bien ſinguliere, & une occupation bien digne d'un Evêque!

An. de N. S. 1042.

Cet *Ovon*, pour ſe venger de ce que l'Empereur *Henri* avoit reçu *Pierre* Roi des Hongrois, que l'on avoit chaſſé, oſa lui faire la guerre; mais, avant que de la faire, il lui envoya des Ambaſſadeurs, qui lui firent ce compliment: „ Seigneur, „ dirent-ils, notre Roi envoye ſa„ voir s'il aura la paix, ou la guer„ re; choiſiſſez ". L'Empereur répondit: „ Ce que vous me deman„ dez, dépend de vous. Je n'ai „ pas accoutumé de prendre les ar„ mes, que l'on ne m'attaque. J'ai„ me la paix ". *Aban* ou *Ovon* ayant ouï cela, ne laiſſa pas de ſe diſpoſer à combattre, & il partagea en deux troupes ſon Armée. L'une de ces troupes ravagea la *Baviere*, mais elle fut battue par *Adalberon*, ou *Adalbert*, & par ſon fils *Luitpald*. L'Empereur vint d'un autre côté, & prit *Presburg*, chaſſa ce nouveau Roi, & mit un autre Prince en ſa place, parce que ceux de *Hongrie* ne vouloient abſolument point leur premier Roi *Pierre*: mais dès que l'Empereur fut parti, cet *Ovon* le contraignit de retourner en Boheme.

Herm. Contr.

Calviſ. ex Span. Lamb. Schaf.

Canut II. meurt. *Virg. Du Cheſne. Hiſt. Angl. Hoved. Nov. Chr. Sax. Simeon Dunelm. Larrey. p. 208. Revel. d'Ang. p. 53.*

Il y eut auſſi des changemens en Angleterre. *Hardecanut* ou *Canut II.* mourut d'une mort tragique. Il étoit fort peu aimé, parce qu'il avoit fait mourir pluſieurs Grands du Royaume, & chargé le peuple de beaucoup de ſubſides. S'étant trouvé à des nôces, dans un Bourg nommé *Lambeth*, il fut ſaiſi d'une apoplexie, & perdit la parole ſur le champ; & mourut le 8. de Juin. On crut qu'il avoit été empoiſonné, & le ſoupçon tomboit ſur le Comte *Godwin*.

Après

An. de N. S. 1042.

Après la mort de *Canut*, les Anglois, ſentant revivre en eux l'amour de leurs Princes naturels, réſolurent de mettre ſur le Trône un des deux freres d'*Edmond*, qui s'étoient depuis long-tems retirez en Normandie, ſes enfans étant exilez en Hongrie.

Les Anglois veulent mettre ſur leur trône un des deux freres d'Edmond.

La Couronne regardoit *Alfred*, qui étoit l'ainé (ſelon quelques Hiſtoriens, quoique d'autres diſent qu'il étoit le cadet;) mais le Comte *Godwin* s'y oppoſa, parce qu'il crut qu'il gouverneroit plus aiſement *Edouard* ſon cadet. Ce Comte, qui avoit épouſé la ſœur du feu Roi, s'étoit flaté que cette alliance mettroit la Couronne dans ſa maiſon. Il l'avoit eſperée pour ſon fils; mais voyant que les Anglois n'étoient pas d'humeur de le contenter, il crut qu'il devoit tâcher de marier ſa fille avec celui qui regneroit.

Le Comte Godwin s'y oppoſe.

Calviſ. ex Polyd. Malmeſb. l. II. de Geſt. Reg. Ang. c. 13. S. Aelred dans la vie de S. Edouard. Hoved. Simeon Dunelm. Mezerai.

Quelques-uns diſent, comme nous l'avons rapporté à l'année 1036, qu'il fit aſſaſſiner *Alfred*, à ſon entrée dans le Royaume, & ceux qui l'accompagnoient: mais il y en a d'autres qui croyent qu'*Alfred* regna quelques mois, & qu'il fit même une Loi, qu'aucun Danois ne regneroit deſormais en Angleterre. Quoi qu'il en ſoit, il paroit qu'*Edouard* fut élu cette année. On peut voir la diverſité des relations, dans l'Hiſtoire de Mr. *de Larrey*, f. 209. 210.

Troubles en Normandie durant la minorité de Guillaume le bâtard.

Durant la minorité du Duc de Normandie, *Guillaume le Bâtard*, les Seigneurs lui obeiſſoient à regret, à cauſe du défaut de ſa naiſſance; & ils avoient pour Chef *Gui de Bourgogne*, qui prétendoit que la Duché lui appartenoit, parce qu'il étoit fils d'*Alix*, ſœur du feu Duc *Robert*.

La faction étoit forte, & il s'en falut peu qu'elle n'accablât *Guillaume*, qui s'étoit pourtant choiſi pour Tuteur *Raoul de Gacé*, ſon Connétable. Le Roi *Henri*, dont il implora le ſecours, le vint joindre avec ſes troupes. Quelques années auparavant, il avoit fait divers actes d'hoſtilité dans la Normandie, pris, raſé & rebâti le Chateau de *Tilleres*, ravagé la Comté d'*Hieſmes*, & brulé la petite Ville d'*Argentan*: mais, ſoit qu'il eût changé de deſſein, ſoit qu'il crût qu'il lui ſeroit plus glorieux de défendre un jeune Prince qui imploroit ſa protection, il prit hautement ſon parti; & joignant ſon Armée à celle de *Guillaume*, ils donnerent bataille aux rebelles, dans le lieu dit *le Val des Dunes* près de Caen. *Henri* y fut abattu d'un coup de lance, par un Gentilhomme de Coſtentin: mais il ſe releva, ſans avoir été bleſſé. Les rebelles furent défaits: *Gui de Bourgogne*, aſſiegé & forcé dans *Brione*, fut dépouillé de ce qu'il avoit en Normandie, & ſe retira dans la Franche-Comté, dont *Renaud* ſon pere étoit Comte.

An. de N. S. 1042.

Hiſt. de Norm. par Du Moulin l. VII.

Du Moulin p. 140.

Id.

Les Normans qui étoient en Italie, ſe partagerent les Terres qu'ils avoient conquiſes.

Malat. Oſt. l. 2. c. 6. 8. Hiſt. de Sicile p. 61. Cedr. p. 739.

Il y eut cette année une grande ſechereſſe dans l'Orient; auſſi *Cedrenus* dit qu'on y fit de grandes Proceſſions. *Jean* frere de l'Empereur portoit le ſacré Drap; le *Grand Domeſtique*, l'Epitre prétendue de Jeſus-Chriſt au Roi *Abgare*; & le *Protoveſtiaire*, les ſacrez Langes. Le Patriarche fit une Proceſſion avec ſon Clergé. Mais au-lieu de pluie, il tomba une grêle, qui briſa les arbres & les tuiles des maiſons.

Grande ſechereſſe dans l'Orient. Proceſſions.

Concile à Ceſenà. *Concil. T. IX. p. 941. Ughell. T. II.*

Il ſe tint un Concile à *Ceſena* ſur le Savio, Ville d'Italie dans la Romandiole, où l'Evêque *Jean* établit une ſocieté de Clercs qui vivoient en communauté, & il leur aſſigna un fonds pour leur nourriture. Cette Ville a été aſſez renommée. Elle eſt nommée *Curva Ceſena*, dans l'Itineraire d'*Antonin*. Il en eſt parlé

An. de N. S. 1042.

dans *Strabon*, *Pline*; & *Procope*. Il y a eu ſouvent des factions, qui ont failli à ruiner entierement cette Ville. *Pierre Bonaventura* ſon Evêque y publia des Ordonnances Synodales, en 1633.

Strab. l. 5. Plin. l. 14. c. 6. Proc. l. 3. 4. Pandulphe Collenutio l. 4. Leandre Alberti Deſcr. Ital. Scipion. Claramonti. Hiſt. Ceſena.

On ne ſera pas fâché que je parle ici d'une Relique fort extraordinaire; c'eſt de *la ſainte Larme de Vendôme*. Voici ce que c'eſt.

La Sainte Larme de Vendôme.

Comme on croit avoir à S. *Denis* en France, une des *Cruches* dans laquelle le Fils de Dieu changea l'eau en vin, aux nôces de Cana; la *Lepre* que ce Divin Sauveur ôta du viſage du Lépreux; la Lanterne de *Malebus*, ou de *Judas*: à *Argenteuil*, la Robe ſans couture de Notre Seigneur; à *Coulombs*, ſon Prépuce, qui ſe voit auſſi dans l'Egliſe de S. Jean de Latran à *Rome*, dans l'Abbaye de *Charoux* en Poitou, à *Hildesheim* en Allemagne, & à *Anvers*: on croit auſſi, qu'on trouve au Monaſtere de la *Ste. Trinité* de *Vendôme*, l'une des larmes que Notre Seigneur verſa ſur *Lazare*.

On prétend, qu'un Ange du Ciel la recueillit, la mit incontinent dans le petit vaſe où l'on la voit encore à preſent, l'enferma dans un ſecond vaſe un peu plus grand, & la donna à la *Madeleine*.

On dit que la *Madeleine* l'apporta en France, lors qu'elle y fut conduite au Port de Marſeille, avec ſon frere *Lazare*, ſa ſœur *Marthe*, S. *Maximin*, & S. *Cidoine*. Que quand la *Madeleine* ſentit approcher ſon bienheureux repos, elle fit appeller S. *Maximin* Evêque d'Aix, & lui laiſſa la ſainte *Larme*. Qu'après la mort de S. *Maximin*, la ſainte *Larme* demeura dans la Ville d'Aix, juſques après la perſecution de l'Egliſe, qui finit par la mort des Empereurs *Dioclétien* & *Maximien*. Que les Grecs l'emporterent enſuite à Conſtantinople, & qu'elle y demeura juſques environ 1040. qui eſt le tems de la fondation du Monaſtere de la Très-ſainte Trinité de Vendôme. Qu'en 1040. les Sarraſins étant venus d'Afrique fondre en Sicile, l'Empereur *Michel Paphlagonien*, qui tenoit depuis ſept ans l'Empire de Grece, envoya ſes Ambaſſadeurs vers le Roi de France *Henri I.* pour le ſupplier de le ſecourir dans cette néceſſité; ce qu'il lui accorda très volontiers, lui envoyant du ſecours ſous la conduite de *Geofroi Martel*, qui ſe joignant avec les forces que l'Empereur avoit à Meſſine, chargea les Sarraſins ſi à propos, qu'il les défit entierement. On ajoute, qu'après cette ſignalée victoire, l'Empereur *Michel Paphlagonien* invita le Comte *Geofroi* à faire voyage à Conſtantinople, où il alla; & qu'enfin, *Geofroi Martel* étant à Conſtantinople ſur la fin de cette année 1042, l'Empereur lui donna la Ste. *Larme*, qu'il fit apporter en France par un de ſes Gentilshommes, & qu'il mit dans ſon Monaſtere de Vendôme.

An. de N. S. 1042.

c. 6.

Belleforêt, dans ſa Coſmographie, dit qu'il a vu cette prétendue *Larme*; qu'elle eſt de couleur d'eau, & azurée; que le vaſe de l'Ange eſt de merveilleux artifice, ſans rupture, ſoudure, ni ouverture, quelle que ce ſoit; que le dehors eſt blanc, & tranſparent comme du criſtal.

Tom. I. p. 322.

Mr. *Thiers* Docteur en Théologie, & Curé de *Vibraie*, ne pouvant ſouffrir qu'on ſupposât ainſi de fauſſes Reliques, a fait un Livre ſur cette *Larme*, imprimé à Paris l'an 1699. pour prouver que cette Relique étoit fauſſe, à l'exemple du vénerable *Guibert* Abbé de *Nogent ſous Couci*, lequel a écrit un Livre contre les Moines de S. *Medard* de *Soiſſons* ſes voiſins, & de l'Ordre de S. *Benoît* comme lui, qui ſe vantoient d'avoir une *Dent* de Notre Seigneur, qui lui étoit tombée à l'âge de neuf ans;

Thiers diſſert. ſur la S. Larme p. 15.

Hiſtoire véritable de la Ste. Larme trouvée à Vendôme. c. 3. 4.

c. 5.

Lib. 3. de Pign. Sacr.

An. de N. S. 1042.

ans; ce qu'il traite de fauſſeté, de menſonge, de folie, d'arrogance, d'impudence, de furie, de manie, de blaſphème, & d'héréſie.

Je ſuis perſuadé, qu'on me ſaura bon gré de faire ici un petit extrait du Livre de ce Docteur. Je parle de Mr. *Thiers*.

1. Il remarque, qu'on ne voit pas pourquoi on croit que ce ſoit ici une des larmes que J. Chriſt verſa ſur *Lazare*, plutôt que l'une de celles
p. 21. que J. Chriſt jetta ſur la Ville de Jéruſalem, ou dans ſa naiſſance, ou à ſa mort, ou en lavant les pieds de ſes Diſciples; car quelques-uns croyent, bien que les Evangeliſtes n'en diſent rien, que J. Chriſt pleura en lavant les pieds des Apôtres, & qu'une de ces larmes eſt à S. *Maximin* en Provence. Ce n'eſt pas à Vendôme ſeulement, qu'on ſe vante d'avoir une des larmes que J. Chriſt verſa ſur *Lazare*: il y en a une auſſi, à ce qu'on croit communément, à S. *Leonard de Chemille*, en Anjou, qu'un Seigneur de *Chemille*, qui alla à la conquête de la Terre-Sainte avec *Godefroi de Boullion*, y apporta de la Paleſtine.

p. 24. 2. Enſuite il fait obſerver, que S. *Jean*, qui récite la réſurrection de *Lazare*, ne parle point d'aucun
p. 25. Ange qui y ait aſſiſté; qu'aucun des Peres de l'Egliſe & des Interpretes de l'Ecriture, n'en a parlé; qu'il eſt étonnant, que cet Ange n'ait recueilli qu'une *larme*; & qu'on ne dit point ſi ce fut la premiere, la ſeconde, la troiſieme, la pénultieme, ou la derniere; & qu'il n'eſt pas moins
p. 26. ſurprenant, qu'on n'ait pas recueilli les larmes que J. Chriſt répandit ſur Jeruſalem.

p. 27. 3. Le vaſe dans lequel on dit que l'Ange renferma cette *larme*, paroit une fort plaiſante fiction à Mr. *Thiers*. L'Ange ne ſe contenta pas de la mettre dans un petit vaſe; mais il l'enferma encore dans un ſecond, qui eſt beaucoup plus grand. Le premier des ces vaſes ſemble être de couleur de corne; le ſecond eſt de couleur bleue: mais on dit, que tous deux ſont d'une nature ſi exquiſe, que les Lapidaires les plus experts, après les avoir longtems conſiderez, ont confeſſé ingénument, qu'ils ne connoiſſoient point la matiere dont ils étoient faits, & qu'elle avoit été priſe dans le Ciel, & non dans la Terre. Ce n'eſt ni verre, ni criſtal, dit-on, ni pierre, ni aucun métal; & on ne découvre au premier vaſe, aucun veſtige, ni fracture, par où l'on puiſſe s'imaginer que le petit vaſe contenant la Ste. *Larme* ait été mis dedans.

An. de N. S. 1042.

p. 28.

4. Mr. *Thiers* fait voir après cela, *p.* 32. qu'on ne ſauroit prouver, que *Madeleine*, *Lazare*, *Marthe*, S. *Maximin*, Ste. *Marcelle* & S. *Cidoine*, ſoient venus en France; & il prouve même le contraire, par des argumens qu'il n'eſt pas néceſſaire de rapporter ici. Or, dit-il, ſi la *Madeleine* *p.* 33. 34. n'eſt point venue en France, comment *&c.* 38. a-t-elle pu y apporter une des larmes que Notre Seigneur verſa ſur la mort de *Lazare*? & quand elle y ſeroit venue, comment prouveroit-on qu'elle y ait apporté une larme?

5. Il va plus loin, & il va chercher la ſource des fables qu'on a débitées ſur *Lazare*, *Marthe*, *Madeleine*, S. *Maximin*, S. *Cidoine*, &c. *p.* 39. & il découvre, que le plus ancien Auteur qui ait parlé de S. *Maximin* Evêque d'Aix, à qui on débite que *Madeleine* a donné la Sainte Larme, c'eſt *Marcelle*, ſervante & filleule, à ce qu'on dit, de Ste. *Marthe*, *p.* 40. laquelle on prétend avoir écrit en Hébreu les Actes de Ste. *Marthe*, & de la *Madeleine*, qui ont été tra- *p.* 40. duits en Latin par *Symbex*, & qui ſont rapportez par *Vincent de Beau- l.* 9. *vais*, dans ſon Miroir hiſtorial. Mais il

An. de N. S. 1042.

il ajoute, 1. Que cette *Marcelle* eſt inconnue à toute l'Antiquité. 2. Que cette *Marcelle* ne parle point de la *Larme* donnée à S. *Maximin*. 3. Enfin, qu'il n'eſt fait nulle mention de S. *Maximin* premier Evêque d'Aix dans aucun ancien Martyrologe; & que ce n'a été qu'en 1576, que *Galeſinius* l'a mis dans le Martyrologe Romain.

p. 43.

p. 44. 45. 46.

6. Il n'en demeure pas là. Il fait voir, qu'on n'a aucune preuve que la *Larme* de Vendôme ſoit demeurée à Aix après la mort de S. *Maximin*, juſqu'après la perſécution de l'Egliſe qui finit par la mort de *Diocletien* & *Maximien*. Que la France n'a commencé d'être Chretienne, que ſous l'Empire d'*Aurele*; & qu'ainſi c'eſt une fable de dire, que *Lazare*, *Marthe*, *Madeleine* & S. *Maximin* ayent établi la Foi en Provence; que *Madeleine* ait apporté en France la *Larme* de Vendôme, que *Maximin* l'ait gardée à Aix, & qu'elle y ſoit demeurée juſques après la perſécution de *Diocletien* & de *Maximien*.

47.

48.

7. De-là il tire cette conſéquence, que cette *Larme* n'a point été apportée d'*Aix* à Conſtantinople, par les Grecs; & qu'en effet aucun Hiſtorien, ni aucun Martyrologe ne diſent qu'on l'ait transferée. Que cette tranſlation eſt de l'invention des Moines de Vendôme, qui tirent de là de grands revenus. Que les privileges accordez par les Papes au Monaſtere de Vendôme, ne parlent en aucune maniere de cette *Larme*, non plus que *Geofroi* Abbé de Vendôme; & que ce ne fut que ſur la fin du XII. Siecle, que les Moines de Vendôme s'aviſerent de dire qu'ils avoient recouvré dans leur Monaſtere une des larmes que N. S. a verſées ſur la mort de *Lazare*, & qu'elle leur avoit été apportée de Conſtantinople par *Geofroi Martel* leur fondateur.

p. 52. 53. 54. 55.

8. On ne trouve nulle-part, que *Michel Paphlagonien* ait demandé du ſecours à *Henri I.* Roi de France, contre les *Sarraſins*; ni que *Geofroi Martel* ait été envoyé en Sicile par *Henri I.* pour ſecourir cet Empereur; ni que *Geofroi Martel* ait défait les *Sarraſins*, & les ait chaſſez de la Sicile. On trouve ſeulement, que dans la premiere incurſion des *Sarraſins* en Sicile, *Maniaque* implora le ſecours des Peuples de la *Pouille* & de la *Calabre*, & de *Guaimar* Prince de *Salerne*, qui lui envoya 300 Avanturiers *Normans*, commandez par *Guillaume Drogon*, & *Wimfride* ou *Vinfride*, fils de l'illuſtre *Tancrede* de Hauteville.

An. de N. S. 1042.

p. 65.

Leo Oſt. l. 2. c. 67. Thom. Faſel. de rebus Sicul. Decad. poſt. c. 1. ad fin. & c. 2.

9. Mr. *Thiers* fait voir enſuite, qu'en 1040, *Geofroi Martel* fonda le Monaſtere de Vendôme; qu'il fit le voyage de Rome avant que de le fonder, & qu'il aſſiſta lui-même à la dédicace de l'Egliſe de ce Monaſtere. Comment donc put-il cette année mener du ſecours en Sicile?

Thiers. p. 77.

10. Il découvre enſuite, qu'on a pris *Geofroi*, l'un des fils de *Tancrede*, pour *Geofroi Martel*, quoiqu'il y ait eu une grande difference entre *Geofroi* Comte de la Pouille, & *Geofroi Martel* Comte d'Anjou & de Vendôme. Le premier étoit dans les troupes auxiliaires, qui furent envoyées à *Maniaque* par *Guaimar*; le ſecond n'y a pas été: ainſi il n'a pas pu en rapporter la *Larme* prétendue.

11. Il prouve par pluſieurs raiſons, 1. Que le voyage de Conſtantinople, que l'on fait faire à *Geofroi Martel* pour apporter en France la Ste. *Larme*, eſt imaginaire. 2. Que *Michel Paphlagonien* n'a pas pu donner la *Larme* en 1042, puiſqu'il étoit mort en 1041.

p. 79. p. 89.

12. Ce Docteur trouve fort mauvais, & avec raiſon, qu'on prie cette *Larme* de rendre ceux qui l'in-

p. 100.

An. de N. S. 1042.

l'invoquent, compagnons des Bienheureux dans le Ciel, & d'éclairer les cœurs; & il avoue ingénûment, qu'il s'eſt gliſſé beaucoup de fauſſetez & de choſes apocryphes dans les Miſſels, auſſi-bien que dans les autres Livres des Offices divins, par l'ignorance, la ſimplicité, le faux zèle, l'avarice des Eccléſiaſtiques & des Moines, & par le peu de ſoin que les Evêques ont eu de les revoir.

p. 103.

13. Il montre, que le plus ancien Auteur qui parle de l'hiſtoire de cette *Larme*, après les Regitres de l'Abbaye de Vendôme, n'écrivoit qu'après le commencement du XVI. Siecle.

p. 120.

14. Enfin il ſoutient, que la tradition de cette *Larme* eſt contraire à la Loi de Dieu; qu'elle eſt une occaſion prochaine de péché; qu'elle porte les fideles à rendre un culte religieux & ſacré, à une choſe qui ne le mérite pas; & qu'elle déroge à la gloire de J. Chriſt.

p. 125.

15. Comme on produit pluſieurs miracles, qu'on dit avoir été faits par cette prétendue *Larme*, Mr. *Thiers* déclare, que ces miracles lui ſont ſuſpects, & que les miracles ne ſont gueres de ſaiſon dans ces derniers tems. Il ajoute, qu'il n'eſt pas mal-aiſé de deviner les raiſons qu'ont eu les Moines de *Vendôme* de débiter les miracles de leur prétendue Ste. *Larme*; & qu'ils devoient imiter plutôt ces anciens Moines, qui cachoient, à ce qu'il dit, les miracles qui ſe faiſoient dans leurs Monaſteres; ou s'ils n'étoient pas en pouvoir de les cacher, qui commandoient aux Saints qui les faiſoient, de n'en plus faire. Et il rapporte ſur ce ſujet, ce que fit *Pierre de Limoges* Prieur de Grammont, qui me paroit aſſez ſingulier pour être rapporté. Le Prieur, dit le P. *Henriquez*, Hiſtoriographe général de l'Ordre de Ciſteaux, voyant les miracles que S. *Etienne* operoit, appréhenda qu'ils ne troublaſſent ſon repos, & celui de ſes Religieux, & que les ſerviteurs de Dieu ne fuſſent trop longtems ſans goûter les douceurs de la paix interieure, s'il venoit tant de Peuple au lieu où ſe faiſoient ces miracles. C'eſt pourquoi il vint au tombeau du Saint, & il lui parla en cette maniere: „ Serviteur de Dieu, vous „ nous avez montré la voye de la „ pauvreté, & vous nous avez ap„ pris de toutes vos forces à y mar„ cher. Vous voulez maintenant, „ par vos miracles, nous retirer de „ la voye étroite, pour nous en „ faire prendre une large & ſpa„ cieuſe. Vous nous avez prêché la „ ſolitude; & vous voulez aujour„ d'hui aſſembler autant de peuples „ dans notre ſolitude, qu'il s'en „ trouve dans les barreaux, dans „ les marchez, & dans les foires. „ Nous n'avons pas de curioſité pour „ voir vos miracles. Nous ſommes „ aſſez perſuadez de votre ſainteté. „ Prenez donc bien garde de ne „ plus faire à l'avenir de miracles, „ qui, faiſant paroitre votre ſainte„ té, nous faſſent perdre notre hu„ milité. N'ayez pas tant de ſoin „ de votre gloire, que vous négli„ giez notre ſalut. Si vous en uſez „ autrement, nous vous diſons & „ vous déclarons hautement, en „ vertu de l'obeïſſance que nous „ vous avons promiſe, que nous „ déterrerons vos oſſemens, & que „ nous les jetterons dans la riviere ". Après cela, Saint *Etienne* ceſſa de faire des miracles.

p. 141.

p. 149.

151. &c.

An. de N. S. 1042.

C'eſt une choſe déplorable, comme on a abuſé les peuples par de fauſſes Reliques. Un Moine de S. *Antoine*, nommé *Frere Oignon*, rapporte, qu'étant allé à Jeruſalem, le Patriarche lui montra pluſieurs Reli-

Thiers p. 159. *Prep. à l'Apol. d'Herod.* c. 39.

An. de N. S. 1043.

ques, & entre autres, *un peu du doigt du S. Eſprit, auſſi ſain & auſſi entier qu'il avoit jamais été; le muſeau du Séraphin qui apparut à S. François; un des ongles du Chérubin; une des côtes du* Verbum Caro; *des habillemens de la Ste. Foi Catholique; quelques rayons de l'Etoile qui apparut aux Trois Rois en Orient; & une phiole de la ſueur de S. Michel, quand il combattit le Diable.*

Quelques-uns trouveront ſans doute, que je me ſuis trop étendu ſur cette Relique, & que j'ai fait un trop long extrait du Livre de ce Docteur de la Communion Romaine; mais d'autres m'en ſeront obligez: on ne ſauroit contenter tous les Lecteurs. An. de N. S. 1043.

Il y a des Auteurs qui commencent dès cette année l'Empire des Turcs, lorsque *Tragolipax* ſe revolta, vainquit & tua le Kalife des *Sarraſins*, dont les Turcs n'étoient que les ſtipendiaires, s'empara de la Perſe, & l'enleva également aux Sarraſins, & aux Empereurs Grecs. Nous en parlerons ailleurs. *Larrey. p. 228.*

L'an 1043. de N. S. Le 2. de Conſtantin Monomaque. Le 5. de Henri III. Empereur. Le 13. de Henri Roi de France. Le 11. de Benoit Pape.

Edouard couronné Roi d'Angleterre. *Hoveden. Malmesb.*

Edouard, qui avoit été élu Roi d'Angleterre l'année précedente, fut couronné dans celle-ci, le 3. d'Avril jour de Paques. On prétend qu'il avoit été revélé à un Evêque, qu'*Edouard* regneroit. Les conſeils du Comte *Godwin* & de quelques autres, porterent ce Prince à traiter rudement la Reine *Emma* ſa mere, & à lui ôter toutes les richeſſes qu'elle poſſedoit. Quelques-uns diſent que fut auſſi par reſſentiment, de ce que ſa mere lui avoit été extrêmement rude; & il y en a qui remarquent, que ce fut un juſte jugement de Dieu, parce qu'elle n'avoit pas fait l'uſage qu'elle devoit de ſes biens, aux pauvres. Mais il eſt fort probable que *Godwin*, craignant qu'*Emma* n'eût plus de pouvoir ſur l'eſprit d'*Edouard*, que lui, inſpira à ce Roi la réſolution de traiter ainſi la Reine; & afin que le Roi ne s'étonnât pas des conſeils qu'il lui donnoit, il fit entrer dans les mêmes ſentimens d'autres Seigneurs, qui avoient beaucoup de crédit dans la Cour.

Il ôte à Emma ſes richeſſes.

Edouard avoit promis à *Godwin*, qu'il épouſeroit ſa fille *Edithe*, que les Hiſtoriens louent beaucoup, à cauſe de ſa vertu & de ſa ſageſſe. Il lui tint ſa parole, l'année ſuivante; & *Godwin* devint ſi puiſſant par cette alliance, qu'il faiſoit les fonctions de Roi, & qu'il n'en laiſſoit que le nom à *Edouard*, qui ne paroiſſoit pas fort empreſſé de ſa Couronne; car il avouoit de bonne foi, qu'il eût mieux aimé paſſer ſes jours dans une vie obſcure & privée, que d'acheter une Couronne par l'effuſion du ſang humain. On lui donna le nom de *Simple*. Il fit vœu de célibat, & il contraignit ſa femme d'en faire autant. Il épouſe la fille du Comte Godwin. *Revol. d'Angl. p. 55.* *Larrey. p. 211.*

Henri Empereur d'Occident tint le premier Concile de *Conſtance*, cette année, où il établit la paix dans les Terres de l'Empire, & il pardonna à tous ceux qui l'avoient offenſé. *Marianus Scotus*, & la Chronique d'*Hildesheim* le mettent dans l'année ſuivante; c'eſt ce qui fait Concile de Conſtance. *Herm. Contr. Hepid. Marian. la met à l'an 1044.*

An. de N. S. 1043.

fait que les Savans ſont partagez ſur le tems de la tenue de ce Concile. Ils le ſont auſſi ſur le tems du mariage d'*Henri* avec *Agnès*, fille de *Guillaume V.* Duc de Poitou & de Guienne; les uns le mettant à l'année 1044, & d'autres à l'an 1043. Quoi qu'il en ſoit, on dit que les nôces ſe célebrerent à *Ingelinheim*, & qu'*Henri* renvoya tous les Joueurs de farce, diſtribuant aux pauvres ce qu'il auroit donné à ces gens-là.

Cave Mar. Scot. Coſſart. T. IX. Henri ſe marie avec Agnès. *Mar. Scot. p. 451. Urſperg. p. 216. Herm. Contr. 138. Otto. Friſ. p. 124.*

Dans la ſolennité des nôces, *Leopold* fils du Marquis *Albin* mourut ſubitement: *Giſle* ou *Giſele*, Imperatrice mere de l'Empereur, finit auſſi ſes jours dans cette année, & fut enſevelie à Spire.

Gille Imperatrice meurt. *Maria. Scot. Herm. Contr.*

A ces deux morts illuſtres on en doit joindre une troiſieme; c'eſt celle du Patriarche de Conſtantinople *Alexius*, qui mourut le 20. de Fevrier. Il avoit tenu le Siege 17 à 18 ans; & il avoit amaſſé des ſommes immenſes, d'or & d'argent, dont l'Empereur ſe ſaiſit après la mort du Patriarche; & il mit en ſa place *Michel Cerularius*, dont nous aurons à parler dans la ſuite.

Alexius Patr. meurt. *Cedr. p. 758.* Michel Cerularius.

Bezelin Alebrand, Archevêque de Hambourg, étant mort, *Henri* Roi établit en ſa place *Albert*, ou *Adalbert*, dont *Adam* de Bremen, qui vivoit dans ce tems-là, nous décrit la vie. Cet Auteur remarque, que l'Egliſe de *Hambourg* fut cruellement affligée par les Payens, ſous ce Prélat.

Albert Archevêque de Hambourg, ſon Egliſe affligée.

Dès le commencement, il y eut une grande diviſion entre cet Archevêque, & *Suenon II.* Roi de Dannemarc. Ce Roi avoit épouſé ſa couſine, fille du Roi de Suede. L'Archevêque condamna ce mariage, & dénonça à ce Prince, que s'il ne renvoyoit ſa femme, il lui refuſeroit les ſacrez Myſteres. *Suenon* fut fort irrité de cette menace, & déclara, qu'il renonceroit plutôt à ſa Religion, qu'à ſon Epouſe; ajoutant, qu'il détruiroit entierement par le fer & le feu l'Egliſe de Hambourg. Mais enfin, *Albert* fit ſa paix avec *Suenon*, & revint à Hamboug, d'où il s'étoit retiré.

Diviſion entre lui & le Roi de Dannemarc.

On parle de deux Conciles tenus dans cette année, dans la *Province Narbonnoiſe*, où ſe trouverent deux Archevêques, de Narbonne & d'Arles, & 18 Evêques; & où l'on excommunia ceux qui s'étoient emparez des biens d'un certain Monaſtere.

C'eſt vers cette année que, ſelon M. *Cave*, *Nilus Doxopatrius* Archimandrite à écrit *des cinq Sieges Patriarchaux*. *Leon Allatius* en a donné pluſieurs fragmens, & M. *Le Moine* nous l'a donné tout entier. On peut voir la Bibl. Grecque du docte *Fabricius*, T. V. p. 53. D'autres mettent ce *Nil* à l'an 1143.

Concil. T. IX. p. 941.

An. de N. S. 1043.

L'an 1044. de N. S. Le 3. de Conſtantin. Le 6. d'Henri Empereur. Le 14. de Henri Roi de France. Le 1. de Gregoire I. Indiction XII.

Trois Papes à Rome. *Maimb.*

IL y eut de grands deſordres dans la Cour de *Rome*. Voici comme M. *Maimbourg* les décrit. „ La plupart, *dit-il*, des Romains, ne „ pouvant plus ſouffrir l'inſolence „ & les débauches de *Benoit IX.*

décad. de l'Emp. p. 144. &c.

An. de N. S. 1044.

Ex Herm. Otton. Friſing. l. 6. c. 32. Leone Oſt. Chr. Caſſ. l. 2. c. 80. Ciaconio.

„ intrus dans le Pontificat par le „ Comte *Alberic* ſon pere, prirent „ les armes, ſous la conduite du „ Conſul *Ptolomée*, Chef de la fac- „ tion contraire aux Comtes de *Tuſ- „ canelle*, le chaſſerent de ſon Sie- „ ge; &, gagnez par l'argent que „ *Jean* Evêque de Sabine leur diſ- „ tribua, mirent en ſa place ce Si- „ moniaque, qui ſe fit appeller *Syl- „ veſtre III.* Trois mois après, la „ faction des Comtes s'étant renfor- „ cée, *Benoit* rentra dans Rome à „ main armée, & chaſſa du Palais „ de Latran *Sylveſtre*, qui, réſolu „ de ſe maintenir dans une Dignité „ qu'il avoit achetée bien cher, „ s'empara du Palais du Vatican, „ où il ſe mit en état de ſe bien dé- „ fendre. C'eſt pourquoi *Benoit*, „ qui d'ailleurs ſe croyoit extrême- „ ment haï & méprilé dans Rome, „ craignant que le Parti de *Sylveſtre* „ ne prévalut de nouveau contre „ lui, aima mieux ſe défaire de ſon „ Pontificat, qu'il vendit par une „ exécrable Simonie, à un Prêtre „ de Rome nommé *Jean*, lequel „ il conſacra lui-même. Après „ quoi il ſe retira dans la maiſon „ de ſon pere, pour y continuer „ ſes débauches avec plus de li- „ berté.

„ Mais il s'ennuya bien-tôt de la „ vie privée; & ſon ambition, que „ la crainte avoit aſſoupie pour „ quelque tems, s'étant tout à coup „ réveillée par la honte qu'il eut de „ n'être plus compté pour rien, & „ par les reproches qu'on lui fit „ de ſa lâcheté, il reprit les armes, „ rentra de vive force dans le Pa- „ lais Pontifical de Latran, & en „ chaſſa celui qu'il y avoit ſacrile- „ gement établi Souverain Pontife „ en ſa place. De ſorte que l'on „ vit, en même tems, trois des „ plus méchans hommes du monde „ portant la Tiare dans les trois „ principales Egliſes de Rome; *Benoit*, à S. *Jean* de Latran; *Syl- veſtre*, dans S. *Pierre*; & *Jean*, à Ste. *Marie Majeure*. Et ce qu'il y a de plus ſurprenant, & tout enſemble de plus abominable, c'eſt que ces trois Antipapes ne ſongeant qu'à jouïr de leurs plaiſirs, s'aviſerent de s'accorder, en partageant entre eux tous les revenus du S. Siege, pour mener en repos une vie infame & voluptueuſe, au grand ſcandale de toute la Terre. Cependant, un ſaint Prêtre nommé *Gratien*, homme de qualité, & de très grande autorité dans Rome, touché du pitoyable état où il voyoit réduite l'Egliſe Romaine ſa bonne Mere, entreprit de la délivrer de cette miſerable ſervitude où elle étoit opprimée ſous la tyrannie de ce Monſtre à trois têtes. Mais il faut avouer que ſon zèle, quoique peut-être fort ſincere, ne fut pas néanmoins tout-à-fait *ſelon la ſcience*, comme parle l'Apôtre, puiſque, pour parvenir à la fin, ſans doute très ſainte, qu'il s'étoit propoſée, il prit une certaine voye qui le pouvoit rendre ſuſpect, & qui en effet reſſembloit un peu à la Simonie, & fut enſuite condamnée comme telle dans un Concile. Car, connoiſſant très bien le foible de ces Antipapes, qui ne ſe ſoucioient que d'avoir dequoi fournir à leurs débauches, il fit tant, qu'à force d'argent il leur perſuada de ſe dépoſer eux-mêmes, & promit ſurtout à *Benoit*, qu'on le laiſſeroit jouïr librement de toutes les grandes ſommes que le S. Siege tiroit en ce tems-là de l'Angleterre. Sur quoi, comme ils ſe furent dépoſez tous trois à ces conditions, qu'ils trouvoient très avantageuſes, il fut élu du conſentement „ de

An. de N. S. 1044.

An. de N. S. 1044.

„ de tous en leur place, & prit le „ nom de *Gregoire VI.*

C'eſt ainſi que Mr. *Maimbourg* récite la choſe. Mais les autres Hiſtoriens ne conviennent pas de tout ce que dit cet Auteur.

Il eſt vrai qu'*Othon de Friſingben* rapporte la choſe comme le dit M. *Maimbourg*; mais, quoiqu'il ait écrit ſa Chronique cent ans environ après la dépoſition de *Gregoire VI.* cependant, il ne doit pas être crû préferablement à *Bennon* qui vivoit dans ce tems-là, & à d'autres qui croyent qu'il n'y avoit que trois Pontifes, & que ce *Jean Gratien* en étoient un.

Vict. III. Pap. l. III. Dial. Herm. Contr. ad a. 1044. Leon d'Oſtie. l. 6. c. 23.

Ce qui eſt conſtant, c'eſt

1. L'horrible corruption de l'Egliſe Romaine ſous ces trois Papes. On dit qu'à l'occaſion de cet état de l'Egliſe, un Hiſtorien envoya ces Vers à *Henri III.* par leſquels il le prie de rompre le funeſte mariage de l'Egliſe Romaine avec trois Papes.

Imperator Henrice,
Omnipotentis vice,
Vinea Sunamitis
Nupſit tribus maritis:
Diſſolve connubium
Et triforme dubium.

2. Il paroit, que *Benoit IX.* fut chaſſé dès le commencement de cette année, du Siege Papal; car *Gregoire VI.* prit le Pontificat au commencement du mois de Mai; & *Sylveſtre III.* avoit déja ſiegé trois mois, comme le marquent *Victor III.* & *Leon d'Oſtie.*

Greg. VII. in Concil. Rom. a. 1080. Pierre Damien. Ep. ad

Tous ces trois Papes étoient Simoniaques. Cependant, *Benoit IX.* & *Gregoire VI.* ſont mis au nombre des Papes de Rome; & cela ne doit pas ſurprendre. *Gregoire XII.* qui fut dépoſé par les Conciles de *Piſe* & de *Conſtance*, & qui conſentit lui-même à ſa dépoſition, eſt mis dans le rang des Pontifes, auſſi-bien qu'*Alexandre VI.* quoiqu'il eût acheté le Pontificat. Mais que *Gregoire VI.* ait été un Simoniaque, cela paroit clairement, 1. De ce qui ſe paſſa dans le Concile de *Sutri* de l'an 1046. 2. De ce ce que dit *Victor III.* Pape, que *Benoit IX.* ayant reçu une grande ſomme d'argent de *Gregoire VI*, lui avoit laiſſé le Souverain Sacerdoce; qu'*Henri III.* les avoit juſtement dépoſez, comme s'étant injuſtement emparez du Siege Apoſtolique; & que *Gregoire VI.* ſe reconnut lui-même indigne d'une ſi éminente Charge, & ſe dépouilla lui-même des Vêtemens Pontificaux. 3. Cela ſe recueille encore du témoignage de *Bonizon* Evêque de Plaiſance, qui fut cruellement tué par les habitans de la Ville, l'an 1089. & qui tenoit *Gregoire VI.* pour un Pape Simoniaque. 4. Enfin, cela ſe confirme par le témoignage de *Clement II.* Pape, qui ſucceda à *Gregoire VI.*; & d'un autre Chronographe, qui ſe trouve dans le 1. Tome du *Spicilege* de *Dacheri.*

An. de N. S. 1044.

Greg. VII. Onuph. in append. ad Platin. Phil. Com. l. VII. c. 12. Vict. lib. III. Dial.

Chron. Rom. Pontif. Greis. in lib. de divis. Bamb. Ingolſt. 1611.

Pierre Damien écrivit à ce Pape *Gregoire VI.* pour l'exhorter à bannir la Simonie. Il lui propoſe des ſujets pour l'Epiſcopat. „ Ce n'eſt „ pas, lui diſoit-il, que je les croye „ parfaitement bons; on ne trouve „ guere de Clercs en nos quartiers, „ qui ſoient dignes d'être Evêques: „ ils le deſirent aſſez; mais ils ne „ cherchent pas à le mériter.

L'Empereur *Henri* fut encore obligé de revenir en Hongrie, & il y amena leur Roi qui avoit été exilé juſqu'alors. Le 4. jour de Juin, il défit les troupes d'*Aban*, ou d'*Oven*, près de *Jaurin*, où il fut pris, & mené au Roi *Pierre*, qui lui fit trancher la tête, par l'avis des principaux

Henri revient en Hongrie.

Maria. Scot. à l'année 1045. Herm. Contr. p. 138. Lamb.

An. de N. S. 1044.

cipaux Seigneurs de l'Europe. D'autres diſent qu'il fut tué dans le combat.

Schaf. p. 169. Bonf. Decad. l. II. c. 2. p. 220. Mezerai.

En *France*, le Comte d'*Anjou*, qui avoit été très avant dans les bonnes graces du Roi *Henri*, ayant tenu quelque diſcours offenſant contre Sa Majeſté; le Roi, pour le châtier, manda le Duc de *Normandie*, pour l'accompagner dans ſon expédition, & il entra dans les Terres du Comte; mais ils ſe reconcilierent auſſi-tôt. Il y eut ſeulement une haine immortelle entre le *Normand* & l'*Angevin*.

L'Empereur d'Orient maltraité par ſes peuples. *Cedren. p. 761. Zon. l. 17.*

Dans l'*Orient*, l'Empereur *Conſtantin Monomaque*, Prince pareſſeux & perdu dans le vice, avoit auprès de lui une Concubine ſœur de *Romain Selere*, qui penſa le perdre: car le 9. de Mars, voulant entrer dans le Temple, le peuple, qui ſavoit ce commerce, le chargea d'injures, & l'auroit accablé de pierres, ſi *Zoé* ſa femme, & *Theodora* ſa ſœur n'avoient appaiſé la fureur du peuple.

Hiſt. des Rois de Sicile & de Nap. p. 53-56.

Nous avons vu à l'année 1041. comme l'Empereur d'*Orient* envoya contre les Normans *Exauguſte de Maleterre*, nommé *Annon*. Ce Général eut d'heureux commencemens, parce que l'intrépide *Guillaume Bras de fer* étoit malade. Mais comme il s'étoit fait porter dans un endroit d'où il pouvoit voir tout ce qui ſe paſſoit, voyant que les ſiens plioient, le dépit lui fit oublier ſon mal; & s'étant jetté dans l'Armée ennemie, criant aux ſiens de le ſuivre, il remporta une victoire complette, & le Général *Annon* fut pris. On le mena en triomphe à Benevent, chargé de chaines, comme un eſclave. On le rendit enſuite, & quelques-uns diſent qu'étant retombé entre les mains des *Normans*, il fut aſſommé comme un bœuf.

Annon battu & pris par Guillaume Bras de fer. *Leo Oſt. l. 2. c. 28. Malat. l. 1. c. 12.*

L'Auteur de l'Hiſtoire des Royaumes de Sicile & de Naples ajoute, que la Cour de *Conſtantinople* eut recours de nouveau à *Maniaque*, qui fit d'horribles cruautez en Calabre, juſqu'à faire enterrer les enfans vivans; mais que les *Normans* furent bien-tôt délivrez de cet ennemi, par la haine que conçut contre lui l'Empereur *Conſtantin Monomaque*. Mais il y a d'autres Chronologues qui croyent que *Maniaque* étoit déja mort. On peut voir ce que nous avons dit l'an 1041.

An. de N. S. 1044.

Garcias Roi de Navarre conquit cette année ſur les Mores la Ville de *Calahorra*, & l'année ſuivante celle de *Funes*. Ces conquêtes forcerent les Rois Mores de Saragoſſe & de Tudele d'acheter de lui à prix d'argent la paix, d'être ſes feudataires, & de lui promettre de lui donne dans les guerres qu'il auroit, des ſoldats à leur ſolde. Pour tenir ces Rois en bride, ſur une Montagne élevée entre *Balbaſtre* & *Saragoſſe*, il fit bâtir un bon Chateau nommé *Peralta*, & pluſieurs autres petites Villes & Châteaux en Navarre & en Biſcaye.

Favyn hiſt. de Nav. l. III. p. 146. &c.

A l'exemple de *Robert* Roi de France, *Garcias* le premier des Rois d'Eſpagne inſtitua en l'honneur de la Sainte Vierge un Ordre de Chevaliers, qu'il nomma de *N. Dame du Lys*. On dit que ce qui le porta à inſtituer cet Ordre, fut qu'étant tombé malade, comme il avoit envoyé à S. *Sauveur de Leyra* & en d'autres lieux, faire des prieres pour ſa guériſon, on découvrit dans la Ville de *Nagera*, où il faiſoit ſa demeure ordinaire, une Image de la B. Vierge, qui ſortoit d'un Lys, & qui tenoit ſon Fils entre les bras. On ajoute, que dès qu'on eut découvert cette Image, le Roi *Garcias* fut guéri, outre pluſieurs autres miracles, que l'on dit qui ſe firent. Que cela obligea ce Roi de faire bâtir une Egliſe & un Monaſtere, où il

An. de N. S. 1044.

il mit des Moines de Clugni. C'eſt ce qu'on appelle *Sainte Marie la Royale de Nagera*. Enſuite il inſtitua cet Ordre, qu'il compoſa de 38 Chevaliers, dont chacun devoit porter ſur l'eſtomac un Lys en broderie d'argent, & aux jours ſolennels une double chaine d'or, entrelaſſée de lettres M. à la façon de celles des Gots. Au bout de cette chaine pendoit dans une Ovale un Lys d'or émaillé de blanc, ſortant d'une terraſſe, portant une M. d'or couronnée. L'inſtitution de cet Ordre ſe fit l'an 1048.

An. de N. S. 1044.

L'an 1045. de N. S. Le 4. de Conſtantin Monomaque. Le 7. de Henri Empereur. Le 15. de Henri Roi de France. Le 2. de Gregoire VI. Indict. XIII.

Henri vient au ſecours de Pierre Roi de Hongrie. *Ursperg. p. 216. Calvis.*

Pierre Roi de Hongrie, voyant que ſes ſujets ſe ſoulevoient encore une fois contre lui, implora de nouveau le ſecours de *Henri*, qui, quoiqu'il eût beaucoup à faire dans la Lorraine, vint pourtant en diligence au ſecours de ce Roi. *Herman Contract* dit que *Pierre* rendit à *Henri* le Royaume des Pannonies; mais qu'*Henri* lui en laiſſa la poſſeſſion pendant ſa vie. Il ajoute, que les Princes Hongrois prêterent à *Henri* le ſerment de fidelité, pour lui & pour ſes ſucceſſeurs. Il s'en falut peu qu'*Henri* ne périt par un accident: la chambre où il étoit, tomba; mais l'Empereur ſe ſauva miraculeuſement. Pluſieurs furent tuez. *Brunon* Evêque de Wurtzburg fut bleſſé mortellement, & mourut quelques jours aprés.

Court riſque de perdre la vie.

Brunon Evêque de Wurtzburg. *Dup. Siecle IX. Tritheme de ſcript. Eccl. Le Mire in Auct. BB. PP. p. 65. ad p. 348.*

Ce *Brunon* étoit fils de *Conrad II.* Duc de Carinthie, & oncle paternel, ou couſin-germain de l'Empereur *Conrad*. Il fut fait Evêque de Wurtzburg l'an 1033, ou l'an 1034. Il a compoſé un Commentaire ſur les Pſaumes, tiré des Ouvrages des Peres, & quelques Notes ſur les Cantiques de l'Ancien & du N. Teſtament, ſur l'Oraiſon Dominicale, & ſur les Symboles des *Apôtres*, de S. *Ambroiſe* & de S. *Athanaſe*. On trouve ſes Ouvrages dans le XVIII. Tome de la Bibliotheque des Peres.

Hofman l. II. Ann. Bamb. p. 68.

Pour revenir à *Henri*, ayant fait convoquer les Hongrois, il leur recommanda leur Roi *Pierre*, & leur déclara qu'il ſeroit toujours leur Protecteur.

Caſimir. envoye à Rome.

Caſimir Roi de Pologne, ayant convoqué cette année les Etats de ſon Royaume, envoya à Rome des Ambaſſadeurs, pour payer le tribut auquel il s'étoit engagé, & pour remercier le Pape *Benoit IX.* qui avoit cedé ſa place à *Gregoire VI.*

Normans pillent un Monaſtere & ſont tuez. *Chr. Caſſ. Calvis. Baron. Hiſt. du Roy. de Sicile & de Naples.*

Les *Normans* s'étant emparez, dans l'*Italie*, de pluſieurs choſes qui appartenoient au Monaſtere du Mont-Caſſin, malgré les Religieux de ce Couvent; ces bons Moines attendirent l'occaſion que le Chef de ces *Normans* vînt dans leur Couvent, pour aſſiſter au Service divin; & l'ayant pris, ils tuerent tous ceux qui l'accompagnoient, & qui ne purent pas ſe ſauver, & ils recouvrerent ainſi ce qu'on leur avoit pris.

Leo Oſt. l. 2. c. 73. Bar.

Ceux qui veulent ſavoir les miracles qui arriverent alors, & le ſecours qu'on prétend que S. *Benoit* donna à ces Moines, n'ont qu'à lire *Leon d'Oſtie*, ou *Baronius*; ils y trouveront

An. de N. S. 1045.

ront même un ſonge d'un bon Païſan, qui vit en ſongeant, *Frere Benoit*.

Mr. *Des Noulis*, dans ſon Hiſtoire des Rois de Sicile, &c. après avoir dit, que l'an 1035. quatre fils de *Tancrede*, Comte de *Hauteville* aux environs de Coutance en Normandie, vinrent en Italie, ſavoir, les quatre puinez de ſon premier lit, *Guillaume*, *Drogon*, *Humfroy* & *Herman*; croit que ce fut cette année 1045. que commença l'établiſſement des Comtes de la *Pouille*, & la domination de ces fils de *Tancrede*; & que quelques années après, ils furent joints par leurs freres, fils d'une ſeconde femme, dont il y en eut deux qui ſe ſont rendus très célebres, *Robert* ſurnommé *Guiſcard*, & *Roger*.

Hiſt. du Roy. de Sicile p. 67.

Quelques-uns mettent dans ce tems, la mort de *Guillaume Fierabras*, dont ont on diſoit, que c'étoit un Lion à la guerre, un Agneau dans la ſocieté, un Ange dans le Conſeil. *Dragon* ſon frere lui ſucceda.

Mort de Fierabras.

Gonſalve, ou *Gonzalo*, fils de *Sanche III.* ou *IV.* Roi de Navarre, à qui il avoit laiſſé *Sobrarbe*, mourut cette année ſans enfans, & laiſſa ſon Royaume à *Ramir*; ce qui lui fournit les moyens de regagner le Royaume d'*Arragon*.

Ranulphe meurt.

Ranulphe Comte d'*Averſe* mourut auſſi, & ſon frere *Aſcletin* lui ſucceda.

Lettre d'Adelman à Berenger.

B. B. P. P. T. XVIII. p. 438.

Sigeb. de ſcript. Eccl. c. 153.

Bellar. de ſcript. Eccl. Miraus.

Il y en a qui croyent que ce fut à peu près dans ce tems qu'*Adelman* écrivit une Lettre à *Berenger*. Cet *Adelman*, ou *Alman*, comme l'appelle *Sigebert*, étoit un Théologal de *Liege*, qui fut depuis Evêque de *Breſſe*. Il avoit été un des amis de *Berenger*. Ils avoient étudié enſemble ſous *Fulbert*, qu'ils appelloient *le vénérable Socrate*. Il crut donc être obligé d'écrire à ſon ami, ſur les bruits qui couroient de lui. Il en écrivit premierement à *Paulin* Evêque de *Mets*, leur ami commun, afin qu'il avertît *Berenger*: mais nous n'avons plus cette Lettre, non plus que pluſieurs autres dont *Trithême* fait mention. *Paulin*, peut-être, négligea de faire ce dont *Adelman* l'avoit prié. Un Voyageur qui paſſa à *Liege*, & qui fit à *Adelman* les baiſe-mains de *Berenger*, lui donna lieu d'écrire la Lettre dont nous allons parler.

An. de N. S. 1045.

Dans cette Lettre, il fait ſouvenir *Berenger* de leur ancienne liaiſon, & de *Fulbert de Chartres* leur Maitre commun. Il le conjure d'abandonner ſon opinion. Pour l'y obliger, il lui repréſente:

BB. PP. T. XVIII. p. 439.

1. Que ſi dans la bouche de deux ou trois témoins toute parole eſt véritable, on ne ſauroit douter de la vérité de ce que quatre Evangeliſtes atteſtent; deux de la Circonciſion, & deux du Prépuce, qui dépoſent que J. Chriſt a dit, *Ceci eſt mon corps*.

2. Que le même qui a dit, *Ceci eſt mon corps*, a dit, *que la lumiere ſoit*.

3. Que celui qui a pu changer l'eau en vin, a pu auſſi changer le vin en ſang.

4. Qu'il ne faut pas s'étonner qu'on ne voye pas la chair & le ſang, parce que nous marchons ici par foi, & non par vue.

5. Entre les choſes ridicules, qu'il dit que les Philoſophes ont enſeignées, il met l'opinion, que la Terre tourne autour du Soleil

6. Il croyoit que l'ame ſpirituelle étoit regénerée par l'eau corporelle, & rétablie dans l'état où étoit *Adam* avant ſon péché.

7. Pour engager *Berenger* à ſuivre ſes conſeils, il lui repréſente, que la mémoire des *Manichéens* & des *Ariens* étoit en abomination; mais que celle de S. *Ambroiſe*, de S. *Auguſtin*, & de S. *Hieróme* étoit en bénédiction, & que ces grands hommes vivoient toujours.

D'au-

An. de N. S. 1045.

Frolland Sylvan. Ep. T. II. Dach. Spic.

D'autres croyent qu'il faut mettre cette Lettre à l'année 1050. Mais il paroit que *Berenger* avoit des amis illuſtres, & qu'il en étoit eſtimé. On peut même recueillir d'une Lettre d'un Evêque de ſes amis, qu'il lui avoit procuré la bienveillance du Roi *Henri*. C'eſt *Frolland* Evêque de *Boiſleduc*, qui lui écrivit la Lettre la plus tendre qu'un Evêque puiſſe écrire à un Archidiacre, dans laquelle non ſeulement il lui demande une viſite, & lui en promet une; mais encore il lui demande qu'il prie Dieu pour lui, afin qu'il le délivre de la priſon de la mort.

Girard, Abbé de S. *Aubin* à Angers, conſultoit le Moine *Anaſtaſe* ſur le ſentiment de *Berenger*; & lui diſoit: „ Si la ſubſtance du pain eſt „ changée au Corps de J. Chriſt, „ comment appelle-t-on l'Euchariſtie, du pain, un ſacrement, une „ figure"? D'où il paroit que cet Abbé étoit fort en ſuſpens ſur ce qu'il devoit croire.

Héribert Archevêque de Milan meurt. S'il a été marié.

Héribert, ou *Aribert* Archevêque de *Milan*, mourut cette année, après avoir gouverné cette Egliſe 27 ans. On ne convient pas, s'il a été marié ou non. *Galvaneus Flamma* Dominicain, dans ſa Chronique de *Milan* qu'il a compoſée environ l'an 1330, dit qu'*Héribert* avoit une femme. Il a été ſuivi par *Bernardin Corio* dans ſon Hiſtoire de *Milan*. Mais d'autres le nient, & le ſavant P. *Pagi* eſt dans cette penſée. Je ſuis perſuadé, que ſi ce Prélat a été marié, il y a une infinité de gens qui ne l'en eſtimeront pas moins. An. de N. S. 1045.

Cette année fut auſſi funeſte à *Britwol* Moine de *Glaſtown*, & enſuite Evêque de *Wincheſter*, qui a écrit la Vie de S. *Egwin* Evêque de *Winchester*; & à *Ingelran*, Moine, & enſuite Abbé de S. *Riquier*, qui a compoſé un Poëme diviſé en 4 Livres. Il y a une partie de ce Poëme dans le II. Siecle des Actes de S. *Benoit*. Il a auſſi compoſé quelques Vers à l'honneur de S. *Walfran* Archevêque de *Sens*. *Dupin.* Britwol & Ingelran morts;

C'eſt juſqu'à cette année, que *Glaber Radulphe*, Moine de S. Germain d'Auxerre, a pouſſé ſon Hiſtoire. Elle eſt contenue dans 5 Livres, qui décrivent ce qui s'eſt paſſé depuis l'an 900. juſques à l'an 1045. Ce *Glaber* a écrit auſſi la Vie de *Guillaume* Abbé de S. Benigne de Dijon, mort l'an 1031. Cet Auteur, (je parle de *Glaber*) diſoit que le Pape n'avoit pas plus d'autorité dans un Dioceſe étranger, que les autres Evêques, dont les Dioceſes ſont limitez.

L'an 1046. de N. S. Le 5. de Conſtantin. Le 8. de Henri Empereur. Le 16. de Henri Roi de France. Le 1. de Clement. II. Indiction XIV.

Magnus I. reprend la Norvege. *Roger.*

DAns le commencement de cette année, *Magnus I.* Roi de *Norwege*, fils d'*Olaüs* qui avoit été chaſſé par *Canut*, redemanda le Royaume de ſon pere, & battit le Roi *Swein*, qui avoit joint la *Norwege* avec le *Dannemarc*; & enſuite reprit la *Norwege*.

L'Empereur *Henri* avoit fait renfermer dans la Forteresſe de Sebichenſtein, *Godefroi* Duc de Lorraine, dès l'an 1044. Mais cette année, comme il étoit à Aix-la-Chapelle, tant de gens lui demande- *Calvis. ex Spang.* Godefroi Duc de Lorraine mis en liberté, ſe re-

An. de N. S. 1046.

rent l'élargiſſement de ce Duc, qu'il lui donna ſa liberté, & qu'il le remit dans ſon Duché, ayant pourtant pris ſon fils pour ôtage. *Godefroy* ſe tint en repos pendant la vie de ce fils. Mais ce fils étant mort, comme il vit que l'Empereur prenoit le chemin de l'Italie, il reprit ſes premiers erremens ; & s'étant joint avec *Baudouin* Comte de Flandres, il ravagea les Terres de l'Empereur. Nous verrons dans la ſuite, comment *Henri* ſe vengea de ce Duc. Suivons-le en Italie.

belle de nouveau. *Ann. Fland.*

Triſte état de l'Italie.

L'Italie étoit dans un triſte état. Les chemins étoient pleins de voleurs. A Rome, on tiroit l'épée juſques ſur les Autels, & ſur les Tombeaux des Apôtres, pour enlever les Offrandes, & en faire des feſtins. *Gregoire* exhorta, excommunia, mais en-vain ; il prit les armes, il leva des troupes, il tua & chaſſa les aſſaſſins. Les Romains, accoutumez au pillage, diſoient que le Pape étoit un homme ſanguinaire, & indigne d'offrir à Dieu le ſacrifice. Les Cardinaux applaudiſſoient aux diſcours du peuple.

Henri paſſe en Italie.

Concile à Pavie.

Ces plaintes obligerent *Henri le Noir*, de paſſer en Italie. Il paſſa à Aix-la-Chapelle ; il ôta à *Vidger* l'Archevêché de Ravenne, qu'il gouvernoit tyranniquement ; & il fit tenir un Concile à Pavie.

Vict. III. l. 3. Dial. Herm. 139. Leo Oſti. l. 2. c. 80. Bar. p. 150. Otto Friſing. l. IV. c. 32.

Concile de Sutri.

Avant qu'*Henri* vint à Rome, il tint une Aſſemblée dans la Ville de *Sutri*, compoſée d'Evêques, d'Abbez, de Clercs, & de Religieux ; & il envoya des Evêques à *Gregoire VI.* pour le prier de venir dans cette Aſſemblée, afin d'y parler des affaires de l'Egliſe, qui ſembloit être gouvernée par trois Papes. Toutes ces démarches ſe faiſoient à deſſein, afin que, de l'autorité de tout le Concile, il pût chaſſer ces Papes, qui s'étoient injuſtement emparez du Siege Apoſtolique, & qu'il fit une nouvelle Ordination, ſelon les anciens Statuts. Le Pape *Gregoire*, qui ſe flatoit de cette eſperance que l'on dépoſeroit les deux autres Papes, & qu'on le confirmeroit dans le Siege Papal, ſe mit agréablement en chemin : mais dès que l'affaire commença à être traitée en plein Synode, il reconnut qu'il ne pouvoit pas, avec juſtice, remplir cet auguſte poſte. Il deſcendit de ſon Trône, quitta les Ornemens Pontificaux, & demanda pardon de ce qu'il avoit fait. (Il eſt pourtant fort loué par *Guillaume de Malmesb.* l. II. de Geſt. Reg. Angl. c. 13. & par *Glaber.*) Il y a des Hiſtoriens qui diſent que l'Empereur conſeilla à ce Pape de quitter le Papat. Quoi qu'il en ſoit, après cela *Henri* vint promptement à Rome ; & ayant aſſemblé le Clergé, le Sénat, & les Chefs du Peuple, dans la Baſilique de S. *Pierre*, pour élire un Pape, il nomma lui-même *Swidger* Evêque de *Bamberg*, qui fut approuvé & reçu de toute l'Aſſemblée, ſacré le jour de *Noël*, & couronné ſous le nom de *Clement II.* Il fit en même tems la cérémonie du Couronnement de l'Empereur, & de l'Imperatrice *Agnès* fille de *Guillaume* Comte de Poitiers, & Duc d'Aquitaine. L'Empereur fut fort aiſe de trouver l'occaſion de rentrer en poſſeſſion du pouvoir que les *Othons* avoient eu de créer les Papes.

An. de N. S. 1046.

Concil. T. IX. p. 943. Gregoire dépoſé.

CLEM. II. Pape élu.

Herm. Cont. 139. Victor. III. l. 3. Dial. Lambert Schaf. ad a. 1047.

On dit, comme je l'ai remarqué ailleurs, que le Pape *Clement II.* naquit en Saxe, de parens aſſez pauvres ; (*Hofman* dit le contraire :) mais qu'il étoit également vertueux & ſavant. Que ſon ſeul mérite l'avoit élevé à la Charge de Chancelier de l'Empereur, & à la Dignité d'Evêque de *Bamberg*. On ajoute, qu'il ſe défendit autant qu'il put d'accepter le Pontificat, & qu'il travailla puiſſamment à remedier à plu-

Eloge de Clement II. *Maimb. de la Décad. de l'Empire p. 148. 149.*

An. de N. S. 1046.

plusieurs maux dont l'Eglise Romaine étoit accablée depuis plus de 160 ans.

Il tint un Concile à Rome, où il fut ordonné que l'Evêque de Ravenne auroit la seconde place, après l'Evêque de Rome, quand l'Empereur seroit absent. M. *Cave* met ce Concile à cette année; mais d'autres le mettent à l'an 1047. *Halinard*, nouvel Archevêque de Lyon, suivit *Henri* dans son voyage d'Italie. Cet Archevêque avoit succedé à *Odolric*, qui avoit été empoisonné. On dit que quand il vint pour recevoir l'Investiture, il ne voulut jamais prêter le serment que le Roi lui vouloit faire prêter, disant, que l'Evangile & la Règle de S. *Benoit* lui défendoient de jurer; & il falut que le Roi se contentât de sa simple promesse.

Concile à Rome. *Ughell. Ital. sacr. T. II. p. 360. Concil. T. IX. p. 946.*

Halinard ne veut point jurer en recevant l'Investiture. *Vita sec. 6. Bened. par. 2. p. 34.*

Pendant que l'Empereur étoit en Italie, les Hongrois, qui ne pouvoient souffrir leur Roi *Pierre*, le prirent à la chasse, lui creverent les yeux, & s'en choisirent un autre nommé *André*. Ils tuerent même tous ceux qui étoient du parti de *Pierre*, & envoyerent ce pauvre Prince avec sa femme, vivre ailleurs. *Bonfinius* dit, qu'il y eut divers combats donnez avant que *Pierre* fût pris; & cet Auteur dit qu'*André* ne prit la Couronne que l'an 1047. *Henri* apprit cette nouvelle avec un mortel déplaisir. *André*, craignant l'Empereur, lui envoya des Ambassadeurs pour lui apprendre ce qui étoit arrivé en Hongrie, pour s'excuser des outrages qu'on avoit fait à *Pierre*; pour lui faire savoir, qu'il avoit déja fait mourir plusieurs de ceux qui avoient conspiré contre ce Roi, & qu'il étoit prêt de lui livrer les autres; & pour l'assurer de sa soumission, en cas qu'il voulût bien lui laisser le Royaume.

Pierre Roi de Hongrie aveuglé, & ANDRE' fait Roi de Hongrie. *Lamb. Schaf. p. 160. Herm. Cont. p. 139. Baronius rapporte ceci à l'année 1047. Et Otto Frising. l. 6. c. 33. Et Ursperg. p. 216. Bonfin. Dec. II. l. II.* Voyez l'an 1047.

Cet *André* étoit le fils ainé de *Ladislas le Chauve*, & petit-fils de *Michel* frere de *Geisa*. On dit qu'il prétendoit avoir des droits légitimes sur la Couronne de *Hongrie*, étant cousin-germain de S. *Etienne*, fils de *Geisa*. *Pierre*, qui la possedoit, l'avoit enlevée à *Ovon*, ou *Aban*. *André*, pour en être le maitre, résolut de faire descendre du Trône, *Pierre*; & il cabala si bien avec son frere *Bela*, & le petit-peuple & quelques restes d'Idolatres, qu'on trouva le moyen d'ôter l'usage de la vue à *Pierre*. Après cela on couronna *André*, qui commença son Regne par la mort de plusieurs Evêques qui soutenoient le parti de son Prédécesseur. Ce qui fit croire aux Payens, que ce nouveau Roi vouloit rétablir les Idoles.

An. de N. S. 1046.

L'Empereur d'*Orient* eut une guerre contre *Tornicius Leon*, son cousin maternel. L'Empereur l'avoit banni, & fait raser, parce qu'on lui avoit prédit que l'Empire seroit donné à un nommé *Leon*. La sœur de *Constantin*, nommée *Euprépie*, aimoit *Tornicius*; mais elle étoit haïe de l'Empereur, parce qu'il la craignoit, & qu'elle le mépriſoit. Les *Macedoniens*, qui aimoient *Tornicius*, l'amenerent de nuit à *Andrinople*, où la plus grande partie de l'Armée se rendit, & ils saluerent *Tornicius Leon*, & le proclamerent Empereur. Avec ce secours, il assiegea *Constantinople*. L'Empereur n'avoit pas mille soldats avec lui; cependant, il fit faire une sortie: mais ses soldats furent tellement battus, que ce fut par un bonheur extraordinaire, que la Ville ne fut pas prise. *Tornicius* n'avoit qu'à pousser sa victoire; mais il donna le tems à l'Empereur de faire entrer du monde dans la Place. *Leon* ayant voulu faire une nouvelle attaque, fut repoussé, & pensa être accablé à coups de pierres.

Zonar. l. 17. n. 23. p. 251. etc. Guerre de l'Empereur Constantin contre Tornicius.

An. de N. S. 104.

Cela fit peur à ſes gardes, & pluſieurs de ſes ſoldats l'abandonnerent. Il crut qu'il pourroit ſe rendre maître des Chateaux de *Thrace*; mais il ne fut pas plus heureux qu'auparavant. Enſuite, *Conſtantin* ayant envoyé des troupes contre lui, il fut abandonné de tout le monde, & il ne lui reſta qu'un ami, avec lequel il ſe ſauva dans un Temple, où ayant été ſurpris & lié, ils furent conduits à l'Empereur, & on leur creva les yeux à tous deux.

Tornicius & ſon ami battus pris, liez, aveuglez.

Mezerai. Le Duc de Normandie épouſe Mathilde. *Hiſt. de Normandie de Du Moulin. l. VII. p. 148. à l'an 1049.*

Le Duc de Normandie étant en âge de ſe marier, épouſa *Mathilde* fille de *Baudouin*, dit le Pieux, Comte de Flandres, & d'*Adelaide*, ou *Alix*, fille du Roi *Robert*. Le Pape lui donna la Diſpenſe d'épouſer ſa parente, à la charge de bâtir quatre Hôpitaux en quatre Villes, pour nourrir cent Pauvres en chacun. *Mauger* Archevêque de Rouen, oncle du Duc, qui ſouhaitoit que le Comte d'*Arques* ſon frere fût Duc, excommunia les deux Epoux. Le Duc ayant convoqué les Evêques de la Province, à *Liſieux*, le Légat du Pape y préſidant, le fit dépoſer, & le relégua dans l'Ile de *Grenezay*.

Mort de Guy Abbé de Pompoſio. *Mabill. in Act. Sanct. Bened. ſec. 6. Præf. Pag. ad a. 1046.*

Baronius, & quelques autres, mettent à cette année la mort de *Guy* Abbé de *Pompoſio*, proche de Ravenne. Il prétend que c'eſt le premier qui s'eſt diſcipliné; & après lui, *Poppon* Abbé de *Stavalo*, mort en 1048. D'autres croyent que ce fut *Dominique*, ſurnommé *le Cuiraſſier*, & *Pierre de Damien*, qui floriſſoit dans cette année. Nous parlerons ailleurs de ce *Damien*, & nous en avons déja parlé à l'an 1007. Mais à l'occaſion de ces Diſciplines & Flagellations, je me crois obligé d'en faire ici l'Hiſtoire.

Hiſtoire des Flagellans.

Pour n'être pas ſuſpect, je ne dirai rien, qui ne ſoit tiré d'un Livre fait par M. l'Abbé *Boileau*, Docteur de Sorbonne, imprimé à Amſterdam l'an 1701: car je n'ai que cette Edition.

An. de N. S. 1046.

I. Ce Docteur remarque d'abord, que ſous l'Ancienne Loi, il n'y avoit perſonne qui s'infligeat lui-même des chatimens volontaires, ni qui les reçût par la main d'un autre; mais qu'on les impoſoit pour l'expiation, ou plutôt, pour la punition des crimes; & que la Loi en temperoit la rigueur, par un certain nombre de coups. *pag. 8.* *Lev. 19. 20. Deut. 25. 2. 3.*

II. Depuis la venue de J. Chriſt, on ne voit point, ni que le Seigneur Jéſus, ni les Apôtres, ayent préſcrit ou pratiqué ces Diſciplines volontaires. Il eſt vrai que S. Paul dit, 1. Cor. IX. 27. *Je matte mon corps, & je le réduis en ſervitude*; ce qui a donné lieu à quelques-uns de croire, que l'Apôtre vouloit inſinuer par-là qu'il ſe donnoit le fouet, pour arrêter les mouvemens de la concupiſcence, donner un frein à ſa chair, & la ſoumettre à l'empire de la droite raiſon. *pag. 25.*

Mais M. *Boileau* remarque:

1. Que le mot Grec n'emporte point cette ſignification.

2. Qu'il ſe trouve au ch. XVIII. de S. Luc vſ. 5. où il eſt dit, qu'un Juge inique rendit juſtice à une Veuve importune, de peur qu'elle ne le chargeât d'injures, comme le traduit le ſavant Abbé; ou de peur qu'elle ne lui rompit la tête, comme le traduiſent d'autres. *pag. 27.*

3. Que *Robert Etienne* avoit vu un MS. des Epitres de S. *Paul*, où dans la 1. aux Cor. ch. IX. 27. au lieu du mot Grec qu'on lit à préſent, on en liſoit un autre; qui ſignifie, *Je matte par l'abſtinence, & par la faim*; & que c'eſt ainſi que *Clément d'Alexandrie*, S. *Baſile*, & *Theophylacte* citent ce paſſage. *pag. 28. ὑπωπιάζω, ὑπωπιάζω. Clem. Alex. l. III. ſtrom. p. 496. Baſil. hom. in Pſ. 29. Theophyl. ὑπωπιάζω.*

4. Qu'on pourroit lire encore d'une autre maniere, le mot Grec qui auroit la même ſignification.

5. Qu'on

An. de N. S. 1046.

5. Qu'on auroit de la peine à trouver un ſeul Pere de l'Egliſe qui ait traduit ce mot Grec, par, *Je bats à coups de fouets, ou de verges. Irenée*, liv. 6. contre les Héréſies, c. 72. a rendu ces paroles, ou plutôt ſon ancien Interprete, par, *Je meurtris mon corps, & le rens livide*, ſans parler de fouets, d'écourgées, de verges, ou de ferules. S. *Chryſoſtome* dit, que par ce mot, l'Apôtre marque les peines & les ſoins qu'il prenoit pour conſerver la temperance, & moderer les appétits de la chair. *Theodoret* Evêque de Cyr, dans ſon Commentaire ſur ce paſſage, s'explique ainſi. „ De même, „ dit-il, que les alimens ſervent à „ rendre un Athlete robuſte & vi„ goureux ; ainſi l'application au „ travail, & la continence, me „ fortifient, & m'aident à vaincre „ mon ennemi ". On peut voir auſſi *Baſile* ſur le Livre de la vraye Virg. *Iſidore* de Peluſe liv. 3. ep. 265. ad Apollo. *Ambroiſe* liv. de Parad. c. 15. & l'Auteur du Commentaire qu'on lui attribue ſur les Epitres de S. Paul; S. *Hieróme* T. IX. ſur ce paſſage; S. *Auguſtin* liv. du Combat Chretien c. 6. S. *Fulgence* dans ſa troiſieme Epitre à *Proba*, de la Virginité, c. 12. *Paulin* Evêque de Nole dans ſa 43. Epitre; *Gregoire le Grand*, Hom. 32.

Chryſ. hom. 23. in Ep. ad Corinth.

p. 18. *Trait. Malbot, c.* III.

III. Depuis que les Rabbins *Mayr* & *Aſſé* le fils eurent compilé le Talmud de Babylone, c'eſt-à-dire l'an 476. après la naiſſance de J. Chriſt, les Juifs admirent une eſpece de Diſcipline volontaire. *Jean Buxtorfe* dans ſon Livre de la Synagogue Judaique, dit qu'il y a toujours deux Juifs qui ſe retirent dans quelque coin de leur Ecole; que l'un d'eux s'étend tout de ſon long à terre, le viſage tourné vers le Nord, & le dos vers le Midi, ou tout au contraire; que l'autre lui donne 39 coups ſur le dos, avec un nerf de bœuf, ou une courroye; & que cependant celui qui eſt battu confeſſe ſes péchez, & ſe donne un coup ſur la poitrine, à la repétition de chacun des 13 mots qu'il y a dans le Texte Hébreu du vſ. 38. du Pſ. LXXVIII. *Buxtorfe* ajoute, que cela fait, l'Agent ſe met d'abord à la place du Patient, & qu'il en eſt traité de la même maniere.

An. de N. S. 1046.

IV. Parmi les Payens, il y avoit à Lacédémone une Fête fort célebre, nommée *le jour des Flagellations*, à cauſe du fouet que les jeunes gens enduroient, de leur bon gré, devant l'Autel de Diane.

p. 71.

V. Cette coutume de ſe fouetter a tiré ſon origine d'Egypte. *Hérodote*, parlant de la grande Fête qu'on y célebroit à l'honneur de la Grande Déeſſe, dit qu'après avoir jeûné auparavant, ils ſacrifioient; qu'ils ſe battoient tous les uns les autres, pendant que le ſacrifice brûloit ſur l'Autel; & que cela fait, on ſerroit les viandes qui reſtoient du ſacrifice. *Apulée de Madaure*, dans ſa Métamorphoſe de *l'Ane d'or*, nous raconte de quelle maniere les Prêtres de la Déeſſe de Syrie ſe faiſoient des inciſions ſur le corps, & ſe fouettoient volontairement.

Tert. lib. ad Martyr. Plut. liv. des coutumes de Laced. Cic. l. II. Tuſcul. q. Stob. Serm. 19. 42. *Lucian.* περὶ γυμνασίων; *& dans le Dialogue intitulé Nigrinus.*

Du tems du Roi *Evandre*, on ſe fouettoit à l'honneur du Dieu *Pan*. *Petrone* dit, qu'on faiſoit des expiations pour les vaiſſeaux, à coups de fouet.

VI. Dans les Siecles les plus purs du Chriſtianiſme, même juſqu'au X. on n'avoit point entendu parler de ce cruel exercice, de ſe fouetter par dévotion.

Philoſtr. in vita Apollon. Thyan. l. 6. c. 10. *Herod. in Euterpe l.* II. *c.* 41. 42. *Apul. l.* 8. *Metam. Beileau. p.* 102.

VII. On trouve bien, que des Evêques condamnoient quelquefois des Eccléſiaſtiques à la peine du fouet; & on apprend de la Vie de S. *Romuald*, qu'il fouetta un jour rudement ſon pere, parce qu'il vouloit

An. de N. S. 1046.

loit rentrer dans le monde. Mais on ne trouve pas, même dans la vie des plus auſteres Anachoretes, qu'ils ſe ſoient fouettez; du moins, s'il y en a quelques exemples, ils ſont bien rares.

Greg. M. Ep. 66. vita Romual. à Dam. c. 13. p. 133.

VIII. Les premiers Auteurs des Règles Monaſtiques, & les Fondateurs des Ordres, ſoit en Orient, ou en Occident, n'ont point préſcrit les Flagellations ordinaires; mais ils ont impoſé cette peine aux délinquans, ſelon la nature de leurs fautes. C'eſt ce que le ſavant Abbé prouve,

1. Par la Vie de S. *Antoine*, que S. *Athanaſe* a écrite.

pag. 134.

2. Par la Règle qui porte le nom de ce Saint, que le docte *Lucas Holſtenius* a publiée dans ſon Recueil de Règles.

3. Par la Règle de l'Abbé *Iſaïe*, qui eſt dans le même Livre d'*Holſtenius*.

pag. 135.

4. Par celle de *Serapion*, *Macaire*, *Paphnuce*, & d'un autre *Macaire*.

pag. 139.

5. Par la Règle de *Pacôme*.

6. Par celle d'*Orieſiefius*, Compagnon de S. *Pacôme*, & Abbé de Tabennes.

pag. 142.

7. Par la Règle d'Orient, compoſée par le Diacre *Virgile*.

8. Par celle du grand S. *Baſile*, Archevêque de Céſarée en Cappadoce.

pag. 144.

9. Par la Règle de S. *Benoit*.

10. Par celle des Abbez *Paul*, & *Etienne*.

p. 145. 146. &c.

11. Par la Règle du Prêtre S. *Tetrade*; par celle de S. *Aurelien*, Evêque d'Arles; par celle de S. *Ferreole* Evêque d'Uſez; par la Règle de S. *Colomban*, dans laquelle il y a une Loi ſinguliere: c'eſt qu'un Religieux qui parle familierement, & tête à tête, avec une femme, ſans qu'il y ait certaines perſonnes préſentes, demeure ſans manger; ou bien, qu'on le condamne au pain & à l'eau, pendant deux jours, ou à recevoir 200 coups de fouet. Mais ce n'eſt pas là une Flagellation volontaire.

An. de N. S. 1046.

12. Par la Règle du Monaſtere d'*Agaune*; par celle de S. *Iſidore*; par la Règle de S. *Fructuoſus* Evêque de Bracchare; par celle de *Magiſter*; par celle de *Grimlaicus*, & par pluſieurs autres, &c.

p. 150. 151.

13. Ce ne fut que dans l'XI. Siecle, que commencerent les Flagellations volontaires, par ce *Guy* Abbé de *Pompoſio*, dans l'année 1046; & par *Poppon* Abbé de *Stavelo*, mort en l'an 1048.

14. *Pierre de Damien*, dont nous aurons occaſion de parler pluſieurs fois dans la ſuite, aida beaucoup à introduire dans l'Egliſe cette coutume de ſe donner le fouet & la Diſcipline. Mais les Flagellations dont parle *Damien*, ſon terribles. Dans la Vie du Moine S. *Rodolphe*, qui fut enſuite Evêque d'Eugubio, il eſt dit que ce ſaint homme s'impoſoit ſouvent une Pénitence de 100 années, & qu'il s'en acquittoit en 20 jours, à grands coups de balai, &c. Qu'il récitoit une fois chaque jour tout le Pſautier, s'il ne le diſoit pas même deux. Qu'enfermé dans ſa cellule, & l'une & l'autre main étant munie de verges, il ſe donnoit la Diſcipline ſans aucun relâche.

p. 169.

Anſon Dominique, ſurnommé *le Cuiraſſier*, comme dit *Damien*, s'armoit auſſi l'une & l'autre main de verges; & ſe mettant tout nud, ſe fuſtigeoit vigoureuſement, par tout le corps: & en Carême, il ſubiſſoit la Pénitence de 100 années; & chaque jour il répétoit deux ou trois fois tout le *Pſautier*, pendant qu'il ſe fouettoit à coups des verges.

p. 170.

Mr. *Baillet* remarque, que 3000 coups de fouet faiſoient réguliérement un an de Pénitence; qu'on ſe donnoit 1000 coups, pendant qu'on récitoit 10 Pſaumes; que le Pſautier,

Vie des Saints T. X.

An. de N. S. 1046.

tier, qui eſt de 15 Pſaumes, portoit 15000 coups de fouet, qui faiſoient 5 ans de Pénitence; qu'il faloit 20 Pſautiers, & 300 mille coups de fouet, pour faire la Pénitence de 100 ans; que S. *Dominique* l'accompliſſoit en moins de 6 jours.

p. 172. Ce même *Dominique* avoit changé ſa Diſcipline de verges, en celle de courroyes, qui étoit beaucoup plus rude; & quand il ne pouvoit pas ſe dépouiller, il ſe frappoit les jambes, les cuiſſes, la tête & le cou, avec une vigueur extrême.

T. 16. *c.* *VIII.* *fol.* 102. S. *Antonin* nous apprend dans le 2. volume de ſon Hiſtoire, & ſur le témoignage de *Damien*, que non-ſeulement des hommes, mais auſſi des femmes nobles recherchoient avec ardeur cette ſorte de Purgatoire; & que la veuve de *Cethalde*, illuſtre par ſon mérite & par ſa naiſſance, avoit ſubi la Pénitence, ſur le pied de trois-mille Diſciplines par an.

p. 174. Toutes ces relations, ajoute M. l'Abbé *Boileau*, font voir que cette maniere de Diſcipline eſt au-deſſus des forces humaines. Auſſi, dit-il, *Pierre Damien* n'a-t-il laiſſé tous ces exemples à la poſterité, que pour obeir au Pape *Alexandre II.* qui l'avoit chargé de donner quelque monument au Public, qui répondit à la haute eſtime qu'on avoit de lui.

p. 175. Les Flagellations furent combattues, preſque dès leur naiſſance. *Pierre Cerebroſus*, Moine, ſe moquoit de cette coutume, & la tournoit en ridicule. *Damien*, forcé de répondre aux objections qu'il lui faiſoit, confirma ſeulement, par l'autorité de l'Ecriture Ste. qu'il étoit permis de fouetter les criminels; & il n'oſa ſoutenir autre choſe, ſi ce n'eſt que chacun pouvoit s'infliger à ſoi-même la peine qu'il devoit ſouffrir par la main d'un autre, & que Dieu lui avoit impoſée.

Le Cardinal *Etienne* ſe moquoit de cette coutume, & en avoit interdit l'uſage. Il eſt vrai qu'on le ſoupçonnoit d'être mort ſubitement, pour avoir mépriſé cet exercice: mais qui le croira?

An. de N. S. 1046.

p. 179.

Pour autoriſer ces Flagellations, on a ajouté mille contes. La Secte des *Flagellans* ſe forma l'an 1260. & fut condamnée par l'Egliſe Romaine. *Jean Gerſon* Chancelier de l'Univerſité de Paris, & *Jean d'Ingen* Profeſſ. en Theol. combattirent cet uſage; & le Parlement de Paris, à la requête de l'illuſtre *Servin* Avocat-général, interdit les Flagellations publiques, par un Arrêt de l'année 1601.

p. 253.

J'ai cru qu'on me tiendroit compte de l'Abregé que j'ai fait de *l'Hiſtoire des Flagellans* de M. l'Abbé *Boileau*. Paſſons à quelque autre ſujet.

Duncan Roi d'Ecoſſe, comme nous l'avons vu ailleurs, avoit choiſi *Macbet*, ou *Macabee*, pour ſon principal Miniſtre. Il ne pouvoit faire un meilleur choix, pour ranger les mutins à leur devoir; mais il ne pouvoit en faire un plus dangereux pour lui-même. Il reprima, à la vérité, ceux qui avoient oſé troubler le Gouvernement; il châtia les habitans de la Province de *Lochquabeir*; aſſiegea le furieux *Macdonald*, & le réduiſit à une ſi grande extrémité, qu'il aima mieux couper la gorge à ſa femme & à ſes enfans, & ſe la couper à lui-même, que de tomber entre les mains du vainqueur. Il battit enfin les Danois. Mais il ſouilla toutes ces actions, par le meurtre de ſon Roi, ſon proche parent; & il arracha la vie & la Couronne à celui qui, content du titre de Roi, lui en laiſſoit toute l'autorité. Après quoi il s'éleva ſur le Trône d'Ecoſſe.

Larrey. *p.* 234.

MACBET ou MACABE'E, Miniſtre de Duncan, tue ſon Roi & s'éleve ſur le Trône d'Ecoſſe.

L'an

An. de N. S. 1047.

An. de N. S. 1047.

L'an 1047. de N. S. Le 6. de Conſtantin Monomaque. Le 9. de Henri Empereur. Le 17. de Henri Roi de France. Le 2. de Clement II. Indiction XV.

Cave hiſt. liter. p. 208.

Nous avons parlé à l'année précedente, d'un Concile tenu à Rome, où l'on règla le pas de l'Eveque de *Ravenne*. Le docte M. *Cave* met ce Concile dans l'année 1046. & il dit que dans celle-ci, il s'en tint un autre contre la *Simonie*, où il fut arrêté, que ſi quelqu'un avoit été conſacré par un Simoniaque, ſans le ſavoir dans le tems de ſon Ordination, il feroit pénitence 40 jours.

Concile à Rome.

Pierre Dam. Epiſt. ad Henri. Raven. inter opuſcula ejus n. 6. c. 35. T. III.

Mais le ſavant P. *Pagi* croit, que le Concile qui décida le pas de l'Evêque de Ravenne, ſe tint l'année 1047; & pour le prouver, il cite les Lettres mêmes de *Clement II.* où il dit qu'il célebra ce Concile environ le cinquieme de Janvier; & il parle de l'autre Concile tenu en Allemagne contre les Simoniaques, où il croit que *Clement II.* ſe trouva. Nous en parlerons bien-tôt.

Henri quitte l'Italie.

Calviſ. ex Herm. Leo Oſti. l. 2. c. 81.

L'Empereur *Henri* ayant établi ainſi les choſes à Rome, & ayant fait jurer aux Romains, & aux Eccléſiaſtiques même, qu'ils n'éliroient aucun Pape à l'inſu de l'Empereur, reprit le chemin de l'Allemagne. *Leon d'Oſtie* dit, qu'il voulut avoir avec ſoi ſon nouveau Pape, de peur qu'il ne fût maltraité pendant ſon abſence par les Romains, qui n'aimoient point les Allemans. On dit qu'il voulut auſſi amener *Gregoire VI.* pour s'aſſurer de ſa perſonne, craignant qu'il ne fût rétabli dans ſa Dignité; & qu'*Hildebrand* Moine de Clugny, ſon Diſciple, qui étoit alors Sousdiacre, fut contraint de l'accompagner, parce qu'il témoignoit publiquement qu'il n'approuvoit point du tout ce qu'on avoit fait contre ſon Maitre au Concile de Sutri. On ajoute, qu'il eſt aſſez vraiſemblable que *Gregoire VI.* mourut peu de tems après, dans ſon exil, parce que ſon Diſciple *Hildebrand* retourna dans ſon Monaſtere de Clugny, où il étoit ſi fort eſtimé, qu'on l'en fit Prieur.

Greg. VII. in Concil. R. a. 1080. Otto Friſ. 16. c. 32.

Hildebrand fait Prieur du Monaſtere de Clugny.

Leo Oſti. l. 2. c. 81. Baron.

Pour revenir à l'Empereur *Henri*; en s'en retournant, il viſita le Mont-Caſſin, où il fut reçu avec de grands honneurs, & où il fit auſſi de riches préſens, ſoit pour la décoration de l'Egliſe, ſoit pour reparer les maux qu'avoit cauſé *Pandulphe*.

Henri va ſur le Mont-Caſſin; de là à Capoue.

Etant venu à Capoue, & *Guaimar* ayant renoncé à cette Principauté qu'il avoit tenue pendant neuf ans, *Henri* la redonna à *Pandulphe*, à qui elle avoit appartenu auparavant, moyennant une grande ſomme d'argent, par laquelle ce Prince racheta ſes Terres.

On dit auſſi, qu'à la priere de ce Prince *Guaimar*, il accorda la tranſlation de *Jean* Evêque de *Peſtane*, à l'Archevêché de *Salerne*, avec pouvoir d'ordonner 7 Evêques du voiſinage, ſans que le Pape pût les ordonner à l'avenir. Sa Bulle eſt du 22. de Mars 1047.

Il confirma auſſi à *Drogon* Comte de la Pouille, & à *Renault* Comte d'Averſe, qui lui offrirent pluſieurs chevaux de prix, avec une grande ſomme d'argent, toutes les Terres qu'ils poſſedoient. Sa belle-mere étant venue à Benevent, les habitans de cette Ville en uſerent très mal avec elle; & craignant l'indignation de l'Empereur, ils ſe rebellerent

Baron. Herman p. 140.

An. de N. S. 1047.

lerent contre lui. *Henri* n'eut pas le tems de ſe venger de cette rebellion, & on dit qu'elle ne fut punie que d'une Excommunication, qu'il fit lancer par le Pape, parce qu'il avoit renvoyé la meilleure partie de ſon Armée en Allemagne.

Agnès Imperat. accouche d'une fille.

Pendant ce tems-là, l'Imperatrice *Agnès* accoucha d'une fille, dans le territoire de Ravenne. L'Empereur étant arrivé à Mantoue, où il paſſa la fête de Pâque, y fut arrêté par une grande maladie; mais enſuite étant rétabli, il prit le chemin de l'Allemagne. *Leon d'Oſtie* l. 2. c. 81 dit que l'Empereur, avant que d'aller en Allemagne alla à *Benevent* avec le Pape *Clement*, & qu'il lui fit excommunier tous les habitans de cette Ville, ſoit à cauſe de ce qu'ils avoient fait contre lui n'ayant pas voulu le recevoir, ſoit à cauſe de ce qu'ils avoient fait à ſon pere; qu'enſuite il amena avec lui *Clement* en Allemagne, qui n'y demeura pourtant pas longtems, puis qu'il mourut dans cette année, comme nous le dirons bien-tôt. Il canoniſa *Wiborade*, Vierge, qui avoit été tuée par les Hongrois l'an 925. à S. *Gall*. C'eſt *Burchard* Moine de S. *Gall*, qui vivoit dans le Siecle ſuivant, qui nous l'apprend dans ſon Livre de *Caſ. Monaſt.* c. 6. On trouve la vie de cette Fille dans le Siecle V. Bénédict. faite par *Hartman* Moine de S. *Gall*.

Glab. l. 5. cap. 5.

On dit que *Clement* avoit tellement animé *Henri* contre ces gens, qui achetoient ou qui vendoient les Bénéfices, que ce Prince convoqua le Concile dont j'ai déja parlé, en Allemagne, pour délivrer l'Egliſe de cette peſte qui la déſoloit. Dans ce Concile, l'Empereur fit aux Prélats qui le compoſoient, un grave diſcours contre la Simonie, déplora la corruption qui regnoit dans l'Egliſe, enſorte que, depuis la premiere Charge, juſques à la plus petite, tout ſe vendoit & s'achetoit à prix d'argent.

Concile contre les Simoniaques.

Pluſieurs Evêques qui ſe trouverent préſens, & qui ſavoient ce qu'ils avoient fait eux-mêmes, implorerent la clémence de l'Empereur, qui les exhorta d'adminiſtrer dignement des Charges qu'ils avoient obtenues par de mauvaiſes voyes. C'étoit-là traiter bien doucement des Evêques qui méritoient d'être dépoſez.

Glaber rapporte une Hiſtoire aſſez ſinguliere, d'un Abbé qui fit préſent à *Henri* d'un beau cheval, pour gagner ſes bonnes graces. Il ſe trouva que ce cheval, à l'inſu de l'Abbé, avoit été volé à un ſoldat, & vendu à l'Abbé. Un jour, comme *Henri* étoit ſur ce cheval, ce ſoldat, à qui on l'avoit pris, fut aſſez hardi pour s'avancer vers l'Empereur, & pour lui dire: „ O Roi, „ qui êtes obligé de rendre la juſti„ ce à tout le monde, il me ſem„ ble que vous avez un cheval qui „ m'a été enlevé ". L'Empereur fut étonné de ce diſcours, & dit froidement: „ Si ce cheval eſt à toi, „ pren-le, & celui qui eſt monté „ deſſus; & condui-le où tu vou„ dras, juſqu'à ce que l'on t'ait payé „ ton larcin ". Enſuite ſe reprochant d'avoir pris un préſent pour donner l'Inveſtiture d'une Abbaye, il fit appeller l'Abbé, & lui commanda de quitter le Bâton Paſtoral; ce qu'ayant fait, l'Empereur le prit, & le mit à la main droite d'une Image de Notre Sauveur, en diſant à l'Abbé: „ Allez, & le recevez de „ la main du Roi tout-puiſſant, & „ n'en ſoyez plus obligé à aucun „ homme mortel ". L'Abbé l'ayant pris avec joye, réjouit beaucoup de gens, par le récit d'une telle Hiſtoire.

An. de N. S. 1047.

Bonté de l'Empereur envers des Prêtres Simoniaques.

Baron. Glab. l. 5. c. 4. Hiſtoire d'un Abbé qui donna un beau cheval à Henri.

De l'Inveſtiture. *Larroque Traité de la Regale. p. 40.*

J'ai rapporté cette Hiſtoire, pour faire voir comment ſe faiſoit la cérémonie de l'Inveſtiture. Le ſavant

An. de N. S. 1047.

M. *Larroque* ſe plaint, que les Hiſtoriens ont été extrêmement négligens de nous apprendre de quelle maniere les Rois de France en uſoient pour faire ces Inveſtitures. Le premier Ecrivain qui en parle, eſt un ancien Auteur de la Vie de S. *Romain* Archevêque de Rouen, dans le VII. Siecle. Il dit que les plus grands Seigneurs de la Cour étant convenus, d'un commun accord, de l'élection de ce ſaint homme; ils conſeillerent tous unanimement au Roi de conſentir aux deſirs du Troupeau, afin qu'on mît au-plutôt à exécution la divine élection. Ce conſeil, ajoute-t-il, plut au Roi, (c'étoit *Clovis II.* ou *Dagobert* ſon pere) qui ayant convoqué, tant les Evêques, que les Abbez, lui donna le Baton Paſtoral; enſuite de quoi il fut établi dans la Dignité Pontificale.

Lib. III. Miſcell. Baluz. p. 5.

L'Auteur de la Vie d'*Aldric* Evêque du Mans, écrit dans le Chapitre 1. de quelle maniere cet Evêque fut établi dans cette Dignité, l'an 832. C'eſt qu'après l'Election du Clergé & du Peuple, *Louis le Débonnaire* ayant pris le Bâton Paſtoral, il le donna à *Aldric*; & en le lui donnant, il lui commit le ſoin & la conduite de cet Evêché. Nous verrons dans les années ſuivantes, comme *Yves* fut fait Evêque de *Chartres*; & quand on a ceſſé de pratiquer en France cette cérémonie de l'Inveſtiture. Je dirai ſeulement ici, que les Princes donnoient l'Inveſtiture, ou la *Veſtiture*, comme s'expriment les *Capitulaires*, à ceux qu'ils vouloient gratifier, en leur mettant en main un rameau, un brin d'herbe, ou un báton.

Wilhel. Malmeſb. de geſt. Reg. Angl. l. 2. c. 12. Baron. p. 154.

Pour revenir à *Henri* Empereur, *Guillaume de Malmesburi* récite un petit conte de lui, dont je ne ſuis pas garant: mais tous les Hiſtoriens de ce Siecle ſont remplis de mille choſes de cette nature.

An. de N. S. 1047.

Conte d'Henri & d'un Eccléſiaſtique.

On dit donc, qu'*Henri* étant enfant, durant la vie de l'Empereur ſon pere, reçut un petit préſent d'un Eccléſiaſtique, à qui il promit de le faire Evêque, quand il ſeroit Empereur. *Henri* lui tint ſa parole, quand il fut monté ſur le Trône; mais quelque tems après, il tomba ſi fort malade, que l'on deſeſperoit abſolument de ſa ſanté. Comme il commençoit à ſe rétablir, il appella l'Evêque, & il le fit dépoſer par un Concile, déclarant, que pendant ſa maladie, il avoit vu trois jours les Démons, qui jettoient contre lui des flâmes de feu; mais qu'un jeune homme lui avoit apporté un grand Calice d'or, plein d'eau, qui avoit éteint les ardeurs de ces flâmes, & qui lui avoit rendu la ſanté; & que ce jeune homme étoit le bienheureux *Laurent*; ce qui l'obligea à faire refaire le toit de ſon Egliſe, & à y faire un préſent d'un Calice d'or. On a débité toutes ces hiſtoires, & tous ces contes, pour faire voir combien grand étoit le crime de la Simonie. Il paroit par la Lettre que *Clement II.* écrivit à *Jean* Archevêque de *Salerne*, qu'il étoit exemt de ce crime. Le Pape lui envoya le *Pallium*, & lui expliqua tout le myſtere de cette Cérémonie, approuvant au reſte la tranſlation de l'Evêché de *Peſti* à l'Archevêché de *Salerne*.

Clement II. envoye le Pallium à Jean Archevêque de Salerne. *Concil. T. IX. p. 945. Baron. p. 155.*

Pierre Damien écrivit alors à *Clement II.* que l'Empereur lui avoit ordonné de l'aller trouver, pour l'informer des deſordres de quelques Egliſes, & de ce qu'il croyoit néceſſaire pour y remedier. Il lui témoigne, que d'un côté il voudroit bien s'exemter de ce voyage, pour ne pas perdre ſon tems à aller & à venir; mais que d'autre côté, il eſt touché de l'état pitoyable des Egliſes de ſon pais, qui ſont dans une con-

Pierre de Damien écrit à Clement II.

An. de N. S. 1047.

confuſion étrange, à cauſe des déréglemens des Evêques & des Abbez. Il lui repréſente, qu'il eſt inutile que le S. Siege ſoit paſſé des ténebres à la lumiere, ſi les autres Egliſes ſont encore dans les ténebres. Il ſe plaint de l'Evêque de *Fane*, & d'autres; & il applique à ce Pape, ce que les Diſciples d'*Emaüs* diſoient de J. Chriſt, *Nous eſperions qu'il racheteroit Iſraël.*

Luc. XXIV.

Clement II. meurt. *Herm. Viſt. Pac. l. 3. dial. Leo Oſti. l. 2. c. 82. Papebrocius in Con. Chr. Hiſt.*

Ce Pape mourut le 9. du mois d'Octobre, & fut inhumé dans ſon Egliſe de *Bamberg*. Il mourut pourtant dans l'Italie, quoi qu'en diſe *Leon d'Oſtie*; car *Herman Contract* & *Lambert de Schafneb.* & d'autres, nous font entendre que *Clement* mourut ou à Rome, ou près de Rome. *Leon* a cru que *Clement* étoit mort où il étoit enſeveli. On trouve dans une Chronique de *Bamberg*, que ce Pape écrivant au Clergé de cette Ville, leur dit, que tout genou de ceux qui ſont ſur la Terre doit fléchir devant l'Egliſe Romaine; & que par ſa volonté, la porte du Ciel s'ouvre & ſe ferme; & il excommunie & condamne à la mort éternelle, celui qui, pouſſé par le Diable, s'oppoſe aux Décrets des Papes.

La mort de *Clement* ne fut pas plutôt ſue à Rome, que *Benoit IX.* qui ſe repentoit déja d'avoir quitté la Tiare, la reprit, & envahit pour la troiſieme fois le Siege Papal, qu'il tint encore quelques mois.

Perſécutions en Hongrie. *Baron. Fleur. l. 59. Auctor. vitæ apud Surium. ad diem 24. Sept. Vita S. Ger. Sec. 6. Bened.*

Les Hongrois, qui avoient rappellé trois Seigneurs fugitifs de la famille d'*Etienne*, *André*, *Bela*, & *l'Eventé*, pour les gouverner, exercerent cette année d'horribles perſécutions contre les Chretiens, & ſacrifioient au Démon. *Gerard* Evêque de Hongrie, qui avoit prédit dans l'année 1041. qu'il arriveroit en Hongrie une ſédition où il ſeroit tué, ſouffrit en effet le martyre. Le jour avant ſa mort, comme il ſoupoit avec ſes freres, il leur dit: „ Mes freres & mes amis, nous ſe- „ rons demain appellez aux Nôces „ de l'Agneau ". Il mourut en diſant, comme S. *Etienne*, en faveur de ſes bourreaux; *Seigneur, ne leur impute point leur peché, car ils ne ſavent ce qu'ils font.* Quelques-uns croyent, que ce fut cette année que le Roi *Pierre* fut pris, aveuglé, & mourut de douleur; & que le Duc *André* fut couronné Roi à *Albe Royale* par trois Evêques, qui reſtoient après le maſſacre des Chretiens. Cet *André*, qui n'avoit pu empêcher le carnage qu'avoient fait ces Infideles, ordonna à tous les Hongrois, ſous peine de la vie, d'embraſſer le Chriſtianiſme; & il fit un Monaſtere à l'honneur de S. *Agnan*, en un lieu nommé *Tybon*. Depuis ſon regne, la Hongrie eſt devenue Chretienne.

An. de N. S. 1047.

Herm. p. 140. Incendie de Verdun, & ce que fit Godefroy Duc de Lorraine qui l'avoit cauſé. *Calviſ.*

Baronius met dans cette année, après *Herman* & *Sigebert*, l'incendie de *Verdun* cauſé par *Godefroi* Duc de *Lorraine*, deſeſperé d'avoir perdu ſon Duché. Comme dans cet incendie, le Temple dédié à la Vierge fut brûlé; on dit que ce Duc en eut un ſi grand déplaiſir, qu'il ſe fit fouetter publiquement, qu'il donna de l'argent pour rebatir l'Egliſe, & qu'il faiſoit le Maſſon quelquefois.

Des Annales de Flandres diſent, que ce *Godefroi* brûla auſſi à *Spire*, le Palais de l'Empereur; & qu'il déſola entierement cette Ville, avec le ſecours du Comte de *Flandres*.

Alfwin Evêque meurt ſoupçonné.

Cette année fut fatale à *Alfwin* Evêque de *Wincheſter*. *Robert* Evêque de *Londres* rapporta au Roi *Edouard*, que ce Prélat avoit un honteux commerce avec la Reine *Emma*. *Aſford* & *Bolland* au 5. de Janvier rapportent ce fait. Ils ajoutent, que le Roi, irrité, fit arrêter ſa mere, & l'Evêque ſoupçonné, juſques à ce qu'on connût la vérité du rapport que *Robert* avoit fait; qu'en-

An. de N. S. 1047.

qu'enſuite, la Reine juſtifia pleinement ſon innocence, en ſubiſſant l'Epreuve qui étoit alors en uſage, & en marchant ſur des fers chauds; & que dès que ce miracle fut connu, *Robert* traverſa la mer, & s'alla renfermer dans un Monaſtere. Quelques Auteurs ajoutent, que l'Evêque de *Winchester* ne voulut point ſubir l'Epreuve du feu, ne voulant pas, diſoit-il, tenter Dieu; alleguant la Lettre du Pape *Etienne VI.* de l'an 887: & on dit que cela lui couta quelques années de priſon. Mais le P. *Pagi* remarque, que ni *Aelred*, ni aucun Auteur ancien de l'Hiſtoire d'Angleterre, ne rapportent rien de ſemblable; que cet *Alfwin* mourut cette année; que *Robert* ne fut relégué que l'an 1051, & qu'il ne revint en grace, qu'après la mort d'*Emma*. Ainſi, il regarde cette Hiſtoire comme une fable inventée.

Mort de Bernon Abbé de Richenou.

Bibl. M. P. T. XVIII. Dupin. Sigebert de ſcript. Eccl. c. 156. Bib. Pat. T. XVIII. p. 56. &c.

Dans cette année mourut *Bernon*, Moine de S. *Gal*, & enſuite Abbé de *Richenou*, près du Lac de Conſtance. Quelques-uns mettent ſa mort à l'an 1045. d'autres, à l'an 1048. *Tritheme* le loue comme un homme fort ſavant. Il étoit particulierement habile dans la Muſique; & il a fait des Livres ſur ce ſujet. Il a compoſé auſſi un Traité *de l'Avenement du Seigneur*, adreſſé à *Aribon*; un autre, *de la meſure du Monocorde*; la Vie de S. *Ulric* Evêque d'*Augsbourg*, donnée par *Surius*; & celle de S. *Meginrad*, Evêque & Martyr, donnée par le Pere *Mabillon*, dans la ſeconde partie du 4. Siecle Bénédictin.

On trouve dans la Bibliotheque des Peres, ſon Livre *des choſes qui regardent l'Office de la Meſſe*, & du *Jeûne des Quatre-tems*. Il dit, après S. *Gregoire*, que c'étoit la coutume des Apôtres, de conſacrer par la Priere Dominicale.

Il parle dans le 1. Ch. de faire, & de conſacrer *le Corps & le Sang de J. Chriſt*; ce qui ne ſe peut entendre que du Sacrement: car le propre Corps, & le propre Sang de N. S. ne pouvant, ni être faits, puis qu'ils l'étoient plus de 1000 ans avant que *Bernon* écrivit, ni être ſanctifiez, puiſqu'ils ont toujours été ſaints; il faut néceſſairement l'entendre du *Sacrement*. Et que ce ſoit le ſens de l'Auteur, on peut le conclure de ce qu'il parle de la fraction du Corps de Chriſt, ce qui ne ſe peut entendre de ſon vrai Corps, qui n'eſt point ſujet à cet accident. Et au Ch. 5. il dit, que *nous ſommes abreuvez du vin, qui eſt dans le Calice, en ſacrement du Sang de J. Chriſt*. D'où les Proteſtans concluent, 1. Que ſi cet Auteur avoit été perſuadé de la Tranſubſtantiation, il ſe ſeroit exprimé d'une autre maniere. 2. Que de ſon tems, l'on communioit encore ſous l'Eſpece du vin.

An. de N. S. 1047.

p. 65. Vini poculo in myſterio ſanguinis Chriſti potamur.

Guerre avec les Ruſſiens.

Zon. l. 17. n. 14. p. 254. Cedr. p. 760.

L'Empereur d'*Orient* eut, cette année, affaire avec les *Ruſſiens*; & voici l'origine de la guerre.

Pluſieurs Scythes vendoient leurs marchandiſes à *Conſtantinople*, & ceux de *Conſtantinople* leur vendoient auſſi les leurs. Dans ces ventes réciproques, il y eut des conteſtations; on en vint aux coups. Un illuſtre *Scythe* y fut tué. Le Prince des *Ruſſiens* s'en plaignit; & ayant fait charger pluſieurs bateaux, vint attaquer les ſujets de l'Empereur. L'Empereur leur envoya des Députez, pour les aſſurer que s'ils vouloient mettre bas les armes, il leur donneroit ſatisfaction. Cette propoſition fut rejettée; ainſi l'Empereur ſe prépara à un combat naval, où ſa Flotte défit celle des *Ruſſiens*; le vent leur ayant été ſi contraire, qu'il en fit périr la plus grande partie. Cependant, l'Empereur eut le chagrin

An. de N. S. 1048. grin d'apprendre, que 21. de ſes galeres s'étant écartées de la Flotte, avoient péri malheureuſement. Les Scythes, qui réchaperent, tomberent entre les mains d'*Ambuſtus Catacalon*, qui les défit. An. de N. S. 1048.

L'an 1048. *de N. S. Le* 7. *de Conſtantin Monomaque. Le* 10. *de Henri Empereur. Le* 18. *de Henri Roi de France. Le* 1. *de Damaſe II. Indict. I.*

Odilon meurt. *Herm. Cont. pag.* 141. *Glab. l.* 5. *Alber. in Chr. Fulb. de Chart. Hug. de Flavigni. Sigebert, Pierre de Blois. Triſtheme. Baron. Voſſius. Poſſevin. S. Marthe. Bolland. ad diem Jann. p.* 65. 71.

PIerre de *Damien* met dans cette année, la mort du fameux *Odilon*, cinquieme Abbé de Clugni: d'autres la mettent en l'an 1049. au 1. de Janvier, comme le Martyrologe. Il étoit d'Auvergne, fils de *Beraud*, ſurnommé *le Grand*, Seigneur de *Mercœur*; & de *Gerberge*. Il ſucceda à S. *Maiole* en 994. & il gouverna cette Congrégation de Clugni durant 56 ans: de ſorte qu'il paroit qu'il l'avoit déja gouvernée pendant la vie de S. *Maiole*. L'Egliſe de *Lyon* le voulut avoir pour ſon Evêque, après la mort de *Burchard*: mais il refuſa cet honneur, pour vivre dans la ſolitude. Il fut cinq ans, avant que mourir, fort languiſſant. Il avoit 87 ans, quand il mourut. Le Cardinal *Pierre de Damien* & le Moine *Lotſald*, ont écrit ſa Vie. *Odilon* avoit écrit la Vie de *Maiole* ſon predéceſſeur, & celle de l'Imperatrice *Adelaïde*, qui ſe trouvent dans le V. Tome des Anciennes Leçons d'*Henri Caniſius*, & dans la Bibliotheque de Clugni de *Martin Marrier*. On y trouve auſſi 14 Sermons, pour la fête de N. S., de la Vierge, & des Saints. Il y a auſſi 4 Hymnes, que S. *Odilon* compoſa à l'honneur de S. *Maiole* ou *Mayeul*. On lui attribue des miracles ſans nombre, comme, d'avoir rendu la vue à un Aveugle, traverſé les fleuves ſans bateau, multiplié les poiſſons dans un repas, chaſſé la fievre, tiré *Benoit VIII.* du Purgatoire, guéri un homme qui avoit les écrouelles, & un autre qui tomboit du mal-caduc. On raconte encore d'autres choſes, comme entre autres, qu'un Muet reprit la parole, en buvant l'eau dans laquelle *Odilon* s'étoit lavé les mains. C'eſt un Cardinal, & le fameux *Pierre Damien*, qui racontent cela; mais je ne croi pas qu'il y ait rien à craindre pour le ſalut de ceux qui douteront de ces miracles.

Ses prétendus miracles.

On prétend que c'eſt lui qui a inſtitué la *Commémoration générale des Trépaſſez*, ſur ce qu'un Cavalier lui dit qu'il avoit rencontré, en venant du Pélerinage de Jéruſalem, un Hermite qui lui avoit dit, que l'Abbé *Odilon* avoit le crédit de délivrer les ames des peines qu'elles ſouffroient en l'autre Vie; & qu'il devoit l'exhorter, & ceux de ſa Communauté, à continuer leurs prieres & leurs aumônes pour les Morts. On a le Décret de cette Commémoration, fait à Clugni; le jour marqué à cette Fête des Morts, eſt le 2. de Novembre, où l'on n'oublie pas de ſonner toutes les cloches. On y dit les Vêpres des morts: le lendemain, on en fait l'Office: la Meſſe eſt ſolemnelle, & on nourrit 12 Pauvres. *Odilon* eut pour ſucceſſeur S. *Hugues*, dont nous parlerons ailleurs.

Il a inſtitué la commémoration des Trépaſſez. *Vita ſec. 6. Bened. part. 1. c. 13. Glab. l. V. c. 1.*

Laurent Archevêque d'*Amalphi* mourut auſſi. Il avoit été Précepteur de *Gregoire VII.* Il ſavoit très bien,

Laurent Arch. d'Amalphi meurt.

An. de N. S. 1048.

bien, à ce qu'on dit, le Grec, & le Latin; ce qui étoit beaucoup pour ce tems-là. *Bennon* dit auſſi, qu'il étoit un inſigne Magicien; ce qui a cruellement irrité le Cardinal *Baronius*.

S. Poppon meurt. *Vid. Bolland. Acta Sanct. ad 25. Jan. p. 637. Vita Poppon. & Adel. matri.*

On met dans la même année, la mort de S. *Poppon* Abbé du Monaſtere de *Stavelo*, dans le Dioceſe de Liege. Il avoit été homme de guerre; enſuite il ſe fit Moine, & il engagea ſa mere à ſe faire Religieuſe. Ce fut lui qui, après la mort de l'Empereur, accorda les Princes de l'Empire. Il refuſa l'Evêché de la Ville de *Strasbourg*, que l'Empereur *Conrad* lui offrit. Il reforma pluſieurs Monaſteres, & il établit pluſieurs Abbez en divers lieux. On lui attribue pluſieurs miracles après ſa mort; mais on peut douter de la vérité de ces faits, ſans offenſer Dieu. Ce fut lui qui, comme je l'ai dit ailleurs, détourna l'Empereur *Henri* d'un ſpectacle auquel il ſe divertiſſoit, qui étoit d'expoſer à des Ours, un homme nud frotté de miel. *Poppon* repréſenta ſi bien à l'Empereur & aux Seigneurs, l'inhumanité de ce divertiſſement, qu'il en fit abolir l'uſage. Cette année ne fut pas ſeulement funeſte aux Archevêques & aux Abbez, elle le fut auſſi au Pape.

Ott. Friſing. l. 6. c. 33. Leo Oſt. l. 2. c. 82. Contr. p. 141. Mort de Damaſe II. *Ciacon.*

L'Empereur avoit envoyé à Rome, *Poppo* Bavarois, Evêque de *Brixen*, pour être Pape: les Romains, n'oſant pas s'oppoſer à la volonté de l'Empereur, le reçurent, & il fut nommé *Damaſe II.* Mais ſon Pontificat ne fut que de 23 jours. On dit qu'il mourut de poiſon, à Paleſtrine. C'eſt le premier Pape qui s'eſt fait couronner à la façon des Rois. Il fut enterré à S. *Laurent* hors de Rome, & le S. Siege vaqua ſix mois. Ce *Damaſe* n'avoit été mis ſur le Siege Papal qu'au mois de Juillet de cette année, quoique *Clement II.* fût mort l'an 1047. au mois d'Octobre. On s'étonne que l'Empereur n'eût pas envoyé plutôt *Poppo*, qui fut nommé *Damaſe*; mais il faut ſavoir, qu'après la mort de *Clement*, les Romains prierent l'Empereur de leur donner pour Pape *Halinard*, qui avoit été fait Archevêque de Lyon l'an 1046: qu'*Henri* y conſentit; mais qu'*Halinard*, pour éviter d'être fait Pape, ne vint point à la Cour de l'Empereur. C'eſt ce que nous apprend le Chronographe de S. *Benigne*, qui ſe trouve dans le Tome I. du Spicil. de *Dacheri*.

An. de N. S. 1048.

Benoit IX. s'empare du Siege. *Vit. Barth. in Theſ. Aſcet. Poſſ. p. 429.*

Baronius dit, que *Benoit IX.* s'empara, pour la quatrieme fois, du Siege Papal, par la faction de ſes parens, qui avoient toujours un grand Parti à Rome: mais il n'apporte aucun témoin de ce fait. On dit même, qu'avant que *Poppo* fût élu, *Benoit*, touché de repentir, appella *Barthelemi* Abbé de la *Grotte-ferrée*, & lui découvrit ſes péchez; & que l'Abbé lui ayant fait comprendre qu'il ne pouvoit plus exercer les fonctions du Sacerdoce, *Benoit* renonça à ſa Dignité.

Orderic rapporte, que pendant la vie du Pape *Damaſe II.*, *Brunon* Evêque de Toul, (qui fut Pape, & dont nous parlerons l'année ſuivante) vint à Rome; & que dans le chemin il entendit des Anges qui chantoient, „ Le Seigneur dit; *J'ai* „ *des penſées de paix, & non d'af-* „ *fliction* ". Il ajoute, qu'il fut bien reçu par le Pape *Damaſe*, & qu'il fut ordonné Evêque & Cardinal. Mais le P. *Pagi* remarque, que dans ce Siecle, les Evêques n'étoient point créez Cardinaux, & qu'ils ſe trouvoient aſſez honorez de l'Epiſcopat. Si cela eſt, il faudra mettre cette Hiſtoire, avec les contes que nous rapporterons l'année ſuivante ſur ce *Brunon*.

Ord. l. 1. p. 372. Brunon Evêque de Toul. Contes ſur ſon ſujet.

Thierry Comte de Hollande ayant été

An. de N. S. 1048.

été invité à un Tournoi à Liege, s'y rencontra avec pluſieurs de ſes gens; & tua, par malheur, le frere de l'Evêque de Cologne, qui, pour venger la mort de ſon frere, vint ravager le *Brabant*, & ſe ſaiſit de *Dort*. Le Comte *Thierry* la reprit de nuit, & chaſſa les ennemis; mais ſe promenant ſans être ſur ſes gardes, il fut bleſſé par des ennemis, qui étoient demeurez cachez, & il mourut de ſa bleſſure le 15. de Mai. Son frere *Florent* lui ſucceda.

Chr. Belg. Thierry tue le frere de l'Evêque de Cologne, eſt bleſſé & mis à mort.

Godefroi Duc de Lorraine fit encore cette année la guerre à l'Empereur, lequel donna le Duché de Lorraine à *Frederic de Lutzelbourg*.

Calviſ. ex Ann. Fland. L'Empereur donne le Duché de Lorraine.

Favyn, dans ſon Hiſtoire de Navarre l. III. p. 146. rapporte à cette année une fourberie de *Garcias* Roi de Navarre, pour ſurprendre *Ferdinand* ſon frere. Il contrefit le malade dans ſa Ville de *Nagera*. *Ferdinand* ſon frere l'y vint viſiter: mais ayant été averti qu'on vouloit l'arrêter, il ſe ſauva en diligence, détestant la perfidie du Navarrois, qui pour ſe juſtifier fit des ſermens exécrables; & qui, pour faire voir ſon innocence, alla viſiter à *Burgos Ferdinand* qui étoit tombé malade, mais qui le fit arrêter, & qui lui demanda les Terres de *Bureva*, les *ſept reſſorts* de Caſtille la Vieille, avec la Ville de *Nagera*. *Garcias* ayant gagné ſes gardes à force d'argent, ſe ſauva à Nagera, & ayant levé une Armée, entra dans la Caſtille, mit tout à feu & à ſang, depuis Bureva juſqu'aux environs de Burgos. Nous verrons ce qui arriva dans la ſuite.

Vazon Evêque de Liege, qui avoit ſuccedé l'an 1041. à *Richard* de Haynaut, mourut dans cette année. Ce Prélat étoit fort eſtimé. On diſoit de lui, que le Monde périroit, avant qu'il s'élevât un ſecond *Vazon*. C'eſt ce que porte ſon Epitaphe.

Mort de Vazon. *Valer. And. in Bib. Belg. p.* 849.

Ante ruet mundus, quàm ſurget Vaſo ſecundus.

An. de N. S. 1048.

Alberic en parle avec éloge, & *Anſelme* Evêque de Liege a écrit ſa Vie.

Quoique le Légat du Pape eût fait dépoſer *Manger* Archevêque de Rouen, parce qu'il avoit excommunié le Duc de Normandie & ſon Epouſe *Mathilde*, dont nous avons parlé dans l'année 1046; & cela dans la vue de faire le Comte d'*Arques*, ſon frere, Duc; cependant, il y eut encore bien des troubles à ce ſujet-là. Le Comte d'*Arques*, ayant ſon Parti formé, leva une Armée. Le Duc le pouſſa, & l'aſſiegea dans le Château d'*Arques*. Le Roi *Henri I.* qui changeoit de parti ſelon ſes interêts, ou ſelon ſon caprice, entreprit hautement la défenſe de ce Comte, & alla en perſonne jetter des vivres & du ſecours dans *Arques*. Nonobſtant ce rafraichiſſement, le Duc tint toujours bloqué ce Château; & le Comte manquant de vivres, fut obligé de capituler, moyenant la vie ſauve, & quelques Terres pour ſa ſubſiſtance.

Mezerai. Trouble en Normandie.

Guerre entre Guillaume de Normandie & le Comte d'Arques.

Les débris du Parti ſe ſauverent vers le Roi, qui, jaloux des proſperitez de *Guillaume*, & pouſſé par les Comtes d'Anjou & de Poitou, ſe promettoit de lui enlever bien-tôt ſon Duché. Ses troupes-mêmes s'avancerent vers Rouen; mais les Normans taillerent ſon Avant-garde en pieces, entre *Eſcouy* & *Mortemer*; ſi bien qu'il fut contraint de rebrouſſer vers Paris, & de remettre à *Guillaume* le Château de *Tilleres*. C'eſt-là le commencement des guerres qu'il y eut entre les Rois de Fran-

Mezerai. Le Roi Henri veut enlever le Duché de Normandie, mais ſes efforts ſont vains.

An. de N. S. 1048.

France, & les Princes Normans qui regnerent en Angleterre.

Des Turcs.

Quelques-uns prétendent, que c'eſt dans ce tems que commença la puiſſance des *Turcs*. *Zonaras* dit, que les *Turcs* étoient ſortis des *Huns*, & qu'ils habitoient le côté ſeptentrional du Mont Caucaſe.

Sarraſins.

Les Sarraſins étant diviſez en pluſieurs factions, *Muchmet* fils d'*Imbraël* Prince de Perſe & de Medie, qui étoit Sarraſin, & qui avoit guerre contre le Kalife de Babylone Mahometan, appella *Tangrolips Mucalet* Turc, à ſon ſecours, & défit les Indiens & les Babyloniens, par le moyen des Turcs.

Zonar. n. 25. l. 17. p. 255. Irruption des Turcs. *Cedr. p. 767.* Tangrolips Roi des nations. *p. 771.*

Ceux-ci ayant connu la foibleſſe des Sarraſins, tournerent leurs armes contre eux, & les pillerent. *Muchmet* envoya contre eux 20000 hommes, que les Turcs tuerent en partie, & renvoyerent le reſte à *Muchmet*. Enſuite les *Turcs* ayant levé une grande Armée, combattirent *Muchmet*, qui périt dans le combat, & *Tangrolips* fut déclaré Roi des Nations qui étoient auparavant ſoumiſes à *Muchmet*. Ainſi les Turcs s'emparerent de l'Empire des Perſes & de Babylone; mais ayant voulu faire une irruption dans la Médie & dans l'Arménie, *Ambuſtus*, avec des Rois ſes voiſins, leur alla au-devant, les vainquit, & les défit. Cette année, l'Empereur des Turcs voulant ſe venger de la perte qu'il avoit faite l'année précedente, envoya un Général nommé *Abraham Alimus*, avec 100000 hommes, en Arménie, qui, après avoir remporté une glorieuſe victoire ſur les Romains, revint encore les attaquer, & les vainquit une ſeconde fois; mais ſa victoire lui coûta beaucoup. On dit que les Turcs prirent alors une Ville où il y eut plus de 140000 hommes de tuez ſoit par le fer, ſoit par le feu: mais enfin, on dit que les Turcs furent vaincus par *Ambuſtus*.

Ils ſont défaits. *pag. 773.*

Vainqueurs. *Cedr. met que cela arriva la ſeconde Indiction.*

Vaincus par Ambuſtus.

An. de N. S. 1048.

Il ne ſera pas inutile de remarquer ici, que *Tangrolips*, que l'Auteur de l'Hiſtoire des Sarraſins appelle *Togrulbec*, fut appellé *Sultan*, qui eſt un mot *Perſan*, comme on le prouve par une ancienne Médaille de *Choſroës* où l'on voit ce mot ASSOLTAN; & ce *Choſroës* ſe donna ce titre dans ſa Lettre à l'Empereur *Juſtinien*.

Tangrolips appellé Sultan. *Elmac. l. 3. hiſt. Sarac. c. 7.*

Dans ce même tems, certains peuples qu'on appelle *Patzinaciens*, qui habitoient au-delà du *Danube*, depuis le *Boriſthene* juſques aux campagnes de la *Pannonie*, & qui demeuroient dans des tentes, ayant traverſé le *Danube*, ſe donnerent à l'Empereur d'*Orient*, & embraſſerent la Religion Chretienne. On leur donna quelques lieux pour habiter; mais ſur de certains ombrages qu'ils eurent, ils abandonnerent les lieux qu'on leur avoit donnez pour leur domicile, & ils allerent en Moſcovie. *Baronius* met cette Hiſtoire à l'année ſuivante; & il dit que *Cegene* qui étoit le Chef de trois de ces Peuples, étant perſecuté par le premier Prince de ces Nations, nommé *Tyracus*, implora le ſecours de l'Empereur, promettant qu'il ſe feroit batiſer, lui & les ſiens; ce qu'il fit, l'Empereur lui ayant envoyé le Moine *Euthymius*. Il fut appellé dans le Batême, *Patrice*.

Ducange in diſſertat. XVI. ad Joinvill. Menand. Protec. Eccl. 1. Theoph. Simocat. l. 4. c. 8. l. 5. c. 13. Ducange de Turc. Sultan. Patzinaciens embraſſent la Religion Chretienne. *Baron. ax Curopal. p. 182. Zon. l. 17. n. 26. p. 257. 258. Cedr. p. 775.* Cegene ſe fait Chretien.

Comme ce *Cegene*, avec les ſiens, faiſoit des ravages ſur les Terres de *Tyrachus*, *Tyrachus* en fit faire des plaintes à l'Empereur; mais n'étant pas content de la réponſe qu'on lui fit, ayant paſſé le Danube, il vint envahir avec ſes troupes les Terres de l'Empire. L'Empereur envoya auſſi-tôt une Armée, pour ſecourir *Cegene*, qui s'étant apperçu que les

Pat-

An. de N. S. 1048.

Patzinaciens, à force de manger, avoient la colique, conſeilla aux troupes de l'Empereur de les aller attaquer dans cet état; ce qu'ils firent très heureuſement, & battirent ces Peuples.

Enſuite, l'Empereur ayant la guerre contre les *Turcs*, envoya de ces *Patzinaciens* en Iberie: mais ils ne voulurent pas aller juſques-là; ils ſe joignirent avec leurs compatriotes, ſecouerent le joug; & ayant ravagé la Thrace, & battu les troupes de l'Empereur, ils firent une trêve de 30 ans avec lui.

Will. Tyr. de bell. Sacr. l. 1. c. 6. ed. Baſ. p. 9.

On met dans cette année la conſtruction de l'Egliſe de la *Ste. Réſurrection*, ou du *S. Sepulcre*, à Jeruſalem, *Nicephore* étant Patriarche.

L'Ancienne Chronique de Savoye, Françoiſe & Latine, *MS*; *Champier*, *Pingon*, *Vanderburch*, les deux *Paradins*, *Doglion*, *Botero*, *Fabricius*, *Delbene*, *Papyre Maſſon*, *Favin*, & *Blondel* rapportent la mort d'*Humbert* Comte de Savoye à cette année. Il fut inhumé devant le grand Portail de l'Egliſe de S. *Jean de Maurienne*, où ſe voit encore aujourd'hui une ancienne Sepulture de marbre, en laquelle furent depuis inhumez deux autres Comtes de Savoye, ſavoir, *Amé I.* & *Boniface*, à la mémoire deſquels on a dreſſé cette Epitaphe.

Humberto, Amedeo Caudæ, Bonifacio, Mauricanæ primùm, deinde Sabaudiæ Comitibus, qui adeptâ rebus gloriosè geſtis immortalitate, hoc tumulo quieſcunt; Canonici Maurianenſes.

Tum ne tam inſignium Principum memoria deperiret, cùm ut ab illis in Eccleſiæ & divini cultus augmentum, deinde ac liberaliter erogata agnoſcerent, ponendum curaverunt.

Vix ſatis unus erat tribus viventibus orbis,
Trinorum eſt cineri ſola ſed urna ſatis.
Vive ergo humana mentis memor, atque perenne
Virtutes præter diſce manere nihil.

An. de N. S. 1048.

Humbert fut ſurnommé *aux blanches mains*, parce qu'il avoit les mains blanches, comme un de la Maiſon des Comtes de Champagne eut ce même nom. *Guichen. p. 191. 192.*

Il eut pluſieurs enfans:

Amé premier du nom, Comte de Savoye & de Maurienne, comme je l'ai dit. Ce Prince reçut magnifiquement l'Empereur *Henri*, qui alloit à Rome pour ſe faire couronner: il l'accompagna juſqu'à *Aſt*, & il auroit obtenu de lui la Seigneurie d'Aſt, ſi les Aſteſans ne s'y étoient oppoſez. Il ſuivit *Henri* à ſon voyage, où il mena un ſi grand train, qu'étant allé un jour au Palais de l'Empereur à *Verone*, & ayant demandé audience, elle lui fut accordée; mais non pas à ſa ſuite. Sur quoi *Amé* repartit, qu'il ne vouloit pas entrer, ſi on ne laiſſoit entrer ſa queue, appellant ainſi les Gentilshommes qui l'accompagnoient. C'eſt ce qui a fait qu'il a été ſurnommé *la queue*.

Humbert eut encore *Burchard*, *Aimon*, *Oddon* qui mourut avant l'an 1060, & qui épouſa *Adelaïde* Marquiſe de Suſe.

Anſelme Chanoine de Liege, de l'Egliſe de S. Lambert, Doyen de Namur, ayant été prié par *Ida* Abbeſſe de Cologne, d'écrire l'Hiſtoire des Evêques de Liege, l'entreprit, & fit cette Hiſtoire depuis l'an *666.* juſqu'à l'année 1048, qui eſt cette année. Elle a été imprimée à Liege l'an 1612, 4°. avec 4 autres Auteurs qui ont écrit ſur la même matiere.

An. de N. S. 1049.

An. de N. S. 1049.

L'an 1049. *de N. S. Le* 8. *de Conſtantin Monomaque. Le* 11. *d'Henri Empereur. Le* 19. *de Henri Roi de France. Le* 2. *de Leon IX. Indict. II.*

Anſelm. in Itin. Les Rois demandent un Pape.

APrès la mort du Pape *Damaſe*, les Romains députerent vers l'Empereur en Allemagne, pour le prier de leur donner un Pape qui fût un homme de bien, de ſavoir, & d'autorité, & qui pût remettre en honneur la Dignité Epiſcopale.

Wibert. l. 2. c. 12. Vit. Leon. Vita Leon. M. S. apud Duchêne Hiſt. PP. Leo Oſtiſ. l. 2. c. 82. Maimb. Decad. de l'Emp. 351 Dupin. Alex. Nat. Leon IX. eſt élu, s'y oppoſe & accepte. *Lamb. Schaſn.*

Henri, pour cet effet, tint à *Wormes* une Aſſemblée de Princes & de Prélats. *Brunon* Evêque de *Toul* en Lorraine, de la Maiſon des Comtes d'*Apsbourg*, fils d'*Hugues* Comte d'*Egisheim*, s'y trouva, parce qu'il ne ſe faiſoit rien ſans ſon avis dans la Cour Impériale; & ſans qu'il ſoupçonnât rien de ſemblable, il fut choiſi par tous les aſſiſtans pour remplir la Dignité Papale, comme ayant toute la capacité néceſſaire pour un ſi grand Emploi. *Orderic* dit l. I. p. 372. que *Damaſe* l'avoit fait Cardinal: mais *Wibert* dans la Vie de ce Pape n'en dit rien; & le P. *Pagi* remarque que dans ce Siécle les Evêques n'étoient pas faits Cardinaux: (in Brev. Geſt. Pontif. T. II. p. 390.) Ce Prélat, ſurpris de ſa nomination & de ſon élection, s'y oppoſa fortement; enſuite il demanda trois jours pour penſer à ce qu'il devoit faire, & il paſſa ces trois jours en jeûne & oraiſon; après quoi, étant de nouveau ſollicité d'accepter l'Emploi qu'on lui offroit, il fit une confeſſion de ſes péchez, afin de faire changer l'élection. Mais voyant qu'on ne vouloit point écouter ſes excuſes, & que chacun témoignoit un grand deſir de le voir Pape, il accepta cette Dignité, en préſence des Députez Romains, ſous cette condition, que tout le Clergé & le Peuple Romain verroit avec plaiſir ſon élection. Après quoi, étant retourné dans le lieu de ſon ſéjour, il y célebra la fête de Noel. De là ayant pris l'habit de Pélerin, il ſe mit en chemin pour aller à Rome, dès le 27. jour du mois de Décembre de l'an 1048. Dès qu'on ſut qu'il approchoit de Rome, toute la Ville preſque lui vint au-devant. Pour lui, il marchoit à pieds-nuds. Dès qu'il vit ainſi le Peuple & le Clergé, il leur déclara, que ſi ſon élection ne leur agréoit pas, il s'en retourneroit fort agréablement dans ſa Patrie; & que ce n'étoit que par contrainte, qu'il ſe chargeoit d'un ſi grand Emploi. Mais lorſqu'il entendit les applaudiſſemens & les acclamations des Romains, il ſe laiſſa conſacrer, ce qui arriva au mois de Fevrier; & il fut élevé ſur le Siege Papal le 12. de Fevrier 1049, ſous le nom de *Leon IX.*

Conſacré.

Othon de Friſinghe ajoute diverſes choſes. Il dit que ce *Leon IX.* ayant déja les Ornemens Pontificaux, paſſa par la Bourgogne, pour aller prendre à Rome la poſſeſſion de ſon Siege, & qu'il vint viſiter la célebre Abbaye de Clugni, dont *Hildebrand* étoit, à ce qu'il dit, le Prieur. Cet *Hildebrand*, qui ne pouvoit ſouffrir que l'Empereur ſe mêlât de faire des Papes, repréſenta à *Leon*: „ Qu'il lui ſeroit, non-ſeulement „ honteux, mais auſſi très dange-

l. 6. c. 33. p. 125.

Maimb. p. 152. Hildebrand ne veut point que les Papes ſoient faits par les Empereurs.

„ reux,

An. de N. S. 1049.

„ reux, de recevoir d'une main Laïque le Souverain Pontificat, ainſi „ qu'avoient fait pluſieurs de ſes „ prédéceſſeurs, qui s'en étoient très „ mal trouvez; témoin *Clement* & „ *Damaſe*, leſquels venant d'être „ inſtallez par l'Empereur, contre „ les Canons qui veulent que l'élec„ tion ſe faſſe librement par le Peu„ ple & par le Clergé, avoient été, „ par un manifeſte jugement de „ Dieu, preſque auſſi-tôt précipitez „ dans le tombeau; qu'ils étoient „ montez ſur le Trône de S. *Pierre*, „ par la Puiſſance temporelle, con„ tre les ordres de l'Égliſe. Qu'il „ y avoit un moyen ſûr & très faci„ le de tout accorder, de rendre à „ Dieu ce qui lui appartient, en „ ſauvant les droits de l'Égliſe, & de „ ſatisfaire au deſir & à la volonté de „ l'Empereur. Qu'il n'y avoit pour „ cela qu'à aller à Rome, avec un „ peu moins de bruit & de pompe, „ & qu'à y entrer ſimplement, com„ me un homme qui va viſiter les „ Saints Lieux. Qu'il lui répondoit, „ que le Peuple & le Clergé, ra„ vis d'une ſi grande modeſtie, à „ laquelle ils devront leur liberté, „ ne manqueroient pas auſſi-tôt de „ l'élire librement & canoniquement; „ & qu'enſuite il auroit, avec le „ repos de ſa conſcience, la ſatis„ faction d'être entré dans la Ber„ gerie de Jeſus-Chriſt par la porte, „ comme le bon Berger; & non „ pas comme un Voleur, par la „ fenêtre.

Conſeil d'Hildebrand.

On dit que *Leon* goûta les avis de *Hildebrand*; qu'il ſe dépouilla ſur le champ des Habits Pontificaux; & que s'étant vêtu ſimplement en Pélerin, il fit le voyage de Rome en cet état, avec *Hildebrand*, qui avertit les Romains de ce qu'il avoit fait pour la liberté des Elections; & qu'il fut enſuite élu, avec un grand applaudiſſement du Clergé & du Peuple, le 13. de Fevrier.

An. de N. S. 1049.

Mais ce recit d'*Othon de Friſingbe*, que *Baronius* a ſuivi, eſt contraire à ce que d'autres Hiſtoriens plus inſtruits diſent; qui poſent, que ce fut de *Toul* que *Leon IX.* partit en habit de Pélerin pour Rome; qu'*Hildebrand* vint dans l'Aſſemblée de *Worms*, & qu'il n'étoit point alors Prieur de Clugni.

Nous avons vu dans l'année précedente, que *Leon IX.* à ce qu'en dit *Sigebert*, avoit entendu la voix des Anges, comme il alloit occuper le Siege Papal. Il faut ajouter à ce conte, celui de *Baronius*; c'eſt qu'avant que d'être Pape, il lui ſembla de voir un vénerable Vieillard, qui le menoit par un chemin fort raboteux, dans un vieux Temple, où il le fit ſeoir ſur un beau ſiege auprès de lui, & il lui dit: „ C'eſt „ ici le Trône où tu ſeras élevé, „ au bout de cinq ans, & tu en„ tendras ces paroles: *Entre, bon „ ſerviteur & fidele; tu m'as été fide„ le en peu de choſes, je t'établirai „ ſur beaucoup. Entre dans la joye „ de ton Seigneur* ". On n'a rien oublié, pour élever ce Pape. On dit, qu'un jour ayant trouvé un pauvre Lépreux devant ſa porte, il le mit dans ſon lit; & que ne l'ayant pas trouvé, il comprit qu'il avoit reçu Jeſus-Chriſt. Mais quittons ces contes, & pourſuivons l'Hiſtoire de ce Pontife.

Sigeb. p. 450. p. 597.

Contes ſur le Pape Leon.

Leon étant ſur le Siege Papal, ſe trouva dans un auſſi grand embaras, qu'un Laboureur qui, ayant entrepris de cultiver un champ tout plein d'épines, eſt épouvanté par le travail.

On dit même, que ſans les préſens que lui apporterent les Députez des Nobles de la Province de Benevent, il n'auroit pas eu dequoi

An. de N. S. 1049.

ſe nourrir, & ſes gens; parce qu'il ne trouva rien dans les coffres de la Chambre Apoſtolique.

Concile à Rome. *Herm. Contr. p. 14. ad a. 1049. Wib. in Leon. IX. vit. c. 3. Concil. T. IX. p. 1027. Marca in Not. ad Lan. p. 11.*

Il fit tenir un Concile à *Rome*, qui eſt le IV. où il confirma les Décrets de quatre autres Conciles, & des Papes ſes Prédéceſſeurs; il condamna les Simoniaques, & dépoſa quelques Evêques accuſez de Simonie. Il défendit la vente des Autels, & les mariages des Couſins. Il approuva la tranſlation de *Jean* Evêque de *Toſcanelle*, au Siege de *Porto*, comme néceſſaire; & lui confirma, à lui & à ſes ſucceſſeurs, tous les biens de l'Egliſe de Porto; entre autres, l'Ile de S. *Barthelemi* à Rome, qui lui étoit diſputée par l'Evêque de Ste. *Sabine*. Il arrêta, que tous les Clercs qui viendroient des Hérétiques, conſerveroient les Ordres qu'ils avoient reçus; mais qu'ils ne ſeroient pas avancez à de plus grands honneurs. On dit que dans ce Concile, l'Evêque de *Sutri* ayant voulu ſe juſtifier de la Simonie, & voulant jurer, fut frappé tout d'un coup, & fut emporté comme mort. *Pierre de Damien* fait mention de ce Concile, dans une Lettre qu'il écrit à *Henri* Archevêque de *Ravenne*.

Livre de Pierre de Damien, nommé Gomorrheus.

La corruption étoit ſi grande, que ce *Pierre de Damien* ſe vit contraint d'écrire un Livre, qui avoit pour titre *Gomorrheus*, dont j'ai parlé au commencement de ce Siecle, & de l'adreſſer au Pape *Leon*, qui l'approuva par une Lettre. Dans ce Livre, outre ce que j'en ai déja rapporté, *Pierre de Damien* prouve, que les Clercs qui tombent dans des crimes d'impudicité que la pudeur ne permet pas de nommer, doivent être privez pour toujours des fonctions de leur Ordre. Il rejette les Canons des Livres pénitentiaux, qui impoſent des Pénitences trop legeres pour ces crimes, dont il décrit l'énormité.

Ce Livre fut fort approuvé, comme je l'ai déja dit, par le Pape *Leon IX.* qui témoignoit beaucoup d'eſtime & de conſideration pour *Pierre de Damien*; mais qui perdit cette eſtime, par les calomnies de ſes ennemis: ce qui l'obligea à écrire au Pape, pour ſe plaindre de ce qu'il avoit ajouté foi à ſes calomniateurs; & il prend Dieu à témoin de ſon innocence. Il commence ſa Lettre, par ce que le Peuple d'Iſrael dit à Moiſe; *Que l'Eternel voye & juge, car tu nous as mis en mauvaiſe odeur auprès de Pharaon.* Il dit, qu'il n'eſt pas ſurpris que le Pape ſe ſoit laiſſé ſurprendre, puiſque *David*, qui étoit rempli de l'Eſprit prophétique, crut aux calomnies de *Siba*, contre *Mephiboſeth*.

An. de N. S. 1049.

Pierre de Damien accuſé auprès du Pape Leon IX.

Exod. V.

2. Sam. XIX.

Le Pape *Leon IX.* ſi nous en croyons *Herman Contract*, aſſembla un autre Synode à Pavie.

Synode à Pavie. *Mabil. Ad ſec. II. Bened. Part. I. p. 711. Concil. T. IX. p. 1028.*

L'Abbé de S. *Remy* de *Rheims*, nommé *Hérimar*, l'ayant invité de bénir ſa nouvelle Egliſe, ce Pape vint à Rheims vers le mois d'Octobre, avec les Archevêques de *Treves*, de *Lyon*, de *Bezançon*, & l'Evêque de *Porto*. On fit la tranſlation du corps de S. *Remy* dans cette nouvelle Egliſe, en grande cérémonie, & le Pape fit gloire d'être un de ceux qui portoient le corps de ce Saint. Cette tranſlation eſt décrite fort au long par *Baronius*. On dit qu'il y avoit tant de monde, qu'on fut obligé de paſſer la châſſe de S. *Remy* par une fenêtre. Après quoi *Leon* tint un Concile à *Rheims*, qui dura quelques jours, & qui fut compoſé de cinquante Prélats.

Leon IX. va à Rheims. Tranſlation du corps de S. Remy. Concile à Rheims. *Concil. T. IX. p. 1028. Acta Concil. Rhem. Chronog. Saxo. Rodolph. de Diceto. p. 475.*

On prétend que le Roi de France, qui avoit été invité par l'Abbé de S. *Remy* d'aſſiſter à la Dédicace de ſa nouvelle Egliſe, & qui l'avoit promis, en fut détourné par quelques Seigneurs Laïques, & par des Evê-

An. de N. S. 1049.

Evêques, qui appréhendoient qu'on n'examinât leur conduite; & qu'il écrivit même au Pape de differer ſa venue en France: mais cela ne l'en empêcha pas.

Conteſtation entre les Archevêques de Rheims & de Treves.

Il y eut quelque conteſtation entre les Archevêques de *Rheims* & de *Treves*, pour la ſéance. Le Pape ne voulut pas décider ce different alors; mais on trouva un moyen de diſpoſer les Sieges ſur leſquels on étoit aſſis, qui accommoda tout le monde.

Baron. à la fin du T. XII. dans l'append. à l'an 1049. Marlot. Tom. II. Metropol. Rem. l. 1. c. 28. Job. Pap. in Speculo Chronog. Saxo. ad a. 1046.

Après quoi, le Pape étant entré, revêtu des Habits Pontificaux, comme pour célebrer la Meſſe, après quelques Litanies chantées; *Pierre*, Diacre de l'Egliſe de Rome, ouvrit le Concile, propoſa les Queſtions qui devoient ſe traiter touchant pluſieurs Abus qui ſe pratiquoient dans la France; comme, de la Simonie; des Egliſes dont les Laïques s'étoient emparez; des Mariages défendus; de ceux qui ayant des femmes légitimes, en prenoient d'autres; des Moines & Clercs, qui quittoient l'Etat Eccléſiaſtique pour le Monde; de l'oppreſſion qu'on faiſoit des pauvres; du péché de Sodome, & de quelques Héréſies. Enſuite il exhorta les Prélats de travailler avec le Pape, à arracher ces épines du champ du Seigneur. Il exhorta auſſi les Evêques de déclarer, ſous peine d'anathême, s'ils n'avoient point été ordonnez pour de l'argent. Les Archevêques de *Treves*, de *Lyon*, & de *Bezançon* déclarerent, qu'ils n'avoient rien donné, ni rien promis, pour avoir l'Epiſcopat, & qu'ils n'avoient vendu les Ordres à perſonne. L'Archevêque de *Rheims* demanda du tems pour répondre. Les Evêques firent leur déclaration, & il n'y en eut que 4 qui ne purent pas ſe purger, ſavoir, ceux de *Langres*, de *Nevers*, de *Coutances*, & de *Nantes*. Le Diacre ſe tourna enſuite vers les Abbez, & leur fit la même queſtion qu'aux Prélats. Pluſieurs firent connoitre leur innocence: les autres avouerent leur faute, par leur ſilence; & l'Abbé de *Potieres*, accuſé d'impudicité par l'Evêque de *Langres*, & n'ayant pu ſe juſtifier, fut dépoſé. Sur la fin de cette premiere Séance, il fut défendu, ſous peine d'anathême, de donner le nom de *Primat univerſel de l'Egliſe*, à d'autres qu'à l'Evêque de Rome.

Concil. T. IX. p. 1038.

An. de N. S. 1049.

Il eſt défendu de donner le nom de Primat univerſel, à aucun autre qu'à l'Evêque de Rome.

Dans la ſeconde Séance, l'Archevêque de *Rheims*, après avoir eu quelque Conference ſecrete avec le Pape & d'autres Evêques, étant ſommé de répondre ſur les queſtions qu'on lui avoit faites dans la Séance précedente, pria l'Evêque de *Senlis* de parler pour lui. Ce Prélat déclara, que l'Archevêque de *Rheims* n'étoit pas coupable de Simonie. Le Pape ordonna, qu'il ſe purgeroit par ſerment; il demanda du délai, on le lui accorda, à la charge qu'il ſe trouveroit au Concile qui ſe tiendroit à Rome à la mi-Avril de l'année 1050.

L'Evêque de Dol cité.

On renvoya à la Seſſion ſuivante, la conteſtation qui étoit entre cet Archevêque, & l'Evêque de *Toul*, touchant l'Abbaye de *Monſtier-Randey*. On cita au Concile de Rome de l'année ſuivante, l'Evêque de *Dol*, contre lequel les Clercs de l'Egliſe de *Tours* avoient fait des plaintes, de ce qu'il prenoit la qualité d'Archevêque, & de ce qu'il s'étoit ſouſtrait, avec les 7 Evêques de Bretagne, de la Juriſdiction de l'Archevêque de *Tours*.

L'Evêque de Langres accuſé de Simonie, &c.

Après cela l'Evêque de *Langres* fut accuſé de Simonie, d'avoir porté les armes, & commis des homicides, du crime de Sodomie, de tyranniſer ſes Clercs, &c. Un Clerc déclara, que lorſqu'il étoit Laïque, il lui avoit enlevé ſa femme; &

An. de N. S. 1049.

qu'après en avoir abuſé, il l'avoit faite Religieuſe. Un Prêtre dépoſa, qu'il l'avoit mis entre les mains des Satellites, qui l'avoient beaucoup fait ſouffrir pour tirer de lui de l'argent. L'Evêque de *Langres* demanda un conſeil, & s'adreſſa aux Archevêques de *Lyon*, & de *Beſançon*. Ce dernier, le voulant défendre, perdit la parole. Celui de *Lyon* avoua, que l'Evêque de *Langres* avoit vendu les Ordres ſacrez, & extorqué une ſomme de ce Prêtre; mais il nia qu'il l'eût fait maltraiter. On renvoya ſon jugement à la Séance ſuivante.

p. 1040. L'Evêque de Langres excommunié.

On la commença par l'Hymne, *Veni, Creator Spiritus*; après quoi, l'Evêque de *Langres* n'ayant oſé comparoitre, & ayant été appellé par trois fois, & cherché inutilement, il fut excommunié.

Confeſſion de l'Evêque de Nevers.

L'Evêque de *Nevers* confeſſa, que ſes parens avoient donné de l'argent pour ſon Evêché, mais qu'il n'en avoit rien ſu. Il ajouta, qu'il étoit dans le deſſein de le quitter, & jetta en même tems ſa Croſſe aux pieds du Pape, qui fut touché de ſon humilité, & qui lui fit reprendre ſon Bâton, après qu'il eut prêté ſerment que l'argent avoit été donné ſans qu'il en ſût rien.

On reconnut, que l'Abbaye de *Monſtier-Randey* étoit de la Juriſdiction de l'Egliſe de *Rheims*, par un ancien Privilege de cette Egliſe, qu'on lut.

Confeſſion de L'Evêque de Coutance.

L'Evêque de *Coutance* avoua, que ſon frere avoit donné de l'argent pour ſon Evêché; que lorſqu'il l'avoit ſu, il avoit voulu s'enfuir, ſans prendre d'Ordination; mais qu'on l'avoit contraint à ſe faire Evêque: ce qu'il affirma par ſerment; & il fut déclaré innocent.

L'Evêque de Nantes dépoſé.

Pour l'Evêque de *Nantes*, il fut dépoſé, ayant avoué qu'il avoit ſuccedé à ſon pere dans ſon Evêché, pour de l'argent: on lui accorda ſeulement l'Office de Prêtre.

An. de N. S. 1049.

On excommunia les Prélats qui avoient été citez à ce Concile, & qui n'y vinrent pas; & l'Archevêque de S. *Jaques* en Galice, qui s'attribuoit le titre d'*Apoſtolique*.

Canons de ce Concile. *Concil. T. IX. p.* 1041. *Dupin.*

Enſuite on fit douze Canons.

1. Que perſonne ne ſeroit élevé aux Dignitez Eccléſiaſtiques, que par l'élection du Clergé & du Peuple.

2. Que perſonne n'acheteroit & ne vendroit les Ordres, les Miniſteres Eccléſiaſtiques, ni les Autels; & que ſi quelqu'un des Clercs les avoit achetez, il les rendroit à ſon Evêque.

Ne quis Laicorum Eccleſiaſticum miniſterium, vel altaria teneret &c.

3. Que les Laïques ne retiendroient pas les Titres Eccléſiaſtiques, &c.

4. Qu'il n'y auroit que l'Evêque, ou quelqu'un de ſa part, qui pût rien lever dans les Parvis des Egliſes.

5. Que l'on n'exigeroit rien pour la Sepulture, pour le Batême, pour l'Euchariſtie, & pour la Viſite des Malades.

6. Que les Clercs ne porteroient pas les armes, & qu'ils n'iroient point à la guerre.

7. Qu'aucun Clerc, ni Laïque, ne prêteroit à uſure.

8. Que les Moines, ni les Clercs, ne quitteroient point leur Etat Eccléſiaſtique.

9. Que perſonne ne feroit violence aux Clercs qui voyageoient.

10. Que l'on ne feroit aucune avanie & vexation aux Pauvres.

11. Que perſonne ne feroit des Mariages inceſtueux.

12. Qu'il ſeroit défendu de quitter une femme légitime, pour en épouſer une autre.

Après quoi, le Pape excommunia, 1. ceux qui pratiqueroient, ou qui auroient commerce avec les nou-

An. de N. S. 1049.

nouveaux Hérétiques, qui étoient en France. 2. Les Sodomites. 3. Quelques Seigneurs qui avoient contracté des Mariages défendus, & fait violence à quelques Evêques ou autres Eccléſiaſtiques.

Dévotion du Pape pour S. Remy.

Le Pape *Leon* avoit une grande dévotion pour S. *Remy*, qui, à ce qu'on dit, faiſoit de grands miracles pour lui. En voici un, qui eſt fort ſingulier. *Hérimare* Abbé de S. *Remy* avoit donné à *Leon* une coupe, où le S. Pere prenoit grand plaiſir de boire. Malheureuſement, cette coupe ſe rompit. *Leon* avoit l'affaire trop à cœur, pour ne ſe plaindre pas de cet accident à ceux qui le venoient voir. On chercha un Orfevre pour raccommoder ce qui étoit gâté, & pour en joindre les parties. Quelqu'un ſe trouva là, qui lui dit, que S. *Remy* avoit tant de pouvoir auprès de Dieu, que par ſon interceſſion, il pouvoit remettre la coupe en ſon entier. Le Pape dit qu'il n'en doutoit pas, & raconta les vertus de ſon Saint. Enſuite, s'étant fait apporter cette coupe, ou ce gobelet, il mit la piece qui s'étoit rompue, dans ſa place, & il commanda qu'on la ſerrat, juſqu'à ce qu'il la donnat à l'Orfevre: mais il fit tout doucement le ſigne de la croix. Le lendemain, ô miracle! on trouva le gobelet entier. *Baronius*, de peur qu'on ne l'accuſe d'avoir forgé ce conte, cite trois témoins. Qui en pourroit douter? J'en connois pluſieurs, qui doutent cependant du fait. Je ne ſuis pas fort ſurpris de leur incrédulité: car, qui peut croire qu'un Saint ſe mêle de raccommoder un verre caſſé? On raconte autrement ce prétendu miracle: car on dit que *Leon* pria Dieu qu'il lui accordat, par les miracles de S. *Remy*, de voir le gobelet entier; & que cela arriva dans le moment. On croira autant l'un que l'autre.

Miracle de ce Saint. *Concil. T. IX. p.* 1043.

Baron.

Chapeaville de Syn. Meg. T. II. in nor. c. 1.

Concile de Mayence.

Après le Concile de *Rheims*, le Pape alla à *Mets*: il y conſacra la Baſilique de S. *Arnulphe*, & il compoſa des Répons à l'honneur de S. *Gorgonius* Martyr. De là il vint à *Mayence*, où ſe tint un autre Concile, que quelques-uns renvoyent à l'année ſuivante, & même à l'année 1051. Dans ce Concile on condamna la Simonie. *Sibichon* Evêque de *Spire*, accuſé du crime d'Adultere, ayant voulu ſe juſtifier en prenant le Saint Sacrement, ſa machoire lui demeura tournée; ce qui dura toute ſa vie. On y parla auſſi de S. *Servatius*, & de ſa Légende. C'eſt ce que nous apprend *Jean Chappeaville*, qui a publié ceux qui ont écrit des Evêques de Liege: mais il ne cite que deux Auteurs ſur ce ſujet, dont l'un a vécu environ l'an 1350, & l'autre environ l'an 1540.

Le Pape étant allé à *Cologne*, y fut reçu avec beaucoup d'accueil, par *Hertman* ou *Heriman* Archevêque de Cologne; & *Wibert* dit que *Leon*, en reconnoiſſance des honneurs qu'il avoit reçus de ce Prélat, lui donna la Charge de Chancelier du S. Siege, & à ſes ſucceſſeurs, en lui accordant l'Egliſe de S. *Jean*. Ainſi *Hertman* a été le premier qui a porté le nom d'*Archichancelier*; c'eſt ce qu'ont remarqué le Cardinal *Raſponi* à l'année 1051; *Bernard Mallinckrot*, dans ſon Traité des Archichanceliers du Sacré Empire; & *Ciampini*, dans le Catalogue des Bibliothecaires de l'Egliſe Romaine. On dit encore qu'il accorda à l'Egliſe de *Cologne* ce Privilege, que 7 Prêtres Cardinaux tous les jours célebreroient l'Office divin à l'Autel de S. *Pierre*, en ſandales, qui étoient alors les ornemens qu'on permettoit aux ſeuls Evêques. Ce même Pape accorda auſſi aux Chanoines de *Bamberg* l'uſage de la Mitre.

Wib. l. 2. *c.* 4.

L'Em-

An. de N. S. 1049.

Concil. T. IX. p. 1046. *Baron. Adam. Brem. l. III. hiſt. Eccl. c.* 31. *Herman Contr. Krantz. l. IV. Sax. c.* 43. *Chron. Hirſaug. Monaſt. Wibert in vita S. Leonis l.* 1. *c.* 3. *Lamb. Schaf. Alex. Natal.*

Les Archevêques de Cologne ſont établis Chanceliers de l'Egliſe Romaine.

An. de N. S. 1049

Henri vient en Lorraine. *Calviſ. ex Annal. Flandricis.*

L'Empereur *Henri* vint, avec une grande Armée, en Lorraine, contre les Princes qui s'étoient rebellez. Il étoit accompagné du Pape *Leon*, & de *Swien* ou *Swenon*, Roi de Dannemarc, qui lui vint rendre hommage. Le Duc de Lorraine fut fort épouvanté de voir venir contre lui tant de troupes; & par le conſeil du Pape *Leon*, il vint implorer la clémence de l'Empereur, qui étoit à Aix-la-Chapelle, & qui le remit en garde à l'Evêque de Treves. *Baudouin* Comte de Flandres demeura toujours rebelle; mais voyant que l'orage alloit auſſi fondre ſur lui, & ne ſe ſentant pas aſſez fort pour réſiſter, il donna des ôtages pour aſſurer l'Empereur de ſon obeïſſance.

J'ai mis cette Hiſtoire d'*Henri* après le Concile de Mayence, pour n'interrompre point la ſuite des Conciles. Cependant, il y a apparence que cela arriva avant ce Concile; car on remarque, que *Leon* vint de *Rheims* à *Mets*, & ce fut alors qu'il conſacra la Baſilique de S. *Arnulphe*, ou *Arnoul*. Cet *Arnoul* avoit été un Evêque de *Mets*, de qui les Rois de la ſeconde Race ſont deſcendus. *Theodebert* ſecond Roi de France d'Auſtraſie ſe ſervoit de lui, & fut ſi content de ſes ſervices, qu'il le fit ſon *Domeſtique*, qui étoit une Charge conſiderable; & il lui donna le Gouvernement de ſix Maiſons royales, qu'on croit avoir été dans les ſix Provinces du Royaume d'*Auſtraſie*. Enſuite, ſa femme *Dode* s'étant faite Religieuſe, il fut élu Evêque de *Mets*, environ l'an 610. *Clotaire II.* l'engagea à reſter auprès de *Dagobert* ſon fils ainé, à qui il avoit donné le Royaume d'*Auſtraſie*: mais enfin, l'amour de la ſolitude lui fit quitter la Cour, & même ſon Evêché, pour ſe cacher dans les déſerts de *Voſge*, avec *S. Romaric*. *Goeric* ſon ſucceſſeur le fit enterrer dans l'Egliſe des Apôtres, qui a eu depuis le nom de ce Prélat. C'eſt cette Egliſe que *Leon* conſacra. M. *Arnaud d'Andilli* a fait une traduction de la Vie d'*Arnoul*, rapportée par *Surius* au 16. d'Août. Cet *Arnoul* avoit eu de *Dode* ſa femme, *Clodulphe*, qui fut Domeſtique de *Sigebert II.* & depuis Evêque de *Mets*; & *Anſchiſe* Pere de *Pepin de Heriſtel*, qui fut pere de *Charles-Martel*.

Leon va à Mets conſacrer la Baſilique de S. Arnoul. *Arnoul. Ste. Marthe Gall. Chriſt. & Geneal. de la Maiſon de France. Val. Ann. Franc. Pagi ad a.* 614.

Pour revenir à *Leon*, il fit encore une Hymne à la louange du Martyr *Gorgonius*, que *Diocletien* fit mourir l'an 303.

An. de N. S. 1049.

Le Monaſtere de Ste. Odile rétabli par Leon IX.

On prétend, que cette année 1049. le Monaſtere de Ste. *Odile*, qui avoit été détruit en 1045, fut auſſi rétabli par le Pape *Leon IX.* Si on veut ſavoir qui étoit cette *Odile*, le P. *Hugues Peltre*, Prêtre, Chanoine Régulier de la Congrégation de l'ancienne rigueur de l'Ordre de Prémontré, a fait un Livre ſur ce ſujet, imprimé à Strasbourg l'an 1702. Il dit, qu'*Odile* étoit fille d'*Athique*, fils de *Leudeſe*, & petit-fils d'*Archinoald* Duc de Neuſtrie; qu'elle nâquit aveugle, l'an 657; & que ſon pere n'ayant point voulu ſouffrir qu'on l'élevât en ſa Cour, ſa nourrice la porta proche de *Scheleſtat* à *Scherwiler*; que de là elle fut transportée au Monaſtere de *Baumes-Nonains* où elle fut batiſée à l'age de 13 ans par *Erhard*, & où elle recouvra la vue; que peu après, elle revint à la maiſon de ſon pere, mais qu'elle n'y demeura pas longtems; qu'elle ſe cacha; mais qu'enfin elle revint à *Hohembourg*, Dioceſe de *Strasbourg*, où elle fonda un Monaſtere de filles en 678. Il ajoute, qu'elle mourut âgée de 103 ans.

Larrey. p. 212.

Le Roi d'Angleterre prend le parti du C. Baudouin.

L'Empereur *Henri* ayant porté la guerre en Flandres dans les Etats du Comte *Baudouin*; ce Comte, parent d'*Edouard*, paſſa en Angleterre, & implora l'aſſiſtance du Roi, qui

An. de N. S. 1050.

qui lui accorda le ſecours qu'il demanda; & la Flotte Angloiſe qu'on mit en mer, ayant fait peur à *Henri*, il ſe reconcilia avec le Comte Flamand.

Déréglemens de Swenon.

Le fils du Comte *Godwin*, nommé *Swenon*, qui, quoique marié, enleva *Elgine* Abbeſſe de Cheſter, & voulut l'épouſer, & qui s'attira la colere de toute la Nation, penſa cauſer bien du mal, parce qu'il équipa une Eſcadre de huit vaiſſeaux, avec leſquels il s'en alla en Dannemare: mais tous ſes efforts furent inutiles; & ſon pere ayant ſu que ſon indigne fils, avec quelques Pirates, s'approchoit des côtes d'Angleterre, ſe mit lui-même ſur la Flotte, & chaſſa ces Armateurs. Ce malheureux *Swenon* commit encore un autre crime, qui le bannit d'Angleterre & de Dannemarc.

An. de N. S. 1050.

L'an 1050. de N. S. Le 9. de Conſtantin Le 12. de Henri Empereur. Le 20. de Henri Roi de France. Le 2. de Leon IX. Indict. III.

Calv. ex Spang. Herm. Contr. p. 142.

L'Empereur *Henri* fut encore occupé, dans le commencement de cette année, à établir la paix dans la Baſſe Saxe. *Baudouin* rendit *Cambray*, *Anvers*, & d'autres Places. Mais comme il étoit dans cette occupation, il courut un bruit, que les Polonois faiſoient quelque incurſion dans l'Allemagne; ce bruit ſe trouva pourtant faux, & le Roi *Caſimir* vint lui-même ſe juſtifier à l'Empereur.

Wipert. in vita S. Leonis l. 2. c. 4.

Le Pape, dans cette année, vint dans la *Pouille*, pour y rétablir la Religion Chretienne, & pour mettre la paix entre les habitans de ce païs, & les *Normans*. Il ſe rendit à *Benevent*, & de là il vint dans un Bourg qui étoit ſitué au pié du *Mont-Gargan*, où il tint un Concile, dans lequel il dépoſa deux Archevêques qui étoient entrez dans leur emploi par Simonie. Ce ne fut pas le ſeul Concile que tint le Pape *Leon*; il en tint un autre à *Rome*, contre *Berenger*. Nous avons déja commencé à parler de ce ſavant homme, à l'an 1035, & nous avons appris que dès-lors il commençoit à publier ſes ſentimens.

Concile à Siponte.

Concile à Rome contre Berenger.

Pour le faire connoître un peu mieux, avant que de parler des procedures qu'on a tenues contre lui, & de ce qu'il a fait, je me crois obligé de rapporter ici l'eſtime dans laquelle il étoit, & ceux qui ſe ſont déclarez ſes adverſaires.

Berenger.

A l'égard de l'eſtime qu'on faiſoit de lui, il eſt certain qu'il a été en reputation d'un homme ſavant, verſé dans la Philoſophie, & dans la connoiſſance des Arts liberaux; & d'une vie ſainte & irrepréhenſible. Les Dignitez où *Berenger* fut élevé, d'*Archidiacre*, de *Scholaſtique*, c'eſt-à-dire, ſelon le ſtile d'aujourd'hui, *Théologal*, & de *Tréſorier* de l'Egliſe d'*Angers*; honneurs, qui n'étoient donnez qu'à des hommes graves & ſavans, marquent l'eſtime qu'on faiſoit de lui. L'Auteur du *Fragment de l'Hiſtoire, depuis le Roi Robert, juſqu'à Philippe*, dit que ſon nom étoit très célebre entre les Théologiens. *Sigebert* dit, qu'il étoit illuſtre dans la connoiſſance des Arts liberaux, & ſur-tout excellent Dialecticien. *Platine* aſſure, qu'il étoit célebre pour ſa doctrine. *Antonin*, Archevêque de Florence, déclare

Papyr. Maſſ. Annal. 3. Tom. 4. hiſt. Franc. Sigebert deſcrip. Eccleſ. Plat. in Joa. XV. Anton. Chron. tit. 16. c. 11. § 20. Chron. Caſſ. l. 3. c. 3.

An. de N. S. 1050.

qu'il étoit très ſavant. *Hugues* Evêque de Langres dit, qu'il étoit le plus ſubtil de tous les hommes. La Chronique du *Mont-Caſſin* dit, que dans le Concile de Rome tenu ſous *Nicolas II.* perſonne ne lui pouvoit réſiſter. *Bergomas*, dans le Supplément des Chroniques, ſur l'an 1049, dit qu'il a paſſé longtems dans l'eſprit de beaucoup de perſonnes, pour un homme illuſtre en ſcience, & en ſainteté. Le Moine *Clarius*, dans ſa Chronique de *Pierre le Vif de Sens*, lui donne ces deux éloges; de *Philoſophe admirable*, & d'*amateur des pauvres*. *Platine* & *Sabellic* le comptent entre ceux qui ſe rendoient remarquables par leur ſavoir, & par leur ſainteté. *Nicolas Vignier*, qui l'accuſe d'avoir été un homme préſomptueux & opiniâtre, ajoute; *Quoi qu'au-reſte, de bonne vie & de grand ſavoir*. *Antonin* dit encore, que c'étoit un homme de bien, riche en aumônes, & en humilité; qui ayant de grands biens, les donna pour la nourriture des pauvres, & qui ne voyoit aucune femme. Un Moine Céleſtin, dans ſon *Abregé de l'Hiſtoire univerſelle*, aſſure que *Berenger* fut tenu pour ſaint, après ſa mort.

Sabell. Enn. 9. l. 2.

Vign. Bib. hiſt. 2. part. à l'an 1039.

Jean Lanziard.

Guillaume de Malmesbury dit que, ſans héſiter, il fut tenu pour ſaint par quelques-uns, & approuvé pour avoir fait un nombre preſque infini de bonnes actions; & ſur-tout pour ſes aumônes, & pour ſon humilité; qu'il avoit paru être, non l'eſclave de ſes richeſſes, en les cachant, ou en les adorant; mais leur vrai poſſeſſeur, en les diſtribuant; qu'il étoit ſi éloigné de l'amour des belles femmes, qu'il n'en vouloit voir aucune, de peur qu'il ne ſemblât que ſes yeux aimaſſent la beauté, pour laquelle ſon cœur n'avoit aucun deſir; qu'il ne mépriſoit point les pauvres, ni n'étoit complaiſant aux riches; qu'il vivoit ſelon la nature, content du vivre & du vêtement. *Hildebert* Evêque du Mans, que S. *Bernard* appelle un homme digne de tout reſpect, un grand & illuſtre Pontife, & une très ferme colonne de l'Egliſe; & qui, ſelon *Baronius*, a mérité d'être mis au rang des hommes célebres en doctrine & en ſainteté, a fait l'Epitaphe de *Berenger*. Il l'appelle „ un homme admirable; le „ ſoutien, l'eſperance, & la gloire du Clergé. Il le met, pour ſon „ eſprit, & pour ſon éloquence, „ au-deſſus de tous les Philoſophes, „ & de tous les Poëtes. Il dit que „ ſon cœur & ſa bouche étoient „ pleins de Dieu, & pour ſa ſainteté, & pour ſa ſageſſe. Il loue „ ſes vertus, en particulier ſa charité, ſa droiture, ſon humilité, „ ſes aumônes, ſon obeïſſance aux „ Loix, ſa ſincerité, ſa généroſité, „ ſa ſobrieté, ſa pudeur, ſa chaſteté, ſa pieté, ſa gravité, & ſa „ modeſtie. Il ajoute, que quand „ la Nature l'avoit mis au monde, „ elle avoit dit que les autres hommes dégéneroient, mais qu'elle „ faiſoit naître celui-ci pour ſa gloire; & qu'en effet, la juſtice „ chaſſée de tous lieux, étant prête „ à quitter le Monde, il l'avoit reçue dans ſon ſein. Il dit, que „ c'eſt un homme qui ne mourra „ jamais; que le Monde l'admire, „ & l'admirera toujours; que lui „ mourant, l'état de l'Egliſe, l'eſperance & la gloire du Clergé eſt „ tombée; qu'il avoit préféré la vertu aux richeſſes, & la vérité au „ menſonge; qu'il avoit été ſaint, „ dès l'enfance; qu'il avoit ſurpaſſé „ autant ſa renommée, que ſa renommée avoit ſurpaſſé tout le „ monde; que l'envie l'avoit perſécuté durant ſa vie; mais qu'après „ ſa mort, elle étoit contrainte de „ le louer, de l'aimer, & de le pleurer;

Gul. Mal. moib. l. 3.

An. de N. S. 1050.

Ep. 123. 124.

Ada. 1097.

An. de N. S. 1050.

„ rer; & qu'après avoir deſiré ſa
„ mort, elle eût voulu qu'il eût été
„ encore en vie, & qu'elle ſe
„ plaignoit que ſes jours avoient
„ trop tôt fini.

Ceux qui entendent le Latin, ne ſeront pas fâchez de trouver ici cette Epitaphe.

Gul. Malm. l. 3.

Quem modo miratur, ſemperque mirabitur Orbis,
Ille BERENGARIUS *non obiturus, obit.*
Quem ſacra fidei faſtigia ſumma tenentem,
Jani ſecta dies abſtulit, auſa nefas.
Illa dies, damnoſa dies, & perfida mundo,
Quâ dolor & rerum ſumma ruina fuit,
Quâ ſtatus Eccleſiæ, quâ ſpes, quâ gloria Cleri,
Quâ cultor Juris, jure ruente ruit.
Quicquid Philoſophi, quicquid cecinere Poëtæ,
Ingenio ceſſit, eloquioque ſuo.
Sanctior & major ſapientia, major adorta,
Implevit ſacrum pectus, & ora Deo.
Pectus eam volvit, non protulit, actio promſit:
Singula factori ſic ſtuduere ſuo.
Vir ſacer & ſapiens, cui nomen creſcit in horas;
Quo minor eſt quiſquis maximus eſt hominum.
Qui cenſus peperit, partos ſervavit honores,
Cui potior pauper diviſe, juſque lucro.
Cui nec deſidiam, nec lucrum res dedit ampla,
Nec tumidum fecit multus & altus honor;
Qui nec ad argentum, nec ad aurum lumina flexit;
Sed doluit, quoties cui daret, hæc aberant.
Qui non ceſſavit inopem fulcire ruinam,
Donec inops, dando, pauper & ipſe fuit.
Cujus cura ſequi naturam, legibus uti,
Et mentem vitiis, ora negare dolis.
Virtutes opibus, verum præponere falſo,
Nil vacuum ſenſu dicere, nil facere.
Ludere nec quemquam; cunctis prodeſſe; faverem,
Et populare lucrum pellere mente, manu.
Cui veſtis texturâ rudis, cui non fuit unquam,
Ante ſitim potus, nec cibus ante famem.
Quem pudor hoſpitium ſtatuit ſibi, quamque libido
Inceſtos ſuperat, tam ſuperavit eam.
Quem natura parens, cum mundo contulit, inquit,
Degenerant alii, naſcitur iſte mihi;
Quoque vagabatur, & penè reliquerat Orbem,
Incluſit ſacro pectore juſtitiam.
Vir ſacer à puero, qui quantùm præminet Orbi,
Famâ, tam ſame præminet ipſe ſuæ.
Fama minor meritis, cùm totum pervolat Orbem,
Cùm ſemper creſcat, non erit æqua tamen.
Vir pius atque gravis, vir ſic in utroque modeſtus,
Liver ut in neutro rodere poſſit eum.
Livor enim deflet, quem carpſerat antea, nec tam
Carpſit & odit eum, quam modo laudat, amat.
Quem priùs ex vitâ, jam nunc ex morte gemiſcit,
Et queritur celeres hujus abiſſe dies.
Vir verè ſapiens, & parte beatus ab omni,
Quò cœles animâ, corpore ditat humum.
Poſt obitum vivam ſecum, ſecum requieſcam,
Nec fiat melior ſors mea ſorte ſuâ.

An. de N. S. 1050.

Je ne ſai ſi on peut donner de plus grands éloges, qu'en donne ce Prélat à *Berenger*; d'où on peut juger, dans quelle conſideration étoit ce grand homme. A l'égard des ſentimens qu'on lui attribue, il y en a qui ont été ſes véritables ſentimens, & d'autres lui ont été imputez.

Sentimens de Berenger.

Ses véritables ſentimens, auſſi-bien que ceux de *Brunon*, étoient, que l'opinion de *Paſchaſe*, ſur la Préſence réelle du corps de Chriſt, étoit une innovation de l'ancienne Foi; que le pain & le vin ne perdoient point leur ſubſtance par la conſécration, pour être faits proprement le Corps & le Sang de J. Chriſt; mais qu'ils devenoient ſimplement, par la grace de la ſanctification, le Sacrement de ce Corps & de ce Sang.

On lui a attribué d'autres opinions. *Guitmond* Archevêque d'Averſe l'accuſe, après *Theoduin*, d'avoir cru que le Batême des Enfans étoit nul; d'avoir ruïné les Mariages légitimes, en permettant aux hommes d'abuſer indifferemment de toutes les femmes. Mais le ſavant Mr. *Dupin* remarque fort bien, que comme ces Erreurs ne ſont pas dans les Ecrits de *Berenger*, & qu'on ne lit point qu'elles lui ayent été reprochées par d'autres Auteurs, ni qu'on l'ait condamné pour les avoir ſoute-

Bibl. des Auth. Eccl. Sæcl. XI, p. 10.

An. de N. S. 1050.

nues, ni qu'on les lui ait fait retracter dans aucun Concile; il eſt difficile de croire qu'il les ait enſeignées; d'autant plus que ce ſont d'anciennes Erreurs, condamnées depuis longtems dans l'Egliſe. L'Evêque de *Liege*, qui l'a accuſé de telles Erreurs, dit que la renommée lui avoit appris cela. Méchant garant! D'ailleurs, eſt-il vraiſemblable que *Lanfranc*, qui, bien qu'il ne damnât pas les Enfans qui mouroient ſans Batême, le croyoit pourtant ſi néceſſaire qu'il permettoit aux Laïcs de batiſer, eût oublié de reprocher à *Berenger*, qu'il ne vouloit pas le conferer aux Enfans? Je ne dis rien de ce qu'on trouvoit mauvais que *Berenger* enſeignât, que Jeſus-Chriſt n'étoit pas entré vers ſes Diſciples, *les portes étant fermées*; car on voit aiſément, que c'étoit une ſuite de ſon ſentiment ſur l'Euchariſtie.

Deodoin. ep. advers. Bereng. Mabillon. Anal. T. IV. p. 396. Lanfranc ep. 33. p. 317. Baſn. h. de l'Egliſe p. 1391.

Il paroit par les Lettres de *Berenger*, & par ce qu'en diſent ſes ennemis,

Bereng. apud Lanfranc de corpore Chriſti. c. 4. p. 234. c. 23. p. 250.

1. Qu'il appelloit la Préſence réelle, *la doctrine de Paſchaſe, & la ſottiſe du peuple. Vecordia vulgi.* Il diſoit que *Paſchaſe* ſeul avoit imaginé que la ſubſtance du pain ne ſubſiſtoit plus ſur l'Autel après la conſécration. Ce qui fait voir que *Berenger* étoit perſuadé que *Paſchaſe* étoit le premier Auteur de ce ſentiment.

2. Qu'il diſoit que l'Egliſe, après avoir reçu la vérité, s'étoit corrompue, qu'elle étoit tombée dans l'erreur, & qu'on la retrouvoit dans la ſocieté de ceux qui étoient dans ſes ſentimens.

3. Qu'il ſe ſervoit du Livre que *Scot Erigene* avoit fait contre *Paſchaſe*. Il ſoutenoit que ſi *Jean Scot*, qui avoit écrit par ordre de *Charles le Chauve*, qu'il appelle *Charles le Grand*, pouvoit être condamné, tous les Saints ſeroient hérétiques: d'où il paroit, que *Berenger* ne croyoit que ce que *Scot Erigene* avoit cru au IX. Siecle.

An. de N. S. 1050.

Papirius Maſſon (l. 4. de Epiſc. Urbis in Nicol. 11.) dit que *Berenger* avoit tiré ſon opinion d'un Livre de *Joſeph Albon*, des fondemens de la Loi Moſaïque; ce qui eſt un très grand anachroniſme: car ce *Joſeph Albon* a écrit environ l'an 1425.

4. Qu'il employoit l'autorité de S. *Auguſtin* contre ſes adverſaires.

5. Qu'il tiroit auſſi ſes argumens contre la Préſence réelle, de la nature des Sacremens, qui doivent être des ſignes & des ſymboles, leſquels repréſentent & nous ſignifient le Corps de J. Chriſt.

6. Qu'il en tiroit de ce qu'il faloit, en croyant la Préſence réelle, ou que le pain montât au Ciel, pour être changé au Corps de Jeſus-Chriſt; ou que le Corps de J. Chriſt, qui eſt dans le Ciel, vint ſur la Terre, pour ſe cacher ſous les eſpeces du pain. Or, diſoit-il, comment eſt-ce que ce Corps, que les Cieux doivent contenir juſqu'à la fin des Siecles, viendroit tous les jours ſur la Terre?

7. Il paroit encore, qu'il pouſſoit & preſſoit les contradictions qui ſe trouvoient dans la Préſence réelle.

8. Enfin il eſt clair, qu'il étoit abſolument dans les ſentimens des Docteurs qui avoient combattu la Préſence locale du corps de J. Chriſt dans l'Euchariſte, lors que *Paſchaſe* la propoſa.

Le P. *Mabillon*, dans la Préface du 2. Tome des Actes des Saints de l'Ordre de S. *Benoit* du VI. Siecle, dit qu'il ſemble quelquefois, que *Berenger* ait reconnu la Préſence réelle. Mon avis, diſoit-il dans une Lettre à *Adelman*, eſt, que le pain & le vin de la Sacrée Table eſt converti, non ſimplement, mais ſpirituellement, non par conſomption, mais par aſſomption; non en une par-

An. de N. S. 1050.

particule de la chair, mais dans tout le corps & le ſang de Jeſus-Chriſt. Cependant ce Docteur avoue, qu'il nioit dans le fond la Préſence réelle. Il paroit des Ecrits de *Guitmond*, & d'*Alger*, que c'étoient quelques Sectateurs de *Berenger* qui ſoutenoient l'Impanation, & non *Berenger*. Cependant, au Concile de Bâle en 1433. en diſputant contre les *Bohemiens*, on ſoutint que *Berenger* enſeignoit l'Impanation, Concil. T. XII. p. 142. On repéta la même choſe, dans la diſpute contre *Rocheſane*, que *Caniſius* a rapportée, T. III. P. II. p. 482.

Guitm. l. 1. Alger in Prol. l. de Sacram. corp. & ſang. Domini.

Comme *Berenger* avoit beaucoup de Sectateurs, il avoit auſſi beaucoup d'ennemis; car, ſans parler des Papes, qui l'ont condamné dans les Conciles, il en eut pluſieurs autres dans ce Siecle. *Lanfranc*, qui fut Archevêque de Cantorberi; *Adelman* Clerc de l'Egliſe de Liege, & depuis Evêque de Breſſe; *Aſcelin*, Moine de S. *Evrou* en Normandie; *Gui Aretin*, Abbé de la Croix Saint *Leufroi*; *Durand*, Abbé de Troarn; *Hugues* Evêque de Langres; *Alberic* des *Trois-Fontaines*, Religieux de l'Ordre de S. Auguſtin; *Guitmond* Archevêque d'Averſe. Je ne parle pas d'*Alger* Diacre de Liege & depuis Moine de Clugny, parce qu'il a fleuri dans le XII. Siecle.

Ennemis de Berenger.

Nous parlerons de chacun de ces ennemis de *Berenger*, dans leur tems. Je dirai ſeulement ici, qu'on ne peut rien dire de plus extravagant, que ce qu'a débité *Alberic*, „ Que „ le vulgaire contoit que *Berenger* „ avoit été *Nécromancien* dans ſa jeu- „ neſſe, & que le Diable l'avoit por- „ té dans une nuit de Tours à Rome.

p. 85.

„ Qu'un jeune Clerc de bonne „ maiſon, dont on lui avoit confié „ l'éducation, liſant dans l'abſence „ de ſon Maitre des Livres de Né- „ cromancie, le Diable le tua; mais „ que *Berenger* étant de retour, „ contraignit le Diable d'animer le „ cadavre de ce jeune garçon, tel- „ lement qu'il marchoit, aſſiſtoit & „ chantoit au Chœur.

An. de N. S. 1050.

„ Qu'un autre Nécromancien dé- „ couvrit que ce *Clerc* étoit mort, „ & que c'étoit le Diable qui ſervoit „ à l'Autel.

„ Que *Berenger* ayant été con- „ damné à la mort, il s'enfuit dans „ une Egliſe, où il compoſa l'Hymne, „ *Juſte Juge* &c. & qu'il fut déli- „ vré après l'avoir entonné.

Quelle extravagance! Que de pauvretez! Mais cet *Alberic* avoue, qu'on diſputa pour *Berenger* beaucoup, & qu'il y eut un grand nombre de perſonnes qui le firent de vive voix & par des Ecrits. Je viens maintenant au Concile de *Rome*. Voici quelle en fut l'occaſion.

Berenger ayant appris par *Ingelrom de Chartres*, que *Lanfranc*, qui étoit alors Moine du *Bec* en Normandie, traitoit d'Héréſie ſon ſentiment, trouva à propos de lui écrire une Lettre, dans laquelle il l'avertiſſoit, qu'il trouvoit fort étrange qu'il accuſât d'Héréſie le ſentiment de *Jean Scot* ſur le Sacrement de l'Autel, oppoſé à celui de *Paſchaſe*; & qu'il ſouhaiteroit de l'en entretenir en préſence de quelques perſonnes, afin de le faire convenir que c'étoit par prévention qu'il étoit dans un ſentiment oppoſé: qu'au-reſte, ſi *Jean Scot* paſſoit, à ſon jugement, pour un Hérétique, il faloit auſſi qu'il accuſât d'Héréſie, S. *Ambroiſe*, S. *Hierôme*, S. *Auguſtin*, & pluſieurs autres Peres.

Concil. T. IX. p. 1054. Dupin. Baron. Franciſcus Roius in diſſert. de Bereng.

Lanfranc étoit allé à Rome, quand cette Lettre fut portée en Normandie. Le porteur la remit à quelques Clercs: ainſi elle ſe divulgua, & ſcandaliſa pluſieurs perſonnes. Elle fut même portée à Rome, par un Clerc de l'Egliſe de Rheims. Elle paſſa ainſi de main en main; & la

Lanf. l. 4. de corp. Chriſti.

An. de N. S. 1050.

choſe parvint juſqu'au Pape, qui crut qu'il faloit s'oppoſer à ce ſentiment, & qui commença de ſoupçonner *Lanfranc*, à cauſe du commerce qui étoit entre lui & *Berenger*.

Baſn. hiſt. de l'Egliſe p. 1396. Fleuri ad h. a.

Quelques-uns croyent, que la Lettre qui ne fut pas rendue à *Lanfranc*, eſt differente de celle dont j'ai parlé.

Concil. T. IX. p. 1052. Berenger condamné au Concile de Rome.

Le *Pape Leon IX.* aſſembla donc un Synode à Rome, dans cette année, & non l'an 1053, quoique *Durand* l'ait dit. *Herman Contract*, qui écrivoit immédiatement après ce Concile, le met préciſément l'an 1050. Il s'y trouva un grand nombre d'Evêques, d'Abbez, & de perſonnes pieuſes. *Berenger* n'y fut point cité; mais il fut condamné ſur ſes Lettres, parce qu'il condamnoit *Paſchaſe*, qu'il ſuivoit *Scot Erigene*, & qu'il enſeignoit, ſur l'Euchariſtie, une opinion differente de celle qui étoit crue à Rome.

On ne le condamna que ſur l'Euchariſtie; ce qui fait voir qu'on lui imputoit mal à propos d'autres Erreurs, comme celle d'avoir condamné le Mariage, & que ſon Ecole étoit deshonorée par la Magie, & par toutes ſortes d'iniquitez. *Battaglini* dans ſon Hiſt. Univ. de tous les Conciles p. 544. qui rapporte ces faits, ſoutient que *Berenger* croyoit qu'on ne devoit conferer le Batême aux Enfans que lors qu'ils avoient attient l'âge de raiſon; que le pain ſubſiſtoit avec le Corps de J. Chriſt ſur l'Autel; ce qui n'eſt pas. Mais ce même *Battaglini* remarque fort bien, que *Berenger* croyoit que l'Euchariſtie ne contenoit pas véritablement, & réellement le Corps de J. Chriſt, mais qu'elle en étoit ſimplement une figure.

Lanfranc ſe purge du ſoupçon qu'on avoit contre lui de favoriſer Berenger. *Lanfr. de corp. Dom. c. 4. Ep. 12.*

Le Pape obligea *Lanfranc* de ſe lever, pour ſe purger du ſoupçon que l'on avoit qu'il fût d'intelligence avec *Berenger*, & pour rendre raiſon de ſa doctrine. On aſſure qu'il le fit parfaitement, & qu'il ne déplut à perſonne.

Dans ce Concile, le Pape, après avoir ouï les Députez de l'Archevêque de *Tours* contre le prétendu Archevêque de *Dol* & les Evêques de Bretagne, écrivit au Duc de Bretagne & aux Seigneurs du païs, que tous les Evêques de ſon païs devoient être ſoumis à l'Archevêque de *Tours*; il déclara excommuniez les Evêques de Bretagne, recommanda au Duc de ſe ſouſtraire de leur Communion, & leur enjoignit de ſe trouver au Concile de *Verceil*.

Gerard Evêque de Toul canoniſé. *Mabill. Sec. V. Bened. p. 894.*

Dans ce Concile, *Leon* mit au nombre des Saints, *Gerard*, qui avoit été Evêque de *Toul*, & qui étoit mort l'an 994; & cela ſur une viſion qu'*Udon* Evêque de *Toul* avoit eu de *Gerard*. On voit les Lettres de ſa Canoniſation dans les Actes des Saints de l'Ordre de S. *Benoit* du V. Siecle, pag. 894. Le P. *Mabillon* croit que cette Canoniſation ſe fit l'an 1049. Mais *Wibert* dit que *Gerard* fut canoniſé après que *Leon* fut de retour de France, & par conſéquent l'an 1050. D'ailleurs, le P. *Pagi* remarque que *Leon* n'étoit point au mois de Mai de l'an 1049 à *Rome*. mais à *Pavie*. Or ce *Gerard*, que *Leon* canoniſa, avoit été fait, quoique malgré lui, Evêque de Toul, l'an 963.

Lettre d'Adelman à Berenger. *Adelm. ep. ad Bereng.*

Pour revenir à *Berenger*, il reçut une Lettre d'*Adelman*, Theologal de *Liege* ſous l'Evêque *Deoduin*, & enſuite Evêque de *Breſſe*; dont j'ai parlé ailleurs à l'année 1045. Cet *Adelman* donnoit à la Nature humaine de J. Chriſt, une *ubiquité*, à la maniere des *Lutheriens*; & voulant expliquer la doctrine de la Préſence réelle par le Batême, il diſoit, que l'ame ſpirituelle étoit regénerée par l'eau corporelle.

Sentiment de cet Adelman. *Dupin. Durand. part. IX. lib. de corp. & ſang. Chriſti.*

On trouve dans le T. IV. du nou-

An. de N. S. 1050.

nouveau Tréſor des Anecdotes des PP. *Martenne* & *Durand*, des Extraits de 4. endroits d'une *Lettre juſtificative*, que *Berenger* écrivit à *Adelman*, qu'il appelle *Aulus Mannus*, ou *Aulus le Cheval*; d'où il paroit, que *Berenger* étoit perſuadé que la ſubſtance du pain & du vin demeure après la Conſécration; & que le vrai Corps de J. Chriſt, qui eſt au Ciel, n'eſt que ſpirituellement préſent dans le Sacrement, ou dans le ſigne qui le repréſente. Il dit que dans tous les changemens ſubſtantiels, il faut qu'avant la deſtruction de l'un des corps, l'autre ne ſoit pas; que l'un étant détruit, l'autre commence à être: Que ſi ce qui ſe fait ſur l'autel ſe fait ſelon cette maniere de changement, le pain par ſa deſtruction peut paſſer d'une maniere qui tombe ſous les ſens, en une chair qui n'a jamais été auparavant: Que puiſque la chair de J. Chriſt exiſte parfaitement depuis tant d'années & eſt immortelle, elle ne peut pas commencer d'être par la corruption du pain; & il eſt néceſſaire qu'il n'y ait rien ſur l'Autel de la chair de J. Chriſt d'une maniere qui frappe les ſens, c'eſt-à-dire, de la maniere que les corps les frappent.

Synode à Brionne contre Berenger. *Conc. T. IX. p. 1054.*

Berenger ayant appris qu'il avoit été condamné dans le Concile de Rome, ſe retira en Normandie auprès d'*Anſfrede* Abbé de *Preaux* au Dioceſe de *Liſieux*, qu'il tâcha d'engager dans ſes ſentimens. Il tâcha même d'attirer dans ſon parti *Guillaume* Duc de *Normandie*; mais ce Prince le retint à *Brionne*, où il fit tenir une Aſſemblée des Prélats de ſon Duché, qui condamna *Berenger*, avec un autre Clerc qui l'avoit accompagné.

Conference de Berenger avec Aſcelin.

Berenger quitta la Normandie, & ſe retira ailleurs. Avant que de quitter ce païs, il eut conference avec *Aſcelin* Moine de S. *Evrou* en Normandie, & avec *Guillaume* ſon Diſciple. Ces deux hommes publierent, qu'il avoit reconnu dans cette Conference, que le Livre de *Jean Scot* étoit condamnable; & qu'il n'y avoit oſé ſoutenir ſon ſentiment. Nous verrons ce qu'écrivit *Berenger* à *Aſcelin* ſur ce ſujet, après avoir parlé du Concile de *Verceil*.

An. de N. S. 1050.

Concile de Verceil où Berenger eſt encore condamné. *Lanfranc l. de corp. & ſang. Dom. c. 10. Concil. T. IX. p. 1056. Anonym. Chiflet. Franciſcus Roys in diſſert. de Berenq. P. Coſſartius in notis ad Convent. Brion. P. Mabillon. Vet. Anal. T. II. p. 479. Baron.*

Il ſe tint le 1. de Septembre. *Berenger* n'y comparut pas; mais il y envoya deux Clercs, pour ſoutenir ce qu'il avoit avancé. *Lanfranc* dit que ces deux Clercs ſe trouverent pris d'abord, & qu'ils abandonerent leur Maitre. On lut publiquement, dans ce Concile, le Livre de *Jean Scot*, & il fut condamné; & on condamna auſſi le ſentiment de *Berenger*.

Dans ce même Concile, le Pape ſuſpendit de ſes fonctions, *Humfroy* Archevêque de Ravennne, pour quelque differend qu'il avoit avec l'Egliſe Romaine; mais il accorda le *Pallium* à *Dominique* Patriarche de Grade, avec le droit de faire porter la Croix devant lui; & écrivit aux Evêques de Veniſe & d'Italie, de lui obeïr comme à leur Primat.

Durand Abbé de Troarn, dans le Livre qu'il a fait du Corps & du Sang de J. C. dit que le Concile ſe tint l'an 1053. Mais *Coſſart*, dans les Notes qu'il a faites ſur le Concile de Brionne, T. IX. des Conciles, & le P. *Mabillon* T. 2. Anal. dans ſes Obſerv. (de mult. Bereng. damnat.) refutent ce ſentiment; & le P. *Franç. Pagi* remarque après le P. *Mabillon*, que *Leon* étoit l'an 1053 à *Benevent*, & qu'il ne pouvoit pas être au mois de Sept. de l'an à *Verceil*.

Après ce Concile, *Berenger* écrivit à *Aſcelin*, qu'il avoit été ſurpris d'apprendre que *Guillaume* Diſciple d'*Aſcelin* publiât, qu'il (c'eſt-à-dire lui *Berenger*) n'avoit pas pu nier que *Jean Scot* ne fût un Hérétique, ce qu'il maintenoit être faux; qu'il n'avoit

An. de N. S. 1050.

Lettre de Berenger à Aſcelin.

n'avoit pas voulu diſputer fortement contre lui, parce qu'il avoit alors pris la réſolution de ne traiter la matiere de l'Euchariſtie avec perſonne, qu'il n'eût ſatisfait les Evêques auxquels il devoit rendre compte de ſa doctrine; que c'étoit pour cela qu'il n'avoit pas voulu refuter cette damnable & ſacrilege maxime avancée par *Guillaume*, que tout homme doit à Pâques s'approcher de la Ste. Table. *Guillaume* étoit un autre Moine du *Bec*, depuis Abbé de *Cormeilles*, avec qui *Berenger* avoit eu une Conference, où l'on avoit diſputé ſur le Traité de *Scot* contre *Paſchaſe*; & *Berenger* fut accuſé d'avoir abandonné ſon Maitre, parce qu'il n'approuvoit pas ſa maxime ſur le pouvoir des Evêques. *Berenger* ajoutoit encore dans ſa Lettre, que ſi lui (*Aſcelin*) étoit dans les ſentimens de *Paſchaſe*, ſon ſentiment étoit contraire aux loix de la Nature, & à la doctrine des Apôtres. Vous démentez, *lui dit-il*, toutes les raiſons de la nature, la doctrine de l'Evangile & de l'Apôtre, ſi vous croyez avec *Paſchaſe*, ce qu'il s'imagine lui ſeul, que dans le Sacrement du Corps du Seigneur, la ſubſtance du pain ſe retire abſolument. Il dit encore, qu'il n'avoit point avancé que *Jean Scot* fût Hérétique; mais ſeulement, qu'il n'avoit pas vu tous les Ecrits de cet Auteur: que ce qu'il en avoit lû ſur l'Euchariſtie, n'étoit point Hérétique; & que s'il en avoit avancé quelque choſe qui ne fût pas aſſez exact, il étoit prêt de le déſapprouver. Qu'au-reſte, on ne pouvoit pas le condamner, pour avoir dit que la ſubſtance du pain demeure dans le Sacrement, puiſque cela paroit par les paroles de la Conſécration; & que cette propoſition étoit ſi claire, qu'un jeune Ecolier pouvoit le prouver. Que c'eſt la doctrine des Peres, qu'il défendoit, n'ayant rien plus à cœur que de ſuivre en tout S. *Ambroiſe*, S. *Auguſtin*, & S. *Jerôme*; & qu'ainſi c'étoit ſans raiſon, qu'*Arnoul* lui avoit dit, en préſence d'*Aſcelin*; *Laiſſez-nous dans le ſentiment où nous avons été élevez*, puiſqu'il ne vouloit établir aucune nouveauté; mais ſeulement maintenir la doctrine des Peres. Il lui écrivit auſſi, qu'on avoit tort de lui imputer d'avoir dit, que la Verge Epiſcopale ne fût pas le ſoin des ames. Il l'exhorte de craindre la malédiction de l'Evangile, contre ceux qui ayant la clef de la Science, n'y entrent pas, & empêchent les autres d'y entrer; & le reproche du Prophete contre ceux qui diſent aux Voyans, de ne voir point. An. de N. S. 1050.

Aſcelin fit réponſe à la Lettre de *Berenger*. Il lui écrivit, qu'il avoit beaucoup de douleur de voir qu'il ſoutenoit toujours ſon ancienne Erreur; qu'il ne reconnoiſſoit plus en lui cette vivacité, cette ſubtilité, & cette prudence qu'il avoit eue autrefois. *O Dieu*, diſoit-il *où eſt cette vivacité, où eſt cette ſubtilité, cette prudence, qui regnoit dans vos diſcours! Vous tenez la clef de la Science, & vous ne voulez pas y entrer.* Que *Guillaume* ayant dit, que tout homme doit s'approcher de la Sainte Table à Pâques, avoit ajouté cette reſtriction, ſi ce n'eſt qu'il ſoit ſéparé de ce feſtin céleſte, pour quelque crime; ce qui ne ſe devoit faire que par l'ordre de ſon Confeſſeur. Qu'il ne ſe repentoit point de ce qu'il avoit dit, que le pain & le vin étoient faits par la vertu du S. Eſprit, & par le miniſtere des Prêtres, *le vrai Corps, & le vrai Sang de J. Chriſt*; ce qui ſe prouve, ajoute-t-il, évidemment, par l'Ecriture Sainte, ſi elle n'eſt corrompue par quelque interpretation ridicule. Que pour ce qui regarde *Jean Scot*, il eſt perſuadé qu'en le conſiderant comme un Hérétique, il ne fait rien

D. L. D'Acheri dans ſes notes ſur la vie de Lanfranc. Concil. T. IX. p. 1057.

An. de N. S. 1050.

rien d'indigne, ni de ſon Sacerdoce, ni de la Religion, puiſqu'il voit que le but & l'intention de cet Auteur eſt de prouver, que ce qui eſt conſacré ſur l'Autel, n'eſt point le vrai Corps ni le vrai Sang de J. Chriſt. &c. Qu'au-reſte, pour lui il étoit de l'avis de *Paſchaſe* & des autres Catholiques; & qu'il croyoit fermement, que les fideles reçoivent ſur l'Autel le vrai Corps & le vrai Sang de Jeſus-Chriſt, ſous l'apparence du pain & du vin; & que ce ſentiment n'étoit, ni contre les loix de la Nature, qui dépendent de volonté de Dieu, ni contre le témoignage de l'Evangile; qu'il n'appelloit Nature, que la volonté de Dieu, qui eſt toute-puiſſante. Qu'enfin, l'avis que lui avoit donné *Arnoul*, qu'il appelle *Chantre*, de laiſſer croire les gens comme ils avoient été inſtruits, étoient ſalutaire, & qu'il devoit le ſuivre, avoir honte de défendre un Livre condamné dans le Concile de *Verceil*, & s'attacher à la tradition Catholique & Apoſtolique.

Berenger ſe retire à Chartres. *Lettre de Theodwin à Henri. Deodwin BB. PP. T. XVIII. p. 532.*

Berenger, chaſſé de Normandie, s'étoit retiré à *Chartres*, où il n'oſoit ſe déclarer. *Henri* Roi de France crut qu'il devoit aſſembler à ſon ſujet un Concile à *Paris*; mais *Theodwin*, ou *Dietwin* Evêque de *Liege*, lui écrivit une Lettre dont j'ai parlé à l'année 1035, que *Baronius* rapporte comme étant de *Durand* Evêque de *Liege*, ce qui ne peut point être. Dans cette Lettre il diſſuade *Henri* de faire tenir ce Concile, quoiqu'il en loue le deſſein: Qu'au-reſte *Brunon*, étant Evêque, ne pouvoit être condamné que par le Pape. Nonobſtant la remontrance de *Theodwin*, on croit que le Roi *Henri* tint cette année un Concile à *Paris*, dont le ſeul *Durand* Abbé de *Troarn* fait mention. Il y en a qui croyent que ce Concile eſt ſuppoſé, & entre autres, le ſavant Mr. *Larroque*, dans ſon Hiſtoire de l'*Euchariſte*. Ses raiſons ſont:

Concile à Paris. S'il eſt ſuppoſé.

1. Que ſi ce Concile ſe fût tenu, *Lanfranc* ne l'eût pas paſſé ſous ſilence, lui qui raconte exactement tous les Conciles qui ſe ſont tenus contre *Berenger*.

2. Que l'Anonyme qu'a fait imprimer le Pere *Chifflet*, ſpécifie tous les Synodes où la créance de *Berenger* fut condamnée, ſans faire mention de ce Synode.

3. Que *Baronius* remarque, que le Roi de France en fut empêché par les Lettres de l'Evêque de *Liege*.

D'autres ſoutiennent que ce Concile s'eſt tenu, & ils tâchent de le prouver:

1. Parce que *Durand* Abbé de *Troarn*, qui vivoit en ce tems-là, & qui étoit Abbé en Normandie, le rapporte; & qu'on ne ſauroit contredire un homme qui marque le lieu où on tint ce Concile, les perſonnes qui y étoient, ce qu'y dit l'Evêque d'*Orleans*, & toutes les circonſtances.

2. Parce que *Deodwin* Evêque de Liege marque, qu'*Henri* Roi de France avoit convoqué le Concile des Nobles & des Evêques, ſur l'affaire de *Berenger*.

3. Parce que la Lettre de cet Evêque, bien loin de détourner *Henri*, devoit au contraire l'avoir affermi dans ſon deſſein, puis qu'il louoit ce Prince de ſon zèle; & qu'en effet on ſuivit ſes conſeils violens.

4. Que le ſilence de quelques Auteurs ne détruit pas le témoignage poſitif des autres.

Ceux qui croyent qu'il y a eu un Concile à Paris, ne conviennent pas du tems. Mr. *Baſnage* croit que ce fut l'an 1053. *François Roi*, dans ſa Diſſertation ſur *Berenger*, met le Synode de Paris avant celui de Verceil, & il le veut prouver par un paſſage de *Durand*: mais *Coſſart* ex-

An. de N. S. 1050.

Durand de corp. part. 9. BB. PP. p. 437. Larroque hiſt. de l'Euch. p. 687. Anonym. de damnat. Berenq. multipl. Baron ad a. 1035.

Dupin. Baſn. p. 1397. BB PP. T. XVIII. p. 532.

T. IX. Concil. p. 1060

An. de N. S. 1050.

plique autrement le paſſage de *Durand*; & il croit que le Concile ſe tint l'an 1050. C'eſt la penſée des ſavans *Dupin*, *Cave*, & *Pagi*.

Pour revenir à ce Concile, voici ce qu'on en dit.

Durand. Troarn. lib. de corp. & ſang. Chriſti. P. IX. p. 437. Concil. T. IX. p. 1061.

1. Que *Berenger* y fut cité; mais qu'il ne s'y trouva pas, parce qu'il eut peur qu'on ne lui fit violence; & qu'il ſe retira à Angers, vers *Brunon* Evêque.

2. Qu'on lut en ſon abſence quelques papiers, qu'il avoit envoyez à l'un de ſes amis, & qu'*Iſembert* Evêque d'Orleans avoit arrachez avec violence au porteur.

3. Qu'à la lecture des Lettres de *Berenger*, tout le monde ſe tut d'abord; enſuite l'Aſſemblée murmura; enfin, elle frémit.

4. Que le Concile condamna le ſentiment de *Berenger*, avec le Livre de *Jean Scot*.

5. Qu'on réſolut, que ſi *Berenger* & ſes Sectateurs ne ſe repentoient pas promptement, le Clergé ſe mettroit à la tête des Armées de France, afin de les pourſuivre, de les aſſieger par-tout où ils ſeroient, & de les faire mourir. Excellent moyen, & très chretien pour convertir les gens!

6. Enfin, que cela fit peur à pluſieurs, & que divers Sectateurs de *Berenger*, effrayez, ſe préſenterent au Concile, & jurerent ſur les Reliques des Saints, qu'ils croyoient ce que l'Egliſe croyoit. Il y eut même pluſieurs perſonnes qui ſe jetterent ſur les biens de Berenger, qu'ils pillerent.

Lettre de Berenger à Richard. T. II. Spicil. p. 510. T. IX. Concil. p. 1062.

Toutes les procedures du Roi de France contre *Berenger* firent qu'il (*Berenger*) écrivit à l'Abbé *Richard*, qui étoit dans cette Cour, une Lettre, par laquelle il le prie de parler au Roi en ſa faveur, afin qu'il reparât l'injuſtice qu'il lui avoit faite en lui ôtant les revenus qu'il retiroit, comme Chanoine de l'Egliſe de S. *Martin* de Tours; & de lui repréſenter, que l'on avoit eu tort de condamner *Jean Scot* dans le Concile de *Verceil*, & de juſtifier *Paſchaſe*. Que les Clercs de *Chartres* lui avoient mal expliqué le ſentiment de S. *Fulbert*, ou plutôt le paſſage de S. *Auguſtin* rapporté par cet Evêque. Que pour rendre le Roi plus favorable à l'écouter, il peut lui faire connoître, que *Jean Scot* a écrit ſon Livre, par l'ordre & à la priere de ſon Prédéceſſeur *Charles le Grand*, (c'étoit *Charles le Chauve*) qui l'avoit chargé de refuter par écrit la folie de *Paſchaſe*; qu'ainſi il eſt obligé d'accorder ſa protection à ce mort, contre les calomnies des vivans, s'il veut ſe montrer digne ſucceſſeur de ce grand Prince. Voila ce qui ſe paſſa cette année ſur le ſujet de *Berenger*.

An. de N. S. 1050.

On met dans cette année, la fameuſe diſpute qui s'éleva pour le corps de S. *Denys*. L'Auteur de l'Hiſtoire de l'Abbaye de S. *Denys* en France, dit que près de *Ratisbonne*, où il y a une Abbaye du nom de S. *Emmeran* Martyr, l'Abbé de S. *Emmeran* faiſant fouiller dans les fondemens d'un vieux logis, y trouva un corps, que les Religieux prétendoient être de S. *Denys* l'Aréopagite, qu'ils ſuppoſoient le premier Evêque de Paris. Le bruit d'une ſi merveilleuſe découverte ſe répandit par-tout; en ſorte que, non-ſeulement le menu peuple, mais encore l'Evêque de la ville ſe laiſſa prévenir, & ſe diſpoſa à faire l'élevation du corps nouvellement trouvé. L'Empereur *Henri III.* ſe rendit à Ratisbonne avec les principaux de ſa Cour, pour aſſiſter à la cérémonie: pluſieurs Prélats s'y rendirent auſſi, & *Leon* devoit s'y trouver.

L. III. p. 120. Fameuſe diſpute pour le corps de S. Denys.

Comme toutes choſes ſe diſpoſoient pour la fête, deux Ambaſſadeurs,

An. de N. S. 1050.

deurs, que le Roi de France avoit auprès de l'Empereur *Henri III.* lui témoignerent leur ſurpriſe, de ce qu'il vouloit autoriſer par ſa préſence une action qui déplairoit à leur Maitre; qu'il leur paroiſſoit étrange qu'on voulût faire paſſer le corps d'un inconnu pour celui de S. *Denys*, qui étoit gardé avec tant de ſoin dans l'Egliſe de ſon nom, bâtie par le Roi *Dagobert*, près de Paris; qu'il faloit envoyer en France, pour voir ſi les Reliques du St. ne ſe trouvoient plus dans ſon tombeau: à quoi *l'Empereur*, ayant pris conſeil du Pape *Leon*, acquieſça.

Les Ambaſſadeurs étant revenus en France, entretinrent le Roi de ce qui leur étoit arrivé, & du faux bruit qui ſe répandoit de plus en plus en Allemagne, touchant les Reliques du Martyr S. *Denys*. Le Roi témoigna y être fort ſenſible; & ayant aſſemblé diverſes perſonnes pour conferer ſur ce qu'il y avoit à faire, & entre autres l'Abbé de S. *Denys* nommé *Hugues*, ſucceſſeur de *Vivien*, on convint, que le meilleur moyen de détruire la fauſſeté, étoit de faire l'ouverture de la châſſe, devant tout le monde. On le fit ſavoir à ceux de Ratisbonne, afin qu'ils s'y trouvaſſent. Cependant, l'Abbé & les Religieux eurent recours aux jeûnes & aux prieres. Enfin, le 9. de Juin, pluſieurs Evêques, Abbez, Eccléſiaſtiques, Religieux, avec une grande foule de peuple, ſe rendirent à l'Egliſe de S. *Denys*, & entre autres *Eudes* frere du Roi *Henri*, avec pluſieurs Seigneurs de la Cour. Dès le ſoir précedent, & toute la nuit ſuivante, les Religieux de S. *Denys* continuerent l'exercice des veilles dans les larmes. L'Office du matin étant achevé, l'on tira les châſſes de trois Saints envelopées, du tombeau où elles étoient. Elles étoient d'argent, & bien fermées. A l'ouverture de celle S. *Denys*, il ſortit une odeur admirable; on y trouva tous les oſſemens du S. Martyr, à l'exception de quelques-uns dont l'on avoit fait préſent. Ils étoient envelopez d'un linge ſi uſé, qu'il ſe rompoit entre les mains de ceux qui le touchoient. Alors l'Egliſe retentit de Cantiques d'actions de graces, & on remit les oſſemens du Saint dans une toile de couleur de pourpre, que le Roi avoit envoyée. Les Evêques publierent au peuple les grandes choſes que Dieu venoit de faire en leur faveur; & le Roi *Henri* l'ayant ſu, entra pieds-nuds dans l'Egliſe, confeſſa ſes péchez, fit ſa priere devant les ſaintes Reliques, & ſe retira, laiſſant en préſent, à S. *Denys*, une eſpece de manteau fort précieux.

An. de N. S. 1050.

Mr. *Felibien*, qui fait ce récit après *Haymon*, ajoute, qu'une action de ſi grand éclat, & dont l'on a conſervé la mémoire dans S. Denys par une fête qui ſe fait tous les ans le 9. de Juin, ſembloit plus que ſuffiſante pour faire triompher la vérité, de l'illuſion; que cependant, l'erreur a continué en Allemagne, & que les Bavarois ſoutiennent leur vaine prétention, s'autoriſant d'une Lettre de *Leon IX.* adreſſée au Roi de France & à tous les Prélats de ſon Royaume, par laquelle il ſemble que ce Pape veuille obliger tous les François à croire que le corps de S. *Denys* leur a été dérobé du tems de l'Empereur *Arnoul*, & qu'il n'eſt reſté en France que le corps de S. *Ruſtique* & de S. *Eleuthere*, compagnons de *Denys*. Voici comme les Auteurs modernes d'Allemagne diſent qu'on a volé le corps de S. *Denys*. Ils diſent qu'un nommé *Giſalbert*, Allemand de naiſſance, ſous prétexte d'éviter la punition d'un crime qu'il avoit commis

An. de N. S. 1050.

en ſon païs, ſe refugia en France dans l'Abbaye de S. *Denys*, du tems de l'Abbé *Ebles*; qu'il y fut reçu favorablement, & qu'il entra ſi bien dans les bonnes graces de l'Abbé & des Religieux, qu'un ſoir les ayant régalez à l'excès, il prit le moment qu'ils étoient enſevelis dans le ſommeil après le feſtin, pour forcer le ſepulcre de S. *Denys*, & enlever les ſaintes Reliques, qu'il porta auſſi-tôt à l'Empereur *Arnoul*, qui en fit préſent à l'Egliſe de S. *Emmeran*.

Mr. *Felibien* répond, que c'eſt-là une Hiſtoire fabuleuſe; que le fugitif auroit laiſſé des marques de ſon crime; qu'il étoit impoſſible de cacher une perte de cette conſéquence, & d'empêcher les François d'éclater en plaintes & en murmures; & que cependant une telle action, qui devoit faire tant de bruit, eſt demeurée enſevelie l'eſpace de 150 ans; que tous les Hiſtoriens, tant François qu'Allemans, qui ont écrit depuis l'Empereur *Arnoul* juſqu'au Pontificat de *Leon IX.* n'en ont rien dit; qu'*Othon II.* dans une Charte que nous avons de lui, dit expreſſément, que le corps de S. *Denys* repoſoit pour-lors dans l'Abbaye de ſon nom près de Paris, & y avoit toujours repoſé juſqu'à l'an 980. A l'égard de la Lettre de *Leon IX.* il répond, qu'il eſt difficile de ſe perſuader, qu'un Pape auſſi ſage eût voulu prononcer ſur un differend de cette importance, ſans écouter les Parties. Que les Lettres des Papes & des Empereurs, ſur leſquelles on le fait juger définitivement, ſont de pures fictions. Mais laiſſons battre les Religieux de France & d'Allemagne ſur une choſe de cette nature.

Le Cardinal *Baronius* compare la diſpute des Religieux de S. *Denys* & de S. *Emmeran*, avec celle qui eſt agitée depuis longtems entre les François & les Italiens touchant le corps de S. *Benoit*. M. *Felibien* trouve qu'il y a une grande difference; que l'Abbaye du *Mont-Caſſin*, où S. *Benoit* avoit été enterré, avoit été réduite, quelques années après, en un Déſert; qu'il ne s'agiſſoit alors, pour ſe ſaiſir de ſes précieuſes Reliques, que de découvrir préciſément l'endroit de ſa ſepulture; que perſonne n'étoit là pour s'y oppoſer: mais que dans le tems qu'on met le larcin du corps de S. *Denys*, le Tombeau du S. Martyr étoit commis aux ſoins d'une Communauté nombreuſe. Qu'à l'égard de la tranſlation des Reliques de S. *Benoit* du *Mont-Caſſin* dans l'Abbaye de *Fleuri ſur Loire*, c'eſt un fait atteſté par une foule d'Auteurs François, Eſpagnols, Allemans, Anglois, Italiens même, & par *Paul* Diacre Moine du *Mont-Caſſin*: mais qu'à l'égard de la prétention des Moines de S. *Emmeran*, elle n'a point une ſemblable autorité. Mais c'eſt aſſez, & même trop, ſur de telles conteſtations, dont peu de gens ſe ſoucient.

An. de N. S. 1050.

Fernand premier Roi de Caſtille, voulant renouveller l'ancienne Diſcipline Eccléſiaſtique, négligée depuis fort longtems, aſſembla cette année un Concile à *Coyaco*, qui eſt un Château du Dioceſe d'*Oviedo*, où l'Evêque de cette Ville aſſiſta, avec huit autres Evêques d'Eſpagne; dans lequel on fit les 13 Canons ſuivans.

Concile à Coyaco. *Baron. Dupin. Concil. T. IX. p. 1065.*

1. Que les Evêques règleront leurs Dioceſes, & y feront leurs fonctions Eccléſiaſtiques avec leurs Clercs, ſuivant l'ordre de l'Egliſe.

2. Que les Abbez & les Abbeſſes gouverneront leurs Monaſteres ſelon la Règle de S. *Benoit*, & ſeront ſoumis aux Evêques; & qu'ils ne recevront point une perſonne Religieu-

Conc. Hiſp. Card. Daguirre. T. III. p. 209. 212.

An. de N. S. 1050.

gieuſe d'un autre Monaſtere, ſans la permiſſion de ſon Abbé, ou de ſon Abbeſſe. Anathème, *ajoute-t-on*, ſur ceux qui violeront ce Décret.

3. Que les Egliſes & les Clercs ſeront ſous la puiſſance de l'Evêque, & non ſous celle des Laïques. Que les Egliſes ne ſeront point partagées, & qu'elles ſeront pourvues de Prêtres & de Diacres, & fournies de Livres d'Egliſe, & d'Ornemens; en ſorte qu'on ne ſoit pas obligé de célebrer avec des Calices de bois & de terre. Que les habits des Prêtres, pendant la célebration du Sacrifice, ſeront l'*Amict*, *l'Aube*, la *Ceinture*, *l'Etole*, la *Chaſuble*, & le *Manipule*; & ceux du Diacre, *l'Amict*, *l'Aube*, la *Ceinture*, la *Dalmatique*, & le *Manipule*. On appelle *Amict*, un linge béni, de figure quarrée, que les Eccléſiaſtiques mettent ſur la tête, quand ils ſe doivent revêtir d'une *Aube*. C'eſt le premier des ornemens qui ſont communs à l'Evêque & au Prêtre. On appelloit *Amictus* chez les Romains, un vêtement qu'on mettoit ſur la tête, & qui couvroit le corps. *L'Aumuſſe* eſt une fourrure que les Chanoines & les Chanoineſſes portent ſur le bras, en Eté; ils s'en ſervoient autrefois en Hyver, pour couvrir leur tête. Mr. *Thiers* dit, que *l'Aumuſſe* étoit autrefois de ſimple étoffe, ou de drap doublé d'une fourrure, ou toute de peau; qu'elle ſe portoit ſur la tête, & deſcendoit ſur les épaules; que les Chanoines la mettoient même ſous la Chape; qu'ils la portoient auſſi ſur les deux épaules; & longtems après, ſur le bras gauche, pour la porter plus commodément. *L'Aube* eſt un vêtement de toile blanche, qui deſcend juſqu'aux pieds, qui vient du Latin *Alba*. La *Chaſuble* eſt l'ornement que le Prêtre met par-deſſus ſon Aube: on dérive ce mot de *Capitifibulum*, ou *Capitis fibulum*, ou de *Caſubula*, qui eſt dans le Cérémoniel. C'eſt un vêtement court & ſans manches, qui couvre tout le corps du Prêtre, quand il dit la Meſſe: *Voſſius* ſe ſert du mot Grec *Poderis*, pour *Chaſuble*; mais Mr. *Danet* dit que ce mot Grec ſignifie plutôt *Tunique*, que *Chaſuble*. La *Dalmatique* eſt une eſpece de *Chaſuble*. Le Pape *Zacharie* avoit coutume de la porter ſous ſa Chaſuble. *L'Etole* eſt un ornement que les Curez mettent ſur leurs Surplis, & les Prélats en portent auſſi ſur leurs Aubes. C'eſt une grande bande d'étoffe, chargée de trois croix, qui prend depuis le cou juſqu'aux pieds. Le Diacre la porte en écharpe, de l'épaule gauche ſous le bras droit. Mr. l'Abbé *Danet*, dans ſon Dictionaire François-Latin, dit que *l'Etole* chez les Payens étoit une robe plus convenable à des femmes, qu'à des hommes; que c'étoit pourtant une robe d'honneur chez toutes les Nations; que les Rois même s'en ſervoient, & la donnoient quelquefois pour prix de la vertu; que celle dont on ſe ſert dans l'Egliſe n'eſt autre choſe que les extrémitez de cette longue robe que portoit dans l'Ancien Teſtament le Grand-Prêtre; que les Prêtres la portoient autrefois, ſelon le témoignage d'*Alcuin*, en prêchant l'Evangile; d'où vient qu'on l'appelle *Orarium*. Le *Manipule* eſt une maniere de petite Etole, que le Prêtre ſe met au bras gauche, quand il s'habille pour dire la Meſſe. Le même Abbé dit, que c'étoit proprement un mouchoir pour eſſuyer les larmes que les Prêtres répandoient ſur les pécheurs; & chez les anciens *Romains*, une Troupe & une Compagnie de ſoldats, comme qui diroit une poignée de gens, parce que le mot Latin

Furetier. Diction. Amict.

Aumuſſe. Thiers des Perr. c. 3. 4.

Aube.

Chaſuble.

An. de N. S. 1050.

Dalmatique. Richelet. Danet.

Etole.

Manipule.

An. de N. S. 1050.

ſignifie *une poignée d'herbes*, autant qu'on en peut prendre avec la main. J'ai expliqué ces termes, en faveur de ceux qui ne ſavent ce que c'eſt. Je reviens au 3. Canon du Concile de *Coyaco*.

Il ordonne encore, que l'Autel ſoit entierement de pierre, & conſacré par l'Evêque. Que l'Hoſtie ſoit de froment, entiere, & ſans défaut. Que le vin ſoit pur, & l'eau nette; l'Autel paré honnêtement, couvert d'un linge blanc, avec un Corporal deſſus & deſſous le Calice. Que les Prêtres & les Diacres ne porteront point les armes; mais qu'ils auront toujours une Couronne ſur la tête, & la barbe raſe; qu'ils n'auront point de femmes chez eux, ſi ce n'eſt leur mere, leur ſœur, leur tante, ou leur belle-mere. Qu'ils apprendront aux enfans, le Symbole & l'Oraiſon Dominicale. Les Laïques qui violeront ce Décret, ſont anathématiſez; & les Prêtres & les Diacres qui viendront à l'enfraindre, ſeront condamnez à payer 60 ſous à l'Evêque, & dépoſez.

4. Que l'on obligera les coupables de crimes d'homicide, de larcin, d'adultere, d'inceſte, ou d'autres horribles impudicitez, de faire pénitence; & que s'ils ne s'y ſoumettent, on les ſéparera de l'Egliſe & de la Communion.

5. Que ceux que les Archidiacres préſenteront à l'Ordination dans les Quatre-tems, ſauront le Pſautier, les Hymnes, les Cantiques, les Epitres, les Evangiles, & les Oraiſons. Que les Prêtres ne ſe trouveront point aux Nôces pour y manger, mais ſeulement pour y donner la bénédiction. Que les Cleres & les Laïques, qui ſe trouveront aux feſtins des morts, en mangeant le pain des défunts, feront quelque bonne œuvre pour leur ame; & que l'on fera venir à ce feſtin, les pauvres & les malades, pour l'ame de ce défunt. An. de N. S. 1050.

6. Que tous les Chretiens iront à l'Egliſe, le ſoir du Samedi, & le Dimanche au matin; qu'ils aſſiſteront ce jour-là aux Meſſes, & à tout l'Office; qu'ils ne feront point d'œuvre ſervile, & n'entreprendront point de voyage, ſi ce n'eſt par dévotion, ou pour enterrer les morts, & viſiter les malades, ou pour exécuter quelque ordre ſecret du Prince, ou pour ſe défendre contre les Sarraſins. Que nul Chretien ne demeure dans une même maiſon avec un Juif, & ne prenne ſon repas avec lui. Que celui qui violera cette Conſtitution, faſſe pénitence ſept jours; que s'il ne veut pas faire pénitence, ſi c'eſt un Eccléſiaſtique qui tienne un rang conſiderable, qu'il s'abſtienne de la Communion un an entier; ſi c'eſt un petit Clerc, qu'il reçoive cent coups de fouet.

7. Que les Comtes gouverneront le Peuple avec juſtice, qu'ils n'opprimeront point les pauvres, qu'ils ne recevront en jugement que le témoignage de ceux qui ont vu & entendu; & qu'ils infligeront aux faux-témoins, la peine qui eſt dénoncée au Livre des Juges.

8. Que la Juſtice ſera rendue dans les Royaumes de Leon, de Galice, d'Aſturie, & de Portugal, ſuivant les Loix d'*Alphonſe*; & en Caſtille, ſuivant celles de *Sanche*.

9. Que la Préſcription triennale n'aura point de lieu, à l'égard des Egliſes.

10. Que celui qui a ſemé des Terres, ou cultivé une Vigne, en recueillera les fruits, par proviſion, ſauf à ſe débattre pour la proprieté.

11. Que tous les Chretiens jeûneront les Samedis.

12. Que l'on ne pourra enlever, de force, ceux qui ſe ſont refugiez dans les Egliſes, même à trente pas.

13. Que

An. de N. S. 1050.

13. Que les ſujets ſeront ſoumis à leur Prince, comme ils l'étoient à *Alphonſe* & à *Sanche*; & que le Roi les gouverne, comme a fait *Sanche*.

Ces Loix furent faites en préſence du Roi *Ferdinand*, & de la Reine *Sanche*; & on déclara, que celui qui les abrogeroit, Roi, Comte, Vicomte, Eccléſiaſtique, ou Séculier, ſeroit excommunié, ſéparé de la compagnie des Saints, damné éternellement avec le Diable & ſes Anges, & privé de ſes Dignitez.

Ex Adamo l. 3. c. 12. 4. c. 16. Suenon Roi de Danemarc renvoye ſa couſine qu'il avoit épouſée.

Baronius rapporte ici, que *Suenon* Roi de Dannemarc, ſurnommé *le Grand*, ayant épouſé ſa couſine, le Pape *Leon* l'obligea à la renvoyer. L'Archevêque de Hambourg avoit déja fait tout ce qu'il avoit pu pour lui faire renvoyer ſa couſine, le menaçant des foudres de l'Excommunication, s'il ne le faiſoit. A quoi *Suenon* répondoit par d'autres menaces, d'aller brûler Hambourg. Mais enfin le Pape, par ſes Lettres, obtint ce que le Prélat n'avoit pu faire.

Fleuri l. 61. p. 230. ex Pontano Saxo. l. XI. p. 189.

D'autres prétendent, que l'Evêque *Guillaume* obtint ce que l'Archevêque n'avoit pu.

Cet Evêque avoit une grande autorité ſur le Roi. Un jour, comme le Roi donna aux Grands un feſtin, il découvrit que pluſieurs avoient mal parlé de lui en ſecret. Cela l'irrita d'une telle maniére, qu'il les fit tuer le lendemain matin, jour de la Circonciſion, dans l'Egliſe Cathédrale dédiée à la Trinité. L'Evêque *Guillaume* en eut une douleur mortelle; & comme on l'avertit que le Roi venoit à l'Egliſe, il n'alla point le recevoir; & quand il voulut entrer, il lui appuya la pointe de ſa Croſſe contre l'eſtomac, le traita de Bourreau, qui avoit répandu le ſang humain; & le déclara excommunié.

Les Gardes du Roi voulurent tuer le Prélat: mais le Roi s'y oppoſa; & étant retourné à ſon Palais, il ôta ſes habits royaux, & prit un habit de Pénitent. Cependant, l'Evêque fit commencer le Service; & comme il alloit chanter *Gloria in excelſis*, on lui dit que le Roi étoit à la porte en habit de ſuppliant. Il fit ceſſer le chant; & s'étant avancé, il demanda au Roi pourquoi il s'étoit mis dans cet état. Le Roi, proſterné, confeſſa ſon crime, & en demanda pardon, promettant de reparer le ſcandale; ſur quoi l'Evêque leva l'Excommunication, releva le Roi, l'embraſſa, eſſuya ſes larmes, lui fit reprendre ſon habit royal; & après lui avoir impoſé la pénitence, fit avancer le Clergé pour le recevoir en chantant, & l'amena juſques à l'Autel, où il continua la Meſſe. Le 3. jour après, le Roi vint à l'Egliſe en habit royal; & pendant la Meſſe, il monta à la Tribune; & ayant fait faire ſilence par un Héraut, il confeſſa publiquement la grandeur de ſa faute & du ſcandale qu'il avoit donné; loua l'indulgence de l'Evêque; & pour reparation du crime commis par ſon ordre, donna à l'Egliſe la moitié de la province de *Stetten*. D'autres croyent que cela ariva à *Swein* fils d'*Hardecanut*.

An. de N. S. 1050.

Alford nous apprend, que le Décret qui excluoit les *Danois* de la Couronne d'Angleterre, fut regardé comme un préjugé contre les Princes étrangers, qui étoient deſcendus de *Canut* Roi d'Angleterre. *Magnus* Roi de Norvege ſouffrit cela plus impatiemment qu'aucun autre. Ce fils de S. *Olaüs*, qui avoit ſi ſouvent combattu contre *Canut*, avoit des prétentions ſur l'Angleterre, & ſur les droits de *Canut*; mais voyant qu'il n'y avoit rien à attendre pour lui, à moins qu'il ne le conquit par les armes, il entreprit d'aller conquérir l'Angleterre, eſperant qu'il lui ſeroit

A l'année 1045. Magnus R. de Norvege entreprend de conquérir l'Angleterre.

An. de N. S. 1050.

roit auſſi aiſé de vaincre, qu'à *Suenon* & à *Canut*. *Edouard* Roi d'Angleterre eut le vent de cette expédition, & ſe diſpoſa à la prévenir. Comme on ſe préparoit à bien attaquer & à ſe bien défendre, *Suenon* Roi de Dannemarc ſe jetta ſur la Norvege, la ravagea, & détourna par-là l'orage qui devoit fondre ſur l'Angleterre. Voilà comme le récitent pluſieurs fameux Hiſtoriens. Ainſi *Adam de Breme* ſe trompe, lors qu'il dit que ce ne fut pas *Magnus* Roi de Norvege, qui ſe mit en campagne contre l'Angleterre, mais *Suenon* Roi de Dannemarc; & qu'*Edouard* n'oppoſa pas la force à la force, mais qu'il rendit l'Angleterre tributaire au Roi de Dannemarc. Ce *Suenon* mourut peu de tems après.

Détourné.

Wigorn. Roger. Hoved. Simeon Dunelm. de geſtis Reg. Angl. ad a. 1045.

Machetad, ou *Macbod*, Roi d'Ecoſſe, vint à Rome, par dévotion, & y diſtribuoit de l'argent. C'eſt à ce Roi qu'on rapporte les Loix Eccléſiaſtiques, que *Spelman* rapporte à l'année 1050. En voici quelques-unes.

Macbod Roi d'Ecoſſe vient à Rome.

1. N'appelle point un Chretien devant un Juge profane.

Ses Loix Eccléſiaſtiques.

2. S'il eſt appellé, & s'il ne comparoit pas, renvoye-le aux ſaints Prélats.

3. Donne, ſans y être contraint, la Dîme des fruits de la Terre, aux Paſteurs de l'Egliſe.

4. Adore Dieu, & lui préſente tes vœux & tes oblations accoutumées.

5. Que celui qui aura mépriſé l'autorité du Pontife pendant toute l'année, & ne ſe ſera point reconcilié, ſoit regardé comme l'ennemi de la Republique; & que celui qui aura perſéveré deux ans dans cette rebellion, ſoit dépouillé de tous ſes biens.

Le Sultan ſe jette dans la Médie. *Cedren.*

Le *Sultan* des Tures vint de nouveau ſe jetter dans la Médie; mais trouvant qu'on avoit tout emporté dans les Places fortes, & ſe voyant ſans vivres, il s'en retourna ſans avoir rien fait.

L'Empereur *Conſtantin Monomaque* ayant fait quelque chagrin à ces Peuples qu'on appelle *Patzinaciens*; ces Peuples ayant reçu du ſecours, ravagerent les Terres de l'Empire.

Les Patzinaciens ravagent les terres de l'Empire.

Albert Marquis d'Autriche entra dans la Hongrie; &, ſecouru des Bavarois, battit le Roi *André*, qui avoit fait crever les yeux au Roi *Pierre*, dont *Albert* avoit épouſé la ſœur. Cependant, il fit enfin la paix avec lui, par le commandement de l'Empereur. *Herman Contract* met cela à l'année 1051.

Albert entre dans la Hongrie, mais fait enfin la paix.

Ce fut ſur la fin de celle-ci, que naquit *Henri IV.* qui fut depuis Empereur.

Henri IV. nait.

On met auſſi dans cette année un Concile de *Rouen*. *Maugier*, qui en étoit Archevêque, le tint avec *Hugues* Evêque d'Evreux, & *Robert* Evêque de Coutances, où il fit une Lettre adreſſée aux Evêques & aux Fideles de ſa Province, contenant 19 Règlemens.

Concile de Rouen. *Concil. T. IX. p.* 1047.

1. Que l'on demeurera fortement attaché à la Foi du Symbole de l'Egliſe Catholique & Apoſtolique.

2. Que l'on ne fera point de préſens aux Princes, ni à leurs Officiers, pour obtenir des Evêchez.

3. Que les Evêques ne paſſeront point d'un Siege à un autre, par un motif d'ambition.

4. Que les Moines ne ſe feront point faire Abbez pour de l'argent.

5. Qu'un Evêque ne dépoſſedera point un autre Evêque; ni un Abbé, un autre Abbé.

6. Que les Evêques n'exigeront rien pour les Ordinations.

7. Que leurs Officiers, c'eſt-à-dire leurs Archidiacres, ou leurs Secretaires, n'exigeront rien non plus.

8. Que l'on n'ordonnera perſonne,

An. de N. S. 1050.

ne, qui n'ait l'âge compétent, & la ſcience néceſſaire.

9. Qu'un Evêque n'ordonnera point un Clerc d'un autre Dioceſe, s'il n'en a la permiſſion de ſon Evêque.

10. Que les Evêques ne donneront point les revenus & les Bénéfices des Clercs, à des Laïques.

11. 12. 13. Que les Eccléſiaſtiques ne ſe ſupplanteront point les uns les autres.

14. 15. 16. Que l'on n'exigera rien pour le Chrême, ni pour la Dédicace des Egliſes, ni pour le Batême.

17. Que dans les huit jours que les nouveaux-batiſez portent des Aubes, ils ne ſeront obligez d'offrir que leurs cierges, & le linge qui couvre leur tête, à cauſe du Saint Chrême.

18. Que l'on n'augmentera, ni ne diminuera la Pénitence des pécheurs, pour de l'argent.

19. Que les nouveaux-batiſez ſeront huit jours à porter des Aubes & des cierges allumez, dans l'Egliſe où ils ont été batiſez.

An. de N. S. 1050.

L'an 1051. de N. S. Le 10. de Conſtantin. Le 13. de Henri Empereur. Le 21. de Henri Roi de France. Le 3. du Pape Leon IX. Indict. IV.

Leon IX. revient à Rome.

LE Pape qui, l'année précedente, avoit été en France, & qui fut en Allemagne juſques au mois de Fevrier de celle-ci, revint en *Italie*. Il célebra la fête de la *Purification* à Augsbourg, avec l'Empereur *Henri*, & un grand nombre d'Evêques & Seigneurs. L'Archevêque de Ravenne *Hunfroi* s'y trouva, par ordre de l'Empereur; & il y rendit au Pape tout ce qu'il avoit uſurpé ſur l'Egliſe Romaine. Comme il demandoit l'abſolution de l'Excommunication prononcée contre lui au Concile de Verceil, l'année précedente, ſe tenant proſterné aux pieds du Pontife, le Pape dit à tous les Evêques qui intercedoient pour lui, *Dieu lui donne l'abſolution de tous ſes péchez, ſelon ſa dévotion!* Le Prélat ſe leva, avec un ris moqueur & mépriſant; & le Pape fondant en larmes, dit tout bas à ceux qui étoient proche; *Helas! ce miſerable eſt mort!* On dit que l'Archevêque de Ravenne fut à peine arrivé chez lui, qu'il mourut ſubitement; & l'hiſtoire dit, que ce fut de poiſon. Si cela étoit, on auroit voulu accomplir la prédiction du Pape.

Herm. ad a. 1051. Vita Leon l. II. c. 7.

Hunfroi Archevêque de Ravenne rend ce qu'il avoit uſurpé, obtient l'abſolution, meurt.

Baronius fait un petit conte, que je vais rapporter pour délaſſer le Lecteur. Il dit donc, après *Surius*, que le Pape paſſant par la Toſcane, s'arrêta dans un Monaſtere dont *Jean Gualbert* étoit Superieur, & il voulut y prendre un repas. *Gualbert* demanda à ſon Maitre d'hôtel, s'il n'avoit point de poiſſon pour régaler le Pontife. Il lui répondit qu'il n'y en avoit point. Sur le champ, *Gualbert* commanda à quelques Freres *Convers* d'aller pêcher dans un Lac voiſin. On appelle *Freres Convers*, certains Freres Lais, qui n'ont point d'Ordres, & qui ne chantent point dans le Chœur, mais qui ſervent en divers Offices de la Maiſon. Ce mot vient de ce que gens-là étoient autrefois des gens du monde *conver-*

Conte de Gualbert. *Vita Joan. Gualb. c. 11. Extat apud Surium die 12. Jul. c. 4.*

Ce que ſont les Freres Convers. *Epiſt. Jun. II. T. X. Spicil.*

An. de N. S. 1051.

tis, qui ſe retiroient dans les Monaſteres, pour y ſervir par dévotion & par pénitence. Quelques Auteurs les appelloient *Freres barbus*, parce qu'ils laiſſoient croitre leurs barbes. Ce fut à ces *Freres Convers*, que *Gualbert* commanda d'aller pêcher. On ne manqua pas de lui repréſenter, qu'il n'y avoit point de poiſſon : mais il leur ordonna d'y aller, & de ne douter pas que Dieu ne leur en fit trouver. Cela arriva comme il l'avoit dit, & on prit, à ce que dit *Surius*, deux grands brochets, qu'on préſenta à *Leon IX.* qui les mangea ſans doute avec plaiſir, car ils devoient être très excellens. Il y avoit pluſieurs années, que ce *Jean Gualbert* s'étoit rendu célebre. On raconte encore un petit conte de lui, qu'on ne peut ſe diſpenſer de rapporter. On dit, qu'ayant pardonné généreuſement au meurtrier d'un de ſes parens, parce qu'il lui demanda pardon au nom de Jeſus-Chriſt crucifié; d'autres diſent, parce qu'il s'étoit jetté en terre ſur le viſage devant lui, les mains en croix; cette action fut recompenſée : car comme *Gualbert* étoit en prieres devant un Crucifix, ce Crucifix baiſſa la tête pour le remercier. Ce mouvement extraordinaire du Crucifix frappa ſi fort le bon Saint, qu'il abandonna le monde, & ſe fit Religieux de S. *Benoit* dans le Monaſtere de S. *Miniat* de la Congrégation de Clugny. On rapporte, qu'ayant ſu que ſon pere, Noble Florentin, l'y venoit chercher pour le ramener chez lui, il ſe coupa les cheveux, & ſe revêtit lui-même d'un habit de Moine, qu'il avoit mis ſur l'Autel. Son pere arriva, jura, pleura, & s'appaiſa. Depuis, *Gualbert* ſe retira dans un Déſert. Il paſſa quelque tems à Camaldoli près de S. *Romuald*. Après cela il vint à *Val-ombreuſe*, & y jetta les premiers fondemens de ſon Inſtitut, que le Pape *Alexandre II.* approuva. J'en ai déja parlé à l'an 1030. Au reſte, ceux qui veulent ſavoir encore quelques autres contes de ce *Jean Gualbert*, peuvent lire dans l'Hiſtoire de M. *Fleuri* l. 61. p. 131. & 132. ce qu'il fit, étant allé viſiter *Muſcetan* un de ſes Monaſteres; & comme à ſa priere, un ruiſſeau renverſa un grand édifice, & le feu ſe prit dans un de ſes Monaſteres. Mais il y a bien des gens qui ſont incrédules ſur de tels faits; & je n'en ſuis pas ſurpris.

An. de N. S. 1051.

Dach. Guig. in vita S. Hugonis Epiſc. Gratianop. num. 11. Raymon. ord. F. F. Prædicat. in Summula.

Vita Sæc. 6. Bened. part. 2. p. 268.

Pour revenir au Pape *Leon*, étant venu à Rome, il tint un Synode, où *Gregoire* Evêque de *Verceil* fut dépoſé pour adultere, & pour ſes parjures; & où l'on fit des Réglemens contre les Clercs incontinens & ſimoniaques, & contre les femmes qui ſe ſeroient proſtituées à des Prêtres.

Baron. Concil. T. IX. p. 1066. Concile à Rome. *Herman Contr. p. 142. Petr. Dam. opuſc. XVIII. c. 7.*

Cette même année, le Pape *Leon* écrivit à ceux d'*Oſme*, qui eſt une Ville & un Evêché d'Italie dans la Marche d'*Ancone*, ſur un abus qui s'étoit introduit, de piller les maiſons des Evêques, après qu'ils étoient morts; & il dénonça anathème & toutes ſortes de malédictions ſur ceux qui commettoient de tels excès. Il écrivit auſſi une Lettre, pour confirmer à *Jean* Archevêque de *Salerne* ſon droit de Métropolitain.

Leon écrit à ceux d'Oſme, & à Jean Archevêque de Salerne. *Lamb. Schafn. p. 161. Herman Contr. p. 1142.*

Baronius, après quelques autres, rapporte à cette année la naiſſance de *Henri IV.* Mais il vaut mieux en croire ceux qui diſent qu'il naquit le 11. de Novembre de l'an 1050, fondez ſur ce qu'il eſt dit, que l'an 1054. qu'il fut couronné, il avoit 4 ans. Mais ce fut cette année, qu'*Henri* fut batiſé. Le Cardinal *Baronius*, parlant de la naiſſance de ce Prince, fait voir ſa paſſion contre cet Empereur, en rapportant ce qu'on avoit dit de lui; ſavoir, que ſa mere

Henri IV. batiſé.

Songe d'Agnès Impératrice.

An. de N. S. 1051.

re *Agnès*, étant enceinte, ſongea qu'elle enfanteroit un Dragon; ce qui ſignifioit, dit *Baronius*, qu'*Henri* naîtroit pour le plus grand malheur de l'Egliſe.

Calviſ. ex Ann. Fland.

Herman Comte de Mons étant mort, *Baudouin* Comte de Flandres lui ſucceda. Mais comme ce Comté étoit un Fief de l'Empire, l'Empereur le redemanda; ce qui renouvella la guerre de Flandres, parce que *Baudouin* ne voulut point rendre ce Comté.

Baudouin ſuccede à Herman.

Henri va en Hongrie.

L'Empereur vint auſſi en Hongrie, avec une puiſſante Armée; mais il fut obligé de s'en retourner en Allemagne ſans rien faire, à cauſe des pluyes continuelles qu'il faiſoit alors, & parce que les Hongrois avoient retiré tous leurs vivres dans leurs Places fortes.

Berenger. *Durand de corp. Chr. P. 9. p. 437.*

Dans cette année, *Berenger* fit encore parler de lui. La condamnation qu'on avoit prononcée contre lui, fit qu'il s'attacha à montrer que le *Pape* & *l'Egliſe Romaine* étoient Hérétiques. Mais on a retranché ce qu'il dit ſur ce ſujet, dans les œuvres de *Guitmond*.

Pluſieurs ſont de ſon ſentiment.

Il y avoit pluſieurs perſonnes qui ſoutenoient ſon ſentiment, dont les Ecrits ont été ſupprimez.

Sigebert de Gemblours dit que dans cette année, la France étoit troublée à cauſe de *Berenger* de Tours; & que pluſieurs diſputoient avec chaleur pour & contre lui, de vive voix & par écrit. On trouve ces mots dans l'édition que *Miræus* en donna l'an 1608. à Anvers; dans celle de *Francfort* du XVI. Siecle, & dans un Manuſcrit de la Bibliotheque de feu M. *de Thou*. L'Abbé de *Troarn*, (*Durand*) avoue que le mal gagnoit beaucoup de perſonnes, tantôt publiquement, & tantôt en ſecret. *P. IX. p. 437.*

Hugues écrit contre Berenger.

Le premier qu'on croit qui écrivit contre lui, fut *Hugues* Evêque de Langres, qui avoit étudié avec lui ſous *Fulbert* Evêque de Chartres. On trouve ſon Ecrit, *Du Corps & du Sang de Chriſt*, dans le XVIII. Tome de la Bibliotheque des Peres. Dans ce Traité, il exhorte *Berenger* à *ceſſer de diſputer contre la Puiſſance divine*.

An. de N. S. 1051.

Edouard eſt diſpenſé d'aller à Rome. *T. IX. Concil. p. 1186.*

Edouard Roi d'Angleterre, cette année, eut deſſein d'aller à Rome, pour rendre graces à Dieu des bienfaits qu'il avoit reçus de la bonté divine: mais les Grands de ſon Royaume, craignant que ſon abſence ne cauſât des troubles, le prierent inſtamment de ſe contenter d'y envoyer des Ambaſſadeurs, qui expoſeroient au Pape le deſir de ce Roi, & ſa demande. *Edouard* ſe rendit à leurs raiſons, & ſes Ambaſſadeurs étant venus à Rome, déclarerent au Pape devant 250 Evêques, & pluſieurs autres Eccléſiaſtiques, le deſir du Roi d'Angleterre. Le Pape les écouta avec plaiſir, & leur expédia un Bref dans lequel il ordonnoit au Roi d'employer à l'uſage des pauvres, ce qu'il avoit réſolu de dépenſer pour ſon voyage à Rome, & de conſtruire un nouveau Monaſtere à l'honneur de S. *Pierre*, ou d'en rétablir & augmenter un vieux. *Edouard* ayant reçu cet ordre, rétablit le Monaſtere de *Weſtminſter*, que le tems & les guerres avoient ruiné. Il ſe rendit encore plus agréable aux Anglois, en aboliſſant le Tribut *Danois*, qu'on levoit comme un revenu de la Couronne. Mais les Anglois voyoient avec chagrin, qu'on parloit plus à la Cour d'*Edouard*, Normand ou François, que le Langage du pais; & qu'*Edouard* fit Archevêque de Cantorberi, & Evêque de Dorcheſter, deux Moines Normans.

Le Monaſtere de Weſtminſter rétabli.

Euſtache Comte de Boulogne, pere du fameux *Godefroi de Bouillon*, étant venu en Angleterre, fut reçu

Euſtache Comte de Bou-

An. de N. S. 1051.

avec beaucoup d'amitié par *Edouard*, dont il avoit épouſé la ſœur. Mais ce Comte ayant pris en s'en retournant le chemin de Cantorberi, un de ſes gens voulut loger par force dans la maiſon d'un bourgeois, qui s'y oppoſa; & la querelle s'étant échauffée, le Boulonois fut tué. *Euſtache*, irrité, accourut avec une ſuite nombreuſe, entra dans la maiſon du bourgeois, le tua, & dix-huit Anglois avec lui. Toute la Ville ſe ſouleva, & on tua à ce Comte vingt hommes de ſa ſuite; on en bleſſa pluſieurs autres, & il penſa perdre la vie; & s'étant ſauvé avec peine, il en vint faire ſes plaintes à *Edouard*, qui envoya ſur le champ, *Godwin*, pour châtier les habitans de cette Ville. Ce Comte ayant ſu comment la choſe s'étoit paſſée, ne voulut pas exécuter l'ordre cruel qu'on lui avoit donné; & il écrivit au Roi, afin qu'il eût la bonté d'écouter les défenſes des bourgeois, & de ne confondre pas les innocens avec les coupables. Le Roi, incité par pluſieurs Seigneurs de ſa Cour, trouva mauvais qu'un ſujet oſât s'oppoſer aux ordres de ſon Souverain, & fit citer *Godwin*. Ce Comte ne comparut point; il leva une Armée pour ſe défendre; enſuite il ſe bannit volontairement, & s'en alla en Flandre.

logne; ce qui lui arrive. *Larrey. hiſt. d'Angl. p.* 214.

On prétend, qu'alors *Edouard* ſe dégoûta de la Reine *Edithe*, fille de *Godwin*. Il l'envoya dans un Couvent, après lui avoir ôté tous ſes joyaux, & toutes les marques de ſa Dignité.

L'Auteur de *l'Hiſtoire de Sicile & de Naples* rapporte, que l'Empereur d'*Orient*, voulant abſolument perdre les Normans qui étoient en Italie, leur avoit envoyé dès l'année 1048. un homme adroit nommé *Argiroüs*, qui vint dans la Pouille, chargé d'or, d'argent, & d'étoffes

Hiſt. de Sicile & de Naples. p. 71. *Guil. Apul. l.* 2. *Malat. f.* 13.

précieuſes, trouver les Chefs de leur Nation, & les invita à vouloir bien paſſer avec leurs troupes dans la Grece, pour ſecourir l'Empereur contre les Perſes. Mais comme cet artifice ne réuſſit pas, on trama une conſpiration avec les habitans de la Pouille, qui avoient peine à ſouffrir leurs nouveaux Maitres. On réſolut donc de tuer tous les Normans, dans un jour. Un nommé *Riſus* tua le Comte *Drogon*, comme il alloit de grand matin faire ſes prieres à l'Egliſe, dans une de ſes Places appellée *Montoglio*, quoique ce *Riſus* fût de ſes alliez, & ſon compere. Il périt ainſi, par trahiſon, un grand nombre de vaillans hommes.

An. de N. S. 1051.

L'Empereur d'Orient veut perdre les Normans. Pluſieurs ſont tuez.

Riſus tue le Comte Drogon.

Omfroy fut tellement touché de la mort de ſon frere, que voulant s'en venger, il ſe hata de raſſembler tous les ſiens, & aſſiegea vigoureuſement le Fort de *Montoglio*, où *Drogon* avoit été tué. Il prit la Place, & fit ſouffrir de cruels tourmens au meurtrier de ſon frere, & à ſes complices.

Les autres s'en vengent.

Le Général Grec *Argiroüs*, voulant tirer raiſon de ce que faiſoit *Omfroy*, ſe mit à la tête de quelques troupes. Mais *Omfroy* le défit; ce qui lui attira la diſgrace de l'Empereur, & le fit mourir de chagrin.

Omfo défait Argirous.

Les *Apuliens*, voyant que leur perfidie n'avoit pas réuſſi, inventerent des calomnies atroces contre les Normans, & les accuſerent de toute ſorte de crimes auprès du Pape, qui ſe diſpoſa à leur faire la guerre; parce qu'il étoit faché, à ce que diſent quelques-uns, qu'ils euſſent pris *Benevent*, que l'Empereur *Henri II.* lui avoit remis en échange de certains Droits du S. Siege, que *Leon* avoit remis à l'Egliſe de Bamberg: mais on prétend que cet échange de Benevent ne ſe fit que l'année ſuivante.

Normans calomniez auprès du Pape, qui leur veut faire la guerre.

Cam-

An. de N. S. 1051.

Campanus fleurit. *Trithem. Genebrard. Blancanus. Voſſ. de Mathem. c. 35. §. 25. Calviſ. ad a. 1051.*

Campanus, Mathématicien célebre, fleuriſſoit dans ce tems-là, quoique d'autres le mettent au XII. Siecle. Il écrivit ſur l'*Aſtronomie*, ſur le *Calendrier*, & ſur l'Erreur de *Ptolomée* dans la ſupputation du mouvement de la Lune & du Soleil. *Voſſius* prétend qu'il y en a eu deux de ce nom.

Il y a eu un Evêque de ce nom-là dans le XV. Siecle; qui, quoi qu'il fût fils d'un pauvre païſan, devint par ſon mérite, Evêque de *Teramo* dans l'Abruzze. Ce fut lui qu'on envoya l'an 1471. en Allemagne, pour perſuader la guerre contre les Turcs. Il harangua dans la Diete de Ratisbonne, avec applaudiſſement. Il a écrit pluſieurs Vies, entre autres celle de *Pie II.*

An. de N. S. 1051.

Volater. l. 12. Ant. Lilio Giral. Dial. 1. de Poet. ſui temp. Paul. Jove in Elog. doc. c. 22. Voſſius.

L'an 1052. de N. S. Le 11. de Conſtantin. Le 14. de Henri Empereur. Le 22. de Henri Roi de France. Le 4. du Pape Leon. Indict. V.

Fernand I. enleve aux Maures une grande partie du Portugal. *Calviſ. en Tud. Cadren.*

AU commencement de cette année, *Fernand I.* dit *le Grand*, Roi de *Caſtille* & de *Leon*, enleva aux Maures une grande partie du Portugal.

Le Sultan des Turcs fait la guerre à ſon frere.

Dans ce même tems, on dit que le *Sultan* des Turcs fit la guerre en Perſe contre ſon frere, qu'il battit. Le vaincu fut contraint de ſe ſauver dans l'Iberie. Le *Sultan* le pourſuivit, & fit un grand butin: mais enfin, l'Armée de l'Empereur d'Orient le contraignit de ſe retirer.

Henri aſſiege Presbourg. *Baron.*

L'Empereur *Henri* revint en Hongrie, & aſſiegea *Presbourg*. Le Roi *André*, craignant les ſuites de ce Siege, pria le Pape *Leon* de vouloir être l'arbitre des differends qu'il avoit avec l'Empereur. Le Pape ne refuſa point ſes offices de charité; & étant venu en Hongrie, il trouva *Henri* très diſpoſé à un accommodement. Mais il n'en fut pas de même du Roi *André*, qui ne voulut point entendre à ce qu'on exigeoit de lui; ce qui obligea le Pape à le menacer d'Excommunication, s'il ne vouloit point faire la paix, & ſe ſoumettre à l'Empereur. *Hofman* l. II. de ſes Ann. de Bamberg, dit que

Le Pape menace le Roi André d'excommunication.

dit que le Pape excommunia en effet *André*.

Wibert, dans la vie de S. *Leon*, dit que ce Pape revint une troiſieme fois en Allemagne, pour terminer les differends qui étoient entre l'Empereur & les Hongrois; mais qu'il ne trouva plus l'Empereur diſpoſé à écouter les propoſitions des Hongrois, & à leur pardonner. *l. 2. c. 4.*

Leon d'Oſtie rapporte une autre cauſe du voyage du Pape en Hongrie, ſavoir, pour demander du ſecours contre les Normans. *Leo Oſti. l. II. c. 48.*

Là Canoniſation de S. Wolfang & d'Erhard. *Wigulius Hundius l. I. Salisb. in Gebeh. III. Conrad. de Monte puellarum in vita Erhard. c. 2.*

Comme *Leon* étoit en Allemagne, il vint à *Ratisbonne*, où il canoniſa *Wolfang* ou *Wolfgang*, Evêque de cette Ville; & ce fut dans la même année qu'il canoniſa auſſi *Erhard*. On croit que ce fut dans ce tems-là, mais ſeulement vers la fête de Noël à *Wormes*, que l'Empereur donna en échange, *Benevent* au Pape, comme nous l'avons dit l'année précedente, pour *Bamberg*, *Fulde* & d'autres Lieux de l'Allemagne.

Ce fut dans le voyage que fit *Leon* en Allemagne, que l'on prétend que deux Evêques, qui étoient les ennemis du Pape, furent expoſez à

An. de N. S. 1052.

And. Bruner. part. 2. Ann. Boior. Mabill. Sec. V. Bened. Hund. l. 1. Metrop. Salisb. in Gebehard. III. Bolland. ad diem 8. Janu.

la punition divine. L'un étoit l'Evêque de *Friſingue* appellé *Nizon*, qui, à ce qu'on rapporte, avoit dit qu'il vouloit qu'on lui coupât la gorge, s'il ne faiſoit dépoſer *Leon*; & qui, dans ce moment-même, fut ſaiſi d'une ſi violente douleur à la gorge, qu'il mourut au bout de trois jours. L'autre étoit l'Archevêque de *Ravenne*, qui mourut auſſi ſubitement, ſi on en croit quelques Hiſtoriens: mais d'autres croyent que cela eſt arrivé l'année précedente, comme je l'ai dit.

Deux Evêques punis de Dieu.

Ce fut dans celle-ci, que l'Empereur donna l'Archevêché de *Ravenne* à un nommé *Henri*, qui ſucceda à cet autre Archevêque dont j'ai parlé, & qui ſe nommoit *Hunfrid*. Ce fut à cet *Henri* que *Pierre de Damien* écrivit un Livre, qui avoit pour titre *Gratiſſimus*, où il traite la Queſtion; Si ceux qui ont été ordonnez par des Simoniaques, doivent être réordonnez? *Pierre de Damien* le nie formellement. Il dit:

Wib. in vita Leon. IX. l. 2. c. 4. Rubeus l. 5. hiſt. Rav.

Si ceux qui ont été ordonnez par des Simoniaques doivent être réordonnez.

1. Que ce n'eſt pas l'Evêque, qui n'eſt que le Miniſtre, mais Dieu, qui conſacre.

2. Qu'il en eſt de même de l'Ordination, que du Batême, que l'on ne doit point réiterer quoiqu'il ſoit conferé par un mauvais Miniſtre.

3. Que pourvu que les Ordres ſoient adminiſtrez dans l'Egliſe Catholique, & que celui qui les donne, & celui qui les reçoit, ayent la Foi, le méchant eſt auſſi-bien ordonné par un mauvais Miniſtre, que le juſte l'eſt par un bon. Que les Ordinations faites par le Pape *Libere*, Hérétique & ſéditieux, ont été reconnues bonnes; qu'on n'a point caſſé ce qu'avoit fait le Pape *Vigile*, quoiqu'il fût un ſcélérat & un impie.

4. Qu'il y a trois Sacremens principaux dans l'Egliſe; le *Batême*, *l'Euchariſtie*, & *l'Ordre*. Que S. *Auguſtin* prouve du *Batême*, & *Paſchaſe* de *l'Euchariſtie*, que ces Sacremens ne ſont pas rendus meilleurs par de bons Miniſtres; ni plus mauvais, par de méchans. Que, quoique la queſtion n'ait pas encore été traitée à l'égard des *Ordinations*, on en doit raiſonner de la même maniere, ſuivant les principes de S. *Auguſtin*.

An. de N. S. 1052.

5. Il ajoute pluſieurs exemples, pour prouver que les Ordinations faites par de méchans Miniſtres, ſont valables, & qu'on ne doit point réordonner ceux qu'ils ont ordonnez; ce qu'il applique aux Simoniaques.

6. Il loue la conduite du Pape *Leon IX.* qui n'avoit impoſé qu'une pénitence de 40 jours à ceux qui avoient été ordonnez par des Simoniaques, ſans donner d'argent; & l'Empereur *Henri*, de s'être oppoſé à ce déréglement.

7. Enfin, il finit par une déclamation contre les Simoniaques.

Opuſc. VII. c. 2.

Quelques-uns rapportent auſſi à ce même tems, ou à l'année précedente, l'Ecrit de *Pierre Damien* à *Leon IX.* pour avoir ſa déciſion ſur les Clercs infectez des péchez abominables; nous en avons parlé ailleurs.

Le corps de S. Denys: s'il eſt à Ratisbonne ou en France.

Car. du Bois l. X. hiſt. Eccl. Pariſ. c. 5. T. VI. Alex. Nat. p. 407. Dublet. in hiſt. Monaſt. San.

Cette même année, *Baronius* rapporte la Bulle de *Leon IX.* qui déclare que le corps de S. *Denys* eſt à Ratisbonne, & non en France: mais la plupart doutent de cette Bulle; & il y a pluſieurs indices de ſuppoſition, qu'ont remarqué les Savans. Les François ſoutiennent qu'ils ont ce corps. Des gens fort ſenſez croyent que perſonne ne l'a, & qu'il eſt réduit en poudre; & il eſt très conſtant que la choſe ne vaut pas la peine qu'on ſe diſpute ſur ce ſujet. J'en ai parlé ailleurs.

Sur la fin de l'année, le Pape *Leon IX.* vint faire Noël avec l'Empe-

An. de N. S. 1052.

pereur, à *Wormes*; & il y eut une petite conteſtation entre lui & l'Archevêque de *Mayence*, auquel il falut que le Pape cedât à la fin.

Diony. Rigord. apud Duchesn. t. V. p. 18. a. 1053. Baron. Abb. Urſperg. Mab. Sec. 6. part. 2. p. 3. Chr. Sax. Fleuri p. 610. l. 59. ad h. a.

Voici comme on récite la choſe. On dit, que comme l'Archevêque officioit, après la premiere Oraiſon de la Meſſe, un de ſes Diacres chanta une Leçon, ſelon l'uſage de quelques Egliſes d'en chanter pluſieurs aux fêtes ſolennelles. Comme cet uſage étoit contraire à celui de Rome, quelques Romains, qui étoient auprès du Pape, lui perſuaderent d'envoyer défendre au Diacre de chanter. Le Diacre refuſa d'obeir; le Pape le lui défendit une ſeconde fois; mais le Diacre continua. Le Pape le fit appeller, & le dégrada ſur le champ. L'Archevêque de Mayence lui envoya redemander ſon Diacre; le Pape le refuſa. L'Archevêque ſouffrit cet affront, pour-lors; mais après l'Evangile & l'Offertoire, quand on vint au Sacrifice, l'Archevêque s'aſſit dans ſon Siege, & proteſta que ni lui, ni aucun autre n'acheveroit cet Office, ſi on ne lui rendoit ſon Diacre. Le Pape ſe rendit, & le lui renvoya revêtu de ſes ornemens, & le Prélat continua l'Office. Ainſi on eut ſujet d'admirer la fermeté de l'Archevêque à ſoutenir ſa dignité; & l'humilité du Pape, qui vit qu'il faloit ceder au Métropolitain dans ſa Province.

Cave p. 209. Epiſt. Synod. Concil. T. IX. p. 1068.

On parle de deux Conciles dans cette année. L'un ſe tint à *Limoges*, & c'eſt le III.; où *Iſterius*, élu pour Evêque de cette Ville, fut ordonné par le Métropolitain. L'autre à *Mantoue*, qui fut troublé par une ſédition populaire. Mais nous en parlerons l'année ſuivante.

Concile à Limoges & à Mantoue.

Hugues Evêque de *Langres* mourut auſſi cette année. Il étoit fils de *Gilduin* Comte de Breteuil, près de Beauvais, & frere de *Waleran*, Abbé de S. *Witon* de Verdun. Il avoit été Clerc de l'Egliſe de *Chartres*, & Moine de Clugny. Il fut fait Evêque de *Langres*, l'an 1031. & fut dépoſé par *Leon IX.* dans un Concile tenu à Rheims l'an 1049: mais il ſuivit ce Pape à Rome; & comme *Leon* tenoit un de ſes Synodes, *Hugues* entra dans l'Aſſemblée, nud, déchauſſé, tenant, d'une main tremblante, les verges dont il devoit être fouetté, & chantant l'Antienne de *l'Enfant prodigue*. Le Synode & le Pape lui rendirent les ornemens Epiſcopaux, à condition que l'Egliſe qu'il avoit offenſée, ou quelque autre, demandât ſon Miniſtere; mais il mourut à ſon retour.

Hugues Evêque de Langres meurt.

An. de N. S. 1052.

Dubin. Ce qu'il fit dans un Synode. *De Hug. teſt. apud Dacher. ad calcem Lanfranci. p. 67.*

Il a été, comme je l'ai dit dans l'annnée précedente, un des adverſaires de *Berenger*. Il lui adreſſe une Lettre, dans laquelle il expoſe ſon ſentiment de cette maniere. „ Vous „ aſſurez, *dit-il*, que le Corps de „ Jeſus-Chriſt eſt tellement dans le „ Sacrement, que l'eſſence & la „ nature du pain & du vin ne ſont „ point changées, & vous faites „ un corps intellectuel de ce corps, „ que vous dites qui a été crucifié; „ ce qui fait penſer que vous le „ croyez ſpirituel: & en cela vous „ ſcandaliſez l'Egliſe univerſelle, & „ vous offenſez Notre Seigneur, „ qui a fait voir que le Corps que „ vous dites être ſpirituel, étoit „ palpable. Au-reſte, ſi la nature „ & l'eſſence du pain & du vin demeurent réellement après la conſécration, on ne peut pas dire „ qu'il y ait aucun changement véritable; & ſi le Corps de J. Chriſt „ n'y eſt qu'en idée & en vertu, on „ pourroit dire de même, qu'il eſt „ dans le Batême & dans les autres „ Sacremens ". Enſuite il entreprend de prouver par des exemples, que le changement du pain & du vin

Il a écrit contre Berenger. *BB. PP. p. 417. T. XVIII.*

An. de N. S. 1052.

vin au Corps & au Sang de J. Chriſt, eſt réel & véritable; & qu'encore qu'on ne puiſſe pas le concevoir, il faut le croire. Il ajoute, que le Corps de J. Chriſt nous eſt donné ſous la forme du pain & du vin, parce que s'il paroiſſoit chair & ſang, les hommes en auroient de l'horreur, & ne pourroient pas le manger. M. *Dupin* a raiſon de dire, que le diſcours de cet *Hugues* eſt obſcur, plein de ſubtilitez, & de termes ſcholaſtiques.

Le ſavant *Baluze* rapporte à cette année, une Donation faite par un Evêque à un Chanoine, qui avoit femme & enfans; & il remarque, que dans ce tems-là pluſieurs Chanoines étoient mariez. Un Auteur qui a fait l'Hiſtoire du Comte de Barcelone, dit que *Guiſlabert* Chanoine de Barcelone, & qui en fut depuis Evêque, avoit eu une femme & des enfans. *Victor III.* au commencement du Ch. III. de ſes Dialogues, dit que les Prêtres & les Diacres prenoient des femmes, comme les Laïques. On peut recueillir cela encore de l'Epitre 149. d'*Yvon* de Chartres. Le P. *Pagi* dit, que cent ans auparavant, dans pluſieurs lieux de la France, de l'Italie, de l'Angleterre, & de l'Allemagne, le Célibat n'étoit pas gardé par les Evêques & les Prêtres; & *Orderic* rapporte, que *Robert* Archevêque de Rouen, frere de *Richard II.* Comte de Normandie, avoit une femme & trois enfans; & on ne voit point, ni que le Pape, ni aucun autre l'ait repris pour ce mariage; ni que *Fulbert* Evêque de *Chartres*, qui étoit ami intime de *Robert*, s'en ſoit plaint. Nous en verrons d'autres exemples dans la ſuite.

Eccléſiaſtiques mariez. *Balus. l. 4. Marc. Hiſp. Franc. Didac. l. 2. hiſt. Com. Barcin. c. 36.*

Order. l. 5. p. 566. Gemmetic. l. 8. c. 17.

La Reine *Emma* mourut dans cette année, & l'Imperatrice accoucha d'un fils, qui fut nommé *Conrad*.

Emma Reine meurt. *Hoved. Ingulph. Wigorn. Herm.*

L'Angleterre fut ſur le point d'avoir une guerre civile des plus cruelles. Le Comte *Godwin*, qui s'étoit banni lui-même, voyant qu'il n'y avoit point de ſureté pour lui, y revint cette année avec des troupes conſiderables, & il allarma tout le Royaume par les deſcentes qu'il fit dans les Provinces de *Kent* & de *Suſſex*; en même tems que *Griffin* Prince de *Southwalles* fit une irruption dans la Province de *Hereford*, & que les deux fils de *Godwin* pillerent les Provinces de *Sommerſet*, de *Dorcheſter* & de *Devon*. *Godwin* étoit ſi fort aimé, qu'on devoit craindre un ſoulevement géneral. On avoit pouſſé des acclamations, à ſon arrivée; ſa Flotte avoit penſé ſurprendre celle du Roi à *Sandwich*; & étant entré dans la Tamiſe, il vint mouiller juſques ſous les remparts de *Londres*, à la vue des Galeres & des Vaiſſeaux du Roi. On dit qu'il s'aboucha même avec les principaux bourgeois de la Ville, & qu'il leur perſuada la juſtice de ſa cauſe. Le Roi & ſon Conſeil, pour éviter une revolte génerale, voulut hazarder un combat; mais on crioit de tous côtez, qu'on épargnât le ſang des Anglois; de ſorte qu'on s'aſſembla pour travailler à un accommodement. *Godwin* & ſes fils, à la reſerve de *Swenon*, rentrerent dans les bonnes graces du Roi, & on deſarma de part & d'autre. On dit que *Swenon* ſe condamna à aller faire le voyage de Jeruſalem, à pieds nuds, & à en revenir; & que dans une Ville de *Lycie* il mourut; quoique d'autres eſtiment qu'il fut tué par les *Sarraſins*.

An. de N. S. 1052.

Guerre civile en Anglet. *Larrei. p. 216.*

Halinard Archevêque de *Lyon* mourut à Rome, de poiſon. Il étoit né en Bourgogne, & de Chanoine de *Langres*, il devint Moine à S. *Benigne* de *Dijon*, ſous l'Abbé *Guillaume*, qui le fit Prieur, & après la mort

Halinard meurt.

An. de N. S. 1052.

mort duquel il fut élu Abbé. Il a été aimé de *Robert* & *Henri*, Rois de France, de *Conrad* & *Henri*, Empereurs. Il avoit eu de la peine à ſe réſoudre à accepter la Prélature de l'Egliſe de *Lyon*; mais le Pape *Gregoire VI.* lui ordonna abſolument de le faire. Il ſe fit extrêmement aimer des Romains, pour ſon affabilité & ſon éloquence. Il prenoit l'accent de toutes les Nations qui parloient Latin. Comme il avoit beaucoup de douceur & des manieres inſinuantes, il ſervoit au Pape de Médiateur pour traiter la paix avec les Normans. Un poiſſon empoiſonné, dont il mangea, lui donna la mort le 29. de Juillet 1052. après avoir tenu ſept ans le Siege de *Lyon*. Son ſucceſſeur fut *Philippe*, premier du nom.

Cette année, le Pape & le Roi confirmerent & autoriſerent la fondation de l'Abbaye de la *Cheſe-Dieu* en Auvergne, dont le Fondateur fut *Robert* fils d'un *Geraud* que l'on croyoit être de la famille de S. *Geraud* d'Aurillac. On dit que ce *Robert* s'étant retiré au Mont nommé *la Cheſe-Dieu* l'an 1043, y conſtruiſit un Monaſtere. Que là, non ſeulement il inſtruiſoit ſes compagnons; mais encore, qu'il apprivoiſoit les eſprits ſauvages des habitans du lieu. Que *Leon* Pape ayant appris la ſainteté de ce *Robert*, non ſeulement il confirma par des Décrets Apoſtoliques ce que faiſoit ce Religieux; mais que cette année il établit *Robert* Abbé de la Cheſe-Dieu, quoiqu'il refuſât cet honneur. C'eſt ce que nous liſons dans ſa Vie, que nous a donnée *Marbodus* Archevêque d'Angers, & enſuite de Rennes, dans les Actes de *Bolland.* au 24. d'Avril, & dans le Siecl. VI. Bénéd. Part. 2. M. *Baluze* nous a donné la Bulle du Pape *Leon*, & la Patente du Roi de France, qui érige le Monaſtere en Abbaye, dans ſon Appendice aux Epitres de *Loup Servat*, p. 524.

An. de N. S. 1052.

L'an 1053. de N. S. Le 12. de Conſtantin Le 15. de Henri Empereur. Le 23. de Henri Roi de France. Le 5. de Leon IX. Indict. VI.

Leon part de l'Allemagne.

LEon quitta l'Allemagne, après avoir obtenu de l'Empereur du ſecours contre les Normans. Le Pape prétendoit que les Provinces dont ils s'étoient emparez, appartenoient à l'Egliſe Romaine; que les Grecs Iconoclaſtes ayant mérité de les perdre à cauſe de leur Héréſie, & en ayant été chaſſez, elles devoient être réunies au Domaine de l'Egliſe. Les Normans ayant ſu que *Leon* leur vouloit faire la guerre, lui envoyerent faire des ſoumiſſions. Ils vouloient bien faire hommage de ces Provinces au Pape: mais ils demandoient, que puiſqu'ils les avoient conquiſes par leur valeur & par la force de leurs armes, ils en euſſent la jouïſſance; & ils faiſoient ſouvent pluſieurs deſordres dans les pais qui touchoient ce qu'ils occupoient. Le Pape ne daigna pas les écouter, & leur déclara la guerre. Mais avant que de la faire, il tint un Concile à *Mantoue*, que quelques-uns mettent à l'an 1052. & d'autres à cette année. Pendant que le Concile ſe tenoit, il y eut une ſédition, & pluſieurs perſonnes attroupées vinrent faire grand bruit de-

Déclare la guerre aux Normans.

Herman. Contr. Concile à Mantoue. *Wibert. in vita S. Leonis l. 11. c. 8.*

An. de N. S. 1053.

devant la Baſilique, où étoient les Peres du Concile, & ſe jetterent ſur ceux qui étoient à la ſuite du Pape & de ſa maiſon. *Leon* ſe leva de ſon ſiege, & ſe préſenta à la porte, pour arrêter le tumulte; mais ſa préſence n'arrêta point ces furieux: ſans aucun reſpect pour ſa dignité, on tuoit ceux qui, ſans armes, ſe refugioient vers le Pontife, & il s'en falut peu qu'il ne fût bleſſé. Ce deſordre interrompit les ſéances du Concile. Cependant, la clémence du Pape fut ſi grande, qu'au-lieu d'excommunier ces ſéditieux, il leur donna l'abſolution.

Henſch. in Comm. prav. ad Vitam S. Leonis n. 23.

On dit qu'il y eut une autre ſédition à Mantoue, ſur ce que *Leon*, qui y étoit venu pour y adorer le Sang de J. Chriſt, avoit voulu le faire porter à Rome. Que le peuple s'y étant oppoſé, il avoit loué leur zéle, & avoit fait la Dédicace de l'Egliſe de S. *André*, qui n'étoit pas encore achevée, où l'on diſoit qu'on avoit trouvé ce Sang; & ayant reçu avec beaucoup de reſpect une petite portion de ce précieux Tréſor, qui eſt aujourd'hui gardée dans l'Egliſe de S. *Jean de Latran*, il avoit remis le reſte, avec le Corps de S. *Longin*, dans le lieu qui leur avoit été préparé; & que l'Evêque *Conon* les fit cacher ſous terre, de peur que les Barbares, qui pourroient faire des incurſions, ne les enlevaſſent. C'eſt ce que rapporte *Hippolyte de Doneſm:* mais puiſque d'autres Hiſtoriens atteſtent que le Sang de J. Chriſt (choſe dont on peut douter ſans courir riſque de ſon ſalut) fut trouvé ſous *Leon III.* l'an 804, ou l'éponge trempée dans ce ſang, qui avoit été enterrée par *Longin*; il faut croire, ou que cet *Hippolyte* s'eſt trompé, ou que ce prétendu Sang, qui avoit été caché ſous *Leon III.* avoit été trouvé ſous *Leon IV.*

Enſuite, le Pape étant venu à Rome, y tint un Concile, où *Sigebert* prétend que *Gerard* Evêque de Toul fut canoniſé, & que l'on y termina la conteſtation qui étoit entre les Egliſes de *Grado* & d'*Aquilée* pour le droit de Métropole. Mais d'autres eſtiment que *Sigebert* s'eſt trompé, & que ce ne fut pas dans ce Synode que ſe fit cette Canoniſation, & que ſe termina ce different; mais dans un autre Synode tenu l'an 1050, comme je l'ai dit ailleurs. Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain qu'après que le Synode eut décidé ce different, le Pape *Leon* écrivit une Lettre aux Evêques des Provinces de *Veniſe* & d'*Italie*, comme je l'ai remarqué à l'année 1050, où il leur fit ſavoir, que *Dominique* Patriarche de *Grado*, ou de la nouvelle *Aquilée*, s'étoit préſenté à un Concile de Rome, dans lequel il avoit été ordonné que la Ville de *Grado* ſeroit à perpétuité la Métropole de Veniſe & d'Italie, & que l'Evêque de *Forojulio*, ou de l'ancienne *Aquilée*, n'étendroit pas ſa juriſdiction hors de la Lombardie, ſuivant le Privilege de *Gregoire II.* & la retractation de *Gregoire III.* Et il ordonna à ces Evêques, d'obeir au Patriarche de Grado, comme à leur Métropolitain.

An. de N. S. 1053.

Concile IV. de Rome ſous Leon IX. *Concil. T. IX. p. 1071. Pagi. p. 193.*

Henſch. in Comm. prav. ad vitam S. Leonis num. 23.

Il y en a qui croyent que ce Concile en particulier ſe tint à l'occaſion des Grecs qui vouloient qu'on ſe ſervît du pain levé; dont nous allons bientôt parler.

Voy. Pagi. Leon va au Mont Caſſin. *Herm. Contr. p. 145. Dup. Bar. Leo Oſti. l. 2. c. 88. Lamb. Schaf. 161.*

Enſuite le Pape vint au *Mont-Caſſin*, pour ſe recommander aux prieres des Religieux de ce Monaſtere, qui le prierent auſſi de leur reſtituer le Monaſtere de Saint *Etienne* qui leur appartenoit, à ce qu'ils diſoient; ce qu'il leur accorda.

Après cela, *Leon* marcha contre les *Normans*, qui défirent ſes troupes, & le firent priſonnier. Le des-

An. de N. S. 1053.

Sigebert à l'an 1050. Malat. l. 1.

Leon marche contre les Normans, il eſt battu & fait priſonnier, conduit à Benevent.

deſeſpoir leur donna du courage: car ils n'avoient pas ſeulement du pain, & ils coupoient les blez tout verts, pour les faire rôtir, & les manger ainſi. Ils en uſerent très bien avec *Leon*; & l'ayant traité avec beaucoup de reſpect, ils le conduiſirent à *Benevent*, où il demeura aſſez longtems, & d'où ils le renvoyerent, ſans rien exiger de lui pour ſa rançon, accompagné d'un nombreux cortege. On dit, qu'en recompenſe, il leur donna toutes les Terres qu'ils avoient conquiſes, & celles qu'ils pouvoient encore conquérir ſur les Grecs & ſur les Sarraſins, s'en reſervant néanmoins la Souveraineté.

Lettre de Pierre de Damien ſur ce que Leon alla à la guerre.

Herman Contract dit que ce Pape fut battu, parce qu'il ne convenoit pas à un Pontife d'aller ainſi à la guerre; & *Pierre de Damien* l'en blama beaucoup, & de ce qu'il ſe trouvoit en perſonne à la tête de ſes Armées. Ce fut dans une Lettre qu'il écrivit à l'Evêque de *Fermo*, où il fait voir; Que rien n'eſt plus contraire à l'eſprit de l'Egliſe, qui ne reſpire que la paix, & qui pardonne tout, que la guerre & la vengeance; ni rien de plus éloigné de la vie que J. Chriſt a menée ſur la Terre, & qu'il a propoſée pour exemple à ſes Diſciples, auxquels il a appris à ſouffrir avec patience, & non pas à ſe venger avec violence; & qu'enfin, la difference qu'il y a entre la Puiſſance *Royale*, & la *Sacerdotale*, eſt, que le Roi ſe ſert des armes materielles; & le Prêtre, du glaive ſpirituel, qui eſt la Parole de Dieu; Que *n'ayant jamais été permis de prendre les armes pour la défenſe de la Foi, il l'eſt encore moins de les prendre pour des biens temporels & paſſagers; & que ſi les Saints n'ont jamais fait mourir les Hérétiques ni les Idolatres, mais ont plutôt ſouffert eux-mêmes la mort; encore moins un fidele peut-il tuer, pour la perte des biens qu'on doit mépriſer, un autre Fidele, qui a été racheté du ſang de J. Chriſt.* Il rapporte enſuite l'exemple d'un Abbé de France, qui ne voulut point oppoſer la force & la violence à un grand Seigneur, qui le venoit attaquer avec des gens armez; mais alla au-devant de lui avec ſes Moines, ſans armes, faiſant porter la Croix devant eux. Cette action étonna fort ce Seigneur, & tous ſes gens; & au-lieu de maltraiter cet Abbé & ſes Moines, ils leur demanderent pardon, & ſe jetterent à leurs pieds. Il dit que ſi on lui objecte, que S. *Leon* (c'eſt de *Leon IX.* qu'il parle, & non de *Leon I.*) s'eſt mêlé de la guerre, il répondra, que comme S. *Pierre* n'a pas eu la Primauté pour avoir renié J. Chriſt, ni *David* le don de Prophétie pour ſon adultere; de même il ne faut pas eſtimer le bien ou le mal, par le mérite des perſonnes, mais conſiderer les actions en elles-mêmes. Que S. *Gregoire*, qui a tant ſouffert de pillages & de violences de la part des Lombards, ne leur a jamais fait la guerre. Que S. *Ambroiſe* n'a point attaqué les Ariens, quoiqu'ils le perſécutaſſent cruellement. Que l'on n'a pas d'exemple, qu'aucun des Saints Evêques ait pris les armes. Qu'enfin, les Cauſes pour les affaires Eccléſiaſtiques, doivent être jugées, ou par les Loix, ou par les jugemens des Evêques; & qu'il ne faut pas, à la honte des Eccléſiaſtiques, vuider par la force, ce qui doit être décidé dans les Tribunaux de la Juſtice, ou par les ordonnances des Evêques.

An. de N. S. 1053.

Hiſtoire d'un Abbé, qu'on attaquoit à main armée.

Dans cette Lettre il y a des choſes que bien des gens condamnent, mais que pluſieurs approuvent auſſi.

1. Que rien n'eſt plus contraire à l'eſprit de l'Egliſe, que la guerre & la vengeance.

An. de N. S. 1053.

2. Qu'il n'a jamais été permis de prendre les armes pour la défenſe de la Foi.

3. Que les Saints n'ont jamais fait mourir les Hérétiques.

4. Que les Cauſes pour les affaires Eccléſiaſtiques peuvent être jugées par les Juges ſéculiers, ſuivant les Loix.

5. Qu'il ne faut pas faire attention, ſi c'eſt un Pape qui fait quelque choſe, mais à l'action même.

Pour le Cardinal *Baronius*, il ſoutient fortement le Pape dans cette occaſion. Il dit, qu'on a toujours taxé d'Héréſie ceux qui ne vouloient donner qu'un glaive ſpirituel à l'Egliſe; il cite une Lettre de *Gregoire IX.* & ce que dit *Boniface VIII.*

Extrav. de Major. & obed. c. 1.

Il dit que *Leon* accompagna bien l'Armée; mais qu'il attendoit le ſuccès du combat, dans une Place forte, où il fut aſſiegé. Chacun examinera, s'il lui plait, lequel des deux Cardinaux a le mieux raiſonné.

J'ajouterai ſeulement ici, que *Bennon* nous aſſure que *Leon* avoit entrepris cette guerre, par le conſeil & à la ſuggeſtion de *Benoit* & d'*Hildebrand*, & que ce furent eux qui le livrerent aux Normans.

Comme *Leon* étoit à Benevent, où il demeura depuis le mois de *Juin* de l'an 1053. juſqu'au 12. du mois de Mars de l'an 1054; il reçut une Députation de *Pierre* Patriarche d'*Antioche*, qui, après ſa création, envoya au Pape ſa profeſſion de Foi. Le Pape lui récrivit, & le félicita de ſa nouvelle Dignité. Il lui découvrit les prérogatives de l'Egliſe de Rome, diſant, que c'eſt pour S. *Pierre* ſeul que J. Chriſt a prié que ſa Foi ne défaillit point. Il l'exhorta de conſerver le troiſieme rang parmi les Patriarches; il approuva la formule de Foi qu'il lui avoit envoyée, & lui en renvoya une ſemblable, où il ne compte que 7 Conciles Généraux. Il lui fit connoitre, qu'il ſouhaitoit que l'Egliſe Latine & l'Egliſe Greeque fuſſent bien unies, & qu'il ne tiendroit pas à lui que cela ne fût. Il approuva ſon élection, pourvu, *dit-il*, que vous ne l'ayez pas obtenue d'une maniere contraire aux Sacrez Canons.

Lettre de Pierre Patriarche d'Antioche à Leon IX. *Leo Ep. 5. T. III. Epi. R. Pontif. Baron.* Réponſe du Pape Leon. *Si eam ſedem aut Neophytus, aut Curialis, aut digamus, vel pretio, vel aliquo alio modo ſacris Canonibus contrario non obtinuiſſet.*

Quoique le Pape eût tiré de la Lettre du Patriarche d'*Antioche* quelque eſperance de réunion entre les Latins & les Grecs, il ne fut pas bien longtems dans cette penſée.

Michel Cerularius Patriarche de Conſtantinople écrivit en ſon nom, & au nom de *Leon* Archevêque d'*Acride* & de toute la Bulgarie, à *Jean* Evêque de *Trani* dans la Pouille, afin qu'il la communiquât au Pape, & à toute l'Egliſe d'Occident.

Lettre de Michel Cerularius contre les Latins. *Baron. Dupin. Wib. in vita S. Leonis l. 2. c. 5.*

Dans cette Lettre il reprenoit les Latins;

1. De ce qu'ils ſe ſervoient du *Pain azyme*, dans la célebration des Saints Myſteres.

2. De ce qu'ils jeûnoient les Samedis du Carême.

3. De ce qu'ils mangeoient du ſang des animaux, & des viandes étouffées.

4. De ce qu'ils ne chantoient pas *Alleluja* dans le Carême.

Il faut que ce *Cerulaeius* eût un petit génie; car on ne peut pas raiſonner plus pitoyablement qu'il fait. Les raiſons qu'il apporte, ſont pour la plupart ſi ridicules, qu'il eſt étonnant qu'un Patriarche eût ſi peu de mérite; à moins que l'on ne lui faſſe dire, dans la Verſion qu'on a donnée de ſa Lettre, diverſes choſes qu'il n'a point dites, pour le rendre plus ridicule.

Il y avoit encore d'autres differends entre les Latins & les Grecs, comme, ſur la Proceſſion du S. Eſprit, & ſur ce que les Latins faiſoient couper leurs barbes, & mangeoient dans le Carême, du beurre, du

An. de N. S. 1053.

du fromage, & des poiſſons; & de ce qu'ils buvoient du vin.

Michel Cerularius fait fermer les Egliſes des Latins.

Michel Cerularius ne ſe contenta pas d'écrire des Lettres contre les Latins; mais il fit fermer les Egliſes des Latins qui étoient à Conſtantinople, & ôter à tous les Abbez & les Religieux Latins, qui ne voulurent pas renoncer aux Cérémonies de l'Egliſe Romaine, les Monaſteres qu'ils avoient dans cette Ville.

La Lettre de *Michel* fut portée en Italie par un Officier de l'Empereur *Conſtantin Monomaque*, pour y aller faire un Traité avec le Pape contre les Normans. Elle fut communiquée au Cardinal *Humbert*, Evêque de Ste. *Rufine*, qui ſe trouva à Trani. Ce Cardinal la traduiſit en Latin, & en envoya une copie au Pape.

Leon écrit à Cerularius & à Leon d'Acride. *Ep. 1. T. III. Ep. Pontif. T. IX. Concil. P. 949.*

Ce Pape récrivit une Lettre à *Cerularius*, & à *Leon* d'*Acride*. Il la commence par le Cantique des Anges: *En Terre paix*, &c. & par ce que diſoit Jeſus-Chriſt, dites, *Paix vous ſoit*, &c.

1. Dans cette Lettre, il releve la dignité de l'Egliſe de Rome, fondée par S. *Pierre*.

2. Il dit, que c'eſt elle qui a confondu toutes les Héréſies, & confirmé toutes les Egliſes.

3. Il compte juſqu'à 90 Héréſies nées dans les Egliſes de Grece, entre leſquelles il met la préſomption de *Jean le Jeûneur*, qui prit la qualité de Patriarche œcuménique.

4. Il défend, non-ſeulement l'Autorité ſpirituelle des Papes; mais encore leur Souveraineté temporelle, qu'il fonde ſur la Donation *ſuppoſée* de l'Empereur *Conſtantin*. Il dit, que l'Empereur *Conſtantin* ne trouvant pas juſte que celui à qui Dieu a donné l'Empire du Ciel, fût ſujet à l'Empire de la Terre, accorda à S. *Sylveſtre* & à ſes ſucceſſeurs, non ſeulement la Puiſſance & la Dignité Imperiale, mais les Ornemens & les Officiers convenables.

An. de N. S. 1053.

5. Il reproche aux Grecs le Concile de Conſtantinople ſous *Conſtantin Copronyme*, & l'affaire de *Photius*.

6. Il leur fait honte, de ce qu'au mépris des Canons du Concile de Nicée, ils ont mis des Eunuques ſur le Siege Patriarchal de Conſtantinople. Le P. *Mabillon* dit même, qu'il avoit reproché à *Cerularius*, qu'on diſoit qu'une femme avoit tenu ce Siege; d'où le P. *Mabillon* conclud, que la *fable de la Papeſſe Jeanne* n'avoit pas été encore inventée, puiſque le Pape n'auroit pas oſé faire ce reproche.

7. Il dit que l'Egliſe de Rome eſt auſſi ancienne que le Chriſtianiſme, & qu'elle a ſouffert toutes les perſécutions.

8. Mais que l'Egliſe de Conſtantinople eſt nouvelle, née dans les délices. Que l'Egliſe de Rome eſt la Mere; & l'Egliſe de Conſtantinople, la Fille. Qu'ainſi, celle-ci doit reſpecter l'autre, & ne la payer pas d'ingratitude.

9. Il ſe plaint de leur cruauté à faire fermer les Egliſes des Latins, & de ce qu'ils ont ôté les Monaſteres aux Moines & aux Abbez, juſqu'à ce qu'ils embraſſaſſent les uſages Grecs.

10. Il fait voir la moderation de l'Egliſe de Rome, qui ne troubloit point les Monaſteres ni les Egliſes Grecques, qui étoient hors de Rome, & dedans; & qui ne les empêchoient point de vivre ſelon la tradition de leurs Peres.

11. Il s'étend ſur la préſomption des Patriarches de Conſtantinople, & ſur la dignité de l'Egliſe de Rome.

12. Il reproche à *Michel*, que de ſimple Lai, il étoit parvenu à la Dignité Patriarchale, qu'il occupoit avec beaucoup d'orgueil.

An. de N. S. 1053.

13. Enfin il lui montre, qu'il eſt peu raiſonnable de vouloir prendre pour prétexe de ſa ſéparation d'avec les Latins, l'uſage des pains ſans levain; puis que l'Egliſe Romaine, non ſeulement ſouffroit que les Grecs gardaſſent leurs coutumes dans Rome même, où ils avoient des Egliſes & des Monaſteres; mais auſſi, qu'elle les exhortoit à les obſerver.

Il finit ſa Lettre en diſant, que ſi on ne ſe repent, il répondra au fou ſelon ſa folie; qu'on ne cuira pas le chevreau dans le lait de ſa mere, mais qu'on frottera ſa gale avec du vinaigre & du ſel; parce, dit-il, qu'il faut couper ce qu'on ne peut guérir avec une main douce: *Si ton pied ou ta main te ſcandaliſe, coupe les.*

Nous verrons l'effet que produiſit cette Lettre, dans l'année ſuivante.

Lettre de Leon à Thomas Evêque d'Afrique, ſur la dignité de l'Egliſe de Carthage. *Ep. 3. Baron.*

Quelques-uns croyent que cette année auſſi, le Pape *Leon* répondit à *Thomas* Evêque d'Afrique, qui l'avoit conſulté ſur la Dignité de l'Egliſe de *Carthage*: mais comme elle eſt datée de l'Indiction VII. il paroit que ce fut l'année ſuivante.

Le Pape lui témoigne la douleur qu'il a d'apprendre par ſa Lettre, que l'Egliſe d'Afrique, où il y avoit autrefois tant d'Evêques, qu'on lit dans les Canons qu'il s'en trouva juſqu'à 205 dans un Concile de Carthage, étoit réduite à 5 Evêques, qui n'étoient pas même en bonne intelligence; & il s'écrie avec le Prophete *Amos*; *Eternel, ceſſe; comment ſe releveroit Jacob, car il eſt ſi petit?*

Amoſ. VII. Concil. T. IX. p. 972.

Il le loue enſuite, de ce qu'il s'eſt adreſſé à l'Egliſe de Rome pour réſoudre ſes difficultez.

Il lui déclare, que l'Evêque de *Carthage* eſt le premier Archevêque & Métropolitain de toute l'Afrique; & que l'Evêque de *Gommi*, dont il lui a écrit, ne doit point entreprendre de conſacrer les Evêques, de les dépoſer, d'aſſembler de Concile Provincial, ni de rien faire, ſi ce n'eſt ce qui regarde ſon Dioceſe, ſans le conſentement & & la permiſſion de l'Archevêque de Carthage.

Enfin il l'avertit, qu'on ne peut aſſembler de Concile général, ni juger définitivement des Evêques, ſans l'autorité du Saint Siege; paree qu'encore qu'il ait été *prononcé de tous les Apotres*, Tout *ce que vous lierez ſur la Terre*, &c. cela a été dit nommément à S. *Pierre*.

Ce même Pape écrivit une autre Lettre à deux autres Evêques d'Afrique, appellez *Pierre* & *Jean*, auxquels il fait la même réponſe touchant l'Archevêque de Carthage & le jugement des Evêques; & il y ajoute quelques Extraits des fauſſes Décrétales ſur l'inſtitution des Métropolitains.

Swein Roi de Dannemarc, pour empêcher que ſes Egliſes ne fuſſent ſoumiſes à l'Evêque de *Hambourg*, demanda au Pape qu'il érigeât un Archevêché en Dannemare. L'Evêque de *Hambourg* demanda auſſi au Pape, que ſon Evêché fût érigé en Patriarchat, afin que, quand même les Egliſes de Dannemarc auroient un Archevêque, elles fuſſent toujours ſoumiſes à ſa direction. Mais le Pape mourut, avant que cette affaire fût vuidée.

L'Empereur d'*Orient* envoya une puiſſante Armée contre ces peuples, qui ſont appellez *Patzinaques*, ou *Pazzinaciens*, dont nous avons parlé ailleurs; mais il y fut cruellement battu. Il leva une plus grande Armée: cela épouvanta ces Nations, qui demanderent la paix, & qui l'obtinrent pour trente ans.

Cet Empereur fut en danger d'être tué par *Romain Boila*, qui avoit fait une conſpiration contre lui, qu'il auroit exécutée facilement, paree qu'il étoit fort aimé du Prince; mais il fut découvert.

L'Imperatrice *Zoé* mourut, & l'Em-

An. de N. S. 1053.

Lettre de Leon à deux autres Evêques d'Afrique. *Concil. T. IX. p. 973.*

Swein Roi de Dannemarc demande qu'on érige un Archevêché en Dannemarc, & l'Evêque de Hambourg demande que ſon Evêché ſoit érigé en Patriarchat.

L'Empereur d'Orient envoye une Armée contre les Patzinaciens; battu, il leur accorde la paix.

Il penſa être tué. *Zon. t. 17. n. 27. p. 259.*

Zoé l'Imperatrice meurt.

An. de N. S. 1053.

l'Empereur en fut fort affligé. Il la comparoit aux Anges; & sous prétexte qu'il vit sortir de son monument des champignons, à cause de l'humidité du lieu, il disoit, que cela signifioit qu'elle avoit été reçue dans l'assemblée des Anges.

Pour se consoler de sa perte, il prit une Concubine, fille du Prince *Alanus*, qui étoit en ôtage; & l'ayant fait venir au Palais, il l'appella *Auguste*; il lui fit donner des Gardes, & il l'auroit appellée Imperatrice, s'il n'eût craint *Theodora*.

Henri chasse Conrad Duc de Baviere de sa Duché.

Conrad Duc de Baviere eut quelque dispute avec l'Evêque de Ratisbonne. L'Empereur en jugea. Mais le Duc n'ayant pas voulu se tenir au jugement de l'Empereur, l'Empereur, irrité de ce refus, le chassa de sa Duché, & le contraignit de s'enfuir en *Hongrie*; ce qui causa de grands mouvemens dans la suite.

Le transport du corps de S. Isidore de Seville.

Les Historiens Espagnols rapportent à cette année, le transport du corps de S. *Isidore* de *Seville* à *Leon*, & plusieurs miracles qu'on dit qui arriverent dans le chemin, dont il est permis de douter. Mais *Sandoval* dit que cela arriva l'an 1063. Indict. I. Voici comme on récite la chose.

Bolland. ad IV. April.

Ferdinand Roi de Leon, surnommé *le Grand*, ayant assemblé une grande Armée, vint faire un grand dégât dans l'Andalousie & dans le Portugal. Comme il eut ravagé les Terres des Barbares, & qu'il eut brûlé plusieurs Hameaux & Bourgs,

Benabet Roi de Seville veut être reçu entre les vassaux de Ferdinand.

Benabet Roi de Seville, Mahometan, lui vint au-devant avec de grands présens, le suppliant de le laisser en paix, de ne ravager point son Royaume, & de le recevoir comme les autres Rois d'Espagne, au nombre de ses Vassaux. *Ferdinand* prit conseil de ses sages Ministres, qui lui conseillerent de recevoir les présens du Prince Barbare, & d'écouter ses propositions; mais de lui demander le corps de *Justa*, qui, à *Seville*, avoit reçu la Couronne du *Martyre* & de la *Virginité*; pour le faire transferer à Leon.

An. de N. S. 1053.

Le Roi Payen, par le conseil de ceux de sa Cour, répondit aux Ambassadeurs de *Ferdinand*, qu'il ne pouvoit pas leur accorder leur demande; mais qu'il leur permettoit de chercher ce corps, & de l'emporter, s'ils le trouvoient. *Albitus* Evêque de Seville eut alors, dit-on, une vision de S. *Isidore*, qui lui commanda de laisser le corps de la Sainte Vierge, & d'emporter le sien; ce qui fut exécuté. *Albitus* étant mort, les Ambassadeurs emporterent le corps de S. *Isidore* à *Leon*, où il fut reçu par le Roi *Ferdinand*, & par toute la Cour, avec de grandes acclamations. Cet *Isidore* étoit mort l'an 636. après avoir gouverné l'Eglise de Seville pendant 40 ans. Il étoit petit-fils de *Theodoric* Roi d'Italie, & il a composé des ouvrages sur toute sorte de sujets.

Concile à S. Denys. *Duchêne hist. Franc. T. V. p. 18. Conciles T. IX. p. 1069.*

On parle d'un Concile qui fut tenu à S. *Denys*, où les Reliques de ce Saint, à ce qu'on dit, furent reconnues & découvertes; chose dont on peut douter, aussi-bien que des visions d'*Albitus*, sans risquer son salut.

Le Comte Godwin fait chasser du Royaume ses ennemis.

Dans l'Angleterre, le Comte *Godwin*, rétabli, travailla à chasser du Royaume les Auteurs de son Exil. *Robert* Archevêque de Cantorberi, *Guillaume* Evêque de Dorchester & de Londres, & *Ulfe* Evêque de Lincolne, tous trois Normans, furent contraints de repasser la mer.

Chronique de S. Wandrille.

La *Chronique de S. Wandrille*, dans le Diocese de Rouen, va jusqu'à cette année. Elle est au 3. Tome du Spicilege de *Dacheri*.

L'an

An. de N. S. 1054.

An. de N. S. 1054.

L'an 1054. de N. S. Le 1. de Theodora. Le 16. de Henri Empereur. Le 24. de Henri Roi de France. Le 6. de Leon IX. Indiction VII.

Le Patriarche & l'Empereur Grec écrivent à Leon pour procurer l'union des deux Egliſes. *Baron. Leo Oſt. l. 2. c. 89.*

MIchel *Cerularius* ayant reçu la Lettre de *Leon*, ſoit qu'il voulût paroître deſirer la paix & l'union; ou que *Conſtantin*, qui avoit beſoin du Pape & de l'Empereur *Henri* contre les *Normans*, qui étoient ſur le point de prendre tout ce qui lui reſtoit en Italie, l'obligeât à diſſimuler pour quelque tems; écrivit au Pape, pour le ſupplier de donner la paix à l'Egliſe; & l'Empereur Grec lui écrivit auſſi, pour lui témoigner qu'il vouloit procurer l'union des deux Egliſes. Cela arriva ſur la fin de l'année précedente.

Leon envoye trois Légats à Conſtantinople.

Leon, qui ſouhaitoit avec paſſion cette réunion, parce qu'il vouloit ſe fortifier contre les Normans de la *Pouille*, envoya cette année trois Légats à Conſtantinople; *Humbert* Cardinal, & Evêque de Blancheſelve; *Frideric* Cardinal-Diacre, & Chancelier de la Sainte Egliſe, frere de *Gothelon* Duc de la Baſſe Lorraine, & qui trois ans après fut élu Pape ſous le nom d'*Etienne X.*; & *Pierre* Archevêque d'Amalphi. Il les chargea de Lettres pour l'Empereur, & pour le Patriarche.

Ep. 7. Leon tom. 3. ep. Rom. Epiſ. Lettre de Leon à Conſtantin. *2. Cor. V. Ep. 2. II. Concil. T. IX. p. 981.*

Dans la Lettre qu'il écrivoit à l'Empereur *Conſtantin Monomaque*, il loue fort ce Prince, de ce qu'après une ſi longue diſcorde, il recherche & demande la paix; & de ce qu'il parle à peu près comme S. *Paul*, qui diſoit: *Nous ſommes Ambaſſadeurs pour Chriſt, & nous vous exhortons, comme ſi Dieu exhortoit par nous.* Soyez reconciliez, à cauſe de celui qui eſt notre paix, &c.

Il le loue, de ce qu'il penſe à revenir dans le ſein de ſa mere, dont il ne mépriſe pas la vieilleſſe.

Il lui repréſente les deſordres des Normans, & leur cruauté à brûler les Egliſes; & il implore ſes armes contre eux.

Mais de peur qu'on ne trouvât mauvais qu'un Prélat, qui ne doit parler que de paix, ſonnat ainſi le tocſin contre les *Normans*, il déclare qu'il ne ſouhaite la mort d'aucun Normand: mais qu'il deſire, que la terreur des hommes ramene des gens qui ne craignent point les jugemens de Dieu.

Il eſpere, qu'avec le ſecours de l'Empereur *Conſtantin*, & celui de l'Empereur *Henri*, on verra fleurir la Chretienté, qui eſt affligée; & que, quoique la dignité où il a été élevé, l'accable & le faſſe preſque ſuccomber, il eſt pourtant rempli d'eſperance que toutes choſes ſe rétabliront, ayant à ſes côtez deux fils très religieux & très puiſſans.

Il l'exhorte d'imiter la pieté du grand *Conſtantin*, dont il porte le nom, & de ſoutenir le nom de *Monomaque* qu'on lui a donné; & d'avoir le même reſpect qu'avoit ce grand Empereur pour l'Egliſe de Rome.

Il parle des Lettres du Patriarche *Michel*, qui exhortoit à la paix. Il dit qu'il y donne d'autant plus volontiers les mains, qu'il ſait qu'on ne doit pas ſe flater d'être diſciple de Chriſt, ſi l'on ne s'adonne à la paix, parce que N. S. nous dit: *A cela tous connoîtront que vous êtes mes Diſciples, ſi vous vous aimez les uns les au-*

An. de N. S. 1054.

autres; & que S. *Paul* nous dit: *Recherchez la paix avec tous, & la sainteté, ſans laquelle nul ne verra Dieu.* Mais il ſe plaint des violences de ce Patriarche, à qui il ne donne que le titre de Patriarche de C. P. & de ſes perſécutions, & de ce qu'il vouloit ſe ſoumettre les Patriarches d'*Alexandrie* & d'*Antioche*.

Lettre de Leon à Michel Cerularius.

Dans la Lettre que le Pape écrivit au Patriarche, il lui repréſente:

1. Que les propoſitions de paix qu'il fait, lui ſont très agréables, ſachant que l'union & la paix eſt le vrai caractere des Enfans de Dieu, & des Diſciples de Chriſt.

2. Mais il lui dit qu'il lui eſt parvenu pluſieurs choſes, qu'il a peine à croire.

3. Qu'on lui a dit, qu'étant Néophyte, il avoit été fait tout d'un coup Patriarche; ce que S. *Paul* & les anciens Canons défendent.

4. Il ſe plaint de ce que, contre toute juſtice, il veut ſoumettre à ſa Juriſdiction les Patriarches d'*Alexandrie* & d'*Antioche*.

Le titre d'Evêque univerſel.

5. Il ſe plaint de ce qu'il prend la qualité d'*Evêque*, ou *Patriarche univerſel*; „ car, dit-il, juſqu'à préſent, tout ami de Dieu a eu en „ horreur de prendre ce titre. Et „ qui eſt-ce qui pourroit, ajoute-t-il, avec plus de raiſon porter ce „ nom, après Jeſus-Chriſt, que celui à qui il fut dit, *Tu es Pierre, & ſur cette pierre j'édifierai mon Egliſe?* Cependant, parce qu'on „ ne trouve point qu'il ait été appellé Apôtre univerſel, quoiqu'il „ ait été établi le Prince des Apôtres, aucun de ſes ſucceſſeurs n'a „ voulu ſe faire ainſi nommer; bien „ que le Concile de *Chalcedoine* ait „ donné cette qualité au Pape *Leon*, „ & à ſes ſucceſſeurs. Ils ont bien „ remarqué, dit-il encore, que *celui-là n'eſt pas l'ami de l'Epoux, qui veut être aimé en place de l'Epoux*; „ *& qu'au contraire, il eſt le Paranymphe & le Maquereau de l'Antechriſt, qui s'éleve au-deſſus de* „ *tout ce qui s'appelle Dieu.*

Concil. T. IX. p. 979.

An. de N. S. 1054.

2. *Theſſ. II.*

6. Il ſe plaint de ce qu'il avoit calomnié l'Egliſe Latine, anathématiſé & perſécuté ceux qui communioient avec du pain ſans levain.

7. Il trouve fort étrange, que dans ſa Lettre il oſe ſoutenir que Jeſus-Chriſt s'eſt ſervi du pain levé, en célebrant la Sainte Cene. „ Car, „ dit-il, 1. J. Chriſt n'eſt point venu pour abolir la Loi, mais pour „ l'accomplir. 2. Il n'y avoit aucun „ pain levé, pendant les 8 jours de „ la Pâque. 3. Si J. Chriſt s'étoit „ ſervi du pain levé, les Juifs auroient eu ſujet de l'accuſer, & il „ n'auroit pas été beſoin de faux-„ témoins pour le perdre. 4. S. *Paul* 1. *Cor. V.* „ d'ailleurs nous exhorte de faire la „ fête, non point avec le levain de „ malice, mais avec des pains ſans „ levain, de ſincerité; & il dit, „ qu'un peu de levain corrompt „ toute la pâte.

8. Il dit, que toute Nation, qui n'eſt pas dans les ſentimens de l'Egliſe Romaine, eſt un Conciliabule d'Hérétiques, un Conventicule de Schiſmatiques, & une Synagogue de Satan.

9. Enfin, il l'exhorte à faire ceſſer ce Schiſme.

La Lettre eſt datée du mois de Janvier, Indict. VII. C'eſt la 6. des Lettres de *Leon*.

Le Cardinal Humbert préſente un Ecrit à l'Empereur d'Orient.

Les Légats du Pape *Leon* étant arrivez à *Conſtantinople* le jour de la nativité de S. *J. Batiſte*, furent reçus de l'Empereur avec toute ſorte d'honneurs & de témoignages d'affection. Le Cardinal *Humbert* préſenta la Lettre du Pape à l'Empereur & au Patriarche. Il donna auſſi à l'Empereur un Ecrit qu'il avoit fait, pour répondre à la Lettre de *Cerularius*. L'Empereur lui fit voir,

Baronius Append. ad T. XI. p. 683.

An. de N. S. 1054.

en même tems, le Traité que le Moine *Nicetas Pectoratus* avoit publié contre l'uſage des Latins touchant les *Azymes*, le *Jeûne du Samedi*, & le *Célibat des Prêtres*; à quoi ce Cardinal répondit en très peu de tems. L'Empereur les ayant fait traduire en Grec, les fit publier dans *Conſtantinople*, en ſupprimant les noms de *Humbert* & de *Michel*, & en y ſubrogeant ceux de *Conſtantinopolitain* & de *Romain*.

On ne ſera pas faché de trouver ici l'Abregé de ces Traitez.

Abregé des Traitez de Nicetas, de Humbert & de Cerularius.

Traité de Humbert.

I. *Humbert* commence d'abord, par rendre raiſon de ce qu'il répond à *Cerularius*, parce que, dit-il, S. *Pierre* nous exhorte d'être toujours prêts à rendre raiſon de l'eſperance qui eſt en nous; & il dit que cela avoit été repréſenté par ce que Dieu avoit ordonné par *Moiſe* au ch. 25. de l'*Exode*, qu'on fît des barres à l'Arche, de bois de Sittim, qu'on les mit dans des anneaux aux côtez de l'Arche, pour ſervir à la porter, & que ces barres demeureroient dans des anneaux, & qu'elles n'en ſeroient point ôtées. Il eſt un peu difficile de voir l'application que le Cardinal fait de cette ordonnance de Dieu. Il tâche de l'expliquer. Il dit, que l'Arche eſt la *Ste. Egliſe*; que les *Anneaux*, c'eſt l'*Ecriture Sainte*; que les *Barres* ſont les *Conducteurs de l'Egliſe*, qui devoient toujours s'attacher à l'Ecriture, de peur qu'ils n'ayent la confuſion d'être contraints d'apprendre, quand il faut réſoudre des queſtions qu'on propoſe. Peu de gens auroient trouvé ce myſtere. Voilà ce que c'eſt que d'avoir de l'eſprit.

II. Comme le Patriarche de *Conſtantinople* avoit écrit, que l'amour qu'ils avoient pour Dieu, & la compaſſion, les avoient obligez d'écrire à tous les Prêtres & Evêques, Moines & Peuples François, pour les avertir qu'ils judaïſoient, en gardant les Azymes & les Sabbats; le Cardinal *Humbert* répond,

An. de N. S. 1054.

1. Qu'il ne douteroit pas que ce fût par ce principe d'amour de Dieu, & par le deſir d'avancer le ſalut de l'Egliſe Latine, qu'ils avoient écrit; s'il ne voyoit pas avec ſes freres, combien les Grecs négligeoient leur propre Egliſe, en ſupportant des Hérétiques, contre l'exprès commandement des Apôtres, & en calomniant l'Egliſe Latine. *Tit. III. 2. Cor. VI. 2. Jean.*

2. Il fait voir, que les Grecs ont ſurpaſſé en témerité tous les Hérétiques, en anathématiſant l'Egliſe Latine, ce qu'aucun Hérétique n'avoit oſé faire.

3. Il ſoutient, que c'eſt une calomnie d'accuſer les Latins d'imiter les Juifs ſur les Azymes, & ſur les Sabbats.

4. Il remarque, que les Latins n'obſervent pas les cérémonies des Juifs; que parmi eux on trouve dans les 8 jours de la Pâque, partout, du pain levé; & qu'on en mange par-tout; ce que ne doivent pas faire les Juifs. Que l'on ne retranche pas celui qui mange dans ces jours-là, du pain levé; qu'ils ne tuent pas d'Agneau, &c.

III. Il dit, qu'ils n'obſervent pas le jour du Sabbat, comme les Juifs, puiſqu'ils travaillent ce jour-là, & qu'ils jeûnent. Que cette injure tomberoit plutôt ſur les Grecs, qui paſſent le Samedi dans la joye, comme ſi c'étoit un jour de fête.

IV. Pour juſtifier la conduite des *Romains*, il apporte le témoignage du Pape *Sylveſtre*, qu'il appelle le Pere ſpirituel du grand *Conſtantin*, qui diſoit, à ce que rapporte ce Cardinal, qu'il faloit conſacrer, en exécration des Juifs, le Samedi, à la mémoire de la ſepulture de J. Chriſt; & *jeûner* ce jour-là, parce que la triſteſſe faiſoit *jeûner* les Apôtres

An. de N. S. 1054.

tres dans ce jour, tandis que les Juifs ſe réjouiſſoient de la mort de Chriſt.

Sur le pain azyme & pain levé.

V. Le Patriarche avoit tiré un argument d'une étymologie du mot Grec, qui ſignifie *pain*, pour prouver que le pain ſans levain n'eſt pas du vrai pain; parce, dit-il, que le pain eſt élevé, & enflé par la fermentation: mais le Cardinal ſe moque de cette étymologie, & de l'argument qu'on en tire; & prouve, que le pain azyme eſt du vrai pain.

VI. Le Cardinal prouve, que J. Chriſt s'eſt ſervi du pain *azyme*; & il va ſi loin que de dire, que ſi *J. Chriſt* avoit pris du pain levé, il auroit été transgreſſeur de la Loi, il auroit fait ſes Diſciples transgreſſeurs, & il ſeroit mort dans ſon péché. Il ajoute, que les Juifs auroient eu une juſte occaſion de mettre à mort notre Sauveur, & qu'ils n'auroient pas eu beſoin de chercher de faux-témoins.

VII. Il ſe moque de la raiſon des *Grecs*, qui, quand on leur demande d'où eſt-ce que J. Chriſt avoit pu avoir du pain levé? répondent, qu'il étoit tout-puiſſant, & qu'il pouvoit faire lever le pain par ſa bénédiction.

VIII. Il remarque, que les Apôtres n'auroient pas manqué d'obſerver cette circonſtance.

IX. Comme les Grecs ſoutenoient que le Seigneur n'avoit pas célebré la Pâque avec les Juifs, le 14. de la Lune du 1. mois, fondez ſur ce qui eſt dit au ch. XVIII. de S. Jean vſ. 28. que *les Juifs n'entrerent point au Prétoire, de peur qu'ils ne fuſſent ſouillez, & afin qu'ils puſſent manger l'Agneau de Pâque*; le Cardinal prétend, que J. Chriſt auroit violé la Loi, s'il n'avoit pas célebré la Pâque avec les Juifs.

X. Sur ce que le Patriarche avoit fort mépriſé les *Azymes*, le Cardinal s'emporte beaucoup contre lui, & mépriſe à ſon tour le levain, avec lequel on fait lever la pâte. Il dit, que le pain levé ſe moiſit auſſi-tôt; & autres choſes de cette nature. Il ajoute, que le levain ne ſe prend jamais en bonne part, qu'une ſeule fois dans l'Evangile.

An. de N. S. 1054.

XI. Il remarque, que le pain qu'on offre dans l'Egliſe Romaine, eſt beaucoup plus propre & plus commode que celui dont ſe ſervent les Grecs, parce qu'il eſt fait dans la Sacriſtie, avec du pur froment, & de l'eau claire, par les mains des Miniſtres de l'Autel; ce qui ſignifie, dit-il, que l'Egliſe Latine croit & vénere dans une ſeule Perſonne de J. Chriſt Médiateur, trois ſubſtances, la Chair humaine, l'Ame raiſonnable, & la Parole, qui eſt Dieu.

XII. Il ſe plaint, que les *Grecs* ſe ſervent de toute ſorte de pain levé, pour célebrer la Ste. Cene, quoiqu'il ait été apprêté ſouvent par des mains ſouillées. Il dit que puiſque, ſelon eux, le pain levé eſt compoſé de cinq ſubſtances; de levain, de farine, de ſel, d'eau, & de feu; on ne ſauroit trouver la ſignification de toutes ces choſes dans la chair de Chriſt.

XIII. Il trouve mauvais, que les *Grecs* coupent un morceau en rond de leur pain; au-lieu que le pain entier marque l'intégrité de l'Egliſe, & qu'une Hoſtie immaculée repréſente mieux le Corps du Seigneur.

XIV. Il deſapprouve que les Grecs prennent le pain de la vie éternelle trempé dans le Calice, avec la cuillere; car, dit-il, Jeſus-Chriſt n'a pas ainſi trempé ſon pain, & n'a pas dit, Prenez, & mangez, avec la cuillere: mais comme l'Egliſe Romaine le pratique, il a béni un pain entier; & l'ayant rompu, il

An. de N. S. 1054.

a dit, *Prenez, mangez*; & enſuite, prenant le Calice, il a dit, *Buvez en tous.*

De ces paroles, pour le dire en paſſant, on peut tirer ces deux conſéquences.

Sur les Oublies.

La 1. Que du tems de ce Cardinal, c'eſt-à-dire dans l'XI. Siecle, on ne ſe ſervoit pas des Oublies, dont on ſe ſert aujourd'hui dans l'Egliſe Romaine; car on bénit, dit *Humbert*, un pain entier: ou il faut que ces Oublies fuſſent plus groſſes que celles qu'on a maintenant. Ce ne fut que ſur la fin du Siecle, ou au commencement du ſuivant, qu'on ſe ſervit de ſemblables Oublies; & encore, lorſqu'on commença à s'en ſervir, pluſieurs s'en moquerent. (Quelques Savans pourtant croyent que ces Oublies ſont un peu plus anciennes.) On ne peut s'empêcher de rire, quand on trouve dans *Durand*, que l'Oublie doit être de la forme d'un denier, parce que Jeſus-Chriſt a été vendu pour 30 deniers, & parce qu'un denier eſt donné aux Ouvriers pour ſalaire.

Communion ſous les deux eſpeces dans l'onzieme Siecle.

La 2. conſéquence qu'on en doit tirer, eſt, que l'on communioit alors ſous les deux Eſpeces. C'eſt ce qu'on recueille de ce qu'il ajoute un peu plus bas: „ Nous mettons, dit-„ il, ſur les Autels, des Oublies „ déliées, faites de la fleur de fari-„ ne; & de ces Oublies rompues „ après la Conſécration, nous com-„ munions avec le Peuple: après „ quoi, *nous ſommes abreuvez du Ca-„ lice du pur ſang.*

Les Grecs bruloient ce qui reſtoit de l'Euchariſtie, & l'enterroient.

XV. Le Cardinal fait comprendre dans ſon Traité, que les *Grecs* bruloient ce qui reſtoit de l'Euchariſtie, ou l'enterroient; ce qui fait voir que les *Grecs* ne croyoient pas la Tranſſubſtantiation.

Sur le Sabbat.

XVI. Le ſecond Chef d'accuſation des *Grecs* regardoit le *Sabbat.* Mais *Humbert* fait voir, que l'Egliſe Romaine ne ſ'étoit point ce jour-là, comme les Juifs, ni dans le Carême, ni hors du Carême; que ce jour-là on ne faiſoit point difficulté de délier un bœuf, ou un âne, & de labourer. An. de N. S. 1054.

Des choſes étouffées. *Col. II. 16. Mat. XV. 18. Rom. XIV.*

XVII. A l'égard des *choſes étouffées*, *Humbert* dit, que les Latins uſent de la liberté que S. Paul leur a donnée: *Que nul ne vous condamne en manger & en boire, &c.* Que *ce n'eſt point ce qui entre dans la bouche, qui ſouille l'homme.* Il ajoute, que comme il ne faut point donner de *ſcandale aux freres infirmes*, ils ont auſſi en horreur de manger du ſang, ou de la chair des animaux noyez, ou étouffez; & que l'on impoſe une très grande pénitence à ceux qui le font. Mais qu'à l'égard des bêtes tuées, ou priſes à la chaſſe, l'uſage eſt parmi eux d'en manger, ſans difficulté.

Il déclare, que tout homme qui a de la connoiſſance, n'eſt point blámable, *s'il mange ſimplement tout ce qui lui eſt préſenté de la boucherie*; parce que, dit-il encore une fois, ce qui entre dans la bouche ne ſouille point l'homme, mais ce qui en ſort; que ce n'eſt pas la viande, mais le ſcandale, qui eſt défendu. *1. Cor. X.*

Il répond à la déciſion apoſtolique du Concile de Jeruſalem, qu'il y a des choſes que les Apôtres ont été obligez de pratiquer lorſqu'on étoit comme dans un certain crépuſcule, & que la lumiere & les ténebres combattoient enſemble.

XVIII. A l'égard de l'omiſſion de *l'Alléluja* en Carême, il fait voir, que les Latins ne l'omettent point par aucune averſion pour cette priere; mais parce qu'ils la conſiderent comme un chant de joye, qui ne convient pas à ce tems de Pénitence.

Accuſations contre les Grecs.

Dans ce Traité, *Humbert* accuſe les Grecs de pluſieurs choſes.

1. D'é-

An. de N. S. 1054.

1. D'être *Marcionites*, *Manichéens*, *Théopaſchites*.

2. De rebatiſer les Latins.

3. De laiſſer mourir ſans Batême, les enfans, avant le huitieme jour.

4. D'enterrer les reſtes de l'Euchariſtie.

5. De permettre à des gens mariez de ſervir aux Autels, dans le tems qu'ils ont commerce avec leurs femmes.

6. De refuſer la Communion aux femmes nouvellement accouchées, ou qui ont leurs incommoditez ordinaires.

7. De ſouffrir des Moines *Sarabaïtes* fornicateurs, pendant qu'ils reprennent la Règle de S. *Benoit*, qui permet à ſes Moines de porter des chauſſes dans les voyages, & de manger de la viande dans le beſoin.

8. De repréſenter dans leur Crucifix, la figure d'un homme mourant; en ſorte, dit-il, que l'on voit ſur la Croix de Jeſus-Chriſt, une eſpece d'Antechriſt, qui ſe préſente pour être adoré comme un Dieu.

9. De fouler aux pieds les Sacremens terribles & viviſians du Corps & du Sang de J. Chriſt.

Traité de Nicetas Pectoratus.

A l'égard du Traité de *Nicetas Stethetos*, ou *Pectoratus*, Moine de Stude, contre les Latins; dans cet Ecrit:

1. Il prie les Latins d'écouter, avec un eſprit d'humilité & de charité, les remontrances qu'il leur va faire.

2. Il dit, que ceux qui ſe ſervent d'*Azymes*, ſont encore ſous les ombres de la Loi, qu'ils aſſiſtent à la Table des Juifs, & ne mangent point ce pain ſuperſubſtantiel, ou conſubſtantiel à nous; parce que le pain azyme eſt un pain mort, qui n'a point de vertu.

3. Il dit, que celui qui mange des *Azymes*, demeure dans les ténebres de la Loi, & n'a point de commerce avec J. Chriſt, qui eſt dans la lumiere de ſon Nouveau Teſtament.

An. de N. S. 1054.

4. Il dit, que l'*Azyme* n'eſt pas un pain parfait, ni achevé, ni compoſé des trois choſes qui figurent le corps de J. Chriſt; qui ſont, le levain, la farine, & l'eau; figures de l'Eſprit, de l'eau, & du ſang de N. Seigneur.

5. Il dit, qu'il n'y a pas plus de raiſon de manger des *Azymes*, que d'être circoncis.

6. Il cite le 70. Canon, qu'on appelle *Apoſtolique*, qui veut qu'on dépoſe un Evêque, un Prêtre, un Diacre, qui auroit jeûné avec les Juifs, ou mangé avec eux, ou pris les choſes dont ils ſe ſervoient dans leur fête, comme les *Azymes*.

7. Il ſoutient, que J. Chriſt inſtitua l'Euchariſtie le 13. jour de la Lune de Mars, avant la fête des *Azymes*; & qu'ainſi il s'eſt ſervi de pain levé.

Les Grecs d'aujourd'hui, pour prouver cela, ſe ſervent 1. du ch. XIII. de S. *Jean* vſ. 1. croyant que S. *Jean* parle dans ce Chapitre, du ſouper où Jeſus-Chriſt fit la Cene; ce qu'on ne croit pas. 2. Du chap. XVIII. de S. *Jean*, vſ. 28. où il eſt dit, que les Juifs ne voulurent pas entrer dans le Prétoire, afin de pouvoir manger la Pâque. Mais les Savans croyent, les uns, que cela prouve ſeulement que J. Chriſt ne célebra pas la Pâque le même jour que les Juifs, quoiqu'ils veuillent qu'il la fit le 1. jour des pains ſans levain; les autres, que par la *Pâque*, il faut entendre, non l'*Agneau Paſchal*, mais les victimes qui s'immoloient dans d'autres jours, *Deut.* XVI. Les Grecs apportent encore pour preuve, le vſ. 14. du ch. XIX. de S. *Jean*, & le vſ. 31. *Matth.* XXVI. 5. & quelques autres argumens qu'il n'eſt pas néceſſaire de rapporter &

An. de N. S. 1054.

de reſuter. Je reviens à *Nicetas*.

8. Il dit, que les Apôtres ont défendu de ſe ſervir du pain ſans levain.

9. Il cite un Canon, qu'il attribue au VI. Concile ſous l'Empereur *Conſtantin*, où préſida *Agathon* Pape, contre les *Azymes*.

10. A l'égard du jeûne du Sabbat, il demande aux Latins, ſur quoi ils ſe fondent, puisque S. *Clement* a ordonné les jeûnes du *Mecredi* & du *Vendredi*, parce que Jeſus-Chriſt a été livré le *Mecredi*, & crucifié le *Vendredi*, ſans parler du *Samedi*. Il cite le 64. Canon de ceux qu'on nomme *Apoſtoliques*; les Conſtitutions prétendues de S. *Clement*, & un Canon qu'il attribue au VI. Concile.

11. Il deſapprouve que les Latins célebrent la *Meſſe* entiere, les jours de *Jeûne*.

Il dit qu'ils rompoient ainſi le Jeûne, parce que la diſant à l'heure de *Tierce*, ſuivant la règle, ils ne jeûnoient pas juſques à *None*; & il allegue, pour refuter cet uſage, un *Canon Apoſtolique*, un Canon du *Concile de Gangres*, le 48. & le 50. Canon du Concile de *Laodicée*; les Canons du Concile de *Trulle*, qu'il cite ſous le nom du VI. Concile, dont il ſe ſert pour autoriſer l'uſage de la Meſſe des *Préſanctifiez* dans tous les jours de Jeûne, qu'il décrit en ces termes.

Meſſe des Préſanctifiez.

„ Le *Samedi* & le *Dimanche*, dit-
„ il, ſur les neuf heures, où le S.
„ Eſprit deſcendit ſur les Apôtres,
„ nous offrons le Sacrifice, & nous
„ conſacrons aſſez de pain pour le
„ reſte de la ſemaine. Les autres
„ jours, ſur les trois heures après
„ midi, quand l'Office eſt fini par les
„ Complies, les Prêtres & les Dia-
„ cres entrent, portant un Encen-
„ ſoir; & après avoir lu les Pro-
„ phetes, & dit les Prieres préſcri-
„ tes par S. *Baſile*, devant l'Autel
„ où repoſent les Saints Myſteres,
„ nous récitons l'Oraiſon Domini-
„ cale; & enſuite nous élevons le
„ pain préſanctifié, en diſant, *Sancta*
„ *Sanctis*; les *choſes ſaintes ſont pour*
„ *les Saints*. Après quoi nous pre-
„ nons la Communion du pain &
„ du Calice; & ayant rendu graces
„ à Dieu, nous renvoyons le Peu-
„ ple & ceux qui veulent prendre
„ leur refection, qui conſiſte en des
„ légumes & de l'eau. Il y en a
„ même qui paſſent la ſemaine, ſans
„ prendre d'autre nourriture que la
„ Communion.

An. de N. S. 1054.

12. Le dernier Article regarde le Mariage des Prêtres. Il demande aux Latins, qui leur a enſeigné d'empêcher que l'on ordonne Prêtres des perſonnes mariées, ou de les obliger d'abandonner leurs femmes? Il combat cette pratique, par les prétendues Conſtitutions de *Clement*, & par le Concile de *Trulle*.

Sur le mariage des Prêtres.

13. Enfin, il exhorte les Latins de ſe rendre à ſes avis, ou de produire des paſſages formels de l'Ecriture pour juſtifier leur uſage.

Le Cardinal *Humbert*, dans ſa réponſe, débute par de grandes injures, de ce qu'un Moine *Sarabaïte* ſe mêle d'écrire contre l'Egliſe Romaine; & il mêle même quelques mauvaiſes plaiſanteries, ſur le nom de *Pectoratus* qu'il portoit.

Réponſe du Cardinal Humbert à l'Ecrit de Nicetas.

1. Il ne peut ſouffrir, que *Nicetas* diſe que *conſubſtantiel* & *ſuperſubſtantiel* eſt une même choſe, & ce qu'il dit de la Conſubſtantialité du pain levé.

2. Il ſe moque de ſon application du paſſage de S. *Jean* touchant l'*Eſprit*, *l'eau* & le *ſang*; & de ce qu'il applique au pain de la Cene, ce qui ne ſe dit que du Batême, où l'on trouve, dit-il, *l'Eſprit*, qui ſanctifie; *l'eau*, qui lave; le *ſang*, qui rachete.

3. Il

An. de N. S. 1054.

3. Il l'accuſe de blaſphème, de ce qu'il avoit dit que l'Eſprit viviſiant étoit demeuré dans le Corps de J. Chriſt, après ſa mort; car, dit-il, ſi cela eſt, il n'eſt pas mort; s'il n'eſt pas mort, il n'eſt pas reſſuſcité, votre foi eſt vaine. Il n'y a point d'injure, qu'il ne vomiſſe contre lui à ce ſujet.

4. Il renvoye ſur le chapitre des *Azymes*, à la réponſe qu'il avoit faite à *Cerularius*.

5. Il ſoutient qu'on ne peut pas dire, que Jeſus-Chriſt ait célebré la Pâque le 13. jour de la Lune de Mars, parce qu'il auroit ainſi violé doublement la Loi, en ne célebrant pas la Pâque au jour marqué, & avec des pains ſans levain.

6. Il rejette les Conſtitutions & les Canons des Apôtres, à l'exception des premiers, comme des ouvrages apocryphes.

7. Il dit, qu'*Agathon* ne préſida point au VI. Concile; mais ſes Légats, leſquels étant interrogez par l'Empereur *Conſtantin Heraclius*, de quelle maniere ils célebroient l'Euchariſtie, répondirent, qu'ils ſe ſervoient de vin mêlé d'eau, & de pain ſans levain; & que le S. Sacrifice ne doit pas être célebré ſur de la ſoye, ou ſur une étoffe teinte, mais ſur un linge blanc, qui repréſente le linceul de la ſepulture. Et il ajoute, que l'Empereur avoit approuvé cet uſage du Siege Apoſtolique. Mais Mr. *Dupin* remarque, que ce qu'*Humbert* avance ne ſe trouve nulle-part.

8. Sur le *Jeûne du Samedi*, il dit, que puiſque les Grecs trouvent à propos de jeûner tous les *Mecredis* & tous les *Venderdis* de l'année, parce que N. S. a été trahi & attaché ſur la croix en ces jours-là; & puiſqu'ils veulent bien encore jeûner le *Samedi Saint*, à cauſe qu'il a été dans le tombeau dans ce jour; ils doivent par la même raiſon, jeûner tous les *Samedis* de l'année, ou ne jeûner que le *Mecredi* & le *Vendredi* de la ſemaine ſainte, & ne célebrer que le ſeul *Dimanche* de Pâques, en l'honneur de la réſurrection de Notre Seigneur.

An. de N. S. 1054.

Il dit, que les Latins jeûnoient exactement tous les jours du Carême, juſques à faire quelquefois jeûner avec eux des enfans de dix ans; excepté le Dimanche, ſuivant l'autorité du Concile de *Gangres*.

9. Il rejette les Canons du Concile de *Trulle*, comme ſuppoſez & corrompus.

10. Il traite *Nicetas*, de *perfide Stercoraniſte*, parce qu'il ſembloit ſuppoſer que l'Euchariſtie rompoit le Jeûne; d'où *Humbert* inferoit, qu'il croyoit que le Corps & le Sang de J. Chriſt étoient de la même condition que les autres alimens, & qu'ils ſe tournoient en excrémens. Or, dit-il, qui reçoit le Corps de J. Chriſt, reçoit la vie éternelle, & non pas une viande corruptible. Nous le prenons, ajoute-t-il, en très petite quantité, pour n'en pas dégoûter les hommes charnels; & il ne faut pas douter, que dans la moindre particule, on ne reçoive la vie toute entiere, c'eſt à dire J. Chriſt.

11. Il deſapprouve l'uſage des *Préſanctifiez*, comme contraire à la pratique des Apôtres, & à l'exemple de Jeſus, qui conſacroient le pain avant que de le diſtribuer, & qui ne le reſervoient pas pour le lendemain.

12. Il dit, qu'on célebre ordinairement la Meſſe dans l'Egliſe ſainte, à l'heure de *Tierce*, les Dimanches & les Fêtes; & les jours de *Jeûne*, à l'heure de *None*, ou ſur le ſoir; mais que quand il y a quelque néceſſité, on la célebre à toute heure, ſans rompre le Jeûne.

13. Il

An. de N. S. 1054.

13. Il reprend les Grecs, de ce qu'en rompant le pain conſacré, ils n'avoient pas ſoin de recueillir les miettes qui tomboient: de ce qu'ils frottoient leurs Patenes avec des feuilles, ou avec des vergettes: de ce qu'ils entaſſoient le pain conſacré dans leurs Ciboires, en le preſſant avec la main: de ce qu'ils mangeoient le reſte du pain conſacré, comme du pain commun, ou l'enterroient, ou le jettoient dans un puits: de ce qu'en élevant le pain conſacré à la *Meſſe des Préſanctifiez*, ils ſembloient offrir deux fois une même oblation: de ce qu'ils n'obſervoient pas la *Décrétale* du Pape *Clément*, qui veut qu'on ne conſacre qu'autant d'Hoſties qu'il faut pour communier les aſſiſtans; & que s'il en reſte, on ne les reſerve point pour le lendemain, mais qu'on les conſume: de ce qu'après avoir communié, ils vont manger: de ce que pluſieurs n'obſervent pas le Jeûne du Carême: & de ce que quelques-uns ne jeûnent qu'une ſeule ſemaine, ce qu'ils appellent le Jeûne de S. *Theodore*. Il dit que parmi les Latins, après une réfection, on n'oſe manger ni pommes, ni herbes, dans un tems de Jeûne.

14. Il accuſe *Nicetas* d'être *Nicolaïte*, parce qu'il combat le Célibat des Prêtres & des Diacres. Il dit qu'il a voulu faire de l'Egliſe de Dieu, une Synagogue de Satan; & il reproche aux Grecs de n'ordonner point de Miniſtres, qu'après les avoir obligez de ſe marier.

15. Il explique les *Canons*, qui défendent aux Prêtres de quitter leurs femmes, & qui parlent du ſoin qu'ils doivent avoir d'elles, en les conſiderant toujours comme leurs épouſes, ſans avoir aucun commerce charnel avec elles.

16. Il allegue le Canon du Concile de *Nicée*, touchant les femmes qui demeuroient avec les Clercs; & l'autorité du Pape *Sirice*, qui applique au mariage ce que dit S. *Paul*, que *ceux qui ſont en la chair, ne peuvent plaire à Dieu.* *Rom. VIII.*

17. Enfin, il anathématiſe *Nicetas*, juſques à ce qu'il ſe repente.

Sentimens de deux Jéſuites ſur les Azymes, Sirmond & Maimbourg. *Schiſme des Grecs p.* 444.

Avant que de rapporter ce qui arriva enſuite; je ne ſaurois m'empêcher de faire remarquer ici l'oppoſition qu'il y a entre deux Jéſuites. L'un eſt le fameux & ſavant *Sirmond*; & l'autre eſt *Louis Maimbourg*. Le 1. a prouvé dans un Livre, que l'Egliſe Latine n'a commencé que dans l'XI. Siecle à ſe ſervir d'*Azymes*, ſur ce que *Photius* ne l'a point reproché aux Latins, au lieu que *Cerularius* le leur reproche. A quoi il ajoute un paſſage tiré du Livre 4. des Sacremens, qui, quoiqu'il ſoit fauſſement attribué à S. *Ambroiſe*, eſt écrit avant *Nicolas I.* Le 2. Jéſuite prétend, que l'opinion de ſon Confrere n'eſt pas ſoutenable, puiſque *Leon IX.* dit-il, dans ſa Lettre à *Michel Cerularius*, dit poſitivement, que l'Egliſe Romaine avoit reçu de S. *Pierre* cette tradition. Il dit que l'Egliſe s'eſt toujours ſervie de l'*Azyme*, dans les ſacrez Myſteres, pour ſe conformer à l'exemple de Notre-Seigneur qui s'en ſervit durant ce tems des *Azymes*, & de la Pâque. Il ajoute, que *Photius* ne fit ſur ce ſujet aucune querelle aux Latins, parce qu'il croyoit, comme tous les autres, qu'on pouvoit en uſer ainſi, ſans rien faire contre l'inſtitution du ſaint Sacrement; mais que *Cerularius*, qui vouloit avoir la gloire qu'il affectoit, d'être non ſeulement le Reſtaurateur, mais auſſi le ſecond Auteur du Schiſme, en enchériſſant encore par-deſſus *Photius*, s'aviſa de condamner l'Egliſe Latine, comme ſi elle deshonoroit la *Loi de Grace*. Je ſuis perſuadé, que ces raiſons du P. *Maimbourg*

An. de N. S. 1054.

An. de N. S. 1054.

bourg ne feront pas une grande impreſſion ſur ceux qui auront lu l'Ecrit du P. *Sirmond*, dont le mérite eſt reconnu de tous les Savans.

Sentimens du P. Noël Alexandre ſur cette matiere. *Hiſt. Eccleſ. T. VI. p. 868. Art. III.*

C'eſt une fable de dire, que l'Egliſe s'eſt toujours ſervie du pain *Azyme*; & il eſt plus que vraiſemblable, que *Photius* en eût parlé, ſi l'Egliſe Latine s'en fût ſervie de ſon tems.

Le P. *Noël Alexandre*, dans une de ſes Diſſertations ſur l'XI. Siecle, traite cette queſtion fort au long, & on ne ſera peut-être pas fâché que j'en faſſe ici un petit Extrait.

S. Thom. in IV. Sent. Diſt. XI. Q. II. art. II. Q. 3. Alex. Aleſ. Part. IV. de Sacram. Euch. Q. X. Memb. IV. Art. I. §. 3. Bonavent. in IV. Sent. diſt. XI. Art. II. Q. I. Juſt. Apol. ad Imper. Iren. l. IV. c. 34.

1. Il refute le ſentiment de S. *Thomas*, d'*Alexandre Alés*, de *Bonaventure*, de *Scot*, de *Durand*, & d'autres Scholaſtiques, qui ont cru que l'Egliſe Grecque & Latine avoient célebré l'Euchariſtie avec du pain ſans levain, dès le commencement; mais qu'à cauſe des *Ebionites*, qui s'en ſervoient auſſi, cette coutume avoit été interrompue.

2. Il montre, que c'a été la coutume conſtante des Grecs, de ſe ſervir du pain levé; ce qu'il prouve par *Juſtin Martyr*, par *Irenée*, par S. *Gregoire de Nyſſe* ſur le Batême de J. Chriſt, par S. *Cyrille de Jéruſalem* dans ſa troiſieme Catéchèſe Myſtagogique; par S. *Iſidore de Peluſe* Ep. 109. l. 1. par *Theodore Abucara*, Opuſc. XXII. par *Philoponus* dans ſa diſpute ſur la Pâque; & par ce que les Grecs reprocherent aux Arméniens, dans le VI. Siecle, qu'ils ſe ſervoient d'*Azymes*.

3. Comme le P. *Mabillon*, dans ſa Préface du III. Siecle Bénédictin, & dans une Diſſertation particuliere ſur le pain de l'Euchariſtie; & le P. *Chriſtien Lupus*, Théologien de Louvain, dans le III. Tome de ſes Scholies ſur les Décrets & Canons des Conciles, dans une Diſſertation ſur les Actes de S. *Leon IX.* c. VII. ont ſoutenu, que depuis les Apôtres, dans l'Egliſe Latine, on s'eſt ſervi d'*Azyme*; le Pere *Noël Alexandre* rapporte leurs raiſons, & les raiſons oppoſées du P. *Sirmond*, & du Cardinal *Bona* l. 1. *Rer. Liturg.* c. 23. & d'autres.

An. de N. S. 1054.

4. Ceux qui ſont pour le pain ſans levain, diſent, qu'*Alexandre I.* Pape & Martyr, a ordonné que l'Hoſtie ſe feroit avec du pain *Azyme*; & ils citent *Barlaam*, *Radulphe* de Tongres, & *Martinus Polonus*. Le P. *Noël* répond, qu'on ne trouve point ce Décret du Pape *Alexandre* dans les anciens Actes de ce Pape; & qu'aucun Auteur ne l'a cité pendant XI. Siecles.

5. On objectoit le témoignage de S. *Cyprien*, Ep. 63. à *Cecile*, où il parle du pain fait d'eau & de farine, ſans parler de levain. Mais ce Savant répond, qu'il n'étoit pas beſoin que ce Pere parlât du levain, parce qu'il n'étoit pas néceſſaire pour la matiere du Sacrement.

6. On objectoit la Chronique de *Dacius* Evêque de Milan, qui eſt manuſcrite à Milan dans la Bibliotheque *Ambroſienne*; & la *Meſſe Ambroſienne*, que *Pamelius* a donnée au public. Il répond, qu'on attribue cette Chronique mal à propos à *Dacius*; & qu'il eſt incertain ſi le titre qui eſt à la tête de l'oblation de la Meſſe Ambroſienne, eſt de S. *Ambroiſe*; & ſi le MS. de *Pamelius* n'a point été alteré.

7. On objectoit le témoignage de S. *Auguſtin* Serm. LXXXIII. *de Diverſ.* où il n'eſt point parlé de *levain*. Il répond, qu'il n'y avoit aucune néceſſité qu'il en parlat.

8. On objectoit le Concile XVI. de *Tolede*, de l'an 683. Can. 6. Il répond, qu'il n'y a rien dans ce Concile, qui prouve ce qu'on prétend; & le Cardinal *Bona* prouve même le contraire.

9. On

An. de N. S. 1054.

9. On objectoit le témoignage d'*Egbert* Evêque, (Except. c. 98.) Auteur du VIII. Siecle, qui parle d'un *pain pur*. Il répond, que le pain pur eſt celui qui eſt fait d'une pure farine, dont on a ôté tout le ſon; & que les Grecs en parlent ainſi.

10. On objectoit le témoignage d'*Alcuin* Ep. 69. à ceux de *Lyon*; & de *Raban Maure*, l. 1. de Inſt. Cler. c. 31. où il eſt parlé de *pain ſans levain*. Le Cardinal *Bona* reſtraint ce que dit *Alcuin*, à l'Angleterre & à la France, où il a long-tems vêcu; & à l'égard de *Raban*, il répond qu'il parle du tems qu'il a vêcu, & non des ſiecles précedens; qu'il ne dit pas même, que cet uſage des *Azymes* ait été de ſon tems partout; mais ſeulement, qu'il faut que le pain ſoit ſans levain; & que dans le ch. 33. où il parle de l'ordre de la Meſſe que les Egliſes d'Occident obſervoient, il ne parle point d'*Azymes*.

11. On objectoit un Livre des miracles de S. *Wandregeſil* Abbé, où il eſt parlé de ce que fit une Religieuſe, & de la revélation de l'Evêque *Eldefonſe* de l'an 845. Mais le Cardinal *Bona* fait voir clairement, qu'on ne peut rien conclure du premier Livre; & que le ſecond eſt un Livre ſuppoſé.

12. Enfin, le P. *Noël Alexandre* rapporte les raiſons du P. *Sirmond*, & du Cardinal *Bona*, qui ſont tirées,

I. De ce que les Peuples apportoient le pain de l'Euchariſtie, qui étoit ordinairement du pain levé; ce qu'ils prouvent par S. *Cyprien* l. de Op. & Eleem. le Concile de *Mâcon* II. Can. 4. & de *Nantes* Can. 9. & par le *Sacramentaire de S. Gregoire*.

II. De *Tertullien* l. 2. à ſa femme, c. 5.

III. De S. *Ambroiſe* l. 4. de Sacr. c. 4.

IV. Des Décrets des Pontifes Romains, *Melchiade*, *Siricius* & *Innocent I.* An. de N. S. 1054.

V. De *Jean Diacre*, dans la Vie de *Gregoire le Grand*, l. III. c. 41.

VI. Du VI. Canon du Concile XVI. de *Tolede*.

VII. De la Lettre d'*Ernulfe* Evêque de Rocheſter, à *Lambert*.

VIII. Enfin, du ſilence de *Photius*.

L'Empereur oblige Nicetas à condamner ſon Livre.

Mais, ſans vouloir entrer plus avant dans cette conteſtation, pour reprendre le fil de notre Hiſtoire; l'Empereur ayant fait traduire en Grec ces deux Traitez du Cardinal, en parut ſi ſatisfait, qu'il alla ſur le champ, accompagné des Légats & des Grands de la Cour, au Monaſtere de *Stude*, où il obligea *Nicetas Pectoratus* à condamner lui-même ſon Livre, à le bruler, & à prononcer anathême contre tous ceux qui oſeroient nier la Primauté de l'Egliſe de Rome, ou qui voudroient reprendre ſa doctrine. *Baron. Maimb. Schiſme des Grecs p. 436.*

Nicetas condamne ſon Ecrit.

Dès le lendemain, *Nicetas* vint trouver de lui-même les Légats au Palais de *Pigi*, où ils logeoient hors de la Ville; & après avoir condamné une ſeconde fois tout ce qu'il avoit fait ou écrit contre l'Egliſe Romaine, il fut reçu à leur communion.

Ce *Nicetas* a fait un Traité *de l'Ame*, un Hymne à l'honneur de S. *Nicolas*, & un autre à la louange de *Metaphraſte*.

Ce que fit Cerularius.

A l'égard de *Michel Cerularius*; comme il n'avoit nulle envie de ſe réunir, bien loin de ſe retracter comme *Nicetas*, il ne voulut pas même ſouffrir la préſence des Légats, les traitant d'Excommuniez & d'Hérétiques, & il ne voulut jamais conferer avec eux. Les Légats le voyant ainſi obſtiné, allerent le 16. d'Août, qui étoit un Samedi, à *Ste. Sophie*, ſur les 9 heures, dans le tems qu'on étoit

Les Légats excommunient Cerularius, & mettent

An. de N. S. 1054.

étoit prêt à célebrer la Meſſe; & après avoit recité, en préſence du Peuple & du Clergé, ce qu'on avoit fait pour réduire leur Patriarche, ils le déclarerent excommunié, & mirent ſur le ſaint Autel un Décret d'Excommunication, dont je rapporterai les paroles.

l'Excommunication ſur l'Autel.

Excommunication.

„ *Humbert*, par la grace de Dieu, „ Cardinal, Evêque de la Ste. Egliſe de Rome; *Pierre*, Archevêque „ des Amalphitains; *Frideric*, Diacre „ & Chancelier; A tous les enfans „ de l'Egliſe Catholique. Le St. „ Siege Apoſtolique de Rome, qui „ eſt le premier du Monde, auquel „ appartient d'une maniere ſpéciale, „ comme au Chef, le ſoin de toutes les Egliſes, nous a envoyez „ dans cette Ville Royale, en qualité de ſes Apocriſiaires, pour le „ bien & pour la paix de l'Egliſe, „ afin que, comme il eſt écrit, „ nous deſcendiſſions, & nous viſions ſi les cris qui frappent continuellement ſes oreilles de la part „ de cette grande Ville, avoient un „ fondement, ou s'ils n'en avoient „ pas. Que les Empereurs, le Clergé, le Sénat & le Peuple de cette Ville de Conſtantinople ſachent „ donc, que nous avons trouvé ici „ beaucoup de bien, qui nous a „ donné autant de joye, que le mal „ que nous y avons auſſi trouvé nous „ a donné de triſteſſe. Car quant „ aux colonnes de l'Empire, & aux „ principaux Citoyens, la Ville eſt „ Chretienne & Orthodoxe. Mais „ pour *Michel*, qui prend mal à „ propos le nom de *Patriarche*, & „ ceux qui ſoutiennent ſon parti, „ nous avons trouvé qu'ils ſement „ la zizanie & l'Héréſie au milieu de „ cette Ville, parce qu'ils vendent „ les dons de Dieu, comme des „ Simoniaques; qu'ils imitent les „ *Valeſiens*, en faiſant entrer les Eunuques dans le Clergé, & en les „ élevant même à la Dignité Epiſcopale; qu'ils rebatiſent, comme „ les *Ariens*, ceux qui ont été batiſez au nom de la *Trinité*, & particulierement les *Latins*; qu'ils „ ſoutiennent, comme les *Donatiſtes*, „ que l'Egliſe des Grecs eſt la ſeule „ véritable, & qu'il n'y a qu'elle „ dont les Sacrifices & le Batême „ ſont valables; qu'ils approuvent „ avec les *Nicolaïtes*, que les Prêtres vivent avec leurs femmes; „ qu'ils maudiſſent, comme les *Severiens*, la Loi de Moïſe; qu'ils „ ont retranché du Symbole, la „ *Proceſſion du Saint Eſprit* de la „ perſonne du Fils, comme les *Pneumatomaques*, c'eſt-à-dire les *Macedoniens*, qui nioient la Divinité „ du S. Eſprit; qu'ils donnent, „ comme les *Manichéens*, une ame au „ pain levé; qu'ils obſervent, comme les *Nazaréens*, la pureté légale, juſqu'à ne vouloir pas batiſer les enfans qui meurent dans „ la huitaine après qu'ils ſont venus „ au monde, ni donner le Batême „ ou la Communion à des femmes „ qui ſont en travail d'enfant, ou „ qui ont leurs incommoditez ordinaires; & enfin, parce qu'ils condamnent & excommunient ceux „ qui raſent leur barbe, ſuivant la „ coutume de l'Egliſe Romaine. „ *Michel* ayant été averti de ces „ Erreurs, & repris de pluſieurs autres entrepriſes, par la Lettre du „ Pape *Leon*, a négligé de ſe corriger; & quand nous avons voulu apporter du remede à ces maux, „ il a refuſé de ſe préſenter à nous, „ & de nous parler, & nous a même interdit l'entrée des Egliſes „ pour y célebrer, comme il avoit „ déja fait fermer les Egliſes des „ Latins, en les appellant des *Azymites*, les perſécutant & les excommuniant; ce qui retombe ſur „ le S. Siege, au mépris duquel il „ ſe

An. de N. S. 1054.

An. de N. S. 1054.

„ ſe dit *Patriarche OEcumenique.* „ C'eſt pourquoi, ne pouvant plus „ ſouffrir l'injure inouïe que l'on „ fait au S. Siege Apoſtolique, & „ conſiderant que l'on attaque la „ Foi Catholique par pluſieurs en„ droits; de l'autorité de la Sainte „ Trinité, de celle du S. Siege A„ poſtolique dont nous ſommes Lé„ gats, de celle de tous les Peres „ Orthodoxes, des ſept Conciles, „ & de toute l'Egliſe Catholique, „ nous ſouſcrivons à l'anathème, „ que le Tres-Saint Pere le Pape „ a dénoncé à *Michel* & à ſes Sectateurs, s'ils ne reviennent de leurs „ Erreurs; & en conſéquence nous „ déclarons, que *Michel*, ſoi-diſant „ *Patriarche*, *Néophyte*, qui ne s'eſt „ fait Moine que par crainte des „ hommes, diffamé de crimes; *Leon* „ d'*Acride*, ſoi-diſant Evêque; *Con„ ſtantin*, Chapelain de *Michel*, „ qui a foulé aux pieds le ſacrifice „ des Latins; & tous les Sectateurs „ de leurs Erreurs, ou complices de „ leurs entrepriſes, ſont anathèmes, „ avec les *Simoniaques*, *Valeſiens*, „ *Ariens*, *Donatiſtes*, *Nicolaïtes*, „ *Severiens*, *Pneumatomaques*, *Ma„ nichéens*, *Nazaréens*, & tous les „ autres Hérétiques, ou plutôt avec „ le Diable & tous ſes Anges, s'ils „ ne font pénitence ". Ils prononcerent en même tems, de vive voix, en préſence de l'Empereur & de ſa Cour, une Excommunication contre tous ceux qui contrediroient la Foi de l'Egliſe de Rome, ou qui condamneroient ſon ſacrifice; & déclarerent, que ces perſonnes ne devoient pas être conſiderées comme des Chrétiens, mais comme des Hérétiques.

Ayant laiſſé cette Excommunication ſur le principal Autel, ils ſortirent de là, & ſecouerent la poudre de leurs pieds, en s'écriant: *Que l'Eternel voye, & qu'il juge!*

Après avoir publié ces Excommunications, ils mirent ordre aux Egliſes Latines, défendirent ſous peine d'anathème de recevoir la Communion de la main d'un Prêtre Grec, qui condamneroit le ſacrifice de l'Egliſe Latine; & ayant pris congé de l'Empereur, qui les chargea de riches préſens, pour eux & pour les Egliſes de S. *Pierre* & de S. *Benoit* du Mont-Caſſin, ils ſortirent le 17. Juillet de Conſtantinople, & ſe mirent en chemin pour s'en retourner. Mais l'Empereur les rappella le 19. du même mois, à l'inſtante priere de *Michel*, qui promit d'entrer en conference avec eux, en préſence du Peuple & du Clergé, pour trouver les moyens de ſe réunir.

An. de N. S. 1054.

Baron. Maimb. Les Légats s'en retournent & ſont rappellez.

Le Patriarche avoit deſſein de les faire venir dans l'Egliſe de Ste. *Sophie*, comme pour y tenir un Concile, & de les faire aſſommer enſuite par le peuple; auquel, après avoir falſifié la ſentence d'Excommunication que les Légats avoient laiſſée ſur l'Autel, il avoit fait accroire qu'elle étoit portée contre toute la Nation des Grecs, qu'on vouloit par-là ſoumettre aux Latins, comme des eſclaves.

Fourberie du Patriarche.

L'Empereur, qui ſe douta du deſſein de *Michel*, ſur ce que Patriarche ne vouloit pas qu'il aſſiſtât à cette Conference, renvoya les Légats, pour ne les pas expoſer à la rage de ce furieux; qui en fut tellement irrité, qu'après avoir excommunié les Légats par un Ecrit public, il excita une ſédition contre l'Empereur, comme s'il étoit d'intelligence avec les Latins pour opprimer la liberté des Grecs. La choſe alla ſi loin, que ce pauvre Prince, pour ſe mettre à couvert de la furie de ces ſéditieux, fut obligé de livrer *Paul* & *Smaragde* ſon fils, les truchemens des Légats. Cela appaiſa la ſédition. Mais les Légats

Maimb. p. 438. 439. *Baronius.* Sédition excitée contre l'Empereur.

An. de N. S. 1054.

gats ayant envoyé à l'Empereur un exemplaire véritable de l'Excommunication qu'ils avoient prononcée contre *Cerularius*, on vit que ce Patriarche l'avoit falsifiée. Cette affaire brouilla encore *Michel* avec l'Empereur, qui chassa de la Cour tous les parens & amis qu'il y avoit, & qui lui auroit fait sentir son indignation d'une autre maniere, si la mort ne l'en avoit empêché.

Décret de Michel Cerularius.

Michel Cerularius avoit fait un Décret contre l'Excommunication des Légats du Pape, à la tête duquel étoient nommez 12 Métropolitains, & quelques Archevêques. Son Décret portoit:

1. Que des hommes impies, sortis des ténebres de l'Occident, étoient venus dans la pieuse Ville d'où les sources de la Foi orthodoxe s'étoient répandues par tout le Monde, & avoient entrepris de corrompre la sainte Doctrine, par la diversité de leurs Dogmes, jusques à mettre sur la sainte Table un Ecrit portant anathême contre eux, & contre tous ceux qui ne se laissent pas entrainer à leurs Erreurs.

2. Qu'ils avoient supposé qu'ils venoient de Rome; mais qu'en effet, ils étoient venus d'eux-mêmes, par les artifices d'*Argyre*, & qu'ils avoient fabriqué des Lettres au nom du Pape.

3. Ensuite, après avoir décrit ce que ces Légats avoient fait, & l'acte de leur Excommunication, il dit, que ne voulant pas laisser impunie une telle insolence, ils en avoient parlé à l'Empereur, qui n'ayant pas voulu contraindre les Légats à se présenter dans un Concile, ni laisser une telle audace impunie, avoit envoyé une Lettre, dans laquelle il déclaroit, qu'ayant examiné ce qui s'étoit passé, il avoit trouvé que la source du mal venoit des Interpretes, & de la part d'*Argyre*; qu'il avoit fait fouetter les coupables, & fait mettre en prison le *Vestarque*, gendre d'*Argyre*, & son fils; & que l'Ecrit seroit brûlé. Cependant, l'Ecrit ne fut pas brûlé, mais on le déposa au Cabinet du *Cartophylace*.

An. de N. S. 1054.

Peu de tems après, les Latins tâcherent de détacher de la communion du Patriarche de Constantinople, *Pierre* Patriarche d'Antioche. *Dominique* Patriarche de *Grade*, qui avoit plus de commerce avec les Grecs, parce que les Provinces de Venise & d'Istrie dépendoient de son Patriarchat, fut chargé d'en écrire à *Pierre* d'*Antioche*: il le fit, d'une maniere très insinuante.

Les Latins tâchent de détacher de la communion du Patriarche Pierre Patriarche d'Antioche &c. *Coteler. T. II. Monum. Eccl. Grac. p.* 108.

1. Après lui avoir parlé de la déference que l'on doit avoir pour l'Eglise d'*Antioche*, qui est la sœur de l'Eglise de Rome, & la seconde Eglise du Monde; il lui représente, que la reputation de sa pieté, & l'estime particuliere qu'il a pour sa personne, l'ont porté à le venir assurer de ses respects, & à souhaiter d'être honoré de son amitié.

2. Il ajoute, qu'il se croit obligé de lui faire savoir, que son Eglise a été fondée par S. *Marc*, qu'elle a été honorée par S. *Pierre*, de la Dignité Patriarchale; & qu'il a la droite du Pape dans les Conciles qui se tiennent en Italie; qu'il lui fera connoitre sur quoi ces Privileges sont fondez: mais qu'à présent, il ne lui écrit que pour avoir le bonheur d'être connu de lui.

3. Il lui dit ensuite, qu'il ne sauroit se dispenser de lui faire savoir ce qu'il a appris, que le Clergé de Constantinople blame l'Eglise de Rome, parce qu'elle celebre les saints Mysteres avec du pain *Azyme*; & que le Clergé croit, à cause de cela, les Latins séparez de l'unité de l'Eglise; que cependant, quoique les Latins se servent d'*Azymes*,

An. de N. S. 1054.

ſuivant la tradition de J. Chriſt & des Apôtres, ils ne condamnent pas néanmoins l'uſage de l'Egliſe Grecque; parce que, comme le mêlange du levain avec la farine peut être la figure de l'incarnation de J. Chriſt; de même, le pain *Azyme* peut auſſi repréſenter la pureté de la chair de Jeſus-Chriſt: qu'ainſi il eſtime qu'il eſt à propos qu'il avertiſſe les Grecs de ne plus condamner l'uſage des Latins, & de ne plus ſoutenir que tous leurs ſacrifices ſont nuls, & qu'ils ſont hors de la voye du ſalut.

Lettre de Pierre d'Antioche à Dominique Patriarche de Grado. *Cotel. Monum. Eccl. Græc. p.* 112.

Pierre d'Antioche lui répondit avec beaucoup d'honnêteté. Mais,

1. Il lui repréſenta, qu'on n'avoit jamais reconnu dans l'Egliſe que cinq Patriarches, de *Rome*, de *Conſtantinople*, *Alexandrie*, d'*Antioche*, & de *Jeruſalem*; qu'il n'avoit jamais ouï dire que l'Evêque d'*Aquilée*, de la *Venetie*, fût nommé Patriarche; & que des Evêques de Villes capitales de Provinces beaucoup plus grandes que la ſienne, n'ont pas pris cette qualité: Qu'il n'y avoit que celui d'*Antioche*, qui s'appellât proprement *Patriarche*; que ceux de *Rome* & d'*Alexandrie* s'appelloient *Papes*, & ceux de C. P. & de Jeruſalem, *Archevêques*.

2. A l'égard du pain *Azyme* des Latins, il dit qu'il ne les condamne pas comme des Hérétiques; mais qu'il a de la douleur qu'ils s'écartent de l'ancienne tradition de l'Egliſe, & qu'ils ne ſe ſervent pas d'un pain parfait, mais d'un pain *Azyme*, à l'imitation de Juifs.

3. Il combat cet uſage, par pluſieurs raiſons; mais particulierement, par les paſſages de l'Evangile, qui ſemblent prouver que J. Chriſt a inſtitué l'Euchariſtie avant la fête de Pâques, & dans un tems où l'on ne ſe ſervoit pas du pain *Azyme*. *Jean* XIII. 1. XVIII. 28.

Il paroit, qu'alors le Pape *Leon* n'étoit pas mort, ou du moins, que *Pierre d'Antioche* ne le ſavoit pas: car ſur la fin de ſa Lettre, il marque qu'il y avoit deux ans qu'il avoit écrit une Lettre au Pape *Leon*, dont il n'avoit point eu de réponſe, & qu'il ſouhaitoit qu'on lui fit voir celle-ci.

An. de N. S. 1054.

Mais *Leon* mourut dans le mois d'Avril de cette année, après avoir gouverné l'Egliſe de Rome pendant cinq ans & quelques mois.

Cotelier. T. II. p. 135. *Monum. Eccl. Grac. Dupin. Baronius.*

Nous parlerons plus diſtinctement de la mort de ce Pape; mais, pour ne quitter pas le ſujet des differends de l'Egliſe Latine & de l'Egliſe Grecque, je parlerai ici de ce que fit *Michel Cerularius*, après la mort du Pape.

Lettre de Cerularius à Pierre d'Antioche.

Ce Patriarche écrivit à *Pierre d'Antioche*, pour l'engager à ſe déclarer ouvertement contre l'Egliſe de Rome.

1. Il le remercie, dans le commencement, de ce qu'à ſa recommandation, il a accordé à un Diacre une place qu'il lui avoit demandée.

2. Il lui mande, qu'il y a quelque tems qu'ayant appris que le Pape dernier mort étoit un homme vertueux, honnête, & ſavant, il lui avoit écrit avec beaucoup d'humilité, ſur la réunion des deux Egliſes, pour s'acquérir ſes bonnes graces, afin qu'il donnât du ſecours aux Grecs contre les Normans.

3. Qu'ayant mis cette Lettre entre les mains de l'Officier de l'Empereur, qui en portoit auſſi une de la part de l'Empereur, elles avoient été miſes entre les mains du Duc *Argyre*, qui les avoit retenues, auſſi bien que l'argent que l'Empereur envoyoit par cet Officier.

4. Qu'*Argyre* s'étoit aviſé d'envoyer à Conſtantinople trois perſonnes, en qualité de Légats du S. Sie-

An. de N. S. 1054. Siege, dont l'un avoit été autrefois Archevêque de *Melphe*, & qu'il avoit appris qu'on l'avoit chaſſé de ſon Egliſe depuis cinq ans; l'autre n'avoit que le nom d'Archevêque, ſans qu'on pût ſavoir où étoit ſon Dioceſe; & qu'il avoit donné au troiſieme le titre de *Chancelier*.

5. Que ces trois hommes avoient abordé l'Empereur avec un air fier & arrogant, faiſant porter devant eux la Croix & le Bâton Paſtoral.

6. Qu'enſuite ils lui avoient rendu viſite, mais d'une maniere inſolente & mépriſante; & que, ſans le ſaluer, ni lui rendre les reſpects qui lui étoient dûs, ils lui avoient mis entre les mains une Lettre cachetée, qui contenoit les mêmes choſes touchant les *Azymes*, qu'*Argyre* avoit autrefois avancées pendant qu'il étoit à Conſtantinople, pour leſquelles il avoit été excommunié; mais qu'ayant examiné le ſceau de cette Lettre, il s'étoit apperçu qu'il étoit faux, & que c'étoit une fourberie d'*Argyre*, comme il en avoit été depuis aſſuré par l'Archevêque de *Trani*, & par ſon *Syncelle* qui lui avoit découvert tout ce myſtere.

7. Après cela il lui dit, que le bruit court qu'il met le nom du Pape dans les *Diptyques*, & que les Patriarches d'*Alexandrie* & de *Jeruſalem* en font de même.

8. Qu'il ne croit pourtant pas qu'ils ignorent, que depuis le Pape *Vigile*, qui ne voulut pas prononcer anathême contre les Ecrits de *Theodoret*, & la Lettre d'*Ibas*, on n'a plus fait de mention des Evêques de *Rome* dans les Egliſes d'Orient.

9. Qu'il a auſſi appris, que ces deux Patriarches reçoivent à leur communion ceux qui célebrent avec du pain *Azyme*, & qu'ils s'en ſervent même quelquefois; il le prie de lui écrire ce qu'il en ſait.

10. Il ajoute, qu'il a lu la Lettre qu'il a écrite au Patriarche de *Grado*, dans laquelle il combat l'uſage des *Azymes*: mais que les Latins ont encore d'autres Erreurs; comme, de croire qu'on peut manger des choſes impures; de ſouffrir que leurs Moines mangent de la chair & du lard; de manger de la chair dans la premiere ſemaine de leur Carême, & dans les ſemaines où l'on doit ſe priver de chair, & prendre du lait, auſſi bien que tous les Mécredis de l'année; de manger du fromage & des œufs dans la ſemaine ſainte; de jeûner les Samedis: toutes pratiques Judaïques; d'avoir ajouté au Symbole, que le S. Eſprit procede du Pere & du Fils; de chanter à la Meſſe, *Un Saint, un Seigneur J. C. pour la gloire du Pere, par le S. Eſprit*; de ne pas ſouffrir des Prêtres mariez; de permettre aux deux freres d'épouſer les deux ſœurs; & qu'un des Miniſtres de l'Autel, qui a mangé du pain *Azyme*, embraſſe les autres dans le Sacrifice, en lui donnant la paix; de donner aux Evêques un anneau, qu'ils portent à leur doigt; de ne batiſer qu'avec une ſeule immerſion; d'emplir de ſel la bouche de ceux qu'ils batiſent; d'avoir changé le Texte de S. *Paul*, & au-lieu de mettre, qu'*un peu de levain leve toute la pâte*, de lire, *un peu de levain corrompt*, en haine du *levain*; de ne point honorer les Reliques des Saints; ni même à l'égard de quelques-uns, les Images; de ne mettre pas au rang des Saints, les Docteurs de l'Egliſe Grecque, *S. Gregoire le Théologien*, *S. Baſile le Grand*, & le divin S. *Jean Chryſoſtome*; & de ne pas ſuivre leur doctrine. Dans cette Lettre, *Michel Cerularius* s'appelle Patriarche œcuménique.

An. de N. S. 1054.

Il y a encore une autre Lettre de ce même Patriarche à ce même *Pier-*

re.

An. de N. S. 1054.

re d'*Antioche*, où, après avoir fait le détail de ce que les Légats du Pape, qu'il ſuppoſe être des fourbes envoyez par *Argyre*, avoient fait contre lui en l'excommuniant; il exhorte ce Prélat d'*Antioche* de ſe joindre avec lui pour le venger de cet affront.

Réponſe de Pierre d'Antioche. *Baron.*

Pierre d'Antioche répondit:

1. Qu'il étoit étonné d'apprendre, qu'un Laïque comme *Argyre*, ſe fût mêlé de faire ce que *Cerularius* lui avoit écrit.

2. Que le nom du Pape n'étoit pas dans les *Diptyques* de l'Egliſe d'Antioche; mais qu'il n'étoit pas vrai que ce fût du tems du Pape *Vigile*, qu'on eût ôté le nom de l'Evêque de Rome, des *Diptyques* de l'Egliſe Grecque. Que c'étoit une mépriſe groſſiere de ſon Secretaire. Que *Vigile* avoit été dans le tems du cinquieme *Synode*, & non dans le ſixieme. Que dans le 6. *Synode*, le Pape *Agathon* fut fort honoré. Que même il n'y avoit que 45 ans, qu'étant à Conſtantinople du tems du Patriarche *Domnus*, il avoit trouvé que le nom du Pape *Serge* étoit dans les *Diptyques* avec ceux des autres Patriarches; & qu'il ne ſavoit pas pour quelle raiſon on l'avoit depuis ôté.

3. Qu'entre les Erreurs qu'il attribuoit aux Latins dans ſa Lettre, il en avoit trouvé quelques-unes que l'on devoit éviter, & avoir en horreur; quelques autres, auxquelles il étoit facile de remedier; & d'autres, qu'il étoit à propos de diſſimuler. „ Que nous importe, dit-il, „ que les Evêques ſe raſent la barbe, & ayent des anneaux à leur „ doigt? Ne faiſons-nous pas une „ Couronne ſur notre tête, & ne „ portons-nous pas des Gands, „ des Manipules, & des Etoles „ avec de l'or? Ne trouverez-vous „ pas auſſi quelques-uns de nos „ Moines, qui mangent de la chair „ & du lard, parce qu'on ne doit „ rejetter aucune créature de Dieu, „ quand on la prend avec actions de „ graces? Ceux de *Bithynie*, de *Thrace* & de *Lydie* ne mangent-ils pas „ des *Pies*, des *Geais*, & des *Tourterelles?* Les Saints Peres ne nous „ ont-ils pas laiſſé la liberté de manger indifferemment de toutes les „ choſes que Dieu a créées"? Il ajoute, que les Peres ont permis de manger un peu de lard aux légumes, quand on manque de bonne huile. Il dit, que S. *Baſile* & S. *Pacôme* ont permis à leurs Religieux de manger du lard; & que *Pacôme* nourriſſoit des porcs pour les faire manger aux hôtes, & qu'il en donnoit les pieds & les entrailles aux Moines infirmes. An. de N. S. 1054.

4. Il condamne hautement *l'addition au Symbole*, & le Batême avec une ſeule *immerſion*.

5. Cependant il eſtime, qu'il faut être enclin à la paix, quand la Foi n'eſt point en péril; parce que les Latins ſont leurs freres; quoique par néceſſité, ou par ignorance, ils ſoient dans quelques erreurs. Qu'il ne faut pas demander aux Barbares, tant d'exactitude; que c'eſt beaucoup qu'ils tiennent la véritable Doctrine, touchant la Trinité & l'Incarnation.

6. Il les blâme de leur uſage touchant le Célibat des Prêtres, & de ce qu'ils mangent de la chair & du fromage la premiere ſemaine du Carême.

7. Il dit que pour la queſtion des *Azymes*, il l'a traitée dans la Lettre qu'il a écrite au Patriarche de *Veniſe*; & qu'il croit que chaque Egliſe doit ſuivre là-deſſus ſes anciennes coutumes.

8. Qu'à l'égard de ce qu'on les accuſe de *manger des viandes étouffées*, & de permettre à un même homme

An. de N. S. 1054.

me d'épouſer les deux ſœurs, il eſt à croire que cela ne ſe fait pas parmi eux, du conſentement du Pape & des Evêques, mais par abus de quelques particuliers. Qu'il y avoit auſſi des abus parmi eux, auxquels on ne faiſoit pas attention; qu'à Conſtantinople il y avoit des gens qui mangeoient du ſang de porc, & qu'on y voit du boudin expoſé ſur les boutiques.

9. Il lui conſeille d'inſiſter particulierement ſur l'*addition au Symbole*, & ſur le mariage des Prêtres: mais à l'égard des autres chefs, il ne croit pas qu'il ſoit néceſſaire de s'y arrêter, parce qu'ils ne touchent pas la Foi, & que la plupart ſont faux.

10. Il lui conſeille d'écrire dans cet eſprit, au Pape qui ſera élu; qui deſavouera peut-être ce qu'on impoſe aux Latins, ou qui changera de ſentiment.

11. Il lui dit, que perſonne ne ſe perſuadera que les Romains n'honorent pas les Reliques & les Images, puis qu'ils font tant d'état des Reliques de S. *Pierre* & de S. *Paul*. Que le Pape *Adrien* a préſidé, par ſes Légats, au VII. Concile, & condamné les Iconoclaſtes; & que l'on voit pluſieurs Images apportées de Rome, & des Latins qui les honorent.

12. Il conjure le Patriarche de Conſtantinople, d'entrer dans ſes ſentimens d'accommodement, & de ne rien exiger des Latins, que de retrancher *l'addition* qu'ils ont faite au Symbole.

Il dit, que de cette longue diviſion qu'il y a eu entre l'Egliſe Grecque & la Latine, ſont venus toutes ſortes de malheurs; les Royaumes ſont en trouble, les Villes & les Provinces déſolées, & nos Armées ne proſperent pas.

Replique de Michel Cerularius.

Michel Cerularius repliqua par une ſeconde Lettre, où il dit encore, que les Légats du Pape étoient des impoſteurs; qu'ils ſe vantoient d'être venus pour corriger; qu'il les avoit jugez indignes de conferer avec eux; qu'ils avoient eu l'inſolence de jetter ſur l'Autel de la grande Egliſe, un Ecrit qui anathématiſoit toute l'Egliſe Orthodoxe; qu'on auroit pû bruler cet Ecrit, mais qu'on ne l'avoit pas fait; qu'il n'avoit pas jugé qu'il falût tirer vengeance de ces Légats, parce que le Chef de la Légation ſe diſoit Chancelier de l'Egliſe Romaine, & couſin du Roi & du Pape, & afin que les Romains n'euſſent point d'occaſion de ſcandale; mais qu'on avoit anathématiſé cet Ecrit impie, & exhorté les Légats à renoncer à leurs Erreurs; mais qu'ils avoient déclaré, qu'ils aimeroient mieux mourir que de le faire. Ce Patriarche envoya encore des Lettres aux autres Patriarches.

An. de N. S. 1054.

Ce qui arriva aux Députez de Leon; ils ſont volez.

Avant que de finir l'article des *Grecs*, je dirai ici un mot de ce qui arriva aux Députez de *Leon*. Ils quitterent l'Empereur des *Grecs*, qui les chargea de préſens: mais ces préſens leur furent enlevez dans leur voyage. *Traſimond* Comte de *Tiete* les arrêta, comme ils paſſoient par ſes Terres, les garda quelque tems, & les relâcha enfin, après leur avoir tout ôté.

Friderie fils de Gozzelon ſe fait Religieux.

Friderie fils de *Gozzelon*, ſurnommé *le Grand*, & frere de *Godefroy le Barbu* Duc de *Lorraine*, étoit un des Députez. On l'accuſa d'avoir apporté une grande ſomme d'argent en *Italie*; & cela le rendit ſuſpect à l'Empereur *Henri*, qui étoit déja ennemi de ſon frere *Godefroy*. *Friderie* l'ayant ſu, prit la réſolution de ſe faire Religieux; & il pria l'Abbé du Mont-Caſſin, qui ſe trouva alors à Rome, de le mener avec lui, & de lui donner l'habit; ce que l'Abbé fit agréablement. Ainſi *Friderie* devint Religieux, puis Abbé; & enſuite il fut élevé au Pontificat, comme nous le verrons. Mais revenons à *Leon IX.* dont

An. de N. S. 1054.

nous avons déja rapporté la mort en paſſant.

Mort de Leon IX. *Leo Oſt. l. 2. c 88. Wib. l. 2. c. 7. Chron. Caſſ. II. c. 17. Auct. Anony., Hiſt. mortis Leon. Lamb. Sch. p. 161. Mari. Scot. p. 451.*

Pour en dire quelque choſe de plus, *Leon d'Oſtie* rapporte, que le Pape ayant demeuré à *Benevent* juſques au 12. de Mars, & ſe trouvant incommodé, appella le Comte *Humfroy* Normand, qui avoit été ſon vainqueur, mais qui lui étoit auſſi ſoumis que s'il eût été ſon ſerviteur; & il le pria de le faire mener à *Capoue*, d'où il fut conduit à *Rome*, où, au bout de quelques jours, il mourut fort dévotement. On dit que ce fut le 19. d'Avril; & que le jour avant ſa mort, il ſe fit porter dans l'Egliſe, où il communia, & il fit d'ardentes prieres pour l'Egliſe, pour la paix des païs où il avoit été, pour la converſion des Simoniaques; & on dit qu'il fit cette Priere:

Priere de Leon.

„ Grand Dieu, Redempteur du „ Genre-humain, qui confondis par „ tes Apôtres *Pierre & Paul* la perfidie de *Simon*, lorſqu'ils t'invo„ querent; daigne m'écouter, moi „ qui ſuis ton ſerviteur; & converti „ *Theophylacte*, *Gregoire*, & *Pierre*, „ qui ont confirmé dans tout le „ Monde l'Héréſie des Simoniaques. „ Fai-leur connoitre le chemin de „ la vérité, afin qu'ils quittent leur „ erreur, & qu'ils ſe convertiſſent „ à toi: car tu as dit, que tu ne „ veux pas la mort du pécheur, „ mais qu'il ſe convertiſſe, & qu'il „ vive. Rappelle les de leurs égare„ mens. Toi, qui convertis *Paul* „ perſécuteur, converti-les, afin „ qu'ils te connoiſſent, Pere, Fils, „ & S. Eſprit, comme le vrai Dieu". Et tous les aſſiſtans répondirent, *Amen.*

Mis au nombre des Saints.

On l'a mis au nombre des Saints, & on fait ſon anniverſaire le 19. d'Avril dans l'Egliſe Romaine. On voit un Diſtique ſur ſon tombeau, qui invite Rome à pleurer d'avoir perdu *Leon.*

Victrix Roma, dole, nono viduata Leone,
Ex multis talem vix habitura parem.

An. de N. S. 1054.

Actions & prétendus miracles de Leon.

On dit qu'il récitoit tous les jours le Pſautier, & qu'il offroit le ſacrifice de la Meſſe; que lorſqu'il étoit à Rome, il alloit, trois jours de la ſemaine, de l'Egliſe de *Latran* à celle de S. *Pierre*, à pieds nuds, en chantant & priant; qu'il couchoit ſur la dure, & autres choſes, qui lui ont attiré bien éloges de pluſieurs Ecrivains.

Ce Pape, dans une de ſes Lettres, dit que les Conciles, & tous les Peres ont regardé l'Egliſe de Rome comme la ſouveraine Maitreſſe, à qui le jugement de toutes les autres Egliſes appartient, & qui ne pouvoit être jugée de perſonne; que toutes les queſtions difficiles devoient être décidées par les Succeſſeurs de S. *Pierre*, parce que *leur Egliſe n'avoit jamais perdu la Foi, & qu'on y croyoit qu'elle demeureroit juſqu'à la fin des ſiecles.* On a remarqué, que c'étoit le premier Pape qui avoit parlé des ſiecles à venir, & qui eſperoit que la Foi ne périroit point ſur le Trône de S. *Pierre*. *Wibert* dit que ce Pape apprit la Langue Grecque, ayant près de 50 ans.

Ceux qui veulent ſavoir les prétendus miracles qui arriverent après la mort de ce Pape, n'ont qu'à lire ce qu'en dit *Baronius*, & la Chronique d'*Herman*. On y trouvera la fable d'un Muet, qui n'avoit point de langue, qui parla, & à qui il crut une langue; & d'un Pourceau, qui mordit le doigt d'un homme lequel ſe moquoit de *Leon IX.*

Alex. Noël. p. 407. Sigebert. c. 152. Deviris illuſtribus. Didier Abbé du Mont-Caſſin. Dial. MSS. Hugues de Flavigni en ſa Chronique. Sigebert in Chron.

Dans les Actes des Peres de l'Ordre de S. *Benoit* de l'an 1701. il y a, que *Leon IX.* commença à étudier à l'age de 50 ans l'Ecriture en Grec.

L'Archidiacre *Wibert* a compoſé la Vie de ce Pape. Nous l'avons, par

An. de N. S. 1054.

par les ſoins du Jéſuite *Sirmond*. *Sigebert* nous apprend, qu'*Anſelme* Moine de Rheims a compoſé un Traité de ſes Voyages. Pluſieurs en ont écrit. Nous avons parlé de ſes Lettres. Il y en a une qui eſt adreſſée à tous les Evêques d'*Italie*, & qui contient un Règlement pour arrêter l'avidité des Moines & des Abbez, leſquels faiſoient faire à leurs Monaſteres toutes les donations pieuſes, ſans en faire part aux Egliſes. Ce Règlement porte, que tous ceux qui feront de ces donations à l'avenir, laiſſeront la moitié de ce qu'ils donnent, à l'Egliſe du Lieu; & l'autre, au Monaſtere.

Trithem. Bellarm. de ſcript. Eccl. Vignier en l'hiſt. genealogique de la maiſon de Lorraine. Duchêne. Ciaconius. Dupin.

Après la mort de *Leon IX*. *Benoit* voulut encore s'emparer du S. Siege: mais les Romains envoyerent *Hildebrand*, Sousdiacre de l'Egliſe Romaine, vers l'Empereur, pour lui demander un Pape; & en particulier, *Gebehard* Evêque d'*Eichſtad* en Allemagne. Cette propoſition déplut fort à l'Empereur *Henri*: parce que *Gebehard* lui étoit fort cher. Cependant, comme *Hildebrand* perſiſta à le demander, *Henri* ne put le refuſer, & il voulut qu'il fût élu dans un Concile qu'il fit convoquer à *Mayence*; ce qui arriva en effet; & nous verrons l'année ſuivante, comme il fut conſacré ſous le nom de *Victor II*.

Les Romains envoyent Hildebrand vers l'Empereur pour lui demander Gebehard pour Pape.

Leo Oſtiſ. l. 2. c. 90. Contr. Herm. a. 1054. Baron. p. 223.

Ce ne fut pas le ſeul Concile qui fut convoqué. *Géfroy*, Archevêque de Narbonne, en tint un dans ſa Ville. Il étoit compoſé de dix Evêques. On y fit une longue Ordonnance ſur la *Trève* & la *Paix*; & on fit 28 Canons. On y marqua les jours dans leſquels il eſt défendu de faire la guerre; ſavoir, depuis le Mecredi au ſoir, juſques au Lundi matin; & depuis le premier Dimanche de l'Avent, juſques à l'Octave de l'Epiphanie; depuis le Dimanche de la Quinquageſime, juſques à l'Octave de Pâque, & pendant d'autres jours: les perſonnes auxquelles on ne doit pas attenter, même dans le tems de la guerre; qui ſont particulierement, les Eccléſiaſtiques, les Laboureurs, les Marchands; & ce qui leur appartient en cette qualité.

Concile à Mayence.

Concile à Narbonne.

Concil. T. IX. p. 1072. à Steph. Baluz. in Pet. de Marca opere de Conc. Sacerdot. & Imper. l. IV. c. 14. p. 252.

Il eſt dit au C. 8. que les débiteurs qui refuſent de payer, ſeront excommuniez, & leurs Egliſes interdites, juſques à ce qu'ils ſatisfaſſent.

On défend au C. 9. de couper les Oliviers, parce qu'ils fourniſſent la matiere du S. *Chrême*, & du Luminaire des Egliſes.

Au C. 11. & 12. il eſt défendu d'exercer aucune violence aux Egliſes, ni à trente pas à l'entour; ni de rien uſurper des biens & des revenus des Egliſes.

On croit que dans cette année mourut ce *Benoit* qui avoit été Pape, & ſi ſouvent Antipape. *Baronius* dit, qu'il apparut après ſa mort, ſous la figure d'un monſtre qui avoit les oreilles & la queue d'un Ane, & qu'il déclara qu'il étoit dans les Enfers.

Benoit meurt.

Baron ad a. 1054.

Herman Contract mourut auſſi cette année. Il avoit été ainſi appellé, parce qu'il avoit les membres retirez. Il étoit fils du Comte *Weringhen*, d'autres diſent *Volferad*, en Souabe; d'autres diſent qu'il étoit fils de *Wolferad* Comte de Veringen, & de *Hiltrude*. Il avoit été élevé dans le Monaſtere de S. *Gal*, & enſuite Moine de *Richenou*. Il paſſoit pour très habile dans les Langues, & dans les Sciences profanes. Il a compoſé une Chronique, depuis le commencement du Monde, juſqu'à l'an 1054; & continuée par *Bertoul* de Conſtance, juſqu'à l'an 1065. Elle a été imprimée à *Francfort*, en 1583. parmi les Hiſtoriens d'Allemagne de *Piſtorius*, dans les Antiquitez de

Mort d'Herman Contr.

Dupin.

An. de N.S. 1054.

Canisius, & dans la derniere Bibliotheque des Peres. On lui attribue les Antiennes de la Vierge, le *Veni*, *Sancte Spiritus*, & quelques autres Proſes ; les Antiphones *Salve Regina*, & *Alma Redemtoris Mater*. *Tritheme* fait mention d'autres œuvres ; d'un Traité de Muſique ; d'un, de Monocorde ; de trois Livres de la compoſition de l'Aſtrolabe ; d'un, de ſon utilité ; d'un Livre des Eclipſes ; d'un autre, du Calendrier ; d'un Traité de la Quadrature du Cercle ; d'un Ouvrage du Conflict des Sons ; d'un Traité de Phyſionomie ; & des Vies de pluſieurs Saints.

Spanh. Pap. Joh p. 35. 36. 37.

Ceux qui ne croyent point qu'il y ait eu de *Papeſſe Jeanne*, tirent un argument de ce que cet Auteur ne parle pas de cette Papeſſe.

Du ſilence d'Herman Contract ſur la Papeſſe Jeanne.

Ceux qui ſont dans une opinion contraire, outre pluſieurs raiſons qu'ils alleguent du ſilence des Auteurs, que je ne croi pas néceſſaire de rapporter, diſent, qu'il paroit une ſi prodigieuſe varieté entre les diverſes Editions de ſon Ouvrage, & une ſi grande confuſion dans la ſupputation qu'il fait des tems, ſurtout dans le lieu où devroit être placée la Papeſſe, qu'on ne peut s'empêcher de croire que ceux qui nous ont donné ſa Chronique, ont affecté cette confuſion pour faire éclipſer la *Papeſſe Jeanne*.

Ils ajoutent, qu'ils n'ont pu ſi bien réuſſir dans leur deſſein, qu'il n'y ſoit reſté des traces aſſez ſenſibles de la vérité de ce fait. P. 8. *Herman* met le commencement du Pontificat de *Leon IV.* en l'an 846. & lui donne 9 ans, 3 mois, 6 jours de Siege. Sa mort ſera donc arrivée, ſelon *Herman*, en l'an 855. Mais le même *Herman*, ſuivant l'édition de Cologne de l'an 1618, ne met la mort de *Leon*, & le commencement de *Benoit*, qu'en l'année 856. De plus, *Herman*, tel que nous l'avons, donne 9 ans, & au-delà, au Pontificat de *Leon*, contre le ſentiment de tous les autres Chronologiſtes, qui ne lui en donnent que 8 & quelques mois. An. de N.S. 1054.

Cette année fut auſſi fatale à pluſieurs grands Princes.

Mort de l'Empereur Conſtantin. *Cedren. Pſellus. Zonaras l.* 17. *n.* 21. *p.* 262.

L'Empereur *Conſtantin Monomaque*, ou *l'Eſcrimeur*, finit ſes jours, de la goutte, après avoir regné 12 ans & près de ſix mois. Il ne pouvoit plus, ni marcher, ni ſe tenir debout. Il avoit aimé *Sclerene*, femme d'une grande famille, juſques à la faire paroitre à côté de lui, avec l'Imperatrice *Zoé*, lui étant au milieu ; & après la mort de *Zoé*, qu'il voulut faire reconnoitre pour Sainte, il avoit pris une Concubine Tartare de la Nation des *Alains*, à laquelle il donna le titre d'*Auguſte*, n'oſant pas la déclarer Imperatrice.

Pour faire bâtir un Monaſtere en l'honneur de S. *George*, au lieu nommé *Mangane*, il chargea le peuple d'impoſitions, qui le rendirent odieux ; & il fit à la grande Egliſe de C. P. de grands préſens.

Il avoit choiſi un certain *Nicephore*, pour lui ſucceder ; *Zonaras* en nomme un autre : mais *Conſtantin* ayant été prévenu par la mort avant que de pouvoir exécuter les deſſeins qu'il avoit, il laiſſa l'Empire à *Theodora* ſa belle-ſœur, ſœur de *Zoé*. *Zonaras* & *Pſellus* diſent, que *Theodora* ayant ſu ce que vouloit faire *Conſtantin*, étoit montée ſur le Trône, & s'étoit revêtue de la Pourpre Imperiale ; & que la choſe ayant été rapportée à l'Empereur, il en eut un ſi grand déplaiſir, que ſes douleurs en augmenterent, & qu'enfin il mourut. *Theodora* donc regna après lui, & regna un an & neuf mois.

THEODORA regne.

Mort de Garcias Roi de Navarre.

Dans cette année mourut encore *Garcias* Roi de *Navarre*. Il fit la guerre fort mal à propos à *Ferdinand* ſon

An. de N. S. 1054.

Sandoval. in vita Alphonſi VI. Moret. l. IV. Hiſt. Reg. Nav.

ſon frere, comme nous l'avons vu l'an 1048. On fit tout ce qu'on put pour les reconcilier : mais *Garcias* n'ayant jamais voulu entendre à aucun accommodement, il fut tué dans le Combat; & quelques-uns diſent, que ce fut par un de ſes ſoldats, dont il avoit violé la femme. *Favyn* dans ſon Hiſtoire de Navarre l. III. p. 148. raconte la choſe autrement. Il dit que comme *Garcias* ravageoit la Caſtille, *Ferdinand* ſon frere, qui en étoit le Roi, lui oppoſa une Armée; que les Armées ſe rencontrerent à *Atapuerca*; que les Mores qui étoient dans l'Armée de *Garcias*, combattirent lâchement; & que deux Gentilshommes de Biſcaye, qui étoient malcontens de *Garcias*, & qui avoient été gagnez par *Ferdinand*, percerent *Garcias* à coups de lance.

Garcias avoit épouſé la fille de *Rogier* Comte de Carcaſſonne & de Beziers, nommée *Etiennette*. Il en eut 4 fils & 4 filles. Ces fils furent *Sanche Garcia*, (qui lui ſucceda, & qui fut appellé *Sanche IV.* ou par quelques-uns *Sanche V.* 15e. Roi de Navarre;) *Ramir* (Seigneur de *Calahorra*, de *Tordeſillas*, de *Los Cameros*, *Riva-freſca*, *Lea*, *Vittoria*, *Trebeiano* &c;) *Fernand* (Seigneur de *Jubera*, *Lagunilla* &c.) & *Raimond* (qui eut les Terres de *Murillo*, *Agoncillo* &c.)

Ramir, après la bataille d'*Atapuerca*, prit le titre d'*Arragon*, de *Pampelune*, de *Sobrarbe*, & de *Ribagorza*, & mit une Armée en campagne pour s'emparer de la Navarre; mais les Evêques du Païs accorderent *Ramir* avec *Sanche*; qui n'aimant pas la guerre, laiſſa jouïr *Ferdinand* ſon oncle, des Terres qu'il avoit uſurpées.

An. de N. S. 1054.

Ferdinand. de Caſtille & de Leon.

Ferdinand ayant épouſé *Sanche* ſœur de *Veremond III.* tué à la guerre, poſſeda les Royaumes de *Caſtille* & de *Leon*; & ce Roi devint véritablement Empereur des Eſpagnes, après qu'il eut joint à la Galliee, aux Aſturies, à Leon, à la Caſtille, au Portugal, l'Arragon, la Catalogne, & Valence. Sur quoi on peut voir *Roderic de Tolede*, de reb. Hiſpan. l. VI. *Roderic Sanctius* dans l'Hiſtoire d'*Eſpagne*, Part. III; *Laurent Valla*, & *Jean Mariana* Hiſt. l. IX.

Favyn l. C. p. 105.

Ce Roi reprit ſur les Mores la Ville de *Calahorra*. *Ramir*, qui prétendoit que cette Ville étoit de l'ancien reſſort du Royaume d'Arragon, l'envoya demander à *Ferdinand*. Sur ſon refus, ils armerent tous deux: mais, pour épargner leurs ſoldats, ils réſolurent que l'affaire ſeroit décidée par un Duel. Chacun choiſit ſon Champion. *Ramir* eut *Martin Gomez de Luna*, Chef de la famille illuſtre de *Luna*, qui a produit de grands guerriers, & un Antipape nommé *Benoit*. *Ferdinand*, ou *Fernand*, eut *Rodrigo Diaz de Bivar*, dit le *Cid*, qui ſignifie en Langue Arabe *Roi* & *Seigneur*, & qui deſcendoit de *Flavin Calvo*, Juge de Caſtille, & d'une Infante de Navarre. Le *Cid* triompha de *Martin Gomez*: ainſi *Calahorra* demeura à la Couronne de Caſtille.

L'Empereur *Henri* fit la guerre contre *Baudouin*, & déſola la Flandre, d'où il revint avec un grand butin.

An. de N. S. 1055.

L'an 1055. de N. S. Le 2. de Theodora Imperatrice d'Orient. Le 17. de Henri Empereur. Le 25. de Henri Roi de France. Le 1. de Victor II. Indict. VIII.

An. de N. S. 1055.

VICTOR II. Pape. *Dupin. Urſperg. Leo Oſti. l. 2. c. 90.*

Ebehard Evêque d'*Eichſtad* fut conſacré dans cette année, le 13. d'Avril, Pape, ſous le nom de *Victor II.* Il fit aſſembler un Concile à *Florence*, dans lequel il condamna l'opinion de *Berenger*; il dépoſa pluſieurs Evêques convaincus de Simonie, & fit faire des défenſes d'aliéner les biens d'Egliſe. Ce Concile ſe tint en préſence de l'Empereur, qui étoit venu en Italie.

Concile de Florence. *Concil. T. IX. p. 1079. Petr. Dam. l. IV. Ep. 12. p. 356. Baron.*

Il eſt parlé de ce Conile dans une Lettre de *Pierre Damien*, dans laquelle il reprend un Evêque qui aliénoit les biens de ſon Egliſe. Il lui demande, s'il a oublié que le Pape *Victor* l'a défendu ſous peine d'Excommunication, dans un Concile tenu à *Florence*; s'il ne ſait pas, que les biens d'Egliſe ſont deſtinez à la nourriture des pauvres, & au ſoulagement des veuves & des pupiles. A cette occaſion, il parle de l'origine des biens d'Egliſe; & il remarque, que dans la primitive Egliſe, les fideles apportoient le prix de leurs biens aux pieds des Apôtres, afin qu'ils les diſtribuaſſent aux pauvres; & qu'enſuite on avoit jugé plus à propos de donner les fonds aux Egliſes, non ſeulement pour la nourriture des Clercs, mais auſſi pour le ſoulagement des pauvres. Il ſoutient, que ceux qui ôtent à l'Egliſe les biens qui lui appartiennent, ſont coupables de pluſieurs homicides, en ôtant aux pauvres leur ſubſiſtance. Et comme cet Evêque lui avoit écrit, que ce qu'on donnoit étoit peu de choſe; il lui dit, qu'en faiſant couler goutte à goutte une liqueur, on vuide enfin le vaiſſeau. Il veut donc, qu'il réponde à ceux qui lui demandent des choſes qui appartiennent à l'Egliſe, ce que répondit *Naboth* à *Achab*, qui lui demandoit ſa vigne. Il ajoute, que comme les pécheurs, en donnant leur bien à l'Egliſe, obtiennent l'abſolution de leurs péchez par ce moyen; ceux, au contraire, qui les prennent ſe lient eux-mêmes, & s'engagent à faire la pénitence dont les autres ſe ſont exemptez par leur charité. D'où il paroit, que *les pécheurs, en donnant leurs biens, obtenoient l'abſolution de leurs péchez.*

Contre un Evêque qui aliénoit les biens de ſon Egliſe.

Les pécheurs obtenoient l'abſolution en donnant leurs biens.

Nous parlons ailleurs de la pénitence qu'on impoſoit à d'autres; comme, de *chanter des Pſaumes, de ſe donner la Diſcipline*, &c.

Ce même Pape envoya *Hildebrand*, Légat en France, où il tint quelques Conciles. Le 1. à *Lyon*, dans lequel on dit qu'un Archevêque fut convaincu de Simonie, par un miracle. Ce Prélat fut accuſé du crime de Simonie; mais comme il étoit extrêmement conſideré dans le Lieu, il trouva le moyen de gagner ſes accuſateurs par argent. Le matin, comme le Concile fut convoqué, l'accuſé demanda hardiment, où étoient ceux qui l'accuſoient, & qu'ils ſe montraſſent. Perſonne n'ayant oſé paroitre, *Hildebrand*, avec les Evêques aſſemblez, l'adjura *au nom du Pere, du Fils, & du S. Eſprit*, de dire la vérité; ajoutant, que s'il continuoit à nier, comme il le faiſoit, & que cependant il fût coupable, il prioit Dieu qu'il fit con-

Concile de Lyon. *Baron. Concil. T. IX. p. 1080. Dupin. Petr. Dam. opuſc. XIX. c. 6. Deſid. Caſſin. Willelm. Malmeſb. l. III. de Geſt. Angl. Reg.*

Un Archevêque convaincu de Simonie.

An. de N. S. 1055.

connoitre ce qui en étoit, en permettant que cet Evêque ne pût jamais prononcer le nom du *S. Eſprit*. Ce qui, dit-on, arriva; car l'hiſtoire ajoute, qu'il ne put jamais prononcer le nom du *S. Eſprit*, dont il avoit acheté les dons.

Quelques-uns ajoutent cette circonſtance, que *Hildebrand* lui demanda; *Crois-tu que le S. Eſprit ait une même eſſence avec le Pere & le Fils?* & qu'ayant répondu, *je le croi*; le Légat lui ordonna de dire, *Gloire ſoit au Pere, au Fils, & au S. Eſprit:* ce que voulant exécuter, il dit bien, *Gloire ſoit au Pere, & au Fils*, mais il ne put jamais ajouter, *& au S. Eſprit*; ce qui le rendit ſi confus, qu'il ſe jetta aux pieds du Légat, & confeſſa qu'il étoit coupable. Après quoi, ayant été dépoſé, il dit librement: *Gloire ſoit au Pere, au Fils, au S. Eſprit.* Ce qui effraya tellement pluſieurs autres Evêques, qu'il y en eut 45 qui avouerent qu'ils étoient Simoniaques.

Concile à Tours contre Berenger. *Concil. T. IX. p. 1081. Chron. Vindoc. & Malleacens. apud Labb. in Bibl. Bertold. à l'an 1056. Bibl. PP. T. XVIII. p. 815. Mabillon. Praf. 2. Sec. 6. n. 23. Euſeb. Bruno in epiſt. ad*

Ce ne fut pas le ſeul Concile qui ſe tint ſous la direction d'*Hildebrand*, comme Légat: il en tint un autre à *Tours*, où il fit venir *Berenger*, & il lui laiſſa la liberté de défendre ſes ſentimens. Les ennemis de *Berenger*, *Lanfranc*, *Guitmond*, & *l'Anonyme du P. Chifflet*, ont écrit que *Berenger* s'y préſenta, & qu'il n'oſa y ſoutenir ſa cauſe, ayant mieux aimé ſouſcrire aux Déciſions de Rome: mais nous n'avons pas les Actes de ce Concile; & il n'eſt pas juſte de croire tout ce que les ennemis de *Berenger* ont dit.

Tout le monde avoue, qu'après ce Concile, il continua à dogmatiſer, comme il avoit fait auparavant; & que ne pouvant enſeigner publiquement ſon opinion, il l'enſeignoit en particulier, & faiſoit des Ecrits pour la ſoutenir.

On dit, que l'Empereur *Henri* envoya à ce Concile des Ambaſſadeurs, qui ſe plaignirent en ſon nom de *Ferdinand le Grand*, Roi de Caſtille & de Leon, de ce qu'il refuſoit d'obeir à l'Empereur Romain, & de ce qu'il uſurpoit le nom d'*Empereur*. Ces Ambaſſadeurs demanderent qu'on lançât un Interdit contre toute l'Eſpagne, & qu'on excommuniât *Ferdinand*, s'il perſiſtoit à en uſer ainſi. La demande parut juſte au Concile & au Pape, à qui elle fut portée; & on envoya des Députez à *Ferdinand*, pour l'exhorter à donner ſatisfaction à l'Empereur. Un Concile ſe tint à ce ſujet en Eſpagne, où il fut réſolu qu'on obeiroit au Pontife Romain, qu'on ne prendroit plus le nom d'*Empereur*, & qu'on ſeroit ſoumis à l'Empereur d'Allemagne.

An. de N. S. 1055.

Bereng. Anonym. Chifflet. Orderic. Vitalis. l. IV. hiſt. Eccl. Baron.

Plainte contre Ferdinand Roi de Caſtille.

Concile en Eſpagne. *Baron. ex Mariana.*

Baronius rapporte ici, qu'un Sousdiacre voulut empoiſonner *Victor II.* en mêlant du poiſon dans le Calice, avec du vin; ce qui fut découvert miraculeuſement, à ce qu'on prétend: car on dit qu'après avoir conſacré, il ne put lever le Calice, & que le Sousdiacre qui avoit fait cette action, fut poſſedé ſur le champ, du malin Eſprit. *Lambert* dit que ce malheureux fut emporté par le Diable, & que *Victor* voulut qu'on renfermât dans l'Autel, le Calice, & qu'il demeurât pour Relique; mais qu'enſuite, le Pape ſe tint couché en terre, en prieres, avec le peuple, juſqu'à ce que le Sousdiacre fût délivré du Diable. Il ajoute, que cela arriva l'an 1054. *Bennon* accuſe *Hildebrand* d'avoir trempé dans le crime de ce Sousdiacre. *Victor* diſoit, que Dieu l'expoſoit à de telles épreuves, parce qu'il avoit donné du chagrin à *Leon* ſon prédéceſſeur, en détournant les troupes auxiliaires que l'Empereur *Henri* lui envoyoit contre les Normans. „ Je ſouffre, „ di-

Un Sousdiacre veut empoiſonner Victor II. *Baron. Urſperg. p. 218. Lamb. Schaf. p. 161. Abb. Urſp.*

An. de N. S. 1055.

„ diſoit-il, avec juſtice, parce que „ j'ai péché contre mon Seigneur. „ Il eſt juſte, que *Paul* ſoufre ce „ que *Saul* a mérité, que l'agneau „ porte la peine de ce qu'a fait le „ loup ". C'eſt ce que rapporte *Leon d'Oſtie*, dans ſa Chron. Caſſ. L. 2. c. 91.

Dupin. Concile à Liſieux Maugier eſt dépoſé.

On parle encore de trois Conciles tenus dans cette année.

L'un à *Liſieux*, compoſé des Evêques de la Province, en préſence d'*Etienne* Evêque de *Sion* en Suiſſe, Légat du Pape. Dans ce Concile, *Maugier* Archevêque de Rouen fut dépoſé. Il étoit accuſé d'avoir dépouillé ſon Egliſe, d'en avoir conſumé le bien en des dépenſes inutiles, & d'en avoir diſſipé une partie par des largeſſes, qui n'avoient d'autre motif que de contenter ſon ambition. Il étoit auſſi ſoupçonné de crimes infames, & on lui reprochoit de n'avoir pas aſſez de reſpect pour le S. Siege. Mais ce qui lui attira le plus cette condamnation, ce fut la colere du Duc *Guillaume*, ſon neveu, qui étoit irrité contre lui, parce qu'il l'avoit excommunié à cauſe de ſon mariage avec la Princeſſe *Mathilde* ſa parente, fille de *Baudouin* Comte de Flandres, & qu'il favoriſoit le parti du Duc d'*Arques* ſon frere. C'eſt pourquoi ce Duc le relégua, auſſi-tôt après ſa condamnation, à l'Ile de *Guerneſey*, & fit élire *Maurille* en ſa place, qui eut beaucoup de zèle pour le rétabliſſement de la Diſcipline de l'Egliſe, & pour la reforme des mœurs, & qui tint pluſieurs Synodes.

Maurille élu Archevêque.

Concile à Rouen. *Analect. 2. p. 461. Fleuri l. 60. p. 40.*

On dit que le ſecond ſe tint à *Rouen*, où l'Archevêque *Maurille* préſida. L'on y parla de la continence des Clercs, & de l'obſervation des Canons. Quelques-uns diſent, que dans ce Concile on dreſſa une Confeſſion de Foi, qui portoit, que le pain mis ſur l'Autel n'étoit que du pain, avant la conſécration; mais qu'alors il eſt changé dans la ſubſtance du Corps de J. Chriſt; & le vin, en ſon Sang: avec anathème.

An. de N. S. 1055.

Cet Archevêque *Maurille* étoit né d'une famille noble, au Dioceſe de Rheims. Il avoit appris les Arts liberaux à Liege. Enſuite il avoit été Ecolâtre de l'Egliſe de Halberſtat en Saxe. Après, il ſe vint rendre Moine à Fecamp. Etant paſſé en Italie, il avoit mené, avec *Gerbert* ſon ami, la vie érémitique pendant quelque tems. Le Marquis *Boniface* le fit Abbé de Ste. Marie à Florence; mais les Moines de cette Abbaye l'ayant voulu empoiſonner, il étoit revenu à Fecamp, d'où il fut tiré pour être Archevêque de Rouen.

Secul. Bened. part. 2. p. 222.

Concile à Autun.

On dit, que le troiſieme Concile ſe tint à *Autun*. *Robert* Duc de Bourgogne avoit ſi maltraité *Agenon* Evêque d'*Autun*, que *Geofroy de Lyon*, *Hugues de Beſançon*, *Accard de Châlons*, & *Drogon de Mâcon* s'aſſemblerent en cette Ville, avec *Hugues de Clugni*; qui, à ce qu'on dit, fit une ſi forte impreſſion ſur le cœur de *Robert*, qu'il fut entierement changé. Ceux qui aiment les miracles, en trouveront dans *Baronius*. Mais, quoique pluſieurs ayent cru que ce Concile ſe ſoit tenu dans cette année, tous ne ſont pas de ce ſentiment. Il y en a qui le mettent en l'an 1072. comme *Severt* dans ſa Chronol. & *Jaques Jean Chifflet*; & le ſavant P. *Pagi* le met entre l'an 1060. & 1072.

Baron. Conil T. IX. p. 1183. Duchêne in not. ad vitam S. Hugonis Ab. Clun. p. 197. Carol. du Moulin. in notis ad Epiſt. Step. Tornacenſis.

Annon élu Archevêque de Cologne. Il fait arracher les yeux à des Juges iniques. *Mezerai. p. 497.*

Cette année, *Annon* fut élu Archevêque de Cologne. On dit qu'il prédit à *Henri III.* ſa mort. Mais on rapporte de lui un acte de ſévérité, ſavoir, qu'il fit arracher les yeux à des Juges qui avoient prononcé une ſentence injuſte contre une pauvre femme, & qu'il permit

feu-

An. de N. S. 1055.

seulement qu'on laissât un œil à un d'eux, pour pouvoir conduire les autres dans leurs maisons. Et afin que ce châtiment servît d'exemple, il fit encore attacher au-dessus des portes de leurs logis, des têtes de brique, où il n'y avoit point d'yeux.

Thibaud Comte de Chartres va trouver l'Empereur.

Thibaud Comte de *Chartres* étant très outré que le Roi de *France* l'eût dépouillé de la Comté de *Tours*, & n'en ayant pu avoir raison, alla trouver l'Empereur à *Mayence*, qui le fit son Chevalier, & lui promit sa protection. Pour prévenir les semences de jalousie & de desordre, que ce voyage pouvoit avoir jettées entre l'Empereur & le Roi, ils trouverent à propos de faire une entrevue dans le même lieu où ils s'étoient vus autrefois. Le Roi s'y plaignit, que l'Empereur avoit contrevenu aux articles de l'Alliance: mais il n'en rapporta aucune satisfaction; & ayant conçu quelque crainte d'un mauvais dessein sur sa personne, il se retira de nuit.

Entrevue de l'Empereur & du Roi de France.

On met dans cette année, la fin tragique du Comte *Godwin* en Angleterre.

Fin tragique du Comte Godwin.

Un jour, comme le Comte étoit à la table du Roi, avec plusieurs autres Seigneurs, celui qui donnoit à boire à *Edouard*, fit un faux-pas, en lui présentant la coupe; & s'étant tenu ferme sans rien renverser, il se servit, pour dire qu'un de ses pieds avoit affermi l'autre, de ce que dit l'Ecriture, *que le frere, aidé par son frere, est inébranlable comme une Tour.* „ Il est vrai, repliqua le „ Roi, regardant fixement le Com„ te: si j'avois aujourd'hui mon fre„ re, nous nous servirions l'un l'au„ tre d'un grand appui". *Godwin* fut frappé de ces paroles, comme d'un coup de foudre; & comprenant que l'on l'accusoit du meurtre d'*Alfred*, il repliqua: „ Je m'apperçois, Sire, „ que V. M. me soupçonne d'avoir „ trempé dans l'assassinat du Prince „ *Alfred*. Je prie Dieu, ajouta-t-il „ en prenant en main un morceau „ de pain, que ce soit-là le dernier „ morceau que je mangerai de „ ma vie, si je suis coupable de cet„ te mort". En finissant ces mots, il mit le pain dans sa bouche, & voulut l'avaler; mais, quelque effort qu'il fit, il ne put jamais, & ce morceau l'étrangla. On ajoute, que dès-lors *Edouard* eut un heureux succès dans ses affaires, termina heureusement toutes les guerres qu'il eut, & fit goûter à ses peuples les douceurs de la paix.

An. de N. S. 1055.

Mais plusieurs doutent de cette Histoire. D'autres Historiens disent qu'il fut frappé d'apoplexie, à table; que ses fils, qui étoient dans la salle, l'emporterent dans la chambre du Roi, où il n'expira que le cinquieme jour. Or il n'est pas vraisemblable, dit-on, qu'on eût fait cet honneur à un scélérat, que le Ciel auroit puni d'un parricide.

Mort du Duc ou Comte Siward.

Plusieurs croyent, que l'Angleterre perdit alors un grand Homme d'Etat. Mais elle fit, peu de tems après, une aussi grande perte, par la mort de *Siward*, Comte, ou Duc de *Northumbrie*, qui avoit remporté une fameuse victoire sur *Macbet* Roi d'Ecosse, quoiqu'il lui en coûtât la vie de son fils.

On dit, que ce Comte voyant approcher sa fin, commanda qu'on l'armât de toutes pieces, & qu'on le mit dans un fauteuil, où, tenant l'épée nue, il bravoit la mort.

Theodora. *Zonar. l. 17. n. 29. p. 262.*

Theodora, Imperatrice d'*Orient*, ne voulut pas se choisir un Empereur: mais elle remit l'administration des affaires civiles à *Leon Syncellus*, appellé *Parasphadylus*; & elle faisoit tout le reste. Elle répondoit aux Ambassadeurs, & tenoit Conseil fréquemment. Son regne fut heureux, mais court, quoiqu'on

An. de N. S. 1055.

lui eût promis qu'elle vivroit longtems.

Nous avons parlé ailleurs de *Tancrede*, Normand. L'un de ſes fils, nommé *Robert Guiſcard*, alla dans la Calabre, pour s'y établir. Il fit d'abord tout ce qu'il put, pour engager les Calabrois de ſe rendre à lui. Ne pouvant rien gagner par ſes careſſes, il les harceloit de toutes les manieres. Mais n'ayant pas dequoi entretenir ſes troupes, il renvoya la plupart de celles que ſon frere lui avoit données, & il ſe fortifia dans le Château de S. *Marc*. Un jour, il fut réduit à un tel état, qu'on lui vint dire qu'il n'y avoit point de pain, ni d'argent dans le Château. *Robert*, ſans s'étonner, parla à une troupe de 50 ou 60 Calabres, qui lui étoient fideles; & il leur demanda, s'ils ne ſavoient point quelque endroit, où, dans la néceſſité preſſante, on pût aller butiner? Ils lui marquerent une Bourgade, du côté des montagnes; mais ils ajouterent, qu'on n'y pouvoit aller que par des chemins très difficiles. „ Qu'importe, reprit *Guiſ-* „ *card*? Que ne fait-on pas pour „ s'empêcher de mourir de faim? „ Partez ce ſoir; & je vous ſuivrai „ pour vous ſoutenir ". Et lui-même s'étant habillé à la Calabroiſe, ſe joignit à eux, ſans ſe faire d'abord reconnoitre. Les habitans du Lieu étoient dans un profond ſommeil; ainſi ils leur enleverent beaucoup de vivres. Il ſe retiroit ainſi, ſans coup férir; lorsque quelques-uns des habitans ſe réveillerent, & coururent aux armes. Mais les ſoldats de *Guiſcard*, & lui à leur tête, les chargerent très heureuſement, en tuerent pluſieurs, & firent beaucoup de priſonniers. Il les ramenoit ainſi au Château de S. *Marc*, lorsque la garniſon du Château, les prenant pour des ennemis, en voulut donner avis à *Robert*, qu'on croyoit dans ſon lit. On fut étonné de ne le trouver point; mais on réſolut de combattre ceux qu'on croyoit ennemis. L'on s'y préparoit, lorsque *Guiſcard* ſe mit à crier; *Vive Guiſcard, mes amis*; *Vive Guiſcard!*

An. de N. S. 1055.

Robert Guiſcard. *Hiſt. du Roy. de Sicile & de Calabre. p. 89. Inveg. Ann. di Palermo ad a. 1055.*

Preuves du courage de Guiſcard, preſſé par la faim.

Comme il avoit deſſein de s'emparer d'une Place qui étoit d'un difficile accès, & qu'on appelloit *Malphita*, où il y avoit un Monaſtere, il s'aviſa de ce ſtratagème. Il fit mettre un de ſes ſoldats des plus intrépides, dans un cercueil rempli de toutes ſortes d'armes, & couvert d'une toile cirée, comme d'un drap mortuaire. Il ordonna, qu'une troupe des ſiens portaſſent & accompagnaſſent le cercueil. Quand ils furent à *Malphia*, ils demanderent qu'on voulût bien leur permettre de rendre les derniers devoirs à un de leurs compagnons qui venoit de mourir, & de l'enterrer en Terre ſainte dans l'Egliſe du Monaſtere. Comme on ne ſe défioit point d'eux, on leur accorda ce qu'ils demandoient. A peine furent-ils entrez dans l'Egliſe, que le prétendu mort s'élança, l'épée à la main. Les aſſiſtans s'enfuirent. Mais le prétendu mort, & ſes compagnons, qui ſe jetterent ſur les armes renfermées dans le cercueil, les en empêcherent, tuerent ceux qui ſe défendoient, faiſant les autres priſonniers, & épargnant les Religieux. *Robert Guiſcard* entra enſuite dans la Place, & y reçut la qualité de *Comte*.

Stratagèmes de Robert Guiſcard pour prendre Malphita. *Malat. l. 1. c. 17. Hiſt. de Sicile p. 96. 97.*

Ce *Guiſcard* ſe trouvant ſans argent, trouva le moyen d'enlever un riche Citoyen de *Biſignan*, nommé *Pierre de Turra*, qui ne put ſe tirer d'affaire qu'en payant une bonne rançon; ce qui fut d'un grand uſage à *Robert*, pour animer les ſiens.

L'an

An. de N. S. 1056.

An. de N. S. 1056.

L'an 1056. de N. S. Le 1. de Michel VI. Empereur. Le 1. de Henri IV. Le 26. de Henri III. Roi de France. Le 2. de Victor II. Indiction IX.

Les visions d'un nommé Gonthier. *Lamb. p. 162. Hofm. l. II. Annal. Bamb. p. 75.*

LE Cardinal *Baronius* rapporte, après *Lambert de Schafn.* au commencement de cette année, les visions d'un nommé *Gonthier*, Chancelier de l'Empereur, qui vit, à ce que disent ces Auteurs, le Seigneur assis sur son Trône, qui lançoit une épée nue, & qui disoit aux assistans : *Je me vengerai de mes ennemis, & je le rendrai à ceux qui me haïssent.* Il ajoute, que cette vision fut suivie d'une grande mortalité.

Ensuite, recherchant les péchez qui pouvoient avoir irrité la colere de Dieu, il met pour la premiere cause, que l'Empereur *Henri* s'étoit arrogé l'élection des Papes de Rome, & de juger des Evêques. Pour la seconde, ce que fit ce même Empereur contre *Beatrix*, l'ayant fait conduire en Allemagne, & l'y ayant tenue prisonniere; parce qu'étant veuve de *Boniface* Marquis d'Italie, elle s'étoit mariée avec *Godefroy* Duc de Lorraine, frere de *Baudouin* Comte de Flandres, sans avoir demandé le consentement de l'Empereur. Il ajoute pour une troisieme cause, qu'il avoit favorisé le Comte *Trasimond*, qui avoit volé les Légats du Pape, comme ils revenoient de Constantinople. Enfin il met pour une quatrieme cause, qu'il avoit conservé quelques animositez contre S. *Annon*. A ouïr *Baronius*, c'étoient là d'horribles crimes, qui irritoient la Majesté divine contre le genre-humain.

Ce Prélat remarque encore, qu'on trouve dans une ancienne Chronique du Mont-Cassin, que tous les malins Esprits accoururent à la mort de ce Prince, dont nous allons bientôt parler; & qu'ils le demandoient hautement, comme leur appartenant : mais qu'il fut délivré de leurs mains, par l'intercession de S. *Laurent*, qu'il avoit fort honoré pendant sa vie. Je récite ce que dit *Baronius*; mais je n'impose à personne la nécessité de l'en croire.

J'en dis de même de ce qu'il dit des malheurs, qui arriverent parce qu'on négligeoit de dire l'Office de la *Vierge*, & qui cesserent dès qu'on rétablit cet Office. Il est vrai qu'il cite un autre Cardinal, nommé *Pierre de Damien:* mais il n'est pas impossible que deux Cardinaux se trompent.

Entrevue de l'Empereur d'Occident & du Roi de France.

Lambert rapporte à cette année, une Conference, ou plutôt une Entrevue entre l'Empereur d'Occident, & le Roi de France, dans laquelle il dit que le Roi de France blâma l'Empereur, de ce qu'il avoit tant differé de restituer une grande partie du Royaume des François, que ses peres avoient occupé par fraude. Mais il ajoute, que l'Empereur ayant offert de soutenir son droit par un combat singulier avec le Roi, le Roi de France se sauva.

Mort de l'Empereur Henri. *Marian. Scot. p. 451. Sigeb. p. 599. Coëffet. p. 318. Chev. P. III. p. 46.*

Je ne sai quand cette Entrevue se fit; mais je sai que l'Empereur mourut cette année, le 5. d'Octobre. Il avoit envoyé une très grosse Armée contre les *Vandales:* (*Coëffeteau* dit que c'étoient les *Sclavons* de *Lusacie.*) Cette Armée fut entierement défaite, & taillée en pieces. On dit que cette perte l'affligea si

An. de N. S. 1056.

fort, qu'il fut ſaiſi d'une longue maladie, qui le mit au tombeau. D'autres diſent, qu'il mourut pour ne pouvoir avaler un gros morceau, qui lui demeura au goſier. D'autres enfin, que ce fut pour avoir trop mangé d'un foye de Cerf. Quoi qu'il en ſoit, il eſt conſtant qu'il mourut à *Bottenfelds*, ou *Butfeld*, en Saxe, le 5. d'Octobre, âgé de 38 ans. *Lambert* dit qu'on n'avoit jamais vu autant de perſonnes illuſtres, à la mort d'un Prince, aſſemblées fortuitement; & la cauſe de cette Aſſemblée fut, que l'Empereur, pour chercher quelque conſolation contre les malheurs qui lui étoient arrivez, avoit fait convoquer, peu de tems avant ſa mort, une Diete à *Goſlar*. Le Pape *Victor II.* qui étoit venu en Allemagne, à la priere de l'Empereur, & un grand nombre de Princes, tant Eccléſiaſtiques que Séculiers, s'y trouverent, avec les autres Etats. Ce fut dans cette Diete, que l'Empereur recommanda à toutes ces perſonnes illuſtres, ſon fils *Henri*, qui étoit fort jeune; & ils le reçurent en qualité de Roi des Romains, & de Succeſſeur à l'Empire.

Contin. Herm. Contr. Lamb. p. 163. Heiſſ. l. 2. p. 134. 135.

Quelques-uns croyent que ce fut le commencement de l'uſage, qui depuis s'eſt introduit, de donner la qualité de *Roi des Romains* au Prince que les Etats de l'Empire deſtinoient à la ſucceſſion de la Couronne Impériale.

De la qualité de Roi des Romains.

Le corps de l'Empereur fut porté à *Spire*, ou il fut enterré le 28. d'Octobre, le même jour de ſa naiſſance. On dit qu'il ne prenoit jamais les ornemens Impériaux, que par la permiſſion d'un Evêque, après s'être confeſſé, & avoir reçu la diſcipline. Il eut deux femmes. La 1. fut *Cunegonde*, fille de *Cineton* ou *Canut*, Roi d'Angleterre. Les uns diſent qu'elle mourut de peſte, avant

Vita S. Ann. apud Surium. 4. Decemb. Marianus Scotus. Coeff. p. 319.

que d'être épouſée; d'autres, qu'elle fut repudiée, pour ſoupçon d'adultere. La 2. fut *Agnès*, fille de *Guillaume* Comte de Poitou, & Duc de *Guienne*; dont il eut *Henri IV.* qui fut Empereur; *Conrad* Duc de Baviere, qui mourut incontinent après ſon pere; *Judith*, femme de *Salomon* Roi de Hongrie; *Mathilde*, femme de *Rodolphe* Comte de Rhinfeld, Duc de Saxe; & *Ithe*, femme de *Leopold IV.* Marquis d'Autriche. Cet Empereureur a ſoutenu fortement la dignité de l'Empire. *Agnès* Imperatrice écrivit, après ſa mort, à *Hugues* Abbé de Clugni, afin que ceux de ſon Monaſtere priaſſent pour ſon époux, & pour ſon fils qui lui ſuccedoit. Ce fils fut nommé *Henri IV.* dont nous aurons à dire bien des choſes. Il a été fort déchiré par *Brunon*, dans l'Hiſtoire de la Guerre de Saxe; par *Lambert*, par *Marianus Scotus*, à l'an 1075; par *Paul Bernried*, *Anſelme* de Luque, *Donnizon*, & autres qui ont été du parti de *Gregoire VII:* mais on ne les doit pas croire legerement.

An. de N. S. 1056.

Tom. II. Spicil. Dach. p. 397.

L'Imperatrice d'Orient, nommée *Theodora*, ayant regné un an & neuf mois, mourut ſur la fin du mois d'Août. Quelques-uns diſent, que comme elle rendoit l'eſprit, ſes Eunuques choiſirent pour Empereur, *Michel Stratiotique*, c'eſt-à-dire, *le Guerrier*; mais qui n'entendoit point le Gouvernement. D'autres diſent que l'Imperatrice ſe choiſit ce Succeſſeur, par les conſeils de ſes Eunuques, ou de ſes Sectateurs; & qu'elle-même lui mit le Diadème.

Mort de Theodora.

Cedr. p. 792.

MICHEL STRATIOTIQUE lui ſuccede.

Cet Empereur fut d'abord attaqué par *Theodoſe*, oncle de *Conſtantin:* mais ſes efforts furent vains; & ce *Theodoſe* fut relégué. Cependant, comme il laiſſoit l'adminiſtration des affaires à ceux de qui il tenoit l'Empire, les choſes alloient

Zonar. p. 262. Mich. Pſell. Cedr. p. 792.

très

An. de N. S. 1056.

très mal; & on verra dans la ſuite, quelle a été la décadence de cet Empire d'Orient. Au reſte, en *Theodora* finit la Race de *Baſile* Macedonien.

Un Auteur anonyme rapporte, que dans cette année le Roi de *Babylone* envoya à Jeruſalem des ordres, pour faire fermer le Saint Sepulcre, & pour empêcher les Chretiens d'y venir. Les Chretiens, qui étoient venus pour viſiter ces Lieux ſaints, furent dans une grande conſternation de ne pouvoir ſatisfaire leurs deſirs. Mais ayant pris conſeil du Patriarche de Jeruſalem, ils ſe hâterent de ſortir de la Ville, de peur d'être pris & arrêtez, eſperant de pouvoir traverſer les Villes par leſquelles ils devoient paſſer pour s'en retourner, avant qu'on ſût les ordres du Kalife. Mais ayant appris que ces ordres étoient publiez, ils allerent à un Port de mer qui étoit près de là, & s'embarquerent en hâte, payant tout ce qu'on leur demandoit. On dit qu'ils étoient plus de 300. Ce Moine anonyme ajoute, qu'une tempête horrible s'étant levée, elle fut appaiſée heureuſement. Il attribue ce miracle à l'intercеſſion de S. *Wulfran*. Au reſte, le *P. Pagi* remarque, qu'en ce tems-là ce n'étoit pas un *Kalife de Babylon*, ou du Grand-Caire; mais un *Kalife d'Egypte*, ou du Nouveau Caire, qui commandoit en Jeruſalem.

On empêche les Chretiens d'aller à Jeruſalem. *Auth. Transl. Sanct. Wulfran. Arch. Sennon. apud Bolland. ad diem 20. Mart.*

Il eſt parlé de 5 Conciles dans cette année.

Concil. T. IX. p. 1082. Concile de Cologne. *apud S. Ægidium. Baluz. ad l. IV. c. 14. p. 254. de Concord. Sacerd.*

Le I. ſe tint à *Cologne*, où le Pape *Victor*, à qui *Henri III.* avoit recommandé ſon fils, reconcilia *Baudouin* & *Godefroy* Comte de Flandres, avec le jeune *Henri*.

Le II. ſe tint dans la Province Narbonnoiſe, où l'on parla de confirmer ce qu'on appelloit la *Trêve de Dieu*, & la Paix; & on fit pluſieurs Décrets ſur la liberté des Egliſes & des Monaſteres.

Le III. eſt celui de *Landaff* Ville d'Angleterre, dans le Comté de *Glamorgan* au pais de Galles, avec titre d'Evêché ſuffragant de Cantorberi.

Ce Concile fut célebré par *Herguald*, qui excommunia toute la famille du Roi *Cargucain*, à cauſe de certaines violences faites à un Medecin, qui étoit neveu de l'Evêque.

Le IV. eſt celui de *Toulouſe*. Le Pape *Victor II.* ayant donné ordre à *Raimbaud* Archevêque d'Arles, & à *Ponce* Archevêque d'Aix, ſes Vicaires, d'aſſembler un Concile pour l'extirpation de la Simonie, & pour le rétabliſſement de la Diſcipline Eccléſiaſtique; ils s'aſſemblerent avec l'Archevêque de Narbonne, & pluſieurs autres Evêques de France, & dreſſerent 13 Canons.

Dans le I. il eſt ordonné, que ceux qui recevront l'Ordination pour de l'argent, ſeront privez de leur Dignité, auſſi bien que ceux qui les auront ordonnez.

Le II. veut qu'on n'ordonne aucun Evêque, ni aucun Abbé, ni aucun Prêtre, qu'à l'age de 30 ans; ni aucun Diacre, qu'à 25 ans.

Le III. ordonne, que l'on ne prendra rien pour la dédicace des Egliſes.

Le IV. Que l'on ne donnera rien pour avoir des Bénéfices.

Le V. Que ceux qui ſe feront Moines dans le deſſein d'avoir une Abbaye, ne pourront jamais être élevez à cette Dignité.

Le VI. Que les Abbez gouverneront leurs Moines, ſuivant la Règle de S. *Benoit*. Qu'ils ne ſouffriront pas qu'ils ayent rien en propre, ni qu'ils tiennent une Prévôté, ou Superiorité dans un Monaſtere, ſans leur conſentement.

Le VII. Que les Prêtres & les Diacres vivront dans le Célibat, avec

An. de N. S. 1056.

& Imperii. Concile de Landaff. *T. IX. p. 1083. Spelm. Concil. Britan. T. I. p. 625. Concil. T. IX. p. 1084. Baluz. Concil. Gal. Narbon. p. 8.* Concile de Toulouſe.

An. de N. S. 1056.

menace de dépoſition, s'ils ne l'obſervent pas.

Le VIII. Que les Laïques n'auront point de Bénéfices Eccléſiaſtiques.

Le IX. Que l'on ne pillera point les biens des défunts; mais qu'ils ſeront partagez ſelon leurs dernieres volontez.

Le X. Que les Egliſes payeront les droits accoutumez, au Siege Epiſcopal; & que celles qui n'en payeront point, donneront le tiers de leurs dimes, & les oblations pour l'Evêque & pour les Clercs.

Le XI. Que dans les Egliſes qui ſont dans l'Alleu des Seigneurs, le tiers des dimes & les offrandes ſeront pour le Prêtre & les Clercs qui les deſſervent.

Le XII. déclare excommuniez, les adulteres, les inceſtueux, & les parjures.

Le XIII. déclare auſſi excommuniez, ceux qui ont commerce avec des excommuniez, ſi ce n'eſt pour les reprendre, ou pour les avertir.

Berenger Vicomte de Narbonne fait des plaintes contre l'Archevêque Guifroy. *Concil. T. IX. p.* 1254.

Dans ce Concile, *Berenger* Vicomte de Narbonne fit une plainte contre l'Archevêque *Guifroy*, dans laquelle il expoſe:

1. Qu'au-lieu que du tems de l'Archevêque *Ermengaud* ſon oncle, l'Archevêché de Narbonne étoit le meilleur qu'il y eût depuis Rome juſqu'en Eſpagne; après la mort de ce Prelat, *Guifroy*, Comte de Cerdaigne, dont il (*Berenger*) avoit épouſé la ſœur, vint propoſer à ſon pere, à ſa mere & à lui, de donner cet Archevêché à ſon fils, qui n'avoit encore que dix ans, en promettant une ſomme de 100000 ſous, à partager entre ſon pere, c'eſt-à-dire le pere de *Berenger*, & le Comte de Rodes. Que ſon pere & ſa mere ne le vouloient pas; mais que pour lui, il le voulut: & que ſon pere le voyant ſi paſſionné, y avoit acquieſcé. Que *Guifroy* avoit payé les 100000 ſous, & qu'on avoit donné l'Archevêché à ſon fils.

An. de N. S. 1056.

2. Que depuis qu'il avoit été établi dans le Siege, & plus avancé en âge, au-lieu d'avoir été ſon protecteur, comme il l'avoit promis, il s'étoit élevé contre lui, comme un Démon; il lui avoit fait la guerre; avoit acheté pour 100000 ſous l'Evêché d'*Urgel*, pour ſon frere *Guillaume*; que pour payer cette ſomme, cet Archevêque avoit épuiſé le Tréſor de ſon Egliſe, & pris tout, Croix, Châſſes de Reliques, Patenes d'or & d'argent, Livres, Chappes, Dalmatiques; diſſipé le Clergé; & enfin, qu'il s'étoit mis ſous la protection de la Comteſſe d'*Urgel*.

3. Que cet Archevêque avoit violé la Trève de Dieu, après l'avoir jurée; qu'il avoit transferé ſon Siege dans un village: qu'il retenoit les droits de ſa femme.

4. Qu'il avoit mépriſé le jugement du Légat Apoſtolique, & du Concile.

5. Enfin, qu'il l'avoit lui-même excommunié.

Berenger demanda juſtice de toutes ces choſes au Concile, offrant d'aller à Rome.

On ne ſait point ce que produiſit cette plainte.

Concile de Compoſtelle. *Baron. p.* 236. 237. *Salazar Martyr. Hiſpan. Mart. X. D'Aguirre Concil. Hiſpan. T. III. p.* 199. *Concil. T. IX. p.* 1087.

Le V. Concile ſe tint à *Compoſtelle*, par *Creſconius*. L'on y fit des Ordonnances pour conſerver la Diſcipline Eccléſiaſtique. On y ordonna, que les Evêques & les Prêtres célébreroient toujours la Meſſe; & qu'aux jours de Jeûne & de Pénitence, les Clercs porteroient le Cilice. On y fit auſſi des Canons ſur la vie des Chanoines, Abbez, Prêtres, Diacres, Sousdiacres, &c.

Les Cardinaux *Baronius* & d'*Aguirre* appellent *Creſconius* Archevêque de Compoſtelle: mais le P. *Pagi* fait

An. de N. S. 1056.

fait voir, que ces deux Prélats ſe trompent.

Quelques-uns mettent dans cette année, la mort d'*Omfroy* Normand, l'un des fils de *Tancrede*; & *Robert Guiſcard* ſon frere lui ſucceda. *Omfroy* recommanda à *Guiſcard*, ſes deux enfans, & ſur-tout *Bacelard*: mais au-lieu d'être le Tuteur de ce jeune neveu, il fit voir qu'il prétendoit ſucceder à ſon frere, comme *Omfroi* avoit ſuccedé à ſes ainez, & qu'il vouloit que *Roger* ſon cadet lui ſuccedât.

Omfroy meurt.

L'uſage de ſe donner la Diſcipline, qui avoit commencé dès l'an 1046, comme nous l'avons vu, continua dans ces années. *P. de Damien* dit, que chacun s'empreſſoit à prendre cette eſpece de *Purgâtoire*; & il y avoit tel Monaſtere, où dans un an on employoit 3000 balais à ſe fouetter; & l'Empereur *Henri* ſe fuſtigeoit, auſſi bien que les autres.

Des Flagellations.

Comme pluſieurs étoient ſcandaliſez de ce nouveau genre de pénitence, qui ſembloit renverſer l'ordre des Canons, & l'ancien uſage; *Pierre de Damien* entreprit de le ſoutenir, dans une Lettre adreſſée au Clergé de *Florence*.

Le 1. Argument qu'il employe, eſt pris de l'exemple de Notre Seigneur, des Apôtres, & des Martyrs, qui ont été fouettez pour Jeſus-Chriſt; d'où il conclud, que Dieu peut bien accepter qu'on lui offre volontairement une pénitence, qu'il a quelquefois fait ſouffrir à ſes ſerviteurs malgré eux. Sur ce qu'on pouvoit lui dire, qu'on lit bien que les Saints ont été fouettez par d'autres; mais qu'on ne trouve point qu'ils ſe ſoient fouettez eux-mêmes, de leurs propres mains; il répond, que comme on doit imiter volontairement la mortification de la Croix, on peut auſſi imiter les autres ſouffrances de J. Chriſt; & que comme on ne peut pas reprendre celui qui jeûne volontairement, en d'autres tems que ceux qui ſont ordonnez par l'Egliſe, on ne doit pas non plus croire que celui qui ſe châtie de ſa propre main, ne faſſe une action agréable à Dieu: qu'au contraire il fait véritablement pénitence, en mortifiant ſa chair, & en la faiſant ſouffrir pour les plaiſirs dont elle a joui; qu'il n'importe à quelles peines elle ſoit condamnée, pourvu que les voluptes ſoient punies par l'affliction ſuivante.

Arguemens de Pierre de Damien pour les Flagellations.

Il demande à ceux qui prétendoient que ce nouvel uſage détruiſoit les Canons, ſi le bienheureux *Bede* a mal fait d'ordonner à quelques Pénitens, de porter des ceintures de fer; & ſi les ſaints Peres ont mal fait, en pratiquant des auſtéritez & des pénitences, dont il n'eſt point parlé dans les Canons?

Il ajoute, que puiſque les Laïques pouvoient racheter une longue pénitence, par une certaine ſomme qui ſe donne aux pauvres, quoiqu'il ne ſoit point parlé de ces redemptions dans les Canons; il ne doit pas être défendu aux Moines, qui peuvent avoir mérité une longue pénitence, & qui ne la peuvent pas racheter par des aumônes, de le faire par cette mortification de la chair.

Ce même Cardinal, dans l'un de ſes Opuſcules, (c'eſt le 43.) exhorte les Moines du Mont-Caſſin, de ſe donner la diſcipline tous les Vendredis.

Il paroit de ſes Ecrits, que diverſes coutumes furent établies alors, qui ſont encore en uſage dans l'Egliſe Latine; comme, de dire la Meſſe, la *ſeconde férie*, c'eſt-à-dire, le *Lundi*, pour délivrer les ames du Purgatoire; la *ſixieme*, qui eſt le *Vendredi*, en mémoire de la paſſion de N. S.; & le *Samedi*, à l'honneur de la B. Vierge.

Baron. ex Dami. epi. ad Deſider. Abbatem Caſſinenſem.

An. de N. S. 1056.

Il

An. de N.S. 1057.

Il y eut des troubles dans l'Angleterre: les Gallois ſe ſouleverent; & *Edouard* ayant marché contre eux, fut battu. Mais il reprima bien-tôt ces rebelles.

An. de N.S. 1057.

Troubles en Angleterre. *Larrey p.* 219.

L'an 1057. *de N. S. Le* 1. *d'Iſaac Comnene. Le* 2. *de Henri IV. Le* 27. *de Henri Roi de France. Le* 1. *d'Etienne IX. Indict. X.*

Victor II. vient à Rome.

LE Pape *Victor II.* étant de retour d'Allemagne, ſe rendit à Rome au commencement du Carême. *Frideric*, frere de *Godefroi* Duc de Lorraine, dont nous avons parlé l'an 1054, s'étoit fait Moine du Mont-Caſſin, parce qu'il craignoit quelque diſgrace de la part de l'Empereur *Henri III.* Mais ayant appris la mort de ce Prince, il vint auſſitôt faire ſes plaintes au Pape contre le Comte de *Traſimond* qui l'avoit volé, lui & les autres Légats, à leur retour de Conſtantinople. *Victor* auſſi-tôt excommunia le Comte; qui, en reſtituant ce qu'il avoit volé, obtint ſon abſolution.

Frideric Moine du Mont-Caſſin.

Victor excommunie Traſimond.

Frideric fait Abbé du Mont-Caſſin.

A l'égard de *Frideric*, de Moine du Mont-Caſſin, il fut fait Abbé, après la mort de celui qui l'étoit lorſqu'il fut fait Religieux, & après que *Pierre*, qu'on avoit donné à cet Abbé pour ſucceſſeur, ſe fût retiré du Monaſtere, pour plaire au Pape, qui n'approuvoit pas le choix qu'on avoit fait de cet Abbé; bien que les Moines du Mont-Caſſin déclaraſſent hautement, que le Pape n'avoit aucun droit ſur leurs élections.

Fait Cardinal. *Leo Oſti. l.* 2. *c.* 97.

Peu de tems après, ce même *Frideric* fut fait Cardinal, ſous le titre de S. *Chryſogone*, & enſuite il fut fait Pape, *Victor II.* étant mort le 28. de Juillet; & comme il fut conſacré le 2. d'Août le jour de S. *Etienne*, il prit le nom d'*Etienne IX.*

Victor II. meurt. *Lamb. Schaf. Chr. Leo Oſti. l.* 2. *c.* 98.

Dès que *Victor II.* fut mort, pluſieurs du Clergé & du Peuple vinrent trouver le Cardinal *Frideric* Abbé du Mont-Caſſin, pour le conſulter ſur le choix qu'ils devoient faire pour un Pape. Il leur donna 5 Sujets, qu'il connoiſſoit les plus dignes. Les Romains n'en voulurent aucun, & le choiſirent.

FRIDERIC fait Pape.

Nous n'avons du Pape *Victor II.* qu'une ſeule Lettre, par laquelle il confirme & augmente, en faveur du Cardinal *Humbert*, les privileges accordez à l'Egliſe de *Selveblanche*. Ayant que mourir, il tint un Concile à Rome, (c'eſt le VIII.) ou l'Evêché de *Marſi* fut réuni, au-lieu qu'il étoit diviſé en deux.

Lettre du Pape Victor II. *Concil. T. IX. p.* 1087.

Baronius rapporte une Lettre de *Pierre de Damien* à ce Pape, dans laquelle il introduiſoit Jeſus-Chriſt qui parloit ainſi à *Victor:* „ Je t'ai „ établi le Pere des Empereurs. „ J'ai remis entre tes mains les cleſs „ de toute l'Egliſe univerſelle. J'ai „ ajouté les Monarchies; & le Roi „ étant mort (c'étoit *Henri III.*) „ je t'ai remis les droits de l'Empire vacant.

Lettre de Damien à Victor. II.

Frideric fut donc élu pour ſon ſucceſſeur, à l'inſu de l'Empereur, contre le ſerment que le Clergé Romain avoit prêté.

Etienne IX. travaille à la reformation du Clergé. *Leo Oſti. l.* 3. *c.* 8.

Dès qu'il fut ſur le Siege Papal, il travailla auſſi-tôt à la reforme du Clergé de Rome, & il s'appliqua à empêcher les mariages des Clercs & des Prêtres.

Etant

An. de N. S. 1057.

Etant allé au Mont-Caſſin, dont il étoit encore Abbé, il y fut extrêmement malade. Il appella donc les plus vieux Religieux du Monaſtere, afin qu'ils choiſiſſent un Abbé pour lui ſucceder. Ils élurent donc *Didier*, & cette élection fut agréée du Pape, qui ne voulut pourtant pas que *Didier* fût Abbé pendant ſa vie, mais ſeulement après ſa mort.

Pierre de Damien écrivit auſſi-tôt à ce nouvel Abbé; & l'on trouve cette Lettre, & d'autres qu'il lui a écrites, parmi les Lettres de ce Cardinal. Il lui donne des avis ſalutaires ſur ſa conduite; comme, de conſiderer toujours ſes défauts, & de ne faire point attention à ſes vertus; de recevoir avec joye les cenſures des autres; de ne pas négliger, mais de corriger les fautes de ceux qui ſont ſous ſa conduite; de ne dire point de mal des abſens, mais de reprendre en face ceux qui manquent; d'aimer le Jeûne, & de célebrer ſouvent le ſaint Sacrifice; afin, dit-il, que l'ancien Serpent, voyant vos levres teintes du ſang de Jeſus-Chriſt, tremble de frayeur, ſe retire confus, & ne s'approche pas du Sacrement qui l'a rendu confus.

Pet. Dam. epiſt. XVIII. ep. ad Cunibertum. Joh. Laudens. c. VI. Damiani Vita.

Le Pape *Etienne* fit pluſieurs Statuts contre les Clercs Concubinaires, comme on le peut recueillir des Lettres de *Pierre de Damien*.

Pierre de Damien Cardinal. *Damia. op. 19. ad Nicol. II.*

La reputation qu'avoit *Pierre de Damien*, fit que le Pape le fit, l'année ſuivante, Cardinal, & Evêque d'Oſtie, malgré lui; auſſi appelloit-il le Pape, ſon *Perſécuteur*.

Ciaconius aſſure, que ce jour-là ſe fit la 1. création des Cardinaux, ſous *Etienne IX.* & qu'on fit encore ſix autres Cardinaux, avec *Pierre de Damien*.

Ce *Pierre de Damien* étoit né à Ravenne, au commencement de ce Siecle. Après avoir fait ſes Etudes, il s'étoit retiré dans le Monaſtere de *Ste. Croix d'Avellane*, proche d'*Eugubio*, dont les Moines s'appelloient Hermites. Il avoit été appellé par *Guy* Abbé de *Pompoſio*, pour reformer ſon Monaſtere. Au bout de deux ans, il étoit retourné à *Avellane*, où il avoit été fait Prieur, & enſuite Abbé. Mais enfin, le Pape *Etienne* le fit Cardinal.

An. de N. S. 1057.

toit Pierre de Damien; *Henſch. ad diem. 23 Feb.*

Dès que *Pierre* fut fait Cardinal, il écrivit aux Cardinaux de l'Egliſe de Latran.

Baronius rapporte, à ce ſujet, un Rituel, ou Cérémonial, extrait de la Bibliotheque du Vatican, qui nous apprend;

Diſtribution des Cardinaux.

1. Qu'alors les Cardinaux étoient diſtribuez ſous cinq Egliſes Patriarchales, ſavoir, de S. *Jean de Latran*, de Ste. *Marie Majeure*, de S. *Pierre du Vatican*, de S. *Paul*, & de S. *Laurent*.

2. L'Egliſe de S. *Jean de Latran* avoit ſept Cardinaux-Evêques, que l'on appelloit *Collateraux*, ou *Hebdomadaires*, parce qu'ils étoient aſſiſtans du Pape, & qu'ils faiſoient en ſa place, le Service divin, chacun leur ſemaine; ſavoir, les Evêques d'*Oſtie*, de *Porto*, de *Sylva Candida*, ou de Ste. *Ruſine*, [il eſt maintenant uni à celui de *Porto*;] d'*Albano*, de *Sabine*, de *Freſcati*, & de *Paleſtrine*.

3. L'Egliſe de Ste. *Marie Majeure* avoit auſſi ſept Cardinaux-Prêtres; ſavoir, les Cardinaux de S. *Philippe*, & de S. *Jaques*, de S. *Cyriace*, de S. *Euſebe*, de Ste. *Prudentiane*, de S. *Vital*, des Sts. *Pierre* & *Marcellin*, & de S. *Clement*.

4. L'Egliſe Patriarchale de S. *Pierre* avoit les Cardinaux-Prêtres de Ste. *Marie delà le Tibre*, de S. *Chryſoſtome*, de Ste. *Cecile*, de Ste. *Anaſtaſie*, de S. *Laurent in Damaſco*, de S. *Marc*, & des Sts. *Martin* & *Sylveſtre*.

An. de N. S. 1057.

5. L'Egliſe de S. *Paul* avoit les Cardinaux de Ste. *Sabine*, de Ste. *Priſce*, de Ste. *Balbine*, des Saints *Nerée* & *Achillée*, de S. *Sixte*, de S. *Marcel*, & de Ste. *Suſanne*.

6. L'Egliſe Patriarchale de S. *Laurent hors des murs* avoit les Cardinaux de Ste. *Praxede*, de S. *Pierre aux liens*, de S. *Laurent in Lucina*, des Sts. *Jean & Paul*, des Sts. *Quatre couronnez*, de S. *Etienne au Mont-Celio*, & de S. *Quirice*.

Lettre de Damien aux Cardinaux.

Pour revenir maintenant à la Lettre de *Damien* aux Cardinaux de l'Egliſe de *Latran*; après leur avoir fait une deſcription de la corruption du Siecle, & après avoir appliqué aux 7 Cardinaux, ce que dit *Zacharie* des 7 *yeux* qui ſont ſur la pierre, & des 7 *lampes* qui ſont au chandelier d'or; & ce que dit S. *Jean* des 7 *Etoiles*, il les exhorte de veiller ſur eux & ſur les autres, afin qu'ils ſervent d'exemple dans ce Siecle corrompu. Il montre combien la vie des Evêques doit être ſainte, & irréprochable. Il déclame contre les Evêques ambitieux, contre ceux qui ſuivent la Cour, & qui ſe mettent au ſervice des Grands, pour obtenir d'eux des Dignitez Eccléſiaſtiques en recompenſe. Il montre, que l'Epiſcopat ne conſiſte pas dans la pompe extérieure, la magnificence des habits, l'or & les fourrures précieuſes, de beaux chevaux, la nombreuſe ſuite de Cavaliers armez; mais dans la pureté de la vie, & dans l'exercice de toutes les vertus. Il dit, qu'il y a trois ſortes de preſens, qui ſont également défendus pour obtenir des Bénéfices; *Munus à manu*, l'argent; *Munus ab obſequio*, une trop grande ſoumiſſion; *Munus à lingua*, les flateries. Après avoir crié contre ces abus, il exhorte les Cardinaux de mener une vie ſi exemplaire, qu'ils puiſſent ſervir de modele aux Evêques, & à tout le Clergé. „ Que l'on liſe, „ leur dit-il, dans votre vie, ce qu'il „ faut faire, & ce qu'il faut croi- „ re ". Il leur fait ſouvenir de ce qui a été dit aux Apôtres; *Vous êtes le ſel de la terre; mais ſi le ſel perd ſa ſaveur, dequoi le ſalera-t-on?*

An. de N. S. 1057.

Le Pape *Etienne* reçut une Lettre de l'Archevêque de Rheims, fort ſoumiſe, à laquelle il répondit; & il l'exhorte à défendre avec vigueur les interêts du S. Siege & de l'Egliſe, & lui ordonne de ſe trouver au Concile qui devoit ſe tenir à Rome 15 jours après Pâque. *Papyre Maſſon* nous a donné cette Lettre. On en a encore une autre du même Pape, adreſſée à *Pandulphe*, Evêque de *Marſi*, par laquelle il réunit cet Evêché, qui étoit diviſé en deux.

Baron. Lettres du Pape Etienne à l'Archevêque de Rheims.

A Pandulphe. *Concil. T. IX.*

Il arriva cette année un grand Schiſme dans l'Egliſe de Milan, entre l'Archevêque *Gui*, ſes ſucceſſeurs, le Clergé, & les ſaints *Ariald* Clerc de cette même Egliſe, *Herlembaud* l'un des plus conſiderables hommes de la Ville, & pluſieurs qui les favoriſoient. Les premiers tenoient le parti des Prêtres incontinens & Simoniaques; les autres s'oppoſoient à eux fortement. *André*, Abbé de la Congrégation de *Valombreuſe*, dans la Vie qu'il a fait d'*Ariald* & d'*Herlembaud*, rapporte l'extrême corruption des Eccléſiaſtiques, dont la plupart vivoient avec des filles impudiques, & qui étoient preſque tous Simoniaques. Le Pape envoya des Légats à Milan, pour tâcher d'appaiſer le trouble; & alors le Peuple, pouſſé par *Ariald*, ſe ſépara de la communion du Clergé, convaincu de Simonie; ce qui donna lieu à un Schiſme, qui dura 19 ans.

Schiſme dans l'Egliſe de Milan. *Arnulph. hiſt. Mediol. l. 4. c. 7. Andreas l. 2. c. 34.*

Les *Saxons*, qui avoient été dans une grande contrainte ſous *Henri III.* ſouhaiterent de reprendre leur liberté ſous ſon fils *Henri IV.* Ils choiſirent

Calviſ. ex Schaf. p. 163. 164. Les Saxons

An. de N. S. 1057.

rent pour leur Capitaine, *Othon*, frere bâtard de *Guillaume* Marquis de Thuringe; & ſous ſa conduite, vinrent ravager le païs de Saxe. Mais l'Imperatrice ayant tenu les Etats à *Mersbourg*, trouva le moyen d'arrêter ces rebelles. *Brunon* & *Ecbert*, freres, Marquis de Saxe, ſe mirent à la tête de l'Armée de l'Empereur, & taillerent en pieces ces mutins, auprès de Mersbourg. *Brunon* & *Othon* périrent dans ce combat. Mais les biens d'*Othon* furent donnez au Marquis *Ecbert*, qui mourut peu après, laiſſant un fils, qui fonda un College de Chanoines à *Naumbourg*, & y fit tranſporter le Siege Epiſcopal de *Cizyque*, où il étoit auparavant.

ſe ſoulevent & ſont battus. *Coiffet. p.* 321.

Michel Empereur d'Orient dépoſé, & ISAAC COMNENE lui ſuccede. *Zonar. l.* 18. *n.* 1. 2. 3. *p.* 263. 264. 265. *Cedren. p.* 801.

Michel Empereur d'*Orient* fit d'abord ce qu'il put, pour ſe rendre agréable aux Peuples & aux Sénateurs. Il choiſit parmi eux les Gouverneurs des Provinces, & les autres principaux Officiers de l'Empire; & cela même au préjudice des plus conſiderables Capitaines de l'Armée. Ces Capitaines, irritez, élurent, par vengeance contre lui, pour Empereur, *Iſaac I.* de la famille des *Comnenes*, homme d'expédition, qui défit & chaſſa un Capitaine nommé *Theodore*, que *Michel* avoit envoyé pour rompre cette élection. De plus, il s'empara de la Ville de *Nicée*, dont il fit une Forteresſe de guerre.

Zon. p. 266.

Michel, voyant qu'*Iſaac Comnene* avoit l'affection des ſoldats, tâcha de faire quelque accommodement avec lui, pour ſe conſerver l'autorité qui lui reſtoit. *Iſaac* promettoit qu'il ſe contenteroit de l'habit de *Céſar*, & qu'il ne prendroit pas celui d'*Empereur*; mais qu'il vouloit qu'on lui promît de ne donner l'Empire à perſonne qu'à lui; de n'ôter point les recompenſes qu'il avoit données; & qu'il lui fût permis de donner les petites Dignitez. *Michel* fit ſemblant d'accepter tout; mais *Comnene* ayant appris que *Michel* tâchoit de gagner le cœur des grands Seigneurs pour ne tenir pas ſa parole, & qu'il les faiſoit jurer qu'ils ne nommeroient pas *Comnene* pour Empereur, ravit de force l'Empire à *Michel*.

An. de N. S. 1057.

Le Patriarche *Cerularius* ne contribua pas peu à l'élevation de *Comnene*. On dit, que ne trouvant pas ſon compte dans le gouvernement des Eunuques, qui diſpoſoient abſolument de tout, & voulant avoir un Empereur qui dépendit de lui, & qui crût lui devoir l'Empire; il fit ſoulever ſous-main le Peuple, qui étoit tout à ſa dévotion; & après une feinte & legere réſiſtance qu'il fit, afin de faire accroire au monde qu'il avoit été contraint de ceder pour empêcher la ruine de l'Empire, & le ſang qu'on eût répandu dans une ſeconde bataille, il dépêcha vers *Iſaac Comnene*, pour le faire avancer, l'aſſurant qu'il le feroit recevoir dans la Ville Impériale. En même tems il envoya quelques Métropolitains à *Michel Stratioticus*, qui lui déclarerent de ſa part, ſans autre cérémonie, qu'il faloit néceſſairement, pour le ſalut de l'Empire, qu'il y renonçât; & qu'en quittant ſur le champ le Palais, il retournât dans ſa maiſon, pour achever doucement le peu de tems qui lui reſtoit à vivre. Le pauvre Prince, qui n'avoit pour ſa défenſe que ces demi-hommes qui l'avoient fait Empereur pour être ſes maitres, fut fort ſurpris de cette propoſition; & il leur dit, avec une fort grande ſimplicité: *Que me promet donc le Patriarche, au-lieu de l'Empire qu'il veut que je quitte? Le Royaume céleſte*, lui répondirent les Métropolitains. Sur quoi *Michel* quitta la Pourpre & le Palais, & ſe retira dans ſa maiſon,

An. de N. S. 1057.

d'autres diſent dans un Couvent; & dès le lendemain, *Iſaac Comnene* s'étant rendu dans le grand Palais par la porte de la marine, fut couronné le jour ſuivant, 1. de Septembre, dans Ste. *Sophie*, par le Patriarche.

Qui étoit Iſaac Comnene. *Cang. Fam. Byz. 28. Curop. p. 808.*

Iſaac Comnene étoit d'une ancienne famille, que l'on croit originaire d'Italie. Son pere *Manuel* eut le gouvernement de tout l'Orient, ſous l'Empereur *Baſile Bulgaroctone*, & mourut avant ce Prince. Il avoit deux fils, qu'il recommanda en mourant: *Iſaac*, & *Jean*, que ſon frere, étant devenu Empereur, fit *Curopalate*, puis *Grand-Domeſtique*.

Iſaac donne un grand pouvoir au Patriarche. *Cang. Gloſſ. Grac. p. 578. Novell. Imp. l. 2. Zon. l. 18. n. 4. p. 268. 269. Scyl. Curop. p. 807.*

Iſaac, plein de reconnoiſſance, donna un grand pouvoir au Patriarche, rétablit la grande Egliſe de Conſtantinople dans tous ſes droits, défendit aux Officiers de l'Empereur, de ſe plus mêler ni des affaires Eccléſiaſtiques, ni de l'adminiſtration des grands biens de l'Egliſe de Ste. *Sophie*: il voulut que le Patriarche en diſpoſât abſolument. Cependant, il fit des Ordonnances pour reprimer l'avarice des Evêques, & touchant les biens des Monaſteres; il leur ôta même quelques poſſeſſions; & comme il avoit peu d'argent, il exigea avec une grande exactitude, ce qui étoit dû au public. *Zonaras* parle fort de l'orgueil d'*Iſaac*, qui ne donna pas gloire à Dieu, de ſon élevation; mais qui ſe fit peindre avec une épée nue, comme pour dire, qu'il avoit conquis le Royaume avec les armes.

Son orgueil.

Edouard vient en Angleterre. *Hoved.*

Edouard fils du Roi *Edmond*, qui avoit vêcu en exil dans la Hongrie, fut rappellé cette année en Angleterre, par S. *Edouard* Roi, qui vouloit le faire l'héritier de ſa Couronne: mais il mourut peu de tems après, à Londres. Nous parlerons enſuite de ſes enfans, *Eadgar*, *Marguerite*, & *Chriſtine*.

Macchabet, ou *Macbede*, Roi d'Ecoſſe, ayant regné 17 ans, mourut cette année. Il étoit fils d'un Gouverneur de la Province d'Angus en Norvege, & de *Doace* fils de *Malcolme II.* Il avoit uſurpé le Royaume, après *Donalde*, ou *Duncan*. *Malcolme III.* ſurnommé *Canmoir*, c'eſt-à-dire, *groſſe-tête*, fils de *Duncan* ou *Donalde*, & de *Sibylle* de *Northumberland*, lui ſucceda. C'eſt lui qui inſtitua en Ecoſſe les Dignitez des Comtes, Marquis, & autres, à l'imitation des Anglois, chez leſquels il avoit paſſé en exil une grande partie de ſa jeuneſſe. Ce fut lui qui abolit l'infame Loi d'*Even III*, qui proſtituoit aux Seigneurs du Royaume les filles de leurs vaſſaux. C'eſt à lui que les *Lindſeys*, les *Sunderlands*, les *Preſtons* ſont redevables de leurs Pairies. C'eſt lui qui protegea le jeune *Edgar*, qui fuyoit avec les débris de la Famille Royale devant le deſtructeur de leur Maiſon, & qui alloit chercher en Hongrie une retraite contre le Conquérant de l'Angleterre. *Malcolme* épouſa même la ſœur d'*Edgar*. Ce fut ſous lui que *Walter* ou *Gautier* fut fait premier *Steward* d'Ecoſſe, & qu'il fit de ce titre le nom de ſa Famille, qui portoit auparavant celui de *Banquho*. *Walter* ſe déroboit à la pourſuite du meurtrier de ſon pere, il s'appelloit *Fleanthe*, & il s'étoit enfui d'Ecoſſe, après y avoir vu ſon pere *Banquho* aſſaſſiné par la cruauté & la perfidie du Tyran *Macbed*, au ſortir d'un repas où ce Traitre l'avoit invité. Le jeune *Fleanthe* ſe retira dans le païs de Galles, & gagna ſi bien l'amitié du Prince qui y regnoit, qu'il en devint le Favori. Il fut aimé de la Princeſſe ſa fille, qu'il épouſa ſecretement, & dont il eut le fameux *Walter*. Le Prince de Galles fut ſi irrité du mariage de ſa ſœur avec *Fleanthe*, qu'il fit maſ-

An. de N. S. 1057.

Macchabet Roi d'Ecoſſe meurt. MALCOLME III. lui ſuccede. *Buchan. hiſt. d'Ecoſſe.* Il inſtitue en Ecoſſe les dignitez des Comtes. *Malmesb. l. 2. de Reg. c. 13. Larrey. p. 353.*

An. de N. S. 1057.

ſacrer *Fleanthe*, & traita ſa ſœur comme une eſclave. Elle étoit groſſe de *Walter*, dont elle accoucha. Elle l'éleva avec tout le ſoin qui lui fut poſſible; mais à peine fut-il en âge de monter à cheval, qu'il vint chercher en Ecoſſe un protecteur, qu'il trouva en *Malcolme III.*

Il y a d'autres Auteurs, qui mettent la mort de *Macbede* à l'an 1054. & M. *de Larrey* la met à l'an 1061. Les Hiſtoriens s'accordent ſi peu, qu'on ne ſait où la fixer; mais voici comme on récite ſa mort. On dit que comme il étoit fort cruel, la Nation envoya en Angleterre *Makduffe*, vers le jeune *Malcolme* fils du feu Roi *Duncan*, avec lequel il revint ſuivi de 1000 Anglois, que le Roi *Edouard* lui donna. Aſſiſté de ces troupes, *Makduffe* donna deux batailles, & dans la derniere, il plongea ſon épée dans l'eſtomac du Roi *Macbeth*, en prononçant ces mots: *Va te vanter aux Enfers, de la victoire que tes Magiciens t'ont promiſe.* On dit que ſes Devins l'avoient aſſuré qu'il vaincroit.

Geofroi Comte de Cheſter meurt. *Larrey p.* 220.

On met auſſi dans cette année, la mort du ſage *Geofroy*, Comte de Cheſter & de Mercie, l'un des plus fideles Miniſtres d'*Edouard*. Ce fut ſous ſon gouvernement, que la Ville de *Coventri* échapa la punition que ſa revolte avoit méritée, & l'exemption de tous les impôts, par un évenement extraordinaire. Le Comte vouloit punir ſèverement cette rebellion; mais la Comteſſe interceda pour cette Ville, & demanda la grace de ſes habitans. „ Je ne puis, „ dit le Comte, vous l'accorder, „ qu'à cette condition, que vous „ mettant à cheval toute nue, vous „ traverſerez en cet état les rues de „ la Ville ". La Comteſſe accepta cette condition; & ayant fait publier qu'en certain jour, perſonne, ſous peine de la vie, n'eût à paroître dans la rue, ni aux fenêtres; le jour venu, elle monta toute nue à cheval, & traverſa la Ville d'un bout à l'autre, ayant, avec ſes cheveux, caché ce que la pudeur veut qu'on cache. Un Boulanger, voulant voir paſſer cette Comteſſe, fut pendu.

An. de N. S. 1057.

Comment la Ville de Coventri échapa la punition qu'elle méritoit.

Ce que fit la femme de ce Comte.

George Cedrenus finit ſon Hiſtoire à cette année. Il la commence dès la Création du Monde. Son Livre eſt parmi les Hiſtoriens Byzantins. On dit qu'il a compilé pluſieurs Auteurs. On peut voir ſur ce ſujet, les ſentimens de *Xylander*, de *Scaliger*, de *Fabrot*, de *Voſſius*, & d'*Allatius*.

Cedrenus finit ſon Hiſtoire.

L'an 1058. de N. S. Le 2. d'Iſaac Comnene. Le 3. de Henri IV. Le 28. de Henri Roi de France. Le 2. d'Etienne IX. Indiction XI.

Leo Oſt. l. 3. c. 8. Le Pape tente la réunion de l'Egliſe Latine avec la Grecque

LE Pape *Etienne* fit une nouvelle tentative pour la réunion de l'Egliſe Grecque avec la Latine. Il envoya pour cet effet à Conſtantinople, *Didier* Abbé du Mont-Caſſin, avec *Etienne* Cardinal, & *Marinard*, ou *Mainard*, qui fut depuis Evêque de *Selveblanche*.

Pendant qu'ils ſe mirent en chemin, *Etienne* Pape revint à Rome, du Mont-Caſſin où il étoit; & il emmena avec lui *Alphane*, qui étoit Archevêque de Salerne, & qui avoit été auparavant Moine du Mont-Caſſin, & enſuite Abbé de S. *Benoit* de Salerne. C'eſt le même qui paſſe

Dupin. Baron. Il revient à Rome. Alphane. *Poſſevinus in Appa-*

An. de N. S. 1053.

pour Auteur de pluſieurs Hymnes ſur les Saints, & d'autres Pieces poetiques, rapportées par *Ughellus* dans le II. Tome de l'Italie Sacrée.

rat. Sacr. Voſſius de hiſt. Latin. Recueils de Lipom. & de Surius. Chron. Caſſ. l. 11. c. 98.

Dès que le Pape fut à *Rome*, il manda au Superieur du Mont-Caſſin, de lui envoyer inceſſamment tout l'or & l'argent qui étoit dans leur Monaſtere, promettant de le rendre au plutôt, & plus encore. Le but du Pape étoit de faire venir promptement *Godefroy* ſon frere Duc de Lorraine, & de le faire proclamer Roi d'Italie, & Empereur Romain; mais tout cela échoua, par l'abſence de *Godefroy*.

Il fait demander au Superieur du Mont-Caſſin tout leur or & argent. *Leo Oſti. l. II. c. 100. & 103.*

Les Religieux du Monaſtere furent très fâchez d'être obligez d'envoyer tout ce qu'ils avoient d'or & d'argent; mais, raſſurez par un ſonge du Frere *Leon*, ils envoyerent auſſitôt leur Tréſor. *Etienne* fut fâché de l'avoir fait venir; & ſachant l'affliction où étoient les pauvres Religieux, il leur renvoya leurs richeſſes: il ne garda qu'une Image Grecque, qu'il avoit apportée de C. P.

Baron. Leo Oſti. l. II. c. 101.

Enſuite, ayant aſſemblé tout ſon Clergé & tout le Peuple Romain, il leur fit une expreſſe défenſe d'élire un nouveau Pape, en cas qu'il vint à mourir avant qu'*Hildebrand* fût de retour. Il avoit été envoyé vers l'Imperatrice, pour certaines affaires.

Mort d'Etienne.

Après quoi le Pape alla à *Florence*, où il mourut le 29. de Mars. On dit, qu'il eut quelques preſſentimens de ſa mort.

On rapporte quelques contes ſur *Etienne IX.* dont il ne faut pas priver ceux qui les aiment.

L'un eſt, qu'ayant envoyé prier *Gualbert*, dont j'ai déja parlé diverſes fois, de le venir voir, ſur la reputation de ſa ſainteté, & *Gualbert* n'ayant pas pu le faire, parce qu'il étoit malade; le Pape lui envoya dire qu'il pouvoit prendre une litiere: que ſur cela, le Religieux s'étant levé de ſon lit, comme il s'éloignoit un peu du Monaſtere, il s'éleva une terrible tempête; ce que les Envoyez du Pape ayant vu, & ne doutant pas que cette tempête ne fût un miracle, ils prierent *Gualbert* de revenir dans ſon Couvent; & le Pape l'ayant ſu, lui envoya dire qu'il pouvoit y demeurer en repos: mais qu'il priât pour l'état de l'Egliſe.

An. de N. S. 1058.

L'autre conte eſt plus ſingulier. On le trouve dans les Actes de S. *Hugues*, qui ſont dans *Surius* au 19. Avril. C'eſt que le Démon venoit troubler le pauvre Pape, lorsque S. *Hugues* qui le conſoloit ſe retiroit; mais que dès qu'il revenoit, le Diable ſe ſauvoit. On ne manque pas auſſi de dire, qu'il ſe fit des miracles à ſon ſepulcre.

Pierre Diacre, dans le Livre des Hommes illuſtres du Mont-Caſſin, loue l'érudition du Pape *Etienne*; & on dit qu'il écrivit à Conſtantinople contre le Patriarche *Michel*, & qu'il fit encore un autre Livre.

Patarins. *Sig. l. IX. hiſt. de Reg. Ital. Baron.*

Pendant qu'il étoit ſur le Siege, on commença à parler à *Milan*, des *Patarins*. *Sigonius* dit, que S. *Ariald* pouſſa ſi vivement les Prêtres qui étoient mariez, que ceux qui avoient des femmes furent contraints de ſe ſéparer des autres, & de faire le Service dans un lieu qu'on appelloit *Pataria*, d'où vient qu'on les appelloit *Patarins*. C'eſt ce que dit *Sigonius*. Mais *Armulphe* dit qu'on donna ce nom à ceux qui ſoutenoient le Célibat des Prêtres. On leur donna enſuite le nom de *Patalins*. Ce fut le nom qu'on donna, dans le Sieele ſuivant, à d'autres gens.

Sigon. l. IV. c. 7. Landulph. apud Puricel. l. 4. c. 7.

Les Légats qui étoient partis pour Conſtantinople, ayant été retenus à *Bari* par le mauvais tems, & ayant appris la nouvelle de la mort de ce Pape, revinrent ſur leurs pas; & *Didier* vint prendre poſſeſſion de ſa nouvelle Charge, d'Abbé du Mont-Caſ-

Chr. Caſſ. l. III. c. 9. 10.

Les Légats reviennent.

An. de N. S. 1058.

Caſſin; dont il n'avoit pas exercé les fonctions pendant la vie du Pape.

Benoit X. s'empare du S. Siege. *Pet. Dam. ep. XIV. ad Archiep. Ravennat. Chron. Caſſin. c. 101.*

Dés qu'on ſut à Rome que le Pape étoit mort, le Comte de *Freſcati*, & les Seigneurs Romains mirent par force ſur le Siege Papal, *Jean* Evêque de *Velitri*, à qui ils donnerent le nom de *Benoit X.* qui tint le Siege neuf mois & vingt jours. *Pierre Damien*, & les autres Cardinaux, qui n'avoient point eu de part à cette élection, ſe retirerent de *Rome*, après avoir fait leurs proteſtations; & s'étant aſſemblez à *Sienne*, y élurent pour Pape, *Gerard* Archevêque de Florence, Bourguignon de Nation; & ils envoyerent auſſitôt un Ambaſſade vers l'Imperatrice *Agnès*, afin d'obtenir du Roi *Henri*, la confirmation de cette élection.

Les Cardinaux éliſent Gerard ſous le nom de NICOLAS II. *Malmesb. Pontif. l. 1. p. 204. Petr. Dam. Opuſc. XX. c. 3. Fleuri l. 60. p. 60. Chr. Caſſ. l. III. c. 13.*

On dit, que le Pape *Benoit* donna le *Pallium* à *Stigand* Archevêque de Cantorberi, qui n'avoit pu l'obtenir des autres Papes.

Benoit donne le Pallium à Stigand.

Les Romains donnerent, par mépris, à *Benoit* le nom de *Mincio*, ou plutôt, *Minchione*, qui en Italien ſignifie un *ſtupide*.

Quelques-uns croyent que ce fut *Hildebrand*, revenu de ſon Ambaſſade auprès de l'Imperatrice, qui, ayant appris l'élection de ce *Benoit*, contre la défenſe expreſſe du Pape *Etienne*, s'arrêta à Florence; & qui ayant reçu le conſentement des Romains, ſans reſtriction, élut Pape *Gerard*. Mais laiſſons un moment l'Evêque de Rome, & voyons ce qui ſe paſſe à Conſtantinople, à l'égard de *Cerularius*.

Cerularius abuſe de ſon crédit. *Baron. Curopalat. p. 808. Pſellus in Iſacio*

Ce Patriarche abuſoit du crédit qu'il avoit, & voulut prendre une autorité ſouveraine, menaçant même l'Empereur, s'il ne ſuivoit ſes conſeils, de lui faire perdre la Couronne qu'il lui avoit miſe ſur la tête. Il eut même aſſez d'orgueil, pour prendre des chauſſures de couleur de pourpre, & de dire, que c'étoit la coutume de l'ancien Sacerdoce, & qu'il y avoit peu de difference entre le Sacerdoce & l'Empire. Cette hardieſſe fit prendre la réſolution à *Iſaac Comnene* de chaſſer *Michel*. Mais craignant quelque tumulte, il prit le tems que le Patriarche étoit allé, le jour de la fête des *Archanges*, faire l'Office dans une Egliſe d'un Fauxbourg de la Ville; il y envoya des ſoldats, qui l'arracherent de ſa Chaire Epiſcopale, & qui l'ayant mis ſur un mulet, le menerent ſur le champ au Port le plus proche, où ils l'embarquerent avec ſes parens, pour être conduit au *Proconeſe* en exil, où il mourut. L'Empereur le fit enterrer avec de grands honneurs, le pleurant même beaucoup. Un Hiſtorien dit, qu'un miracle qui ſurvint donna un grand reſpect pour le Patriarche mort. C'eſt que ſa main ſe trouva ſituée d'une maniere, qu'il ſembloit donner la bénédiction. Le pouce étoit ſur le doigt du milieu, en forme de croix; les autres doigts étoient étendus; ainſi on diſoit, que cela faiſoit les premieres lettres de ces mots Ἰησοῦς Χριστὸς νικᾷ, *Jéſus-Chriſt eſt vainqueur*. La plupart des Hiſtoriens croyent que cela arriva cette année: mais le P. *Pagi* met cela à l'année ſuivante. L'Empereur donna à *Cerularius* pour ſucceſſeur, *Conſtantin Lichnude*, ou *Lichude*, Protoveſtiaire, ou Maitre de la Garderobe, qui étoit l'intime ami de *Pſellus*: auſſi en fait-il un grand éloge; il nous le repréſente comme un homme fort éloquent, & comme un grand Politique.

Cette année fut fatale à *Caſimir I.* Roi de Pologne, qui, d'héritier de ce Royaume, étoit devenu Religieux de Clugni, & qui de Religieux devint Roi. Son Regne fut de 18 ans. On diſoit de lui, qu'un Ange le défendoit dans ſes entrepriſes

An. de N. S. 1058.

Cedrenus Zonar. l. 18. p. 268. 269. Curop. p. 808. Zon. p. 270.

Exilé au Proconeſe, & meurt.

Conſtantin Lichnude, ou Lichude.

Caſimir R. de Pologne meurt. *Crom. hiſt. Pol. Lang. in Ann.*

An. de N. S. 1058.

ſes militaires. Il civiliſa beaucoup les Polonois. Il mourut le 28. de Novembre. *Boleslas le Hardi*, ou *le Cruel*, lui ſucceda.

Boleslas le cruel lui ſuccede. *Maria. Scot. p.* 452. *Sigebertus p.* 599.

Paderborne, Ville de l'Allemagne, fut brulée, avec la grande Egliſe. Dans le Monaſtere des Moines, un certain Reclus, nommé *Paternus*, qui avoit prédit cet incendie, ne voulant point ſortir, ſe laiſſa bruler.

Paderborne brulée. Un Reclus ſe laiſſe bruler.

La *Normandie* ayant toujours dans ſon ſein des étincelles de diviſion, le Roi de France, qui en vouloit profiter, tenta de s'en rendre maitre par une ſeconde expédition, qui ne fut pas plus heureuſe que la premiere; ſon Armée ayant été défaite ſur la Chauſſée de *Varaville*, entre *Caën* & *Lifieux*. Il reçut la paix du Duc.

Le Roi de France veut ſe rendre maitre de la Normandie. *Mezerai.*

Il s'éleva une nouvelle Secte en Afrique, ſavoir, la Secte des *Almorabites*. On dit, qu'un Sarraſin allant à la Mecque, trouva dans ſon chemin un Docteur de la Loi de *Mahomet*, avec qui il eut une grande Conference; & qu'étant de retour de ſon voyage, il vint à *Zaara*, où il commença à reformer la Religion des Muſulmans. An. de N. S. 1058.

Secte des Almorabites. *Noweir.*

Le Chef & l'Empereur de cette Secte fut *Abubeker*; & lui étant mort l'an 1069, on élut *Joſeph* fils de *Tachefin*, ou *Amir Almoſlemin*. Les peuples de la Mauritanie ſe joignirent à lui, ayant chaſſé leur propre Roi. Il y a eu auſſi dans ce Siecle un *Abubeker Muhammed* fils de *Zacharie Ebraſi*, célebre Medecin entre les Arabes. On a quelques-uns de ſes ouvrages MS. ſur leſquels on peut voir *Hottinger* dans ſes *Analectes* Diſſ. VI. p. 295. ſon *Bibliothecaire* p. 252. 255; *Neſſelius* dans le *Catal. des MS. Orientaux* p. 77; *Nicolas Antoine*, dans ſa *Bibliotheque Eſpagnole*, T. I. p. 369. T. II. p. 235; *Spizelius in Specim. Bibl. Univerſ.*; *Herbelot* dans ſa *Bibl. Orient.* p. 18.

L'an 1059. de N. S. Le 3. d'Iſaac Comnene, & le 1. de Conſtantin Ducas. Le 4. de Henri IV. Le 29. de Henri Roi de France. Le 1. de Nicolas II. Pape. Indiction XI.

Nicolas II. Pape.

L'Imperatrice *Agnès*, à laquelle on s'étoit adreſſé pour obtenir du Roi *Henri* la confirmation de l'élection de *Gerard* Archevêque de Florence pour Pape, accorda ce qu'on lui avoit demandé, & donna ordre à *Godefroy* Marquis de Toſcane, de mettre *Gerard* en poſſeſſion du Siege Pontifical, & de chaſſer *Benoit*.

Concile à Sutri. *Concil. T. IX. p.* 1098. Benoit renonce au Pontificat, & Nicolas eſt ordonné Pape.

Il ſe tint un Concile à *Sutri*, (c'eſt le II.) pour dépoſer cet Antipape: mais *Benoit* ſe ſentant le plus foible, prit le parti de ſe retirer dans ſa maiſon, & de renoncer au Pontificat. *Gerard* l'ayant appris, vint à Rome avec les Evêques & les Cardinaux; y fut reconnu pour le Pape légitime, & y fut ordonné au mois de Janvier, ſous le nom de *Nicolas II.*

Peu de jours après, *Mincius* vint lui demander pardon; & ayant proteſté qu'on lui avoit fait violence, il ſe reconnut coupable de parjure, pour s'être mis en poſſeſſion du S. Siege avant le retour de *Hildebrand*, contre le ſerment qu'il avoit prêté. Enſuite de quoi il fut interdit, pour toujours, de toutes les fonctions Eccléſiaſtiques.

Dès que le Pape *Nicolas II.* occupa le Siege Papal, *Pierre de Damien* Pierre Damien deman-

An. de N. S. 1059.

mien lui préſenta une Requête, pour lui remettre ſon Evêché, & deux Abbayes entre les mains. Il appella le Pape *Etienne IX.* qui l'avoit fait Evêque, ſon perſécuteur. Pour lui faire agréer ſa démiſſion, il rapporta les exemples de pluſieurs Evêques qui avoient ainſi quitté leurs Evêchez, & quelques apparitions d'Evêques, ou d'autres perſonnes condamnées aux peines de l'Enfer, ou du Purgatoire, pour n'avoir pas fait leur devoir. Il allegua, pour raiſon de ſa démiſſion, que quand il avoit été élevé à la Dignité d'Evêque, il n'en étoit pas digne, & qu'il y avoit vécu d'une maniere répréhenſible; ce qui fait qu'il croyoit, qu'il étoit plus ſûr pour lui de ſe dépoſer ſoi-même, que de ſubir, au jour du Jugement, la ſentence de ſa dépoſition, ſuivie de la damnation éternelle.

de d'être déchargé de ſon Evêché.

Il fit encore un autre Livre ſur le même ſujet, qu'il adreſſa au même Pape, où il s'étend davantage ſur les raiſons qui l'obligent de quitter ſon Evêché; & particulierement, ſur ce qu'il n'eſt plus en état de prendre ſoin des deux Evêchez dont il étoit chargé. Il écrivit même une Lettre à ce Pape, & à *Hildebrand*, où il demande à quitter ſon Evêché, parce qu'on l'avoit dépouillé, & de ſes habits ſacerdotaux, & de ſes revenus. Il dit, que les fils de *Jacob* ôterent le hoqueton de *Joſeph*, quand ils voulurent le faire périr; & que Dieu commanda qu'on ôtât à *Aaron* ſon habit Pontifical, lorſqu'il voulut le retirer du monde.

Didier Cardinal. *Chr. Caſſin. III. c. 13.*

Il ne paroit pas, que *Nicolas II.* fit beaucoup d'attention à ce que lui demandoit *Pierre de Damien*: mais peu de tems après, il fit venir *Didier* du Mont-Caſſin, & le fit Cardinal de Ste. *Cecile*.

Ce *Didier* s'appelloit auparavant *Daufrier*. Dans ſon jeune age, ſon pere l'avoit fiancé avec une fille noble, contre ſon inclination; mais dès que ſon pere fut mort, il ſe déroba de ſes parens, & reçut l'habit Monaſtique. Ceux qui veulent ſavoir en combien de Monaſteres il alla, peuvent lire les Actes des SS. Bénédictins, ſec. 6. p. 586, & l'Hiſtoire de Mr. de *Fleuri* l. 6. p. 64.

An. de N. S. 1059.

Au mois d'Avril de cette année, ſe tint le Concile de Rome, (c'eſt le IX.) qui fut compoſé de 113 Evêques de differentes Nations. *Berenger* y fut cité, & y comparut.

Concile de Rome contre Berenger. *Concil. T. IX. p. 1099. Append. p. 1259.*

1. Quelques-uns diſent, qu'il n'oſa ſe défendre. D'autres, que *Lanfranc* le convainquit; c'eſt ce que rapporte *Henri* de Knyghton, l. 2. des Evenem. de l'Angleterre, c. 5.

Lanfranc. de corpore Chriſt. c. 1. p. 763. Alger. l. 1. de Sacram. c. 19. Chr. Caſſin. l. 3. c. 33. Sigon. de Regno Ital. l. 9. ad a. 1059. Anonym. Chiffl. BB. PP. T. XVIII. p. 835. T. XVIII. B. P. p. 763.

2. D'autres, comme la *Chronique du Mont-Caſſin*, & *Sigonius*, rapportent, que ſes adverſaires ne ſavoient que dire à ſes raiſons, & qu'ils furent contraints de chercher dans le Monaſtere du Mont-Caſſin, un Moine nommé *Alberic*, que le Pape *Etienne* avoit fait Cardinal-Diacre. Ils ajoutent, que cet *Alberic* étant venu, ne put ſe débaraſſer des argumens de *Berenger*, & qu'il demanda une ſemaine pour y répondre; & que pendant ce tems-là, il compoſa un Livre rempli de paſſages de Peres, dont *Berenger*, dit-on, fut accablé.

3. Cependant, il ne paroit pas que ce fuſſent, ou les raiſons, ou le Livre du Moine, qui réduiſirent au ſilence *Berenger*; car *Lanfranc* écrivant contre lui, lui dit: *Vous avez confeſſé, en préſence de tout le Concile, la Foi orthodoxe; non pour l'amour de la vérité, mais par la crainte de la mort.*

Berenger intimidé.

On conclut de-là, que *Berenger* fut intimidé; & que craignant la mort, il ſigna cette Profeſſion de Foi, qu'*Humbert* Cardinal Evêque de

fait la Profeſ-

An. de N. S. 1059.

Blanchefelve dreſſa, conçue en ces termes.

„ Moi Berenger, indigne Diacre „ de S. *Maurice* d'*Angers*, ayant „ connoiſſance de la vraye Foi Ca- „ tholique & Apoſtolique, j'anathé- „ matiſe toute Héréſie, principale- „ ment celle dont j'ai été ſoupçon- „ né; qui tient, que le pain & le „ vin qui ſont ſur l'Autel, ne ſont, „ après la conſecration, que le Sa- „ crement, & non le vrai Corps & le „ vrai Sang de notre Seigneur Je- „ ſus-Chriſt; & qu'il ne peut être „ touché par les mains des Prêtres, „ ni rompu & moulu par les dents „ des fideles, ſi ce n'eſt en Sacre- „ ment, & non pas d'une maniere „ ſenſible. J'approuve la doctrine „ du S. Siege Apoſtolique de Ro- „ me; & je confeſſe, de cœur & „ de bouche, que je tiens la même „ Foi que le ſaint & vénerable Pe- „ re, le Pape *Nicolas*, & que ce „ S. Synode m'ont déclaré & aſſu- „ ré que je devois tenir, ſuivant „ l'autorité Evangélique & Apoſto- „ lique; ſavoir, que le pain & le „ vin qui ſont poſez ſur l'Autel, „ après la conſécration, ne ſont pas „ ſeulement le Sacrement, mais auſſi „ le vrai Corps & le vrai Sang de „ Notre Seigneur J. Chriſt, *& qu'il „ eſt touché par les mains des Prêtres, „ rompu & moulu par les dents des fi- „ deles; non ſeulement en Sacrement, „ mais auſſi d'une maniere ſenſible.* „ Ce que je jure, par la ſainte & „ conſubſtantielle Trinité, & par „ ces ſaints Evangiles; déclarant, „ que ceux qui avanceront quelque „ choſe contre la Foi, ſont dignes „ d'anathème, eux, leurs Dogmes „ & leurs Sectateurs. Et ſi j'ai „ moi-même la hardieſſe de penſer, „ ou d'enſeigner quelque choſe con- „ tre cette Confeſſion de Foi, je „ me ſoumets à toute la rigueur des „ Canons. En foi de quoi j'ai ſi- „ gné ce préſent Ecrit, qui m'a été „ lu & relu ". Enſuite il brûla ſes Ecrits, & le Livre de *Jean Scot*.

An. de N. S. 1059.

Il y auroit pluſieurs choſes à remarquer ſur ce *Décret*; mais nous n'agiſſons ici que comme Hiſtoriens. Je dirai ſeulement:

1. Que les ſentimens de ce tems-là n'étoient pas uniformes. Les uns ne vouloient pas que le Corps de J. Chriſt ſervît à la nourriture du corps, qu'il ſe corrompît par la digeſtion, ni qu'il paſſât au retrait par le canal ordinaire; mais ils croyoient, que ce Corps ſervoit à la nourriture de l'ame. Les autres, comme *Guitmond* dont nous parlons ailleurs, vouloient que ce Corps pût nourrir, mais non paſſer dans les excrémens.

2. A l'égard de *l'Ubiquité*, on n'étoit pas non plus d'accord. *Adelman* donnoit au Corps de Chriſt une ubiquité, avant l'aſcenſion: car il diſoit, que la Nature humaine étoit dans le Ciel avec le Fils de Dieu, avant que Jeſus-Chriſt homme fût monté dans le Ciel. *Lanfranc* ſoutenoit, que la Nature humaine de Jeſus-Chriſt ne pouvoit pas être dans le Ciel, pendant qu'il converſoit ſur la Terre; & que c'eſt un caractere de la Divinité ſeule, *de deſcendre ſur la Terre, ſans quitter le ſein du Pere*: ce qui détruit le ſentiment de l'Egliſe Romaine, qui veut que le Corps de J. Chriſt ſoit en même tems, dans le Ciel & ſur les Autels. *Dom Luc Dacheri* dit, que *Lanfranc* parle des qualitez naturelles du Corps; mais il n'a pas remarqué que *Lanfranc* dit, que *c'eſt une proprieté de la Divinité ſeule.*

3. Il y avoit des gens qui diſoient, qu'on ne recevoit pas dans l'Euchariſtie le même Corps de Jeſus-Chriſt qui étoit né de la Vierge, & qui avoit été crucifié; mais une nouvelle chair, qui ſe faiſoit par la conſécration

Profeſſion de foi, (Ego Berengarius.) Lanfr. c. 2. Alger. l. 1. c. 19. Yvo Carn. in Decret. Gratian. in Canone. Ego Bereng. de conſecr. diſt. 2. Anonym. Chiffl. de multipl. Bereng. Damnat.

Réflexions ſur cette Confeſſion. Durand de corp. Chriſti.

Guitmond. BB. PP. T. XVIII.

Adelm. ep. ad Berenger.

An. de N. S. 1059.

tion. D'autres ſoutenoient que c'étoit la même chair.

4. On ne parla jamais de l'adoration de l'Hoſtie, dans cette diſpute.

5. Si à toutes ces réflexions on ajoute, qu'aujourd'hui l'Egliſe Romaine ne s'exprime pas comme faiſoit le Pape *Nicolas II.*; on comprendra, qu'il y a eu de grandes variations dans les ſentimens de l'Egliſe de Rome; & qu'ainſi Mr. l'Evêque de *Meaux* avoit tort de vouloir prouver la fauſſeté de notre Religion, par les variations de nos Docteurs, puiſqu'on peut retorquer cet argument aiſément contre lui. Cependant il faut avoüer, qu'il y a quelque rapport entre ce que *Nicolas II.* fit ſigner à *Berenger*, & la déciſion de ce Concile de *Jeruſalem*, dont on a tant parlé, tenu l'an 1672. auquel M. *de Nointel* Ambaſſadeur de France, & le fameux M. *Arnaud*, ont eu tant de part. Dans ce Concile on dit;

„ Que le Corps & le Sang ſont „ coupez par les mains & les dents „ de ceux qui communient; mais „ que cela ſe fait par accident, ou „ plutôt que cela ſe fait ſur les ac„ cidens du pain & du vin, qui „ ſont viſibles, & qu'on peut tou„ cher, & qui cependant demeu„ rent ſans être coupez ni diviſez; „ C'eſt pourquoi, ajoute-t-on, „ l'Egliſe Catholique décide, qu'il „ eſt coupé & diviſé. Cependant „ il n'eſt point diviſé, lors qu'on le „ coupe membre après membre; on „ le mange tout, & il ne ſe conſurme jamais, mais il ſanctifie ceux „ qui s'en approchent dignement.

Il faut avoir une extraordinaire pénetration, pour entendre cette déciſion. Les Oracles des Sibylles ne ſont pas plus obſcurs. On y parle non ſeulement du Corps, mais encore du Sang de J. Chriſt qui eſt coupé & ſeparé par les dents. Enſuite on dit, que ce n'eſt pas le Corps, ni le Sang, qui ſont diviſez & broyez; mais que cela ſe fait ſur les accidens. Qui peut comprendre cela? Cela veut-il dire que les accidens ſont diviſez & broyez? qu'on diviſe & broye de la blancheur, de la rondeur &c? Non; car on ajoute, que ces accidens ne ſont ni diviſez, ni broyez. On y dit même, que le *Corps de J. Chriſt qui eſt dans le Ciel, ne deſcend point ſur les Autels.* Mais il n'eſt pas ici queſtion du Concile de *Jeruſalem*; il s'agit de celui de *Rome*, contre l'Archidiacre d'*Angers*.

An. de N. S. 1059.

La *Gloſe du Droit-Canon*, à l'occaſion de ce qu'on fit ſigner à *Berenger*, dit, qu'à moins qu'on n'entende dans un ſens droit & ſain, les paroles de *Berenger*, (c'eſt-à-dire, celles du Pape & de ſon Concile) on tombera dans une plus grande Héréſie que n'étoit celle de *Berenger*: car nous ne partageons pas le Corps de Chriſt, dit-il. Le célebre Archevêque *Tillotſon*, dans un Sermon qu'il a fait ſur la Tranſſubſtantiation, fait une remarque que je vais rapporter. „ Je ne comprends pas, „ dit ce grand Prélat, le ſens de „ cette *Gloſe*, à moins qu'elle ne „ veuille dire; Qu'encore que le „ Corps de Chriſt ſoit effectivement „ rompu, il n'eſt pourtant pas rom„ pu en parties, mais en autant de „ corps entiers. Cette nouvelle ma„ niere, ajoute-t-il, de rompre un „ corps, qui au fond eſt ſérieuſe„ ment la Doctrine de l'Egliſe Ro„ maine, peut bien, ſi l'on veut, „ paroitre un ſens droit & ſain, à „ ceux qui ont le courage de croire „ la Tranſſubſtantiation: mais pour „ nous, qui ne ſaurions la digerer, „ nous la regardons comme un en„ tier renverſement du ſens-com„ mun ". C'eſt ce que dit Mr. *Tillotſon*.

Decret. de conſecrat. diſt. 2. c. Ego Berengar.

S'il étoit vrai, comme on le fit ſigner

An. de N. S. 1059.

à *Berenger*, que le Corps & le Sang de Notre Seigneur ſuſſent maniez *ſenſuellement*, ou *ſenſiblement* par les mains des Prêtres, & rompus & briſez par les dents des fideles; il faudroit que ceux qui prennent le Sacrement ſentiſſent qu'ils mangent & rompent de leurs dents un corps humain & qu'ils avalent du ſang, & non du vin: ce qui eſt contraire au ſentiment de tous ceux qui croyent la préſence locale du Corps de Jeſus Chriſt dans le Sacrement. *Abbaudus*, cependant, que nous a donné le P. *Mabillon* dans le l. 3. de ſes Analectes p. 445. ſuppoſoit comme une choſe impoſſible, qu'il y eût quelqu'un qui niât que le Corps de J. C. eſt briſé par les dents de ceux qui communient, & que c'eſt détruire la Foi du Sacrement que de dire le contraire.

Revenons au Concile. Ce ne fut pas la ſeule choſe qu'on déci la dans ce *Synode*; on y fit encore pluſieurs Décrets.

Arrêté, que les Cardinaux auront la meilleure part à l'élection du Pape, *Chronog. Virdun. Gratia. diſt. XXIII. cap. in nom. Domini. Concil. T. IX. p. 1013.* en reſervant le droit des Empereurs. *Anſelm. Luc. l. 2. Conjac. Guiber. Antipap.*

1. On y arrêta, que les Cardinaux auroient la meilleure part à l'élection du Pape; & que ſi quelqu'un s'introduiſoit dans le Saint Siege, ſans être élu unanimement & canoniquement par les Cardinaux, & du conſentement des autres Ordres du Clergé & des Laïques, il ne ſeroit pas conſideré comme un Pape Apoſtolique, mais comme un Pape Apoſtatique.

Il paroit pourtant par les Actes du Concile, qu'on reſervoit le droit des Empereurs; car il y eſt ajouté, *ſauf l'honneur & le reſpect dû à notre cher fils Henri, qui eſt maintenant Roi, & qui ſera Empereur, comme nous le lui avons accordé, & à ſes ſucceſſeurs, qui ont obtenu ce droit du Siege Apoſtolique.* Cependant, on fait paſſer pour un privilege perſonel, *le droit de l'Empereur* pour approuver l'élection du Pape, quoique ce droit fût établi depuis pluſieurs ſiecles. On ſe prévaloit ainſi de la minorité d'*Henri*. An. de N. S. 1059.

2. On arrêta encore, qu'à la mort du Pape, ou de quelque autre Evêque, perſonne ne s'emparera de leurs biens, mais qu'ils ſeront reſervez à leur ſucceſſeurs.

3. Que perſonne n'entendra la Meſſe d'un Prêtre qu'il ſait avoir une concubine.

Origine des Chanoines Réguliers.

4. Que les Chanoines auront tout leur bien en commun. Voilà l'origine des Chanoines Réguliers.

5. Que les Dimes, & les autres Offrandes ſeront à la diſpoſition de l'Evêque.

6. Que perſonne n'obtiendra d'Egliſe, par la nomination des Laïques.

7. Que perſonne ne prendra l'habit de Moine, ayant promeſſe, ou eſperance d'être fait Abbé.

8. Qu'aucun Prêtre n'aura deux Egliſes à la fois.

9. Que perſonne ne ſera ordonné par Simonie.

10. Que les Laïques ne jugeront point les Clercs.

11. Que perſonne n'épouſera ſa parente, juſqu'à la 7e. génération, ou tant que la parenté ſe pourra connoitre.

12. Qu'un Laïque, qui a une femme & une concubine, ſera excommunié.

13. Qu'on n'élevera point de Laïques, tout d'un coup, aux Degrez Eccléſiaſtiques: mais qu'ils ſeront éprouvez pendant un tems conſiderable, après avoir quitté l'habit ſeculier.

Décret contre les Simoniaques. *Damian. Opuſc. 30. E. 1.*

Enſuite on fit un Décret contre les Simoniaques, par lequel il eſt réglé, que ceux qui ont été ordonnez auparavant par des Simoniaques, ſans avoir donné de l'argent pour leur Ordination, pourront demeurer dans les Degrez Eccléſiaſtiques

An. de N. S. 1059.

ques auxquels ils ont été promus: mais qu'à l'avenir, ceux qui seront ordonnez par des personnes qu'ils savent être Simoniaques, seront dépoſez.

Contre les Papes non élus canoniquement. *Chron. Reichersp. p.* 225.

On ajouta à l'égard des Papes, que ceux qui se mettroient en poſſeſſion du Saint Siege, ou par argent, ou par brigues, ou par violence, sans être élus canoniquement & unanimement, par les Cardinaux Evêques, & par les autres Clercs, seront considerez, non comme des Papes *Apoſtoliques*, mais comme des *Apoſtatiques*; & qu'il sera permis aux Cardinaux Evêques, & aux autres personnes de pieté, soit Clercs, soit Laïques, de chaſſer du Saint Siege celui qui s'en sera emparé, avec anathème, & en implorant le secours du bras ſéculier; & que s'ils ne le peuvent pas faire dans Rome, ils s'aſſembleront hors de cette Ville, en tel lieu qu'ils voudront, pour choiſir celui qu'ils croiront être le plus digne de remplir le Saint Siege; & que celui qu'ils éliront, sera consideré comme le Pape légitime: le tout, *ſauf le droit de l'Empereur*.

Aldred Archevêque dépoſé & rétabli.

Dans le tems de ce Concile, ſelon quelques Auteurs, *Aldred* Archevêque d'*Yorck*, qui étoit venu à Rome pour recevoir le *Pallium*, étant convaincu de Simonie, fut dépoſé; mais ayant été volé en s'en retournant, cela lui procura le rétabliſſement dans son Archevêché. C'est ce que rapporte *Guillaume de Malmesburi*, l. III. des actions des Prélats Anglois.

De l'origine des Cardinaux.

Dict. Hiſt. Maimb. hiſt. du Pontif. de S. Gregoire.

Il paroit de ce Concile, que la Dignité des *Cardinaux* fut beaucoup accrue dans ce Siecle. Au commencement, il n'en étoit pas ainſi.

Pour comprendre ce qu'étoient les *Cardinaux* autrefois, il faut ſavoir, qu'il y avoit deux ſortes d'Egliſes dans les Villes. Les unes étoient comme les *Paroiſſes* d'à préſent, & ſe nommoient *Titres*. Les autres étoient des *Hôpitaux* pour les pauvres, & on les appelloit *Diaconies*. Les *Titres*, ou *Paroiſſes*, étoient déſervies par des *Prêtres*; & les *Diaconies*, gouvernées par des *Diacres*. S'il y avoit quelques autres Chapelles dans les Villes, on leur donnoit le nom d'*Oratoires*. Les Chapelains de ces Oratoires étoient nommez *Prêtres locaux*, c'eſt-à-dire Prêtres d'un Lieu particulier. Pour mettre enſuite plus de difference entre les Egliſes, on nomma les Paroiſſes, *Cardinales*, ou *Titres Cardinaux*; & les *Prêtres*, qui faiſoient auſſi l'Office divin, & adminiſtroient les Sacremens, furent appellez *Cardinaux*. Cela fut principalement en uſage à Rome, où ces Cardinaux accompagnoient le Pape: c'eſt pourquoi le Pape *Leon IV.* les nomme *Presbyteros ſui cardinis*, dans le Concile de Rome, l'an 853.

An. de N. S. 1059.

Traité de l'origine des Cardinaux.

Titres.

Diaconies.

Oratoires

Prêtres locaux.

Paroiſſes Cardinales.

Prêtres-Cardinaux.

2. Les *Diacres* qui gouvernoient les *Diaconies*, eurent auſſi le titre de *Cardinaux*; ou parce qu'ils étoient les principaux des Diacres, ou parce qu'ils aſſiſtoient avec les Prêtres-Cardinaux.

Diacres-Cardinaux.

3. Quand l'Egliſe Cathédrale étoit vacante, les Papes envoyoient un des Evêques les plus voiſins de cette Egliſe, pour la gouverner, juſqu'à ce que l'on eût fait l'élection d'un autre Evêque; qui, après avoir été conſacré, en prenoit poſſeſſion, comme de ſon Egliſe, & de ſon Titre, que l'Evêque Adminiſtrateur ou Commendataire n'avoit pas eu. C'eſt-là ce qu'on appelloit alors *Evêque-Cardinal*, du nom *Cardo*, qui ſignifie le *gond* ou *pivot*, ſur lequel tourne une porte; pour marquer, que ſur la vigilance des Paſteurs de ces Egliſes, tournoit toute la direction du ſervice divin; & que *l'Evêque titulaire* étoit attaché à ſon Egliſe, pour y exercer continuellement.

Evêques-Cardinaux.

An. de N. S. 1059.

ment, de ſa propre autorité, toutes les fonctions de l'Epiſcopat. Ainſi tous les Evêques titulaires, attachez à leurs Egliſes par leur Ordination, étoient appellez *Cardinaux-Evêques*.

4. Mr. *Maimbourg* remarque, qu'on diſoit la même choſe des Prêtres & des Diacres, à qui les Evêques avoient donné, dans leurs Dioceſes, un Bénéfice, ou une Charge qui les attachoit à quelque Egliſe. Ainſi tous les Archidiacres étoient Cardinaux de l'Egliſe dont ils avoient ſoin. Les autres Prêtres & Diacres, qui n'avoient pas le même attachement, n'étoient pas appellez *Cardinaux*. Mais tous les Curez étant attachez, par leurs Titres, à la Paroiſſe qu'on leur avoit confiée pour y adminiſtrer les Sacremens, étoient *Prêtres-Cardinaux*.

Archidiacres appellez Cardinaux.

5. On appelloit *Prêtre-Cardinal*, celui qui deſervoit quelque Chapelle, ou Oratoire, dans le Palais d'un Grand, ou ailleurs; parce qu'il en avoit le titre, & qu'il y étoit attaché.

Prêtre-Cardinal.

6. Du tems de *Gregoire le Grand*, les *Cardinaux-Prêtres* étoient tous les Curez de Rome, & tous ceux qui y avoient quelque Chapelle à déſervir. Il en étoit de même à Conſtantinople, à Ravenne, à Milan, &c. & dans les grandes Egliſes. Dans les Egliſes de France, on appelloit *Prêtres-Cardinaux*, les principaux, les premiers, & les plus conſiderables Prêtres. On appelloit auſſi *l'Egliſe Cardinale*, *l'Autel Cardinal*, un *Prêtre-Cardinal*, un *Evêque*, &c. On peut voir *Gregoire I.* l. I. Ep. XV. Indict. IX. & Ep. LXXVII. l. II. Ep. XIII. Indict. XI.

Quels étoient les Cardinaux-Prêtres du tems de Gregoire le Grand. Et en France. *Car. Molin. de Monarc. Franc. M. Antonius de Dominis de Rep. Eccl. l. IV. Joh. Freinshem. de praced. Elect. & Card.*

On peut voir encore ſur ce ſujet, *Charles du Moulin*, *Marc Antoine de Dominis*, *Jean Freinshemius*, & pluſieurs autres.

Les *Diacres* & les *Sousdiacres-Cardinaux* étoient ceux qui avoient un Titre, pour y exercer leurs fonctions. An. de N. S. 1059.

7. Dès l'an 769. le Concile de Rome, tenu ſous le Pape *Etienne IV.* avoit ordonné, qu'aucun ne pourroit être élu Pape, qu'il ne fût Diacre, ou Prêtre-Cardinal.

8. Dans l'XI. Siecle, les Cardinaux-Prêtres, & les Prêtres-Cardinaux, étoient dans diverſes Egliſes de France, des Eccléſiaſtiques qui étoient au-deſſous des Evêques & des Archidiacres; c'eſt ainſi que du tems de *Philippe I.* environ l'an 1076. le Prêtre-Cardinal de l'Egliſe de Soiſſons devoit rendre raiſon à l'Evêque.

Dans l'XI. Siecle qu'étoient les Prêtres-Cardinaux. *Griſius Champinus in Chron. Abbatiæ S. Joan. apud Vin. Diac. Sueſſ. De dignit. Cardin. Joh. Goffredus a. 1468. apud Lucam. Dacher. T. VII. Spicil. p. 326. Glab. l. II. c. 1. Baron. ad a. 1039. Ciaconius.*

9. Cependant il faut avouer, que dans le Siecle XI. l'autorité & la dignité des Cardinaux s'eſt augmentée.

10. Le 1. exemple de leur autorité a été ſous *Jean XVIII.* quand il envoya *Pierre*, l'un des Cardinaux de l'Egliſe de Rome, en France, pour conſacrer, au nom du Pape, un Monaſtere bâti par *Foulques* Comte d'Angers.

11. Le ſecond exemple a été ſous *Benoit IX.* l'an 1039.

12. Le troiſieme, ſous *Leon IX.*

13. Le quatrieme, ſous *Victor II.* ſous lequel *Frideric* fils du Duc de Lorraine fut fait Cardinal; & enſuite devint Pape, *Etienne IX.* ou *X.* dès l'an 1057.

14. Enſuite, ſous *Nicolas II.* dans le Concile de *Latran* de l'an 1059. il fut ordonné, que l'élection du Pontife Romain ſeroit faite par les Cardinaux-Evêques.

15. Le même droit leur fut confirmé ſous *Alexandre II. Gregoire VII.* &c. & ils furent regardez comme les Collateraux & les Coadjuteurs du Pape; ſes yeux, les chandeliers de l'Egliſe; & ils furent comparez aux 7. yeux, qui ſont ſur la pierre

Pet. Dam. ep. ad Cadal. apud Baron. ad a. 1061. n. IX.

An. de N. S. 1059.

pierre dont parle *Zacharie*. Ils furent encore appellez les Sénateurs universels de l'Eglise.

Appellez Légats.

16. C'est dans ce Siecle qu'ils ont été souvent *Légats*. Ainsi il est parlé de la Légation de *Pierre* Cardinal, sous *Jean XVIII*; de *Pierre de Damien*, sous *Nicolas II.* & *Alexandre II*; d'*Hildebrand*, sous *Victor II.* Mais on ne parle pas encore dans ce Siecle, des *Légats à latere*; ce qui arriva sous *Innocent IV.*

17. Mais sous *Gregoire VII.* les seuls Prêtres de l'Eglise Romaine furent appellez *Cardinaux*.

Dans le XII. Siecle ils eurent seuls le droit d'élire les Papes. *T. VII. Spicil. Dach. p.* 326.

18. La puissance des *Cardinaux* s'accrut sous *Alexandre III.* dans le XII. Siecle: car ce fut alors que le droit d'élire des Papes fut restreint à eux.

Paul II. leur donne la calote rouge.

19. Sous *Innocent IV.* & *Boniface VII.* au XIII. Siecle, ils prirent le bonnet & la pourpre; & dans le Concile de *Constance* ils furent placez avant l'Empereur *Sigismond*. On peut voir ce qui arriva dans la reception du Cardinal d'*Angers* l'an 1468. sous *Paul II.* qui leur donna la calote rouge. *Urbain VIII.* leur donna le titre d'*Eminence*, qui est donné aux trois Electeurs, de *Mayence*, de *Cologne*, & de *Treves*, & au *Grand-Maitre de Malthe*; & quand on les crée, le Pape leur dit; *Soyez nos Freres, & les Princes du Monde.*

Urbain VIII. le titre d'Eminence.

Contre les desordres dans l'élection des Papes. *Baron. Maimb. decad. del'Emp. p.* 169. *Anselm. Luc. Epis. l.* 2. *contr. Wichb.*

On fit aussi un Décret dans ce Concile, pour remedier aux desordres qu'on avoit vus dans l'élection des Papes; & par ce Décret on confirma à *Henri IV.* le pouvoir que son pere avoit eu; ou de nommer, à la priere du Peuple & du Clergé, celui qu'on recevroit pour Pape; ou d'approuver & confirmer celui que l'on auroit élu, & qui ne pouvoit être introniſé sans son consentement.

Pierre Damien écrit les desordres des Ecclésiastiques.

Le Pape *Nicolas II.* reçut une Lettre de *Pierre de Damien* qui l'exhortoit fortement d'arrêter les desordres des Ecclésiastiques fornicateurs & impudiques, & de se servir contre eux de la rigueur des Canons, en imitant le zèle de *Phinées*. Il dit que le mal est public, & qu'on ne peut plus cacher ce que tout le monde sait; qu'on sait les noms des concubines des Clercs, & leurs enfans, &c. C'est ce qui obligea le Pape à faire le Décret contre les Ecclésiastiques concubinaires.

Troubles à Milan, appaisez par Damien. *Baron. 5. Opuscul. Dam. à Hildeb.*

Dans ce même tems, le Pape ayant appris l'état où étoit l'Eglise de *Milan*, qui étoit remplie de Clercs Simoniaques & impudiques, crut qu'il y devoit envoyer des Légats. On dit même, que cette Eglise lui avoit député des gens, pour le prier d'avoir pitié d'eux. Le Pape leur envoya *Pierre de Damien* Cardinal d'*Ostie*, & *Anselme* Evêque de *Lucques*.

Pierre de Damien étant arrivé à Milan, & ayant fait savoir le sujet de sa Légation, le Clergé excita une sédition, sous prétexte que l'Eglise de S. *Ambroise* ne devoit pas être soumise aux Loix de Rome, & que le Pontife Romain n'avoit aucun droit sur cette Eglise. Le Peuple vint de toutes parts, en foule, au Palais Episcopal: on sonna les cloches, & de toutes parts on crioit. On menaçoit de faire mourir le Cardinal; & il y en avoit, à ce qu'il dit, qui étoient alterez de son sang. Il étoit entre l'Archevêque de Milan, & *Anselme* Evêque de Lucques. Pour appaiſer le trouble, il monta au *Jubé*, & il représenta:

1. Qu'il n'étoit point venu pour augmenter la gloire & l'autorité du S. Siege, mais pour leur salut.

2. Qu'une Eglise fondée par celui qui a fondé le Ciel & la Terre, n'a pas besoin qu'on releve sa gloire: qu'aucune Province sur la Terre n'est exempte de son pouvoir, qui s'é-

An. de N. S. 1059.

s'étend juſques à lier & à délier.

3. Que ce ſont les Rois, les Empereurs, & enfin de ſimples hommes, qui ont établi les bornes des Patriarchats, des Métropoles, des Dioceſes de chaque Evêque, & qui leur ont accordé des Privileges; mais que c'eſt Jeſus-Chriſt même, qui a fondé l'Egliſe Romaine, en donnant à S. *Pierre* les clefs de la vie éternelle, au Ciel & ſur la Terre.

4. Qu'on ne peut donner atteinte à ſes droits, ſans violer la Foi.

5. Que les premiers Apôtres de l'Egliſe de Milan, S. *Nazaire*, S. *Gervais*, & S. *Protas*, ont reçu leur miſſion des Apôtres S. *Pierre* & S. *Paul*; que S. *Leon*, par ordre de S. *Pierre*, avoit batiſé S. *Nazaire*, qui avec S. *Celſe* fut martyriſé à Milan. Il ne parle point de *Barnabé*, que l'on prétend avoir été le premier Evêque de Milan.

6. Que S. *Ambroiſe* avoit eu recours au Pape *Syrice*, pour arrêter les deſordres de quelques-uns de ſes Clercs, & qu'il avoit déclaré qu'il vouloit ſuivre en tout l'Egliſe de Rome, comme ſa Maitreſſe.

Ce diſcours appaiſa le tumulte. Après quoi *Pierre de Damien* aſſembla le Clergé; & s'étant informé de la maniere dont ces Eccléſiaſtiques avoient été ordonnez, il ne s'en trouva preſque pas un dans un ſi grand nombre, qui n'eût donné de l'argent pour recevoir les Ordres. Un deſordre ſi général embaraſſa fort le Cardinal; parce qu'il n'étoit pas juſte de punir ſeulement quelques-uns, puiſque tous étoient coupables. Il réſolut donc de laiſſer le paſſé impuni, & de faire un Réglement pour l'avenir; ſe ſouvenant de la maxime du Pape *Innocent*, que les péchez de la multitude demeurent impunis. *Guy* Archevêque de Milan déclara, qu'il condamnoit l'abus qui avoit été en uſage dans ſon Dioceſe; ſavoir, que pour recevoir le Souſdiaconat, on donnoit 12 deniers; pour le Diaconat, 18; pour la Prêtriſe, 24; & qu'il s'obligeoit, lui & ſes ſucceſſeurs, ſous peine d'anathême, & d'être excommunié par Dieu & par tous les Saints, de ne rien prendre pour les Ordinations. Il déclara auſſi, qu'il condamnoit le Mariage des Prêtres, des Diacres, & des Sousdiacres; & qu'il promettoit de faire ſon poſſible pour les empêcher d'avoir des femmes, ou des concubines: qu'il s'engageoit encore à ne rien prendre, ni lui, ni ſes Officiers, pour les bénédictions des Abbayes & des Chapelles, pour l'Inveſtiture & la Collation des Bénéfices, pour les Ordinations des Evêques, pour le S. Chrême, & pour la Conſécration des Egliſes.

An. de N. S. 1059.

Cette Déclaration, ou ce Décret, fut ſigné par l'Archevêque, & par les Principaux du Clergé. Ils firent ſerment de l'obſerver, & ils reçurent la Pénitence pour le paſſé. L'Archevêque de Milan accepta une très longue Pénitence, ſavoir de cent ans; & on fixa combien il devoit donner pour la racheter. Les Clercs eurent des jeûnes, pour Pénitence; mais qu'ils pouvoient racheter, en récitant le Pſautier, avec des génuflexions, ou en faiſant des aumônes. L'Archevêque s'engagea d'aller encore en Pélerinage au Tombeau de S. *Jaques* en Galice, & d'envoyer ſes Clercs à Rome, ou à Tours, ou à quelque autre Pélerinage de dévotion.

Pierre de Damien étant à Milan, fit paroitre une grande délicateſſe de conſcience. L'Abbé *Simplicien* lui fit préſent d'un petit vaſe d'argent. D'abord, il voulut le refuſer, appréhendant que cet Abbé ne lui eut fait ce don pour obtenir quelque Dignité; & ayant même découvert

Opuſc. LIII. c. 4.

An. de N. S. 1059.

couvert que c'étoit ſeulement pour gagner ſon amitié, il le pria de reprendre ſon vaſe, l'aſſurant que ſon amitié n'étoit pas vénale. Cependant, étant preſſé par cet Abbé de recevoir ce petit gage de ſon amitié, il le reçut. Mais la nuit, récitant ſon Pſautier, il eut quelques ſcrupules; ce qui l'obligea d'aller le prier de reprendre ſon vaſe. L'Abbé ne voulut point; & après quelque conteſtation, on convint qu'on envoyeroit le préſent à un des Monaſteres que *Pierre* venoit de fonder. Tout cela ne fit pas ceſſer les ſcrupules, & il falut renvoyer le vaſe.

Entrevues de R. Guiſcard & du Pape Nicolas II.

Le vaillant *Robert Guiſcard*, avec ſes Normans, ayant achevé de conquérir la Calabre, s'en fit appeller *Comte*, pendant deux ans; & enſuite il ne craignit point de prendre le titre de *Duc*. Mais deſirant d'avoir la protection du Pape, pour aſſurer ſes conquêtes à ſa poſterité, il envoya des Ambaſſadeurs pour inviter le Pape à une Conference, de laquelle il l'aſſuroit qu'il ſeroit ſatisfait.

Origine du droit des Papes ſur les Royaumes de Naples & de Sicile.

Le Pape, qui avoit ſes vues, accepta cette offre, & voulut bien ſe tranſporter dans la Pouille; où, après avoir conferé avec ce Prince, ils convinrent de ces deux choſes:

Baron. Maimb. decad. de l'Emp. p. 170. &c. Leo Oſti. l. 3. c. 12. 15.

1. Que les Normans rendroient au Pape le Duché de *Benevent*, & les autres Terres qu'ils avoient uſurpées ſur le Siege Papal; moyennant quoi, le Pape leur donneroit ſolemnellement l'abſolution de tous les anathèmes que les Papes ſes prédéceſſeurs avoient lancez contre eux.

2. Que *Robert* & ſes ſucceſſeurs ſeroient ſous la protection du Pape, qui leur confirmeroit la poſſeſſion de tous les Etats qu'ils avoient en Italie, & de la Sicile, quand ils l'auroient conquiſe ſur les Sarraſins: mais à condition qu'ils tiendroient tous ces Etats, comme Feudataires du S. Siege, auquel ils payeroient tous les ans une certaine redevance; douze deniers, monnoye de *Pavie*, pour chaque paire de bœufs, payables à la fête de Pâque. Il confirma auſſi à *Richard* la Principauté de *Capoue*, dont il s'étoit emparé ſur les Lombards.

An. de N. S. 1059.

Cela fut ainſi établi, & confirmé dans un Concile que le Pape tint à *Melphi*, où l'on dit qu'il y avoit cent Evêques. D'autres veulent que ç'ait été à *Amalphi*, que l'on diſtingue de *Melphi*; car l'une eſt une Ville maritime & Archiépiſcopale, dans le Royaume de Naples, l'autre eſt une Ville de la *Lucanie*, où *Nicolas II.* érigea un Evêché ſoumis immédiatement au Pape de Rome. Enſuite on exécuta le Traité très fidelement; & *Robert* prêta le ſerment de fidelité, dont l'Original ſe garde dans le Vatican, & où l'on voit ces mots: ROBERT *par la grace de Dieu, & de S. Pierre, Duc de la Pouille & de la Calabre, & Duc futur de Sicile*, &c.

Concile de Melphi.

Ughell. T. I. p. 992.

Lorsque les Normans l'eurent conquiſe, peu de tems après, ſur les Sarraſins, le titre de *Duc* fut changé en celui de *Roi*. C'eſt-là le fondement du droit des Papes ſur le Royaume de Naples & de Sicile, qui relevent d'eux.

Il y a des Auteurs qui diſent, que *Guiſcard* avoit pris *Troye*, qui étoit au Pape; que le Pape l'avoit excommunié; mais que *Robert Guiſcard* lui envoya un Ambaſſadeur pour lui dire, que ce qui s'étoit paſſé étoit un mal-entendu, & qu'il ne cherchoit qu'à le ſatisfaire: Que ſur cela, *Nicolas II.* accepta l'entrevue; & qu'il fut ſi content des honneurs de *Guiſcard*, qu'il leva l'Excommunication, qu'il le créa Gonfalonier de la Ste. Egliſe, & qu'il lui donna le titre de *Duc*, avec une nouvelle

An. de N. S. 1059.

Inveſtiture de la Pouille & de la Calabre, & même de la Sicile, quoique *Guiſcard* ne poſſedât rien dans cette Ile. On ne convient pas, ſi *Robert Guiſcard* fut fait Duc de la Calabre par le Pape dans le Concile de Melphi, ou ſi ce fut après, comme le dit *Guillaume de l'Apouille.*

Robert Guiſcard nommé Duc. *Guliel. Apul. in Poem. Pet. Dam. op. 31. c. 6.*

L'Auteur de l'Hiſtoire de Sicile & de Naples dit, que *Robert* étoit au Siege de *Cariati* dans la Calabre, lorsque le Pape arriva à *Melphi* pour avoir une entrevue avec lui; qu'après que le Pape ſe fut retiré, *Robert* reprit le chemin de *Cariati*, qui ſe rendit; & que ce fut la premiere Ville où il fut proclamé, & ſalué *Duc*; qu'enſuite il ſe rendit maitre de la plus grande partie de la Calabre.

Maitre de la Calabre.

Pour revenir au Concile de *Melphi*, *Nicolas II.* y dépoſa l'Evêque de *Trani.*

Concile de Melphi.

Il tint un autre Concile à *Benevent*, dans lequel il règla un differend, touchant un Hoſpice dépendant du Monaſtere de S. *Vincent* de Vulturne, dont un Moine nommé *Albert* s'étoit emparé.

L'Evêque de Trani dépoſé. *Concil. T. IX. p. 1105.*

Le Pape *Nicolas* tira un grand avantage du Traité qu'il avoit fait avec les Normans. Il engagea *Robert Guiſcard* de venir à Rome avec lui, & d'y amener une bonne Armée, pour aller ravager, au-deçà & au-delà du Tibre, toutes les Terres des Comtes de *Tuſcanelle*, de *Segni* & de *Galere*, & des autres Barons Romains, qui inquietoient depuis longtems les Papes. Il prit bien-tôt toutes leurs Places, & il les contraignit de ſe ſoumettre au Pape. Le Cardinal *Baronius* croit, que *Nicolas* fit cela par une inſpiration divine.

Maimb. de la décad. de l'Emp. p. 172.

Engelſin Abbé, & le premier qui prend la Mitre, ſelon le P. Mabillon.

Le P. *Mabillon*, dans les Actes des Saints de l'Ordre de S. *Benoit*, à la Préface du VI. Siecle, met à cette année, que le 1. Abbé à qui il a été permis de ſe ſervir de la Mitre, eſt *Engelſin* Abbé d'un Monaſtere près de *Cantorbie*, à qui *Alexandre II.* accorda ce privilege. Mais il eſt certain, qu'*Alexandre II.* n'étoit pas encore Pape, cette année. *Urbain II.* donna ce privilege aux Abbez du Mont-Caſſin & de Clugni.

An. de N. S. 1059.

Mezerai rapporte une choſe ſurprenante, dans cette année. Une grande multitude de Couleuvres & autres Serpens s'étant aſſemblez dans une plaine près de la Ville de *Tournai*, ſe ſépara en deux bandes, qui ſe battirent opiniâtrement; tant que l'une des deux étant vaincue & chaſſée, abandonna la place, toute couverte de ſes morts, & ſe retira dans le creux d'un grand arbre, où les vainqueurs la pourſuivirent, pour achever la défaite. Mais les païſans y accourant avec des bâtons, des fagots, & des brandons de feu, exterminerent les uns & les autres.

Combat de Couleuvres.

Iſaac Comnene Empereur d'*Orient* ayant un deſir inſatiable d'amaſſer des richeſſes, fit d'inſupportables exactions ſur le peuple, ſans épargner les Lieux privilegiez, en faveur deſquels quelques Empereurs avoient témoigné leur pieté & leur magnificence; & revoqua les Donations, pour remplir ſes coffres.

Iſaac Comnene avare.

Il eut la guerre contre les *Hongrois*, & les *Boſſiniens*; mais ſon Armée navale ayant été battue par les orages, & extrêmement affoiblie, il fut contraint de leur accorder quelques trêves. *Zonaras* lui rend témoignage d'avoir eu beaucoup de valeur, d'avoir été prompt dans l'exécution de ſes entrepriſes, & très habile dans la guerre; & d'avoir aimé les Lettres & les Savans, quoiqu'il n'eût aucun ſavoir. Etant tombé malade, il réſolut de ſe faire Moine. Son Patriarche loua ſon deſſein; mais d'autres tâchoient de

Coëffet. p. 343. Il fait la guerre aux Hongrois & aux *Zonar. Pſell.*

Il veut ſe faire Moine.

An. de N. S. 1059.

de l'en détourner. L'Empereur perſiſta dans ſon premier ſentiment: Quelques-uns diſent, que ce fut parce qu'il avoit un mal incurable, qu'on croit être le mal caduc. On dit, qu'ayant fait appeller *Conſtantin Ducas*, qui étoit d'une illuſtre famille, & qui tenoit le premier rang parmi les Nobles, il lui recommanda l'Imperatrice, ſa fille *Marie*, ſon frere, & ſon couſin; & il lui promit qu'il lui laiſſeroit l'Empire: mais ayant repris ſa premiere ſanté, il héſita quelque tems, s'il tiendroit ſa parole. Cependant enfin, il prit l'habit de Religieux, & il s'enferma dans un Cloitre, qui étoit le Monaſtere de *Studе*, où il exerça la Charge de Portier, avec autant de ſoumiſſion qu'il avoit vêcu dans le faſte étant Empereur. *Marie Comnene* ſa fille, & l'Imperatrice, ſe retirerent auſſi dans un Monaſtere.

Curopal. p. 811.

Prend l'habit.

Zonaras dit, que les ſentimens ſont partagez ſur les cauſes de la retraite d'*Iſaac Comnene*. Les uns diſoient, qu'étant à la chaſſe, il y fut épouvanté de la chute d'un arbre, qui penſa l'accabler; & qu'ayant été ſaiſi de la fievre, & d'un mal de côté; comme il craignoit de mourir, il remit l'Empire à *Conſtantin Ducas*.

Zon. l. 18. p. 271. n. 7.

Raiſons de la retraite d'Iſaac Comnene.

Les autres diſent, que comme il pourſuivoit un Sanglier, ce Sanglier ſe jetta dans la mer, & diſparut; de ſorte qu'il crut que c'étoit un fantôme; & qu'ayant été alors ébloui par un éclat ſemblable à celui d'un éclair, il étoit tombé de cheval.

Curop. p. 811.

D'autres rapportent, qu'un jour il fut frappé de la foudre; & que ne doutant pas que ce ne fût un avis du Ciel, qui vouloit le punir de ſes extorſions, il ſe renferma dans un Cloitre, pour faire pénitence de ſes péchez.

Nicephore Bryenne Céſar, dans ſon Hiſtoire des Empereurs *Conſtantin Ducas*, &c. C. 1. dit, qu'*Iſaac* eut une pleuréſie, qu'il s'attira par l'exercice de la Chaſſe; que ſe voyant extremement preſſé, ſon premier ſoin fut de ſe choiſir un ſucceſſeur; que connoiſſant le mérite de ſon frere *Jean*, il le préfera à tous les autres; & que l'ayant mandé, il l'exhorta en ces termes, à ſe charger du poids de l'Empire.

An. de N. S. 1059.

„ Mon cher frere, lui dit-il, je „ me ſens proche de ma fin: il „ faut que vous preniez, en ma „ place, le maniement des affaires, „ & le gouvernement de l'Etat. „ J'eſtime que cela ſera utile, non „ ſeulement à notre famille, mais „ à toutes les familles des Romains. „ Comme pluſieurs aſpirent à cette „ Dignité, je ſuis d'avis que vous „ en preniez profeſſion avant ma „ mort ". L'Hiſtoire ajoute, que *Jean*, ayant ouï ce diſcours, proteſta qu'il étoit prêt de ſouffrir tout, plutôt que d'accepter l'Empire; & que ſa femme, ne pouvant gouter ce refus, lui tint ce diſcours: „ Pourquoi tirez-vous votre épée contre vous-même, ſans avoir pitié, „ ni de la foibleſſe de votre femme, „ ni du bas âge de vos enfans? Ne „ ſavez-vous pas, que la premiere „ choſe que ſera celui qui s'emparera de l'Empire, ce ſera de ruïner notre Maiſon, pour établir „ ſur nos ruïnes le fondement de „ ſa grandeur? Quelle étrange „ folie, de nous jetter dans un péril évident, en refuſant la Couronne, qui eſt ſouhaitée par de „ grandes ames? Philoſophie ruïneuſe! moderation inconſiderée! „ Suivez le conſeil de l'Empereur „ votre frere, & mettez-vous en „ poſſeſſion de la ſouveraine puiſſance ". Mais tous ces diſcours furent inutiles, & *Nicephore* dit qu'*Iſaac* ayant vu l'inflexibilité de ſon fre-

An. de N. S. 1059.

re, jetta les yeux sur *Constantin Ducas*.

Curop. p. 812.

On représente ce Prince, comme extraordinairement chaste. Nous parlerons dans les années suivantes, de son successeur *Constantin Ducas*.

Stenchil II. regna en Suede, après la mort d'*Haquin*. On dit qu'il étoit sage, pieux, amateur des Loix & de la Religion. Il ne regna que 2. ans. Il laissa deux jeunes Princes, qui prétendant tous deux au Trône, armerent pour soutenir leurs prétentions, & périrent tous deux dans un combat.

An. de N. S. 1059.

L'an 1060. de N. S. Le 2. de Constantin Ducas. Le 5. de Henri IV. Le 30. de Henri Roi de France, & le 1. de Philippe I. Le 2. de Nicolas. Indict. XIII.

Henri I. Roi de France meurt après avoir fait couronner son Fils PHILIPPE. *Duchêne. T. IV. p. 161. Mezerai. T. IX. Concil. p. 1107.*

LE Roi de France *Henri I.* l'année précedente ayant assemblé les Grands de son Royaume, les avoit prié de reconnoitre son fils aîné *Philippe* pour son Successeur, & l'avoit fait sacrer & couronner à Rheims le 23. de Mai, jour de la Pentecôte, par l'Archevêque *Gervais*, que, depuis ce jour-là, ce jeune Roi honora de la Charge de *Chancelier*. C'est le premier Sacre des Rois de la troisieme Race, dont nous avons l'Acte authentique. Les Légats du Pape assisterent à ce Couronnement. L'Archevêque de Rheims étant dans l'Eglise, avant la lecture de l'Epitre, se tourna vers ce Prince, & lui expliqua la Foi Catholique. (Ce Prince, n'avoit que sept ans.) Il lui demanda, s'il la croyoit, & s'il la vouloit défendre. Il dit, qu'oui; & on apporta la Formule de son Serment, qu'il prit; & l'ayant lue, il y souscrivit. Cette Formule portoit: „ Qu'il conserveroit aux Evêques, & à leurs „ Eglises, leurs droits, selon les „ Canons; & les défendroit, eux & „ leurs Eglises; & qu'il rendroit aussi „ justice au Peuple, selon les Loix.

Premier Sacre des Rois de la 3. Race dont nous avons l'Acte authentique.

Après la lecture de ce Serment, il le remit entre les mains de l'Archevêque de Rheims, qui, prenant le Baton Pastoral de S. *Remi*, représenta, comment l'élection & la consécration du Roi lui appartenoit, depuis que S. *Remi* batisa & sacra *Clovis*; que par ce Baton, le Pape *Hormisdas* donna ce pouvoir à S. *Remi*, avec la primauté de toute la Gaule; & que le Pape *Victor II.* de qui il avoit reçu le Pallium, lui avoit donné le même pouvoir, & à son Eglise. Ensuite, par la permission du Roi *Henri*, il élut pour Roi *Philippe* son fils. Les Légats du Pape donnerent leur suffrage, ce qu'on leur accorda par honneur, quoique le consentement du Pape ne fût point nécessaire, comme porte expressément l'Acte de ce Couronnement. Ensuite les Archevêques, les Evêques, les Abbez, le Clergé, les Seigneurs donnerent leurs voix. Enfin, les Chevaliers & le Peuple crierent trois fois: *Nous l'approuvons, & le voulons.* Le nouveau Roi *Philippe* donna des Lettres pour la confirmation des droits de l'Eglise de Rheims.

Il semble qu'*Henri* avoit pressenti sa mort: car elle arriva cette année 1060. le 4. d'Août, âgé de 55. ans. Il regna seul 29. ans, & quelques mois; mais il avoit regné auparavant avec son pere, dès l'an 1028. Etant à *Vitry* près de Paris, il fut attaqué d'une petite fievre, dans laquel-

An. de N. S. 1060.

quelle ayant pris une forte medecine, elle l'altera si fort, que ne pouvant souffrir la soif qui le pressoit, & ayant bu un verre d'eau fraiche, il mourut le jour-même, le 4. d'Aout; ce qui fait soupçonner, qu'il y avoit du poison dans ce breuvage. Le Continuateur d'*Aymoin* dit qu'il eut pour sa premiere femme, *Mathilde* fille de *Conrad* second, dit *le Salique*, uni avec *Gisele* niece de *Rodolphe III.* Roi de Bourgogne; & peut-être en-avoit-il déja eu une auparavant. Sa seconde femme étoit *Anne* fille de *Gautier*, surnommé *Saveir*; *Du Tillet* l'appelle *George*; d'autres, *Jurisclod* ou *Jaroslas*, Roi de Russie. Il eut de cette femme, trois fils; *Philippe*, *Robert*, & *Hugues*. L'ainé n'avoit alors que 7 ans; *Robert* mourut dans l'enfance; & *Hugues*. qui fut Comte de Vermandois en ayant épousé l'Héritiere, & qui fut la tige de la seconde maison de nom: car on lui fit épouser *Adelaïde*, fille de *Hebert* dernier Comte de la premiere branche de Vermandois, laquelle emporta les Seigneuries de son pere, au préjudice d'un frere qu'elle avoit, nommé *Eudes*, parce que ses vassaux le jugerent incapable de succeder.

Le Roi *Henri* laissa trois fils, sous la Tutele de *Baudouin* Comte de Flandres, qui avoit épousé sa sœur; & il lui confia aussi la Régence du Royaume.

La Reine *Anne* sa veuve se retira *Senlis*, où elle fit bâtir une Eglise à l'honneur de S. *Vincent* Martyr. Mais dans sa solitude elle écouta les recherches de *Raoul* Comte de Crépi, qu'elle épousa: ce qui causa une guerre civile; parce que *Raoul* étoit parent d'*Henri*, & que les Evêques l'excommunierent: mais la mort le sépara de cette Princesse, l'an 1066.

Berenger publie ses sentimens.

Berenger, qui avoit été condamné au Concile de Rome, & qui avoit même signé une Formule de Foi contraire à ses sentimens, & cela, par la crainte la mort; étant en liberté, crut pouvoir soutenir son sentiment, sur-tout étant revenu en France, où il trouva *Henri* mort, & son fils *Philippe* en bas âge. An. de N. S. 1060.

Ce qui l'irrita le plus, c'est que le Pape *Nicolas* avoit répandu des Copies de l'abjuration de *Berenger*, dans toutes les Villes d'Italie, de France & d'Allemagne, & dans les autres Lieux; en quoi il ne faisoit pas trop d'honneur à *Berenger*, ni au Concile qui l'avoit condamné: à *Berenger*, qui avoit signé un Ecrit contre sa conscience, par la seule crainte de la mort; au Concile, où 113 Evêques avoient décidé, que le Corps du Fils de Dieu étoit brisé sous les dents.

Berenger donc fit un nouvel Ecrit contre la Profession de Foi qu'il avoit signée, & qu'il dit être l'ouvrage d'*Humbert*, qu'il appelle *le Bourguignon*.

C'est cet Ecrit, que refuterent *Lanfranc* & *Guitmond*. *Lanfranc* fit le Traité du Corps & du Sang de J. Christ. *B. P. T. XVIII. p. 763.*

Dans cet Ecrit, *Lanfranc* témoigna à *Berenger*, qu'il souhaiteroit d'avoir avec lui une Conference, & qu'il esperoit de le desabuser.

Lanfranc écrit contre Berenger.

2. Que la Confession qu'on lui avoit fait signer à Rome, n'étoit point l'ouvrage de *Humbert*, qui étoit de *Lorraine*, & non de *Bourgogne*; mais le sien, celui du Pape *Nicolas*, & du Concile de *Rome*, qui l'avoient tous approuvé. *p. 764. 765. c. 2.*

3. *Berenger* avoit dit, que *Humbert* étoit dans le sentiment, ou plutôt dans la bêtise du *Peuple*, de *Paschase*, & de *Lanfranc*; qui croyoient, qu'après la consécration, la substance du pain & du vin n'étoit plus sur l'Autel. *Lanfranc* dit que c'étoit la doctrine de *l'Eglise*, des *Conciles*, & des *Papes*. *p. 765. c. 3.*

4. *Berenger* avoit dit, qu'*Humbert* *c. 5. p. 766.*

An. de N. S. 1060. avoit renverſé lui-même ſon ſentiment; parce qu'en diſant que le pain & le vin qui ſont ſur l'Autel, ſont ſeulement le Sacrement du Corps & du Sang de Jeſus-Chriſt, ou ſont ſeulement le Corps & le Sang de Jeſus-Chriſt; il ſuppoſoit, qu'il y avoit du pain & du vin ſur l'Autel. *Lanfranc* lui répond, Qu'il avoit donc eu tort de jurer deux choſes contraires: Que la premiere propoſition étoit de *Berenger*; que la ſeconde n'étoit ſoutenue de perſonne; parce que, quoique l'Egliſe croye que le pain & le vin ſont changez au Corps & au Sang de N. S; elle reconnoit néanmoins, que ce Myſtere eſt le Sacrement de la paſſion de N. S. de ſa miſericorde, de la concorde, de l'union, & de l'Incarnation: Qu'au reſte, quand on donne le nom de pain au Corps de Jeſus-Chriſt, c'eſt une maniere de parler figurée & myſtique; & qu'il eſt ainſi appellé, parce qu'il eſt fait de pain, & qu'il retient les qualitez du pain; parce qu'il nourrit l'ame d'une maniere incompréhenſible, comme le pain nourrit le corps; ou parce que c'eſt le Corps du Fils de Dieu, qui eſt le pain des Anges: qu'on donne ſouvent aux choſes, le nom de ce dont elles ſont faites, comme quand Dieu dit à *Adam*; *Tu es terre, & tu retourneras en terre.*

Lanfranc trouvoit mauvais, que *Berenger* eût recours à la Dialectique.

p. 767. 5. *Berenger* avoit allegué des paſſages des Peres, pour montrer que le pain & vin ſubſiſtent dans le Sacrement. *Lanfranc* dit, que c'eſt l'apparence exterieure du pain & du vin, qui eſt le Sacrement & le Signe, ſous lequel le Corps & le Sang inviſible de Jeſus-Chriſt eſt contenu.

Comme *Berenger* avoit cité un paſſage de S. *Ambroiſe*, pour prouver que par la conſécration, le pain & le vin deviennent le Sacrement de la Religion; non pour ceſſer d'être ce qu'ils étoient, mais pour être ce qu'ils étoient, & être changez en une autre choſe; *Lanfranc* cite un autre paſſage de S. *Ambroiſe*, où il dit, que l'Euchariſtie n'eſt plus ce que la nature avoit formé, mais ce que la bénédiction a conſacré; & il montre, que dans le paſſage que *Berenger* avoit cité de S. *Ambroiſe*, *de Sacram. l.* IV. *c.* 4. *n.* 15. S. *Ambroiſe* compare le miracle de l'Euchariſtie avec la Création. An. de N. S. 1055.

Berenger avoit dit, que le Sacrement de l'Egliſe étoit compoſé de deux parties; l'une *viſible*, & l'autre *inviſible*; le *ſigne*, & la *choſe*: Que la choſe étoit le Corps de J. Chriſt, qui ſeroit viſible s'il étoit devant les yeux; mais qu'il eſt élevé au Ciel, & aſſis à la droite du Pere; & que juſqu'au tems du rétabliſſement de toutes choſes, comme le dit S. *Pierre*, on ne pouvoit l'en faire deſcendre.

Lanfranc dit, qu'ils diſoient auſſi que le Sacrifice de l'Egliſe étoit compoſé de l'apparence viſible des élémens, & de la chair & du ſang de J. Chriſt, qui ſont inviſibles; & que c'étoit un myſtere de Foi, qu'il ne faloit pas examiner.

Berenger avoit cité un paſſage de S. *Auguſtin*, tiré de l'Epitre à l'Evêque *Boniface*, où cet Evêque dit, que le Sacrement du Corps de J. Chriſt eſt en quelque maniere le Corps de J. Chriſt.

Lanfranc répond, que le Corps de J. Chriſt inviſible, & couvert de la forme du pain, eſt le Sacrement & le ſigne de ce même Corps viſible & palpable, tel qu'il fut immolé ſur la Croix; & que la célebration du Sacrement eſt la repréſentation de ce premier Sacrifice; & il cite, à cette occaſion, l'exemple de J. C. qui, lorſqu'il apparut aux Diſ-

An. de N. S. 1060.

Diſciples allant à *Emmaüs*, & feignant d'aller plus loin, étoit la figure de lui-même montant au Ciel.

p. 770. 771.

6. *Berenger* avoit demandé, comment le Corps de J. Chriſt, qui eſt incorruptible, eſt rompu & mangé dans ce pain; *Lanfranc* lui répond, que le Juſte, qui vit de la Foi, ne doit point ſe mettre en peine de quelle maniere le pain & le vin deviennent le Corps & le Sang de J. Chriſt, en changeant eſſentiellement de nature; que la créance de l'Egliſe eſt, que le Corps de J. Chriſt eſt tellement rompu & mangé dans l'Euchariſtie, qu'il ne ceſſe point d'être incorruptible & impaſſible dans le Ciel; qu'on le mange corporellement, quand on le reçoit de la main du Prêtre; & qu'on le mange encore ſpirituellement par la Foi.

7. *Lanfranc* rapporte ſon ſentiment en ces termes. „ Nous croyons que „ les ſubſtances terreſtres, qui ſont „ ſanctifiées à la ſainte Table, par „ la vertu divine, & par le miniſtere du Prêtre, ſont converties d'une maniere ineffable, incompréhenſible, par l'operation „ de la Puiſſance ſuprême, en l'eſſence du Corps de N. S; leurs „ apparences reſtant avec leurs qualitez, de peur que les hommes „ n'euſſent horreur, s'il leur faloit „ manger de la viande crue & enſanglantée; & afin que croyant „ ce qu'ils ne voyent pas, leur Foi „ mérite une plus grande recompenſe. Que cependant le Corps „ de J. Chriſt ne ceſſe point d'être „ dans les Cieux, à la droite de „ ſon Pere, immortel, entier, ſans „ tache, impaſſible: de ſorte qu'on „ peut dire véritablement, que nous „ ne recevons pas le même Corps „ qui eſt né de la Vierge, parce „ qu'il eſt le même, quant à l'eſſence, la proprieté & la vertu de la „ nature; & qu'il n'eſt pas le même, „ ſi l'on conſidere les apparences du „ pain & du vin, & les autres qualitez.

An. de N. S. 1060.

8. Il dit, que l'Euchariſtie eſt une apparence du pain & du vin, qui y étoit avant la conſécration, & qui ont été changez, (ſelon lui) au Corps & au Sang de Jeſus-Chriſt, & qu'elle eſt auſſi le Sacrement de la Paſſion de N. Seigneur; mais qu'elle eſt appellée *pain* & *vin*, parce que l'on a coutume de donner aux choſes, le nom de celles dont elles ſont faites, & auxquelles elles reſſemblent.

p. 774.

p. 775.

9. *Berenger* avoit dit, que ſi le pain étoit changé au Corps de Jeſus-Chriſt, il faloit, pour faire ce changement, ou qu'il fût porté au Ciel, ou que la chair de Jeſus-Chriſt fût apportée ſur la Terre; que ni l'un ni l'autre ne paroiſſoit. *Lanfranc* lui répond, que c'eſt un myſtere qu'il faut croire, ſans en chercher l'explication.

p. 775. 776.

10. *Lanfranc* apporte deux nouvelles raiſons contre *Berenger*. La premiere, que ſi l'Euchariſtie n'étoit appellée *chair de J. Chriſt*, que parce qu'elle en eſt la figure; il s'enſuivroit, que les Sacremens de l'ancienne Loi ſeroient plus excellens que ceux de la nouvelle; parce que c'eſt quelque choſe de plus grand, d'être la figure des choſes à venir, que des paſſées; & que d'ailleurs, la Manne qui tomboit du Ciel, étoit une figure plus noble qu'un petit morceau de pain. La ſeconde eſt le ſentiment univerſel de l'Egliſe, & le conſentement de toutes les Nations, qui ſont perſuadez, diſoit-il, qu'ils reçoivent dans ce Sacrement, la véritable chair & le véritable ſang de J. Chriſt. Si la Foi de l'Egliſe Romaine, ajoutoit-il, étoit fauſſe, il faudroit dire, ou qu'il n'y a jamais eu d'Egliſe, ou qu'elle eſt périe. *Berenger* répondoit, que l'Egliſe étoit tombée dans l'erreur, par l'igno-

An. de N.S. 1060.

l'ignorance de ceux qui ont mal expliqué la Tradition; & qu'elle étoit demeurée dans ceux qui étoient de ſon ſentiment.

C. 17. p. 771.

11. Il y a une choſe fort ſinguliere, dans ce Livre de *Lanfranc*. Il dit qu'il s'étoit formé, dès le V. Siecle, deux Héréſies, à l'occaſion de ces paroles de J. Chriſt: *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, & ſi vous ne buvez ſon ſang, vous n'aurez point la vie en vous.* Ils croyoient, dit-il, tous d'un accord, que le pain & le vin étoient changez en la vraye chair & au vrai ſang du Fils de l'homme. Les uns croyoient, qu'il faloit entendre quelque homme que ce ſoit, juſte, ou pécheur; & que la ſubſtance terreſtre, convertie en ſa chair & en ſon ſang, étoit priſe en remiſſion des péchez. Les autres eſtimoient, que ce Fils de l'homme n'étoit pas quelque homme que ce ſoit, du commun; mais un homme juſte, ſanctifié, & ſéparé, par l'excellence de ſa vie, de la vie commune des hommes; qui étoit le Temple de Dieu, & qui avoit la Divinité demeurant en lui: & ils ſoutenoient opiniâtrement & hérétiquement, que le pain & le vin de l'Autel pouvoient être changez en ſa chair & en ſon ſang. Mais, ajoute-t-il, du tems du Pape *Celeſtin*, & de *Cyrille* Evêque d'Alexandrie, le Concile d'*Epheſe* fut célebré; où ces deux mortelles Héréſies furent condamnées, & la Foi fut confirmée, par laquelle nous croyons que le pain a été converti en la chair qui a été crucifiée; & le vin, au ſang qui coula du côté de Jeſus-Chriſt ſuſpendu à la Croix. Je ne ſai où *Lanfranc* avoit péché ces deux Héréſies, & de quels Mémoires il les a puiſées.

Bib. PP. T. XVIII. p. 440. Trithem. Bellarm.

Guitmond Archevêque d'Averſe, qui avoit été auparavant Moine du Monaſtere de S. *Leufroy* en Normandie, compoſa auſſi contre *Berenger* trois Livres, en forme de Dialogue, dans leſquels il ſe fait propoſer par *Roger* Moine, à qui ces Livres ſont adreſſez, les objections de *Berenger* & de ſes Sectateurs. Quelques-uns eſtiment, qu'il l'écrivit en l'an 1075. Mais d'autres diſent, que ce fut cette année. Nous rapporterons ici le précis de ſon Dialogue, ſans décider le tems auquel il l'a écrit.

An. de N.S. 1060.

Dans le premier Livre,

Livres de Guitmond, pag. 448.

1. Il parle de la conduite de *Berenger* dans les premieres années de ſa vie; & il veut qu'on croye qu'il étoit fort ſuperbe, qu'il mépriſoit fort ſes compagnons, & qu'il n'avoit pas trop de déference pour les ſentimens de ſon Maitre; qu'il avoit une démarche pompeuſe; qu'il tenoit ſa tête enfoncée dans ſon capuce, d'où ſortoient des paroles lentes, d'un ton plaintif; qu'il n'étoit pas fort pénetrant; mais que voulant paſſer pour ſavant, il tachoit de ſe diſtinguer par de nouvelles définitions de mots.

2. Il l'accuſe, quoique très fauſſement, comme nous l'avons vu ailleurs à l'année 1050, d'avoir ruïné les Mariages légitimes; d'avoir cru que le Batême des Enfans étoit nul; & d'avoir permis aux hommes d'abuſer de toutes les femmes.

p. 441. 442.

3. Il dit, que tous les *Berengariens* ſoutiennent, que le pain & le vin ne ſont point changez eſſentiellement dans le Sacrement de l'Euchariſtie; mais qu'ils different entre eux en pluſieurs choſes: Que les uns croyent, que le Corps & le Sang de J. Chriſt ne ſont en aucune maniere dans le Sacrement, qu'ils prétendent n'être qu'une ombre & une figure: Que les autres avouent, que le Corps & le Sang de Jeſus-Chriſt y ſont véritablement, mais qu'ils y ſont cachez; & qu'afin qu'on les puiſſe re-

ce-

An. de N. S. 1060.

cevoir, il ſe fait une eſpece d'*impanation*: Que d'autres ſe ſont imaginez, (qui ne ſont pas *Berengariens*, mais qui ſe ſont laiſſez un peu frapper par les raiſons de *Berenger*) que le pain & le vin ſont changez en partie, & demeurent en partie: Qu'enfin, il y en a quelques-uns, qui ne ſont pas non plus Sectateurs de *Berenger*, qui croyent que le pain & le vin ſont entierement changez; mais que quand des perſonnes indignes s'approchent du Sacrement, il retourne en ſa premiere ſubſtance. *Guitmond* entreprend de refuter tous ces ſentimens, & ſur-tout les deux premiers.

4. *Berenger* diſoit, que ce changement du pain & du vin au Corps & au Sang de Jeſus-Chriſt, étoit impoſſible; que la nature des choſes ne le permettoit pas. *Guitmond* répond, que Dieu fait tout ce qu'il veut; & qu'être dans le ſentiment de *Berenger*, c'eſt nier la toute-puiſſance de Dieu. A quoi les *Berengariens* repliquoient, que ſi le pain n'étoit pas changé au Corps de Jeſus-Chriſt, ce n'étoit pas parce que Dieu n'étoit pas tout-puiſſant: mais parce que la choſe étoit impoſſible en elle-même, de la même maniere qu'il eſt impoſſible qu'une choſe ſoit, & ne ſoit pas, en même tems.

5. *Guitmond* ajoutoit: Si de rien, Dieu a pu faire toutes choſes, & leur donner à chacune leur forme; comment eſt-ce que la nature du pain & du vin lui pourroit réſiſter? Le bon Archevêque ne prenoit pas garde, qu'il n'étoit pas queſtion de ſavoir ſi Dieu pouvoit faire du pain, un corps, comme il a fait de rien, toutes choſes: mais ſi du pain pouvoit être changé dans un corps qui exiſte depuis pluſieurs ſiecles, & qui eſt dans le Ciel; & cependant paroitre toujours du pain, en avoir la figure & le goût; & ſi un corps, qui a toutes les dimenſions d'un corps humain, pouvoit être renfermé dans une auſſi petite étendue qu'eſt un morceau de pain.

An. de N. S. 1060.

6. *Berenger* diſoit, que Dieu ne veut point faire ce changement, & que le Corps de Chriſt ne peut point être briſé par les dents.

Guitmond répond, que le Corps de Chriſt, qui s'eſt laiſſé toucher, peut bien auſſi être briſé; que les dents peuvent bien toucher ce que la main touche; que s'ils craignent de bleſſer ce corps, & de le mettre en pieces, ils ne conſiderent pas, qu'il eſt immortel & impaſſible.

7. *Berenger* diſoit, que cela étoit indigne de J. Chriſt.

Guitmond répond, que celui qui a bien voulu être crucifié, peut bien être briſé entre les dents. Il ne faut pas douter que les *Berengariens* ne lui diſſent, qu'il faloit bien diſtinguer entre l'état de l'humiliation de Jeſus-Chriſt, & ſon état de gloire où il eſt maintenant; & qu'il n'y a aucune apparence que J. Chriſt, qui eſt maintenant glorieux, s'expoſe à cette indignité.

8. *Guitmond* diſoit encore, que le Corps de Chriſt peut bien être touché, rompu, briſé & moulu, ſans toutefois qu'il ſoit paſſible, corruptible & mortel: Que quand on diviſe l'Hoſtie en pluſieurs parcelles, on ne diviſe pas pour cela le Corps de J. Chriſt, qui demeure tout entier, & le même ſous chaque parcelle, & qui ſe trouve en mille endroits differens, entre les mains de mille Prêtres, qui diſent la Meſſe en differens lieux: Que ce n'eſt que par les ſens, qu'une particule paroit moindre que l'Hoſtie entiere; mais que les ſens nous trompent ſouvent.

9. *Berenger* diſoit, que cela étoit incroyable.

Guitmond répond, que cela n'eſt pas plus inconcevable, que de voir com-

An. de N. S. 1060.

comment nous faiſons ſavoir notre penſée par la parole, à mille perſonnes à la fois; & comment notre ame, ſans ſe diviſer, eſt dans toutes les parties de notre corps. Je ne ſai s'il y a des gens aujourd'hui, qui approuvent ces comparaiſons.

Berenger diſoit, qu'il eſt étonnant qu'un tel changement ſe fit, ſans que les ſens s'en apperçuſſent.

Guitmond répond, qu'il ne faut pas toujours croire au rapport des ſens; que *Marie Madeleine* ne reconnut pas J. Chriſt; que les Diſciples d'*Emmaüs* ne le reconnurent pas; que ſi nous ne voyons pas Jeſus-Chriſt, notre Foi a dequoi s'exercer; que les ſens ſe trompent ſouvent. Mais il auroit été à ſouhaiter, que *Guitmond* eût répondu à 4 choſes qu'on pouvoit lui oppoſer.

A. Que les ſens ne ſe trompent pas toujours, & qu'il n'eſt pas à préſumer que les ſens de tous les hommes ſe trompent ſur la même choſe: qu'ainſi, ſi le pain étoit changé au Corps de J. Chriſt, il y a apparence que quelques-uns s'en appercevroient.

B. Que *Marie Madeleine* reconnut à la fin J. Chriſt.

C. Que les Diſciples qui alloient en *Emmaüs*, ne ſe tromperent pas, en ce qu'ils erurent parler à un homme vivant; mais qu'ils n'atteignirent pas à toute la vérité de l'objet.

D. Enfin, qu'il n'eſt pas néceſſaire, pour exercer notre Foi, que le Corps de J. Chriſt ſoit dans l'Euchariſtie.

11. *Berenger* ſoutenoit toujours, que ce changement étoit impoſſible.

p. 445. *Guitmond* continuoit toujours de dire, que rien n'eſt impoſſible à Dieu: Que la Verge de *Moïſe* fut changée en ſerpent: Que Dieu ne nous a pas dit, *Comprenez*, ou *Entendez*; mais, *Croi*: Qu'on ne peut pas comprendre comment les enfans ſont engendrez, comment une Vierge a pu concevoir: Qu'il y a des changemens très ſurprenans, celui du Néant en ce Monde viſible, le changemént d'accident en d'autres accidens, le changement des ſubſtances en d'autres ſubſtances; comme quand une Verge fut changée en Serpent, un noyau devient un arbre, &c. Si ces changemens, diſoit-il, ſont poſſibles, pourquoi le changement d'une ſubſtance en une autre, ſans que les accidens ſoient changez, ſera-t-il impoſſible? Il ne faut pas douter que les *Berengariens* ne répondiſſent, que tous les autres changemens ne ſont pas contradictoires; mais qu'il implique contradiction, que les accidens d'un ſujet ſoient ſans ce ſujet; que du pain ſoit changé en un corps humain, ſans le paroitre: Car (pouvoient-ils dire) lorſque la Verge fut changée en un Serpent, on vit le Serpent; lorſque du Néant, on a tiré le Monde, on a vu ce Monde & on le voit encore; lorſque la Vierge a conçu, on a vu l'Enfant qu'elle a porté & enfanté; quand un noyau devient un arbre, on voit l'arbre; mais on ne voit point de corps humain dans le Sacrément.

An. de N. S. 1060.

Dans le ſecond Livre, *Guitmond* répond à d'autres Argumens de *Berenger*.

Berenger diſoit, que la chair de J. Chriſt eſt incorruptible; au-lieu que les Sacremens de l'Autel ſe corrompent, ſi on les garde trop longtems. p. 447.

Guitmond, après lui avoir dit des injures, répond; que quoique le pain conſacré paroiſſe ſe corrompre aux yeux des hommes corrompus; cependant, il n'eſt pas vrai qu'il ſouffre effectivement quelque altération; & qu'il ne paroit corruptible, que pour punir l'infidelité ou la négligence des hommes. *Bellarmin le blâme, de Scriptoribus Eccleſiaſticis p. 447. 448.*

Berenger diſoit, que les Sacremens ſont

An. de N. S. 1060.

ſont rongez & conſumez par les rats.

Guitmond répond, qu'ils ne ſont point rongez ni conſumez par les rats, ni par les autres animaux, & qu'ils ne paroiſſent l'être, que pour punir la négligence, ou pour éprouver la Foi des hommes. Il ajoutoit, que le Corps de Jeſus-Chriſt étoit alors enlevé tout d'un coup, par les Anges; & afin qu'on n'en doutât pas, il rapportoit ce qui arriva à un Martyr nommé *Tarſitius*, qui ayant été pris par des Payens, dans le tems qu'il portoit les vénerables Sacremens du Corps & du Sang du Seigneur, aima mieux mourir, que de donner ce qu'il portoit; & après ſa mort, les Payens ne trouvérent que le linge où étoit le Corps de Chriſt. Il diſoit encore, que ſi Dieu permettoit que cela arrivât, le Corps de Jeſus-Chriſt ne ſouffriroit point dans le goſier d'un rat, comme il n'avoit point ſouffert dans le ſepulcre.

Guitmond eſt tellement aſſuré de la bonté de ſes réponſes, qu'il ne croit pas qu'aucun homme médiocrement ſavant puiſſe y réſiſter. Mais je crains fort qu'on ne l'accuſe d'en avoir une trop bonne opinion.

On objectoit, que dans de certains Canons, on ordonnoit de jetter dans le feu les ſacrez Myſteres, pour y être conſumez.

p. 449. *Guitmond* répond, que le feu ne conſume point les ſacrez Myſteres; mais qu'on les confie à cet élément très pur, pour être enlevez au Ciel. Voilà ce qui s'appelle répondre.

Berenger diſoit, que ſi le pain & le vin étoient changez dans le Corps & dans le Sang de Jeſus-Chriſt; quand le corps de Jeſus-Chriſt ſeroit auſſi grand qu'une montagne, il auroit déja été tout mangé.

Guitmond répond, que cela ſeroit bon, ſi le Corps de J. Chriſt ſe partageoit: mais qu'il en eſt du Corps de J. Chriſt, comme de la voix, qui ſe fait entendre par une infinité de gens, & qui demeure toujours ce qu'elle eſt; que le Corps de Jeſus-Chriſt eſt mangé par chaque perſonne, mais qu'il eſt toujours le même. An. de N. S. 1060.

On ne tient pas aujourd'hui le même langage.

Berenger diſoit, qu'il eſt très indigne que le Corps de Chriſt entre dans le retrait, comme tout ce qui entre dans la bouche.

Guitmond répond, 1. Que tout ce qu'on mange, ne va pas au retrait; mais qu'une partie ſe diſſipe, ou ſe convertit en notre ſubſtance. 2. Que ce que J. Chriſt mangea après ſa réſurrection, & les Anges chez *Abraham*, n'alla pas au retrait. Qu'ainſi, quoique l'Euchariſtie puiſſe ſervir d'aliment, elle ne ſe tourne pas néanmoins en excrément.

Berenger diſoit, que ſi un homme ne ſe nourriſſoit que de pain conſacré, il ne laiſſeroit pas d'aller au retrait.

Guitmond avouoit, que le Sacrement ſeul pouvoit nourrir; mais il nioit que ce Sacrement devînt un excrément; que c'étoit le dernier degré de la folie d'un Hérétique, d'avoir oſé faire cette expérience, d'oſer le dire après l'avoir fait, & d'oſer le publier. Il ajoutoit, qu'on ne doit pas beaucoup ſe mettre en peine de la Meſſe de ces Infideles, qui feroient une expérience ſi criminelle, parce que, dit-il, nous ne croyons pas que le pain & le vin ſoient changez néceſſairement au Corps & au Sang de J. Chriſt, ſi ce n'eſt parmi ceux qui ont la foi de ce Myſtere, & qui croyent que les paroles de J. Chriſt ſont operatives. Que ſi quelqu'un de ces derniers, ajoutoit-il, avoit fait conſacrer à un Prêtre un grand pain, ou

An. de N. S. 1060.

plusieurs, afin de faire cette épreuve, il est à croire que ce pain consacré ne tourneroit point en excrément ; ou que Dieu permettroit, pour tromper des Hérétiques, que le pain consacré fût enlevé, & qu'un autre non consacré fût mis en la place, ou par les Anges, ou par les malins Esprits. Et pour prouver cela, il apporte l'exemple d'*Iphigenie* fille d'*Agamemnon*, qui, comme elle alloit être immolée par son pere, fut enlevée par le Diable, qui mit en sa place une biche. Je ne sai si cela convainera bien des gens.

Berenger disoit, que le pain avoit été semé dans les champs, & recueilli; mais que le Corps de J. Christ n'avoit point été semé.

Guitmond traite cette objection de ridicule. 1. Qui est-ce, dit-il, qui ayant mangé des choses qu'on seme dans les champs, ne s'apperçoive qu'elles se convertissent en sa chair? D'où vient, ajoute-t-il, qu'on pourroit dire que ceux qui se nourrissent des choses semées & recueillies, sont eux-mêmes semez & recueillis. Ainsi, y a-t-il de l'impossibilité, que des choses semées & recueillies dans les champs se convertissent dans la chair de Christ, qui n'a été ni semé, ni recueilli?

2. Pour tourner encore plus en ridicule l'objection de *Berenger*, il disoit, que ce n'étoit pas le pain qui étoit semé, mais le grain. Je ne sai pas si *Berenger* repliqua à ces réponses; mais s'il ne le fit pas, ce n'est pas, sans doute, qu'il ne le pût faire aisément. Je ne rapporte pas les réponses de *Guitmond* aux passages de S. *Augustin*; comme aux passages tirez de la Doctrine Chretienne ch. 3. c. 16. &c. Mais on peut juger aisément de la bonté de ses réponses, par ce que nous avons dit.

Dans le troisieme Livre,

1. Il rapporte des passages des Peres, qu'il croit favorables à ses sentimens: mais en citant le passage de S. *Augustin* sur le Ps. XXXIII. où ce Pere dit que J. Christ se portoit dans ses mains, il a oublié, (sans-doute par mégarde) ce que dit cet Evêque, qu'il se portoit, *quodammodo*, en quelque maniere.

An. de N. S. 1060.

pag. 456. pag. 456.

2. Il joint aux passages des Peres, des miracles: il rapporte ce que dit l'Abbé *Daniel*, d'un vieillard qui ayant quelques doutes sur le Corps de J. Christ, pria le Seigneur qu'il dissipât ses doutes; & qu'à l'heure du Sacrifice, il vit un Ange qui immoloit un enfant sur l'Autel, & qui lui donnoit une portion de cet enfant tué. L'Abbé ajoute, que ce pauvre vieillard, épouvanté, n'osa pas prendre ce qu'on lui présentoit; mais qu'il obtint par ses larmes l'espece du pain. Il apporte encore un autre miracle, que plusieurs personnes croiront comme le premier.

pag. 460.

3. Il accuse *Berenger* de nier que Jesus-Christ soit entré, les portes étant fermées. Il y a peu d'apparence, que *Berenger* ait nié cela; mais sans-doute il nioit, que Jesus-Christ fût entré les portes demeurant fermées; il croyoit que les portes s'ouvrirent, lorsque le Seigneur voulut entrer.

4. Il dispute ensuite contre ceux qui soutiennent l'Impanation par les paroles de Jesus-Christ, qui n'a pas dit; *Mon corps est ici caché*; mais, *Ceci est mon corps*, par S. *Ambroise* & par le Canon de la Messe, où l'on demande à Dieu, que notre oblation devienne le Corps & le Sang de son Fils; & non pas, qu'il s'y vienne cacher.

5. Sur ce que tous ceux qui soutenoient, ou le sentiment de *Berenger*, ou l'*Impanation*, objectoient, qu'il n'est pas vraisemblable que le Corps

An. de N. S. 1060.

Corps de J. Chriſt ait la couleur & le goût du pain;

Guitmond répond, que Jeſus-Chriſt a eu égard à l'infirmité humaine, afin que les hommes ne fuſſent point rebutez par la vue de la chair humaine, & du ſang; que le Sauveur du monde s'eſt préſenté ſous diverſes figures, & qu'il fut transfiguré ſur la montagne.

pag. 462.

pag. 461. 6. Il dit, que ſi la parole d'*Elie* a fait deſcendre le feu du Ciel; la parole de Chriſt pourra changer les apparences des élémens; & il repéte ce qu'il avoit déja dit.

7. Il dit que celui qui, d'une parole, a pu créer toutes choſes, pourra auſſi, d'une parole, changer les choſes qu'il a créées.

pag. 464. 8. Il diſtingue deux ſortes de manducation; une corporelle, & une ſpirituelle. Il dit, que les juſtes reçoivent le corps de J. Chriſt de ces deux manieres; mais que les méchans ne le reçoivent que de la premiere, quoiqu'ils le reçoivent véritablement.

pag. 465. 9. Il combat ceux qui diſoient, qu'une partie du pain conſacré n'étoit point changée au Corps de Jeſus-Chriſt, à cauſe de ceux qui ſont indignes de le recevoir. 1. Parce que perſonne ne pourroit aſſurer que ce qu'il prend, & tout le peuple, fut le corps de Chriſt; & qu'ainſi ce ſeroit une témerité au Prêtre de dire, *Ceci eſt le Corps de J. Chriſt*; & au peuple, de répondre, *Amen*. 2. Parce que, ſi un méchant Prêtre conſacroit une Hoſtie qu'il doit recevoir entiere lui ſeul, il n'y auroit point de changement, ni de conſécration; & qu'ainſi l'iniquité du Prêtre l'emporteroit ſur la vertu des paroles de J. Chriſt; & parce que la créance de l'Egliſe, qui eſt perſuadée que les paroles du Sauveur operent également par les bons & par les mauvais Miniſtres, ſeroit abſolument fauſſe.

10. Il dit, que le Corps de Jeſus-Chriſt incorruptible ne peut point être changé de nouveau, au pain & au vin.

11. Il dit que les *Berengariens* ſont en trop petit nombre, pour être l'Egliſe de Dieu.

Nous parlerons ailleurs, à l'année 1080, des autres Ouvrages de *Guitmond*.

An. de N. S. 1060.

Le Pape *Nicolas* accorda, cette année, un Privilege aux Religieuſes de Ste. *Felicité*, près de Florence; & *Edouard* Roi d'Angleterre lui ayant envoyé une Ambaſſade, avec des Lettres pour lui demander la confirmation de certains Privileges, il la lui accorda.

Leo Oſti. l. III. Chr. Oſti. c. 14. Baron.

Il ſe tint un Concile à *Vienne* dans les Gaules, le lundi dernier jour de Janvier.

Il ſe tint un autre Concile à *Tours*, le Mecredi 1. de Mars; c'eſt le II: & il fut aſſemblé par *Etienne* Cardinal, & Légat du Pape *Nicolas II.* dans lequel on fit dix Règlemens.

Le 1. Que tous ceux qui donneroient de l'argent pour quelque Dignité Eccléſiaſtique, en ſeroient déchus pour toujours.

2. Que ſi quelque Evêque, ou quelque Collateur en conferoit pour de l'argent, il ſeroit permis aux Clercs de s'y oppoſer, & de recourir au jugement des Evêques voiſins, même d'en appeller au S. Siege.

3. Qu'on ne pourra vendre aucun nouveau Bénefice, ni aliener aucun bien d'Egliſe.

4. Que perſonne n'achetera des Laïques, aucun Bénéfice.

5. Qu'une même perſonne ne pourra avoir deux Bénéfices dans differentes Egliſes.

6. Que les Evêques, les Prêtres, & les Diacres, qui, ſachant l'interdit du Pape *Nicolas*, ne ſe ſont pas abſ-

Nicolas II. accorde un privilege aux Religieuſes de Ste. Felicité.

Concile à Vienne.

Concile à Tours. *Concil. T. IX. p. 1108. Dach. Notis ad vitam Lanfranci. T. IX. Concil. Labb.*

An. de N. S. 1060.

tenus de leurs fonctions, quoiqu'ils fuſſent engagez dans un commerce honteux avec des femmes, ou qui ne s'en abſtiendront pas dans la ſuite ayant connoiſſance de cet Interdit, ſeront dépoſez, ſans eſperance de rétabliſſement.

7. Que les Clercs qui porteront les armes, perdront leurs Bénéfices & leurs rangs.

8. Que les Laïques, qui vendront ou diſpoſeront des biens d'Egliſe, ſeront excommuniez.

9. Que ceux qui ont épouſé leurs parentes, ou celles qui ont eu commerce avec leurs parens, & qui ne veulent pas les quitter, ni faire pénitence, ſeront ſéparez de la communion, & chaſſez de l'Egliſe.

10. Que ceux qui quittent l'Etat Monaſtique, ſeront auſſi ſéparez de la communion de l'Egliſe, comme des Apoſtats.

Les Règlemens du Concile de *Vienne* étoient abſolument les mêmes, excepté la date & le nom de la Ville & de l'Egliſe; ce qui fait croire que le Légat apportoit ces Canons de Rome. Il ne reſte que les trois premiers, ſous le titre du Concile de Vienne.

Concil. T. IX.

Il ſe tint un autre Concile à *Avignon* par *Hugues* Abbé de Clugni Légat, & par l'Archev. d'Arles &c. où *Gerard* nommé *le Chevrier*, qui avoit été élu Evêque de *Siſteron*, fut conſacré par le Pape *Nicolas*. (*Bouch.* Hiſt. de Provenc. l. 9. Sect. 1.) Mais on dit que ceux de *Siſteron* ne voulurent point le recevoir; & qu'il fut bien accueilli par ceux de *Forcalquier*.

Baronius parle dans cette année, du Concile tenu à *Jacca*, en Arragon; mais il vaut mieux le rapporter à l'an 1063.

Siege de Rhegio. *Hiſtoire de Sicile*

Quelques Hiſtoriens mettent auſſi dans cette année, le Siege de la Ville de *Rhegio*, d'où dépendoit tout le reſte de la *Calabre*. *Robert* & *Roger*, deux fils illuſtres de *Tancrede*, avoient déja commencé à l'aſſieger les années précedentes: mais ils la preſſerent plus cette année. Les aſſiegez firent des merveilles; mais la valeur de *Roger*, qui renverſa d'un coup de lance un Géant, les effraya ſi fort, qu'enfin ils ſe rendirent; & *Robert* y entra en triomphe, & ſe fit d'abord proclamer *Duc*, & s'y arrêta.

An. de N. S. 1060.

& de Naples. p. 130. Malat. l. 1. c. 34.

Elle eſt priſe.

Pour *Roger*, il alla continuer ſes conquêtes dans la Baſſe *Calabre*, & il y prit d'abord tout ce qui reſtoit à conquérir. Ainſi la *Calabre* fut par-là entierement réduite à l'obeïſſance des Normans, par la valeur de deux freres, à qui l'on ne pouvoit réſiſter lors qu'ils étoient unis.

Hiſt. de Sicile &c. p. 133.

La Calabre conquiſe.

Ils avoient un frere nommé *Serlon*, qui étoit reſté en Normandie avec leur pere, & qui s'y fit diſtinguer par pluſieurs actions de valeur. J'en rapporterai une.

Serlon. Action de valeur. *Hiſt. de Sicile p. 138. 139.*

Ayant tué un grand Seigneur, il s'étoit retiré en Bretagne, ſans qu'on eût pu le remettre en grace avec *Richard III.* pere du fameux *Guillaume le Conquerant*: mais il s'y remit lui-même, par une avanture fort ſinguliere. Le Duc *Richard* aſſiegeoit une Place appellée *Tilieres*, qui étoit ſur les confins de la France & de la Normandie. Un François qui la commandoit, avoit invité les Normans à terminer la querelle par un combat particulier. Perſonne n'oſoit ſe commettre avec lui. Le Duc *Richard* l'avoit défendu, couvrant, par ſa prudence, la crainte qu'il avoit d'un ſi terrible ennemi. *Serlon* apprit cela en Bretagne; & piqué de la honte qu'eſſuyoit par-là ſa Nation, il réſolut de l'effacer; & il vint ſe préſenter, dès la pointe du jour, à la porte de la Ville aſſiegée, & déclara qu'il acceptoit le défi.

Le

An. de N. S. 1060.

Le redoutable François parut, lui demanda ſon nom avec dédain, le mépriſa; mais *Serlon* le défit auſſitôt; & l'ayant terraſſé, lui coupa la tête, la mit au bout de ſa lance, & la porta en triomphe au travers du Camp de ſes compatriotes, qui ne pouvoient revenir de leur étonnement & de leur joye; après quoi il diſparut. Le Duc envoya des gens pour le ſuivre, & pour découvrir à qui il avoit cette obligation; quand il l'eut ſu, il lui pardonna tout ce qui s'étoit paſſé, & le rappella. *Serlon* revint; le Duc alla au-devant de lui, l'embraſſa, & lui fit mille careſſes, le rétablit dans ſes biens, & lui en donna de plus grands.

Roger Comte de Calabre fait le deſſein de conquérir la Sicile. *Hiſt. de la Sicile. pag.* 142. Par qui poſſedée.

Mais quittons *Serlon*, & revenons à *Robert* & à *Roger*. Tous deux firent le deſſein de conquérir la Sicile, & de la délivrer des mains des Sarraſins.

Au commencement, cette Ile étoit dominée par divers Tyrans, qui regnoient ſeulement dans quelques Villes particulieres. Avant les Romains, aucun Prince ne fut Souverain de toute l'Ile. *Denys* ſe rendit maitre de Syracuſe; *Agathocles*, & *Hieron* en furent maitres auſſi; & depuis, la Sicile fut long-tems le théatre de la guerre entre les Carthaginois & les Romains: mais les derniers en reſterent enfin paiſibles poſſeſſeurs. Dans la décadence de l'Empire Romain, elle fut pillée par *Genſeric* Roi des Vandales, & uſurpée depuis par les *Goths*. *Beliſaire*, ce fameux Général de *Juſtinien*, la leur reprit vers l'an 536, & la remit ſous la domination de l'Empire d'Orient. *Gregoire III.* irrité contre *Leon Iſaurique*, prétendit diſpenſer les ſujets, que cet Empereur avoit en Italie, de l'obeïſſance qu'ils lui devoient. Mais la Sicile demeura encore attachée à ſes premiers Maitres, juſqu'à ce que les Sarraſins s'en emparaſſent. Après y avoir regné 200 ans, *Maniaces*, ſecouru des fils de *Tancrede*, en conquit une bonne partie. Ceux qui lui ſuccederent, laiſſerent reprendre les Villes de la Sicile, aux Sarraſins. C'eſt pour les chaſſer, que *Roger* ſe mit en campagne.

An. de N. S. 1060.

Il s'embarqua avec une bonne troupe des ſiens, paſſa le Détroit, & vint deſcendre vis-à-vis de *Meſſine*. Les ſoldats ſortirent d'abord pour l'accabler: *Roger* fit ſemblant de fuir, pour les attirer; après quoi il fit faire volte-face à ſes gens, qui donnerent tête baiſſée ſur les ennemis. Ceux-ci regagnerent la Ville; mais il y en eut un grand nombre qui furent mis en pieces. *Roger*, content de ce petit commencement, revint à *Rhegio* trouver ſon frere, & lui réciter ce qu'il avoit fait. Nous verrons ce qui arriva dans la ſuite.

Hiſt. de la Sicile pag. 145.

Malat. l. 2. *c.* 1.

Conſtantin Ducas penſe être noyé. *Zonar. l. XVIII. p.* 272. *n.* 8. *Curop. pag.* 813. *Niceph. Bry. c.* 3.

Conſtantin Ducas, qui dès l'année précedente avoit été fait Empereur, au commencement de ſon regne penſa être noyé, par la trahiſon de quelques-uns de ſes ſujets: mais heureuſement, ceux qui devoient le faire, eurent peur. Il ſe vantoit d'être deſcendu des anciens *Ducas*: mais *Zonaras* ne le croit pas; cependant, il loue ſa pieté & ſa juſtice.

Nicephore Bryenne dit qu'il rendoit la juſtice par lui-même, ſans conſiderer la qualité des perſonnes; & que marchant dans le chemin royal, ſans ſe détourner ni à droite ni à gauche, il ſe rendoit terrible aux injuſtes & aux violens, & qu'il ſe faiſoit chérir aux gens de bien. Il ajoute encore, que cet Empereur témoigna toujours une parfaite reconnoiſſance à ſon prédéceſſeur, qui, contre toute ſorte d'eſperance, recouvra ſa ſanté, depuis qu'il eut

An. de N. S. 1060.

eut embraſſé la Profeſſion Monaſtique ; qu'il lui rendit toujours de grands honneurs, l'appellant ſon Seigneur & ſon Empereur, & le faiſant aſſoir au-deſſus de lui toutes les fois qu'il le venoit voir, ce qui lui arrivoit ſouvent ; & qu'il conſidera auſſi tous ſes proches, ſa femme, ſon frere, & ſes enfans. Mais il négligeoit fort les affaires de la guerre : ainſi les ennemis de l'Empire firent diverſes irruptions.

Quinſin Archevêque d'Yorck meurt. *Malmesb. Pontif. l. 3. p. 272. Vita S. Vulſt. ſec. 6. Bened. part. 2. p. 847. Roger. Annal. p. 445.*

Quinſin Archevêque d'*Yorck* mourut le 22. de Décembre ; & *Aldrede* Evêque de *Worcheſter* ſe fit élire, par argent, pour lui ſucceder ; gardant toujours l'Evêché de Worcheſter. Etant venu à Rome accompagné de deux Evêques, *Giſon* de Wells, & *Gautier* d'Herefort, & de *Toſtin* Comte de Northumberland fils de *Godwin*, & beau-frere du Roi *Edouard* ; le Pape reçut très bien le Comte, le fit ſeoir auprès de lui dans un Concile qu'il tenoit contre les Simoniaques, accorda aux deux Evêques la confirmation de leurs Dignitez : mais à l'égard d'*Aldrede*, qui fut trouvé Simoniaque & ignorant, & qui ne vouloit point renoncer à l'Evêché de Worcheſter, il fut entierement dépouillé de tout emploi. Comme ils s'en retournoient, ils furent attaquez par des Voleurs, dont *Gerard* Comte de Galere étoit le Chef, qui ne leur laiſſerent que leurs habits. Ils retournerent à Rome ; & le Comte *Toſtin* déclara, que les Nations éloignées ne devoient pas craindre les Excommunications du Pape, puis que les Voleurs, qui étoient ſi proches, s'en moquoient ; & que ſi on ne lui rendoit ce qu'on leur avoit pris, le Roi d'Angleterre ne payeroit plus le tribut à S. *Pierre*, & on regarderoit le Pape comme d'intelligence avec les Voleurs. Les Romains furent effrayez de cette menace, & perſuaderent au Pape d'accorder à *Aldrede* l'Archevêché, & le *Pallium* : il le fit, en lui ôtant pourtant l'Evêché de Worcheſter, qui fut donné quelque tems après à *Vulſtan*, & il chargea de préſens les Anglois. J'ai parlé ailleurs de cet *Aldred*. Quelques-uns croyent pourtant, que cela n'arriva que l'année ſuivante, dans un autre Concile.

An. de N. S. 1060.

L'an 1061. de N. S. Le 3. de Conſtantin Ducas. Le 6. de Henri IV. Empereur. Le 2. de Philippe I. Roi de France. Le 1. d'Alexandre II. Pape. Indiction XIV.

Spigne meurt. Ladiſlas lui ſuccede. *Calviſius.* Fleuri I. défait l'Archevêque de Cologne & eſt tué.

Spigne ou *Zpitchnive*, Duc de Boheme, ayant regné ſix ans, mourut le 28. de Janvier, & eut pour ſucceſſeur ſon frere *Vradiſlas*, ou *Ladiſlas*. *Florent*, *Floris*, ou *Fleuri*, I. de ce nom, Comte de Hollande, fils de *Thierri III.* défit dans cette année l'Archevêque de *Cologne*, l'Evêque de *Liege*, le Comte de *Louvain*, & pluſieurs autres Princes liguez, qui lui avoient fait la guerre ; mais après le combat, s'étant couché ſous un ſaule, il fut ſurpris & tué. D'autres mettent cet évenement à l'année ſuivante.

Guerre entre André Roi de Hongrie & Bela. *Calvis. ex Mech. Lamb. in Chr. p. 166.*

Il y eut une guerre civile entre *André* Roi de Hongrie, & *Bela* ſon parent, ou ſon frere ; [car les ſentimens ſont partagez,] qui, n'étant pas ſatisfait de la part qu'il avoit au Gouvernement, avoit fait revolter les Hongrois. *André* en-

An. de N. S. 1061.

envoya ſa femme & ſon fils *Salomon* en Allemagne, demander du ſecours à l'Empereur, qui lui en envoya auſſi-tôt, ſous la conduite de *Guillaume* Marquis de Thuringe. Le Marquis dans le premier combat battit les Hongrois; mais ayant raſſemblé leurs troupes, ils vinrent aſſieger ce Marquis; & on dit que l'ayant contraint à faire une ſortie, le Roi *André* fut foulé aux pieds des chevaux. L'Evêque qui l'accompagnoit, fut tué; & toute l'Armée fut défaite; & le *Marquis* s'étant défendu aſſez longtems, fut contraint de ſe rendre, & fut renvoyé par les Hongrois, à cauſe de ſa valeur, pour être Médiateur d'une paix avec l'Empereur. On ajoute même, que *Joas* fils de *Bela* pria ſon pere de faire alliance avec lui. Quelques-uns diſent, que *Bela* mourut auſſi cette année.

Le Roi André foulé aux pieds des chevaux.

Après la mort des deux fils de *Stenchil II.* dont j'ai parlé à l'année 1059. les Suedois choiſirent *Ingo III*, qui ne ceda à ſon prédéceſſeur, ni en pieté, ni en juſtice. Il défendit par une Loi expreſſe, qu'on ſacrifiât aux faux Dieux. Il voulut reprimer pluſieurs petits Seigneurs, qui tyranniſoient le peuple: mais il ſuccomba dans cette entrepriſe; les mécontens le ſurprirent dans ſa maiſon, & l'y maſſacrerent inhumainement.

Nicolas II. meurt.

Nicolas II. Pape, ayant tenu le ſiege deux ans, ſix mois, & vingt-cinq jours, mourut à Florence le 22. de Juillet.

Leo Oſti. l. 3. c. 10. Baronius.

On a quelques Lettres de ce Pape, qui ne ſont pas fort conſiderables. L'une eſt à *Gervais* Archevêque de Rheims, où il l'exhorte de donner quelques avis à *Henri I.* Roi de France. Il y en a une autre à *Edouard* Roi d'Angleterre, ſur les privileges de l'Egliſe de Weſtminſter. Il y en a une à *Anne* Reine de France, où il loue ſa pieté; une autre aux Evêques de France. On dit qu'il lavoit tous les jours les pieds à douze pauvres; & que s'il ne l'avoit pas fait le jour, il le faiſoit la nuit. C'eſt ce que *Pierre Damien* rapporte, ſur le témoignage de *Mainard* Evêque de Ste. *Rufine*.

An. de N. S. 1061.

La mort de ce Pape fut ſuivie de grandes conteſtations. Il ſe forma deux grands Partis, qui ne purent jamais s'accorder.

Concil. T. IX. p. 1092. Ciacon. Plat. Pagi. Conteſtations après la mort du Pape.

Hildebrand, qui ſouffroit impatiemment que l'élection des Papes dépendit de la volonté des Empereurs, crut que la minorité de *Henri* ſeroit favorable pour ſecouer ce joug; & comme preſque tous les Cardinaux étoient pour lui, & la plus grande partie du Clergé & du Peuple, il leur perſuada ſans peine qu'il faloit prendre cette occaſion pour élire un Pape, ſans le conſentement du Prince. D'autre côté, les Comtes de *Tuſcanelle* & de *Galerie*, & tous les autres de leur faction, que les Normans avoient ſoumis au Pape, & qui vouloient ſe rétablir en gagnant le jeune Empereur, ſe joignirent au Cardinal *Hugues*, Allemand de nation, avec ce grand nombre de partiſans qu'ils avoient toujours eus à Rome; & ſoutinrent que, ſelon l'uſage reçu & autoriſé par le Décret de *Nicolas* au Concile de Rome, on ne pouvoit créer de Pape ſans le conſentement de l'Empereur. Ceux-ci proteſterent de nullité, de tout ce qu'on pouvoit faire au contraire, & envoyerent en Allemagne leurs Députez, qui ſe joignirent aux Envoyez des Députez de Lombardie, leſquels étoient en ce tems-là la plupart Simoniaques & concubinaires, ou mariez; & qui avoient réſolu de demander pour Pape à l'Empereur, un de leur Corps, qui les laiſſât vivre à leur mode.

Maimb. décad. de l'Emp. p. 178. Leo Oſti. Ciacon. Plat. in Lambert. Cenſin. Herm. a. 1061. Petr. Dam. opuſc. IV. Chron. Caſſin. l. III. c. 21.

An. de N. S. 1061.

Hildebrand, & ceux de ſon Parti, craignant que le Parti oppoſé ne les détruiſit à la Cour de l'Empereur en les faiſant paſſer pour des ſéditieux & des rebelles, députerent de leur côté *Etienne* Moine de Clugny, que le Pape défunt avoit fait Cardinal: mais les autres rendirent cette Légation inutile, par le crédit du Chancelier *Guibert de Parme*, que les Evêques Lombards avoient gagné, & qui avoit une grande autorité ſous l'Imperatrice *Agnès*, dont il étoit la créature. Le Chancelier fit avoir une audience favorable aux Députez des Comtes Romains, qui préſenterent au jeune Prince, comme de la part du Sénat, du Peuple, & du Clergé de Rome, une Couronne d'or, avec le titre de *Patrice de Rome*, de la même maniere qu'on l'avoit donné au grand *Othon*, & à *Charlemagne*.

Pet. Dam. in Dial. Defens. & Advoc. Acta Nicol. Arag.

Enſuite ils demanderent, que ſelon le droit qui étoit acquis à tous ſes auguſtes Prédéceſſeurs, il lui plût de choiſir un ſujet qui fût digne de remplir le Siege, pour reparer les fautes que le Pape *Nicolas* avoit faites par ſa conduite violente & tyrannique. Le Chancelier perſuada à l'Imperatrice *Agnès*, qu'il y alloit de ſon honneur, & du bien de l'Etat, de maintenir les droits de l'Empereur ſon fils. Sur quoi ce Prince, qui étoit alors vers le haut-Rhin, réſolut, par l'avis du Chancelier, de tenir à *Bâle* une Aſſemblée des Evêques de Germanie, & de ceux de Lombardie. Ce fut là que ce jeune Prince, qui n'avoit que 9 à 10 ans, fut ravi de paroitre ſur ſon Trône, revêtu des Habits Royaux, avec cette belle Couronne que les Ambaſſadeurs de Rome lui avoient préſentée, & de s'entendre proclamer *Patrice des Romains*.

Dupin.

Concil. T. IX. p. 1155.

Le Cardinal *Etienne* arriva alors, de la part des Cardinaux; mais on ne voulut pas ſeulement lui donner audience. Il la ſollicita, cinq ou ſix jours; mais voyant qu'on le jouoit, il s'en retourna à Rome, pour y rendre compte de ſa commiſſion, qui avoit ſi mal réuſſi. Sur quoi le Cardinal *Hildebrand* fit comprendre à ceux de ſon Parti, qu'ils ne devoient pas attendre davantage à élire un bon Pape, de peur que s'ils ſe laiſſoient prévenir, on ne fit retomber ſur eux le blâme d'avoir fait un Schiſme, en oppoſant un nouveau Pape à celui qu'on avoit déja créé; ajoutant, qu'il en faloit choiſir un qu'on pût raiſonnablement préſumer qui ſeroit agréable au Prince, & qu'on n'en pouvoit choiſir un plus propre qu'*Anſelme* Evêque de Luques, qui avoit été nourri dans la Cour de l'Empereur *Henri III.* Auſſi il fut élu, d'un conſentement général; & il alla prendre poſſeſſion de la Chaire Pontificale, ſous le nom d'*Alexandre II.*

An. de N. S. 1061.

ALEXANDRE II. élu Pape.

Dès qu'on ſut à *Bâle* ce que l'on avoit fait à *Rome*, toute l'Aſſemblée qui s'étoit hautement déclarée pour les Députez de Rome, & pour les Evêques de Lombardie, & qui avoit déja caſſé tous les Décrets que le feu Pape *Nicolas* avoit faits pour arrêter le cours de leurs deſordres, s'écria, que c'étoit une manifeſte entrepriſe contre les droits de l'Empereur, ſans la volonté duquel on ne pouvoit créer un Pape; & que pour maintenir un ſi beau droit, il en faloit faire un qui fût reconnu dans ce Concile pour le vrai Pontife Romain.

Cette élection deſapprouvée, & Cadalous élu Pape,

Sur cela le Chancelier *Guibert* de Parme, & les Evêques de Plaiſance & de Verceil propoſerent *Cadalous Pallavicin*, Evêque de Parme; ce qui étant approuvé par le jeune Prince, & par l'Imperatrice ſa mere, il fut élu Pape tout d'une voix, le 28. d'Octobre. Cet Evêque n'eut pas

ſous le nom d'Honorius II.

An. de N. S. 1061.

pas plutôt reçu le Décret de ſon élection, qu'il prit à *Parme* les Ornemens Pontificaux, avec le nom d'*Honorius II.* & il réſolut d'aller promptement à Rome, pour y prendre poſſeſſion du Siege. Il fit diſtribuer de l'argent aux plus conſiderables d'entre ceux qui reconnoiſſoient le Pape *Alexandre*, & fit prendre les armes aux Lombards. Cela fut cauſe qu'*Alexandre* ſe retira de Rome, où il ne ſe crut pas en ſureté, parce qu'outre les factieux qui tenoient le parti des Comtes, il voyoit que pluſieurs des ſiens mêmes s'étoient laiſſé corrompre par l'argent de *Cadalous*. Il s'alla donc refugier en Toſcane, ſous la protection du Duc *Godefroy*, & de la femme la Princeſſe *Beatrix*. Cependant, *Cadalous* paroiſſant tout d'un coup devant Rome lorſqu'on l'y attendoit le moins, campa dans les prairies de *Neron* vers la porte Angelique, eſperant que ceux qu'on avoit gagnez, la lui feroient ouvrir: mais il fut trompé dans ſon attente; car le peuple, qui n'étoit pas de cette faction, courut promptement aux armes, & ſe ſaiſit de cette porte. Il eut même tant de courage, que bien loin de l'ouvrir à l'Antipape, ce fut par cette même porte qu'il fit ſur lui une furieuſe ſortie, croyant le ſurprendre, & lui tailler en pieces ſes troupes. Il eſt vrai que ces pauvres gens, qui étoient ſortis bruſquement, & avec peu d'ordre & en tumulte, furent battus & repouſſez avec une perte aſſez conſiderable.

Alexandre ſe retire de Rome.

Otto Friſing. l. 6. c. 44. Alta Card. Arag. Pet. Dam. Ep. Ciaconius.

Cadalous n'eut pas longtems le plaiſir d'avoir remporté ce petit avantage ſur une populace mal armée: car le Duc *Godefroy* étant entré alors dans Rome avec ſes troupes aguerries, en ſortit peu de tems après, en bataille; & donna avec tant de vigueur & de conduite ſur les Schiſmatiques, qu'après en avoir taillé en pieces la plupart, il contraignit le reſte de prendre la fuite, & de ſe ſauver dans leur Camp, où l'Antipape n'auroit pas pu éviter d'être pris s'il n'eût gagné, à force de prieres & d'argent, quelqu'un des Officiers de l'Armée victorieuſe, qui lui donna moyen de s'évader. Ceci n'arriva que l'an 1062.

An. de N. S. 1061.

Dès que *Cadalous* eut été fait Pape dans le Concile de Bâle, *Pierre de Damien* lui écrivit une Lettre, qui commence d'une maniere fort ſinguliere. „ Celui, dit-il, qui ne „ châtie pas un enfant qui dérobe „ des œufs, a la douleur de le voir „ un grand voleur. Il parle enſuite „ du Roi *David*, qui, pour n'avoir „ pas châtié *Abſalom*, penſa perdre, „ par ce fils barbare, la Couronne „ & la vie. Enſuite il dit, que „ l'Egliſe de Rome l'ayant épargné, „ elle a la douleur de voir ce qu'il „ a fait. De là il s'emporte beaucoup ſur ce qu'il s'eſt fait élire „ Evêque de Rome; ou du moins, „ de ce qu'il l'a ſouffert. Il veut „ qu'il s'applique les paſſages qui ſe „ trouvent dans le Prophete *Jéré-* „ *mie: Maudit ſoit le jour auquel je* „ *fus né; que le jour auquel ma mere* „ *m'enfanta ne ſoit point béni*, &c. Il „ l'accuſe d'être auſſi coupable qu'un „ homme qui auroit ſouillé le lit „ d'un autre, parce qu'il a été élu „ le Siege étant déja rempli par un „ Pape; & il lui applique ce qui eſt „ dit *Jérémie* XXIII. vſ. 2. *Vous a-* „ *vez diſperſé mes brebis*, &c. *A cauſe des Prophetes, mon cœur eſt briſé*, „ &c. Il le blâme, de ce qu'il n'a „ pas été élu par les Cardinaux, ni „ par le Clergé & par le Peuple de „ Rome; mais par deux Evêques „ de mauvaiſe vie, & qui n'avoient „ aucun droit à cette élection. Il „ lui applique un paſſage d'*Ezechiel.* „ Il l'accuſe d'être un larron, de „ diſſiper le Troupeau du Seigneur.

Baronius. Pier. Dam. Ep. l. 1. ep. 20.

Jer. XX. 14. 15. 16.

An. de N. S. 1061.

„ Il cherche des myſteres ſur ſon „ nom de *Cadalous*. Il le menace „ qu'on lui ôtera ſa Mitre, par un „ autre paſſage d'*Ezechiel*. Il com„ pare les deux Evêques qui l'ont „ élu, aux deux Vieillards de *Su„ zanne* ". On ne peut pas faire plus d'exclamations, & on n'a jamais vu tant d'emportemens. Ce Cardinal veut émouvoir le Ciel & la Terre; & ne ſe contentant pas de déplorer en proſe le malheur du Siege Papal, il le fait en vers de toutes ſortes, petits & grands.

Hæc Sedes Apoſtolica
Orbis olim gloria
Nunc, proh dolor! efficeris
Officina Simonis, &c.

O Siege Apoſtolique, autrefois la gloire du Monde, tu deviens maintenant, ô douleur! la boutique de Simon, &c.

Il le menace même, qu'il mourra dans l'année.

Cæpto morieris in anno.

Ce qui n'arriva pourtant pas; & il dit enſuite, qu'il n'avoit pas parlé de ſa mort naturelle, mais de ſa dépoſition.

Pierre de Damien demande de ſe retirer dans ſa ſolitude.

Pierre Damien ne ſe contenta pas d'en écrire à *Cadalous*: mais encore il en écrivit au Pape *Alexandre*, & à *Hildebrand* Archidiacre, où il compare *Cadalous* avec *Simon le Magicien*. Enſuite, ayant ſu que le Pape *Alexandre* étoit hors de Rome, il l'alla trouver, pour lui remettre entre les mains ſes Emplois, voulant s'en retourner dans ſa ſolitude. *Hildebrand* s'y oppoſa fortement, connoiſſant combien il étoit utile à l'Egliſe Romaine: c'eſt pourquoi *Damien* lui écrivit une Lettre, où il l'appelle la *Verge d'Aſſur*, & un *Saint Satan*. Il l'appelloit *Satan*, parce qu'il s'oppoſoit à ſa décharge; & il le nommoit *Saint*, parce qu'il étoit perſuadé que ſes intentions étoient bonnes, & qu'il agiſſoit par un principe d'affection. Cependant, on ne put détourner le deſſein de *Damien*, quoique les Papes dans la ſuite n'ayent pas laiſſé de l'employer. C'étoit un Eccléſiaſtique extrêmement ſévere: car il ne pouvoit ſouffrir qu'un Evêque jouat aux échecs; & il impoſa une pénitence à un Evêque qui avoit joué à ce jeu. On dit que dans ſa ſolitude, il faiſoit des cuilleres de bois, pour ſe divertir. Au-reſte, nous verrons dans l'année ſuivante, ce qui arriva à l'occaſion des deux Papes.

Sa rigueur & ſon auſterité.

Ne veut pas qu'un Evêque joue aux Echecs.

Cette année, le Pape *Alexandre* fit *Hildebrand* ſon Chancelier. On ne peut pas plus louer un homme, que le louent les Auteurs que cite *Baronius*. Si on les en croit, *Hildebrand* connoiſſoit les penſées des cœurs; il prédiſoit l'avenir; ceux qui avoient quelque talent pour la Poeſie, faiſoient des vers à ſa louange. Tout cela ſentoit fort le Papat futur. Il établit auſſi *Herlembaud*, (qui s'étoit ſi fort déclaré à Milan contre les Simoniaques & contre les Prêtres mariez, & qui étoit venu à Rome) *Défenſeurs de la Ste. Egliſe*; & le Pape *Alexandre* lui remit un Etendart, pour reprimer les Hérétiques. Les Papes donnoient ainſi des Etendarts à ceux qui avoient deſſein de combattre contre les Infideles, les Schismatiques, & les Hérétiques.

Hildebrand Chancelier du Pape.

Son éloge. *Baronius ex Willel. de geſtis Reg. Ang. l. 3. Syr. Prasb. in vita Arialdi Martyr.*

Nous avons vu l'année précedente, ce qu'avoit fait *Roger* à l'égard de *Meſſine*, & comment il s'étoit retiré à *Rhegio*. Cette année, les *Meſſinois* Chretiens vinrent implorer ſon ſecours, expoſant la maniere cruelle dont les Sarraſins les traitoient. Le Comte les reçut fort hu-

Hiſtoire de Sicile & de Naples. p. 247.

An. de N. S. 1061.

humainement, & les renvoya dans la Ville, pour y ménager ce qui pouvoit contribuer à faire réuſſir leur entrepriſe.

Il y eut auſſi un Officier Sarraſin Gouverneur de *Catane*, nommé *Benhumen*, qui ayant tué un grand Seigneur de la même Nation, nommé *Benacler*, & craignant la vengeance du Sultan d'*Afrique*, vint offrir ſes ſervices à *Roger*, & lui découvrir les moyens de conquérir la Sicile. *Roger* le reçut très bien, & il paſſa en *Sicile* avec une Armée, dont *Benhumen* étoit le guide. Ils vinrent dans la campagne de *Milazzo*, aſſez proche de *Meſſine*. Celui qui commandoit dans la Place, fut fort irrité de voir les Normans conduits par un meurtrier de l'un de ſes proches parens, & fit une ſortie pendant la nuit. Mais le Comte *Roger* le fit charger très vivement, & lui fendit la tête d'un coup de ſabre; après quoi le Comte ravagea tout le païs, & retourna camper ſur le bord du *Phare*, voulant faire paſſer à *Rhegio*, dès le lendemain, pluſieurs vaiſſeaux chargez du butin qu'il avoit fait.

p. 148. *Malat. l.* 2 *c.* 1. Benhumen. *c.* 4. Roger paſſe en Sicile.

Les *Meſſinois* crurent que *Roger* avoit envoyé le plus grand nombre de ſes gens avec les vaiſſeaux, pour conduire le butin; & qu'ainſi, ils pourroient aiſément défaire les Chretiens: mais il n'étoit parti aucun vaiſſeau; & tous les Sarraſins qui étoient ſortis de *Meſſine* furent taillez en pieces.

Sarraſins ſortis de Meſſine taillez en pieces.

L'occaſion étoit belle pour aſſieger la Place, lorſqu'elle étoit dans la conſternation d'avoir perdu tant de gens: mais il faloit laiſſer prendre quelque repos aux troupes. Pendant cet intervalle, les *Meſſinois* reçurent du ſecours, & la conſternation ſe changea en fureur. *Roger* le fut; & ne voulant pas s'expoſer, il réſolut de paſſer à *Rhegio*. Il eut une horrible tempête à eſſuyer, & il fut ſur le point de périr avec ſa Flotte. On dit qu'ayant fait vœu d'employer une partie des richeſſes qu'il emportoit, à rebâtir une fameuſe Egliſe de S. *Antoine* qui étoit auprès de *Rhegio*, la tempête ceſſa. Enſuite *Robert* ſon frere, & lui, ayant amené une groſſe Armée de la *Pouille* à *Rhegio*, y firent venir en même tems leur Armée navale.

An. de N. S. 1061.

Roger paſſe à Rhegio.

Ces deux freres convinrent de la faire paſſer en Sicile; mais ils trouverent de l'obſtacle. *Belchammer*, *Emir*, ou Gouverneur général du païs, avoit envoyé de *Palerme* dans le *Phare*, une Flotte beaucoup plus nombreuſe que celle des Normans.

Hiſt. de Sicile. p. 155.

Cela embarraſſa un peu le Duc *Robert*, & le Comte *Roger*. Mais ayant fait faire des prieres ſolennelles dans l'Armée, *Roger* propoſa à ſon frere, qu'il demeurât toujours dans le gros de ſon Armée, en ordre de bataille, à la vue de la Flotte ennemie, pour la tenir attentive de ce côté-là; tandis que lui, faiſant un détachement imperceptible des plus vaillans hommes de leurs troupes, il paſſeroit le Détroit avec eux pendant la nuit, & iroit ſurprendre *Meſſine*.

p. 156. 157. *Faſel. de rebus Sicul. l.* 7. *c.* 2. *Malat.*

Ce deſſein parut trop hardi à *Robert*. Cependant, *Roger* l'exécuta heureuſement, & *Meſſine* fut priſe, au grand étonnement de la Flotte ennemie, qui ne croyoit point que les Normans euſſent pu aborder *Meſſine*, & qui ſe retira toute honteuſe. *Roger* envoya les Chefs de *Meſſine* à ſon frere, & le preſſa d'y venir inceſſamment avec ſon Armée. Il y vint en effet; & ayant renverſé tout ce qui avoit ſervi à la Superſtition Mahometane, & fait faire de nouvelles fortifications, ils pourſuivirent leurs conquêtes dans *Ramette*, qui ſe rendit incontinent. De là, étant paſſez dans la Province appel-

Meſſine priſe. *Hiſt. de la Sicile. p.* 161.

Et autres Places.

An. de N. S. 1061.

lée *la Plaine de Mylæ*, ils prirent ſans aucune réſiſtance *Maniace* au pied du Mont *Ethna*, qui étoit pleine de Chretiens.

Enſuite ils vinrent à *Centorbi*, où ils furent mal reçus, parce que les
p. 163. habitans étoient déterminez à ſouffrir plutôt la mort, que la domination des Chretiens; de ſorte qu'il fâlut lever le ſiege, & ſe diſpoſer à combattre contre une Armée ennemie conduite par *Belchammer*, compoſée d'environ 15000 hommes. Les Chretiens n'étoient pas plus de 2000. Cependant, ce petit nombre fut victorieux; & on dit qu'il y eut plus de 10000 Sarraſins tuez.

p. 166. Dès le lendemain, ils aſſiegerent *Enna*: mais la réſiſtance que fit cette Ville, & l'Hiver, l'obligerent à lever le ſiege. *Roger* ſe contenta de ravager le païs à *Gergento*, & le fertile païs qui étoit aux environs de *Tana*. Il alla enſuite faire un tour en *Calabre*, d'où il revint avant la fin de l'Hiver, & commença à faire de nouvelles incurſions tout le long de la Mer Méditerranée.

An. de N. S. 1061.

Cette année fut fatale à *Adelman*, dont j'ai parlé ailleurs, qui a écrit une Lettre à *Berenger*, imprimée à *Louvain* l'an 1551 & 1561. & qui ſe trouve dans la Bibl. des Peres T. XVIII. p. 438. *Sigebert* dit auſſi, qu'il écrivit une autre Lettre à *Paul* de Mets, par laquelle il tâche de lui faire changer de ſentiment ſur la matiere de l'Euchariſtie. *Cave.*

L'an 1062. de N. S. Le 4. de Conſtantin Ducas. Le 7. d'Henri IV. Empereur. Le 3. de Philippe I. Roi de France. Le 2. d'Alexandre II. Indiction XV.

Pierre de Damien écrit une Lettre. *Baronius.*

Pierre de Damien écrivit encore une Lettre à *Cadalous*, plus terrible que la précedente. Il dit, que ſi Ninive ſe fût bien convertie après la prédication de *Jonas*, *Nahum* n'auroit pas prononcé la charge de l'Eternel contre cette Ville; & que s'il avoit profité de ſes premieres exhortations, il ne ſe verroit pas obligé de lui écrire une ſeconde fois. Il le compare au Mont *Veſuve*, aux ſoldats qui partagerent le ſaye ſans couture de *J. Chriſt*, & à tous les Tyrans; & il lui remet devant les yeux le châtiment de l'Evêque de *Plaiſance*, qui s'étoit emparé du S. Siege par de ſemblables voyes, ſous le nom de *Gregoire IV.*

Mais toutes ces Lettres auroient produit peu d'effet, s'il ne s'étoit paſſé diverſes choſes qui affermirent l'élection du Pape *Alexandre*.

On veut enlever le jeune Henri. *Lamb. Schafn. Cont. Herm. Cont. Alt. Card. Arag. Baronius. Sigeb. Gembl.*

Annon Archevêque de Cologne, & pluſieurs autres Princes de l'Empire, voyant qu'on ſe prévaloit de l'enfance de *Henri*, que ſa mere gouvernoit par les conſeils de *Henri* Evêque d'Augsbourg, avec qui on croit qu'elle avoit de grandes familiaritez, concerterent le deſſein de faire enlever ce jeune Empereur.

Le Prélat invita le Prince de venir dans une Ile du Rhin, ſous prétexte de lui vouloir donner un agréable divertiſſement ſur l'eau; & de là on le fit deſcendre juſqu'à *Cologne*. Le jeune Prince connut qu'on vouloit le ſéparer de l'Imperatrice ſa mere, & fit de grandes réſiſtances, juſqu'à ſe jetter dans le Rhin, où il

au-

An. de N. S. 1062.

auroit péri, ſi *Egbert* Marquis de Saxe ne s'étoit jetté après lui, & ne l'avoit ſauvé.

Il fut bien-tôt appaiſé, lorſqu'il ſe vit environné, ſervi, & révéré des Princes & des Grands de l'Empire, qui lui faiſoient leur cour, & qu'il s'apperçut qu'on le traitoit de toute autre maniere qu'il ne l'avoit été ſous la tutele de ſa mere.

Alors *Annon*, pour achever l'exécution du deſſein qu'il avoit formé, convoqua une Aſſemblée des Princes & des Officiers de l'Empire, où il fut chargé du ſoin des affaires durant le bas âge de l'Empereur, & l'on dépoſa le Chancelier *Guibert* de Parme, avec ordre de ſe retirer de la Cour. On donna cette Charge à *Gregoire* Evêque de Verceil.

Cadalous condamné dans un Concile. *Concil. T. IX. p. 1156.*

Il en tint enſuite une autre à *Osbor* en Saxe, compoſée d'Evêques & d'Abbez; où, après avoir bien examiné les raiſons que le Cardinal *Pierre de Damien* avoit fait donner par écrit, on jugea, que dans l'élection du Pape *Alexandre*, on n'avoit pas choqué les droits de l'Empereur, & on condamna l'élection de *Cadalous*.

Dialogue de Pierre de Damien.

Pierre de Damien avoit mis ces raiſons dans un *Dialogue* qu'il avoit fait, où il introduiſoit un *Avocat* du Roi *Henri*, & un *Défenſeur* de l'Egliſe de Rome. Il ſuppoſoit, que la queſtion de la validité des deux Elections étoit agitée devant un Concile, entre le *Défenſeur* de l'Egliſe de Rome, & un *Avocat* de Rome. L'Avocat du Roi ſoutient, que l'Election du Pape ne s'eſt pu faire ſans le conſentement du Roi, & qu'on lui a fait injure en intróniſant *Alexandre* ſans ſa participation. Le Défenſeur de l'Egliſe Romaine ſoutient, qu'on ne lui a point fait d'injure. L'Avocat dit, qu'il n'eſt pas juſte que le Peuple de Rome éliſe un Pape, ſans ſon Chef, qui eſt l'Empereur. Le Défenſeur dit que ſi cela étoit, *Etienne*, *Xyſte*, *Clement*, *Corneille*, *Sylveſtre*, &c. S. *Pierre* même n'auroient pas été bien élus Papes, puis qu'ils l'ont été ſans le conſentement des Empereurs. L'Avocat dit, que cela a pu avoir lieu pendant qu'il y avoit des Empereurs Payens: mais que la choſe a changé ſous les Empereurs Chretiens. Le Défenſeur lui cite une infinité de Papes, qui n'ont pas été élus par le conſentement des Empereurs. Il dit, que ſi l'Empereur *Maurice* a donné ſon conſentement pour l'élection de S. *Gregoire*, & quelques autres Princes en petit nombre pour l'élection de quelques Papes, c'eſt le malheur des tems qui a cauſé ce deſordre. Il lui allegue même la prétendue *Donation de Conſtantin*. L'Avocat ſe confeſſe vaincu; mais il ſe retranche ſur ce que *Henri*, pere & prédéceſſeur de celui dont il ſoutient le droit, avoit été fait Patrice des Romains, & avoit reçu d'eux le premier rang dans l'Election du Pape, & de ce que ce privilege avoit été confirmé par le Pape *Nicolas II.* au Roi ſon Maitre. Le Défenſeur reconnoit cette conceſſion, & conſent que l'Empereur jouiſſe de ce privilege: mais il répond, que dans le cas dont il s'agit, le Roi *Henri* étant en bas âge, l'Egliſe Romaine lui a ſervi de Tuteur dans cette Election, & rempli le droit qui lui appartenoit, parce qu'un enfant n'eſt pas capable de faire ce choix; qu'ainſi, ce qu'on avoit fait à Rome ne détruiſoit point le droit de l'Empereur, mais faiſoit ſeulement voir qu'il pouvoit y avoir des occaſions dans leſquelles il n'avoit point de lieu. L'Avocat ſoutenoit, qu'au moins on ne pouvoit pas nier qu'on n'eût fait injure à ſon Prince, en ne s'adreſſant pas à lui; que trois mois s'étoient écou-

Baronius.

Ar. de N. S. 1062.

An. de N. S. 1062.

écoulez, depuis la mort du Pape *Nicolas*, juſqu'au jour de l'Ordination d'*Alexandre*; qu'il y avoit plus de tems qu'il ne faloit, pour faire venir une Pragmatique de la Cour. Le Défenſeur repliquoit, que les Seigneurs Allemans, & quelques Evêques d'Allemagne mal-intentionnez contre l'Egliſe de Rome, avoient aſſemblé une eſpece de Concile, dans lequel ils avoient caſſé, par une hardieſſe inouïe, tout ce qui avoit été fait par le Pape *Nicolas*: qu'ils n'avoient pas voulu écouter *Etienne* Cardinal-Prêtre, Légat du S. Siege; & qu'à la ſollicitation du Comte *Gerard*, qui avoit été excommunié en plein Synode par le Pape *Nicolas*, ils avoient procedé à l'élection d'un ſujet tout à fait indigne. Il demande là-deſſus, lequel on doit plutôt reconnoître pour Pape, ou celui que les Cardinaux ont tous unanimement choiſi, que le Clergé & le Peuple de Rome ont demandé, & qui a été élu dans la Ville de Rome & dans le ſein du S. Siege Apoſtolique; ou celui qui n'a point eu d'autres ſuffrages pour ſon élection, que celui d'un homme excommunié. L'Avocat ſe rend à ces raiſons, voyant le droit de ſon Prince à couvert, & que celui qu'on avoit élu ne lui pouvoit pas être deſagreable, parce qu'il étoit de ſa Cour. Sur cela le Défenſeur de l'Egliſe Romaine conclud, en ſouhaitant que la Puiſſance Sacerdotale & la Puiſſance Imperiale s'uniſſent enſemble, & concourent à une même fin: que le Pape, dans le beſoin, reprime les criminels par la Loi du Prince; & que le Roi ordonne, avec ſes Evêques, ce qui concerne le ſalut des ames, ſuivant les Canons: que le Pape, comme le Pere, ait la prééminence: que le Roi, comme un Fils unique & bien-aimé, repoſe toujours dans ſon ſein; & qu'ils ſe joignent pour faire refleurir la Religion.

An. de N. S. 1062.

Voilà ce que contient ce Dialogue, par rapport au differend en queſtion: mais il y a diverſes choſes dans ce Dialogue, qui ſont conſiderables.

1. Comme l'Avocat du Roi *Henri* avoit demandé ſi l'on pouvoit changer ce que le Pape avoit ordonné; le Défenſeur lui répond, qu'on peut bien changer les Arrêts d'un homme foible & fragile, puiſque Dieu a bien changé des choſes qu'il avoit établies.

2. Comme l'Avocat le preſſoit encore ſur cela, le Défenſeur de l'Egliſe Romaine lui demande, s'il ne ſait pas que *Pierre* & *Paul* ont été comme les Princes du Sénat Apoſtolique; & s'il n'a pas lu comment S. *Pierre* s'accommodoit à la foibleſſe des Juifs. L'Avocat lui répond, qu'il l'a lu: mais qu'il a lu auſſi comment S. *Paul* le reprit en face. Le Défenſeur dit, que S. *Pierre* fit cela par compaſſion, & que S. *Paul* le reprit ſelon le droit qu'il avoit d'exercer la Diſcipline; & il lui apporte des exemples de la condeſcendance de S. *Paul*. *Gal. II.*

3. On y trouve encore, comme je l'ai déja dit, la prétendue Donation de *Conſtantin*. On y voit pluſieurs autres choſes, que je ne rapporte pas.

Je reviens à l'Empereur *Henri*. *Agnès* ſa mere, voyant qu'on lui avoit enlevé ſon fils, en eut tant de déplaiſir, qu'elle prit la réſolution de renoncer au Monde; & ayant demeuré quelque tems dans un Monaſtere, elle vint à *Rome*, où elle conſacra le reſte de ſa vie au ſervice de Dieu, dans les exercices d'une pénitence très auſtere. On peut voir la Lettre que lui écrivit *Pierre de Damien*, où il la loue extrêmement. Il la compare à la Reine de

Agnès ſe retire dans un Monaſtere. *Lamb. p. 167. Sig. 160. Baronius.*

Sa-

An. de N. S. 1062.

Saba, qui vint vers *Salomon*. Il rapporte un cas de conſcience fort ſingulier, qu'elle lui avoit propoſé; ſavoir, ſi elle pouvoit méditer quelque Pſaume, en faiſant ſes néceſſitez; & il lui fait de fortes exhortations au détachement du Monde, & à mépriſer les vanitez du Siecle.

Alexandre II. écrit à Harolde Roi de Norvege. *Adam. l. III. c. 18. Alex. Ep. 2. T. IX. Concil. p. 116.*

Le Pape *Alexandre II.* écrivit à *Harolde* Roi de Norvege, afin qu'il reconnût l'Archevêque de Brême *Adalbert*, pour le Vicaire du S. Siege, & qu'il lui fût ſoumis en cette qualité. Il le reprit de ce que les Evêques de ſon Royaume, ou n'étoient pas conſacrez, ou donnoient de l'argent pour l'être. Mais ce Roi ne fit pas grande conſideration de ces Lettres, & perſécutoit les vrais Chretiens. Il abattit pluſieurs Egliſes, & il s'adonnoit aux maléfices.

Il envoye le Pallium à l'Archevêque de Dalmatie. *Bolland. 7. Jun. T. X. p. 40.*

Il écrivit auſſi au Roi des Danois *Suenon*, pour demander à ce Prince le tribut que ſon Royaume devoit au S. Siege.

Il envoya le *Pallium* à l'Archevêque de Dalmatie & de Sclavonie, & il lui donna des avis ſur ce qu'il devoit faire. Le Sceau du Bref du Pape étoit un cercle fendu en quatre, en forme de Croix, avec le nom du Pape, & ayant tout autour ces mots: *Dieu m'a élevé, par la vertu de ſon bras. (Exaltavit me Deus, virtute brachii ſui.)*

Baronius rapporte, qu'alors la Religion Chretienne avoit fait de grands progrès dans l'Eſclavonie, par les ſoins du *Prince Gotheſcalc*, qui prêchoit quelquefois au Peuple, pour expliquer en Sclavon plus clairement, ce que diſoient les Evêques & les Prêtres.

Adam. l. 3. c. 21. La Religion Chretiennne fleurit en Eſclavonie. Le Prince Gotheſcalc prêché.

Ce Prince étoit fils d'*Uton* un des Princes des Sclaves, mauvais Chretien, qui fut tué pour ſa cruauté par un Saxon transfuge. Son fils *Gotheſcale*, qui étoit dans le Monaſtere de *Lumbourg*, où il faiſoit ſes études, ne fut pas plutôt la mort de ſon pere, que, plein de rage, il quitta les études & la Religion Chretienne, ſe jetta chez les *Vinules* Payens; & avec leur ſecours, fit la guerre aux Chretiens, & tua pluſieurs milliers de Saxons.

Bernard Duc de Saxe le prit, comme un Chef de voleurs; mais enſuite l'ayant reconnu pour un homme de cœur, il le renvoya, & fit même alliance avec lui en Angleterre; & étant rentré dans le ſein de l'Egliſe, épouſa la fille de ce Roi. Irrité contre les Sclaves qui l'avoient dépouillé des biens de ſon pere, il leur faiſoit la guerre. Mais dès qu'il fut rentré dans la poſſeſſion de ſes biens, il s'appliqua à la propagation de la Foi. Sous ſon Regne, tous les peuples des Sclaves, qui appartenoient à la Province de Hambourg, étoient Chretiens. *Helm. l. 1. c. 22.*

Alexandre Pape envoya auſſi le *Pallium* à *Gebehard* Archi. de Saltzbourg; & il fut enſuite Légat en Allemagne, à cauſe du grand zèle qu'il fit paroitre contre l'Empereur *Henri*, & l'*Antipape*.

Nous avons vu dans les années précedentes, comment *Baudouin* avoit la Régence en France, pendant la minorité de *Philippe*. Les Gaſcons ſeuls refuſoient de ſe ſoumettre à cette Régence, appréhendant que *Baudouin*, avec le titre de Régent, ne fit périr ſon Pupile, pour envahir la Couronne, ſur le prétexte qu'il avoit épouſé la fille du Roi *Henri*. Il diſſimula cette injure; mais quelque tems après, il mena une Armée vers les Pyrenées, feignant que c'étoit pour faire la guerre aux Sarraſins d'Eſpagne; & ayant paſſé la Guienne, il s'arrêta dans le pais des rebelles, & les rangea à la raiſon, ſans qu'il y eût aucun ſang répandu. *Mezerai.*

Baudouin fait la guerre aux Gaſcons.

Gui-Gefroi aſſiege Xaintes.

Guy-Gefroy-Guillaume, Duc d'Aqui-

An. de N. S. 1062.

quitaine, crut que *Geofroy-Martel* Comte d'Anjou étant mort ſans enfans, ſes neveux, fils de ſa ſœur, n'avoient point de droit ſur la *Xaintonge*. Il s'en voulut donc reſſaiſir, & aſſiegea *Xaintes*. Son Armée fut défaite par les deux freres, près de *Chef-Boutonne*. Mais l'année ſuivante, il en remit une autre ſur pied, & leur enleva cette Ville. Les deux freres ne penſerent point à la ſecourir; ils étoient acharnez à ſe faire la guerre. *Foulques le Rechin*, le cadet des deux, gagna les Seigneurs de *Touraine* & d'*Anjou*, qui trahirent ſon frere *Gefroy*, & le lui livrerent, avec la Ville d'Angers.

Son Armée eſt défaite.

L'année ſuivante reprend Xaintes.

Il y eut une grande famine dans l'Allemagne.

Famine en Allemagne. *Calvis. ex Spang.*

Guillaume Marquis de Thuringe étant mort, l'Archevêque de Mayence ne voulut point que ſon frere *Otton* lui ſuccedât, à moins qu'il ne lui payat les dimes de toute la Thuringe, ce qu'il promit; mais cela cauſa dans la ſuite de grands deſordres.

L'Archevêque de Mayence s'oppoſe à l'élevation d'Otton frere de Guillaume Marquis de Thuringe.

Baronius, après quelques Auteurs, parle d'un Concile d'Arragon, pendant le regne de *Ranimir*. On tient que dans ce Concile, le Roi *Ranimir* dit: *Je loue & je confirme les Décrets de mon pere Sanche le Grand.* Mais d'autres mettent ce Concile à l'an 1034, d'autres, à une autre année.

Hieronym. Blanca comm. Arag. Concil. T. IX. p. 1173. Aguir. Concil. Hiſp. T. III. p. 226.

Concile d'Arragon.

Roger fils de *Tancrede* ne fut pas ſi heureux dans le commencement de cette année, que dans les précedentes. Il ſe maria avec une héritiere de la famille des Ducs de Normandie, qui n'avoit pas moins de beauté que de naiſſance. Enſuite il prit *Petrelege*, & quelques autres Places conſiderables en Sicile: mais ayant été obligé de laiſſer le commandement général à *Benhumen* dont nous avons parlé ailleurs, pour retourner vers ſa nouvelle Epouſe qui le rappelloit avec de grandes inſtances, il eut la douleur d'apprendre que ce Général avoit été tué en trahiſon, & que les Normans, effrayez de la mort de *Benhumen*, avoient abandonné les Villes de *Petrelege* & de *Traine*. De plus, il y eut de la meſintelligence entre les deux freres. Le Comte *Roger* exigeoit qu'on le mit en poſſeſſion de la moitié de de la Calabre, comme on le lui avoit promis. Le Duc Robert vouloit qu'il ſe contentât des deux Châteaux de *Melito* & de *Squillace*, & de ce qu'il pourroit acquérir en Sicile; mais que pour la Calabre, il ne devoit pas y prétendre. Ils prirent les armes l'un contre l'autre, & leur guerre fut cruelle. Mais *Roger* ayant tiré ſon frere *Robert* de la Ville de *Gerazzo*, où il s'étoit malheureuſement engagé, & où l'on étoit ſur le point de le faire mourir; ſa généroſité fit que le Duc *Robert* lui ceda toute la partie de la Calabre qui avoit fait le ſujet de leur brouillerie. *Roger*, après avoir terminé ſes differends avec ſon frere, & amaſſé quelque argent, paſſa de nouveau en Sicile. Sa ſeule préſence commença à rétablir ſes affaires. Il fut reçu à *Traine* par les Chretiens Grecs qui y étoient; & y ayant fait une Citadelle, il y laiſſa ſon Epouſe, & s'en alla aſſieger *Nicoſie*. Mais dès qu'il fut attaché à ce ſiege, les Grecs de *Traine* ſe ſouleverent, & prirent les armes contre la garniſon. Le Comte ayant ſu cette nouvelle, revint dans la Citadelle. Les *Sarraſins* des païs circonvoiſins vinrent, au nombre de 5000, au ſecours des habitans. La Citadelle fut ſerrée de près; les vivres manquoient, & la Comteſſe n'avoit que du pain & de l'eau. Le Comte fit une ſortie, où il penſa être pris, & où il fit des choſes incroyables; mais quelque tems après, s'étant apperçu que les habitans de *Traine* étoient ſi pleins de

Roger ſe marie.

Prend des Villes; qui lui ſont reprſes.

An. de N. S. 1062.

Hiſt. de Sicile & de Naples p. 169. &c. Benhumen.

Roger repaſſe en Sicile.

Vient à Traine.

An. de N. S. 1062.

Hiſt. de Sicile & de Naples p. 191.

de vin, & ſi plongez dans le ſommeil, qu'il n'y avoit perſonne qui fût dans les poſtes ordinaires, il ſortit de la Citadelle, força les retranchemens des ennemis, fit main-baſſe ſur eux, fit les autres priſonniers, mit d'autres en fuite, s'empara de leurs Forts, fit pendre le Chef de la ſédition, & fit entrer une grande quantité de vivres dans la Citadelle; & s'en alla en Calabre pour amaſſer des troupes, pendant que ſon Epouſe faiſoit dans la Citadelle toutes les fonctions d'un Commandant.

Chr. Malleac. La premiere expédition des François contre les Maures.

On met dans cette année, la premiere Expédition des François contre les Maures.

Dominique le Cuiraſſier.

Pierre Damien perdit auſſi, cette année, ſon cher ami *Dominique le Cuiraſſier*, qu'on appelloit ainſi à cauſe d'une cuiraſſe de fer qu'il portoit continuellement ſur ſa chair, par pénitence. Il étoit Hermite avec *Pierre Damien*, en un lieu nommé *Luceole* en *Umbrie*; & il s'étoit ſoumis à ſa direction, avec le conſentement de ſon Prieur, nommé *Jean de Montefeltro*. Il ſe donnoit vigoureuſement la Diſcipline; & pendant le Carême, il diſoit trois Pſautiers par jour, en ſe fouettant; & ſouvent il en diſoit deux, ſans s'aſſoir, ni ceſſer un moment de ſe frapper. Quand il ſe portoit bien, il faiſoit cent génuflexions, à tous les 15 Pſaumes; c'eſt-à-dire, mille pendant un Pſautier. Il lui arriva une fois, de réciter huit Pſautiers dans un jour & une nuit; & il ſe donna des coups de verges à proportion. Il croyoit vivre en homme charnel, quand le Dimache & le Lundi il mangeoit du fenouil avec ſon pain. *Pierre Damien* voulut un jour imiter ſon ami *Dominique*; & ayant pris des verges à deux mains, il récita plus de douze Pſautiers en ſe frappant. Le bon *Dominique* ne ſe contentoit pas de réciter les 150 Pſaumes; mais il joignoit les Cantiques, les Hymnes, le Symbole de S. *Athanaſe*, des Litanies; & il récitoit tous les jours 12 Pſaumes, les bras en croix, 80 fois de ſuite, ſans intervalle, depuis qu'on lui eut dit qu'il pourroit racheter un an de pénitence. Qu'on ne croye pas que les verges dont il ſe ſervoit fuſſent petites & foibles; elles étoient fortes; & avec les verges, il avoit des lanieres de cuir, & il s'en frottoit noblement. Il avoit quatre cercles de fer, deux aux cuiſſes, & deux aux jambes; & il trouva à propos d'en ajouter quatre autres. Avec toute cette affreuſe & extravagante pénitence, il devint aſſez vieux, & mourut le 14. d'Octobre de cette année.

Grand amateur des Flagellations.

Ce *Dominique* aimoit ſi fort le fouet & la Diſcipline, qu'il ſe fouettoit auſſi pour les autres. Il avoit ſupputé, qu'on pouvoit accomplir cent ans de pénitence, par 20 Pſautiers, bien entendu qu'on ſe donneroit alors la Diſcipline; ainſi, dans 6 jours, le vaillant *Dominique* accompliſſoit une pénitence de 100 ans. Et ayant prié ſon ami *Damien* de lui impoſer mille ans de pénitence, il l'acheva preſque avant la fin du Carême. Voilà un beau modele à imiter! Mais il y a peu de gens qui ayent acquis ce genre d'habileté à ſe fouetter, & qui aſpirent à cette grande perfection; & il y a peu de gens encore, qui ne reconnoiſſent l'extravagance de ces Diſciplines. Ce n'eſt pas la perfection à laquelle J. Chriſt veut que nous tendions.

Au-reſte, on peut voir ce que j'ai dit à l'année 1046.

An. de N. S. 1063.

L'an 1063. *de N. S. Le* 5. *de Conſtantin Ducas. Le* 8. *de Henri IV. Le* 4. *de Philippe I. Roi de France. Le* 3. *d'Alexandre II. Indiction I.*

Pierre de Damien va en qualité de Légat en France.

Pet. Dam. l. VI. Ep. V. ad Monach. Cluniac. & l. IV. ep. 2. 5. Bibl. Cluniac. p. 509. T. IX. Concil. p. 1177.

Concile de Châlons.

Alexand. II. ep. 21. Archiepiſc. Gall. ep. 21.

Trouble à Florence.

Baron. Vita S. Joan Gualbert. apud Surium. Acta ejuſdem ab Attone. Pet. Dam. Maimb. Decad. de l'Em. p. 183.

L'Evêque de Florence accuſé d'être Simoniaque.

Pierre de Damien Légat envoyé à Florence.

Damian. Opuſc. XXX. de ſacramentis.

Les Moines députent à Rome contre leur Evêque.

ALexandre II. Pape envoya, cette année, *Pierre Damien* en qualité de Légat en France, pour régler le different qui étoit entre l'Evêque de *Mâcon* & l'Abbé de *Clugny*, touchant les privileges de cette Abbaye. Il tint auſſi un Concile à *Châlons*, où il fit quelques Réglemens, confirma les Privileges accordez par les Papes à l'Abbaye de Clugny, & y fit conſentir l'Evêque de Mâcon.

Ce Cardinal ſe plaignit de ce qu'on l'avoit tiré de ſa ſolitude, pour l'expoſer à pluſieurs dangers. Cependant il témoigne enſuite, qu'il avoit eu beaucoup de joye d'avoir viſité beaucoup de Monaſteres, & vu pluſieurs ſaints hommes.

Ce ne fut pas la ſeule choſe que fit *Pierre de Damien*. Il arriva un grand trouble à Florence, & une eſpece de Schiſme, qui diviſa tous les Ordres de la Ville. Les Religieux du Monaſtere de S. *Jean Gualbert* crurent ſavoir, de toute certitude, que *Pierre de Pavie* leur Evêque étoit Simoniaque. On dit qu'ils l'avoient appris du pere de leur Evêque, nommé *Theuzon-Mezobarba*; à qui les Florentins ayant demandé combien il avoit donné au Roi pour l'Evêché de ſon fils, répondit, en jurant par le corps de S. *Syr* qu'on tenoit le premier Evêque de Pavie, que cet Evêché lui avoit coûté trois-mille livres. Croyant donc que la choſe étoit certaine, ils ſortirent de leur Monaſtere de S. *Sauveur*, près de Florence, & ſe partageant par toute la Ville, ſe mirent à publier par-tout, que leur Evêque étoit Simoniaque & Hérétique; que toutes les bénédictions qu'il donnoit, & tous les Sacremens qu'il conferoit, étoient autant de malédictions & de ſacrileges; qu'on ne pouvoit les recevoir, ni de lui, ni de pas un de ceux qu'il avoit ordonné Prêtres; & que l'on étoit obligé, ſur peine de damnation, de ſe ſéparer abſolument de ſa communion. Comme ces Religieux étoient en grande reputation de ſainteté, une grande partie du Peuple & du Clergé ſe ſépara de l'Evêque; & fuyoient, comme des Hérétiques, tous ceux qui ſuivoient ſon parti.

Le Cardinal *Pierre Damien* fut envoyé par le Pape à *Florence*, pour appaiſer ce tumulte. Il fit tout ce qu'il put pour en venir à bout, en remontrant, que c'étoit une préſomption à des particuliers, de vouloir traiter de la ſorte un Evêque qui n'étoit, ni condamné, ni même accuſé juridiquement: mais ſes efforts furent inutiles. Tout étoit à *Florence* dans une horrible confuſion; les uns défendant l'Evêque; & les autres s'attachant aux Moines avec tant d'opiniâtreté, que pluſieurs aimerent mieux mourir ſans Sacremens, que de les recevoir des Curez qui ſe déclaroient pour leur Evêque. Ainſi le tumulte auroit toujours duré, ſi le Duc *Godefroy* n'avoit menacé ces Moines de les faire pendre, à moins qu'ils ne ſe retiraſſent; ce qu'ils firent auſſi-tôt.

Mais ils ne laiſſerent pas de pourſuivre cet Evêque avec plus d'ardeur,

An. de N. S. 1063.

deur, quoique d'une autre maniere. Ils députerent quelques-uns d'entre eux au Pape *Alexandre*. Là ils accuſerent en pleine Aſſemblée leur Evêque, proteſtant, que pour prouver invinciblement qu'il étoit Simoniaque, ils étoient prêts d'entrer dans un grand feu; & que s'ils n'en ſortoient pas ſans ſe bruler, ils vouloient qu'on les tint pour des impoſteurs. Alors tous les Evêques, qui étoient aſſemblez à Rome pour y célebrer le Concile de Latran, ſe recrierent contre eux, comme contre des fanatiques, qui recouroient à des moyens défendus par l'Egliſe, pour opprimer par des preſtiges leur Evêque, contre lequel ils s'étoient revoltez. Il y en eut même qui ſoutinrent, qu'ils avoient mérité la mort. *Pierre de Damien*, quoique grand protecteur des Moines, dit au Pape, que ces Moines étoient ces dangereuſes Sauterelles qui déſoloient le beau champ de l'Egliſe; & qu'il faloit que le vent du midi ſouffiat pour les précipiter dans la Mer rouge. Le ſeul *Hildebrand*, Cardinal & Archidiacre, prit la protection de ces Moines.

Le Pape tint le milieu, & dit qu'il faloit avoir pitié de ces pauvres Moines, qui diſoient ſimplement ce qu'ils croyoient, ſans aucune mauvaiſe intention: mais il ajouta, qu'il ſe garderoit bien, ni de dépoſer un Evêque qui n'étoit convaincu d'aucun crime, ni d'accepter cette eſpece de preuve extraordinaire qu'ils propoſoient en ſouffrant de paſſer par le feu, & dont l'Egliſe défendoit de ſe ſervir. Là-deſſus il renvoya ces Moines dans leur Monaſtere, leur ordonnant de ſe tenir en paix, & de n'inſulter plus leur Evêque.

Mais le peuple de *Florence* ayant ſu ce qu'ils avoient offert au Pape pour vérifier leur accuſation, courut en foule au Monaſtere de S. Sauveur, & les conjura de vouloir rendre la paix à l'Egliſe, en l'éclairciſſant ſur le doute qu'ils avoient fait naitre par l'Epreuve qu'eux-mêmes avoient propoſée.

An. de N. S. 1063.

Les bons Religieux accepterent ſur le champ le parti. On prit jour au Mécredi de la premiere ſemaine du Carême, & l'on choiſit au Monaſtere, pour faire cette épreuve, un Religieux nommé *Pierre*, qu'on a cru (quoique peut-être mal à propos) de la Maiſon *Aldobrandine*. On dreſſa deux grands buchers, chacun de dix pieds de long, ſur cinq de large, en ayant de hauteur quatre & demi, & ſéparez tous deux par un petit ſentier qui n'avoit guéres plus d'une coudée de largeur, & qu'on avoit rempli, à trois ou quatre doigts d'épaiſſeur, de menu bois extrêmement ſec, & tout diſpoſé à être bien-tôt converti en charbon.

Ces Moines s'expoſent à l'Epreuve du feu. *Ughell.*

Le jour aſſigné étant venu, le Religieux choiſi pour faire l'Epreuve chanta une Meſſe ſolemnelle, ſur la fin de laquelle, quelques-uns des Moines, avec la Croix, le Benitier, l'Encenſoir, & douze Cierges bénis & allumez, allerent mettre le feu aux deux grands buchers, qui, pour être entrelaſſez de ſarmens & de fagots bien ſecs, furent en peu de momens enflammez, auſſi bien que l'eſpace d'entre-deux. Alors le Prêtre ayant achevé les divins Myſteres, & mis bas ſa Chaſuble, marcha vers les buchers, revêtu du reſte des ornemens ſacerdotaux, tenant la Croix, & ſuivi des Moines & des Clercs qui chantoient les Litanies. On entendoit par-tout des cris de gens qui prioient; l'un, *Jeſus-Chriſt*, de défendre ſa cauſe; l'autre, la Bienheureuſe *Vierge*, qui

Pierre Aldobrandin s'expoſe au feu.

An. de N. S. 1063.

fut invoquée par les femmes. L'on faiſoit retentir le nom de S. *Pierre*, qui avoit confondu *Simon*.

Comme on eut fait faire ſilence, un des Religieux qui avoit la voix la plus forte, lut hautement dans un Ecrit qu'on avoit dreſſé par forme de Contrat, la condition que ces Moines avoient ſtipulée; ſavoir, que ſi le P. *Pierre Aldobrandin* ſortoit du feu ſans léſion, on abandonneroit entierement l'Evêque; ce qui fut ratifié par les acclamations de l'Aſſemblée. Alors ledit *Pierre Aldobrandin* fit cette priere.

„ Seigneur *Jeſus-Chriſt*, vraye „ lumiere des hommes qui croyent „ en toi, j'implore ta miſericorde „ & ta clémence. Si *Pierre de Pa-* „ *vie*, qui eſt Evêque de Florence, „ a obtenu à prix d'argent ſon Evê- „ ché, ô toi, Fils éternel du Pere, „ mon ſalut, hâte-toi de venir à „ mon aide, & conſerve moi mi- „ raculeuſement, comme tu con- „ ſervas les trois jeunes-hommes „ dans la fournaiſe de Babylone; „ toi qui, avec le Pere éternel & „ le S. Eſprit, fais tout, & vis & „ regnes aux ſiecles des ſiecles!

Il paſſe ſur le feu, ſans ſouffrir aucun mal.

Tous les aſſiſtans répondirent *Amen*, & il baiſa tous les Freres. On demanda combien on vouloit qu'il demeurât dans le feu? On répondit, qu'il marchât à pas comptez au travers du feu. Auſſi-tôt on le vit entrer, les pieds nuds, gravement, & à petits pas, dans le ſentier étroit, & rempli par-tout d'un grand braſier extrémement ardent, entre les deux buchers tout embraſez, qui pouſſoient de part & d'autre contre lui de gros tourbillons de flammes; au milieu deſquels il marchoit majeſtueuſement, & lentement. On voyoit même les flammes ondoyantes, & pouſſées doucement par le vent, s'engouffrer dans les plis de ſon Aube qu'elles enfloient comme une voile, & qu'elles rendoient plus blanche & plus éclatante, en faiſant voltiger en même tems les franges de ſon Manipule, les extrémitez de ſon Etole, & les poils de ſes cheveux & de ſa barbe, ſans laiſſer nulle-part aucune trace de leur violence; de ſorte qu'il ſembloit que le feu, à ſon égard, ayant perdu toute ſa chaleur, n'avoit plus que ſa lueur & ſon éclat, pour éclairer le triomphe de ce Vainqueur de ſa force & de ſes ardeurs. C'eſt ce que rapporte Mr. *Maimbourg*, après la Lettre des Florentins au Pape *Alexandre*.

An. de N. S. 1063.

Mr. *Maimbourg* ajoute même une autre choſe: c'eſt que ce *Pierre Aldobrandin*, après avoir été d'un pas ferme juſqu'à l'autre bout des buchers, s'apperçut qu'il avoit laiſſé tomber ſon mouchoir, (d'autres diſent ſon manipule) dont ſans doute il avoit beaucoup de beſoin, car il faiſoit grand chaud où il étoit; il retourna froidement ſur ſes pas pour le retirer comme il fit du milieu des flammes, auſſi blanc & auſſi entier qu'il l'avoit quand il y entra. Après quoi reprenant ſon chemin fort modeſtement, & ſans ſe hâter, il acheva de faire une ſi dangereuſe carriere. pag. 190.

Il vouloit même refaire ce qu'il avoit fait, & repaſſer par ce ſentier de feu; mais il fut arrêté par l'ardeur & l'impetuoſité du peuple, qui ſe jettant en foule ſur lui pour lui baiſer les mains, ou pour toucher une partie de ſes habits, penſa l'étouffer; & on eut bien de la peine de le ramener dans ſon Monaſtere, parmi les acclamations des Florentins, qui en écrivirent au Pape une fort longue Lettre, pour lui demander un autre Evêque.

Je laiſſe au Lecteur à faire les reflexions

An. de N. S. 1063.

flexions qu'il lui plaira, ſur cet évenement. Les uns le croiront, d'autres n'en croiront rien. Quelques-uns mettent cet évenement à l'an 1067. Je continue l'Hiſtoire. Le Pape fut fort ſurpris d'apprendre une telle nouvelle; & qui ne l'auroit été? Il n'oſa pas douter du fait, & Mr. *Maimbourg* prétend, que s'inſcrire en faux ſur un fait ſi averé, c'eſt renverſer tous les fondemens de l'Hiſtoire. Il ajoute pourtant, qu'on ne pouvoit appuyer un jugement équitable ſur cette ſorte d'Epreuve par feu; car outre, dit-il, que cette Epreuve eſt défendue par les Canons, qui ne veulent pas, ſelon l'Evangile, qu'on tente Dieu; il y a ſujet de douter ſi cela ſe fait par miracle, ou par quelque autre voye, ſoit diabolique, ſoit naturelle. Et certes, continue-t-il, l'expérience fait voir aſſez ſouvent, que l'on peut avoir des ſecrets qui empêchent l'activité du feu; & nous avons vu bien des gens qui en avaloient, & qui, prenant un fer chaud, le mettoient ſur leur langue. Le Pape *Alexandre* donc ſe trouva fort embaraſſé. *Baronius* dit que cet Evêque fut dépoſé par le Pape, & qu'enſuite il fut rétabli, & reçu à la communion de ſes Religieux. *Ughellus* dit qu'on établit un autre Evêque, qui s'appella auſſi *Pierre*. Mais Mr. *Maimbourg* dit que le Pape le ſuſpendit de l'exercice de ſes fonctions, juſqu'à ce qu'on eût mieux examiné l'affaire, & qu'il y a apparence que le jugement lui fut favorable; parce que, quelque tems après, étant retourné à Florence, il fit, par une générosité Chretienne, une donation conſiderable au Monaſtere dont les Religieux l'avoient perſécuté. Et pour ce qui regarde ces bons Moines, on fit dans le Concile de *Latran* un Arrêt contre eux, par lequel il leur fut enjoint de ſe tenir renfermez dans leur Cloitre, avec défenſe d'en ſortir pour aller dans les Villes; & de prêcher, ſinon à ceux auxquels ils donneroient l'habit de leur Ordre. Pour *Pierre Aldobrandin*, qu'on appella depuis *Pierre de Feu*, on le fit Abbé de *Ficiele*, & il devint enſuite Cardinal, & Evêque d'*Albane*. Il avoit gardé les Vaches & les Anes, à *Vallombreuſe*. C'eſt ainſi que ſe termina le Concile de *Latran*, dans lequel on fit pluſieurs Décrets.

An. de N. S. 1063.

T. III. Ital. Sacr. p. 95.

Concile de Latran. *Concil. T. IX. p. 1175. Baronius.*

Le 1. contre les Simoniaques.

On dit dans ce 1. que ceux qui auroient été ordonnez par des Simoniaques, demeureroient dans leurs Ordres; mais que ſi quelqu'un dans la ſuite étoit ordonné par un homme qu'il auroit ſu être Simoniaque, il ſeroit dépoſé, avec celui qui l'auroit conſacré; & qu'il ſeroit pénitence.

2. Que nul n'écouteroit la Meſſe d'un Prêtre qu'il ſauroit avoir une femme, ou une concubine.

3. Que les Religieux mangeroient & demeureroient enſemble, & qu'ils poſſederoient en commun tous les biens de l'Egliſe; ce qui, ſelon la remarque de *Severinus Binius*, fut ordonné à la ſuggeſtion de *Pierre de Damien*. On prétend que c'eſt encore là le fondement de l'inſtitution des Chanoines Réguliers, dont j'ai parlé ailleurs.

Fondement de l'Inſtitution des Chanoines Réguliers.

4. Que les Prémices, Dimes, & Offrandes ſeroient rendues par les Laïques, & ſeroient dans la diſpoſition des Evêques.

5. Que nul Clere ou Prêtre n'obtiendroit de Bénéfice, par les mains des Laïques.

6. Qu'aucun Prêtre n'auroit deux Egliſes.

7. Qu'aucun ne ſeroit ordonné, ou promu à aucun Office Eccléſiaſtique, par Simonie.

8. Que nul ne prendroit femme de

An. de N. S. 1063.

de ſa parenté, juſqu'à la ſeptieme génération.

9. Qu'un Laïque qui auroit femme & concubine, ne communieroit pas dans l'Egliſe.

10. Que nul ne prendroit l'habit de Religieux, ſous la promeſſe de devenir Abbé.

11. Que nul Laïque ne ſeroit élevé à quelque Dignité Eccléſiaſtique, s'il n'avoit quitté l'habit de Séculier, &c.

Vers le tems du Concile de Rome, le Pape *Alexandre* réunit les deux Egliſes, de *Dioclée* & d'*Antibari* en Epire.

Bib. Cluni. p. 509. Concil. T. IX. p. 107.

Hugues Abbé de Clugni ſe plaignit dans ce Concile, des violences de *Drogon* Evêque de Mâcon, qui prétendoit établir ſa juriſdiction ſur le Monaſtere de Clugni. *Pierre Damien* alla pour ce ſujet en France, où il aſſembla un Concile à *Châlons* ſur Saone, où l'Evêque de *Mâcon* ſe proſterna en terre, demanda pardon, confeſſant qu'il avoit péché, & reçut une penitence de 7 jours, pendant leſquels il devoit jeûner au pain & à l'eau.

Après ce Concile de *Latran*, le Pape *Alexandre* voulut faire un petit voyage en Toſcane, & ſortit de Rome; & il s'en falut peu que *Cadalous* ne s'en rendit maitre, ſi nous en croyons quelques-uns. Cet Antipape avoit tellement rétabli ſes affaires, (ſi on en croit Mr. *Maimbourg*) depuis qu'il avoit été défait devant Rome, qu'outre les Evêques de Lombardie, il avoit encore regagné une partie de ceux d'Allemagne; qui, nonobſtant le jugement que l'Archevêque *Annon* avoit fait porter contre lui, faiſoient entendre au jeune Empereur, qu'il y alloit de ſon interêt & de ſa gloire, de maintenir celui que lui-même avoit fait élire au Concile de Bâle, contre *Alexandre* qu'on avoit élu & intrôniſé à Rome ſans avoir ſu la volonté d'*Henri*. On diſoit même, que le Duc *Godefroy* le favoriſoit, pour témoigner du zéle au ſervice de l'Empereur. Outre le parti qui s'étoit déclaré pour *Cadalous* en Allemagne & en Lombardie, il y en avoit encore un très conſidérable dans Rome même, où quelques-uns des plus puiſſans, & ſur-tout *Cencius* fils du Préfet de la Ville, qu'il avoit gagné à force d'argent, lui promirent de l'y recevoir, pourvu qu'il vint le plus ſecretement qu'il pourroit; ce qu'il fit: car s'étant rendu de nuit, avec l'élite de ſes gens, il fut reçu par *Cencius*, qui étant Gouverneur du Château S. *Ange*, étoit maitre de ce quartier-là. Il fut conduit ſur le champ dans la Baſilique du Vatican, dont il s'empara ſans peine, pour y prendre poſſeſſion du Siege Papal. Mais le Peuple, qui tenoit pour le Pape *Alexandre*, & qui étoit irrité de cette trahiſon, courut aux armes; & marcha avec tant de promptitude contre les traitres, que ceux qui accompagnoient l'Antipape ſe ſauverent; & *Cadalous* auroit été pris, ſi *Cencius* ne l'eût fait promptement entrer dans le Château, par un paſſage qui le joint au Vatican, où les Romains le tinrent comme aſſiegé; & *Cencius* même lui fit ſouffrir mille maux, ne lui donnant la liberté que ſous l'aſſurance qu'il lui payeroit une groſſe ſomme d'argent. Mais il eſt certain qu'une partie de cette Hiſtoire eſt arrivée l'an 1062, & l'autre l'an 1064 & 1065; comme nous le verrons dans ſon lieu.

Maimbourg ex Lambert. Schaf. Acta Nicol. Card. Arag. p. 194.

An. de N. S. 1063.

Cadalous a beaucoup de gens dans ſon parti

Il arriva un grand ſcandale à *Goſlar* en Saxe, où réſidoit ordinairement le Roi. L'Abbé de *Fulde*, dans les Aſſemblées publiques, avoit accoutumé d'être aſſis le plus proche de l'Archevêque de Mayence; mais *Hécilon* Evêque de Hildesheim prétendoit que dans ſon Dioceſe, où étoit

Scandale à Goſlar. Lamb. A. 1063.

An. de N. S. 1063.

étoit *Goſlar*, perſonne ne devoit le préceder que l'Archevêque. La querelle commença dès le jour de Noel 1062, & il y eut des coups de poings donnez entre les valets. A la Pentecôte de cette année, on tira les épées, & il y eut bien du ſang répandu. Le Roi, qui étoit préſent, ne put jamais arrêter la fureur des combattans; & on lui conſeilla même de ſe ſauver. Le lendemain, l'affaire fut examinée; l'Abbé de Fulde fut condamné; & s'il n'avoit pas donné de l'argent aux dépens de ſon Monaſtere, il auroit perdu ſon Abbaye.

Concile de Rouen. *Ex Mabill. Cod. MS. T. II. Anal. Prevot. in ſuis ad librum Eccl. Notis.*

Cette année, *Maurille* Archevêque de Rouen, voulant arrêter le cours des ſentimens de *Berenger* qui ſe répandoient dans la Normandie, aſſembla dans Rouen un Concile des Evêques de la Province, dans lequel il fit dreſſer cette Profeſſion de Foi.

Profeſſion de Foi contre le ſentiment de Berenger.

„ Nous croyons de cœur, & nous „ faiſons profeſſion de bouche, que „ le pain qu'on met ſur la Table „ du Seigneur, eſt ſeulement du „ pain avant la conſécration: mais „ que dans la conſécration, par la „ puiſſance ineffable de la Divinité, „ la nature & la ſubſtance du pain „ eſt convertie en la nature & en „ la ſubſtance de la chair, & de cette chair, (non d'aucune autre) „ qui a été conçue du S. Eſprit, & „ née de la Vierge Marie; qui ayant „ été meurtrie par les coups de „ fouet, à cauſe de nous & pour „ notre ſalut, a été couchée dans „ le ſepulcre, eſt reſſuſcitée le troiſieme jour des morts, & s'eſt aſſiſe à la droite du Pere. Que de „ même, le vin étant mêlé avec de „ l'eau dans le calice pour être conſacré, eſt véritablement & eſſentiellement changé dans ce ſang „ qui coula heureuſement du côté „ du Seigneur, percé par la lance „ du ſoldat, pour la réſurrection „ du Monde. Nous anathématiſons „ ceux qui ont un ſentiment héré„ tique, contre cette ſainte & apoſ„ tolique créance, & qui jaſent, „ par une impie témerité, ſur ces „ matieres ". *Enſuite* on fit un Arret, qu'à l'avenir, cette Profeſſion de Foi ſeroit ſignée par les Evêques, avant leur Ordination. On vouloit donc qu'on crût, que le vin étoit changé au propre ſang qui coula du côté de J. Chriſt, lorſque le ſoldat l'eut percé d'une lance, qui apparemment avoit ſeché pourtant ſur la Croix, ou ſur la terre, & ne rentra point dans les veines de notre Sauveur. Quelques-uns mettent ce Concile plutôt, comme je l'ai dit ailleurs.

An. de N. S. 1063.

Mab. T. II. Anal. p. 461.

Un Anonyme dit que *Berenger* appelloit le Pape *Leon*, *Pompifice*, c'eſt-à-dire qui ſe plaiſoit à la pompe, & *Pulpifice*; l'Egliſe Romaine, *un Concile de vanité*, & *l'Egliſe des malins*; & Rome, non le Siege Apoſtolique, mais celui de *Satan*. Le Pape *Alexandre* écrivit auſſi à *Berenger*, afin qu'il quittât ce qu'il appelloit *Héréſie*: mais ſa Lettre ne ne fit point d'impreſſion ſur *Berenger*, comme l'a rapporté l'Anonyme du P. *Chifflet*.

Bela Roi de Hongrie meurt. SALOMON fils d'André lui ſuccede. *Volat. Georg. l. VIII. Lamb. Schaf. Bonf. Dec. II. l. III.*

Bela Roi de Hongrie, qui s'étoit emparé de ce Royaume, mourut cette année. On dit qu'il fit battre de la monnoye d'argent, qu'il régla les poids & les meſures, & qu'il fit mourir tous les Hongrois qui avoient quitté la Religion Chretienne pour retourner à l'Idolatrie. *Lambert de Schafnaburg* dit dans ſa *Chronique*, que les Hongrois envoyerent une Députation à *Henri*, par laquelle ils lui firent ſavoir qu'ils vouloient être fideles à *Salomon* fils d'*André I.* Ainſi *Henri* étant entré en Hongrie avec une Armée, rétablit *Salomon* ſur le Trône de ſon pere, & lui don-

An. de N. S. 1063.

donna ſa ſœur en mariage. Elle s'appelloit *Judith*; & on a une Lettre de *Gregoire VII.* à cette Princeſſe.

Diſcours de Henri aux Hongrois. *Dec. II. l. III pag.* 232.

Bonfinius dit qu'*Henri*, en mettant ſur le Trône *Salomon*, repréſenta aux Hongrois, que c'étoit une choſe étrange, qu'ils ne puſſent vivre en paix ſous aucun Roi; qu'ils avoient quitté la Foi orthodoxe deux fois, depuis qu'ils avoient embraſſé le Chriſtianiſme. Il leur repréſenta enſuite, les deſordres qu'avoient cauſé leurs diviſions; les Prélats tuez, les Palais renverſez, le grand nombre de gens mis à mort; enfin il finit en les exhortant à craindre Dieu, à aimer J. Chriſt notre Sauveur, à obſerver les Commandemens de Dieu, à reſpecter leur Roi *Salomon*, à lui obeïr, à regarder comme ennemis ceux qui ne voudroient pas ſe ſoumettre à leur Prince.

Concile à Jacca. *Concil. T. IX. p.* 3. *apud Card. d'Aguir. Concil. Hiſp. III. p.* 229.

On tint un Concile à *Jacca* Ville d'Eſpagne, dans la partie ſeptentrionale du Royaume d'Arragon. On n'en trouve qu'un ſeul Canon, qui porte, Que les Cauſes des Clercs ſeront laiſſées à examiner au ſeul Evêque, & aux Archidiacres. Il y avoit 9 Evêques dans ce Concile. Le Préſident étoit *Auſtind* Archevêque d'Auch. *Ramir* fils de *Sanche le Grand* s'y trouva, avec ſes enfans, & les Grands du Royaume. *Paterne*, Archevêque de Sarragoſſe, y étoit auſſi.

On abroge le Rit des Goths.

Dans ce Concile, le Siege Epiſcopal fut transferé, de *Hueſca* ſur la riviere d'Iſvela, à *Jacca*; & on abrogea le Rit des *Goths*, auquel on ſubrogea le Rit Romain.

Almoës Kalife meurt. *Nowair. hiſt. Afric.*

Dans cette année, *Almoez* Kalife d'Afrique mourut, après avoir regné 59 ans. *Tamim* ſon fils lui ſucceda, qui envoya une grande Flotte en Sicile, ſous la conduite de ſes deux fils: mais cela n'empêcha pas que le vaillant *Roger* ne remportât une glorieuſe victoire ſur les Sarraſins, quoiqu'ils fuſſent en grand nombre. On dit que comme ſes ſoldats étoient étonnez de la multitude des ennemis, *Hé quoi!* leur dit-il, *ne vous ſouvient-il plus, que vous n'avez pour ennemis que les ennemis de Dieu, & que vous êtes aſſurez de ſon ſecours tout-puiſſant?*

An. de N. S. 1063.

Malat. l. 2. c. 33. *Hiſt. de Sicile & de Nap. p.* 204. *Inveg. An. di Palerm. ad a.* 1063.

Cela eſt plus croyable que ce qu'on rapporte, ſavoir, qu'il parut en l'air un Cavalier monté ſur un cheval plus blanc que la neige, portant au haut de ſa lance un drapeau, où brilloit une Croix très bien formée; que ce Cavalier vint ſe mettre à la tête des Chretiens, pour les conduire contre l'Armée des Infideles, préciſément à l'endroit où les rangs étoient les plus ſerrez. On ajoute, que les Chretiens ne douterent pas que ce ne fût S. *George*, que Dieu leur envoyoit afin de les faire vaincre. *Roger* fit rendre de grandes actions de graces à Dieu, de ſa victoire; & il envoya à *Alexandre* Pape, quatre des plus beaux chameaux qu'on eût pris, chargez des plus riches dépouilles.

Roger envoye quatre chameaux chargez de préſens, au Pape.

Le Pape, pour animer encore les victorieux, & pour les ſeconder, accorda de grandes Indulgences à tous les fideles qui ſe joindroient à eux pour faire la guerre aux Sarraſins de Sicile. Il envoya au Comte *Roger* un bel Etendard, pour gage de la protection du S. Siege. On dit que ce fut alors que ce Comte prit pour ſon Cri d'armes, ces paroles de David: *La main du Seigneur a montré ſa puiſſance, la main du Seigneur m'a élevé*; les mettant ſur ſon bouclier, dans ſes Armoiries, & à la tête de tous ſes Titres. Les victoires de *Roger* lui attirerent une ſi grande reputation, que tout s'offroit

Faſel. de Reb. Sicul. Dec. 1. *l.* 2.

Le Pape accorde des Indulgences.

Il envoye à Roger un bel étendard.

Cri d'armes de Roger.

An. de N. S. 1063.

froit à lui pour faciliter ſes conquêtes; & les *Piſans* lui envoyerent de grands ſecours.

Il prend pluſieurs Places.

Roger trouva moyen de ſubjuguer *Golifano*, *Caphaledi* & *Cephalco*. Enſuite il repaſſa dans la Pouille, pour conſulter avec ſon frere. Etant revenu en Sicile, il mit au pillage tout le riche païs de *Girgento*.

Mort de Ramir.

Ranimir, ou *Ramir*, fils du grand *Sanche*, le premir Roi d'Arragon, mourut cette année. On dit qu'il fut tué au ſiege de *Grados*, & que ce fut l'an 1067. la 31. année de ſon regne. Il avoit pour femme *Ermiſinde* fille du Comte de Bigorre, de laquelle il eut deux fils, & deux filles. Le cadet de ſes fils fut *Dom Garcias* Evêque d'Arragon de *Jacca*. Ses 2 filles furent *Sancha*, mariée à un Comte de Toulouſe; & *Thereſa*, femme de *Guillaume Bertrand* Comte de Provence. Il eut un Bâtard, nomme *Sance*, qu'il fit Seigneur de *Xavierra* & d'*Ayvar*.

Favyn Hiſt. de Nav. l. III. p. 150.

Sanche ſon fils ainé lui ſucceda. *Favyn* dit que ſous lui fut tenu un Concile National à *S. Jean de la Pegna*, ou le Roi fut préſent, & *Ramir* d'Arragon ſon oncle. On y ordonna que les Prêtres vivroient chaſtement, & que les Evêques d'Arragon ſeroient élus du corps des Moines de Clugni de l'Abbaye de S. *Jean de la Pegna*.

Favyn p. 151.

Sanche épouſa une Dame nommée *Plaiſance*, dont il eut 3 enfans, dont l'ainé fut nommé *Ramir*, & les deux autres *Garcias*, qui ſe retirerent dans la Cour de Caſtille du Roi *Alphonſe*.

Ce *Sanche* avoit 3 freres, au dernier deſquels, nommé *Raymond*, Seigneur de *Murillo* & d'autres Places, il avoit donné le gouvernement de pluſieurs Places fortes. Nous verrons l'an 1067. ce que fit ce *Raymond*.

Un Hiſtorien Arabe raconte, qu'en l'année 456. de l'Hégire, c'eſt-à-dire dans cette année 1063, ſous le regne de *Caiem* 26. Kaliſe de la race des Abbaſſides, on ſema dans Bagdad un bruit, qui ſe répandit enſuite dans toute la Province d'Iraque, que quelques Turcs étant à la chaſſe, avoient vu dans le Deſert une Tente noire, ſous laquelle il y avoit beaucoup de gens de l'un & de l'autre ſexe, qui ſe battoient les joues, & pouſſoient de grands cris, comme on fait ordinairement en Orient quand quelqu'un eſt mort. Parmi ces cris on entendoit ces paroles: *Le grand Roi des Ginnes eſt mort*; *malheur à ce païs!* Et qu'il étoit ſorti enſuite une grande troupe de femmes ſuivies de beaucoup d'autres gens, qui étoient allées à un Cimetiere voiſin, continuant toujours de ſe battre. Cette hiſtoire, ou fable, eſt aſſez ſemblable à celle que *Plutarque* raconte, que du tems de *Tibere* on entendit crier, *Le grand Pan eſt mort*. Les Arabes appelloient les Fées, *Genn*.

An. de N. S. 1063.

Mort de Tagrolipex.

Dans ce même tems mourut *Togrulbec*, nommé par les Grecs *Tagrolipex*; & ſon nom Muſulman étoit *Mahomet Aboutalib*. Il étoit fils de *Michel* fils de *Seliouc*, lequel étoit fils de *Decac*, le premier de la famille qui ſe fit Muſulman. C'eſt de ce *Seliouc* que les Turcs, qui depuis quelques années s'étoient rendus puiſſans en Orient, furent appellez *Selioudiques*. Ce *Togrulbec* conquit tout le Coraſan, & fut appellé à *Bagdad* par le 47. Kalife, nommé *Caim Biamrilla*, pour le délivrer d'un autre Turc nommé *Baſaſiri*. Il vint donc à *Bagdad*, s'en rendit le maitre, du conſentement du Kaliſe, qui épouſa ſa ſœur, & lui donna le tire & les ornemens de *Sultan*, avec le ſurnom de *Rocneddin*, c'eſt-à-dire

An. de N. S. 1063.

Colonne de la Loi. C'étoit un grand Prince, & il s'étoit rendu terrible même aux Rois.

Vita S. Rod. Sac. 6. Bened. par. 2. p. 152. & ap Pet. Dam. p. 209.

Dans cette année mourut auſſi *Rodolphe* Evêque d'Eugubio, qu'on a mis entre les Saints. Il avoit été diſciple de *Pierre de Damien*, qui loue beaucoup la docilité de cet Evêque, & ſes auſteritez. Il couchoit dans le plus grand froid, en chemiſe, ſur une planche.

A ceux-là on peut joindre la mort d'*Ainard*, Moine de la Ste. Trinité de Rouen, qui fleuriſſoit dès l'an 1046; & qui a écrit l'Hiſtoire de *Kilian* Evêque de Wurtzbourg, & de Ste. *Catherine*. On peut voir ſur ſon ſujet les Freres de *Ste. Marthe*, Gall. Chriſt. t. 4. p. 715, qui rapportent l'Epitaphe que lui fit *Durand* Abbé de Tivarn, qui joue ſur la conformité du nom d'*Ainard*, & de celui du *Nard odoriferant*.

Hic jacet Ainardus, redolens ut piſtica Nardus.

Olearius en parle dans ſa Bibliotheque des Ecrivains Eccléſiaſtiques.

An. de N. S. 1063.

L'an 1064. de N. S. Le 6. de Conſtantin Ducas. Le 9. de Henri IV. Le 5. de Philippe I. Roi de France. Le 4. d'Alexandre II. Indiction II.

Concile de Mantoue. *Concil. T. IX. p. 1179.*

ON met ordinairement dans cette année, le Concile de *Mantoue* contre *Cadalous*; mais il y a plus d'apparence qu'il fut tenu l'an 1067. Ainſi nous renvoyons à en parler alors.

Tremblement de terre à Conſtantinople.

Il n'arriva rien dans celle-ci de fort conſiderable; ſi ce n'eſt un grand tremblement de terre à *Conſtantinople*, qui fit renverſer le Temple de Ste. *Sophie*; & une Expédition de *Robert* Duc de la Pouille en Sicile.

Concile de Barcelone.

On parle auſſi d'une Aſſemblée tenue à *Barcelone*, où les Loix Gothiques dont ſe ſervoient les Catalans, furent abrogées; *Mariana* l. IX. hiſt. c. V. Le P. *Pagi* fait voir qu'il ne faut pas confondre cette Aſſemblée avec le Concile, qui, ſelon lui, ne ſe tint que l'an 1068.

Lichudes Patriarche de Conſtantinople meurt.

Lichude, Patriarche à Conſtantinople, mourut auſſi cette année, ou ſelon d'autres, l'an 1066. & *Jean Xiphilin* fut mis en ſa place. *Michel Pſellus* a compoſé un Panégyrique à la louange de ce *Lichude*, qui n'a pas encore vu le jour.

Xiphil. lui ſuccede. *Zonar. in Conſt. Duca. p. 274.*

Baronius rapporte encore, qu'au commencement de l'Automne, l'Archevêque de Mayence, & pluſieurs autres Evêques avec d'autres Seigneurs d'Allemagne, ſe mirent en chemin avec 7000 hommes, pour aller à Jeruſalem en pélerinage. Ils y allerent en effet: mais ils coururent de grands dangers, à cauſe des richeſſes qu'ils étaloient, & il n'en revint pas 2000. *Hoſman* l. II. des Annales de Bamberg, p. 77. &c. dit qu'une grande ſechereſſe & la rigueur extraordinaire de l'Hyver, qui perdit toutes les vignes, & qui mit presque au deſeſpoir les habitans des lieux qui avoient été expoſez à cette ſechereſſe & qui avoient ſenti cet hyver rigoureux, fit croire à pluſieurs que le Monde alloit finir; & que cela donna lieu à cette Expédition dans la Paleſtine. Il y a des Auteurs qui diſent, qu'il y avoit bien 24000 hommes. *Gonthier* y étoit. C'étoit le 4e. Evêque de Bamberg.

Pluſieurs vont en pelerinage. *Lamb. a. 1064. 1065.*

An. de N. S. 1064.

berg. *Hofman* dit que les Arabes en firent un cruel carnage. *Guillaume* Evêque d'Utrecht, dans le premier choc, y fut percé de mille coups, & laiſſé nud & à demi mort ſur la place. Les autres Evêques & grands Seigneurs ſe retirerent dans un Château, qui fut bien-tôt aſſiegé; & on demanda à parlementer. L'Hiſtoiren ajoute, que le Prince des Arabes, avec huit des principaux de ſa Nation ayant été introduit dans le Château, ſous prétexte de conferer avec les aſſiegez, jetta un linge ſur le cou de *Gonthier*, qu'il prenoit pour le Prince de tous les autres, en lui diſant; *Je te tiens priſonnier, & par ce moyen j'ai tous les autres en mon pouvoir; & à mon premier ordre tu ſeras pendu:*

Flebile cum ſociis pendebis ab arbore pondus.

Gonthier ayant ſu par un Interpreſe ce qu'avoit dit ce Prince des Arabes, lui donna un ſi grand coup de poing, qu'il le jetta par terre, en lui diſant: *C'eſt bien toi, malheureux, qui porteras la peine de ton impieté, toi profane & idolatre, qui as oſé mettre tes mains impures ſur un Prêtre du Seigneur.* Ceux qui étoient avec *Gonthier* firent la même choſe à ceux qui ſuivoient le Prince des Arabes. On envoya peu de tems après du ſecours aux Chrétiens aſſiegez, & ils arriverent heureuſement à Jeruſalem. C'eſt ce que dit *Hofman*. *Gonthier* repaſſant par la Pannonie, mourut en chemin.

Perſécution excitée par les Eſclavons Payens. *Helmol. in Chr. Sclav. l. 1. c. 24. Krantz. in Wand. l. 3. c. 5.*

Quelques-uns rapportent à l'année ſuivante, & même à l'an 1066, la perſécution excitée par les Eſclavons Payens. Mais l'hiſtoire d'*Adam de Breme* ch. 4. dit qu'il faut la mettre en celle-ci. Cette perſécution fut cruelle. Les Payens tuerent leur Prince *Godeſcalc*, leurs Prêtres & leurs Moines; & ils déſolerent tout l'Evêché de *Hambourg*. Les uns furent lapidez. *Jean*, Evêque Ecoſſois, eut les pieds, les mains, & la tête coupées; on jetta ſon corps dans la rue; les Payens porterent ſa tête au bout d'une pique, en ſigne de victoire, & l'immolerent à leur Dieu *Redigaſt*. La veuve du Prince *Godeſcalc*, fille du Roi de Dannemarc, fut battue toute nue. Toute la Province de *Hambourg* fut ravagée; & les Sclavons retournerent au Paganiſme pour la 3e. fois: car ils avoient été convertis par *Charlemagne*, par *Othon*, & *Gotheſcalc*.

An. de N. S. 1064.

Adam. l. IV. c. 5. Boll. 7. to. 20. p. 40.

Le païs de *Galles*, qui s'étoit revolté de l'obeïſſance qu'il devoit à *Edouard* Roi d'Angleterre, ſe remit dans ſon devoir; & *Griffin* Prince de Southwalles fut livré par ſes propres ſujets, enſuite décapité, & ſa tête fut portée au Roi. Mais l'année ſuivante, il y eut un ſoulevement plus conſiderable, qui mit toute la Northumbrie en trouble. La prudence d'*Harald* pacifia tout. Il étoit auſſi grand Politique, qu'habile Géneral d'Armée.

Larrey. p. 221. Griffin Prince de Southwalles décapité.

Trouble en Hongrie. Geyſe & Salomon font un accord. *Bonfi. Rer. Hung. Dec. II. l. III. p. 234.*

Dès que *Geyſa* & *Ladiſlas* furent que l'Empereur *Henri* avoit quitté la *Hongrie*, ils s'avancerent pour s'en ſaiſir, comme ils l'avoient déja fait dans une autre occaſion. Le Roi *Salomon* ne ſe croyant pas en ſureté, ſe ſauva dans un Château. Les Prélats & les Prêtres s'empreſſerent pour faire la paix entre eux. *Didier*, Evêque, diſtingué par ſa pieté & par ſon éloquence, avec tout le Clergé, vint vers *Geyſa*, & l'exhorta puiſſamment à ceder Royaume à *Salomon*, & à jouïr du Duché que poſſedoit ſon pere. Les exhortations de ce Prélat furent efficaces; *Geyſa* & ſon frere *Ladiſlas* ſe reconcilierent avec le Roi *Salomon*, & *Geyſa* couronna lui-même ce Prince. On en rendit publiquement graces à Dieu. Mais la nuit ſuivante, un grand in-

An. de N. S. 1064.

cendie conſuma la Baſilique de S. *Pierre*, & les édifices contigus. On ſoupçonna dabord, que cet incendie avoit été cauſé par la malignité de quelques-uns: mais on ſut bien-tôt après, que cela étoit arrivé par accident. La paix dura 13 ans entre eux.

Guillaume Duc de Normandie fonde des Monaſteres.

Guillaume Duc de Normandie fonda, cette année, un Monaſtere d'hommes à Caën, en l'honneur de S. *Etienne*; & peu de tems après, il en fonde un autre de femmes, pour la Ducheſſe ſon Epouſe, en l'honneur de la *Ste. Trinité*. L'occaſion de cette fondation fut, que le Duc *Guillaume* avoit épouſé *Mathilde* fille du Comte de Flandres, ſa parente. *Lanfranc* Abbé du Bec l'en reprit, & le Pape mit pour ce ſujet toute la Normandie en Interdit. *Lanfranc* alla à Rome, & fit ſi bien comprendre au Pape, qui étoit alors *Nicolas II.* que le Duc ne pouvoit quitter la Ducheſſe, ſoit parce qu'il l'aimoit tendrement, ſoit parce qu'il s'attireroit une guerre du Comte de Flandres; que le Pape, touché de ces raiſons, accorda Diſpenſe pour la validité de ce Mariage, à condition que le Duc & la Ducheſſe fondaſſent chacun un Monaſtere. Ce fut pour exécuter l'ordre du Pape, que le Duc fonda ces deux Monaſteres; & *Lanfranc* fut le 1. Abbé du Monaſtere de S. *Etienne*.

Lanfranc eſt le premier Abbé du Monaſtere de S. Etienne.

Halſtan, frere d'*Ingo III.* R. de Suede, ſucceda à ſon frere. C'étoit un Prince doux, bienfaiſant, plein de bonté, & qui fut aſſez heureux & aſſez habile pour faire gouter ces vertus aux Suedois.

Il arriva cette année une fâcheuſe cataſtrophe à quelques familles de Juifs qui étoient en Eſpagne. R. *Samuel Levi* étoit, dès l'an 1027, Secretaire & Miniſtre d'Etat du Roi de *Grenade*, qui l'établit le Prince de la Nation. Avec le crédit qu'il avoit, il fit beaucoup de bien aux Juifs, & il répandoit même ſes liberalitez ſur les Docteurs de l'Afrique, de l'Egypte & de Babylone. Son fils lui ſucceda; mais il n'avoit pas l'humilité de ſon pere. Cette année 1064, *Joſeph Hallevi*, qui étoit alors un ſavant homme, s'aviſa de faire le Convertiſſeur parmi les Muſulmans. Le Roi de Grenade en fut irrité, & ayant fait arrêter le Convertiſſeur, il le fit pendre; & alors 1500 familles, qui avoient joui d'une proſperité étonnante, & qui étoient dans la ſplendeur, ſouffrirent beaucoup.

Fâcheuſe Cataſtrophe à quelques familles de Juifs qui étoient en Eſpagne. *Baſnage hiſt. des Juifs l. VII. c 5. p. 1528.*

Joſeph Hallevi Convertiſſeur.

L'an 1065. de N. S. Le 7. de Conſtantin Ducas. Le 10. d'Henri IV. Le 6. de Philippe Roi de France. Le 5. d'Alexandre II. Pape. Indict. III.

Conteſtation ſur le mariage des Eccleſiaſtiques. *Baron.*

IL y avoit pluſieurs perſonnes qui ſoutenoient que les Eccléſiaſtiques pouvoient ſe marier, & qui citoient le paſſage de S. *Paul* I. Cor. VII. *qu'à cauſe de la fornication, chacun ait ſa femme; & chaque femme, ſon mari. Pierre Damien* écrivit contre eux; mais il faut avouer, qu'il diſputoit bien mal. Pour toute réponſe à ce paſſage & d'autres, il diſoit, qu'il s'enſuivoit de là, que les Vierges Religieuſes pouvoient ſe marier. Qui en doute? & il y en a une infinité qui le voudroient fort.

Ce *Pierre de Damien* écrivit deux Lettres au Pape, ſur des abus qu'il dit

Lettre de Damien ſur

An. de N. S. 1065.

dit être de ſon tems. Le 1. eſt, que l'on met la peine d'anathème, preſque dans toutes les Décrétales; ce qui met, dit-il, le ſalut des hommes en grand danger, parce que ſouvent des perſonnes ſe trouvent excommuniées, ſans le ſavoir, pour des choſes de petite importance; les fautes les plus legeres étant punies comme les plus grandes. On punit, dit-il, les gens plus rigoureuſement pour avoir violé une Loi humaine, que Dieu ne punit pour l'infraction de ſes Commandemens. Il dit, que *Gregoire* & les autres Papes n'ont point eu cette coutume, & que l'on ne trouve preſque point qu'ils ayent prononcé d'anathème dans leurs Décrétales, que quand il s'eſt agi de matieres de Foi. Il conjure donc le Pape d'abolir cet uſage, & de faire ôter à l'avenir cette clauſe des Décrétales, en y mettant plutôt quelque autre peine.

les anathèmes qu'on met dans les Décrétales.

Sur l'Impunité des Evêques.

Le 2. abus qu'il traite dans ſa premiere Lettre, eſt de croire qu'il n'eſt jamais permis d'accuſer les Evêques à un Tribunal ſuperieur; & qu'il faloit empêcher les Clercs & les Laïques de reprendre les vices de leurs Prélats. C'eſt, dit-il, une choſe fort déraiſonnable, & contraire à la Diſcipline de l'Egliſe. Quelle eſt, dit-il, cette arrogance & ce faſte, qu'un Evêque puiſſe vivre bien ou mal à ſa fantaiſie, & qu'il ne puiſſe ſouffrir que ſes inferieurs lui reprochent ſes excès, vû principalement qu'ils ne s'adreſſent pas aux Tribunaux ſeculiers, où ces maux pourroient tourner en dériſion, mais aux Tribunaux Eccléſiaſtiques, où on y remedie avec la gravité Epiſcopale. S. *Pierre* ne trouva point mauvais qu'on lui demandât pourquoi il étoit entré chez *Corneille*, & il ſouffrit la reprimande de S. *Paul*. Et il conclud, que rien n'eſt plus utile, ſoit pour abaiſſer l'orgueil des Evêques, ſoit pour entretenir la paix, ſoit pour empêcher la Tyrannie, que de permettre aux inferieurs d'avoir recours à une autorité ſuperieure & aux Synodes, pour y porter leurs plaintes contre leurs Evêques.

An. de N. S. 1065.

Il combat dans la ſeconde Lettre, une erreur qui s'établiſſoit de ſon tems; ſavoir, que ce n'étoit pas une Simonie, d'acheter un Evêché d'un Roi, ou de quelque autre Prince, pourvu qu'on ne donnât rien pour la conſécration. Deux Chapelains du Duc *Godefroy* Marquis de Toſcane, lui avoient ſoutenu cette doctrine; & on dit qu'ils l'avoient enſeignée à Florence. La raiſon qu'ils alleguoient, étoit, qu'en ne donnant rien pour la conſécration, on n'achetoit point le Sacerdoce & le Spirituel, ſavoir, *l'Ordination*, qui donne le S. Eſprit; mais ſeulement le Temporel, & la poſſeſſion des biens & des revenus de l'Evêché; comme ſi le Spirituel & le Temporel n'étoient pas unis dans cette occaſion; & comme ſi le droit de jouïr du Temporel, ne dépendoit pas de la grace de l'Ordination qui lui eſt attachée. Le Cardinal fait voir que c'eſt une illuſion, parce qu'un homme ne pouvant pas être diviſé en deux perſonnes differentes, dont l'une jouïſſe des biens temporels, l'autre faſſe les fonctions ſpirituelles; quand il achete les biens temporels, dont il ne peut jouïr qu'il ne ſoit élevé à l'Etat Eccléſiaſtique, & qu'il n'en faſſe les fonctions, il eſt vrai de dire, qu'il achete la Dignité Eccléſiaſtique, & le Sacrement: ce qu'il prouve parce que le Prince, en donnant l'Inveſtiture d'un Evêché, ne donne pas un ſimple Bâton, mais le Bâton Paſtoral, & le titre du Sacerdoce.

Si c'eſt une Simonie d'acheter un Evêché d'un Roi, ou de quelque Prince. *Maimb. Décad. de l'Emp. p.* 212.

On a accuſé *Antonin* Evêque d'Ephéſe, d'avoir introduit dans le Dioceſe d'Aſie cette coutume d'exiger de l'argent des Prêtres que l'on ordon-

Pallad. Antonin. Antonin Evêque

An. de N. S. 1065.

donnoit, à proportion de ce qu'ils tiroient des Egliſes auxquelles ils étoient attachez; & il diſoit pour ſa défenſe, que ce n'étoit pas pour l'Ordination, mais pour le Temporel, qu'il exigeoit cet argent. Cette opinion a été condamnée par *Gregoire le Grand* & par les *Conciles*.

d'Epheſe accuſé d'avoir introduit la coutume d'exiger de l'argent des Prêtres. *Greg. M. l. 7. ep. 110. Abb. Flori. l. 8. de Concil. c. 13.*

Il y eut une autre diſpute ſur les Degrez de conſanguinité. Il ſe tint deux Conciles à Rome, où le Pape *Alexandre* condamna ceux qui ſoutenoient que les Degrez de conſanguinité ne devoient être étendus que juſqu'aux Couſins-germains, ce que l'on appelloit l'Héréſie des *Nicolaïtes*; ceux qui diſoient, que le mariage étoit permis au 4. Degré de conſanguinité, & qu'on nommoit *Inceſtueux*; & ceux qui avoient avancé que l'on pouvoit, ſans Simonie, donner de l'argent aux Princes pour l'Inveſtiture des biens Eccléſiaſtiques.

Degrez de conſanguinité. *Concil. T. IX. p. 1181. 1182.*

Pierre Damien récite ce qui avoit donné lieu à cette diſpute, ſavoir, qu'étant à Ravenne, il l'avoit trouvé troublée par une erreur, qu'il appelle dangereuſe; c'eſt qu'il y avoit, dit-il, une grande diſpute ſur les Degrez de parenté, & que les Savans de la Ville étant aſſemblez, avoient répondu aux Florentins qui les conſultoient, que la ſeptieme génération marquée par les Canons, devoit s'entendre ainſi; qu'après avoir compté quatre Degrez d'un côté & trois d'un autre, on pouvoit contracter un mariage légitime. Ils alleguoient cette Loi de *Juſtinien*, qu'on ne peut épouſer la petite-fille de ſon frere ou de ſa ſœur, quoiqu'elle ſoit au quatrieme Degré; & raiſonnoient ainſi. Si la petite-fille de mon frere eſt à mon égard au 4e. degré, mon fils eſt pour elle au cinquieme, mon petit-fils au ſixieme, & mon arriere-petit-fils au ſeptieme.

Alex. II. Ep. ad Epiſcop. & Jud. XXXVIII. Gratian. Cauſ. XXXV. Quæſt. IV. cap. ad Sedem Apoſtolicam.

Juſt. l. 1. tit. 10. de nupt. §. 3.

Pour répondre à cela, *Damien* ayant poſé ce principe, que l'on appelle parens ceux que les Loix ſéculieres reconnoiſſent pour tels, & admettent aux ſucceſſions; & ayant allegué à ce ſujet une fauſſe Décrétale du Pape *Calliſte*; conclud, que puiſque l'on admet à la ſucceſſion ceux qui ſont au ſeptieme degré, on ne doit pas leur permettre de ſe marier enſemble. Il allegue l'Arbre généalogique, que l'on inſeroit dans les Canons, & où l'on mettoit ſix Degrez de chaque côté; ce qui ſeroit inutile, ſi, pour faire ſept Degrez, il ſuffiſoit d'en compter quatre d'un côté, & de l'autre trois. Enſuite il ſoutient, que la maniere de compter les Degrez de parenté ſelon les Loix civiles, eſt differente de celle des Canons, qui mettent en même Degré tous ceux qui ſont également diſtans de la ſouche commune, en quelque nombre qu'ils ſoient; au-lieu que les Loix comptent autant de Degrez qu'il y a de perſonnes nées, remontant toujours à la ſouche commune.

An. de N. S. 1065.

Opuſ. XII. c. 29.

Les deux Conciles du Pape *Alexandre* eurent peu d'effet; & *Pierre de Damien* fait des clameurs ſur ce ſujet, comme ſi de ſe marier avec ſes couſins-germains étoit un crime horrible, & une conjonction abominable.

Concile d'Elne. *Steph. Baluz. ad l. IV. de Conc. Imp. & Sacerd. c. 14. p. 250.*

Il y eut auſſi une Aſſemblée d'Evêques & de Comtes, tenue dans le *Rouſſillon*, à *Elne*, où étoit autrefois le Siege Epiſcopal de *Perpignan*, dans lequel il ſe fit divers Règlemens pour la conſervation des biens des Egliſes, & ſur ce qu'on appelle *la Trève de Dieu*.

Opuſ. XIII. c. 29. Concil. T. IX. p. 1184. 1186.

On parle auſſi d'un Concile d'*Autun*, où *Robert* Duc de Bourgogne fut reconcilié avec l'Evêque *Aganon*.

Card. d'Aguir. Concil. Hiſp. T. III. p. 233.

L'Empereur *Conſtantin Ducas* eut de redoutables ennemis ſur les bras, dont il fut délivré miraculeuſement.

Concil. T. 1183. Concile d'Autun.

Cet Empereur, ne penſant qu'à amaſ-

An. de N. S. 1065.

amaſſer des richeſſes, ne prenoit aucun ſoin de fortifier les Places & les frontieres. Cela donna lieu aux Turcs de gagner tout le païs, juſques au rivage de Conſtantinople. D'un autre côté, les *Uziens*, qui étoient Scythes, ayant traverſé le Danube, défirent & taillerent en pieces les ſoldats qui gardoient les paſſages, ſavoir les Bulgares & les Romains, & emmenerent leurs Chefs priſonniers, *Baſile* & *Nicephore*. Ils étoient en ſi grand nombre, qu'on dit que leur Armée étoit compoſée de 600000 combattans. Une partie ſe répandit dans la *Macedoine* & dans la *Grece*, où elle ravagea tout ce qu'elle rencontra; & cette Nation auroit inondé tout l'Empire Chretien, ſi la peſte n'en eût fait mourir une partie.

Les Turcs & les Uziens font de grandes irruptions. *Zon. l. 18. n. 9. p. 273. Curop. p. 815. Coëffet. p. 345.*

L'Empereur ſe vit bien embaraſſé à ſe défendre contre cette belliqueuſe Nation; & n'ayant pas de forces ſuffiſantes pour lui oppoſer, il tâcha de faire quelque accommodement, & il envoya des Ambaſſadeurs avec de riches préſens, qui diſſiperent pour quelque tems l'orage.

L'Empereur Conſtantin Ducas tâche d'éloigner par les préſens, les Turcs & les Uziens.

Cette maniere d'agir, qui ſentoit une ame baſſe, abattit le courage de ſes ſujets, & donna à ſes ennemis lieu de tout entreprendre, ſachant qu'ils en tireroient de l'argent. *Conſtantin* donc voulut faire voir quelque courage. Il ſortit de Conſtantinople; mais avec ſi peu de ſoldats, qu'on ſe moquoit ouvertement de lui, de ce qu'avec une poignée de ſoldats, il entreprenoit de ſe défendre contre une nombreuſe Armée. Cependant, on fut agréablement ſurpris lors qu'on vint dire que les ennemis avoient preſque tous péri par la peſte & par la famine, & que les autres avoient été défaits par les *Bulgares* & par les *Patſinaciens*; de ſorte qu'on regarda cela comme une œuvre de Dieu, qui avoit été appaiſé par un Jeûne qu'on avoit célebré, & où l'Empereur témoigna beaucoup de contrition.

Ses ennemis périſſent par la peſte & la famine.

An. de N. S. 1065.

Dans cette année, *Ferdinand* ou *Fernand I.* Roi de Caſtille, mourut. C'étoit un grand Prince. Il avoit pouſſé ſes conquêtes juſques au milieu du *Portugal*; il avoit enlevé aux Maures la Ville de *Conimbre*, & *Viſeo*; & avoit établi la riviere de *Montego* pour ſervir de borne aux deux Etats, ayant preſque pris toute l'*Eſtramadoure*. Il avoit rendu tributaires les plus puiſſans Rois des Sarraſins, & pluſieurs autres petis Rois. Il laiſſa 3 fils, & 2 filles. Il donna à *Sanche* ſon ainé, le Royaume de *Caſtille*; à *Alphonſe*, le Royaume de *Leon*, & quelques Villes de *Gallice*; & à *Garcias*, le reſte de la *Gallice*, & pluſieurs Villes du Portugal, qu'il avoit enlevées aux Maures. Il donna à ſes deux filles, *Urraca* & *Elvire*, à chacune une Ville. Il s'appelloit *Empereur* dans ſes Patentes; & *Sanche* ſon Epouſe y eſt auſſi nommée *Imperatrice*.

Fernand I. Roi de Caſtille meurt. *Lucas Tudenſ. Acta S. S. Bolland. ad diem IV. Mens. Apr.*

Edouard Roi d'Angleterre ſe voyant fort âgé, penſa à celui qui devoit lui ſucceder, & jetta les yeux ſur *Guillaume* Duc de Normandie, fils naturel du Duc *Robert*, en conſideration du bon accueil qu'il avoit reçu de ſon pere & de lui, lorſqu'il fut chaſſé de ſon Royaume, & de ce qu'il étoit ſon proche parent. Il fit tenir une Aſſemblée à Londres, compoſée des Grands du Royaume, où il leur dit adieu, après avoir fait lire les Lettres qu'il avoit autrefois reçues du Pape *Nicolas*, qu'on trouve dans le IX. Tome des Conciles.

Edouard inſtitue l'héritier de ſa Couronne, Guillaume D. de Normandie. *Ingul. Hiſt. Monaſter. Croyl.*

Gabriel du Moulin, dans ſon Hiſtoire de la Normandie, dit qu'*Edouard* fit ſavoir ſa réſolution à *Guillaume* le Bâtard, par *Robert* Archevêque de Cantorberi; enſuite par *Harald* Grand-Senéchal d'Angleterre: que ce dernier fut retenu priſon-

Gab. du Moul. l. VII. p. 164.

An. de N. S. 1065.

nier par le Comte de Ponthieu : mais qu'il fut liberé, à la priere du *Duc*; qu'étant venu en Normandie, il jura ſur les Reliques de garder la Couronne d'Angleterre au Duc *Guillaume* : mais qu'étant de retour vers le Roi *Edonard*, il lui dit que le Duc lui ayant promis ſa fille *Adele* en mariage, lui avoit cedé tout le Droit qu'il pouvoit avoir ſur le Royaume : qu'*Edouard* fut fort étonné d'entendre parler ainſi *Harald*, & qu'il fit ſemblant de croire ce qu'il lui diſoit.

J'ai dit dans l'année précedente, qu'au commencement de l'Automne une grande troupe de Pélerins étoit partie d'Allemagne pour aller à Jeruſalem. Ayant paſſé la Lycie, ils furent attaquez le 25 de Mars de cette année par des Arabes, qui, avertis de leur venue, s'étoient aſſemblez de toutes parts pour les piller. Les Pélerins ſe défendirent d'abord avec beaucoup de courage ; mais ils furent renverſez, chargez de bleſſures, & dépouillez de tout ce qu'ils avoient. Voyant qu'ils ne pouvoient plus réſiſter, ils demanderent à capituler. *Lamb. an. 1065.* Le Chef des Arabes s'avança avec 17 des principaux, & entra dans l'enclos qui ſervoit de Camp aux Chretiens. Etant monté à la chambre où étoient enfermez l'Archevêque de Mayence & l'Evêque de *Bamberg*, l'Evêque le pria de prendre tout, & de les laiſſer aller. „ Ce n'eſt pas „ à vous, lui dit le Barbare, à nous „ faire la loi ; & après vous avoir „ dépouillé, nous prétendons man„ ger votre chair, & boire vo„ tre ſang ". Et ayant dénoué ſon Turban, il le mit autour du cou de l'Evêque. L'Evêque, jeune & vigoureux, ne put ſouffrir cette indignité, & jetta d'un grand coup de poing le Barbare ſur le carreau. Alors le combat recommença ; mais les Chretiens furent ſecourus par le Gouverneur de *Ramla*, qui, quoiqu' Infidele, leur donna une eſcorte pour aller à Jeruſalem, où ils furent très bien reçus par le Patriarche *Sophrone*, qui les conduiſit en proceſſion à l'Egliſe du S. Sepulcre. Enſuite, s'étant embarquez ſur une Flote de vaiſſeaux *Genois*, ils aborderent à Brindes, s'arrêterent quelque tems à Rome, puis retournerent chez eux.

An. de N. S. 1065.

Inguif. P. 904.

L'an 1066. *de N. S. Le* 8. *de Conſtantin Ducas. Le* 11. *de Henri IV. Le* 7. *de Philippe I. Roi de France. Le* 6. *d'Alexandre II. Pape. Indiction III.*

Mort d'Edouard R. d'Angleterre. *Hiſt. des revolut. d'Angl. p. 59. &c. Hoveden. Ethelred. Abb. Rieuall.*

Edouard Roi d'Angleterre ne vécut pas longtems, après l'Aſſemblée qu'il tint à Londres. Il mourut cette année, après avoir regné 23 ans, 6 mois, & 27 jours M. l'Abbé *Fleuri* dit que ce Roi étoit perſuadé que ſa mort approchoit, ſuivant la revélation que lui avoient rapportée deux Pélerins, de la part de S. *Jean* l'Evangéliſte, auquel il avoit une ſinguliere dévotion. Il étoit l'amour de ſon peuple ; & les Hiſtoriens ne peuvent ſe laſſer de louer ſon humilité, ſa ſenſibilité pour les malheureux, ſa charité envers les pauvres, ſon application à toutes les fonctions d'un Monarque, & ſa chaſteté ; car on dit qu'il vécut avec *Edithe* en perpétuelle continence. C'eſt le même Roi qu'*Alexandre III.* canoniſa l'an 1161. Mais on ne comprend pas pourquoi il l'appella *in vita Sancti R.*

Con-

An. de N. S. 1066.

Confeſſeur. Un peu avant ſa mort, il ſe tint un Concile à *Weſtminſter*; c'eſt le 1. qui a été célebré par *Stigand* Archevêque de Cantorberi, & *Eldrid*, ou *Aldred*, ou *Alfred* Archevêque d'*Yorck*. Il fit faire ſolennellement la dédicace de l'Egliſe qu'il avoit fait bâtir, & ce fut le jour des Innocens.

Spelm. Concil. Brit. T. I. p. 618. 619. *Concil. T. IX. p.* 1168.

Contes qu'on fait ſur ſon ſujet.

On dit qu'un peu avant que de mourir, deux Religieux qu'il avoit connus en Normandie, & qui étoient morts, lui apparurent; & qu'après lui avoir repréſenté que tout étoit corrompu, ils lui dénoncerent que la colere du Ciel alloit ſe déployer ſur ſon Royaume, & qu'il alloit être donné à une Nation étrangere. La mémoire de ce Prince eſt encore en bénédiction. Ses Loix ont été ſacrées aux Anglois; & on reſpectoit ſa Couronne. Il avoit toujours dans ſa bouche ces mots: *Que les Rois, qui étoient au-deſſus des injures, n'en devoient faire à perſonne.*

Son Eloge.

Ce qu'il avoit toujours dans la bouche.

Le ſavant M. *Wilkins*, Chanoine de Cantorberi, qui nous a donné le *Thargum des Chroniques*, & un Nouveau Teſtament *Coptique*, a publié auſſi les Loix Anglo-Saxonnes à Londres l'an 1721. Entre ces Loix, il y en a de cet *Edouard*. La XVII. eſt du devoir de Rois; où on lit:

„ 1. Que le Droit & la Juſtice doivent plus regner dans le Royaume, que la mauvaiſe volonté; que la Loi eſt toujours ce qui fait le Droit, mais que la violence & la force de la volonté ne fait pas le Droit.

„ 2. Que le Roi doit avoir 3 Eſclaves, la Luxure, l'Avarice, la Cupidité; & que ces 3 paſſions étant ſoumiſes, il regnera bien & ſera illuſtre.

Dans cet *Edouard* finit la Race des Rois Anglois, 620 ans après la premiere entrée de la Nation en la Grande-Bretagne, qui fut l'an 446. L'Egliſe Romaine honore ſa mémoire le 5. de Janvier, ſous le nom de S. *Edouard le Confeſſeur*, pour le diſtinguer du *Martyr*.

An. de N. S. 1066.

C'eſt de cet *Edouard*, qu'on prétend que les Rois d'Angleterre ont hérité le privilege de guérir des *Ecrouelles* tous ceux qu'ils touchent, & qui ſont affligez de ce mal. Les Rois de *France* croyent auſſi avoir ce privilege. Le P. *Pagi* blâme les Medecins & les Théologiens qui ſe moquent de qu'on dit ſur ce ſujet, & ne doute pas du fait. Il lui a été permis de le croire, & les autres en peuvent douter. *Guillaume III.* en doutoit beaucoup; car il a aboli la cérémonie qui étoit ſur ce ſujet en uſage en Angleterre.

Si les Rois d'Angleterre ont le pouvoir de guérir des Ecrouelles.

Petr. Bleſens. ep. 150. *Malmesb. l.* 2. *de Reg. c.* 13. *Polyd. Virgil. l.* 8.

Edouard étant mort ſans enfans, & ayant laiſſé ſon Royaume, à ce qu'on dit, par Teſtament à *Guillaume* Duc de Normandie; la Couronne d'Angleterre fut expoſée à trois Prétendans.

Trois Prétendans à la Couronne d'Angleterre.

Le premier, qui en fut exclus, fut *Edgard Ethelin*, qu'on avoit depuis peu ramené de *Hongrie*. Il étoit petit-fils du Roi *Edmond*, & il ſembloit que c'étoit le premier qui devoit ſucceder: mais ſa jeuneſſe fut un prétexte plauſible de l'éloigner du gouvernement d'un Etat, dont les agitations fréquentes demandoient l'expérience la plus conſommée.

Edgard exclus.

Toute la conteſtation demeura entre *Haralde* fils du Comte *Godwin*, & *Guillaume* Duc de Normandie, qui avoit été appellé à la Couronne par le Teſtament d'*Edouard*. Tous deux la méritoient par leurs belles qualitez. Voici comme on nous les dépeint. „ *Haralde*, dit-on, étoit „ un Seigneur bien-fait, d'un abord „ agréable & majeſtueux; vigoureux, brave, montant bien à cheval, & fort adroit à toutes ſortes „ d'exercices. *Guillaume* étoit de „ ce temperament & de ce caractere

An. de N. S. 1066.

„ tere d'eſprit, dont on nous dé-
„ peint les Héros. Il étoit d'une
„ grande taille, gros, & fourni à
„ proportion. Il avoit une péne-
„ tration à laquelle rien n'échapoit.
„ Il étoit robuſte, laborieux, en-
„ durci à toutes ſortes de fatigues,
„ à l'épreuve du chaud & du froid,
„ ſe paſſant aiſément de dormir &
„ de manger. Il avoit naturelle-
„ ment l'ame grande, & capable
„ des plus vaſtes deſſeins. Il aimoit
„ la guerre, & la ſavoit bien; & y
„ étoit toujours heureux. Il étoit
„ liberal, moderé, religieux, &
„ de bonnes mœurs. Il étoit natu-
„ rellement doux; mais il devenoit
„ ſévere juſques à la dureté, contre
„ ceux qui en abuſoient; & quand
„ on l'avoit une fois irrité, on ne
„ l'appaiſoit pas aiſément.

HARALDE fait Roi.

Haralde étant ſur les lieux, & fort aimé du Peuple Anglois, n'eut pas de peine à ſe faire déclarer Roi; ce qui arriva le 6. de Janvier.

Du Moulin Hiſt. de Norm. l. VII. p. 171.

Guillaume, qui ſe ſouvenoit qu'*Haralde* étant venu autrefois à Rouen, lui avoit fait eſperer de favoriſer ſes prétentions ſur la Couronne d'Angleterre, n'eut pas plutôt appris qu'il s'étoit fait Roi, qu'il lui envoya des Ambaſſadeurs, pour lui repréſenter qu'il manquoit à ſa parole, & pour le prier de la tenir. *Haralde* répondit, qu'étant particulier, & comme priſonnier en Normandi, il avoit promis à *Guillaume* je ne ſai quoi, ſur la ſucceſſion du Royaume; mais qu'étant en ſa liberté, il n'étoit pas obligé de tenir ce qu'il avoit promis.

Guillaume fait des propoſitions, qu'on rejette.

Le Duc parut plus moderé qu'on ne l'avoit cru. Il fit des propoſition d'accommodement, conſentant qu'*Haralde* demeurât Roi d'Angleterre, pourvu qu'il épousât ſa fille, & qu'il lui rendit hommage de ſon Royaume. Cette moderation rendit fier *Haralde*, qui répondit aux Envoyez du Duc, qu'il ne feroit ni l'un ni l'autre; & en même tems il leva des troupes pour garder les côtes, & fit équiper une puiſſante Flotte pour aller au-devant du Duc, s'il venoit l'attaquer.

An de N. S. 1066.

Le Duc n'étoit pas encore en état d'aller faire la guerre en Angleterre; mais en attendant, il ſuſcita *Thoſton* frere d'*Haralde*, qui le haiſſoit depuis longtems, pour commencer de lui faire la guerre. D'autres diſent, que *Thoſton* alla de Flandres en Normandie, pour offrir ſon ſecours au Duc. *Guillaume* & *Thoſton* avoient épouſé les deux ſœurs, filles de *Baudouin* Comte de Flandres, auprès duquel *Thoſton* s'étoit retiré. Le beau-pere & les deux gendres conſpirerent enſemble pour détruire *Haralde*. Ainſi on vit paroitre bien-tôt une puiſſante Flotte commandée par *Thoſton*, qui prenoit la route d'Angleterre. Il fit une deſcente, malgré les troupes qui voulurent s'y oppoſer, & ravagea les côtes de *Kent*; mais étant ſur ſa Flotte pour combattre celle du Roi *Haralde*, il fut battu & obligé de ſe retirer en *Ecoſſe*, après une perte conſiderable de ſes vaiſſeaux. Il ne s'étonna pas de ces mauvais commencemens; & n'ayant pu obtenir du ſecours du Roi d'*Ecoſſe*, il paſſa en *Norvege*, qui étoit alors gouvernée par un Roi belliqueux. Ce Roi Norvegien ſe laiſſa perſuader à donner du ſecours à *Thoſton*; & non-ſeulement il lui donna 50 navires, mais il ſe mit à la tête de cette redoutable Armée, & alla porter la conſternation dans la Province de *Northumberland*, où il entra par la riviere de *Tyne*, & enſuite dans la Province d'*Yorck*; & les Comtes, qui voulurent s'oppoſer à ce torrent, furent battus dès le premier choc.

Suſcite Thoſton frere d'Haralde.

Qui ravage les côtes de de Kent. Eſt battu.

Secouru par un Roi de Norvege.

Les Norvegiens s'emparent d'Yorck.

Les *Norvegiens* s'emparerent d'*Yorck*, ſans trouver de la réſiſtance. Mais lorsqu'ils voulurent pouſſer

An. de N. S. 1066.

ſer leurs conquêtes plus loin, le Roi d'*Angleterre* ſe préſenta inopinément devant eux, avec une Armée compoſée de gens réſolus à vendre cherement leur liberté, s'ils ne pouvoient la défendre ; & les braves Anglois firent ſi bien, qu'ayant laiſſé ſur la place, avec le Roi de Norvege & le malheureux *Thoſton*, plus de la moitié de leur Armée, ils pourſuivirent l'autre moitié juſques dans leurs vaiſſeaux, deſquels ils ſe rendirent maitres. Ils y prirent *Olave* fils du Norvegien : mais ils lui donnerent la liberté ; & après l'avoir fait jurer qu'il n'attenteroit plus rien ſur l'Angleterre, ils lui permirent de s'en retourner dans leur païs, avec 20 petits bâtimens.

Haralde les défait.

Pendant qu'*Haralde* triomphoit ainſi de ſes premiers ennemis, le Duc de Normandie ſe préparoit à l'attaquer. Il avoit levé des troupes; ſes Etats, ſes amis, ſes voiſins lui en avoient fourni. *Philippe I.* Roi de France étoit le ſeul qui lui en avoit refuſé, quoiqu'il lui eût offert de lui faire hommage du Royaume qu'il alloit conquérir. Mais pluſieurs Seigneurs François joignirent leurs forces aux ſiennes. *Alexandre II.* Pape favoriſoit même ſon deſſein, & il lui avoit envoyé un Anneau d'or, une Baniere bénite, & une Bulle d'Inveſtiture. En quoi, dit le P. d'*Orleans*, il fit plus qu'on ne lui demandoit; & plus qu'il *ne devoit*, comme le dit Mr. *de Larrey*. Mais avant que *Guillaume* paſſat la mer, il apprit la mort de *Conan* Duc de Bretagne. On diſoit qu'il l'avoit fait empoiſonner, parce qu'il revendiquoit la Duché de Normandie, comme lui appartenant, à cauſe de ſa mere, fille du Duc *Robert*. *Hoël*, qui avoit épouſé ſa ſœur, lui ſucceda.

Le Duc de Normandie ſe prépare à faire la guerre.

Conan Duc de Bretagne meurt.

Hoël lui ſuccede.

Guillaume deſcend en

Haralde, fier de ſes premiers ſuccès, ne prenoit plus de précaution, & il vivoit dans une grande ſécurité; lorſqu'il apprit que le Duc partoit de S. *Valeri* avec 900 voiles, pour aller débarquer à *Pevenſey*, Port dans le Comté de *Suſſex*. Il y arriva avant qu'on eût eu le tems de ſe mettre en défenſe pour lui diſputer le débarquement; & pour montrer à ſon Armée, qu'il faloit ou périr, ou vaincre, il y a des Hiſtoriens qui diſent qu'il fit mettre le feu à ſes vaiſſeaux. Ayant fait un faux-pas en ſortant de ſon navire, & étant tombé ſur ſes deux mains; pour empêcher que les eſprits foibles ne tiraſſent de cette chûte un mauvais augure pour le ſuccès de ſon entrepriſe, il s'écria, avec une préſence d'eſprit qui réjouit & ſurprit tout le monde : *Je prens poſſeſſion de l'Angleterre ; elle eſt à moi, je la ſaiſis des deux mains.* On dit la même choſe d'*Alexandre* & de *Jules Céſar*. Enſuite il publia un Manifeſte, pour expoſer ſes droits ſur la Couronne d'Angleterre, proteſtant, qu'il n'étoit venu que pour poſſeder un bien qui lui appartenoit, & qu'un Uſurpateur lui avoit ravi.

An. de N. S. 1066.

Angleterre. *Revol. d'Angl. du P. d'Orleans. Mezerai.*

Du Moulin l. VII. Hiſt. de Norm. p. 177.

En ſortant du navire il tombe ſur ſes deux mains : ce qu'il dit.

Publie un Manifeſte.

Il envoya même un Ambaſſadeur à *Haralde*, pour lui demander ce qu'il lui avoit ôté, ou pour l'inviter du moins à vuider leur different par un combat particulier. *Haralde* s'étant emporté à l'ouïe de cette propoſition, & ayant penſé violer le Droit des Gens en maltraitant l'Ambaſſadeur, le Duc ſe mit à la tête de ſon Armée, & réſolut de marcher où il apprit qu'étoit le Roi.

Envoye un Ambaſſadeur à Haralde.

Haralde répond inſolemment.

Haralde fut bien-tôt prêt; & quoique ſon frere *Gith* lui conſeillat de ne riſquer pas toute ſa fortune dans la déciſion d'un combat, ou de ne s'y trouver pas, parce qu'il y auroit tout à craindre ſous un Chef qui manquoit à ſa parole; il voulut pourtant donner bataille un jour qu'il crut lui être favorable, qui étoit

An. de N. S. 1066.

celui de ſa naiſſance, ſavoir le 4. d'Octobre.

Haralde tué: Guillaume victorieux.

Guillaume fut très aiſe de combattre; & les uns & les autres ayant diſpoſé & haranguè leurs troupes, on commença la plus ſanglante bataille qu'on vit jamais. Mais enfin, *Guillaume* fut victorieux; les Anglois ayant donné malheureuſement dans une embuſcade en pourſuivant les troupes de *Guillaume*, qui avoient fait ſemblant de fuir. *Haralde* fut tué, les armes à la main, & *Gith* ſon frere auprès de lui; ſix-mille Anglois périrent avec eux: d'autres diſent 67000, d'autres 47000; & ce qui échapa aux vainqueurs, prit la fuite, avec les Comtes *Edouïn* & *Morcard*, qui porterent à Londres la nouvelle de ce fâcheux évenement. Le Duc coucha ſur le champ de bataille, après avoir ſolemnellement rendu graces à Dieu de ſa victoire; & on dit même, que pendant la nuit il entendit en ſonge une voix, qui lui dit: *Guillaume, tu as vaincu; tu regneras, toi & tes enfans.* Après quoi il mena ſes troupes victorieuſes à Londres, où les Anglois tinrent conſeil ſur ce qu'ils devoient faire; les uns propoſant ce même *Edgar*, que ſa jeuneſſe avoit fait rejetter; les autres cabalant pour les Comtes *Edouin* & *Morcard:* mais tout s'accorda, quand on ſut que le *Duc* s'approchoit, & *Edgar*, même les deux Comtes, & pluſieurs Prélats allerent au-devant de lui juſqu'à *Berkamſted*, & le reconnurent pour leur Roi. *Londres* le ſalua en cette qualité, avec de grandes acclamations; & la cérémonie de ſon Couronnement ſe fit à la fête de Noel, par *Alfrede* Archevêque d'Yorck, *Stigand* Archevêque de Cantorberi ayant été excommunié par le Pape; d'autres diſent que ce Prélat ne voulut pas le ſacrer. On dit que ce nouveau Roi envoya auſſi au Pape l'Etendard royal, que les Normans avoient pris aux Anglois. Ainſi, au-lieu qu'il avoit fallu pluſieurs ſiecles aux Romains, aux Saxons, & aux Danois, pour conquérir l'Angleterre; une ſeule journée l'acquit à *Guillaume*; & le jour de *Noël*, qui avoit été le jour du Sacre du Roi, devint le premier jour de l'année aux Hiſtoriens.

An. de N. S. 1066.

Il entend une voix la nuit.

Hiſt. de Norm. de Du Moulin. l. VII. p. 192.

Baron. Marian. Scot. Ordéric.

Il eſt couronné Roi.

On trouve dans *Gautier Hemingfort*, Chanoine de l'Abbaye de Gisburn, qui a écrit l'Hiſtoire d'Angleterre depuis *Guillaume le Conquérant* juſqu'à *Edouard III.* que cet Archevêque d'Yorck, qu'il appelle *Atold*, qui avoit couronné *Guillaume*, avoit un grand empire ſur le cœur de ce Prince; & qu'un jour *Guillaume* lui ayant refuſé quelque choſe, l'Archevêque lui tourna les épaules en s'en allant, & lui donna des malédictions; & que *Guillaume* effrayé ſe jetta à ſes pieds, lui demanda pardon, & promit de le ſatisfaire; mais que le ſuperbe Prélat, au-lieu de le relever, dit aux Lords qui lui conſeilloient de le faire, *Laiſſez le proſterner aux pieds de Pierre.*

Bib. Univ. de M. le Clerc. T. XI.

Le Duc Godefroy délivre le Pape des Normans.

Leo Oſti. l. 3. c. 23. Baronius, Acta Card. Arr.

Le Duc *Godefroy* Marquis de Toſcane délivra, dans ce tems, le Pape des Normans; qui, au préjudice du Traité qu'ils avoient fait avec le défunt Pape, s'étoient emparez de pluſieurs Places de l'Etat Eccléſiaſtique. Il les pouſſa juſques auprès d'*Aquin*, où il les contraignit de demander la paix, qu'ils obtinrent en rendant tout ce qu'ils avoient uſurpé ſur l'Egliſe. Après quoi ce grand Duc, tout couvert de gloire, étant allé faire un voyage en Lorraine, mourut l'an 1070. la veille de Noel, & fut inhumé dans l'Egliſe Cathédrale de Verdun.

Lamb. a. 1066. Aſſemblée à Tribur.

Il y eut une Aſſemblée générale à *Tribur* près de Mayence, ou *Sigefroy* Archevêque de Mayence, &

Annon

An. de N. S. 1066.

Annon de Cologne, déclarerent au Roi *Henri*, qu'il faloit ou qu'il renonçât au Royaume, ou à l'amitié de l'Archevêque de Breme, *Adalbert*, dont l'autorité étoit l'objet de leur envie. Le Roi eut de la peine à ſe déterminer; mais enfin *Adalbert* fut chaſſé honteuſement de la Cour, avec ceux de ſon parti, & le *Roi* lui donna une eſcorte pour aller chez lui. Enſuite le Roi célebra à *Utrecht* la fête de Pâques.

Adalbert Archevêque de Breme chaſſé de la Cour.

Cette année fut funeſte à pluſieurs Evêques.

L'Evêque de *Treves* étant mort, *Cunon*, d'autres le nomment *Conrad*, Doyen de Cologne, fut élu Evêque. Les uns diſent que ce fut *Annon* Archevêque de Cologne, qui, ſans avoir conſulté le Clergé & les habitans de la Ville de *Treves*, l'établit; d'autres diſent que ce fut le Roi. Le Clergé & les habitans de Treves furent ſi irritez qu'on leur donnât un Evêque ſans leur participation, qu'ils délibererent de s'oppoſer à ſon introduction. Le Comte *Dietteric*, jeune-homme, ſe mit à la tête de ceux de Treves; & ſe jettant ſur ceux qui leur amenoient *Cunon*, il les mit en fuite, prit toutes les richeſſes qu'il emportoit avec lui; & l'ayant mis entre les mains des Bourreaux, le fit précipiter du haut d'une Tour. Son corps fut trouvé; & enſuite on dit qu'il y eut pluſieurs miracles à ſon tombeau.

Cunon meurt cruellement. *Baronius Lamb.* 175.176. *Constr. Herm. Cant. ad a.* 1065.

Si on en croit le Continuateur de *Herman Contract*, on le précipita trois fois, ſans lui avoir briſé qu'un bras; & l'un de ſes Bourreaux lui demanda pardon: l'autre lui voulant couper la tête, ne lui coupa que la machoire. Mais auſſi les trois Bourreaux périrent cruellement. L'un ne put jamais avaler un morceau qu'il mangeoit; les autres ſe déchirerent les mains, de rage, & moururent cruellement. *Uton*, fils du Comte *Eberard* & d'*Ide*, ſuccéda à *Cunon*.

Hiſt. Trevir. to. XII.

Il y eut un autre Evêque nommé *Craſt*, qu'on trouva mort ſur ſes tréſors, la tête caſſée, & le viſage noir. Il avoit ſuccedé à *Reinher* Evêque de Meiſſer.

Arialde Diacre de l'Egliſe de Milan s'étant oppoſé avec vigueur aux Simoniaques de cette Egliſe, & ſur-tout à *Guy* Archevêque de cette Ville, mourut cruellement; la niece de cet Archevêque lui ayant envoyé des aſſaſſins, qui lui couperent les oreilles, le nez & les levres; enſuite lui arracherent les yeux & la langue, lui couperent la main droite, & lui firent mille autres cruautez, juſqu'à ce qu'il mourut le 17. de Juin. Il a été canoniſé.

On parle auſſi de la mort de *Thibaut*, fameux Solitaire, qui mourut près de *Vicence* en Lombardie. Mr. l'Abbé *Fleuri* nous rapporte ſa vie p. 175. &c. du T. XIII. de ſon Hiſtoire.

Hofman, l. II. de ſes Ann. de Bamb. dit qu'on vit une Comete pendant 20 jours.

An. de N. S. 1066.

Spicil. p. 223. *Herm. Contin.*

Mabill. Sæc. 6. *Act. par.* 2. *p.* 337. *Lamb. p.* 176.

Craſt Evêque trouvé mort ſur ſes tréſors.

Arialde tué cruellement. *Baronius Arnulph Andr. Vita Sæc.* 6. *Bened. par.* 2. *p.* 158.

Thibaud fameux Solitaire.

L'an

An. de N. S. 1067.

L'an 1067. de N. S. Le 9. de Conſtantin Ducas. Le 12. de Henri IV. Le 8. de Philippe I. Le 7. d'Alexandre II. Indict. IV.

Cadalous a des partiſans. *Maimb. Décad. del' Emp. p. 196. Baronius Actia N. Card. Arag.*

LA diſgrace de *Cadalous* n'empêcha pas que le Schiſme ne ſe fortifiât de plus en plus, particulierement en Allemagne, où le nombre des partiſans de cet Antipape croiſſoit tous les jours, parce qu'on croyoit défendre la cauſe de l'Empereur. Cela obligea l'Archevêque de Cologne, qui tenoit pourtant pour l'élection du Pape *Alexandre*, d'être d'avis, comme d'autres, dans une Aſſemblée que l'on tint pour ce ſujet, qu'on examinât la choſe de nouveau dans un Concile; & cela, afin qu'on ne crût pas qu'ils abandonnoient le droit du Prince. Pour cet effet on pria l'Archevêque de paſſer lui-même en Italie, & de ſe joindre au Duc *Godefroy*, pour preſſer le Pape *Alexandre* de convoquer un Concile en quelque Ville que l'on jugeroit la plus propre, pour y aſſembler les Prélats d'Allemagne & d'Italie.

Propoſition d'un Concile.

L'Archevêque entreprit volontiers le voyage. Il prit, en paſſant par la *Toſcane*, le Duc *Godefroy*, & ſe rendit avec lui à Rome, où, dans l'audience qu'ils eurent en préſence de tous les Cardinaux, il parla ainſi au Pape. „ Comment eſt-ce, mon „ frere *Alexandre*, que vous avez „ accepté le Pontificat, ſans les ordres du Roi mon Maitre? car il „ y a très longtems que nos Rois „ ſont en poſſeſſion de ce droit, „ qu'on ne puiſſe créer de Papes „ ſans leur conſentement ". Enſuite, il lui fit une longue liſte des Patrices & des Empereurs; & il lui parla de *Pepin*, de *Charlemagne* & de ſes Succeſſeurs *Carlovingiens*, & des *Othons*, ſelon l'ordre & la volonté deſquels on avoit fait pluſieurs Papes.

Diſcours de l'Archevêque de Cologne au Pape Alexandre.

Le Cardinal *Hildebrand* répondit, que les Rois ne devoient avoir aucune part dans l'élection des Papes, & cita pluſieurs Canons & Décrets des Peres & des Conciles, & principalement celui du Pape *Nicolas II.* au Concile de Rome, auquel 113. Evêques ſouſcrivirent; ce qui fait voir, comme le remarque *Maimbourg*, qu'il ne parloit que de l'Election, & de la demande du Peuple & du Clergé; & non pas de l'*Introniſation*, laquelle, ſelon ce Concile, ne ſe peut faire ſans le conſentement de l'Empereur. L'Archevêque *Annon* ne répondit rien; mais il ne laiſſa pas, ſelon l'ordre qu'il en avoit, de prier le Pape de convoquer un Concile; à quoi le Pape condeſcendit volontiers, & il nomma la Ville de *Mantoue*. Ce Concile ſe tint cette année, quoique d'autres le mettent à l'an 1064.

Réponſe d'Hildebrand.

Concile de Mantoue.

Il y eut pluſieurs Evêques dans ce Concile, d'Italie, de Lombardie & d'Eſpagne. Quelques-uns diſent que *Cadalous* refuſa d'y comparoitre: d'autres diſent qu'il s'y trouva, mais qu'il n'oſa ſoutenir ſon droit. *Alexandre* y parla avec tant de ſageſſe, que les Evêques de Lombardie, qui étoient ſes ennemis, ſe déclarerent pour lui. Il fut donc reconnu pour le Pape légitime; mais le droit de l'Empereur fut mis à couvert pour l'avenir. Il s'y purgea auſſi par ſerment, de l'accuſation de

Landulph. junior Med. hiſt. Franciſc. Maria. Florent. in Comm. Rerum ad Mathil. ſpect. l. 1.

Alexandre II. reconnu Pape.

Si-

An. de N. S. 1067.

Simonie qu'on lui avoit impoſée. On obligea *Alexandre* de pardonner à *Cadalous*; qui, à ce que le diſent quelques-uns, mourut peu de jours après; & de faire Archevêque de Ravenne, *Guibert*, grand Seigneur de Parme, Chancelier du Roi *Henri*, qui avoit été un de ſes plus grands adverſaires. Ainſi finit le Schiſme. Mais d'autres croyent que *Cadalous*, après le Concile même, entra dans Rome, & fit ce que j'ai rapporté à l'an 1063; & que pendant toute ſa vie il ſe fit appeller *Honorius II.* & traita Alexandre d'*Antipape*.

Avant que le Pape allât à *Mantoue*, ayant appris les deſordres de l'Egliſe de Milan, à cauſe des Simoniaques & des Eccléſiaſtiques concubinaires, il y envoya deux Légats, pour y faire des règlemens contre les abus qui s'y commettoient; & enſuite il y alla lui-même, & il canoniſa *Arialde* dont nous avons parlé l'année précedente.

Voici la ſubſtance de ces Conſtitutions.

Conſtitutions & Règlemens faits à Milan par les Légats du Pape. *T. IX. Concil. p.* 1119.

1. On y défend, que dans tout le Dioceſe un Abbé reçoive un Moine pour un prix dont il ſoit convenu; & qu'un Chanoine ſoit reçu autrement que *gratis*.

2. On déclare, que le Prêtre, le Diacre, ou le Sous-diacre, qui retient publiquement une femme pour être ſa concubine, tant qu'il demeurera en faute, ne fera aucune fonction, & n'aura aucun Bénéfice Eccléſiaſtique; mais que celui qui, ſans la tenir chez lui, ſera tombé par fragilité humaine, en étant convaincu, ſera ſeulement ſuſpendu de ſes fonctions, juſques à ce qu'il ait fait pénitence.

3. On défend, qu'aucun des Clercs ne ſoit condamné ſur un ſoupçon, ni privé de ſes fonctions ou de ſon Bénéfice, s'il n'eſt convaincu par ſa confeſſion, ou par des témoins ſuffiſans.

4. On défend aux Clercs de demeurer en même maiſon avec les femmes qu'ils ont quittées, de boire ou manger avec elles, & de leur parler qu'en préſence de deux ou trois témoins irréprochables.

An. de N. S. 1067.

5. On ordonne, que lorſqu'un Laïque ſaura certainement qu'un Clerc qu'il aura dans ſa Seigneurie retiendra une femme, ou aura commerce avec elle, il en avertiſſe l'Archevêque & les Chanoines de cette Egliſe; & que ſi l'Archevêque ou les Chanoines négligent l'avis, le Laïque empêchera que dans ſa Seigneurie le Clerc coupable faſſe aucune fonction, ou tienne aucun Bénéfice; mais que le Laïque ne diſpoſera pas du Bénéfice, & qu'il ſera laiſſé à la diſpoſition de l'Egliſe.

Il y a encore quelques autres Canons, à l'égard de ceux qui ont commis des violences; ſur les Simoniaques, & les Clercs incontinens. On leur défend d'en uſer deſormais ainſi.

On condamne ceux qui n'obſerveront pas ces Conſtitutions, à des amendes pécuniaires; & le Décret du Pape *Alexandre II.* eſt daté du 1. jour d'Août l'an 1067. Indict. V.

On trouve auſſi un Décret du même Pape, adreſſé aux Evêques, & au *Roi de Dalmatie*, qui interdit l'Evêque, le Prêtre, ou le Diacre, qui prendront une femme, ou qui garderont celles qu'ils auront déja.

Conſtantin Ducas meurt. *Curopal.* 818. *Zonar. l.* 18. *n.* 9. *Cedren. p.* 347. *Chron. p.* 655. *Pſell. Niceph. Bryen. l.* 1. *Comm. n.* 6.

Conſtantin Ducas Empereur d'Orient mourut cette année, après avoir regné 7 ans & 6 mois: c'eſt ce que diſent les Hiſtoriens. Cependant, s'il eſt vrai qu'il ait commencé à regner l'an 1059, il eſt certain qu'il a regné un peu plus. Se voyant dans ſon lit de mort, & voulant aſſurer le Royaume à ſa famille, il fit obliger *Eudoxie* ſon Epouſe par ſerment, & par une promeſſe qu'elle lui donna écrite de ſa propre main,

An. de N. S. 1067.

main, de ne ſe point marier en ſecondes nôces; & il donna la conduite de ſon Empire à ſon frere *Jean*, dont le fils appellé *Andronique* aida beaucoup dans la ſuite ſes couſins à recouvrer la Couronne Imperiale, que leur pere leur avoit laiſſée. Les enfans qu'eut *Conſtantin* d'*Eudoxie*, furent *Michel*, *Andronique*, & *Conſtantin*. Ce *Conſtantin Ducas* aimoit beaucoup les Belles-Lettres, quoiqu'il fût ignorant; & les Savans diſent qu'il aimoit mieux être anobli par la Science, que par l'Empire. Il diſoit de ceux qui en vouloient à ſa vie, qu'il ne les priveroit, ni d'honneurs, ni d'argent; mais qu'il les traiteroit comme des captifs, à qui les Loix avoient ôté la liberté. Quelqu'un lui ayant dit qu'il mettroit ſa vie pour lui; *J'aimerois mieux*, répondit-il, *que vous me battiſſiez, ſi je faiſois quelque faute.*

Eloge de ce Conſtantin. *Curopal. p.* 818.

La promeſſe que fit *Eudoxie*, fut miſe entre les mains de *Jean Xiphilin*, natif de *Trébiſonde*, qui avoit ſuccedé à *Conſtantin Lichudes* dans le Patriarchat.

Mort de Baudouin Comte de Flandres. *Ann. Fland.*

Baudouin Comte de Flandres mourut auſſi le 1. de Septembre, & eut pour ſucceſſeur ſon Fils *Baudouin*.

Suite des conquêtes de Guillaume le Conquérant. *Hiſt. des revolutions p.* 68. 69.

Guillaume ayant conquis l'Angleterre, comme nous l'avons vu, laiſſa les Places conquiſes pourvues de bonnes garniſons, & marcha contre *Yorck* & *Oxford*, qui payerent cher la réſiſtance qu'ils avoient faite au vainqueur.

La ſéverité qu'il exerça alors, lui facilita la conquête des autres Places; & ſe croyant paiſible poſſeſſeur de tout le Royaume, il avoit commencé à regner avec douceur ſur ſes nouveaux ſujets; lors que la revolte des principaux d'entre eux l'obligea à prendre les armes, & à changer de conduite. *Edouin* & *Morcard* furent les premiers qui s'enfuirent en *Ecoſſe*, & qui furent ſuivis des Comtes de Northumbrie. *Edgar* auſſi s'étant mis dans un vaiſſeau avec ſa mere nommée *Agathe*, & ſes ſœurs, pour aller en Hongrie, fut jetté par la tempête en *Ecoſſe*; & il y fut ſi bien reçu, que *Malcolme* qui y regnoit épouſa *Marguerite* ſa ſœur, qui a été canoniſée.

An. de N. S. 1067.

Cette Alliance mit le Roi d'*Ecoſſe* dans les interêts des Anglois mécontens, & l'engagea inſenſiblement à faire la guerre à *Guillaume*, qui le pouſſa vigoureuſement. Ainſi le Royaume des Anglois fut dominé enſuite par les *Normans*; & *Guillaume* fut ſurnommé *le Conquérant*.

Guillaume nommé le Conquérant.

La Province de *Kent* prit les armes pour défendre ſes Immunitez & ſes Loix; & *Stigand* Archevêque de Cantorberi, que le Pape avoit dépoſé, fut député de cette Province avec un Abbé, pour aller aſſurer le nouveau Roi qu'ils ſeroient ſes ſujets, s'il vouloit les laiſſer jouïr de leurs droits; qu'autrement, ils lui offroient la bataille. Le Duc, étonné de leur hardieſſe, leur accorda leur demande.

Larrey. p. 261.

Les ſentimens ont été fort partagez ſur *Guillaume*. Les uns traitent ſa domination de tyrannique; les autres louent ſa juſtice & ſon équité. Les plus impartiaux avouent, qu'il a été ſévere, mais qu'il ne pouvoit pas l'être moins. Quelques Loix qu'il a fait ont paru fort rudes; mais pluſieurs croyent qu'il y fut contraint. On cria un peu à cauſe de l'Impôt des *Charrues*; mais on dit que cet Impôt ne dura qu'un an.

Sentimens divers ſur Guillaume.

Les Turcs étant venus juſqu'à *Céſarée* en Cappadoce, y brulerent le Temple de S. *Baſile*, & emporterent de grandes richeſſes. *Curopal.*

Cette année ſe fit la tranſlation du corps de S. *Quintin*, à *Beauvais*; & *Yves* fut le premier Abbé de l'Abbaye,

An. de N. S. 1068. baye, qui fut fondée par *Gui* Evêque de *Beauvais*; cette fondation fut confirmée par *Philippe* Roi de France.

Dans cette année finit auſſi la *Chronique* de *Landulphe* le vieux, des Archevêques de Milan. An. de N. S. 1068.

L'an 1068. *de N. S. Le* 1. *de Romain Diogene. Le* 13. *de Henri IV. Le* 9. *de Philippe I. Le* 8. *d'Alexandre II. Indiction VI.*

Orderic. l. 4. Mathilde eſt couronnée. *Hiſt. de Norm. de Du Moulin p.* 201. *l. VII.* Donne un héritier à Guillaume nommé Henri.

GUillaume *le Conquérant* envoya des Ambaſſadeurs en Normandie, pour faire venir *Mathilde* ſon Epouſe en Angleterre. Elle y vint auſſi-tôt, & elle fut ſuivie d'un grand nombre de gens, hommes & femmes, qui ſe firent un honneur de l'accompagner. *Aldrede*, ou *Alfrede* Archevêque d'*Yorck*, qui avoit ſacré *Guillaume*, la couronna auſſi; & avant que l'année fût finie, elle donna un héritier à *Guillaume*, qui s'appella *Henri*.

Eudoxie ſe marie avec Romain Diogene. *Zonar. p.* 276. *Curopal.* 820. *Pſellus. Chevreau.* *Veſtarque.

Quoique l'Imperatrice *Eudoxie* eût promis par ſerment de ne paſſer point à de ſecondes nôces, cependant elle ne tarda pas longtems de prendre un Epoux. Voici comme la choſe ſe paſſa.

Romain Diogene, qui étoit ſorti d'une famille illuſtre, s'engagea dans un parti de rebelles contre le Prince Souverain; & aſpirant à la tyrannie, il aſſembla quelques gens de guerre en *Thrace*, & pilloit tous les lieux où il paſſoit. Il avoit été honnoré autrefois d'une Charge conſiderable; ſavoir, de * Maitre de la Garderobe, pour avoir bien combattu contre les *Patzinaciens*. Comme les guerres civiles ſont plus à craindre que les étrangeres, on ne parloit à Conſtantinople que d'un Empereur qu'il faloit choiſir, pour remedier à tous ces deſordres; d'autant plus que les Turcs, commandez par *Olub Arſelan*, s'étant avancez dans la *Méſopotamie*, l'*Arménie*, & juſques à *Céſarée de Cappadoce*, pilloient & bruloient tout.

Ces diſcours ne faiſoient aucune peine à *Eudoxie*, qui ne cherchoit qu'un beau prétexte pour ſe remarier. Dans ces entrefaites, *Romain Diogene* fut pris, & conduit comme un rebelle devant *Eudoxie*, qui fut ſurpriſe de ſa bonne mine, & charmée de ſa beauté; & au-lieu de le faire conduire au ſupplice, elle n'eut plus de penſées que de couronner cet aimable criminel, & elle en trouva l'invention.

Ce qui l'embaraſſoit, n'étoit pas le ſerment qu'elle avoit prêté, mais la promeſſe écrite de ſa main, qui étoit entre les mains du Patriarche *Xiphilin*. Elle s'aviſa de cet artifice. Elle envoya quelqu'un vers *Xiphilin*, pour lui témoigner que ſans la promeſſe qui lui avoit été confiée, elle offriroit ſon lit, l'Empire, & tout ce qu'elle avoit en ſon pouvoir, à *Bardas* frere du neveu du Patriarche; & elle diſſimula ſi bien la choſe à celui qu'elle choiſit pour faire ce meſſage, qu'il ne douta point qu'elle ne parlât ſericuſement. Le bon Prélat, qui ne pénetra pas dans l'artifice, & qui eut aſſez d'ambition pour voir élevé ſon proche parent ſur le Trône, gagna ſi bien tous les Sénateurs par ſes préſens & par ſes raiſons, qu'après avoir diſpenſé l'Imperatrice du ſerment qu'elle avoit fait, parce qu'elle avoit été forcée à le faire, il lui envoya la *Bar. ex Curopal. p.* 821. *Zon. p.* 277.

An. de N. S. 1068.

promeſſe qu'elle avoit écrite, avec la permiſſion de ſe remarier. *Eudoxie*, ſe voyant libre par ce moyen, ſans avoir égard à ce qu'elle avoit fait dire au Patriarche, choiſit *Romain Diogene*; & le recevant dans ſon lit, le fit Empereur; & le *Patriarche* fut blâmé, & raillé tout enſemble, d'avoir préferé les interêts de ſon frere, ou de ſon neveu, aux interêts de la Religion.

Romain victorieux des Sarraſins. *Zon. p. 278. 279. Lup. Protospata in Chr. Anonym. Barenſis.*

Dès que *Romain Diogene* fut ſur le Trône, il ſe vit pluſieurs Armées ſur les bras; & dans cette premiere année, il battit dans ſa Syrie les Sarraſins, leur enleva leur butin, & s'en revint glorieux à Conſtantinople.

Siege de Bari.

Pluſieurs Hiſtoriens mettent dans cette année le Siege de *Bari*; mais elle ne fut priſe que l'an 1071. Nous en parlerons alors.

Diverſes lettres du Pape.

Cette année, le Pape *Alexandre* écrivit à *Guillaume le Conquérant*, afin qu'il fit payer le Denier de S. *Pierre*: au Roi de *Dalmatie*, contre les Cleres concubinaires: aux Evêques d'*Eſpagne*, pour les exhorter à ne faire pas mourir les Juifs pour la Religion; & à *Harald* Roi de Norvege, pour l'obliger à regarder l'Archevêque d'Hambourg comme le Vicaire du Siege Apoſtolique. Il permit l'uſage de la Mitre à *Uradislas* Duc de Boheme, ce qui n'avoit été accordé à aucun Laïque. *Luce II.* Pape, & *Innocent III.* accorderent ce même privilege à deux Rois.

L'uſage de la mitre. *Gregoire VII. ep. 38. l. 1. Oth. Friſin. l. 1. de geſt. Frid. c. 27. &c. Raynal. ad a. 1204. Sandov. Fam. el. f. 4. Coſſa. t. 9. Concil. p. 1197.*

On parle de 4 Conciles dans cette année.

Concile de Leire. *Concil. Hiſp. T. III. p. 232.*

Dans le 1. *Hugues le Blanc*, Prêtre-Cardinal, Légat du Pape *Alexandre*, aſſiſta. *Sanche Ramire* Roi d'Arragon le fit tenir au Monaſtere de *Leire*, le 18. d'Avril, la 6. année de ſon regne.

Concile de Vich.

On traita dans ce Concile, de la confirmation des privileges de ce Monaſtere, & de l'introduction du Rite Romain, au-lieu du Gothique, ou Moſarabique.

An. de N. S. 1068.

Dans le 2. qui ſe tint en *Catalogne* à *Vich*, l'on parla de la Paix & de la Trêve; & l'Epreuve par l'eau froide fut confirmée. Il y a 7 Conſtitutions touchant les Immunitez de l'Egliſe, touchant les Clercs, les Moines, les Religieuſes, & les Veuves.

Baluz. App. ad P. de Marca. p. 1139. 1141. Card. Aguir. Concil. Hiſp. T. III. p. 239.

Le 3. fut tenu à *Auch* ſur le *Gers*, en Gaſcogne, par *Hugues Candide* Légat du Pape. Il fut réſolu, que preſque toutes les Egliſes de Gaſcogne payeroient la 4. partie des Dimes aux Egliſes Cathédrales. *Raimond* Abbé de S. *Orens* s'y oppoſa, ſoutenant que les Egliſes dépendantes de ce Monaſtere en avoient été exemtes. Le Légat, du conſentement de tout le Concile, confirma l'exemtion, en l'honneur de ce Saint, qui avoit été un des plus illuſtres Evêques d'Auch, qui fleuriſſoit l'an 450. & que l'Egliſe Romaine honore le 1. jour de Mai.

Concile d'Auch. *Concil. T. IX. p. 1195.*

Concile de Toulouſe, *T. IX. Concil. p. 1196.*

Le 4. ſe tint à *Toulouſe*, ſous la préſidence du même Cardinal, à l'occaſion de l'Egliſe de *Leitoure* changée en Monaſtere, & qui fut rétablie.

Henri va ſecourir Salomon Roi de Hongrie. *Coeffet. p. 324.*

Juſques ici nous n'avons preſque rien dit du jeune Empereur *Henri*; auſſi nous n'apprenons pas qu'il eût fait de grands exploits. Il étoit pourtant allé ſecourir *Salomon* Roi de *Hongrie* ſon Allié, qui étoit aux mains avec *Bela* ſon frere, ou ſon parent; & ayant mis en fuite ce *Bela*, qui s'étoit rendu maitre du Royaume de *Hongrie*, il rétablit *Salomon*. C'eſt ce que nous avons déja rapporté à l'année 1063. & nous avons dit alors que *Bela* mourut.

Va contre les Sclavons.

Cet heureux ſuccès peu attendu le fit réſoudre de venger ſon pere, qui avoit été ſi maltraité par les *Sclavons de Luſatie*, & il les mit hors d'état

On con-

An. de N. S. 1069.

d'état de rien entreprendre. A ſon retour, il trouva que les Princes de Saxe avoient fait des conſpirations contre lui. L'Auteur & le Chef de la conſpiration étoit *Othon* Duc de Baviere, que l'Empereur avoit envoyé peu auparavant en Italie, avec les Evêques de Cologne & de Treves, pour exiger le ſerment de fidelité promiſe à l'Empereur, avec les tributs accoutumez. Ce Duc avoit tâché de gagner les Princes, pour être Empereur; mais leur Ligue fut découverte, & *Henri* ne leur donna pas le tems de ſe fortifier davantage: il leur alla au-devant; & à la premiere rencontre, il les défit près d'une riviere de Thuringe. *Raoul Suaube*, *Guelphe de Baviere*, & d'autres Princes le ſecoururent.

An. de N. S. 1069.

ſpire contre lui.

Othon Duc de Baviere.

On dit que dans cette année ſe tint le Concile de *Barcelone*, où l'on parla d'abolir l'Office Gothique, & de recevoir le Rite Romain, ou François.

Pagi ad a. 1064.

L'an 1069. *de N. S. Le* 2. *de Romain Diogene. Le* 14. *de Henri Empereur. Le* 10. *de Philippe I. Roi de France. Le* 9. *d'Alexandre II. Indiction VII.*

Henri ſouhaite de faire divorce avec ſa femme. *Lamb. Schaf. p.* 177. 178.

L'Empereur *Henri* prit du dégoût contre ſa femme nommée *Berthe*, fille d'*Othon* Marquis d'Italie, qu'il avoit épouſée depuis 2 ans. Il s'en ouvrit à l'Archevêque de Mayence, nommé *Sigefroy*, dans une Diete qu'il tint à Wormes, & lui promit de grandes recompenſes s'il rompoit ce mariage; comme entre autres, d'obliger les Thuringiens à lui payer les dîmes: mais il lui fit auſſi de terribles menaces, s'il s'y oppoſoit. Les raiſons qu'il allegua furent, qu'il ne pouvoit avoir d'enfans d'elle, ni même avoir aucun commerce avec elle. *Sigefroy* dit qu'il s'oppoſa d'abord à l'Empereur, & qu'il le menaça de l'excommunier; mais d'autres diſent, que frappé des promeſſes & des menaces de *Henri*, il convoqua un Concile à *Mayence*. Le Pape *Alexandre II.* avoit été averti de la choſe, & avoit envoyé *Pierre Damien* en diligence, qui vint ſignifier à l'Aſſemblée la défenſe que le Pape faiſoit de paſſer outre. Les Princes ayant appris ce que le Légat du Pape avoit dit, remontrerent à l'Empereur, qu'il étoit important pour la gloire de Dieu, de ne ternir pas ſa reputation par un crime qui ſeroit de ſi mauvais exemple à ſes ſujets. L'Empereur fut fléchi par ces remontrances, & repliqua: *Puiſque je vous vois contraire à mes juſtes deſirs, je tâcherai de porter la charge que je ne puis quitter.* Il rappella enſuite l'Imperatrice, qui, ne ſe rebutant pas des froideurs du Roi, fit tant par ſes careſſes, qu'elle le gagna; & elle en eut *Henri*, qui ſucceda à *Henri IV.*

Ep. ad Alex. II. Concil. T. IX. p. 1198. 1200.

Il en eſt détourné par le Pape;

Concile à Mayence. *Lambert.* & par les Princes.

Ceux qui n'aiment pas l'Empereur *Henri*, diſent que voulant repudier ſon Epouſe, il fit entrer tout doucement dans ſa chambre l'un de ſes Courtiſans, pour la corrompre; la Princeſſe connut que c'étoit un tour que lui jouoit *Henri*, & promit au Courtiſan de lui accorder ſes faveurs au jour qu'elle lui marqua. Le Roi l'ayant ſu, ſe gliſſa lui-même dans ſa chambre le premier, afin d'être témoin de ce qui ſe paſſeroit. La Princeſſe fit ſemblant de croire que celui qui entroit étoit le

Bruno de bello Saxonico. Ce qu'on dit que fit Henri pour avoir occaſion de repudier ſon Epouſe.

An. de N. S. 1069.

le Courtiſan ; & ayant fermé la porte, elle fit charger à coups de bâtons *Henri*, qu'on emporta comme mort. Ils ajoutent, que ce Prince proſtitua ſa propre ſœur, & d'autres choſes qui ſont peu vraiſemblables.

Guillaume le Conquérant va en Normandie. *Hiſt. des revolut. p. 69. Hiſt. de Norm. de Dumoulin. p. 190.*

Guillaume le Conquérant ſe ſentit ſi bien affermi ſur ſon Trône, qu'il crut pouvoir faire un voyage en Normandie. On dit même, que la nouvelle de quelque remuement dans cette Province l'y obligea. Il laiſſa la Régence à *Eudes* Evêque de Bayeux, ſon frere uterin ; & il emmena avec lui ceux qui lui étoient ſuſpects. Il y porta de grands tréſors ; & à ſon retour, il commença à faire ſentir à ſes ſujets Anglois la peine de leurs mutineries, par un regne ſévere. Il donnoit leurs biens aux Normans qui l'avoient ſuivi, & il impoſoit des tributs. Ainſi il ſe fit beaucoup craindre.

Eſt ſévere aux Anglois.

Les Danois font une deſcente en Angleterre & ſont repouſſez. *Order. l. IV.*

Ces duretez firent que quelques Anglois ſe retirerent en Dannemarc ; & les *Danois*, qui regardoient l'Angleterre comme une conquête qui leur avoit été enlevée, & qui s'imaginoient que les continuelles guerres que *Guillaume* avoit eu à ſoutenir, l'avoient épuiſé d'hommes & d'argent, paſſerent la mer ſous la conduite du fils du frere de *Swen* leur Roi, avec une Flotte de 300 vaiſſeaux ; & ayant fait une deſcente dans l'Ile, ils virent groſſir leur Armée d'Anglois rebelles, & le Prince *Edgar* & le Comte *Velterf* furent du nombre des revoltez. Leurs premiers combats furent heureux. Ils prirent *Yorck* dans une ſaiſon déja avancée ; & ayant établi leur quartier-d'hiver entre les rivieres d'*Oceſe* & de *Trenſe*, ils tinrent leur Armée en état d'agir avec vigueur au Printems.

An. de N. S. 1069.

Guillaume, au commencement du Printems, parut avec une puiſſante Armée, & alla chercher les ennemis. Le combat fut rude ; mais enfin *Guillaume* fut toujours Conquérant. Les *Danois* furent taillez en pieces ; & ceux des rebelles qui échaperent, contraints, avec le Prince *Edgar* & le Comte de *Velterf* leurs Chefs, d'implorer ſa clémence. Il y en eut très peu qui puſſent aller porter en Dannemarc la nouvelle de cette défaite.

Mort d'Aldred Archevêque d'Yorck. *Simeon Dunelm. in hiſt. de Reg. Angl.*

Dans ce même tems, mourut *Aldred* Archevêque d'*Yorck*.

Diogene l'Empereur repouſſe les Turcs. *Coëffet. p. 350.*

L'Empereur *Diogene* eut à faire avec les Turcs, qui ſe promettoient la conquête de toute l'Aſie. *Aſpaſule* leur Chef leva deux grandes Armées ; dont l'une conquit la Cappadoce, & ruïna tout le voiſinage ; & l'autre envahit la Syrie. Mais *Romain Diogene* leur alla au-devant, les repouſſa, & regagna *Alep*, *Hieropolis*, & quelques Villes voiſines.

Lanfranc refuſe l'Archevêché de Rouen.

Maurille Archevêque de Rouen étant mort, on jetta les yeux ſur *Lanfranc* pour remplir cette place : mais il la refuſa ; & ſur ſon refus, *Jean de Bayeux* Evêque d'Avranches l'obtint. *Lanfranc* alla à Rome pour faire approuver cette tranſlation, & afin de demander le *Pallium* pour cet Archevêque. Il obtint ce qu'il demandoit du Pape, qui envoya deux Légats pour couronner *Guillaume* Roi d'Angleterre, & pour travailler à la reforme des Egliſes.

Jean de Bayeux l'obtient.

Le Pape envoye couronner Guillaume le Conquérant.

L'an

An. de N. S. 1070.

L'an 1070. *de N. S. Le* 3. *de Romain Diogene. Le* 15. *d'Henri IV. Le* 11. *de Philippe I. Le* 10. *d'Alexandre II. Indict. VIII.*

An. de N. S. 1070.

Plusieurs Evêques accusez de Simonie. *Baronius. Lamb. Schaf. p.* 179.

DAns cette année, plusieurs Evêques & Archevêques, convaincus d'avoir eu leurs Charges par Simonie, vinrent à Rome; mais le Pape fut tellement adouci par leurs présens, qu'il les renvoya tous avec honneur dans leurs Evêchez & Archevêchez. *Allez*, dit-il, *je vous pardonne; mais du-moins n'y retournez pas.* Il donna même le *Pallium* à l'Evêque de Bamberg.

Le Pape leur pardonne.

L'Archevêque de *Cologne*, qui vint à Rome dans ce tems-là, non pour aucun forfait, y reçut de grands présens du Pape, entre autres, le bras de S. *Cesaire* Martyr; Relique qui valoit un trésor, à cause des miracles qu'elle faisoit, à ce qu'on dit. Ce S. *Césaire* avoit un grand crédit à la Cour céleste, si ce que *Baronius* en rapporte est vrai. Le conte est assez singulier; mais on ne sera pas damné, encore qu'on ne le croye pas. Le voici.

Vita S. Ann. l. 1. *c.* 33. 34. 35. *Sur. T.* 6. *die* 4. *Decemb.* Relique: bras de S. Cesaire.

Conte sur S. Cesaire.

Il y avoit un homme à Rome, nommé *André*, qui étoit fort dévot envers le Martyr S. *Césaire*, & qui fréquentoit son Eglise avec des cierges. Cet homme mourut: son corps fut mis dans une biere; mais on renvoya à un autre jour sa sepulture. Au milieu de la nuit, comme plusieurs veilloient dans la chambre où il étoit, on fut étonné qu'on vit remuer sa biere, & que celui que l'on croyoit mort, se leva. Plusieurs qui étoient là présens gagnerent au pied, de la peur; d'autres plus assurez s'approcherent, & demanderent ce que c'étoit, si c'étoit une illusion du Diable, ou si son ame étoit revenue de l'Enfer, ou si ce qu'on avoit cru une mort, n'avoit été qu'une simple syncope? Alors *André* leur dit en soupirant: „ J'ai été véritablement mort, & je serois éternellement parmi les damnez, „ si l'interceſſion de S. *Césaire* ne „ m'eût sauvé ". On lui demanda où il avoit été? ce qu'il avoit vu? & comment il étoit de retour? Il répondit: „ Comme j'étois mort, „ je fus amené devant le redoutable „ Tribunal de Christ. Là, en présence de plusieurs milliers d'Anges, comme un pauvre criminel, „ je n'osois pas lever les yeux; & „ ayant ouï la sentence de mon Juge, j'étois trainé par les Démons „ dans l'Enfer, sans misericorde, „ en me battant la poitrine & pleurant beaucoup; & je me souviendrai toute ma vie de ce tems-là. Les „ Démons rioient, & insultoient à „ mon malheur. Mais le Martyr „ *Cesarius*, touché de mon état, „ soutenu par la faveur de la Ste. „ Vierge & des Saints Apôtres Martyrs, se prosterna devant le Seigneur; & lui montrant ses stigmates, lui dit: *O très clément Seigneur, j'ai souffert toutes ces choses gayement, pour l'amour de ton Nom; & quoique ma chair gémit, mon esprit souffroit avec joye, dans l'esperance que quand mon corps seroit mort, mon ame n'auroit plus de tristesses: mais me voici accablé de nouvelles douleurs. Ce pauvre homme, qui pendant sa vie s'est entierement confié à moi, est trainé dans les Enfers, & on le traite de fou, de ce que, séduit par une vaine esperance, il m'a suivi.* Comme il „ étoit

An. de N. S. 1070.

„ étoit ainſi à genoux, la Vierge „ Marie, ſe joignant à tous les Saints, „ fléchit ſon Fils, afin qu'il fît ſelon „ la volonté du Martyr. Auſſi-tôt „ J. Chriſt commanda au Démon „ de me laiſſer aller; & mon ame „ eſt rentrée dans mon corps, afin „ que j'appriſſe aux autres ce qu'ils „ devoient faire". Après quoi il ſe remit dans ſa biere, & derechef s'endormit, mais pour toujours.

Baronius, en rapportant ce conte, dit qu'il ne faut pas croire que la choſe ſoit ainſi préciſément arrivée; mais qu'apparemment Dieu fit voir toutes ces choſes en extaſe à cet homme. Je laiſſe à chacun à philoſopher ſur ce récit; mais, encore une fois, on ne courra aucun riſque de perdre ſon ſalut, encore qu'on ne le croye pas. Quoi qu'il en ſoit, le Pape fit préſent du prétendu bras de ce Martyr *Céſaire*, à l'Archevêque de Cologne.

Concile à Rome. *Coſmas Deca. Prag. in Chr. Bohemorum.*

On parle d'un Concile qui ſe tint à *Rome*, dont il n'eſt point fait cependant mention dans le Recueil des Conciles. On dit qu'*Uratiſlas*, ou *Ladiſlas* Duc de Boheme, ſe propoſa de conſtruire un Monaſtere dans une Ville de la Boheme, & de le ſoumettre au Pape. Dans cette vue, il envoya à Rome; & le Pape eut beaucoup de joye de cette députation. Ce fut à cette occaſion qu'il aſſembla un Synode, où il ſe trouva 72 Evêques.

Hiſt. des Revol. d'Angl. p. 71. &c.

Il s'en tint d'autres en *Angleterre*, dont nous parlerons bien-tôt. Après que *Guillaume le Conquérant* eut terminé la guerre contre les Danois, il eut un démêlé à ſoutenir contre les Eccléſiaſtiques de ſon Royaume, parce qu'il avoit enlevé des Egliſes les tréſors qu'on y conſervoit, & qu'il obligeoit les Abbayes & les Evêchez à lui fournir ſur leur revenu certain nombre de Soldats, en tems de guerre. Ce procedé irrita les Prélats, & les fit murmurer ſi haut, que pluſieurs furent exilez. *Stigand* Archevêque de *Cantorberi*, s'étant retiré en Ecoſſe, *Guillaume*, qui avoit toujours entretenu une étroite liaiſon avec le Pape, obtint de lui, que trois Cardinaux viendroient en Angleterre en qualité de Légats, & qu'il s'y aſſembleroit un Concile National pour juger ce Prélat, accuſé de Simonie. Ces Cardinaux vinrent, & couronnerent le Roi. Enſuite on tint deux Synodes; l'un à *Wincheſter*, & l'autre à *Windſor*, en préſence du Roi & des Légats du Pape, où *Stigand* Archevêque de Cantorberi, & quelques Abbez furent dépoſez.

Synodes en Angl. Sugand dépoſé. *Cave p. 211. Orderic. Vitalis. Hiſt. Eccl. l. 4. p. 516. R. Hovedonus in ſuis annal ad a. 1070. f. 259. Concil. T. IX. p. 1202. 1203. Malmesb. de Pontif. l. 1. p. 205.*

Stigand fut dépoſé pour trois raiſons. 1. Pour avoir gardé l'Evêché de *Wincheſter* avec l'Archevêché. 2. Pour avoir uſurpé le Siege de *Cantorberi*, du vivant de l'Archevêque *Robert*, & s'être ſervi de ſon *Pallium*. 3. Pour avoir reçu le *Pallium* de la part de l'Antipape *Benoit*, excommunié par l'Egliſe Romaine. On l'accuſa encore de parjures & d'homicides. Depuis que *Stigand* fut dépoſé, le Roi le tint en priſon à *Wincheſter*. Il y vivoit chétivement, du peu qu'on lui donnoit, aux dépens du Roi; & comme ſes amis l'exhortoient à ſe mieux traiter, on dit qu'il juroit qu'il n'avoit pas un denier, quoiqu'il eût de grands tréſors enterrez, dont il portoit la clé à ſon côté.

A la Pentecôte, le Roi étant à *Windſor*, donna l'Archevêché d'*Yorck* à *Thomas* Chanoine d'Evreux; & l'Evêché de *Wincheſter* à *Vauquelin*, ſon Chapelain. Le lendemain il fit tenir un Concile, où préſida le Légat *Ermenfroi*; où pluſieurs Evêques & Abbez furent dépoſez. Mais pour remplir le Siege de *Cantorberi*, il choiſit *Lanfranc* Abbé de S. *Etienne* de Caen. Pour cet effet, il envoya en

Concile en Angleterre.

An. de N. S. 1070.

en Normandie les Légats *Ermenfroy* Evêque de *Sion*, & *Hubert* Sousdiacre Cardinal, qui aſſemblerent un Concile des Evêques & des Abbez de la Province, où ils déclarerent à *Lanfranc* la volonté du Roi. *Lanfranc* en fut affligé & troublé; cependant, tout le monde lui ayant conſeillé d'accepter l'emploi, il vint en Angleterre, eſperant que le Roi ne le forceroit pas à recevoir cette Dignité. *Guillaume* le reçut avec beaucoup de joye & de conſideration, vainquit ſa réſiſtance, & enfin le fit ſacrer dans l'Egliſe Métropolitaine, le 29. du mois d'Août de cette année.

Lanfranc Archevêque de Cantorberi.

Vita. c. 5. n. 11.

Il ne fut pas plutôt ſacré, qu'il écrivit au Pape *Alexandre II.* une Lettre, pour lui demander avec inſtance la permiſſion de quitter ſon Archevêché, qu'il n'avoit accepté que par ſon ordre, pour ſe retirer dans un Monaſtere: mais en-vain. Se voyant donc contraint de demeurer Archevêque, il envoya des Légats à Rome pour demander le *Pallium*; mais *Hildebrand* répondit, qu'on ne le donnoit à *Rome* qu'à ceux qui étoient préſens.

Il écrit à Alexandre II. pour demander la permiſſion de quitter ſon Archevêché.

On refuſe de lui envoyer le Pallium.

Peu de tems après, il écrivit encore au Pape ſur ce que *Herman* Evêque, qui avoit déja quitté l'Epiſcopat du tems du Pape *Leon IX.* pour embraſſer la Vie Monaſtique, mais l'avoit repris, avoit deſſein de le quitter encore; & l'auroit même fait, s'il ne l'en avoit empêché. Il rend témoignage au Pape, que cet Evêque n'étoit plus en état, à cauſe de ſon âge, de s'acquitter de ſes fonctions, & qu'il quittoit volontairement ſon Evêché, dans le deſſein de ſervir Dieu. On dit que cet *Herman* étoit Flamand; qu'il avoit été Evêque de *Winchester* ſous le Roi *Edouard*; qu'il avoit enſuite quitté cet Evêché & l'Angleterre, & s'étoit fait Moine de S. *Berthin*; & qu'il

Herman veut quitter pour la ſeconde fois l'Epiſcopat.

retourna quelque tems après en Angleterre, pour être Evêque de Salisburi.

An. de N. S. 1070.

Lanfranc conſulta encore le Pape, touchant l'Evêque de *Lichfield*. Cet Evêque, accuſé d'incontinence & d'autres crimes devant les Légats du Pape en Angleterre, n'ayant pas voulu comparoitre au Synode qu'ils avoient tenu, ils l'avoient excommunié, & ils avoient donné la liberté au Roi d'en mettre un autre en ſa place. Il étoit venu enſuite à la Cour, & avoit donné ſa démiſſion au Roi. *Lanfranc* n'avoit pas voulu en ordonner un autre en ſa place, qu'il n'en eût reçu la permiſſion du Pape.

L'Evêque de Lichfield donne ſa démiſſion au Roi.

Ce *Lanfranc* fit tenir encore un Concile à *Londres*, où *Wulſtan*, à cauſe de ſon incapacité, d'autres diſent une autre raiſon, fut dépouillé de ſon Evêché de *Worcheſter*.

Concile à Londres.

Concil. T. IX. p. 1203.

Wulſtan dépoſé.

Vita Lanf. n. 22.

Il y eut une petite conteſtation entre *Lanfranc* & *Thomas* élu Archevêque d'Yorck. *Thomas* ſe vint préſenter à *Lanfranc*, pour être ſacré de ſa main. *Lanfranc* lui demanda une proteſtation de ſon obeïſſance, par écrit, & avec ſerment, comme ſes prédéceſſeurs l'avoient donnée; mais *Thomas* répondit qu'il ne le feroit point, ſi on ne lui prouvoit par écrit & par témoins qu'il le devoit faire, & qu'il le pouvoit ſans porter préjudice à ſon Egliſe. Ce refus étoit plutôt l'effet de l'ignorance, que de la préſomption du Prélat.

Conteſtation entre Lanfranc & Thomas élu Archevêque d'Yorck.

Le Roi appuioit dabord *Thomas*; & étoit irrité contre *Lanfranc*, croyant que cet Archevêque ſe prévaloit de ſa capacité pour appuier une prétention injuſte. Mais ayant été inſtruit de l'uſage du païs, & ayant entendu *Lanfranc*, il obligea *Thomas* à venir à Cantorberi, & à donner à *Lanfranc* ſa proteſtation ſolennelle d'obeïſſance; mais que ſes ſucceſſeurs ne la donneroient qu'après

An. de N. S. 1070.

qu'il auroit été prouvé dans un Concile, que les Archevêques d'*Yorck* avoient toujours rendu cette soumission à ceux de *Cantorberi*. *Thomas* fut sacré à ces conditions; & peu de tems après, *Lanfranc* demanda & reçut la protestation d'obeïssance de tous les Evêques du Royaume d'Angleterre.

Hist. des revolut. d'Angl. p. 72. Larrey. p. 266. 270.

Je ne sai si ce fut après l'élection de *Lanfranc*, ou avant, que quelques Ecclésiastiques se liguerent avec des Seigneurs du païs, sous la conduite d'*Heverard* Capitaine de reputation, & d'*Egelvin* Evêque de *Durham*, pour passer tous ensemble dans l'Ile d'*Ely*, & s'y retrancher contre le Roi. Le Roi les y alla assieger, en fit passer au fil de l'épée quelques-uns; condamna *Egelvin* & quelques autres à une prison perpétuelle. Il n'y eut qu'*Heverard* qui se sauva, s'étant fait jour au travers des troupes victorieuses; & ce fut le seul homme d'Angleterre, à qui toute la puissance du Conquérant ne put faire porter le joug. D'autres disent que *Guillaume* fut obligé de quitter le siege de la Forteresse où étoit renfermé *Heverard*, pour aller en France; & que ce fut deux ans après, que l'Ile d'*Ely* se rendit.

Ligues de quelques Ecclésiastiques sous la conduite d'Heverard.

Baudouin, Régent du Royaume de France & Comte de Flandres, étant mort, la guerre se mit bien-tôt entre ses deux fils, dont l'un s'appelloit *Baudouin* dit de *Mons*, qui fut Comte de Flandres; & *Robert*, qu'on surnomma *le Frison*, parce qu'il fut Seigneur du pais de Frise. L'aîné, qui étoit *Baudouin*, voulant dépouiller son cadet, fut vaincu & tué sur le champ de bataille; laissant ses deux fils, *Arnoul* & *Baudouin*, en bas âge. Leur Tutele engendra un sanglant differend entre *Robert* leur oncle, & leur mere *Richilde*. Cette Princesse, appuiée de *Godefroy le Bossu* Duc de la basse Lorraine, défit l'Armée de *Robert*, & le dépouilla d'une partie de ses Terres. Un si heureux succès la rendit si fiere envers ses sujets, que les Flamans l'abandonnerent; & il ne lui demeura que les Walons & les Hennuyers. Le Roi *Philippe* se voulut porter pour Arbitre & Juge entre les deux partis; mais *Richilde*, à force de présens, ayant gagné son Conseil, l'engagea à prendre ouvertement son parti. Le Roi donc voulut en personne aller la secourir; mais il fut battu, *Richilde* prise, & menée à S. *Omer*. Elle fut délivrée bien-tôt après; & cette même année, *Richilde* perdit une autre bataille, & son fils *Arnoul*, & ensuite tout le païs, hormis le *Hainaut*, où elle se retira.

Guerre entre les deux fils de Baudouin Rég. du Royaume de France. *Mezerai.*

An. de N. S. 1070.

Ce *Godefroy* Duc de Lorraine, dont je viens de parler, avoit pour pere *Godefroy*, qui mourut cette année, quoique d'autres mettent sa mort à l'année précedente. On l'appelloit *le Barbu*, ou *le Vieillard*. Il avoit eu deux femmes. La premiere s'appelloit *Doda*, de laquelle il eut *Geofroy le Bossu*, & *B. Ida* Comtesse de Boulogne. On trouve la Vie de cette Princesse dans les Actes de *Bollandus*, au 13. d'Avril. La seconde se nommoit *Beatrix*, qui étoit veuve de *Boniface* Marquis de *Toscane*, & qui avoit eu de ce Marquis la Comtesse *Mathilde*.

Mort de Godefroi le Bossu. *Bertold in Chron. Godef. Lamb. Sigeb. Florentinius in comm. Rer. ad Mathil. spect. l. 1. Europ. p. 834.*

Les *Turcs* pousserent cette année leurs conquêtes en Italie, & prirent entre autres *Chones*, autrefois *Colosses*, en Phrygie, où ils profanerent l'Eglise de *Michel*, la remplirent de corps morts, & en firent une Ecurie.

Les Turcs poussent leurs conquêtes.

L'an

An. de N. S. 1071.

L'an 1071. de N. S. Le 1. de Michel Ducas. Le 16. de Henri. Le 12. de Philippe I. Le 11. d'Alexandre II. Indiction IX.

Diogene Empereur pris par les Turcs.

L'Empereur *Diogene* fut très malheureux dans l'expédition qu'il eut contre les Turcs. Les Turcs demandoient la paix; mais *Diogene* la leur refusa, à moins qu'ils ne rendissent tout ce qu'ils avoient pris. Il se donna donc une bataille proche d'*Esdron*, où le cheval de *Diogene* ayant été tué sous lui, il fut pris & conduit au Sultan *Axan*; d'autres l'appellent *Olub-Arslan*. Quelques-uns disent que ce Sultan, sans avoir aucune consideration pour la Dignité Impériale, le foula aux pieds & le faisoit servir d'escabelle lorsqu'il vouloit monter à cheval, ou descendre, lui mettant le pied sur les reins: mais plusieurs autres soutiennent qu'il le traita le plus généreusement du monde, & qu'il le fit seoir à sa table. *Zonaras* dit que ce Sultan dit à *Diogene*: „ Ne pleure point; c'est-là le „ sort des affaires du monde: je „ ne te traiterai point en captif, „ mais en Empereur ". Il y en a qui disent que le Sultan lui ayant demandé un jour, de quelle maniere il l'auroit traité s'il avoit été vainqueur; *Romain* lui avoua, qu'il l'auroit percé de mille coups. „ Je n'i- „ miterai pas, lui repliqua le Sul- „ tan, cette cruauté & cette rigueur. „ J'apprens même, lui dit-il, que „ votre Christ vous recommande la „ paix, d'oublier les maux qu'on „ vous a faits; & qu'il résiste aux „ orgueilleux, mais qu'il fait grace „ aux humbles ". Ensuite on dit que le Sultan fit un Traité avec lui, par lequel il s'engageoit que l'Empire Romain ne seroit jamais envahi par les Turcs: après quoi il fit relâcher les prisonniers; & ayant embrassé tendrement *Diogene*, il le renvoya.

Malheureux. Délivré. *Zonar. l. 18. n. 13. 14. p. 281. Curop. p. 825. 842. Baronius. Abulpharag. hist. Dynast. p. 227. 228. Edit. Oxon. 1663. Guillaume de Tyr l. 1. c. 9. Psellus. Coeffeteau.*

Généroſité du Sultan.

Cependant, comme la nouvelle de sa défaite & de sa prison avoit été portée à Constantinople, les Grecs couronnerent *Michel* fils de *Constantin Ducas*, enfermerent *Eudoxie* dans un Monastere; & comme on sut que *Diogene* étoit délivré, on envoya quelqu'un vers lui, qui lui creva les yeux. Quelques-uns disent qu'*Andronicus* son beau-fils lui fut envoyé; & que l'ayant fait habiller de noir & monter sur une mule, il l'amena vers l'Empereur, par les ordres duquel il eut les yeux crevez. *Zonaras* dit que *Diogene* ayant su qu'on avoit couronné *Michel*, amassa des troupes, & demanda du secours au Sultan; que la Ville où il étoit ayant été assiegée, il se rendit, esperant qu'on ne lui feroit rien, sinon le raser; mais qu'il eut la douleur de voir qu'on lui crevoit les yeux. On ajoute, que comme on ne lui pansa point ses playes, la tête lui enfla extrêmement, & qu'on la vit bien-tôt remplie de poux, de vermine, & de pourriture. Ce malheureux Prince souffrit ces douleurs avec une patience admirable, dans l'Ile où on l'avoit relégué; & mourut, après avoir regné 3 ans & huit mois.

Michel Ducas couronné.

Eudoxie renfermée.

Diogene aveuglé. *Curopal. p. 843.*

Meurt.

Nicephore Bryenne récite la chose un peu plus au long. Il dit que l'Armée de *Diogene* ayant été défaite, & son Camp pillé, la Tente de l'Empereur, ses riches meubles, & surtout la Perle que l'on appelloit *l'Orphelin*; on en porta la nouvelle à Constantinople, mais fort diversement. L'un disoit, que l'Empereur

Ch. VI. VII.

Autre récit.

An. de N. S. 1071.

étoit mort ; l'autre, qu'il l'avoit vu bleſſé ; l'autre, qu'il l'avoit vu emmener chargé de chaines. Que ſur cela l'Imperatrice, qui avoit beſoin de conſeil, manda auſſi-tôt le *Céſar*, qui ſe divertiſſoit à la chaſſe en *Bithynie* ; mais qu'avant qu'il fût arrivé, elle confera avec les principaux de la Cour, qui furent d'avis que, ſans attendre qu'elle fût aſſurée de la mort ou de la priſe de l'Empereur, elle ſe mit en poſſeſſion de l'Empire, avec ſes enfans. Qu'avant que la réſolution fût priſe, le Céſar étant arrivé, conſeilla à *Eudoxie* & à *Michel* ſon fils ainé de prendre l'adminiſtration de l'Etat, à la charge que *Michel* l'appelleroit *Imperatrice*, & qu'elle ne feroit rien de conſiderable ſans ſa participation. Que ſur cela, ils déſererent à ſon ſentiment, & le ſuivirent ; mais que quelques-uns, qui préferoient leur interêt particulier au bien-public, exciterent *Eudoxie* à ſe rendre ſeule Maitreſſe de la ſouveraine Puiſſance, & *Michel* à prendre les armes contre elle.

Nicephore parle enſuite de la moderation du Sultan ; mais il ajoute, que *Diogene* ſe voyant en liberté contre ſon eſperance, écrivit de ſa propre main à l'Imperatrice tout ce qui lui étoit arrivé. Que ſur cette nouvelle, l'Imperatrice aſſembla les plus affectionnez à ſon ſervice, & leur propoſa ſes doutes. Que le *Céſar* appréhendant pour lui & pour ſes neveux ſi *Diogene* remontoit ſur le Trône, s'aſſura des compagnies des Gardes : qu'il les diviſa en deux bandes ; & commanda aux uns de ſuivre ſes deux fils *Andronique* & *Conſtantin*, & aux autres de venir avec lui. Que ceux qui avoient ordre d'obeïr à ſes deux fils, le ſuivirent au Palais, & le proclamerent Empereur : que les autres jettant des cris barbares, frapperent de leurs épées ſur leurs boucliers, & marcherent vers l'appartement de l'Imperatrice : que dès qu'elle entendit les clameurs & les menaces des gens de guerre, il ne fut plus poſſible de la retenir ; mais qu'ayant arraché les ornemens de ſa tête, elle s'enfuit dans un lieu bas & obſcur comme une caverne ; où elle ſeroit morte de frayeur, ſi le *Céſar* ne l'eût raſſurée. Que par ſes conſeils elle ſe retira dans une Egliſe, qu'elle avoit fait bâtir à l'entrée du Détroit en l'honneur de la Sainte Vierge. Ce fut là qu'elle prit l'habit de Religieuſe. *Diogene*, continue *Nicephore*, voulant entrer en poſſeſſion de l'Empire, leva des troupes, & s'empara d'*Amaſée*. Ceux du parti du *Céſar* choiſirent le plus jeune de ſes fils, nommé *Conſtantin*, pour s'oppoſer à *Diogene*. Il le fit, & avec ſuccès ; car quoique l'Armée de cet Empereur ſe battit vaillamment, *Conſtantin Ducas* en fit un grand carnage, & contraignit *Diogene* de s'aller cacher dans un petit Fort ; & cette journée fut le commencement de la grandeur de *Michel*, & le renverſement de celle de *Diogene* : & il eût été pris, ſans un accident inopiné. Un Arménien homme d'eſprit, nommé *Catatare*, qui avoit été gratifié par *Diogene* d'une Charge conſiderable ; alla trouver *Diogene*, le pria de prendre courage, le mena dans le païs des montagnes de Cilicie, lui donna des troupes & de l'argent, & le mit en état de diſputer la victoire.

An. de N. S. 1071.

Michel fut ſurpris de ce changement, envoya des Ambaſſadeurs à *Diogene*, & lui propoſa une Amniſtie générale & réciproque de tout ce qui avoit été fait par l'un & par l'autre des Partis, offrant de lui accorder une partie de l'Empire. *Diogene* refuſa ces offres avec indignation, en diſant, qu'il n'avoit point commis de crime, pour avoir beſoin d'Amniſtie ;

An. de N.S. 1071.

miſtie ; & qu'au-reſte, c'étoit la derniere de toutes les injuſtices, que de lui diſputer la poſſeſſion de la ſouveraine Puiſſance.

Pendant que les affaires étoient en cet état, un homme d'une impudence extraordinaire ſuppoſa que l'Imperatrice *Anne* avoit écrit des Lettres à *Diogene*. L'Empereur *Michel*, ſans conſiderer la qualité de l'accuſateur, & ſans attendre la défenſe de l'accuſée, ne prit conſeil que de la colere ; & ayant nommé des Juges, fit appeller cette Princeſſe. Quand les Juges furent aſſemblez, l'Imperatrice *Eudoxie* s'avança vers eux avec une démarche grave & majeſtueuſe ; & tirant de deſſous ſa robbe une Image du Sauveur, elle dit à ſes Juges, en les regardant : „ Voici mon Juge, & le vôtre. Je „ vous ſupplie de l'avoir toujours „ préſent dans le jugement que vous „ allez prononcer, & de faire ré„ flexion, qu'il pénetre les affaires „ les plus cachées, & les penſées „ les plus ſecretes ". La fermeté de ce diſcours imprima tellement la terreur dans l'eſprit de quelques-uns, que déteſtant la calomnie, ils refuſerent de prêter leur miniſtere à l'oppreſſion de l'innocence : mais les autres, appréhendant de déplaire à l'Empereur, prononcerent, qu'il y avoit des préſomptions violentes ; & l'Imperatrice fut reléguée avec ſes enfans dans l'Ile du Prince. *Michel* & le *Céſar*, voulant continuer la guerre, *Andronique*, fils aîné du *Céſar*, partit pour aller attaquer *Diogene*, s'empara des Détroits de la Cilicie ; & ayant gagné un pas de fort difficile accès & tout bordé de précipices, il parut tout d'un coup lors qu'on l'attendoit le moins. *Crepin* Capitaine, qui avoit l'Aile gauche de l'Armée, rompit la Cavalerie ennemie, qui étoit conduite par le fidele *Cutatare*, & la plus grande partie de l'Infanterie fut priſe, ou tuée. *Cutatare* fut pris & dépouillé, & laiſſé nud dans une forêt. Un ſoldat l'ayant apperçu, voulut le tuer : mais *Cutatare* s'étant fait connoitre & demandant d'être mené à *Andronique*, fut mis à l'heure même ſur un cheval, & on l'emmena. *Andronique* lui alla au-devant, lui fit donner des habits convenables à la Charge de Général qu'il avoit exercée, & le fit garder ſans le charger de chaines. *Cutatare* deſirant de reconnoitre ſa bonté, lui déclara qu'il avoit caché une Perle de grand prix. *Andronique* y ayant envoyé, on lui apporta une Perle qui ſurpaſſoit en groſſeur & en éclat toutes celles qu'on a jamais vues.

An. de N.S. 1071.

Diogene s'efforça de relever ſon parti ; mais il fut trahi par les ſiens, dépouillé de ſes Ornemens Impériaux, & conduit en habit de Moine vers *Andronique*, qui déplora la diſgrace de ce Prince, le prit par la main, le mena dans ſa Tente, & le fit aſſeoir à ſa table. Ceux qui étoient auprès de l'Empereur *Michel*, faiſant ſemblant d'appréhender que *Diogene* n'excitat de nouveaux troubles, lui firent crever les yeux, quoiqu'*Andronique* en écrivit à ſon pere le *Céſar*, pour empêcher ce malheur. Ce Prince perdit bien-tôt la jouïſſance de la vie. Voilà la fin lamentable de ce Prince, comme la décrit *Nicephore de Bryenne*.

MICHEL VII. couronné.

Michel VII. fut donc couronné Empereur, par le Patriarche *Xiphilin*. On fit de grandes acclamations dans cette cérémonie ; mais cela ne dura pas longtems. Comme ce Prince avoit une ardeur inſatiable pour les richeſſes, il devint odieux à tout le monde, par une action entierement indigne d'un Empereur.

A une ardeur inſatiable pour les richeſſes.

Son avarice. *Glycas. Egnatius.*

Pendant une rigoureuſe famine, bien loin de ſoulager la miſere de ſes peuples, il l'augmenta, en dimi-

An. de N. S. 1071.

nuant la meſure du blé, d'un quart, ſans en diminuer le prix. Cette ſordide & cruelle avarice lui donna le nom de *Parapinace*, d'un mot qui ſignifie une *meſure de blé*. *Pſellus* le loue beaucoup, à cauſe de ſon amour pour les Belles-Lettres: mais les autres *Hiſtoriens Byſantins* diſent qu'il étoit peu propre à regner, & qu'il laiſſoit tout conduire à *Nicephore*, homme adroit & ſavant, mais fourbe, & qui avoit le cœur mal fait; pendant qu'il s'attachoit à la Grammaire, à faire des Vers, des Déclamations, & autres choſes. Ce *Nicephore* avoit la Charge de *Logothete du Drôme*. Ce fut à cet Empereur que le Pape *Alexandre* envoya pour Légat, *Pierre* Evêque d'Anagnia.

Divers ſentimens ſur Michel Ducas.

Pourquoi appellé Parapinace. *Zonaras.*

Alexandre lui envoye un Légat.

Il y eut d'aſſez grands troubles en Angleterre. Pendant que *Guillaume* fit un voyage en Normandie, il ſe fit une Ligue contre lui, ménagée par le Comte *Velter* ou *Valterf*, à qui il avoit déja pardonné; & par un autre Comte nommé *Roger*, qui donna ſa fille en mariage à un grand Seigneur nommé *Raoul*, homme élevé par les bienfaits du Roi. Il y eut pluſieurs perſonnes de qualité, pluſieurs Evêques & Abbez, qui entrerent dans cette conſpiration, & qui envoyerent une Ambaſſade au Roi de Dannemarc, pour lui demander du ſecours. Ils s'étoient déja ſaiſis de *Norwich*, & les Danois étoient en mer avec une Flotte de 200 vaiſſeaux; lorſque le Conquérant vint fondre ſur eux, au moment qu'ils s'y attendoient le moins. Il en prit quelques-uns, fit trancher la tête à *Velter*, ou *Valterf*; (& quelques-uns diſent que ſa femme en fut cauſe;) empriſonna *Roger*; & *Raoul* ayant pris la fuite, il envoya ſommer ſa femme, qui étoit demeurée dans *Norwich*, de lui remettre cette Ville entre les mains: ce qu'elle

Troubles en Angleterre. *Hiſt. des revolutions d'Angleterre p. 73. Mr. Larrey met cet évenement à l'an 1074.*

lui refuſa, & ne rendit la Place que par compoſition, après avoir ſoutenu aſſez longtems un ſiege. Et comme le Roi d'*Ecoſſe* avoit en ſon abſence ravagé la Province de Cumberland; *Guillaume*, à ſon retour, alla porter la terreur dans toute l'Ecoſſe, & contraignit le Roi *Malcolme* à lui rendre hommage. Mais les Hiſtoriens Ecoſſois diſent que le ſuccès de la guerre ne fut pas heureux pour *Guillaume*; qu'il fut contraint de la terminer par un Traité; & que *Guillaume* ceda les Provinces de *Cumberland* & de *Weſtmorland* à *Malcolme*. D'autres Hiſtoriens diſent que *Guillaume* n'alla pas en Ecoſſe, mais qu'il y envoya ſon fils *Robert*.

An. de N. S. 1071.

Pendant tant de troubles & de guerres, *Guillaume* introduiſit en Angleterre les Loix de Normandie, qu'il méla néanmoins avec quelques-unes de celles des anciens Rois Saxons; & de cet aſſemblage il fit un Corps de Droit, auquel on donna le Titre de *Loix Normandes*. Il ordonna même qu'on n'usât plus au Barreau, & dans les procedures de la Juſtice, que de la Langue Normande, qui étoit la Langue *Françoiſe*, avec quelques mots particuliers au païs, & un aſſez mauvais accent. Si on veut ſavoir quel étoit le langage Normand du tems de *Guillaume le Conquérant* Roi d'Angleterre, je vais en donner un petit échantillon, qui eſt dans le IX. Tome des Conciles du P. *Labbe*. p. 1025.

Guillaume introduit les Loix de Normandie en Angleterre.

Voici la Préface des Loix qu'il rapporte.

Ces ſont les Leis & les Cuſtumes, que le Reis Vuilliam grauntat à tut le Puple de Engleterre, apres le Conqueſt de la terre, iceles meiſmes que le Reis Edouuard ſon Coſin tint devant lui.

Comme il aimoit fort la Chaſſe, il fit de ſéveres Arrêts pour la défendre; & comme il étoit fort obeï, le nombre des bêtes ſauvages devint

Défend la Chaſſe.

ſi

An. de N. S. 1071.

si grand, qu'elles causerent une extrême désolation dans les champs des particuliers.

Fait desarmer ses sujets.

Il fit desarmer ses sujets, & les obligeoit sous de grieves peines, à se coucher tous les soirs à une certaine heure, au son de la cloche; ce qui fut appellé *Couvre-feu*. Il prit pour ses Armes, deux *Léopards*, qui ont été depuis les Armes de ses successeurs. On y en ajouta un troisieme, quand la Province de *Guienne* passa sous la domination de l'Angleterre.

Les oblige de se coucher à une certaine heure.

Ses Armes.

Alexandre II. donne le Pallium à Lanfranc.

Cette année-même, on croit que *Lanfranc* Archevêque de Cantorberi vint avec *Thomas* Archevêque d'Yorck, & *Remi* Evêque de Lincolne, pour obtenir d'*Alexandre II.* le *Pallium*. Le Pape le reçut avec des marques particulieres de distinction & d'estime, parce qu'il avoit été disciple de *Lanfranc*; & non-seulement il lui donna le *Pallium* qu'on avoit accoutumé de donner, mais encore le *Pallium* dont le Pape se servoit lorsqu'il célebroit la Messe. On trouve deux autres exemples de deux *Pallium* donnez, l'un à *Hincmar* de Rheims, & l'autre à *Brunon* de Cologne. Le lendemain, *Lanfranc* accusa les deux Evêques avec qui il étoit venu, de n'être pas légitimes Evêques; l'un, parce qu'il étoit fils de Prêtre, savoir *Remi* Evêque de Lincolne; & l'autre, parce qu'il avoit reçu du Roi l'Archevêché d'Yorck, pour recompense du service qu'il lui avoit rendu dans la Conquête de l'Angleterre; c'étoit *Thomas* Archevêque d'Yorck. Ces deux Evêques remirent d'abord leur Bâton-Pastoral & leur Anneau entre les mains du Pape, qui le leur rendit à la priere de *Lanfranc*; lequel étant revenu en Angleterre, travailla au rétablissement des Eglises de ce Royaume; & maintint fortement leurs droits & leurs biens contre les Puissances.

Lanfranc accuse deux Evêques.

Lanfranc fut chargé d'une Lettre du Pape pour *Guillaume*, où il l'exhortoit de prendre la défense des Ecclésiastiques de son Royaume, & lui conseilloit de suivre les avis de *Lanfranc*, qu'il commit pour juger la Cause de l'Evêque de *Chester*, & la contestation qui étoit entre l'Archevêque d'*Yorck*, & l'Evêque de *Dorchester*.

An. de N. S. 1071.

Le même Pape fit la Dédicace de la nouvelle Eglise du *Mont-Cassin*, avec une grande solemnité. L'Indulgence qu'il avoit promise de tous les péchez confessez, à ceux qui assisteroient à cette Dédicace, ou qui viendroient à la nouvelle Eglise pendant l'Octave, y attira beaucoup de gens.

Alexandre II. fait la la dédicace de l'Eglise du Mont-Cassin. *Chron. Cassin. c. 31. Baronius.*

Dans ce même tems, ou au commencement de l'année suivante, le Pape envoya *Pierre* Evêque d'Agnan, en Orient, pour féliciter *Michel Ducas*, qui le reçut très bien. On dit même que cet Evêque guérit l'Empereur *Michel*, qui étoit très malade. Il demeura en Orient plus d'un an entier, jusqu'à ce que *Gregoire VII.* succeda à *Alexandre*.

Il envoye un Légat à Michel.

Concile de Mayence.

Il se tint à *Mayence* un Concile. En voici l'occasion.

Charles Evêque de Constance accusé de Simonie. *Maria. Scot. in Chron. Concil. T. IX. p. 1204. 1206. Baronius. Acta Concil. I. à Tegnag. postea à G. Cossardo. T. IX.*

Il y avoit un Ecclésiastique nommé *Charles*, qui, à l'imitation de *Simon le Magicien*, lequel vouloit acheter des Apôtres le Don de Dieu, acheta du Roi *Henri* l'Episcopat de la Ville de Constance, & qui fut nommé pour cet important Emploi par *Henri*. Le Pape défendit à *Sigefroy* Archevêque de Mayence, de l'ordonner Evêque: cependant, le Roi vouloit absolument qu'il fût ordonné, & en écrivit au Pape, qui renvoya la chose à examiner aux Archevêques de Cologne & de Mayence. Ils indiquerent un Concile; mais le Roi empêcha qu'il ne fût tenu, & prit la résolution d'envoyer *Charles* à Rome, afin que le Pape exa-

An. de N. S. 1071.

examinât cette affaire; & le consacrât Evêque. *Sigefroy* prévint le Pape, & le pria par sa Lettre, de ne point consacrer *Charles:* mais s'il le trouvoit innocent, de le lui renvoyer, & à ses Collegues, afin qu'il reçût l'Ordination. Le Pape ne voulut point juger cette affaire à Rome; mais il ordonna qu'elle seroit examinée sur les lieux. Elle fut donc portée au Concile que *Sigefroy* tint à Mayence, auquel assisterent les Archevêques de Saltsbourg & de Treves, & neuf Evêques d'Allemagne, & où *Sigefroy* s'appella Légat du Pape. L'affaire fut donc discutée pendant quatre jours, entre *Charles* & ses adversaires; mais enfin *Charles*, craignant qu'il ne succombât, déclara qu'il ne vouloit point être Evêque contre le gré de ceux qu'il devoit gouverner, & rendit au Roi son Anneau & son Bâton Pastoral. Il mourut quatre mois après.

Concil. Lamb. Schaf. in Chron.

Charles achete du Roi Henri l'Episcopat.

Sigefroy refuse de de le consacrer.

Le Concile juge de cette affaire.

Enfin Charles remet son Bâton Pastoral.

La Ville de *Bari* fut prise par *Robert* Duc de la Pouille, cette année, quoique plusieurs mettent cette histoire à l'année 1059.

La Ville de Bari prise.

Anonym. Barens. Lupus Protospata. Hist. de Sicile p. 108.110.

Les habitans de *Bari* se moquerent d'abord de la sommation que le Duc *Robert* leur fit faire de se rendre; ils monterent sur les murailles, y firent des Concerts de musique, étalerent beaucoup d'étoffes précieuses & des vases d'or & d'argent, pour éblouïr les yeux de *Robert:* mais cela ne fit qu'allumer ses desirs, & il ne dit autre chose, en voyant tout ce que les habitans lui montroient, sinon: „ Vous me faites plaisir de me montrer toutes „ ces richesses: gardez-les moi bien, „ il y va de votre interêt; quand „ je vous les aurois prises, j'ai assez de générosité pour vous les „ rendre liberalement ". Ensuite il attaqua cette Ville avec une extrême vigueur, & la résistance des assiegez fut aussi vigoureuse. On combattit longtems des deux côtez, avec une égale force. Ensuite *Robert*, voyant qu'il n'en pouvoit venir à bout, essaya la voye de la négociation: il fit de grandes promesses, & de grandes menaces. Les uns vouloient qu'on l'écoutât, les autres ne le vouloient pas; mais craignant ses menaces, ils penserent à le faire assassiner, & ils choisirent pour ce noir dessein un soldat nommé *Emeric*, qui étoit fort animé contre le Duc. Ce soldat entreprit la chose. Il vint jusqu'à la Tente du Prince. Il le trouva à table, avec ses Officiers; & ayant observé la place où il étoit, il vint derriere la Tente, qui n'étoit couverte que de chaume & de branchage, décharger un coup de levier pour l'assommer. La Providence permit qu'il manquât son coup, parce que dans le moment, *Robert* fut saisi d'une toux qui l'obligea à se pancher sur la table; cependant, le soldat crut qu'il l'avoit assommé, & s'étant sauvé, il alla assurer les assiegez que leur homme étoit mort: mais le Duc leur fit bien-tôt connoitre qu'il étoit vivant.

An. de N. S. 1071.

On veut assassiner Robert.

Il échape le coup.

Les assiegez envoyerent promptement à Constantinople, demander du secours; & en effet, une Flotte vint pour les secourir. Mais *Roger* frere de *Robert* l'attaqua si vivement, que les Grecs furent enfin vaincus; & *Gocelin*, qui les conduisoit, fut mis aux fers, où il périt de misere. Le Gouverneur de la Ville de Bari, ne voyant plus de ressource, rendit la Place, & *Robert* y entra. Il traita les habitans avec une douceur sans égale, & gagna par-là les cœurs.

Malat. l. 2. c. 43. Fasel. l. 7. Decad. 2. p. 319. Lup. Protospata ad a. 1071. *Chr. Bar.*

De là, lui & son frere *Roger* allerent à *Palerme*, qu'ils assiegerent, & qu'ils prirent l'année suivante, quoique d'autres mettent cette prise plutôt. Ils ne permirent pas à leurs soldats de piller cette Ville, &

An. de N. S. 1071.

& ils laiſſerent aux Sarraſins l'uſage de leur Religion. Ils reprirent le grand Temple, qui avoit été bâti à l'honneur de la B. Vierge ; & ils rétablirent dans ſon Siege, *Nicodeme* Archevêque des Grecs.

Philippe Roi de France renvoye une Armée en Flandres, qui eſt battue. *Mezerai.*

Philippe Roi de France renvoya une ſeconde fois une Armée en Flandres, & y hazarda une autre bataille ; dans laquelle *Euſtache* Comte de Boulogne étant demeuré priſonnier, ſon frere, Chancelier de France & Evêque de Paris, pour obtenir ſa délivrance obligea le Roi de ne ſe mêler plus de cette querelle. Il fit plus ; il lui fit épouſer *Berthe*, qui étoit fille de *Florent I.* Comte de Hollande, & de *Gertrude* de Saxe, laquelle s'étoit remariée à *Robert* en ſecondes nôces. Par ce moyen, il l'engagea à ſoutenir la cauſe de ſon beau-pere, qui avec ſon ſecours défit pour la 4e. fois l'Armée de *Richilde* ; & ainſi il demeura maitre de la Flandre.

Guillaume & Geofroy entreprennent de ſe ſaiſir de la Hollande. *Calviſ.*

Guillaume Evêque d'Utrecht, avec le ſecours de *Geofroy le Boſſu* Duc de Lorraine, entreprit de ſe ſaiſir de la Hollande. *Robert* Comte de Flandres, qui étoit Tuteur de *Thierri Domicelli* Comte de Hollande, leur vint au-devant ; mais il fut battu, & *Geofroy* & *Guillaume* ſe partagerent la Hollande. *Geofroy* pourſuivant ſa victoire, ſe ſoumit la Friſe, & dans quatre années s'empara de la Hollande.

Incendie à Milan. *Puricell. in Ambroſ. Bib. Monum. n. 276.*

Il arriva un grand incendie à *Milan*, où la plupart des édifices ſuperbes qui y étoient, furent conſumez par les flâmes. Les Baſiliques des Saints, & l'Egliſe de S. *Laurent* eurent le même ſort ; & S. *Laurent*, diſent les Hiſtoriens, fut encore de nouveau expoſé au feu.

Guerres Civiles en Eſpagne. *Maria. l. IX. Sande.*

Après la mort de *Ferdinand le Grand* Roi de Caſtille, qui arriva l'an 1065, il y eut guerre entre ſes 3 fils, *Sanche* Roi de Caſtille, *Alphonſe* Roi de Leon, & *Garcias* Roi de Gallice & de Portugal. *Sanche* ſe plaignoit, qu'on avoit partagé un Royaume qui lui appartenoit uniquement. Ainſi *Sanche* & *Alphonſe* dépouillerent *Garcias* de ſon Domaine, & ſe le partagerent entre eux. Enſuite *Sanche*, non content de ſa proye, fit la guerre à ſon frere *Alphonſe*. Il ſe donna 2 batailles, où *Alphonſe* fut toujours battu & même pris. Dès que *Sanche* l'eut fait priſonnier, il ſongea à le faire mourir : mais S. *Hugues* Abbé de Clugni le délivra miraculeuſement. Cependant, *Sanche* ne le laiſſa ſortir de ſa priſon que ſous cette condition, qu'il prendroit l'habit de Religieux dans le Monaſtere de S. *Facundus* : mais il s'enfuit de nuit du Couvent ; & étant venu à Tolede, il y fut très bien reçu par *Almenon* qui y regnoit, & auprès de qui il ſe tint juſqu'à la mort de *Sanche*. L'Hiſtoire nous apprend, que comme *Sanche* ſe diſpoſoit à faire la guerre à *Garcias* Roi de Gallice, il établit pour ſon Enſeigne le fameux *Roderic Diaz*, appellé *Cid*, qui remporta de ſi glorieuſes victoires ſur les Sarraſins.

An. de N. S. 1071.

val. in Alph. VI. Pelag. Ovet.

Roderic Diaz, Le Cid.

Dans ce tems, pluſieurs croyent que vivoit *Theophylacte* Archevêque d'Acride en Bulgarie, que les Turcs appellent aujourd'hui *Giuſtandil*. Le Cardinal *Baronius* le met dans cette année, au-lieu que le Cardinal *du Perron* le mettoit au IX. Siecle. (Ceux qui ont ſoutenu qu'il avoit vécu au IX. Siecle, l'ont confondu avec *Theophylacte*, à qui S. *Ignace* de Conſtantinople donna la Prélature d'Acride, vers l'an 970.) Il étoit natif de Conſtantinople, où il fit de très grands progrès dans les Sciences. Il fut engagé par l'Imperatrice *Marie* femme de *Michel Ducas*, à accepter l'Archevêché d'Acride, Métropole de toute la Bulgarie ; & il

Theophylacte.

An. de N. S. 1071.

paroit qu'il travailla beaucoup à l'établiſſement de la Foi dans cette Province Barbare. Il a travaillé ſur l'Ecriture, en faiſant comme un Abregé des Commentaires de S. *Chryſoſtome*. Il a écrit ſur les 4 *Evangiles*, ſur les *Actes*, ſur les *Epitres de S. Paul*, ſur *Habacuc*, *Jonas*, *Nahum*, & *Oſée*. Ces Commentaires ont été imprimez en Latin, à Paris, en 1554. & à Bâle, en 1570. Les Commentaires ſur les Evangiles ont été imprimez en Latin, à Anvers, en 1564.; en Grec, à Rome, en 1542. & 1568.; & en Grec & en Latin, à Cologne, en 1568. Les Commentaires ſur les Epitres de S. Paul ont été imprimez en Latin, à Rome, en 1469.; à Anvers, en 1564.; à Cologne, en 1531.; à Paris, en 1552.; & en Grec & en Latin, à Londres, en 1536. Les Commentaires ſur les 4 petits Prophetes ont été imprimez à Paris, en 1549.; & on dit qu'il y a un Commentaire entier ſur les petits Prophetes, manuſcrit, dans la Bibliotheque d'Augsbourg. *Meurſius* nous a donné 75 Lettres de cet Auteur, imprimées à Leyde en 1617. qui ont depuis été traduites en Latin par *Vincent Marinier* de Valence, & imprimées à Cologne en 1622. & dans la Bibliotheque des Peres T. XVIII. *Gretſer* nous a auſſi donné, ſous le nom de *Theophylacte*, un Diſcours ſur l'Adoration de la Croix. On a publié un Traité de lui, qui eſt une Inſtruction adreſſée à *Conſtantin Porphyrogenete*. *Jean Veccus* a rapporté des paſſages de *Theophylacte*, ſur la Proceſſion du S. Eſprit, contre les Latins. On a dit que dans la Bibliotheque du Duc de Baviere, il y a un Dialogue de *Theophylacte*, avec un autre ſur les Accuſations des Latins, & un Diſcours ſur l'Empereur *Alexis Comnene*.

Dupin. Sixte de Sienne. Poſſevin in Apparatu. Bellarm. de Script. Eccl.

Gretſ. de Cruce T. II. p. 1499.

Orat. I. de unione. Eccl. Græc. Orthod. T. I. p. 215. Oudin. ſupplem. p. 345.

Si Theophylacte a combattu les ſentimens de Ratramne & de Berenger.

Ceux de l'Egliſe Romaine joignent *Theophylacte* avec ceux qui ont combattu le ſentiment de *Ratramne* & de *Berenger*; & cela, ſur ce que ce Pere dit ſur S. *Marc* ch. XIV. ſelon que le rapporte le Cardinal *du Perron*, p. 657. de ſon Traité contre Mr. *Du Pleſſis*. *Si vous ne mangez pas la chair du Fils de l'homme. Mais comment cela, repliquera quelqu'un, car la chair ne ſe voit point? O homme! cela ſe fait à cauſe de notre infirmité; car parce que le pain & le vin nous ſont familiers, là où voyant le ſang qui eſt mis devant nous, & la chair, nous ne le ſupporterions point, mais nous les abhorrerions*; à cette cauſe l'amateur des „ hommes, condeſcendant à nous, „ conſerve bien l'eſpece du pain & „ du vin; mais il les *tranſélémente* „ en l'aliment de ſon Corps & de „ ſon Sang". Ce Cardinal entend par l'*Eſpece*, la forme & l'apparence externe du pain & du vin; & il inſiſte ſur le mot de *tranſélémenter*, & ſur le terme d'aliment.

Ce même Cardinal oppoſe encore ce que dit là-même cet Auteur. *Le pain n'eſt pas la figure du Corps du Seigneur; mais il eſt converti au même propre Corps de Chriſt. Qu'ainſi ſoit, le Seigneur dit, Le pain que je donnerai, c'eſt ma chair; il ne dit point, C'eſt la figure de ma chair*, mais, *c'eſt ma chair*.

Il preſſe ce que cet Auteur dit là-même, des Orfevres qui fondent les vaiſſeaux ſacrez, alléguant les pauvres pour prétexte. *Qu'ils écoutent comme notre Seigneur préfere ſon ſervice aux pauvres. Or c'eſt* proprement *le Corps de Chriſt*, celui qui eſt dans la Patene d'or; *& le Sang, celui qui eſt dans le Calice. Que l'homme donc, qui ôte le vaiſſeau précieux, & contraint que le Corps de Chriſt ſoit mis en un plus vil, alleguant les pauvres pour prétexte, connoiſſe de quelle part il eſt.*

An. de N. S. 1071.

Il

An. de N. S. 1071.

Il oppoſe encore un autre paſſage de cet Auteur, ſur le 26. de S. Matthieu, p. 116., qui porte premierement, que Notre Seigneur n'a pas dit, *Ceci eſt la figure*; mais, *Ceci eſt mon corps.* Et un autre lieu ſur le 6. de S. Jean, pag. 446., que le pain n'eſt pas la figure de la chair, mais la chair, parce que Jeſus-Chriſt n'a pas dit, *Le pain que je donnerai, eſt la figure de ma chair*; mais, *eſt ma chair*; & il ajoute, que *le pain eſt tranſmué en la chair du Seigneur.* Qu'il *ne nous apparoit point chair*, mais *pain*; ou, qu'il ne *nous apparoit pas de la chair*, mais *du pain*, afin que nous n'en abhorrions point la manducation.

Les *Proteſtans* répondent:

1. Que le Cardinal *du Perron* n'a pas rapporté fidelement le premier paſſage. Il n'y a pas, *que la chair ne ſe voit pas*; ce qui ſignifieroit que la chair de Chriſt eſt contenue dans le pain; mais, qu'elle ne s'apperçoit pas. Il y a, *on ne voit point de chair*; pour dire, que Dieu n'a pas voulu nous donner en ce Sacrement, de la chair & du ſang, ce qui nous eût fait horreur; mais du pain & du vin, remplis de la vertu de ſa chair & de ſon ſang.

οὐ γὰρ σάρξ καθορᾶται.

2. Il n'y a pas, *Voyant le ſang qui eſt mis devant nous, & la chair*; car il n'eſt point dit, que *le ſang & la chair de Chriſt ſoient mis devant nous:* mais, que *ſi nous voyions devant nous de la chair & du ſang*, nous en aurions horreur; ce qui rendroit un ſens bien different.

3. Il n'y a pas dans *Theophylacte*, que *l'Eſpece* ſignifie la forme & l'apparence externe du pain & du vin. Ce mot d'*Eſpece* ſe prend ſouvent pour *ſubſtance*; comme quand *Optat* de Mileve, l. 5. dit, qu'il y a trois Eſpeces dans le Batême; la *Trinité*, le *Fidele*, & le *Miniſtre*; & S. *Ambroiſe* Serm. 21. dit, que Jeſus-Chriſt aux nôces de Cana changea la ſubſtance de l'eau en *l'Eſpece* du vin.

An. de N. S. 1071.

4. Il eſt certain que le mot de *tranſélémenter* ne ſe prend pas toujours pour exprimer le changement d'une ſubſtance dans une autre; comme quand *Gregoire de Nyſſe* dit que Chriſt a *tranſélémenté* notre nature à une vertu divine; quand il appelle notre *regénération*, la *tranſélémentation de notre nature, du mortel à l'immortel.* Ils citent encore le même Auteur de Hom. opif. c. 24. lib. de mort. *Gregoire* de Nazianze ad Nectar. de Apollinari; *Chryſoſtome*, ſur le Pſ. CXXXV; *Cyrille*, l. 8. ſur Jean, cité dans le 6. Concile, Act. 10; *Catena* ſur Jean XII., & dans pluſieurs autres lieux. Ils citent *Theophylacte* même, qui dit ſur le 6. de S. Jean, que celui qui mange Chriſt, eſt *tranſélémenté* en lui; c'eſt-à-dire, non qu'il change de ſubſtance, mais qu'il devient ſaint, & qu'il eſt rempli de la vertu de Chriſt, par la Foi.

Greg. Nyſſ. ep. ad Euſtath. lib. 1. contra Eunom. ἡ διὰ θανάτου πρὸς τὸ ἀθάνατον καὶ φθορᾶς ἡμῶν μετασκευή.

5. *Theophylacte* n'a pas dit, que Dieu *tranſélémente* l'Eſpece du pain & du vin, en *l'aliment*, mais dans *la vertu.*

δύναμιν.

Le Cardinal *du Perron* dit, que le mot Grec ſe prend quelquefois pour *Médicament*; & que c'eſt ainſi que le prennent les Medecins; qu'il ſignifie auſſi *Aliment*; comme quand *Gregoire de Nyſſe* dit, que la *vertu* ou *puiſſance* eſt introduite dans notre corps, & que cette vertu-là eſt appellée, & eſt aliment; & *un peu après*, que le pain que notre Seigneur mangeoit étoit changé εἰς δύναμιν τῆς θείας, c'eſt-à-dire, dans l'aliment divin. Or cela étant, ajoute-t-il, quel inconvénient y a-t-il que *Theophylacte*, pour dire que notre Seigneur convertit le pain en ſon Corps, ait

An. de N. S. 1071.

dit qu'il le convertit en l'aliment de ſon Corps, &c. ou en la *drogue* de ſon Corps?

Les *Proteſtans* répondent, que les Medecins, au-lieu de dire, *les Médicamens qui ont une vertu propre aux yeux*, diſent pour abreger, *les vertus pour les yeux*; mais que pour dire *l'œil*, ils ne ſe ſont jamais ſervi de cette expreſſion, ὀφθαλμὸς ἰσχυρὸς. S *Gregoire* a bien appellé le *pain*, du nom de *vertu*, à cauſe de la vertu qu'il a de ſubſtenter nos corps; mais il n'a jamais dit, *la vertu du pain*, ἰσχὺς ἄρτου, pour la *ſubſtance du pain*. Il a bien dit, que le pain mangé par J. Chriſt, paſſoit *en une vertu divine*; & il en rend la raiſon, parce *que la grace du Verbe le ſanctifioit:* mais cela ne fait rien à notre ſujet.

Οὐσίαν ἀρτου δυνάμεως.

6. *Theophlacte* ne dit pas, que le pain eſt converti *au même & propre Corps*. Il dit, que c'eſt ce même Corps-là; & il entend par-là, qu'il a la même vertu, parce que, ſelon *Theophylacte*, la même vertu qui eſt dans le propre Corps de Chriſt, eſt imprimée dans ce Sacrement par l'operation du S. Eſprit. Car *Theophylacte* croyoit que la ſubſtance du pain & du vin demeuroit, mais qu'elle étoit changée dans la vertu de la chair & du ſang de Chriſt.

7. Les *Proteſtans* croyent, que quand *Theophylacte* a remarqué que J. Chriſt n'a pas dit, *C'eſt la figure de ma chair*, mais, *C'eſt ma chair*; ſon but a été de faire voir qu'il ne faut pas s'amuſer à la ſubſtance des ſignes, mais qu'il y faut conſiderer la chair & le ſang que ces ſignes repréſentent; & dont, en qualité de Sacremens, ils portent le nom.

8. Ils remarquent, que lorſque ce Pere a dit que c'eſt *proprement* le Corps de Chriſt, celui qui eſt dans ſa Patene d'or; il ne faloit pas preſſer le mot de *proprement*. Que les Peres ont auſſi dit que l'Egliſe eſt le propre Corps de Chriſt. Que *Theophylacte* appelle l'Euchariſtie, le propre Corps de Chriſt; parce que, ſelon cet Ancien, elle eſt remplie de la propre vertu qui eſt en J. Chriſt, & qu'elle eſt donnée aux Fideles pour tenir lieu du propre Corps de Chriſt, afin de les unir à lui; ce qu'on ne pourroit pas dire des *Pauvres*. Qu'ainſi, il faloit blâmer ceux qui, ſous prétexte d'aſſiſter les Pauvres, comme les membres de J. Chriſt, fondoient les Patenes & les Calices d'or qui devoient ſervir à l'Euchariſtie, & donnoient une partie du prix aux Pauvres; & de l'autre, vivoient eux-mêmes. C'étoit-là le ſentiment de cet Ancien, que nous n'approuvons pas. Il eſt bien different de S. *Gal*, dont *Valafridus Strabon* récite en ſa Vie, qu'ayant fait aſſembler les Pauvres pour leur diſtribuer les dons qu'il avoit reçus d'un grand Seigneur, un de ſes Diſciples lui dit: *Mon Pere, j'ai un vaiſſeau d'argent fort précieux, & bien gravé; ſi vous voulez, je le reſerverai pour en faire des vaiſſeaux du ſacré Service*; & qu'il lui répondit: *Mon fils, qu'il te ſouvienne de l'Apôtre S. Pierre*, qui dit au Paralytique qui attendoit de lui de l'argent; *Je n'ai, ni or, ni argent:* Donne aux pauvres, ce que tu as.

9. Si *Theophylacte* dit que le pain eſt changé, par une operation ineffable, bien qu'il nous ſemble *pain*; parce qu'étant infirmes, nous ne pourrions pas mâcher de la chair d'un homme: les *Proteſtans* diſent, que les Peres ont dit auſſi de l'eau du Batême, qu'elle eſt changée; & que le ſens de *Theophylacte* eſt, qu'à juger par nos ſens, du pain qu'on voit dans la Table ſacrée, on croiroit que c'eſt un pain ſans aucune efficace; comme quand le Concile VI. parlant des Lettres d'*Agathon*,

An. de N. S. 1071.

An. de N. S. 1071.

thon, dit qu'il ſembloit que ce fût du papier & de l'encre, mais que c'étoit S. *Pierre* qui parloit par *Agathon*.

10. Si *Theophylacte* a dit que le pain eſt changé en la chair du Seigneur; les *Proteſtans* remarquent, qu'il a voulu dire, dans ſon ſentiment, que le pain étoit changé en la vertu de ſa chair: & que s'il a dit, que comme le pain que J. Chriſt mangeoit lorsqu'il étoit ici-bas, ſe transmuoit en ſa chair, ainſi le pain eſt changé dans la chair du Seigneur; *Theophylacte* n'a pas voulu dire que ce changement ſe fait de la même maniere. Et *Vaſques* a remarqué ſur *Gregoire de Nyſſe*, d'où la comparaiſon de *Theophylacte* eſt tirée, qu'il faloit donner une ſaine interpretation à ces paroles; de peur, dit-il, qu'il ne ſemble avoir cru que la matiere du pain demeure, comme la matiere de la viande demeure dans la nourriture. Ils croyent donc que le ſentiment de ce Pere étoit, que comme quand le *pain* étoit mangé par J. Chriſt, la grace du *Verbe* le rendoit un corps ſaint; auſſi, quand le pain de l'Euchariſtie eſt conſacré, cette même grace du *Verbe* le ſanctifie par ſa vertu, & l'éleve à une dignité divine.

Vaſq. in Thom. T. III. diſp. 181. p. 144.

11. S'il a dit que le *pain* ne nous apparoit point chair, mais *pain*, afin que nous n'en abhorrions point la manducation; il ne veut pas dire que le pain ſoit changé dans la ſubſtance de la chair: mais ſa penſée eſt, que ſi nous voyions la propre chair de Chriſt nous être préſentée à manger & ſon propre ſang à boire, nous en aurions horreur; au-lieu que nous n'avons point d'horreur d'en recevoir la vertu dans une viande myſtique, qui nous apparoit telle que l'aliment qui nous eſt ordinaire & familier.

Ce ſont-là les raiſons que l'on apporte de part & d'autre. Mais au-reſte, il importe peu aux *Proteſtans*, qu'un Auteur de l'XI. Siecle ait été de leur ſentiment.

An. de N. S. 1071.

L'an 1072. de N. S. Le 2. de Michel Ducas. Le 17. de Henri. Le 13. de Philippe Roi de France. Le 12. d'Alexandre II. Indiction X.

Les Turcs & les Scythes attaquent l'Empereur Michel. *Nicéph. Bryen. Michel Ducas l. 1.*

L'Empereur *Michel* ne fut pas longtems en repos. Il fut attaqué d'un côté par les *Turcs*, qui depuis la mort de *Diogene* avoient rompu le Traité de paix, & couroient & pilloient tout l'Orient; & de l'autre par les *Scythes* qui s'étant ſoulevez, ravageoient la Thrace & la Macedoine. L'extrêmité où il ſe trouva, fit qu'il choiſit pour Général de l'Armée deſtinée contre les Turcs, *Iſaac Comnène*, qu'il avoit marié avec *Irene* fille du Prince des Alains, & couſine de *Marie* ſa femme, fille du Prince des Iberes; & qu'il avoit gratifié de la Charge de *Domeſtique* des troupes d'Orient. *Alexis* ſon frere, qui faiſoit dès ce tems-là toute l'eſperance des Romains, bien qu'il ne fût que dans la fleur de ſon âge, le ſuivit dans cette expédition, & ſignala ſa valeur avant l'âge. Il s'acquitoit de tous les devoirs de Général, avec une capacité ſurprenante. Lorsqu'ils furent arrivez à *Céſarée*, ils ſe ſervirent des ruïnes de ſes anciens murs, comme de foſſez & de remparts, & ſonge-

An. de N. S. 1072.

rent aux moyens de reprimer les Turcs. Mais malheureuſement, *Urſel*, qui depuis la mort de *Crépin* commandoit les troupes de la Nation Françoiſe, ſe retira avec ſes troupes vers la Ville de *Sebaſte*.

L'état de l'Allemagne fort triſte. *Lamb. in Chron.*

Il paroit auſſi, que cette année l'état de l'Allemagne étoit fort triſte. On opprimoit par-tout les innocens; on pilloit les veuves & les orphelins; on ravageoit les Monasteres & les Egliſes; & chacun s'abandonnoit à toutes ſortes de crimes. C'eſt ce qui obligea le Roi *Henri* de ſolliciter puiſſamment l'Archevêque de Cologne, de prendre le maniement des affaires. On eut de la peine à l'y réſoudre; ſoit parce qu'il ſe ſouvenoit des injures qu'il avoit reçues; ſoit parce que c'étoit un homme fort attaché au ſervice de Dieu. Cependant il ſe laiſſa vaincre, & préfera l'interêt public à ſes interêts particuliers. *Lambert de Schafnaburg* ajoute, que ce Prélat, après la mort d'*Adalbert* Archevêque de Hambourg, rétablit toutes choſes dans un fort bon état; qu'il arrêta la licence qui regnoit; & qu'alors *Othon* Duc de Baviere revint dans les bonnes graces du Roi. Un autre Hiſtorien dit que les Saxons, qui ne perdoient point d'occaſion de nuire à *Henri*, le chargerent d'accuſations auprès du Pape, qui n'étoit pas trop bien intentionné envers ce Prince. Ils l'accuſerent d'avoir ôté la Duché de Baviere à *Othon*, & ſur d'autres chefs. L'année ſuivante nous apprendra ce que fit *Alexandre*.

Abb. Urſp.

Les Saxons accuſent le Roi Henri auprès du Pape. *Baronius.*

Concile en Angleterre ſur le different qui étoit entre les Sieges de *Cantorberi* & d'*Yorck*, pour la Primatie; & ſur quelques autres Egliſes. Le Pape, à qui l'affaire avoit été propoſée par *Thomas* Archevêque d'Yorck lors qu'il étoit à Rome avec *Lanfranc*, avoit renvoyé la choſe à une Aſſemblée des Evêques, des Abbez, & des autres Prélats du Royaume d'Angleterre. L'Aſſemblée ſe tint premierement à *Wincheſter*, puis à *Windſor*, en préſence du Roi *Guillaume*. On y prouva par l'Hiſtoire Eccléſiaſtique de *Bede*, que depuis le tems de S. *Auguſtin* Apôtre d'Angleterre, l'Egliſe de Cantorberi avoit toujours joui du droit de Primauté ſur toute l'Angleterre & l'Irlande, & que les Evêques des Lieux qu'on lui conteſtoit avoient été ordonnez, appellez au Synode, & dépoſez par l'Archevêque de Cantorberi, depuis plus de 140 ans. Cela fut prouvé encore par les Actes des Conciles, & confirmé par les Décrétales des Papes *Gregoire I. Boniface IV. Honorius*, *Vitalien*, *Serge I. Gregoire IV.* & *Leon IX.* L'Archevêque d'Yorck ſe rendit à ces raiſons. Enſuite on dreſſa, d'un commun conſentement, un Acte ſur les Privileges de l'Egliſe de Cantorberi, que *Lanfranc* envoya au Pape, & dont il lui demanda la confirmation. *Lanfranc* accorda à l'Archevêque d'Yorck, & à ſes ſucceſſeurs à perpétuité, la juriſdiction ſur l'Evêque de *Dunelme*. Il n'exigea pas le ſerment de l'Archevêque d'Yorck, pour l'amour du Roi; & ſe contenta de recevoir ſa ſoumiſſion par écrit, ſans porter préjudice à ſes ſucceſſeurs. Il fut auſſi réglé, que lorſque l'Archevêque de Cantorberi viendroit à mourir, celui d'Yorck ſe rendroit à Cantorberi; & avec les autres Evêques, ſacreroit celui qui ſeroit élu, comme ſon Primat: mais que ſi l'Archevêque d'Yorck mouroit, le nommé viendroit à Cantorberi pour recevoir de l'Archevêque l'Ordination Canonique, après avoir été nommé par le Roi. On voit dans le XVIII.

An. de N. S. 1072.

de Cantorberi & d'Yorck. *T. IX. Concil. p. 1211. Spelm. Concil. Brit. T. II. p. 5. Baron. ex Malmeſb. l. I. de Geſt. Pontif.*

An. de N. S. 1072.

T. de la Bibl. des Peres, p. 827. une partie du diſcours que fit *Lanfranc* dans ce Concile.

S. Wulſtan accuſé. *Bar. ex Malmeſ. l. 4. de Geſt. Pontif. p. 281.*

Baronius rapporte au tems de ce Concile, ce qu'on dit de *Wulſtan*: mais le P. *Pagi* prétend que ce qu'on dit de cet Evêque doit ſe rapporter non à ce Concile, mais à celui qui ſe tint l'an 1070. devant les Légats de Rome; ce qu'il prouve par d'autres Hiſtoriens. Voici ce qu'on rapporte.

Simeon Dunel. Hoveden. part. 1. p. 453. Alred. Abb. l. 2. de vita Sancti Eduard. Conf. pag. 405. Conte ſur cet Evêque.

On dit que comme le Roi *Guillaume* fit convoquer un Synode en préſence des Légats du S. Siege, *Lanfranc* ayant été mis en la place de *Stigand* qui étoit Archevêque de Cantorberi, on accuſa dans ce Synode l'Evêque *Vulſtan*, d'incapacité & de ſimplicité, & on le dépoſa de ſon Evêché, en lui ordonnant de réſigner ſon Bâton & ſon Anneau. Sur cela *Vulſtan* déclara, qu'il avoit bien ſu qu'il n'étoit point propre pour cet Emploi; mais qu'il avoit obeï aux autres Evêques, & au Roi *Edouard*. Enſuite il dit à *Lanfranc*, qu'il ſe ſoumettoit à la ſentence du Synode, & qu'il réſignoit ſon Bâton; mais qu'il ne le vouloit remettre qu'à celui qui le lui avoit donné. Qu'après avoir tenu ce diſcours, il s'étoit approché de la Tombe du Roi *Edouard*, & avoit prononcé ces paroles: „ Vous ſavez, Monſeigneur „ *Edouard*, que c'eſt malgré moi „ que j'ai pris cet Emploi; que j'ai „ longtems réſiſté, que je me ſuis „ abſenté lorſque l'on me cherchoit; „ & que vous m'avez contraint à „ prendre cette charge. Mais aujourd'hui qu'il y a un nouveau „ Roi, de nouvelles Loix, un nouveau Pontife, ils font d'autres Arrêts; ils vous blâment, de ce que „ vous m'avez impoſé cet Emploi, „ & ils m'accuſent de préſomption „ d'y avoir conſenti ". Les Hiſtoriens ajoutent, que ce *Vulſtan* ayant enfoncé ſon Bâton Paſtoral au Tombeau d'*Edouard*, perſonne ne put retirer ce Bâton; & ainſi il falut rétablir cet Evêque dans ſa Dignité.

An. de N. S. 1072.

Concile à Rouen. *Order. Vital. Hiſt. Eccl. l. 4. p. 529. Concil. T. IX. p. 1225. Dupin. BB. PP.*

Il ſe tint auſſi un Concile à *Rouen*, par *Jean de Baycux* Archevêque de cette Egliſe, qui avoit ſuccedé à *Maurille*, & qui étoit auparavant Evêque d'Avranches. Dans ce Concile, après avoir renouvellé les Profeſſions de Foi des Conciles de Nicée, de Conſtantinople, d'Epheſe, & de Chalcedoine, on publia 24 Canons ſur la Diſcipline de l'Egliſe.

Le I. porte: Que l'Evêque fera la conſécration du S. Chrême & de l'Huile, après *None*, ayant au moins douze Prêtres aſſiſtans.

Le II. Que les Archidiacres ne ſe contenteront pas de recevoir quelques gouttes de Chrême & d'Huile conſacrée, pour mêler avec d'autre huile, comme il ſe pratique par abus en quelques endroits: mais qu'ils préſenteront tout leur Chrême & leur Huile à l'Evêque, afin qu'il les conſacre.

Le III. Que les Doyens diſtribueront le Chrême & les ſaintes Huiles avec reſpect, revêtus d'Aubes, & dans des Vaſes bien fermez.

Le IV. Que perſonne ne célebrera la Meſſe, ſans communier.

Le V. Que les Prêtres ſeront à jeûn, & revêtus de l'Aube & de l'Etole, pour adminiſtrer le Batême, ſi ce n'eſt en cas de néceſſité.

VI. Que l'on ne reſervera pas le Viatique & l'Eau bénite, plus de huit jours; & que l'on ne conſacrera pas une ſeconde fois les Hoſties déja conſacrées.

Le VII. Que pour conferer la Confirmation, il faut que l'Evêque, & ceux qui la reçoivent, ſoient à jeûn, & qu'il y ait des Cierges allumez.

Le

An. de N. S. 1072.

Le VIII. Que les Ordres ſacrez ſeront conferez la nuit du Samedi au Dimanche, ou le Dimanche matin, ſi on n'a pas interrompu le jeûne du Samedi; & que ceux qui devront être ordonnez, ſe préſenteront à l'Evêque le jour précedent.

Le IX. Que l'on obſervera exactement le jeûne des Quatre-tems.

Le X. Que les Clercs qui ſe feront ordonner par ſurpriſe, ſeront dépoſez.

Le XI. Que ceux qui ont eu des Couronnes bénites, & qui les ont quittées, ſeront excommuniez juſqu'à ce qu'ils ayent fait ſatisfaction; que les Clercs qui voudront être ordonnez, viendront trouver l'Evêque, le Jeudi.

Le XII. Que les Moines vagabons, ou chaſſez de leur Monaſtere pour quelque crime, ſeront contraints par l'autorité des Evêques d'y retourner; & que ſi les Abbez ne veulent pas recevoir ceux qu'ils auront chaſſez, ils ſeront tenus de leur faire l'aumône, & de les nourrir.

Le XIII. Que l'on ne fera point trafic de Cures.

Le XIV. Que l'on ne fera point de mariage en ſecret, ni après le repas; mais que l'Epoux & l'Epouſe étant à jeûn, ſeront bénis par un Prêtre auſſi à jeûn; & avant que de les marier, que l'on s'informera s'ils ne ſont point parens dans le ſeptieme Degré.

Le XV. Que les Prêtres, Diacres, & Sousdiacres, qui ſont mariez, ne pourront jouïr des revenus de l'Egliſe, ni les adminiſtrer, par eux, ou par d'autres.

Le XVI. Que l'on ne pourra épouſer une Veuve, avec laquelle on a été ſoupçonné d'avoir eu commerce du vivant de ſon mari.

Le XVII. Qu'un homme dont la femme a pris le voile, ne pourra ſe remarier tant qu'elle vivra.

Le XVIII. Qu'une femme ne pourra ſe remarier, qu'elle ne ſoit certaine de la mort de ſon mari. An. de N. S. 1072.

Le XIX. Que les Clercs qui ont commis des péchez énormes & publics, ne ſeront rétablis dans leurs Dignitez qu'après une longue pénitence.

Le XX. Que ſi quelqu'un des Clercs a commis quelque crime qui mérite qu'on le dépoſe, ſon Evêque appellera le nombre de ſes Confreres porté par les Canons; c'eſt-à-dire ſix, pour la dépoſition d'un Prêtre; & trois, pour celle d'un Diacre; & qu'il ſera permis à ceux qui ne pourront pas aſſiſter, d'y envoyer quelqu'un à leur place.

Le XXI. Que dans le Carême, perſonne ne prendra de refection avant l'heure de None, & avant que celle de Vêpre commence.

Le XXII. Que le Samedi de Pâques, l'on ne commencera point l'Office avant l'heure de None, parce que c'eſt l'Office de la nuit, qui appartient au Dimanche de Pâques; & que pendant les deux jours précedens, il ne doit point y avoir de Meſſe.

Le XXIII. Que ſi quelque Fête tombe dans un jour qu'on ne puiſſe pas la célebrer, on la transferera à un autre jour dans la huitaine.

Le XXIV. Que l'on n'adminiſtrera point le Batême ſolennel & général, qu'à Pâques & à la Pentecôte, pas même au jour de l'Epiphanie, ſi ce n'eſt en cas de néceſſité ou de de maladie; mais que pour les enfans, on pourra les batiſer en tout tems. Il paroit de-là, qu'on batiſoit beaucoup d'Adultes en Normandie.

Cette année fut funeſte à *Adalbert* Archevêque de Brême. Cet Archevêque eſt fort loué pour ſa liberalité envers les pauvres; mais fort blâmé pour ſon ambition.

Adalbert Archevêque de Brême mort. *Lamb. in Chron. Adam. l. 4. c. 35. 36.*

Il

An. de N. S. 1072.

Il tint un Concile à *Sleſvic*, en Dannemarc ; & il ordonna en ce Royaume neuf Evêques, en *Suede*, ſix ; & deux en *Norvege*. Son ſucceſſeur fut *Liemar*, Bavarois, qui reçut le *Pallium* d'*Alexandre II.* C'eſt à lui qu'*Adam* Chanoine de Brême dédia ſon Hiſtoire Eccléſiaſtique, qui comprend les origines des Egliſes du Nord, & la ſuite des Evêques de Brême & de Hambourg, depuis l'entrée de *Villehade* en Saxe juſques à la mort d'*Adalbert*.

Concile à Sleſvic. *Adam. c. 44.*

Liemar lui ſuccede. *Lamb. a. 1072. Hiſt. Arch. Brem. p. 99.*

Hambourg fut ravagée, & preſque entierement déſolée. Il y eut à Milan quelques conteſtations, à l'occaſion de l'Archevêque. *Gui* étant mort, on penſa à lui donner un ſucceſſeur ; & on élut à Milan *Othon*, ou *Athon*, en préſence de *Bernard* Légat. Cette élection fut approuvée à Rome ; mais ceux qui étoient du parti du Roi *Henri*, en élurent un autre, nommé *Godefroy*.

Hambourg ravagée.

Conteſtat. a Milan. *Arnulph. l. 3. c. 21. apud Puricell. in vita S. Herlemb. c. 32.*

Sanche, très puiſſant Roi de Caſtille, voulant ôter à ſes ſœurs ce qui leur appartenoit, & aſſiegeant *Zamora*, fut tué. Son frere *Alphonſe* lui ſucceda ; c'étoit *Alphonſe VI.* dit le Vaillant, qui fut tiré d'un Cloître où l'on l'avoit renfermé malgré lui.

Sanche Roi d'Eſpagne tué. *Marian. l. 10. hiſt. Roderic de Tolede l. 6.*

On croit que c'eſt à peu près dans ce tems, que *Hepidannus* Moine de S. *Gall*, compoſa deux Livres, de la Vie & des Miracles de S. *Wiberade*, adreſſez à *Ulric* Abbé de S. *Gall*.

Hepidannus.

Cet *Hepidannus* eſt Auteur d'une Chronique qui commence à l'an 709. & finit à l'an 1044. laquelle ſe trouve dans la Collection des Auteurs de l'Hiſtoire d'Allemagne, donnée par *Goldaſt*, & imprimée à Francfort l'an 1606.

Sur la fin de cette année, ou au commencement de la ſuivante, mourut *Pierre de Damien*. Il mourut à *Fayenza*, âgé de 66 ans, dans le Monaſtere de Ste. *Marie* ; comme il revenoit de Ravenne, où il étoit allé pour lever l'Excommunication dont le peuple avoit été chargé.

S. Damien meurt. *Baron. Voyez ſa vie à la tête de ſes œuvres. Didier du Mont-Caſſ. l. 2. Lee Oſſ. Chr. Caſſ. l. 2. Sigeb. de viris il-luſt. c. 163. Honoré d'Autun l. 4. c. 11. Rubeus hiſt. Raven. l. 5. Jo. Bapt. Sinnus de ordine & jurisd. Can. l. 1. c. 5. Trithem. Bellarm. Voſſius. Poſſevin. Dupin.*

Ses Ouvrages ſont diviſez en 4 Tomes, dans la derniere Edition.

Le 1. contient ſes Lettres, diſtribuées en 8 Livres. Nous en avons rapporté pluſieurs. Nous ajouterons ici encore des extraits de quelques autres Lettres.

Dans la 7. du IV. Livre, il avertit un Evêque auquel il écrit, de ne pas recevoir des préſens ; & rapporte ſur ce ſujet une Viſion arrivée à un Prêtre, qui avoit vu le Confeſſeur du Comte *Hildebrand* puni en l'autre monde, pour avoir reçu des préſens de lui ; & ce Comte même dans les ſupplices, pour n'avoir pas fait pénitence de ſes cruautez, comme il devoit, par la trop grande facilité de ſon Confeſſeur. Ce même Prêtre diſoit encore, qu'il avoit vu le Comte *Lothaire* dans un feu de ſoufre, qui l'avoit prié d'avertir ſa famille de rendre à l'Egliſe une Terre qui lui appartenoit, afin qu'il fut entierement délivré de ſes tourmens ; qu'il avoit appris que le Comte *Gui* étoit bien attendu dans ce lieu, où on lui préparoit des ſupplices. D'où *Pierre de Damien* tiroit cette conſéquence, qu'il ne faloit recevoir des préſens que de gens agréables à Dieu.

Dans la 15. il fait voir combien les Eccléſiaſtiques doivent veiller ſur leurs ſens, qui ſont l'origine & la ſource d'une infinité de crimes.

Dans la 1. du V. Livre, adreſſée aux Archiprêtres, il ſoutient que l'ame de chacun paroit au Jugement, telle qu'elle eſt au ſortir du corps. Ce qui ſcandaliſa pluſieurs perſonnes, croyant qu'il s'enſuivoit de-là, que les prieres, les oblations, & les ſacrifices que l'on offre pour les morts, ne leur ſervent de rien.

An. de N. S. 1072.

Mais le Cardinal rejettoit cette conſéquence.

Dans la 8. du même Livre, il ſoutient l'uſage des Diſciplines. Quelqu'un s'étant ſcandaliſé de ce nouveau genre de Pénitence inconnu à tous les ſiècles paſſez, qui ſembloit renverſer l'ordre des Canons & l'ancien uſage; il ſoutint ces Diſciplines, 1. Par l'exemple de N. S., des Apôtres, & des Martyrs, qui ont été fouettez pour J. Chriſt; d'où il conclud, que Dieu peut bien accepter qu'on lui offre volontairement une pénitence, qu'il a quelquefois fait ſouffrir à ſes ſerviteurs malgré eux. Comme on lui pouvoit répondre, qu'on lit bien que les Saints ont été flagellez par les autres; mais qu'on ne trouve point qu'ils ſe ſoient fouettez eux-mêmes de leurs propres mains; il répond, que comme on doit imiter volontairement la mortification de la Croix, on peut auſſi imiter les autres ſouffrances de J. Chriſt; & que comme on ne peut pas reprendre celui qui jeûne volontairement, en d'autres tems que ceux qui ſont ordonnez par l'Egliſe, on ne doit pas non plus croire que celui qui ſe châtie de ſes propres mains, ne faſſe une action agréable à Dieu; qu'au contraire, il fait véritablement pénitence, en mortifiant ſa chair, & en la faiſant ſouffrir pour les plaiſirs dont elle a joui: qu'il n'importe à quelle peine elle ſoit condamnée, pourvu que les voluptez précedentes ſoient punies par l'affliction ſuivante. Il demandoit à ceux qui prétendoient que ce nouvel uſage détruiſoit les Canons, ſi le bienheureux *Bede* avoit mal fait en pratiquant des auſteritez & des pénitences, dont il n'eſt point parlé dans les Canons? Il ajoutoit, que les Laïques pouvant racheter une longue pénitence, par de certaines aumônes, quoiqu'il ne ſoit point parlé de ces Redemptions dans les Canons; il ne doit pas être défendu aux Moines qui peuvent avoir mérité une longue pénitence, & qui ne la peuvent point racheter par des aumônes, de le faire par cette mortification de la chair.

An. de N. S. 1072.

On peut voir auſſi la 27. du VI. Livre, adreſſée au Moine *Cerbroſus*, ou *Tetu*, qui avoit repris auſſi avec aigreur la pratique de la Diſcipline. *Pierre Damien* prétend que c'eſt une eſpece de Martyre; qu'elle n'a pas été inconnue aux Anciens; qu'elle eſt fondée ſur les Canons; & qu'elle étoit en uſage avant lui dans de ſaints Monaſteres, où l'on avoit accoutumé de racheter un an de pénitence par mille coups de fouet. Il dit que ce qui eſt bon, ne peut être pouſſé trop loin; que ſi le Jeune d'un jour eſt bon, celui de trois jours eſt meilleur: il devoit dire tout d'une ſuite, qu'il valoit encore mieux ſe laiſſer mourir de faim.

Dans la 18. du V. Livre, il répond à un Prêtre qui l'avoit conſulté ſur deux cérémonies, touchant le Batême, & la célebration de la Meſſe; & après avoir remarqué qu'il ne faut pas introduire de nouvelles coutumes, il décide, que l'on ne doit mettre que du S. Chrême dans l'Eau baptiſmale, & non pas de l'Huile & du Vin; & que l'on ne doit omettre l'ablution du Calice dans la célebration de la Meſſe, que quand on doit célebrer une ſeconde fois le même jour; qu'en toute autre occaſion, il faut toujours prendre l'ablution, ſoit qu'on jeûne, ſoit qu'on ne jeûne pas.

Dans la 19. du VI. Livre, il fait une deſcription de ſes maladies, de la patience avec laquelle il les ſouffre; & de l'extrémité dans laquelle il avoit été, ſi grande, qu'on lui avoit donné l'Extréme-Onction, qu'on l'avoit couché ſur la cendre & ſur le cilice, ſui-

An. de N. S. 1072.

ſuivant la coutume de ce tems-là. Il remarque, que ſa guériſon avoit été annoncée à un de ſes Religieux par une Viſion, & procurée par l'aumône; & qu'il avoit eu bien de la peine à ſe réſoudre à manger de la viande.

Dans la 17. du VII. Livre, il exhorte le Marquis *Renier*, à qui l'on avoit donné pour pénitence de ſes fautes d'aller en Pélerinage à Rome, de l'exécuter au-plutot; & rapporte divers exemples de la protection que Dieu avoit accordée aux Pélerins.

Dans la 3. du VII. Livre, parlant des deux Puiſſances, la *Royale*, & la *Sacerdotale*, il dit qu'elles ſont unies en Jeſus-Chriſt; qu'elles ont une alliance mutuelle dans le Peuple Chretien; que chacune a beſoin de l'autre; que le Sacerdoce eſt protegé par la Royauté, & la Royaute appuyée ſur la ſainteté du Sacerdoce; que le Roi porte l'épée, pour s'oppoſer aux ennemis de l'Egliſe; que le Pontife veille & prie, pour rendre Dieu propice au Roi & au Peuple; que l'un doit terminer, par la Juſtice, les affaires terreſtres; & que l'autre doit nourrir les peuples affamez, de la Doctrine céleſte; que l'un eſt établi pour reprimer les méchans, par l'autorité des Loix; l'autre a reçu les clés, pour uſer, ou de la ſévérité des Canons, ou de l'indulgence de l'Egliſe.

La 3. du VIII. Livre traite des devoirs des Enfans envers leurs Peres & leurs Meres.

La 4. prouve à un Pere qui avoit perdu ſon Fils, que la mort des Enfans eſt une grace de Dieu; & que l'on doit s'en réjoüir, plutôt que de s'en affliger.

Dans la 8. il exhorte un Juge de penſer à une autre vie, & au jour du Jugement.

Dans la 10. il parle contre les Parjures.

Dans la 12. contre l'Orgueil.

La 15. contient une Priere pour un Agoniſant.

An. de N. S. 1072.

Le II. Tome contient 75 Sermons, ſuivant l'ordre des Fêtes de l'année. Il y en a quelques-uns qui ne ſont pas de *Pierre Damien*, que le ſavant P. *Mabillon* a donné dans l'Edition des œuvres de S. *Bernard*, ſous le nom de *Nicolas* Abbé de Clairvaux.

Les Sermons ſont ſuivis des Vies de S. *Odilon* de Clugni, de S. *Maur* Evêque de Céſane, de S. *Romuald*, de S. *Rodulphe* Evêque d'Eugubio, & de S. *Dominique le Cuiraſſé*; & de l'Hiſtoire de la Paſſion de Ste. *Flore*, & de Ste. *Lucille*.

Le III. Tome contient ſes Opuſcules.

Le 1. eſt intitulé, *De la Foi Catholique*, & adreſſé à *Ambroiſe*. Il traite des Myſteres de la Trinité & de l'Incarnation, & de la Proceſſion du S. Eſprit du Pere & du Fils.

Le 2. s'appelle *Antilogue contre les Juifs*, où il prouve que J. Chriſt eſt le Meſſie, Fils de Dieu.

Le 3. eſt ſur le même ſujet.

Le 4. eſt un Dialogue entre un Avocat du Roi *Henri*, & un Défenſeur de l'Egliſe de Rome, dont j'ai déja parlé ailleurs, auſſi-bien que des 5. 6. 7. Opuſcules.

Le 8. traite des Degrez de parenté, dans leſquels il eſt défendu de contracter mariage. Il refute l'opinion des Juriſconſultes, qui les reſtreignoient au quatrieme Degré; & croyoient que les petits-neveux & les petites-nieces pouvoient ſe marier enſemble. Il compte les Degrez par *générations*, & prétend que tant qu'on peut connoitre la parenté ou l'affinité, on ne doit pas contracter mariage; ce qui a lieu au moins juſqu'au 7e. Degré. Il ſoutient, qu'en comptant les Degrez de génération, le nombre des perſonnes doit tou-

An. de N. S. 1072.

jours exceder d'un celui des générations; enſorte qu'il n'y ait que 5 générations, où il y a 6 perſonnes. Mais il a retracté dans une Diſſertation ce ſentiment.

Le 9. traite de l'Aumône, & de ſon utilité pour les vivans & pour les morts.

Dans le 10. c. 10. il rapporte l'exemple d'un Clerc qui, bien que chargé de grands péchez, & même d'Impureté, ſe trouvant à l'artiele de la mort, fut aſſuré par la Ste. Vierge que ſes péchez lui étoient pardonnez, parce qu'il avoit récité ſon Office à toutes les heures. Dans une de ſes Lettres (l. VI. ep. 29.) il avoit rapporté l'exemple d'un Clerc de Nevers, qui étant malade à l'extrêmité, fut viſité par la Ste. Vierge, & elle lui fit couler de ſon lait dans la bouche, & le guérit à l'inſtant, parce qu'il avoit été fidele à dire ſon Offiee tous les jours. Je rapporte ees choſes pour donner l'idée de *Pierre Damien*, comme d'un eſprit fort erédule, & à qui les fables qu'on lui diſoit ſervoient de preuves.

Dans l'11. il traite cette queſtion, Si eeux qui récitent ſeuls, en particulier, leur Office, doivent dire, *Dominus vobiſcum*, &c. *Jube*, *Domine*, &c. & il conclud pour l'affirmative; parce que, dit-il, comme l'Egliſe eſt une dans pluſieurs, on peut dire qu'elle renferme pluſieurs perſonnes dans un ſeul membre, & qu'à cauſe de cette vérité, un ſeul peut parler pour tous, & comme s'il prioit avec pluſieurs; qu'un ſeul parle ſouvent au nom de pluſieurs, & pluſieurs au nom d'un ſeul. Il ajoute, que quoiqu'il n'y ait qu'une perſonne qui aſſiſte à la Meſſe, on ne laiſſe pas de dire, *Dominus vobiſcum*, & non pas, *Dominus tecum*: Que l'Egliſe ne s'attache pas au nombre, ni aux cas, ni aux termes; mais qu'elle s'arrête uniquement à ce qui ſert à l'édification: que ces paroles peuvent ſe rapporter auſſi-bien aux abſens, qu'aux préſens. On peut remarquer dans ce Traité, que dès ce tems-là les Evêques diſoient, *Pax vobis*, au-lieu que les ſimples Prêtres ne diſoient, que *Dominus vobiſcum*.

An. de N. S. 1072.

Le 12. eſt une forte cenſure des Moines de ſon tems, qu'il reprend de ce qu'ils poſſedoient des biens & amaſſoient de l'argent, contre le Vœu de pauvreté; de ce qu'ils fréquentoient trop les Séculiers; de ce qu'ils avoient des habits précieux, ou ſi vils, qu'ils ne les portoient que pour en tirer de la gloire; & de ce qu'ils étoient trop occupez des affaires du monde. Il blâme leur inquietude, & leurs fréquens voyages.

Un Moine, dit-il, en voyage, ne peut jeûner; les honnêtetez preſſantes de ſes hôtes ne le permettent pas: ſouvent même il ne garde pas la meſure de la ſobrieté, de peur de paſſer pour ineivil, ou pour hypocrite. Les diſcours de ceux qui l'accompagnent, l'empêchent de pſalmodier avec attention. Il ne peut chanter la nuit, parce qu'il n'eſt pas ſeul; ni faire des génuflexions, parce qu'il eſt fatigué; ni garder le ſilence, parce qu'il ſe trouve ſouvent en néceſſité de le rompre. Il eſt trop diſſipé, pour s'appliquer à la lecture, ou à l'oraiſon. Il voit ſouvent des objets dangereux pour la chaſteté, du moins de l'eſprit. Les entretiens fréquens l'expoſent à des mouvemens d'impatience, & à des paroles qu'il faut enſuite expier par des larmes. S'il prêche à eeux au milieu deſquels il ſe trouve, la vaine gloire l'attaque; s'il garde le ſilenee, il s'accuſe d'être inutile au prochain. Mais quand il rentre dans la Cellule, tout ce qu'il a vu & tout ee qu'il a oui ſe préſente en foule à ſon imagination principalement quand il veut s'appliquer à la prie-

re;

An. de N. S. 1072.

re ; & plus il fait d'effort pour chaſſer ces images importunes, plus il en eſt inquieté.

Il paroit qu'il ne pouvoit ſouffrir ces Moines qui affectoient de porter des habits extrêmement mal-propres, pour attirer les yeux du peuple : il dit que les vrais parfaits n'affectent rien, & ne refuſent pas des habits précieux lors que l'occaſion le demande.

Dans le 16. il ſoutient qu'une perſonne qui a pris l'Habit Monaſtique étant malade, ou par quelque autre motif, ſans avoir été éprouvée pendant un long Noviciat, ne peut plus retourner au Monde.

Le 17. eſt un Ecrit touchant le *Célibat des Prêtres*. Dans cet Ecrit, il dit qu'il a voulu perſuader, conferant avec des Evêques, la néceſſité de la Continence pour les Eccléſiaſtiques ; mais qu'il n'avoit pu tirer d'eux aucune promeſſe poſitive ; ſoit parce, dit-il, qu'ils deſeſperent de pouvoir atteindre à la perfection de cette vertu ; ſoit parce qu'ils ne craignent pas d'être punis pour l'Incontinence, par le jugement d'un Concile.

L'Egliſe Romaine, ajoute-t-il, eſt accoutumée en tout tems à diſſimuler ces ſortes de péchez, à cauſe des reproches des Séculiers. Cette conduite ſeroit inſupportable, continue-t-il, ſi c'étoit un mal caché ; mais il eſt tellement public, que tout le peuple connoit les lieux de débauche, les noms des Concubines, & de leurs parens ; on voit paſſer les Meſſagers & les préſens ; on entend les éclats de rire, on ſait les entretiens ſecrets ; enfin, il eſt impoſſible de cacher les groſſeſſes des femmes, & les cris des enfans.

Dans le 20. il parle d'un Evêque qui jouoit aux échecs ; & à qui il impoſa pour pénitence de réciter trois fois le Pſautier, de laver les pieds à 12 Pauvres, & de leur donner à chacun un denier.

An. de N. S. 1072.

Le 22. eſt contre les Eccléſiaſtiques de la Cour, qui ſe mettent au ſervice des Grands, pour avoir des Evêchez & des Abbayes ; & il fait voir qu'ils ne ſont pas exempts de Simonie.

Dans le 24. il prouve au Pape *Alexandre II.* que les Chanoines ne doivent rien avoir en propre ; ce qu'il prétend prouver par l'autorité de S. *Auguſtin* Serm. 355. 356. & par l'exemple des Chrétiens de Jeruſalem, Act. IV. 31. 42.

Dans le 26. il ſe plaint de l'ignorance des Prêtres, dont pluſieurs ſavoient à peine lire deux ſyllabes de ſuite.

Dans le 28. il défend les Moines, contre les Grecs Séculiers & les Chanoines ; & il montre que les Moines ne devoient point donner la Communion, ni adminiſtrer les Sacremens. Il releve dans cet Opuſcule *l'Ordre Monaſtique*, & le fait deſcendre des Apôtres & des Prophetes. Il cite une Décrétale de *Boniface IV.* qui permet aux Moines d'adminiſtrer le Sacrement de Pénitence.

Dans le 31. il écrit une Lettre aux Evêques-Cardinaux, où il les exhorte à fuir l'avarice, & à ne prendre point de préſens. Il dit que l'avarice ruïne toutes les vertus, & rend inutiles toutes les bonnes œuvres. Que l'Avare, dit-il, c. 3. batiſſe des Egliſes, qu'il s'applique à la prédication, qu'il accorde les differends, qu'il affermiſſe ceux qui ſont chancelans dans la Foi, qu'il offre des ſacrifices tous les jours, qu'il ſoit éloigné des affaires ſéculieres ; tant que l'avarice le domine, elle corrompt toutes ſes vertus.

Dans ce Livre c. 5. il repréſente, qu'on commet la Simonie en

An. de N. S. 1072.

vendant le Jugement d'un Concile; qu'il avoit vu un de ſes Confreres qui ſe réjouiſſoit dans le tems des Conciles, comme à l'approche de la moiſſon & de la vendange.

Il dit que quand on a reçu des préſens, on n'oſe plus parler contre ſon bienfaiteur; & que quand même on ne les auroit reçus qu'après le Jugement, on s'engage pour les affaires ſuivantes.

Dans le 33. il y parle de la Meſſe particuliere de la Ste. Vierge, établie tous les Samedis; & il dit que le jour où il eſt écrit *que Dieu ſe repoſa*, devoit être dédié à la Vierge, où la Sageſſe s'étoit repoſée par le myſtere de l'Incarnation. Quel raiſonnement! Il parle du Vendredi, dédié à la Croix; & du Lundi, conſacré aux Anges. Il ajoute, que c'eſt parce que les ames des défunts ne ſouffrent point le Dimanche, & retournent le Lundi à leurs ſupplices; & qu'ainſi on implore la protection des Anges.

Ceux qui aiment les *Miracles*, les *Viſions*, & les *Apparitions*, n'ont qu'à lire le 34. Opuſcule.

Le 35. eſt fort ſingulier. Il recherche d'où vient que S. *Paul* eſt mis à la droite, & S. *Pierre* à la gauche, dans les Images. Il dit, que S. *Paul* étoit de la Tribu de Benjamin, qui ſignifie *Fils de la droite.*

Le 36. traite des perfections de Dieu.

Le 37. répond à pluſieurs difficultez, qui lui avoient été propoſées ſur l'Ecriture Sainte.

Le 38. combat l'opinion des Grecs, touchant la Proceſſion du S. Eſprit.

Dans le 39. il ne veut pas qu'on ſoit aſſis, pendant l'Office Divin.

Dans le 41. il ſoutient qu'on doit déclarer nul le Mariage de ceux qui contractent Mariage dans les tems défendus par l'Egliſe; c'eſt-à-dire en Carême, trois ſemaines avant la fête de S. *Jean Batiſte*, & depuis l'Avent juſqu'après l'Epiphanie; encore même qu'on s'abſtienne de l'uſage du Mariage. Il remarque, que les Canons ordonnoient 40 jours de pénitence aux perſonnes mariées, qui ne gardoient pas la continence pendant le Carême.

An. de N. S. 1072.

Dans le 43. il écrit contre ceux qui trouvoient mauvais qu'on ſe donnât la Diſcipline devant le monde; & en particulier, contre *Etienne* Cardinal, qui avoit été Moine du Mont-Caſſin, & qui condamnoit cette pratique.

Il dit qu'il eſt ſalutaire de ſouffrir par pénitence, la confuſion de la nudité; & ce Cardinal *Etienne* étant mort peu de tems après, il dit que ſa mort eſt une punition de Dieu, pour avoir blâmé cet uſage, qui fut pratiqué par les Moines du Mont-Caſſin, avec *le jeûne du Vendredi.*

Dans le 54. il exhorte des Moines à jeûner le Samedi, à l'honneur de la ſepulture de N. S.; & il ſe ſert d'une Apparition, pour confirmer cet uſage.

Dans le 59. il traite du Jugement dernier, & de l'Antechriſt. Il fait voir qu'il eſt difficile d'en bien parler, & qu'il eſt très utile de méditer ſur ce ſujet. Il dit que l'Antechriſt regnera 3 ans & demi, qu'il ſera tué ſur la montagne des Oliviers: & qu'il y aura 40 jours depuis ſa mort, juſques à l'avenement de J. Chriſt, pendant leſquels la perſécution ceſſera; & les Juſtes, qui auront été ébranlez, feront pénitence; qu'après cela, la Terre & l'Air ſeront couverts d'un feu univerſel, qui purifiera les Elus. Il rapporte dix Signes, qui doivent précéder le Jugement, ſelon S. *Hierôme.*

Ce

An. de N. S. 1072.

Ce ſont-là les principales choſes qu'on trouve dans les Ouvrages de *Pierre Damien*. Son ſtile eſt aſſez poli, pour ce tems-là; & il y a des Lettres qui ſont compoſées avec beaucoup d'art. Il parle avec liberté aux Papes, aux autres Prélats, & aux Princes. Il étoit ſévere pour la Diſcipline. Il étoit fort dévot envers la Ste. Vierge; & exact obſervateur des Rites de l'Egliſe, & des Pratiques Monaſtiques. Il rapporte quantité de Viſions & d'Apparitions, auxquelles il ajoute créance. M. *Fleuri* remarque très bien, qu'il y a très peu de juſteſſe dans ſes raiſonnemens; que les preuves les plus ordinaires ſont des ſens allégoriques de l'Ecriture, ſouvent forcez, ou des Apparitions de morts, & d'autres Hiſtoires plus merveilleuſes que vraiſemblables.

Les œuvres de cet Auteur ont été imprimées a *Rome*, dans les années 1606. 1608. 1615. à *Paris*, les années 1610. 1662. & à *Lyon*, l'an 1623.

J'ai cru qu'on trouveroit bon que je m'étendiſſe un peu ſur les Ouvrages de ce Cardinal, qui avoit un ſi grand crédit dans la Cour de Rome.

On trouve dans les Actes de l'Ordre de S. *Benoit* ſur l'an 1071. que *Damien* étant fort jeune, il trouva une piece d'argent, qu'il employa a faire dire une Meſſe pour le repos de l'ame de ſon pere. Il avoit accoutumé de nourrir un Pauvre a ſa table. Un jour qu'il n'y avoit pas du pain ſuffiſamment pour deux, on apporta du pain bis, qu'il donna au Pauvre; mais il ſe reprocha d'avoir gardé le meilleur pour lui.

Leo Oſti. Auct. antiq. Miracul. Sancti Hugonis Abb. Cluniac. apud Henſchen. in Comm. prævio ad

Au reſte, les uns l'appellent *Pierre Damien*, après *Leon d'Oſtie*; d'autres, *Pierre de Damien*, ſoit pour dire qu'il étoit fils d'un homme de ce nom; ſoit pour dire qu'il en étoit le frere. Nous l'appellons tantôt d'une maniere, & tantôt d'une autre, pour contenter tout le monde.

An. de N. S. 1072.

vitam Petri Dam. ſec. VI.

L'Imperatrice Agnès vient à Rome. *Lamb.*

L'Imperatrice *Agnès*, qui dès l'an 1062. s'étoit miſe en retraite parce qu'on lui avoit ôté la conduite du Roi ſon fils; & qui, renonçant au Monde, étoit venue à Rome ſe mettre ſous la conduite de *Pierre Damien*, à qui elle fit une Confeſſion générale depuis l'âge de cinq ans; vint en Allemagne cette année, pour reconcilier *Rodolphe* Duc de Suabe, avec le Roi ſon fils. Le Roi lui vint au-devant, & ſe trouva à *Wormes* le 25. de Juillet, à la fête de S. *Jaques*. Dès que cette Princeſſe eut fait cette reconciliation, elle s'en retourna, & vécut encore cinq ans.

Hugues de Clugni.

Entre les Eccléſiaſtiques qui accompagnoient l'Imperatrice, étoit *Hugues* Abbé de Clugni, qui porta à *Robert* Abbé de Richenou des Lettres du Pape, par leſquelles il étoit dépoſé; on lui interdiſoit tout Office divin, hors la Pſalmodie; on l'excluoit de l'Abbaye de Richenou, pour laquelle il avoit donné au Roi mille livres peſant d'argent pur. Ce *Robert* étoit celui qu'on appelloit *l'Argentier*, qui introduiſit par ſon exemple l'abus de mettre publiquement à la Cour les Abbayes à l'enchere.

Robert l'Argentier.

Annon Archevêque de Cologne déchargé.

Comme le Roi *Henri* paſſoit la fête de Noel à Bamberg, *Annon* Archevêque de Cologne pria le Roi de le décharger des affaires d'Etat, alleguant ſon âge avancé. Le Roi y conſentit.

Samuel de Maroc.

On doit mettre dans cette année, *Samuel de Maroc*, Juif d'Afrique, converti à la Religion Chrétienne, qui a compoſé un Livre en Arabe, touchant l'avenement du Meſſie, que les Juifs attendent encore. Un Dominicain Eſpagnol, nom-

An. de N. S. 1072.

nommé *Alfonſe*, l'a traduit en Latin. Ce Juif dit qu'il étoit mille ans après la deſtruction de Jeruſalem, qu'on croit être arrivée, l'an de N. S. 72. Ainſi il faut qu'il ait écrit à l'an 1072.

Ce Livre a été imprimé à Mantoue l'an 1475. à Anvers l'an 1486. à Cologne l'an 1536. & il eſt dans le XVIII. To. de la B. des Peres.

Dans ce Livre il prouve, I. Que les Juifs ſont ſous une terrible colere de Dieu; puiſqu'au-lieu que la Captivité de Babylone ne dura que 70 ans, il y avoit plus de mille ans qu'ils étoient diſperſez; d'où il conclud, qu'il faut qu'ils ayent commis un crime plus grand que l'Idolatrie de leurs Peres. II. Que les Juifs ſont aveugles, & qu'ils ſe trompent, & trompent les autres. III. Que c'eſt à cauſe de la mort de J. Chriſt, qu'ils ſont ainſi châtiez; & il cite la prédiction de *Daniel.* IV. Il traite des deux Avenemens de Chriſt; de ſon Avenement en chair, & de ſon Avenement en gloire. V. Il dit qu'il eſt parlé du premier Avenement, Iſaïe 51. 53. 9. Zach. 9. Il cite auſſi les paſſages qui parlent du ſecond. VI. Il traite de ſon Aſcenſion, & il la prouve par des Oracles.

p. 519. p. 520. c. 1. p. 521. p. 522. c. 6. 7. 8. c. 9. p. 523. c. 12. 13. p. 524.

Dans le 13. chapitre, il dit que *Methuſalem*, *Enoch*, *Elie*, & *Moïſe* ſont en corps & en ame dans le Ciel.

p. 525. Il fait voir dans le 14. chapitre, que l'aveuglement des Juifs avoit été prédit, Iſ. 43. 59. 6. Jerem. 17. 8.

An. de N. S. 1072.

Dans les 15. & 16. chap. il prouve que les Juifs ont été reprouvez à cauſe de leur perfidie, & que la vocation des Gentils a été prédite.

p. 526.

Il dit dans le ch. 19. que *Melchiſedech* inſtitua le Sacrifice du pain & du vin, avec quoi il communia *Abraham.*

p. 527.

Il ne parle dans le ch. 20. que du Sacrifice du pain & du vin; & il dit que Dieu a *rejetté le Sacrifice des chairs.* C'eſt une choſe étrange, qu'il ne parle point du Sacrifice du Corps & du Sang de J. Chriſt; du moins, je n'y ai rien remarqué de ſemblable.

p. 528.

Voyez auſſi le ch. 21. p. 529.

A la fin de ſon Ecrit, il employe contre les Juifs ce qui eſt dit de J. Chriſt dans l'Alcoran, & ſes Commentaires. Les Sarraſins, dit-il, reconnoiſſent qu'il étoit le Meſſie prédit, & qu'il avoit reçu de Dieu le pouvoir de faire des miracles, de guérir toutes les maladies, chaſſer les Démons, & reſſuſciter les morts; qu'il ſavoit tout, & connoiſſoit le ſecret des cœurs; qu'il a mépriſé les richeſſes & les plaiſirs ſenſuels; enfin, qu'il eſt le Verbe de Dieu. Or, dit-il aux Juifs, ce témoignage eſt embaraſſant pour nous, & avantageux pour eux.

L'an 1073. de N. S. Le 3. de Michel Ducas. Le 18. de Henri. Le 14. de Philippe. Le 1. de Gregoire VII. Indiction XI.

Le Pape cite Henri. Mar. Scot. ad a. 1075. Baronius. Lamb. p. 189.

DAns l'année précedente, nous avons vu l'état triſte de *l'Allemagne*, à cauſe des démêlez qu'il y avoit entre les *Saxons* & *Henri.* Cette année ne fut pas moins malheureuſe, & les ſuivantes. *Marianus Scotus* en fait la deſcription. On prétend, que ſur les plaintes qu'on en faiſoit de toutes parts, *Alexandre II.* Pape cita *Henri*, pour y rendre raiſon de ſa conduite. Quelques-uns diſent que l'Empereur ſe diſpoſoit d'y aller pour ſe défendre contre ſes accuſateurs: mais d'autres re-

Coeff. p. 326. Maimb. Decad. de l'Emp. p. 213.

An. de N. S. 1073.

remarquent, qu'il fit fort peu d'état d'une telle citation qu'on n'avoit jamais faite, & qu'il regardoit comme un attentat contre les Droits des Souverains. Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain qu'il n'y fut pas; le Pape étant mort, comme nous le dirons bien-tôt, après que nous aurons dit un mot de deux Conciles.

Concile de Rome contre Godefroy Archevêque de Milan, intrus. *Ex Arnulph. apud Puricell. l. 4 de vita S. Herlembaldi c. 34. Greg. VII. Ep. 15. l. 1.*

Le 1. eſt un Concile de *Rome*, dans lequel *Alexandre II.* condamna *Godefroy*, qu'on avoit fait Archevêque de Milan, *Aton* ayant été déja élu.

Concile d'Erfort. *Concil. T. IX. p. 1231.*

Le 2. eſt un Concile d'*Erfort*, tenu le 10. de Mars, à l'occaſion d'un different qu'eut *Sigefroy* Archevêque de Mayence avec le Clergé de Thuringe, ſur les Dimes de cette Province, que cet Archevêque prétendoit lui appartenir, & qui lui étoient conteſtées par le Clergé; & principalement par les Abbez de *Fulde* & de *Herfeld*. L'affaire fut agitée à *Erford*, & accommodée par le Roi, à l'avantage de *Sigefroy*.

On convint, que dans dix Paroiſſes où l'Abbé d'*Herfeld* prenoit les Dimes, il en auroit les deux tiers; que dans les autres, ils partageroient par moitié; que dans celles qui appartenoient à l'Archevêque, il auroit toute la Dime; & que tous les Domaines, en quelques Dioceſes qu'ils fuſſent, en ſeroient exempts: Que l'Abbé de *Fulde* partageroit avec l'Archevêque les Dimes, dans toutes les Egliſes décimales; mais que ſes Domaines en ſeroient exempts, comme ceux de l'Archevêque.

Alex. II. meurt. *Maria. Scot. ad a. 1073. Dominic. etc. Leo Oſt. l. 3. c. 35. Baronius.*

Le 21. d'Avril mourut *Alexandre II.* quoique d'autres mettent ſa mort au 20. de ce mois. *Platine* dit qu'il ſiegea 11 ans 6 mois; d'autres lui donnent plus de tems. On attribue quelques miracles à ce Pape. On dit qu'en viſitant la célebre Abbaye du Mont-Caſſin, il y délivra un Démoniaque; & qu'il guérit une Boiteuſe, en lui faiſant boire de l'eau dont il s'étoit lavé les mains après avoir dit la Meſſe. Mais tout ce que dit *Leon d'Oſtie*, n'eſt pas Evangile; ainſi on peut du moins ſuſpendre ſon jugement.

Prétendus miracles.

An. de N. S. 1073.

Il y a un grand nombre de Lettres écrites ſous le nom du Pape *Alexandre*. On en a 45 entieres, & les fragmens de pluſieurs Actes, rapportez par *Yves de Chartres*, & par *Gratien*.

Conciles T. IX. p. 1115. &c.

Il y en a d'adreſſées à ceux de *Milan*; à *Harald* Roi de Norvege, où il l'exhorte d'obeïr à *Adalbert* Archevêque d'Hambourg; à *Suenon* Roi de Dannemarc, où il exige de lui ce que ſes Prédéceſſeurs payoient à *Pierre* Archevêque de Dalmatie & d'Eſclavonie; une à *Gervais* Archevêque de Rheims; une autre aux Evêques de Dannemarc; à S. *Annon* Archevêque de Cologne; à *Guillaume* Roi d'Angleterre.

Il y en a une (c'eſt la 38.) ſur les Degrez de Conſanguinité.

Il y en a une, (c'eſt la 30.) où il impoſe 14 ans de pénitence à un Prêtre qui en avoit tué un autre.

Il y en a une autre (c'eſt la 34.) où il dit qu'il ne faut pas faire mourir les Juifs, pour la Religion.

On trouve dans les fragmens de quelques autres Lettres, qu'un Prêtre ne doit célebrer qu'une Meſſe par jour.

Dans la 12. il dit qu'un Mari ne peut embraſſer la Vie Monaſtique, ſi ſa Femme n'y conſent librement, & ne fait de ſon côté profeſſion de continence.

Dans la 20. au-lieu qu'un Prêtre qui avoit tué un autre Prêtre, devoit faire 28 ans de pénitence; le Pape la réduit à la moitié; marquant, que les trois premieres années il n'entreroit point dans l'Egliſe, qu'il ſeroit in-

An. de N. S. 1073.

terdit de ſes fonctions pour toute ſa vie, & qu'il entreroit dans un Monaſtere pour y accomplir ſa pénitence, ſous la direction de l'Abbé.

Dans la 30. il eſt dit qu'un Laïque qui aura tué un Prêtre, par lequel il auroit été attaqué à main armée, feroit dix ans de pénitence, & qu'il n'entreroit point dans l'Egliſe pendant 7 ans.

Dans la 36. un Prêtre attaqué du mal cadue eſt interdit de dire la Meſſe.

GREGOIRE VII. fait Pape. *Acta Vatic. apud Baronium. Acta Card. Aguirr. Greg. VII. l. 1. Ep. 2. Onuph. Ciacon. Mamb. Dupin Pagi. Fleuri Sigeb. de Gemb.*

Le jour-même qu'on fit les funerailles du Pape *Alexandre II.* à S. Jean de Latran, *Hildebrand*, qui avoit le plus d'autorité dans le Sacré College, exhorta l'Aſſemblée à un Jeûne, & à des Prieres de 3 jours, pour ſe diſpoſer à faire un Pape. Dans ce moment-là, à ce que dit *Gregoire VII.* lui-même, le peuple proclama *Hildebrand* Pape, & le mit ſur la Chaire qu'on appelle de S. *Pierre*. *Gregoire* dit que ce fut malgré lui; ſoit qu'il ne voulut pas être Pape, ſoit qu'il le voulut être d'une autre maniere. *Platine* met ſon élection à l'an 1072.

Quelques Hiſtoriens diſent que ce furent les ſoldats de *Gregoire VII.* & des perſonnes qui étoient à ſa dévotion, qui firent cette Proclamation tumultuaire; & que ni les Cardinaux, ni le Clergé, ni les plus conſiderables du Peuple, n'y eurent aucune part.

On a un Acte d'Election, au nom des Cardinaux & du Clergé de Rome, fait en préſence des Evêques & du Peuple, daté du jour de ſon Election. Il eſt pourtant vrai que cette Election fut précipitée. Auſſi *Didier* Abbé du Mont Caſſin, & Cardinal, comme *Hildebrand* lui diſoit qu'il étoit venu trop tard, lui répondit, que c'étoit lui qui s'étoit trop preſſé, puiſqu'il s'étoit mis en poſſeſſion du Siege, avant que le Pape à qui il ſuccedoit fût enterré. Auſſi *Hildebrand* reconnut le défaut de cette Election, & en rejetta la faute ſur le Peuple, & ſoutint qu'il n'y avoit point de part.

An. de N. S. 1073.

Avant que de parler de la ſuite de cette Election, il eſt à propos de dire un mot de *Gregoire VII.* dont nous avons déja parlé pluſieurs fois ailleurs.

Hildebrand Greg. VII.

Il étoit de *Toſcane*, du Bourg de *Soana*. La plupart des Hiſtoriens diſent qu'il étoit fils d'un Artiſan nommé *Bonizon*; & le Cardinal *Baronius* prétend qu'il étoit en cela plus louable, de ce qu'étant d'une baſſe naiſſance, il s'étoit élevé par ſon propre mérite. D'autres veulent qu'il fût d'une illuſtre Maiſon, de laquelle ſont ſortis depuis les Comtes de *Petiliane*. Ceux qui veulent qu'il ait été fils d'un Charpentier, content cette petite fable; que ramaſſant des coupeaux en ſe jouant, lorſqu'il étoit encore petit enfant, il en avoit formé par hazard des lettres diſpoſées en ſorte qu'elles compoſoient ce verſet du Pſ. LXXII. *Dominabitur à mari ad mare.* Il dominera d'une Mer à l'autre.

Contes de ce qu'il fit dans ſon enfance.

Il paſſa les premieres années de ſa vie dans Rome, auprès de l'Egliſe de S. *Pierre*, dont il dit lui-même qu'il a été nourriſſon, ſous la diſcipline de *Laurent*, qui fut depuis Archevêque d'Amalphi, & que le Cardinal *Bennon* dit avoir été un grand Magicien.

Il ſe fait Moine. Envoyé à Rome. *Dupin.*

De là il alla en Allemagne, à la Cour de l'Empereur, d'où s'étant dégoûté du monde, il paſſa en France, & ſe fit Moine dans l'Abbaye de Clugni, ſous S. *Odilon* qui en étoit alors Abbé, & qui l'envoya quelque tems à Rome, pour y avoir ſoin des affaires de ſon Ordre. Là il ſe lia d'amitié avec l'Archiprêtre *Gratien*, qui fut depuis *Gregoire VI.* & avec *Theophylacte*, ou *Benoit*

An. de N. S. 1073.

noit *IX.* Il accompagna *Gregoire VI.* dans ſon exil en Allemagne; & après la mort de ce Pape, il ſe retira dans l'Abbaye de Clugni, où il demeura juſqu'au tems que *Brunon* Evêque de Toul, déſigné Pape par l'Empereur *Henri*, paſſant par la France, l'emmena à Rome avec lui. Il renoua les liaiſons qu'il avoit eues avec *Benoit IX.* & ſe rendit en peu de tems ſi riche & ſi puiſſant, qu'il devint maître des affaires, & tint les Papes dans une eſpece de dépendance. Ce fut lui qui négocia contre l'Empereur & les Romains l'Election de *Victor II.* ſous le Pontificat duquel il fut envoyé en France, en qualité de Légat. Il fit élire *Nicolas II.* qui le fit Archidiacre. Enfin ce fut par ſon moyen que *Cadalous* fut chaſſé, & qu'*Anſelme* Evêque de Lucques fut ordonné Pape, ſous le nom d'*Alexandre II.* Ce fut lui qui le maintint; & qui ayant pris la qualité de *Chancelier* du S. Siege, eut le gouvernement abſolu des affaires eccléſiaſtiques & civiles, auſſi bien que l'adminiſtration entiere des revenus de l'Egliſe de Rome, pendant ſon Pontificat.

Maimb. decad. de l'Emp. p. 220. Willel. Malm. l. 3. de geſtis Angl.

Voici le portrait que le P. *Maimbourg* nous fait de ce Pape.

Portrait de Greg. VII.

„ C'étoit un homme d'une ſtature beaucoup au-deſſous de la médiocre; mais ayant dans ce petit „ corps une ame très grande, un „ eſprit extrêmement vif & fort „ éclairé, un courage intrépide, & „ incapable de ceder, quelque difficulté qu'il rencontrât dans la „ pourſuite de ſes entrepriſes; d'un „ naturel ardent, impérieux, prompt, „ hardi, & entreprenant; allant „ ſans doute un peu vite à l'exécution, & pouſſant aiſément les choſes aux dernieres extrêmitez, ſans „ appréhender les facheuſes ſuites „ que pouvoient avoir les réſolutions vigoureuſes, à la vérité, „ mais auſſi quelquefois trop violentes qu'il prenoit: au reſte, irreprochable dans ſa vie, de quelque calomnie que ſes ennemis „ l'ayent voulu noircir; donnant le „ premier aux autres l'exemple de „ tout ce qu'il exigeoit d'eux; & „ très ſavant, ſur-tout dans les Sciences divines & dans le Droit, les „ Règles & les Coutumes de l'Egliſe, comme les Hiſtoriens, même Allemans, qui ne lui doivent „ pas être très favorables, en conviennent. Enfin, ſi ſon humeur „ impérieuſe & inflexible lui eût pu „ permettre d'accompagner ſon zèle de cette belle moderation qu'eurent ſes cinq Prédéceſſeurs, qui „ s'étant contentez de corriger les „ abus qui s'attachent quelquefois „ à l'exercice des choſes les plus „ ſaintes, ſe garderent bien d'entreprendre de dépouiller les Princes d'un droit dont, ſans choquer „ les Loix divines, ils étoient en „ poſſeſſion depuis ſi longtems, & „ qu'ils ont eu encore après, du „ conſentement des Papes mêmes „ & des Conciles; il eſt certain „ qu'il eût épargné bien des maux „ & bien du ſang à la Chretienté; „ & l'Hiſtoire n'eût eu que de grands „ éloges à lui donner.

Naud. p. 577.

Le Sr. *Naudé*, dans ſon Apologie des grands hommes, dit que c'eſt lui qui a mis les Souverains Pontifes hors de Page.

Hildebrand envoye notifier ſon élection à Henri.

Hildebrand, prévoyant que ſon Election pouvoit être traverſée, parce qu'elle avoit été faite précipitamment; & ſachant que ſelon le Concile de Rome ſous *Nicolas II.* il falloit que ſon Election fût approuvée & confirmée par l'Empereur, ne voulut jamais ſouffrir qu'on le conſacrât, ni qu'on le couronnât, qu'il n'eût reçu la réponſe d'*Henri*, quoiqu'il eût bien voulu ſe diſpenſer de cette démarche. Il lui écrivit donc

Baron. Maimb. Act. Vatic.

An. de N. S. 1073.

Lamb. Schaf Onuf. Dup. Pagi.

pour l'informer de tout ce qui s'étoit paſſé dans ſon Election, qu'il proteſtoit avoir été faite contre ſa volonté, malgré toute ſa réſiſtance, le ſuppliant très inſtamment de n'y pas donner ſon conſentement. Il ajouta, que ne s'étant fait encore ni conſacrer, ni couronner, il ne ſeroit ni l'un ni l'autre, qu'il n'eût appris ſa derniere volonté. L'Empereur parut ſatisfait de cette ſoumiſſion de *Gregoire VII.* & auroit dès-lors approuvé ſon Election, ſi les Evêques qui étoient du Conſeil, & entre autres *Gregoire* Evêque de Verceil, Chancelier du Roi en Italie, ne lui avoient repréſenté: „ Qu'il ſe devoit défier d'un homme qui ne lui faiſoit tenir ce diſcours, que pour ſe mettre en état „ de lui pouvoir nuire quand il auroit, par ſon moyen, l'autorité „ ſuprême dans l'Egliſe. Qu'il faloit qu'il le prit au mot, & qu'il „ ſe gardât bien de conſentir à une „ Election qu'on avoit faite avec tant „ de précipitation, & d'une maniere ſi tumultueuſe, ſans s'adreſſer „ à l'Empereur pour ſavoir ſes intentions, comme on l'auroit dû „ faire ſelon la coutume obſervée „ de tout tems à l'égard de ſes Prédéceſſeurs. Qu'il ſavoit aſſez quel „ le étoit l'humeur & le deſſein de „ *Hildebrand*, qui, n'étant encore „ que ſimple Moine, avoit fait tout „ ce qu'il avoit pu pour rétablir les „ Elections contre le Droit des Empereurs. Qu'auſſi-tôt que cet homme violent ſeroit confirmé dans „ la Dignité Pontificale par l'autorité du Prince, il ne manqueroit „ pas d'attaquer cette même autorité, & d'employer toutes les „ forces de la ſienne pour faire en „ ſorte que les Empereurs n'euſſent „ plus aucune part dans l'Election „ des Papes, ni même dans celle „ des Evêques & des Abbez, en „ aboliſſant les Inveſtitures; ce qui „ ſeroit ôter aux Empereurs celui „ de tous les Droits de leur Couronne, dont ils devoient être le „ plus jaloux, puiſque c'eſt celui „ qui leur donne le plus de pouvoir „ dans l'Empire, & qui leur fait „ le plus de créatures.

An de N. S. 1073.

Henri fut ébranlé par ces remontrances, & ſuſpendant la réſolution qu'il avoit déja priſe d'approuver l'Election d'*Hildebrand*, il envoya le Comte *Eberard* à Rome, avec ordre de s'informer exactement ſur les lieux; de la vérité de la choſe; de ſavoir des Romains, pourquoi ils avoient entrepris de faire un Pape, ſans avoir ſu auparavant quelles étoient les intentions de l'Empereur; de demander la même choſe à *Hildebrand*; & en cas que *Hildebrand* ne pût juſtifier ſa conduite, de le contraindre de ſe dépouiller ſur le champ de ſa Dignité. Le Comte étant arrivé à Rome, trouva que ce que *Gregoire* avoit écrit à l'Empereur, étoit très véritable. Le Pape lui fit de grands honneurs, & lui dit, que bien loin d'avoir aſpiré à cette ſouveraine Dignité du Pontificat, il s'étoit oppoſé autant qu'il avoit pu à la violence de ceux qui l'avoient enlevé, malgré toute ſa réſiſtance, pour le mettre ſur le Tróne. Qu'il n'y avoit pourtant encore rien de fait; parce que ſi l'on avoit pu l'élire malgré qu'il en eut, & ſans conſulter ſur cela la volonté de l'Empereur, il avoit ſu auſſi empêcher juſques alors, même en ſortant de Rome & en ſe retirant comme une perſonne particuliere à *Albano*, qu'on ne conſommât cette affaire en le conſacrant: Qu'ainſi, l'Empereur en ſeroit toujours le maître, parce qu'il donnoit ſa parole qu'il ne permettroit jamais que l'on fit la cérémonie de ſon Sacre, ſans quoi il étoit évident qu'il ne pouvoit être

Henri envoye le Comte Eberard à Rome.

Evê-

An. de N. S. 1073.

Evêque de Rome, juſqu'à ce qu'il eût appris quelle étoit ſur cela ſa volonté.

Henri confirme l'élection. *Cent. Cameraren. l. Conſuali.*

Une telle ſoumiſſion de *Hildebrand* contenta ſi fort *Henri*, qu'il confirma authentiquement l'Election de *Hildebrand*; ſur quoi il envoya à Rome l'Evêque de *Verceil* ſon Chancelier en Italie, pour ratifier de ſa part cette Election, pour donner ordre qu'on le conſacrât, & pour aſſiſter a la cérémonie de ſon Sacre. Ainſi *Hildebrand* fut ordonné Prêtre, & enſuite Evêque de Rome, au mois de Juin de l'année 1073. & il prit à ſon Ordination le nom de *Gregoire VII.* pour honorer la mémoire de *Jean-Gratien* ſon ancien Patron, qui avoit pris le nom de *Gregoire VI.* Mais *Henri* ne tarda pas à ſe repentir d'avoir approuvé l'Election de *Gregoire VII.* comme nous le verrons.

Hildebrand conſacré ſous le nom de Gregoire VII.

Gregoire VII. (comme le remarque très bien Mr. *Dupin* dont je vais rapporter les paroles, ne pouvant rien dire de mieux,). „ ne fut pas plu-

Ses deſſeins & ſes entrepriſes.

„ tôt parvenu au Pontificat, qu'il „ conçut le deſſein de ſe rendre le „ Maître ſpirituel & temporel de „ toute la Terre, le Juge & l'Ar„ bitre ſouverain de toutes les affai„ res Eccléſiaſtiques & Civiles; le „ Diſtributeur de toutes les graces, „ de quelque nature qu'elles fuſſent; „ & le Diſpenſateur, tant des Ar„ chevêchez & des Evêchez & des „ autres Bénéfices Eccléſiaſtiques, „ que des Royaumes, des Etats & „ des biens des particuliers. Dans „ cette réſolution, il employa l'Au„ torité Eccléſiaſtique, & le Glaive „ ſpirituel, que Dieu, *diſoit-il*, lui „ avoit mis en main, non ſeulement „ à maintenir la Foi & la Diſcipli„ ne de l'Egliſe, à reformer les „ abus, & à punir les coupables, „ des peines ſpirituelles; mais il „ s'en ſervit encore pour priver les „ Rois, de leurs Royaumes; les „ Princes, & Seigneurs, de leurs „ Etats & de leurs biens; pour ſe „ les rendre tributaires; pour diſ„ poſer à ſa volonté, de tout ce qui „ leur appartenoit; & les obliger „ de faire tout ce qu'il ſouhaitoit; „ pour engager les Archevêques & „ les Evêques à lui obeir aveuglé„ ment, & à ne rien faire dans leurs „ Dioceſes, que par ſon ordre. La „ ſituation où étoit l'Europe, con„ tribua beaucoup à favoriſer ſes „ deſſeins. L'Empire d'*Allemagne* „ étoit foible. La *France* avoit un „ jeune Roi. *L'Angleterre* étoit nou„ vellement conquiſe par les Nor„ mans. *L'Eſpagne* étoit en partie „ ſous la domination des *Mores*. Les „ *Royaumes du Nord* étoient nouvelle„ ment convertis. *L'Italie* étoit parta„ gée entre quantité de petits Prin„ ces. Mais ſes entrepriſes lui attire„ rent bien des affaires.

An. de N. S. 1073.

Le plus grand démêlé qu'il eut, fut avec *Henri IV.* & il dura pendant tout ſon Pontificat. On dit que c'étoit déja *Gregoire VII.* qui pendant la vie d'*Alexandre II.* avoit fait citer à Rome *Henri*; mais après la mort de ce Pape, il le ménagea dans le commencement, afin qu'il confirmât ſon Election. Il y a eu des Auteurs qui ont dit qu'il fit menacer ſecretement ce Prince de le pourſuivre, s'il n'approuvoit cette Election; mais on ne ſauroit le prouver. Il eſt ſeulement certain, qu'avant ſon Ordination il écrivit non ſeulement au Duc *Geofroy*, mais encore à *Beatrix* & à *Mathilde*, que ſon deſſein étoit d'envoyer vers *Henri* des perſonnes de pieté, pour lui donner des averti*Greg. VII. Ep. l. 1.*
ſſemens ſalutaires ſur ſa conduite, & pour le faire rentrer dans l'obeiſſance qu'il devoit à l'Egliſe de Rome; & il avertit ces Princeſſes de ne pas communiquer avec les Evêques de Lombardie, coupables de

An. de N. S. 1073.

Simonie, ou fauteurs de Simoniaques. *Maudit ſoit*, dit-il, *qui n'enſanglante pas ſon épée.*

L'Office Romain reçu en Arragon. *Greg. l. 1. ep. 63. Baron. Dup. Greg. l. 1. ep. 6. 7.*

Dès le commencement de ſon Pontificat, il voulut faire introduire dans l'Eſpagne l'Office Romain, & abroger celui de S. *Iſidore*, où l'Office *Goth.* Dans cette vue, il y envoya *Hugues le Blanc*, Cardinal-Légat, qui s'y fit accompagner par des Moines de *Cluni*. Le Légat vint d'abord en *Arragon*, où *Sanche Ramir* regnoit; il y aſſembla les Evêques, qui reçurent cet Ordre Romain.

Ses prétentions ſur l'Eſpagne.

Ce n'eſt pas là tout ce que fit le Pape à l'égard de l'Eſpagne. Une partie de l'Eſpagne étant entre les mains des Moines, *Gregoire VII.* prit occaſion de s'attribuer la Souveraineté des païs que l'on pourroit reprendre ſur ces Infideles.

Il ſuppoſoit que le Royaume d'Eſpagne avoit autrefois appartenu au S. Siege; & que quoique les Payens s'en fuſſent emparez depuis, & l'euſſent poſſedé tres longtems, le droit du S. Siege n'étoit pas, pour cela péri, parce qu'il n'y a point de préſcription contre l'Egliſe. En conſéquence de cette prétention, il donna à *Ebol*, ou *Ebles*, Comte de Roucey, tout le païs qu'il pourroit retirer des mains des Barbares, à condition qu'il le tiendroit du S. Siege, & qu'il lui payeroit un certain Droit. Il étendit même cette donation à ceux qui voudroient ſe joindre avec ce Comte, ou entreprendre la même choſe aux mêmes conditions. Et afin que cette convention fut exécutée, il écrivit aux Princes d'Eſpagne, de ſecourir le Comte de Roucey.

Greg. VII. agit fortement contre les Evêques de Lombardie. *Baron. Greg. VII. Ep. l. 1. ep. 15.*

Peu de tems après, *Gregoire VII.* entreprit de mettre à la raiſon ces Evêques de *Lombardie* qui étoient accuſez d'être Simoniaques, & particulierement *Godefroy de Caſtillon* Archevêque de Milan; qui, à ce que diſoit S. *Gregoire*, étoit parvenu à cette Dignité par Simonie, & même du vivant de *Gui* Archevêque de cette Ville. Cet Archevêque avoit été excommunié pour cela, avec ſes adherans, par le Pape, dans un Concile de Rome: mais cette Excommunication n'avoit fait que l'irriter; & s'étant lié avec tous les Evêques de Lombardie, ils avoient conſpiré enſemble contre le S. Siege. *Gregoire VII.* voulut faire exécuter l'Excommunication portée contre eux. Il en écrivit aux fideles de Lombardie. Sa Lettre eſt datée du 1. Juillet de l'an 1073. Cela cauſa des troubles, pendant trois ans. *Henri* protegeoit cet Archevêque de Milan & les Evêques de Lombardie, & demeuroit uni de communion avec eux.

Gregoire irrité contre Henri. *Baron. Dup. Greg. l. 1. Ep. 21.*

La conduite de *Henri* irrita tellement *Gregoire*, que le 1. de Septembre il écrivit à *Anſelme* élu Evêque de Luques, de ne point recevoir l'Inveſtiture de ſon Evêché, de la main du Roi *Henri*, juſqu'à ce qu'il eût fait ſatisfaction touchant la communion qu'il avoit eue avec des Excommuniez, & qu'il ſe fût raccommodé avec le S. Siege.

Greg. l. 1. ep. 19. 20. 21.

Dans ce même tems, *Gregoire* écrivit au Duc de *Souabe*, qu'il n'avoit aucune haine particuliere contre le Roi *Henri*; qu'il lui vouloit du bien, comme il y étoit obligé, parce qu'il l'avoit reconnu pour Roi; parce qu'il avoit reçu des marques de bienveillance de ſon pere, qui l'avoit recommandé en mourant au Pape *Victor*: mais que la concorde de l'Empire & du Sacerdoce devant être pure & ſincere, il faloit auparavant qu'il prit des meſures avec lui, avec l'Imperatrice *Agnès*, la Comteſſe *Beatrix*, & *Renaud* Evêque de Cumes, auquel ce Pape écrivit auſſi.

Henri écrivit alors au Pape d'une ma-

An. de N. S. 1073.

maniere très ſoumiſe, & lui témoigna que le Royaume & le Sacerdoce ayant beſoin de ſe ſecourir mutuellement, il étoit à ſouhaiter qu'ils fuſſent toujours unis enſemble. Il ajouta, qu'il reconnoiſſoit que juſqu'à préſent il n'avoit pas porté tout le reſpect qu'il devoit au Sacerdoce, ni puni aſſez ſéverement les coupables; qu'il confeſſoit ſa faute, afin d'en obtenir le pardon; qu'il avouoit, que par emportement de jeuneſſe, ou par jalouſie de ſon autorité, ou enfin en ſuivant de mauvais conſeils, il avoit péché contre le Ciel & contre le Pape; non ſeulement en s'emparant des biens d'Egliſe, mais auſſi en communiquant avec des indignes & des Simoniaques, & en vendant les Egliſes, au-lieu de les défendre comme il devoit: qu'il le prioit de joindre ſon autorité à la ſienne, à l'avenir; & qu'il imploroit ſon ſecours & ſon conſeil, pour reformer les Egliſes; & en particulier, celle de Milan: l'aſſurant qu'il l'aſſiſteroit de tout ſon pouvoir, & lui demandant qu'il fût dans les mêmes ſentimens à ſon égard.

Henri répond d'une maniere ſoumiſe au Pape.

Hug. Flaviac. in Chro. Vird. Goldaſtus T. I. Conſt. Imperi.

Greg. l. 1. ep. 25.

Le Pape fut extrêmement content de cette Lettre, comme il le témoigna par une qu'il écrivit à *Herlembaud*, qu'il avoit fait Archevêque de Milan après l'Excommunication de *Godefroy*; & il avoue que ni ce Prince, ni ſes Prédéceſſeurs, n'avoient jamais écrit ainſi aux Pontifes Romains.

Greg. Ep. l. 1. poſt. ep. 18.

Gregoire traitoit tous les Seigneurs voiſins de Rome, comme ſes Vaſſaux; & il exigeoit d'eux des ſermens de fidelité. Nous en avons un de *Landulphe* Duc de Benevent, par lequel il s'engageoit de perdre ſa Duché, s'il manquoit de fidelité envers le S. Siege, ou envers *Gregoire* & ſes ſucceſſeurs; & s'il faiſoit aucun tort à l'Egliſe de Rome, & à ſes membres. Il eſt daté du 12. Août de cette année. *Richard* Duc de Capoue en fit auſſi un ſolennel, par lequel il s'engagea de n'entrer dans aucune Ligue contre le Pape, de ſoutenir en toute occaſion les biens & les droits de l'Egliſe de Rome, & du S. Pere; de ne point piller ſes Terres, & de ne pas ſouffrir que d'autres le fiſſent; de payer annuellement la rente qu'il devoit, pour les Terres qu'il tenoit du Patrimoine de S. *Pierre*; d'être fidele au Roi *Henri*, & à ſes ſucceſſeurs; ſauf toutefois la fidelité qu'il devoit au S. Siege, &c.

Greg. exige des ſermens de fidelité des Seigneurs voiſins de Rome.

Greg. VII. l. 1. poſt ep. 21.

An. de N. S. 1073.

Michel Empereur d'Orient, ayant appris l'élevation de *Gregoire VII.* au Pontificat, lui écrivit pour l'en féliciter. *Gregoire VII.* prit cette occaſion de lui envoyer *Dominique*, Patriarche de Veniſe, afin de lui faire des propoſitions pour la réunion de l'Egliſe Grecque avec la Latine. Nous ne ſavons pas quel ſuccès eurent ces propoſitions.

Michel Empereur d'Orient écrit à Greg. VII.

Greg. VII. l. 1. ep. 18.

L'Empire d'*Orient* étoit dans un pitoyable état. L'Empereur *Michel* s'attachoit ſi fortement aux Sciences, que lui enſeignoit le Philoſophe *Michel Pſelle*, qu'il aimoit mieux compoſer des vers, ou vérifier quelques régles de Mathématique, que de prendre ſoin de l'Empire, laiſſant tout conduire à un Eunuque nommé *Nicephore*. Les *Turcs*, comme je l'ai dit l'an 1072. profitant de ce tems-là, où leur ennemi s'engageoit dans des ſpéculations creuſes, prirent preſque toute l'Aſie vers le Royaume de Pont, y établiſſant un Royaume apellé *Turcomanie*. Les *Scythes* ravagerent la Thrace & la Macedoine. Les *Croates* s'emparerent de quelques lieux de la Bulgarie, dont ils furent pourtant repouſſez. Les *Normans*, ſous la conduite de *Robert*, ſe ſaiſirent auſſi de pluſieurs lieux d'Italie; & ſe rendirent ſi redoutables, que *Michel* crut

L'Empire d'Orient ſe réduit à de grandes extrémités.

Zon. l. 18 n. 16. p. 286. Baronius. Coſſet. p. 352.

Curopal.

An. de N. S. 1073.

crut qu'il ne pouvoit mieux faire que de traiter Alliance avec eux pour repouſſer les Turcs ; & il fiança *Helene*, la fille de *Robert*, avec ſon fils *Conſtantin :* ce qui arriva l'an 1076. ſi on en croit *Lupus Protoſpat.*

Niceph. Bryenne Michel Ducas c. 2.

Nicephore de Bryenne décrit fort au long ce que firent les Turcs. Il remarque qu'*Iſaac Comnene*, qui étoit à la tête des troupes deſtinées contre ces Infideles, rencontra les Turcs ſur les frontieres de Cappadoce : mais qu'il eut le malheur d'être battu, & d'être pris. L'Armée Romaine ayant été incontinent diſſipée, les Turcs accoururent au Camp pour le piller ; *Alexis* les reçut ſi vigoureuſement, qu'il ſauva preſque tous les ſiens : mais il s'en falut peu qu'il ne ſe perdit lui-même. Car s'étant jetté au milieu des ennemis, ſon cheval fut percé de coups ; & il auroit ſuccombé lui-même, ſi ceux qui étoient autour de lui ne l'avoient tiré du danger où il étoit, en s'expoſant généreuſement. Ce jeune Héros animoit ſes ſoldats à ne rien faire d'indigne de la généroſité Romaine, & les ſoldats ne ceſſoient de l'admirer. „ Courage, *lui diſoient-* „ *ils*, jeune Seigneur, qui êtes non- „ ſeulement le Conducteur, mais le „ Liberateur de l'Armée. Il ſemble „ que vous ayez une vigueur im- „ mortelle, dans un corps mortel. „ Faſſe le Ciel, que nous jouiſſions „ longtems du fruit de vos illuſtres „ exploits, & qu'il vous laiſſe long- „ tems parmi nous, pour notre fe- „ licité ! " Il ſembloit que ces ſoldats ne devoient jamais abandonner un tel Général. Mais leur fidelité ne fut pas de durée ; la plupart l'abandonnerent lâchement. Il courut après eux pour les retenir ; il combattit un Parti de Turcs qu'il rencontra, & la nuit ſépara les combattans ; & *Alexis* ſe trouva ſeul, & ſi fatigué, que le ſang lui couloit par le nez en abondance. Il marcha toute la nuit, juſqu'à ce qu'il arriva dans une petite Ville. Les habitans furent touchez de le voir dans un ſi triſte état, couvert d'un méchant habit, tout en ſang. Les principaux lui vinrent offrir de venir loger dans leurs maiſons, & lui apporterent des habits convenables à la dignité. L'Hiſtorien rapporte, que comme on lui préſenta un miroir, & qu'on le pria de s'y regarder ; il dit en ſouriant, que les hommes de guerre n'avoient que faire de miroir ; que cela étoit bon pour les femmes, qui cherchent à plaire à leurs maris ; qu'un homme de guerre n'a point d'autre ornement que ſes armes, ni d'autres délices que la ſimplicité & l'abſtinence. Ils admirerent ſa réponſe ; & après qu'il eut été trois jours avec eux, il partit pour aller à *Ancyre*, eſperant d'y trouver ſon frere : mais il eut la douleur d'apprendre qu'il étoit entre les mains des Turcs : ce qui le conſola, fut de ſavoir qu'il le pourroit racheter. Il partit donc inceſſamment pour Conſtantinople, pour chercher de l'argent ; & en ayant amaſſé, il revint à Ancyre. Mais quel étonnement fut le ſien, lors qu'étant arrivé fort tard, *Iſaac* ſon frere lui ouvrit lui-même la porte, & lui apprit, comme ayant craint que les Turcs ne s'éloignaſſent de la frontiere, il avoit envoyé aux Villes voiſines, prier les habitans de contribuer ce qu'ils pourroient pour ſa rançon, offrant de leur rendre le principal & l'interêt ; & que les plus riches lui ayant envoyé une ſomme conſiderable, il l'avoit donnée pour partie de ſa rançon, avec des ôtages pour l'autre.

Valeur d'Alexis.

An. de N. S. 1073.

Niceph. de Bryenne c. 3.

Ces deux freres partirent pour s'en retourner à Conſtantinople ; mais comme ils alloient vers Nicome-

c. 4.

An. de N. S. 1073.

medie, après avoir traverſé le *Sangare*, un homme de leur connoiſſance les ayant ſupplié de lui faire l'honneur d'entrer dans ſa maiſon, ils y furent aſſiegez par deux-cens Turcs. De ceux qui étoient avec eux, les uns propoſérent de ſe rendre; les autres vouloient ſe défendre. *Alexis* impoſa ſilence à l'Aſſemblée, & parla ainſi.

Diſcours d'Alexis.

„ J'eſtime que c'eſt une extrême „ folie, jointe à une extrême lâcheté, de ſubir volontairement le „ joug de la ſervitude, & de ſe „ mettre en hazard de perdre la „ vie, par la ſeule appréhenſion de „ combattre. Ce ſentiment, bien „ loin d'être digne d'un Romain, „ n'eſt pas digne d'une femme qui „ a un peu de naiſſance & de ſageſſe. Si nous le ſuivions, outre „ que nous ſerions traitez avec la „ derniere rigueur, nous ne mériterions ni la compaſſion de notre „ ſiecle, ni les éloges de la poſterité. Au-lieu que ſi nous mourons „ en gens de cœur, nous ſerons regrettez par les ſimples, louez par „ les ſages, & eſtimez de tout le „ monde. Ceux qui ſe jettent d'eux-mêmes ou dans l'eſclavage, ou „ dans le péril, ſont dignes de „ toute ſorte de mépris. Conſiderez, je vous prie, qu'il faut ou „ vivre, ou mourir avec honneur. „ Si vous voulez me croire, que „ ceux qui ont des lances & des „ épées le tiennent debout, à l'entrée de la maiſon: que ceux qui „ ont des arcs & des fleches, montent en-haut: que ceux qui ne „ ſavent pas combattre, ou qui ſachant combattre n'ont que des „ mules au-lieu de chevaux, demeurent derriere nous. Pendant „ que nous ouvrirons les portes, & „ que nous fondrons à toute bride ſur „ les ennemis, ceux qui ſeront en- „ haut tireront ſans ceſſe ſur eux: „ quand les ennemis auront tourné le dos, & qu'ils ſeront bien loin, „ ils deſcendront, & les pourſuivront à cheval. Les autres ſe tiendront derriere nous, bien rangez, „ à une juſte diſtance, & qu'ils „ marchent lentement lors que nous „ pouſſerons l'ennemi. Que ſi au „ contraire l'ennemi nous obligeoit „ de reculer, qu'ils s'arrêtent, & „ qu'ils faſſent ferme.

An. de N. S. 1073.

Le diſcours d'*Alexis* fit une vive impreſſion ſur les eſprits de ſes ſoldats. Ils firent ce que leur Géneral leur ordonna. Les uns monterent au haut de la maiſon, & les autres ouvrirent les portes & fondirent ſur les Turcs, qui lâcherent le pied. Il eſt vrai que dès que les Turcs eurent remarqué que ceux qui les avoient fait reculer n'étoient pas plus de vingt, ils revinrent ſur leurs pas, & les auroient taillez en pieces, ſi les deux freres *Alexis* & *Iſâc* ne les euſſent vaillamment ſoutenus; mais ils firent des choſes incroyables, & ils furent vaillamment ſecondez par un *Alain* nommé *Arabate*, dont la valeur ſurprit ſi fort les Turcs, qu'ils croyoient ne pas voir ce qu'ils voyoient. On ne pouvoit lui réſiſter, & il renverſoit tous ceux qui ſe préſentoient devant lui. Un Turc lui ayant tiré un coup dans le bras, il en arracha le trait, & il en perça celui qui le lui avoit jetté, comme fit autrefois *Braſidas*. Enfin le courage & la valeur d'*Iſâc* & d'*Alexis*, de cet *Arabate* Alain, & d'autres, écarterent tellement les Turcs, qu'il n'y eut aucun ſoldat d'*Alexis* qui fût tué ou pris; & ils arriverent en quatre jours à Conſtantinople, où chacun ne pouvoit ſe laſſer de louer ni d'admirer *Alexis*.

Sa valeur & celle de ſes ſoldats.

Valeur d'Arabate Alain.

Nicéph. de Bry. l. 3. Michel Ducas.

Urſel, qui s'étoit revolté d'un autre côté, faiſoit de grands progrès, par-

Urſel rebelle fait des progrès.

An. de N. S. 1073.

parcouroit les Places qui ſont entre la Bithynie & la Lycaonie; en réduiſoit les unes par les armes, recevoit les autres à compoſition, & impoſoit tribut aux autres. L'Empereur *Michel* envoya le *Céſar*, qui étoit ſon oncle, contre ce rebelle. Mais le *Céſar* fut battu, & pris. *Andronique* ſon fils, ſachant que ſon pere étoit pris, ſe jetta au mileu des ennemis, pour l'arracher de leurs mains. Les Barbares, ſurpris de ſon extraordinaire valeur, accoururent de tous côtez, & tâcherent, les uns avec des pieux, les autres avec des lances, d'abattre ſon cheval. L'ayant enfin abattu, ils redoublerent leurs efforts pour ôter le caſque à *Andronique*, & lui couper la tête; mais le *Céſar* s'étant échapé de ſes gardes, ſe ſauva, en criant que c'étoit ſon fils.

Le Céſar eſt battu & pris.

Andronique ſon fils le veut délivrer; il eſt en danger d'avoir la tête coupée; ſon pere le délivre.

c. 6. Comme il ſe trouva cruellement bleſſé, & qu'il ſouffroit de grandes douleurs, le *Céſar* ſupplia *Urſel* de permettre de le porter à Conſtantinople. Il y conſentit; mais à condition qu'on lui donneroit en ôtage les plus âgez de ſes enfans: ce qui fut exécuté. Mais pendant qu'on les gardoit dans une Forteresſe, leurs Précepteurs entreprirent de les enlever, & de les mener à Nicomedie. *Leontace* Eunuque, qui étoit Précepteur de *Michel* fils ainé d'*Andronique*, fut aſſez heureux pour pouvoir l'emmener juſques en Nicomedie; mais l'autre eut le malheur d'être arrêté; & les Gardes battirent tellement le Précepteur du jeune fils d'*Andronique*, qu'ils lui rompirent & les bras & les jambes.

c. 7. L'Empereur *Michel* apprit avec une douleur incroyable la priſe du *Ceſar* & d'*Andronique*, & la défaite de l'Armée; & à l'heure-même, il nomma *Conſtantin* pour en aller recueillir les débris. Mais ce jeune Prince mourut ſubitement, dans le tems qu'il ſe diſpoſoit à aller tirer une cruelle vengeance de ce qui étoit arrivé à ſon pere & à ſon frere.

Conſtantin jeune Prince meurt.

An. de N. S. 1073.

Urſel en fut plus inſolent, & prit une réſolution qui ſurprit beaucoup. Il fit proclamer le *Céſar* Empereur, dans l'eſperance d'attirer les Villes par ſon crédit, & de gagner l'affection des plus qualifiez de l'Empire. Le *Céſar* deſapprouva dabord ſon entrepriſe, & fit ce qu'il put pour l'empêcher: mais quand il y fut une fois engagé, il la pourſuivit avec une ardeur extrême; & comme il étoit fort conſideré & fort aimé, il gagna toutes les perſonnes les plus conſiderables de Conſtantinople.

Le Céſar proclamé Empereur.

Il ſeroit ainſi parvenu à l'Empire; mais l'Eunuque *Nicephore*, implorant la protection des Turcs, & d'*Artuc* qui commandoit alors en Orient, ayant donné bataille au *Céſar* & à *Urſel*, les défit & les prit. L'Empereur *Michel* ayant appris la nouvelle de la priſe du *Céſar*, l'envoya retirer des mains d'*Artuc*, qui le rendit volontairement pour une rançon conſiderable. Mais comme il craignoit d'être maltraité, il alla prendre l'habit de Moine à *Traconeſe*; dont l'Empereur fit ſemblant d'être fâché. Voilà où ſe termina la fortune du *Céſar*.

Il prend l'habit de Moine.

Urſel étant en liberté, fit le dégât ſur les Terres de l'Empire. L'Empereur *Michel* y envoya auſſi-tôt *Nicephore Paleologue*; mais il fut bientôt défait. L'Empereur nomma *Alexis* pour le Général de ſes troupes. Ce nouveau Général fut heureux: il remporta ſouvent l'avantage ſur les troupes d'*Urſel*; & ce rebelle ayant recherché l'appui de *Toutac*, qui étoit venu depuis peu de Perſe pour faire le dégât ſur les Terres de l'Empire, *Alexis* engagea ſi bien ce *Perſan*

Nicph. c. 8. Nicephore Paleologue défait.

Alexis Géneral.

Urſel livré.

An. de N. S. 1073.

ſan par ſes préſens & par ſes promeſſes, qu'il lui livra *Urſel*. A la vérité, *Alexis* eut de la peine à avoir l'argent qu'il avoit promis à *Toutac* en cas qu'on lui livrât *Urſel*, parce que les principaux d'*Amaſée*, à qui il demandoit de l'argent, ſouleverent le peuple : mais il ſut ſi bien l'appaiſer, & uſa d'un ſtratagême qui lui réuſſit ſi heureuſement, en faiſant croire qu'il avoit fait crever les yeux à *Urſel*, quoiqu'il ne l'eût pas fait, qu'il obtint ce qu'il demandoit ; & il affoiblit par ſes courſes l'Armée des François, & reprit les Places qu'*Urſel* avoit priſes.

Alexis bien reçu par l'Empereur.

Alexis, après avoir battu les Turcs en diverſes occaſions, revint à Conſtantinople avec *Urſel*. L'Empereur le reçut fort civilement & lui dit en l'embraſſant : *Que celui qui, après Dieu, eſt la main droite de l'Empire, ſoit le bien-venu ! Urſel* fut gardé dans une étroite priſon ; mais *Alexis* lui rendit toujours de bons offices. Il fournit à ſes dépens tout ce qui lui étoit néceſſaire, & il appaiſa la colere que l'Empereur avoit conçue contre lui. Mais revenons au Pape *Gregoire*.

Gregoire étend ſes ſoins juſques dans l'Afrique.

Il étendoit ſes ſoins juſques dans l'Afrique ; & ayant appris que les Chretiens de Carthage, quoique perſécutez ſous la domination des Sarraſins, avoient des querelles entre eux, & que quelques-uns avoient livré *Cyriaque* leur Archevêque à ces Infideles, qui l'avoient fait publiquement fouetter ; il écrivit au Clergé & au Peuple Chretien de cette Ville, une Lettre où il les exhorte à ſouffrir patiemment la perſécution des Sarraſins, & à vivre en paix ; & il leur fait comprendre l'énormité du crime qu'ils avoient commis contre leur Archevêque. „ Chriſt, „ leur dit-il, eſt pris une ſeconde „ fois, il eſt condamné par de faux „ accuſateurs & témoins, & il eſt „ publiquement battu & fouetté „ entre des brigands, par ceux qui „ font profeſſion de croire ſon In- „ carnation, de vénérer ſa Paſſion, „ & d'embraſſer par foi tous ces „ ſaints Myſteres. Enſuite il les „ exhorte à faire pénitence ". La Lettre eſt datée du 15 Septembre 1073. Il écrivit auſſi à l'Archevêque une Lettre de conſolation, & l'exhorte même à confeſſer le Nom de Chriſt juſqu'à la mort. Alors *Carthage* étoit ſoumiſe au Roi *Tamim*, qui avoit commencé à regner dès l'an 1061.

Greg. VII. l. 1. ep. 22.

L'Egliſe d'Afrique déchirée par des diviſions.

Cyriaque livré par les ſiens aux Sarraſins.

An. de N. S. 1073.

Anſelme reçoit l'Inveſtiture d'Henri, & s'en repent.

Quoique *Gregoire VII.* eût écrit à *Anſelme*, qu'il ne devoit pas recevoir l'Inveſtiture de l'Evêché de *Luques*, du Roi *Henri IV.* ; il ne laiſſa pas de la recevoir : mais s'en étant repenti, il ſe retira au Monaſtere de Clugny, d'où le Pape le rappella pour gouverner ſon Evêché.

Hugues élu Evêque de Die, d'une maniere ſinguliere.

Hugues fut élu Evêque de *Die*, cette année, d'une maniere ſinguliere. *Giraud* Légat du Pape, après le Concile qu'il tint à *Châlons ſur Saone* l'an 1063, paſſant à Die, apprit que l'Evêque *Lancelin* étoit un Simoniaque. Il le cita pour comparoître devant lui : mais *Lancelin* ſe tenoit enfermé dans la Maiſon Epiſcopale, & s'y tenoit à main armée. Le Légat aſſembla les Chanoines & les premiers du Peuple, pour examiner ce qu'il y avoit à faire. *Hugues* Chambrier de *Lyon*, qui alloit à Rome en Pélerinage, entra pour faire ſa priere dans l'Egliſe où ils étoient aſſemblez. Comme ils s'appliquoient à chercher un ſujet digne d'être leur Evêque, quelqu'un parla de *Hugues*. Alors il s'éleva de grands cris en ſa faveur : on le prit, tout botté & éperonné comme il étoit

An. de N. S. 1073.

toit, & on l'amena au Légat. *Hugues* s'oppoſa à cette élection, diſant, qu'il ne vouloit pas faire de Schiſme, & occuper un Siege qu'un autre rempliſſoit déja; mais le peuple le preſſa ſi fortement, que le Légat, croyant que c'étoit la volonté de Dieu, le contraignit par autorité du S. Siege à acquieſcer. *Lancelin* l'ayant appris, fut conſterné, & ſe retira de la maiſon Epiſcopale, preſſé par les remords de ſa conſcience. Ainſi *Hugues* fut introniſé, & il trouva ſon Egliſe dans un grand deſordre, & les biens de l'Evêché fort diſſipez. Le Légat rendit compte de cette élection au Pape, & *Hugues* vint à Rome peu de tems après. Il n'avoit que la Tonſure; mais le Pape lui donna tous les Ordres, juſques à la Prêtriſe; à cauſe de l'oppoſition du Roi *Henri*. Mais l'année ſuivante, la premiere ſemaine du Carême ſuivant, il fut ordonné Prêtre le ſamedi, & le lendemain dimanche ſacré Evêque.

Fleuri l. 62. p. 259. T. X. Concil. p. 108. & 1811. ex Chron. Hug. Flav. p. 194.

Gregoire accorda auſſi la permiſſion de fonder un Monaſtere, à *Etienne* fils du Vicomte de *Tiers* en Auvergne, Auteur d'une fameuſe Congrégation, connue depuis ſous le nom d'Ordre de *Grammont*.

Vita apud Bolland. 8. Feb. t. 4. p. 205. Mabill. praef. ſec. 6. n. 84.

Philippe I. Roi de France gouvernoit ſes Etats avec ſi peu d'application, que les Egliſes ſouffroient beaucoup. *Gregoire VII.* lui en fit des reproches, & le menaça. Le Roi le fit aſſurer par *Alberic*, qu'il reformeroit ſa conduite, & qu'il gouverneroit les Egliſes ſelon les régles que Sa Sainteté lui préſcriroit. *Gregoire* lui demanda des effets de ſes promeſſes, en ſouffrant que *Landri* Archidiacre d'*Autun*, élu Evêque de *Mâcon* après une longue vacance, par le Clergé & par le Peuple & même du conſentement du Roi, fut mis en poſſeſſion de cette Egliſe ſans rien donner. Il écrivit pour cela à l'Archevêque de *Lyon*, & à l'Evêque de *Châlons* ſur Saône; & leur manda, que ſi le Roi ne vouloit pas faire ce qu'il ſouhaitoit, & ſouffrir que les Egliſes de France fuſſent pourvues d'Evêques ſans Simonie, il ſeroit obligé d'excommunier tous les François, s'ils obeiſſoient à ce Prince. Il enjoignit auſſi à l'Archevêque de *Lyon*, d'ordonner cet Archidiacre Evêque de *Mâcon*.

Cenſure Philippe de ce qu'il néglige ſon Royaume. *Baronius. Gall. Chriſt. t. 3. p. 480.*

An. de N. S. 1073.

Greg. VII. l. 1. ep. 35. 36.

L'Empereur *Henri* avoit fait conſtruire pluſieurs Chateaux & pluſieurs Fortereſſes en *Thuringe*, & en *Saxe*. La garniſon de ces Places faiſoit des courſes dans tous les lieux voiſins, & on violoit même les femmes. On s'en plaignit à l'Empereur; mais l'Empereur n'y mettant aucun ordre, les Saxons & les Thuringeois s'unirent pour défendre leur liberté, & envoyerent des Députez pour demander raiſon des injures qu'on leur avoit faites.

Les Saxons & les Thuring. s'uniſſent pour défendre leur liberté. *Calviſ. ex Schaf. p. 191.*

Les Députez des Etats de Saxe préſenterent à l'Empereur un Mémoire, qui contenoit 8 chefs.

Mémoire des Députez des Etats de Saxe. *Heiſſ à l'an 1073.*

1. Ils demandoient, qu'il fit démolir les Forts & les Chateaux qu'il avoit fait conſtruire dans la Saxe, & dans la Thuringe.

2. Qu'il fit rendre aux Princes, aux Etats, & aux habitans, les Terres & les biens qui leur avoient été enlevez par la force.

3. Qu'il rétablit *Othon* Duc de Saxe, dans ſon Duché de Baviere, dont l'Empereur l'avoit dépoſſedé, ſur ce qu'ayant été accuſé par un nommé *Egino*, d'avoir voulu attenter à la vie de l'Empereur, & condamné par un réſultat d'une Diete à comparoitre à *Goſlar* pour ſe purger de cette accuſation par un Duel contre ſon accuſateur, il n'avoit pas voulu comparoitre; refuſant, diſoit-il, de ſe commettre contre une perſonne

An. de N. S. 1073.

ſonne qui n'étoit pas de ſa qualité.

4. Qu'il eût à confirmer aux Saxons leurs Immunitez, & leurs anciens Statuts.

5. Que l'Empereur fit ſa réſidence dans l'Empire, tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre, pour faire rendre la Juſtice à tout le monde, & pourvoir aux néceſſitez de l'Egliſe, des Veuves, & des Orphelins, & autres; & non pas toujours à *Goſlar*.

6. Qu'il chaſſât de ſa Cour, ſes Conſeillers & ſes Domeſtiques, par la mauvaiſe conduite deſquels l'Empire étoit tombé en ruine; & qu'il ſe ſervit des Princes & des Etats de l'Empire, qui avoient le même interêt de le conſerver que lui.

7. Qu'il ſe défit de ſa Concubine, & ſe contentat de la Reine ſon Epouſe.

8. Enfin ils ſupplioient l'Empereur d'acquieſcer à leurs demandes; & promettoient en ce cas de lui rendre toute obeïſſance, ſuivant leur ſerment, & de lui donner les ſecours auxquels des Etats libres étoient obligez; ajoutant, que ſi au contraire il avoit deſſein de les opprimer, ils lui déclaroient qu'ils étoient en état de ſe défendre contre la violence.

Henri fit dire aux Députez, qu'il convoqueroit une Diete pour avoir ſur cela l'avis des autres Princes & Etats de l'Empire. Mais il réſolut de ſoumettre entiérement les Saxons; & il ſollicita *Canut* Roi de Dannemarc, & les Vandales, de ſe déclarer contre eux. Mais les Saxons aſſiegerent tout d'un coup une Place où étoit l'Empereur. Il s'en tira heureuſement. Cependant, on ne laiſſa pas de lui prendre pluſieurs Places, & les *Thuringeois* s'affranchirent de payer les Dimes.

An. de N. S. 1073.

Gregoire VII. écrivit dans ce tems-là à *Wozelin* Archevêque de Magdebourg, & aux autres Prélats & Princes de Saxe, pour les exhorter à ne penſer pas à ſe choiſir un autre Roi qu'*Henri*; promettant d'envoyer une Légation à l'Empereur, pour l'engager à leur accorder ce qu'ils demandoient. C'eſt ce que fit *Gregoire*, l'année ſuivante. Mais le Pape exigeoit que *Henri*, avant toutes choſes, éloignât de lui tous ceux qu'il lui avoit déja nommez, & qu'il fit ce qu'il lui avoit préſcrit. *Henri* promit tout, à ce que dit *Gregoire VII.* dans ſa Lettre aux Allemans, & fit même ſerment; mais il tint peu ce qu'il avoit promis au Pape.

Lamb. Schaf. Ep. Greg. l. 1. ep. XXXIX.

Anſel. Luc. Dominzo in vit. Mathildis.

Concil. T. X. p. 308.

Il ſe tint un Concile à *Châlons*, où *Girald*, Vicaire du Siege Apoſtolique, fut mis en la place de *Lancelin* Simoniaque. On met à cette année la mort de *Jean Gualbert*, Fondateur de la Congrégation de *Vallombreuſe*, en ſon Monaſtere de *Paſſignan* près de Florence, où l'on garde encore ſes Reliques. Il fut canoniſé, le Siecle ſuivant, par le Pape *Celeſtin III.*

Concile à Châlons.

Vita n. 69. Martyr. Rom. 12. Jul.

An. de N. S. 1074.

An. de N. S. 1074.

L'an 1074. de N. S. Le 4. de Michel Ducas. Le 19. de Henri. Le 15. de Philippe I. Roi de France. Le 2. de Gregoire VII. Indiction VII.

Heiff hiſt. de l'Empire p. 139. La guerre continue entre les Saxons, les Thuringiens, & l'Empereur.

LA guerre continua cette année, entre les *Saxons*, les *Thuringiens*, & l'Empereur. Pluſieurs Princes Séculiers & Eccléſiaſtiques étoient liguez contre *Henri*. Les Princes Eccléſiaſtiques liguez étoient, *Werner* Archevêque de Magdebourg, *Burchard* Evêque de Halberſtad, *Henri* Evêque de Hildesheim, *Werner* Evêque de Mersbourg, *Heilberg* Evêque de Minden, *Jumer* Evêque de Paderborn, *Frideric* Evêque de Mimmegarde-furt, *Benno* Evêque de Miſnie. Les Princes Séculiers liguez étoient *Othon* Duc de Baviere, qui étoit proſcrit; *Magnus* Duc de Saxe; les Marquis de Thuringe, *Uko* & *Dedé*; *Frideric* Comte-Palatin de Saxe, & pluſieurs Comtes, avec la Nobleſſe, & toutes les perſonnes qui étoient capables de porter les armes; ce qui faiſoit juſqu'à 60000 hommes.

Du parti de l'Empereur étoient pluſieurs Archevêques, Evêques, Abbez & Prélats de l'Empire; & d'entre ceux de Saxe, *Leomarus* Archevêque de Brême, *Eppo* Evêque de *Zeitz*, & *Benno* Evêque d'Oſnabruck s'étoient joints à eux. Il y avoit auſſi pluſieurs Princes & Ducs; & entre autres *Rodolphe* Duc de Suabe, Comte de Rheinfelden, qui avoit épouſé la ſœur de l'Empereur *Henri*, & qui, par ce mariage, étoit parvenu au Duché de *Suabe*; *Guelphe*, ou *Guelphon*, fils du Marquis *Azon* de Ferrare, à qui l'Empereur avoit donné le Duché de Ferriere; *Godefroy* Duc de Lorraine, *Zuentebold* Duc de Boheme, *Berthold* Duc de Carinthie, le Marquis *Erneſt* de Baviere; ſans compter d'autres Eccléſiaſtiques & Séculiers.

L'Empereur ne voulut pas négliger les occaſions de réduire les Saxons par la douceur, & il députa les Archevêques de Mayence & de Cologne, les Evêques de Mets & de Bamberg, les Ducs de Lorraine, de Suabe, & de Carinthie, pour ſe trouver à *Gerſtingen*, & y traiter la Paix de ſa part, avec les Princes & les Etats de Saxe qui s'y étoient rendus. Ces derniers repréſenterent fort au long leurs griefs, & ſe plaignirent en particulier des débauches de *Henri*.

L'Empereur cherche les occaſions de ramener les Saxons par la douceur. Conferences à ce ſujet. *Heiff p. 140. 141.*

Les Plénipotentiaires répondirent par articles, & dirent qu'ils jugeoient à propos, que puiſque l'Empereur avoit par ſa conduite donné occaſion aux mouvemens de Saxe, il leur promit de changer de vie à l'avenir; mais que pour les Etats de Saxe, qui, de parties qu'ils étoient, s'établiſſoient Juges, ne s'en voulant pas rapporter aux Etats de l'Empire, leur avis étoit qu'ils ſe rendiſſent près de l'Empereur, pour lui demander pardon de cette témerité.

L'Empereur approuva ce que les Plénipotentiaires avoient fait. Mais ayant enſuite donné du chagrin à quelques Princes de l'Empire, ſa conduite choqua ſi fort *Rodolphe* Duc de Suabe, *Berthold* Duc de Carinthie, & *Guelphe* Duc de Baviere,

An. de N. S. 1074.

re, qu'ils s'éloignerent de la Cour, ſans attendre la fin de l'Aſſemblée des Etats. L'Empereur la congédia, & partit de *Wirtsbourg* pour aller faire ſa réſidence à *Nuremberg*. Il y apprit, qu'un de ſes plus affidez Domeſtiques, nommé *Reginger*, s'étoit retiré de ſa Cour, & étoit allé rapporter au Duc de *Suabe* & de *Carinthie*, qu'il l'avoit voulu employer à le faire aſſaſſiner, mais qu'il n'y avoit jamais voulu conſentir. Ce faux rapport ſouleva preſque tout le monde contre l'Empereur; ce qui obligea ce Prince d'offrir de ſe battre ſeul à ſeul contre *Rodolphe* Duc de Suabe, afin que Dieu fit voir publiquement la fauſſeté de cette calomnie: mais ce Duc renvoya l'affaire aux Princes de l'Empire, pour en ordonner ce qu'ils jugeroient à propos. Dans ce même tems, un nommé *Cosheim*, brave Cavalier, vint ſupplier Sa Majeſté Impériale de lui permettre de ſe battre contre ce *Reginger*, ce qui lui fut accordé. Il demanda la même permiſſion au Duc *Rodolphe*, qui la lui refuſa, perſiſtant à vouloir s'en remettre aux Etats de l'Empire.

Reginger fait de faux raports de l'Empereur. *p.* 142.

Il offre de ſe battre contre le Duc de Suabe, qui ne veut pas.

Quoi qu'il parût aſſez que *Reginger* étoit un impoſteur, & que l'Empereur étoit innocent, les Princes de l'Empire ne laiſſerent pas de ſe déclarer contre *Henri*; & ils le réduiſirent en un tel état, qu'il n'eut point d'autre reſſource que celle d'avoir recours aux Villes Impériales, & de ſe refugier à *Wormes*, dont les habitans le reçurent avec joye, quoique malgré leur Evêque.

Les Princes de l'Empire ſe déclarent contre l'Empereur.

Les Princes de l'Empire s'aſſemblerent enſuite dans la Ville de Mayence, pour déliberer ſur les moyens de détrôner *Henri*, & d'élire un autre Empereur. Mais il fit tant par ſes ſollicitations ſecretes, que quelques-uns de ces Princes ſe laiſſerent perſuader de ſe rendre à *Oppenheim*, pour conferer avec lui. Il les y reçut avec tant d'honnêteté & il les pria avec tant d'inſtance d'excuſer les dérèglemens de ſa jeuneſſe, & d'être aſſurez qu'il ſe conduiroit en vrai Empereur, & qu'il ne feroit plus rien d'indigne de la Couronne qu'il portoit, qu'enfin ils demeurerent ſatisfaits de ſes proteſtations; de ſorte qu'ils n'inſiſterent plus que ſur les accuſations qu'on faiſoit contre lui: ſur quoi il répondit, qu'il offroit de ſe battre contre *Reginger*. On approuva ſa propoſition; le lieu & le jour du combat furent arrêtez: mais l'Hiſtoire dit, que le Diable emporta l'accuſateur; c'eſt-à-dire, qu'il ſe ſauva ſi loin, qu'on n'en entendit plus parler.

Ils s'aſſemblent pour déliberer des moyens de détrôner Henri,

An. de N. S. 1074.

qui détourne le coup par ſes honnêtetez. *Heiſſ p.* 143.

Il offre de ſe battre contre Reginger, qui ſe ſauve.

L'Empereur, délivré de cet ennemi, tâcha dans la ſuite d'attirer à lui par la voye de la négociation, les eſprits des Princes; & il y réuſſit. Ainſi il jouït de quelque repos. Mais les Saxons ſe revolterent de nouveau; ce qui obligea l'Empereur de les réduire par la force; & ayant levé une Armée de 60000 hommes, il entra dans la Saxe, & il donna tout au pillage, faiſant loger ſes troupes au large dans les Villes, pendant que les Saxons qui tenoient la campagne mouroient de froid & de faim. Il auroit pu ainſi les défaire entierement; mais il aima mieux faire la Paix, quoiqu'à ſon deſavantage, que de détruire les Saxons.

Il entre dans la Saxe, & l'expoſe au pillage. *p.* 144.

Heiſſ p. 144.

Le Traité de Paix portoit:

1. Que l'Empereur retireroit les troupes qu'il avoit dans les Forteresſes du Païs, & que les habitans auroient la liberté de les démolir.

2. Qu'il dédommageroit les Etats que ſes troupes avoient ruinez.

3. Qu'il ôteroit tous les Etrangers,

Il fait la Paix. Traité de Paix.

An. de N. S. 1074.

gers, du Conſeil de Saxe; & qu'en leur place, il mettroit des Saxons.

4. Qu'il reformeroit la Juſtice; & que pour la faire promptement rendre à tout le monde, lui-même aſſiſteroit aux Jugemens.

5. Que dans l'année, il donneroit ſatisfaction au Duc *Othon*, pour le Duché de Baviere dont il l'avoit privé.

6. Qu'il ne gouverneroit l'Empire, que par les conſeils des Princes & des Etats d'Allemagne.

7. Qu'il ne feroit point ſa réſidence ordinaire à *Goſlar*.

L'Empereur va à Worms.

En exécution de ce Traité, l'Empereur alla faire ſa réſidence à Worms; & les Saxons firent démolir les Châteaux & les Bourgs qu'ils avoient conſtruits; & les Princes, tant Eccléſiaſtiques que Séculiers, rendirent à l'Empereur les hommages qui lui étoient dûs.

La Paix ne dure pas. *Calviſ. ex Schaff. Marian. Scot. p. 454.*

Cette Paix ne fut pas de durée. Les Saxons donnerent lieu à de nouveaux mouvemens.

L'Empereur avoit fait bâtir un grand Monaſtere, avec une belle Egliſe & un ſuperbe Château, à *Harlesbourg*, où il y avoit un grand Parc fermé de murailles. Les Saxons avoient demandé que ce Château & ſes fortifications fuſſent détruites; mais l'Empereur avoit voulu que les murailles & l'Egliſe ſubſiſtaſſent. D'autres racontent la choſe autrement; ſavoir, que les *Saxons* avoient conſervé d'abord l'Egliſe & le Château, en ruïnant ſeulement les fortifications; mais que peu de tems après, l'Egliſe & le Chateau furent raſez; qu'on en pilla les ornemens, les meubles, juſqu'aux ferremens & aux pierres, ſans épargner même les Tombeaux; ce qui donna lieu à *Henri* de ſe plaindre au Pape de ce qu'avoient fait les Saxons. Nous verrons, l'année ſuivante, ce qui ſurvint enſuite.

Dès le commencement du Pontificat de *Gregoire VII.* il envoya deux Légats en Boheme, *Bernard* & *Gregoire*. Le Duc *Uratiſlas* les reçut bien; mais l'Evêque *Jaromir* n'ayant pas voulu ſe ſoumettre à eux, ils prononcerent une Suſpenſion contre lui. Sur la fin de Janvier de cette année, le Pape rendit à *Jaromir* tout ce que ſes Légats lui avoient interdit, hormis les fonctions Epiſcopales, la jouïſſance des Dimes, & des autres revenus de l'Evêché de Prague; & cela, pour l'obliger à venir à Rome. Mais cet Evêque y étant venu, & s'étant purgé des accuſations qu'on avoit faites contre lui, le Pape le rétablit dans toutes ſes fonctions & ſes droits, remettant le jugement définitif de l'affaire au prochain Concile, à cauſe de l'abſence de l'Evêque d'*Olmuts*, à qui il donna la proviſion des Terres conteſtées entre eux. C'eſt ce qu'on recueille des Lettres de *Gregoire*. Les Hiſtoriens remarquent, que ce *Jaromir* étoit Evêque de *Prague*, & qu'il avoit ſuccedé à *Sévere*: Que ce *Severe* avoit conſenti à la diſtraction de l'Evêché d'*Olmuts*, qui étoit depuis 90 ans uni à celui de *Prague*, & qu'on y avoit mis un Evêque particulier nommé *Jean*. Que *Jaromir* étant fait Evêque de *Prague*, ne put ſouffrir qu'on en eût diminué le revenu, en ſéparant celui d'*Olmuts*: Que *Jaromir* fit maltraiter de coups l'Evêque *Jean*, qui, ſoutenu du Duc *Uratiſlas*, envoya à Rome un Prêtre, porter ſes plaintes au Pape *Alexandre II.* Que *Jaromir* fit ſaiſir ce Prêtre, lui fit ôter ſes Lettres & ſon argent, & qu'on le chargea de coups: Que le Duc envoya d'autres Députez, qui allerent à Rome: Que le Pape *Alexandre* ouït leur plainte, & envoya le Cardinal *Rodolphe* pour s'informer de ce qui s'étoit paſſé: Que

An. de N. S. 1074.

Greg. l. 1. Ep. 44. 45. 78.

L'Evêque Jaromir eſt ſuſpendu de ſes fonctions.

Rétabli. *Dubrav. l. 3. p. 59. Long. Ann. Pol.*

An. de N. S. 1074.

Que le Cardinal cita *Jaromir* trois fois, & l'interdit de ſes fonctions, ſur ce qu'il ne voulut point comparoitre: Que les Prêtres qui étoient du parti de *Jaromir*, firent fermer les Egliſes, & déclarerent qu'ils ne diroient point la Meſſe, que la Cenſure portée contre leur Evêque n'eût été levée: Que le Cardinal, indigné, les excommunia tous, & fit promettre à *Jaromir* de venir à Rome, & ſe préſenter au Pape: Qu'il y fut condamné, & confiné dans un Monaſtere; mais qu'enfin il fut rétabli, à la priere de la Comteſſe *Mathilde*, qui étoit ſa parente, ſous la condition que l'Evêché d'*Olmuts* demeureroit ſéparé. Voilà ce que diſent les Hiſtoriens de *Boheme* & de *Pologne*; mais nous avons dit ci-deſſus, ce qui paroit des Lettres de *Gregoire*.

Concile à Rome XII. *Concil. T. X. pag. 314. & Greg. VII. l. 1. ep. 77. Et in vita Greg. à Paul. Bernriedenſi ſcripta c. 4. 5. Maria. Scot. Baronius. Dupin.*

Le Pape *Gregoire VII.* tint un Concile à Rome, au commencement du Carême. Il y cita l'Archevêque d'*Aquilée*, & celui de Milan, avec leurs Suffragans.

Le Concile étant aſſemblé, le Pape y fit pluſieurs choſes.

1. Il ordonna, que tous ceux qui avoient été promus aux Dignitez Eccléſiaſtiques, ou qui avoient obtenu des Bénéfices, par Simonie, ſeroient dépoſez & privez de leurs Bénéfices.

2. Qu'il ne ſeroit plus permis aux Clercs concubinaires ou mariez, de célebrer la Meſſe, ni de ſervir à l'Autel; & que le Peuple n'aſſiſteroit point à la Meſſe de tels Clercs.

3. Il donna l'abſolution à *Garnier* Evêque de *Strasbourg*, qui avoit été excommunié par *Alexandre*, & qui étoit le ſeul Evêque Allemand coupable de Simonie, qui fût venu à Rome demander pardon au Pape.

4. A l'égard de l'Evêque de *Plaiſance*, & des autres Evêques de Lombardie qui étoient auſſi venus à Rome, il ne leur accorda que le pouvoir de confirmer les enfans, en cas de beſoin.

An. de N. S. 1074.

Robert Duc de la Pouille excommunié.

5. On croit que *Robert Guiſcard* Duc de la Pouille fut excommunié dans ce Concile; & cela parce que, comme le rapporte *Leon d'Oſtie* l. 3. c. 44. il avoit aſſiegé *Benevent*, qui étoit ſujette au Pape, dans le tems que *Richard* Prince de Capoue, frere de *Robert*, aſſiegeoit Naples.

Greg. VII. ordonne l'Evêque de Die; Et l'Evêque de Luques; que les Luquois ne voulurent pas recevoir.

6. On propoſa dans ce Concile, l'Ordination d'*Anſelme* Evêque de Luques, & de *Hugues* de *Die*; mais il fut repréſenté de la part de *Henri*, que le Pape ne devoit point les conſacrer, qu'ils n'euſſent reçu l'Inveſtiture. Cependant, le Pape ne laiſſa pas d'ordonner l'Evêque de Die; mais il ſurſit quelque tems, à l'égard de l'Evêque de Luques. Néanmoins, peu de tems après, il l'ordonna: ce qui ne le fit pourtant pas reconnoitre par les Luquois, qui le chaſſerent, quelque inſtance qu'il fit pour le faire recevoir.

Quelques-uns croyent que le Pape fit dans ce Concile un Décret contre les Inveſtitures, dont nous parlerons ailleurs.

On règla dans ce Concile pluſieurs autres affaires.

Lib. 1. ep. Greg. 52. 53. &c.

1. On y lut des Lettres de *Guillaume* Evêque de *Beauvais*, qui prioit le Pape d'abſoudre ſon Clergé & ſon Peuple, de l'Excommunication à laquelle ils avoient été ſoumis parce qu'ils l'avoient maltraité. On le lui accorda.

2. On reçut auſſi des Lettres de *Geiſa* Duc de Hongrie. Le Pape lui promit ſon amitié & ſa protection, & lui fit ſavoir, que lorſqu'il auroit quelque affaire à pourſuivre devant le Saint Siege, il s'adreſſat au Marquis *Azon*.

3. Des Evêques d'*Eſpagne* promirent par écrit de recevoir l'Office Romain, au-lieu du Mozarabique.

Ep. 64.

4. L'Excommunication pronon-

An. de N. S. 1074.

cée, l'année précedente, par les Légats *Giraud* & *Raimbaud*, contre *Munien* Simoniaque, qui avoit uſurpé le Siege d'*Hueſca* ſur *Siméon* Evêque légitime, fut confirmée.

Le Décret du Pape contre les Clercs mariez ſoulève pluſieurs Eccléſiaſtiques. *Baron. Dupin. Ceſſetan. Rep. au Myſt. d'Iniq. té. p. 677. Sigon. de Re no Ital. l. IX. Lamb. p. 210. T. X. Concil. p. 313.*

Le Décret du Pape contre les Simoniaques & les Clercs concubinaires & mariez, ſouleva en Allemagne, en Italie & en France, quantité d'Eccléſiaſtiques.

Ils ſe plaignirent de ce que le Pape leur vouloit impoſer ce joug; ils dirent qu'il étoit Hérétique; & qu'il enſeignoit une doctrine inſenſée, contre la Parole de Dieu, qui a dit, *Tous ne comprennent pas cette Parole*; &, *que qui la peut comprendre, la comprenne*; & contraire à ce que dit l'Apôtre, qui commande *que celui qui ne ſe contient pas, ſe marie, parce qu'il vaut mieux ſe marier, que de brûler.*

Ils ajoutoient, que cette Loi qu'on leur impoſoit, qui les obligeoit à vivre comme les Anges, en forçant le cours ordinaire de la Nature, ſeroit l'occaſion d'une infinité de ſouillures. Qu'au-reſte, ſi le Pape demeuroit ferme dans ſes ſentimens, ils aimoient mieux quitter le Sacerdoce, que le mariage; & qu'il verroit s'il pourroit trouver des Anges pour gouverner les Peuples, puiſqu'il ne vouloit pas ſe ſervir d'hommes. Cependant, le Pape écrivoit par-tout aux Peuples d'Allemagne, qu'ils ſe ſéparaſſent des Prêtres mariez, comme de ſcélérats & d'impies; qu'ils n'aſſiſtaſſent point à la Meſſe, quand ces Prêtres la célebreroient; qu'ils évitaſſent leur approche, leurs diſcours, & leur converſation, comme la peſte. Sur quoi, pour le dire en paſſant, *Sigebert* dans ſa Chronique remarque, que ce Décret alloit contre le ſentiment des Peres, qui ont écrit que le Batême & les autres Sacremens ont leur effet, ſoit qu'ils ſoient adminiſtrez par de bons Miniſtres, ſoit qu'ils ſoient diſpenſez par de mauvais Paſteurs. *ad a. 1074.*

An. de N. S. 1074.

L'Evêque de *Conſtance* ſe moqua de ce Décret, & ne laiſſa pas de tolerer les Prêtres mariez. *Gregoire VII.* en écrivit au Peuple de Conſtance, pour l'exhorter à s'oppoſer à leur Evêque; mais toute la faction du Clergé le mutina. Le Pape, qui vouloit être obeï, envoya l'Evêque de *Coire* Légat en Allemagne, portant ordre à l'Archevêque de *Mayence* de contraindre tous les Prêtres de ſon Dioceſe de renoncer à leurs femmes, ou à leur Sacerdoce. Le Prélat donna 6 mois de tems d'abord, à ceux qui s'y oppoſoient. Enfin, ayant aſſemblé un Synode à *Erford* au mois d'Octobre, il leur déclara nettement, qu'il étoit obligé de faire exécuter la Conſtitution du Pape, & qu'ainſi ils euſſent à quitter leurs femmes, ou le Miniſtere de l'Autel. Comme ils virent qu'ils ne pouvoient lui faire changer de réſolution, ils ſe retirerent du Concile, fort irritez, & en menaçant même l'Archevêque de le faire mourir, ou de le chaſſer. Le Prélat, pour les appaiſer, leur fit dire qu'ils revinſſent; & que quand l'occaſion ſe préſenteroit, il envoyeroit à Rome pour tâcher de faire changer de ſentiment au Pape; & il leur propoſa le lendemain la Queſtion des Dimes.

L'Archevêque de Mayence aſſemble un Synode à Erford contre les Prêtres mariez.

Les Prêtres irritez ſe retirent, & menacent le Prélat. *Sigon. l. IX. de Regno Ital. p. 218.*

Cette Queſtion n'excita pas moins de troubles. Les *Thuringiens*, qui croyoient qu'on ne leur parleroit plus de ces Dimes, furent ſi indignez, qu'ils crierent aux armes, étant ſortis en furie du Concile; & ayant amaſſé une grande multitude, ils rentrerent, & auroient aſſommé l'Archevêque dans ſon ſiege, ſi ſes Vaſſaux ne les euſſent retenus par leurs raiſons & leurs careſſes. Les Evêques ſe cachoient dans tous les coins

Il leur propoſe la queſtion des Dimes, qui excite des troubles.

An. de N. S. 1074.

coins de l'Egliſe. Ainſi finit le Concile; & le Prélat ſe retira d'*Erford* à *Hilengſtad*. *Altman* Evêque de Paſſau, ayant auſſi publié le Décret de *Gregoire*, fut auſſi en grand péril de ſa vie.

Greg. VII. Ep. l. IV. ep. 20.

Le Décret de *Gregoire* ne fut pas moins combattu en France, en Flandres, en Angleterre & en Lombardie, qu'en Allemagne; & on fit brûler un homme à *Cambray*, qui avoit avancé que les Simoniaques & les Prêtres mariez ne devoient point célebrer la Meſſe, ni l'Office divin, & qu'on ne devoit pas y aſſiſter.

Le Décret de Greg. eſt combattu.

On brûle un homme à Cambray.

Cette réſiſtance ne fit point changer d'avis à *Gregoire VII.* & il écrivit de tous côtez pour preſſer l'exécution de ce Décret. On trouve au 10. Tome des Conciles, pag. 315. &c. la défenſe des Décrets de *Gregoire*. *Aventin* rapporte „ qu'il s'éleva une prodigieuſe ſédition au „ milieu du troupeau de Jeſus-Chriſt, „ & que jamais une ſi grande maladie ne frappa le Peuple Chretien. Les Prêtres ſe revolterent „ contre leurs Evêques, & les Peuples contre les Prêtres. Les Laïques & les profanes exercerent „ toutes ſortes de cruautez contre „ ceux qui célebroient les Myſteres. Tout fut réduit à une horrible confuſion. Les hommes & les „ femmes, ſelon que chacun étoit „ pouſſé par l'avarice, par l'ambition, & par l'envie, excitoient „ des guerres, des procès, & exerçoient leurs haines particulieres; chacun, ſur le moindre prétexte, ſe donnoit la liberté de réſiſter à ſon Curé, & de piller les „ biens de l'Egliſe, & les Egliſes „ mêmes. Les Laïques mépriſoient „ les Prêtres qui avoient des femmes, ils ſouilloient la Religion, „ profanoient les choſes ſacrées, „ faiſoient ſur eux des aſperſions „ d'Eau-bénite, comme pour les „ exorciſer & pour chaſſer des Démons; ils bruloient au feu les „ Dimes; &, ce que j'ai horreur, „ dit *Aventin*, de prononcer, ils „ jettoient dans la boue, & fouloient aux pieds les très ſaintes „ Hoſties, qui avoient été conſacrées par des Prêtres mariez: car „ *Hildebrand* avoit déclaré, que telles gens n'étoient pas Prêtres, „ & ne pouvoient faire le ſacrifice. „ Et les faux Prophetes, ajoute cet „ Auteur, prirent occaſion de cette doctrine d'*Hildebrand*, de feindre des miracles, & d'inventer „ des fables, pour jetter de la poudre aux yeux du Peuple Chretien, afin de le détacher de la vérité par ces hiſtoires fabuleuſes, „ qu'ils appelloient des *exemples*, „ & par des paſſages de l'Ecriture „ auxquels ils donnoient la gêne „ pour en tirer ce qu'ils vouloient. „ Au-reſte, il y en eut peu, dit „ *Aventin*, qui renonçaſſent au plaiſir criminel; & quelques-uns, „ qui faiſoient montre d'une grande chaſteté, ſous ce beau nom „ commettoient par-tout impunément des viols, des adulteres & „ des inceſtes.

Aventin. l. 5. p. 564.

An. de N. S. 1074.

Le P. *Pagi* remarque ici fort bien, que le Cardinal *Bellarmin* s'eſt trompé, lorſqu'il a dit que du tems de *Gregoire* les Prêtres commencerent en Allemagne de prendre des femmes. En effet, ajoute-t-il, il y avoit longtems que cette méchante coutume s'étoit établie. Il l'appelle une *méchante coutume*. Tout le monde ne le croit point; mais j'écris une Hiſtoire, & il ne s'agit pas de diſputer.

Bell. l. 1. de Cler. c. IX.

Pour revenir à *Gregoire VII.* il envoya vers le Roi *Henri* les Evêques d'*Oſtie*, de *Paleſtrine*, & de *Cumes*, en qualité de Légats, avec ordre de tenir une Aſſemblée d'Evêques en Allemagne, pour reformer

Dupin.

Le Pape envoye des Evêques au Roi Henri.

An. de N. S. 1074.

mer les abus; d'y faire recevoir les Décrets du Concile de Rome, contre les Clercs Simoniaques & Concubinaires; & d'obliger le Roi *Henri* d'abandonner le parti des Evêques de Lombardie, & de donner lui-même les mains à la Reforme de l'Egliſe. Ces Légats, accompagnez de l'Imperatrice *Agnès*, allerent trouver *Henri*.

Maimb. Décad. de l'Emp. p. 228. 229. Lamb. a. 1074. p. 110. Acta Greg. VII. apud Boll. to. 17. p. 148.

Quelques-uns rapportent que l'Empereur s'avança juſques à *Nuremberg*, pour aller au-devant des Légats, & les recevoir avec plus d'honneur; mais qu'il fut bien ſurpris d'apprendre qu'ils avoient ordre exprès de le traiter en *Excommunié*, & de ne point conferer avec lui juſqu'à ce qu'il ſe fût ſoumis aux ordres de l'Egliſe, & qu'il eût reçu d'eux l'abſolution. Ils ajoutent que ce Prince, qui avoit de fâcheuſes affaires ſur les bras, jugea à propos de diſſimuler, de peur que s'il paſſoit pour Excommunié, il ne ſe vît abandonné d'une grande partie de ſes Sujets; qu'ainſi il contrefit le pénitent, & qu'il reçut l'abſolution, proteſtant qu'il ſeroit toujours ſoumis aux ordres du S. Siege. Cependant, il ne voulut pas ſe ſéparer de la Communion de l'Archevêque de *Milan*; & il fit réponſe, qu'il eſperoit que quand le Pape ſeroit informé du fait, il revoqueroit ce qui avoit été fait contre ce Prélat & contre les Evêques de Lombardie. Il ne voulut pas non plus permettre aux Légats d'aſſembler un Concile, ſous prétexte que ce n'étoit pas à eux, mais à l'Archevêque de Mayence, à agir comme Vicaire du S. Siege en Allemagne, puiſqu'il avoit reçu cette qualité des prédéceſſeurs de *Gregoire*. *Liemar* Archevêque de Brême ſuggera cette réponſe à *Henri*. Les Légats inſiſterent, & remontrerent, que le pouvoir qui avoit été accordé à l'Archevêque de Mayence, étoit fini par la mort du Pape qui le lui avoit accordé; que d'ailleurs, ils avoient un pouvoir que cet Archevêque n'avoit pas: mais ils ne furent pas écoutez, & s'en retournerent, après avoir ſuſpendu l'Archevêque de *Brême*, & l'avoir cité à Rome au Concile qui s'y devoit tenir vers la fête de S. *André*.

Les Evêques ne veulent pas conferer avec Henri qu'il ne ſe ſoit ſoumis aux ordres de l'Egliſe.

Henri diſſimule; mais ne ſe ſépare pas de l'Archevêque de Milan.

An. de N. S. 1074.

Ces Evêques ſuſpendent l'Archevêque de Brême. *Fleuri. l. 62. p. 270.*

Il y en a qui eſtiment que le Roi ſouhaitoit paſſionnément la tenue d'un Concile, eſperant de faire dépoſer l'Evêque de *Wormes*, & d'autres, qui l'avoient offenſé dans la guerre de Saxe: mais que les Evêques d'Allemagne s'y oppoſerent fortement, déclarant qu'ils n'accorderoient jamais à perſonne qu'au Pape, de préſider dans leurs Conciles.

Les Légats rapporterent la réponſe de l'Empereur à *Gregoire*, qui écrivit à *Henri*, que quoiqu'il ne l'eût pas ſatisfait ſur l'affaire de l'Archevêque de Milan; cependant, il étoit content de ſa ſoumiſſion, & de la maniere dont il avoit reçu les Légats; qu'il étoit prêt de faire examiner l'affaire du Prélat; mais qu'il l'avertiſſoit, qu'il avoit cité au Synode qui ſe devoit tenir à Rome au commencement du Carême prochain, *Sigefroy* Archevêque de Mayence, & les Evêques de *Bamberg*, de *Strasbourg*, & de *Spire*, pour rendre compte de leur élevation à l'Epiſcopat, & de leurs mœurs.

Gregoire écrit à Henri. *Ep. 30.*

Greg. l. 11. ep. 29.

Il écrivit auſſi une Lettre à *Liemar* Archevêque de Brême, où il l'accuſe d'ingratitude; il ſe plaint de ce qu'il s'étoit oppoſé à ſes Légats, *Albert* de Preneſte, & *Giraud* d'Oſtie; qu'il avoit empêché qu'on ne tint un Concile; qu'il n'étoit point venu à Rome au jour de la S. *André*, comme il avoit été cité. Il lui ordonne de venir au prochain Concile, & le ſuſpend cependant de toute fonction Epiſcopale. Il écrivit auſſi à *Othon* Evêque de Conſtance;

Il écrit à Liemar. *ep. 28.*

An. de N. S. 1074.

ce; & il ſe plaint de ce que cet Evêque avoit permis aux Clercs qui étoient dans les Ordres ſacrez, de garder leurs Concubines, ou d'en prendre. Il écrivit auſſi au Clergé & au Peuple de Conſtance, pour leur défendre d'obeïr à leur Evêque; à tous les Clercs & les Laïques d'Allemagne, à *Rodolphe* Duc de Suabe, & à *Berthold* Duc de Carinthie, contre les Prêtres mariez, concubinaires, & Simoniaques.

Vita Greg. c. 4. Chron. Vidan. p. 210. Greg. l. 1. ep. 42. III. ep. 34. II. ep. 45.

Le Pape écrit encore à Henri pour l'engager à ſecourir les Chretiens d'Orient.

Il écrivit une autre Lettre à *Henri*, dans laquelle, après lui avoir marqué beaucoup d'affection, & l'avoir conjuré de n'écouter point les conſeils de ceux qui vouloient ſemer de la diviſion entre eux, il lui repréſente les calamitez des Chretiens d'*Orient*, & l'aſſure qu'il a diſpoſé pluſieurs Seigneurs d'Italie à aller à leur ſecours, & qu'il a déja cinquante-mille hommes qui ſont prêts de le ſuivre, s'il veut ſe mettre à leur tête, pour aller juſqu'au Tombeau de Jeſus-Chriſt N. S.; & qu'il étoit d'autant plus porté à cette entrepriſe, que c'étoit un moyen de réunir l'Egliſe Grecque avec la Latine, & de ramener les Arméniens & tous les autres Orientaux au ſein de l'Egliſe : mais que comme elle étoit de conſéquence, il lui demandoit ſon avis & ſon ſecours. Ainſi c'eſt-là comme le premier projet d'une *Croiſade*.

Baron. Greg. VII. l. 2. ep. 30. 31.

Premier projet d'une Croiſade.

Gregoire écrivit encore à *Guillaume* Comte de *Bourgogne*, de ſe tenir prêt, & d'avertir ſes Alliez pour lui fournir des troupes; afin qu'après avoir retenu les Normands de la Pouille dans le devoir, il puiſſe paſſer avec une Armée à Conſtantinople, pour ſecourir les Chretiens d'Orient. Il écrivit encore une Lettre générale à tous ceux qui vouloient défendre la Foi Chretienne.

Il écrit à Guillaume Comte de Bourgogne pour le même deſſein.

Ep. 46. l. 2. ep. 49.

Il écrivit auſſi au Duc & au Peuple de Veniſe, pour leur faire comprendre, qu'il étoit ſurprenant que la Dignité de Patriarche fût ſi avilie parmi eux, qu'on laiſſât celui qui l'occupoit dans l'indigence.

Il écrit au Duc & au peuple de Veniſe, ſur ce que leur Patriarche étoit dans l'indigence.

Dans cette année, *Gregoire VII.* écrivit au Roi *Philippe* pour l'obliger à reparer le tort qu'il avoit fait à l'Egliſe de Beauvais : (on ne ſait pas ce qu'étoit ce tort.) Mais peu de tems après il écrivit une grande Lettre à tous les Evêques de France, dans laquelle, après avoir dépeint les deſordres de ce Royaume, il dit que le Roi, à qui il oſe donner le nom de *Tyran*, en eſt l'auteur & la cauſe, parce que paſſant toute ſa vie dans la débauche, il n'a aucun ſoin de punir les crimes, dont il donne lui-même l'exemple. Que non-ſeulement il a employé les biens des Egliſes, à des uſages profanes & criminels; mais que depuis peu il a tiré une ſomme très conſiderable des Marchands, qui étoient venus de tous côtez apporter des marchandiſes en France, ſous la bonne-foi publique. Il accuſe auſſi les Evêques de contribuer à ces deſordres, par leur conſentement, ou par leur ſilence; il leur reproche leur négligence, & les exhorte de s'aſſembler, & de parler au Roi avec fermeté, afin qu'il ſe corrige, & qu'il mette ordre aux affaires de ſon Royaume; & de lui déclarer de ſa part, que s'il ne le fait, il ne peut plus éviter la cenſure du S. Siege. Qu'enſuite ils ayent à ſe ſéparer de la Communion de ce Prince, à ſuſpendre la célebration du Service divin dans toute la France. Que s'il ne ſe rend pas encore à cette correction, il veut bien que tout le monde ſache qu'il fera tous ſes efforts pour lui ôter le Royaume de France. Et que s'il apprend qu'ils ne faſſent pas leur devoir, il les privera eux-mêmes de leurs fonctions Epiſcopales, comme complices des cri-

Au Roi Philippe & contre lui.

Lib. II. ep. 5.

Menace d'excommunier ce Roi.

An. de N. S. 1074.

crimes du Roi. „ Car, ajoute-t-il, „ Dieu nous eſt témoin, que perſonne ne nous a fait prendre cette réſolution, ni par prieres, ni par préſens; nous n'y ſommes portez que par la vive douleur de voir périr par la faute d'un malheureux homme, un ſi noble Royaume, & un Peuple ſi nombreux ". Cette Lettre eſt du 10. de Septembre 1074.

l. II. Ep. 18.

A Guillaume Comte de Poitiers.

Deux mois après, il écrivit à *Guillaume* Comte de Poitiers, où il parle encore des violences exercées par le Roi contre les Marchands Italiens; & il exhorte le Comte à ſe joindre avec les Evêques & les Seigneurs de France, pour preſſer le Roi de ſe corriger; ajoutant: „ S'il „ perſévere dans ſa mauvaiſe conduite, nous le ſéparerons de la „ Communion de l'Egliſe, dans le „ Concile de Rome, lui, & quiconque lui rendra l'honneur & „ l'obéiſſance comme à un Roi; „ & cette Excommunication ſera „ confirmée tous les jours ſur l'Autel de S. *Pierre*. Car il y a „ longtems, dit-il, que nous diſſimulons ſes crimes; mais il s'eſt „ rendu maintenant ſi odieux, que „ quand il auroit la puiſſance que „ les Empereurs Payens exerçoient „ contre les Martyrs, aucune crainte ne pourroit nous obliger à laiſſer ſes impietez impunies.

Contre le Roi de France.

A l'Evêque d'Albane & au Prince de Salerne pour faire payer le Denier de S. Pierre.

Le Pape écrivit auſſi à l'Evêque d'*Albane* & au Prince de *Salerne*, ſes Légats en France, qu'ils diſſent à tous les François, & qu'ils leur ordonnaſſent de ſa part, que chaque maiſon payât tous les ans au moins un denier à S. Pierre, pour le reconnoitre leur Pere & leur Paſteur. Il prétendoit, que *Charlemagne* faiſoit tous les ans une Taxe ſur ſes ſujets pour l'Egliſe de Rome, & qu'il avoit offert la Saxe au Saint Siege. Ces deux faits n'avoient pourtant point d'autre fondement, que la volonté de *Gregoire VII.*

An. de N. S. 1074.

Quelque tems après, il écrivit à pluſieurs autres contre ce Roi, afin de l'engager à changer de conduite, menaçant toujours de l'excommunier. Il écrivit une Lettre à *Manaſſés* Archevêque de Rheims. Mais on ne vit aucun effet de ces Lettres.

Greg. VII. l. 2. ep. 18.

A Manaſſes. *ep. 32.*

Le Roi d'Angleterre fut mieux traité que celui de France. *Guillaume* écrivit à *Gregoire*, & le félicita ſur ſon élevation au Pontificat. *Gregoire* lui répondit fort honnêtement, qu'il l'exhortoit de lui marquer par des effets, la ſoumiſſion qu'il avoit pour le S. Siege. Il lui fit ſavoir les dangers auxquels l'Egliſe Romaine ſe trouvoit expoſée. Il approuva le privilege du Monaſtere de S. *Etienne*, & recommanda à ce Prince d'avoir ſoin des revenus que l'Egliſe de Rome poſſedoit en Angleterre. Il écrivit auſſi une Lettre à *Mathilde* Reine d'Angleterre, par laquelle il l'exhorte à perſéverer dans la vertu, & à donner de bons conſeils au Roi ſon mari.

A Guillaume Roi d'Angleterre, qui lui avoit écrit. *Greg. VII. Ep. l. I. ep. 70. ep. 71.*

A Mathilde Reine d'Angleterre.

Il écrivit encore aux Evêques & aux Abbez d'Angleterre, de venir à Rome à ſon Synode, & de faire exécuter les Conſtitutions Eccléſiaſtiques touchant les mariages entre parens. Mais le Roi *Guillaume* ne voulut point laiſſer ſortir les Evêques de ſon Royaume pour aller à Rome: ce qui fâcha beaucoup le Pape, qui s'en plaignit dans une Lettre adreſſée à *Hubert* ſon Légat, envoyé en ce Royaume pour recevoir le Denier de S. *Pierre*; & il menaça même le Roi.

Aux Evêques d'Angleterre. *l. 2. ep. 1.* Il les invite de venir à Rome. Guillaume ne veut pas. Gregoire eſt irrité.

Ce Pape vouloit qu'on lui obéît abſolument, & que tout relevât de lui.

l. 2. ep. 13.

Il prétendoit avoir droit de donner l'Empire d'Occident, avec la Cou-

Il prétendoit

An. de N. S. 1074.

Couronne Impériale. Il n'employoit jamais les années des Empereurs dans l'ordre de ſes Lettres, comme faiſoient les Papes ſes prédéceſſeurs, trente ans avant lui. Il ſoutenoit toujours que *Charlemagne*, après avoir ſoumis la Saxe, l'avoit donnée à S. *Pierre*. Il faiſoit dire aux François, que chaque maiſon devoit payer à S. *Pierre*, au moins un denier par an; parce, diſoit-il, que l'Empereur *Charles* recueilloit tous les ans, en trois endroits, deux-cens livres pour le ſervice du S. Siege; quoiqu'on ne trouve rien de ces Collectes, ni dans les Capitulaires de *Charlemagne*, ni dans les Hiſtoires & les autres monumens de ſon tems. Il prétendoit que l'Eſpagne, avant l'invaſion des Sarraſins, appartenoit à S. *Pierre*; & il diſoit qu'il aimeroit mieux qu'elle demeurât à ces Infideles, que d'être occupée par des Chretiens qui ne fiſſent pas hommage au S. Siege.

d'avoir droit de donner l'Empire d'Occident avec la Couronne Impériale.

Mabillon diplom. II. c. 25. Papebr. in Greg. VII. l. VIII. ep. 25. l. I. ep. 6. 7.

l. IV ep. 28.

Dès la premiere année de ſon Pontificat, il écrivoit aux Juges de Sardagne, & en particulier à *Orzoc* de Cagliari, de ſatisfaire aux droits de S. *Pierre*, négligez par leurs ancêtres; avec menace, s'ils y manquoient, que leur pais en ſouffriroit. Il étendoit ſes prétentions juſques ſur les Ruſſes: on peut voir la Lettre qu'il écrit à leur Roi *Démétrius*.

l. I. ep. 29. 47.

l. VIII. ep. 10. l. II. ep. 74.

Il trouva fort mauvais, que *Salomon* Roi de Hongrie eût reçu ce Royaume de la main du Roi *Henri*, parce qu'il prétendoit qu'*Etienne* l'avoit offert & donné au S. Siege, après ſa converſion; & que l'Empereur *Henri le Noir*, après l'avoir conquis, avoit envoyé à Rome ſa Lance & ſa Couronne: d'où il concluoit, qu'il devoit recevoir le Sceptre de ſa main; & le menaça, s'il ne le faiſoit, d'uſer contre lui de l'Autorité Apoſtolique. Ce Roi de Hongrie étoit bien malheureux. *Geiſa* ſon parent l'avoit attaqué, & vaincu en deux batailles, & l'avoit chaſſé de ſon Royaume. C'eſt ce qui obligea *Salomon* d'appeller à ſon ſecours l'Empereur, dont il étoit allié, avec promeſſe qu'il lui donneroit 5 Villes, & qu'il ſeroit tributaire de l'Empire. L'Empereur vint en Hongrie; mais *Geiſa* lui ayant coupé les vivres, il falut ſe retirer.

Herm. a. 1044.

Bar. p. 459. Lamb. Geiſa chaſſe Salomon Roi de Hongrie de ſon Royaume.

L'Empereur veut le rétablir, mais il ne peut.

Il ſe tint un Synode à *Poitiers*, cette année. Voici quelle en fut l'occaſion.

Synode à Poitiers. L'occaſion.

Guillaume Duc d'Aquitaine, & Comte de Poitiers, ayant épouſé une de ſes parentes, le Légat du S. Siege & l'Archevêque de Bourdeaux aſſemblerent un Synode pour l'obliger à ſe ſéparer d'avec elle. *Iſembert* Evêque de Poitiers troubla cette Aſſemblée, & fit violence à ceux qui s'y trouverent. Cependant, le Duc ne laiſſa pas de quitter volontairement ſon Epouſe. *Gregoire* fut édifié de ſa ſoumiſſion, & lui en écrivit; mais il fut ſcandaliſé de l'action de l'Evêque, & il le cita au Concile, avec menace de le dépoſer & de l'excommunier. *Iſembert* n'ayant pas comparu, le Pape l'excommunia.

Iſembert Evêque de Poitiers trouble l'Aſſemblée.

Et eſt excommunié par le Pape.

Il ſe tint auſſi un Concile à *Rouen*. L'occaſion du Concile fut le tumulte arrivé l'année précedente dans l'Egliſe de S. *Ouen*, le jour de la fête du Saint, 24. d'Août. Ce jour, l'Archevêque devoit célébrer la Meſſe dans l'Egliſe du Monaſtere. Pour cet effet il partit du *Mans*, où il étoit avec le Roi d'Angleterre; & il envoya devant à Rouen, avertir de ſon arrivée. Mais comme il tardoit, on commença la Meſſe, & on avoit déja chanté *Gloria in excelſis*. Le Prélat en fut fort indigné. Il excommunia les Moines, fit ceſſer l'Office, chaſſa de l'Autel *Richard* Abbé de Sées, qui avoit commencé la

Concile à Rouen. *Concil. T. X. p. 310.*

An. de N. S. 1074.

la Meſſe. Les Moines obeirent, & ſortirent de l'Egliſe en grondant. L'un d'eux courut à la Tour, ſonna la groſſe cloche; enſuite alla crier par les rues, que l'Archevêque vouloit enlever le corps de S. *Ouen* à la Cathédrale. Le Peuple ſortit des maiſons; les uns étoient armez d'épées, les autres de haches. L'Archevêque craignit ces furieux, & ſe retira à la porte de l'Egliſe, où il ſe fit un rempart de ſieges & de formes. Il ſe commença un combat entre ceux qui étoient à la ſuite du Prélat, & les Moines; mais heureuſement, le Vicomte de Rouen tira l'Archevêque & les ſiens du péril. L'Archevêque & les Moines envoyerent, chacun de leur côté, au Roi. Le Courier de l'Archevêque arriva le premier, & on donna tout le tort aux Moines. Le Roi ordonna enſuite à *Michel* Evêque d'Avranches, de reconcilier l'Egliſe de S. *Ouen*, l'Archevêque ne l'ayant pas voulu faire; & on ordonna la tenue du Concile pour juger cette affaire.

Canons du Concile de Rouen.

Jean l'Archevêque y fit 14 Canons; & on y traita de la foi de la Ste. Trinité.

Dans le 1. il eſt défendu d'acheter ou de vendre aucun Bénéfice, ſoit Abbaye, Archidiaconie, Doyenné, ou Cure; & de rien exiger pour l'entrée dans l'état Eccléſiaſtique.

Le 2. ordonne que l'on ne donnera les Abbayes qu'à ceux qui auront appris la Diſcipline Eccléſiaſtique, par une pratique de pluſieurs années.

Le 3. Que l'on obſervera l'ancien Règlement, qui défend de recevoir aucun Clerc ſans une Lettre de recommandation de ſon Evêque.

Le 4. Que l'on ne recevra point pluſieurs Ordres, en un même jour.

Le 5. Que les Sousdiacres, les Diacres, & les Prêtres ne ſeront ordonnez qu'en faiſant profeſſion ſolennelle, ſuivant le Concile de Tolede. An. de N. S. 1074.

Le 6. Que les Moines, ou les Religieuſes, qui ſont tombez dans quelque crime public, ſeront exclus pour toujours des Charges.

Le 7. Que les Moines & les Religieuſes obſerveront exactement la Règle de S. *Benoit*.

Le 8. Que les Clercs que l'on ordonne, ſeront inſtruits des choſes qui ſont marquées dans le huitieme Canon du huitieme Concile de Tolede.

Le 9. Qu'on ne refuſera point la ſepulture à ceux qui meurent ſubitement, s'ils ne ſont pas actuellement dans le crime; ni aux femmes enceintes, ou nouvellement accouchées.

Le 10. Que ceux qui, ſous prétexte de Religion, déclarent qu'ils ont eu commerce avec les ſœurs ou les parentes de leurs femmes, pour avoir ſujet de les quitter, ne ſeront point crûs, s'ils n'en apportent des preuves.

Le 11. Que l'on obligera auſſi à la même choſe, ceux qui alleguent qu'ils n'avoient pas reçu tous les Ordres inferieurs, quand on les a ordonnez Prêtres; afin de pouvoir quitter le Sacerdoce.

Le 12. Que les Clercs dégradez pour leurs fautes, n'auront pas la liberté de vivre dans le Monde, comme des Laïques.

Le 13. Que ceux dont le mariage eſt déclaré nul à cauſe qu'ils ſont parens, garderont la continence juſqu'à ce qu'ils ſe marient à d'autres.

Le 14. Que les Chretiens n'auront point de Juifs pour Eſclaves, ni de Juives pour Nourrices.

L'Office Romain reçu par ceux d'Arragons &c

L'Office Romain fut reçu facilement par ceux d'Arragon. Le Roi *Sanchez*, premier du nom, le fit recevoir par ſes Peuples. (*Baronius* s'eſt trompé, quand il dit que c'eſt *San-*

An. de N. S. 1074.

Greg. VII. travaille à le faire recevoir dans les Royaumes de Caſtille, de Leon, & de Navarre. *Greg. VII. l. 1. ep. 64. Baron. n. 59.*

Sanchez IV.) Mais il paroit, qu'on eut plus de peine à le faire recevoir dans les autres lieux d'Eſpagne. C'eſt ce qu'on peut recueillir d'une Lettre de *Gregoire VII.* à *Alphonſe VI.* Roi de Leon & de Caſtille, & à *Sanchez IV.* Roi de Navarre, dans laquelle il les exhorte l'un & l'autre de reconnoitre l'Egliſe Romaine comme leur Mere, & de recevoir l'Ordre & l'Office de cette Egliſe.

Dans ces Lettres, *Gregoire VII.* ſuppoſe que l'Office Romain avoit dabord été introduit en Eſpagne par les ſept Evêques, que S. *Pierre* & S. *Paul* y avoient envoyez prêcher la Foi; & qu'il avoit été alteré depuis, par les *Priſcillianiſtes*, les *Goths Ariens*, & les *Sarraſins*. Mais on a fort bien remarqué, qu'il n'eſt parlé de la miſſion de ces 7 Evêques, que dans les Martyrologes du neuvieme Siecle; & ce que ce Pape dit de l'alteration de l'Office Romain en Eſpagne, n'eſt pas plus certain. Au-reſte, (pour le remarquer en paſſant, parce que pluſieurs perſonnes ſe ſont trompez en confondant les Rois d'Arragon, de Caſtille, & de Navarre,) il y avoit trois Rois en Eſpagne, qui prirent le nom de *Sanchez*.

Trois Rois portant le nom de Sanchez.

Le premier étoit *Sanchez* fils ainé du grand *Fernand*, qu'on appelloit *Samoras*, qui ſucceda à ſon pere dans le Royaume de Caſtille, & qui fut tué dans le ſiege de *Zamora*, l'an 1072. Le ſecond fut *Sanchez* Roi d'Arragon, qui fit recevoir l'Office Romain l'an 1073. à ſes peuples; & qui, comme nous le verrons ailleurs, obtint le Royaume de Navarre. Le troiſieme étoit *Sanchez IV.* Roi de Navarre. *Baronius* a confondu ce Roi de *Navarre*, avec celui d'*Arragon*. Ce dernier étoit fort attaché à la Cour de Rome, & avoit une vénération particuliere pour *Gregoire VII.*

Il ſe tint un Concile en Angleterre, où S. *Wulſtan* fut dépoſé.

An. de N. S. 1074.

Concile en Angleterre où Wulſtan eſt dépoſé. *Concil. T. X. p. 344.*

Cette année, l'Ordre des Religieux de *Grammont* fut inſtitué, quoique la plupart des Hiſtoriens le mettent à l'an 1076. Mais le P. *Pagi* prouve clairement que c'eſt une erreur, & qu'il faut lire, au-lieu de 1076, l'an 1074, dans la Vie que *Bolland* & *Labbe* rapportent, & qui a été écrite par *Gerald*, VII. Prieur Général de cet Ordre. Celui qui inſtitua cet Ordre, ſe nommoit *Etienne*. Il commença ſon établiſſement ſur le Mont *Muret* près de *Limoge*, ſuivant la Règle d'une Congrégation qu'il avoit vue dans la Calabre; mais ſes Religieux ſe tranſporterent, dans le Siecle ſuivant, à *Grammont*. Le Pape *Jean XXII.* les reforma.

L'Ordre des Religieux de Grammont. *Bolland. ad diem 8 mens. Febru. Labb. T. II. Bibl. p. 674. Mabill. Pref. du Tome I. des Actes des Saints de l'Ordre de S. Benoit.*

Cet *Etienne* étoit fils d'*Etienne* Vicomte de Thiers en Auvergne, qui deſcendoit en ligne droite d'*Armand* Comte de Clermont, ou d'Auvergne; lequel ayant eu deux fils, *Robert* & *Matfred*, *Robert* l'ainé continua la branche des Comtes ou Vicomtes d'Auvergne, qui ſubſiſte dans l'illuſtre Maiſon des Comtes d'Auvergne, Ducs de *Bouillon*, du nom de *la Tour d'Auvergne*: & *Matfred* le cadet ayant épouſé l'héritiere de Thiers, il fit une ſeconde branche de la Maiſon d'Auvergne, ſous le nom de *Vicomte de Thiers*, qui a paſſé depuis par alliance dans l'illuſtre Maiſon de *Bourbon-Montpenſier*. De *Matfred* vint *Gui*, lequel fut pere de *Guillaume*, qui fonda le Chapitre de S. *Martin* d'Artone, en 1048. *Guillaume* fut pere d'*Etienne*, duquel, & de *Candide* ou *Blanche*, eſt né Saint *Etienne*, vers l'an 1045.

Qui étoit cet Etienne. *Vie de S. Etienne par Henri de la Marche &c. à Paris 1704. Bouch. Hiſt. Gen. de Courtenay. Godefroy en ſa Chr. Hiſt. de la Maiſon de la Tour d'Auvergne.*

On dit que cet *Etienne* fut mené en Italie par ſon pere; & qu'étant tombé malade, il fut recommandé à *Milon* Archevêque de Benevent,

An. de N. S. 1074.

qui prit ſoin de ſon inſtruction : qu'après la mort de ce Prélat, il vint à Rome, où il obtint du Pape *Gregoire VII.* la permiſſion d'inſtituer un Ordre d'Hermites, & d'établir en France la Règle qu'il avoit vu obſerver en Calabre par de très ſaints Religieux : qu'enſuite étant revenu en France, & ayant viſité les Solitudes & les Solitaires de ce Royaume, il ſe retira ſur le Mont *Muret*, où ayant pris un anneau qu'il s'étoit reſervé de tous les biens du monde, il ſe conſacra à Dieu de cette maniere. „ Moi *Etienne*, je renonce au Dia„ ble, & à toutes ſes pompes ; & „ je m'offre & me donne à Dieu le „ Pere, à ſon Fils, & au S. Eſprit, „ trois Perſonnes, & un ſeul Dieu „ vivant & vrai ". Et mettant le papier où il avoit écrit ces mots, ſur ſa tête, il continua de la ſorte : „ Dieu tout-puiſſant & miſericor„ dieux, Pere, Fils, & Saint Eſ„ prit ; qui n'étant qu'un, vivez & „ regnez dans l'éternité, en trois „ Perſonnes divines ; moi, Frere „ *Etienne*, je promets de vous ſer„ vir le reſte de mes jours, dans le „ Déſert, en la Foi Catholique ; & „ pour marque de cela, je mets „ cet Acte ſur ma tête, & cet an„ neau en mon doigt, afin que l'un „ & l'autre me ſervent, au jour de „ ma mort, de défenſe & de bou„ clier contre les attaques de mes „ ennemis. Je vous ſupplie, mon „ Dieu, de vouloir bien me rendre „ la robe nuptiale, & de me met„ tre au nombre des enfans de vo„ tre Sainte Egliſe. Ayez la bon„ té, Pere céleſte, de recevoir mon „ ame à la ſortie de mon corps, pa„ rée des œuvres dévotes de votre „ ſaint amour, dans votre Paradis, „ avec tous les Saints, vous qui vi„ vez & regnez, Seigneur, avec le „ Fls & le S. Eſprit, dans tous les „ ſiecles des ſiecles, Amen.

On récite de cet *Etienne*, qu'il demeuroit ſi longtems à genoux, qu'il faiſoit de ſi fréquentes génuflexions, & qu'il baiſoit ſi ſouvent la terre, que non-ſeulement il lui en étoit venu des calus aux genoux, aux mains, & au front ; mais qu'encore le nez lui en vint tout d'un côté. An. de N. S. 1074.

Un Auteur, qui a fait *les Moines empruntez*, ſoutient que cet *Etienne* n'a point été Religieux, & encore moins Fondateur de l'Ordre de *Grammont* : mais il eſt eſt fortement combattu par Meſſire *Henri de la Marche de Parnac*, Abbé Général de cet Ordre.

Sa Règle fut approuvée l'an 1124. par deux Légats du Pape. *Urbain III.* & *Clement III.* l'ont confirmée. *Etienne* Abbé de Ste. Genevieve, & Evêque de Tournay, fait un bel éloge de cet Ordre, dans ſa Lettre 71. à *Robert* Moine de Pontigni. On peut voir *Bernard Guidonis* Evêque de Lodeve, dan ſon Livre des Ordres de *Grammont*, &c. qu'on trouve dans la nouvelle Bibliotheque M. S. des Livres du Pere *Labbe*, T. II. p. 275 ; le *Polycraticum* de *Jean de Sarisberi* Evêque de Chartres, l. 7. c. 23.

On met dans cette année, la mort de *Suenon* Roi de Dannemarc, après un Regne de 26 ans. On l'enterra à Roſchild, dans l'Egliſe Cathédrale ; & l'Evêque *Guillaume* allant au-devant du corps, fit porter deux cercueils, l'un pour le Roi & l'autre pour lui-même : auſſi mourut-il, à ce qu'on dit, dans le tems des funerailles, & fut enterré avec lui. Suenon R. de Dannemarc meurt. *Eric. hiſt. p.* 299. *Pont. I. V. p.* 191. *Sax. l. XI. p.* 192.

Il y eut, après la mort de ce Roi, un petit Interregne. Les uns vouloient *Harald*, ſon fils ainé ; les autres, *Canut*, qui avoit beaucoup de mérite. Le premier l'emporta, & le ſecond alla en Suede. HARALD lui ſuccede.

Pour dire quelque choſe de ce qui

An. de N. S. 1074.

qui ſe paſſa en Orient, il y arriva de grands troubles; car non-ſeulement l'Empereur étoit attaqué au-dehors, mais encore au-dedans. *Neſtor*, Gouverneur ſur la frontiere, commença; mais il ne fut pas heureux, & il ſe retira avec ſes *Boſſiniens*.

Grands troubles en Orient. *Coeffet. p. 333. Zon. l. 18. n. 17. p. 288. Calvis.*

De plus, un certain *Nicephore Boteniate* lia partie avec les Turcs, & les appella ſur les limites de l'Aſie. D'autre côté, *Nicephore Bryenne* Duc de Durazzo les fit venir en Europe. *Michel Ducas*, dans cette extrémité, implora le ſecours du Pontife Romain, & promit de s'accorder dans tous les articles de la Foi. Le Pape s'offrit généreuſement d'aller en perſonne; mais d'autres affaires l'en empêcherent.

On trouve dans le *Faſciculus Temporum*, un évenement bien ſingulier. Il y eſt dit, que cette année 1074. une infinité de Rats vinrent dans la chambre d'un homme, dans le tems qu'il faiſoit un feſtin, qui le dévorerent, ſans qu'on pût les chaſſer. L'Auteur ajoute, que la même choſe eſt arrivée l'an 823. ou l'an 830. à un Prince de Pologne nommé *Poppiel*, qui avoit empoiſonné ſes oncles & avoit fait jetter leurs corps à la voirie, ſans ſepulture: on vit ſortir des Rats de leurs cadavres, qui rongerent *Poppiel*, ſes deux fils, & ſa femme. Il auroit pu citer ce qu'on rapporte d'*Hatton II.* l'an 967. Mais il y a pluſieurs perſonnes qui doutent de ces évenemens.

An de N. S. 1074.

Les rats dévorent un homme.

L'an 1075. de N. S. Le 5. de Michel Ducas. Le 20. de Henri. Le 16. de Philippe I. Le 3. de Gregoire VII. Indiction XIII.

Synode à Rome. *Baron. Concil. T. X. p. 344. Chron. Virdun. Dupin. Maimb. Decad. de l'Emp. p. 230. Greg. VII. Ep. l. 1. Ep. 35. l. 2. ep. 5. 18. 32. Concil. T. X. p. 344.*

LE Synode indiqué à *Rome* par le Pape, l'année précedente, fut tenu ſur la fin de Fevrier de cette année. Dans ce Synode, *Gregoire VII.* priva des fonctions ſacerdotales *Limar* Archevêque de Brême, pour avoir été la cauſe de cette puiſſante oppoſition qu'on avoit faite à ſes ordres. Il fit le même à l'égard de *Garnier* Evêque de Strasbourg, de *Henri* de Spire, & d'*Herman* de Bamberg. Il ſuſpendit *Guillaume* Evêque de Pavie, & *Cunibert* de Turin; & il dépoſa *Denys* de Plaiſance, ſans eſperance de rétabliſſement. Il excommunia cinq des principaux Officiers de l'Empereur, s'ils ne comparoiſſoient à Rome au 1. de Juin, pour y rendre compte de leurs actions, & y répondre ſur ce qu'ils étoient accuſez d'avoir conſeillé le trafic que *Henri* avoit fait des Bénéfices. Il excommunia de nouveau *Robert Guiſcard* Duc de la Pouille, de Calabre, & de Sicile, avec tous les Normands qui s'étoient emparez de quelques Terres de l'Egliſe dans la Marche d'Ancone; & il déclara même, qu'il excommunieroit *Philippe I.* Roi de France, s'il ne donnoit aux Légats qu'il lui envoyoit, une pleine & entiere ſatisfaction ſur ce qu'on l'accuſoit d'avoir vendu des Bénéfices, & d'avoir fait arrêter & ſaiſir les effets de certains Marchands Italiens qui négocioient en Gaſcogne; & de plus, s'il ne l'aſſuroit qu'il changeroit de conduite.

Gregoire excommunie pluſieurs Prélats & Rob. Guiſcard; & il menace d'excommunier Philippe.

Le P. *Pagi* remarque, que ce Synode fut aſſemblé contre les *Inveſtitures*; ce qu'il prouve, 1. par l'Ep. X. du troiſieme Livre du Décret de *Gregoire* à *Henri*. 2. Par la Chronique de Verdun, où il prétend pour-

An. de N. S. 1075.

tant qu'il y a une erreur; & qu'au-lieu qu'on y lit 1074, il faut lire 1075. 3. Il le prouve encore par S. *Anſelme*, l. 2. contre Vicbert. 4. Par ce que dit *Arnoul* Hiſtorien, l. 4. c. 3. qui dit poſitivement, qu'alors les Inveſtitures furent défendues.

Marian. Scot. ad a. 1075. *Simeon Dunelm. hiſt. de Geſt. Reg. Angl. ad a.* 1075. *Hoveden. in Willelm. Senior. part.* 1.

Ce Synode fut auſſi convoqué contre les *Prêtres concubinaires*. Voici le Décret du Pape. „*Gregoire* Pape, „ ſerviteur des ſerviteurs de Dieu, „ ſouhaite la Bénédiction Apoſtoli- „ que à tous ceux qui, dans tout „ le Royaume d'Italie & Teutoni- „ que, rendent à S. *Pierre* l'obeiſ- „ ſance qui lui eſt dûe. S'il y a „ quelques Prêtres, Diacres, & „ Sousdiacres, qui vivent dans „ le crime de la Fornication, nous „ leur interdiſons, de la part du „ Dieu tout-puiſſant, & par l'au- „ torité de S. *Pierre*, l'entrée de „ l'Egliſe, juſqu'à ce qu'ils ſe cor- „ rigent & ſe repentent. Mais s'il „ y en a quelques-uns qui aiment „ mieux perſéverer dans leur péché; „ que nul ne s'aviſe d'écouter leur „ Office, parce que leur bénédic- „ tion ſe change en malédiction, & „ leur priere en péché; ſelon que „ dit le Seigneur, par le Prophete: „ *Je maudirai vos bénédictions.*

Contre les Prêtres concubinaires.

Pluſieurs Evêques ſuſpendus.

Quelques-uns des Evêques ſuſpendus vinrent à Rome, pour ſe faire abſoudre. Celui de *Bamberg* ſe mit en chemin, & envoya des Députez avec des préſens, pour corrompre les Evêques qui étoient ſes Juges. Mais voyant qu'il n'y avoit rien à eſperer pour lui, il s'en retourna, après avoir promis qu'il ſe retireroit dans un Monaſtere. Etant de retour, au-lieu d'accomplir cette promeſſe, il ſe remit en poſſeſſion de ſon Egliſe, & y exerça de nouvelles violences; ce qui obligea le Pape de renouveller la ſentence de condamnation portée contre lui, & de l'excommunier.

L'Evêque de Bamberg ſe remet en poſſeſſion de ſon Evêché.

L'Empereur *Henri*, qui ſe voyoit engagé dans une guerre fâcheuſe contre les Saxons, tâcha de vivre en bonne intelligence avec le Pape. Pour cet effet, il lui envoya deux Ambaſſadeurs, avant le mois d'Août; par leſquels il lui écrivit, que tous les Princes de l'Empire ayant plus envie de les voir diviſez, qu'unis, il lui envoyoit ces deux perſonnes ſecretement, afin de ménager une bonne union enſemble; qu'il ne vouloit pas que perſonne en ſût rien, que ſa tante *Beatrix*, & *Mathilde*; qu'à ſon retour de l'expédition qu'il alloit faire en Saxe, il lui envoyeroit d'autres Ambaſſadeurs, pour lui déclarer ſa volonté, & lui témoigner le reſpect qu'il devoit au S. Siege.

An. de N. S. 1075.

Eſt excommunié.

Soumiſſion d'Henri à Gregoire VII.

Le Pape reçut très agréablement cette Lettre; & lui fit réponſe, qu'il avoit eu beaucoup de joye qu'il eût confié cette négociation à des perſonnes de probité; & qu'il étoit prêt de le recevoir dans le ſein de l'Egliſe, ſans exiger autre choſe de lui, ſinon qu'il ſuivit les avis ſalutaires qu'il avoit à lui donner. Sur la fin de ſa Lettre, il l'exhorta d'en uſer avec clémence envers les Saxons, de chaſſer l'Evêque de Bamberg de ſon Evêché; & d'en mettre un autre en ſa place.

Réponſe favorable du Pape. *Greg. VII l.* 3. *ep.* 7.

L'Empereur, aſſuré de la bienveillance du Pape, penſa aux moyens de reprimer les Saxons. Etant à Bamberg à la fête de Pâques, il en fit ordonner Evêque, *Rupert* Prévôt de Goſlar, en place d'*Herman*, qui, perdant eſperance de ſe rétablir, ſe retira dans le Monaſtere de Souartz, & y prit l'habit ſous l'Abbé *Egbert*; mais incontinent après, étant allé à Rome & s'étant ſoumis au Pape, il fut rétabli dans les fonctions de Prêtre, & non d'Evêque. Enſuite *Henri* jugea à propos de profiter de la venue de pluſieurs Princes, qui s'y

L'Empereur penſe à reprimer les Saxons. *Lamb. p.* 227.

L'Evêque de Bamberg ſe retire dans le Monaſtere de Souartz, mais eſt

An. de N. S. 1075.

s'y étoient rendus pour faire leur cour ; afin de leur repréſenter le procedé des Saxons, & leur demander leur ſentiment ſur la réſolution qu'il devoit prendre. Il le fit en effet ; & l'Archevêque de Mayence, au nom de tous les Princes Eccléſiaſtiques, & de *Rodophe* Duc de Suabe, de *Berthold* Duc de Carinthie, & des autres Princes Séculiers, lui déclara, que Dieu ayant été offenſé par la ſédition des Saxons, & par la maniere dont ils avoient raſé l'Egliſe d'Harlesberg ; & l'Empereur, l'Empire, & ſes membres ayant été traitez indignement & avec mépris, ils meritoient un châtiment d'autant plus rigoureux, que cet exemple pouvoit avoir des ſuites, s'ils demeuroient impunis. Qu'ainſi l'Empereur devoit exhorter les Etats & les Princes de l'Empire de ſe joindre tous enſemble, pour punir cette rebellion ; & qu'ils étoient eux-mêmes dans la diſpoſition d'y contribuer de leur part, ſelon leur pouvoir.

rétabli dans les fonctions de Prêtre, non d'Evêque.

L'Empereur auroit ſouhaité qu'on eût trouvé quelque autre expédient pour ramener ces peuples à la raiſon ; & ce ne fut qu'après avoir découvert de nouvelles intrigues des Saxons, qu'il fit publier après les fêtes de Pâques un ordre de faire marcher les troupes des Etats pour agir contre les Saxons, auxquels il fit déclarer la guerre par ſon Ambaſſadeur, dans leur Aſſemblée à *Goſlar*. Le rendez-vous des troupes étoit à *Bredingen*, dépendant de l'Abbaye de *Hirſelfeld*.

Il leur fait déclarer la guerre.

Les rebelles ſe plaignirent à l'Ambaſſadeur de l'Empereur de ce que, ſans écouter leurs juſtes raiſons, il vouloit leur faire la guerre, puis qu'ils étoient prêts de reparer la perte que l'Empereur pouvoit avoir faite ; & que c'étoient des Païſans, & des gens ſans aveu, qui avoient commis ces excès contre l'Egliſe & le Château de *Harlesberg*.

Réponſe & plainte des Saxons.

L'Ambaſſadeur répondit, que l'Empereur n'agiroit que contre les rebelles, & nullement contre ceux qui ſe ſépareroient de la Confédération qu'ils avoient faite entre eux, & qui ſe joindroient aux autres Etats de l'Empire.

Tous les Archevêques & les Evêques ne manquerent pas de ſe rendre à *Bredingen* près de l'Empereur, hors ceux de *Cologne* & de *Liege*, qui y envoyerent leurs troupes. Le Duc de *Boheme*, le Duc de *Suabe*, le Duc de *Baviere*, le Marquis *Erneſt* de Baviere, le Duc de *Lorraine*, le Duc de *Carinthie*, avec les Comtes & la Nobleſſe de l'Empire, s'y trouverent auſſi, avec des troupes fort nombreuſes.

Les Princes de Saxe aſſemblerent auſſi une nombreuſe Armée, dont le commandement fut donné à *Othon* Duc de Baviere, qui avoit été proſcrit.

L'Empereur fit prendre à ſon Armée les poſtes les plus avantageux, & préſenta la bataille le 13. Mai. Le Duc *Rodolphe* engagea le combat, ſelon l'uſage pratiqué par les anciens Empereurs, qui donnoient le commandement de la premiere action d'une bataille aux Ducs de *Suabe*. Le combat fut fort ſanglant, de part & d'autre ; mais enfin les Saxons furent défaits, & leur Chef, avec les autres Princes Eccléſiaſtiques & Séculiers, ſe ſauverent dans les lieux de ſureté. Ainſi l'Empereur ſe rendit maitre de toute la Saxe. Enſuite il congédia ſes troupes, à condition que le 1. d'Octobre elles retourneroient à *Gerſtingen*, en meilleur état & en plus grand nombre, pour terminer cette guerre ; & il s'en retourna à *Worms*.

Marian. Scot. pag. 455.

Les Saxons battus.

Les Princes & les Etats de Saxe s'accommodent.

Pendant cette intervalle, les Princes & les Etats de Saxe tâcherent

An. de N. S. 1075.

de faire leur accommodement; ce qui réuſſit: car quoique, de part & d'autre, on ſe fût déja mis en campagne, l'accord ſe fit pourtant. Les Princes de Saxe, *Werner* Archevêque de Magdebourg, *Butto* Evêque d'Halberſtat, *Othon* Duc de Baviere, *Magnus* & *Herman* Ducs de Saxe, *Frederic* Palatin de Saxe, les Comtes & la Nobleſſe du pais, en préſence de toute la Cour Impériale qui étoit en pleine campagne, demanderent pardon à l'Empereur de leur revolte, & le ſupplierent de les recevoir dans ſes bonnes graces. Ce Prince leur ayant pardonné, il donna ordre aux Princes & aux Officiers de licencier les troupes, & il reprit le chemin de *Wormes*.

Henri ne fait pas ce qu'il avoit promis. *Greg. VII. l. 3. ep. 5.*

Henri ayant ſoumis ainſi les Saxons, commença à ne ſe plus tant ſoucier de l'amitié du Pape; & au-lieu de lui envoyer une Ambaſſade ſecrete, comme il l'avoit promis, il voulut la rendre publique; ce qui fit connoître à *Gregoire*, que *Henri* ne ſe ſoucioit pas que la choſe fût traverſée.

Petrus Bernriedenſis in Greg. VII. Vita c. VI.

Un Auteur même de la Vie de *Gregoire VII.* rapporte, qu'*Henri* donna, contre les Décrets du Pape, aux Prêtres adulteres & Simoniaques, les Egliſes qu'il avoit remiſes au Pape, en s'attribuant le droit d'Inveſtiture; & qu'entre autres, il inveſtit *Godefroy*, qui avoit été excommunié parce qu'il avoit uſurpé l'Egliſe de Milan.

Baron. p. 467. Dupin. Greg. VII. l. 3. ep. 8. 9.

Il ſoutient ceux que le Pape avoit excommuniez.

Il fit plus; car *Godefroy*, qui étoit en poſſeſſion de l'Archevêché de Milan malgré le Pape, étant mort, *Henri* mit en ſa place un Clerc de l'Egliſe de Milan nommé *Tedalde*, ſans avoir égard à celui que *Gregoire* prétendoit en être le légitime Evêque. Auſſi-tôt ce Pape écrivit à *Tedalde* & aux Suffragans de l'Archevêque de Milan, afin d'empêcher que ce Clerc ne fût ordonné, & le cita au Synode qui devoit ſe tenir à Rome. Nous verrons dans l'année ſuivante, comme il écrivit à *Henri*.

An. de N. S. 1075.

Gregoire écrit au Duc de Pologne. *Greg. ep. 72. l. 2.*

Cette année, il écrivit au Duc de *Pologne*, & il lui envoya des Légats pour augmenter le nombre des Evêques, & pour leur donner un Métropolitain. Il écrivit auſſi à *Demetrius* Roi des Ruſſiens, & à *Suenon* Roi de Dannemarc, en lui envoyant auſſi des Légats, parce qu'il ne ſavoit pas qu'il fût mort.

Le Pape a de fâcheuſes affaires à Rome. *Maimb. Decad. del'Emp. p. 230. 231. Sigon. ad a. 1075. Acta Greg. apud Bolland T. 17. p. 138.*

Sur la fin de l'année, le Pape eut des affaires à Rome auxquelles il ne s'attendoit pas. *Guibert* de Parme, autrefois Chancelier de l'Empereur, & que ce Prince avoit fait Archevêque de Ravenne, étant demeuré à Rome après le Concile, eut le loiſir, pendant plus de huit mois, de traiter ſecretement avec *Cincius* fils d'un Préfet de Rome, que le Pape avoit excommunié & fait mettre en priſon, ſi l'on en croit *Bennon*. Ce *Cincius* étant ſorti de priſon, fit une forte Ligue contre le Pape; & étant entré la veille de Noel, avec une troupe de gens armez, dans l'Egliſe de Ste. *Marie Majeure*, comme le Pape y célebroit la Meſſe, il ſe jetta ſur lui, & l'arrachant de l'Autel, le tira avec violence de l'Egliſe, lui laiſſant ſeulement l'Etole; & l'enferma dans une maiſon. Cette nouvelle fut d'abord répandue dans Rome, & le peuple courut en foule à la maiſon de *Cincius*, pour la forcer, & l'obliger de délivrer le Pape. *Cincius* s'y voyant contraint, fit promettre au Pape, avant que de le mettre en liberté, qu'il ne lui feroit aucun mal, ni à ſes complices; mais le peuple, irrité, pilla & brûla les biens que *Cincius* avoit dans la Ville & dehors. *Cincius* bruloit auſſi, & ruïnoit ce qui appartenoit à l'Egliſe de Rome. Cette guerre dura quelques jours; mais enfin *Cincius*

Guibert avec Cincius contre le Pape. *Platine.*

Paul Bernried.

Lamb. Schaffn.

An. de N. S. 1075.

eius ſortit de Rome, pour aller trouver l'Empereur.

Il ſe tint dans cette année quatre Conciles, outre celui de Rome dont nous avons parlé.

Concile à Mayence. L'Archevêque y eſt battu. *Concil. T. X. p.* 345.

Le 1. à *Mayence*, ſous *Sigefroi*. Il y avoit dans ce Concile un Evêque de Coire, à qui le Pape avoit donné ordre d'enjoindre à l'Archevêque, ſous peine d'être dégradé, d'obliger tous les Prêtres de ſon Dioceſe de quitter leurs femmes, ou de ſe défaire de leurs Emplois. Mais l'Archevêque, ayant fait tous ſes efforts pour cela dans le Concile, fut battu ſi cruellement, qu'il eut bien de la peine de ſe retirer du Concile la vie ſauve.

Conciles en Angleterre. *Eadm. Hiſp. l. III. p.* 57. *Concil. Britan. T. II. p.* 7.

Le 2. fut en *Angleterre*, (on ne ſait dans quelle Ville,) ſous *Lanfranc*, où il fut établi, que les filles & les femmes qui, pour fuir les Normans, s'étoient retirées dans un Monaſtere, & s'étoient faites Religieuſes, auroient la liberté de ſe retirer dans le monde, ſi elles vouloient.

Concile I. de Londres. *Baron. p.* 470. *Concil. T. X. p.* 346.

Le 3. fut à *Londres*, (c'eſt le premier) dans l'Egliſe de S. Paul. Il fut aſſemblé pour la Reformation de l'Egliſe. *Lanfranc* Archevêque de Cantorberi y préſida. *Thomas* Archevêque d'*Yorck* y aſſiſta, & 11. Evêques d'Angleterre, avec l'Evêque de *Conſtance*, qui fut admis au Concile quoiqu'il ne fût pas d'Angleterre, parce qu'il y avoit beaucoup de biens. Il y avoit auſſi 21 Abbez.

Sur la ſéance des Evêques & des Archevêques.

On y régla d'abord, que tous les Evêques prendroient leur place ſuivant l'antiquité de leur Ordination, à l'exception de ceux qui auroient quelque privilege à cauſe de la dignité de leur Siege; & après qu'on eut recherché ceux qui en pouvoient avoir en Angleterre, il fut décidé, que l'Archevêque d'*Yorck* ſeroit à la droite de celui de *Cantorberi*; l'Evêque de *Londres*, à ſa gauche; & celui de *Wincheſter*, à côté de l'Archevêque d'*Yorck*; & en l'abſence de celui-ci, que l'Evêque de *Londres* ſeroit à la droite de l'Archevêque de Cantorberi; & celui de *Wincheſter*, à ſa gauche. Enſuite il fut ordonné, que tous les Moines vivroient ſelon la Régle de S. *Benoit*; qu'ils auroient ſoin d'enſeigner la jeuneſſe; & qu'ils n'auroient rien en propre. Après cela on transfera trois Evêchez qui étoient dans les Bourgs, à des Villes. On renouvella là les anciennes défenſes de recevoir le Clergé d'un autre Evêque, ſans des lettres de recommandation de ſa part; & d'épouſer ſa parente. On y défendit la Simonie, les Sortileges, & les Superſtitions; comme de ſuſpendre les os des bêtes, ſous prétexte de préſerver les autres de contagion; & on y ordonna le Célibat pour les Clercs. On leur défendit auſſi de prendre part à un Jugement qui tend à la mort, ou à la mutilation des membres.

Concile à Poitiers. *Dupin. Chronog. Malleac. Franciſc. Royus invita Ber. Miſcell. T. II. Anal in obſ. de mult. Ber. damnatione.*

Le 4. ſe tint à *Poitiers*, ſi nous en croyons la plupart des Hiſtoriens. *Geraut* Evêque d'Angoulême, & Légat du S. Siege pour les Provinces de Tours, de Bourdeaux, & d'Auche, l'aſſembla. Dans ce Concile, *Berenger* fut accuſé, & il penſa être tué: mais cet accident ne lui fit point changer de ſentiment; & l'émotion étant appaiſée, il ſe retira de l'Aſſemblée comme il y étoit venu. Mais le P. *Pagi* dit qu'il n'y a point eu d'autre *Geraut* Légat du Siege Apoſtolique en France, que *Geraud* Evêque d'Oſtie, qui revint à Rome de ſa Légation l'an 1074. Ainſi il conjecture que ce Concile ſe tint plutôt.

Contre Berenger.

Euſebe d'Angers écrit à Berenger.

Ce fut en ce tems qu'*Euſebe* Evêque d'Angers, qui eſt le même que *Brunon*, écrivit à *Berenger* qu'il avoit reçu une Lettre de lui, par laquelle il lui mandoit que *Geofroy* favoriſoit pu-

An. de N. S. 1075.

publiquement les folies de *Lanfranc*, & qu'il le prioit de le faire venir, afin qu'il fût entendu en ſa préſence ſur l'explication du paſſage de S. *Ambroiſe*, tiré du Traité des Sacremens. Que pour réponſe à ſa Lettre, il lui déclare qu'il ne ſait pas ſi cette queſtion à été mûe dans le deſſein de chercher de la gloire; mais qu'il ſait bien, qu'après avoir été répandue dans une grande partie du Monde, elle a fait beaucoup de tort à la reputation de l'Egliſe d'Angers, qui s'eſt trouvée expoſée aux reproches & aux reprimandes des voiſins & des perſonnes éloignées. Que pour lui, il avoit pris le parti de s'abſtenir de ces diſputes, de s'en tenir aux paroles de l'Ecriture Sainte, & de croire que le pain & le vin ſont le vrai Corps & le vrai Sang de J. C. après la Conſécration, ſans ſe mettre en peine de quelle maniere cela ſe peut faire; & que ſi quelqu'un lui demandoit ce que les Peres & les Docteurs en ont penſé, il renvoyeroit celui qui lui feroit cette demande, à leurs Ecrits, & lui conſeilleroit d'y prendre ce qu'il trouveroit de plus conforme à la Doctrine de l'Evangile. Que ce n'étoit point qu'il n'eût tout le reſpect qu'il devoit pour les Ecrits des Peres; mais qu'il croyoit qu'il faloit principalement s'arrêter aux paroles de l'Evangile; de peur que s'il arrivoit que l'on n'entendit pas bien les ſentimens des Peres, ou que leurs paſſages fuſſent corrompus, on ne fût cauſe d'un ſcandale étrange dans l'Egliſe de Dieu. Que c'eſt de cette maniere que le trouble arrivé à Tours, en préſence de *Geraud*, & dans la même Ville en préſence de *Hildebrand*, avoit été appaiſé, & que cette peſte qui commençoit à ſe renouveller, avoit été arrêtée par l'ordre du Prince, & par l'autorité de l'Archevêque de Beſançon. Qu'ainſi il avoit pris ſa réſolution de ne plus tenir aucune Conference ni d'entrer en aucune diſpute, ſur cette matiere; & qu'il ne conſentiroit jamais qu'on tint aucune Aſſemblée pour ce ſujet: que ſi l'on en tenoit, il ne s'y trouveroit pas; qu'il refuſeroit toute audience aux Diſputans, & la Communion à ceux qui ſeroient dans l'obſtination; parce que cette affaire avoit été terminée trois fois dans la Province, & quatre fois par le Jugement du Saint Siege.

An. de N. S. 1075.

Comme l'Abbaye de *Fulde* étoit vacante, le Roi *Henri* voulut proceder à l'élection d'un Abbé, avec les Seigneurs, le lendemain de la S. *André*: mais les horribles brigues des Abbez & des Moines l'irriterent tellement, qu'ayant appellé un Moine d'Herfeld, nommé *Ruzelin*, qui étoit venu à la Cour par ordre de ſon Abbé pour une affaire de ſon Monaſtere, il l'élut Abbé de *Fulde* le premier, lui préſentant le Bâton Paſtoral. Le Moine fut ſi fort ſurpris d'un honneur ſi peu attendu, qu'il tomba preſque en défaillance; enſuite voyant que tous concouroient à ſon élection, il repréſenta ſon incapacité, ſa mauvaiſe ſanté, l'abſence de ſon Abbé; mais inutilement: les Evêques le preſſerent tant, qu'il conſentit à ſon élection.

Election d'un Abbé de l'Abbaye de Fulde. *Lamb. p.* 229.

Annon Archevêque de Cologne mourut cette année. Il avoit été ſacré le 3. de Mars 1056. On fait de lui de grands éloges; on loue ſa juſtice, & ſa droiture; ſon éloquence dans la prédication, qui arrachoit des larmes de ſes auditeurs. On dit qu'il jeûnoit fréquemment; qu'il paſſoit en prieres la plupart des nuits, & viſitoit les Egliſes nuds-pieds, ſuivi d'un ſeul domeſtique; & on lui rend ce témoignage, que depuis la fondation de l'Egliſe de Cologne, jamais Evêque n'en avoit tant augmenté les biens & la dignité.

Annon Archevêque de Cologne meurt. Son éloge.

On

An. de N. S. 1075.

Lamb. 229.

On dit qu'*Henri*, mal ſatisfait, & indigné même de ce qu'il ne donnoit pas des ſecours ſuffiſans, l'accuſa d'infidelité & de parjure, comme s'il étoit dans le parti de ſon frere *Veeal* Archevêque de Magdebourg, & de ſon couſin *Brunon* Evêque d'Halberſtad; & ſollicita ceux de Cologne de le tuer. Et l'année précedente, l'imprudence de ſes gens, qui excita contre lui à Cologne une ſédition furieuſe, mit ſa vie en danger; ce qui l'avoit contraint d'excommunier & de bannir pluſieurs citoyens, à qui pourtant, cette année à Pâques, il rendit la Communion. Peu de tems après, il lui vint des ulceres aux pieds, qui firent tomber les chairs; & qui montant aux jambes & aux cuiſſes, gagnerent les parties nobles, ce qui lui cauſa la mort le 4. de Décembre.

An. de N. S. 1075.

Lamb. a. 1076. Henri veut élire Hidulph Chanoine pour Archevêque de Cologne. On refuſe ce Prélat.

Le Roi, qui célebra la fête de Noel à *Goſlar*, où ſe trouverent pluſieurs Députez du Clergé & du Peuple de Cologne pour l'élection d'un Archevêque, leur propoſa *Hidulphe* Chanoine de Goſlar. Mais ſa mauvaiſe mine, & ſa naiſſance obſcure, firent qu'on refuſa un tel Prélat; & quand il paroiſſoit en public, on lui jettoit des pierres. Le Roi, voyant qu'il ne pouvoit pas le faire élire, renvoya les Députez de Cologne, leur ordonna de venir à la mi-Carême; mais il leur proteſta, que pendant qu'il vivroit, il ne leur donneroit point d'autre Archevêque.

L'an 1076. *de N. S. Le 6. de Michel Ducas. Le 21. de Henri. Le 17. de Philippe I. Le 4. de Gregoire VII. Indiction XIV.*

Gregoire VII. écrit à Henri. *Paul Bernried. in Greg. VII. vita c. VII. Baron. Greg. VII. l. 3. ep. 8. 9. 10.*

Gregoire VII. ne ſe contenta pas d'écrire à *Tedalde* Archevêque de Milan, nouvellement élu, & à ſes Suffragans; mais il écrivit encore à *Henri* une Lettre, par laquelle il l'exhorte de ſe ſéparer de la Communion de ceux que le S. Siege avoit excommuniez, & de recevoir promptement l'abſolution de quelque Evêque qui ait reçu de lui le pouvoir de la lui donner. Il lui témoigna, qu'il étoit ſurpris que quoiqu'il marquât dans ſes Lettres toute ſorte de ſoumiſſion pour le S. Siege; cependant, il s'oppoſât à ſes Réglemens Canoniques & Apoſtoliques; & particulierement de ce qu'il n'avoit pas tenu ſes promeſſes, qu'il lui avoit fait donner par la Princeſſe ſa mere & par ſes Légats, touchant l'Egliſe de Milan; & qu'au contraire, il avoit encore donné les Evêchez de Spolette & de Ferme, au préjudice de ce qui avoit été ordonné au S. Siege. Il l'exhorta d'avoir une ſoumiſſion ſincere pour ſes Décrets, & de les faire exécuter; & il lui promit néanmoins, que s'il lui faiſoit voir par des perſonnes de ſageſſe & de pieté, qu'on pût trouver quelque temperament, il l'embraſſeroit volontiers pour le ſatisfaire.

Au-deſſus de la Lettre, il y avoit ces mots:

„ *Gregoire* Evêque, ſerviteur des „ ſerviteurs de Dieu, au Roi *Hen-* „ *ri*, ſalut, & bénédiction Apoſto- „ lique, s'il obeït au Siege Apoſto- „ lique, comme il eſt ſéant à un Roi „ Chretien.

Il lui envoye des Legats.

Il fit plus; il envoya de nouveaux Légats & un Nonce à *Henri*. Ils vinrent à la Diete de *Goſlar*, convoquée

An. de N. S. 1076.

quée pour l'affaire des Princes Saxons, qui avoient été faits priſonniers à la derniere bataille. Ces Légats & le Nonce, ſelon l'ordre qu'ils en avoient du Pape, commencerent par ſe plaindre de ce que, contre les défenſes de la Cour de Rome, l'Empereur avoit donné l'Inveſtiture de quelques Evêchez; & de ce qu'il ne faiſoit pas publier les Décrets du dernier Concile. Enſuite ils demanderent qu'on élargît ces Princes priſonniers, & qu'on privât les Archevêques & les Evêques excommuniez, de leurs Charges & de leurs biens; & enfin, que l'Empereur eût à comparoitre à Rome au Synode prochain, pour répondre aux accuſations intentées contre lui; ajoûtant, qu'on l'excommunieroit, & qu'on le dépouilleroit de l'Empire, s'il manquoit de rendre à l'Egliſe l'obeïſſance qu'on lui devoit.

Baron. Maimb. dec. de l'Emp. p. 232. Heiſſ hiſt. de l'Emp. p. 154. Sigonius de Reg. Italic. l. IX. p. 21. Lamb. Schaf.

Un tel procedé ſurprit & irrita extrêmement *Henri*, qui étoit alors accompagné de la plupart des Princes de l'Empire à *Goſlar*, & qui avoit remporté une glorieuſe victoire ſur les Saxons. Quelques-uns diſent qu'il s'emporta ſi furieuſement contre les Légats, qu'il les chaſſa de ſa préſence avec injures; & qu'après leur avoir fait ſouffrir toute ſorte d'indignitez, il les renvoya ſans aucune réponſe à leur Maitre. D'autres diſent que l'Empereur envoya des Ambaſſadeurs à *Gregoire VII.* qui les fit mettre en priſon; & qui, après les avoir fait promener par la Ville, les en fit chaſſer honteuſement. Quoi qu'il en ſoit, il paroit que l'Empereur ſe laiſſa aiſément perſuader par le Cardinal *Hugues*, & par les autres Evêques & Seigneurs ennemis de *Gregoire*, de ſe défaire d'un homme qui le traitoit avec une rigueur inſupportable.

Maimb. Dec. de l'Emp. p. 234. Henri eſt irrité. *Benn. Lamb. Schaf.*

An. de N. S. 1076.

Pour cet effet, il écrivit une Lettre circulaire aux Evêques & aux Princes de l'Empire, par laquelle il leur demandoit leur ſecours dans le beſoin preſſant où il ſe trouvoit, & dans l'oppreſſion où étoit l'Empire & le Sacerdoce, par la tyrannie de *Hildebrand*, qui vouloit s'attribuer à lui ſeul la Puiſſance Royale & Sacerdotale; contre l'Ordination divine, qui a mis l'une entre les mains des Prêtres & l'autre entre les mains des Evêques, au préjudice de laquelle il vouloit lui ôter le Royaume & la vie, après avoir privé les Evêques de leur Sacerdoce: Que dans cette néceſſité publique de l'Etat & de l'Egliſe, il les invite de ſe trouver à *Wormes* vers la Septuageſime, pour y réſoudre ce qu'il faloit faire dans cette occaſion. *Thierry* Evêque de Verdun écrivit auſſi en ſon nom, une Lettre circulaire à tous les Prélats & les Princes de l'Empire, pleine d'invectives contre *Gregoire VII.* dans laquelle il déclare, qu'il faut proceder à l'élection d'un nouveau Pontiſe. *Engelbert*, nommé à l'Archevêché de Treves, en écrivit une qui n'étoit pas moins injurieuſe.

Henri écrit aux Princes & aux Evêques contre Gregoire.

Le jour marqué pour l'Aſſemblée de Wormes étant venu, elle ſe tint; & *Henri* y fit venir tout ce qu'il put d'Evêques & d'Abbez, & il s'y rendit lui-même avec une grande ſuite de Princes. Le Cardinal *Hugues le Blanc*, que le Pape avoit dépoſé & excommunié, s'y trouva avec l'Archevêque de Brême, & il y avança pluſieurs choſes contre la vie, la conduite, l'Election, & les Conſtitutions de *Gregoire*. Dans cette Aſſemblée on ſoutint:

L'Aſſemblée de Wormes où Gregoire VII. eſt dépoſé. *Concil. T. X. p. 354. Maria. Scot. p. 455. Baron. Chron. Virdun. Maimb. Décad. de l'Emp. p. 234.*

1. Que *Hildebrand*, qui ſe nommoit *Gregoire*, avoit envahi le Papat, contre la volonté de l'Empereur

An. de N. S. 1076.

reur établi de Dieu; contre les coutumes; & contre les Loix; par ſa ſeule ambition.

2. Qu'il vouloit faire tout ce qui lui venoit dans la tête, licite, ou illicite.

Avent. Bojor. Ann. l. 5. Lamb. Schaf. p. 525. de reb. German. Carol. Sig. de Reb. Italicis. l. 9. Autor vita Henrici. Hug. Flaviac. ad a. 1076. Conrad. Urſperg. Chron. ad a. 1076. p. 169. Paul. Bern. in vita Greg. VII.

3. Que c'étoit un Moine Apoſtat, qui corrompoit la ſaine Théologie, par de nouvelles doctrines; qui accommodoit la Ste. Ecriture à ſes affaires, par ſes interpretations forcées.

4. Qu'il troubloit l'union du Sacré College, & qu'il confondoit les choſes ſacrées, & profanes.

5. Qu'il ouvroit les oreilles au Diable, & aux médiſances des méchans; & qu'il étoit lui-même, Témoin, Juge, Accuſateur, & Partie.

6. Qu'il ſéparoit les maris, des femmes; qu'il préferoit les putains, aux femmes de bien; les ſouillures, les inceſtes, & les adulteres, aux chaſtes mariages.

7. Qu'il ſoulevoit les Peuples contre les Prêtres, & la Populace contre les Evêques; & qu'il vouloit faire croire que nul n'étoit bien conſacré, que celui qui avoit mendié la Prêtriſe de lui, ou qui l'avoit achetée de ſes ſangſues.

8. Que dans un Cabinet de petites femmes, il traitoit des Myſteres de la Religion, &c.

9. Qu'il vouloit être Pape, & Empereur, en même tems.

10. Qu'il étoit criminel de Lèze-Majeſté divine & humaine.

11. Qu'il vouloit ôter la vie & l'Etat à l'Empereur, & à un bon Prince.

Maimb. l. c. p. 235. Avent. l. 5.

Il n'y eut preſque point de crime, dont on ne l'accuſât. On diſoit, que *c'étoit l'Antechriſt, qui, ſous les beaux noms de pieté & de bien-public, couvroit ſes malignes paſſions; qui s'éleveit dans le Temple de Dieu, par-deſſus tout ce qui s'appelloit Dieu; qui appelloit tous ſes Arrêts, la Loi de Dieu, &c. qui défendoit aux Prêtres, le mariage; & aux Laïques, d'aſſiſter aux Meſſes célebrées par des Prêtres mariez. Que par-là il faiſoit grand plaiſir aux fornicateurs; qui, pour renoncer à une ſeule femme, en prenoient cent: mais que les bons Evêques & les honnêtes-gens regardoient ce nouveau Dogme, comme l'une des Héréſies les plus peſtilentieuſes qui ayent troublé la Chretienté.* Après quoi on s'écria, qu'il n'y avoit plus rien à faire; que Dieu, par ſa divine Providence, leur avoit fourni des preuves très claires & très convainquantes, qu'un ſi méchant homme, & couvert de tant de crimes abominables, n'avoit jamais pu être Pape; ni recevoir de qui que ce ſoit le pouvoir de lier & de délier. Que pour toutes ces cauſes, l'Empereur, les Evêques, le Sénat & le Peuple Chretien, le déclaroient dépoſé, & ne vouloient plus laiſſer les Brebis du Seigneur en la garde d'un tel Loup.

An. de N. S. 1076.

Dupin. Lamb. Schaf. Brun. Bell. Sax. p. 122.

Deux Evêques s'oppoſent.

Il n'y eut que deux Evêques, *Herman* de Mets, & *Adelbert* ou *Adalberon* de Wirtzbourg, qui remontrerent à l'Aſſemblée, que c'étoit une choſe tout à fait injuſte & contre les Canons, de condamner un Evêque ſans avoir oui ni examiné les témoins qu'on prétendoit produire contre lui; beaucoup plus le Pape de Rome, contre lequel on ne peut recevoir aucune accuſation. Mais *Guillaume* Evêque d'Utrecht, homme d'eſprit & ſavant, que l'Empereur avoit fait ſon Premier Miniſtre, leur dit qu'il faloit ſouſcrire à l'avis des autres, ou déclarer que contre le ſerment qu'ils avoient fait, ils renonçoient au ſervice de l'Empereur. Ils firent donc comme les autres. Après quoi on écrivit au nom des Aſſemblées de Mayence & de Treves, & de 24 Evêques d'Allemagne,

Guillaume Evêque d'Utrecht leur fait changer de ſentiment.

An. de N. S. 1076.

Lettres des Evêques d'Allem. de l'Aſſemblée de Wormes contre Gregoire VII.

magne, des Lettres, dans leſquelles ils déclarent, que quoiqu'ils fuſſent que *Gregoire* avoit été élevé au Pontificat contre toute ſorte de droit, ils avoient néanmoins cru pouvoir tolerer ſon intruſion, dans l'eſperance qu'il repareroit ces commencemens vicieux, par ſa probité & par les ſervices qu'il rendroit à l'Egliſe; mais que l'état pitoyable de l'Egliſe univerſelle faiſoit connoitre que la ſuite de ſes actions répondoit à ſes malheureux commencemens. Que notre Seigneur ayant recommandé la paix & la charité, comme le principal caractere des Chretiens, il ſemoit au contraire la diviſion dans l'Egliſe par ſes nouveautez, & la déchiroit par une cruauté ſuperbe, ou par un orgueil cruel; qu'il étoit devenu le Chef du Schiſme, & qu'il avoit jetté les membres de l'Egliſe, qui vivoient en union & en paix avant ſon tems, dans le trouble, en allumant par ſes brigues les flâmes de la diſcorde dans toutes les Egliſes d'Italie, d'Allemagne, de France, & d'Eſpagne. Qu'il avoit voulu dépouiller les Evêques, de la puiſſance qu'ils reçoivent dans leur Ordination, par la grace du S. Eſprit; & qu'il les avoit livrez à la fureur des Peuples, qui ne pouvoient plus ſouffrir d'Evêques ni de Prêtres qui n'euſſent, par une indigne complaiſance, mendié de ſon orgueil leur puiſſance & leur Sacerdoce. Qu'il avoit jetté tous les membres de Jeſus-Chriſt dans une étrange confuſion, ruïné la ſubordination qui doit être entre eux, & détruit les droits de tous les autres Evêques; en aſſurant, qu'auſſi-tôt qu'il avoit entendu parler du crime de quelqu'un de leurs Dioceſains, les Evêques n'avoient plus aucun pouvoir de les lier, ni de les délier. Que ne pouvant plus ſouffrir l'Egliſe dans le grand péril où elle eſt à cauſe de ſes entrepriſes continuelles, ils avoient jugé à propos de lui déclarer ce qu'ils avoient bien voulu faire juſqu'alors. Qu'il ne pouvoit pas, & n'avoit jamais pu légitimément être aſſis ſur le Saint Siege Apoſtolique, parce qu'il avoit prêté ſerment dès le vivant de l'Empereur *Henri*, d'heureuſe mémoire, qu'il ne ſeroit jamais Pape, & ne ſouffriroit point que perſonne fût élevé à cette Dignité, que du conſentement de cet Empereur, ou de ſon Fils après lui. Qu'il avoit même renoncé formellement au Pontificat, pour y faire renoncer d'autres Cardinaux. Que du tems du Pape *Nicolas II.* il avoit été lui-même l'Auteur du Décret qui avoit été fait dans un Concile de cent-quinze Evêques, que l'on ne feroit point de Pape qui ne fût élu par les Cardinaux, reconnu par le Peuple, & du conſentement du Roi. Qu'il avoit paſſé par-deſſus toutes ces promeſſes & ces Réglemens. Que de plus, il donnoit un grand ſcandale à l'Egliſe, par ſa trop grande familiarité avec une femme, (c'eſt de *Mathilde* dont ils entendent parler;) & qu'on ne pouvoit pas non plus trop ſe plaindre de la maniere indigne dont il traitoit les Evêques. Qu'étant donc conſtant qu'il étoit parjure dans ſon entrée au Pontificat, qu'il avoit troublé l'Egliſe par ſes nouveautez dangereuſes, & qu'il l'avoit ſcandaliſée par le déréglement de ſa vie, ils renonçoient à l'obeïſſance qu'ils ne lui avoient jamais promiſe; & qu'ils ne le conſidereroient plus comme un Pape Apoſtolique, puiſque juſqu'à préſent il ne les avoit pas conſiderez comme des Evêques.

An. de N. S. 1076.

Ce fut un Allemand nommé *Eberard*, qui fut chargé de porter les lettres du Roi dans toute la Lombardie & la Marche d'Ancone. Le

Brun. bell. Saxon. p. 122.

Roi

An. de N. S. 1076.

Roi écrivit auſſi au Clergé & au Peuple de Rome, contre le Moine *Hildebrand*, c'eſt-à-dire, contre le Pape; & il y avoit deux Lettres au Pape même, inſerées.

Roland porte les lettres à Rome. *Avent. An. Boior. p. 571. & l. 5. Concil. Rom. XIII. ſub Greg. VII. c. 10. Concil. Edit. Pariſ. T. X. p. 355. Lamb. Schaf. Paul Benried.*

Ce fut *Roland*, Clerc de l'Egliſe de Parme, , qui fut chargé de porter ces Lettres à Rome; de déclarer à *Gregoire VII.* qu'il renonçât à la Papauté; & en même tems, de proteſter que tout ce qu'il ordonneroit à l'avenir, ſeroit nul. Ce Clerc étoit accompagné des Envoyez d'*Henri*. Ils arriverent immédiatement à Rome, avant la premiere ſemaine du Carême, la veille du jour que le Pape devoit tenir un Synode à Rome. *Roland* rendit à *Gregoire* la Lettre de l'Aſſemblée de *Wormes*, & lui fit les proteſtations dont il étoit chargé. *Gregoire*, nonobſtant ſon naturel prompt, ſe poſſeda très bien, & fit lire les Lettres le lendemain dans l'Aſſemblée, qui étoit de 110 Evêques, outre un très grand nombre d'Abbez. *Roland* y renouvella la dénonciation qu'il avoit faite, qu'il eût à quitter le S. Siege; le menaçant que s'il n'obeïſſoit, le Roi ſeroit avant la Pentecôte à Rome, & qu'il le chaſſeroit de force, parce qu'il étoit un Loup, & non un légitime Paſteur. Les Envoyez de *Henri* firent les mêmes proteſtations. *Gregoire* ne s'étonna point; on dit qu'il empêcha qu'on ne tuât ces Députez, & *Roland*. Mais, animé par cet affront, il commença ce diſcours.

Gregoire les fait lire, & il excommunie pluſieurs Prélats & l'Empereur.

„ Mes Freres, dit-il, ne troublez „ pas la paix de l'Egliſe, par une „ ſédition. Voici les tems dange„ reux dont parle l'Ecriture, où il „ y aura des hommes amateurs d'eux„ mêmes, avares, ſuperbes, & deſ„ ſobeïſſans à leurs parens. Il faut „ qu'il arrive des ſcandales; & le „ Seigneur a dit qu'il nous envoyoit „ comme des Brebis au milieu des „ Loups. Nous devons donc avoir „ la douceur de la Colombe, avec „ la prudence du Serpent; & ſans „ haïr perſonne, ſupporter les in„ ſenſez qui veulent violer la Loi „ de Dieu. Nous avons aſſez long„ tems vécu en paix: Dieu veut „ recommencer à arroſer la moiſſon, „ du ſang des Saints. Préparons„ nous au Martyre, s'il eſt beſoin, „ par la Loi de Dieu, & que rien „ ne nous ſépare de la charité de „ Jeſus-Chriſt. Nous avons entre „ les mains un ſigne que Dieu nous „ a donné, de la victoire de ſon „ Egliſe; (c'étoit un œuf de pou„ le, trouvé près de l'Egliſe de S. „ *Pierre*, autour duquel on voyoit „ en relief, un Serpent armé d'une „ épée & d'un écu, qui voulant „ s'élever au haut de l'œuf, étoit „ forcé de ſe replier en-bas. Le „ Pape avoit montré cet œuf au „ Concile.) Il faut donc, *conclud-il*, „ maintenant employer le glaive de „ la parole, pour frapper le Serpent „ à la tête, & venger l'Egliſe: nous „ n'avons que trop patienté". Après quoi, non-ſeulement il excommunia *Sigefroy* Archevêque de Mayence, *Guillaume* Evêque d'Utrecht, *Robert* Evêque de Bamberg, & les Evêques de Lombardie & d'Allemagne; donnant jour aux autres Evêques qui avoient ſouſcrit par force au Décret de l'Aſſemblée de Wormes, pour venir demander pardon à Rome de leur crime, à faute de quoi ils ſeroient frappez du même anathème: mais encore il prononça ſolennellement la Sentence d'anathème contre l'Empereur, & il le priva de la Dignité d'Empereur, & de ſes Royaumes de *Germanie* & d'*Italie*; déclara, que tous ſes Sujets étoient abſous par l'Autorité Pontificale, du ſerment de fidélité qu'ils lui avoient fait. Et il écrivit enſuite ſur cela des Lettres circulaires à tous les Evêques & à tous les Princes d'Alle-

Anſel. Lucens. Penit. in vita c. 3. Donnizo in vita Mathild. Maimb. p. 237.

An. de N. S. 1076.

magne, par leſquelles il leur permettoit, au cas que *Henri* perſiſtat opiniâtrément dans la revolte contre le S. Siege, d'élire par la même autorité un autre Roi, qui pût recevoir la Couronne de l'Empire, & le gouverner juſtement ſelon les Loix. Le Cardinal *Benno* dit, que comme il ſe levoit de ſon ſiege pour excommunier *Henri*, ſon ſiege ſe briſa en pieces.

Il écrit aux Evêques d'Allemagne.

Greg. l. 3. ep. 6.

Gregoire publia cette Sentence, & l'adreſſa à tous ceux qui veulent être mis dans le nombe des Brebis commiſes par Jeſus-Chriſt, à S. *Pierre*.

Excommunication d'Henri par Greg. VII.

Baron. p. 477. 478. Bruno lib. de bello Saxonico. Platin. T. IX. Concil. Edit. Labb. 355. 356. Sigon. de Regno Ital. l. IX. p. 220.

Voici la maniere dont *Gregoire VII.* excommunia *Henri*.

„ Bienheureux *Pierre*, Prince des „ Apôtres, nous vous ſupplions de „ baiſſer vos oreilles vers nous; & „ de m'écouter, moi qui ſuis votre „ ſerviteur, que vous avez nourri „ dès mon enfance, & que vous „ avez délivré juſques à preſent de „ la main des injuſtes qui m'ont „ haï, & qui me haiſſent, à cauſe „ de la fidelité que je vous garde. „ Vous m'êtes témoin, & Notre „ Dame Mere de Dieu & le bien„ heureux *Paul* votre frere, entre „ tous les Saints, que votre ſainte „ Egliſe Romaine m'a obligé mal„ gré moi à prendre ſon gouvernail; „ & je n'ai point reputé faire une „ uſurpation de monter ſur ſon Sie„ ge, aimant mieux finir ma vie „ dans le Pélerinage, que de pren„ dre votre place pour la gloire du „ monde. Et c'eſt pour cela que „ j'ai regardé comme un effet de „ votre grace, & non comme une „ choſe que j'aye méritée par mes „ œuvres, de ce qu'il vous a plu & de „ ce qu'il vous plait que le Peuple „ Chretien, qui vous eſt particulie„ ment commis, m'obeiſſe; & c'eſt „ par votre faveur, que Dieu m'a „ donné la puiſſance de lier & de dé„ lier. Dans cette confiance, pour „ maintenir l'honneur de votre E- „ gliſe, de la part du Dieu tout- „ puiſſant, Pere, Fils, & S. Eſ- „ prit, par votre puiſſance & votre „ autorité, j'ôte à *Henri* Roi, fils de „ *Henri* Empereur, qui s'eſt ſoule„ vé par un orgueil inoui contre vo„ tre Egliſe, tout l'Empire Teu„ tonique, & l'Italie; & j'abſous „ tous les Chretiens, du ſerment de „ fidélité qu'ils lui ont fait & qu'ils „ lui feront; & je défens à tout le „ monde, de le ſervir comme Roi: „ car il eſt juſte, que celui qui tra„ vaille à diminuer l'honneur de vo„ tre Egliſe, perde l'honneur qu'il „ ſembloit qu'il eût. Et parce que, „ comme Chretien, il a mépriſé „ d'obeïr, & qu'il ne s'eſt pas con„ verti au Seigneur, & qu'il l'a a„ bandonné en ſe joignant avec des „ Excommuniez, commettant beau„ coup de péchez, & mépriſant „ les avis que je lui donnois pour „ ſon ſalut, comme vous en êtes le „ témoin; & en ſe ſéparant de vo„ tre Egliſe, & en tâchant de faire „ un Schiſme; Je le lie, en votre „ nom, par mon anathéme, afin „ que tous les Peuples ſachent & „ éprouvent que vous êtes *Pierre*, „ que ſur cette pierre le Fils du „ Dieu vivant a édifié ſon Egliſe, & „ que les portes de l'Enfer ne pré„ vaudront jamais contre elle.

An. de N. S. 1076.

Le P. *Noël Alexandre* dit qu'il ne fit que ſuſpendre *Henri*, mais qu'il ne le dépoſa pas avant l'année 1080; & que cela paroit par les Lettres que ce Pape écrivit, où il appelle toujours *Henri*, *Roi*; & il cite Liv. IV. ep. 1. 2. 6. 7. 8. 12. Il excommunia encore d'autres Evêques de deçà les Monts.

Le Pape envoye ſon Décret contre Henri avec une lettre.

Greg. l. IV. Ep. 18. 19. Vita c. 9. l. III. ep. 6.

Le Pape envoya enſuite par-tout ſon Décret contre le Roi *Henri*, avec une Lettre où il diſoit: „ Vous „ avez appris, mes Freres, l'entre„ priſe inouie & l'audace criminel-

le

An. de N. S. 1076.

„ le des Schiſmatiques, qui blaſ-
„ phèment le Nom du Seigneur en
„ la perſonne de S. *Pierre*; l'injure
„ faite au S. Siege, telle que vos
„ peres n'ont rien vu ni rien ouï
„ dire de ſemblable, & qu'aucun
„ Ecrit ne nous apprend qu'il ſoit
„ jamais rien venu de tel, de la
„ part des Payens ou des Héréti-
„ ques. C'eſt pourquoi, ſi vous
„ croyez que S. *Pierre* ait reçu de
„ Jeſus-Chriſt les clefs du Royaume
„ des Cieux, penſez combien vous
„ devez être maintenant affligez de
„ l'injure qui lui eſt faite, & que
„ vous n'êtes pas dignes de parti-
„ ciper à ſa gloire dans le Ciel, ſi
„ vous ne prenez part ici-bas à ſes
„ ſouffrances. Nous vous prions
„ donc d'implorer inſtamment la
„ miſericorde de Dieu, afin qu'il
„ tourne les cœurs de ces impies à
„ la pénitence; ou qu'arrêtant leurs
„ mauvais deſſeins, il montre com-
„ bien ils ſont inſenſez de vouloir
„ renverſer la pierre fondée par
„ Jeſus-Chriſt, &c.

Les Evêques de Lombardie excommunient le Pape. *Maimb. p.* 238. *Guill. Bibl. in vita Greg. VII. Concil. T. X. p.* 358. *Baronius. Dupin.*

L'Excommunication prononcée contre *Henri* produiſit divers effets. Les Evêques de Lombardie, bien loin de s'étonner des menaces du Pape & de ſon Anathème, s'aſſemblerent à Pavie; & non-ſeulement ils déclarerent, que *Hildebrand* n'avoit jamais été qu'un intrus par de très méchantes voyes dans le Pontificat; mais ils prononcerent auſſi la ſentence d'Excommunication contre lui.

Suite de l'Excommunication de Henri.

Tout le monde ne ſuivit pas leur exemple. Les ennemis de *Henri* s'en prévalurent pour faire leurs affaires; & elle ſervit de prétexte à la Ligue que des Princes & des Seigneurs d'Allemagne renouvellerent contre lui. Pluſieurs même de ceux qui avoient été de l'Aſſemblée de Wormes, furent ébranlez. *Udon* Archevêque de Treves alla exprès à Rome pour obtenir ſon abſolution, & ſe reconcilier avec *Gregoire*; & étant revenu en Allemagne, il fut des premiers à dire qu'il faloit ſe ſeparer de la communion du Roi, juſqu'à ce qu'il eût été reconcilié avec le Pape. L'Archevêque de Mayence & pluſieurs autres entrerent dans les mêmes ſentimens; & il y eut peu de Prélats qui oſaſſent ſoutenir ce qu'ils avoient fait.

An. de N. S. 1076.

Gregoire fortifie ſon parti. *Lamb. Schaf. Greg. l. 1. ep.* 85. *l.* 2. *ep.* 30.

Gregoire, qui avoit prévu que la querelle qu'il avoit avec *Henri* lui feroit de puiſſans ennemis, travailla à fortifier ſon Parti. Il avoit ſu mettre dans ſes interêts trois Princeſſes; l'Imperatrice *Agnès*, mere de *Henri*; la Ducheſſe *Beatrix*, ſa tante; & la Comteſſe *Mathilde*, qui étoit ſa couſine-germaine, & veuve de *Godefroy le Boſſu* Duc de Lorraine, qui mourut cette année dans ſa Duché, après avoir été longtems ſéparé de ſa femme, & qui fut malheureuſement aſſaſſiné dans *Anvers*, la nuit du 27. Fevrier de cette année 1076. Ce *Godefroy le Boſſu* étoit fils de *Godefroy le Barbu*, mort l'an 1070. dont on a fait cet éloge; qu'il avoit ſurpaſſé de beaucoup tous les Princes de ſon tems, en magnificence, en force, en prudence, & en moderation. Mais l'Hiſtoire du démêlé de *Gregoire* avec *Henri* m'oblige à parler plutôt de la veuve de *Godefroy* ſon fils, que de lui-même.

Eloge de Godefroy.

Mathilde.

Mathilde, (c'étoit cette veuve) ſe vit, après la mort de ſon Epoux, plus en état de ſervir *Gregoire*. Elle étoit Souveraine de *Luques*, de *Parme*, de *Reggio*, de *Mantoue*, & d'une partie de la *Toſcane*; & d'ailleurs, étoit entierement dévouée à *Gregoire*. Voici comme en parle M. *Maimbourg*. „ C'étoit, *dit-il*, ſon „ cher Directeur, qu'elle ſuivoit „ par-tout, à qui elle rendoit mille „ ſervices, avec une incroyable af-

Deuxd. del'Emp. p. 244.

„ fec-

An. de N. S. 1076.

„ fection. Elle n'agiſſoit que ſelon „ ſes ordres, qu'elle exécutoit avec „ une très grande exactitude. Quoi- „ qu'elle fût la plus grande Prin- „ ceſſe d'Italie, elle préferoit néan- „ moins à cette qualité, celle de ſa „ très humble ſervante & de ſa che- „ re fille, en le conſiderant & le „ traitant comme ſon pere & com- „ me ſon maitre, avec beaucoup „ de reſpect, de zèle & de dévo- „ tion; mais peut-être auſſi, avec „ un peu moins de prudence & de „ diſcretion qu'elle ne devoit, ſi „ on l'oſe dire. Car enfin, *ajoute-t-* „ *il*, les partiſans de l'Empereur, „ & les ennemis de *Gregoire*, & „ ſur-tout les Eccléſiaſtiques d'Alle- „ magne, prirent occaſion de-là de „ ſe déchaîner contre lui, de l'ac- „ cuſer d'une trop grande privauté „ avec cette Princeſſe, & d'en pu- „ blier les choſes du monde les plus „ fâcheuſes ". *Maimbourg* dit pourtant, après *Lambert*, que c'étoient de pures & impudentes calomnies, & il le prouve par les belles Lettres que *Gregoire* écrivit à *Mathilde*, où il lui recommandoit la fréquente Communion, & la tendre dévotion envers la Ste. Vierge. Les ennemis de *Gregoire* pourroient dire, qu'il lui écrivoit auſſi d'autres Lettres: mais contentons-nous de la réflexion que fait le Jéſuite que nous avons cité. Après avoir dit, „ que le mon- „ de, par une certaine malignité, „ ayant plus de panchant à croire „ le mal que le bien, ces bruits „ qu'on ſemoit de *Gregoire* produi- „ ſoient un mauvais effet; *il ajoute:* „ Ce qui apprend aux Directeurs „ des conſciences, que les plus „ courtes converſations qu'ils peu- „ vent avoir avec leurs Dévotes, „ ſeront ſans doute toujours les meil- „ leures; & qu'à l'égard des gens „ de leur profeſſion, c'eſt avec beau- „ coup moins de fruit que de dan- „ ger, du moins pour la reputa- „ tion, qu'on traite ſi longtems „ avec les femmes.

Il eſt dangereux aux Directeurs d'avoir de fréquentes converſations avec leurs Dévotes.

Gregoire ne ſe contenta pas d'avoir mis de grandes Princeſſes dans ſes interêts; mais il forma encore un Parti conſiderable en Allemagne. Il ſe prévalut de la diſpoſition où étoient les Saxons, de ſe revolter de nouveau. Il ſe ligua avec *Rodolphe* Duc de Suabe, contre *Henri*; & il l'engagea par cette eſperance, qu'il ſeroit élu Empereur en cas que *Henri* fût dépoſé. Il écrivit des Lettres à tous les Evêques, Abbez, Prêtres, Ducs, Princes, Chevaliers, & généralement à tous les Fideles de l'Empire Romain; dans leſquelles, après avoir expoſé ce qu'il prétendoit avoir fait pour *Henri*, & les mauvais traitemens qu'il en avoit reçu, il les exhorta de porter ce Prince à faire pénitence; ou, s'il ne ſe rendoit pas à leurs remontrances, à s'aſſembler pour ſecourir l'Egliſe univerſelle. Il leur recommanda de n'avoir aucun commerce avec ceux qui ne s'étoient pas ſéparez de la communion de *Henri*; & il prit Dieu à témoin, que ce n'étoit point par aucune vue temporelle, mais uniquement pour le bien de l'Egliſe, qu'il agiſſoit ainſi.

An. de N. S. 1076.

Maimb. p. 246. *Dupin. Greg. l. IV. ep.* 1. *Baron.*

Gregoire ſe ligue avec Rodolphe Duc de Suabe, & lui promet de le faire Empereur.

Toutes ces Lettres firent de l'impreſſion, parce que dans ce tems-là on craignoit les Excommunications. Les Princes ayant conſulté les Docteurs & les ſavans Canoniſtes, pour ſavoir ſi les Evêques aſſemblez à Wormes avoient pu excommunier le Pape; on leur avoit répondu, que bien loin qu'ils l'euſſent pu faire, ceux qui l'avoient fait étoient eux-mêmes excommuniez.

Maimb. p. 248.

Lettre d'Herman Evêque de Mets à Gregoire: ſi on peut excommunier un Roi.

Herman Evêque de Mets, ayant écrit à *Gregoire* pour ſavoir de lui ſi les Evêques qui communiquoient avec *Henri*, étoient excommuniez; &

An. de N. S. 1076.

& lui ayant marqué en même tems, qu'il y avoit des gens qui ſoutenoient que l'on ne pouvoit pas excommunier un Roi; *Gregoire* lui fit réponſe de *Tivoli*, & lui dit:

1. Qu'il ne faloit pas douter, que ceux qui communiquoient avec le Roi *Henri*, (ſi toutefois on pouvoit l'appeller Roi, *diſoit-il*,) ne fuſſent excommuniez.

2. Que l'opinion de ceux qui diſent qu'on ne peut pas excommunier un Roi, eſt une opinion folle.

3. Pour prouver ſon ſentiment, il veut qu'on liſe ce que S. *Pierre* ordonna au Peuple dans l'Ordination de S. *Clement*, touchant celui que l'on fait n'être pas bien avec l'Evêque. Il apporte l'exemple du Pape *Zacharie*, qui, à ce qu'il dit, dépoſa le Roi de France, & prononça ſes Sujets abſous du ſerment de fidelité. Il produiſit quelques Privileges qu'on trouve parmi les Lettres de S. *Gregoire*, dans leſquels il déclare excommuniez, & même déchus de leur Dignité, les Rois & les Princes qui violeront ces Privileges. Il apporte enſuite l'exemple de *Theodoſe*, & de S. *Ambroiſe*. Et enfin il allegue, comme une raiſon convaincante, que quand Jeſus-Chriſt a donné à S. *Pierre* le pouvoir de paitre ſes brebis, & celui de lier & de délier, il n'a excepté perſonne. Il cite S. *Ambroiſe* dans ſon *Paſtoral*, qui dit que l'Epiſcopat eſt autant au-deſſus de la Royauté, que l'Or eſt au-deſſus du Plomb.

Décad. de l'Emp. p. 248.

Je ne ſaurois m'empêcher de rapporter ici la réflexion que fait M. *Maimbourg* à l'occaſion de ce que *Gregoire* avoit répondu à *Herman*, qu'il avoit pu excommunier *Henri*, ſelon la coutume de ſes Prédéceſſeurs. Voici ce que dit ce Jéſuite.

Otton Friſing. l. 6. c. 35.

„ Cependant, *Othon* de Friſinghen, „ très ſavant & très ſaint Evêque, „ tout-à-fait bien intentionné pour „ les Papes, & ſouvent loué par le „ Cardinal *Baronius*, nous aſſure „ avec grande ſincerité, qu'ayant „ lu fort exactement les Hiſtoires, „ il n'a jamais trouvé qu'aucun Pape, ayant celui-ci, eût entrepris „ une pareille choſe. Et à ce que „ ce Pape, pour prouver ſon pouvoir, allegue dans ſa Lettre les „ paroles de J. Chriſt qui donne à „ S. *Pierre* celui de délier; *Waltram* „ Evêque de Naumbourg, de qui „ nous avons la réponſe qu'il fit dix-„ ſept ans après l'Ecrit de *Gregoire*, „ dit que ce pouvoir eſt donné pour „ abſoudre des péchez, & non pas „ du ſerment de fidelité, que les „ ſujets ſont obligez par une Loi „ divine & indiſpenſable de garder „ à leurs Souverains.

Waltram Apol. pro Henric. IV. l. 1. c. 3. 4.

Au Jéſuite *Maimbourg*, qu'il me ſoit permis d'ajouter ce que dit Mr. l'Abbé *Fleuri*.

l. 62. p. 321. Réflexions de M. Fleuri.

1. Il remarque, que la premiere autorité que cite *Gregoire*, eſt tirée d'une Lettre apocryphe de S. *Clement* à S. *Jaques*, & ne parle que de l'Excommunication; non plus que les deux paſſages qu'il avoit cité de S. *Paul*, 1. Cor. X. 6. 1. Cor. V. 11.

2. Il ajoute, que la queſtion n'étoit pas, ſi les Rois peuvent être excommuniez; mais ſi l'Excommunication les privoit de leur Puiſſance temporelle.

3. Que le Pape *Zacharie* ne dépoſa point le Roi *Chilperic*; mais qu'il fut ſeulement conſulté par les François, qui vouloient le dépoſer; & que ce Prince n'étoit, ni excommunié, ni criminel, mais ſeulement mépriſé pour ſon incapacité.

4. Que le Privilege de S. *Gregoire* étoit celui de l'Hôpital d'*Autun*, où quelques-uns croyent que cette clauſe de privation des Dignitez temporelles a été ajoutée; d'au-

An. de N. S. 1076.

tres la regardent comme une malédiction & une menace.

5. Que S. *Ambroiſe* ne prétendit jamais rien ôter de la Puiſſance temporelle de *Theodoſe*.

6. Et comme *Gregoire VII.* ajoutoit, que ceux qui ont droit de juger du Spirituel, ont droit, à plus forte raiſon, de juger le Temporel; le ſavant Abbé dit que cela prouveroit auſſi, qu'il ne faudroit plus d'autres Juges, ni d'autres Princes, que les Evêques.

Gregoire écrit aux Prélats. *Greg. l. IV. ep. 3.*

Il paroit donc, que *Gregoire* n'oublioit rien pour ſe maintenir, & pour fortifier ſon Parti. Il écrivit encore une Lettre aux Prélats & aux Seigneurs d'Allemagne, par laquelle, après avoir fait les proteſtations ordinaires, que ce n'étoit point par un motif d'orgueil & d'interêt qu'il avoit excommunié *Henri*, mais pour le bien de l'Egliſe; il les prie de le traiter favorablement, s'il ſe convertit ſincerement, à condition néanmoins, qu'il chaſſera de ſon Conſeil les Simoniaques excommuniez, & qu'à l'avenir il prendra les avis de ceux qui préferent le bien de l'Egliſe à leurs interêts; qu'il reconnoitra l'Egliſe pour ſa Maitreſſe, & qu'il ne la traitera plus en Servante; qu'il ne défendra plus des Coutumes contraires aux Libertez de l'Egliſe, mais qu'il ſuivra la doctrine des Saints Peres. Que s'il donne aſſurance d'exécuter ces choſes, & celles qu'il peut exiger de lui raiſonnablement, ils le lui feront ſavoir par leurs Députez, afin qu'ils règlent enſemble ce qu'il faudra faire dans cette occaſion; mais qu'il leur défend abſolument de l'abſoudre de ſon Excommunication, qu'ils n'en ayent reçu un conſentement du S. Siege, par écrit. Que s'il ne ſe convertit pas, il faut proceder à l'Election d'un Prince qui puiſſe remplir les devoirs dont il vient de parler; & qu'ils l'informeront de la conduite & des mœurs de la perſonne qu'ils auront élue, afin qu'il confirme leur élection. Qu'à l'égard du ſerment qu'ils avoient prêté à l'Imperatrice *Agnès*, en cas que ſon fils vint à mourir avant elle, il ne faloit pas s'en mettre en peine, parce qu'ils pouvoient bien comprendre qu'elle n'y avoit plus de droit, ſoit qu'elle réſiſtât à la diſpoſition, ſoit qu'elle y conſentit. Que ſurtout, ils l'avertiſſent, après qu'ils auront réſolu de chaſſer *Henri*, de la perſonne qu'ils deſtinoient pour gouverner l'Empire.

An. de N. S. 1076.

Dans ce tems-là arriva la mort de *Guillaume* Evêque d'Utrecht, qui avoit eté le principal Auteur de ce qu'on avoit fait contre le Pape dans l'Aſſemblée de Wormes. Voici comme on rapporte ſa mort. On dit que comme il ne ceſſoit point, dans toutes les rencontres, & même durant les Meſſes ſolemnelles, de déclamer contre *Gregoire*, il fut ſoudainement frappé d'un mal incurable, dont il mourut en deſeſperé, criant effroyablement parmi les horribles douleurs deſquelles il étoit tourmenté, que par un juſte jugement de Dieu, il perdoit la vie temporelle, & même l'éternelle, pour avoir très injuſtement perſécuté, de gayeté de cœur, un ſaint Pontife, afin de pouvoir acquérir les bonnes graces de ſon Roi.

Mort de Guillaume Evêque d'Utrecht. *Baron. p. 480. Lamb. Schaf. p. 235. Maimb. p. 249.* Contes ſur ſa mort.

On ajoute, que quelqu'un étant venu le voir de la part d'*Henri*, & le priant de lui donner ſes ordres, il lui répondit, qu'il lui ordonnoit de dire à *Henri*, que, & lui qui parloit, & *Henri*, & tous ceux qui favoriſoient ſon parti, ſeroient damnez éternellement.

Brunon, dans ſon Hiſtoire de la Guerre de Saxe, dit qu'il apparut en-

An. de N. S. 1076.

encore, après ſa mort, à l'Abbé de Clugni, & qu'il lui apprit qu'il étoit damné.

Le Jéſuite *Maimbourg* n'eſt pas garant de ces faits-là, & je le ſuis encore moins que lui.

Quoi qu'il en ſoit, ces bruits qu'on répandoit, & les Lettres qu'écrivoit *Gregoire*, le deſir de la nouveauté, & le peu de ſatisfaction qu'on avoit d'*Henri*, cauſerent une ſurprenante revolution.

Plusieurs quittent Henri. *Maimb. p.* 25.

D'un côté, les Saxons ſe plaignant de ce que, contre la foi ſolemnellement donnée, il avoit fait arrêter & empriſonner les principaux Seigneurs de leur pais, ſe mirent en campagne. De l'autre côté, la plupart des Princes & des Evêques de l'Empire, & même l'Archevêque de Mayence, & pluſieurs autres qui s'étoient trouvez à l'Aſſemblée de *Wormes*, firent une étroite union avec le Pape. D'ailleurs, les Princes & les Seigneurs réſolurent de s'aſſembler à *Tribur* ou *Oppenheim*, pour déliberer ſur ce qu'ils avoient à faire. *Rodolphe* Duc de Souabe, & les Ducs de Baviere & de Carinthie, avec les Evêques de Wirtzbourg & de Wormes, ayant eu une Conference à *Ulme*, indiquerent cette Aſſemblée pour le 16. d'Octobre, d'autres diſent pour le 14; & ils le firent ſavoir à tous les Princes de l'Empire, & au Pape, qui y envoya deux Légats, ſavoir *Sigebard* Patriarche d'Aquilée, & *Altman* Evêque de Paſſau, qui avoit été chaſſé de la Ville par *Henri*, & qui étant venu à Rome, avoit renoncé à ſon Evêché entre les mains du Pape; mais que le Pape rétablit, un jour qu'une colombe volant par l'Egliſe, vint s'arrêter ſur la tête de l'Evêque, dans le tems que les Cardinaux déliberoient pour ſa reſtitution. On y délibera durant pluſieurs jours; & après qu'on y eut exageré les crimes qu'on imputoit à *Henri*, ils conclurent, qu'ils ne devoient plus obeir à un Prince ſi ſouillé de crimes; & de plus, excommunié; & qu'il faloit élire un autre Roi, par l'autorité du Pape, qui lui donneroit la Couronne de l'Empire.

Dupin. Baronius.

Aſſemblée contre Henri. Ce qui arriva à Altman Evêque de Paſſau.

An. de N. S. 1076.

Henri, qui depuis l'Aſſemblée de Wormes s'étoit arrêté au-deçà du Rhin aux environs de *Spire*, fut fort ſurpris de ſe voir abandonné de la plupart de ſes ſujets. Il vint donc promptement à *Oppenheim*, avec le peu de troupes qu'il avoit. Mais comprenant qu'il ne pouvoit pas réſiſter à la grande Armée des Confederez, il crut qu'il faloit gagner tems, & tout promettre. Il n'y eut point d'offres qu'il ne fit, promettant même de donner des Otages pour aſſurance de ſes paroles. On dit même qu'il en étoit venu juſques-là, que d'offrir de leur remettre entre les mains le Gouvernement de l'Empire, ſe contentant du ſeul Titre de *Roi* & d'*Empereur*, avec les marques de ſa Dignité. On ne pouvoit pas s'humilier davantage. Cependant, les Alliez étoient inexorables. Mais comme ils virent que ce Prince, bien loin de fuir comme ils l'avoient cru, avoit mis en bataille ſa petite Armée le long du fleuve, pour les combattre à meſure qu'ils paſſeroient, ils changerent de réſolution; & ſoit qu'ils craigniſſent un Prince qui alloit combattre à ſon avantage, & en deſeſperé; ſoit qu'ils vouluſſent épargner le ſang Chretien, ils lui envoyerent des Députez pour lui faire des propoſitions.

Henri promet tout, ſe voyant abandonné.

Lamb. p. 244.

Ces Députez étant introduits à l'Audience, repréſenterent à *Henri*, de la part des Princes Conféderez: Qu'encore que les cauſes pour leſquelles on vouloit le dépoſer, fuſſent très légitimes & très évidentes,

Propoſitions faites à Henri. *Maimb. p.* 252. *Lamb. Schaf ad a.* 1076.

An. de N. S. 1076.

& qu'on le pût contraindre de ſe ſoumettre ; on vouloit bien néanmoins, pour agir avec plus de douceur, en paſſer par les voyes de la Juſtice ; à condition que le Pape, qu'on prieroit de ſe rendre à *Augsbourg* dans le commencement du mois de Fevrier, ſeroit le Juge ſouverain de cette cauſe. Que cependant, pour montrer par de bons effets, plutôt que par des promeſſes auxquelles on ne vouloit plus ſe fier, qu'il étoit réſolu d'obeïr à tout ce que le Pape en ordonneroit ; à l'heure-même il éloigneroit tous ſes Miniſtres & les Prélats qui étoient nommément excommuniez comme lui ; & qu'après avoir licentié ſes troupes, il iroit demeurer à *Spire*, où, ſans entrer dans les Egliſes, ni ſe mêler en aucune façon du Gouvernement de l'Etat, il vivroit comme un ſimple Particulier, n'ayant que l'Evêque de *Verdun* auprès de ſa perſonne, & peu d'autres qui n'avoient pas été compris dans la ſentence d'Excommunication qu'on avoit portée contre lui ; & qu'au-reſte, s'il n'en étoit abſous avant que l'année de ſa condamnation fût écoulée, dès-là même, ſans autre déclaration, il ne ſeroit plus reconnu ni pour *Roi*, ni pour *Empereur*.

Baron.

Paul Bernried. c. 9. Baron. Maimb. p. 254.

On trouve les Lettres de *Gregoire* aux Prélats & aux Princes d'Allemagne, dans leſquelles il promet qu'il ſe trouvera au lieu aſſigné, au péril de ſa vie.

Henri part pour aller trouver le Pape dans un rude hyver. *Lamb. Schaf. pag. 246. 247.*

Ces conditions étoient très dures ; cependant, *Henri* les accepta. Mais afin que l'année de ſa condamnation ne s'écoulât pas avant qu'il eût l'abſolution, il réſolut de n'attendre pas que Pape vint à *Augsbourg*, & il voulut le prévenir & lui aller demander l'abſolution. Il partit donc au commencement de l'Hyver, avec ſa femme & un de ſes enfans, & une très petite ſuite. Après avoir traverſé les Alpes durant une très rude ſaiſon où il ſouffrit beaucoup, il deſcendit ſur la fin de l'année en Lombardie, où il fut bien reçu dans les Villes par les Princes & les Prélats de ſon Parti, dont l'accueil le conſola de ce qu'il avoit ſouffert dans un ſi pénible voyage. L'année ſuivante nous apprendra la ſuite de cette affaire.

An. de N. S. 1076.

Celle-ci fut funeſte à *Herlembald*, qui à Milan vouloit s'oppoſer à l'Archevêque nommé par *Henri*, & au mariage des Prêtres. Il fut tué dans une mêlée : car les deux Partis avoient pris les armes ; & *Luitprand* Prêtre, qui étoit avec lui, fut traité cruellement : on lui coupa les oreilles & le nez ; ce qui lui attira une belle Lettre de *Gregoire VII.* dans laquelle il lui dit, que ſi l'on vénère la mémoire des Saints qui ſont morts, ou qui ont été mutilez ; ſi on loue la patience de ceux que, ni l'épée, ni aucune autre peine n'ont détourné de la Foi de Chriſt ; *Luitprand* étoit plus digne de louange, qui avoit eu le nez & les oreilles coupées pour le Nom de Chriſt. Il lui répreſente encore, que ſi quelque partie de ſon corps a été retranchée ; ſon homme interieur, qui ſe renouvelle de jour en jour, a reçu un grand accroiſſement : que ſa forme viſible ſera plus laide ; mais que l'image de Dieu, qui eſt la forme de la juſtice, eſt devenue plus belle : que l'Egliſe dit dans le Cantique des Cantiques, *Je ſuis brune, filles de Jeruſalem :* que l'Empereur *Conſtantin* avoit baiſé un ſaint Evêque, dont on avoit arraché l'œil. Il ajoute encore beaucoup de belles choſes, qui conſolerent ſans doute le Prêtre mutilé.

Mort d'Herlembald. *Arnulph. apud Puricellum in lib. de vita Arialb. & Herlembaldi.*

Luitprand Prêtre a les oreilles coupées, & le nez.

Lettre de Gregoire à ce Luitprand.

Après la mort d'*Herlembald*, le Peuple de Milan reçut *Tedalde* pour ſon Archevêque ; & tous les troubles de cette Egliſe furent terminez.

Arnulph c. 6. apud Puricellum.

Ce

An. de N. S. 1076.

Ce ne fut pas ſeulement à *Herlembald*, que cette année fut fatale; elle le fut encore à *Beatrix* Ducheſſe, & mere de la Comteſſe *Mathilde*, qui mourut le 18. jour du mois d'Avril. Elle étoit fille de *Frideric II.* Duc de Lorraine.

Beatrix meurt. *Baron. ex Dominzone l. 1. c. 20. Ex Lamb.*

Baronius met dans cette année, l'érection de la *Dalmatie* en Royaume; & remarque, que dans le même tems que *Gregoire VII.* ôtoit l'Empire à *Henri*, il faiſoit d'autres Rois. Il envoya en Dalmatie *Gelizon* Abbé de S. *Boniface* & de S. *Alexis*, depuis Evêque de *Ceſene* en Italie, ſur le Savio; & *Falcuin* Evêque de Foſſonbrone, tous deux Evêques du S. Siege, qui, dans un Concile tenu à *Salone*, érigerent cette Province en Royaume; & en inveſtirent, par le don de l'Enſeigne, de l'Epée, du Sceptre, & de la Couronne, *Demetrius*, qui étoit Duc de Croatie & de Dalmatie, ſous la condition que ce Royaume dépendroit du Pape, & qu'il lui payeroit de certains Droits.

Erection de la Dalmatie en Royaume. *Baron.*

L'Egliſe d'Afrique s'étant trouvée réduite à deux Evêques, les Afriquains furent obligez d'envoyer à Rome celui qu'ils avoient élu Evêque d'*Hippone*, ou d'*Hippe*, dans la Mauritanie, appellé *Servand*, afin qu'il reçût l'Ordination de la main de *Gregoire VII.* Ce Pape l'ordonna, & le renvoya avec des Lettres de recommandation à l'Archevêque de Cologne, au Peuple d'Hippone, & à *Anzir* ou *Aunazir* Roi de Mauritanie, qui favoriſoit les Chretiens, & qui vêcut juſques à l'an 1092.

Baron. Greg. Ep. l. 3. Ep. 21. &c. L'Egliſe d'Afrique envoye à Rome celui qu'ils avoient élu Evêque d'Hippone. Gregoire l'ordonne.

Cette même année, *Gregoire VII.* donna pouvoir à l'Evêque de *Cirenza* de donner l'abſolution à *Roger* Comte Normand, (qu'il avoit excommunié dès le commencement de ſon Pontificat, avec *Robert* ſon frere & les autres Normans,) & à tous ſes ſoldats; à condition qu'il promettroit d'obeïr au S. Siege, qu'il feroit pénitence de ſes fautes paſſées, & qu'il s'abſtiendroit deſormais des crimes capitaux. Il avertit cet Evêque, que ſi le Comte *Roger* lui parle du Duc *Robert* ſon frere, il lui déclare, que l'Egliſe de Rome eſt prête de faire miſericorde à tous ceux qui, touchez d'un véritable repentir, veulent reparer le ſcandale qu'ils ont donné, & ſe remettre dans leur devoir: qu'ainſi, ſi le Duc *Robert* veut obeïr au S. Siege, il eſt prêt de lui donner l'abſolution, & de le recevoir à la communion de l'Egliſe; mais que s'il ne veut pas, il ne faut pas que *Roger* communique avec lui. Enfin, il ordonne à cet Evêque de donner l'abſolution à l'Evêque de *Melphe*.

Greg. VII. écrit à l'Evêque de

An. de N. S. 1076.

Cirenza de donner l'abſolution à Roger.

Il paroit par des Lettres de *Gregoire*, que les Normans étoient encore brouillez avec le Pape, le 31. d'Octobre de cette année; mais qu'il eſperoit de les réduire, auſſi bien que *Henri*. *Ep. l. IV. ep. 7.*

Il y avoit, depuis pluſieurs années, une conteſtation entre l'Archevêque de *Tours*, & l'Evêque de *Dol*, qui prétendoit la Dignité d'Archevêque, ou le droit de Métropole ſur les Evêchez de Bretagne. Les Papes s'étoient toujours déclarez ouvertement pour l'Archevêque de *Tours*. Cependant, *Gregoire VII.* ſembla d'abord favoriſer l'Evêque de *Dol*; car le Clergé & le Peuple lui ayant envoyé celui qu'ils avoient élu pour remplir le Siege de *Dol*, il ne voulut pas l'ordonner, parce qu'il le trouva trop jeune: mais ayant choiſi *Yves* Abbé de S. Melaine, qui étoit venu avec des Députez de *Dol*, il le conſacra, de leur conſentement, & lui accorda le *Pallium*, à condition qu'il viendroit à Rome quand il y ſeroit mandé, pour faire régler la conteſtation qui étoit entre l'Egliſe de *Dol* & celle

Dupin. Ep. Greg. l. 4. ep. 4. 5. 13. Conteſtations entre l'Archevêque de Tours & l'Evêque de Dol.

An. de N. S. 1076.

de Tours pour le droit de Métropole.

Sanchez Garcie Roi de *Navarre*, IV. du nom, ayant été tué par une conſpiration; ceux de *Navarre*, qui habitent entre l'Ebre & les Monts Pirenées, élurent pour Roi *Sanchez Ramir* 2. Roi d'Arragon; & *Alphonſe* Roi de Caſtille fut reconnu Prince de la *Biſcaye*, & d'autres Provinces de l'Eſpagne.

Le Royaume d'Arragon eſt réuni avec celui de Navarre. *Spelman. Concil. Britan. T. II. p. 12. Concil. T. X. p. 351.*

On parle d'un Concile de *Wincheſter* (c'eſt le III.) que l'Auteur des *Antiquitez Britanniques* rapporte à l'année 1074; mais que d'autres mettent dans cette année.

Concile à Wincheſter.

On ne ſait s'il y eut un Synode à *Wincheſter*, cette même année, diſtingué de ce Concile. Les ſentimens ſont partagez. Quoi qu'il en ſoit, on remarque, que dans l'une de ces Aſſemblées, *Lanfranc* fit dreſſer pluſieurs Canons contre les Simoniaques, pour la célebration des Conciles Provinciaux, la ſoumiſſion des Clercs aux Evêques, le payement des Dimes.

An. de N. S. 1076.

On règla auſſi divers Points de Diſcipline, comme:

1. Que les Autels devoient être de pierre.

2. Que l'on ne peut point célebrer la Meſſe avec de la bierre, ou de l'eau.

3. Que l'on ne célebrera point dans les Egliſes, avant qu'elles ſoient conſacrées par les Evêques.

4. Que l'on n'enterrera point dans les Egliſes.

5. Que l'on ne ſonnera point les cloches, pendant le Canon de la Meſſe.

6. Que les Calices ne ſeront point de cire, ou de bois.

On fit auſſi des Règlemens ſur le tems de la Pénitence pour divers crimes.

Quelques-uns mettent dans cette année l'Inſtitution de l'Ordre de *Grammond*, dont j'ai parlé à l'an 1074.

L'an 1077. de N. S. Le 7. de Michel Ducas. Le 22. de Henri. Le 18. de Philippe I. Le 5. de Gregoire VII. Indiction XV.

Baron. Maimb. p. 254. Lamb. Schaf. p. 247. Paul Bernried in vita Greg. VII. c. IX. Greg. VII. ad Germ. ep. XII l. 4. Dureté de Greg. VII. envers les Evêques qu'il a-voit excommuniez, & envers Henri. *Lamb. p. 248.*

HEnri, après avoir traverſé les Alpes avec une peine incoyable, & d'une maniere qu'on ne peut lire ſans en être touché, étoit deſcendu ſur la fin de l'année précedente en Lombardie. Le Pape, qui étoit ſorti de Rome avec la Comteſſe *Mathilde*, pour ſe rendre tous deux enſemble à la Diete d'*Augsbourg* au tems que les Princes lui avoient marqué, étoit déja arrivé en Toſcane; lorſqu'ils apprirent que *Henri*, qu'ils croyoient à *Spire*, étoit en Lombardie. Cette nouvelle les ſurprit, ne ſachant point à quel deſſein *Henri* étoit venu. La Comteſſe, craignant tout pour *Gregoire*, le mena dans la Forteresſe de *Canoſſa*, que ſon biſayeul avoit bâtie & très bien fortifiée, à quelques milles de *Regio*, ſur un rocher eſcarpé, à l'entrée d'une plaine arroſée de la petite riviere de *Lienza*. Ce fut-là que les Evêques Allemans, & les autres perſonnes que le Pape avoit excommuniées, vinrent, nuds-pieds & vêtus de laine ſur la chair, pour demander au Pape l'abſolution. Mais avant que de les abſoudre, il les fit enfermer ſéparément en de petites cellules; & là il les fit jeûner, contre l'ordinaire de leur païs; où, à cauſe du froid, le jeûne eſt beaucoup plus difficile à garder qu'en Italie.

Après

An. de N. S. 1077.

Après les avoir ainſi éprouvez, & cenſurez fortement, il leur donna l'abſolution ; en leur commandant expreſſément de ne communiquer point avec *Henri*, juſques à ce qu'il eût ſatisfait au S. Siege, ſinon pour l'exciter à ſe repentir.

Henri, ſachant que *Mathilde* étoit avec le Pape à *Canoſſa*, tâcha d'avoir une Conference avec elle, & l'aſſura qu'il n'étoit venu que pour demander ſon abſolution, en ſe ſoumettant à tout ce qu'on exigeroit; la priant de lui faire obtenir ſa grace. Elle le promit; mais elle ne le fit pas d'abord, comme on l'avoit attendu. La Comteſſe *Adelaïde* ſa belle-mere, le jeune Comte *Amedée* fils de cette Princeſſe, le Marquis *Azzone* d'*Eſte*, avec quelques autres Seigneurs, & *Hugues* Abbé de Clugny, vinrent demander la grace d'*Henri* au Pape. Le Pape rejetta loin ces prieres ; & ajouta, que les Loix de l'Égliſe ne permettoient pas d'abſoudre un homme accuſé de tant de crimes par les Princes d'Allemagne, qu'on ne les eût ouïs juridiquement, & que l'accuſé n'eût répondu aux accuſations qu'on intentoit contre lui. On avoit beau repliquer, que l'année dans laquelle *Henri* étoit obligé de ſe faire abſoudre, s'en alloit finir, & qu'on demandoit cette grace, pour être en état de ſe pouvoir juſtifier pleinement: le Pape étoit inexorable. Enfin il répondit, après beaucoup de ſollicitations, qu'il ſe réſoudroit à l'abſoudre, à condition que *Henri*, pour faire paroître à tout le monde ſa repentance, lui envoyeroit avant toutes choſes ſa Couronne, & tous les autres Ornemens Royaux ; & qu'il confeſſeroit publiquement, qu'après ce qu'il avoit fait dans le Conciliabule de *Wormes*, il étoit indigne d'être jamais Roi & Empereur. Les Princes frémirent, à l'ouïe d'une réponſe ſi fiere & ſi hautaine; & craignant qu'*Henri* ne rompît toute négociation, ils ſe jetterent de nouveau aux pieds du Pape, & le prierent de ſe contenter de quelque choſe de plus ſupportable. Cependant, quoi qu'ils puſſent faire, ils n'obtinrent autre choſe, ſi ce n'eſt qu'*Henri* pourroit venir; mais qu'il ſe réſoudroit à faire tout ce qu'on lui préſcriroit, hors de ce point-là, pour pénitence.

An. de N. S. 1077.

Henri, qui s'étoit réſolu à faire toutes choſes pour avoir ſon abſolution, & pour ôter aux Allemans ce prétexte de leur rebellion, ſe ſoumit à tout ; & ſans s'être informé des conditions de ſa pénitence, il s'alla préſenter à la premiere porte de la Fortereſſe, attendant avec une extrême ſoumiſſion ce qu'on exigeroit de lui. D'abord il falut qu'il entrât ſeul, & qu'il laiſsat tous ſes gens dehors pour l'attendre, & pour le reconduire quand il en ſortiroit; ce qu'aucun autre Souverain n'avoit fait: car c'étoit, comme le dit M. *Maimbourg*, ſe mettre pieds & poings liez entre les mains de ceux qui en pourroient abſolument diſpoſer comme il leur plairoit. Quand il eut paſſé la premiere enceinte, on l'arrêta dans la ſeconde; & là il falut qu'il mît bas toutes les marques de la Majeſté Royale; que s'étant dépouillé de ſes habits, il ſe revêtit d'une ſimple tunique de laine, comme d'un Cilice. (*Malmesburi* ajoute, qu'il lui fit porter des ciſeaux & un balai, pour ſignifier, qu'il ſe ſoumettoit à être fouetté & tondu.) Il falut qu'il demeurat dans cette ſeconde enceinte, les pieds nuds, durant la plus grande rigueur de l'Hyver, ſur la fin de Janvier; & à jeûn, ſans rien prendre du tout depuis le matin juſques au ſoir, implorant avec de grands gémiſſemens la miſericorde de Dieu & du Pape. Ce qu'il y a de plus étrange, ajoute M. *Maimbourg*, c'eſt qu'il falut encore que ce

Dureté du Pape. Soumiſſion d'Henri. *Sigon. de Regno Ital. l. IX. p. 222.*

An. de N. S. 1077.

ce pauvre Prince demeurât en un ſi triſte, ſi pénible, & ſi pitoyable état, durant trois jours continuels, ſans qu'on pût jamais obtenir du Pape, à force de larmes & de prieres, qu'il l'admît plutôt à ſa préſence pour le conſoler. Et la choſe alla ſi avant, que, comme *Gregoire* l'avoue lui-même en ſe faiſant honneur de cette extrême ſéverité, tous ceux qui étoient avec lui en murmuroient, ne pouvant aſſez s'étonner de cette dureté ſans exemple; & quelques-uns même diſoient hautement, que cette conduite reſſembloit bien plus à la barbare cruauté d'un Tyran, qu'à la juſte ſéverité d'un Juge Apoſtolique. M. *Maimbourg* ajoute, que c'étoit-là l'humeur de *Gregoire*, très conforme à la réſolution qu'il avoit priſe d'abaiſſer les Rois; parce, *diſoit-il*, qu'ils le portoient trop haut; & qu'il leur vouloit fournir, par ſa rigueur, les moyens de s'humilier. En quoi, *dit le Jéſuite*, l'on voit que ce Pape avoit un peu plus de l'Eſprit d'*Elie*, que de celui de J. Chriſt. C'eſt faire bien de l'honneur à *Gregoire*, que de le comparer à *Elie*, cet homme inſpiré de Dieu. *Gregoire* n'étoit rien moins qu'inſpiré. Mais revenons à la ſuite de l'hiſtoire d'*Henri*. Il s'en falut peu, que la patience n'échapât à ce Prince, ſur la fin du troiſieme jour d'une ſi rude pénitence; & il étoit ſur le point de tout rompre & de s'en retourner, du moins s'il avoit pu; lorſque, par les conſeils de l'Abbé de Clugny, la Comteſſe *Mathilde* entreprit cette affaire avec plus d'ardeur qu'elle n'avoit fait: car alors *Gregoire*, qui ne pouvoit rien refuſer à cette Princeſſe, réſolut de recevoir *Henri* le 4. jour au matin, & de le reconcilier à l'Egliſe, à ces conditions: Qu'il ſe ſoumettroit au jugement que le Pape, au tems & au lieu qui ſeroit aſſigné, rendroit ſur les accuſations qu'on avoit intentées contre lui: Que ſoit qu'il fut maintenu dans ſa Dignité après s'être juſtifié, ou qu'il en fût privé pour avoir été juridiquement convaincu, il ne chercheroit jamais à ſe venger de ceux qui l'avoient accuſé: Qu'il donneroit toute ſorte de ſureté au Pape, & à ceux de ſa ſuite, pour aller en Allemagne, afin d'y connoître de cette Cauſe, & pour en revenir: Qu'il n'exerceroit cependant aucun acte de Souverain, excepté qu'il pourroit tirer les Droits qui lui étoient dûs dans ſes Etats pour l'entretien de ſa Maiſon: Qu'il chaſſeroit d'auprès de ſa perſonne, *Robert* Evêque de Bamberg, & quelques autres de ſes principaux Miniſtres qu'on lui nomma, comme étant les auteurs des mauvais conſeils qu'il avoit ſuivis: Qu'il ſeroit deſormais toujours parfaitement ſoumis au Pape, & qu'il conſentiroit à tout ce qu'il trouveroit bon d'ordonner pour la reformation des abus qui s'étoient gliſſez dans l'Empire: Et qu'enfin, s'il manquoit à un ſeul de ces Articles, ſon abſolution dès-lors ſeroit nulle, & qu'on ſeroit en pleine liberté d'élire un autre Roi. Quelques-uns ajoutent, que le Pape lui ordonna de demeurer un an à Rome, & de ne monter point à cheval: mais *Krantzius* ne le croit pas, l. V. c. 7.

Greg. l. 4. ep. 12. Paul Bernried in vita Greg. VII. c. 9. On ſe plaint hautement de la dureté de Gregoire. *Maimb. p. 259.*

An. de N. S. 1077.

Ce qu'on exige de Henri.

Ces Articles étoient rudes & inſupportables: cependant, *Henri* les accepta, ou fit ſemblant de les accepter; parce qu'étant entre les mains du Pape, il ne pouvoit faire autrement; & encore il falut que non-ſeulement lui, mais auſſi les Princes & Princeſſes qui avoient intercedé pour lui, juraſſent ſur les ſaintes Reliques, qu'il les obſerveroit; & que le bon *Hugues* Abbé de Clugni, qui ne crut pas que ſa profeſſion lui permit de faire un pareil

Gregoire donne l'abſolution à Henri.

An. de N. S. 1077.

reil jurement, ſe fit ſa caution. Après cela le Pape lui ayant donné l'abſolution, il célebra publiquement une Meſſe ſolennelle; & quand il vint à la Communion, il rompit en deux l'Hoſtie conſacrée, en prit la moitié; & ſe tournant vers les aſſiſtans, il dit d'une voix ferme, & d'un air intrépide: Qu'il ſavoit fort bien qu'il y avoit dans cette Aſſemblée des gens qui l'avoient accuſé d'être entré, par de mauvaiſes voyes, dans le Pontificat, & d'avoir commis des crimes énormes, avant & après ſon exaltation: Qu'encore qu'il lui fût aiſé de faire voir par des preuves invincibles, la fauſſeté de ces accuſations, qui étoient autant d'horribles impoſtures; toutefois, pour ne pas préjudicier aux droits des Souverains Pontifes, qui ne peuvent être jugez de perſonne, il s'en vouloit juſtifier par une autre voye plus efficace encore que celle dont quelques-uns de ſes Prédéceſſeurs, qui s'étoient contentez de leur ſerment, s'étoient ſervi: Que pour cela, il proteſtoit de ſon innocence devant le grand Dieu, Juge Souverain des vivans & des morts, qu'il tenoit entre ſes mains; & que s'il étoit coupable, il vouloit mourir ſur le champ. Sur quoi il ſe communia, tandis que toute l'Egliſe retentiſſoit des applaudiſſemens & des acclamations des aſſiſtans, qui l'élevoient juſques au Ciel.

Il dit la Meſſe, & ce qu'il fit avant que de communier. *Sigon. de Regno Ital. p. 222.*

Il prête ſerment en prenant l'hoſtie. *Baron. pag. 494. Lamb. pag. 250. Maimb. p. 263.*

Il veut obliger Henri à faire auſſi ſerment en communiant.

Enſuite il s'adreſſa à *Henri*, qui étoit au bas de l'Autel; & lui préſentant l'autre moitié de l'Hoſtie, il lui dit: „ Mon Fils, faites ce que „ que vous m'avez vu faire. Vous „ ſavez auſſi, que les Princes d'Allemagne vous ont accuſé de beaucoup de crimes, pour leſquels ils „ prétendent qu'on vous a dépoſé. „ Si donc vous êtes innocent, ainſi „ que vous voulez que je le croye, „ faites-le paroitre en communiant.

Henri fut fort étonné de cette propoſition: il étoit nullement diſpoſé à communier. Quelques Hiſtoriens diſent qu'il répondit, que comme il n'y avoit là perſonne de ceux qui l'accuſoient, une preuve ſi extraordinaire de ſon innocence ſeroit fort inutile à leur égard; & qu'il le ſupplioit très humblement de ſe contenter des voyes ordinaires d'un Jugement réglé, où il eſperoit de convaincre manifeſtement d'impoſture ſes accuſateurs. D'autres diſent pourtant, qu'il communia; mais il eſt certain, qu'après la Meſſe le Pape le traita magnifiquement à diner, & le fit ramener vers ſes gens qui l'attendoient avec impatience, & auxquels il avoit envoyé donner l'abſolution par un Evêque, de ce qu'ils avoient eu communion avec *Henri* tandis qu'il étoit excommunié.

An. de N. S. 1077.

Dupin.

Baron. Domnizo in Mathilde.

Il le traite magnifiquement.

Henri ne tarda pas à ſe repentir de ce qu'il avoit fait; ſurtout, quand il fut que les Lombards ſe moquoient de lui, & diſoient hautement, qu'ils ne tenoient aucun compte de l'Excommunication d'un Pape qui avoit été excommunié lui-même par les Evêques d'Italie; qui s'étoit emparé du S. Siege, par Simonie; qui l'avoit enſanglanté par pluſieurs meurtres, & ſouillé par ſes adulteres: Que l'Empereur avoit fait une tache à ſa gloire, qu'on ne pourroit point effacer, en ſoumettant ſa Majeſté Impériale au plus méchant & au plus infame de tous les hommes, qui l'avoit traité en eſclave.

Henri ſe repent.

Les Lombards ſe moquent de lui. *Bar. p. 497. Lamb. Schaf. p. 250. Sigon. p. 204. Maimb. p. 265.*

Ils ajoutoient, qu'ils étoient bien malheureux d'avoir choiſi pour Protecteur de la Juſtice & des Loix de l'Egliſe, une perſonne qui avoit trahi, par cette honteuſe ſoumiſſion, la Foi Catholique, l'autorité de l'Egliſe, & la Dignité de l'Etat. Ils déclarerent encore, qu'ils étoient ré-

An. de N. S. 1077.

réſolus de mettre en la place de cet indigne Empereur, ſon fils, quoiqu'enfant ; de le mener à Rome avec une Armée qu'ils avoient ſur pied ; & que là ils feroient un Pape légitime, qui lui donneroit une Couronne Impériale.

Ils ſe moquent de l'Evêque que Greg. VII. leur envoya. *Maimb. p.* 264.

Ils firent plus. Le Pape leur avoit envoyé ſon Evêque *Eppon*, Evêque de Ceitz, pour les abſoudre. Ils le reçurent avec un extrême mépris ; l'ayant fait taire, ils lui dirent qu'ils ſe moquoient des Excommunications d'un homme excommunié.

Henri s'excuſe de ce qu'il a fait, & promet de ſe venger de Gregoire. *Lamb. p.* 25. 1. *Dominzo in Mathilde.*

Quoiqu'*Henri* fût fort étonné d'apprendre qu'il couroit riſque d'être dégradé par les Italiens, auſſi bien que par les Allemans ; il eut de la joye pourtant de voir les Lombards animez contre le Pape. Il leur envoya les Princes qui étoient près de lui, pour leur repréſenter :

1. Que ce qu'il avoit fait à *Canoſſa*, n'étoit que par contrainte, pour avoir l'abſolution avant l'an révolu.

2. Mais qu'ayant par-là arrêté la fureur des Allemans rebelles, il feroit bien-tôt voir aux Italiens ſes fideles ſujets, avec quelle ardeur il alloit ſoutenir leurs interêts contre *Hildebrand*.

Gregoire envoye à Milan des Evêques pour donner l'abſolution. *Arnulph. apud Puricell. l.* 4. *c.* 63.

3. Qu'il étoit encore plus animé qu'eux ; mais qu'il lui faloit encore diſſimuler quelque tems.

On croit qu'il avoit deſſein de ſurprendre *Gregoire* & *Mathilde* enſemble ; & il l'auroit fait, ſi ſes deſſeins n'avoient pas été découverts.

Dans ce tems-là, ceux de Milan appréhendant d'avoir communion avec *Thedalde*, qu'ils regardoient comme excommunié, envoyerent vers le Pape des Députez, pour obtenir l'abſolution. Le Pape leur renvoya deux Evêques, pour abſoudre ceux qui le demanderoient. La Ville eut une grande joye de les voir arriver, & chacun s'empreſſa de venir recevoir leur bénédiction. *Thedalde* vit cela avec beaucoup de chagrin, & tâcha d'exciter une ſédition ; mais ce fut en-vain.

Plusieurs abandonnent Henri. *Maimb. p.* 267. *Lamb.*

Les remontrances d'*Henri* aux Lombards n'appaiſerent qu'imparfaitement les eſprits. On ſe défioit de lui, & pluſieurs même l'abandonnerent. Il fut reçu froidement dans l'Armée ; & quand il vouloit viſiter les Villes, on le faiſoit loger dans les fauxbourgs. Cela le fit réſoudre à rompre tout-à-fait avec le Pape. Mais auparavant il fit demander à *Gregoire*, ou qu'il permît qu'il fût couronné par les Evêques de Pavie & de Milan, ſelon la coutume des autres Rois ſes Prédéceſſeurs ; ou que s'il ne vouloit pas que ces Evêques, qui avoient été excommuniez, le couronnaſſent, il en donnât la commiſſion à quelque Evêque. Mais le Pape, connoiſſant la ruſe d'*Henri*, ne voulut point lui accorder ſa demande, conſiderant, qu'il l'avoit dépoſé pour pluſieurs crimes, & ſur-tout pour ſa rebellion contre le Saint Siege ; qu'il avoit déclaré libres, ceux qui lui avoient juré obeïſſance ; & qu'ainſi il ne pouvoit, ni l'établir pour Roi, ni en établir un autre ſur les Princes qui étoient libres, que par leur propre élection ; qu'il faloit qu'il ſe purgeât premierement des crimes qui lui étoient imputez, & qu'enſuite il fût couronné d'un commun conſentement. *Henri* fit ſemblant de ſe ſoumettre ; mais cela ne dura pas longtems. *Henri* commença par faire revenir les Evêques excommuniez ; enſuite il ſe plaignit hautement du Pape, & donna des marques d'une haine irréconciliable.

Ces démarches lui rendirent les cœurs de tous les Lombards, qui s'attacherent à lui fortement, & qui lui promirent une inviolable fidelité. Ainſi *Henri* ſe vit bien-tôt à la tête d'une puiſſante Armée.

Ce-

An. de N. S. 1077.

p. 251. *Paul Bernried in vita Greg. VII. c.* 9.

Henri demande au Pape d'être couronné.

Cela lui eſt refuſé.

An. de N. S. 1077.

Cependant *Mathilde*, qui craignoit que l'Empereur irrité contre elle ne ſe jettât ſur ſes Etats, & qui d'un autre côté étoit toute à *Gregoire*, fit en ſa perſonne à l'Egliſe Romaine une donation de tous ſes biens, au préjudice d'*Henri* qui étoit ſon plus proche héritier, & qui prétendoit, comme Empereur, que tous ſes Etats étant Fiefs de l'Empire, lui devoient retourner en cas qu'elle n'eût pas d'enfans. Cela n'irrita pas peu *Henri*; mais il le fut bien davantage par ce que firent les Confederez d'Allemagne.

Donnizo in Mathilde Maimb. Mathilde fait une donation de ſes Etats à l'Egliſe Romaine. *Chron. Caſſin. l. III. c. 49. Paul Bernried. in vita Greg. VII.*

Le terme étoit paſſé que le Roi avoit marqué avec les Princes de l'Empire, pour ſe trouver à *Augsbourg*, où le Pape avoit promis de ſe trouver; & où il ſeroit venu, ſi *Henri* ne l'étoit allé trouver à *Canoſſe*. C'étoit à *Augsbourg* que l'Empereur devoit ſe juſtifier des crimes qu'on lui imputoit, & être enſuite rétabli s'il étoit trouvé innocent. Mais il ne voulut pas s'y rencontrer. Les Princes voyant que ce terme étoit paſſé, réſolurent dans une Aſſemblée qu'ils tinrent à *Ulme* dans la Souabe, de pourvoir deſormais à leur ſureté, en ſe choiſiſſant un Prince légitime; & indiquerent une Aſſemblée à *Forcheim* en Franconie, pour le commencement du mois de Mars, & y inviterent le Pape. *Gregoire* envoya ſes Légats à cette Aſſemblée, pour prier les Princes de differer juſqu'à ſon arrivée, à diſpoſer de l'Empire, ſi cela ſe pouvoit faire ſans péril. Il ne voulut pas leur préſcrire abſolument de ne rien faire, de peur que s'il arrivoit quelque mal par le retard, on ne le lui imputât. Le jour après le renvoi des Légats, le Comte *Menegold* étant venu, & ayant aſſuré le Pape qu'on étoit dans la penſée de choiſir un nouveau Roi, il réſolut d'envoyer *Gregoire* Diacre de l'Egliſe Romaine, aux Princes de l'Empire, pour les exhorter à attendre ſa venue, en cas qu'il eût des aſſurances qu'*Henri*, qui étoit en Lombardie, lui donneroit un libre paſſage; mais que ſi *Henri* ne vouloit pas l'accorder, ſon Légat revint inceſſamment, & que les Princes pourvuſſent en ſon abſence aux néceſſitez de l'Egliſe & de l'Etat, & fiſſent ce qu'ils jugeroient à propos. Le Pape dit à ce Légat, que ſi *Henri* lui accordoit les ſuretez qu'il demandoit, il tireroit de là un augure que le Roi ſeroit rétabli; mais que s'il le refuſoit, il jugeroit auſſi par-là que Dieu ne vouloit plus qu'il regnât.

Aſſemblée à Ulme.

Une autre Aſſemblée à Forcheim. *Lamb. p. 252.*

L'Auteur de la Vie de *Gregoire* rapporte, qu'alors le Pape remarqua que les trois doigts de ſa main droite parurent rouges comme du ſang; qu'il crut d'abord, qu'ils avoient été ſalis par le ſang qui lui étoit coulé du nez, & qu'il voulut les eſſuyer; mais que n'ayant pu effacer ces taches de ſang, on jugea que c'étoit un prodige qui préſageoit quelque choſe de grand. Je laiſſe à tout le monde à faire tel jugement de ce fait qu'il lui plaira.

L'Aſſemblée ſe tint au lieu & au tems marqué. Les Légats du Pape s'y trouverent. *Bernard* Cardinal-Diacre de la Sainte Egliſe Romaine, & un autre *Bernard* Abbé Religieux de S. Victor de Marſeille, pere de plus de 600 Moines, qui avoit amené avec lui un Docteur nommé *Guitmond*, dont nous parlerons dans la ſuite; les Archevêques, les Evêques, les Ducs, les Marquis & les Comtes repréſenterent les griefs qu'ils avoient contre *Henri*.

Aſſemblée à Forcheim.

La premiere Séance ſe paſſa à ouïr ces plaintes. Le lendemain ils allerent trouver les Légats dans leur logis, pour leur repréſenter la néceſſité qu'il y avoit de proceder à l'élec-

An. de N. S. 1077.

lection d'un nouveau Roi. Les Légats répondirent, qu'ils croyoient qu'il valoit mieux différer cette élection juſqu'à l'arrivée du Pape; mais qu'ils avoient l'autorité en main, & qu'ils connoiſſoient mieux qu'eux l'interêt de l'Etat. Ainſi les Seigneurs, incertains de l'arrivée du Pape, aſſemblez chez l'Archevêque de Mayence, déclarerent *Henri* déchu de la Couronne, & élurent *Rodolphe* Duc de Souabe, qui ne vouloit pas accepter l'Empire; & qui demandoit du-moins, qu'on lui donnat une heure de tems pour penſer à ce qu'il devoit faire. Il fut ſacré à Mayence par *Sigefroy* Archevêque, après qu'on lui eut fait jurer qu'il renonçoit aux Inveſtitures, & qu'il ne feroit point élire, à l'exemple de ſes prédéceſſeurs, aucun de ſes enfans pour lui ſucceder. De ſorte qu'il arriva alors, que l'on réſolut que deſormais l'Empire d'Allemagne ne ſeroit pas héréditaire, mais électif: ce qui fut bien-tôt changé. Après que *Conrad* fils d'*Henri IV.* fut fait Roi, l'an 1093. *Henri* un autre fils, l'an 1075. & lui étant mort ſans enfans, *Conrad* fils de ſa ſœur *Agnès* ſucceda l'an 1138; & la même choſe arriva dans la ſuite.

Henri eſt dépoſé.

Rodolphe Duc de Souabe élu.

Paul. Bernried. in vita Gregorii VII. c. X. Maimb. p. 269. Décad. de l'Emp. Bruno de bell. Saxon.

L'Empire d'Allemagne devient électif.

On dit que le jour du Sacre, le nouveau Roi refuſa d'entendre un Souſdiacre qu'il ſavoit être Simoniaque; ce qui rendit *Rodolphe* ſi odieux aux autres Clercs, que dès le jour même, le Clergé de Mayence excita une ſédition contre l'Archevêque, le Roi & les Seigneurs; en ſorte que le peuple en furie voulut ſe ſaiſir de l'Egliſe, & du Palais. Dans ce tumulte il y eut pluſieurs perſonnes tuées, bleſſées, & noyées; & les Légats impoſerent pour pénitence à ceux qui les avoient tuez, de jeûner 40 jours, ou de nourrir 40 pauvres.

Rodolphe députe au Pape.

Rodolphe députa auſſi-tôt une perſonne vers le Pape, pour lui faire part de ſon élection, & l'aſſurer de ſon obeïſſance. *Henri* pria auſſi le Pape de le ſecourir contre *Rodolphe*; de déclarer l'élection qu'on avoit faite de *Rodolphe*, nulle; & de l'excommunier.

An. de N. S. 1077.

Quelques Auteurs diſent que *Gregoire* approuva l'élection de *Rodolphe*: mais il le nie formellement dans ſes Lettres; & il paroit même, qu'il prit la réſolution d'aller en Allemagne pour juger le different d'*Henri* & de *Rodolphe*, pourvu que les deux Partis lui donnaſſent des ſuretez ſuffiſantes pour aller & venir librement.

Greg. l. IV. Ep. 23. 24. l. IX. ep. 28. Baron.

On dit même, que les Allemans du Parti de *Rodolphe*, ayant ſu ce qu'avoit écrit *Gregoire*, & ayant perdu l'eſperance qu'ils avoient dans la fermeté du Pape, lui écrivirent ſur ce ſujet aſſez vivement. Ils ſe plaignirent de ce que les Confidens du Roi *Henri*, bien qu'excommuniez avec lui, étoient reçus favorablement quand ils alloient à Rome; & qu'eux paſſoient pour ridicules, quand ils vouloient éviter ceux avec qui ils communiquoient. Ils lui dirent, qu'ils croyoient que ſon intention étoit bonne, & qu'il agiſſoit par des vues ſubtiles; mais qu'ils étoient trop groſſiers pour les pénetrer: qu'ils ſe contentoient de lui expoſer les effets ſenſibles qui arriveroient du ménagement des deux Partis, ſavoir, les guerres civiles, les homicides innombrables, les pillages, les incendies, la diſſipation des biens Eccléſiaſtiques & du domaine des Rois, l'abolition des Loix divines & humaines. Ils finiſſoient en diſant, que c'étoit l'excès de leur douleur qui les faiſoit parler ainſi, parce que s'étant trouvez expoſez à la gueule des loups, pour avoir obeï au Paſteur, ils ſeroient les plus malheureux de tous les hommes,

Saxon. bell. hiſt. p. 140.

An. de N. S. 1077.

mes, s'il faloit ſe prendre garde du Paſteur même.

Henri, qui comprenoit que ſi le Pape alloit en Allemagne, il lui ſeroit contraire, prit la réſolution d'empêcher ſon paſſage, & de faire la guerre à *Rodolphe*; & le Pape ayant fait arrêter quelques Evêques de *Henri*, ce Prince fit arrêter *Geraud* Cardinal Evêque d'Oſtie, qui étoit Légat en Lombardie, & *Bernard* Abbé de Marſeille, un des Légats du Pape en Allemagne.

Concile de Langres. *Baron. Concil. T. X. p. 359.*

Baronius met ici un Concile de *Langres*, tenu par l'ordre de *Gregoire*, contre les Inveſtitures des Laïques. Nous parlerons de ce Concile dans l'année 1080. où d'autres croyent qu'on peut le placer. Mais il s'en tint pluſieurs autres, que *Hugues* Evêque de Die, Légat du Pape, fit tenir en France, outre celui qui ſe tint à *Anſe*.

Concile de Clermont, de Dijon, d'Autun. Pluſieurs Archevêques condamnez.

1. A *Clermont*, dans lequel il dépoſa l'Evêque de cette Ville, & celui du *Puy* en Vellai.

2. A *Dijon*, contre les Simoniaques.

3. A *Autun*, auquel il cita la plupart des Archevêques de France, & condamna tous ceux qui ne voulurent pas comparoître; ſavoir, *Manaſſé* Archevêque de *Rheims*, accuſé de Simonie par ſes Clercs, qui avoit briſé les maiſons, pillé les biens, vendu les Prébendes de ceux qui l'avoient accuſé; celui de *Sens*, parce qu'il n'avoit pas voulu reconnoître le Légat; celui de *Bourdeaux*, parce qu'il n'avoit pas voulu ſe trouver à ce Concile de *Clermont*, & qu'y ayant été interdit, il n'avoit pas laiſſé de faire les fonctions; celui de *Bourges*, pour avoir quitté ſon Egliſe; celui de *Tours*, accuſé de vexations & de Simonie; celui de *Lyon*, convaincu de Simonie, qui ayant été chaſſé de ſon Egliſe, s'étoit fait Moine à S. *Claude* dans le Mont-Jura, & en ſa place, *Gibuin* Archidiacre de Langres fut élu & ordonné; les Evêques de *Senlis*, de *Chartres*, pour avoir reçu l'Inveſtiture du Roi; celui de *Noyon*, qui confeſſa qu'il étoit Simoniaque; & celui d'*Autun*, pour n'avoir pas été au Concile. Ces Prélats furent obligez d'aller à Rome pour ſe faire relever de cette condamnation. Nous parlerons dans les autres années, de ce qui arriva à quelques-uns d'entre eux.

An. de N. S. 1077.

Concile de Beſalu. *Diazius l. 2. Barcinon. c. 71.*

On parle auſſi d'un Concile tenu à *Beſalis* ou *Beſalu* en *Catalogne*, contre les Simoniaques, quoiqu'il n'en ſoit point fait mention dans la Collection des Conciles. *Guilfred* Archevêque de *Valence* fut encore excommunié, & pluſieurs autres Abbez.

Concil. T. X. p. 404.

On parle encore d'un Concile de *Weſtminſter*.

Concile à Weſtminſter. Rainier Evêque d'Orleans dépoſé. *Dupin.*

Rainier Evêque d'*Orleans* fut dépoſé par le Pape. En voici le ſujet.

Il y avoit, depuis quelques années, une conteſtation dans l'Egliſe d'Orleans, touchant un Doyenné, entre l'Evêque & les Chanoines. La Cauſe fut portée au Pape *Alexandre*, qui jugea en faveur de *Joſcelin* que les Chanoines ſoutenoient, & qui excommunia *Evrard* que l'Evêque favoriſoit. Malgré ce jugement, l'Evêque d'Orleans avoit toujours maintenu *Evrard*, & étoit encore accuſé d'avoir reçu de l'argent pour la collation d'une Prébende, dont le revenu étoit affecté à la nourriture des pauvres. *Gregoire VII.* en fut averti, & cita *Evrard* à Rome par une Lettre du 1. Mars 1075.; & enſuite, ayant confirmé le jugement rendu par *Alexandre*, il écrivit à l'Evêque d'Orleans, de chaſſer *Evrard*, de mettre *Joſcelin* en poſſeſ-

Greg. VII. Ep. l. 2. ep. 52.

An. de N. S. 1077.

sion de la Prébende en queſtion, & de laiſſer aux pauvres le revenu de celle qui leur étoit deſtinée: ſinon, il menaça de l'excommunier; & il manda en même tems à *Richer* Archevêque de Sens; de le faire, s'il n'obeïſſoit. Cela arriva au mois d'Avril de l'an 1076. L'Evêque d'Orleans n'ayant fait aucune réponſe au Pape, *Gregoire* écrivit à l'Archevêque de Sens, de fulminer l'Excommunication contre cet Evêque; à moins qu'il n'aſſurât avec ſerment, qu'il n'avoit eu aucune connoiſſance de la Lettre du Pape; & il lui ordonna de venir à Rome.

l. 3. ep. 16. 17.

L'Evêque d'Orleans ſe mit fort peu en peine des menaces du Pape, & fit même arrêter ceux qui portoient ſes Lettres. *Gregoire*, irrité de ce procedé, écrivit aux Archevêques de *Sens* & de *Bourges*, de le citer devant eux à un lieu qu'ils lui marqueroient; & s'il continuoit à être refractaire, de le dépoſer, & de mettre *Samſon* à ſa place; ce qui fut fait.

Robert Evêque de Chartres exhorté par Gregoire de quitter ſon Evêché, ne veut pas obeïr.

Robert Abbé de Ste. *Euphemie* en Calabre, ayant été nommé par le Roi de France à l'Evêché de Chartres; *Gregoire*, qui n'approuvoit point ces nominations, & qui les croyoit Simoniaques, lui fit dire par ſon Légat de quitter ſon Evêché: & celui-ci n'ayant pas voulu obeïr, il l'en déclara déchu; il ordonna au Peuple de Chartres d'élire un autre Evêque; & il manda à *Richer* Archevêque de Sens, & à ſes Suffragans, de faire exécuter cette Ordonnance. Il y a pourtant une Lettre, par laquelle il ordonna à *Hugues* de Die d'examiner cette affaire.

Ordre de l'excommunier. *Greg. VII. l. 4. ep. 14. 15. l. 5. ep. 11.*

Etienne Evêque du Puy excommunié.

Etienne Evêque du *Puy* fut auſſi excommunié par *Hugues* de Die, & le Pape confirma ſon jugement. *Gregoire*, dans cette année, ne fit pas ſeulement ſentir ſon autorité à *Henri*, & à tant d'Evêques; mais encore il renouvella les prétentions du S. Siege ſur l'Eſpagne, & il exhorta les Rois & les Princes Eſpagnols, de lui payer le tribut qu'il prétendoit qu'ils devoient. Il forma même des prétentions ſur l'Ile de Corſe: une partie de cette Ile ayant été priſe par les Chretiens ſur les Sarraſins, il y envoya auſſi-tôt un Légat pour y gouverner abſolument, & leur promit du ſecours pour conquérir le reſte, à condition que cette Ile dépendroit du S. Siege.

An. de N. S. 1077.

Greg. VII. l. 4. ep. 18. 19. Baron. Greg. l. IV. ep. 28.

Gregoire veut étendre ſon Empire en Eſpagne & dans l'Ile de Corſe.

On met dans cette année la mort de *Suenon*, à qui ſon fils *Harald* ſucceda. Mais on prétend que *Baronius* ſe trompe, de croire que *Suenon* mourut cette année; & que *Pontanus* s'eſt auſſi trompé, en diſant qu'il mourut l'an 1074. puis qu'il eſt mort l'an 1076, comme le remarque un Hiſtorien fidele.

HARALD ſuccede a Suenon. *Pontan. l. 5. Hiſt. Rer. Danic. Simeon. Dunelm.*

Mais cette année fut fatale à *Geiſa* Roi de Hongrie, à qui ſucceda *Ladiſlas* ſon frere. Les Ecrivains de Hongrie diſent que la *Dalmatie* & la *Croacie* fut auſſi ſoumiſe à *Ladiſlas*, *Zuonimir* étant mort ſans enfans: mais d'autres Hiſtoriens aſſurent que *Ladiſlas* occupa ſeulement la Croacie, & que les *Venitiens*, par leurs victoires, s'emparerent de la Dalmatie. *Du Cange* remarque, après quelques Auteurs, que *Vital Fabier* fut le premier Duc de Veniſe qui s'appella Duc de Dalmatie.

Geiſa Roi de Hongrie meurt, & LADISLAS lui ſucceda. *Thwrocz. in Chron. Hung. c. 57. Joh. Lucius in hiſt. de Regno Dalmat. & Croat. l. 3. c. 1. Ducang. in Fam. Dalm. & Sclaven. c. 5. ex Andrea Dandul. in Chron. ad a. 1084.*

L'Imperatrice *Agnès*, mere du Roi *Henri*, mourut auſſi cette année le 14. de Décembre: c'eſt ce qui paroit par ſon Epitaphe, rapportée par *Baronius*. Elle avoit demeuré toujours veuve, depuis la mort de *Henri III.*; & elle avoit pris le voile. Elle parcourut toute l'Italie, viſitant dévotement toutes les Reliques des Saints, & leur offrant de précieux dons, faiſant des aumônes par-tout. C'eſt ce qu'on recueille d'un

Agnès Impera-

An. de N.S. 1077.

d'un petit Livre de *Jean l'Abbé*, que le P. *Mabillon* a publié en partie. On trouve encore une Lettre qu'elle écrivit à un Abbé, dans laquelle elle dit qu'elle eſpere que ſi *Gregoire le Grand* a pu tirer des Enfers l'Empereur *Trajan*, il ſera plus facile de ſauver une Chretienne. Cette fable de *Trajan*, tiré des Enfers par les prieres de S. *Gregoire*, étoit publiée dès longtems.

trice meurt. *Joh. Abbas in Præfat. ad libellum de ſcriptur. & verbis Patrum. Mabill. T. I. Analect. in Bibl. Sebaſtiana Cent. II. c. 77.*

Xiphilin Patriarche de Conſtantinople, qui avoit gouverné cette Egliſe près de 12 ans, mourut cette année, ſelon le ſentiment de quelques Hiſtoriens; & *Coſmas* Moine lui ſucceda. Quelques-uns croyent qu'il ne mourut que l'an 1078; d'autres, l'an 1080; mais d'autres eſtiment, avec plus de raiſon, que ce fut l'an 1075.

Xiphilin Patriarche meurt. Coſmas lui ſuccede. *Ann. Com. l. III. p. 75. Glycas. P. 4. Ann. André Schot. Prol. in Phot. Bibl. Voſſius de hiſt. Græcis l. 2. Zonar. t. XVIII. c. 18. Dupin. BB. PP. T. XVIII. p. 572. Jus Græc. Rom. p. 221.*

On diſpute, ſi c'eſt lui, ou ſon neveu, qui a fait l'Abregé de *Dion Caſſius*; mais l'Auteur de cet Abregé nous aſſure lui-même, qu'il étoit ſon neveu, & qu'il a compoſé cet Abregé ſous l'Empire de *Michel Ducas*. Il y a de ce *Xiphilin*, une Homélie ſur la *Croix*, ou ſur la 3. ſemaine de Carême, rapportée par *Gretzer*; il y implore le ſecours de la Croix. On a auſſi quelques Décrets ſur le Mariage, inſerez dans le *Droit Grec-Romain*.

La 1. de ces Conſtitutions eſt du 26. d'Avril de l'an 1066. Il la fit dans un Concile où aſſiſterent 28 tant Métropolitains qu'Archevêques; & elle contient un Règlement ſur les Fiançailles; ſavoir, qu'encore que le Mariage ne s'en ſoit pas enſuivi, les Fiançailles légitimement contractées ont le même effet que le Mariage, pour produire une affinité qui empêche de contracter mariage avec les parens de l'autre partie, ou pour rendre un Clerc bigame, & par conſéquent irrégulier. Cette Conſtitution Synodale fut confirmée l'an 1080. par une Bulle d'or de l'Empereur *Nicephore Botoniate*. La 2. confirme la premiere, & eſt de l'an 1067. dans un Concile. La 3. eſt du Patriarche ſeul, de l'an 1070. contre les Moines qui plaidoient pour les autres.

An. de N.S. 1077.

On dit qu'il y a dans quelques Bibliotheques, des Homélies de cet Auteur, ſur tous les Dimanches de l'année. *EE. PP. T. XVIII. p. 572.*

Xiphilin ne peut ſouffrir qu'on faſſe aucune violence pour la Religion.

Ce *Xiphilin* ne pouvoit ſouffrir qu'on fit aucune violence pour la Religion. Expliquant ces paroles de J. Chriſt: *Si quelqu'un veut venir après moi*, &c. il dit: „ Voyez, comme „ il ne contraint perſonne; car il „ ne dit pas: *Soit que vous vouliez, „ ou que vous ne vouliez pas, il faut „ que vous ſouffriez*; mais, *Si quel- „ qu'un veut*, &c. comme s'il diſoit: *Je ne vous fais aucune vio- „ lence, je ne vous contrains pas; mais „ je laiſſe à chacun ſa liberté*, &c. „ Celui qui contraint, détourne „ ſouvent ceux qu'il contraint; „ mais celui qui laiſſe ſes Auditeurs „ en leur liberté, les attire davan- „ tage.

Conference entre Gregoire VII. & le Duc Robert. *Ann. Com. l. I. p. 32. Guiſl. Apul. l. IV. p. 34. &c.*

Gregoire VII. avoit excommunié, l'an 1075. le Duc *Robert*, parce qu'il avoit aſſiegé Benevent: mais lui ayant accordé l'abſolution cette année, comme il appréhenda qu'il ne ſe joignit avec *Henri*, & qu'il ne lui cauſat de grandes affaires, il tâcha de ſe l'acquérir pour ami; & ayant ſu que *Robert* étoit à Salerne, il partit de Rome; & étant allé à Benevent, il lui envoya ſes Légats pour avoir une Conference avec lui. Pour cet effet, le Pape partit avec ſes propres troupes, & le Duc s'avança de Salerne avec les ſiennes. S'étant rencontrez, ils firent un Traité avec ſerment, par lequel le Pape ayant donné le nom & la dignité de Roi au Duc, promit de lui donner du ſecours lors qu'il en auroit beſoin;

Accord entre eux.

Il donne le titre de Roi à Robert.

&

An. de N.S. 1077.

& le Duc s'engagea auſſi de ſecourir le Pape, quand & où il voudroit.

Ptolom. Lucens. in Chron. ad a. 1074. Larrey hiſt. d'Angl. p. 216.

Quelques-uns ont cru que la penſée de *Gregoire* étoit de le faire Empereur, ou ſon fils *Boamond*.

Guillaume le Conquérant, qui dans les années précedentes avoit eu la douleur de voir un de ſes ſujets, nommé *Hévcrard*, lui tenir tête, ſe ſaiſir de *Peterborough* malgré lui, & qui avoit été contraint de lever le ſiege de *Dol* en Bretagne, où il étoit allé pourſuivre le Comte de *Raoul* qui s'y étoit refugié, & qui étoit l'un de ſes Vaſſaux; eut le chagrin mortel, dans cette année, de voir ſon fils *Robert* au nombre de ſes ennemis. Ce fils ſe laſſoit de n'être point maître de la Normandie, que ſon pere lui avoit donnée, & le ſollicitoit de l'en mettre en poſſeſſion; & deſeſperant de l'y obliger par ſes ſoumiſſions, il entreprit de l'y réduire par la force. Le Roi de France lui fournit des troupes. *Guillaume* ayant appris ce ſoulevement, paſſa en Normandie. *Robert* n'oſa l'y attendre; & s'approchant de Paris, il marcha dans le Vexin François, & paſſa dans le Beauvaiſis. *Guillaume* le pourſuivit, & l'aſſiegea dans la Ville de *Gerberoy* près de Beauvais. Le Prince aſſiegé fit une vigoureuſe ſortie, à la tête d'un Eſcadron, qui mena battant tout ce qui ſe préſenta devant lui. *Guillaume*, à la tête d'un autre, ſoutint les fuyards, & pouſſa ſon cheval vers le Commandant de la petite troupe. *Robert* ne reconnut point ſon pere; & leurs caſques cachant leurs viſages, ils ne ſongerent qu'à vaincre. La lance du fils deſarçonna le pere, & le bleſſa. Il fit un cri en tombant, qui le fit reconnoître; & *Robert* le reconnoiſſant, courut à lui & le releva, en pleurant. Un Hiſtorien dit, qu'alors *Guillaume* maudit ſon fils; mais d'autres aſſurent que le pere pardonna à ſon fils, & ſe reconcilia avec lui. Il y en a même qui diſent qu'il lui ceda alors le Duché.

Guillaume le Conquérant a la douleur de voir ſon fils Robert au nombre de ſes ennemis.

Il le pourſuit. *Hiſt. de Norm. de DuMoulin à l'an 1079. l. VII. p. 224.*

Il eſt bleſſé par ſon fils. *Stow. Mezerai. Brompton.*

An. de N.S. 1077.

La cherté des vivres fut ſi grande en Orient, que le Peuple voyant qu'on négligeoit abſolument de pourvoir à ſes beſoins, & que l'Empereur ne s'amuſoit qu'à apprendre à faire des vers, penſa à s'élire un autre Empereur: c'eſt ce qui arriva l'année ſuivante. Mais dans celle-ci, *Nicephore Botoniate*, qui commandoit les Armées d'Orient ſous l'autorité de l'Empereur, ayant appris que l'Occident étoit plein de troubles, & que *Nicephore Bryenne* en avoit réduit pluſieurs Villes ſous ſa puiſſance, entreprit d'uſurper auſſi la Souveraine Autorité. *Michel* l'Empereur implora contre lui le ſecours de *Solyman*: mais *Botoniate* évita la rencontre des Turcs; & étant entré dans *Nicée*, il y fut reçu avec de grandes acclamations, ayant même été proclamé Empereur avant que d'y entrer.

Cherté de vivres en Orient.

Nicephore Botoniate ſe veut faire Empereur. *Nicéph. de Bryen. Michel Ducas c. 15.*

Dans cette année, le Duc de *Pologne* s'appella *Roi*, & ſe mit un Diadème, & fut conſacré Roi par 15 Evêques, ſi nous croyons *Lambert* dans ſa Chronique. *Cromer* remarque ſur ce ſujet, qu'il n'y a jamais eu 15 Evêques en Pologne, & qu'il y a une erreur dans le nombre; il écrit encore, qu'il y avoit plus de 70 ans que la Pologne avoit eu un Roi, par la conceſſion d'*Othon III.* Quoi qu'il en ſoit, ce Duc de Pologne, qui prit le nom de Roi, s'appelloit *Boleſlas II.*

Le Duc de Pologne s'appelle Roi. *Bertold. in Chron. Lamb. in Chron.*

On met dans cette année, la fondation du Royaume de Maroc, quoique *Marmol*, dans l'Hiſtoire de *Mahomet*, la mette à l'an 1086.

Pagi p. 267.

Le Royaume de Maroc fondé.

Lambert de Schafnaburg, qui avoit pris l'an 1058. l'habit de Religieux, a pouſſé ſon Hiſtoire juſqu'à cette année.

Lambert de Schafnaburg.

L'an

An. de N. S. 1078.

An. de N. S. 1078.

L'an 1078. de N. S. Le 1. de Nicephore Botoniate. Le 23. de Henri. Le 19. de Philippe. Le 6. de Gregoire VII. Indiction I.

Baron. p. 511. Dupin. Concil. R. XIV. Concil. T. X. p. 369. Concil. IV. ſub Greg. VII. Paul. Bern. in vita Greg. VII. c. XI.

Concile de Rome.

Gregoire renouvelle ſes anathêmes contre pluſieurs Prélats.

AU commencement de l'année, le Pape cita *Hubert* Archevêque de Ravenne, ſes Suffragans, avec les Evêques & les Abbez de la Marche de Fermo & de Camerin, de la Pentapole, de l'Emilie, & de la Lombardie, au Concile qu'il devoit tenir à Rome ſuivant la coutume, la premiere ſemaine de Carême. Il les aſſura par ſa Lettre, qui eſt la treizieme du cinquieme Livre, en date du 28. de Janvier, qu'il ne leur ſeroit fait aucun mal; & qu'il en uſeroit envers eux avec toute l'indulgence que ſon devoir lui permettroit. Ces Prélats ne jugerent pas à propos de ſe trouver à ce Synode, qui fut de près de cent Evêques. Le Pape y renouvella l'Anathême qu'il avoit déja prononcé contre *Thedalde* Archevêque de Milan, & contre *Hubert* Archevêque de Ravenne, & les ſuſpendit de toute fonction Epiſcopale & Sacerdotale. Il y dépoſa, ſans eſperance de rétabliſſement, *Arnoul* Evêque de Cremone, qui étoit préſent, & qui avoit avoué qu'il étoit Simoniaque, & le ſépara de la Communion, juſqu'à ce qu'il eût fait pénitence. Il y dépoſa auſſi *Roland* Evêque de Treviſi, pour avoir acquis ſon Evêché en ſe chargeant de la Députation de l'Aſſemblée de *Wormes*, qui avoit été cauſe du Schiſme entre le Royaume & le Sacerdoce, & l'excommunia à perpétuité, s'il ne faiſoit pénitence. Il y traita de la même maniere, *Hugues* Cardinal de S. Clement, comme condamné trois fois par le S. Siege. Premierement, pour avoir favoriſé & ſoutenu le Schiſme de *Cadalous*. Secondement, pour s'être joint, étant Légat, aux Hérétiques & aux Simoniaques condamnez par le S. Siege; & pour avoir excité des Schiſmes & des diviſions dans l'Egliſe. Il y renouvella l'Excommunication portée par ſes Prédéceſſeurs, contre l'Archevêque de *Narbonne*; & après avoir ainſi jugé ce qui regardoit les Evêques, il ordonna à l'égard de l'affaire d'Allemagne, qu'il envoyeroit deux Légats en ce païs-là, pour y tenir une Aſſemblée des Prélats & des Seigneurs du Royaume, dans laquelle ils tâcheroient de faire un accommodement, ou de juger en faveur de celui qui auroit le meilleur droit; & afin que perſonne ne troublât l'exécution de ce deſſein, il excommunia toute perſonne qui s'y oppoſeroit, & qui empêcheroit ſes Légats de paſſer en Allemagne. *Nous le lions*, dit-il, *par l'Autorité Apoſtolique; non ſeulement quant à l'eſprit, mais quant au corps; & nous lui ôtons toute la proſperité de cette vie, & la victoire à ſes armes.* Il y excommunia auſſi les *Normans* de la Pouille, & interdit tous les Evêques qui n'étoient pas venus à ſon Synode. Enfin il fit défenſes, ſous peine d'Excommunication, de retenir ceux qui avoient fait naufrage, ni de s'emparer de leurs effets. Il y déclara nulles les Ordinations faites par les Excommuniez; & diſpenſa du ſerment de fidelité tous ceux qui ſe trouvoient l'avoir prêté à des Excommuniez, & leur défendit de les reconnoitre. Mais afin que le grand nombre d'Excommunications ne fût

An. de N. S. 1078

pas cauſe de la damnation de ceux qui, par ignorance, par ſimplicité, par crainte, ou par néceſſité, étoient obligez de communiquer avec des Excommunicz, il exemta de l'Excommunication, les femmes, les enfans, les ſerviteurs, & les autres ſujets, qui n'entrent point en connoiſſance des crimes que les autres commettent, & généralement tous ceux qui communiquent avec des Excommunicz, ſans le ſavoir. Il donna auſſi permiſſion aux Voyageurs qui ſont dans un pais d'Excommuniez, d'acheter ce qu'ils ont beſoin; & même il n'empêcha pas qu'on n'aſſiſtât les Excommuniez, & qu'on ne leur fit quelque charité. Ces Ordonnances ſont du 3. de Mars, de l'an 1078.

Le Pape donne avis aux Princes & aux Seigneurs Allemans du Concile.

Le Concile étant fini, le Pape donna avis aux Princes & aux autres Seigneurs Allemans, de ce qui avoit été fait touchant les affaires d'Allemagne; & après avoir excommunié tous ceux qui en empêcheroient l'exécution, il leur manda, que le Porteur de ſa Lettre conviendroit avec *Udon* Archevêque de Treves, qui étoit du parti d'*Henri*, qui mourut cette année, & qui eut pour ſucceſſeur *Egilbert*, & quelque autre Evêque du parti de *Rodolphe*; afin que les Légats pûſſent s'y rendre ſûrement. Il écrivit auſſi en particulier à cet Archevêque, pour lui recommander de travailler à la paix, & à l'exécution de ce qui avoit été ordonné dans le Concile de Rome; & afin de prendre des meſures plus juſtes, il lui manda de le venir trouver avec celui qui ſeroit choiſi Médiateur de l'autre Parti.

Greg. VII. l. V. ep. 15. 16.

Les deux Partis s'étant défiez du jugement du Pape, il en fut ſi irrité, qu'il écrivit aux Allemans de ne communiquer pas avec les ennemis de la paix, & de ne les ſecourir point.

Calviſ. ex Schaf. p. 736. 737.

Cependant *Henri* faiſoit ſon chemin; & il s'avança avec une puiſſante Armée pour combattre *Rodolphe*, qui étoit ſorti de Forcheim; & *Godefroy* de Bouillon lui vint au ſecours. *Rodolphe*, effrayé, ſe retira en Saxe. *Henri*, voyant fuir ſon ennemi, s'empara de toute la haûte Allemagne, & donna la Souabe au Prince *Frideric*, qu'il choiſit pour ſon gendre. *Rodolphe* vint enfin avec une Armée en Franconie, & aſſiegea *Wirtzbourg*. *Henri* courut au ſecours de cette Ville. Quelques-uns diſent qu'*Henri* fut traîné alors, & battu, & que la Ville fut pillée; mais qu'enſuite, ayant reparé ſon Armée, il reprit la Ville: mais d'autres diſent qu'*Henri* défit *Rodolphe*, le 1. de Juillet; & que le Duc & ſon Armée prirent la fuite. Dans cette fuite furent faits priſonniers, *Bernard* Archidiacre de l'Egliſe Romaine, *Sigefrid* Archevêque de Mayence, & *Adelbert* Evêque de Wormes.

An. de N. S. 1078.

Bataille entre Henri & Rodolphe.

Chronog. Magd. à Meibomio editus.

Il y eut un ſecond Combat près de *Mellerſtad* dans la Franconie, le 7. d'Août. Quelques-uns diſent que la perte fut preſque égale; mais que du parti de *Rodolphe* il y eut pluſieurs Généraux qui furent tuez; le Duc de *Saxe*, l'Evêque de *Magdebourg*; & que du côté de l'Empereur, il y eut auſſi un Comte de *Henneberg*, nommé *Poppo*, qui fut tué: & que cependant la fermeté des troupes de *Henri* fit plier à la fin celles de *Rodolphe*, & que *Rodolphe* fut encore contraint de ſe ſauver une ſeconde fois. Mais il y en a d'autres qui ſoutiennent que dans le ſecond Combat, ceux qui étoient du parti d'*Henri* avoient été battus & mis en fuite.

Calviſ. p. 737.

Chronog. Magd. à Meibomio editus.

L'Empire d'Orient n'étoit pas moins agité que l'Empire d'Occident. *Michel Ducas*, dont la négligence & la lâcheté avoit été la cauſe pour laquelle une partie de l'Empire étoit tombé entre les mains des

Michel Ducas eſt dépoſé. *Zon. l. 18. n. 19. p. 291.*

An. de N. S. 1078.

292. *Calviſ. Curopal. p.* 845. *Coeffeteau. Maimb. Sch. des Grecs. p.* 498. 500. *Curopal. p.* 862.

NICEPHORE BOTONIATE couronné.

des Turcs, fut dépoſé, & enfermé dans un Monaſtere, avec ſa femme, après avoir regné 6 ans, le même jour que les Fideles célebroient le miracle de *Lazare*, ſi l'on en croit *Curopalate*, ſavoir le ſabat de la Paſſion, le 31. de Mars. *Nicephore Botoniate*, qui s'étoit déja emparé de l'Empire dès l'an 1077, fut proclamé Empereur le 25. de Mars, & il reçut le Diadème dans l'Egliſe de Sainte *Sophie*, par le Patriarche *Coſmas*, ou *Coſme*, le 3. d'Avril.

Nicephore Bryenne, dans l'Hiſtoire de *Michel Ducas*, raconte la choſe un peu differemment. Il dit que l'Empereur *Michel* ayant ſu qu'on avoit proclamé *Nicephore Botoniate* Empereur à Nicée, & que les principaux de Conſtantinople le favoriſoient, qu'ils s'étoient même aſſemblez dans l'Egliſe de Ste. Sophie; envoya querir *Alexis*, & lui demanda ce qu'il faloit faire; & qu'*Alexis* lui ayant répondu qu'il faloit envoyer des gens de guerre, ſous la conduite d'un Commandant expérimenté, pour diſſiper cette multitude de perſonnes incapables de porter les armes; l'Empereur rejetta cet avis, & lui dit: „ Il y a déja „ longtems que j'avois envie de me „ démettre de l'Autorité ſouveraine; „ mais puis que la Providence ordonne ſans moi, ce que j'aurois „ fait de moi-même, je me ſoumets „ très volontiers à ſes ordres. Mettez *Conſtantin* mon frere en ma „ place ". Il ajoute, qu'*Alexis*, ayant porté cet ordre à *Conſtantin*, ce jeune Prince refuſa l'Empire; & que *Conſtantin* & *Alexis* étant allez trouver *Nicephore Botoniate* pour le reconnoitre Empereur, *Nicephore* étoit venu à Conſtantinople, où il avoit été reçu aux acclamations du peuple; & que *Michel* s'étant fait couper les cheveux, avoit pris l'habit de Moine.

An. de N. S. 1078.

Nicephore épouſe la femme de l'Empereur Michel. *Ann. Comnen. l.* 3. *p.* 73.

Ce *Nicephore* avoit réſolu d'épouſer *Eudoxie*, mere de *Michel Ducas*: mais il fut détourné de ce deſſein; & ayant foulé aux pieds toutes les loix de l'Egliſe, il prit pour ſon Epouſe, *Marie* femme de l'Empereur *Michel*, quoiqu'il l'eût déja fait enfermer dans un Monaſtere, avec ſon Epoux & ſon fils *Conſtantin*. *Anne Comnene* dit que cette *Marie*, qui étoit fille d'un Roi d'*Iberie*, étoit d'une beauté achevée, & qu'on n'en avoit jamais vu de ſemblable. *Theophylacte* Evêque de Bulgarie, dans ſon *Inſtitut Royal*, p. 2. c. 3. &c. décrit les belles qualitez de l'ame de cette Princeſſe, & ſa pieté.

Zonar. Malat. l. III. c. 13. *Orderic. l.* 7.

Helene, fille de *Robert* Duc de Calabre, avoit été amenée à Conſtantinople pour épouſer *Conſtantin*, fils de l'Empereur *Michel Ducas*; mais *Nicephore* rompit tout, & la renvoya à ſon pere. *Malaterra* & *Orderic* diſent qu'elle fut recluſe à Conſtantinople, & gardée avec ſoin. Mais ſi cela eſt, il y a apparence qu'après avoir été ainſi renfermée, elle fut renvoyée à ſon pere.

Nicephore de Bryenne s'étant fait appeller Empereur, eſt battu & aveuglé. *Ann. Comn. l. X. p.* 274. *Nicephore Bryen. c.* 1.

Pendant que *Nicephore Botoniate* s'emparoit de l'Empire d'Orient, *Nicephore de Bryenne* Duc de Durazzo s'étoit auſſi fait appeller Empereur. *Nicephore Botoniate* lui fit promettre, par ſes Ambaſſadeurs, de le confirmer dans ſa Dignité, pourvu qu'il s'abſtint d'exercer la tyrannie en Occident. Mais voyant qu'il ne vouloit pas écouter les propoſitions qu'il lui faiſoit, il lui fit la guerre; & l'ayant pris, il lui fit crever les yeux. Il traita de la même maniere le fils de ce *Nicephore de Bryenne*.

Dans la vie de Nicepb. Botoniate.

Un Hiſtorien du nom de *Nicephore Bryenne*, dans la Vie qu'il a faite de *Nicephore Botoniate*, rapporte

An. de N. S. 1078.

diverſes circonſtances que les autres Hiſtoriens omettent. Il dit que les Ambaſſadeurs du nouvel Empereur propoſerent à *Nicephore Bryenne*, qu'il auroit la Dignité de *Céſar* qui étoit la ſeconde de l'Empire; & après la mort de l'Empereur, la Couronne. Que les Ambaſſadeurs furent fort bien reçus; que *Nicephore Bryenne* accepta les conditions, pourvu que les Officiers & les Soldats qui auroient tenu ſon parti, obtinſſent une Amniſtie générale: mais qu'il ne voulut pas venir à Conſtantinople. Que l'Empereur ayant ouï ſes Ambaſſadeurs, & deſeſperant de faire la Paix, il avoit commandé à *Alexis* de partir pour faire la guerre. Qu'*Alexis* étoit parti inceſſamment avec la *Légion immortelle :* (L'Empereur *Michel* avoit établi cette Légion, & elle étoit compoſée de ſoldats bien dreſſez;) & qu'après un rude combat, où tantôt la victoire ſe déclaroit pour un Parti, tantôt pour un autre, *Alexis* fut enfin vainqueur, *Bryenne* fut bleſſé, & étant pris, il fut amené à *Alexis*.

cap. 2.

Nicephore Bryenne l'Hiſtorien fait l'éloge de celui portoit ſon nom, & avoue qu'on ne peut aſſez louer ſes qualitez éminentes, & ſes vertus héroïques. Il dit qu'il étoit propre à trouver ſur le champ, des expédiens dans les conjonctures les plus imprévues; que la grandeur de ſon ame, & la gloire de ſes exploits étoit au-deſſus de toutes les louanges. Toutes ces grandes qualitez n'empêcherent point qu'il n'eût un ſort triſte, que j'ai déja marqué. L'Empereur l'ayant envoyé querir, lui témoigna de la compaſſion de ſa diſgrace, lui rendit ſon bien, & lui fit des préſens.

cap. 3. Eloge de Nicephore Bryenne.

Quelques Hiſtoriens diſent que *Michel Ducas* réſolut de paſſer en ſecret dans l'Italie, chercher quelque remede à ſes maux. On dit même, qu'il toucha de compaſſion *Gregoire VII.* qui ayant fait convoquer un ſecond Concile dans cette année à Rome, y excommunia *Nicephore*. Nous verrons ailleurs, ſi c'étoit *Michel Ducas*. Les Envoyez de *Henri* & de *Rodolphe* jurerent dans ce Concile, au nom de leurs Maitres, qu'ils n'empêcheroient point les Légats du S. Siege de tenir une Aſſemblée en Allemagne, pour régler leurs differends. Le Pape fit dans ce Concile XII. Canons, touchant les Bénéfices & les Biens Eccléſiaſtiques.

An. de N. S. 1078.

Act. Concil. T. X. p. 371. Concile à Rome.

P. Bernried in Gregor. VII. vita Berthold. in Chronico.

Dans le I. il excommunia tous les Laïques qui poſſedoient des Biens Eccléſiaſtiques; & en particulier ceux qui s'étoient emparez des Biens du Monaſtere du Mont-Caſſin. Ce Règlement fut fait à l'occaſion de ce que *Jourdain* Duc de Capoue avoit enlevé de ce Monaſtere une ſomme d'argent, qui y avoit été dépoſée par l'Evêque de *Roſcelle*.

Canons de ce Concile. *Chr. Caſſ. III. c.* 46. *Greg. l. VI. ep.* 37.

Le II. porte, qu'ayant appris que des Laïques donnoient en pluſieurs endroits les Inveſtitures des Egliſes, contre les Conſtitutions des Saints Peres, & que cela cauſoit de grands troubles; il ordonnoit qu'aucun Eccléſiaſtique ne recevroit l'Inveſtiture d'un Evêché, d'une Abbaye, ni d'une Egliſe, de la main d'un Empereur, ou d'un Roi, ou de quelque autre perſonne Laïque que ce ſoit; & déclaroit que ſi quelqu'un la recevoit, ſon Inveſtiture ſeroit nulle, & qu'il étoit excommunié juſqu'à ce qu'il eût fait ſatisfaction.

Le III. que ſi quelqu'un vendoit des Prébendes, des Archidiaconats, des Prévôtez, ou d'autres Bénéfices Eccléſiaſtiques, ou s'il en diſpoſoit autrement qu'il n'étoit

por-

An. de N. S. 1078.

porté dans les ſaints Canons, il ſeroit ſuſpendu de ſes fonctions; parce qu'il faloit que celui qui avoit reçu la Dignité Epiſcopale gratuitement, diſtribuât auſſi gratuitement les choſes qui en dépendoient.

Le IV. déclara nulles les Ordinations qui ſe faiſoient pour de l'argent, ou à la priere de quelqu'un, ou en conſideration de quelque ſervice rendu dans cette intention; & celles qui ne ſont pas faites du commun conſentement du Clergé & du Peuple, ou qui ne ſont pas approuvées par ceux à qui la conſécration des perſonnes élues appartient.

Le V. porte, que les Pénitences qui ne ſont pas proportionnées à la qualité des crimes, ſont fauſſes; & que l'on doit obliger ceux qui ne peuvent ou porter les armes, ou exercer un métier, ſans tomber dans quelque crime, de quitter leur profeſſion ou leur métier; & ceux qui ont des inimitiez, ou du bien d'autrui, de ſe reconcilier, & de reſtituer, avant que de les recevoir à la Communion. *Gregoire VII.* exigeoit trois conditions pour la vraye Pénitence. La 1. Que l'on quitte le deſir de pécher. La 2. Qu'on s'éloigne des occaſions prochaines de pécher. La 3. Que l'on reſtitue le bien d'autrui, lorſqu'on le peut.

Le VI. défend aux Laïques de poſſeder des Dimes, à quelque titre qu'ils puiſſent les avoir.

Le VII. ordonne l'abſtinence de viande, tous les Samedis, s'il ne s'y rencontre quelque Fête ſolemnelle.

Le VIII. qu'aucun Abbé ne poſſede des Dimes, ou d'autres Biens Eccleſiaſtiques, qui doivent appartenir à l'Evêque, ſi ce n'eſt par autorité du Pape, ou du conſentement de l'Evêque du Lieu.

Le IX. que les Evêques n'imposeront aucune charge nouvelle aux Abbez, ou aux Clercs.

An. de N. S. 1078.

Le X. que tous ceux qui poſſedent des Biens appartenans au S. Siege, ou qui ſavent ceux qui en poſſedent, ſeront tenus de le déclarer, à peine de payer le quadruple.

Le XI. que les Evêques qui ſouffriront que des Prêtres, des Diacres, ou des Souſdiacres de leur Dioceſe ne gardent pas le Célibat, ſeront ſuſpendus de leurs fonctions.

Le XII. que tous les Chretiens tâcheront de porter quelque offrande à la Meſſe.

On excommunia dans ce Concile, non-ſeulement l'Empereur de C. P., mais encore pluſieurs autres. *Hubert* Archevêque de Ravenne y fut dépoſé, accuſé d'avoir pillé, comme un Tyran, cette Egliſe, & de l'avoir ſcandaliſée par ſon mauvais exemple. *Hug. Flav. in Chron.* *Greg. l. VI. ep. 10.*

Ce Concile ſe tint au mois de Décembre.

Bertold parlant de ce Concile, dit que *Berenger* Chanoine d'Angers fut entendu, & qu'on lui donna terme juſques au Synode prochain, qui ſe tint l'année ſuivante. Le P. *Pagi* remarque que *Berenger*, qui avoit fait la premiere Profeſſion de Foi l'an 1059. devant le Pape *Nicolas*, fit dans ce Synode une ſeconde Profeſſion, que le P. *Mabillon*, dans le 2. T. des Analectes, a donnée au public. La voici. Berenger ſe préſente à ce Concile. Seconde Profeſſion de Foi de Berenger.

„ Je déclare, que le pain de l'Au-
„ tel, après la conſécration, eſt
„ le vrai Corps de Chriſt, qui eſt
„ né de la Vierge, qui a ſouffert
„ ſur la Croix, qui eſt aſſis à la
„ droite du Pere; & que le vin de
„ l'Autel, après qu'il a été conſa-
„ cré, eſt le vrai Sang qui a coulé
„ du côté de Chriſt. Et comme je
„ le déclare de bouche, auſſi je

An. de N. S. 1078.

„ confirme que je l'ai dans le cœur. „ Ainſi Dieu m'aide!

Il ſe tint auſſi un Concile, dès le commencement de l'année, à Poitiers. *Hugues de Die* le tint, malgré les défenſes du Roi de France; qui, voyant qu'on maltraitoit ainſi les Evêques, avoit écrit au Comte de Poitiers & aux Evêques du Royaume, de ne pas ſouffrir que Légat du Pape tint ces Conciles, qu'il appelloit des Conventicules. L'Archevêque de *Tours*, & l'Evêque de *Rennes* vinrent dans celui-ci: mais pour le troubler. Le Légat les interdit l'un & l'autre. Ils ne laiſſerent pas de continuer à parler fortement dans le Concile, contre les entrepriſes du Légat, & uſerent même de violence contre lui. Enſuite ils ſe retirerent avec les Evêques Suffragans de l'Archevêché de Tours, & le laiſſerent avec un fort petit nombre de Prélats. Le lendemain, il tint l'Aſſemblée dans l'Egliſe de S. *Hilaire*. L'Archevêque de *Tours* continua de parler avec vigueur au Légat, qui l'interdit. Il en appella au S. Siege. Le Légat le renvoya au Pape. Enſuite il dépoſa l'Abbé de *Bergues*, comme Simoniaque. L'Archevêque de *Beſançon* fut interdit, pour n'avoir pas comparu au Synode d'*Autun* & de *Poitiers*. Le Jugement des Evêques de *Beauvais* & de *Noyon*, accuſez de Simonie, fut renvoyé au Pape. Celui qui s'étoit emparé de l'Egliſe d'*Amiens* fut renvoyé à Rome, avec les Evêques de *Laon*, de *Senlis*, & de *Soiſſons*, qui l'avoient ordonné. L'on y renvoya encore l'abſolution du Comte d'*Angers*. *Hugues de Die* y jugea l'affaire des Evêques de *Terouenne* & de *Poitiers*; & après avoir terminé les Cauſes perſonelles, il fit dix Canons ſur la Diſcipline de l'Egliſe.

Dupin. Concile à Poitiers. *Concil. T. X. p.* 366. Le Roi de France avoit défendu qu'on le tint.

Dans le I. il eſt défendu aux Eccléſiaſtiques de recevoir l'Inveſtiture des Bénéfices, de la main du Roi, ou d'autre Seigneur Laïque. Les Laïques qui retiennent des Egliſes, y ſont excommuniez, & ces Egliſes interdites.

Dans le II. il eſt défendu d'avoir deux Bénéfices dans deux differentes Egliſes.

Le III. porte, que perſonne ne prétendra avoir des Bénéfices Eccléſiaſtiques, comme par droit de ſucceſſion.

Le IV. que les Evêques ne prendront rien pour les Ordinations, ni pour les Bénédictions des Egliſes.

Le V. que les Abbez ni les Moines n'adminiſtreront point de Sacrement de Pénitence, ſans en avoir reçu la commiſſion de l'Evêque.

Le VI. que les Abbez, les Moines, & les Chanoines n'acheteront point les Egliſes, ni ne ſe les approprieront point par d'autres voyes; ſi ce n'eſt du conſentement de l'Evêque dans le Dioceſe duquel elles ſont: qu'ils retiendront néanmoins les Bénéfices dont ils ſont en paiſible poſſeſſion; mais que le Prêtre qui les deſſert, répondra de la charge des ames, & de ſon Miniſtere, à l'Evêque.

Le VII. que les Abbez, les Doyens, & les Archiprêtres, qui ne ſont pas Prêtres, recevront l'Ordre de Prêtriſe, ou perdront leurs Bénéfices; & que les Archidiacres ſeront Diacres, ſous la même peine.

Le VIII. que les enfans des Prêtres, & les Bâtards, ne pourront être élevez aux Ordres ſacrez, s'ils ne ſont Moines, ou s'il ne viennent dans une Congrégation réguliere; mais qu'ils n'auront point de Dignitez Eccléſiaſtiques. Que les Eſclaves ne pourront non plus entrer dans les Ordres, ſi leurs Maitres ne leur donnent la liberté.

Le IX. que les Sousdiacres, les Diacres & les Prêtres n'auront point de

An. de N. S. 1078.

An. de N. S. 1078.

de Concubines, ni d'autres femmes ſuſpectes avec eux; & que tous ceux qui entendront la Meſſe d'un Prêtre Concubinaire ou Simoniaque, le ſachant, ſeront excommuniez.

Le X. que les Clercs qui portent les armes, ou qui ſont Uſuriers, ſeront dépoſez.

La plupart des Prélats condamnez par *Hugues de Die* eurent recours au Pape, qui les releva de leur condamnation, à condition qu'ils ſe juſtifieroient par-devant ſon Légat. On peut voir les Lettres de *Hugues de Die* à *Gregoire VII*; celles de *Manaſſès* au même; & la Lettre de ce Pape, par laquelle il les rétablit, qui eſt la dix-ſeptieme du cinquieme Livre, en date du 9. Mars 1078.

Concile de Londres. *Polyd. Virg. hiſt. l. IX. p. 158. Bra. Monach. in vit. S. Wulſtani apud Surium. Jan. 19. n. V. VI. Cave p. 213.*

On parle d'un Concile de *Londres*, c'eſt le II. ſous *Lanfranc*, où l'on tranſporta quelques Sieges Epiſcopaux des Bourgs, dans des Villes; & où *Wulſtan* fut taxé d'ignorance par *Lanfranc*: mais ſur-tout on travailla à corriger les mœurs des Prêtres qui étoient extrémement diſſolus.

Mort de Michel Pſellus. *Dupin. Pagi ad a. 1071.*

Quelques-uns mettent dans cette année, la mort de *Michel Pſellus*; d'autres la renvoyent à l'année ſuivante. Il étoit né environ l'an 1020., ce qu'on recueille de ce qu'il dit, que l'an 1034. il n'avoit pas encore ſeize ans. Il étoit iſſu d'une famille illuſtre de Conſtantinople, & il fit de ſi grands progrès dans les Etudes auxquelles il s'appliqua, qu'il devint un des plus ſavans hommes de ſon ſiecle, & qu'on l'a regardé comme celui qui a rétabli les Belles-Lettres en Orient. Il eut la qualité de *Sénateur*, & fut en grande conſideration auprès des Empereurs. Il fut un de ceux que *Michel* ſurnommé le *Stratiotique* députa à *Iſac Comnene*, pour traiter avec lui: & ce dernier ſe ſervit de lui contre *Michel Cerularius*. Enſuite il fut choiſi pour Gouverneur de *Michel Ducas*, qui fut élevé par ſes ſoins à l'Empire, l'an 1071. Il ſuivit la fortune de cet Empereur; & fut obligé quand il perdit l'Empire l'an 1078, de ſe retirer dans un Monaſtere, où il mourut peu de tems après. Les Auteurs Grecs qui ont vécu depuis lui, ont fait pluſieurs éloges de ſon érudition dans toute ſorte de Sciences. *Allatius* en fait un cas tout particulier; & dit que pas un Auteur Grec de ce Siecle, ni du ſuivant, n'a inventé plus heureuſement, n'a gardé un plus bel ordre, n'a écrit avec tant d'éloquence, & n'a traité les matieres ſi à fond; qu'il n'y a point eu de Science ſur laquelle il n'ait fait des Commentaires, des Abregez, ou des Traitez. Ses Oeuvres imprimées ſont une Paraphraſe en vers ſur le Cantique des Cantiques, adreſſée à *Nicephore Botoniate*, donnée en Grec par *Meurſius*, & imprimée à Leyde en 1617. & en Latin à Veniſe en 1373. Un Commentaire ſur le même Livre, tiré de S. *Gregoire de Niſſe*, de S. *Nil*, & de S. *Maxime*, qui ſe trouve parmi les Oeuvres de *Theodoret*. Quelques Queſtions ſur la Trinité & ſur la Perſonne de Jeſus-Chriſt, imprimées à Augsbourg en 1608. Des *Vers Iambes* ſur les Vices & les Vertus. Des *Moralitez* ſur *Tantale* & *Circé*; & une *Allégorie du Sphynx*, imprimée à Bâle, en 1545. Un *Dialogue* ſur l'operation des Démons, imprimé à Paris en 1615. avec des Notes de Mr. *Haulmin*. Une *Expoſition*, ou des *Scholies* ſur les Oracles Chaldaiques, imprimées à Veniſe en 1593. & à Paris en 1599. Un *Traité des Facultez de l'Ame*, imprimé à Paris en 1624. avec la *Philocalie* d'*Origene*. Des *Notes* ſur quelques endroits de S. *Gregoire de Nazianze*, données par *Billius*. On lui a attribué auſſi le *Panégyrique* & *l'Office de Siméon Métaphraſte*, donnez par *Allatius*. *Baronius*, en l'année 859. n. 53.

Bib. des Per. T. XVIII. p. 579.

Ann. Com. l. 5. Marquard. Freher. in Chronol. Juris Græco-Lat. præfixa Poſſevin. in Apparatu.

An. de N. S. 1078.

An. de N. S. 1078.

n. 53. croit que *Pſellus* le Panégyriſte de *Siméon le Métaphraſte* a été le Maitre de *Leon* le Philoſophe ; & veut conjecturer de là en quel tems *Métaphraſte* a vécu. Mais on eſt aujourd'hui perſuadé que ce n'eſt pas *Michel Pſellus* le Jeune, qui a fait le Panégyrique de *Siméon Métaphraſte*; & par conſéquent, que ce dernier a vécu au X. Siecle. On lui donne un Traité des ſept Conciles œcuméniques, publié avec quelques Poeſies par Monſieur *Boſquet*, imprimé à Paris en l'an 1632. ; ſans parler de quantité de Livres de Philoſophie, de Commentaires ſur *Ariſtote* qui portent le nom de cet Auteur, imprimez en differens endroits. *Allatius* fait auſſi le Catalogue de pluſieurs autres Traitez de *Pſellus*, qui ne ſont que Manuſcrits ; entre autres, d'un Traité contre *Eunomius*; d'un Abregé des Livres de *Moïſe*; de Queſtions Théologiques ; de quelques Opuſcules ſur les Myſteres de Notre Seigneur; de pluſieurs Homélies, & de quelques Lettres. Quelque eſtime que faſſe *Allatius* de cet Auteur, les Ouvrages ne nous paroiſſent ni fort ſavans dans ce qui regarde les matieres Eccléſiaſtiques, ni fort éloquens. Quoiqu'il n'ait pas été ami de *Michel Cerularius*, il a défendu le ſentiment des Grecs touchant la Proceſſion du S. Eſprit.

An. de N. S. 1078.

Vers la fin de cette année, *Hugues* Duc de Bourgogne, & de la Maiſon de France, ſe rendit Moine à Clugny, excité par l'exemple de *Simon* Comte de Creſpi en Valois, un des plus puiſſans Seigneurs de France, qui deux ans auparavant perſuada à ſon Epouſe, la nuit de ſes nôces, de ſe conſacrer à Dieu, & s'alla rendre Moine à S. *Claude* en Bourgogne, & y mourut l'an 1082. Le Pape n'approuva pas cette retraite d'*Hugues*, & en écrivit à l'Abbé de Clugny, diſant, qu'on trouvoit aſſez de Moines; mais qu'à peine on trouvoit un bon Prince.

Hugues Duc de Bourgogne ſe rend Moine à Clugni.

Simon Comte de Creſpi en Valois en fait autant. *Greg. VII. l. VI. ep. 17. Mabill. ſec. 6. part. 2. p. 373.*

Quelques-uns mettent dans cette année, l'établiſſement des Chanoines Réguliers de S. *Quentin* de *Beauvais*, dont nous avons parlé à l'année 1039.

L'an 1079. de N. S. Le 2. de Nicephore Botoniate.. Le 24. de Henri. Le 20. de Philippe I. Le 7. de Gregoire VII. Indict. II.

Concile VI. ſous Gregoire VII. *Mabill. praef. 2. ſec. Bened. n. 218. 29. Anonym. T. IX. Concil. p. 1051.*

Gregoire VII. voyant que le ſentiment de *Berenger* avoit toujours des défenſeurs, & que *Berenger* n'avoit pas changé de penſée, le fit citer pour un nouveau Concile qui ſe tint au mois de Fevrier. Dans le Concile précedent, il lui avoit donné du tems pour penſer à ce qu'il avoit à faire. Il voulut dans celui-ci, ſavoir ſa derniere réſolution. Le Cardinal *Benno* & l'Abbé d'*Ursperg* écrivent, que *Gregoire VII.* chancelant dans la Foi, fit célebrer un Jeûne à ſes Cardinaux, afin que Dieu fit connoitre, qui, de l'Egliſe *Romaine*, ou de *Berenger*, étoit dans de meilleurs ſentimens touchant le Corps de Notre Seigneur.

Berenger. *In vita Hildeb. ad a. 1080.*

L'ouverture du Concile s'étant faite, on y remarqua deux Partis, dont les uns attaquoient la Préſence réelle, & les autres la défendoient. La diſpute dura trois jours. *Brunon*, que *Gregoire* fit depuis Evêque de Signi, & l'Abbé *Volpheme*, dont le Moi-

Il fait célebrer un jeûne pour ſavoir quel ſentiment étoit le meilleur;

An. de N. S. 1079.

Moine *Conrad* a fait la Vie qu'on trouve dans *Surius* au 22. d'Avril, & dans *Bollandus* au même jour, ſoutenoient la *Tranſſubſtantiation*. Enfin le plus grand nombre l'emporta, & *Berenger* fut obligé de ſigner une nouvelle Abjuration.

Deux partis dans ce Concile.

Hug. Flav. in Chron. Verd. p. 214. T. X. Concil. p. 378. Lanfranc. c. 2. p. 233. Barthol. in Chron. Anonym. Chiflet.

Profeſſion de Berenger.

Moi *Berenger*, je croi de cœur, „ & confeſſe de bouche, que le „ pain & le vin qui ſont ſur l'Autel, ſont changez ſubſtantiellement, par le myſtere de la priere & par les paroles de Notre „ Sauveur, en la vraye, propre, & „ vivifiante chair, & au ſang de „ Notre Sauveur Jeſus-Chriſt; & „ qu'après la conſécration, c'eſt ſon „ véritable Corps, qui eſt né de la „ Vierge, qui a été offert ſur la „ Croix pour le ſalut du monde, „ & qui eſt aſſis à la droite du „ Pere; & le vrai Sang de Jeſus-„ Chriſt qui eſt ſorti de ſon côté: „ & non pas ſeulement en ſigne, „ & en vertu de Sacrement; mais „ en proprieté de nature, & vérité de ſubſtance, comme il eſt por „ té dans cet Ecrit que j'ai lu, & „ que vous avez entendu. Je le croi „ ainſi, & je n'enſeignerai plus rien „ contre cette Foi. Ainſi Dieu me „ ſoit en aide, & ces ſaints Evangiles!

Hug. Flavin.

Après cela, le Pape enjoignit à *Berenger*, de l'autorité de Dieu tout-puiſſant, & des ſaints Apôtres *Pierre* & *Paul*, de ne plus dogmatiſer avec perſonne, touchant le Corps & le Sang de Jeſus-Chriſt, ſi ce n'étoit pour détromper ceux qu'il avoit abuſez.

T. II. Spic. p. 508.

Enſuite de cette déclaration, il donna à *Berenger* des Lettres de recommandation, rapportées par *Dacheri*. Dans l'une, qui étoit adreſſée à l'Archevêque de *Tours* & à l'Evêque d'*Angers*, il leur déclaroit qu'il avoit mis *Berenger* ſous ſa protection; & qu'il leur enjoignoit de le défendre contre le Comte d'Angers, nommé *Foulques le Richin*, qui lui vouloit du mal, & contre tous ſes ennemis. L'autre eſt conçue en ces termes. „ *Gregoire*, ſerviteur des „ ſerviteurs de Dieu, à tous ceux „ qui ſont fideles aux bienheureux „ *Pierre* & *Paul*, ſalut & bénédiction Apoſtolique. Nous vous „ faiſons ſavoir à tous, que nous „ anathématiſons, (de l'autorité de „ Dieu tout-puiſſant, Pere, Fils, „ & S. Eſprit, & des bien-heureux Apôtres *Pierre* & *Paul*,) „ tous ceux qui feront quelque injure à *Berenger*, fils de l'Egliſe „ Romaine; ſoit dans ſa perſonne, ſoit dans ſes biens, ou qui „ l'appelleront *Hérétique*. Après „ l'avoir retenu quelque tems, nous „ le renvoyons dans ſa maiſon; & „ avec lui, notre fidele *Foulques*.

T. X. Concil. p. 410.

On ne ſauroit s'empêcher de faire ici quelques réflexions.

Réflexions ſur ce Concile.

La 1. Que *Gregoire* n'étoit pas fort persuadé de la *Tranſſubſtantiation*, avant ce dernier Concile; car s'il l'avoit été, auroit-il fait célebrer un Jeûne pour ſavoir ſi la *Tranſſubſtantiation* étoit une vérité, ou une erreur? Auſſi, non ſeulement le Cardinal *Bennon*, qu'on pourroit regarder comme ſuſpect, mais l'Abbé d'*Ursberg* dit, comme nous l'avons déja remarqué, que *Gregoire VII.* chancelоit dans la Foi. On produit, à la vérité, une Lettre à la Comteſſe *Mathilde*, dès la premiere année de ſon Pontificat, dans laquelle il l'exhorte de prendre le Corps de Jéſus-Chriſt; mais ce n'eſt pas là une preuve convaincante qu'il fût perſuadé que le pain fût changé au Corps de N. S. D'ailleurs, il eſt fort poſſible qu'ayant vu tant de gens combattre la Préſence réelle, il chancelât un peu.

Le P. *Mabillon*, dans la Préface des Actes des *Sts. Bénéd.* T. II. dit que ſi *Gregoire VII.* ordonna un

An. de N. S. 1079.

Jeûne & des Prieres, ce ne fut pas pour découvrir la verité; mais afin que Dieu la fit connoitre à *Berenger*. Et parce qu'on dit que *Gregoire VII.* ordonna que *Berenger* ſe juſtifieroit par l'Epreuve du feu; le P. *Mabillon* ajoute, que c'étoit pour ſavoir ſi la Profeſſion de Foi de *Berenger* étoit ſincere; & non ſi ſa doctrine étoit vraye ou fauſſe. Mais c'eſt la penſée du P. *Mabillon*; & il eſt permis de douter s'il a bien rencontré dans ſa conjecture.

Hiſt. l. III. c. 37.

2. Il paroit que ce que *Guillaume de Malmesburi* avoit dit, (que *Berenger*, après avoir deshonoré le premier feu de ſa jeuneſſe par la défenſe de quelques Héréſies, ſe repentit dans un âge plus vieux,) n'eſt pas vrai; car il avoit dans ce dernier Concile 74 ans.

3. Quand on voit tant de gens ſoutenir, même dans un Concile, le ſentiment de *Berenger*; on ne peut pas s'empêcher de conclure, qu'il faloit que le Dogme de la Tranſſubſtantiation ne fut pas encore trop bien éclairci dans l'XI. Siecle, & qu'il étoit encore nouveau: ce que les *Proteſtans* ſoutiennent.

4. On a ſujet d'être ſurpris, que dans 8 Conciles aſſemblez ſur une même matiere dans l'eſpace de 30 ans, on s'attachoit uniquement à *Berenger*, ſans prononcer aucune ſentence de dépoſition contre ceux qui le ſuivoient en Italie, en Allemagne, & en France, & contre ceux qui le défendoint dans ce dernier Concile. On n'a jamais dépoſé, ni *Brunon* Evêque d'Angers, ni *Berenger* lui-même, qui eut pour ſon Panégyriſte, *Hildebert* Evêque de Mans.

Spanh. hiſt. Eccl. ſec. XI. p. 1541.

M. *Spanheim* ſoutient que *Berenger* ne fit tout ce qu'il fit, que par la crainte de la mort; & il le prouve,

1. Par l'aveu du P. *Mabillon*, *Anal. T. II. p. 489.*

2. Par ce que *Berenger* dit dans ſes Lettres & dans ſes Ecrits. Le P. *Mabillon* dit qu'il a vu un Manuſcrit où *Berenger* dit formellement qu'il n'a ſigné la Profeſſion de Foi qu'on lui a préſcrite, que par force.

3. Par le témoignage de *Bertold* Prêtre de Conſtance, à l'an 1086., qui dit que *Berenger* retourna à ſon vomiſſement, & qu'il n'a jamais quitté ſon opinion.

4. Par ce qui ſe paſſa ſous *Henri I.* où l'on menaça de la mort *Berenger*, qui étoit abſent, s'il ne ſuivoit les ſentimens de la Foi Catholique, comme on le voit dans les Actes d'un Concile de Paris tenu l'an 1050. Et ce ſavant homme apporte des exemples de pluſieurs qui en ont fait autant.

Mais revenons au Concile de *Rome*.

Dans ce Concile, les Envoyez de *Rodolphe* ſe plaignirent qu'*Henri* faiſoit des violences extrêmes en Allemagne contre les Eccléſiaſtiques: que non-ſeulement les Prêtres, mais encore les Evêques étoient ſaiſis, empriſonnez; & que quelques-uns étoient tuez.

Paul Bern. in vita. Greg. VII. c. XI. Mab. praf. 2. ſec. Bened. n. 26. T. X. Concil. p. 379. Sig. p. 226.

Quelques Evêques du Concile étoient d'avis que le Pape lançât ſes anathêmes contre *Henri*; mais *Gregoire* jugea plus à propos de differer, & ſe contenta de prendre le ſerment des Envoyez d'*Henri*, qui jurerent que leur Maitre envoyeroit des perſonnes pour conduire en ſureté les Légats du Pape en Allemagne, & qu'il ſe ſoumettroit à leur jugement.

Ce que firent les Députez de Henri & de Rodolphe.

Ceux de *Rodolphe* firent auſſi ſerment que leur Maitre viendroit, ou qu'il envoyeroit des Députez à l'Aſſemblée que le Pape ou ſes Légats indiqueroient; & qu'il ſe ſoumettroit au jugement du S. Siege. L'Archevêque d'*Aquilée* promit auſſi d'être fidele à l'avenir au Pape *Gregoire* &

An. de N. S. 1079.

& à ſes Succeſſeurs; de n'attenter ni à leurs perſonnes, ni à leurs biens, & de leur être ſoumis en tout. On excommunia dans ce Synode, & on dépoſa ſans eſperance de rétabliſſement, *Thedalde* Archevêque de Milan, l'Archevêque de *Narbonne*, *Sigefroy* Evêque de *Bologne*, *Roland* Evêque de *Trevifi*, & les Evêques de *Fermo* & de *Camerin*. Enfin, l'Evêque de *Reggio* promit ſur les Sts. Evangiles, de quitter inceſſamment ſon Evêché, ſi le Pape ou ſon Légat le lui ordonnoit.

Quelques Prélats excommuniez.

Gregoire envoye des Légats, qui voyant que la victoire panchoit du côté de Henri, paroiſſent le favoriſer.

Gregoire, en conſéquence du ſerment prêté par les Envoyez des deux Contendans, fit partir ſes Légats, comme il le marque dans une Lettre écrite à la Comteſſe *Mathilde* le 3. de Mars de l'an 1079. Mais le Roi *Henri* ſe trouvant ſuperieur à ſon ennemi qu'il avoit defait dans une bataille près de *Fladesheim*, ne voulut pas ſouffrir qu'il ſe tint aucune Aſſemblée où ſon droit pût être mis en compromis; & les Légats du Pape, voyant le ſuccès de ſes armes, non ſeulement ne firent rien contre lui, mais même parurent lui être favorables.

Ceux du parti de Rodolphe s'en plaignent au Pape, qui ſe juſtifie.

Ceux du parti de *Rodolphe* en ayant porté leurs plaintes au Pape, & lui ayant marqué qu'on le ſoupçonnoit d'avoir changé de ſentiment; il leur fit réponſe, que quoique tous les Latins qui étoient du parti d'*Henri*, l'accuſaſſent de trop de dureté envers ce Prince, il leur avoit toujours réſiſté, & déclaré qu'il ne prendroit point d'autre parti que celui de la juſtice. Que ſi ſes Légats avoient fait quelque choſe contre les ordres qu'il leur avoit donnez, il en étoit extrêmement fâché; & qu'il avoit appris qu'on les avoit engagez à le faire, ou par tromperie, ou par force. Qu'il leur avoit ſeulement donné ordre d'indiquer le Lieu & le tems qu'il pourroit envoyer ſes Légats pour juger cette grande affaire; de rétablir les Evêques, & de leur défendre de communiquer avec les Excommuniez. Cette Lettre eſt du 1. Octobre de l'année 1079. & la troiſieme du ſeptieme Livre.

An. de N. S. 1079.

Gregoire VII. choiſit l'Egliſe de Lyon, pour lui conferer le Vicariat du S. Siege & la Primatie. *Dupin.*

Gregoire VII. pour affermir davantage ſon autorité, crut devoir choiſir un Siege éclatant en France, auquel il conferat le Vicariat perpétuel du S. Siege, ou la Primatie. Voici ce qu'en dit le ſavant M. *Dupin*.

Du Vicariat du Pape dans les Gaules.

1. Il remarque, que le Vicariat des Papes dans les Gaules, en vertu duquel ceux à qui il étoit accordé prétendoient une Juriſdiction au-deſſus des Métropolitains, & la qualité de Primats, avoit paſſé juſqu'alors d'Egliſe en Egliſe, ſuivant qu'elles avoient été plus ou moins favoriſées par le S. Siege.

2. L'Egliſe d'*Arles* eſt la premiere à qui ce droit fut déferé par le Pape *Zozime*, en conſideration des mérites de *Patrocle* qui en étoit l'Archevêque.

3. Le Pape *Symmaque* confirma ce Privilege en faveur de *Céſaire* Archevêque d'Arles, pour ce qui regardoit la partie des Gaules qui étoit alors ſous la domination des Goths; mais en même tems il fit S. *Remy* Archevêque de Reims, ſon Vicaire dans le Royaume de *Clovis*. Cependant, le Vicariat de l'Archevêque d'*Arles* fut étendu, dans la ſuite, dans le Royaume de *Childebert*, & même dans toute la France, par les Papes *Vigile*, *Pelage I. Gregoire le Grand*, & *Jean VIII.*

4. Mais *Adrien I.* rendit cet honneur à l'Archevêque de Rheims, & les Papes *Benoit III.* & *Nicolas I.* le confirmerent.

5. Les Evêques de France ne vou-

An. de N. S. 1079.

lurent pas le reconnoitre, & l'on ne voit pas que ſes Succeſſeurs l'ayent prétendu.

6. *Anſegiſe* Archevêque de *Sens* obtint ce même privilege de *Jean VIII.* & ſes Succeſſeurs en ont retenu la qualité de *Primats des Gaules & de Germanie*, quoique les Evêques de France ne l'ayent pas voulu reconnoitre dans le Concile de *Pontyon*, & qu'elle leur ait depuis toujours été conteſtée.

7. Enfin, *Gregoire VII.* choiſit l'Egliſe de *Lyon*, comme la plus conſiderable, pour l'honorer de cette qualité, & lui accorda la Primatie ſur les quatre Provinces de *France*; ſavoir, celles de *Lyon*, de *Rouen*, de *Tours*, & de *Sens*; ce qui paroit par la Lettre 34. du 6. Livre des Lettres de *Gregoire VII.* adreſſée à *Gebuin* Archevêque de Lyon, à qui il avoit donné le *Pallium*; & par la 35. adreſſée aux Archevêques de *Rouen*, de *Tours*, & de *Sens*, qui ſont toutes deux datées du 20. Avril de l'an 1079. Et dans ces Lettres il ſuppoſe, que la diſtinction des *Dioceſes*, des *Provinces*, des *Primaties*, & des *Métropoles*, a été faite par les Apôtres mêmes, ou par le S. Siege Apoſtolique; & que la Dignité Primatiale avoit été accordée par ſes Prédeceſſeurs à l'Archevêque de Lyon. Cependant, ajoute M. *Dupin*, il ſeroit difficile de le juſtifier par aucun monument authentique. Mais le P. *Noël Alexandre*, T. VI. H. Eccl. p. 547. rapporte un *Reſcrit* de *Lothaire I.* où l'Egliſe de Lyon eſt appellée la premiere des Gaules, l'an 854; un Décret du Concile de *Châlons*, de l'an 891. où l'Archevêque de Lyon, *Aurélien*, eſt appellé auſſi le Primat des Gaules.

La plupart des choſes que cite *Gregoire* dans ſes Lettres, ſont tirées d'une fauſſe Décrétale attribuée à *Anaclet*.

An. de N. S. 1079.

Rodolphe Archevêque de Tours acquieſça d'abord à ce Décret de *Gregoire*: c'eſt ce qu'on peut recueillir par des Lettres de *Gebuin* même. Mais *Richier* Archevêque de Sens, voulant ſoutenir les droits de ſon Egliſe, s'oppoſa à cette nouvelle érection de Primatie; & l'Archevêque de Rouen ne s'y rendit pas non plus. Ainſi il falut qu'*Urbain II.* l'an 1095. dans le Concile de *Clermont*, confirmat ce Privilege à l'Egliſe de Lyon; & il interdit l'uſage du *Pallium* à ces deux Archevêques, ordonnant à leurs Suffragans de ne leur plus obeïr, s'ils ne reconnoiſſoient *Hugues*, qui avoit ſuccedé à *Gebuin*, comme leur Primat. L'un & l'autre étoit abſent; mais leurs Suffragans ſe ſoumirent aux Mandats Apoſtoliques. *Richier* Archevêque de Sens s'oppoſa à ce jugement, quoiqu'*Yves* de Chartres, qui étoit Suffragant de l'Egliſe de Sens, lui conſeillât de ſe ſoumettre à la ſentence du Pape & du Concile, juſques à ce que, par des documens authentiques, il pût maintenir la liberté de ſon Egliſe. Cependant, rien ne put gagner *Richier*; & il paroit qu'il demeura dans ſon opinion juſques à l'an 1096. qu'il mourut, comme on le recueille d'une Lettre du Pape *Paſchal* au Primat *Hugues*. Ce Prélat fit ſignifier à *Daimbert*, qui fut nommé pour ſucceder à *Richier*, qu'il eût à lui rendre obédience; & défendit aux Evêques de la Province de Sens, de le conſacrer avant qu'il eût fait cet acte de ſoumiſſion à l'Egliſe de Lyon. *Yves* de Chartres, au nom de tous les Suffragans, répondit à ce Primat, qu'il demandoit une choſe inouïe, & qui n'étoit fondée ſur aucun droit, ni ſur aucune coutume; & que cela ne lui étoit dû ni com-

Oppoſitions à ce Décret du Pape. *Baluzius in append. lib. de Primatu à Marca editi.*

YvesCarn. Ep. 50.

Ep. 60.

An. de N. S. 1079.

comme *Primat*, ni comme Légat Apoſtolique; & il pria inſtamment *Hugues* de permettre qu'on ſacrât *Daimbert*, promettant qu'il lui conſeilleroit, après ſa conſécration, de reconnoitre le Primat de l'Egliſe de Lyon, & de rendre à l'Archevêque de cette Egliſe le reſpect qui lui étoit dû. Il en écrivit même à *Urbain II.* Mais *Hugues* fut inexorable, & les Evêques de la Province ne voulurent rien entreprendre contre ſa défenſe. *Daimbert* voyant cela, alla à Rome, & fut ordonné par le Pape, ſans aucune condition. On peut voir ſur ce ſujet, *De Marca*, dans le Livre que j'ai cité, & les additions de Mr. *Baluze*; *Charles du Bois* dans l'Hiſtoire de l'Egliſe de Paris, l. XI. c. 5. & le P. *Noël Alexandre* ſec. XI. & XII. part. 1. c. VII. a. 3. Nous parlerons de cela à l'an 1096. & 1099.

Ce Savant dit que la raiſon pour laquelle les Archevêques de Sens ne vouloient pas reconnoitre la *Primatie* de l'Egliſe de Lyon, étoit, 1. Parce que cette *Primatie* étoit de nouvelle inſtitution. 2. Parce que les Archevêques de Sens ſoutenoient qu'ils avoient eu le droit de *Primatie*. 3. Parce que Lyon n'étoit pas ſoumiſe alors au Roi de France; d'où vient que *Philippe-Auguſte* écrivant à *Innocent III.* diſoit, que la ſeule Ville de *Bourges* avoit la Primatie. Mais ſous *Philippe le Bel* la Primatie de l'Egliſe de Lyon fut confirmée par l'autorité de ce Prince. Les Droits attachez aux *Primats* en France, & aux *Vicaires* des Papes, ont été plus ou moins étendus, ſuivant les differens tems.

Droits attachez aux Vicaires des Papes. *Dupin. p. 60.*

Le Pape *Zozime* accorda trois choſes à l'Archevêque d'*Arles*; ſavoir, 1. que tous les Evêques qui voudroient aller à Rome, ſeroient obligez de prendre des Lettres de l'Archevêque d'Arles.

2. Que les Ordinations des Provinces de *Vienne* & de *Narbonne* lui appartiendroient.

3. Qu'il auroit la Juriſdiction ſur les Egliſes qu'il avoit eue depuis longtems, quoiqu'elles fuſſent hors de ſon territoire.

De ces trois Droits, les deux derniers appartenoient à l'Archevêque d'*Arles*, en qualité de Métropolitain. Le premier lui étoit accordé comme Vicaire du Pape.

Symmaque lui donna, outre cela, le pouvoir de convoquer des Conciles d'Evêques de France & d'Eſpagne. *Vigile* ajouta l'honneur du *Pallium*; mais il voulut que s'il ſe rencontroit quelque affaire difficile, qui ne pût être terminée par les Conciles, il en fit ſon rapport au Saint Siege.

Pelage lui accorda en général, le pouvoir d'agir dans les Gaules, ſur tout ce qui concerne le Gouvernement des affaires Eccléſiaſtiques.

Enfin, le Pape *Gregoire* marqua en particulier, en quoi conſiſtoit ce pouvoir.

1. De faire obſerver par-tout les Canons, & de ſoutenir la Foi.

2. D'aſſembler un Synode, s'il étoit néceſſaire.

3. De faire ſon rapport au S. Siege, des Controverſes de Foi, & des Cauſes majeures, ou difficiles.

Le Droit accordé aux Archevêques de *Rheims* par les Papes conſiſte principalement à n'être ſoumis à perſonne qu'au Saint Siege immédiatement, & à avoir le droit d'ordination & d'inſpection dans toute l'étendue de ſon Vicariat.

L'Evêque de *Mets* eut commiſſion d'aſſembler des Synodes Généraux, de revoir des jugemens rendus dans les Synodes Provinciaux; d'entendre en premiere inſtance les

An. de N. S. 1079.

Cauſes des Appellations au S. Siege, d'informer de la vie des Abbez & des Evêques.

Les Droits accordez à l'Archevêque de *Sens* ſont, de convoquer des Conciles; d'examiner toutes les affaires Eccléſiaſtiques des Gaules & de Germanie; de recevoir & de publier les Décrets du S. Siege; & de lui faire ſon rapport des affaires de conſéquence.

Gregoire VII. n'entra point dans le détail des Privileges de l'Archevêque de *Lyon*; mais il dit en général, que les affaires Eccléſiaſtiques de conſéquence viendroient par-devant lui; & que c'étoit à lui de confirmer les Jugemens des Ordinaires, &c. de juger les Cauſes des Evêques & les affaires d'importance, ſauf l'autorité du S. Siege Apoſtolique.

Mezerai. p. 187.

Au-reſte, le P. *Noël Alexandre* Hiſt. Eccl. T. VI. p. 549. ſec. XI. XII. c. VII. Art. III. remarque:

1. Que l'Archevêque de *Rouen* étoit immédiatement ſoumis au Pape; & qu'il ne l'a jamais été, ou que pour peu de tems, à l'Archevêque de Lyon: ce qu'il prouve par *Orderic Vital* l. XIII. Hiſt. Eccl. à l'année 1135; par un paſſage de *Matthieu Paris* à l'année 1226, corrigé par le P. *Louis Thomaſſin* Part. IV. Diſcipl. Eccl. l. 1. c. 10. n. 11; par une Lettre de *Gregoire IX.* à *Louis IX.* Roi de France; par un Décret de *Calliſte III.* rapporté par *Odoric Raynald* à l'année 1458. n. 37.

2. Il ajoute, que *Calliſte II.* donna l'an 1120. la Primatie à l'Egliſe de *Vienne* ſur 7 Provinces; & que ce fut l'an 1088. que *Urbain II.* donna le *Pallium* & la *Primatie* à l'Archevêque de *Tolede*, ſur toute l'Eſpagne.

Gregoire VII. tâche d'accorder les fils de Raymond Berenger I. Comte de Barcelone.

Raymond Berenger, premier Comte de Barcelone de ce nom, mort l'an 1076, après avoir vêcu dans ſa Comté 42 ans, laiſſa deux fils, *Berenger* & *Raymond*. La diviſion ſe mit entre ces deux freres, après la mort de leur pere. *Raymond* eut la Comté; & ſon pere lui avoit donné pour femme, la fille de *Guiſcard* Duc de la Pouille & de Meſſine. Il eut un fils, qui s'appella *Raymond*. *Berenger* eut un ſi violent chagrin de ce que ſon pere lui avoit préferé ſon cadet, qu'il le haïſſoit mortellement. *Gregoire VII.* fit ce qu'il put pour les accommoder, mais en-vain; car un jour, *Berenger* tua ſon frere.

Greg. VII. l. VI. Ep. XVI. Baron.

Les ſoins de *Gregoire VII.* s'étendoient par-tout. Il donna un Roi à la *Dalmatie*; & un Seigneur du païs s'étant voulu ſoulever contre ce Roi, il lui enjoignit de le reconnoitre, & de lui obeïr, ſous peine d'Excommunication. Cette Lettre eſt du 4. d'Octobre de l'an 1079.

Berenger tue ſon frere Raymond. *Auct. Anonym. de Geſt. Comit. Barcinon. in Marca Hiſp. a Baluſio editus c. XV.*

Il avoit écrit auſſi à *Olaüs* Roi de Norvege, pour l'exhorter de ſe faire inſtruire pleinement dans la Foi, & d'envoyer pour cet effet à Rome des gens de ſon païs, qu'il lui renvoyeroit tout inſtruits, pour lui porter en même tems les Ordres du S. Siege. Il lui défendit de prendre le parti d'aucun des deux freres qui prétendoient à la Couronne de Dannemarc, & lui ordonna de procurer la paix entre eux. La Lettre eſt du 15. de Décembre 1079.

Greg. VII. donne un Roi à la Dalmatie. *l. VII. Ep.* 4.

Il avoit envoyé l'an 1077. un Légat à l'Ile de *Corſe*, pour y gouverner abſolument. Cette année, il donna cette Légation à *Landulphe* Evêque de Piſe, & à ſes Succeſſeurs; & réſervant la moitié des revenus de l'Ile pour le Saint Siege, il donna à cet Evêque l'autre moitié des revenus.

Il écrit à Olaüs Roi de Norvege. *l. VI. ep.* 13. *Greg. l. VI. ep.* 12. *du dernier Novemb.* 1079.

Le Roi d'Angleterre n'ayant point laiſſé ſortir les Evêques de ſon Royaume, pour aller à Rome; le Pape en

Il eſt irrité contre le Roi d'Angleterre, de ce qu'il n'envoyoit pas ſes Evêques à Rome,

An. de N. S. 1079.

en fut fort irrité, & il s'en plaignit par ſa premiere Lettre du VII. Livre, adreſſée à *Hubert* ſon Légat, envoyé en ce Royaume pour recevoir le *Denier de Saint Pierre*. Dans cette Lettre, il preſſe ce Légat de revenir au plutôt; & il lui mande d'avertir le Roi d'Angleterre de rendre, & de faire rendre au S. Siege, l'honneur qui lui eſt dû; le menaçant, s'il ne le fait, de ſon indignation. Il lui ordonne d'inviter les Prélats d'Angleterre & de Normandie, d'envoyer à Rome pour le prochain Synode, au moins 2 Evêques de chaque Archevêché; ou du moins, qu'ils viennent après Paques. *Hubert* Légat du Pape ayant exhorté *Guillaume* Roi d'Angleterre de prêter le ſerment de fidélité, & de donner l'argent que ſes Prédéceſſeurs avoient accoutumé d'envoyer à Rome; *Guillaume* lui répondit, qu'à l'égard du ſerment, il ne vouloit pas le prêter, parce qu'il ne lui étoit pas permis de le faire, & que ſes Prédéceſſeurs ne l'avoient point prêté. A l'égard de l'argent, il dit que pendant les trois dernieres années qu'il avoit paſſées en France, on l'avoit recueilli avec négligence; qu'il envoyoit ce qui avoit déja été ramaſſé, & qu'il feroit tenir le ſurplus par les Députez de *Lanfranc*.

La lettre eſt du 23. Sept. 1079. Baron.

Il écrit à Canut IV. Roi de Dannemarc. *Greg. VII. l. VII. ep. 5.*

Harald, Roi de Dannemarc & de Norvege, ayant regné deux ans & ayant eu pour ſon ſucceſſeur *Canut IV*; *Gregoire VII.* lui écrivit auſſi.

A Alphonſe Roi de Caſtille. *Baron. Greg. l. VII. ep. 6.*

Il écrivit encore à *Alphonſe* Roi de Caſtille, ayant appris ſes bonnes intentions pour le Siege; & il lui envoya une petite elé d'or, dans laquelle il y avoit de la limure des chaines de S. *Pierre*, par le Cardinal *Richard* ſon Légat. Il exhorta ce Prince, par ſa Lettre, à s'élever de la dignité terreſtre & temporelle, à laquelle il avoit été élevé, à une dignité céleſte & éternelle, à laquelle il devoit aſpirer; & à conſiderer, que nous nous avançons vers la mort, malgré que nous en ayons, & que la mort nous enleve tout ce que nous avons de richeſſes, d'honneur, & de puiſſance; & qu'il ne faut pas mettre ſa confiance, ſa gloire, & ſon plaiſir dans les choſes qui trompent ceux qui les aiment, qui fuient ceux qui les ſuivent, & qui laiſſent ceux qui les poſſedent.

Il envoye des limures de la chaine de S. Pierre.

C'eſt dans cette année, qu'on met la mort de *Staniſlas* Evêque de Cracovie. *Boleſlas II.* dit *le Hardi* & *le Cruel*, étoit alors Roi de Pologne. Il avoit paru, dans le commencement de ſa vie, fort ſage; mais dans la ſuite, il commit des crimes horribles. Les délices d'un quartier d'hiver corrompirent ſon eſprit martial. On aſſure qu'à ſon retour, il punit cruellement les femmes à qui une abſence de 7 ans de leurs maris avoit fait faire quelque breche à leur honneur, & cela contre la volonté des maris mêmes. Il leur fit donner des chiens, au-lieu d'enfans, pour allaiter. Il ajouta les crimes de rapt, & d'adultere. Enfin, il devint le Prince du monde le plus cruel & le plus diſſolu. *Staniſlas* Evêque de Cracovie, Prélat d'un rare mérite, ne put voir tous ces crimes dans ce Prince, ſans l'en reprendre. Il le fit pluſieurs fois. Il alla plus loin; il l'excommunia. *Boleſlas* fut tellement irrité contre ce Prélat, qu'il le fit aſſaſſiner, comme il faiſoit le ſervice, le 7. Mai de l'an 1079. C'eſt ce *Staniſlas* qu'*Innocent IV.* a canoniſé. *Jean Longin* a fait la Vie de cet Evêque. Mais cet Auteur, qui vivoit dans le XV. Sicle, ſoit dans cette Vie, ſoit dans l'Hiſtoire de la Pologne, débite quantité de choſes dont il eſt permis de douter; par exemple, ce qu'il dit de *Staniſlas*, qu'il avoit étudié à Paris: qu'on

Cruauté de Boleſlas R. de Pologne.

Mort de Staniſlas. *Papebroc. ad diem 7. Mens. Maii.*

Cromer. Crantzius. Dubravius. Baron.

An. de N. S. 1079.

qu'on l'avoit ſollicité de ſe faire paſſer Docteur en Droit-Canon & en Théologie; mais qu'il ne voulut point. On ſait que le Doctorat en Théologie & en Droit-Canon eſt de plus fraiche date.

Gregoire écrit contre Boleſlas.

Quoi qu'il en ſoit, on dit que *Gregoire VII.* (on n'en trouve pourtant rien dans les Lettres de *Gregoire VII.*) n'eut pas plutôt appris la triſte nouvelle de la mort tragique de *Staniſlas*, qu'il fit aſſembler ſes Prelats, pour leur apprendre la cruauté de *Boleſlas*, & pour chercher les moyens de punir un crime auſſi horrible que celui qu'il avoit commis. Il écrivit à l'Archevêque & à tous les Evêques de Pologne, d'interdire toute la Province, de déclarer *Boleſlas* déchu de toutes ſes Dignitez, de délier ſes ſujets du ſerment de fidélité; & de dénoncer, que les enfans des ſoldats qui avoient aidé à *Boleſlas* à commettre ce crime, étoient incapables de poſſeder aucun bien, juſqu'à la quatrieme génération.

L'Hiſtoire ajoute, que ce malheureux Prince, ſe voyant l'objet de l'exécration de tout le monde, abandonna ſon Royaume. Les uns diſent qu'il ſe tua de deſeſpoir, l'année 1080. ou 1081. D'autres diſent qu'il fut mangé des chiens, à la Chaſſe. D'autres diſent qu'il fit pénitence dans un Monaſtere, où il vécut inconnu, près d'Inſpruck. D'autres veulent qu'il ſe retira en Hongrie avec ſon fils, & qu'il y mourut en deſeſperé.

Boleſlas deſeſperé.

Longin, & *Baronius* après lui, diſent que *Gregoire VII.* ôta à la Pologne le titre de Royaume, à cauſe de la mort de *Staniſlas*; & d'autres ajoutent, que la Pologne en fut privée pendant 290 ans, c'eſt-à-dire, juſques en l'an 1370. que la Pologne paſſa ſous la domination de Princes étrangers, lorsque *Louis* Roi de Hongrie fut fait Roi de Pologne. Mais le P. *Pagi* remarque, après *Lambert* dans la Chronique, que ce ne fut que l'an 1077. que *Boleſlas* prit le titre de Roi, de la propre autorité; & que *Longin*, & les Hiſtoriens de Pologne ſe trompent, lorsqu'ils diſent que les Princes de Pologne ont obtenu le titre de Roi, d'*Othon III.* & que cela finit à la mort de *Staniſlas*.

St Gregoire VII. ôta à la Pologne le titre de Royaume.

An. de N. S. 1079.

Quand Boleſlas prit le titre de Roi.

Calviſius rapporte dans cette année, trois choſes encore.

Pag. 737.

La 1. Que l'Empereur de *Méſopotamie* ayant fait aſſembler 8 hommes ſavans, entre leſquels il dit qu'étoit *Avicenne*, il leur ordonna de rechercher l'Equinoxe du Printems; & qu'on trouva qu'il étoit le 14. Mars, à 2 heures 9 minutes après midi; & que dès-là commence l'Ere que les Perſes employent dans leurs Annales.

Equinoxe du Printems.

Æra Gelalæa.

2. Enſuite il rapporte, après *Polydore Virgile*, que *Robert* fils de *Guillaume le Conquérant*, fit cette année la guerre à ſon pere, par la perſuaſion de *Philippe* Roi de France, & étant las d'être ſans établiſſement; & qu'il s'en falut peu qu'il ne remportât la victoire: mais que cependant il épargna ſon pere, & qu'il ſe reconcilia avec lui. Mais d'autres mettent cet évenement à l'an 1077. où nous en avons parlé.

Enfin il ajoute, que ce fut dans cette année qu'*Alfonſe* Roi de Caſtille aſſiegea *Tolede*.

Alphonſe aſſiege Tolede.

Malcolme Roi d'Ecoſſe fit diverſes hoſtilitez dans l'Angleterre; il la ravagea juſqu'à la Riviere de *Tine*. *Griffin* Prince de Galles pilla le Comté de *Hereford*, & brula l'Egliſe de la Ville capitale. Les Northumbriens maſſacrerent l'Evêque de *Durham*, qu'ils accuſoient injuſtement d'avoir été complice du meurtre

Malcolme fait des hoſtilitez dans l'Angleterre. *Larrey hiſt. p. 178.*

An. de N. S. 1080.

tre d'un Seigneur nommé *Leulfe*, qui leur étoit fort cher.

Guillaume ſe vengea de l'attentat des Northumbriens. Il leur envoya l'Evêque de *Bayeux*, à la tête d'une Armée, qui fit faire main-baſſe ſur tout ce qu'on trouva les armes à la main. Cet Evêque guerrier pilla lui-même l'Egliſe Cathédrale, dont il enleva la Croſſe, qui étoit également eſtimée, tant pour ſa matiere, qui étoit un Saphir, que par le travail de l'Artiſan. An. de N. S. 1080.

L'année ſuivante, *Guillaume* envoya ſon fils *Robert* ſur les frontieres d'Ecoſſe; mais il ſe contenta de bâtir *Neucaſtel* ſur la *Tine*, pour arrêter les courſes des Ecoſſois.

L'an 1080. *de N. S. Le* 3. *de Nicephore Botoniate. Le* 25. *de Henri. Le* 21. *de Philippe I. Le* 8. *de Gregoire VII. Indiction III.*

Uratiſlas écrit au Pape pour faire célebrer l'Office en Langue Sclavone; qui le lui refuſe. *Baron. Gregoire l. VII. 9. 18.*

Dès le commencement de l'année, *Uratiſlas* Duc de Boheme ayant fait demander au Pape la permiſſion de faire célebrer l'Office divin en Langue Sclavonne, le Pape le lui refuſa, & il en rendit cette raiſon: „ C'eſt, dit-il, qu'il a plu à Dieu „ que l'Ecriture fût cachée dans de „ certains lieux, de peur qu'elle „ ne vint dans le mépris, & qu'elle ne fut cauſe que pluſieurs ne „ tombaſſent dans l'erreur. Et il „ ne ſert de rien, dit-il, de dire „ que quelques ſaints hommes ont „ ſouffert patiemment ce que le „ Peuple demande par ſimplicité; „ puiſque la primitive Egliſe a diſſimulé pluſieurs choſes, qui ont „ été corrigées apres un ſoigneux „ examen, quand la Religion a été „ plus affermie & plus etendue. „ C'eſt-pourquoi, dit-il, nous défendons, par l'autorité de S. *Pierre*, ce que vos ſujets demandent „ imprudemment; & nous vous ordonnons de réſiſter de toutes vos „ forces à cette vaine témerité.

Jean VIII. l'avoit permis au Prince Sphentopulcer.

Cette déciſion de *Gregoire* eſt bien contraire à celle du Pape *Jean VIII.* qui écrivoit ainſi, l'an 879. au Prince *Sphentopulcer*.

„ Nous louons avec raiſon, diſoit „ ce Pape, les Lettres Sclavonnes, „ qui ont été inventées par un certain Philoſophe nommé *Conſtantin*, „ par leſquelles on fait reſonner les „ louanges de Dieu. Nous ordonnons, qu'on raconte en cette „ même Langue les Prédications & „ les œuvres de J. Chriſt notre Seigneur; car nous ſommes avertis, „ par l'autorité ſacrée, de louer le „ Seigneur non ſeulement en trois „ Langues, mais auſſi en toutes. „ Cette autorité nous donne ce „ commandement, quand elle dit: „ *Toutes Nations, louez le Seigneur*; „ *& tous Peuples, beniſſez-le.* Et „ les Apôtres étant remplis du S. „ Eſprit, ont annoncé en toute ſorte de Langues les choſes magnifiques de Dieu. De-là vient auſſi „ que S. *Paul*, cette trompette céleſte, fait reſonner cet avertiſſement: *Que toute Langue confeſſe „ que notre Seigneur Jeſus-Chriſt eſt „ en la gloire du Pere.* Et à l'égard „ de toutes ces Langues, il nous „ enſeigne ſuffiſamment & clairement, dans la I. Epitre aux „ *Corinthiens*, comment nous devons édifier l'Egliſe, en parlant „ divers Langages. En effet, il ne „ préjudicie point à la Loi, ou à la „ Doc-

An. de N. S. 1080.

„ Doctrine, de chanter les Meſſes „ dans la même Langue Sclavonne, „ ou de lire le S. Evangile ou les „ Leçons divines du Nouveau & du „ Vieux Teſtament, bien traduites „ & interpretées, ou de chanter „ tous les autres Offices des Heures; „ parce que celui qui a fait les trois „ principales Langues, l'Hébraique, „ la Grecque, & la Latine, eſt le „ même qui a créé auſſi toutes les „ autres, pour ſa louange & pour „ ſa gloire. Nous ordonnons toute- „ fois, que dans toutes les Egliſes „ de votre obeiſſance, on diſe, pour „ plus grand honneur, l'Evangile „ en Latin; & puis, qu'on l'an- „ nonce au Peuple, qui n'entend „ pas le Latin, comme on voit que „ cela ſe pratique en quelques Egli- „ ſes ". Et *Æneas Sylvius*, qui fut depuis le Pape *Pie II.* dit qu'un certain *Cyrille*, qui vivoit environ l'an 800. étant à Rome, ſupplia le Pontife Romain de lui accorder la permiſſion de faire le Service divin en Langue Sclavonne, à ceux de cette Nation qu'il avoit batiſez & convertis; & que comme on diſputoit de cela au Sacré College, & qu'il y en avoit pluſieurs qui s'y oppoſoient, on ouït une voix comme envoyée du Ciel, qui dit: *Tout Eſprit loue le Seigneur, & toute Langue le confeſſe.* Et qu'enſuite on accorda à *Cyrille* ce qu'il demanda. Mais quittons le IX. Siecle, & revenons à celui dont nous faiſons l'Hiſtoire.

T. VIII. Concil. Part. 1. ep. 247. p. 91. Æneas Sylv. hiſt. Bob. c. 13.

Concile de Bourdeaux, *Concil. T. X. p. 381. Tom. 2. Bibl. Labb. p. 212. Chron. Malleac. T. II. Anal.*

On met dans le commencement de cette année, un Concile de *Bourdeaux*, où *Berenger* vint rendre raiſon de ſa Foi. Ce qui fait voir que *Berenger* n'étoit pas encore trop perſuadé de ce qu'on lui avoit fait ſigner dans le Concile précedent, qui ſe tint à Rome. Le P. *Mabillon* (Tom. II. Anal.) dit qu'il avoit lu dans un Manuſcrit, un Ecrit de *Berenger*, dans lequel il condamne la troiſieme Profeſſion de Foi qu'il avoit faite l'année précedente, & il la combat par les mêmes argumens dont il avoit détruit celle qu'il avoit faite ſous *Nicolas II.* & qui ſont rapportez dans le Dialogue de *Lanfranc*. *Berenger* y déclare, comment il avoit été contraint par l'appréhenſion de la mort, à ſouſcrire à la derniere Profeſſion; & dans quel ſens il y avoit ſouſcrit.

An. de N. S. 1080.

Mabill. in obſer. de multiplici damnat. Berengarii. Berthold. in Chron.

Contre Berenger qui revient à ſes propres ſentimens.

Peu de tems après, ſe tint le Concile de *Lyon* contre *Manaſſés* Archevêque de Rheims. Voici le ſujet: mais il faut remonter juſques aux années précedentes.

Concile de Lyon contre Manaſſé Archevêque de Rheims. *Concil. T. X. p. 389. Greg. VII. l. 1. ep. 13. 14.*

Manaſſes avoit occupé le Siege de Rheims, dès l'an 1068. après la mort de *Gervais*. On prétend, que dès l'an 1073. il abuſoit un peu de ſon autorité. Comme il étoit puiſſant, il crut que les Moines de l'Abbaye de S. *Remy* de cette Ville devoient être ſoumis entierement à ſa volonté. Il voulut leur donner un Abbé à ſa fantaiſie, & ſe mit en poſſeſſion d'une partie de leurs biens. Ces Moines en porterent leurs plaintes à *Alexandre II.* Ce Pape écrivit à *Manaſſés*, & le fit avertir de faire ceſſer ces plaintes, & de donner ordre que cette Abbaye fût pourvue d'un Abbé Régulier, qui eût l'adminiſtration du Temporel & du Spirituel. *Gregoire VII.* continua les mêmes remontrances. Mais ayant appris que *Manaſſés* continuoit à maltraiter ces Religieux, & à jouïr de leurs biens, il lui écrivit une Lettre pleine de reproches & de menaces. *Manaſſés* obeït, & fit élire *Guillaume* qui étoit Abbé de S. *Arnoul* de Mets, pour être Abbé de S. *Remy* de Rheims.

Mabill. in adm. præf. Apol. ejuſd. Manaſſ. T. I. Muſ. Ital. par. II.

2. Il paroit que dans l'année 1074. *Manaſſés* abuſoit de ſon autorité; & on l'accuſoit de diverſes choſes. Ses accuſateurs étoient un autre *Manaſſés*, *Brunon*, *Pontius*. C'eſt ce *Brunon*

An. de N. S. 1080.

non, qui eſt le Fondateur de l'Ordre des Chartreux.

3. L'an 1077. *Hugues* Evêque de Die, Légat du S. Siege en France, ayant cité ce *Manaſſés* à un Concile qu'il avoit aſſemblé à *Autun*; cet Archevêque crut qu'il étoit indigne de lui d'y comparoitre: ce qui lui attira une condamnation de la part de ce Légat. *Manaſſés* alla auſſi-tôt à Rome, pour s'y juſtifier; & y attendit, par ordre du Pape, *Hugues de Die*, pendant près de trois mois.

Guib. Abbas Novig. in lib. de ſua ipſius vita. Hug. Flavin. in Chron. Vird. p. 199.

Cet Evêque n'y étant point venu, la Cauſe de *Manaſſés* fut agitée dans un Concile, entre lui & les Députez de *Hugues* de Die. *Manaſſés* n'ayant point d'accuſateurs, ſe juſtifia aiſément; & ayant affirmé que ce n'étoit point par mépris du S. Siege, qu'il n'avoit pas comparu au Concile d'*Autun*, le jugement rendu contre lui dans ce Concile fut infirmé, à condition qu'il ſe préſenteroit devant le Légat du Pape, quand il y ſeroit cité. Mais il déclara, qu'il ne vouloit plus avoir pour Juge, l'Evêque de Die. Le Pape lui ayant demandé, qui il vouloit donc pour ſon Juge? *Manaſſés* lui témoigna, que l'Abbé de Clugny l'accommoderoit aſſez. Ainſi le Pape commit cet Abbé pour Juge dans la Cauſe de *Manaſſés*, après lui avoir fait promettre que s'il étoit appellé à quelque Synode de la part du S. Siege, ou de celle de ce Légat, il ne manqueroit pas d'y comparoitre. *Manaſſés* étant de retour en France, fut cité à un Concile qui ſe devoit tenir à *Troyes*, au nom de *Hugues de Die*, & de l'Abbé de Clugny. Il y alla, avec une partie de ſon Clergé. Mais les Clercs qui l'accuſoient n'ayant oſé y venir, il fut contremandé; & les Légats du Pape ne ſe trouverent point à ce Concile. *Manaſſés* s'y étant rendu, nonobſtant le contre-ordre, crut avoir ſatisfait à la promeſſe qu'il avoit faite au Pape. Il prétendit même, que ſuivant ſes promeſſes, il n'étoit obligé de comparoitre que par-devant des Evêques Ultramontains. Il en écrivit au Pape, & ſe plaignit en même tems, de ce que l'Archevêque de *Vienne* avoit diſpoſé & rétabli des Prêtres du Dioceſe de *Rheims*, & que ſes Evêques de *Laon* & de *Soiſſons*, ſes Suffragans, avoient ordonné un Evêque à *Amiens*, ſans le conſulter, & pendant qu'il étoit à Rome. *Gregoire* lui fit réponſe, par la ſeconde Lettre du ſixieme Livre, du 22. Août 1078. qu'il devoit reconnoitre les Légats nommez ſur les Lieux par le S. Siege, auſſi-bien que ceux qui étoient envoyez immédiatement de Rome; & qu'il eût inceſſamment à ſe purger par-devant *Hugues de Die* & l'Abbé de *Clugny*, des choſes dont il étoit accuſé; & qu'ils lui rendroient auſſi juſtice ſur les plaintes qu'il lui avoit faites. C'eſt ce qu'il mande à l'Evêque de Die de faire, par ſa Lettre ſuivante, de même date. Cependant, *Hugues de Die* fit citer par deux fois *Manaſſés* à un Concile qu'il devoit aſſembler à *Lyon*, pour répondre aux accuſations que le Comte *Manaſſés* & quelques Clercs de l'Egliſe de *Rheims* propoſeroient contre lui.

Dupin.

An. de N. S. 1080.

On dit que *Manaſſés* envoya des Députez à *Hugues*, pour le prier inſtamment de ſe contenter qu'il ſe purgeat par ſerment, avec ſix de ſes Suffragans, à ſon choix; & que pour l'obtenir, ils offrirent au Légat 200 livres d'or, & de grands préſens à ſes domeſtiques; & même de plus grands, ſi on permettoit à l'Archevêque de ſe purger ſeul: mais que comme *Hugues* refuſa toutes ces offres, l'Archevêque de *Reims* fit publier une Apologie, ou un Manifeſte, dans lequel il apporte les raiſons

An. de N. S. 1080.

ſons qu'il a de ne pas comparoitre au Concile. La premiere, c'eſt qu'il n'eſt point parlé de l'Abbé de Clugy, dans l'ordre par lequel il eſt appellé à ce Concile. La ſeconde, que ce Concile ſe tient dans une Ville qui n'eſt pas de la partie des Gaules dans laquelle il doit être jugé. La troiſieme, parce que la Province qui eſt entre celle de Rheims & celle de Lyon, & par où il faut qu'il paſſe néceſſairement, eſt en guerre; en ſorte qu'il ne peut pas paſſer, ſans courir riſque d'être pris priſonnier. La quatrieme, parce qu'il a appris que ce Concile doit être compoſé des mêmes perſonnes qui l'ont déja condamné témerairement & injuſtement. La cinquieme parce qu'il faut, ſuivant les Canons, que l'on choiſiſſe pour le juger un lieu proche de ſon païs, où l'on puiſſe produire facilement des témoins, & rendre un Jugement définitif. Qu'au reſte, il étoit accommodé avec le Comte *Manaſſés*, & avec ceux qui étoient liez avec lui, à l'exception de *Brunon*, qui n'étoit ni ſon Clerc, ni né ou batiſé dans le Dioceſe, mais Chanoine de S. *Cunibert* de Cologne, duquel il ſe mettoit peu en peine; & qui l'avoit maltraité, quoiqu'il lui eût des obligations particuliers; & d'un autre Clerc nommé *Ponce*, qu'il avoit convaincu de parler fauſſement dans le Concile de Rome. Que s'il n'avoit point d'accuſateurs, il n'étoit pas obligé de venir ſe purger devant le Concile, par le témoignage de ſix Evêques d'une vie irréprochable, comme on le lui demandoit. Que quand il le voudroit faire, il ne le pourroit, à cauſe du peu de tems qu'on lui avoit donné; & qu'il ſeroit difficile de trouver dans ſa Province ces ſix Evêques, auxquels on n'eût rien reproché, & qui ne fuſſent pas de ſes ennemis. Que quand il avoit promis au Pape de comparoitre au Concile qui ſeroit tenu par ſes Légats, il avoit parlé d'un Concile qui ſe tiendroit en France, & en cas qu'il n'eût pas de légitimes raiſons de ne s'y pas trouver. Qu'enfin, il ne reconnoiſſoit point *Hugues* de Die pour Légat à ſon égard, puiſque le Pape lui avoit accordé qu'il ne l'auroit pas pour Juge. Que néanmoins, pour montrer ſa ſoumiſſion au S. Siege, il lui offroit de ſe trouver à un Synode qui ſe tiendroit dans quelque Ville voiſine de Rheims, dans le Carême, ou à Pâques. Qu'il lui conſeilloit de prendre ce parti, parce qu'il étoit plus avantageux au S. Siege de s'attirer, en agiſſant avec douceur, le reſpect & la ſoumiſſion des François, que de les en éloigner en aigriſſant leurs eſprits par une conduite trop dure. Que ſi, nonobſtant cette remontrance, il demeuroit dans ſes ſentimens, & qu'il prononçât une ſentence de Dépoſition & d'Excommunication contre lui, les Papes S. *Gregoire* & S. *Leon* lui avoient appris qu'il ne devoit pas conſiderer cette Excommunication comme émanée du S. Siege.

An. de N. S. 1080.

Ce ſont les raiſons contenues dans l'Apologie de *Manaſſés*, donnée par le P. *Mabillon* dans le premier Tome de ſon *Cabinet d'Italie*. *Hugues* de Die, ſans y avoir égard, prononça dans le Concile de Lyon une ſentence de Dépoſition contre *Manaſſés*.

Concile de Rome. *Concil. T. X. p.* 381. *Dupin.*

Ce Concile de *Lyon* fut ſuivi de celui de *Rome*, au commencement du Carême. I. L'on y confirma la condamnation de *Manaſſés*, & le Pape la lui fit ſavoir par la Lettre 20. du VII. Livre, en date du 17. d'Avril; lui donnant néanmoins encore juſqu'à la fête de S. *Michel*, pour ſe juſtifier ſoit à Rome, ſoit par-devant ſes Légats, en prenant pour témoins de ſon innocence, quelques Evê-

On y confirme la condamnation de Manaſſé.

An. de N. S. 1080.

Evêques ſes Suffragans; en rendant à deux perſonnes qui l'avoient accuſé, les biens dont il s'étoit emparé; & à condition qu'il ſe retireroit à Clugny, ou dans quelque autre Monaſtere, juſqu'au jour de l'Aſcenſion, ſans faire aucune fonction Epiſcopale.

Manaſſés ne ſe rendit pas à ce Jugement, & demeura en poſſeſſion de ſon Archevêché, ſans faire aucune ſoumiſſion au Pape; qui écrivit auſſi-tôt au Clergé & au Peuple de *Rheims*, aux Suffragans de cette Métropole, au Roi *Philippe*, & au Comte *Ebel*, de ne plus le reconnoitre pour Archevêque de *Rheims*, de le chaſſer de cette Egliſe, & d'en élire ou faire élire un autre en ſa place. C'eſt le ſujet des Lettres 17. 18. 19. & 20. du VIII. Livre, du 27. Décembre de la même année.

Le Pape écrit à Rheims.

Ce *Manaſſés* eſt accuſé par les Auteurs du tems, d'avoir eu l'Archevêché de *Rheims* par Simonie, & d'avoir exercé une tyrannie & une domination inſupportable ſur ſon Clergé; d'avoir dépouillé les Egliſes, pillé les Monaſteres, exigé de l'argent des Clercs, perſécuté les gens de bien, & s'être rendu maitre des biens des plus riches Abbayes; d'avoir plutôt vécu en grand Seigneur, qu'en Evêque; d'avoir eu plus de ſoin des Soldats, que de ſon Clergé; de n'avoir ſongé qu'au Temporel de ſon Archevêché, ſans ſe ſoucier du Spirituel; & d'avoir eu même l'impieté de dire, que ce ſeroit une bonne choſe que l'Archevêché de *Rheims*, s'il ne faloit pas chanter des Meſſes. C'eſt ainſi que le dépeignent *Guillaume* Abbé de S. *Arnoul* de Mets, *Guibert* Abbé de Nogent, *Hugues* de *Flavigny*. Néanmoins, *Fulcoius* Sousdiacre de Meaux a fait ſon éloge; & le Clergé de *Noyon* dans une Lettre qu'il écrivit en ce tems-là au Clergé de *Cambray*, pour prouver que les fils de Clercs & de Prêtres peuvent être admis au Sacerdoce, ſoutient que l'Excommunication de *Manaſſés* a été faite par un motif d'envie, qu'elle a été injuſte & précipitée. Cette Lettre eſt rapportée par le P. *Mabillon*, après l'Apologie de *Manaſſés*. Tout ceci fait voir que quand *Manaſſés* auroit été auſſi coupable qu'on le veut faire croire, il n'a pas été condamné dans les formes.

De quoi on accuſoit Manaſſé.

Mabill. in admon. praf. Apol. Manaſſ. T. I. Muſ. Ital. part. II. Guibert Abb. Noviz. in lib. de ſua ipſius vita.

An. de N. S. 1080.

II. Dans ce Concile de *Rome*, on renouvella la défenſe de recevoir les Inveſtitures des Bénéfices de la main des Laïques; & on déclara, que non-ſeulement ceux qui les recevroient, mais auſſi tous ceux qui les donneroient, Empereurs, Rois, Ducs, Marquis, Comtes, & toute autre perſonne ſéculiere, ſeroient excommuniez. Nous parlerons ci-deſſous de cette matiere plus au long, pour la faire entendre.

Contre les Inveſtitures.

III. On réitera les Excommunications portées contre *Thedalde* Archevêque de Milan, *Guibert* de Ravenne, *Pierre* de Narbonne, *Roland* Evêque de Treviſi, & les autres.

Baron. Paul. Bernried. in vita Greg. VII. c. XII.

IV. On fit défenſe aux Normans de la Pouille, d'envahir les biens appartenans à l'Egliſe de Rome.

V. On répéta les Décrets faits dans le Concile de l'année précedente, touchant les Pénitences proportionnées à la grandeur des crimes.

VI. On ordonna, que quand quelque Paſteur ſeroit mort, on lui en ſubrogeroit un autre; & qu'à l'inſtance de l'Evêque député par le Siege Apoſtolique, le Clergé & le Peuple, du conſentement du Siege Apoſtolique, ou de ſon Métropolitain, ſe choiſiroient un Paſteur, ſelon Dieu, &c.

On dit que le Roi *Rodolphe* envoya dans ce Concile un Ambaſſa-

Brun. belli Saxon.

An. de N. S. 1080.

deur, pour donner avis au Pape d'une victoire qu'il avoit remportée ſur le Roi *Henri*, dans un lieu nommé *Flatecheim*, le lundi 27. de Janvier.

p. 146. *Bertold. Chro.* 108.

VII. Enſuite *Gregoire VII.* après avoir entendu les plaintes des Députez de *Rodolphe* & des Princes d'Allemagne, prononça un Décret fulminant contre *Henri IV.* dans lequel il prit S. *Pierre* & S. *Paul* pour témoins de toute ſa conduite; il l'excommunia de nouveau, le priva de l'Empire, & des Royaumes de Germanie & d'Italie; il délivra tous ſes ſujets du ſerment de fidélité qu'ils lui avoient prêté; & il défendit à tous les Chretiens de lui obeïr.

Gregoire excommunie encore l'Empereur.

Platine. p. m. 389.

Il dit, en adreſſant ſa parole aux Sts. Apôtres: „ Faites connoître à „ tout le monde, que ſi vous pouvez lier & délier dans le Ciel, „ vous pouvez auſſi ſur la Terre „ ôter ou donner les Empires, les „ Royaumes, & les Principautez, „ les Duchez, les Marquiſats, les „ Comtez, & les biens de tous les „ hommes, ſelon leurs mérites. „ Car vous avez ſouvent ôté aux „ indignes, & donné aux bons, „ les Patriarchats, les Primaties, „ les Archevêchez, & les Evechez. „ Que ſi vous jugez les choſes ſpirituelles, que doit-on croire de „ votre pouvoir ſur les temporelles? Et ſi vous devez juger les „ Anges, qui dominent ſur tous les „ Princes ſuperbes, que ne pouvez-vous pas ſur leurs eſclaves? „ Que les Rois & les Princes du „ ſiecle apprennent donc maintenant, quelle eſt votre grandeur „ & votre puiſſance; qu'ils craignent de mépriſer les ordres de „ votre Egliſe, & que votre Juſtice s'exerce ſi promptement ſur „ *Henri*, que tous ſachent qu'il ne „ tombera pas par hazard, mais par „ votre puiſſance. Dieu veuille les „ confondre, pour les amener à une „ pénitence ſalutaire ". Cet Acte eſt daté du 7. de Mars 1080. Après quoi il confirma l'élection de *Rodolphe*; auquel, après ce Concile, il envoya une riche Couronne d'or, autour de laquelle il y avoit une Inſcription dans un vers, qui ſignifioit, que Jeſus-Chriſt, qui eſt la Pierre myſtique, ayant donné le Diadême à *Pierre*; *Pierre*, en la perſonne de *Gregoire*, le donnoit à *Rodolphe*.

An. de N. S. 1080.

Petra dedit Petro, Petrus diadema Rodolpho.

Avent. Ann. Boior. l. 5. *p.* 176.

Il paroit de ce Vers, pour le dire ici en paſſant, que *Gregoire* entendoit par la *pierre* ſur laquelle Jeſus-Chriſt dit à S. *Pierre* qu'il édifieroit ſon Egliſe, le Seigneur lui-même. C'eſt ainſi que l'ont expliqué pluſieurs Peres, comme S. *Auguſtin*, *Gregoire le Grand*; &c.

Aug. Retract. l. 1. *c.* 21. *in Joan. Tract.* 124. *De verbis Domini in Evang. ſecund. Matth. Ser.* 13. *Greg. l. ſur Job l.* 33. *c.* 15.

Au-reſte, le P. *Noël Alexandre*, Hiſt. Eccl. T. VI. p. 690. fait voir que *Gregoire VII.* en dépoſant l'Empereur, s'étoit attribué une autorité que ne s'étoient point arrogée ni *Nicolas I.* dans ſa Lettre à *Michel* Empereur des Grecs; ni *Gregoire II.* écrivant à *Leon Iſaurique* Empereur; ni *Martin I.* à l'égard de *Conſtantin* Empereur; ni *Pelage I.* à l'égard de *Childebert*; ni *Gregoire le Grand*, qui appelloit l'Empereur *Maurice*, ſon *Seigneur*, l. II. ep. 62; ni *Silverius*, à l'égard de *Juſtinien*; ni *Theodat*, à l'égard de *Theodat* Roi des Goths; ni *Symmachus*, à l'égard d'*Anaſtaſe*; ni *Gelaſe I.* à l'égard d'*Anaſtaſe*; ni *Felix III.* à l'égard de *Zenon*; ni *Damaſe* contre *Valens*; ni *Liberius* envers *Julien* & *Conſtantin*. Il prouve encore, qu'aucun Evêque de Rome ne l'avoit entrepris dans les trois premiers ſiecles; & il cite, ſur l'obeïſſance qu'on doit aux Puiſſances, *Origene* ſur le 13. de

Remarques du P. Noel Alexandre ſur l'Excommunication prononcée par Gregoire.

An. de N. S. 1080.

de l'Epitre aux Rom. l. IX. *Tertullien* l. de l'Idolat. c. 15. ſon Apologétique, c. 29. 30 33. ſon Livre à *Scapula* c. 1. *Irenée*, l. V. contre les Héréſies c. 24. *Juſtin Martyr* dans ſon Apologie à *Antonin Pie*; *Theophile* d'*Antioche*, dans ſon Livre à *Autolicus*; *Athenagoras*, dans ſon Apologie; *Optat de Mileve* l. III. contre *Parménion*; *Jean Chryſoſtome* Hom. XXIII. ſur le 13. des Rom. S. *Ambroiſe*, ſur le Pſaum. XL; S. *Hierome* ep. 22; S. *Auguſtin*, l. V. c. 21; *Fulgence* l. 1. au Roi *Traſimond*; *Arnobe* le jeune; *Gregoire de Tours*, dans le Concile de Paris de l'an 577; *Hincmar* ep. 41. au Pape *Hadrien II.* Il fait voir enſuite, que ce que fit *Gregoire VII.* étoit contraire à ce que dit l'Ecriture, Rom. XIII. 2. I. Pier. c. II. Il cite encore un Anonyme dans un Traité *de la Puiſſance du Pape*, qui eſt à la fin de l'Hiſtoire du célebre Differend qu'il y a eu entre *Boniface VIII.* & *Philippe le Bel*; & *Jean* de Paris dans ſon Traité *de la Puiſſance Royale & Papale.*

Ce ſavant Auteur n'en demeure pas là; il répond aux argumens que *Gregoire VII.* apporte pour prouver ſon autorité.

Le Pape, dans ſa Lettre à *Hériman* Evêque de Mets, apportoit:

1. Ce que dit Jeſus-Chriſt à S. *Pierre*, Matth. XVI. *Tout ce que tu auras délié en Terre, ſera délié au Ciel.*

2. Ce que dit S. *Paul*, I. Corinth. VI. 3. *Ne ſavez-vous pas que nous jugerons les Anges, combien plus les choſes de cette vie?*

3. Un paſſage de S. *Gregoire* dans une Lettre qu'il écrivit à un Sénateur, où il dit que ſi quelque Roi, Prêtre, &c. entreprend quelque choſe contre une Conſtitution qu'il avoit faite, il doit être privé de ſa Dignité, excommunié, &c.

4. La dépoſition de *Childeric III.* Roi de France, par le Pape *Zacharie.* An. de N. S. 1080.

5. Une Lettre de *Jule I.* aux Orientaux, où il eſt dit que l'Egliſe Romaine a le pouvoir d'ouvrir & de fermer la porte du Royaume des Cieux, à qui il lui plait.

6. Une Lettre de *Clement* Romain à S. *Jaques.*

7. L'Excommunication d'*Arcadius* par le Pape *Innocent*, & celle de *Théodoſe* par S. *Ambroiſe.*

8. Un paſſage tiré du *Paſtoral* de S. *Ambroiſe*, où il éleve les Prélats au-deſſus de toutes les Dignitez.

9. Les Décrets du Pape *Symmaque*, où il éleve beaucoup la Dignité Pontificale.

Le P. *Noël Alexandre* répond à tous ces argumens:

1. Que ce que dit Jeſus-Chriſt à S. *Pierre*, ne regarde point le Temporel des Rois, & qu'il s'agit là des pechez; ce qu'il prouve par pluſieurs autoritez.

2. Que le paſſage de S. *Paul* regarde tous les fideles, & non les Prêtres en particulier.

3. Que l'Epitre qu'on attribue à S. *Gregoire*, n'eſt point de lui; qu'on croit même que ce qu'on rapporte eſt ſuppoſé; & qu'enfin ces paroles ne ſont qu'une imprécation qu'avoit faite ce Pape, comme on en trouve pluſieurs ailleurs.

4. Que la dépoſition de *Childeric III.* par *Zacharie*, eſt fabuleuſe.

5. Que les Lettres qu'on produit de *Jule I.* & de *Clement* Romain, ſont fauſſes.

6. Que l'Excommunication d'*Arcadius* eſt chimerique; & que S. *Ambroiſe* n'a jamais dépoſé *Théodoſe.*

7. Que le *Paſtoral* n'eſt point de S. *Ambroiſe*; & que de là, non plus que des Décrets de *Symmaque*, on ne peut rien conclure pour la dépoſition des Rois.

Ce

An. de N. S. 1080.

Ce Docteur fait plus : il fait voir, 1. Qu'*Henri IV.*, malgré le Décret du Pape *Gregoire VII.* a été reconnu dans tout le monde pour *Empereur*.

2. Que c'eſt à tort que quelques-uns, & le Cardinal *du Perron*, ont attribué à *Thomas* d'avoir cru que les Papes avoient droit de dépoſer les Rois.

3. Il cite un paſſage de *François de Sales* Evêque d'Anneci, Ep. 48. l. VII. que je ne puis me diſpenſer de rapporter. „ Les Rois, *dit cet Evêque*, & tous les Princes Souverains ont une Souveraineté temporelle, en laquelle le Pape ni l'Egliſe ne prétendent rien, ni ne leur en demandent aucune ſorte de reconnoiſſance temporelle ; en ſorte que le Pape eſt très ſouverain Paſteur, & Pere ſpirituel ; le Roi eſt très ſouverain Prince, & Seigneur temporel. L'autorité de l'un n'eſt point contraire à l'autre : car le Pape & l'Egliſe excommunient, & tiennent pour Hérétiques, ceux qui nient l'Autorité ſouveraine des Rois ; & les Rois frappent de leur épée, ceux qui nient l'autorité du Pape & de l'Egliſe ; ou s'ils ne les frappent pas, c'eſt en attendant qu'ils s'amendent, ou s'humilient.

4. Il rapporte la déclaration de la Faculté de Paris, de l'an 1663. contre la Doctrine qui veut que le Souverain Pontife ait quelque autorité ſur le Temporel du Roi Très-Chretien ; la cenſure qu'a fait cette Faculté du Livre d'*Antoine Santlarel* ; & celle du 4. Novembre, 1. & 7. de Décembre de l'an 1682. Mais revenons au Concile.

Conteſtations entre les Egliſes de Tours & Dol.

VIII. Enfin, dans ce Concile on diſcuta la conteſtation qui étoit entre les Egliſes de *Tours* & de *Dol*, pour le droit de Métropole. L'Archevêque de *Tours* fit voir, par de bons Titres, que la Bretagne devoit être ſoumiſe à ſa Métropole ; au-lieu que l'Evêque de *Dol* ne pouvant produire des Pieces ſuffiſantes pour établir ſon droit, s'aviſa de dire qu'il avoit oublié quelques-uns de ſes Titres. Le Pape lui accorda du delai, & déclara qu'il envoyeroit ſur les lieux, des Légats pour terminer cette affaire ; & que s'il ſe trouvoit que l'Evêque de *Dol* eût des Titres ſuffiſans pour établir ſon exemption, il en demeureroit en poſſeſſion ; ſinon, que l'Evêque de *Dol* & les autres Evêques de Bretagne ſeroient ſoumis à l'Archevêque de Tours, comme à leur Métropolitain ; à la charge néanmoins, que l'Evêque de *Dol* jouiroit du droit de porter le *Pallium*. C'eſt ce qu'on recueille du Livre VII. des Lettres de *Gregoire*, ep. 15.

Gregoire VII. étend ſes ſoins ſur l'Egliſe d'Arménie. *Lib. VIII. ep. 1. du 6. Juin.* 1080.

Gregoire VII. étendoit ſes ſoins ſur l'Egliſe d'*Arménie*. Il écrivit à l'Archevêque de *Synnade*, qu'il avoit appris qu'au Saint Sacrifice, les Arméniens ne méloient point d'eau dans le vin ; qu'ils faiſoient le S. Chrême, non avec du baume, mais avec du beurre ; & qu'ils honoroient & approuvoient l'Hérétique *Dioſcore* d'Alexandrie : Qu'à la vérité, *Jean* leur Député lui avoit dit qu'il n'étoit pas ainſi ; mais qu'il entendoit qu'on lui écrivit ce que les *Arméniens* croyoient ; s'ils recevoient, avec toute l'Egliſe, les 4 Conciles Généraux, & le cinquieme Concile ; qu'il les exhortoit à n'ajouter plus au *Trisagion*, ces paroles, *Qui as été crucifié pour nous* ; à célebrer le S. Sacrifice avec du pain ſans levain ; & à mépriſer les vains reproches que les Grecs leur faiſoient ſur ce ſujet.

Avant que de parler des ſuites du Concile, il eſt à propos de dire quelque choſe à l'occaſion du Décret contre les Inveſtitures des Laïques ;

An. de N. S. 1080.

ques; & que je rapporte ici l'origine de *l'Inveſtiture* des grands Bénéfices, & comment elle ſe faiſoit; & enſuite, que je décrive comment ce Décret du Pape *Gregoire* fut attaqué & défendu. Mais avant toutes choſes, il faut remarquer:

Ce que c'eſt que l'Inveſtiture.

1. Qu'on entend ici par *l'Inveſtiture*, cette cérémonie par laquelle on met quelqu'un en poſſeſſion d'une Dignité.

2. Qu'il ne s'agit ici que de l'Inveſtiture des Biens d'Égliſe, Evêchez, &c. Cela poſé, il faut ſavoir:

Maimb. Decad. de l'Emp. p. 205. &c.

1. Que tandis que les Egliſes n'eurent point d'autres revenus que celui qu'elles tiroient des offrandes & des aumônes des Fideles, & du fruit des héritages qu'on leur pouvoit leguer, depuis que le grand *Conſtantin* leur en eut donné la permiſſion par Edit, il leur fut permis de faire librement l'élection de leurs Evêques, & de diſpoſer à leur volonté des biens de l'Egliſe, qu'ils laiſſoient après leur mort.

2. Mais que cette précieuſe liberté leur fut ravie, lors que les richeſſes entrerent dans l'Egliſe.

Clovis eſt le premier qui a enrichi les Egliſes. *Larroque Traité de la Régale p. 2. &c. Gregor. Turon. hiſt. l. 10.*

3. *Clovis* fut le premier qui commença d'enrichir les Egliſes de ſon Royaume, comme cela paroit par le Teſtament de S. *Remy*, que nous avons dans *Flodoard*.

4. Auſſi fut-il le premier qui diſpola des Evêchez vacans; ce qui fait que S. *Remy* le nomme *l'Evêque*, ou le *Prélat* du pais, le *Protecteur* & le *Défenſeur* de la Foi. Et ce fut par ce Droit Royal, qu'il donna (ou la Reine *Clotilde*) à *Dinifius* l'Evêché de *Tours*.

Larroq. p. 6. Gregor. Tur. l. 3. c. 17. l. 4. c. 18.

5. Ses Succeſſeurs ont fait de même. *Ommatius* fut ordonné Evêque de *Tours*, par le commandement de *Clodomir* fils de *Clovis*, qui tenoit ſa Cour à Orleans. Et le Roi *Thierry* ordonna d'établir S. *Quintien* à *Clermont* en Auvergne. *Pientius* Evêque de *Poitiers* étant mort à Paris, *Paſcentius* lui ſucceda, par le commandement du Roi *Charibert*.

An. de N. S. 1080.

6. Le Concile d'*Orleans*, qui fut aſſemblé l'an 549. de N. S. ſous le Roi *Childebert* fils de *Clovis*, parle ainſi dans le Canon 10. „ Qu'il ne „ ſoit permis à qui que ce ſoit, „ d'obtenir un Evêché à prix d'argent; mais par la volonté du Roi, „ ſelon l'élection du Clergé & du „ Peuple, comme il eſt porté dans „ les anciens Canons; & qu'enſuite „ il ſoit conſacré par le Métropolitain, ou par celui qui tiendra ſa „ place, avec les autres Evêques „ de la Province. Que ſi quelqu'un „ viole cette Conſtitution en achetant cette Dignité, nous ordonnons qu'il ſoit dépoſé. *T. I. Conc. Gall. p. 280.*

7. Le III. Concile d'*Orleans* tenu l'an 558. ne fait aucune mention de la volonté du Prince; non plus que le Concile de *Rheims* de l'an 630., ni le Concile de *Châlons* de l'an 650. *Larroq. p. 10. 11. T. I. Conc. Gall. p. 248. 484. 491.*

8. Le Concile III. de Paris tenu ſous *Childebert* l'an 557. exclud formellement l'autorité des Rois de toutes les Promotions, & aſſujettit à de rudes peines ceux qui ſeroient promus par l'autorité du Roi. „ Qu'on n'ordonne point, *dit-il*, „ d'Evêque, contre le gré des Citoyens; mais celui-là ſeulement „ qui aura été élu volontairement, „ & d'un plein conſentement, par „ le Peuple & par le Clergé, non „ par le commandement du Prince. *Concil. III. de Par. c. 8. T. I. Conc. Gall. Sirm. p. 316.*

9. Six ans après, l'an 563. *Leontius* Métropolitain de Bourdeaux, encouragé par le Décret du Concile de *Paris*, en aſſembla un à *Xaintes*, compoſé des Evêques de ſa Province; & dans ce Concile, le Prêtre *Heraclius* fut créé Evêque du Lieu où ils étoient aſſemblez, après en avoir chaſſé *Emerius*, qui avoit été *Grezoire de Tours l. 4. c. 26.*

An. de N. S. 1080.

promu par le commandement du Roi *Clotaire I.* ſans l'élection du Clergé & du Peuple, & conſacré ſans le conſentement du Métropolitain. Ce procedé offenſa tellement le Roi *Charibert* fils de *Clotaire*, qu'il en fit une punition exemplaire; car il traita très mal *Heraclius*, le fit mettre dans une charrette pleine d'épines; & en cet équipage, l'envoya en exil; fit rétablir *Emerius*, & condamna à de groſſes amendes les Evêques du Synode, & *Leontius* à 1000 écus.

10. L'Auteur de la Vie de *Nicetius*, qui étoit Evêque de *Lyon* dans le VI. Siecle, & que le Jéſuite *Chiflet* à mis en lumiere, remarque, que la bienveillance du Prince l'accorda, par la volonté de Dieu, pour Evêque à cette Egliſe.

In Paul. illuſt. p. 96.

Tom. I. Concil. Gall. Sirm. p. 471. 475. Larreq. p. 15.

11. L'an 615. il ſe tint un autre Synode à *Paris*, qu'on nomme le V. Le 1. Canon caſſe l'Ordination de ceux qui ſe ſont intrus par l'autorité des Puiſſances. Ce Concile fut convoqué ſous *Clotaire II.* qui, dans un Edit qu'il fit alors, témoigna qu'il l'avoit fait pour l'obſervation des Canons; & il veut qu'après la mort d'un Evêque, le Clergé & le Peuple éliſent celui qui doit etre conſacré par le Métropolitain & les Evêques de la Province, s'en réſervant pourtant l'agrément avant la conſécration; & que de plus, ſi on jettoit les yeux ſur quelqu'un des Clercs de la Maiſon Royale, ce qui n'appartenoit proprement qu'au Prince, on n'ait égard qu'au mérite de la perſonne & à ſon ſavoir.

12. On ne voit pourtant pas que le Concile de *Paris*, ou l'Edit de *Clotaire II.* ayent été exécutez. C'eſt pourquoi il falut que *Dagobert* ſon fils & ſon Succeſſeur confirmât le V. Concile de Paris, & la Conſtitution de ſon pere *Clotaire*.

Concil. Rhem.

13. Cependant, l'an 636. le Roi *Dagobert* commanda à *Sulpitius* Archevêque de Bourges, de conſacrer *Deſiderius* dans l'Evêché de *Cahors*.

An. de N. S. 1080.

14. *Clovis II.* fit valoir le Décret du Concile V. d'*Orleans*, pour ce qui regarde le pouvoir des Princes; & dans une Ordonnance il déclare, qu'ayant appris la mort d'un tel Evêque, il a réſolu, avec les Evêques & les grands Seigneurs qui étoient avec lui, de donner à un tel, au nom de Dieu, l'Evêché de cette Ville. Cette Ordonnance eſt appellée *Précepte*.

Can. 24. Tom. I. Conc. Gall. p. 479. Supléments des Concil. de France p. 64. Form. de Marculphe form. 5. l. 1. Gregoire de Tours l. 6. c. 7. l. 7. c. 31.

15. Ainſi il paroit, qu'après la mort d'un Evêque, la Communauté de la Ville jettoit les yeux ſur quelqu'un; & tous les ſuffrages portant ſur lui, d'un commun accord, ils envoyoient au Roi ce conſentement ſigné de leurs propres mains; & le ſupplioient très humblement de le vouloir établir au milieu d'eux; & les Princes pouvoient rejetter celui qu'ils n'agréoient pas.

Gregoire de Tours l. 8. c. 32.

16. Il paroit du Ch. XII. du Livre II. de l'Hiſtoire de l'Egliſe de Rheims par *Flodoard*, que *Charles-Martel* diſpoſoit abſolument des Evêchez vacans du Royaume.

17. *Charlemagne* promettoit à ceux qui auroient fait de grands progrès dans les Etudes, de leur donner des Evêchez.

18. Il eſt dit, que *Louis le Débonnaire* donna après la mort de l'Evêque *Betton*, pour Evêque à l'Egliſe de Langres, *Alberic*, qui étoit digne de l'Epiſcopat.

19. On lit, à la vérité, dans le Livre I. des *Capitulaires*, une Conſtitution qui eſt la 78. dans l'édition de Mr. *Baluze*, où l'on prétend que *Louis le Débonnaire* rétablit environ l'an 817. l'uſage des Elections, en permettant à l'Ordre Eccléſiaſtique de choiſir des Evêques dans le Dioceſe où ils ſont, par les ſuffrages du Clergé & du Peuple. Mais, ſans exami-

An. de N. S. 1080.

miner ſi cette Conſtitution eſt de *Louis le Débonnaire*, ou de *Charlemagne* comme quelques-uns le prétendent; ſi elle eſt de l'an 803, ou de l'an 817; il eſt certain, que par cette Conſtitution les Rois de France n'ont pas prétendu déroger à leurs droits. Ainſi l'an 823. *Louis le Débonnaire* fit *Drogo* Evêque de *Mets*, le Clergé y conſentant & l'éliſant. Il établit l'an 836. *Aldric* Evêque du Mans. *Loup Ferrieres* écrit dans ſa Lettre 29. qu'*Aldric* fut fait Evêque de *Sens* par le commandement de *Céſar*.

Larroq. l. c. p. 27. La vie de Louis le Deb. à l'an 823. Recueils de Baluze l. 3. Vie d'Aldr. T. 2. Spicil. p. 710.

20. L'an 845. le Concile de *Verneuil*, au X. Canon, déclare, que l'Ordination des Evêques ne peut être légitime, ſi elle n'eſt autoriſée par le conſentement du Roi.

21. L'an 853. *Burchard* fut établi Evêque de *Chartres*, par le commandement de *Charles le Chauve*, & conſacré par *Venilon* Archevêque de *Sens*; & ce fut par l'ordre de ce même Prince, qu'*Enée* reçut la conduite de l'Egliſe de Paris; *Bernus*, l'Evêché d'*Autun*; *Godelſad*, celui de *Châlons-ſur-Saône*.

Supplem. des Conc. de France.

Loup de Ferri. ep. 81. 98.

22. Il eſt conſtant même, que les Papes ont prié les Rois de pourvoir de Paſteurs, les Egliſes vacantes; comme *Jean VIII*, *Jean X.* Sur quoi on peut voir Tom. VII. Concil. p. 59. 64. 83. 84. T. II. *Spicil. Dach.* pag. 247. Tom. II. des Conciles de France, p. 576. les Annales de *Fulde* ſur l'an 856. Il faut pourtant avouer, que les Rois de France ont gratifié quelques Egliſes, en leur accordant le libre uſage des Elections, ſans y interpoſer leur autorité.

La Chronique de Mouſon dans le 7. Tome du Spicil. de Dom Luc D'Acheri p. 651.

23. Il eſt certain de plus, qu'après *Louis le Débonnaire*, on en uſoit ainſi dans les Promotions des Evêques. Quand un Evêque étoit mort, l'Egliſe faiſoit demander au Roi, par le Métropolitain, la permiſſion d'en élire un autre; & il y avoit un homme qu'on nommoit *Viſitator*, qui préſidoit à l'Election. L'Election étant faite, on en envoyoit le Décret au Métropolitain, pour la faire approuver au Roi. Enſuite dequoi, les Evêques de la Province examinoient l'Elu; & après l'examen, on le conſacroit; & enfin, ceux qui l'avoient conſacré, lui repréſentoient ſon devoir.

An. de N. S. 1080.

24. *Yves de Chartres*, dans l'XI. Siecle, fut pourvu de ſon Evêché par le Roi *Philippe I*; & l'Archevêque de *Sens* fut auſſi inveſti, par le Roi en ce tems-là.

Tom. 2. Conc. Gall. Sirm. Larroq. l. c. p. 35. Lett. 8. d'Yves de Chart. & lettre 60.

Il paroit auſſi, que les *trois Ottons*, & *Henri*, Empereurs, ont donné l'Inveſtiture. C'eſt ce que rapporte *Ditmar* à l'occaſion de *Boſon* Moine du Monaſtere de S. *Emmeran*; & de pluſieurs autres.

Ditm. l. II. p. 24. 28. l. IV. p. 41. 47. l. V. p. 57. 58. l. VI. p. 60. 64. 69. 74. 79.

On peut voir auſſi dans *Orderic Vital*, l. 4. Hiſt. Eccl. à l'année 1070. ce que faiſoit *Guillaume le Conquérant* en Angleterre; & dans *Eadmer* L. I. Hiſt. nov. ce que faiſoit *Guillaume II.*

25. *Guillaume le Maire* Evêque d'Angers, fut élu l'an 1209, par la permiſſion de *Philippe le Bel*; & dans le XIV. Siecle, *Ægidius* ou *Gilles* Archevêque de Rouen, reconnoit qu'il avoit eu ſon Archevêché de *Louis X.* dit *Hutin.*

Tom. X. Spicil. Dach. p. 252. ad 272. T. IV. p. 270.

Enfin, c'eſt une vérité conſtante, que dans l'*Empire*, en *France*, en *Angleterre*, & ailleurs, les Empereurs & les Rois ont joui paiſiblement de ce pouvoir, juſqu'à *Gregoire VII.* Du moins, ce fut lui qui oſa l'entreprendre ouvertement. Nous verrons dans la ſuite, ce qu'ont fait ſes Succeſſeurs.

Si on demande la maniere en laquelle les Evêques recevoient l'Inveſtiture;

La maniere en laquelle les Evêques recevoient

Je réponds, que comme, ſelon la *Loi Salique*, quand le Roi faiſoit

An. de N. S 1080.

un Vaſſal, en lui donnant quelque Fief relevant de ſa Couronne, il le faiſoit avec cérémonie, en lui mettant en main un petit rameau, un brin d'herbe, un bâton, ou quelque autre choſe ſemblable, pour ſignifier qu'on l'inveſtiſſoit de ce Fief, ce que l'on appelloit *Inveſtiture*, ou *Veſtiture*, (c'eſt ainſi que s'expriment les Capitulaires;) auſſi quand le Roi donnoit à quelqu'un un Evêché, il l'inveſtiſſoit avec de certaines ſolemnitez. Il paroit par un ancien Auteur de la vie de S. *Romain* Archevêque de Rouen, que le Roi *Clovis II.* ou *Dagobert* ſon pere, lui donna le Bâton Paſtoral.

l'Inveſtiture. *Maimb. Decad. de l'Emp. p. 209. Petr. de Marca. l. 8. c. 19.*

Louis le Débonnaire fit la même choſe à l'égard d'*Aldric* Evêque du *Mans*.

Liv. 3. Miſcell. Baluzii. Yvo ep. 8.

Yves Evêque de *Chartres*, qui vivoit dans l'XI. Siecle, fut fait Evêque par la cérémonie du *Bâton*, ſous le Pape *Urbain II.* Dans la Lettre 60. il écrit, qu'on donnoit les Egliſes en diverſes manieres; ou par la *main*; ou par quelque ſigne des *yeux*, ou de la *tête*; ou par la *langue*; ou par la *verge*; *manu*, *nutu*, *linguâ*, *virgâ*.

Maimb. Decad. de l'Emp. p. 209.

Matthieu Paris, ſur la fin de l'an 1095. remarque, que *Wulſtan* Evêque de *Worchester* ne voulut rendre le Bâton Paſtoral qu'au Tombeau d'*Edouard*, de qui il l'avoit reçu. Quelques-uns diſent qu'on leur donnoit auſſi l'Anneau, avant la conſécration.

Si on ſouhaite de ſavoir quels Droits les Rois excerçoient en conſéquence de l'Inveſtiture;

Les droits que les Rois exercerent en conſéquence de l'Inveſtiture.

Je réponds 1. Que dans le commencement, on trouve que les Rois ſe contentoient de prendre dans leur protection, tant les perſonnes des Evêques & des Abbez, que tous les biens des Evêchez & des Abbayes; & on appelloit cette defenſe, ou cette ſauvegarde, *Mainburde*, ou *Mainbournie*.

2. Enſuite, les Rois ont uſé de *main-miſe*, le Siege vacant; c'eſt-à-dire, qu'ils ont attiré à eux la ſaiſie & la garde des biens des Evêchez & des Abbayes, vacans par la mort des Evêques & des Abbez ou Abbeſſes. Cette garde duroit juſques à l'Election du nouvel Elu. On envoyoit à l'Egliſe vacante, un *Viſitateur*. C'eſt pour cela que, dans le Concile de Rome de cette année 1080, il eſt parlé d'un tel *Viſitateur*. Or ce Droit de jouïr des revenus de l'Evêché vacant, s'appelle le *Droit de Régale*, qui eſt tellement attaché à celui de l'Inveſtiture, qu'un fort habile homme a cru qu'ils n'étoient tous deux qu'un même Droit. En effet, comme celui qui donne un Fief qui n'eſt pas héréditaire, a droit de le poſſeder & d'en jouïr après la mort du Feudataire, & de diſpoſer de tout ce qui en dépend, juſqu'à ce qu'il l'ait donné à un autre qui faſſe le ſerment comme ſon Vaſſal; auſſi les Rois, & les autres Princes qui ont droit de donner un Evêché, ont tous enſemble, par une ſuite naturelle, celui de jouïr après la mort de l'Evêque, de tous les biens du patrimoine de cet Evêque.

An. de N. S. 1080.

Larroque de la Régale p. 59.

Droit de Régale. *Petr. de Marca lib. Concor. VIII. c. 19. 22.*

Maimb. Decad. de l'Emp. p. 214.

Hommage & ſerment fait au Roi après l'Inveſtiture. *Libert. de l'Egl. Gall. c. 17. tit. 1. Larroque p. 80. Tom. VII. Conc. p. 489. Maimb. Decad. de l'Emp. p. 271. 277. &c. Natal. Alex. T. VI. p. 728. &c.*

A l'égard de l'*Hommage*, *& du Serment de fidelité*, fait au Roi après l'Inveſtiture, on ne ſauroit douter que les Evêques ne l'ayent prêté; comme *Hincmar* Evêque de *Laon* le prêta au Roi *Charles*; *Arnulphe* Archevêque de Rheims, l'an 651. aux Rois *Hugues* & *Robert*. *Gregoire VII.* a le premier défendu aux Eccléſiaſtiques de faire hommage à leurs Souverains, pour les biens qu'ils tenoient d'eux; mais lui-même en exigea un de l'Archevêque d'*Aquilée*, auſſi fort que peut être un ſerment de fidelité prêté par un Vaſſal à ſon Seigneur.

Je

An. de N. S. 1080.

Je viens maintenant à ce qu'on diſoit du Décret que *Gregoire VII.* fit ſur les Inveſtitures.

Raiſons pour le Décret de Gregoire VII.

Ceux qui défendoient le Décret, en apportoient trois principales raiſons, qu'on trouve dans les Epitres de *Gregoire VII.*

Anſelm. Luc. l. 1.

La 1. Qu'il l'avoit falu faire, pour extirper la Simonie qui ſe trouvoit dans les Inveſtitures, comme dans ſon fort, & qu'on n'avoit pu abolir par tant d'autres Décrets qu'avoient fait contre ce deſordre les Prédéceſſeurs de *Gregoire*, depuis *Leon IX.*

La 2. Parce que ces Inveſtitures, qui ſe donnoient par les Laïques, étoient contraires aux anciens Canons, comme au Concile d'*Antioche*, Can. XIX. & XXIII. au Décret de *Celeſtin I.* de *Leon* à *Anaſtaſe* Evêque de Theſſalonique, au Décret de *Symmaque*, & du Concile de *Rome* de 218 Evêques, au VII. Synode œcuménique, Can. III; à ce que dit *Gregoire II.* dans ſa Lettre 11. à *Leon Iſaurien*; qui les défendent, pour maintenir la liberté des Elections: ce qui eſt exprimé particulierement dans le Décret du Pape, qui ſe fondoit ſur le Canon du VIII. Concile, dans lequel on défend à toutes les Puiſſances ſéculieres de ſe mêler de l'Election des Patriarches, des Métropolitains, & des Evêques. Ce Pontife allegue ce Canon dans la Lettre qu'il écrivit à *Hugues* Evêque de Die ſon Légat en France, lui ordonnant de célebrer un Synode à *Langres*; & d'y défendre, ſur peine d'Excommunication, aux Métropolitains & aux Evêques, d'ordonner celui qui avoit reçu l'Inveſtiture d'un Laïque: comme il voulut auſſi qu'on fit le procès à l'Evêque d'*Amiens*, accuſé de l'avoir reçue de ſon Roi *Philippe I.*

Can. XII. XXII.

La 3. raiſon qu'on alleguoit, étoit, parce qu'une Dignité ſpirituelle, comme l'eſt celle d'un Evêque & d'un Abbé, ne peut venir de la Puiſſance Séculiere, mais ſeulement de l'Eccléſiaſtique; & que le don de l'Epiſcopat, comme parle *Gregoire*, étant ſans contredit un don ſacré, ne peut être légitimement conferé par une perſonne Laïque; vû principalement que les Princes, en inveſtiſſant par la *Croſſe* & par l'*Anneau*, qui ſont des marques de l'autorité ſacrée d'un Evêque, font voir manifeſtement par-là, qu'ils entreprennent ſur le Spirituel. C'eſt la raiſon que preſſe *Godefroy* Abbé de Vendôme & Cardinal, dans le Traité qu'il a fait de l'Ordination des Evêques, & de l'Inveſtiture des Laïques.

An. de N. S. 1080.

Raiſons pour les Rois.

Ceux qui défendoient la cauſe des Rois & des Empereurs, comme le firent *Waltran* Evêque de Naumbourg pour l'Empereur *Henri IV.*, & *Yves de Chartres* pour le Roi de France *Philippe I.*, répondoient à ces raiſons:

1. Qu'il faut corriger les abus, ſans abolir la choſe dont on abuſe; ſi elle n'eſt pas mauvaiſe d'elle-même.

2. Que ſi les Rois & les Empereurs prennent de l'argent pour conferer les Bénéfices, ou qu'ils les donnent à des gens qui en ſoient tout à fait indignes; il faut tâcher de faire en ſorte qu'ils s'en corrigent, & ne pas entreprendre de leur ôter le droit & le pouvoir dont ils ſont en poſſeſſion, ſans que les autres Papes y ayent trouvé à redire.

3. Que la Simonie ſe peut auſſi bien attacher à la voye de l'Election, qu'à celle de l'Inveſtiture ou de la Collation des Bénéfices; & meme plus facilement, parce que des Particuliers, qui ont part à l'élection, peuvent être plus tentez de recevoir de l'argent pour donner leur voix, que des Rois, qui pour l'or-

An. de N. S. 1080.

l'ordinaire ont l'ame plus grande & plus généreuſe.

4. Que les Canons & les Décrets qu'on citoit, étoient des Réglemens Eccléſiaſtiques qui n'étant pas de Droit divin, ſont ſujets au changement, ſelon la diverſité des tems & des circonſtances ; comme on le peut prouver par pluſieurs exemples ; & qu'il faut ſuivre en cela l'uſage qui eſt approuvé & reçu, particulierement s'il l'eſt depuis longtems: qu'on ne doit pas entreprendre d'abolir une coutume établie de la ſorte, & qui n'a rien qui ſoit contre la Foi.

5. Que même fort longtems avant le Pape *Adrien I.* qu'on prétend avoir confirmé à *Charlemagne* le droit des Inveſtitures, les Rois *Dagobert*, *Sigebert*, *Thierri*, *Theodebert*, & *Childeric* ont fait Evêque S. *Amant*, S. *Omer*, S. *Eloy*, S. *Lambert*, & pluſieurs autres, qui n'ont fait nulle difficulté de recevoir l'Inveſtiture de ces Princes, comme on l'a toujours reçue depuis ſans ſcrupule: outre qu'*Yves de Chartres* dit que ce *Decret* du huitieme Concile ſe doit entendre de l'Election que les Empereurs d'Orient, ſelon la coutume de ce tems-là, devoient laiſſer au Clergé; mais non pas de la conceſſion, c'eſt-à-dire, du pouvoir qu'ils avoient d'inveſtir du Patriarchat, ou celui qu'on auroit élu, ou quelque autre, s'ils ne vouloient pas de celui-là.

6. Ils ajoutoient, qu'il faut diſtinguer deux choſes dans un Evêché; le *Temporel*, & le *Spirituel*. Le *Temporel* ſont les grandes Richeſſes, les Fiefs, les Terres, & les autres Biens que les Egliſes ont reçus des Princes & des autres, avec leur permiſſion & leur agrément. Le *Spirituel* eſt ce Pouvoir ſacré, & cette Autorité toute divine, que Jeſus-Chriſt même a voulu attacher à l'Epiſcopat. Les Evêques, diſoient-ils, ne reçoivent le Spirituel, en vertu de leur Ordination, que de celui qui les conſacre; & les Princes ne leur donnent l'Inveſtiture, qu'à l'égard du Temporel. De ſorte qu'à parler bien exactement, on doit dire qu'ils leur donnent l'Evêché qui a tant de revenu; mais non pas l'Epiſcopat, qui eſt un Ordre tout ſaint & tout ſpirituel, que les Evêques ne reçoivent que par la Conſécration & l'impoſition des mains, ſans laquelle ils n'ont nul pouvoir de gouverner leur Dioceſe. Et comme l'Election, qui venoit autrefois des Laïques auſſi-bien que du Clergé, & qui ne donnoit nullement ce pouvoir & cette autorité ſpirituelle, ſe faiſoit avant la Conſécration ; auſſi l'Inveſtiture la devoit préceder; après quoi, l'Evêque inveſti, ou élu par le Prince, ſe faiſoit conſacrer.

An. de N. S. 1080.

Quant à ce que l'Inveſtiture ſe donnoit par la *Croſſe* & *l'Anneau*, qu'importe, dit *Yves de Chartres*, que les Rois la donnent en cérémonie, par un ſigne extérieur, ou par quelque autre, puiſque par-là ils ne prétendent rien donner de ſpirituel, mais ſeulement le temporel de l'Evêché? La *Croſſe* & *l'Anneau*, dit un autre Auteur, ſont comme il plait aux hommes, un ſigne, tantôt du *Spirituel*, & tantôt du *Temporel*, à differens égards; du *Temporel*, quand le Prince les donne à celui qu'il choiſit pour être Evêque; & du *Spirituel*, lorſque le Métropolitain qui conſacre l'Elu, met la *Croſſe* entre ſes mains, & *l'Anneau* dans le doigt.

7. Ils diſoient encore, que c'étoit une injuſtice manifeſte, d'ôter aux Empereurs & aux Rois le droit d'Inveſtiture: que puiſqu'ils avoient donné aux Evêques de ſi grands biens & tant de riches Fiefs qu'ils poſſedoient, & qui ne pouvoient

An. de N. S. 1080.

voient plus retourner au Prince, parce qu'étant attachez aux Evêchez qui ne meurent point, ils devoient être, après la mort des Evêques, à leurs ſucceſſeurs; il faloit du moins que ces Princes euſſent la liberté de les donner à ceux qu'ils choiſiroient, & deſquels ils puſſent s'aſſurer, pourvu que d'ailleurs ils fuſſent capables & dignes d'être Evêques. Que s'ils ne vouloient pas dépendre des Empereurs & des Rois, en prenant d'eux l'Inveſtiture; ils étoient donc obligez de leur rendre les biens qu'ils en avoient reçus, & pour leſquels ils en devoient dépendre, conformément à ce qu'*Yves de Chartres* à cette même occaſion rapporte de S. *Auguſtin*, qui dit: „ Otez aux Empereurs leurs „ droits, qui pourra dire avec juſtice; Voilà ma poſſeſſion, voilà „ ma maiſon? N'allez pas dire, „ Qu'ai-je affaire du Roi? ou ſouffrez qu'on vous diſe en même „ tems, Qu'avez-vous à faire de „ poſſeder quelque choſe? C'eſt par „ les droits du Roi, qui peut donner „ ce qu'il lui plait, que vous poſſedes ces grands biens. Vous avez „ dit, Je n'ai que faire du Roi: ne „ dites donc plus; Voilà mes biens, „ voilà mes Terres: parce que vous „ voulez détruire ce Droit, par lequel vous pouviez poſſeder ces „ belles Terres & ces grandes Seigneuries.

Ce ſont-là les réflexions qu'on faiſoit en ce tems-là, ſur le grand differend des Inveſtitures.

Suites du Concile. *Conti Camer. in lib. ſuo Cenſuali c. 3. Hugo Flavin. in Chr. Vird. Dupin. T. X. Concil.*

Je viens maintenant aux ſuites du Concile.

La nouvelle de l'Excommunication de *Henri* ayant été portée en Allemagne, affligea l'Empereur, & irrita ceux de ſon parti contre le Pape; & s'étant aſſemblez à *Utrecht*, puis à *Mayence* vers la Pentecôte, ils réſolurent de ne le plus ſouffrir ſur le S. Siege. Mais afin que ſa dépoſition fût plus ſolemnelle, ils indiquerent un Concile à *Brixen* dans le Tirol, qui fut compoſé de trente Evêques, & de Princes d'Italie & d'Allemagne. Là ils dépoſerent, d'un commun conſentement, *Hildebrand*; parce, dirent-ils, qu'il eſt conſtant que ce n'eſt point Dieu qui l'a choiſi, mais que c'eſt lui qui s'eſt fait élire par fraude, ou par de l'argent; parce qu'il a renverſé l'ordre de l'Egliſe; parce qu'il a troublé l'Empire; parce qu'il menace de mort un Roi Catholique, & amateur de la paix; parce qu'il défend un Roi parjure; parce qu'il a ſemé la diſcorde entre ceux qui étoient unis, & qu'il a ſcandaliſé l'Egliſe. Ils le chargerent enſuite d'injures, l'appellant un obſtiné, un effronté, un Prédicateur de ſacrileges, d'incendies, un protecteur des parjures & des homicides, un Diſciple de *Berenger*, qui doute de la vérité du Corps & du Sang de J. C. dans l'Euchariſtie; un Sorcier, un Nécromancien, plein du malin Eſprit; un Hérétique, un Infidele. Pour ces raiſons, ils jugent qu'il doit être dépoſé, & chaſſé du S. Siege; & que s'il ne ſe retire de lui-même, il doit être condamné pour toujours. Ils élurent en ſa place, *Guibert* Archevêque de Ravenne, un des principaux auteurs de cette Tragédie, qui prit le nom de *Clement III.* Tout ceci fut fait le 25. de Juin de l'an 1080.

An. de N. S. 1080.

p. 388. 389. Conr. Urſperg. In Chron. ad h. a. Otto Friſing. l. 1. de geſtis Frider. c. 1. Gregoire VII. dépoſé. *Sigon. p. 227.*

Avent. Ann. Boi. l. 8. p. 579. Sigebert de Gemb. à l'an 1079.

„Guibert de Ravenne élu, ſous le nom de Clem. III.

Enſuite de cette Aſſemblée, *Henri* écrivit une Lettre à *Hildebrand*, (il appelle ainſi *Gregoire.*) Elle étoit conçue en ces termes.

Henri écrit une Lettre a Greg. VII.

„ *Henri*, Roi par l'Ordination „ divine, & non par uſurpation, à „ *Hildebrand*, qui n'eſt plus Pape, „ mais un méchant Moine. Vous „ méritez juſtement ce titre, après „ avoir jetté l'Egliſe dans la confuſion où elle ſe trouve; qui eſt ſi

„ gran-

An. de N. S. 1080.

„ grande, qu'il n'y a preſque perſonne qui n'ait part à vos malédictions. Car, ſans parler de beaucoup d'autres choſes, vous avez mis ſous vos pieds les Archevêques, les Evêques, les Prêtres, & les autres Oints du Seigneur, pour chercher l'approbation du Peuple, & faire croire que vous ſaviez tout, & qu'ils ne ſavoient rien, &c. Nous vous avons ſouffert, tant que nous avons cru que nous pouvions conſerver l'honneur du S. Siege; mais vous avez cru que nous faiſions par crainte, ce que l'humilité nous faiſoit faire. Vous vous êtes élevé contre la Puiſſance Royale; vous avez oſé nous menacer de nous en dépouiller, comme ſi c'étoit vous qui nous l'euſſiez donnée, & que nous ne l'euſſions pas reçue de Dieu qui nous a appellé au Royaume, & qui ne vous a pas appellé au Sacerdoce; car vous y êtes monté par fourberie & par fraude, & vous vous êtes acquis de la faveur par votre argent: cette faveur vous a fait employer le fer, pour monter ſur le Trône de la paix, en armant les ſujets contre ceux à qui ils devoient obeir; en faiſant mépriſer nos Evêques, que Dieu avoit appellez, vous qui n'aviez point de vocation, &c. Vous vous êtes même attaqué à ma perſonne, quoique j'aye été oint Roi, & que je ne puiſſe être jugé que de Dieu, ni dépoſé pour quelque crime que ce ſoit, ſi ce n'eſt que je me fuſſe écarté de la Foi, &c. Etant donc frappé d'anathème, & condamné par notre jugement, & par celui de nos Evêques; quittez le Siege Apoſtolique que vous avez uſurpé injuſtement, & qu'un autre prenne votre place, qui n'exerce point de violence ſous prétexte de Religion; mais qui enſeigne la pure doctrine de S. *Pierre*.

„ *Henri* Roi, par la grace de Dieu, avec tous nos Evêques, „ nous vous l'ordonnons; deſcendez, deſcendez.

An. de N. S. 1080.

Henri écrivit auſſi en même tems au Peuple & au Clergé de Rome, qu'*Hildebrand* ayant été dépoſé, il leur ordonnoit de le chaſſer du S. Siege, & de recevoir celui qui avoit été élu en ſa place. Il envoya auſſi des Ambaſſadeurs aux Rois & aux Princes Chretiens, pour les obliger de reconnoitre *Clement*, & ſe ſouſtraire de l'obeiſſance de *Gregoire*. Des Ecrits, on en vint de part & d'autre aux effets. Le Pape, pour ſe mettre à couvert contre *Henri*, ſe reconcilia avec *Robert Guiſcard* Duc de la Pouille, qui lui promit toute ſorte de ſecours & d'obeiſſance; & qui, en recompenſe, reçut l'Inveſtiture des païs qu'il poſſedoit, avec permiſſion de jouir, par tolerance, de *Salerne*, de *Melphe*, & d'une partie de la *Marche de Fermo*, qu'il avoit envahis.

Henri écrit au Peuple & au Clergé de Rome.

Le Pape ſe reconcilie avec Robert Guiſcard. *Baron. p. 538. T. X. Concil. p. 250.*

Robert fit ſerment de fidelité à l'Egliſe Romaine & au Pape *Gregoire*, avec promeſſe de le défendre contre tous, & de procurer, quand le cas arriveroit, l'Election canonique des Papes ſes Succeſſeurs.

Dans le même Acte où ces choſes ſont contenues, qui eſt daté du 29. de Juin 1080. jour de S. *Pierre*, on trouve encore la Conſtitution de 12 deniers de Cens, que *Robert* promit au Pape pour chaque paire de bœufs de ſon Domaine, payables à Pâques, chaque année.

Cet accommodement donna droit au Pape d'implorer ſon ſecours par une Lettre, qui eſt la 5. du VIII. Livre, en date du 21. de Juillet. Enſuite, pour attaquer en particulier *Guibert*, il nomma un autre Arche-

An. de N. S. 1080.

chevêque de Ravenne; déclara qu'il iroit, avec le ſecours des Normans de la Pouille, en chaſſer *Guibert*; & il exhorta ceux de *Ravenne*, de *Fermo*, & de *Spolette*, de ne le plus reconnoitre, & de mettre celui qu'il avoit nommé, en poſſeſſion de cet Archevêché. Il écrivit auſſi aux Allemans, de prendre courage, & de venger l'honneur de l'Egliſe de Rome.

Il nomme un autre Archevêque de Ravenne. *Greg. VII. l. VII. lett. 7. 12 13. 14. l. VIII. ep. 9.*

Le Pape écrivit auſſi à *Guillaume le Conquérant* une Lettre bien differente des autres qu'il lui avoit écrites. Il y releve l'amitié qu'il a toujours eue pour ce Prince, & la confiance qu'il a en ſon obeiſſance & en ſon ſecours, contre les ennemis de l'Egliſe, lui promettant non ſeulement la recompenſe éternelle, mais la victoire & la puiſſance en ce monde. Il écrivit cette Lettre le 24. Avril 1080; & quinze jours après, renvoyant le Légat *Herbert* en Angleterre, il écrivit encore à ce Roi, à ſon Epouſe la Reine *Mathilde*, & au Prince *Robert* leur fils.

Gregoire VII. écrit à Guillaume le Conquérant. *l. VII. ep. 23. 25. 26. 27.*

Henri, de ſon côté, pourſuivit ſa pointe contre les Saxons, avec leſquels il avoit combattu juſques alors ſans que la fortune ſe fût déclarée entierement pour les uns ou pour les autres. Mais il ſe donna le 15. d'Octobre de cette année une ſanglante bataille entre *Henri* & *Rodolphe*. Le combat fut opiniâtré de part & d'autre; mais enfin la victoire ſe déclara pour *Henri*. On récite differemment la choſe. Il y en a qui diſent que les Saxons eurent l'avantage, qu'*Henri* s'enfuit, que ſon Armée fut défaite, & qu'on pilla le bagage, où il ſe trouva de grandes richeſſes; que les Saxons chanterent *Kyrie Eleiſon*, comme un Cantique de joye, ſur le champ de bataille; mais que *Rodolphe* fut tué.

Henri va contre les Saxons. Rodolphe eſt tué. *Brun. bell. Saxon. p. 105. Abb. Urſp. a. 1080. Berthold. Fleuri p. 406. l. 63.*

L'Auteur anonyme de la Vie d'*Henri IV.* rapporté par *Baronius*, dit que *Rodolphe* aſſiegeoit la Ville de *Wirtzburg*, & qu'*Henri* convoqua ſon Armée pour lui faire lever le Siege; & que quelques Cavaliers attachez au Roi, attaquerent *Rodolphe*; & qu'ayant été tué, les Saxons prirent la fuite. Le *Chronographe de Magdebourg*, que le célebre *Meibomius* a donné au public, dit qu'il ſe donna au commencement de l'année, un Combat entre *Rodolphe* & *Henri*; mais qu'il s'en donna un autre au mois d'Octobre, où *Rodolphe* fut tué. Quelques-uns diſent que *Rodolphe* ſembloit avoir de l'avantage, quand il fut bleſſé au bras en combattant vaillamment; que la bleſſure l'obligea de ſe retirer, & de laiſſer le champ de bataille à ſon ennemi: qu'il fut porté à *Mersbourg*, où il mourut peu de tems après, témoignant beaucoup de regret d'avoir manqué à la fidelité qu'il devoit à ſon Roi. D'autres diſent que *Godefroy de Bouillon*, qui n'avoit alors qu'environ 20 ans, & qui portoit l'Aigle devant l'Empereur, courut à toute bride contre *Rodolphe*, & lui donna ſi durement du fer de ſa cornette au défaut de la cuiraſſe, dans le corps, qu'il le fit tomber demi mort, en même tems qu'un Cavalier lui abattit la main droite, d'un grand coup de ſabre.

Guill. Tyr. Urſper. Auct. vita Henri IV. etc. Maimb. Decad. p. 282.

Je ne ſaurois m'empêcher de décrire ici ce que diſent quelques Hiſtoriens.

On dit donc, que *Rodolphe* ayant eu la main droite coupée par *Godefroy de Bouillon* Duc de Lorraine, qui ſervoit *Henri*, & ſe ſentant fort mal, ſe fit apporter ſa main, & dit aux Princes & aux Officiers qui étoient préſens: „ Voilà la main „ avec laquelle j'ai prêté à *Henri* „ mon Seigneur le ſerment de fide- „ lité, que j'ai violé par ordre de „ la Cour de Rome, & à l'inſtan- „ ce de quelques Evêques, pour „ aſpi-

Heiſſ p. 159. Coeſſet. Urſperg. p. 224. Auct. vita Henr. Herm. hiſt. Slav. l. I. c. 29. Helm. Bertold. Maimb. p. 282. Kranz.

An. de N. S. 1080.

„ aſpirer par un parjure à un hon-
„ neur qui ne m'étoit pas dû. Voici
„ je laiſſe, & l'Empire, & la vie.
„ Regardez-moi dans ce triſte état,
„ vous qui m'avez fait monter ſur
„ le Trône qui lui appartenoit ".
Après quoi il rendit l'eſprit. M. *Maimbourg* dit qu'il laiſſa à tous ſes ſujets une belle leçon, pour leur apprendre que toutes les Puiſſances Souveraines étoient ordonnées de Dieu, comme l'étoit même celle des Empereurs Payens du tems des Apôtres, qui recommandent aux Chretiens de leur être fideles; & qu'il n'y a point de Puiſſance ſur la Terre, qui puiſſe diſpenſer de l'obeïſſance & de la fidelité qu'on leur doit, en toutes les choſes *où il n'y a rien qui ſoit manifeſtement contre la Loi de Dieu.*

Sax. l. V. c. 7.

Ce qu'a dit Rodolphe en tenant la main qu'on lui avoit coupée.

Rodolphe fut enterré avec pompe, à *Mersbourg* dans la Saxe. On fit même graver ſur la table de cuivre de ſon Tombeau, une Couronne, avec les autres Ornemens Royaux. Sur quoi on dit que les Saxons, appréhendant que l'Empereur *Henri* n'eût quelque reſſentiment contre eux, voulurent faire ôter toutes ces marques d'honneur; mais que l'Empereur leur ordonna de les laiſſer, ajoutant, qu'il voudroit que tous ſes ennemis fuſſent auſſi magnifiquement enterrez, afin que lui & l'Empire puſſent un peu reſpirer, & reprendre leurs forces abattues par tant d'effuſion de ſang.

Ce que dit Henri à ceux qui vouloient ôter les marques d'honneur qu'on avoit gravées ſur le tombeau de Rodolphe.

On rapporte encore, que *Hildebrand*, pour donner courage à *Rodolphe* & aux Saxons, les aſſura qu'il ſavoit que cette année-là, un faux Roi devoit mourir; ce qu'il interpretoit de l'Empereur *Henri IV.* Et, *ajoutoit-il*, ſi cela n'eſt pas vrai, que je ne ſois point Pape; même, ſi cela n'arrive pas avant la S. *Pierre.* Que ſur cela, *Rodolphe* tenta pluſieurs fois le combat, & qu'enfin il fut bleſſé mortellement. C'eſt *Sigebert* qui rapporte cela; & on ne peut pas reprocher à Mr. *Duplеſſis Mornay* d'avoir mal cité; mais à *Hildebrand*, d'avoir mal rencontré. Mr. *Coeffeteau* rapporte, „ que le Car-
„ dinal *Baronius* avoit prévenu cet-
„ te calomnie, & montré que *Gre-*
„ *goire* ne dit jamais qu'il ait eu la
„ révélation que ſes ennemis lui re-
„ prochoient; mais ſeulement, qu'en
„ termes généraux il avoit aſſuré,
„ ſe confiant en la miſericorde de
„ Dieu, & en la juſtice de ſa cau-
„ ſe que ſon zèle lui faiſoit défen-
„ dre, que Dieu ruïneroit ſes ad-
„ verſaires, & que ceux de ſon par-
„ ti ſeroient en bref victorieux, ſans
„ toutefois preſcrire aucun jour.
„ De-là, dit *Baronius*, les ennemis
„ de *Gregoire* prirent occaſion de le
„ calomnier, & de l'appeller *faux*
„ *Prophete*, comme s'il eût voulu
„ prédire qu'*Henri* mourroit bien-
„ tôt, &c.

Prédiction fauſſe d'Hildebrand. *Avent. Ann. Boior. l. 5. p. 579.*

Coeffet. Rep au Myſtere d'Iniquité p. 692.

M. *Rivet* a repliqué à M. *Coeffeteau*, qu'il devoit conſiderer que *Baronius* dit cela à l'occaſion d'une Lettre écrite par *Gregoire* à ſes freres Evêques, & autres fideles, de laquelle il eſt vrai que les termes peuvent ſouffrir l'interpretation du Cardinal: mais que cela ne prouve pas que le Pape n'eût point parlé autrement ailleurs. En effet, ajoute M. *Rivet*, ce qu'on lui reproche eſt tout autre choſe, dite, non en une Lettre, mais dans un Sermon public, fait en habits Pontificaux, avec ces termes: *Ne me tenez plus deſormais pour Pape, mais chaſſez-moi de l'Autel, ſi cette Prophetie n'a ſon effet à la fête de S. Pierre.* Le mal eſt, que les Aſſaſſins gagnez par argent ne purent faire leur coup, pour aider à la Prophétie; tellement que pour ſe défendre, il éluda ce qu'il avoit dit, rapportant ce qu'il avoit prédit, à la mort de l'ame de

Rivet; remarques ſur la réponſe au Myſtere d'Iniquité 2 part. p. 182. Baron. p. 540. Benno hiſt. Hildeb. p. 42.

An. de N. S. 1080.

An. de N. S. 1080.

de *Henri*, parce qu'il n'avoit pas pu tuer ſon corps. Mais, comme on l'a fort bien dit, de quoi pouvoit ſervir à *Rodolphe*, que l'Empereur *Henri IV.* fût damné au bout de pluſieurs années, ſi avant cela *Rodolphe* devoit être tué dans une bataille que cet Empereur gagneroit? Quel ſens y avoit-il à prédire la damnation d'*Henri IV.* qui devoit bien-tôt triompher de ſon rival? Ou *Hildebrand* croyoit que ſa prédiction arriveroit, ou il ne le croyoit pas. S'il le croyoit, il faut l'appeller *faux-Prophete.* S'il ne le croyoit pas, mais s'il avoit ſeulement eu en vue d'encourager les Rebelles, il faut l'appeller un *Impoſteur*, qui ſacrifioit à ſes interêts temporels, par une politique déteſtable, la ſainteté de la Prophétie, & l'honneur du S. Nom de Dieu.

Bayle Dict. Hiſtor. ſur Greg. VII.

Victoire d'Henri IV. *Berthold. ad a.* 1080.

La mort de *Rodolphe* donna beaucoup de courage à ceux ſuivoient *Henri.* Il entra dans la Saxe; il y fit de grands dégâts; il reprit la Souabe; il battit les troupes de la Comteſſe *Mathilde*; & entrant dans l'Italie, il arrêtoit tout le monde, & ne donnoit la liberté qu'à ceux qui juroient qu'ils ne reconnoitroient plus *Gregoire* pour Pape.

Auct. Anony. vit. Henric. IV.

Il s'approchoit ainſi de Rome, foulant tout ce qui s'oppoſoit à ſes deſſeins. Nous verrons ce qu'il fit, l'année ſuivante.

Le Pape affligé de la mort de Rodolphe ſe met en état de réſiſter à Henri.

Gregoire fut touché de la mort de *Rodolphe*, parce qu'elle l'expoſoit à la colere de *Henri*; ſur-tout, lorſqu'il ſut la victoire que l'Armée de l'Empereur avoit remportée ſur celle que la Comteſſe *Mathilde* avoit levée pour le ſervice de *Gregoire.*

Pluſieurs conſeilloient au Pape de ſe raccommoder avec ce Prince; mais il réſolut de tout tenter, avant que d'en venir là. Il eut une Conference avec *Robert Guiſcard* à Benevent, où ils ſe jurerent une paix perpétuelle. Enſuite il écrivit à l'Evêque de *Paſſau*, & à l'Abbé de *Richenou*, qui tenoient encore pour *Henri*, afin de ſavoir d'eux s'ils n'étoient pas en état de lui donner du ſecours; & il les exhorte de choiſir, en la place de *Rodolphe*, un Roi entierement dévoué aux interêts du S. Siege, leur envoyant une formule du Serment qu'il vouloit qu'on lui fit prêter.

A une Conference avec Robert Guiſcard.

An. de N. S. 1080.

Robert Guiſcard, après avoir fait un accord ſolemnel avec *Gregoire VII.* fit bâtir une Egliſe à S. *Matthieu.* On prétend que cette année, le corps de cet Apôtre fut trouvé à *Salerne.* *Alphane* Archevêque du Lieu en donna avis à *Gregoire VII.*, & *Gregoire* le félicite de cette découverte, en l'aſſurant, que non-ſeulement S. *Matthieu*, mais encore tous les autres Apôtres, tous les Eſprits céleſtes, & la glorieuſe *Marie* Mere de Dieu, ſe réjouiſſoient de ce qu'on avoit trouvé ce corps.

Le corps de S. Matthieu trouvé. *Baron. p.* 541. 542.

Il ne faut pas douter qu'il n'y ait des incréduics qui douteront qu'on ait trouvé le corps de cet Apôtre, & que les Saints, les Anges, & la Bien-heureuſe Vierge s'en ſoient réjouïs. Je ne ſuis pas ſurpris de cette incrédulité; mais je le ſuis, qu'il y ait des gens qui croyent de ſemblables choſes.

Avant que quitter *Robert Guiſcard*, qui fit conſtruire une Egliſe à l'honneur de S. *Matthieu*, je ne ſaurois m'empêcher de rapporter ici un fait qui le regarde.

Nous avons dit, que *Michel Ducas* étoit allé en Italie, implorer le ſecours de *Gregoire VII.* Il eſt certain que *Gregoire* crut que c'étoit le vrai *Michel*, comme on le recueille de ſes Lettres. Cependant, *Anne Comnene* l. 1. c. 8. p. 28. &c. croit que c'étoit un faux *Michel*, un Moine nommé *Rector*, que *Robert*, qui avoit des deſſeins ſur l'Empire, avoit

Ce ne fut point Michel Ducas qui alla vers Gregoire VII. mais un Impoſteur. *Baron. ex lib.*

An. de N. S. 1080.

fait paroître ſous le nom du vrai Empereur d'Orient. Pluſieurs ont rapporté cette Hiſtoire.

VIII. c. 6. Reg. Greg. Lupus Protoſpata. Anonym. Barens. Malat. l. III. c. 13. Gul. Apul. l. 4. Baron. p. 543. &c.

Gregoire eut quelques difficultez avec *Alphonſe* Roi de Caſtille. Ce Prince, ſuivant les conſeils d'un Moine appellé *Robert*, refuſa de recevoir l'Office de l'Egliſe de Rome, & épouſa la parente de ſa femme.

Greg. a des difficultez avec Alphonſe Roi de Caſtille.

Cela irrita fort ce Pontife, qui n'aimoit point qu'on lui réſiſtât. Il excommunia ce *Robert*; ordonna qu'il ſeroit renfermé dans le Monaſtere de Clugny; écrivit à *Alphonſe*, de ne plus ſuivre ſes conſeils; de reparer le mal qu'il avoit fait; de quitter la parente de ſa femme, qu'il avoit épouſée; & de faire ce que *Richard* ſon Légat lui diroit.

Il excommunie le Moine Robert. *Greg. l. 8. ep. 2. 3. 4. l. 9. ep. 2.*

Ce Prince ſe rendit, à ce qu'on croit, aux conſeils de *Gregoire*; du moins il paroit par une Lettre de ce Pape, qu'il lui écrivit comme à un Prince entierement ſoumis au S. Siege, qui avoit fait recevoir l'Office de l'Egliſe de Rome dans ſes Etats, qui le rapportoit au Pape du choix des Archevêques de ſon Royaume, & qui le conſultoit ſur ce qui regardoit ſa conſcience & les Egliſes d'Eſpagne.

Gregoire l'avertit par cette Lettre, de ne pas ſouffrir que les Juifs euſſent des Eſclaves Chretiens; il lui donne, & aux ſiens, l'abſolution de leurs péchez; & il leur ſouhaite une victoire entiere ſur leurs ennemis.

Bar. p. 545.

Il y a des Ecrivains Eſpagnols, qui ſoutiennent que le Roi *Alphonſe* ne reçut pas l'Ordre Romain; mais cela eſt contraire aux Lettres de *Gregoire*.

Si Tolede a été priſe cette année.

Il paroit de ces mêmes Lettres, que cet *Alphonſe* avoit envoyé de grands préſens à Rome.

Quelques-uns ont cru que *Tolede* fut priſe cette année par *Alphonſe*, au-lieu qu'elle étoit auparavant ſous la puiſſance des Sarraſins; & qu'il y établit un nommé *Bernard*, Religieux de l'Ordre de S. *Benoit*, pour Archevêque. On ajoute même, qu'il s'y fit donner le titre d'*Empereur*. Mais d'autres croyent que *Tolede* n'a pas été priſe cette année. Nous verrons ailleurs, quand cela arriva.

An. de N. S. 1080.

Gregoire reçoit un Député du Patriarche des Arméniens.

Baronius dit que ce fut cette année que *Gregoire* reçut un Député du Patriarche des Arméniens, qui pourſuivoit un Hérétique chaſſé d'Arménie, pour le faire chaſſer d'Italie. Ce Député s'appelloit *Jean*, & il étoit Prêtre. Nous avons parlé ailleurs d'une Lettre de *Gregoire* au Patriarche des Arméniens, où *Gregoire* reproche ces Erreurs aux Arméniens:

Erreurs attribuées aux Arméniens.

1. De ne mêler point dans le Sacrifice de la Meſſe, de l'eau avec du vin.

2. De faire le S. Chrême avec du beurre, & non avec du baume.

3. Qu'ils ajoutoient, comme les Hérétiques, au ſacré Cantique (*Triſagion*) *Saint, Saint, Saint*, ces mots: *Qui a été crucifié pour nous.*

Il les loue, de ce qu'ils faiſoient l'Euchariſtie avec des pains ſans levain; & dans cette même Lettre il ſoutient, que *Liberius* n'a point été infecté de l'Héréſie Arienne.

Gregoire veut tirer un tribut de la France.

Gregoire, cette année, tenta de tirer un Tribut de la France, comme il faiſoit de l'Angleterre & de tous les autres païs.

Dans cette vue, il écrivit à l'Evêque d'*Albane* & au Prince de *Salerne*, ſes Légats en France, qu'ils diſſent à tous les François, & qu'ils leur ordonnaſſent de la part, que chaque maiſon payât tous les ans au moins un denier à S. *Pierre*, pour le reconnoitre leur Pere & leur Paſteur.

Ep. Greg. ep. 23. l. 8.

Il prétendoit que *Charlemagne* faiſoit tous les ans une Taxe de 1200 livres ſur ſes ſujets, pour l'Egliſe de Ro-

ep. 10. l. 8.

An. de N. S. 1080.

Rome; & qu'il avoit offert la Saxe au S. Siege. Mais ces faits n'avoient point de fondement, que l'imagination de *Gregoire VII.* comme je l'ai dit ailleurs.

Il croyoit que la Sardagne appartenoit au S. Siege.

Le Pape étoit ſi perſuadé que la *Sardagne* appartenoit au S. Siege, qu'écrivant au Souverain de cette Ile, nommé *Orzocque*, il ſe fait un mérite auprès de lui, de ce qu'il n'a pas voulu la donner aux Normands & aux Lombards, qui la lui avoient demandée, quoiqu'ils lui euſſent offert la moitié de leur conquête. Et il ſuppoſe dans ſa Lettre, que ſi ce Souverain ne vouloit pas ſe ſoumettre à l'Egliſe Romaine, il étoit le maitre de donner ſes Etats à qui bon lui ſembleroit. Il approuva même, que ſon Légat dans cette Ile eût obligé un Archevêque Grec de ſe couper la barbe.

Il ſe tint cette année pluſieurs Conciles, outre ceux dont nous avons parlé.

Concile à Avignon. *Chronog. Virdun.*

Il s'en tint un à *Avignon*, par *Hugues de Die*, comme Légat du Pape, dans lequel *Hugues* fut élu Evêque de *Grenoble*. On dit que la Comteſſe *Mathilde* lui fournit tout ce qui lui étoit néceſſaire. Un Auteur, qu'on trouve dans les Actes de *Bolland*, dit que cette Comteſſe, qu'il repréſente comme la Propheteſſe *Debora*, fournit à cet Eveque le Bâton Paſtoral, les Explications des Pſaumes par S. *Auguſtin*, le Livre des Offices de S. *Ambroiſe*. Tout le monde n'étoit pas trop perſuadé de la ſainteté de cette Comteſſe, comme on l'a pu voir par ce que nous en avons dit ailleurs.

Guig. Carth. Acta Boll. ad diem 1. April.

Hug. Flav. Chro. ad a. 1077.

Dans ce Concile, *Achard*, qui s'étoit emparé de l'Egliſe d'*Arles*, fut dépoſé; & *Gibelin* fut mis en ſa place. Il y eut d'autres Prélats élus.

Concile de Meaux.

Il y eut un Concile à *Meaux*, tenu par le même Légat, dans lequel il dépoſa *Urſion* Evêque de Soiſſons, & il fit élire en ſa place, *Arnoul* Moine de S. *Medard*.

An. de N. S. 1080.

Il y en eut un à *Lilebonne*, que *Guillaume* Roi d'Angleterre & Duc de Normandie fit tenir en ſa préſence. *Guillaume* Archevêque de Rouen y préſidoit. On y fit divers Règlemens.

Concile de Lilebonne. *Concil. T. X. p. 391.*

1. Pour la Trève de Dieu, & contre ceux qui épouſent leurs parentes.

Ordoric. Vital. hiſt. Eccl. l. 5. p. 552.

2. Contre les Eccléſiaſtiques qui avoient des femmes.

3. Afin de défendre la Simonie, & les Exactions pour les choſes ſpirituelles.

4. Touchant la reſtitution des biens volez aux Egliſes; & pour défendre aux Laïques d'exiger des Prêtres, des ſervices qui les détournent de leur Miniſtere.

5. Touchant les Droits des Archidiacres & des Evêques. On défend aux Evêques & à leurs Miniſtres, de rien exiger des Prêtres, outre les redevances qui leur ſont dûes; ni de les condamner à l'amende à cauſe de leurs femmes. C'étoit un prétexte pour tolerer le mariage des autres.

6. Touchant l'entretien des Prêtres qui deſſervent des Egliſes dépendantes des Moines.

7. Touchant les peines des criminels & des infracteurs des Loix Eccléſiaſtiques & Civiles.

Dans le 12. il eſt arrêté, que ſi on donne à des Moines une Egliſe, ce ſera ſans préjudice de la ſubſiſtance du Prêtre & du ſervice de l'Egliſe; & que les Moines auront droit de préſenter à l'Evêque un Pretre capable.

Il ſe tint encore un Concile à *Langres*, contre les Inveſtitures des Laïques; mais on ne fait pas un grand cas de ce Concile.

Concile à Langres. *Concil. T. X. p. 397.*

Enfin il s'en tint un à *Burgos* dans la

An. de N. S. 1080.

la Vieille Caſtille, qui fut tenu par *Richard* Abbé de Marſeille, Cardinal & Légat du Pape. A la vérité, on ne convient pas du tems de ce Concile; mais il ſemble que ceux qui le mettent dans cette année, ſont les mieux fondez.

Concile de Burgos. *Maria. de reb. Hiſpan. l. IX. c. II. p. 471. Alvarez. Gomeſ. de reb. geſt. Fra. Ximen. l. II. p. 969. Vaſ. Chr. Hiſp. ad a. 717. p. 698. Cardm. Bona de reb. Liturg. l. 1. c. IL Concil. d'Aguir. Hiſp. T. III. p. 258. Cave p. 214. Pagi p. 275.*

Dans ce Concile,

1. On renouvella les anciens Canons.

2. On défendit les Mariages des Prêtres.

3. L'Office Romain fut établi dans les Egliſes d'Eſpagne, par les ordres du Pape *Gregoire VII.*

On n'abrogea pourtant pas tout-à-fait le Miſſel *Gothique*, ou *Mozarabique*.

Ce qu'étoit le Miſſel Mozarabique. *Coſſard. Not. ad Concil. T. X. in append. p. 1816.*

Cet Office avoit été fait, ou augmenté, par *Iſidore de Seville*, & mis à la perfection par ſon frere & ſon ſucceſſeur *Iſidore*. On l'a appellé *Mozarabique*. On auroit pu l'appeller *Mixtarabique*, parce que les Chretiens, qui étoient mêlez avec les Arabes dans l'Eſpagne, s'en ſervoient. *Blanca* a. 714. dit que *Muſa* ſignifie en Arabe, un *Chretien*. D'autres diſent que *Muſa* étoit un Chef des Arabes. On défendit dans ce Concile cet Office: mais on ne put pas l'abolir; car on continua de s'en ſervir dans pluſieurs Egliſes Cathédrales, & dans pluſieurs Monaſteres; & on s'en ſert encore dans quelques-uns aujourd'hui. On verra dans ſon tems, ce que fit le Cardinal *Ximenés* au XV. Siecle.

Pour dire un mot de ce qui regarde l'Empereur *Nicephore Botoniate*; après qu'il eut en ſa puiſſance *Nicephore* de Bryenne, il envoya *Alexis* contre *Baſilace*, qui avoit mis le Diadême ſur ſa tête, & qui excitoit en Occident de grands troubles. Ce Général pour cet effet partit en diligence pour joindre cet ennemi de l'Empire; & étant venu au lieu où il étoit, comme il jugea que *Baſilace* l'attaqueroit de nuit, il ſe tint ſur ſes gardes, & envoya des Eſpions de tous côtez.

Nicephore Botoniate envoye contre Baſilace, Alexis. *Ann. Comnene l. 1. c. 5.*

An. de N. S. 1080.

Un Déſerteur ayant aſſuré *Baſilace*, que s'il vouloit venir dans la Tente d'*Alexis Comnene*, il le lui livreroit tout endormi; il fit ſonner la trompette, partit ſur le coucher du ſoleil, & quitta le grand-chemin, pour ſurprendre un ennemi qu'il n'étoit pas aiſé de ſurprendre. *Alexis* en fut averti par ſes Eſpions, & commanda à ſes gens de ſe tenir prêts; & comme on lui fut venu dire que ſes ennemis étoient proche, & que *Baſilace* étoit à leur tête, *Alexis* fit ſonner la trompette pour donner le ſignal de partir; & ayant laiſſé dans ſa Tente un Moine Eunuque que ſa mere lui avoit donné, il lui commanda d'y tenir des flambeaux allumez, comme dans le reſte du Camp, & s'alla placer dans un Bois fort épais qui n'étoit pas loin. Quand *Baſilace* arriva au Camp, il vint dans la Tente d'*Alexis*, dans l'eſperance de le prendre priſonnier: mais n'y ayant trouvé qu'un Moine avec des flambeaux allumez, il s'écria, frappant ſur ſa cuiſſe: „ Malheureux „ que je ſuis! j'ai été trompé par „ le *Begue*"! Il appelloit ainſi *Alexis*, parce qu'il avoit la langue graſſe, & qu'il avoit peine à prononcer l'R.

Comme il ſortoit de la Tente d'*Alexis*, & que ſes ſoldats étoient acharnez au pillage, *Alexis* vint au-devant de lui; & après un rude combat, *Baſilace* fut mis en fuite. *Alexis* le pourſuivit vivement. *Nicephore* dit qu'alors on pouvoit citer fort à propos ces vers, qu'*Homere* a dits d'*Achille* & d'*Hector*:

> On voit dans ce combat un vaillant qui s'enfuit;
> Mais plus vaillant encore eſt celui qui le ſuit.

Ayant

An. de N. S. 1080.

Ayant entouré la Ville de *Theſſalonique* où *Baſilace* étoit, il lui envoya un Religieux pour le perſuader à ſe rendre ; mais inutilement. Il fut plus heureux dans les Conferences qu'il eut avec les habitans de cette Ville : ils lui en ouvrirent les portes ; & s'étant ſaiſis de *Baſilace* qui s'étoit retiré dans la Citadelle, ils le lui livrerent chargé de chaines. Il ſe rendit maitre de ſes Tréſors immenſes, & dépêcha à l'heure même un Courier vers l'Empereur, pour lui porter la nouvelle de la priſe du Chef des ennemis. *Baſilace* fut enſuite emmené à *Champine*, proche d'une fontaine, où on lui creva les yeux ; & la fontaine a été appellée, à cauſe de cet évenement, la fontaine de *Baſilace*. L'Empereur fit de grands honneurs à *Alexis*, lui donna le titre de *Sebaſte*, & le chargea de préſens.

Baſilace livré par ceux de Theſſalonique.

Alexis a le titre de Sebaſte.

Niceph. c. 4. Et Iſaac Comnene.

Iſac Comnene revint au même tems d'Antioche ; & par des préſens il ſut ſi bien gagner les bonnes graces de l'Empereur, qu'il en obtint le titre de *Sebaſte*, avec un appartement dans le Palais.

Alexis alla viſiter le Gouvernement qui lui avoit été donné ; & ayant ſu que les Scythes pilloient la frontiere de Bulgarie, il aſſembla ſes troupes, & les mena à *Philippopolis*. Il mit en fuite les Barbares ; & s'appliqua ſi fortement à *Philippopolis* à y établir le bon ordre, qu'il s'y fit admirer par ſa douceur, ſon honnêteté, ſa liberalité, & ſa magnificence. Enſuite il revint à Conſtantinople, où il reçut de l'Empereur un accueil très obligeant.

Comme *Nicephore Meliſſene*, qui avoit épouſé *Eudoxie* ſœur des *Comnenes*, parcouroit l'Aſie, & s'y faiſoit reconnoitre Empereur ; *Botoniate* y voulut envoyer *Alexis* pour combattre ce nouvel ennemi : mais *Alexis* ayant refuſé cet emploi, il le donna à *Jean Protoveſtiaire*, qui étoit Eunuque. Mais ce nouveau Géneral fut mépriſé & raillé par l'Armée. Il voulut aſſieger *Nicée*, quoique quelques Capitaines s'oppoſaſſent à ce deſſein ; mais enfin il fut contraint de ſe retirer. Les Turcs chargerent rudement les Romains.

An. de N. S. 1080.

Theophylacte.

Dans cette année fleuriſſoient *Thophylacte* Archevêque d'*Acride* ; *Folcard* Moine de S. *Berthin* ; *Gerard* Abbé de S. *Vincent* de Laon ; *Willeran* Abbé de S. Pierre de Mersburg ; *Urſion* Abbé d'Aumont ; *Amatus* Evêque en Italie ; *Adam* Chanoine de Brême ; *Conrad* Evêque d'Utrecht ; *Wenerich* Evêque de Verceil ; *Waldram* Evêque de Naumbourg.

Folcard.

Nous avons parlé à l'année 1071. de *Theophylacte*. *Folcard* Moine de S. Bertin a écrit la Vie de ce Saint, & celle de S. *Omer*, rapportées par *Surius*, l'une au 5. & l'autre au 15. de Septembre.

Gerard Fondateur de la Congrég. de Sauvemajeur. *Anonym. in Actis Bollandi ad diem 5. Menſis April.*

Gerard Sacriſtain du Monaſtere de *Corbie* en Saxe, & enſuite Abbé de S. *Vincent* de Laon, a écrit la Vie de S. *Adelard*, donnée par *Surius* & par *Bollandus*, au 2. de Janvier, & par le P. *Mabillon* dans le 1. Tome du IV. Siecle Bénédictin. Il fut enſuite fait Abbé de S. *Medard* de Soiſſons, vers l'an 1077 ; & en ayant été chaſſé par la Reine *Berthe*, il fonda le Monaſtere de *Sauvemajeur*, dans le Dioceſe de Bourdeaux, où il mourut l'an 1095. Cette Congrégation s'eſt fort étendue ; & *Céleſtin III.* l'a canoniſé l'an 1197.

Willeran.

Willeran Moine de *Fulde*, & enſuite Abbé de S. *Pierre* de Mersbourg, a écrit un Epithalame des Nôces de Jeſus-Chriſt & de l'Egliſe, ſur le Cantique des Cantiques, qui contient trois Livres en proſe, mêlée de vers. On a donné un Ouvrage ſous ſon nom, en Latin & en vieux Gaulois, imprimé à Leyde en 1598.

Urſion.

Urſion Abbé d'*Aumont* en Hainaut,

An. de N. S. 1080.

naut, a compoſé vers cette année 1080. l'Hiſtoire de S. *Marcel* Pape.

Amatus.

Amatus Moine du Mont-Caſſin, & Evêque en Italie, avoit écrit 4 Livres en vers, adreſſez à *Gregoire VII.* ſur les actions des Apôtres S. *Pierre* & S. *Paul*, & 8 Livres de l'Hiſtoire des Normans, que l'on dit ſe trouver manuſcrits dans la Bibliotheque du Mont-Caſſin. Il avoit auſſi fait des vers à la louange de *Gregoire VII.* ſur les 12 Pierres précieuſes du Rational du Grand-Prêtre, & ſur la Jeruſalem céleſte.

Adam.

Adam Chanoine de Brême, vers l'an 1077. ou l'an 1080, a compoſé 4 Livres de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique de ſon Egliſe, dans leſquels il traite de l'origine & de la propagation de la Religion Romaine dans les Dioceſes de Brême & de Hambourg, depuis l'Empire de *Charlemagne* juſqu'à celui de *Henri IV.* Il a mis à la fin, un petit Traité de la ſituation du Dannemarc & des autres Royaumes du Nord; de la nature de ces païs; de la Religion & des mœurs des habitans. Son Livre a été donné par *Lindembroc*, & imprimé à *Hanau* en 1519. à *Leyden*, en 1595. & enſuite à *Helmſtad* en 1670.

Dupin.

Conrad Evêque d'Utrecht.

Conrad Evêque d'Utrecht, & Précepteur de *Henri*, a fait un Traité qu'on trouve dans le Recueil de *Goldaſte*, & parmi les Hiſtoriens d'Allemagne de *Freherus*. Il a pour titre, *Apologie pour la conſervation de l'unité de l'Egliſe, & l'extinction du Schiſme entre l'Empereur Henri & Gregoire VII.*

Quelques-uns attribuent ce dernier Traité à *Waldrame* de Naumbourg; d'autres le donnent à *Weneric*, Evêque de Verceil.

Si nous en croyons *Tritheme*, ce dernier avoit écrit une Lettre au nom de *Thierry* Evêque de Verdun, adreſſée au Pape *Gregoire VII.* Il l'y avertit, en ami, de tout ce qu'on diſoit qu'il avoit fait ou avancé contre le droit & l'équité, & le conjuroit d'y mettre ordre.

An. de N. S. 1080.

La mort d'Hepidannus.

On met vers cette année, la mort d'*Hepidannus* Moine de S. *Gall*, qui eſt Auteur d'une Chronique qui commence à l'an 719. & finit à l'an 1044. Elle ſe trouve dans la Collection des Auteurs de l'Hiſtoire d'Allemagne, donnée par *Goldaſte*, & imprimée à Francfort en 1606.

Il a compoſé auſſi deux Livres de la Vie & des Miracles de S. *Wiborade*, adreſſez à *Ulric* Abbé de S. *Gall*, qui ſont rapportez par *Bollandus* & par le P. *Mabillon*. Ils ont été compoſez vers l'an 1072.

Guitmond: ſes ouvrages: ſa mort.

On met auſſi vers cette année, la mort de *Guitmond* Archevêque d'*Averſe*. Nous avons parlé, à l'année 1060. de ſes Livres contre *Berenger*.

Il a fait encore un Traité, qui n'eſt qu'une ſimple expoſition de ſa Créance ſur le Myſtere de la Trinité, & ſur l'Euchariſtie.

BB. PP. T. XVIII. p. 465.

1. Dans ce Traité, il tâche d'expliquer comment le Fils eſt la Sageſſe; & le S. Eſprit l'amour du Pere.

466.

2. Il parle enſuite de *l'Incarnation*; que l'homme étant mort par ſa folie, il a dû être vivifié par J. Chriſt, qui eſt la Sageſſe.

3. Il dit que Dieu nous a voulu ſauver par la mort de ſon Fils, afin de vaincre le Diable, plutôt par la juſtice, que par la puiſſance.

Ce Traité eſt plein de raiſonnemens ſemblables.

p. 468.

Il a fait un diſcours à *Guillaume I.* Roi d'Angleterre, par lequel il refuſe un Evêché que ce Prince lui avoit offert; & par ce refus, il mérita l'admiration de ce Monarque.

Order. Vital. Eccl. hiſt. l. 5. 637.

Dans le II. Tome du Spicilege, de *Dachery*, il y a une Lettre de *Guitmond* à *Erfaſte*, dans laquelle il explique le Myſtere de la Trinité, par

An. de N. S. 1081.

par des comparaiſons tirées des Créatures.

La Lettre 78. d'*Yves de Chartres* lui eſt adreſſée, où cet Archevêque lui donne la qualité d'homme religieux & ſavant.

An. de N. S. 1081.

L'an 1081. de N. S. Le 1. d'Alexis Comnene. Le 26. de Henri. Le 22. de Philippe I. Le 9. de Gregoire VII. Indiction IV.

Nicephote Botoniate dépoſé, & ALEXIS COMNENE fait Empereur. *Baron. ad a. 1080. Anne. Comn. Zonar.*

C'Eſt dans cette année qu'il faut mettre la dépoſition de *Nicephore Botoniate*, & l'élection d'*Alexis Comnene*, quoique *Baronius* mette la choſe à l'année 1080.

Voici comme la choſe arriva.

Iſâc & *Alexis Comnene*, freres, avoient reçu de grandes Dignitez de *Nicephore Botoniate*. Leur élevation leur attira la haine de pluſieurs de la Cour de cet Empereur. Ils furent expoſez à leur médiſance, & ils furent calomniez par deux Eſclaves, qui les accuſerent d'avoir voulu s'emparer de l'Empire. *Alexis* & *Iſâc*, ayant appris les calomnies dont on les noirciſſoit, appréhendant qu'on ne ſe ſaiſit d'eux, & qu'on ne leur crevât les yeux, comme *Anne Comnene* dit qu'on les en avoit avertis; & peut-être auſſi deſirant de regner, comme le bruit en couroit; ſortirent inceſſamment de Conſtantinople, & attirerent à eux toutes les troupes de l'Empire.

An. Comn. l. 2. c. 3.

Tous les eſprits étoient ſuſpendus, dans le commencement, qui ils éliroient pour Empereur. La plupart ſouhaitoient de voir *Alexis* ſur le Trône; mais *Iſâc* avoit ſes partiſans. La diviſion de ces deux freres, qui avoient les armes à la main, faiſoit appréhender avec raiſon d'horribles maſſacres. *Alexis* étoit appuié par de puiſſans Alliez. Cependant, il n'y avoit point d'honneur qu'il ne déferât à ſon frere *Iſâc*, ſoit par l'affection ſincere qu'il lui portoit; ou parce qu'étant aſſuré des ſuffrages de l'Armée, & de l'averſion qu'elle avoit pour *Iſâc*, il vouloit bien le conſoler du refus qu'il ſouffroit, par l'aſſurance apparente qu'il lui donnoit de lui ceder la ſouveraine autorité, ſans que cela lui fit de tort.

l. 2. c. 5.

Les eſprits ſont diviſez entre Iſaac & Alexis.

Pendant que l'on conſumoit le tems dans cette incertitude, l'Armée s'aſſembla autour du Camp, chacun étant agité de differentes inquietudes, ſelon la difference de ſes paſſions & de ſes deſirs. Alors *Iſâc* s'étant levé de ſa place, voulut mettre lui-même les *Brodequins* aux pieds de ſon frere *Alexis*; & comme *Alexis* apportoit quelque réſiſtance, „ Laiſſez-moi faire, dit *Iſâc*; Dieu „ veut ſe ſervir de vous; pour conſerver notre famille ". Et il lui renouvella le ſouvenir de ce qui lui avoit été prédit par un Devin. Voici comme *Anne Comnene* ſa fille récite la choſe. Elle dit que comme ces deux freres ſe promenoient un jour enſemble près d'un lieu nommé *Carpine*, un homme parut devant eux, qu'*Alexis* crut être S. *Jean*. Il avoit l'apparence extérieure d'un Evêque, la tête nue & chauve, la barbe raſe. Il s'approcha enſuite à pied, d'*Alexis* qui étoit à cheval, & l'ayant tiré par la cuiſſe, il lui dit à l'oreille, des paroles du Pſ. 44. (Heb. 45.) & l'aſſura que ſa vertu n'auroit que des ſuccès illuſtres & avantageux. Et après cela, il diſparut. Quoi qu'il en ſoit, *Alexis* fut déclaré Empereur. Dans ce tems-là, il ſe répandit un bruit que

c. 6.

Ce que fit Iſaac.

Prédiction d'un Devin ſur Alexie.

Alexis Empereur.

An. de N. S. 1081.

Meliſſene étoit arrivé à *Damalis* avec des troupes; qu'il y avoit été élevé en qualité d'Empereur; & comme l'on doutoit de la verité de cette nouvelle, il arriva des Ambaſſadeurs de ſa part, qui propoſerent à *Alexis* de s'unir pour prendre Conſtantinople, de ſe contenter de commander en Occident, & de le laiſſer commander en Aſie avec la Couronne & la Robe Imperiale; & de conſentir que dans les acclamations publiques, ſon nom fût joint au nom de celui qu'*Alexis* choiſiroit de ſon côté pour lui déferer la ſouveraine puiſſance.

Meliſſene fait propoſer à Alexis de partager l'Empire.

On ne répondit rien ſur le champ aux Ambaſſadeurs; & le jour ſuivant, on leur fit voir qu'il n'étoit pas poſſible de leur accorder leurs demandes, & qu'on leur diroit ce qu'on pouvoit faire pour leur ſatisfaction. Le jour ſuivant, après qu'on eut commencé le ſiege de Conſtantinople, on fit ſavoir aux Ambaſſadeurs, qu'on accorderoit à *Meliſſene* le titre de *Céſar*, avec le *Bandeau*, les acclamations, & les autres honneurs dûs à cette Dignité; & qu'outre cela, on lui donneroit *Theſſalonique*.

Réponſe aux propoſition de Meliſſene.

Bien que cette réponſe ne pût être agréable aux Ambaſſadeurs; néanmoins, quand ils virent les grands préparatifs qui ſe faiſoient pour le ſiege, & la multitude des troupes qui arrivoient de tous côtez, ils appréhenderent qu'on ne leur refusât, après la priſe de la Ville, ce qu'on leur offroit alors; & ils ſupplierent qu'on les aſſurât de ces offres, par des Lettres ſcéllées de la Bulle d'or.

Alexis, qui venoit d'être proclamé, le leur accorda volontiers, & commanda à *Mangane* ſon Secretaire d'Etat, d'en expédier les Lettres. Mais ce Secretaire éluda la choſe, par ſes longues remiſes. Cependant, les *Comnenes* s'emparerent d'*Arte*; & de ce lieu, ils envoyerent attaquer Conſtantinople. An. de N. S. 1081.

Lorsque *Botoniate* vit que d'un côté, l'Armée des *Comnenes* ſe fortifioit; & que de l'autre, celle de *Meliſſene*, qui n'étoit pas moins nombreuſe, étoit déja arrivée à *Damalis*; il deſeſpera de ruiner deux Partis ſi puiſſans, & il fut tout prêt de dépoſer la ſouveraine puiſſance. Comme on ſut l'appréhenſion qu'il avoit, cette nouvelle jetta la conſternation parmi le peuple. *An. Comn. l. 2. c. 8.*

Les *Comnenes*, jugeant que la priſe de Conſtantinople étoit très difficile, réſolurent de tâcher d'exciter les habitans à une réduction volontaire. *Alexis* propoſa pour cet effet au *Céſar*, d'aller faire le tour de la Ville, pour examiner la contenance des aſſiegez. Le *Céſar*, ſe déguiſant en Moine, fit donc avec *Alexis* le tour de Conſtantinople; & ayant ſu ceux qui gardoient les Tours, il apprit qu'il y en avoit de gardées par les *Immortels*; d'autres, par les *Varanges*, qui ſont des Barbares armez de haches, venus des contrées de l'Ile de *Thulé*; & qu'enfin, il y en avoit d'autres gardées par les *Némiziens*, qui ſervoient depuis longtems dans les Armées de l'Empire. Après cette exacte viſite, il conſeilla à *Alexis* de ſonder les *Némiziens*, ſachant que les autres perdroient plutôt la vie, que de manquer à la fidelité dans laquelle ils avoient été élevez. *Alexis* ſuivit le conſeil du *Céſar*; & ſur le champ il envoya un homme au Commandant des *Némiziens*, qui promit de livrer la Ville, & qui la livra en effet.

Conſtantinople priſe.

Paleologue monta dans une Tour, où *Gilpractе* Capitaine des *Némiziens* l'introduiſit; & ayant fait enſuite ouvrir une porte de la Ville, toutes les troupes y entrerent tumultuairement, le cinquieme jour de la

An. de N. S. 1081.

la Semaine ſainte, dans la IV. Indiction ; & les ſoldats commirent de très grands deſordres.

Botoniate veut ceder la couronne à Meliſſene.

Botoniate, voyant l'état déplorable où ſes affaires étoient réduites, ſe réſolut de ceder la Couronne à *Meliſſene*; & il envoya un des plus fideles de ſes domeſtiques, avec ſon *Spataire*, pour le chercher, & pour le lui amener. *Paleologue*, qui s'apperçut de la choſe, pria le *Spataire* de le recevoir dans ſon Vaiſſeau. Le *Spataire*, qui étoit de ſes amis, le lui permit volontiers, pourvu qu'il n'eût ni bouclier, ni épée. Dès qu'il y fut, il harangua les Matelots, & leur perſuada de reconnoitre *Alexis* pour Empereur; & il n'eut pas de de peine de le leur perſuader. Il fit lier le *Spataire*, qui vouloit s'y oppoſer; & ayant repris les armes, il acheva de gagner ceux qui avoient réſiſté à ſes raiſons, & il proclama *Alexis* pour Empereur.

Ruſe de Paleologue, qui fait proclamer Alexis pour Empereur.

Botoniate fait propoſer qu'on lui laiſſe quelques marques d'honneur.

Botoniate, ſachant tout ce qui ſe paſſoit, envoya propoſer par *Nicephore Paleologue*, pere de celui dont je viens de parler, aux *Comnenes*, qu'on lui laiſſât le titre d'Empereur, la Robe, les Brodequins d'écarlate, les Ornemens de la Dignité Impériale, & le logement; & qu'il abandonneroit tout le reſte. Mais on lui fit répondre, qu'étant âgé comme il étoit, il faloit qu'il deſcendit du Trône, & qu'il ne ſongeât plus qu'à conſerver le peu qui lui reſtoit de ſanté & de vie. *Botoniate* ayant ouï cette réponſe, & par le conſeil du Patriarche, ſe retira dans la grande Egliſe. Mais les *Comnenes* l'ayant fait ſortir, le mirent dans une barque, & le menerent au Monaſtere de *Periblepte*, où ils l'exhorterent à prendre l'habit de Religieux. Ce pauvre Prince y conſentit, & ſouffrit qu'on lui coupât les cheveux.

On le lui refuſe.

Il ſe fait Religieux.

Ann. Comn. l. III. c. 1.

Ann. Comn. l. III. c. 5.

„ C'eſt ainſi, dit *Anne Comnene*, que „ la fortune ſe joue de la condition „ des hommes. Quand elle veut „ les favoriſer, elle les tire de la „ pouſſiere, pour les placer ſur le „ Trône, pour leur mettre le Sceptre en main, & la Couronne ſur „ la tête. Mais quand elle change „ de caprice, elle arrache cette „ Couronne, briſe ce Septre, renverſe ce Trône, & déchire leurs „ Ornemens, pour les couvrir d'un „ habit de *Moine*". Elle auroit parlé plus chretiennement, ſi elle eût dit que Dieu en uſe ainſi envers les hommes qu'il veut humilier, ou élever.

An. de N. S. 1081.

Un des amis de l'Epereur détrôné lui ayant demandé comment il ſupporteroit ce changement; il répondit, que l'abſtinence des viandes lui ſeroit aſſez incommode, mais que le reſte lui ſeroit peu de peine.

L'Imperatrice *Marie* demeura dans le Palais; mais on lui conſeilla d'en ſortir. Elle quitta donc le Palais qu'on appelloit *Bucoleon*, parce qu'il y avoit autour des murailles un grand Portique bâti de marbre, où il y avoit un Lion qui ſe battoit contre un Taureau & qui le tenant par la corne, lui enfonçoit les dents dans la gorge. Mais peu de jours après elle fut conduite en cérémonie par *Conſtantin Monomaque*, dans le Palais bâti proche de l'Egliſe de S. *George* Martyr, & appellé le Palais de *Mangane*.

Ann. Comn. c. 2.

Eloge de Marie Imperatrice.

Anne Comnene parle de cette Princeſſe, comme d'une beauté parfaite. Elle dit qu'elle avoit une taille haute & majeſtueuſe; un teint blanc comme de la neige; un viſage en ovale, dont l'éclat effaçoit celui des lys & des roſes; que la main ſavante d'un Peintre peut repréſenter les diverſes fleurs dont le Printems émaille nos prairies, mais que l'art d'*Apelle*, de *Phidias* & des plus excellens Maitres ne peut égaler les graces du corps de l'Imperatrice.

Alexis fut couronné par *Coſme* Patriar-

An. de N. S. 1081.

triarche de Conſtantinople; & peu de jours après, l'Imperatrice *Irene* fut auſſi couronnée.

Eloge d'Alexis.

Voici le portrait qu'en fait *Anne Comnene*, leur illuſtre fille. „ *Alexis*, „ dit-elle, étoit d'une ſtature non „ fort haute, mais aſſez pleine. Auſ„ ſi, quand il étoit debout, il im„ primoit moins de reſpect, que „ quand il étoit ſur le Trône; car „ alors ſes regards étoient ſi per„ çans, qu'ils éblouiſſoient comme „ des éclairs. Il avoit les épaules „ larges, les bras nerveux, l'eſtomac „ un peu avancé; & dans tout ſon „ corps, des agrémens pleins de „ majeſté, qu'on ne pouvoit voir „ ſans les admirer. Quand il ou„ vroit la bouche, il en ſortoit un „ fleuve d'éloquence, auſſi rapide „ que celle de *Démoſthene*. Sa valeur „ n'étoit pas moins victorieuſe que „ ſon éloquence; & comme il „ ne parloit jamais ſans perſuader, „ il ne combattoit jamais ſans vain„ cre.

Eloge d'Irene.

A l'égard de l'Imperatrice *Irene*, après que ſon illuſtre fille nous a appris qu'elle étoit fille d'*Andronique* dont nous avons parlé ailleurs, elle dit que ſon viſage & ſa voix étoient ſi agréables, qu'on ne pouvoit rien voir ni rien entendre de ſi charmant; que ſes regards avoient quelque choſe qui étoit tout enſemble, agréable & terrible; de ſorte que ſi ſa douceur donnoit la hardieſſe de lever les yeux, ſa majeſté obligeoit auſſi-tôt de les baiſſer; que ſa gravité & ſa modeſtie donnoient de la retenue aux plus emportez; & que ſa bonté & ſa douceur donnoient de l'aſſurance aux plus timides.

Alexis inſtitue de nouvelles dignitez. *Ann. Comn. l. 3. c. 3.*

Alexis, à ſon avenement à l'Empire, ſe vit obligé de recompenſer ceux qui l'avoient aidé à regner; ſurtout *Meliſſenus Nicephore*, à qui la Dignité de *Céſar* avoit été promiſe, & *Iſac* ſon frere ainé. L'Empereur chercha les moyens d'honorer ces deux perſonnes d'une maniere particuliere; & ayant inventé le nom de *Sebaſtocrator*, ce qui ſignifie *Auguſte Empereur*, il le donna à *Iſac*, comme pour l'établir ſecond Empereur; & il voulut que dans les acclamations, on appellât *Meliſſene*, *Céſar*. Il donna à ſon frere *Hadrien*, le titre de *Protoſebaſte*, & d'*Illuſtriſſime*; & il le donna auſſi à ſon beau-frere *Taronite*, à qui il donna enſuite le nom de *Panhyperſebaſte*. Il créa le dernier de ſes freres, nommé *Nicephore*, *Drungaire* de la Flotte, & *Ceſar*. *Anne Comnene* explique quelques-uns de ces mots.

An. de N. S. 1081.

Zonar. p. 296. l. 18. a. 21.

On ne ſera pas fâché que j'en donne ici la liſte qu'en a donné Mr. *Couſin* dans l'Hiſtoire de Conſtantinople.

EXPLICATION DES CHARGES ET DIGNITEZ DE L'EGLISE DE CONSTANTINOPLE.

Principales Charges & Dignitez de l'Egliſe de Conſtantinople.

Le *Grand-Oeconome*. Il a le ſoin du bien & des affaires de l'Egliſe. Il ne devoit être que Diacre, au tems des derniers Grecs; au-lieu qu'il étoit Prêtre auparavant. Il prend conoiſſance de la recepte & de la dépenſe, dont il tient regitre, avec le *Cartulaire* qui dépend de lui, & dont il rend compte quatre fois l'année au Patriarche. Quand le Patriarche officie, il eſt à l'Autel à ſes côtez. Quand il confere les Ordres, il lui préſente les Clercs qui deſirent de les recevoir. Quand il juge, il eſt à ſa main droite. Quand il eſt mort, il reçoit les revenus, juſques à l'élection d'un autre.

Vide & Tunn. T. I. Epiſt. Rom. Pontif.

Le *Syncelle*. C'étoit le premier après le Patriarche, & il lui ſuccedoit autrefois. Ils furent réduits à deux, par l'Empereur *Heraclius*. Il eſt

An. de N. S. 1081.

est parlé de cette Dignité dans *Sidonius*.

Le *Grand-Sacellaire*. Il a le soin des Monasteres des hommes & des filles. Il les visite. Il fait la recepte & la dépense des revenus, & il en rend compte deux fois l'année au Patriarche.

Le *Scevophylax*, ou le *Garde des Vases & Ornemens de l'Eglise*. Il se tient debout à la porte de la Sacristie, quand le Patriarche officie, pour donner le Livre, les Cierges, & les autres Ornemens. Il a place dans les Jugemens. Il garde les revenus de l'Eglise, pour les distribuer entre les Clercs.

Le *Chartophylax*, ou le *Garde des Chartres*. Il a le soin des droits du Patriarche. Il le présente, quand on le sacre. Il est debout auprès de lui, quand il officie. Il juge en son nom. Il garde le Regitre des Mariages.

Le *Protecdice*. Il juge, à l'entrée de l'Eglise, les moindres affaires, avec douze Assesseurs. Il tient dans l'Eglise de Constantinople, à peu près la même place que tenoit autrefois dans celle de Rome le *Défenseur*, dont il est souvent parlé dans les Epitres de S. *Gregoire*.

Le *Protonotaire*. Il est debout, lorsque le Patriarche officie; il lui donne à laver, au tems de l'élevation de l'Hostie. Il tient un cierge à la main. Il écrit au nom du Patriarche, & il lui fait rapport des difficultez qui surviennent dans les Testamens & dans les Contrats.

Le *Logothete*. Il garde le sceau du Patriarche. Il le met à ses Lettres. Il est assis dans les Jugemens.

Le *Referendaire*. Il est envoyé vers le Patriarche, & il a rang parmi les Juges de l'Eglise. Il est appellé *Palatin* par *Nicetas*.

Le *Hiéromnemon*. Il garde les Livres, en l'absence de l'Evêque; & il institue les Lecteurs.

Le *Maitre des Cérémonies*. Il a soin que l'Eglise soit nette, & que les Ecclésiastiques s'y tiennent dans l'ordre.

Le *Docteur de l'Evangile*. Il explique l'Evangile.

Le *Docteur de l'Apôtre*. Il explique les Epitres de S. Paul.

Le *Docteur des Psaumes*. Il explique les Psaumes.

Le *Catéchiste*. Il instruit & il prépare à recevoir le Bateme, ceux qui viennent de l'Hérésie à l'Eglise.

Le *Periodeute*. Il fait des courses, pour instruire ceux qui desirent recevoir le Batême.

Le *Protopsalte*. Il commence le Chant.

Le *Laosynaste*. Il assemble les Diacres & le Peuple.

Le *Chartulaire*. Il gardoit les Livres de l'Eglise.

Il y en a quelques autres, mais peu importans.

An. de N. S. 1081.

de Joan. P. C. Guliel. Bibl. in Hadr. II. p. 228. Theoph. a. 25. Herael. Vid. Gretz. & Goar. ad Codin. de officiis Meurs. in Gloss. Hist. Miscell. VII. Synod act. 4. Guliel. Bibl. in Hadriano II. Pontif. Anastas. ad VIII. Syn. act. a. Pachym. l. 3. c. 24. Vide &

Goar. ad Codin. p. 5. 12.

EXPLICATION DES PRINCIPALES CHARGES ET DIGNITEZ DE LA COUR.

Despote. C'est-à-dire, *Seigneur*. C'est un titre qui n'appartenoit autrefois qu'aux Empereurs de Constantinople; & qui a été communiqué depuis à leurs parens, à leurs alliez, & même aux Etrangers.

Le *Sebastocrator*. C'est une Dignité qui fut créée par l'Empereur *Alexis*, en faveur d'*Isac* son frere, au rapport d'*Anne Comnene*.

Le *César*. Il étoit autrefois à Constantinople, le premier après l'Empereur. *Alexis* le fit le second, en mettant le *Sebastocrator* devant lui. Et il n'a plus été que le troisieme, depuis que le *Despote* a été mis devant le *Sebastocrator*. Il se faut bien donner de garde de prendre ce terme de *César*, au même sens qu'on

An. de N. S. 1081.

le prenoit autrfois quand on le donnoit aux Empereurs de l'ancienne Rome. Et c'eſt pour cela qu'on le met aujourd'hui en François, avec l'article.

Le *Grand-Domeſtique.* Il avoit le Commandement des Troupes de terre. Il y en avoit un pour l'Orient, & un autre pour l'Occident.

Le *Panhyperſebaſte.* C'eſt une Dignité inventée par *Alexis*, comme le rapporte encore *Anne Comnene.*

Le *Protoveſtiaire.* Il étoit le premier après le Grand-Domeſtique, avant la création de la Dignité de *Panhyperſebaſte.* Il avoit ſoin des habits, des pierreries, & des Tréſors de l'Empereur. Il couchoit dans ſa chambre. Cette Charge a du rapport à celle de Grand-Maitre de la Garderobe. Il ne faut pas le confondre avec les *Veſtiarites*, qui étoient les perſonnes les plus conſiderables de la ſuite de l'Empereur.

Le *Grand-Duc.* Il avoit le Commandement des Troupes de mer, comme le Grand-Domeſtique avoit le commandement des Troupes de terre.

Willel. Tyr. l. 18. c. 24. Ducange in notis ad Cinnam.

Le *Protoſtrator.* Il tient le cheval de l'Empereur, & l'aide à monter deſſus. Il faiſoit parmi les Romains, la Charge que le Maréchal de France fait dans les Armées.

Le *Grand-Stratopedarque.* Il décide les differends qui naiſſent entre les ſoldats, & il leur donne le mot du guet en l'abſence du Préfet de la Ville.

Voyez Ducange T. III. p. 417.

Le *Grand-Primecier.* C'eſt le premier en chaque Ordre; comme le premier des Chantres, le premier des Avocats. Le *Primecier* de la Cour eſt celui qui règle les rangs.

Le *Grand-Connétable.* Il commandoit les François qui étoient au ſervice de l'Empereur.

Le *Grand-Logothete.* C'eſt le premier Magiſtrat, comme le Chancelier de France.

An. de N. S. 1081.

Le *Logothete du Tréſor public.* C'eſt celui qui a ſoin des Impôts, & qui eſt comme l'Intendant des Finances.

Le *Logothete du Drôme.* C'eſt celui qui commande aux Couriers; comme en France, le Surintendant-général des Poſtes.

Le *Logothete de l'Armée.* C'eſt celui qui contrôle les ſommes qui ſont payées aux gens de guerre.

Le *Logothete des Troupeaux.* C'eſt celui qui a ſoin des Troupeaux, ou des Haras.

Le *Logariaſte.* C'eſt celui à qui on rend compte de l'Epargne.

Will. Tyr. l. 18. c. 24. Roger. Hoved. p. 595.

Le *Protoſébaſte.* C'eſt une Dignité qui fut inventée par *Alexis*, au rapporte d'*Anne Comnene.*

Le *Curopalate.* C'eſt celui qui garde le Secau ſecret de l'Empereur.

Le *Paracémomene de la Chambre.* C'eſt celui qui garde la chambre de l'Empereur, comme le Grand-Chambellan en France.

Le *Cetonite.* Il couchoit dans la chambre de l'Empereur, & étoit comme Valet de chambre.

Ducangè in notis ad Cinn.

Le *Grand-Papias.* Il étoit ſous le *Curopalate*, gardoit les clés du Palais, & les priſonniers qui étoient dans les priſons.

Michel Ducas in hiſt. Byzant. c. 35.

Le *Tatas de la Cour.* C'eſt une Dignité inſtituée par *Theodore Laſcaris.* On ne ſait qu'elle en étoit la fonction. *Tata* veut dire Nourricier, Pédagogue.

Le *Grand-Chartulaire.* C'eſt celui qui a ſoin de faire expédier les Actes publics. Il y en a pluſieurs, ſelon les appartemens. Il y en avoit un qui étoit ſous le *Protoſtrator*, & qui amenoit le cheval de l'Empereur.

Le *Grand-Drungaire de la veille.* C'eſt celui qui commande les Troupes qui font la garde durant la nuit. Le mot de *Drungaire* vient de *Drungus*, qui ſignifie une Troupe de ſoldats.

Le

An. de N. S. 1081.

Le *Grand-Drungaire de la Flotte.* C'eſt celui qui commande les Vaiſſeaux répandus par les Provinces. Il eſt ſous le *Grand-Duc*, & au-deſſus de l'*Amiral*.

Ducange. Gloſſ. T. II. p. 182.

Le *Grand-Eteriarque.* C'eſt celui qui commande les Troupes étrangeres & confédérées, qui ſervoient à la garde du Palais du Prince.

Le *Protocynege.* C'eſt celui qui a l'intendance de la Chaſſe, & qui fait la même fonction que le Grand-Veneur en France.

Le *Protoieracaire.* Il a ſoin des Aigles & des Faucons; & eſt à peu-près comme le Grand-Fauconnier.

Le *Grand Dioicete.* C'eſt celui qui leve les impoſitions.

Le *Grand-Myrtaite.* C'eſt celui qui commande les Gardes qui portent un rameau de Myrte.

Le *Garde du Caniclée.* C'eſt celui qui garde la couleur de pourpre, avec laquelle l'Empereur ſigne les Lettres. C'étoit le même que le *Logothete*, & il faiſoit la fonction de Chancelier, ou de Garde des Sceaux.

L'*Acolythe.* C'étoit celui qui commandoit les *Varanges*, ou les *Anglois* qui gardoient l'Empereur.

Le *Myſtique.* C'eſt un Conſeiller du Conſeil ſecret. Il jugeoit principalement des homicides & des ſacrileges. Quelques Auteurs ſe ſervent de ce mot-là, pour ſignifier un *Confeſſeur*.

Le *Domeſtique de la Table.* C'eſt celui qui étoit au-deſſus des Officiers de la Maiſon de l'Empereur, comme le Grand-Maitre en France.

Celui qui a ſoin de la Table. C'étoit comme en France, le Grand-Panetier.

Leo Oſti. l. 1. c. 51. al. 52. Gloſſ. Mours.

Le *Grand-Tzaouce*, ou le *Grand-Chiaoux.*

Le *Protoſpataire.* Il commandoit les *Spataires*, qui étoient les Gardes du Corps.

Le *Proëdre.* C'étoit un Conſeiller d'Etat. Le Chef s'appelloit *Protoproëdre*, comme qui diroit Premier Conſeiller d'Etat. Ils avoient été créez par *Nicéphore Phocas.*

An. de N. S. 1081.

Adnumiaſte. C'étoit celui qui tenoit l'état des gens de guerre.

Le *Juge de l'Armée.* C'étoit celui qui jugeoit des differends des gens de guerre.

Le *Protalogator.* C'étoit celui qui étoit à la queue de l'Armée, & qui empêchoit les ſoldats de quitter leurs rangs. Il étoit ſous celui qui étoit appelle en Grec ἄρχων τῦ ἀλλαγίυ.

Le *Juge du Voile.* C'eſt une Charge dont *Nicetas* parle ſouvent, & qui ſemble avoir tiré ſon nom du rideau qui étoit tiré devant le Tribunal où l'on rendoit la Juſtice.

Zupan. C'eſt un Gouverneur de Province de *Servie*, ou *Dalmatie.* *Zupa* ſignifie *Peuple.*

Du Cange Gloſſ. T. III. p. 1418.

Le *Premier des Philoſophes* montroit à l'Empereur la Philoſophie.

Le *Premier des Orateurs* lui montroit à bien parler.

Le *Nomophylax* lui montroit les Loix.

Le *Dicéophylax* l'exhortoit à rendre la Juſtice.

Mais revenons à *Alexis.*

Alexis, faiſant réflexion ſur les deſordres qu'il avoit cauſez dans la priſe de Conſtantinople, comme on avoit pillé les Egliſes; en eut un ſi grand repentir, qu'il avoua ſon péché devant *Coſme* Patriarche, & devant un Concile; qu'il jeûna 40 jours, & qu'il paſſa 40 nuits couché ſur la terre; & qu'enſuite il remit, pendant ſon abſence, l'adminiſtration des affaires à ſa mere, qui vouloit ſe retirer dans quelque Couvent.

Coſme Patriarche quitte ſon Egliſe.

Ce *Coſme*, le jour de la fête de S. *Jean*, que les Grecs célebrent le 8. de Mai, après avoir dit la Meſſe, dit à celui qui le ſervoit, *Pren mon Pſeautier, & ſui moi*; & quitta ſon Egliſe

Zonar. l. XVIII. c. 19.

An. de N. S. 1081.

Euſtrate Garidas lui ſuccede.

Egliſe, après avoir été Patriarche 5 ans 9 mois. On le pria inſtamment de revenir; mais il le refuſa, & ſe retira dans le Monaſtere de *Callias*. La mere des *Comnenes* fit mettre à ſa place *Euſtrate Garidas*, qui étoit peu propre à cet emploi; & il le fut pendant 3 ans.

Robert Guiſcard attaque Alexis, le bat & en eſt battu. *Baron. Zon. p. 296. Calviſ. p. 738. Chron. Caſſ. III. c. 49. Ann. Comn. l. 4. p. 114. l. III. p. 95. 96.*

Robert Guiſcard Duc de la Pouille, par l'inſtigation de *Gregoire*, (d'autres diſent qu'il avoit ſujet de ſe plaindre d'*Alexis*,) paſſa dans la Grece à la tête de 15000 hommes, & en chaſſa 17000 que l'Empereur lui oppoſa; mais on dit qu'*Alexis* le battit à ſon tour. On voit une Lettre de *Gregoire VII.* où il félicite ce *Robert* de cette victoire.

Alexis Comnene fait la paix avec les Turcs.

Quoi qu'il en ſoit, *Alexis*, comme nous l'apprend ſa fille, voyant que les Turcs ravageoient tout dans l'Orient, que *Robert* menaçoit les Provinces de l'Occident, qu'il mettoit tout en œuvre pour élever à l'Empire ſon *Michel* ſuppoſé, & pour le ſervir de cet homme de paille pour s'emparer lui-même de l'Empire; il écrivit de tous côtez, & ſur-tout à l'Empereur d'Allemagne, & il s'aviſa de faire la paix avec les Turcs ſous de certaines conditions. Mais il paroit que l'Empire d'Orient étoit ſur ſa fin, & que la puiſſance des Turcs s'augmentoit tous les jours.

Des premieres demeures des Turcs. *Ex Bryenn. Curopal. Zonar. Porphyrog. l. de adminis. Imp. c. 3. 12.*

On a beaucoup écrit ſur les lieux où les Turcs ſe ſont les premiers établis. *Du Cange* a recueilli de pluſieurs Auteurs, qu'ils ont habité premierement vers les Parties ſeptentrionales du Mont *Caucaſe*, vers le fleuve de *Tanaïs*, & vers le *Boſphore*. Un Auteur Grec rapporte, que les *Turcs* étoient voiſins des *Patzinaciens:* que la Province qu'ils ont habitée du côté de l'Occident, eſt la France; du côté du Septentrion, celle des *Patzinaciens*; du côté du Midi, la *Grande Moravie*; & qu'ils étoient dans les frontieres des *Chazariens*. Ce même Auteur dit que les *Patzinaciens* étoient une Nation voiſine des *Ruſſiens*, & qu'ils habitoient vers la *Cherſonèſe Taurique*. Il appelle *France*, les païs vers le Septentrion qui obeiſſoient, du tems de *Porphyrogenete*, aux Francs ou aux Empereurs, ſavoir, les *Polonois* & les Nations voiſines. Il appelle *Moravie*, ce que nous appellons aujourd'hui *Moldavie*. Les *Chazariens* étoient des Peuples voiſins des *Alains*, des *Bulgares*, des *Turcs*, &c. D'où on conclud, que l'ancienne *Turquie* étoit dans les Provinces de la *Lithuanie* qui ſont vers le *Pont-Euxin*. Mais il paroit auſſi de *Curopalate* & de *Zonare*, que les Turcs ont habité vers le Danube; c'eſt ce que remarque *Du Cange*, dans ſes notes ſur *Nicephore Bryenne*. Et il eſt certain que la Nation des *Turcs* s'eſt étendue bien plus loin. Le P. *Pagi* obſerve, que les *Perſes* & les autres Orientaux appelloient du nom de *Turcs*, ceux que les Grecs & les Latins nomment *Scythes*; & qu'ils confondent ſouvent les *Turcs* avec les *Tartares*. Ainſi les *Turcs* s'étendoient juſques à ce mur de cinq-cens lieues, qui ſépare les *Chinois* des autres Peuples. Mais laiſſons les Turcs, & l'Orient; voyons ce qui ſe paſſe en Occident.

An. de N. S. 1081. c. 1. 8. 37. 12. 38. 42.

Pagi p. 282. Du Cange in notis ad Niceph. Bryen. p. 199.

Au commencement du Carême, dans l'Egliſe de *Latran*, *Gregoire* convoqua un Concile: (c'eſt le XVIII. mais le VIII. ſous *Gregoire VII.*) Dans ce Concile il excommunia *Henri* Empereur, & il confirma l'Excommunication que ſes Légats avoient publiée contre les Archevêques d'*Arles* & de *Narbonne*.

Concile à Rome VIII. ſous Gregoire VII. Henri excommunié. *Concil. T. IX. p. 398.*

On prétend que c'eſt environ ce tems-là, qu'il écrivit à *Herman* Evêque de Mets une ſeconde Lettre, pour ſoutenir qu'il pouvoit excommunier

An. de N. S. 1081.

munier les Rois, & abſoudre leurs ſujets du ſerment de fidélité. Il y dit ce que nous avons rapporté ailleurs, avec les réponſes du P. *Noël Alexandre*. Il dit encore quelque choſe que je n'ai pas rapporté:

Gregoire écrit à Herman Evêque de Mets. *Gregoire l. VIII. ep. 21.*

1. Qu'on donne une plus grande puiſſance à un Exorciſte, qu'à aucun Seigneur Laïque; car les Rois & les Princes qui ne vivent pas chretiennement, ſont les eſclaves des Démons. Si donc, *dit-il*, les Exorciſtes ont reçu l'Empire ſur les Démons, combien plus ſur les eſclaves & les membres des Démons? Et ſi les Exorciſtes ont ce pouvoir, combien plus les Evêques?

2. Que les Prêtres ſont au-deſſus des Rois, puiſqu'ils ont le pouvoir de conferer les Sacremens, & de remettre les péchez.

3. Que les bons Chretiens, de quelque rang qu'ils ſoient, méritent mieux d'être eſtimez Rois, que les mauvais Princes; que les uns cherchent la gloire de Dieu, ſe gouvernent bien eux-mêmes; que les autres ne cherchent que leurs interêts, opprimant tyranniquement leurs ennemis; que les uns ſont les membres de J. Chriſt, & les autres, du Diable.

4. Qu'il y a peu de Rois reconnus pour Saints; mais que le S. Siege rend Saints ceux qui le rempliſſent.

Je laiſſe à chacun à examiner le poids de ces raiſons. Je dirai ſeulement, que ceux qui ont lu la Vie des Papes, douteront beaucoup de la vérité de ce qu'avance *Gregoire*, que le S. Siege ſanctifie ceux qui y ſont.

Gebehard Archevêque de Saltzbourg écrivit encore à cet *Herman* une Lettre ſur l'Excommunication des Rois. Dans cette Lettre il dit que le ſerment fait par les Evêques au Pape dans leur Ordination, eſt préferable à celui qu'ils ont fait au Roi; que la meilleure maniere de garder la foi au Prince, étoit de le ſervir fidelement; & que ceux-là ſont infideles, qui prennent part à ſes crimes; qu'on vouloit obliger les Catholiques à renoncer au Pape, s'ils vouloient être fideles au Prince. Sur quoi M. l'Abbé *Fleuri* montre que *Gebehard* n'entendoit pas l'état de la queſtion: Car, dit-il, pour garder la fidelité au Roi, il n'étoit pas néceſſaire de renoncer à l'obeiſſance du Pape: il faloit obeïr au Roi pour le Temporel, & au Pape pour le Spirituel; il faloit ne pas obeïr au Roi, s'il commandoit des crimes; mais il ne s'enſuit pas qu'il ne falût lui rendre aucune obeïſſance.

Ep. ad Tengnagell. p. 7. &c. Fleuri l. 63. p. 412.

An. de N. S. 1081.

Henri, après avoir mis ordre aux affaires d'Allemagne, paſſa en Italie, avec une Armée. Il alla droit à *Rome*, ſans trouver de réſiſtance. Il marcha ſur le ventre à tout ce qui oſa s'oppoſer à ſa marche dans les Etats de la Comteſſe *Mathilde*. Il prit pluſieurs Places ſur ſon paſſage, brula pluſieurs Châteaux. Enſuite il alla camper, la veille de la Pentecôte, avec ſon Antipape *Guibert*, qui ſe faiſoit appeller *Clement III.* dans les prairies de *Néron*. Mais comme il trouva que *Gregoire*, avec un grand ſecours qu'il avoit reçu de *Mathilde*, avoit mis Rome en état de ſe défendre, il ſe contenta de faire le dégât aux environs, & s'en alla paſſer l'Hyver à *Ravenne*.

Henri va en Italie & à Rome. *Berthol. in Chron. Lup. Protospath ad a. 1081. Florentin. in Comment. Rec. ad Mathildem Comitiſſ. part. I. 2. Gregoire VII. l. 9. ep. 3. Presbyt. Pœnit. in Vita Sancti Anſelmi Epiſ. Lucenſ. c. 4.*

Il paroit que le parti de *Henri* étoit plus fort en Allemagne, que celui de *Gregoire VII.*; & qu'en Italie, les partiſans du Pape perdoient courage: de ſorte qu'il ſembloit que *Gregoire* devoit tâcher de ſe reconcilier avec *Henri*. *Mathilde* faiſoit des merveilles pour ſon bon Pape; elle ſe mettoit à la tête de ſes troupes, elle animoit ſes ſoldats. Un Auteur de la Vie de S. *Anſelme* dit

On commence à quitter le parti de Gregoire.

An. de N. S. 1081.

dit pourtant que pluſieurs l'abandonnerent; & il ajoute, qu'il n'en faut pas être ſurpris, puiſque les Anges ſont bien tombez du Ciel; & il applique ce paſſage de S. *Jean : Ils ſont ſortis d'entre nous, parce qu'ils n'étoient point d'entre nous.* Qui auroit cru qu'on eût appliqué ce paſſage, & ce qui eſt dit des Anges, à ceux qui ont quitté le parti de *Gregoire* & de *Mathilde?*

Ptolom. Luc. in Chron. ad a. 1081. Florent. Greg. l. IX. ep. 4. 11. 17. Baron.

Henri n'oublioit rien pour s'attirer les peuples; il accordoit aux uns, des immunitez & des privileges; aux autres, d'autres faveurs.

Il fit plus; & ſachant qu'il n'avoit point d'ennemis plus à craindre que le Duc *Robert*, il lui envoya demander du ſecours pour aller attaquer Rome. On dit même qu'il lui fit propoſer que ſon fils épouſeroit la fille du Duc, & qu'il lui donneroit la Marche d'*Ancone*.

Henri demande du ſecours à Robert.

Le Pape, de l'autre côté, écrivit à *Didier* Abbé du Mont-Caſſin, de s'informer ſi *Robert* viendroit à ſon ſecours dans le tems du Carême. *Anne Comnene* dit que *Gregoire VII.* envoya auſſi demander du ſecours à *Robert*, en vertu de l'Alliance qu'il avoit faite avec lui. Mais le Normand n'accorda rien ni aux uns ni aux autres, parce qu'il étoit occupé dans la guerre de l'*Illyrie*. Quelques-uns diſent pourtant qu'il manda à *Roger* ſon fils, & au fils de ſon frere, d'envoyer du ſecours au Pape, en cas qu'il en eût beſoin contre *Henri*.

Gregoire VII. lui en demande auſſi.

L'expédition de Robert eſt malheureuſe. *Ann. Com. l. 3. p. 98. Orderic. l. 7. Guliel. Apul. l. 4.*

A l'égard de l'expédition de *Robert* dans l'Illyrie, elle fut aſſez malheureuſe dans le commencement. Sa Flotte fut battue par la tempête; la plupart des vaiſſeaux périrent; & ceux qui étoient dans les vaiſſeaux, furent la plupart ſubmergez dans les eaux. *Robert* eut le bonheur de ſe ſauver, dans ſon vaiſſeau à demi briſé. Ces malheureux commencemens ne le rebuterent pas, & ayant ramaſſé les débris de ſon naufrage, il attaqua *Durazzo*. *Robert* avoit mené avec lui le faux *Michel*. Dès qu'il ſe préſenta devant la Ville, elle lui envoya des Députez pour ſavoir ce qu'il ſouhaitoit, & pourquoi il venoit? Il répondit, qu'il venoit rétablir l'Empereur *Michel* ſur ſon Trône. Les aſſiegez repartirent, qu'ils connoiſſoient bien *Michel*; & que dès qu'ils le verroient, ils le recevroient. *Robert* commanda qu'on l'amenât; & au ſon des clairons & des trompettes, ce faux *Michel* parut, portant une Couronne Impériale. Les habitans ſe mirent à rire en le voyant, & firent mille plaiſanteries ſur ſon ſujet. *Anne Comnene*, *Guillaume de la Pouille*, & les Ecrivains Venitiens rapportent, que les Venitiens prirent le parti d'*Alexis* dans cette guerre, & qu'ils firent des merveilles; & qu'alors le Duc de Veniſe prit le titre de *Roi de l'Illyrie*. Un autre Auteur a cru qu'alors ſeulement les Venitiens obtinrent l'entiere poſſeſſion de la Mer Adriatique, par l'addition de l'Illyrie. Mais, & cet Auteur, & *Orderic*, & *Lupus Protoſpata*, & d'autres ſe trompent, en croyant que c'étoit le vrai *Michel* qui avoit été dépoſé à Conſtantinople.

An. de N. S. 1081.

Robert mene le faux Michel.

Dont on ſe moque.

Ann. Com. l. 4. c. 1.

Lucius hiſt. de Regno Dalmatiæ & Croatiæ. l. 3. c. 2.

Robert ne s'étonna point de ce que ſon Armée avoit eu un mauvais ſuccès contre les Venitiens: il attaquoit toujours fortement *Durazzo*; & cependant, *Anne Comnene* nous apprend qu'il fit dire à *Alexis*, qu'il étoit prêt à faire la paix à certaines conditions. Comme ſes offres étoient captieuſes, elles ne furent pas acceptées, & la guerre continua entre *Alexis* & *Robert*. Comme ils étoient en préſence l'un de l'autre avec leurs Armées, d'abord la Cavalerie Françoiſe de *Robert* fut un peu repouſſée, & prit la

Robert attaque Durazzo. *Ann. Com. l. IV. c. 3. c. 5.*

An. de N. S. 1081.

la fuite. *Gaete* femme de *Robert*, qui le ſuivoit à la guerre, & qui combattoit comme une *Pallas*, non-ſeulement rappella les fuyards; mais les ayant pourſuivis la lance à la main, elle les ramena au combat. On combattoit de part & d'autre avec beaucoup de courage: mais enfin *Robert* fut vainqueur; & *Alexis* eut la douleur de voir tomber à ſes côtez tout ce qu'il y avoit de plus illuſtre dans ſon parti, par l'éclat de la nobleſſe, par l'élevation du courage, ou par la longueur de l'expérience. Il ſe défendit généreuſement contre trois François; & s'étant retiré, voyant que tout le monde l'abandonnoit, il fut pourſuivi: mais il s'échapa par une extraordinaire valeur; & ſi ce que ſa fille nous rapporte eſt vrai, on n'a jamais rien vu de ſemblable.

Gaete femme de Robert, combat comme une Pallas.

Robert eſt vainqueur, & Alexis eſt battu; mais il faut des choſes incroyables.

Robert fut fort irrité de ce qu'on n'avoit pas pu prendre *Alexis*: mais ſes ſoldats lui repréſenterent que la choſe avoit été impoſſible; & l'un d'eux lui dit qu'il étoit prêt de ſubir les plus cruels ſupplices, ſi quelqu'un pouvoit, à moins que d'avoir des ailes, monter ſur la cime d'un rocher où *Alexis* s'étoit élancé avec ſon cheval. L'Empereur *Alexis*, après avoir couru deux jours & deux nuits dans les détours des montagnes, arriva à *Acride*. Il traverſa enſuite le fleuve *Carzane*, & s'arrêta un peu à un paſſage fort fâcheux, nommé *Babagore*.

Cependant, le ſiege de *Durazzo* continuoit, mais il finit bien-tôt; car les habitans ayant appris la défaite de l'Empereur, la perte de la bataille, la mort des plus conſiderables Officiers, la diſſipation de la Flotte, & les nouveaux préparatifs que *Robert* faiſoit pour recommencer le ſiege, ils délibererent de ſe rendre, & ſe livrerent en effet; & *Robert* y entra, à la tête de ſon Armée victorieuſe.

Durazzo ſe rend.

Ann. Com. l. IV. c. 1. ad h. a. Pag. t. 279.

Celui qui a recueilli les Lettres de *Gregoire*, rapporte deux ſermens faits par *Bertrand* Comte de Provence, par leſquels il ſe ſoumet, lui & ſa Comté, à *Gregoire VII.* & à ſes Succeſſeurs. Ce *Bertrand*, ayant vu qu'*Henri* avoit été excommunié par *Gregoire*, jugea qu'il étoit diſpenſé de la fidelité qu'il devoit à l'Empereur, parce que la Provence étoit compriſe dans le Royaume de Bourgogne; & lui, avec pluſieurs autres Comtes d'*Avignon*, de *Savoye*, &c. ſecoua le joug d'*Henri IV.*; & on trouve ces paroles dans le ſerment de *Bertrand*: *Moi Bertrand, par la grace de Dieu, Comte de Provence:* ce qui marque qu'il ſe croyoit Souverain, & ne dépendre d'aucun autre. C'eſt-là l'origine de pluſieurs Principautez qui s'éleverent dans le Royaume d'*Arles*. Cependant, le P. *Pagi* croit que ce ſerment n'a pas été prêté cette année, parce que *Bertrand* étoit mort l'année 1080., & pour d'autres raiſons que je ne rapporte pas.

An. de N. S. 1081.

Origine des Principautez dans le Royaume d'Arles.

Baron.

Bouch. hiſt. Prov. l. VII. p. 816.

Baronius met à cette année, la mort tragique de *Canut IV.* Roi de Dannemarc. Ce fut ce dernier Roi qui augmenta le pouvoir & l'autorité des Evêques en Dannemarc, & qui donna au Clergé la Dime ſur tout le païs. Mais les *Juthlandois* s'étant mutinez pour ce ſujet, le maſſacrerent à *Ottenſée*. Les Eccléſiaſtiques, en reconnoiſſance de ſes liberalitez, le mirent au nombre des Saints, & ſa mémoire fut célebrée à plein verre par ceux qu'on nomme *Cnutſgylden*.

La mort de Canut IV. Roi de Dannemarc.

Baron. Saxo Gramm. hiſt. Danic. l. II. Pontanus h. Dan. l. 5. Malmesb. l. 3. de Geſtis Reg. Angl. Puffendorf introd. à l'hiſt. p. 479.

Cependant, il y a apparence que *Baronius* ſe trompe dans l'année; car nous apprenons de la Vie de ce Roi, faite par *Ælnoth* Moine de Cantorberi, publiée à *Coppenhague* au commencement du Siecle dernier, réimprimée avec des Notes de *Meurſius* l'an 1631, que ce fut l'an 1086. le 10. de Juillet; & non le

An. de N. S. 1081.

le 7. de Janvier, comme il y a dans le Martyrologe Romain. L'Auteur de la Vie de ce Roi dit que ce fut après avoir reçu le *Sacrement du Corps du Seigneur*, qu'il fut percé devant l'Autel, au côté, d'une lance. Les *Proteſtans* remarqueront ſans doute, que l'Auteur de cette Vie ſe ſert de cette expreſſion, *après avoir été muni du Sacrement du Corps du Seigneur*; (*Sacramento Dominici corporis munitus.*)

Mort de Brunon Evêque d'Angers. *Tom. I. Bibl. Labb. ad a. 1081. Appendix ad Chronic. Andegav. Nat. Alex. T. VI. p. 664. Pag. ad h. a. p. 284.*

On met auſſi la mort d'*Euſebe* Evêque d'*Angers*, appellé *Brunon*. On le regarde comme un des défenſeurs de la Doctrine de *Berenger*; & on en peut juger par ce que nous avons dit ailleurs, & parce qu'on ne voit point qu'il ait jamais repris, cenſuré, excommunié *Berenger* ſon Archidiacre. *Theodvin* Evêque de Liege, que *Baronius* cite, le croyoit; & *Durand* Abbé de Troarn ne le cache pas dans ſon Livre *du Corps & du Sang du Seigneur*. Cependant, le P. *Pagi* & le P. *Noël Alexandre* croyent qu'on lui fait une grande injure;

S'il a été dans le ſentiment de Berenger.

1. Parce que perſonne ne l'en a accuſé; ni *Hugues de Langres*, ni *Lanfranc*, ni *Guitmond*, ni *Alger*.

2. Parce qu'il n'a été accuſé dans aucun Concile, ni déferé au Pape, pour aucune Héréſie.

3. Parce qu'il ſe trouva au Synode de *Rheims*, avec les autres Evêques, ſous *Leon IX.*; & que s'il avoit donné le moindre ſoupçon d'Héréſie, on auroit exigé de lui qu'il eût fait une Profeſſion de Foi, auſſi-bien que ſon Archidiacre.

4. Enfin, parce qu'il a fait voir ſes ſentimens dans ſa Lettre à *Berenger*, après le dernier Concile de Rome tenu contre cet Eccléſiaſtique.

Mais ces raiſons ne ſont pas convaincantes:

1. On convient, que *Theodvin* & *Durand* ont accuſé *Brunon* de favoriſer *Berenger*; il n'eſt pas donc vrai que perſonne ne l'en ait accuſé. An. de N. S. 1081.

2. Il eſt fort poſſible que cet Evêque ſe ſoit ménagé d'une maniere, qu'on n'a pas pu avoir aſſez de priſe pour l'accuſer dans un Concile.

3. *Brunon*, voyant qu'il auroit été dépoſé s'il favoriſoit ouvertement *Berenger*, a pu ſe rencontrer dans les Conciles où l'on a parlé de lui, ſans ſe déclarer pour lui; mais auſſi, ſans ſe déclarer contre lui.

4. Il paroit par la Lettre de *Brunon* à *Berenger*, qu'il n'étoit pas perſuadé de la *Tranſſubſtantiation*; car il lui dit, qu'il ſuffiſoit à la Foi de croire que par la vertu de la parole de Chriſt, le pain & le vin, après la Conſécration, devenoient le vrai Corps & le Sang de Jéſus-Chriſt; mais qu'il ne faloit pas s'enquérir de la maniere.

Quoi qu'il en ſoit, (car je ne fais que rapporter ce qu'on dit de part & d'autre, ſans vouloir décider,) l'Evêque *Marbod*, qui étoit alors Maitre de l'Ecole d'Angers, fit l'Epitaphe de *Brunon*, où il l'appelle *ſon Pere*, un *Vieillard agréable*, un *très doux Prélat*, dont le cœur étoit plein de pieté, & la langue étoit douce comme le miel & le lait. Il dit que le Clergé & le Peuple ſouhaitent que le Seigneur ſoit pour lui, ce qu'il a été pour eux. La voici, en faveur de ceux qui aiment le Latin.

Epitaphe de Brunon. *San Marth. In Epiſc. Andeg. Vetus Chartul.*

Bruno Pater, jucunde ſenex, mitiſſime Preſul,
Cujus cor pietas, lingua mel & lac erat.
Si tibi culpa fuit, quòd nullum ladere velles,
Quale tuum meritum, cum bona culpa fuit?
Quid tibi, chare Pater; Clerus, populique precamur?
Ut quod tu nobis, id tibi ſit Dominus.

On recherche les Sec-

On recueille de cette Epitaphe, que ce Prélat étoit fort doux; & que

An. de N. S. 1081.

que quelques-uns le blâmoient de ce qu'il ne vouloit choquer perſonne, mais que d'autres le louoient.

tateurs de Berenger. *Dacheri ad vit. Lanfranci.*

A l'occaſion des ſentimens de *Berenger*, il paroit que cette année on recherchoit ceux qui les ſoutenoient. Un certain *Anaſtaſe* Moine, qui s'étoit rendu ſuſpect à *Gerald* Abbé de S. Aubin d'Angers, fut contraint de donner ſa Profeſſion de Foi, que *Dacheri* a publiée.

Les Rois des Wiſigoths envoyent ſignifier leur converſion à Greg. VII. *l. IX. ep. XIV. Baron.*

Cette année, les Rois des *Wiſigoths*, qui étoient convertis au Chriſtianiſme, envoyerent des Députez à *Gregoire*, pour lui apprendre leur Converſion; & *Gregoire* leur écrivit une Lettre pour leur témoigner la joye qu'il en avoit, & il les exhorta d'envoyer ſouvent à Rome des Eccléſiaſtiques, pour s'inſtruire de la Foi de Rome.

Dans cette année auſſi furent célebres,

Jean Thraceſius Scylitſes Curopalate.

1. *Jean Thracéſius Scylitſes*, *Curopalate*. Il a écrit ſous *Alexis Comnene*, la continuation de l'Hiſtoire de *Theophane*, depuis l'an 813. juſqu'à l'an 1081. Elle a été imprimée à Veniſe en Latin, de la Traduction de *Gabius*, & le P. *Goar* nous a donné en Grec, à la fin de la Chronique de *Cedrenus*, la partie de l'Hiſtoire de *Scylitſes* qui commence à l'an 1057. & finit à l'an 1081. Il eſt appellé *Curopalate*; c'étoit une Charge conſiderable. *Juſtin*, neveu de *Juſtinien*, l'avoit; *Evagrius* l. V. c. 1. On diſpute s'il a pillé *Cedrenus*, ou ſi *Cedrenus* l'a pillé. On peut voir le P. *Labbe*, dans ſon *Apparat à l'Hiſtoire Byſantine*, & le P. *Goar*, dans ſes notes ſur *Cedrenus*.

Curopalate.

Engelbert.

2. *Engelbert* Archevêque de Treves, qui écrivit une Lettre fort injurieuſe ſur *Gregoire VII.*

Ulric.

3. *Ulric* Moine de Clugny, iſſu de la famille de Baviere de Ratisbonne, qui a dreſſé les anciennes Coutumes de cette Abbaye, en 3 Livres, à la priere de *Guillaume* Abbé de *Richenou*. Elles ſe trouvent dans le 4. Tome du Spicilege de D. *Luc Dacheri*.

An. de N. S. 1081.

Bernard.

Bernard Moine de Corbie en Saxe, qui a écrit un Livre très piquant contre l'Empereur *Henri*: *Sigebert* & *Tritheme* en font mention.

A propos de *Sigebert*, ceux qui aiment les fables en peuvent lire une qu'il récite p. 604.

Tremblement de terre en Angleterre.

Il y eut un grand tremblement de terre en Angleterre, le 6. d'Avril; qui fut ſuivi peu de jours après de la mort de la Reine *Mathilde*, qui étoit fille de *Baudouin* dit *le Pieux*, Comte de Flandre, & d'*Alix* fille de *Robert* Roi de France. On a accuſé cette Princeſſe d'avoir appuyé la rebellion du Prince *Robert* ſon fils, & de l'avoir aſſiſté d'argent. *Guillaume* fut fort touché de ſa mort, & fit porter ſon corps dans l'Abbaye de *Caën* qu'elle avoit fondée, ſous le nom de la *Trinité*.

La Reine Mathilde meurt. *Larrey. hiſt. d'Angl. p.* 279.

Le Prince Richard meurt.

Cette mort fut ſuivie de celle du Prince *Richard*, le ſecond des fils du Roi; qui, prenant le divertiſſement de la Chaſſe dans le Parc de *Southampton*, tomba malade, & mourut.

Synode à Iſſoudun. *Concil. T. X. p.* 399.

Il ſe tint un Synode à *Iſſoudun*; mais on n'y fit rien de conſiderable.

Concile à Meaux. *Vita S. Arnulf. l. II. c.* 1. *ſec. 6. Act. Bened. part.* 2. *p.* 528. *Fleuri. l.* 63. *p.* 426.

On parle auſſi d'un Concile tenu à *Meaux*, ſous la protection de *Thibaud* Comte de Champagne & de Brie, par le Légat *Hugues* Evêque de Die. On y condamna *Urſion*, intrus dans le Siege de Soiſſons; & le Clergé de cette Egliſe élut *Arnoul*, auparavant Abbé de S. *Medard* de Soiſſons, & alors Reclus; qui, après avoir fait la guerre, ſous prétexte d'aller à la Cour de France, quitta ſon païs, & vint ſe rendre Moine à S. Medard, & ſe fit Reclus enſuite. On dit qu'il vivoit d'un peu de pain d'orge, & d'eau; S. Arnoul,

An. de N. S 1081.

& qu'il fut trois ans & demi ſans parler. Après la mort de l'Abbé *Renald*, on le fit Abbé environ l'an 1077. quoiqu'il fit tout ce qu'il put pour l'éviter. On lui attribue pluſieurs miracles. Le Roi *Philippe* lui ayant fait ordonner de le ſuivre à la guerre, il répondit à ſes Envoyez, qu'il avoit autrefois porté les armes; que la crainte de Dieu lui avoit fait quitter la guerre, pour embraſſer la Vie Monaſtique; & que le Seigneur diſoit, que celui qui perſévérera juſques à la fin, ſera ſauvé. Le Roi lui ayant fait dire que c'étoit la coutume que les Vaſſaux de l'Abbaye ſerviſſent à la guerre, qu'il faloit donc ſuivre la coutume, ou ceder la place; *Arnoul* obeït au Roi, & reprit la vie de Reclus. On mit en ſa place *Gerault*; mais la Reine *Berthe* le fit chaſſer, pour y mettre *Pons*, qui avoit obtenu du Roi *Philippe*, par Simonie, cette Abbaye, avant même qu'*Arnoul* s'oppoſât à la Reine, & lui prédit qu'elle ſeroit chaſſée du Royaume, & mourroit dans le mépris; mais inutilement. Enſuite il s'en retourna dans ſon Monaſtere; où *Hugues* le Légat envoya des perſonnes vénérables, pour le tirer de ſa Cellule & l'amener au Concile, où on le fit Evêque de *Soiſſons*. Il fut ſacré par *Hugues* de Die, le 19. de Décembre. Mais comme il voulut entrer à Soiſſons, *Gervais* Sénéchal du Roi *Philippe*, frere d'*Urſion*, s'oppoſa à ſon entrée; de ſorte qu'il fut contraint de ſe retirer au Château d'*Ouchi* dans le Diocèſe, où il exerçoit ſes fonctions.

An. de N. S. 1081.

L'an 1082. de N. S. Le 2. d'Alexis Comnene. Le 27. de Henri. Le 23. de Philippe I. Le 10. de Gregoire VII. Indiction V.

Seconde Expédition d'Henri contre Rome. *Hugo Flavin. ad h. a. Baron. p. 559. Berthol. in Chron. Acta Gregorii c. 3 apud Bolland. p. 153.*

CEtte année, *Henri* revint mettre le ſiege devant Rome, qu'il attaqua vigoureuſement pendant le Careme: mais le tems de Pâques étant venu, & les chaleurs n'étant plus ſupportables, il diſtribua ſes troupes dans des quartiers autour de Rome, & s'en retourna en Lombardie, laiſſant l'Antipape *Guibert* à *Tivoli*, pour commander le blocus.

C'eſt ce qui empêcha *Gregoire* de tenir le Concile qu'il eſperoit de tenir, ſelon la coutume; de quoi il ſe juſtifia par une Lettre circulaire.

On avoit mis, pendant le blocus, le feu à quelques maiſons contigues à l'Egliſe de S. *Pierre*, ſous l'eſperance que les ſoldats quitteroient les murailles de Rome pour courir au feu. Mais *Gregoire* ayant vu le feu, envoya les ſoldats garder la Ville, & avec un ſigne de Croix arrêta le feu: c'eſt *Baronius* qui le dit, après *Berthold*. Mais tout ce que *Baronius* & *Berthold* diſent, n'eſt pas une vérité inconteſtable.

Malaterra dit que dans cette année, *Henri* mit ſur le Siege de S. *Pierre*, *Guibert* Antipape; mais *Lupus Protoſpata* dit poſitivement, qu'*Henri* ne put ni entrer dans la Ville, ni y introduire l'Archevêque de *Ravenne*. *ad a.* 1082.

Bonizon chaſſé de ſon Evêché.

Comme *Henri* revint en Lombardie, il chaſſa *Bonizon* de ſon Evêché de *Sutri*, qui n'étoit éloigné que de quelques lieues de Rome. C'étoit un grand défenſeur de l'Egliſe de Rome. On parle fort de ſa pieté & de ſon ſavoir. *Lambecius* dit

An. de N. S. 1082.

dit qu'on trouve dans la Bibliothe-
que de l'Empereur, un Abregé de
toutes les Oeuvres & Sentences de
S. *Auguſtin*, intitulé *Le Paradis Au-*
guſtinien, en 8 Livres, compoſé par
Bonizon, & dédié à S. *Jean Gual-*
bert Abbé de *Valombreuſe*. Il a com-
poſé auſſi un *Décrétal*, ou une Col-
lection des Décrets Eccléſiaſtiques,
tirée de l'Ecriture & des Sts. Con-
ciles, & diviſé en 7 Livres, ſelon
les Lieux-communs; avec un Abre-
gé des Papes, depuis S. *Pierre* juſ-
ques à *Urbain II.*

Lambec. l. 2. Bib. Cæſar. p. 790. &c.

Henri revient en Lombardie.

Henri, ſi nous en croyons *Lupus Protoſpata*, étoit revenu en Lom-
bardie, pour s'emparer de la Pro-
vince de *Mathilde* qui tenoit pour
le Pape *Gregoire*, & qui manquant
d'argent, obtint de S. *Anſelme* qu'on
lui remit les biens qu'elle & ſes pré-
déceſſeurs avoient faits à l'Egliſe de
Canoſſa, pour pouvoir faire la guer-
re, promettant de les rendre fide-
lement.

Guibert Antipape écrit à Anſelme, & Anſelme lui répond.

D'un autre côté, *Guibert* Antipa-
pe écrivit à S. *Anſelme*, qu'il ſe dé-
tachât de *Mathilde*; mais ce fut en-
vain, car *Anſelme* lui répondit très
vivement: „ Quant à ce que tu me
„ pries, par Jéſus, *lui dit-il*, de ne
„ tromper plus, & de n'abuſer plus
„ la plus noble des femmes; je
„ prens Dieu à témoin, que je ne
„ convoite rien en elle de charnel,
„ & que je n'attens rien d'elle (de
„ *Mathilde*) de terreſtre; que je
„ prie ſans ceſſe Dieu, que je puiſ-
„ ſe obtenir d'être tiré de ce ſiecle
„ mauvais, où je me conſume d'en-
„ nui, parce que je vois que le tems
„ de ma demeure ici-bas eſt prolon-
„ gé; ſervant jour & nuit à la gar-
„ der, pour mon Dieu, & pour
„ ma ſainte Mere Egliſe, qui m'en
„ a remis le ſoin; & j'eſpere que
„ j'obtiendrai par la grace de Dieu,
„ une abondante recompenſe, en
„ prenant ſoin d'une perſonne qui
„ ne prodigue pas ſes biens en-vain,
„ mais qui s'amaſſe un tréſor dans
„ le Ciel, qui ne finira point, que
„ la tigne ne gatera point, que les
„ larrons ne déroberont point; &
„ qui eſt toute prête non ſeulement
„ de diſtribuer tout ce qu'elle a de
„ biens de la Terre pour la défen-
„ ſe de la juſtice, mais de combat-
„ tre encore juſques au ſang pour
„ votre confuſion, à la gloire & à
„ l'exaltation de l'Egliſe, juſques à
„ ce que Dieu ait mis ſon ennemi
„ dans la main d'une femme.

Eloge de Mathilde.

An. de N. S. 1082.

Il ſe tint cependant un Concile
à *Meaux*, dans lequel *Hugues* de
Die, Légat, ordonna *Robert* Abbé
de *Rebais* pour Evêque de cette
Ville, en place de *Vaultier* qui étoit
mort: mais parce que cette Ordi-
nation avoit été faite ſans le conſen-
tement & dans l'abſence de *Riche-*
nou Archevêque de Sens, les Evê-
ques de la Province ne voulurent
point le reconnoitre; & l'année ſui-
vante, *Richier* ordonna un autre
Evêque, nommé auſſi *Gautier*, ou
Vautier, après avoir excommunié
Robert. Il y en a même qui ſoutien-
nent que *Hugues* Légat du Pape fut
auſſi excommunié par *Richer*: mais,
ni la Chronique de Sens, ni d'au-
tres Auteurs n'en diſent rien; & il
y a apparence que ſi cela eût été,
Gregoire VII. auroit fait de grandes
clameurs, & auroit lancé des ana-
thêmes.

Concile à Meaux: *Concil. T. X. p. 401. In Chron. Clarii S. Petri vivi Senonenſis.*

Robert Abbé de Rebais ordonné Evêque de Meaux, excommunié, & Gautier eſt élu. *Sammon. in Epiſt. Saxon. & Meldens.*

On prétend que dans ce même
Concile, *Lambert*, qui avoit été
élu Evêque de *Terouenne* à la place
d'*Hubert*, fut condamné pour s'en
être fui de ſon Egliſe, ſans congé,
& pour avoir pris priſonniers cinq
Clercs qui alloient à Rome ſe plain-
dre de lui. Nonobſtant cette con-
damnation, il ſe fit ordonner Dia-
cre, Prêtre, Evêque. *Robert le Fri-*
ſon Comte de Flandres ſe mit en poſ-
ſeſſion de l'Egliſe, à main armée;
on

Lambert Evêque de Terouenne condamné.

An. de N. S. 1082.

on rompit les portes de l'Egliſe, à coups de hache. *Lambert*, arrachant une proteſtation qu'on avoit miſe entre les mains d'un Crucifix devant les portes, rompit la main du Crucifix. Pluſieurs furent bleſſez, d'autres mis en fuite. Mais deux Gentilshommes du pais, ayant un jour enfoncé les portes de l'Egliſe, pillerent l'Argenterie, tirerent *Lambert* de l'Autel, lui couperent la langue & les doigts de la main droite. Il s'en alla porter ſes plaintes à Rome. Le Pape, qui n'en ſavoit rien, en eut pitié, leva l'Excommunication prononcée contre *Lambert*, & écrivit une Lettre fulminante aux deux Gentilshommes. Mais enſuite, mieux informé, il écrivit au Comte de Flandres d'abandonner *Lambert*. Le Comte s'en moqua; mais enſuite l'an 1084. il reçut un nommé *Gerard*, qui avoit été élu canoniquement.

Traité cruellement.

Ce Pape avoit écrit aux Etats d'Allemagne, qu'ils priſſent garde à celui qu'ils choiſiroient pour Empereur, & ſurtout, qu'ils n'en priſſent aucun qui ne fût fidele au Siege de Rome. Il préſcrivit les paroles dans leſquelles il vouloit que fût couché le ſerment qu'il preteroit.

Gregoire preſcrit les paroles du ſerment que préteroit le nouvel Empereur. *Baron.*

„ *Ab hac hora, & deinceps, fidelis*
„ *ero per rectam fidem Beato Petro*
„ *Apoſtolo, ejuſque Beato Vicario Gre-*
„ *gorio; & quodcumque ipſe mihi præce-*
„ *perit, per veram obedientiam fideliter,*
„ *ſicut oportet Chriſtianum, obſervabo.*

Gregoire entendoit que ce nouveau Roi ſeroit fidele, dès le moment de ſon élection non-ſeulement à S. *Pierre*, mais encore à *Gregoire* ſon Vicaire, & qu'il feroit tout ce qu'il lui commanderoit abſolument.

Herman eſt élu Roi de l'Allemagne. *Marian. Scot. in Chron. Chronog. Hildesh. & continuat. Lamb. Chronog. Magd. Calviſ. ex Truh. p. 739. Berthol. 1081. 1082. Bruno bell. Saxon. An. Comn. l. 5.*

Enſuite de cette Lettre, les Saxons & les autres Princes s'aſſemblerent, la fête de Noel 1081, à *Bamberg*, & élurent *Herman*, dit *le Lorrain*, Comte de *Salms*, fils de *Gilbert* Comte de Luxembourg. Il choiſit pour le Siege de ſon Empire *Islebe*, Ville de la Haute-Saxe en Allemagne dans la Comté de *Mansfeld*. Comme dans cette Ville on vendoit beaucoup d'Ail, on appella ce nouvel Empereur *Knoblochs Konig*, *Roi des aulx*.

An. de N. S. 1082.

Robert Duc de Calabre, qui avoit pris *Durazzo* l'année précedente, leva de nouvelles troupes. D'un autre côté *Alexis*, qui avoit été battu & mis en fuite, chercha des moyens pour ſe défendre contre un ſi puiſſant ennemi, & pour l'attaquer à ſon tour; & comme l'argent lui manquoit, il prit les Tréſors de l'Egliſe, ſe fondant ſur les Canons, qui permettent la vente des ornemens de l'Egliſe en certaines occaſions. Si cela eſt, il faut que ce ne fût pas la même année qu'il fit un Edit ſolennel, de n'ôter jamais les ornemens des Egliſes, qu'il appella la *Bulle d'Or*. Cependant, *Baronius* la rapporte; & dans cette Bulle il paroit que cet Empereur étoit repentant de ce qu'il avoit pris les biens d'Egliſe pour s'enrichir.

Alexis prend les tréſors des Egliſes pour continuer la guerre.

L'Hiſtoire rapporte pourtant, qu'on réſiſta quelque tems à la demande qu'*Iſac* fit des Tréſors de l'Egliſe; que *Metaxas* s'y oppoſa, mais qu'enfin on ceda.

De plus, *Alexis* envoya des Ambaſſadeurs au Roi des Allemans (*Henri*), pour le conjurer de s'emparer inceſſamment de la Lorraine, & d'attaquer *Robert*, afin de lui donner le tems de reſpirer & de lever des troupes contre ce Duc de la Calabre; lui promettant de ſon côté d'en avoir toute la reconnoiſſance poſſible, & de lui donner dans l'occaſion tous les ſecours dont il auroit beſoin.

Il envoye ſolliciter Henri à faire la guerre à Robert. *An. Comn. l. IV. c. 2.*

Il paroit que *Henri* écouta les propoſitions d'*Alexis*; car *Anne Comnene* rapporte que *Robert* reçut la nouvelle que *Henri* venoit pour envahir la Lombardie; & que ſur le champ, étant

An. de N. S. 1082.

étant monté dans un vaiſſeau, il vint à *Salerne*, qui étoit la Capitale de cette Principauté, pour s'oppoſer à ce que feroit *Henri*.

Lupus Protoſpata in Chron. Anonym. Barens. & Malater. l. 3. c. 32. Guilelm. Apul. l. 4.

Pluſieurs Auteurs même rapportent, qu'ayant laiſſé l'Illyrie, il étoit venu porter du ſecours à *Gregoire VII.* contre l'Empereur d'Allemagne. *Calviſius* dit que cet Empereur ayant donné au Roi de Boheme la *Miſnie*, dont le Marquis *Ecbert* l'avoit chaſſé avant que Rodolphe eût été vaincu; *Rodolphe* étant mort, le parti de l'Empereur à ſon tour chaſſa *Ecbert*, par le moyen de ſon gendre le Comte *Guibert*, & qu'il ravagea *Leipſic* & d'autres lieux.

An. de N. S. 1082.

p. 43. Calviſ. ex Fab.

La Chronique d'*Andres*, dans le Dioceſe de Boulogne, & qui commence par cette année & finit à l'an 1234, ſe trouve dans le IX. Tome du Spicilege de *Dacheri*.

La Chronique d'Andres.

Hugues Evêque de *Die* fut fait Archevêque de *Lyon*, en la place de *Gebouin* qui mourut cette année.

Hugues Archevêque de Lyon.

L'an 1083. *de N. S. Le* 3. *d'Alexis Comnene. Le* 28. *de Henri. Le* 24. *de Philippe I. Le* 11. *de Gregoire VII. Indiction VI.*

Henri vient pour la 3. fois à Rome.

Leo Oſtiſ. l. 3. c. 45. Urſperg. Berthold. in Chron. Acta Pontif. à Centio Camer. in lib. MS. Cenſuali. Baron. p. 563. Acta Greg. apud Bollandum.

HEnri revint à Rome, pour la troiſieme fois. On dit qu'il prit la Ville *Leonine*, c'eſt-à-dire cette partie de Rome qui étoit près du Tibre. Il fit ſaiſir d'abord l'Evêque d'*Oſtie*, & d'autres Evêques qui alloient à Rome; mais peu de tems après, il les fit relâcher. Il donna toute ſureté à tous ceux qui voulurent aller à Rome, pour s'attirer la faveur de tout le Peuple Romain. Il fit même déclarer, qu'il venoit pour recevoir la Couronne Impériale des mains de *Gregoire VII.* Dès que le Peuple de Rome eut appris cela, tout le monde eut une joye extrême, & venoit ſe jetter aux pieds du Pontife, pour le ſupplier d'avoir pitié de leur Patrie, qui étoit déſolée. Le Pape, qui vouloit qu'on fût perſuadé qu'il étoit prêt de mourir pour la juſtice, & pour la liberté de l'Egliſe, répondit à toutes ces inſtances: „ Qu'il connoiſſoit les „ ruſes & les détours du Roi; mais „ que s'il vouloit faire ſatisfaction à „ l'Egliſe, & reconnoitre ſa faute „ devant Dieu, il l'abſoudroit vo„ lontiers, & qu'il mettroit ſur ſa „ tête la Couronne Impériale, en „ lui donnant ſa bénédiction. Au„ trement, *ajouta-t-il*, je ne dois, „ ni ne puis vous accorder ce que „ vous demandez.

Le Peuple ſollicita le Pape de recevoir le Roi, ſans exiger de lui aucune ſatisfaction; mais le Pape fut inexorable. Cependant, le Roi tâchoit de gagner l'amour du Peuple par des preſens & par des promeſſes, & d'en effrayer quelques-uns. Et au mois de Juin, ayant laiſſé ſon fils & quelques troupes, il s'éloigna de Rome, ayant pris onze Otages.

Le Peuple prie Gregoire VII. de couronner Henri.

Le Pape refuſe.

On convint que le Pape aſſembleroit à la mi-Novembre un Concile, où la Queſtion du Royaume ſeroit décidée; & que *Henri* & les Romains ſeroient tenus d'en obſerver les Décrets. *Henri* promit de donner ſureté à tous ceux qui iroient à ce Concile, & le Pape y appella par ſes Lettres tous les Evêques & les Abbez.

Lupus Protoſpata ad a. 1083.

Baronius croit, après *Berthold* & *Leon* d'*Oſtie* l. 3. c. 49. & d'autres, que ce fut cette année que *Guibert* de Ravenne fut mis ſur le Trône; mais

Guibert ne fut mis ſur le Siege Papal que l'an-

An. de N. S. 1083.

mais le P. *Pagi* croit que cela n'arriva que l'année ſuivante : ce qu'il prouve,

1. Par le témoignage d'un Auteur, qui marque les tems.

2. Par des Actes publics, où les Lettres datées par cet Antipape ſont datées de l'année 1084. dans leſquelles il s'appelle tantôt *Guibert*, tantôt *Clement*.

Le Pape tint ſon Concile au mois de Novembre ; & dans quelque extrémité où le miſſent ſes affaires, on eut bien de la peine à l'empêcher de prononcer une nouvelle ſentence d'Excommunication contre *Henri*, tant il étoit animé. Toutes les ſéances ſe paſſerent en plaintes & en invectives contre *Henri*. Il y a dans les Actes du Synode une faute ; car il y a 1084. au-lieu de 1083. On dit qu'*Henri* fit arrêter en chemin les Députez des Seigneurs d'Allemagne, & pluſieurs Prélats qui venoient au Concile.

Robert Duc de Calabre fut toute cette année en Italie ; mais ſon fils *Boëmond* qu'il avoit laiſſé en Illyrie, brûlant du deſir de combattre, parce qu'il étoit extrêmement violent, attaqua fortement *Alexis*. L'Empereur ayant levé inceſſamment des troupes, ſortit de Conſtantinople au mois de Mai ; mais il fut battu & mis en fuite, par deux fois. Enfin, ayant imploré le ſecours des Turcs, comme *Boëmond* aſſiegeoit *Lariſſa*, *Alexis* vint au ſecours de cette Ville ; il battit les Normans, & ſe ſaiſit de tout ce qu'ils avoient.

Alexis, de retour à Conſtantinople, trouva l'Egliſe troublée par la faction d'un certain Italien, qui étant venu à Conſtantinople, où les Lettres avoient été rétablies par les Empereurs *Monomaque* & *Alexis*, avoit étudié ſous *Michel Pſellus* ; & avoit fait de ſi grands progrès, qu'il avoit été déclaré le Prince des Philoſophes : mais qui excitoit des troubles, par des ſentimens erronez ſur la Métempſychoſe de *Pythagore*, & ſur les idées de *Platon*.

An. de N. S. 1083.

L'Empereur fut ſurpris de trouver les deſordres que cet Italien cauſoit par ſes ſentimens. Il ſe fit apporter la liſte des Erreurs de cet homme. On trouva qu'il en avoit XI., ou du moins, qu'on les pouvoit rapporter à XI. Propoſitions. Après quoi l'Empereur l'ayant fait venir, il l'obligea à retracter ce qu'il avoit avancé, & à ſe condamner hautement en préſence du Peuple, du haut d'un lieu élevé ; & à meſure qu'il condamnoit chaque Propoſition, le Peuple diſoit *anathème*. Il revint pourtant à lui-même, peu de tems après, & il changea de ſentiment.

Il s'appelloit *Jean*. *Allatius* en parle. *Ducange* croit que c'eſt le même que *Theophylacte* Archevêque de Bulgarie exhortoit, dans ſa 45. Epitre, à la patience, & à réſiſter à ſes ennemis qui attaquoient ſa vertu. Le P. *Labbe* dans la nouvelle Bibliotheque des Livres manuſcrits, imprimée à Paris, & *Lambecius* dans l'Appendice au Liv. 4. de la Bibliotheque de l'Empereur, parlent des Ouvrages de cet homme ; & *Anne Comnene* p. 145. en fait un grand éloge.

Quelques-uns mettent dans cette année la tranſlation de *Hugues* Evêque de Die à l'Archevêché de Lyon, en recompenſe des ſervices qu'il avoit rendus au S. Siege ; mais d'autres croyent que cela arriva l'an 1082. Ce Prélat devint ſi puiſſant, qu'après la mort de *Gregoire VII.* il fut un de ceux qui prétendoient à la Papauté, & ſon abſence fut cauſe qu'il ne fut pas élu.

Mais c'eſt dans cette année que *Marianus Scot*, où *Hibernois*, finit ſon Hiſtoire. Il étoit parent du Vénérable *Bede*, ſi l'on en croit *Matthieu*

Marian. Scotus finit ſon hiſtoire.

Allat. l. 2. de Eccl. Orient. & Occid. c. 10. Du Cange in notis. ad l. IV. Alexiad. Ann. Comnen.

Année ſuivante. *Pag. T. IV. p. 285. Urſperg. ad a. 1084. Rubeus l. V. hiſt. Ravenn. p. 309. T. IX. Concil. p. 402.* Concile à Rome.

Alexis eſt battu, & bat à ſon tour Boëmond. *Anne Comnene l. 5. p. 133.*

Alexis trouve l'Egliſe troublée par un Hérétique.

An. de N. S. 1083.

thieu de Weſtmiuſter. Il naquit l'an 1028. Il ſe fit Moine l'an 1052. Il paſſa en Allemagne l'an 1058. Il fut dix ans reelus dans le Monaſtere de *Fulde*, & acheva de même le reſte de ſa vie à *Mayence*, où il mourut l'an 1086. Sa Chronique va juſqu'à l'an 1083. & elle commence dès la Création du Monde. Il a ſuivi *Caſſiodore*. Elle a été continuée juſqu'à l'an 1200. par *Dodechin* Abbé de S. *Dyſibode* au Dioceſe de Treves. Elle a été imprimée en pluſieurs lieux, & on la trouve parmi les Hiſtoriens d'Allemagne.

Son témoignage ſur la Papeſſe Jeanne. *Spanh. Papa fœmina.*

Ceux qui ſoutiennent l'Hiſtoire de la *Papeſſe Jeanne*, ſe ſervent beaucoup du témoignage de ce *Marianus*; & ils remarquent:

1. Que ſon témoignage eſt d'autant plus conſiderable, que ce Moine étoit fort attaché au Siege Papal, & engagé par ſon caractere à maintenir l'honneur du Siege de Rome.

2. Que ce n'eſt point un Auteur qu'on puiſſe accuſer de ſimplicité, d'ignorance, ou de mauvaiſe-foi; ce qu'ils prouvent par les éloges que lui donnent *Sigebert*, *Tritheme* & d'autres.

3. Que ſa reputation étoit ſi bien établie, que l'Angleterre, l'Ecoſſe, & l'Allemagne ſe ſont diſputé la gloire d'avoir produit un ſi excellent homme; comme cela arriva autrefois en Grece, à l'égard d'*Homere*.

Auct. Anonym in Metrop. Crantzii. Serr. Hiſt. Mog. l. 1. c. 42. Allatius in Symmic. Chifflet. Jud de fab. Joa. a. 1658. Aubert. Miraus

4. Que ſi l'on trouve quelque faute de Chronologie dans ſa Chronique, il y a peu de Chroniques qui en ſoient exemtes, puiſqu'on en trouve dans *Eginhard*, *Anaſtaſe*, *Adon*, *Herman*, *Sigebert*, & d'autres.

Ceux qui combattent l'Hiſtoire de la *Papeſſe*, diſent:

1. Qu'en quelques exemplaires de *Marianus*, cette Hiſtoire ne ſe trouvoit point; & ils citent ſur ce ſujet un Auteur anonyme cité par *Serarius*, depuis par *Allatius* & par le P. *Chifflet*; & *Aubert le Mire*, qui fait mention d'un certain exemplaire de la Bibliotheque de *Gemblours*, dans lequel cette Hiſtoire ne ſe trouve point.

An. de N. S. 1083.

ad Sigeb. pag. 107. Mabillon Itin. Ital. T. 1. p. 27.

2. Le P. *Mabillon* aſſure encore, qu'il n'eſt pas dit un mot de la *Papeſſe* dans les plus fideles exemplaires de *Marianus*.

Mais ceux qui ſoutiennent la *Papeſſe* diſent:

Spanh.

1. Que cela eſt dans tous les exemplaires manuſcrits, qui ſont dans les principales Bibliotheques en Allemagne, en France, au Vatican, à Vienne, à Oxfort, & même dans l'Original de Francfort, gardé pendant quelques ſiecles dans la Bibliotheque du Dôme, ſur laquelle l'édition de *Bâle* a été faite l'an 1559. & celle de *Francfort* l'an 1583.

2. Qu'il n'eſt pas vraiſemblable qu'on ait inſeré cela dans tous ces exemplaires.

3. Qu'au contraire, ceux qui l'ont fait imprimer ſe plaignent dans la Préface, que *Marianus* a été tronqué en pluſieurs endroits; & celui qui a publié les Antiquitez de l'Académie d'Oxfort, parle d'un exemplaire de *Marianus*, plus ample de la moitié que celui qui a été imprimé.

Serar. de Reb. Mogunt. l. 1. c. 40.

4. Que *Jean Latome*, Chanoine Régulier de S. *Auguſtin*, auquel on donne la louange d'être un Hiſtorien très exact, & qui aſſure lui-même avoir corrigé 80 endroits de *Marianus*, n'a pas revoqué en doute celui où il eſt parlé de la *Papeſſe*.

5. Qu'il eſt vrai que *Latome* accuſe *Heroldus* d'avoir omis une parentheſe en ces termes: *(ut aſſeritur) comme l'on aſſure.*

6. Mais qu'il y a plus d'apparence que cette parentheſe a été ajoutée à *Marianus*, parce qu'il n'eſt pas vrai-

An. de N. S. 1083.

vraiſemblable qu'*Heroldus*, qui publioit l'ancien exemplaire de Francfort par l'ordre de l'Electeur de Mayence, & à la ſollicitation de *Latome*, eût voulu faire une infidelité ſi préjudiciable au Siege de Rome.

7. Ils diſent encore, que ſi cet article de la *Papeſſe Jeanne*, de la ſucceſſion, & des années de ſon Pontificat, a été fourré dans *Marianus*, toute la ſupputation du Chronologiſte ſera brouillée. Par exemple, dit-on, *Marianus* ne rapporte le commencement de *Benoit III.* qu'à l'an 857, & celui de *Nicolas I.* qu'à l'an 860. Or, continue-t-on, ceux qui ne comptent point de *Papeſſe*, font commencer le Pontificat de ces Papes deux ans plutôt: d'où on infere, que l'intention de *Marianus* a été de donner deux ans de Siege à la Papeſſe; autrement on ne pourroit pas rendre raiſon pour qui il gardoit ces deux ans de vuide.

Je ne veux pas décider ici cette queſtion, ſi *Marianus* a écrit ce qu'on lit dans ſon Livre: & je ne croi pas que la choſe ſoit néceſſaire. *Baronius*, *de Launoy*, & *Blondel* n'ont pas cru qu'on pût douter que l'Hiſtoire de la *Papeſſe*, qui ſe trouve dans les exemplaires de *Marianus*, ne ſoit en effet de *Marianus* lui-même.

Laun. Epiſ. Part. IV. ep. 8.

Mr. de *Launoy* dit ſeulement, que bien que *Marianus* ait rapporté ce fait, ce n'en eſt pas moins un Conte pour cela; parce qu'il prétend que dans le ſiecle de *Marianus* on ignoroit ce qui s'étoit paſſé à Rome.

Cependant, on ne peut pas s'empêcher d'être ſurpris, s'il eſt vrai que *Marianus* ait écrit ce qu'on trouve dans ſon Livre, & ſi c'eſt une fable qu'il y ait eu une *Papeſſe*; que *Gregoire VII.* le plus fier de tous les Papes, & celui qui a témoigné le plus de paſſion pour la gloire du Siege Romain, ait ſouffert que *Marianus*, qui étoit ſon eſclave, ait deshonoré ainſi l'Egliſe de Rome; que les Papes *Victor III. Urbain II. Paſchaſe I.* & les autres, ayent laiſſé un tel outrage ſans le relever; & que *Lanfranc*, *Alberic* du Mont-Caſſin, & tant d'autres, ne ſe ſoient pas recriez contre une telle impoſture.

An. de N. S. 1083.

Il y eut un Concile à *Xaintes* en Xaintonge, où on fit Evêques *Ramnulphe* & *Simon*.

Concile à Xaintes. *Concil. T. X. p. 402.*

Lors qu'*Henri* étoit devant Rome, les Normans, qui n'avoient pas avec eux *Robert Guiſcard*, réſolurent de traiter avec le Roi, & prierent *Didier* Abbé du Mont-Caſſin de venir avec eux trouver ce Prince. Il eut beaucoup de peine à y conſentir; cependant, il le fit enfin, & vint vers *Henri* avec le Prince de *Capoue*: mais il ne voulut point recevoir l'Inveſtiture de ce Roi, quoiqu'il l'en preſſât. „ Quand je vous „ verrai, *dit-il*, couronné Empe- „ reur, je la recevrai, ſi je le juge „ à propos.

Chron. Caſſin. l. III. c. 50.

Didier Abbé du Mont-Caſſin vient trouver Henri, & ne veut pas recevoir de lui l'Inveſtiture.

Cet Abbé diſputoit un jour avec l'Evêque d'Oſtie, ſi on pouvoit faire un Pape ſans le conſentement de l'Empereur? L'Evêque citoit en faveur du Roi, le Décret de *Nicolas II.* fait avec 125 Evêques & *Hildebrand* même, alors Archidiacre: mais *Didier* ſoutenoit, que ni Pape, ni Evêque, ni perſonne ne pouvoit faire un tel Décret, parce que le S. Siege eſt au-deſſus de tout: Que ſi le Pape *Nicolas* l'avoit fait, il l'avoit fait injuſtement & imprudemment. Ce même Abbé reprocha un jour auſſi, vivement à *Guibert*, ſon intruſion dans le S. Siege. Il obtint de *Henri* une Bulle d'or, en faveur de ſon Monaſtere.

Son attachement au Pape.

L'an

An. de N. S. 1084.

L'an 1084. de N. S. Le 4. d'Alexis Comnene. Le 29. de Henri IV. Le 25. de Philippe I. Le 12. de Gregoire VII. Indict. VII.

LEs Romains ſe trouvoient fort incommodez par l'Armée de *Henri*. Ils étoient gagnez peut-être auſſi, par l'argent qu'il leur faiſoit donner: car *Henri* employa l'argent qu'il avoit reçu de l'Empereur *Alexis* pour faire la guerre à *Robert* Duc de Calabre, & il s'en ſervit pour ſe procurer l'amitié du Peuple Romain. Il conſiſtoit, à ce qu'on dit, en 144000 mille ſous d'or, & cent pieces d'écarlate. Quoi qu'il en ſoit, ils livrerent la Ville à *Henri*, au commencement de l'année, ou à Noël; car c'eſt par ce tems-là que les Auteurs qui rapportent ce fait commencent l'année; & *Gregoire* ſe ſauva dans le Château S. *Ange*. Dès qu'il fut dans la Ville, il fit aſſembler dans l'Egliſe de *Latran* environ 30 Evêques de ſa ſuite, avec les Magiſtrats & le Clergé, & il fit conſacrer le dimanche des Rameaux, *Guibert*, ſous le nom de *Clement III*: & il le fit intróniſer dans la Baſilique de S. *Pierre*, par les Evêques de *Bologne*, de *Cremone*, & de *Modene*.

Baron. Ann. Comn. Berthol. in Chron. Abb. Urſperg.

Rome eſt livrée à Henri.

Gregoire ſe ſauve dans le Château de S. Ange.

Guibert eſt établi Pape CLEM. III.

Urſperg. Sigonius. Acta Greg. apud Boll. t. 3. n. 14.

Enſuite, le jour de Pâque *Henri* & *Berthe* ſa femme reçurent l'Onction & la Couronne Impériale, des mains de *Guibert*, ou de *Clement*.

Henri couronné Empereur, avec ſa femme.

Hiſt. Trev. T. XII. Spicil. p. 229.

Dès qu'*Henri* eut été couronné, il en donna avis à *Thierri* Evêque de Verdun, qui étoit de ſon parti, & il lui ordonna de ſacrer inceſſamment *Egilbert* Archevêque de Trèves: ce qu'il fit; & cet *Egilbert* ayant envoyé demander le *Pallium* à *Clement III.* l'obtint incontinent.

Henri penſa périr par trahiſon.

Quelques-uns mettent dans cette année une avanture, que d'autres mettent beaucoup plus tard vers l'an 1091. ou 1092. On dit que comme *Henri* s'occupoit à donner les ordres qu'il jugeoit néceſſaires pour établir l'union dans Rome, il courut riſque de périr miſerablement par une horrible trahiſon, dont Dieu, qui abhorre ceux qui attentent ſur la perſonne ſacrée des Princes ſous quelque prétexte que ce puiſſe être, détourna l'effet par ſa Providence. Un ſcélérat, ſuborné par les ennemis de cet Empereur, avoit obſervé qu'il ne manquoit pas d'aller tous les jours, à une certaine heure, faire ſa priere dans une petite Egliſe dédiée à la Ste. Vierge, ſur le Mont Aventin. Là-deſſus il forma ſon abominable deſſein, qu'il réſolut d'exécuter de cette maniere. Il diſpoſa tellement une groſſe pierre ſur un ais qu'il avoit détaché du lambris de cette Egliſe, juſtement au deſſus de la place où le Prince ſe mettoit pour faire ſes dévotions, qu'en retirant cette planche, la pierre devoit tomber à plomb ſur ſa tête, & l'écraſer. Mais au moment même qu'il remuoit cet ais, l'un de ſes pieds, qu'il avoit un peu trop avancé, ayant gliſſé par le mouvement de la planche qui s'enfonça, il tomba tout à coup, la tête devant, avec la pierre, à côté de l'Empereur, qui s'étoit alors par bonheur écarté de ſa place. Cet accident fit bien du bruit à Rome, où le Peuple, indigné d'une ſi lâche & ſi exécrable trahiſon, traina par toute la Ville & mit en mille pieces le corps de cet homme; & déteſtant ceux qui l'avoient ſuborné, s'attacha plus fortement au ſervice de l'Empereur, qu'il

Maimb. Decad. de l'Emp. p. 286.

An. de N. S. 1084.

qu'il crut être protegé de Dieu. Les ennemis de *Gregoire* ne manquoient pas de le faire auteur de cet attentat; mais l'Empereur même ne le crut pas, ſachant bien que le Pape, tout ſon ennemi qu'il le croyoit, avoit l'ame trop grande, ou, comme il parloit, trop hautaine, pour être capable d'une ſi noire & déteſtable action.

Greg. VII. envoye demander du ſecours à Robert Duc de la Pouille, qui le lui accorde. *Orderic. l. 7. p. 642.*

Sans vouloir examiner la choſe plus à fond; *Gregoire* ſe voyant priſonnier au Château S. *Ange*, & aſſiegé par *Henri*, envoya des Légats à *Robert* Duc de la Pouille pour le ſolliciter à venir à ſon ſecours. Il y avoit alors un Abbé de Dijon, nommé *Jarent*, qui étoit très fidele au Pape, & que le Pape aimoit tendrement; il l'appelloit ſon *Compagnon de priſon*. Ce fut lui que le Pape employa pour aller vers *Robert*, & il y joignit quelques Cardinaux. *Robert* fut prompt à exécuter ce qu'on lui demandoit, & il vint en diligence ſecourir *Gregoire*.

Gauf. de Malat. l. III. c. 33. Maimb.

Henri ne l'attendit pas; & ſoit qu'il craignît de n'être pas aſſez fort pour lui réſiſter, ou que l'état des affaires le rappellât ailleurs, il ſortit de Rome. Quelques-uns diſent qu'il laiſſa *Clement*, le nouveau Pape; mais d'autres le nient, & ſoutiennent qu'il l'amena avec lui, & qu'il repaſſa les Monts.

Robert entre dans Rome, & delivre Gregoire. *Berthol. in Chron.*

Robert donc vint à Rome, ſe rendit inceſſamment à la *Porte Latine*, qui lui fut ouverte par ceux qui tenoient le parti de *Gregoire*, qu'il tira du Château S. *Ange*, pour le rétablir dans le Palais de S. *Jean de Latran*. Il pilla la Ville, & en brula une partie, parce qu'on avoit bleſſé un de ſes ſoldats.

Prend Cannes.

Guillaume de la Pouille L. 4. dit que *Robert*, avant que de venir à Rome, aſſiegea la Ville de *Cannes*, cette Ville fameuſe dans l'Hiſtoire, pour la Bataille qu'il s'y donna entre les *Romains* & les *Carthaginois*: qu'il la prit, & qu'il la détruiſit: qu'enſuite il vint à Rome; & qu'ayant tiré le Pape du Château S. *Ange*, il le mena à *Salerne*.

An. de N. S. 1084.

Il eſt certain cependant, qu'en Allemagne le parti de l'Antipape s'augmentoit. *Theoderic*, ou *Thierri* Evêque de *Verdun* maltraita fort les Moines qui étoient du parti de *Gregoire*. Il parloit toujours d'*Henri*; & il vouloit qu'on récitat publiquement le nom de *Guibert* dans le Service. Tous les autres Evêques de Lombardie & de Lorraine faiſoient la même choſe; & il y en avoit peu qui oſaſſent ſe dire du parti de *Gregoire*. Ceux qui le faiſoient, étoient appellez *Hérétiques* & *Patarins*. En Italie même, le nombre des *Antigrégoriens* ſe multiplioit. *Domnizon*, dans la Vie de la Comteſſe *Mathilde*, dit qu'on exerçoit alors une perſécution ſemblable à celle de *Néron*; & que la ſeule Comteſſe étoit pour *Gregoire*. *Berthold* dit que les ſoldats de cette Comteſſe combattirent vaillamment contre les partiſans d'*Henri*; qu'ils prirent l'Evêque de Parme que *Domnizon* appelle *Eberand*, ſix Capitaines & cent ſoldats, plus de 500 chevaux, & toutes les tentes des ennemis. *Hugues de Flavigni* parle auſſi fort des exploits de *Mathilde* pour *Gregoire*; & il ajoute, que les médiſans diſoient qu'elle commettoit le crime d'inceſte avec *Gregoire*, mais que c'eſt une calomnie.

Hug. Flavin in Chr. Virdun. Le Parti de l'Antipape augmente.

Patarins.

Domnizon l. 2. c. 2. Mathilde défend fortement Gregoire. On l'accuſe d'inceſte avec lui.

Cette Comteſſe ne ſe contentoit pas d'armer des ſoldats: mais comme *Henri* avoit emporté avec lui le Sceau du Pape; *Mathilde*, craignant que l'on ne ſe laiſſat ſurprendre par des Lettres ſcellées de ce Sceau, envoya la Lettre ſuivante dans toute l'Allemagne. „ *Mathilde*, „ qui eſt par la grace de Dieu ce „ qu'elle eſt, ſi elle eſt quelque choſe; à tous les Fideles qui demeurent dans l'Empire Teutonique, „ Salut

Elle écrit en Allemagne, *Hug. Flavin.*

An. de N. S. 1084.

sur ce qu'Henri avoit emporté le Sceau de Gregoire.

„ Salut. Nous vous faiſons ſavoir, „ que *Henri* faux Roi a emporté „ le Sceau du Seigneur Pape *Gregoire*; de ſorte que ſi vous appre„nez quelque choſe qui ne ſoit pas „ conforme à notre Légation, vous „ devez croire que cela eſt faux, & „ vous de devez point croire de tels „ menſonges. De plus, il a amené „ avec lui l'Evêque de *Porto*, qui „ étoit ami du Seigneur Pape. Si „ donc *Henri* veut faire quelque cho„ſe par ſon moyen avec vous, ou „ entre vous, ne doutez point que „ ce ne ſoit un faux témoin. Ne „ croyez à perſonne qui oſera vous „ dire quelque choſe autrement que „ ce que nous vous diſons. Sachez „ que le Pape a déja recouvré *Sutri*, „ & *Nepi*. *Barabbas* le Brigand, „ le Pape d'*Henri*, s'eſt ſauvé. A„dieu; donnez-vous de garde des „ embuches de *Henri*.

Henri aſſiege Augsbourg & le reprend.

Henri étant allé en Allemagne, aſſiegea la Ville d'*Augsbourg*, dont les Rebelles s'étoient emparez, & la reprit ſur eux. Il s'appliqua auſſi à chatier ceux qui s'étoient déclarez contre lui; & chaſſa des Egliſes les Evêques qui lui avoient été contraires.

Concile à Rome. Gregoire anathématiſe Henri. *Præsbyt. Pœnit. in Vita Sancti Anſelm. Epiſt. Luc. c. 4. Berthol. ad a. 1084. p. 354. Concil. T. X. p. 402. Bar. p. 569. Leo Oſtiſ.*

Gregoire tint encore un Concile à Rome, qui fut le X. ſous *Gregoire*. Il y a apparence que ce fut avant que *Robert* le menât à *Salerne*. Dans ce Concile, il anathématiſa encore *Henri* & ſon Antipape.

Ceux qui ſont curieux de ſavoir les Viſions, peuvent lire dans *Baronius*, ou dans *Leon d'Oſtie*, celle qu'eut un homme nommé *Jean*, à l'occaſion du Pape; mais il vaut mieux que nous voyions ce qui ſe paſſoit ailleurs.

Boëmond fils de *Robert* vint apprendre à ſon pere le malheureux ſuccès qu'il avoit eu contre l'Empereur *Alexis*. *Robert* ne l'eut pas plutôt ſu, qu'affligé de ce qui étoit arrivé à ſon fils, il ſe mit en état d'aller ſe venger de cet Empereur Grec. Il envoya *Roger* & *Gidas* ſes deux fils, avec ordre de ſe ſaiſir d'*Aulone*; ce qu'ils firent. Et pour lui, ayant réuni toute ſa Flotte, il côtoya le rivage, pour aller à *Brindes*, & pour traverſer en *Illyrie*. Mais ayant appris depuis, que le trajet ſeroit plus court en partant d'*Otrante*, il revint & paſſa à *Aulone*; puis côtoyant le rivage, il alla *Butorto*, où il ſe joignit à ſes fils, & où il les laiſſa, pour aller réduire l'Ile de *Corfou* qui avoit ſecoué le joug de l'obeïſſance. *Alexis* ayant ſu ſa venue, implora le ſecours des *Venitiens*, & promit de grandes ſommes d'argent pour les frais des vaiſſeaux & pour le payement des troupes. Il prépara auſſi ſa Flotte, & vint au-devant de *Robert*. Ce Duc ne refuſa point le combat. Mais les *Venitiens* le battirent plus d'une fois. Leur négligence fut cauſe qu'ils furent auſſi battus par *Robert*, qui traita cruellement ceux qu'il fit priſonniers. Mais peu de tems après, les Venitiens le vainquirent. Voilà ce que récite *Anne Comnene*. *Lupus Protoſpata* ne parle que d'une ſeule victoire remportée ſur les Venitiens par *Robert*; mais ni lui, ni *Malaterra* ne diſent rien des victoires des Venitiens.

An. de N. S. 1084.

l. 3. c. 35. Ann. Com. l. 6. c. 4. p. 158. Combats entre Robert & Alexis.

Lup. ad a. 1085.

On prétend, qu'environ cette année 1084. ou 1085. mourut *Hugues d'Orivalz* Evêque de Londres; qui devint *Lépreux*, & qui crut guérir de ce mal en pratiquant ce que fit *Origene* pour aquérir le Royaume des Cieux: mais ce remede ne fit qu'ajouter un ſecond mal au premier; en ſorte qu'il mourut *Lépreux* & *Eunuque*.

Hugues d'Orivalz le Lépreux Evêque de Londres meurt.

Il avoit ſuccedé à un autre Evêque, qui obtint de *Guillaume le Conquérant* la confirmation de pluſieurs grands Privileges des habitans de Londres; qui en furent ſi reconnoiſſans,

Hiſt. de Epiſc. & Decan. Londin. Wharton.

An. de N. S. 1084.

Mort de Guillaume Evêque.

ſans, qu'ils ordonnerent que toutes les années, les Sénateurs de la Ville feroient une Proceſſion autour du Tombeau de ce Prélat; ce qui s'eſt pratiqué juſqu'au XVI. Siecle. Et on a fait, depuis, graver un magnifique éloge ſur ſon Tombeau. Cet Evêque s'appelloit *Guillaume*, du nom du *Conquérant*.

Maurice Evêque de Londres jette les premiers fondemens de l'Egliſe de S. Paul.

Maurice, Chapelain de *Guillaume*, ſucceda à l'Evêque *Lépreux*. On dit qu'il jetta les premiers fondemens de l'Egliſe de S. *Paul*.

Meurtres en Flandres arrêtez par Arnoul Evêque de Soiſſons.

On commettoit tant de meurtres en Flandres, & on y étoit ſi accoutumé à répandre le ſang, qu'il ſe paſſoit peu de jours que les plus proches parens ne s'égorgeaſſent pour les moindres ſujets. Les Nobles du païs firent prier *Arnoul* Evêque de Soiſſons d'aller ſur les lieux, pour arrêter ces deſordres. L'Evêque y alla; & fit ſi bien par la douceur & la force de ſes exhortations, & par ſon exemple, qu'il appaiſa ces eſprits farouches, & les obligea de vivre en paix. Ainſi toute la Flandre le chériſſoit beaucoup, & on chercha un lieu pour ſa réſidence. On lui donna l'Egliſe de S. *Pierre* à *Aldembourg*, où il fonda un Monaſtere de Moines Bénédictins en 1084; & y mit pour premier Abbé, *Arnoul* ſon neveu. Enſuite il revint prendre ſoin de ſon Dioceſe de *Soiſſons*.

Seconde Expédition des François contre les Maures.

On met dans cette année, la ſeconde Expédition des François contre les Maures. *Hugues* Duc des Bourguignons, & pluſieurs autres Princes de France entreprirent cette guerre. Le Roi *Sanchez* d'Arragon, dont les Sarraſins avoient écorché le pere, qui ſe nommoit *Ramire*, (du moins c'eſt ce qu'on diſoit, mais on croit que c'eſt une fable) leur vint au-devant, & avec eux il prit une des plus belles Villes d'Eſpagne, ravagea en partie le païs, fit un grand butin, avec quoi les Princes François s'en retournerent dans leur païs, ayant amené pluſieurs captifs.

Il paroit d'une vieille Charte, qu'on nommoit le Duc de Bourgogne, *Odon*, & non pas *Hugues*; & que ce Duc alla enſuite à la Cour de l'Empereur *Alphonſe*, pour y voir ſa tante. On appelle *Alphonſe VI.*, Roi de Caſtille & de *Leon*, *Empereur*, parce qu'il étoit ainſi appellé en Eſpagne. Sa tante étoit *Conſtance* femme d'*Alphonſe*, & tante d'*Odon* Duc de Bourgogne.

Dans cette année, le 1. jour de Décembre, naquit la célebre *Anne Comnene*, un ſamedi matin, dans l'appartement où les Imperatrices avoient accoutumé de faire leurs couches. Le nom de *Porphyrogenete*, ou *né dans la pourpre*, a tiré ſon origine de cet appartement.

Elle fut honorée de la Couronne & du Diadème. Et comme *Conſtantin* fils de *Michel Ducas* étoit alors aſſocié à l'Empire, qu'il ſouſcrivoit en lettres rouges les Donations, qu'il ſuivoit immédiatement l'Empereur dans les grandes ſolemnitez, & qu'il étoit nommé le ſecond dans les acclamations publiques; il fut arrêté qu'*Anne Comnene* ſeroit nommée après lui; & que les Hérauts qui commençoient ces acclamations, joindroient ſon nom au ſien, & diroient, *Conſtantin* & *Anne*.

An. de N. S. 1084.

Auctor Anonym. Fragm. hiſt. Franc. à Roberto ad mortem Phil. I. apud Duchesn. T. IV. p. 88. Garibai. l. 23. c. 2. Chiffler. h. Tremor. c. 3. p. 331. in probation. Charta antiqua.

Naiſſance d'Anne Comnene. *l. VI. c. 6.*

L'an

An. de N. S. 1085.

An. de N. S. 1085.

L'an 1085. de N. S. Le 30. de Henri. Le 5. d'Alexis Comnene. Le 26. de Philippe I. Le 13. de Gregoire Indiction VIII.

L'assemblée de Bercach. *Baron. Bertol. in* 1085.

CEtte année fut plus tranquille que la précedente. Les deux Partis, celui de *Henri*, & celui de *Herman* qu'on avoit élu pour Roi, ou plutôt celui de *Gregoire VII.* se contenterent d'avoir quelques Conferences, & de tenir des Assemblées. Il y en eut une, au commencement de l'année, à *Bercach* en Thuringe, où se trouva *Othon* Evêque Cardinal d'*Ostie*. Quoiqu'elle fût principalement composée de ceux du parti d'*Herman*, il y vint néanmoins des Députez de *Henri*, pour soutenir son droit. *Gebehard* Archevêque de Saltsbourg parloit pour *Gregoire* & pour *Herman*. *Wecilon*, qui avoit succedé à *Sigefroi* dans l'Archevêché de Mayence, tenoit le parti d'*Henri*. On y agita cette Question; savoir, Si le Pape avoit pu justement excommunier *Henri*, & le dépouiller de ses Etats? L'un soutenoit la négative; & l'autre, l'affirmative: mais chacun demeura dans son sentiment, & il ne fut rien conclu dans cette Assemblée. On en trouve les Actes.

Abb. Ursperg. p. 226. Waltram. Venerie. in lib. de unitate Eccleſiæ.

Assemblée à Quintilinebourg. *Bertold. Concil. T. X. p. 404.*

Il s'en tint une autre après Pâques à *Quintilinsbourg*, ou *Quedlimbourg*, en présence & par ordre d'*Herman* & du Cardinal d'*Ostie* Légat du S. Siege, composée des Archevêques, des Evêques, & des autres Prélats & Seigneurs de leur Parti. *Quintilinebourg* est une Abbaye près d'*Halberstad* dans la Saxe. Les principaux Archevêques qui s'y trouverent étoient *Gebehard* Archevêque de Saltsbourg, & *Hartvic* Archevêque de Magdebourg. Dans cette Assemblée on condamna ce que l'on appelloit l'Hérésie de *Henri* & de *Wecilon*. Ceux qui étoient du parti de *Henri* attribuoient une souveraine autorité à l'Empereur, dans les élections des Evêques, & de l'Evêque de Rome; & soutenoient qu'il ne faloit avoir aucun égard aux Excommunications de *Gregoire VII.* & qu'elles étoient injustes. C'est ce qu'on appelloit *Hérésie*. Ceux qui étoient du parti de *Gregoire* soutenoient le contraire, & disoient qu'il n'étoit pas permis de douter que le jugement du Pape ne fût légitime, & que personne n'y pouvoit toucher. *Cuniberg* Clerc de Bamberg ayant voulu contester ces propositions, fut contraint de se retirer. On déclara nulle, dans cette Assemblée, l'Ordination de *Wecilon* à l'Archevêché de Mayence celle de *Sigefroi* à l'Evêché d'Augsbourg, celle de *Norbert* à celui de *Chur* ou *Coire*; & toutes les Ordinations & Consécrations faites par les Excommuniez. L'on y condamna *Wecilon*, comme soutenant que les Laïques dépouillez de leurs biens ne pouvoient être soumis aux Jugemens Ecclésiastiques, ni excommuniez; & que ceux qu'on excommunioit pour des biens temporels, pouvoient être reçus à la Communion sans être reconciliez. On y fit défense de recevoir à la Communion ceux qui avoient été excommuniez par les Evêques, s'ils n'avoient reçu l'Absolution. On y renouvella la Loi du Célibat, pour les Prêtres, les Diacres & les Soudiacres. On y défendit aux Laïques de toucher les Vases sacrez, & de posseder les Dimes. On y règla, que le Jeûne des Quatre-

Baron. Dupin.

An. de N. S. 1085.

tems du Printems ſeroit obſervé la premiere ſemaine du Carême, & celui de l'Eté la ſemaine d'après la Pentecôte; que perſonne ne mangeroit ni d'œufs, ni de fromage, en Carême. On y confirma tout ce que *Gebehard* Evêque de Conſtance avoit fait, en qualité de Légat du S. Siege. On y fit quelque difficulté ſur la validité du Mariage du Roi *Herman*, qu'on diſoit avoir épouſé ſa parente. Il dit qu'il s'en rapporteroit au jugement du Synode; mais on ne trouva pas que l'affaire fût en état d'être jugée, parce qu'il n'y avoit point d'accuſateurs. Enfin l'on prononça ſentence d'Anathême, les chandelles allumées, contre *Clement III.* ou *Guibert*, que l'on appella Héréſiarque, & intrus dans le S. Siege; & contre le Cardinal *Hugues*, *Jean* Evêque de Porto, *Pierre* Chancelier, *Liemar* Archevêque de Brême, *Uton* Evêque de Hildesheim, *Othon* de Conſtance, *Burchard* de Bâle, *Huſman* de Spire; & contre *Wecilon* Archevêque de Mayence, *Sigefroi* Evêque d'Augsbourg, *Norbert* de Coire, & leurs complices. Ce Décret eſt ſigné par *Herman*, par le Cardinal *Othon*, par les Archevêques de Saltsbourg & de Magdebourg, par douze Evêques d'Allemagne, qui étoient preſque tous des Evêques ordonnez en la place de ceux du parti d'*Henri* qui avoient été dépoſez: car en ce tems-là, il y avoit pluſieurs Egliſes qui avoient deux Evêques, l'un du côté d'*Henri*, & l'autre du parti du Pape. Celui des deux dont le parti étoit le plus fort, étoit en poſſeſſion. On trouve dans *Baronius* les 7 Canons de cette Aſſemblée, tirez de la Chronique de *Berthold*.

Comme on prononce anathême contre Clement III.

Aſſemblée à Mayence, *Baron.*

Henri ſe vengea bien-tôt de cette Aſſemblée; car dès le mois de Mai, il en fit une beaucoup plus nombreuſe à Mayence. On y vit l'Evêque de *Porto*, & deux Prêtres de Rome, qui prenoient la qualité de Légats de *Clement III.* Les Archevêques de *Mayence*, de *Treves*, de Cologne, &c. vingt Evêques d'Allemagne, & pluſieurs autres Evêques de France & d'Italie. On y condamna *Hildebrand*, ſon Légat *Othon*, & ſes adherans, avec les 14 Prélats de l'Aſſemblée de *Quintilinebourg*. Ils les dépoſerent, comme des parjures & des homicides. Ils excommunierent *Herman*; & *Waltran* dit qu'il y fut condamné comme criminel de Leze-Majeſté. Ils excommunierent auſſi *Ecbert* de Saxe, & le Seigneur *Welphon*. Ils défendirent à tous les Chretiens d'avoir commerce avec eux; & ils mirent d'autres Evêques en la place de ceux du parti d'*Herman*. On dépoſa *Hériman* Evêque de Mets, qui étoit un grand défenſeur de *Gregoire VII.* & on mit en ſa place un autre Evêque, nommé *Brunon*, fils du Comte de *Salmes*, dont le frere *Godefroy* fut enſuite Comte-Palatin. On trouve dans une Chronique, que ceux de *Mets* ne pouvant ſouffrir l'inſolence de *Brunon* & ſon orgueil, prirent les armes contre lui, & le tinrent aſſiegé dans le Monaſtere du premier Martyr, ſavoir de S. *Etienne*; enſuite qu'ayant briſé les portes, ils firent un grand carnage; & que *Brunon* ayant eu de la peine à ſe ſauver, avoit été privé de l'honneur & du nom d'Evêque de Mets; & l'an 1084. *Hériman* fut rappellé, ſi on en croit *Hugues de Flavigni*, dans ſa Chronique de *Verdun*.

An. de N. S. 1085.

Waltram. Dupin. contre Hilbebrand & ſes adherans. *T. X. Concil. p. 409. 1831. Dodechin ad a. 1085. Sigebert. Baron.*

In Chron. Sancti Teudon. part. 2. l. 3. c. 10.

Pendant que ces choſes dont nous avons parlé ſe paſſoient, *Gregoire VII.* qui ne ſe croyoit pas en ſureté à Rome parce que les Romains le conſideroient comme la cauſe de la déſolation où ils étoient, s'en alla

au

An. de N. S. 1085.

au *Mont-Caſſin*; & de là à *Salerne*, où il mourut le 24. de Mai de cette année.

Les ennemis du parti d'*Henri* diſent que ce Pape ſe voyant à l'extrémité, témoigna bien du regret d'avoir porté ſi loin ſon reſſentiment contre l'Empereur, & qu'il leva l'Excommunication dont il l'avoit ſi ſouvent foudroyé. Il y en a même qui ajoutent, qu'il confeſſa que c'étoit par la ſuggeſtion du Diable, qu'il avoit ému ces horribles troubles dans la Chrétienté; & qu'il en demanda pardon à Dieu. Les autres Ecrivains aſſurent qu'un peu avant que d'expirer, il prononça ces paroles avec une grande tranquillité: *J'ai aimé la juſtice, & j'ai haï l'iniquité; & c'eſt pour cela même que je meurs maintenant en exil.* Et voici ce qu'un Auteur qui a fait ſa Vie, en rapporte. On demanda à *Gregoire* qu'il eût la bonté, voyant le trouble & la confuſion où étoit l'Egliſe, de ſe nommer quelque ſucceſſeur qui pût tenir le Siege au-lieu de *Guibert*, que l'Auteur appelle *adultere*. Il donna le choix de trois; de *Didier* Cardinal, & Abbé du Mont-Caſſin; ou d'*Othon* d'Oſtie; ou de *Hugues* de Lyon. Mais comme *Othon* n'étoit pas encore revenu d'Allemagne & de France, où faiſant la fonction de Légat Apoſtolique il avoit conſacré le vénérable *Gebehard* Evêque de l'Egliſe de Conſtance, & où il avoit établi de bons ordres; & que *Hugues* étoit éloigné; *Gregoire* conſeilla qu'on choisit Didier, qui étoit plus près. Enſuite, étant requis de dire ſa penſée ſur ceux qui étoient excommuniez & s'il n'y en avoit point qu'il voulût abſoudre, il répondit: „ A la reſerve d'*Henri* & „ de *Guibert*, & des perſonnes qui, „ par leur conſeil & par leur ſe„ cours, ont favoriſé l'impieté & „ la malice de ces deux hommes, „ j'abſous & je bénis tous ceux qui „ croyent certainement que je tiens „ la place des Apôtres *Pierre* & „ *Paul*". *Leon* d'*Oſtie* l. 3. c. 64. dit, qu'outre *Didier*, *Hugues* & *Othon*, *Gregoire* recommanda auſſi *Anſelme* Evêque. Il mourut le dimanche, le jour de la fête d'*Urbain I.* le 25. d'autres diſent le 24. de Mai, ayant ſiegé 12 ans, un mois, trois jours, comme le dit *Platine*; ou ſelon d'autres, quatre jours, en comptant le jour qu'il mourut. On dit qu'il fut enſeveli à *Salerne* dans l'Egliſe de S. *Matthieu*, dont le corps, à ce qu'on publioit, y avoit été trouvé cinq ans auparavant, & le Pape en avoit félicité l'Archevêque *Alfane*; mais on n'a jamais ſu comment on avoit cru que c'étoit le corps de S. *Matthieu*.

An. de N. S. 1085.

Mort de Greg. VII. *Maimb. p. 289. Sigeb. p. 605.*

S'il eut du regret d'avoir cauſé tant de troubles. *Paul. Bernried in vita Greg. VII. c. 12. Anſel. Lucenſ. in vita Greg. VII. Hugo Flaviniac. in Chron. Vird.*

Qui il indique pour ſon ſucceſſeur.

Cont. Cameracen. in lib. cenſuali.

On remarque, que les Ecrivains qui parlent de *Gregoire*, ſe réfutent. C'eſt ce qu'on peut remarquer dans tout ce qu'on a dit de lui. Voici les réflexions de Mr. *Dupin*. „ Les „ jugemens que l'on a portez de la „ perſonne, de la conduite, des „ mœurs, & de l'eſprit de *Gregoire* „ *VII.* ont été entierement oppoſez. „ Ses partiſans nous l'ont repréſenté comme un homme plein de „ Religion & de pieté, juſte, équitable, humble, patient, irreprochable dans ſa vie & dans ſes „ mœurs; ſavant Canoniſte, & bon „ Théologien; zélé pour le bien de „ l'Egliſe, amateur de la diſcipline, ennemi des vices, protecteur des innocens, défenſeur intrépide des Droits & des Libertez Eccléſiaſtiques, fidele imitateur de S. *Gregoire le Grand* dans „ dans ſa vigilance paſtorale. Ses „ ennemis, au contraire, l'ont fait „ paſſer pour un homme cruel, ambitieux, ſans foi; qui s'étant emparé par violence du Pontificat, „ a jetté toute l'Egliſe dans le trou-

Divers jugemens ſur Gregoire.

An. de N. S. 1085.

„ ble, pour ſatisfaire ſon ambition „ & venir à bout de ſes entrepri- „ ſes ; qui, ſans avoir d'égard ni „ pour la Majeſté Royale, ni pour „ la Dignité Sacerdotale, a voulu „ rendre les Rois ſes Eſclaves, & „ les Evêques ſes créatures, en dé- „ pouillant les uns de leurs Etats, „ & en condamnant injuſtement les „ autres pour leur donner enſuite „ l'abſolution ; qui a renverſé de „ fond en comble la diſcipline de „ l'Egliſe, en voulant établir en ſa „ perſonne une Monarchie, ou plu- „ tôt une Tyrannie ſur le Spirituel „ & ſur le Temporel ; qui a avancé „ cette erreur, inouïe juſqu'alors, „ que les Papes pouvoient, en ex- „ communiant les Rois & les Prin- „ ces, les dépouiller de leurs Etats, „ & diſpenſer leurs Sujets du ſer- „ ment de fidélité ; qui a fulminé „ tant d'Excommunications, & les „ a étendues ſi loin, qu'il n'y avoit „ preſque perſonne de ſon tems qui „ pût s'aſſurer de n'être pas excom- „ munié. Je paſſe ſous ſilence les „ autres injures groſſieres dont ils „ l'accuſoient, comme de ſe mêler „ de ſortilege ; d'avoir un commer- „ ce honteux avec la Comteſſe *Ma- „ thilde* ; d'être dans l'erreur de *Be- „ renger* ſur l'Euchariſtie. Il n'y a „ point de doute que le zèle des „ uns, & la paſſion des autres ne „ les ait jettez dans cette extrémi- „ té. Pour en juger ſainement, il „ faut reconnoître que ce Pape étoit „ un grand eſprit, capable de gran- „ des choſes ; ferme, intrépide dans „ l'exécution de ſes projets, ſachant „ bien les interêts du S. Siege ; en- „ nemi de la Simonie & du liberti- „ nage, vices qu'il a fermement „ combattus ; plein de ſentimens „ Chretiens, & de zèle pour la re- „ forme des mœurs du Clergé ; & „ qu'il n'y a nulle apparence qu'il „ ait été dérèglé dans ſa conduite. „ Mais auſſi il faut avouer, qu'il a „ été élevé au Pontificat d'une ma- „ niere un peu précipitée ; que ſon „ zèle pour la grandeur du S. Sie- „ ge l'a porté à faire des entrepri- „ ſes déraiſonnables & au-deſſus de „ ſon pouvoir ; qu'il a cauſé de „ très grands troubles dans l'Egliſe „ & dans l'Empire ; qu'il s'eſt attri- „ bué ſur la perſonne des Rois, & „ ſur leurs Etats, un pouvoir qu'il „ n'avoit pas ; & qu'il a pouſſé la „ Puiſſance Eccléſiaſtique du S. Sie- „ ge au-delà de ſes juſtes bornes. „ C'eſt le jugement que nous croyons „ qu'en porteront ceux qui liront „ ſes Lettres dans un eſprit deſinte- „ reſſé, & ſans paſſion. Au-reſte, „ elles ſont écrites avec éloquence „ & avec onction, pleines de ſen- „ timens nobles & pieux ; & l'on „ peut dire hardiment, qu'il n'y a „ point de Lettres des Papes ſi bien „ écrites, depuis *Gregoire I.* juſqu'à „ lui ". C'eſt ainſi qu'en parle Mr. *Dupin*.

N. S. 1085.

Le Cardinal *Bennon* en dit des choſes terribles. Il dit qu'il jetta un jour l'Hoſtie dans le feu, pour ſavoir ce qui arriveroit à l'Empereur ; d'autres diſent, pour procurer la mort à *Henri*. Il dit que *Gregoire* avoit appris la Magie, de *Theophylacte*, qui fut le Pape *Benoit IX* ; de *Laurent* ſon compagnon, & Archevêque de *Melphe* ; & de *Jean* Archiprêtre de S. *Jean Porte Latine*, qui fut le Pape *Gregoire VI.*, qui par le commerce des Démons, & le vol & le chant des oiſeaux, ſe mêloient de dire des nouvelles des païs les plus éloignez, l'évenement des guerres, & la mort des Princes. Que tant qu'ils vécurent, il avoit été miniſtre & complice principal de tous leurs malétices. Que venant un jour d'*Alba*, & ayant oublié ſon Livre de *Nécromancie* ſans lequel il alloit rarement, & s'en

Bennon pag. 42. Greg. VII. eſt accuſé de ſortilege.

An. de N. S. 1085.

s'en étant apperçu à l'entrée de la porte de Latran, il avoit envoyé deux de ſes plus confidens ſerviteurs pour l'aller chercher, en leur défendant expreſſément de l'ouvrir; mais que ces ſerviteurs, emportez de curioſité, l'avoient lu, & qu'auſſi-tôt il s'étoit préſenté à eux des Anges de Satan en grand nombre, dont ils avoient été tellement effrayez, qu'ils avoient preſque perdu le ſens. *Bennon* ajoute, que les malins Eſprits preſſerent ces deux ſerviteurs de leur dire pourquoi ils les avoient appellez, & pourquoi ils les fatiguoient ainſi? Commandez-nous vitement ce que vous voulez que nous faſſions, dirent ces gentils Démons aux ſerviteurs; autrement nous nous prendrons à vous, & nous vous ferons de la peine. A cela le plus jeune leur dit: Renverſez hativement ces murailles; & en diſant cela, il leur montra les hauts murs de Rome qui étoient proche. Au même inſtant, ces Eſprits abattirent les murailles de Rome; & les deux jeunes hommes faiſant le ſigne de la Croix, s'en retournerent tout effrayez vers leur Maitre.

Ben. p. 48. Conte de Laurent ami de Gregoire VII.

Ce ſont les contes que le Cardinal *Bennon* fait de *Gregoire VII.* Il en fait un de *Laurent* ami de ce Pape, qui ſeroit fort ſingulier, s'il étoit vrai. Il dit qu'un jour, un Paſſereau chantant en préſence de pluſieurs Prélats; quelques-uns lui demanderent ce que diſoit cet oiſeau? & qu'il leur dit, que cet oiſeau diſoit aux autres oiſeaux, qu'ils allaſſent vitement à la Porte Majeure, où tout maintenant, *diſoit-il*, ſe vient de rompre le chariot d'un paiſan qui portoit du mil, qui a été répandu & qu'on va ramaſſer. Il les invite donc d'en aller manger leur part. Et qu'alors pluſieurs ſe tranſporterent à cette Porte, & trouverent la choſe comme *Laurent* l'avoit dite. Il faut avoir bien du loiſir, pour faire de ſemblables contes. Cependant, il n'eſt pas impoſſible que ce *Laurent*, pour ſe divertir, eût dit de ſemblables choſes, qui par hazard ſe ſeroient trouvées véritables. Mais au-reſte, *Philoſtrate* récite un conte ſemblable, dans la Vie d'*Appollonius*.

An. de N. S. 1085.

Le Sr. *Naudé*, dans l'Apologie qu'il a faite des Grands-hommes, dit en parlant de *Bennon*, qu'il en a trop dit pour être cru. Les Ecrivains ſatyriques ſouvent décréditent leurs véritez, par les fables qu'ils y mêlent.

Naudé p. 553.

Si *Bennon* a tant maltraité *Gregoire VII.* il a été loué par pluſieurs autres; par S. *Anſelme*; par *Guillaume* Abbé du Monaſtere de Mets, dans la Lettre que le P. *Mabillon* en a publiée au premier Tome de ſes Analectes; par l'Auteur de ſa Vie, qui a fait ſon Hiſtoire l'an 1131. & qui ſe trouve dans les Actes des Saints de *Bollandus* au 25. de Mai; par *Marc-Antoine Marſilius Columna*, qui fut fait Archevêque de Salerne l'an 1574. & qui a fait un Livre de la Vie, des Faits, & de la Tranſlation du B. *Matthieu* Apôtre & Evangeliſte, d'où *Ughellus* a tiré quelque choſe qui regarde *Gregoire VII.* dans le VII. Tome de ſon *Italia Sacra*; par *Othon* de Friſingue l. VI. Chron. c. 34. 36; par *Berthold* dans ſon Appendice à la Chronique d'*Herman Contract*; par *Guillaume de la Pouille* l. V; par *Guillaume de Malmesburi* l. III. de Geſt. Reg. Ang. in Will. Ce dernier Auteur dit que *Gregoire VII.* connoiſſoit les ſecrets des cœurs.

Ce Pape a été loué.

Paul Bernried.

Il eſt certain que tout le mal qu'on a dit de ce Pape n'a pas empêché qu'on n'en fit un Saint. Le Pape *Anaſtaſe IV.* le fit peindre à Rome dans une Egliſe entre les Saints, environ ſoixante ans après ſa mort.

Canoniſation du Pape Gregoire VII.

An. de N. S. 1085.

Je ne ſaurois m'empêcher de rapporter ici ce qu'en dit l'Auteur de l'*Hiſtoire des Ouvrages des Savans*, mois d'Avril de l'an 1689. p. 166. dans l'Extrait des *Acta Sanctorum* du mois de Mai. Après avoir dit que le P. *Papebroch* n'eſt pas difficile en Saints, puiſqu'il a mis dans ce rang *Gregoire VII*; il ajoute: „ Mais „ le moyen de réſiſter aux preuves „ du P. *Papebroch*, pour la Béatification de *Gregoire VII.*? Il rapporte une Atteſtation de l'Archevêque de *Salerne*, lequel affirme „ que près de 500 ans après ſa mort, „ il a trouvé ſon corps preſque entier & revêtu de ſes ornemens; „ en ſorte qu'il fut mis dans le Martyrologe Romain en 1584 ". Les vieilles Chroniques nous diſent, qu'on l'a ſouvent vu environné d'une flâme, qui lui annonçoit l'excellence & la force de la Dignité Pontificale, laquelle conſume ceux qui y réſiſtent. Elles ajoutent, qu'ayant excommunié un grand Seigneur qui rioit de ſes foibles Anathêmes, ce Seigneur fut écraſé du tonnerre; le Ciel ſe chargeant d'exécuter les Arrêts de S. *Gregoire*. Le P. *Papebroch* en fait un modele de pénitence & d'humilité, & nous repréſente la mortification de ce bon Pape, lors qu'il eut perdu le don des larmes. Cet effroyable malheur lui arriva par la viſite que lui rendit une de ſes nieces. Le Saint fit des queſtions à cette jeune fille, & admirant de fort près un colier qu'elle avoit, il lui demanda ſi elle avoit envie de ſe marier? Depuis cette innocente converſation, il ſentit qu'il avoit perdu la grace de la componction, & que ſon cœur devenant inſenſible, il n'en pouvoit plus tirer les pleurs qu'il avoit accoutumé de verſer pour ſes crimes. Il gémit, il lamenta; & la Vierge, touchée de compaſſion, lui révéla que l'ayant élu comme une Vierge pure, il s'étoit pourtant émancipé à toucher indiſcretement le colier de ſa niece.

Réflexions de l'Auteur de l'Hiſtoire des Ouvrages des Savans.

Comment Gregoire perdit le don des larmes.

An. de N. S. 1085.

On voit l'Epitaphe de ce Pape, dans un Livre du P. *Jacob*. La Voici.

Bibl. Pontif. l. 1. p. 93.

Gregorio VII. Soanenſi Pont. Opt. Max. Eccleſiaſticæ libertatis vindici acerrimo, aſſertori conſtantiſſimo, qui dum Rom. Pontificis authoritatem adverſus Henrici perfidiam ſtrenuè tuetur, Salerni ſanctè decubuit, anno D. 1085. 8. *Kal. Junii. Marcus Antonius Columna, Marſilius Bononienſis, Archiepiſcopus Salernitanus, cùm illius corpus quingentos circiter annos ſacris amictum, ac ferè integrum reperiſſet, ne tanti Pontificis ſepulchrum diutius memoriâ careret. Gregorio XIII. Bononienſe ſedente anno Domini* 1578. *Pridie Calendas Quintilis.*

Il paroit par cette Epitaphe, qu'ayant cherché le corps de ce Pape l'an 1573, on le trouva revêtu de ſes Ornemens Pontificaux. Il fut mis dans le Martyrologe Romain en 1584; & ſa Fête fut ſolemniſée en 1595.

Ceux qui ſont curieux de voir les miracles qu'on dit qu'il a faits après ſa mort, & qu'a fait ſa *Mitre* en particulier, qui, à ce qu'on dit, guérit *Ubalde* Evêque de Mantoue, affligé depuis longtems d'une maladie de rate, & ulceré par tout le corps, n'ont qu'à lire *Baronius*, s'ils ne veulent pas ſe donner la peine de lire *Papebroch*.

Le grand Apologiſte de ce Pontife eſt un Jéſuite Allemand, nommé *Jean Gretſer*.

Gretz. in Exam. Myſt. Pleſſ.

Le Pape *Paul V.* par un Bref de l'an 1609. permit à l'Archevêque & au Chapitre de *Salerne*, de l'honorer comme Saint par un Office public.

On trouve 359. Lettres de ce Pape, dont on a compoſé un Regiſtre diviſé en neuf Livres, contenant

Lettres du Pape.

An. de N. S. 1085.

nant celles qu'il a écrites depuis le mois d'Avril 1078. juſqu'en 1082. Il eſt remarqué qu'il y avoit un dixieme Livre, mais il ne ſe trouve plus; ce que l'on appelle *l'onzieme* ne contient qu'une Lettre entiere, & le fragment d'une autre que l'on peut joindre avec ſept ou huit autres Lettres tirées de *Lanfranc* & de S. *Anſelme*, ou de quelques autres monumens.

Dictatus Papæ, s'ils ſont de Greg. VII.

On trouve parmi ſes Lettres, après la cinquante-cinquieme du ſecond Livre, une Piece intitulée, *Dictatus Papæ*, comme qui diroit, *Edit du Pape*, ou *Déciſions Papales*, qui contient vingt-ſept Propoſitions touchant les Droits du S. Siege, ou prétendus, ou véritables. Voici comme elles ſont couchées.

1. Que l'Egliſe de Rome ne doit ſa fondation qu'à Dieu ſeul.

2. Qu'il n'y a que le Pontife de Rome, qui ſoit appellé de droit, *Univerſel*.

3. Qu'il eſt le ſeul qui peut dépoſer les Evêques, & les rétablir.

4. Que ſon Légat doit préſider dans le Concile ſur tous les Evêques, quand bien même il ſeroit d'un degré inferieur à eux; & qu'il peut prononcer contre eux une ſentence de Dépoſition.

5. Que le Pape peut dépoſer les abſens.

6. Que l'on ne doit point demeurer dans une même maiſon, avec ceux qu'il a excommuniez.

7. Qu'il n'y a que lui à qui il ſoit permis de faire de nouvelles Loix, ſelon la néceſſité des tems; d'établir de nouvelles Egliſes; de faire une Abbaye, d'une Chanoinie; de ſéparer un riche Evêché en deux; & d'en unir de pauvres.

8. Qu'il eſt le ſeul qui puiſſe porter les Ornemens Impériaux.

9. Que tous les Princes baiſent les pieds du Pape, & qu'il eſt le ſeul à qui ils faſſent cet honneur.

10. Que ſon Nom eſt le ſeul que l'on récite dans les Egliſes.

11. Qu'il n'y a que ſon Nom dans le monde, c'eſt-à-dire ſelon quelques-uns, qu'il eſt le ſeul qui porte le nom de *Pape*; explication qui paroit aſſez forcée.

12. Qu'il lui eſt permis de dépoſer les Empereurs.

13. Qu'il a le pouvoir de transferer des Evêques, d'un Evêché à un autre, quand il y a néceſſité.

14. Qu'il peut ordonner un Clerc, dans quelque lieu que ce ſoit.

15. Qu'un Clerc qu'il a ordonné, peut entrer dans une autre Egliſe; mais qu'on ne peut pas l'obliger d'y ſervir; & qu'il ne peut être promu à un Ordre ſupérieur, par un autre Evêque.

16. Qu'on ne doit tenir aucun Concile général, ſans ſon ordre.

17. Qu'aucun Livre ne peut être canonique, ſans ſon autorité.

18. Que ſon Jugement ne doit être reformé par perſonne, & qu'il peut reformer ceux de tous les autres.

19. Que perſonne ne le doit juger.

20. Que qui que ce ſoit ne doit être aſſez hardi pour condamner celui qui appelle au S. Siege.

21. Que la connoiſſance des Cauſes majeures de toutes les Egliſes lui appartient.

22. Que l'Egliſe de Rome n'a jamais failli, & qu'elle ne faillira jamais, ſelon le témoignage de l'Ecriture.

23. Que le Pontife Romain, ordonné canoniquement, devient indubitablement Saint, par les mérites de S. *Pierre*, ſelon le témoignage d'*Ennodius* Evêque de Pavie, approuvé par pluſieurs Saints, & ainſi qu'il eſt rapporté dans les Décrets du Pape *Symmaque*.

24. Qu'a-

An. de N. S. 1085.

An. de N. S. 1085.

24. Qu'avec ſa permiſſion, il eſt permis aux Inférieurs d'accuſer les Supérieurs.

25. Qu'il peut dépoſer & rétablir les Evêques, ſans aſſembler de Synode.

26. Que celui qui n'eſt pas d'accord avec l'Egliſe Romaine, n'eſt pas Catholique

27. Qu'il peut déclarer les Sujets de méchans Princes, quittes du ſerment de fidelité qu'ils leur avoient prêté.

Cette Piece n'a aucun rapport avec la Lettre qui la précede, qui qui eſt la *55.* du l. II. ni avec celle qui la ſuit, qui eſt la *56*; & nous n'avons aucune preuve quelle ait été faite dans le Concile de Rome de l'an 1076. comme *Baronius* le prétend. Il n'eſt pas même croyable qu'elle ſoit de *Gregoire VII.* Car, quoiqu'il y ait dans ce Recueil des Propoſitions qui ont rapport à celles qu'il a avancées, il y en a qu'il n'a jamais avancées, & qu'il n'auroit pas approuvées. Il y en a auſſi d'équivoques, de conçues en termes odieux, & d'inſoutenables; elles ſont preſque toutes ſi mal digerées, qu'on ne peut pas dire que *Gregoire VII.*, qui avoit l'eſprit bon, en ſoit auteur. Le P. *Pagi* remarque, qu'il n'y a point d'Auteur contemporain qui ait parlé de cet Ouvrage; qu'aucun de ſes ennemis, non pas même *Bennon*, n'en parle pas; que *Gregoire* ne fait aucune mention de ces Propoſitions. C'eſt ce qui feroit croire que c'eſt l'ouvrage de quelque ennemi de *Gregoire*, qui a voulu rendre ſa doctrine odieuſe en la comprenant dans ces 27 Propoſitions fabriquées à plaiſir, qui ont quelque rapport à l'eſprit & aux manieres de ce Pape. Si cette conjecture n'agrée pas, on peut dire que c'eſt l'ouvrage de quelque Romain entêté des maximes de la Cour de Rome, qui a cru pouvoir tirer ces Propoſitions des Lettres de *Gregoire VII.* & qui en a fait ce Recueil, que l'on a inſeré dans le Regiſtre de ce Pape.

Launoy Part. VI. Ep. XIII.

An. de N. S. 1085.

Pluſieurs hommes ſavans ont refuté ces articles; & entre autres, le P. *Noël Alexandre*, Part. II. Sect. XI. & XII. Diſſert. III. Voici ce qu'il en dit.

Refutation de ces articles.

Le I. Article de ce Dictat prétendu du Pape *Gregoire*, eſt, que l'Egliſe Romaine ne doit ſa fondation qu'à Dieu ſeul, ou au ſeul Seigneur.

Le P. *Noël* remarque, que cela eſt contraire à ce que diſent les Peres & les anciens Pontifes, qui aſſurent que l'Egliſe Romaine a été fondée par S. *Pierre* & par S. *Paul*; & il cite l'Homélie du Pape *Leon*, (In natal. Apoſt. *Petri* & *Pauli.*)

p. 719.

Le II. Article, que le ſeul Pontife Romain eſt appellé de droit, *Univerſel.* Il dit que *Gregoire VII.* ne ſe ſeroit jamais appellé de ce nom, lui qui ſuivoit la doctrine de *Gregoire le Grand* & de *Leon IX.* qui ont deſapprouvé le titre d'*Univerſel*; & il cite *Gregoire le Grand* Ep. XXXVI. l. 1. à *Eulogius* & à *Anaſtaſe* Patriarches d'Alexandrie & d'Antioche; la Lettre XXXVIII. à *Jean* Evêque de Conſtantinople; la Lettre XXX. du Livre VI. a *Maurice* Empereur; & la Lettre XXX. du Livre VII. à *Eulogius*; la Lettre de *Leon IX.* à *Michel* Evêque de Conſtantinople.

p. 720.

Le III. Article eſt, que le Pape peut ſeul dépoſer les Evêques, & les rétablir. Il dit que *Gregoire VII.* n'auroit jamais dit cela, parce qu'il ſavoit que la premiere connoiſſance des Cauſes Epiſcopales, & le premier Jugement appartenoit aux Synodes Provinciaux & Synodaux; ce qu'il prouve par ce qui s'eſt paſſé dans la Cauſe de *Paul de Samoſate*, de *Privat*, de *Feliciſſimus*, de *Baſilide* & *Martial*, de *Saturnin* Arien, d'*Inſ-*

An. de N. S. 1085.

d'*Inſtantius* Prieillianiſte, dans le Canon V. du Concile de *Nicée*, dans les Canons XIV. & XV. du Concile d'*Antioche*, dans les Canons III. IV. & VII. du Concile de *Sardes*; dans la cauſe de *Mamert*, de *Contumelioſus*, de *Saffaracus*, d'*Emerius*, de *Promotus*, &c.

Le V. Article, (car il ne dit rien ſur le IV.) eſt, que le Pape peut depoſer les abſens. Il croit, que *Gregoire VII.* n'auroit pas dit une choſe contraire à ce que diſoit *Athanaſe* dans ſon Epitre aux Solitaires, du Concile de *Milan*; à ce que dit *Liberius* Pape dans le même Concile, le IV. Concile de *Carthage*, Can. XXX.

Le VI. Article eſt, qu'on ne doit point demeurer dans une même maiſon, avec ceux que le Pape a excommuniez. Il dit que cela eſt contraire à ce que *Gregoire VII.* avoit décidé dans le IV. Concile Romain.

A l'égard du VII. Article, que lui ſeul peut faire de nouvelles Loix; il dit que cela eſt contraire au Droit qu'ont tous les Evêques; & il cite le Cardinal *Cuſan*, L. II. Concord. Cath. c. XII. & ce que fit la Faculté de Paris à l'égard de *Jean Sarraſin*, qui fut condamné parce qu'il avoit dit que toute l'autorité des Conciles réſide dans le ſeul Pontife.

Flodeard. in Eccleſ. Rem. hiſt.

A l'égard du VIII. Article, que le ſeul Pape peut porter les Ornemens Impériaux; il dit qu'il n'y a aucune apparence qu'un Pape, qu'il appelle *très-humble*, ait parlé ainſi; que *Clovis* eſt le premier Roi Chretien qui ait envoyé une Couronne d'or enrichie de pierres précieuſes, à S. *Pierre*; mais qu'on n'apprend pas, ni qu'*Hormiſdas* qui vivoit alors, ni ſes Succeſſeurs s'en ſoient ſervi: Que les Papes n'ont porté la Couronne, que lorſque les Rois Très-Chretiens leur ont donné le Domaine temporel de pluſieurs Villes, Provinces, & de Rome; qu'ils n'avoient qu'une Couronne avant *Boniface VIII*; que ce Pape en ajouta une ſeconde; & qu'*Urbain III.* en ajouta une troiſieme.

An. de N. S. 1085.

Il ne dit rien ſur le IX.

A l'égard de l'Article X., que le nom du Pape eſt le ſeul qu'on récite dans les Egliſes, il dit que cela eſt contraire à la pratique conſtante qui fait voir qu'on récitoit les noms des Evêques, des Empereurs, &c. & il cite la Lettre de *Pelag.* I. (ad *Centumcell.* Epiſcop.) le Capitulaire de *Charlemagne*, *Tertullien* (in lib. ad *Scapulam* c. 11.) le ch. XXX. de ſon Apologétique; *Origene* l. VIII. contre *Celſe*; *Agobard* dans la Lettre à *Louis le Debonnaire*; les *Liturgies* qu'on attribue à S. *Pierre* & à S. *Marc*, &c.

L'Article XI. eſt, que *ſon nom eſt le ſeul dans le monde*, c'eſt-à-dire qu'il eſt le ſeul qui doive être appellé Pape. Il dit que *Gregoire VII.* ſavoit que les anciens Evêques étoient appellez *Papes*. Ainſi il eſt parlé du *Pape Cyprien*, du *Pape Alexandre*, du *Pape Laurence*, du *Pape Auguſtin*, du *Pape Aurelius*, du *Pape Avitus*.

Sur l'Article XXXIII., car il ne dit mot des autres, que le Pontife Romain ordonné canoniquement devient indubitablement Saint, par les mérites de S. *Pierre*, ſelon le témoignage d'*Ennodius*, &c; il dit, 1. Qu'*Ennodius* ne parle que de la Sainteté de l'Office Pontifical, & non de la Sainteté perſonelle des Papes. 2. Que *Gregoire VII.* ſavoit fort bien que les Papes qui avoient ſiegé au X. Siecle, n'avoient pas été Saints. On pourroit faire un Ouvrage pour refuter les autres Articles; mais cela a été déja fait par pluſieurs.

On peut oppoſer ces Articles, à

An. de N. S. 1085.

ce que dit la *Gloſſe* ſur *Anaſtaſe* p. 63. où il eſt dit que l'Empereur étoit appellé *Pontife*; qu'il ordonnoit les Conciles généraux; qu'il connoiſſoit & ordonnoit des differends des Clercs; qu'il écoutoit les Cauſes avec les Patriarches, dans les Conciles; qu'il dépoſoit le Pontife Romain, & autres choſes, &c.

Le Commentaire ſur les Pſaumes attribué à Gregoire VII.

On a remarqué, que le Commentaire ſur les ſept Pſaumes Pénitentiels, attribué à S. *Gregoire le Grand*, avoit été compoſé du tems de *Gregoire VII*; parce que l'Auteur de ce Commentaire y parloit en trois endroits contre un Empereur de ſon tems, qu'il accuſe d'avoir renouvellé la Simonie dans l'Egliſe, de l'avoir troublée par un Schiſme dangereux, de l'avoir voulu rendre eſclave, de s'être emparé de ce qui lui appartenoit, de s'être rendu maitre de l'Egliſe de Rome, & d'avoir entrepris d'exercer ſa puiſſance contre elle. Cela même a fait croire à pluſieurs, que c'étoit l'ouvrage de *Gregoire VII.*, que ſon nom avoit fait confondre avec *Gregoire le Grand.* Mais le ſtyle de cet ouvrage ne paroit pas être ſi élégant que celui de ce Pape. Il ſe peut faire néanmoins, qu'il ſe fût négligé dans un ouvrage de cette nature. Il y a en Angleterre un Commentaire manuſcrit ſur S. *Matthieu*, qu'on attribue à *Gregoire VII.*, & que l'on dit qu'il a compoſé étant ſimple Religieux; mais il n'a pas encore paru.

Trithem. in Chr. Hirſaug. ad a. 1106. Onuphr. in Greg. VII. Oth. Friſing. l. 6. c. 35. & l. 1. de geſtis Frider. Mamb.

Pluſieurs ont cru & ont avancé, que *Gregoire VII.* avoit été le premier Pape qui avoit oſé excommunier & dépoſer l'Empereur: mais ils ont oublié ſans doute ce que fit *Conſtantin I.* contre *Philippicus*, *Gregoire II.* & *Gregoire III.* contre *Leon* & *Conſtantin.*

C'eſt aſſez parler de *Gregoire VII.* Cette année fut encore funeſte à *Robert Guiſcard*, ce grand Capitaine Normand, Duc de la Pouille & de la Calabre, âgé de 70 ans.

An. de N. S. 1085.

Il avoit envoyé en l'Ile de *Cephalonie* quelques vaiſſeaux, ſous la conduite de ſon fils *Roger*, & il avoit deſſein de prendre la Ville qui eſt dans cette Ile; mais avant que de ſe joindre à ſon fils, il fut ſaiſi d'une violente fievre, qui l'emporta au ſixieme jour.

Natal. Alexand. Sigebert ad a. 1089. Gotfrid. Viterb. Chron. part. XVII. Spanh. hiſt. Imag. reſtitut. ſect. 11. n. 8.

Robert Guiſcard meurt.

Anne Comnene rapporte ici une choſe aſſez ſinguliere, ſi elle eſt vraye. Elle dit, qu'avant que *Robert* ſe fût joint à ſon fils *Roger*, il s'arrêta au Promontoire *Ater*, où, attaqué d'une fievre brulante, il demanda de l'eau; que comme ſes gens couroient de tous côtez pour en chercher, un homme du païs leur dit en montrant l'Ile d'Itaque: *Il y avoit autrefois au milieu de cette Ile, une grande Ville nommée Jéruſalem, qui a été ruïnée par le tems: Vous trouverez à l'endroit où elle étoit, une ſource d'eau vive.* L'Hiſtorienne ajoute, que quand cela fut rapporté à *Robert*, il en fut ſaiſi de crainte, ſe ſouvenant d'une prédiction qui lui avoit autrefois été faite par un de ces Devins qui cherchent à s'inſinuer par des flateries dans les eſprits des Grands. Ce Devin lui avoit dit, qu'il porteroit ſes conquêtes juſques à *Ater*; mais qu'en allant à *Jéruſalem*, il payeroit le tribut que tous les hommes doivent à la Nature.

Am. Com. l. 6. p. 162. Gulielm. Apul. l. 5. Romuald in Chron. Orderic. l. 7. Anonym. Baron. Leo Oſt. l. 3. c. 56. Faſell. de rebus Siculis poſt. Des l. 7. Baron. Ann. Com. l. IV. c. 5.

La même Hiſtorienne dit qu'un nomme *Seth* avoit prédit la mort de ce *Robert*.

Prédiction faite à Robert qu'il mourroit à Jeruſalem.

Orderic. l. 7.

On dit qu'en mourant, il remit à des Eccléſiaſtiques qui l'aſſiſtoient, le bras de S. *Matthieu* qu'il croyoit avoir, afin qu'ils le portaſſent à *Salerne* à ſon fils *Bohemond*. Mais ces Eccléſiaſtiques, qui étoient pauvres, ſe partagerent la Châſſe d'argent où l'on avoit mis ſon corps; & étant allez à Jéruſalem, ils garderent ces précieuſes Reliques juſques à leur mort;

An. de N. S. 1085.

mort; & les remirent à leurs Compagnons, qui ne ſavoient rien de la choſe. Ce Duc avoit fait de grands préſens à l'Egliſe. Il mourut après avoir gouverné ſa Duché 25 ou 26 ans. *Orderic* dit que la ſeconde femme de ce Duc, nommée *Sichelgunde*, ou *Sigelgaite*, haïſſant mortellement *Boëmond* ſon beau-fils, & craignant que ſon fils *Roger* ne perdit la Duché de la Pouille & de la Calabre, avoit empoiſonné ſon Epoux. *Guibert*, Abbé de Nogent dit auſſi que ce Duc périt par le poiſon. Mais ni *Anne Comnene*, ni *Romuald*, ni *Guillaume de la Pouille* ne diſent rien de ſemblable; & marquent que *Robert* mourut de mort naturelle. Ce *Robert* avoit eu deux femmes. La premiere s'appelloit *Alberada*, qu'il renvoya à cauſe qu'elle étoit ſa parente, & il en eut *Boemond*. La ſeconde, comme j'ai dit, ſe nommoit *Sigelgaite*, ou *Gaita*, fille de *Gaimar* Prince de Salerne, qu'il épouſa après qu'il eut renvoyé l'autre, & non après qu'elle fut morte, quoique le diſe *Curopalate*. De cette derniere il eut trois fils, & cinq filles. Il en donna une, nommée *Mathilde*, à *Raimond* fils de *Berenger II.* du nom, Comte de Barcelone.

Sa ſeconde femme accuſée de l'avoir empoiſonné.

Geſta Dei per Francos l. 3. c. 2.

Ses deux femmes. *Malat. l. 1. c. 30. Guliel. Apul. l. 2.*

Son corps fut porté à *Venouſe*. Il fut depuis enterré dans le Monaſtere de la Ste. Trinité, où ſes freres avoient été mis. *Roger* ſon fils lui ſucceda au Duché.

Son fils Roger lui ſuccede au Duché.

A ces deux morts il faut joindre encore celle de *Thedalde* Archevêque de Milan, après avoir ſiegé 9 ans, 3 mois, 21 jours. *Berthold* l'appelle *Antechriſt*, & ceux qui ſont du parti de *Gregoire* traitent très cruellement ce Prélat. Ils diſent qu'il n'a rien oublié pour troubler la paix de l'Egliſe de *Milan*. *Sigonius* dit qu'il mourut l'an 1084. & qu'*Anſelme* lui ayant été ſubrogé par *Henri*, fut auſſi reprouvé par *Gregoire VII.* Mais il eſt conſtant que *Thedalde* mourut cette année. Enſuite, *Gregoire VII.* étant mort le même jour & la même année que *Thedalde*, n'a pu condamner l'élection d'*Anſelme*. De plus, il n'eſt pas vraiſemblable que ceux de Milan ayent eu leur recours à *Henri*, puisque *Berthold* écrit que les Villes de Lombardie, *Milan* & d'autres, s'étoient déclarées contre *Henri*. Enfin, dit le P. *Pagi*, *Anſelme* Archevêque de Milan n'étoit point du parti de *Henri*; car nous verrons bien-tôt qu'il couronna *Conrad*. Il eſt vrai qu'un Auteur dit que cet *Anſelme* pouvoit être du parti d'*Henri* au commencement, & enſuite changer de ſentiment; mais comme il n'apporte aucune preuve de ce qu'il avance, il ne faut pas le croire legerement.

Thedalde Archevêque meurt.

Pagi ad h. a.

An. de N. S. 1085.

Puricellus.

Au-reſte, ſur la fin de l'année, l'Empereur ayant aſſemblé ſon Armée, vint en Saxe, mit en fuite le Roi *Herman*, établit un Evêque à *Magdebourg*, auſſi-bien qu'à *Halberſtad*; & ayant cru que ſes ennemis étoient défaits, il congédia ſon Armée. Mais *Herman* chaſſa à ſon tour l'Empereur de la Saxe, & le pourſuivit juſqu'à *Hirsfeld*.

Henri met en fuite Herman qui le chaſſe à ſon tour. *Calvif. p. 10.*

Deuſdedit, Cardinal, floriſſoit dans ce tems. Il fut Cardinal du Titre d'*Eudoxie*, ſous *Victor III.* On lui attribue une Collection de Canons, diviſée en 4 Livres, dont on trouve un Manuſcrit dans la Bibliotheque Vaticane; & il y en a encore une troiſieme du même tems, intitulée *Polycarpe*, faite par une autre Cardinal de l'Egliſe de Rome, nommé *Gregoire*, dont on trouve des Manuſcrits dans la Bibliotheque de Mr. *Colbert*.

Dupin. Deuſdedit Cardinal.

S'il eſt vrai que ce fut dans le tems de la mort de *Gregoire VII.* que l'Evêque de *Bayeux*, frere de *Guillaume le Conquérant*, eut l'ambi-

Larrey.

An. de N. S. 1085.

tieux deſſein de ſe faire Pape, & amaſſa tout l'argent d'Angleterre, afin de gagner le peuple de Rome, & ceux qui pourroient ou favoriſer ou traverſer ſon élection; c'eſt dans cette année qu'il faut mettre cet évenement. *Guillaume* ayant ſu les extorſions de ſon indigne frere, vint auſſi-tôt pour l'arrêter. Il trouva le Prélat dans l'Ile de *Wight*, ſur ſa Flotte; & ayant fait aſſembler tous les Pairs du Royaume, il condamna ſon frere à une priſon perpétuelle.

An. de N. S. 1085.

Guillaume le Conquérant condamne ſon frere à une priſon perpétuelle.

L'an 1086. *de N. S. Le* 6. *d'Alexis. Le* 31. *de Henri. Le* 27. *de Philippe I. Le* 1. *de Victor III. Indiction I.*

Baron. Didier élu Pape ſous le nom de VICTOR III. refuſe le Pontificat.

APrès la mort de *Gregoire VII.* les Cardinaux & le Clergé de Rome jetterent les yeux ſur *Didier* Abbé du Mont-Caſſin, pour l'élever au Souverain-Pontificat. *Gregoire* l'avoit recommandé avant que de mourir, comme nous l'avons vu. Il étoit d'une famille illuſtre de *Benevent*, & avoit paſſé toute ſa vie dans le Monaſtere du Mont-Caſſin. Il refuſa d'abord la Dignité qu'on lui offroit; il dit, comme le rapporte *Leon d'Oſtie*, que ſi on le forçoit à recevoir l'Ordination, il s'en retourneroit dans ſon Couvent, ſans exercer le Pontificat. Cependant, l'Antipape *Guibert* s'étoit rendu maitre d'une partie de l'Egliſe de Rome, & vouloit ſe faire reconnoitre pour Pape légitime. Les Cardinaux & les Evêques qui avoient été du parti de *Gregoire*, vinrent à Rome vers la fête de Pâques de cette année, avec le Prince de *Salerne* & le Duc *Roger*, pour proceder à l'élection du Pape. Y étant, ils renouvellerent leurs inſtances auprès de *Didier*, pour l'obliger à accepter le Pontificat; & malgré ſes oppoſitions, ils l'élurent le 24. jour de Mai, jour de la Pentecôte. Mais il ne fut conſacré que l'année ſuivante. Quelques Hiſtoriens diſent qu'ils le prierent d'en nommer un, & qu'il nomma le Cardinal d'*Oſtie*; mais qu'un des Cardinaux ayant dit que cette élection étoit contre les Canons, & qu'il n'y donneroit pas les mains, les Cardinaux ſe mirent en colere contre *Didier*; & que l'ayant pris par force, ils le menerent à l'Egliſe de S. *Luce* pour le proclamer Pape ſous le nom de *Victor III.* Que voulant le revêtir de ſes Habits Pontificaux, il fit tant de réſiſtance, qu'ils ne purent lui mettre ſon Aube; qu'ils lui jetterent ſeulement une Chape rouge ſur le corps. Quatre jours apres, il ſortit de Rome; & étant venu à *Terracine*, il quitta toutes les marques du Pontificat, & ſe retira au Mont-Caſſin, où il vécut en Particulier. Nous verrons ce qu'il fit l'année ſuivante.

Leo Oſt.

Chr. Caſſin. III. c. 65. 66. 67.

Baron.

C'eſt dans cette année que *Baronius*, & pluſieurs après lui, ont cru que *Brunon* fonda *l'Ordre des Chartreux*; mais il eſt certain que ce fut l'an 1084. comme cela peut ſe recueillir d'une ancienne Chartre, par laquelle la Solitude où il fonda ſon Monaſtere lui fut accordée par certains Particuliers, qui y ſont nommez. Voici ce que contient la *Chartre*.

Brunon fonde l'Ordre des Chartreux. *Baron.*

„ Je, *Humbert de Miribel*, avec *O-*
„ *don* mon frere, & d'autres, qui
„ ont quelque droit dans ce Lieu,
„ ac-

An. de N. S. 1086.

„ accorde à *Maître Brunon*, & aux „ Freres qui ſont venus avec lui, „ & qui cherchent une Solitude „ pour y habiter & y vaquer au ſer„ vice de Dieu, ce Déſert ſpacieux, „ pour eux & pour leurs Succeſſeurs, „ à perpétuité, &c. " Et il eſt ajouté, que ce Lieu renfermé dans ſes bornes, commença d'être habité & conſtruit l'an 1084. la 4. année de l'Epiſcopat d'*Hugues* Evêque de Grenoble. *Sigebert* dans ſa Chronique place auſſi dans l'année 1084. la fondation de l'Ordre des Chartreux, & l'Auteur du *Faſciculus Temporum*. Le P. *Pagi* croit que *Baronius* s'eſt trompé dans l'année, parce qu'il a mal entendu un paſſage de *Guigues*, qui a écrit les Actes de la Vie de S. *Hugues*.

Ce *Brunon* étoit de Cologne, & il s'avança beaucoup dans les Lettres. Preſque tous les Auteurs diſent, conformément à *Sigebert*, que ce Saint avoit été Chanoine de Rheims; d'autres ajoutent qu'il fut Scholaſtre de cette Egliſe, & qu'il y enſeigna la Théologie; d'autres ſoutiennent qu'il avoit eu une Chanoinie à *Cologne*.

A l'égard de la cauſe de ſa retraite dans le Déſert, les ſentimens ſont partagez. Je rapporterai ces divers ſentimens, & les raiſons qu'on allegue, que j'ai tiré de divers Auteurs; & en particulier, du P. *Jean Colombi* que les RR. PP. de l'Abbaye de *Pommiers* ont eu la bonté de me communiquer. Ils me permettront bien de leur en témoigner ici ma reconnoiſſance, & de rendre ce témoignage, qu'on ne voit nulle-part des Religieux plus honnêtes, plus civils, & plus généreux; en ſorte que ceux qui ont l'honneur de les viſiter dans leur Abbaye, ne peuvent aſſez ſe louer de l'accueil obligeant qu'on leur fait.

Cauſe de ſa retraite.

Quelques-uns donc prétendent, que la cauſe de la retraite de S. *Brunon* dans le Déſert fut un prodige qu'on dit être arrivé dans l'Egliſe de Notre-Dame de Paris. Et voici le prodige.

An. de N. S. 1086.

On dit qu'un homme, d'autres diſent un Docteur, à qui on a donné le nom de *Raymond Diocre*, Prédicateur célebre & Chanoine, à ce qu'on récite, de Notre-Dame de Paris, mourut en reputation de ſainteté, l'an 1084. On ajoute, que ſon corps ayant été apporté dans le Chœur de cette Egliſe, il leva la tête hors du cercueil, à ces mots de la quatrieme Leçon de l'Office des morts, *Reſponde mihi*; & cria tout haut, *Juſto Dei judicio accuſatus ſum*; c'eſt-à-dire, *Je ſuis accuſé par un juſte Jugement de Dieu.* Tous les aſſiſtans étant ſaiſis de frayeur, le Service fut diſcontinué, & remis au lendemain; & cependant, on mit le corps en dépôt dans la Chapelle, qu'on nomme aujourd'hui *la Chapelle noire*, ou *la Chapelle du Damné*, qui eſt à main gauche vers la croiſée du côté du Cloitre. Le lendemain on recommença l'Office des Morts, & à la même Leçon, le corps ſe leva encore, & cria, qu'il étoit jugé par un juſte jugement de Dieu: *Juſto Dei Judicio judicatus ſum.* On jugea à propos de remettre encore le Service au jour ſuivant, & l'on entendit la même voix qui prononça ces paroles, *Juſto Dei Judicio condemnatus ſum*; Je ſuis condamné, par un juſte Jugement de Dieu. Quelques autres Auteurs diſent que le Mort ſe leva trois fois le même jour, pendant l'Office; ſavoir, à chacune des trois *Nocturnes*. Il y en a qui aſſurent que ſon corps fut jetté à la voirie; & d'autres, qu'un Spectre l'enleva. On ajoute, que ce miracle fut la cauſe de la retraite de S. *Brunon* & de ſes compagnons.

Ex Joannis Colombi Manuſc. Diſſertat. de Carthuſianor. Initiis.

D'autres Auteurs nient fortement

An. de N.S. 1086.

De Launoy de vera cauſa ſeceſſus Brunonis &c. In Actis S. Ord. Bened. ſect. 6. Præf.

que ce ſoit-là la véritable cauſe de la retraite de ce Religieux ; & croyent que les troubles arrivez dans l'Egliſe de *Rheims* par la mauvaiſe conduite de l'Archevêque *Manaſſé*, donnerent lieu à ſa retraite. Et le P. *Mabillon* dit que les reproches des Grecs, ſur ce que les Moines Latins mangeoient de la viande dans leurs maladies, avoient donné occaſion à S. *Brunon* Fondateur des Chartreux, & à Saint *Etienne* de Grammont, d'en interdire l'uſage à leurs Diſciples.

Les raiſons de ceux qui nient ce fait, ſont :

1. Que S. *Brunon* même, dans une Lettre qu'il écrivit de ſon Monaſtere de la Calabre en Italie, à *Raoul* le vrai Prévôt de l'Egliſe de Rheims, l'exhorte à ſe faire Religieux, pour accomplir le Vœu qu'ils avoient fait enſemble à Rheims de quitter le Monde, après en avoir reconnu la vanité dans les entretiens qu'ils avoient eus en cette Ville. Il n'y parle point de ce prodige, qui auroit été un puiſſant motif pour l'inciter à embraſſer l'Etat Religieux, & à exécuter ſa promeſſe.

2. *Guigues*, cinquieme Prieur des Chartreux, dans la Vie de S. *Hugues* de Grenoble, parlant de la retraite de *Brunon*, ne dit rien de cet évenement.

3. *Guibert* Abbé de Nogent, dans la Vie de *Brunon*, rapporte, qu'après la mort de *Gervais* Archevêque de Rheims, un certain *Manaſſé* obtint cette Dignité par Simonie, & s'y conſerva par la force des armes, ayant levé une Compagnie de Gardes qui le ſuivoient par-tout. Il ajoute, que *Brunon* ayant horreur de ce deſordre, ſortit de *Rheims* avec quelques Clercs de l'Egliſe Cathédrale, & s'en alla à *Grenoble*, où il ſe retira dans une Solitude. On dit donc, que s'il y avoit eu un miracle ſi prodigieux qui eût contribué à la retraite de *Brunon*, l'Abbé *Guibert* ne l'auroit pas oublié ; la choſe étoit trop extraordinaire pour n'en faire pas le récit, auſſi-bien que de la Débauche de l'Archevêque *Manaſſé*. An. de N. S. 1086.

4. *Pierre de Cluny*, dit *le Vénérable*, parlant de l'Ordre des Chartreux, dit que ces premiers Solitaires de la Chartreuſe renoncerent au Monde, & firent profeſſion d'une Règle fort auſtere, après avoir vu le deſordre de pluſieurs Religieux qui vivoient dans une tiedeur & une négligence criminelle. Il ne parle point du prodige de l'homme réſuſcité, quoiqu'il eût dit dans la Préface de ſon Livre, que ſon deſſein étoit d'écrire les miracles dont il avoit une connoiſſance certaine, & qui pourroient augmenter la Foi, ou règler les mœurs des Chretiens.

5. Ils ajoutent, que pluſieurs anciens Auteurs qui ont écrit près de 240 ans après l'inſtitution de l'Ordre des Chartreux, n'ont point parlé de ce Docteur damné. Que le premier qui a écrit cette Hiſtoire, a été *Jean Gerſon* Chancelier de l'Univerſité de Paris, dans ſon Traité de la Simplicité de cœur, qu'il compoſa vers l'an 1420. Il fait le récit de ce prodige, comme d'un exemple qui nous doit porter à la crainte de Dieu, & que l'on diſoit avoir donné commencement à l'Ordre des Chartreux : mais il ne l'appuie que ſur un bruit commun, ſans en citer aucun Auteur ; il n'en parle pas comme d'une vérité certaine, mais comme d'un évenement qui peut exciter les Chretiens à l'humilité, & à craindre les jugemens de Dieu, ſuivant ce qu'il dit dans ſon Traité des véritez qu'il faut croire.

6. Ils ajoutent encore, que S. *Antonin* Archevêque de Florence, qui

An. de N. S. 1086.

qui décrit auſſi la réſurrection du Docteur, & qui dit que S. *Brunon* Profeſſeur en Théologie à Paris étoit préſent à cet épouvantable ſpectacle, ne nomme aucun Auteur; & que cet Archevêque n'examinoit pas toujours les choſes qu'il écrivoit dans ſon Hiſtoire, comme le remarque *Canus* Religieux du même Ordre, qui aſſiſta au Concile de *Trente*.

7. Ils diſent que ceux qui ont depuis parlé de ce prodige, y ont ajouté de nouvelles circonſtances qui ſe contrediſent. Les uns ont dit que le mort avoit parlé trois jours de ſuite. Les autres, que c'étoit aux trois *Nocturnes* du même jour. Quelques-uns ont aſſuré que ſon corps avoit été jetté à la voirie; & d'autres, qu'un Spectre s'étoit approché du cercueil, & l'avoit enlevé. Il y en a eu qui l'ont fait Chanoine de Notre-Dame, & qui ont voulu faire croire que depuis le tems de cet horrible ſpectacle, on ne prononçoit plus ces paroles, *Reſponde mihi*, dans tout le Dioceſe de Paris; mais qu'en chantant cette Leçon de l'Office des Morts, on commençoit par, *Quantas habeo iniquitates?* Qui ſont toutes choſes inventées à plaiſir, à ce qu'ils diſent. Ils ajoutent, qu'il y a pluſieurs Egliſes qui récitent la même Leçon que l'Egliſe de Paris, *Quantas habeo iniquitates* &c.

On peut voir Gerſon in Tract. de ſimpl. cordit. S. Antonin. Chron. p. III. T. XV. c. 22. Dionis. Carthuſia. c. III. Petrus Sutor. l. de vita

Divers Savans ont répondu à ces Diſſertations, & le P. *Jean Colombi* Jéſuite a publié une Réponſe, qui a pour titre: *Diſſertatio de Carthuſianorum initiis, ſeu quod Bruno redactus fuerit in eremum vocibus hominis redivivi Pariſiis., qui ſe accuſatum, judicatum, damnatum, exclamabat.* Il y rapporte le témoignage de quelques Hiſtoriens, qui ont parlé de ce miracle avant l'an 1400; un Auteur qui a écrit en l'an 1150. une *Relation des commencemens des Chartreux*; un Religieux de cet Ordre de la Chartreuſe de *Merya* en Bugey, dans une Chartre de 1298; *Guillaume d'Yporegia*, qui écrivit en l'an 1313. un Livre *de l'Origine & Vérité de la parfaite Religion*; l'Auteur de la *Chronique des Prieurs de la Chartreuſe*, qui a fleuri depuis 1383. juſques en 1398; un *Traité de l'Origine des Chartreux*.

An. de N. S. 1086.

Carthus. Andreas du Sauſſay. Theophilus Raynald. in antemurali adverſus ſortia ingenia.

Je ne prétens pas décider la Queſtion. Je laiſſe la liberté aux Lecteurs de choiſir; je fais l'Hiſtorien. J'ajouterai ſeulement, qu'on a imprimé à Paris l'an 1703. un Livre de *Dom Innocent le Maſſon*, qui a pour titre: *Diſciplina Ordinis Carthuſienſis*, &c. *La Diſcipline de l'Ordre des Chartreux*. Cet Auteur tient pour très véritable l'Hiſtoire du Docteur, qui donna après ſa mort des nouvelles de ſon Jugement & de ſa Condamnation; & il croit que cette effroyable avanture porta *Brunon* à rompre avec le Monde, vers l'an 1082: mais il dit que cet évenement n'arriva pas dans l'Egliſe pendant l'Office public; & qu'ainſi il n'eſt pas ſurprenant que les Auteurs contemporains ayent gardé le ſilence ſur un miracle qui ne ſe fit, ſelon toutes les apparences, que dans la maiſon du Docteur. Il ajoute, que le ſilence n'eſt pas une raiſon ſuffiſante pour obliger à mépriſer la Tradition conſtante d'un grand Ordre; qu'il n'a falu que ſix hommes pour conduire cette Tradition juſqu'au tems des *Anciens Status*. Suppoſons, dit-il, qu'un des premiers Chartreux ait vécu ſeulement 30 ans après l'arrivée de S. *Bruno* à la Chartreuſe; & qu'un autre, reçu dans l'Ordre ſur la fin de la vie de celui-là, lui ait ſurvécu de 70 ans; cela fait 100 ans, & nous mene à l'an 1184. Joignez y les âges de 4 Vieillards, qui ayent vécu chacun 70 ans dans la Religion; ils vous conduiront à l'année:

An. de N. S. 1086.

née 1464. au tems de *Dom Dupuis*, qui fit mettre à la tête de l'édition qu'il fit des *Anciens Statuts*, une Image qui repréſentoit l'Hiſtoire dont il eſt queſtion. Après quoi il demande, par qui une telle fable auroit pu être inventée. Ce n'eſt pas, dit-il, par les Chartreux; car en ſuppoſant, comme elle fait, que S. *Bruno* s'eſt converti plutôt par un motif de crainte, que par un motif d'amour de Dieu, elle ne leur fait pas aſſez d'honneur; & d'ailleurs, ajoute-t-il, il n'eſt pas vraiſemblable que des gens auſſi pieux que les premiers Chartreux, qui s'étoient, pour ainſi dire, enterrez vivans, afin d'éviter le Monde & le menſonge qui y regne, ayent voulu en impoſer à la poſterité. On ne peut pas dire, continue-t-il, non plus, que d'autres perſonnes ayent tiré cette Hiſtoire de leur imagination; car ſi cela étoit, les Chartreux ne l'auroient pas adoptée comme véritable.

Quoi qu'il en ſoit, il eſt ſûr qu'étant deſabuſé du Monde, il alla en 1084, ou ſelon *Baronius* l'an 1086. auprès de *Hugues* Evêque de Grenoble. Il étoit ſuivi de ſes Compagnons, & ce S. Prélat leur indiqua un Déſert, qui étoit dans ſon Dioceſe, où il les envoya; c'eſt l'affreuſe Solitude de la *Chartreuſe* en Dauphiné, qui a donné le nom à l'Ordre célebre que S. *Brunon* y fonda. Le Pape *Urbain II.* qui avoit été ſon diſciple & ſon ami, l'appella en Italie; mais ce Saint ne pouvant plus s'accoutumer dans le grand monde, ſe retira dans la Calabre, & il y mourut l'an 1101. Le Pape *Leon X.* le canoniſa l'an 1514. Il a écrit une *Expoſition ſur les Pſaumes*, des *Commentaires ſur les Epitres de S. Paul*, & pluſieurs autres Traitez, que le P. *Théodore Petreus* Chartreux mit l'an 1611. en trois Volumes imprimez à Cologne. Le premier a la Vie de S. *Brunon* en tête, qu'on pourra conſulter. Cependant les Critiques ſont perſuadez, qu'entre les Ouvrages qu'on lui attribue, il y en a de *Brunon de Segni*. Ceux qui voudront être inſtruits ſur S. *Brunon*, doivent conſulter, outre le P. *Columbi* & M. *de Launoy*, *Arnaud Biſtius* de laud. Carthus. *Vincent de Beauvais* l. 26. c. 82. *Pierre de Blois* ep. 86. *Pierre de Cluni* l. 2. Mirab. c. 28. S. *Antonin* tit. 15. th. 22. *Aubert le Mire* l. 11. c. 35. de Origin. Relig. *Dorlant* dans la Chron. des Chartreux; *Onuphre*, *Genebrard*, *Sigebert* en ſa Chronique; *Baronius*, en l'année 1086. *Poſſevin* in Apparat. *Bellarmin* de Script. Eccl. *Petreius* Bibl. Carthus. *Surius*, Ste. *Marthe*.

Ecrits de Brunon.

An. de N. S. 1086

Ce S. *Brunon* ne laiſſa aucune Régle à ſon Ordre. *Baſile*, le 8. Général, l'an 1151. en recueillit les Coutumes, & en forma les Conſtitutions approuvées par le S. Siege. Les Religieux de cet Ordre obſervent un jeûne & un ſilence preſque continuel; outre l'abſtinence de chair, même dans les plus grandes maladies, & la clôture perpétuelle. Cette Diſcipline, qu'ils ont toujours pratiquée avec tant d'exactitude, les a conſervez dans le premier eſprit de leur Ordre. Leur Général prend le titre de *Prieur de la Chartreuſe*, où il tient toutes les années le Chapitre Général, pour les affaires de l'Ordre. Pluſieurs Prélats en ont été tirez. *Jean Birel*, Limouſin, fut propoſé par les Cardinaux pour être mis, du gouvernement de cet Inſtitut, en celui de l'Egliſe, après la mort de *Clement VI.* qui arriva l'an 1352. ſelon *Sponde* n. 19; & il refuſa le chapeau de Cardinal, qu'*Innocent VI.* Succeſſeur de *Clement* lui voulut donner. *Grimoard*, 24. Prieur-Gé-

Pratique des Chartreux.

Pluſieurs Prélats ont été tirez de cet Ordre.

An. de N. S. 1086.

Général, après *Birel* neveu d'*Urbain V.* refusa la Pourpre avec la même constance; & *Guillaume Raynaldi* son Successeur pria le même Pape de le dispenser de cet honneur, & du titre d'*Abbé Général* qu'il lui voulut donner. Il refusa de même la Dispense, pour son Institut, de manger de la chair dans les maladies. Cet Ordre a eu de grands hommes; S. *Hugues*, S. *Anthelme*, S. *Etienne*, le B. *Ulric*, & le B. *Didier*, tous trois Evêques de Die; *Humbert* Archevêque de Vienne, *Gui* cinquieme Général, l'an 1110, Auteur de la Vie de S. *Hugues*, d'un Livre de Méditations, & de plusieurs autres Ouvrages, & célebre dans les Lettres de S. *Bernard*, & dans celles de *Pierre le Vénérable*; *Basile*, 7. Prieur, qui dressa, avec la permission d'*Innocent III.* les Constitutions de l'Ordre, & ordonna qu'on celébreroit toutes les années le Chapitre Général. *Martin II.* Général, l'an 1234. donna pour *Devise* à l'Ordre, un Globe avec une Croix plantée au-dessus, avec ces mots: *Stat Crux, dum volvitur Orbis. Bernard de la Tour*, l'an 1255. 13. Général, fit établir la Règle indispensable, pour l'abstinence de la chair. *Bozon*, le 17. assista au Concile Général de *Vienne*, par ordre de *Clement V. Boniface Ferrier*, le 27. fut envoyé au Concile de *Pise*. *François Dupuy*, le 34. écrivit un Ouvrage sur les *Psaumes*, & fit canoniser S. *Brunon*. *Denis Rickel*, surnommé *le Chartreux*, *Laurent Surius*, *Ludolphe* & *Lansbergius*, *Brunon d'Affringes*, & d'autres, sont illustres. Cet Ordre a donné à l'Eglise 6 Cardinaux, 2 Patriarches, 15 Archevêques, 49 Evêques. *Du-Cange* dit que les *Chartreux* s'appelloient premierement *Pauvres*, ou les *Pauvres de Christ*.

Cet Ordre a eu de grands hommes.

Du-Cange in voce Pauper.

Ceux qui veulent voir des éloges donnez à cet Ordre, n'ont qu'à lire *Guibert* Abbé de Nogent, l. I. *de vita sua* c. *XI. Guillaume* Abbé de S. *Theod. Pierre le Vénérable* l. 11. des Miracles, cap. 28. *Jean de Sarisberi* l. 7. *Polycrat.* c. 23. *Pierre Abbé de Celles* c. 23. *Pierre de Blois* ep. 86. *Jaques de Vitri* Cardinal c. 18. &c.

An. de N. S. 1086.

Calvisius dit que cette année, les Saxons ayant assemblé une Armée, assiegerent *Wurtzbourg* pendant cinq semaines. L'Empereur voulut faire lever le Siege; mais la trahison de ceux de Cologne & de quelques autres troupes, qui au plus fort du combat attaquerent leurs compagnons, & voulurent tuer l'Empereur même, causa un grand desordre. Car, quoique ces traitres fussent tous tuez, cependant le reste de l'Armée fut mis en fuite; & il y eut du côté de L'Empereur 4000 hommes de tuez, & la Ville de *Wurtzbourg* se rendit l'onzieme d'Août. l'Empereur pourtant revint à la charge, chassa les Saxons, reprit *Wurtzbourg*, prit l'Evêque qu'on y avoit fait entrer; mais il le laissa aller sans lui faire aucun mal.

Les Saxons assiegent Wurtzbourg,

& la prennent.

L'Empereur la reprend.

L'Abbé *Dodechin*, dans son Appendice à *Marianus Scotus*, dit qu'*Herman* Roi ayant levé aussi une nombreuse Armée, vint au-devant d'*Henri* près de *Wurtzbourg*, dans un lieu appellé *Bleichfeld*; & que là une très grande multitude d'hommes de part & d'autre fut tuée; & qu'*Herman* ayant remporté une glorieuse victoire, s'en retourna en paix.

Dodech. p. 457. Herman bat les troupes d'Henri.

Anselme Evêque de Luques finit sa vie cette année, après avoir été Evêque 13 ans. Il étoit né à *Mantoue*, d'une famille de qualité, & il succeda à *Alexandre II.* dans l'Evêché de *Lucques*. Il en reçut l'Investiture du Roi *Henri IV.*; & s'en etant repenti, il se retira au Monastere

Mort d'Anselme Evêque de Luques.

Presbyt. Pœnit. in illius vita. In actis Bolland. ad diem 18. *Martii.*

An. de N. S. 1086.

de *Clugny*, d'où il fut rappellé l'an 1073. par *Gregoire VII.* pour gouverner ſon Evêché. Il fut toujours depuis fort attaché à ce Pape, & prit fortement ſes interêts contre l'Empereur, & contre l'Antipape *Guibert*. Il a écrit deux Livres contre *Guibert*, pour la défenſe de *Gregoire VII.* qui ſont maintenant dans la Bibliotheque des Peres T. XVIII. p. 602. &c. Il a écrit des Commentaires ſur les *Lamentations de Jéremie*, & ſur les *Pſaumes*, juſques au verſet du Pſ. CXVII. (CXVIII.) *Nous vous béniſſons de la maiſon de l'Eternel.* Il a fait un Recueil de quelques *Sentences*, pour montrer que les Rois ne ſont pas maitres des Egliſes. Ces Ouvrages ſont rapportez par *Caniſius* dans le Tome VI. de ſes *Ant quitez*. On lui attribue une grande Collection de Canons, dont il y a des Manuſcrits dans pluſieurs Bibliotheques. Elle porte ſon nom dans un Manuſcrit de la Bibliotheque *Barberine*; mais pluſieurs Savans ſoûtiennent que cela ne peut pas être de S. *Anſelme*; ſoit parce que l'Auteur de la Vie de S. *Anſelme*, *Sigebert* & *Trithemé*, n'en ont pas parlé; ſoit parce qu'il y eſt parlé des Décrets d'*Urbain II.* & d'autres Pontifes qui ont vécu après la mort d'*Anſelme*, & poſtérieurs à l'année 1086. *Antonius Auguſtinus* attribue cette Collection à *Hildebert* Evêque du Mans. Sa Vie a été écrite par ſon Prêtre Pénitentier, *Sebaſtien. Tengnagel*, Biblioth. de l'Empereur, l'a publiée, & enſuite *Papebrochius* & *Henſchenius* au mois de Mars. T. II.

Baluzius in o ere de emendat. Gratt. & in præf. ad lec. c. c. 19. & in notis. p. 641.

Baronius n'a pas oublié les miracles qu'il prétend s'être faits près du Tombeau de S. *Anſelme*. Il en compte juſqu'à 80: mais j'eſpere qu'on me pardonnera ſi je ne les rapporte pas.

Extrait d'un de ſes diſcours.

Dans un de ſes Diſcours que nous avons, *Anſelme* combat le ſentiment de ceux qui diſent que l'Egliſe eſt ſoumiſe à la Puiſſance Royale; en ſorte que le Roi peut, comme il lui plait, lui donner des Paſteurs, & diſpoſer de ſes biens. An. de N. S. 1086.

1. Il cite le Canon 31. (Grec 23.) des Apôtres, qui porte, que ſi un Evêque a obtenu ſon Egliſe par le moyen des Puiſſances ſeculieres, il doit être dépoſé & excommunié.

2. Il remarque, qu'après les Apôtres, à la mort d'un Evêque, le Clergé & le Peuple de l'Egliſe vacante, par déliberation commune, ſe donnoient un Paſteur tiré du Clergé de la même Egliſe, ou d'une autre.

3. Que *Zenon* & *Anaſtaſe* ont été les premiers qui ont chaſſé les Evêques Catholiques, pour en mettre de leur Secte Eutichienne.

4. Que les Empereurs avoient bien ordonné que le Décret de l'élection du Pape leur ſeroit envoyé, avant que le Pape fût ſacré; mais qu'ils n'ont jamais changé l'élection faite à Rome; & que les Empereurs poſterieurs ont revoqué ce Décret.

5. Comme il s'objecte le Décret de *Nicolas II.* au Concile de *Rome* en 1059. où il eſt dit, que l'élection du Pape ſe fera ſans préjudice de l'honneur dû au Roi; il dit que cela veut dire, que le Pape ne ſeroit ſacré, qu'après que ſon élection auroit été notifiée au Roi: que *Nicolas* n'étant qu'un des Patriarches, n'avoit pu revoquer les Décrets des Conciles Généraux: enfin, que le Pape *Nicolas* étoit homme, & que par conſéquent il avoit pu errer par ſurpriſe.

6. Comme on objectoit la longue poſſeſſion; il dit que le tems ne peut jamais autoriſer les abus.

7. Il prétend que le pouvoir que les Princes ſe ſont attribué ſur l'Egliſe,

An. de N. S. 1086.

ſe, eſt la ſource de la Simonie, & la deſtruction de toute la Religion.

8. Il fait voir qu'on a donné la Dignité Epiſcopale à des débauchez, qui donnoient dans toutes les vanitez du Siecle.

Cet Evêque vivoit très ſobrement. Il dormoit très peu, & ne ſe mettoit preſque jamais au lit. Il faiſoit faire le Service avec beaucoup de gravité & de régularité. Mais comme il étoit fort attaché à *Gregoire VII.*, il mourut en exhortant ſes diſciples de perſévérer dans la Foi & la Doctrine du Pape.

Coſmas Patriarche de C. P. meurt.

Baronius met auſſi en cette année la mort du Patriarche *Coſmas*; & dit qu'il avoit ſiegé cinq ans & ſix mois, en comptant depuis l'an 1080: mais nous avons remarqué en l'année 1078. que *Xiphilin* étant mort l'an 1075, *Coſmas* lui ſucceda alors. *Anne Comnene* dit que le Patriarche *Coſmas*, quelques jours après le Couronnement d'*Irene*, ce qu'on prétend être arrivé l'an 1081. le 7. jour du mois de Mai, auquel le Grecs célebrent la fête de S. *Jean* l'Evangéliſte, abdiqua la Dignité Patriarchale, après l'avoir tenue 5 ans & 9 mois, & ſe retira dans un Monaſtere; & qu'alors *Euſtratius Garidas*, qui avoit été un Moine d'une grande reputation, ſucceda à *Coſmas*. *Zonaras* dit auſſi, que *Coſmas* gouverna l'Egliſe de Conſtantinople 5 ans & neuf mois.

Marianus Scotus mourt.

Marianus Scotus mourut auſſi cette année. Nous avons parlé ailleurs de ſes Ouvrages.

Alſane Moine du M. Caſſin.

L'année fut auſſi fatale à *Alphane* Moine du Mont-Caſſin, enſuite Abbé de S. *Benoit* de Salerne, & enfin Archevêque de cette Ville depuis l'an 1057. Il paſſe pour être Auteur de pluſieurs *Hymnes* ſur les Saints, & d'autres Pieces Poëtiques rapportées par *Ughellus*, dans le II. Tome de *l'Italie ſacrée*.

Je finis cette année, après avoir ajouté ces deux ou trois choſes.

La 1. Que *Henri* fit tenir un Concile à *Mayence*, où quatre Archevêques, 12 Prélats, avec pluſieurs Abbez confirmerent pluſieurs Décrets. Dans ce Concile, *Uratiſlas* Duc de Boheme fut fait Roi de Boheme & de Pologne; & *Egilbert* Archevêque de Treves le ſacra à Prague. On y ſuprima auſſi l'Evêché de *Moravie*, & il fut uni avec celui de Prague. *Chromer* dit dans l'Hiſtoire de Pologne, que les Bohémiens ne poſſedoient rien en Pologne; mais un autre Auteur croit qu'il faut entendre par la *Pologne*, la *Siléſie*, qui en eſt une partie. Il ajoute, que depuis ce tems-là les Rois de Boheme, lorſqu'ils ſe trouvent dans les Dietes de l'Empire, tiennent le premier rang, près de l'Empereur; & que cela paroit par la Bulle d'or, c. 22. Que cependant, les freres & les fils d'*Uratiſlas* ont porté le nom de Dues ſeulement. Il eſt pourtant vrai, que du tems de *Frideric Barberouſſe*, les Dues de Boheme ont été appellez Rois.

La 2. choſe que j'ajoute eſt, que *Juſſet* Roi de Maroc & Empereur des Almorabites, vint encore cette année, d'Afrique en Eſpagne; où il établit enſuite la Monarchie, comme nous le verrons ailleurs.

La 3. eſt, que *Guillaume le Conquérant* donna l'Ordre de Chevalier au Prince *Henri*, le dernier de ſes Fils.

Il y eut cette année une eſpece de Déluge, en Angleterre; la famine ſuecceda à ce Déluge, & la Peſte y fit de grands ravages. Preſque la moitié de Londres fut brulée, & la belle Egliſe de S. Paul périt dans cet incendie; elle fut rebâtie par les ſoins & la dépenſe de ſon Evêque *Maurice*, & par les liberalitez du Roi.

Au. de N. S. 1086.

Concile de Mayence. *Coſmas Prazens. in Chron. Bohem.* URATISLAS fait Roi de Boheme. *Pagi. T. IV. p. 295. Æneas Sylv. in hiſt. Bohem. c. 22. Dubravius l. 9. Peſſina in Marte Moravico l. 3. c. 2.*

Juſſet Roi de Maroc vient en Eſpagne. *Pagi T. IV. p. 296. Larrey. hiſt. d'Angl. p. 282. 284.*

Guillaume le Conquérant donne l'Ordre de Chevalier à l'un de ſes fils.

Déluge, famine, incendie.

An. de N. S. 1087.

L'an 1087. de N. S. Le 7. d'Alexis. Le 32. d'Henri. Le 28. de Philippe I. Le 2. de Victor III. Indiction X.

Guibert Antipape regardé comme Pape. *Leo Oſt. l. 3. c. 67. Pagi T. IV. p. 296. Mabill. T. II. Muſ. Ital. p. 544. Chron. Caſſi. l. 3. c. 68.*

L'Antipape *Guibert* étoit regardé comme Pape par pluſieurs, à Rome; & *Leon d'Oſtie* dit qu'il dit la Meſſe dans l'Egliſe de Ste. Marie aux Tours. *Baronius* prétend que cette Egliſe eſt le *Panthéon* bâti par *Agrippa*, & dont le Pape *Boniface* fit une Egliſe qu'on appelle Ste. Marie Rotonde. Mais le P. *Pagi*, après le P. *Mabillon*, croit que ce Cardinal confond deux Egliſes. La choſe eſt très peu importante. Quoi qu'il en ſoit, cet Antipape ne demeura pas longtems paiſible dans ſon Evêché; car l'Abbé *Didier*, qu'on appelloit *Victor III*, dans un Concile tenu pendant le Carême à *Capoue*, ſe laiſſa fléchir aux prieres du Duc *Roger*, du Prince de Capoue & des Evêques; & après avoir paſſé les Fêtes de Paque dans ſon Monaſtere, il ſe laiſſa conduire à Rome par les Princes de Salerne & de Capoue, qui ayant repris de force ſur *Guibert* l'Egliſe de S. *Pierre*, firent ordonner *Victor* par les Evêques d'Oſtie, de Freſcati, de Pavie & d'Albane, & le mirent ſur le Siege Papal, le 9. de Mai.

Victor III. conſacré.

Baron. Leo Oſtienſ. l. 3. c. 67.

Cette Election traverſée. *Leo Oſt. l. III. c. 71.*

Cette élection ne fut pas ſeulement traverſée par les Partiſans de *Guibert*; mais encore par *Hugues*, qui d'Evêque de Die avoit été fait Archevêque de Lyon, & qui prétendoit au Pontificat; par l'Archevêque d'*Aix*, & par le Cardinal *Richard* Abbé de Marſeille, ſoutenus ſecretement par le Cardinal Evêque d'*Oſtie*, qui avoit eu auſſi quelque voix pour le Pontificat. L'Archevêque de Lyon fut celui qui s'oppoſa le plus fortement à l'Ordination de *Victor*, & il écrivit contre lui des Lettres à la Comteſſe *Mathilde*, pour l'empêcher qu'elle ne le reconnût & ne l'aſſiſtât, l'accuſant d'intelligence avec l'Empereur *Henri*: mais elles ne firent aucune impreſſion ſur l'eſprit de cette Princeſſe; au contraire, elle vint auſſitôt à Rome avec des Troupes, & reprit ſur *Guibert* la partie de la Ville qu'il occupoit, & le Chateau *S. Ange*. Quelque tems après, les Romains partiſans de l'Antipape s'étant attroupez, vinrent attaquer l'Egliſe de S. *Pierre*, la veille de la fête de cet Apôtre. Au commencement ils furent repouſſez; mais le lendemain ils obligerent ceux qui tenoient pour *Victor*, de ſe retirer dans le Chateau *S. Ange*. Les deux Partis continuerent ces hoſtilitez pendant quelques jours; mais enfin *Victor* abandonna la place, quoique ſes ennemis euſſent abandonné l'Egliſe de S. Pierre, & ſe retira dans ſon Monaſtere; d'où il ſortit au mois d'Aout pour tenir un Concile à *Benevent*, dont nous parlerons bien-tot, après avoir dit deux choſes.

Hug. Flavin. in Chron. Virdun.

T. I. Bibl. Labbe T. X. Concil. p. 414.

Dupin.

Victor ſe retire.

L'une, qu'on faiſoit grand tort à *Victor*, de l'accuſer de favoriſer *Henri*. Il eſt vrai qu'il avoit promis à l'Empereur ſon intercеſſion auprès de *Gregoire VII*. Mais il ſavoit bien que *Gregoire* ne lui accorderoit point la Couronne Impériale, s'il ne faiſoit pénitence, & s'il ne faiſoit ſatisfaction à l'Egliſe. Il n'a jamais été vers *Henri*, que pour l'exhorter à la paix, & pour le détourner de détruire le Monaſtere du Mont-Caſſin; & dès que le Chancelier du Roi

Si Victor a favoriſé Henri. *Nat. Alex. Sec. XI. & XII. Part. 1. c. 1. art. 2.*

An. de N. S. 1087.

Roi & les Miniſtres ont été excommuniez, il n'a jamais voulu ni manger, ni boire, ni prier avec eux, quoiqu'ils fuſſent ſes amis auparavant. Lors même qu'*Henri* lui commanda de lui faire le ſerment de fidelité, & de recevoir de ſa main le Monaſtere du Mont-Caſſin, & qu'il lui faiſoit des menaces ſur ce ſujet, *Victor* répondit, qu'il ne le feroit pas même pour gagner tout le monde.

Leo Oſtien. l. 3. c. 49.

Viſion de S. Pierre.

L'autre choſe que *Baronius* nous apprend, & dont il eſt permis de douter, c'eſt une Viſion qu'il dit que quelques-uns eurent, allant au Monaſtere de S. *Benoit*. Ils rencontrerent, *dit-il*, un Vieillard à qui ils demanderent qui il étoit? Ils furent fort ſurpris d'apprendre que c'étoit l'Apôtre S. *Pierre*, qui s'en alloit chez le frere *Benoit*, pour y célebrer avec lui la mémoire de ſa paſſion, parce qu'il ne pouvoit pas demeurer dans une Ville extraordinairement agitée de troubles.

Baronius.

Concile à Benevent. *Baron. Leo Oſtienſ. l. III. c. 71. fol. 121. Concil. T. X. p. 1418. Sigon. p. 230.*

Je viens donc au Concile que *Victor III.* fit tenir à *Benevent*, au mois d'Aout. Ce Concile fut compoſé des Evêques de la Pouille & de la Calabre. *Victor* y fit un diſcours contre *Guibert*, qu'il anathématiſa de nouveau. Il y excommunia auſſi l'Archevêque de *Lyon*, & *Richard* Abbé de Marſeille. Il y renouvella les défenſes de recevoir des Bénéfices de la main des Laïques, & les peines portées contre les Simoniaques. Il défendit auſſi de recevoir la Communion, de la main des Excommuniez & des Simoniaques. Il tomba malade pendant ce Concile; & ayant convoqué les Evêques & les Cardinaux, il leur ordonna d'établir *Othon* Evêque d'Oſtie, Pape, qui étoit l'un des quatre que *Gregoire VII.* avoit nommez, & le ſeul qui reſtoit, parce qu'*Anſelme* Evêque de Lucques étoit mort, & qu'*Hugues* Archevêque de Lyon avoit été excommunié. *Victor* ſe ſentant bien malade, ſe fit porter promptement au Mont-Caſſin, où il mourut le 16. Septembre 1087. *Platine*, après *Martin Polonois*, dit qu'il fut empoiſonné dans le Calice. *Vincent*, cité par *Platine*, dit qu'il mourut de diſſenterie. *Hugues de Flavigni*, qui n'aimoit point *Victor*, dit que ce Pape diſant la Meſſe dans l'Egliſe de S. Pierre, fut frappé par le jugement de Dieu; & que reconnoiſſant ſes fautes, il s'étoit dépoſé lui-même; & qu'ayant fait venir ſes freres du Mont-Caſſin, il leur recommanda de le porter dans leur Monaſtere, & de l'enſevelir dans leur Chapitre, non comme un Pape, mais comme un ſimple Abbé. Il eſt vrai que ſon témoignage eſt ſuſpect, & le contraire paroit par ſon Epitaphe, que *Baronius* rapporte Nomb. XVII.

An. de N. S. 1087.

Mort de Victor III. *Chron. Caſſ. III. c. 73.*

On trouve dans le XVIII. Tome de la Bibliotheque des Peres, trois Livres de Dialogues que *Victor* avoit écrits, qui contiennent les miracles faits par S. *Benoit* & par les autres Moines, dans le Monaſtere du Mont-Caſſin. Ceux qui aiment ces Contes, pourront lire depuis la page 839. &c. Le quatrieme Livre qu'il a compoſé, eſt perdu; la perte n'eſt pas fort grande.

Victor avoit envoyé des troupes contre les Sarraſins.

Ce *Victor* avoit envoyé des troupes contre les Sarraſins qui étoient en Afrique. Il leur donna l'Etendart de S. *Pierre*, en promettant la remiſſion des péchez à ceux qui iroient à cette expédition. Ils attaquerent la Ville maritime de *Mahedia*, & défirent 100000 Saraſins. *Lambecius* parle, dans ſa Bibliotheque Celaréenne, d'un vieux Manuſcrit où il y avoit, qu'en ce tems-là *Roger* prit *Syracuſe*, qu'il tua un Sarraſin nommé *Benure*, & qu'alors auſſi ceux de *Piſe* ravagerent l'Afrique.

Leo Oſt. l. 3. c. 70. Baron. Lambecius Bibl. Caſp. 89. Bertol. a. 1088. Faſci. l. 7. Dec. 2.

D'autres Hiſtoriens ont parlé des ex-

An. de N. S. 1087.

exploits de *Roger* en Sicile contre les Sarraſins; de la mort de ce Prince de *Syracuſe*. *Berthold*, dans ſa Chronique, rapporte la choſe un peu autrement. Il dit qu'en ce tems-là, ceux de *Piſe*, de *Genes*, & d'autres lieux d'Italie attaquerent un Roi Africain Payen; & ayant pillé ſa Terre, le rendirent tributaire du Siege Apoſtolique. Quelques Hiſtoriens mettent cet évenement à l'année 1085, d'autres à l'an 1088, d'autres à l'an 1089.

Berthold. ad a. 1088. Florentin. in Comm. de rebus ad Mathild. ſpect. l. 2.

Aventin dit qu'après la mort de *Victor*, il y eut une Aſſemblée d'Evêques en Allemagne; & que dans cette Aſſemblée, *Conrad* Evêque d'Utrecht repréſenta, qu'ils étoient aſſemblez pour établir la Paix que notre Sauveur, en partant de ce monde, avoit laiſſée à ſes Diſciples; que *Joſué*, ayant tenu ſa parole à des *Gabaonites* qui l'avoient trompé, & les Juifs à *Nebucadnetſar* Roi impie; que l'Ecriture ordonnant de rendre à *Céſar* ce qui eſt à *Céſar*, il faloit honorer les Princes. Que ceux qui faiſant une mauvaiſe application de ces paroles de Jeſus-Chriſt, *Tout ce que tu auras délié, &c.* s'en ſervoient pour ſatisfaire leurs paſſions, étoient des ſuperbes & des ambitieux. Qu'*Hildebrand*, emporté par ſon ambition, avoit uſurpé la puiſſance du Dieu immortel. Que les armes des Chretiens & des Prêtres étoient la Paix, l'Amour, la Juſtice, l'Eſperance, la Verité, la Parole de Dieu, la Foi. Que l'Empereur, étant homme, avoit des défauts; mais qu'il avoit un bon naturel, & qu'il avoit de grandes qualitez, de la valeur, des connoiſſances, de la charité, de la clémence, & d'autres vertus; & que quand même il ſeroit un Tyran, il faloit lui obeïr. Il ajoute, que les Evêques qui avoient été du parti d'*Hildebrand*, ſe turent, & qu'il ſe tint encore une autre Aſſemblée à Mayence.

Avent. l. 5. p. 582.

Ce que Conrad Evêque d'Utrecht repréſenta dans une Aſſemblée en Allemagne.

An. de N. S. 1087.

Il y a des Auteurs qui mettent dans cette année, le Martyre de *Canut* Roi de Dannemarc, dont nous avons parlé ci-deſſus. Après que ſon frere *Harald* eut regné deux ans, il avoit été reconnu Roi l'an 1080. unanimement par ſes ſujets. On croit que c'eſt lui qui eſt nommé *Accon*, dans deux Lettres de *Gregoire VII.* Ce Pape l'y exhorte à imiter les vertus de ſon pere, & à bannir de ſon Royaume la coutume d'attribuer aux péchez des Prêtres, le dérèglement des ſaiſons.

Martyre de Canut Roi de Dannemarc.

Ep. 5. 21.

Ce Roi continua la guerre qu'il avoit commencée dès la vie de ſon pere contre les Nations barbares, qui étoient au Levant de la Mer Baltique, & établit entierement les Royaumes de *Curlande*, de *Sembrie*, & d'*Eſtonie*, voulant occuper ſon peuple à une guerre qu'il croyoit être juſte. Il entreprit de regagner l'Angleterre, & fit pour cet effet armer une Flotte; mais il fut trahi par ſon frere *Olaf*, qui fit déſerter ſon Armée. Le Roi voulut profiter de ce malheur, & établir les Dimes pour peine de cette déſertion, au lieu de l'amende qu'ils lui devoient: mais les *Danois* aimerent mieux payer une fois une groſſe amende, que de s'engager à un Tribut perpétuel. Le Roi, irrité, fit payer l'amende avec rigueur; & ſes Commiſſaires excedant ſes ordres, pouſſerent le peuple à une revolte ouverte. *Canut* ſe retira à *Slesvic*, païs dans l'Ile de *Fionie*, où il fut aſſiegé par le peuple ſéditieux dans l'Egliſe de S. *Alban*, où il entendoit la Meſſe. *Benoit* ſon frere voulant le défendre, fut tué à la porte. Enſuite ce Roi voyant qu'on rompoit les murs de tous côtez, après s'être confeſſé à un Prêtre, ſe proſterna devant l'Autel, les bras étendus; & dans cette poſtu-

Saxo. l. XI. p. 194. Fleuri. p. 490.

An. de N. S. 1087.

poſture, fut percé d'une lance pouſſée par une fenêtre, & bleſſé à mort. On parle fort des miracles qui ſe firent à ſon Tombeau. Ce Siecle abonde en miracles, mais il eſt permis d'en douter.

Mort de Guillaume le Conquerant. *Baron. Ordericus Vital. l. 7. p. 656. Willelm. Gemmeticenſis. l. 7. c. 44. P. D'Orleans Rev. d'Angleterre pag. 75. 76.*

Cette année fut la derniere de *Guillaume le Conquérant*, qui mourut le 8. de Septembre, quoique quelques-uns la mettent à l'année 1088. Ce Prince fit la guerre juſques à ſa mort, & la derniere fut contre *Philippe I.*

Guerre entre Philippe Roi de France & Guillaume.

Ces deux Princes ſe regardoient avec cette jalouſie d'Etat, dont deux Rois voiſins ne ſe peuvent défendre, (pour me ſervir des expreſſions du P. d'*Orleans*, dans ſon Livre des *Revolutions d'Angleterre*); & dont ils ont laiſſé leurs enfans héritiers juſqu'à nos jours. *Philippe* voyoit avec chagrin l'agrandiſſement de *Guillaume*. Il lui avoit refuſé le ſecours qu'il lui étoit venu demander en perſonne pour la conquête de l'Angleterre. Il s'étoit oppoſé à lui, lorſqu'il avoit repaſſé la Mer dans la *Bretagne Armorique*, & pour ſoumettre le Duc de Bretagne. Il lui avoit fait lever le ſiege de *Dol*, l'obligeant à ſe retirer avec une perte à laquelle il n'étoit pas accoutumé. Enſuite *Robert* ayant déclaré la guerre à ſon pere *Guillaume*, *Philippe* avoit appuyé ce jeune Prince.

Guillaume s'étant mis dans un état à ne plus rien craindre; ni de ſes voiſins, ni de ſes ſujets, paſſa la Mer pour faire la guerre à *Philippe*.

Raillerie de Philippe contre Guillaume. Menace de Guillaume. *Larrey. p. 286. Hiſtoire de Norm. Du Moulin l. VII. p. 233.*

Il vint à *Rouen*, où, en attendant les préparatifs qu'il faiſoit faire ſecretement pour la Campagne, il ſembloit ne penſer qu'à ſe repoſer, & demeuroit aſſez longtems au lit. Cela donna ſujet à *Philippe* de faire de lui une raillerie. *Guillaume* étoit devenu fort gros. *Philippe* plaiſantant, dit qu'il gardoit le lit à *Rouen*, comme une femme prête d'accoucher. Cette parole piqua le Conquerant; qui répondant par une menace à la raillerie de *Philippe*: „ Oui, „ *dit-il*, je ſuis prêt d'accoucher; „ & quand je releverai de mes cou- „ ches, j'irai lui offrir des chandel- „ les" L'effet ſuivit bien-tôt la menace. *Guillaume* ayant fait ſes préparatifs, entra en France avec ſon Armée, & mit tout à feu & à ſang. *Mantes* éprouva ſa colere; il y brula juſqu'aux Egliſes, & il aſſiſtoit à ce triſte ſpectacle.

An. de N. S. 1087.

Le cheval de Guillaume s'abat ſous lui.

Les grands mouvemens qu'il ſe donna, lui cauſerent la fievre; & comme il vouloit ſauter un foſſé, ſon cheval s'abattit ſous lui, & lui froiſſa tout le corps. Il retourna à Rouen avec de grandes douleurs; & le mal augmentant de jour en jour, ſes Medecins l'avertirent de mettre ordre à ſes affaires, & de penſer à ſa conſcience.

Il fait le partage de ſes biens.

Il fit l'un & l'autre avec beaucoup de conſtance & de préſence d'eſprit. Il avoit eu 4 fils & 5 filles, de *Mathilde* fille de *Baudouin V.* Comte de Flandres; *Robert*, *Richard*, *Guillaume*, & *Henri*. Le jeune *Richard* mourut enfant, à la chaſſe; ainſi il n'avoit que trois fils, dans le tems de la mort. Comme *Robert* lui avoit fait la guerre, ſon pere le priva du droit dû aux premiers-nez; & il ne lui donna que le Duché de Normandie. Il choiſit *Guillaume* pour être Roi d'Angleterre, & il le fit partir ſur le champ, afin qu'il fût en poſſeſſion du Trône avant que la nouvelle de ſa mort eût fait prendre aux factieux des meſures pour le troubler.

Il choiſit Guillaume pour ſon ſucceſſeur au Royaume d'Angleterre.

Il ne donna que de l'argent à ſon fils, nommé *Henri*; de quoi ce Prince s'étant plaint à lui: „ Con- „ ſolez-vous, *lui dit-il*, mon Fils: „ un jour viendra que dans votre „ perſonne ſe réuniront les Digni- „ tez & les Etats que poſſedent vos „ fre-

Ce qu'il dit à ſon fils Henri, à qui il ne donna que de l'argent.

An. de N. S. 1087.

„ freres, & vous les ſurpaſſerez en „ puiſſance ". Après quoi il ne penſa plus qu'à ſe diſpoſer à ſe préſenter devant Dieu, par des témoignages de ſa repentance, par des aumônes qu'il fit diſtribuer aux pauvres, & par des préſens conſiderables aux Egliſes, ſur-tout à celles de *Mantes* qu'il avoit brulées, au Clergé deſquelles il donna ce qu'il faloit pour les rétablir. Après quoi il finit une vie glorieuſe, par une mort humble & Chretienne. Ce fut le 4. de Septembre; & ſa mort fut ſi douce, qu'à peine s'en apperçut-on. Il avoit demandé un peu auparavant, quelle heure il étoit; & ſur la réponſe qu'on lui fit, que c'étoit l'heure de Matines: „ Joignons-nous „ donc, *dit-il*, à l'Egliſe, pour „ chanter les louanges de Dieu; & „ remettons notre ame entre les „ mains de Jeſus-Chriſt ". Ce furent les dernières paroles. Son corps fut porté à *Caen*, & enterré dans l'Abbaye de S. *Etienne*, où l'Archevêque de *Rouen* fit les obſéques, & l'Evêque d'*Evreux* l'Oraiſon funebre.

Willelm. Gemmeticens. l. 7. c. 44. P. d'Orleans Revol. p. 76.

Ce qui arrive lors qu'on le veut enterrer *Larrey. hiſt. d'Ang. p. 289. Hiſt. de Norm. de Du Moul. l. VII. p. 237.*

Lors qu'on étoit prêt à le mettre dans le lieu deſtiné à la ſepulture, un nommé *Aſcelin* éleva ſa voix au milieu de la foule, & s'oppoſant à l'inhumation: „ Cette terre, *dit-il*, „ eſt à moi; c'étoit la cour de la „ maiſon de mon pere, que l'Uſurpateur pour qui vous priez lui enleva violemment & injuſtement, pour „ y fonder cette Egliſe. Je la reclame, & je vous défends de la part de „ Dieu, d'y enterrer ce corps ". Ces paroles étonnerent les aſſiſtans; & les Evêques ayant conſulté entre eux ſur ce qu'il y avoit à faire pour arrêter ce ſcandale, convinrent d'appaiſer *Aſcelin* en lui donnant une ſomme d'argent. Les Legs pieux que fit *Guillaume* en mourant, & les ordres qu'il donna pour reparer le dommage cauſé aux peuples par les guerres, ſont des témoignages que s'il n'avoit pas ſatisfait le bourgeois de Caen, c'étoit la faute de ſes Officiers, & non la ſienne. On compoſa donc avec cet homme pour 60 *Schellings*, pour la place ſeulement où on renfermoit le tombeau; & on s'engagea à lui donner un fonds équivalent pour celui ſur lequel l'Egliſe étoit batie. *Henri I.* qui ſucceda depuis a la Couronne, racheta ce fonds par une ſomme de cent livres qu'il paya au proprietaire.

An. de N. S. 1087.

Ce qui arriva lors qu'on voulut mettre ſon corps dans la biere. *Du Verd. hiſt. d'Ang. p. 703. De Larrey. p. 290.*

On dit encore, que quand on voulut mettre ſon corps dans la biere, l'entrée s'en trouva trop étroite: on l'y voulut pouſſer avec violence, & on lui creva le ventre; & il en ſortit une puanteur ſi grande, que tout le monde commença de ſe retirer, pour n'être point infecté d'une odeur ſi corrompue. Il n'y eut que les Eccléſiaſtiques deſtinez à faire l'Office, qui n'oſant ſortir, demeurerent pour couvrir le corps, & pour achever leurs prieres. Cinq-cens ans après, l'an 1562. il fut déterré, par la barbarie & l'avarice des ſoldats que l'Amiral de Châtillon ramenoit de la Bataille de *Dreux*. Ils prirent la Ville de Caen, entrerent dans l'Abbaye de S. *Etienne*; & les Anglois qui étoient dans cette Armée, leur faiſant croire qu'on avoit enterré avec le Roi *Guillaume* de grands tréſors, ils coururent auſſi-tôt à ſon Tombeau, l'ouvrirent, & jetterent indignement ſes os au loin, pour y chercher inutilement les richeſſes qu'une fauſſe tradition publioit qu'on y avoit renfermées. Ces Sacrileges furent trompez dans leur eſperance; mais ils détromperent le monde, d'une fable qui s'y étoit répandue touchant la grandeur de ce Roi, à qui on donnoit une taille de Géant.

Déterré.

Son éloge.

Mais ſi ce Prince n'avoit pas la grandeur d'un Géant, c'étoit pourtant un grand Roi, ſage, vaillant, juſte,

An. de N. S. 1087.

juſte, liberal, religieux. On l'a accuſé d'être un peu trop ſévere envers les Normans & les Anglois; qui ſouffroient impatiemment ſa conquête. Il eut la généroſité de tenir dans ſa Cour *Edgar*, qui étoit un rejetton des Rois Anglois & Saxons, dont il avoit tout à craindre. Il laiſſa vivre ſes oncles, qui avoient ſouvent attenté à ſa Couronne. Il pardonna à ſon Fils *Robert*, toutes ſes revoltes; & à ſon frere *Eudes* l'Evêque de Bayeux, ſes extorſions & ſes ambitieux deſſeins. On le blâme des meurtres & des incendies d'*Yorck* & de *Mantes*; mais la cruauté des Northumbriens & des Danois excita les premiers; & l'inſulte du Roi de France, les autres. On le blâme d'avoir eu trop de dureté pour les Anglois, à qui il ſembloit donner leurs maiſons pour priſon, en leur défendant d'en ſortir après huit heures du ſoir; ſur leſquels il levoit de rudes impôts; & qu'il forçoit à prendre les coutumes, la Langue & les manieres Normandes. Mais on le loue hautement de ſon application à la Juſtice, d'avoir conſervé les anciennes Loix, d'avoir fait un Code des nouvelles en Langue Françoiſe; de ſa bénéficence envers les Egliſes; de ſa valeur; & c'eſt à lui & à ſes Succeſſeurs que l'Angleterre doit tout ſon éclat. L'Angleterre, depuis *Guillaume I.* eut dans ſes Armes deux Lions, & non deux Léopards, quoiqu'on le diſe ordinairement; & *Etienne de Blois*, prédéceſſeur de *Henri II.* y ajouta un troiſieme Lion.

Larrey. p. 291. Armes d'Angleterre.

Le 9. de Septembre 1087, quoique d'autres eſtiment que ce fut l'an 1088, *Guillaume II.* dit le *Roux*, ſucceda à ſon pere. On l'appelloit le *Roux*, peut-être à cauſe de la couleur de ſes cheveux, ou parce qu'il avoit un teint vif, & un naturel bilieux, que la colere enflâmoit aiſément. L'Archevêque *Lanfranc* le

GUILLAUME II. lui ſuccede. *Matth. Paris. Le P. d'Orleans Mezerai. Dupin Tyrrel. Larrey.*

ſacra à *Weſtminſter*, le 27. de Sept. ſelon les uns, & ſelon les autres le 1. d'Octobre. Quelques-uns ont cru que ce Prélat ne fit approuver au Peuple le choix du Roi qui préſeroit le cadet à l'ainé, que parce qu'ayant eu ſoin de l'éducation du jeune Prince, il avoit remarqué en lui, outre les vertus militaires, les ſemences des vertus morales.

An. de N. S. 1087.

Cette année mourut *Arnoul*, dit de *Pamele*, Evêque de Soiſſons. Il étoit fils de *Fulbert* Seigneur de Pamele dans les Pays-bas. Il naquit à *Tidinghen*, qui eſt un village ſur les confins du Brabant. Il prit l'habit de Religieux dans l'Abbaye de S. *Medard*, où il fut Abbé; & vers l'an 1080. il ſe retira à *Aldembourg* dans le Dioceſe de Bruges, où il mourut le 15. Août en 1087. Nous en avons parlé ailleurs.

Arnoul Evêque de Soiſſons meurt. *Baron. p. 590. Surius T. 4. die 15. Aug. Trithem. de vir. illuſtr. Ben. l. 5. c. 326. Le Mire S. Marth.*

Baronius, après les Auteurs qu'il cite, dit qu'avant ſa mort, ſa Cellule fut ſecouée par un grand tremblement, enſorte que ſes Religieux furent tout effrayez: mais qu'il les raſſura, & qu'il leur dit ſentant ſa mort, lors que ſa cellule trembloit, qu'à la premiere ſecouſſe, S. *Pierre* lui avoit dit, accompagné de pluſieurs autres Bienheureux, que ſes péchez lui étoient pardonnez, & que la porte de la Vie lui étoit ouverte; qu'à la ſeconde ſecouſſe, *Michel* avec pluſieurs Anges étoit venu le viſiter, & lui dire qu'il entreroit dans la Vie bienheureuſe; qu'à la troiſieme, la Bienheureuſe Vierge, accompagnée de pluſieurs autres Vierges, étoit venue l'aſſurer que ſon ame ſeroit élevée dans le Ciel. Voila un Saint bien honoré, ſi cela étoit vrai!

Contes ſur ſon ſujet.

Cette même année ſe fit la tranſlation du corps de S. *Nicolas*, de *Myre* à *Bari*.

La tranſlation du corps de S. Nicolas.

Cet Evêque de *Myre* en Lycie étoit fameux en Orient & en Occi-

An. de N. S. 1087.

dent, depuis plusieurs Siecles. On dit que l'an 807, *Chomeid*, envoyé avec une Flotte par le Kalife *Aaron*, ayant pillé l'Ile de *Rhodes*, passa à *Myre* à son retour, & voulut rompre le Tombeau de S. *Nicolas*; mais il en rompit un autre. Cela demandoit bien quelque miracle; aussi y en eut-il: car l'Auteur ajoute, qu'une furieuse tempête brisa plusieurs vaisseaux à ce *Chomeid*. Cet Auteur attribue ce miracle à ce Saint; d'autres en feront un autre jugement.

Orderic. l. 7. Sigeb. Gemb. p. 606. Dodechin. Abb. in append. ad Mar. p. 457. Theoph. p. 408.

Les habitans de *Bari*, au nombre de 47, venant d'*Antioche* à *Myre* qui avoit été désolée par les Turcs, demanderent au Marguillier & à des Moines, où étoit le corps de S. *Nicolas*? leur promettant une somme considerable. Les Moines répondirent que cela ne se pouvoit; qu'il y avoit longtems que S. *Nicolas* étoit mort; & que dès-lors, on n'avoit pu avoir aucune de ses Reliques. Ceux de *Bari* ne se rebuterent pas, & forcerent les Moines à leur montrer le Tombeau du Saint; & ayant rompu la caisse, ils trouverent, dit-on, les os de S. *Nicolas* nageans dans l'huile, fort entiers, & l'emmenerent à *Bari* en pompe. Cette translation s'est faite 745 ans après la mort de S. *Nicolas*. Mais il ne faut pas attendre que tout le monde croye que ce fût le vrai corps de S. *Nicolas*.

Lorsque ces heureux voyageurs furent venus au Port de S. *George*, à cinq milles de *Bari*, ils envoyerent à *Bari* porter les nouvelles du trésor qu'ils y portoient. On envoya à l'Archevêque *Ourson* un Courier à *Trani*, où il devoit s'embarquer pour *Jérusalem*. Il rompit son voyage, & revint en diligence. Lorsque les Reliques furent arrivées à *Bari*, il y eut un concours prodigieux de Peuple. On y vint de toute l'Italie. *Jean* l'Archidiacre de *Bari* fut chargé aussitôt d'écrire cette translation; & il n'a pas oublié de dire qu'il s'y fit un grand nombre de miracles. On en fit dès-lors la fête au 9. jour de Mai.

An. de N. S. 1087.

On rapporte à cette année une troisieme expédition des François contre les Maures d'Espagne. Un Roi des Sarrasins nommé *Jaffet* ou *Joseph*, premier Roi de Maroc, s'étant emparé d'une partie de l'Espagne, traversa la Mer. *Alfonse*, Roi de Galice & des Asturies, ayant assemblé des troupes, lui vint au-devant. Il se donna un furieux combat; mais *Alphonse* eut le malheur de perdre la bataille, & d'être mis en fuite. Une telle infortune le contraignit d'aller demander du secours aux François, en leur faisant savoir que s'ils ne venoient le secourir, il seroit contraint de faire une Alliance avec les Sarrasins, & de leur accorder passage en France. Les François, comprenant combien il étoit important de secourir le Roi d'Espagne, lui envoyerent du secours. Les Sarrasins ayant su leur venue, ne crurent pas qu'ils dussent les attendre, & s'enfuirent aussi-tôt. *Alphonse* envoya signifier aux François, qu'il leur étoit obligé de leur secours; mais que son ennemi s'étant retiré, ils pouvoient s'en retourner dans leur pais. Les François eurent bien du chagrin d'avoir fait un voyage inutile; mais ayant fait quelques courses dans l'Espagne, & pillé quelques villages, ils s'en retournerent chez eux. Quelques-uns disent même, qu'ils prirent une Ville.

Troisieme expédition des François contre les Maures. *Duchesn. T. IV. p. 88.*

Leon d'Ostie dit qu'alors fleurissoit *Constantin l'Africain*, qui, ayant quitté *Carthage* où il étoit né, alla à *Babylone*; où s'étant instruit pleinement des Disciplines des Chaldéens, des Arabes, des Perses, des Egyptiens, & des Indiens, il revint en Afrique. Ensuite il alla à *Salerne*; & ayant tout abandonné, il se fit Moine dans le Monastere du Mont-Cassin, & il ap-

Chronic. Malleac. ad a. 1087. Leo Osti. l. III. c. 14.

Constantin l'Africain fleurit.

An. de N. S. 1087.

apporta plusieurs Livres dans toutes sortes de Langues. L'Ecole de Salerne devint dès-lors célebre. Elle l'étoit pourtant déja; car dès l'an 1066. elle avoit envoyé à *Edouard* Roi d'Angleterre un petit Livre en vers, pour conserver la santé.

L'Ecole de Salerne devient fort célebre. *Calvis. ex Walcram.*

Burchard Evêque d'Halberstad, que l'Empereur avoit élevé d'un très bas lieu à l'Episcopat, & qui s'étoit trouvé dans 13 combats contre l'Empereur, fut blessé dans une sédition populaire à *Goslar*; & auroit été tué sur le champ, si ses serviteurs n'eussent mis le feu dans quelques endroits de la Ville, pour faire quitter prise aux Citoyens: mais huit jours après, il mourut.

Burchard blessé & meurt.

On peut mettre dans cette année, l'Auteur du *Micrologue* des Observations Ecclésiastiques, qui vivoit du tems de *Gregoire VII.* & d'*Anselme* Evêque de Lucques, & qui apparemment a écrit après la mort de ce Pape & de cet Evêque. Or *Gregoire VII.* mourut l'an 1085. & *Anselme* l'an 1086. *Claude d'Espense* a cru que l'Auteur de ce Livre étoit *Bernon* Abbé de Richenou; mais il n'y a pas d'apparence. *Bernon*, dans le Livre qu'il a fait de l'Office de la Messe, rapporte qu'il avoit assisté au Couronnement d'*Henri*, l'an 1014. par *Benoit VIII*; & l'Auteur du Micrologue paroit avoir écrit après la mort de *Gregoire VII*, & alors *Bernon* étoit mort. Quelques autres croyent que l'Auteur du Micrologue a été *Gui Aretin*, Abbé de la *Croix Saint Leufroy*; parce qu'en effet il a composé un Livre qui est intitulé le *Micrologue*: mais ce *Micrologue* est un Livre de Musique, composé avant l'année 1030; au-lieu que celui dont nous parlons a été écrit après l'an 1085. On le trouve imprimé à Venise l'an 1572. entre les Ecrivains des divins Offices, à Paris l'an 1610. & dans la Bibl. des Peres T. XVIII. p. 469. &c. Ce dernier traite de tout ce qui regarde la Messe, &c. D'autres croyent qu'il a été fait par l'Auteur de la Vie de *Charlemagne*. *Bollandus*, au 28. de Janvier, nous rapporte le Prologue de l'Auteur de cette Vie, qui dit qu'il a écrit le *Micrologue*: si cela étoit, l'Auteur du *Micrologue* auroit vêcu dans le XII. Siecle.

L'Auteur du Micrologue.

Dans son Traité de Missa publica & privata. Ex Theophilo Raynaud In Erotematis de libris malis & bonis.

An. de N. S. 1087.

Quoi qu'il en soit, voici le sujet de son Livre. Il est composé de 62 chapitres. Le 1. est de l'*Introit* de la Messe, qu'il dit avoir été institué par *Celestin*. Le 2. est du Cantique des Anges: *Gloire soit à Dieu, aux lieux très hauts*; & de ces paroles que le Prêtre dit: *Que le Seigneur soit avec vous*; d'où il combat les Messes sans Communians.

Bibl. des Peres T. XVII. p. 472.

474.

Il paroit du chap. X. qu'il a cru la *Transsubstantiation*: mais aussi on conclud des ch. XVIII. & XIX. que de son tems on communioit sous les deux Especes; & il cite même le passage de *Gelase*, qui excommunie ceux qui ne participoient pas au Calice. Il déclare que la Communion avec l'Eucharistie trempée, n'est pas une Communion autlentique; & que le vin non consacré, est consacré par l'Oraison Dominicale & par le Corps de Christ; & il cite l'*Ordre Romain*: il dit que le vin non consacré, est sanctifié par le pain sanctifié. Le P. *Noël Alexandre*, dans son Histoire Ecclésiastique, après avoir confirmé ce que dit le *Micrologue*, par *Amalarius* & plusieurs *Missels*, & en particulier par celui de *Rheims* où il étoit ordonné de prendre une petite portion du Sacrifice, & de la mettre dans le Calice pour joindre & consacrer le Corps & le Sang du Seigneur; par un Livre de l'Ordre Romain publié par le P. *Mabillon* (Tom. II. Musæ. Ital.) par un prétendu Miracle que rapporte l'Abbé *Helmold*; & *Baronius*

477.

Noël Alexand. sec. XI. p. 508.

An. de N. S. 1088.

à l'an 1192; ajoute, que cependant dans les 8. premiers Siecles le changement du vin au Sang de J. Chriſt ſe faiſoit par les paroles ſacramentales. Il ne perſuadera pas cela aux Proteſtans, qui prétendent qu'avant *Paſchaſe* on n'a pas cru la Tranſſubſtantiation, & qu'on conſacroit par la priere.

An. de N. S. 1088.

L'an 1088. *de N. S. Le* 8. *d'Alexis. Le* 33. *de Henri. Le* 29. *de Philippe I. Le* 1. *d'Urbain. Indiction XI.*

Election d'URBAIN II. *Petrus Diacon. l. 4. c. 2. Baron. p. 594. Dupin. Pagi Chron. Caſſin. IV. c. 2.*

OTton ne put pas être élu auſſitôt après la mort de *Victor*, parce que les Evêques & les Cardinaux étoient diſperſez. La Comteſſe *Mathilde* les raſſembla à *Terracine*, au commencement du Carême. *Jean* Evêque de Porto apporta un conſentement des Cardinaux abſens, & *Benoit* Préfet de Rome apporta auſſi un pouvoir du Peuple de cette Ville, de reconnoitre celui qui ſeroit élu Pape par l'Aſſemblée. *Otton* fut donc proclamé par les Cardinaux-Evêques de *Porto*, de *Freſcati*, & d'*Albane*; & leur choix fut confirmé de toute l'Aſſemblée. On lui donna le nom d'*Urbain II.* & on l'éleva ſur le Trône Pontifical le 12. de Mars, un dimanche.

Ce qu'étoit Urbain II.

Otton étoit un François, de *Châtillon-ſur-Marne*, au Dioceſe de Rheims. Il avoit été tiré du Monaſtere de Clugni, pour être Cardinal & Evêque d'Oſtie, & avoit rendu de grands ſervices à *Gregoire VII.* qui l'avoit envoyé Légat en Allemagne, contre le Roi *Henri*. *Pierre Leon* a fait des Vers ſur ce Pape, où il eſt dit que *Rheims* l'avoit fait Chanoine, *Clugny* Moine, & qu'*Oſtie* l'avoit fait Pape, *Rome* l'ayant appellé. Il fut reconnu Pape par tous ceux qui n'étoient pas du parti d'*Henri*. *Orderic. l. 8.*

Guéri miraculeuſement. *Baron.*

Au ſortir de *Terracine*, il alla au Mont-Caſſin, où l'on dit qu'il fut miraculeuſement guéri d'une douleur de côté, par une apparition de S. *Benoit*, qui l'aſſura que ſon corps étoit dans ce Monaſtere. *Roger* & *Boëmond* Comtes de la Pouille & de la Calabre vinrent le trouver en ce lieu, & le menerent avec eux dans la Pouille. Il demeura preſque toujours dans leurs Etats, ou dans la Campanie, & venoit de tems en tems à Rome, qui étoit tantôt à *Guibert*, & tantôt à lui. *Petr. Diac. Gauf. Malat. IV. c. 13. Urban. ep. 1. & 6.*

Orderic. l. 8. Paix entre Roger & Boëmond.

Dans ce tems-là, la paix fut faite entre les freres Normans. Auparavant *Roger* & *Boëmond* étoient mal enſemble: *Roger*, qu'on appelloit *la Bourſe*, poſſedoit ſeul, avec ſa mere *Gaite* ſeconde femme de *Robert Guiſcard*, la Calabre; & *Boemond* s'étoit refugié chez ſon beau-frere *Jordan* Prince de Capoue. Ce fut par le ſecours de ce *Jordan*, que *Boemond* fit la guerre à ſon frere; & elle auroit été funeſte à l'un & à l'autre, ſi on n'avoit trouvé moyen de les reconcilier, en donnant à *Boëmond* quelques Villes pour ſon appanage.

Guerre entre Henri & Ecbert. *Calvif. Chron. Laur.*

L'Empereur *Henri* n'avoit preſque plus d'ennemis qu'*Ecbert*; les autres s'étoient rangez de ſon parti: pour le dompter, il aſſiegea la Forteresſe de *Gleicham* dans la Thuringe. *Ecbert*, pour rendre le change à l'Empereur, aſſiegea *Quedlimbourg*, où étoit la ſœur de l'Empereur & l'Imperatrice. Cette diverſion obligea l'Empereur à envoyer une partie de ſon Armée pour défendre *Quedlimbourg*, ſous la conduite du Duc *Harduit*

An. de N. S. 1088.

duit Evêque de Magdebourg ; qui s'accordant avec *Echert*, lui apprit ce qu'il devoit faire. *Echert* donc vint fondre ſur l'Empereur dans ſon Camp près de Gleicham, & l'obligea à quitter ce ſiege par une grande perte. *Burchard* Evêque de Lauſanne, qui portoit la Lance Royale, fut tué.

Dodech. Abb. Append. ad Marian. p. 457.

Calviſ. Vratiſlas Roi de Boheme ravage la Miſnie.

Uratiſlaus Roi de Boheme ravagea la *Miſnie*, qu'*Echert* Marquis de Saxe poſſedoit. Il ſe diſpoſoit à ſe retirer, lorſque les Nobles de Miſnie ayant ramaſſé quelques troupes, défirent ceux de Boheme, & recouvrerent ce qu'on leur avoit pris.

Chr. Aug. Augsbourg priſe. L'Empereur priſonn. *Fleuri ex Berthold. p. 56.*

La Ville d'*Augsbourg* fut priſe par eſcalade cette année, le 13. d'Avril, par ceux de Souabe. On dit que l'Empereur y fut fait priſonnier, & les murs de la Ville furent abattus.

D'autres ne parlent pas de l'empriſonnement de l'Empereur ; mais diſent ſimplement, que *Guelfe* Duc de Baviere reprit la Ville d'*Augsbourg*, prit *Sigefroy* qui en avoit uſurpé le Siege ; & y établit *Wigold* Evêque Catholique, qui mourut la même année. Ils ajoutent, que les habitans de *Mets* chaſſerent entierement de la Ville l'Uſurpateur *Brunon*, & s'engagerent à ne recevoir point d'autre Evêque que *Herman* leur légitime Paſteur, qui étoit priſonnier ; & qui l'année ſuivante, revint chez lui après une longue captivité. Ils parlent encore de la mort de *Vecilon* Archevêque de Mayence ; de *Meinard* Evêque de Wirzbourg, & de *Berthold* & *Bernard*, ſavans hommes.

Pagi ad a. 1088. pag. 300. Alphonſe IV. rétablit la Religion Chrétienne à Tolede. *Baron. Collect. Concil. T. V. p. 1635.*

Alphonſe VI. Roi de Leon & de Caſtille, avoit pris dès l'année 1085. la Ville de *Tolede* ſur les Sarraſins. Dès qu'il l'eut, il prit ſoin d'y rétablir la Religion Chretienne, & il choiſit pour Archevêque un Moine de l'Ordre de S. *Benoit*, nommé *Bernard*, à qui cette année 1088. *Urbain II.* envoya le *Pallium*, avec un privilege qui établiſſoit la Primatie de l'Egliſe de Tolede.

An. de N. S. 1088.

C'eſt cet Archevêque qui, pouſſé par la Reine *Conſtance*, ſe ſaiſit à main armée de la grande Moſquée des Mores, contre la parole que le Roi *Alphonſe* avoit donnée de conſerver aux Mores cette Moſquée ; ce qui irrita tellement ce Prince, qu'il revint promptement à Tolede, & menaçoit de faire bruler l'Archeque & la Reine. Mais les Mores eux-mêmes intercederent pour l'un & pour l'autre, & laiſſerent aux Chretiens leur Moſquée.

Le Pape Urbain II. envoye le Pallium à Bernard Archevêque de Tolede, & confirme la Primatie de Tolede.

L'Archevêque de *Tarragone* s'oppoſa à cette Primatie, & ſoutint que les Archevêques de Tolede n'avoient eu aucune juriſdiction ſur les autres parties de l'Eſpagne. Mais *Urbain II.* lui ordonna de ſe ſoumettre à *Bernard*, comme à ſon Primat. L'Archevêque de *Narbonne* réſiſta auſſi. Le Pape, pour appaiſer tous ces troubles, envoya ſon Légat *Bernard* dans toute l'Eſpagne, & dans la Province de Narbonne. On peut voir l'origine de cette *Primatie*, dans la Diſſertation de Mr. de *Marca* ſur les *Primaties* n. 125. &c. & ce qu'en dit *Mariana* l. IX. c. 19.

Fleuri à cette année. p. 505.

Mr. *Fleuri* remarque ſur la Bulle d'*Urbain II.* pour la Primatie de Tolede ;

1. Que le Pape ne prétendoit pas ériger de nouveau la Primatie de Tolede, mais la rétablir ſeulement ; ſe fondant ſans doute, comme *Gregoire VII.*, ſur la fauſſe Décrétale d'*Anaclet*.

2. Il ajoute, que ſous les Romains l'Eſpagne étoit diviſée en cinq Provinces ; *Tarragonoiſe*, *Carthaginoiſe*, *Bétique*, *Luſitanie*, & *Galice* ; dont les Métropoles étoient *Tarragone*, *Car-*

An. de N. S. 1088.

Carthagene, *Seville*, *Merida*, & *Brague* : mais *Tolede* n'étoit qu'un ſimple Evêché.

3. Que *Carthagene* ayant été ruinée par les Sueves en 461, *Tolede*, devenue la Capitale des Rois Goths, prit auſſi la Dignité de *Métropole*, comme on voit au ſecond Concile de Tolede en 531 : ce qui fut confirmé l'an 610. en déclarant que l'Evêque de Tolede étoit *Primat* de toute la Province Carthaginoiſe. Mais le titre de *Primat* ne ſignifie là, *dit-il*, que *Métropolitain*, puiſqu'il ne s'étend que ſur une Province.

4. Qu'au XII. Concile de Tolede en 681. on augmenta conſiderablement l'autorité de l'Archevêque, en lui donnant le pouvoir d'ordonner tous les Evêques d'Eſpagne : mais qu'il n'avoit jamais eu de juriſdiction ſur les autres Archevêques, ni par conſéquent de véritable *Primatie*.

On peut voir cela, & pluſieurs autres choſes, dans les Auteurs que j'ai citez.

Troubles en Angleterre.

L'Angleterre ne fut pas, cette année, ſans troubles. *Guillaume II.* qui dès l'année 1087 étoit monté ſur le Trône, s'acquit dabord par ſes liberalitez & par ſa moderation l'amour de ſes Peuples ; mais cela ne dura pas, & il y eut bien-tôt des gens qui conſpirerent contre lui.

Larrei tag. 291.

Son frere *Robert* en étoit le Chef muet ; & à ſon abſence, *Eudes* l'Evêque de Bayeux & le Comte de *Mortain* en étoient les Conducteurs.

Eudes Evêque de Bayeux excite des troubles. *Revol. d'Angl. p. 79. 80.*

Eudes étoit fils de la mere de *Guillaume le Conquérant* ; laquelle, après ſes amours finis avec *Robert* pere de ce Prince, épouſa un Gentilhomme de Normandie nommé *Herluin*, dont elle eut cet *Eudes* que *Guillaume* fit Evêque de *Bayeux*, & un autre fils nommé *Robert* qui fut Comte de *Mortain*. *Eudes* avoit ſuivi *Guillaume* en Angleterre, & s'étoit ſi bien mis auprès de lui, qu'il avoit mérité ſa confiance ; de ſorte que le Conquérant lui donnoit beaucoup de part aux affaires ; & après l'avoir fait Comte de *Kent*, l'avoit choiſi pour Premier Miniſtre : juſques-là, qu'étant obligé de repaſſer en Normandie, il lui laiſſa le Gouvernement de l'Angleterre durant ſon abſence. *Eudes* fut fidele, tandis qu'il fut content ; mais comme il étoit fort ambitieux, l'eſtime que l'on faiſoit de l'habileté de *Lanfranc* lui donna de la jalouſie. Pour s'élever au-deſſus de *Lanfranc*, il penſa à détrôner *Guillaume II.* Il tâcha donc de perſuader au Prince *Robert*, qu'il devoit prendre la Couronne que ſon frere lui avoit ravie. Quelques-uns diſent que pour gagner le cœur des Anglois, il avoit encore mis le Prince *Edgar* de la conſpiration, & négocié un Traité entre lui & le Duc *Robert*, par lequel *Robert* promettoit à *Edgar* la ſurvivance, ou le droit de ſucceder à la Couronne, après ſa mort. Pluſieurs Seigneurs ſe laiſſerent gagner ; & preſque tout le Royaume paroiſſoit liguë contre le jeune Roi. Mais ayant levé des troupes, il ſe mit à leur tête ; il alla chercher les rebelles, & il les défit ſans beaucoup de peine. Il pourſuivit le Prélat qui étoit le Chef des liguez, dans le Comté de *Kent*, & le vint aſſieger dans le Château de *Pevenſey*, où il fut pris ; & cet Evêque ayant été délivré par la garniſon de *Rocheſter*, il le vint encore attaquer ; & l'ayant fait prendre, il l'auroit puni ſévérement, s'il n'avoit reſpecté en lui le droit du ſang & le caractere d'Eccléſiaſtique. Mais ces conſiderations l'obligerent à lui pardonner, & à ſe contenter que le Prélat abandonnât l'Angleterre, & qu'il allât finir ſes jours

Guillaume II. défait les ſéditieux.

An. de N. S. 1088.

An. de N. S. 1088.

jours delà la Mer, dans ſon Dioceſe. *Lanfranc*, & *Volſtan* ou *Ulſtad* Evêque de Rocheſter, ramenerent les rebelles par leurs exhortations; & le Prince *Robert* ayant appris ce qui s'étoit paſſé, n'oſa traverſer la Mer.

Herman Roi meurt. *Urſperg. p. 226. Vita Henrici IV. p. 14. Sigeb. Gembl. ad a. 1090. Berthol. in Chron. Dodech. Abb. in append. ad Marian. p. 457.*

Herman Roi d'Allemagne, qui étoit oppoſé à *Henri* Empereur, ne lui fit plus aucun chagrin; car il mourut cette année. Les Saxons l'abandonnerent. On dit que s'étant reconcilié avec *Henri*, il fut établi Gouverneur d'une Forteresſe par l'Evêque de Treves. Comme il fit ſemblant d'attaquer cette Place pour éprouver l'adreſſe & la valeur de ceux qui étoient dedans, une femme le tua, en faiſant tomber ſur lui une pierre.

Berenger meurt. *Malmesb. l. 3. de geſt. Reg. p. 114. Baron. Dupin. Pagi p. 301. Hildeb. Cenom. in Epitaph. Franciſcus Roys in diſſertat. de pœnit. Berengarii. Fragm. Biblioth. Floriacenſ. Clar. Floriac. in Chron. Saxonenſi. T. II. Spicil. Dach.*

Berenger mourut le 6. de Janvier de cette année. Un ancien Auteur, qui ſe trouve dans la Bibliotheque de *Fleuri*, *Guillaume de Malmesburi*, *Matthieu Paris*, *Vincent de Beauvais*, & pluſieurs autres Auteurs plus récens, rapportent que *Berenger* mourut dans les ſentimens de l'Egliſe Romaine, & qu'il eut un regret ſincere d'avoir infecté pluſieurs perſonnes de ſon opinion. On lui fait dire en mourant: „ Aujourd'hui Jeſus-Chriſt paroitra pour „ moi en gloire, comme je l'eſpere, à cauſe de ma repentance; „ ou je crains que ce ne ſoit pour „ me punir ". *Clarius* Moine de Fleuri, & les Auteurs de la Chronique de S. *Pierre le Vif* de Sens, & de celle de S. *Martin* de Tours, lui donnent de grandes louanges. Nous avons auſſi deux Epitaphes magnifiques, faites à ſon honneur; l'une, par *Baudry* Abbé de *Bourgueil*, & enſuite Evêque de *Dol*; & l'autre par *Hildebert* Archidiacre du *Mans*, qui fut depuis Evêque de cette Ville, & enſuite Archevêque de *Tours*. Enfin, ſa mémoire eſt encore en vénération à *Tours*, où l'on dit que les Chanoines de S. *Martin* ont coutume de lui faire un Service tous les ans. Il ſemble que ces Auteurs, qui croyoient la Préſence réelle, n'auroient pas donné tant de louanges à *Berenger*, s'ils n'euſſent pas été perſuadez qu'il étoit mort dans les ſentimens de l'Egliſe Romaine. Cependant, il y a encore des gens qui en doutent; & leurs raiſons ſont tirées, non-ſeulement de la cinquieme Lettre de *Lanfranc* écrite l'an 1080. à *Reginald* Abbé de Saint *Cyprien* de Poitiers; mais encore, de l'Auteur anonyme du Traité donné par le P. *Chifflet*, écrit l'an 1088. qui parle de *Berenger* comme d'un Hérétique. Or ſi *Berenger* étoit Hérétique l'an 1088, il l'a été juſques à la fin, dit-on.

An. de N. S. 1088.

Mabil. T. II. Analect. in obſ. de multiplici damnat. Bereng.

Si Berenger eſt mort dans les ſentimens de l'Egliſe Romaine.

Berthol. apud Herm. Weſt. pag. 353.

Ce qui donne encore ſujet de douter, c'eſt que non-ſeulement depuis ſon retour de Rome, il fut encore obligé de rendre compte de ſa foi au Concile de *Bourdeaux*; mais il a encore compoſé un Ecrit contre ſa derniere Profeſſion de Foi, comme le P. *Mabillon*, qui l'a vu manuſcrit, nous en aſſure. *Berthoul* Evêque de *Conſtance* aſſure encore poſitivement, que *Berenger* n'a point changé de ſentiment; qu'il retourna toujours, comme le chien, à ſon vomiſſement; & qu'il eſt allé dans ſon lieu: ce qui ſemble détruire ce qu'on dit de la pénitence de *Berenger*, ou du moins fait voir qu'elle a été très tardive; & que s'il a changé de ſentiment, ce n'a été que peu de tems avant ſa mort. On a ſoupçonné *Berenger* d'avoir pluſieurs Erreurs. Nous en avons déja parlé à l'année 1050. *Lanfranc* & *Guillaume de Malmesburi* l'accuſent d'avoir fort mépriſé les Peres. *Guitmond* & S. *Anſelme* rapportent comme une Erreur qu'il avoit avancée, que notre Seigneur, après ſa réſurrection, n'étoit pas entré à travers la porte de

An. de N. S. 1088.

de la ſalle où étoient ſes Diſciples, ſans qu'elle ſe fût ouverte. A l'égard de cette derniere opinion, elle étoit une ſuite de ſon ſentiment ſur l'Euchariſtie. A l'égard des autres Erreurs, comme on ne les trouve point dans les Ecrits de *Berenger*, & qu'on ne lit point qu'elles lui ayent été reprochées par d'autres Auteurs, ni qu'on l'ait condamné pour les avoir ſoutenues, ni qu'on les lui ait fait retracter dans aucun Concile, il eſt difficile de croire qu'il les ait eues. On l'a accuſé d'être Nécromancien; c'eſt ainſi qu'en ont parlé quelques Auteurs: mais ceux qui ont vécu de ſon tems, le juſtifient de cette calomnie.

Gulielm. Nangiac. in Chron. Auct. Magni Chron. Belg. ad a. 1049. Polyd. l. IX. hiſt. Angl.

Nous avons de *Berenger*, une Lettre à *Aſcelin*; une autre à l'Abbé *Richard*; trois Profeſſions de Foi; une partie de ſon Traité contre ſa ſeconde Profeſſion de Foi: & le P. *Mabillon* a vu un Traité manuſcrit contre la troiſieme. Le Traité qu'il avoit fait contre *Adelman*, ou *Alman* Evêque de Breſſe, dont *Sigebert de Gembloux* fait mention, & d'autres Ouvrages, ſont perdus. Son ſentiment a été combattu par *Lanfranc* Archevêque de Cantorbie; par *Adelman* Clerc de l'Egliſe de Liege, & depuis Evêque de Breſſe; dans une Lettre, par *Aſcelin* Moine de S. *Evrou* en Normandie; par *Guy Aretin*, Abbé de la Croix Saint *Leufroy*; par *Durand* Abbé de *Troarn*, dans un Livre qu'il a fait du Corps & Sang de Chriſt; par *Hugues* Evêque de Langres, dans un Livre qu'il a fait ſur la même matiere; par *Alberic* Moine du Mont-Caſſin; par *Guitmond* Archevêque d'*Averſe*, qui a écrit trois Livres ſur ce ſujet; & par *Alger* Diacre de Liege, & depuis Moine de Clugni, qui a écrit auſſi trois Livres contre le ſentiment de *Berenger*.

Ses Ecrits.

Je ne ſaurois, avant que de finir le chapitre de *Berenger*, m'empêcher de dire un mot d'un MS. de *Lorch*, qu'un ſavant Religieux a produit, qui porte que *Berenger*, accompagné de pluſieurs Moines, ſe retira dans l'Egliſe de S. *Coſme*, où il demeura 28 ans.

An. de N. S. 1088.

Il eſt ſurprenant qu'aucun Auteur contemporain, non pas même *Durand* Abbé de *Troarn*, ennemi de *Berenger*, n'ait point parlé de cette retraite. Perſonne n'a jamais dit que *Berenger* ait été Moine; & même la retraite de *Berenger* pendant 28 ans paroit ſuſpecte au P. *Mabillon*, & il trouve à propos d'en retrancher 20 ans.

L'Auteur du Manuſcrit eſt d'ailleurs fort obſcur; il paroit ſeulement, qu'il demeuroit dans un lieu fort éloigné de celui où *Berenger* eſt mort. Quel fonds peut-on faire ſur ſa relation?

On prétend que ce fut à ſon retour de Rome que *Berenger* ſe jetta dans la retraite. Mais il paroit de ce que nous avons dit, qu'on fut contraint d'aſſembler un nouveau Concile à *Bourdeaux*, parce que *Berenger* ſemoit ſes ſentimens encore en France; & depuis ce Concile, on ſait qu'il écrivit ſi fortement contre la *Préſence réelle*, que *Reginald* Abbé de Poitiers, qui n'eſt pas fort éloigné de S. *Coſme*, ne pouvant répondre à ſes argumens, s'adreſſa à *Lanfranc*.

Contes ridicules ſur Berenger.

On n'a jamais dit tant de choſes differentes & ſi ridicules, d'un homme, qu'on en a dit de *Berenger*. La Chronique d'*Alberic des trois Fontaines*, qui fait paſſer *Berenger* pour Nécromancien, dit qu'il ſe fit porter par le Diable, de *Tours* à *Rome*, dans une nuit; qu'un Clerc, qui lui avoit été recommandé, liſant en ſon abſence des Livres de *Nécromancie*, fut tué par le Diable; & que *Berenger* força ce Diable d'entrer dans le corps de ce Clerc, tellement qu'il liſoit & chantoit au Chœur, comme au-

An. de N. S. 1088.

auparavant; juſqu'à ce qu'un autre Nécromancien s'apperçut de la fraude, & fit voir que ce Clerc étoit mort. On ajoute, qu'on condamna *Berenger* au ſupplice; mais que s'étant ſauvé dans l'Egliſe, & s'étant repenti, on le délivra. Que de pauvretez!

Gebehard meurt.

Il mourut auſſi un Archevêque de *Saltzbourg* en Baviere, que l'Empereur *Henri* avoit envoyé en exil, parce qu'il étoit attaché aux interêts de *Gregoire VII.* & de ſes ſucceſſeurs. Il ſe nommoit *Gebehard*. Après ſa mort, comme l'Empereur voulut élever ſur ce Siege un autre qui étoit attaché au parti d'*Henri*, les gens du lieu, qui ſuivoient le parti d'*Urbain II.* élurent *Thiemon* Abbé de S. *Pierre*, & chaſſerent l'autre.

Baron. in append. ad h. a. ex actis ejuſdem Eccl. T. VI. Antiq. Lect. Caniſ.

Durand Abbé de Troarn meurt.

Durand, Abbé de *Troarn* en Normandie, mourut encore cette année. C'étoit un des grands Adverſaires de *Berenger*. Il a écrit contre lui un Livre *du Corps & du Sang du Seigneur*.

Extrait de ſon livre du Corps & du Sang de J. Chriſt.

Dans ce Livre il ſoutient:

BB. Pat. T. XVIII. pag. 420.

1. Que ſi on prend les paroles de J. Chriſt en figure, J. Chriſt n'a pas dit la vérité, en diſant *Ceci eſt mon Corps*; & que s'il n'a pas dit la vérité, il n'eſt pas Dieu. Le bon Abbé ne prenoit pas garde, que par ſon principe il faudroit auſſi prendre à la lettre ce que dit J. Chriſt, *Je ſuis le ſep*.

Part. 1. & 2. p. 240. 241.

2. Il ne croyoit pas que le Corps de J. Chriſt, que prennent les Communians, ſe digerât & ſe corrompît; mais qu'il operoit efficacément la vie & le ſalut dans l'ame de ceux qui le prennent. D'autres qui vivoient de ſon tems, & qui étoient auſſi ennemis de *Berenger*, n'étoient pas dans cette penſée; nous l'avons vu ailleurs.

Part. 6. p. 429.

3. En citant le paſſage de S. *Auguſtin* ſur le Pſ. LIII. où il applique à J. Chriſt ces paroles de *David*: *Il ſe portoit dans ſes mains*; *Durand* n'a pas eu garde de mettre ce que dit S. *Auguſtin*, c'eſt que J. Chriſt ſe portoit, en quelque façon, *quodammodo*, en ſes mains. An. de N. S. 1088.

Part. 7. pag. 433. 435.

4. S. *Auguſtin*, ſur le Pſ. 98. & ſur S. *Jean* avoit dit; *Vous ne mangerez point ce corps que vous voyez, & vous ne boirez point ce ſang que répandront ceux qui me crucifieront*. L'Abbé de *Troarn* cite ce paſſage, comme s'il y avoit, *Vous mangerez ce corps, &c.*

Part. 8. p. 436. Paſch. l. de corp. & ſang. Chriſ. c. 14.

Miracle du Curé de Plecgils.

5. *Durand* citoit le miracle du Curé de *Plecgils*, que *Paſchaſe* avoit cité: Voici comme *Paſchaſe* le rapporte. Il dit que ce Prêtre, officiant ſur le Tombeau de S. *Nin*, ſouhaita de voir le Corps de Jeſus-Chriſt; & il demanda à Dieu la grace de voir la nature du Corps de Jeſus-Chriſt dans ce petit myſtere, & de tenir entre ſes mains la forme de ce petit Enfant que la Vierge avoit porté dans ſon ſein. Auſſi-tôt un Ange lui cria; „ Leve-toi, hâte-toi, re„ garde cet Enfant que la ſainte & „ ſage femme a porté; car il eſt „ revêtu d'un habit corporel ". Le Prêtre aſſure, que tout pénetré de frayeur, il éleva ſon viſage en-haut, qu'il vit ſur l'Autel l'Enfant que *Simeon* avoit tenu entre ſes bras; que l'Ange l'avertit qu'il pouvoit, non-ſeulement voir, mais toucher cet Enfant; qu'il le prit, qu'il mit ſa poitrine contre la poitrine de cet Enfant; *qu'il donna des baiſers à Dieu, & joignit ſes levres aux levres de Jeſus-Chriſt*. Après quoi il reporta *les beaux membres de Dieu* ſur le haut de l'Autel, priant Dieu de lui faire reprendre ſa premiere figure; & à peine ſa priere étoit-elle finie, que ſe levant de terre, il trouva que le Corps de Jeſus-Chriſt étoit rentré ſous ſa premiere forme, comme il l'avoit demandé. Voila aſſurément un grand miracle! *Paſchaſe* nous auroit

An. de N. S. 1088.

fort obligé de nous apprendre d'où il l'avoit tiré, car il y a quantité d'incrédules dans le monde.

Jodocus Coccius, & pluſieurs autres, ſe ſervent de ces apparitions miraculeuſes pour prouver la Préſence réelle du Corps de J. Chriſt dans l'Euchariſtie. Sur quoi je ne puis m'empêcher de rapporter ici ce que diſent de ſavans Docteurs de la Communion Romaine: *Thomas d'Aquin* dans la 3. partie de la *Somme* dans la Queſtion 76. art. 8., après avoir enſeigné que ce qui paroit ainſi, doit être adoré du culte de Latrie, comme J. Chriſt; & que Jeſus-Chriſt y eſt préſent; ajoute, qu'il eſtime que quelquefois ces apparitions ne ſont pas véritables.

Le Cardinal *Cajetan*, dans ſes Annotations ſur *Thomas*, veut que *ce ſang*, ou *cette chair*, qui apparoiſſent, ſoient adorez, non comme J. Chriſt, mais comme ſa robe.

Le Jéſuite *Vaſqués*, dans la 195. Diſp. c. 2. ſur la 76. Queſtion 3. part. de *Thomas*, dit que ce qui apparoit n'eſt point la chair de Jeſus-Chriſt, ni d'aucun autre qui ſoit vraiment chair; mais que c'eſt ſeulement une effigie ou apparence de chair, comme dit S. *Thomas*; & il ajoute, quant à ce que les ſimples ſont trompez, & croyent que la chair de J. Chriſt eſt là d'une maniere viſible & ſanglante, il importe fort peu: car cette illuſion doit être corrigée par l'inſtruction des Docteurs.

Gabriel Biel, dans la Leçon 51. ſur le Canon de la Meſſe, dit que telles apparitions de chair & de ſang ſe peuvent faire par illuſion du Diable, pour tromper les ſimples; & il dit que dans le païs de *Thuringe*, dans la Ville d'*Yſenac*, dans un Couvent de Freres Mineurs, quelqu'un ſemblable à un Ange ſe préſenta à un Frere Laic qui ſe préparoit à la Communion, & qu'il lui fourra dans la bouche un morceau de chair; & que ſi-tôt qu'il l'eut avalé, il fut tourmenté du Démon. Je reviens à *Durand*.

An. de N. S. 1088.

6. Ce même *Durand* rapporte un autre fait, après *Evagrius*; mais il a pris ſoin d'embellir le Conte. *Evagrius* avoit parlé d'un Enfant Juif, qui fut jetté dans une fournaiſe par ſon pere, parce qu'il avoit mangé les reſtes de l'Euchariſtie. *Durand* dit que cet Enfant avoit communié pendant la ſolemnité des Meſſes; qu'ayant récité à ſon pere ce qu'il avoit fait, il le jetta dans une fournaiſe ardente. Que la mere n'ayant pu le ſauver, elle courut par toute la Ville; qu'à ſes cris, le peuple s'aſſembla; qu'on écarta promptement le bois; & qu'on trouva cet Enfant auſſi ſain qu'il étoit entré dans la fournaiſe. Que comme on lui demanda ce qui l'avoit conſervé, il dit qu'une femme, qu'il avoit vu portant un Enfant entre ſes bras lors qu'on lui donna du pain, l'avoit couvert de ſon manteau. D'où il conclud, que la Vierge *Marie* eſt auſſi préſente à l'Euchariſtie, & qu'on la voit quelquefois. C'étoient-là les plus forts argumens qu'on employoit contre *Berenger*. Mais il y avoit dans ce tems, auſſi-bien que dans celui-ci, des gens qui ne croyoient pas tous ces Contes.

Evang. l. 4. c. 36. Durand. Part. 8. p. 436.

Conte d'un enfant Juif.

Durand finit ſon Livre par l'Hiſtoire de la condamnation de *Berenger*, à *Brienne*, & à *Paris*. Il marque même les circonſtances du Concile de Paris que nous avons rapportées ailleurs.

Part. 9. p. 497.

Ce *Durand* eſt fort loué par *Orderic Vital* l. VII. à l'an 1087. & l. VIII.

Sandoval parle d'un Concile tenu par *Richard* Abbé de S. *Victor* de Marſeille, & Légat d'*Urbain II.* en Eſpa-

Concile en Eſpagne.

An. de N. S. 1089.

Eſpagne, dans un petit Bourg nommé *Huzillos*, proche de *Palencia*. *Bernard* Archevêque de Tolede, & *Pierre* Archevêque d'*Aix*, s'y trouverent. Il y avoit onze Evêques, & huit grands Seigneurs. On y parla des limites des Dioceſes d'*Ozma* & de *Burgos*.

Sand. in Alfons. VI. p. 79. Labb. T. V. Concil. p. 814.

La Chronique de S. *Riquier*, par le Moine *Hariulfe*, qui commence par l'an 625. & finit à l'an 1088. ſe trouve au Tom. IV. du Spicilege de *Dacheri*.

An. de N. S. 1089.

Un Concile d'Uzillos.

Chronique de S. Riquier.

L'an 1089. de N. S. Le 9. d'Alexis Comnene. Le 34. de Henri. Le 30. de Philippe I. Le 2. d'Urbain II. Indiction XII.

Baron. Dupin.

CEtte année, dès le commencement, *Urbain II.* écrivit une Lettre à *Gebehard* Evêque de Conſtance, ſur les difficultez qu'il avoit touchant l'exécution des Excommunications fulminées par *Gregoire VII.* Il y décide,

Urbain II. écrit à Gebehard.

T. X. Concil. p. 445.

1. Que *Guibert* & le Roi *Henri* étoient excommuniez.

2. Que tous ceux qui les aſſiſteroient, le ſeroient auſſi.

3. Que ceux qui auroient communié avec ces Excommuniez, juſqu'au troiſieme degré, ne devoient point être reçus à la Communion, qu'ils n'euſſent été abſous : moderant la pénitence, ſelon qu'on auroit agi par ignorance, par crainte, ou par néceſſité.

4. Il dit, qu'il feroit dans un Concile général, un Règlement touchant les Clercs qui avoient été ordonnez par des Evêques excommuniez; mais qu'en attendant, il faloit laiſſer dans leurs Ordres ceux qui avoient été ordonnez ſans Simonie, par des Evêques Catholiques, quoiqu'excommuniez, après leur avoir fait faire pénitence; ſans toutefois leur permettre de paſſer à un Ordre ſupérieur, à moins qu'il n'y eût une grande néceſſité. Il fit cet Evêque Vicaire du S. Siege, auſſi bien que l'Evêque de *Paſſau*, pour les affaires Eccléſiaſtiques d'Allemagne. Il lui donna la Juriſdiction ſur l'Ile de *Richenou*, ſauf l'exemtion des Moines.

Le Pape *Urbain* tint quelques Conciles. Le 1. à *Rome*, dans lequel il confirma ce que *Gregoire VII.* avoit fait contre *Guibert*, qui fut chaſſé de Rome. Quelques Seigneurs propoſerent à *Henri* d'abandonner *Guibert*, pour procurer la paix de l'Empire & de l'Egliſe. On dit qu'il y étoit aſſez porté; mais qu'il en fut détourné par ſes Evêques, qui craignoient d'être dépoſez, auſſi-bien que *Guibert*.

Concile à Rome.

Dupin. Baron. Berthol. Chron. Conc. T. X. p. 474. 1818. Ex Rub. Hiſt. Raven. l. 5. p. 311.

La même année, il tint auſſi un Concile à *Melphe*. *Baronius* met ce Concile à l'année ſuivante; mais, & *Bollandus*, & le P. *Labbe*, & d'autres après eux, le mettent à cette année 1089. On renouvella dans ce Concile les Décrets contre les Simoniaques, & touchant le Célibat de ceux qui ſont dans les Ordres, depuis le Souſdiaconat. On y ordonna, qu'on ne donneroit les Ordres ſacrez qu'à ceux qui auroient mené une vie chaſte, & qui n'auroient eu qu'une femme; que l'on n'ordonneroit point de Souſdiacre avant l'âge de 14 ou 15 ans; de Diacre, avant 24 ou 25 ans; & de Prêtre, avant 30 ans. On y défendit aux Laïques de donner des biens aux Egliſes, ſans le conſentement

Concile à Melphe.

Baron. Bolland. ad diem IX. Feb. in vita S. Sabini Canus. in notis ad hiſt. ejus invent. Labb. T. X. Concil. p. 476. Lupus Protoſpata. Dupin. Pagi p. 304. 305.

An. de N. S. 1089.

de l'Evêque ou du Pape ; & aux Abbez, d'exiger de l'argent de ceux qui prennent l'Habit Monaſtique. On y défendit de recevoir l'Inveſtiture, des mains d'un Laïque. On y abolit l'uſage des Clercs *Acéphales*, ou indépendans, qui étoient au ſervice des grands Seigneurs, ou qui dépendoient d'eux ; & les Moines vagabons. On y déclara les fils de Prêtres, incapables d'entrer dans le Clergé, s'ils n'avoient pris l'Habit dans un Monaſtere ; & on y recommanda aux Eccléſiaſtiques de ſe vêtir modeſtement. On fit auſſi des Règlemens touchant les fauſſes Pénitences. On fit 16. Canons dans ce Concile ; & il fut tenu en préſence du Comte *Roger*, & des autres Comtes de la Pouille & de la Calabre.

Concile de Xaintes. *Concil. T. X. p. 424.*

On parle auſſi d'un Concile de *Xaintes*, où *Amat* fut fait Archevêque de *Bourdeaux*.

φ. 5.

Urbain étoit venu dans la Pouille, pour y viſiter les Reliques de S. *Nicolas*, qu'on avoit apportées d'Orient à *Bari*, pour unir les Egliſes de *Bari* & de *Canuſe*, & pour ſacrer *Elie* Archevêque de *Bari*. Il lui accorda le *Pallium*. Sa Bulle, donnée à *Bari*, eſt du 9. Octobre.

Concile à Troye. *Concil. T. X. p. 424.*

Le Cardinal *Baronius* met encore dans cette année, un Concile à *Troye* dans la Pouille : mais il s'eſt trompé ; & nous verrons ailleurs, comme le P. *Labbe* l'a très bien remarqué, qu'il s'eſt tenu l'an 1093.

Mathilde ſe marie. *Bar. ex Berth. in Chron.*

Mais ce fut dans cette année, que le Pape, craignant qu'*Henri* ne réduisit à de grandes extrêmitez la Comteſſe *Mathilde*, lui conſeilla d'épouſer *Guelphe* le jeune, Duc de Baviere. On dit que la Comteſſe ne conſentit à ce mariage, que parce que le Pape *Urbain II.* le lui conſeilla, & à condition qu'elle vivroit avec ſon Epoux dans la continence.

Ecbert Marquis de Saxe, après la victoire qu'il remporta ſur l'Empereur *Henri* l'année précedente, acquit une ſi grande autorité parmi les Thuringiens & les Saxons, qu'il attaqua *Hildesheim* ; & qu'il prit par fineſſe l'Evêque, qu'il traita rudement, eſperant que cette ville ſe rendroit.

An. de N. S. 1089.

Calviſ. ex Malmeſ. p. 740. Ex Spang. Ecbert attaque Hildesheim.

Dans l'Angleterre, *Guillaume II.* fut aſſez malheureux pour perdre ſon fidele Miniſtre, je parle de *Lanfranc* Archevêque de Cantorberi. Il étoit originaire de *Pavie*. Son pere étoit Gardien du Tréſor des Archives publiques, où étoient les Minutes des Loix, & les Minutes de la Ville. Il fit ſes études dans ſon païs. Il paſſa en France ſous le regne du Roi *Henri*, & vint à *Avranches*, où il enſeigna publiquement pendant quelque tems. En allant à *Rouen*, il fut pris par des Voleurs, qui le dépouillerent & qui l'ayant garroté, le laiſſerent dans une forêt proche l'Abbaye du *Bec*. Nous avons dit ailleurs ce qui arriva. Il s'y retira, & il prit l'Habit de la main d'*Herluin*, premier Abbé de ce Monaſtere ; ce qui arriva l'an 1041. On connut bien-tôt ſon eſprit & ſon mérite ; & il fut élu Prieur de ſon Monaſtere, & choiſi par *Guillaume I.* Duc de Normandie, pour être un de ſes Conſeillers d'Etat. Il alla à *Rome*, ſous le Pontificat de *Leon IX* ; & ſe juſtifia devant ce Pape, de l'opinion de *Berenger* dont il étoit accuſé. Il y retourna une ſeconde fois, ſous le Pontificat de *Nicolas II.* pour demander la diſpenſe du mariage du Duc *Guillaume* avec la fille du Comte de Flandres, ſa parente. Il l'obtint, à condition que le Duc & ſon Epouſe bâtiroient un Monaſtere. Le Duc fit conſtruire celui de S. *Etienne* de Caen. *Lanfranc* en fut fait Abbé, l'an 1063. Il étoit dans un ſi grand crédit auprès

Vita Lanf. BB. PP. T. XVIII. p. 619. Lanfranc, mort.

An. de N. S. 1089.

près de ce Duc, que ce Prince, après avoir conquis le Royaume d'Angleterre, l'envoya à Rome vers le Pape *Alexandre II.* pour y traiter de la Reforme des Egliſes de ce Royaume. Après la mort de *Maurille* Archevêque de Rouen, on jetta les yeux ſur *Lanfranc*: mais il refuſa cet Archevêché; & ſur ſon refus, l'Evêque d'Avranches ayant été choiſi, *Lanfranc* alla pour une quatrieme fois à Rome, pour faire agréer au Pape cette tranſlation, & afin de demander le *Pallium* pour cet Archevêque. Nous avons vu ailleurs toutes ces choſes, & comme il fut fait Archevêque de Cantorberi. On lui donne de grands éloges; auſſi étoit il aimé des Normans & des Anglois. On lui reproche d'avoir affermi la Supériorité des Moines ſur le Clergé Séculier, & d'avoir trop favoriſé l'autorité des Papes: mais il étoit Moine, & Italien.

Il avoit fait pluſieurs Ouvrages. Nous avons parlé ailleurs de ſon *Traité du Corps & du Sang de J. Chriſt.*

BB. PP. T. XVIII. p. 627.

Le plus gros Ouvrage de ce Prélat eſt ſon Commentaire ſur les Epitres de S. *Paul.* Il rapporte le Texte, avec quelques éclairciſſemens. Il y joint des explications tirées de S. *Auguſtin*, ou du Commentaire attribué à S. *Ambroiſe*, ou qu'il a lui-même compoſées. On trouve dans ce Pere les explications de S. *Auguſtin*; mais on ne trouve point dans le Commentaire qui porte ſon nom, une grande partie de celles qui étoient citées ſous le nom de S. *Ambroiſe.* Ces notes ſont courtes, & par ſentences. L'Auteur s'y attache à la lettre, & à la Morale. *Lombard* cite quelques endroits du Commentaire de *Lanfranc* ſur S. *Paul*, qui ne ſe trouvent pas de la même maniere dans celui que nous avons.

Les Status & les Conſtitutions de l'Ordre de S. *Benoit*, faites par les Moines d'Angleterre, portent le nom de *Lanfranc.* Mais *D. Luc Dacheri* remarque, 1. Qu'elles ne ſont pas de ſon ſtile. 2. Qu'il y eſt cité en troiſieme perſonne. 3. Et qu'il y a des Conſtitutions trop relachées.

An. de N. S. 1089.

BB. PP. T. VIII. p. 778.

Il y a pluſieurs Lettres de cet Archevêque,

Dans la 10. écrite à l'Archevêque d'Yorck, il décide nettement, qu'il n'eſt point permis à un homme, ou à une femme, ſéparez pour cauſe d'adultere, de ſe remarier. p. 815.

Dans la 33. il prouve aux Evêques d'*Hibernie*, que quoiqu'il ſoit à propos de donner l'Euchariſtie aux Enfans, elle ne leur eſt pas toujours abſolument néceſſaire pour le ſalut. p. 819.

Dans la 50. il refute *Berenger*, qui accuſoit *Hilaire* Evêque de Poitiers d'avoir été dans l'erreur, ſur ce qu'il avoit dit que J. Chriſt n'avoit point ſenti de douleur. *Lanfranc* dit qu'*Hilaire* parle de la Divinité de Chriſt. p. 824. Lanfranc juſtifie S. Hilaire.

Ces Lettres ſont ſuivies d'un petit Traité du Secret de la Confeſſion. *Lanfranc* y fait voir, que c'eſt un grand péché de révéler ou de dire des choſes qui peuvent faire connoitre les péchez que l'on a confeſſez. Il ne veut pas qu'on s'informe dans la Confeſſion, des péchez d'autre perſonne que de celles qui ſe confeſſent, ni que l'on demande des complices. Il dit que la confeſſion des péchez cachez peut ſe faire à tous les Eccléſiaſtiques, & même à des Laïques, puiſqu'on lit qu'il y a eu des Peres qui ont été Directeurs des ames, ſans être dans les Ordres. Il dit que ſi l'on ne trouve perſonne à qui l'on puiſſe ſe confeſſer, il ne faut pas ſe deſeſperer; p. 828. Son ſentiment ſur la Confeſſion.

An. de N. S. 1089.

parce qu'en ce cas il ſuffit de ſe confeſſer à Dieu. *D. Luc Dacheri* a ſoupçonné que ce Traité ne fut pas de *Lanfranc*, parce que le diſcours de l'Auteur de ce Livre eſt obſcur & embaraſſé, plein d'allégories forcées: mais on ne peut pas aſſurer qu'il ne ſoit pas de lui; & il eſt certain qu'il eſt d'un Auteur à peu près du même tems.

Il y a encore un Diſcours de *Lanfranc* dans le quatrieme Tome du Spicilege de *D. Luc Dacheri*, qui contient en peu de mots les principaux devoirs des Religieux qui deſſervent les Egliſes. Il a été trouvé dans un ancien Manuſcrit de la Bibliotheque d'Oxfort. On a perdu ſon Hiſtoire de la Vie de *Guillaume le Conquérant*, & un Commentaire ſur les *Pſaumes*.

D. Luc Dacheri a le premier donné au public les Oeuvres de *Lanfranc*. Elles ont été imprimées à Paris chez *Billaine* en 1648. Il y a ajouté des Notes, & pluſieurs autres Pieces; la Chronique de l'Abbaye du *Bec*; la Vie de S. *Herluin* premier Abbé du *Bec*, écrite par *Guibert Criſpin* Abbé de Weſtminſter; & celles de *Guillaume*, de *Bozon*, *Thibaud* & *Létard* Abbez de cette Abbaye, qui avec celle de *Lanfranc* ont été écrites par *Milon Criſpin* Moine du *Bec*, qui vivoit dans le XII. Siecle; celle de S. *Auguſtin* Apôtre d'Angleterre; & deux Traitez ſur l'Euchariſtie contre *Berenger*, l'un de *Hugues* Evêque de Langres, & l'autre de *Durand* Abbé de Troarn. Il eſt fort loué par *Eadmer* dans la Vie d'*Anſelme*, & l. 1. Hiſt. nov. *Sigebert* l. de Script. Eccl. c. 155. *Honorius* d'*Autun* l. 4. c. 14. *Guillaume de Malmesburi* l. de geſt. Pontif. Angl. *Orderic. Vital.* l. IV. Hiſt. Eccl. & par *Trithemius*.

Accuſé d'avoir

On a accuſé *Lanfranc* d'avoir enſeigné qu'il y avoit trois Dieux; ou plutôt, d'avoir ſéparé les Perſonnes de la Trinité. *Roſcelin*, l'un des Clercs de Compiegne, l'en a accuſé. Il diſoit que les Anges étoient corporels, par rapport à Dieu; mais que par rapport à nous, ils étoient incorporels.

Il cenſuroit & refutoit la doctrine de *Caſſien*, qui diſoit que la Foi venoit de l'homme; au-lieu que, ſelon *Lanfranc*, tous les Docteurs de l'Egliſe ont ſoutenu que la Foi, auſſi-bien que les Oeuvres, ſont un don de Dieu.

La mort de *Lanfranc* cauſa de grands maux à l'Angleterre; car alors *Guillaume II.* lâcha la bride à ſes paſſions; & ſecondé, comme *Néron*, d'un autre *Tigellin*, il ſe plongea dans toute ſorte de vices. Ce nouveau *Tigellin* étoit un nommé *Ranulphe*, homme de néant, mais qui avoit beaucoup d'habileté, d'éloquence, & de politeſſe. Il étoit Prêtre; mais il ſut ſi bien s'inſinuer dans l'eſprit du Roi, qu'il en fit ſon Secretaire & ſon Favori. Il lui confia la direction du Temporel des Egliſes, des Evêchez, & des Abbayes; & ce fut par ſes avis & par ſon miniſtere qu'il ſe ſaiſit des revenus Eccléſiaſtiques. Dès qu'un Evêque ou un Abbé étoit mort, on ſe ſaiſiſſoit des meubles & de l'argent du mort, & tout étoit remis entre les mains du Prince, qui ſe ſaiſiſſoit auſſi des revenus du Bénéfice, & qui rempliſſoit les Sieges vacans le plus tard qu'il pouvoit. On ne rempliſſoit même ſouvent les Abbayes & les Evêchez, que d'indignes ſujets; & au-lieu de les donner aux plus capables, on les vendoit aux plus offrans. On l'accuſe même d'une choſe horrible; on dit qu'il animoit contre les Chretiens, les Juifs,

An. de N. S. 1089.

cru trois Dieux. *In annotat. ad nonnulla Caſſiani collati. Pat. p.* 777.

De croire les Anges corporels.

Cenſuroit ce que dit Caſſien; que la foi vient de l'homme. *Larrey. p.* 293.

Dérégl. de Guillaume II.

An. de N. S. 1089.

Juifs, qu'on reproche à *Guillaume I.* d'avoir fait paſſer en Angleterre; & qu'il leur juroit, par *la face de S. Luc*, que s'ils pouvoient exterminer le Chriſtianiſme, il ſe feroit Juif: mais je ne ſaurois croire que ce Prince fût venu à ce degré d'impieté; outre qu'il étoit trop jaloux de ſa Royauté, pour vouloir troubler ainſi ſon Etat.

Tremblement de terre. *Calviſ. ex Malmesb. p. 740. Larrey. p. 293.*

Il y eut un prodigieux tremblement de terre l'11. d'Août, ſur les trois heures après midi. Tous les édifices en furent enlevez en-haut, puis remis auſſi-tôt en leur place ſur leurs anciens fondemens, ſans qu'il parût qu'ils en euſſent été remuez. Mais l'air fut fort infecté, la plupart des beſtiaux moururent, & la recolte des grains fut fort mauvaiſe.

Euſtratius Garida Patriarche, dépoſé. *Zonaras in Alex. Comn.*

Zonaras dit qu'*Euſtratius Garida* ayant occupé la Dignité de Patriarche de Conſtantinople pendant trois ans, fut ôté de ſon Emploi par les Empereurs, ſans qu'on en ſache la vraye raiſon; & qu'on mit en ſa place *Nicolas le Grammairien*, qui étoit Moine; & qui, quoiqu'il ne fût pas des plus ignorans, n'étoit pas auſſi des plus habiles. Ainſi il n'eſt pas vrai ce que dit *Baronius*, que *Nicolas* ſucceda à *Euſtratius* mort; la choſe même n'arriva pas cette année, mais l'année 1084.

Nicolas lui ſuccede.

Malat. l. 4. c. 13. Urbain II. vient en Sicile.

Malaterra dit que cette année, *Urbain II.* après avoir tenu le Concile à *Rome* & quitté *Terracine*, vint en Sicile pour viſiter le Comte *Roger*, qui lui vint auſſi-tôt au-devant. On dit qu'*Urbain* vouloit ſe ſervir de ce Comte pour finir le Schiſme des Grecs, & pour appaiſer les plaintes qu'ils faiſoient ſur ce que les Latins ſe ſervoient d'*Azymes*. Il ajoute auſſi, qu'*Alexis* déſigna un Concile Général à Conſtantinople, pour terminer dans une diſpute les differends des Grecs & des Latins, donnant un an & demi au Pape pour venir à ce Concile. Mais le Pape ne put pas y venir, parce qu'il avoit trop d'affaires en Italie. Au-reſte, *Roger* ayant vu le Pape, revint au ſiege qu'il avoit commencé; il contraignit ceux de *Butera* de rendre leur Ville, & il prit pluſieurs Fortereſſes qui étoient encore entre les mains des Sarraſins.

An. de N. S. 1089.

Le Pape adreſſa cette année une Bulle, datée de la XII. Indiction, à *Berenger* Comte de Barcelone, *Ermengaud d'Urgel*, & *Bernard de Beſalu*, aux Evêques de la Province, & à tout le Clergé & la Nobleſſe, pour les exhorter à rétablir la Ville de *Tarragone*, qui ſous les Romains donnoit le nom au tiers de l'Eſpagne; mais qui avoit été tellement ruinée depuis l'invaſion des Mores, que ſon Evêché avoit été uni à celui d'*Auſone*, & la Province ſoumiſe à la Métropole de *Narbonne* pendant 400 ans. *Berenger* Evêque d'Auſone, ou *Vic* en Catalogne, ſollicita cette Bulle, & devint peu de tems après Archevêque de *Tarragone*.

Marc. Hiſp. VI. p. 468. Appendix. n. 303.

L'an

An. de N. S. 1090.

L'an 1090. *de N. S. Le* 10. *d'Alexis. Le* 35. *d'Henri. Le* 31. *de Philippe I. Le* 3. *d'Urbain II. Indiction. XIII.*

Revol. d'Angl. par le P. d'Orleans p. 81. *Larrey. p.* 294.

Guillaume II. fait la guerre en Normandie.

GUillaume *II.* Roi d'Angleterre eut, en partie dans l'année précedente, en partie dans celle-ci, des guerres à ſoutenir. La premiere qu'il eut fut en Normandie, contre le Duc *Robert* ſon frere, à qui il ne pouvoit pardonner qu'il ſe fût ligué avec le Prince *Edgar* pour le détrôner. Il fit paſſer la mer pour cet effet à des troupes, qui s'emparerent de S. *Valeri* & d'*Aumale*. Ces deux Forteresſes, ſituées ſur la *Manche*, lui étoient très utiles ſoit pour y loger ſes troupes, ſoit pour faciliter par ces deux Places les ſecours qu'il ſeroit obligé de faire venir inceſſamment d'Angleterre. Il s'en rendit donc maitre. Deux Capitaines fort expérimentez firent cette conquête, & il leur en donna le Gouvernement. Il les ſuivit de près, & débarqua avec une belle Armée. *Robert* eut d'abord recours à *Philippe* Roi de France, qui vint mettre le ſiege devant la Forteresſe d'Aumale. *Guillaume II.* trouva moyen de le gagner par de l'argent, & lui envoya offrir une groſſe ſomme, qu'il accepta.

Il gagne Philippe I. avec de l'argent.

Cependant l'Armée Angloiſe ravageoit le païs, & s'avançoit à grandes journées vers la Capitale; quand les Seigneurs ſe portant pour Arbitres, firent convenir les deux freres d'un Traité. Les conditions furent: Que *Guillaume* auroit la Forteresſe de *Cherbourg*, celle du *Mont* S. *Michel*, *Aumale*, & S. *Valeri*, *Fecamp*, & le Comté d'*Eu*: *Guillaume* auſſi s'engagea à reconquérir à ſon frere toute la Province du *Maine*, qui rendoit autrefois hommage aux Ducs de Normandie, mais qui s'étoit revoltée; & de lui conquérir encore pluſieurs autres Places de Normandie, qui avoient pris les armes contre *Robert*. Enſuite, les deux freres ſe firent une ſubſtitution réciproque de tous leurs Etats, en cas qu'ils mouruſſent ſans laiſſer d'enfans.

Guerre civile dans le païs de Galles. *Lar. p.* 294.

Il y eut alors une guerre civile dans le païs de *Galles*. Le Comte de *Glamorgan*, l'un des plus grands Seigneurs du païs, voulut trancher du Souverain, & refuſa de rendre hommage à *Rheſus* Prince de *Southwalles*. Ce Comte envoya chercher du ſecours en Angleterre, & ſon Député ramena avec lui une petite Armée, commandée par *Fitz-Hamon*, qui avoit ſous lui douze Chevaliers, à qui il avoit diſtribué les premieres Charges. La bataille ſe donna à *Black-Hill*, ou dans la *Montagne-Noire*. On combattit avec une égale fureur de part & d'autre; mais le Comte de *Glamorgan* obtint la victoire par la mort du Prince de *Southwalles*. Il eſt vrai que la joye de ce Comte fut troublée bien-tôt. Il voulut renvoyer *Fitz-Hamon* & ſes Avanturiers, après les avoir largement recompenſez: mais le païs leur parut ſi beau, qu'ils réſolurent de s'y établir; & le païs fut partagé par *Fitz-Hamon* entre lui & ſes douze Capitaines. Les Gallois n'eurent que le rebut des vainqueurs. *Stow* dit que les familles de ces douze Cavaliers tiennent encore aujourd'hui ces Fiefs & ces Domaines.

Guillaume II. étoit, pendant cette petite guerre, retenu en Normandie

An. de N. S. 1090.

mandie. *Robert* ſon frere lui avoit cedé la Fortereſſe du *Mont S. Michel*. *Henri*, le plus jeune des trois, ſe ſaiſit de ce *Mont*. *Guillaume* l'ayant ſu, y courut, aſſiſté de ſon frere *Robert*; mit le ſiege devant la Place, & ne l'emporta que par compoſiton, après une vigoureuſe réſiſtance de ſix ſemaines. *Guillaume*, dans ce ſiege, fit une action d'un jeune guerrier, qui penſa lui être funeſte. S'étant approché du rempart, il bravoit les aſſiegez, & défioit le plus hardi de ſes Cavaliers au combat. Il en ſortit un, dont l'Hiſtoire ne nous apprend point le nom. Ce Cavalier, qui ne connoiſſoit pas le Roi, vint fondre ſur lui, & lui tua ſon cheval. Mettant alors pied à terre, s'avançant l'épée à la main, il alloit couper la tête au Roi, qui avoit de la peine à ſe débarraſſer, ſi le Roi ne lui eût crié, *Arrête, Chevalier; je ſuis le Roi.* A ce cri, le Cavalier baiſſa la pointe de ſon épée; & s'approchant du Roi avec reſpect, lui aida à ſe relever. Il ſe fit alors une petite Trève; & du côté des aſſiegeans, auſſi bien que du côté des aſſiegez, chacun ne penſa qu'à lui faire honneur. On lui préſenta un autre cheval; ſur lequel étant monté, il demanda qui étoit ce vaillant Chevalier qui l'avoit porté par terre? Le Chevalier s'étant fait connoître, & ayant prié le Roi de lui pardonner, ſur ce que ne le connoiſſant pas, il avoit manqué de reſpect à S. M; n'ayant pas cru qu'un grand Roi comme lui eût voulu s'expoſer à un tel danger; „ Je ne vous pardonne „ pas ſeulement, lui répondit le „ Roi; je veux encore être de vos „ amis: vous ſerez mon Chevalier; „ & je jure *par la face de S. Luc*, „ que je vous ferai écrire ſur mon „ Regitre, & que vous y tiendrez „ une des premieres places parmi „ ceux que j'honore de mon eſtime „ & de mes bienfaits.

Guillaume fait la guerre contre ſon frere. S'expoſe à être tué par ſa témerité.

Ce combat fit capituler la Fortereſſe. Elle ſe ſoumit au Roi; mais il fut dit par le Traité, qu'on payeroit une certaine ſomme au Prince *Henri*, outre une penſion qu'il demanda pour le Prince *Edgar* qui étoit dans ſon parti; & le Duc *Robert* fut chargé de l'une & de l'autre. *Tyrrel* dit que *Guillaume* contraignit le Duc *Robert* de chaſſer cet *Edgar*; & qu'il ſe rendit en Ecoſſe.

An. de N. S. 1090.

Ces trois freres ne ſongeoient qu'à ſe tromper; & *Henri*, qui étoit le moins puiſſant, étoit le plus remuant. Nous verrons ce qui arriva dans les années ſuivantes.

Guillaume II. eut une autre guerre avec *Malcolme III.* Roi d'Ecoſſe, qui, ſe prévalant de l'abſence de *Guillaume*, & voulant recouvrer les Comtez de *Cumberland* & de *Weſtmorland* que *Guillaume le Conquérant* avoit pris ſur lui, entra avec une groſſe Armée dans la Province de *Northumberland*; mais il n'exécuta pas ſon deſſein. Après avoir pillé le *Northumberland*, il ramena ſon Armée chargée de butin dans le Royaume, & n'entreprit rien ſur les Places des deux autres Provinces. Quelques-uns croyent qu'il ne voulut pas attendre le retour de *Guillaume II.* qui amenant avec lui *Robert* ſon frere & le Prince *Edgar*, entra par mer en Ecoſſe, où ſon expédition ne fut pas heureuſe; & pluſieurs de ſes vaiſſeaux périrent par la tempête.

Il a une autre guerre avec Malcolme. *Revol. de l'Angl. p. 82. Larr. p. 296.*

On dit qu'*Edgar*, qui étoit beau-frere du Roi d'Ecoſſe, accommoda ces deux Rois; mais leur accommodement ne fut pas de durée.

Les Légats du Pape *Urbain II.* tinrent cette année un Concile à *Toulouſe*, dans lequel ils firent quelques Règlemens ſur la Diſcipline. L'Archevêque de Toulouſe s'y juſtifia, & on y réſolut d'envoyer des Légats à Tolede, pour le rétabliſſe-

Concile à Toulouſe. *Baron. Berthold. Chron. Roderic. Toletan. l.*

An. de N. S. 1090.

ſement de la Foi. Ce Concile cauſa du trouble, parce qu'on y parla d'établir *l'Office François*, au-lieu de *l'Office Mozarabique*. Comme il y eut de la conteſtation ſur ce ſujet, on crut qu'il faloit faire décider la choſe par un Combat ſingulier. On choiſit donc deux ſoldats pour ſe battre; mais celui qui defendoit *l'Office Goth*, l'emporta ſur l'autre; il s'appelloit *Jean Ruizeus*: & on dit que ſes deſcendans ſont encore illuſtres par la mémoire qu'on a conſervée de ce Duel fameux. Mais quoi qu'il ſembât que la choſe fut décidée, le Roi *Alphonſe VI.* qui vouloit que le nouvel Office fût établi, ne ſe contenta pas de cette premiere déciſion; il voulut qu'on fit une autre épreuve. On alluma un grand feu; on y mit ce Livre qui contenoit l'Office *Mozarabique*. Auſſi-tot, le *Romain* ſauta du feu, mais il fut un peu brulé; pour le *Gothique*, il demeura ſous le feu, ſans avoir eu la moindre atteinte des flames. Cependant le Roi *Alphonſe* ne ſe rendit point, & voulut qu'on établit le nouvel Office; & on perſuada au peuple, que l'un & l'autre Office plaiſoit à la Divinité, puiſque l'un & l'autre avoit ſubſiſté. Dés-lors, l'*Office Romain* ou *François* fut obſervé dans l'Eſpagne, quoiqu'on ait retenu encore l'ancien Office dans de certains Monaſteres; & même à Tolede dans des anciennes Egliſes qui ont été aux *Mozarabes*, dans de certains jours, on fait le Service divin avec le Rite *Gothique*.

VI. hiſt. Reg. Hiſpan. c. 25. 26. 27. p. 106. 107. Concil. T. X. p. 479. Berthold. Concil. Hiſpan. T. III. p. 202. Dupin. p. 179. Marian. l. 9. de reb. Hiſpan. c. 18.

Etabliſſement de l'Office François comment ſe fait.

A l'occaſion de cet Office *Mozarabique* dont on trouve un fragment dans le T. VI. de la Bibliotheque des Peres, les Savans recherchent d'où vient ce mot de *Mozarabes* ou *Muzarabes*, comme les appelle *Eupenius Robleſius*, dans un Ecrit Eſpagnol de la Vie & des faits de *François Ximenès*. Nous en avons dit quelque choſe ailleurs.

D'où vient le mot de Mozarabes.

Quelques-uns, comme *Baronius* à l'année 633. n. 11. croyent que ce mot eſt corrompu, au-lieu de dire *Mixtarabes*; & que par ce nom étoient déſignez ces Chretiens Eſpagnols & Goths qui, après que l'Eſpagne fut occupé par les Sarraſins & les Arabes, étoient mélez parmi eux, & jouiſſoient de la liberté de la Religion qu'ils avoient obtenue.

D'autres eſtiment que ce nom vient d'un *Muza*, Chef Sarraſin dans l'Afrique, ſous la conduite duquel les Arabes paſſerent en Eſpagne, & avec lequel ſe joignit le Comte *Julien*, qui étoit ennemi de *Rodrigue* dernier Roi des Goths, à cauſe qu'on avoit violé ſa fille. On prétend donc, que les Chretiens qui ſe mirent ſous la protection de ce *Muza*, furent appellez *Muzarabes*. Enfin, il y en a qui eſtiment que *Muza* en Arabe ſignifie *Chretien*; & qu'ainſi *Muzarabe* ſignifie *Chretien ſujet des Arabes*. Ce nom ne ſe trouve qu'après l'an de Chriſt 714. auquel tems les Sarraſins & les Arabes paſſerent en Eſpagne, à l'inſtigation de *Julien*.

Echert Marquis de Saxe, preſſant le ſiege de *Hildesheim*, fut tué dans un moulin où il s'étoit retiré, par les ſoldats de l'Empereur; qui donna la Miſnie à *Thimon* Marquis de Landsberg.

Echert tué. *Calviſ. p. 741. Heiſſ. p. 162. Hiſt. Henr. IV. Chron. Belg.*

L'Empereur donna enſuite à *Godefroy de Bouillon* la Duché de Lorraine. Après quoi étant venu en Italie, il prit pluſieurs Places, & il aſſiegea *Mantoue*, qui ne fut priſe qu'au bout de onze mois de ſiege.

Les Hiſtoriens font mention de deux Lettres, qui firent beaucoup de bruit cette année. L'une eſt de *Valtram* Archevêque de Magdeboug, qui voulant attirer *Louis II.* Comte de Thuringe au parti du Roi *Henri*, lui écrivit, que l'Apôtre inſpiré de Dieu diſoit que toute perſon-

Lettre de Valtram. *Dodechin. a. 1090.*

An. de N. S. 1090.

ſonne devoit être ſoumiſe aux Puiſſances Souveraines, parce qu'il n'y a point de puiſſance qui ne vienne de Dieu; & que qui lui réſiſte, réſiſte à l'ordre de Dieu. Enſuite ayant ajouté, qu'il y en avoit qui diſoient qu'il faloit réſiſter à la Puiſſance Royale, il s'écrie; *Veulent-ils réſiſter à Dieu? ſont-ils plus forts que lui?* Mais que dit le Prophete? *Tous ceux qui combattent contre vous, Seigneur, ſeront confondus; & ceux qui vous réſiſtent, périront.* Rodolphe, Hildebrand, Ecbert, *& une infinité d'autres, ont reſiſté à l'ordre de Dieu, en la perſonne de l'Empereur* Henri, *& ils ont péri: ce qui a eu une mauvaiſe fin, devoit avoir un mauvais principe.*

Le Comte *Louis* lui répondit par *Herrand* Evêque de Halberſtad:

Réponſe du Comte Louis.

1. Qu'il avoit mal entendu les paroles de l'Apôtre; car, dit-il, ſi toute Puiſſance vient de Dieu, d'où vient qu'il dit par ſon Prophete; *Ils ont regné, mais ce n'eſt pas par moi; ils ſont devenus Princes, & je ne les connois pas?*

2. Qu'il avoit ſupprimé ces paroles de S. *Paul: Les Puiſſances qui viennent de Dieu, ſont ordonnées.* Donnez-nous donc, ajoute-t-il, une Puiſſance ordonnée; nous ne réſiſtons point. Mais ne rougiſſez-vous point de dire que le Seigneur *Henri* ſoit Roi, ou qu'il ait de l'ordre, puis qu'il autoriſe le crime, & qu'il confond tout Droit divin & humain, qu'il péche contre ſon propre corps, & qu'il abuſe de ſa femme d'une maniere inouïe?

3. Enſuite, ayant fait une énumeration de pluſieurs crimes, comme, qu'il avoit vendu des Evêchez pour de l'argent, pour des meurtres, pour un adultere; il dit qu'ils le haiſſoient de cette haine parfaite, dont le Pſalmiſte haiſſoit les ennemis de Dieu.

4. Et ſur ce que *Valtram* avoit parlé de la mort de *Rodolphe*, d'*Hildebrand*, & d'*Ecbert*, & qu'il félicite *Henri* de leur avoir ſurvécu: il dit qu'il faudroit auſſi eſtimer heureux *Néron*, d'avoir ſurvécu à S. Paul; *Hérode*, à S. Jaques; *Pilate*, à J. Chriſt.

An. de N. S. 1090.

Ces gens croyoient qu'un Roi criminel n'eſt point véritablement Roi.

Lettre de Bernard Prêtre de Conſtance à Gebehard. *Apud Tengnagel. p.* 239.

Je ne ſai s'il faut mettre dans cette année, la Lettre de *Bernard* Prêtre de Conſtance à *Gebehard* Abbé de Schaffhouſe, ſur la néceſſité d'éviter les inconvéniens; ſur les differens degrez des perſonnes qu'il faloit éviter; ſur les differentes manieres de communiquer, la *ſalutation*, le *baiſer*, la *priere*, & la *table*. On y trouve des règles touchant l'abſolution des Cenſures, & le dénombrement des Loix ſur leſquelles l'Egliſe a formé ſa Diſcipline. Il paroit que dans ce tems-là les fauſſes Décrétales étoient fort conſiderées, & qu'on ne revoquoit pas en doute leur autorité, & que cela a donné lieu à divers abus.

Si on pouvoit tuer des Excommuniez.

Pendant la guerre d'*Henri* contre ceux qui lui réſiſtoient, *Godefroy* Evêque de Luques conſulta le Pape, s'il faloit mettre en pénitence ceux qui avoient tué des Excommuniez; à quoi le Pape répondit, qu'il n'eſtimoit pas homicides ceux qui, brulant de zèle pour l'Egliſe contre les Excommuniez, en auroient tué quelques-uns: mais qu'on pouvoit pourtant leur impoſer quelque ſatisfaction, afin qu'ils puſſent appaiſer la Juſtice divine, s'ils avoient mêlé quelque foibleſſe humaine à cette action.

Dupin. Berenger accorde la Ville de Saragoſſe au S. Siege.

Cette année, *Berenger* Comte de Barcelone fit conceſſion de la Ville de *Sarragoſſe* au S. Siege.

Lambert Evêque d'Arras.

Lambert Evêque d'Arras fleuriſſoit dans ce tems. Il avoit été élu par le Clergé & par le Peuple de cette Ville; mais *Raynold* Archevêque de

An. de N. S. 1090.

Rheims lui avoit refuſé l'Ordination. Le Pape *Urbain* en ayant été informé, enjoignit à cet Archevêque de l'ordonner; mais au-lieu de le faire, il l'envoya à Rome, où le Pape l'ordonna lui-même. L'Archevêque de Rheims fut obligé d'approuver cette Ordination, & d'écrire à *Robert* Comte de Flandres en ſa faveur. Le Pape étant venu en France, manda *Lambert* au Concile de Clermont. Cet Evêque fut arrêté priſonnier en paſſant à *Provins*, & enſuite mis en liberté, à la priere du Pape, qui lui fit un très bon accueil, confirma les privileges de l'Egliſe d'Arras, & dépoſa *Gaucher* Evêque de Cambray.

Pierre Diacre. *In append. ad h. a. Bertheld. 1090. vita ap. Tengnag.*

Pierre Diacre, & Garde-Chartres de l'Egliſe de Conſtantinople, a écrit vers cette année de courtes réponſes à differens Cas qui lui avoient été propoſez. Elles ſe trouvent dans le Recueil du Droit Grec-Romain.

Baronius parle auſſi d'un *Thiemon* Abbé de S. *Pierre*, qui avoit été fort contraire à *Henri*, & qui avoit ſouffert beaucoup pour le parti des Papes, & qui fut fait Archevêque de Salsbourg.

An. de N. S. 1090.

Dans cette année, *Hériman* Evêque de Mets mit le corps de S. *Clement*, premier Evêque de cette Ville, dans une Egliſe qui étoit dans le Monaſtere de S. *Felix*; & depuis ce tems, cette Abbaye n'a plus porté le nom de S. *Felix*, mais de S. *Clement*; & peu de tems après avoir aſſemblé ſes freres, il leur dit: *Je vous recommande à Dieu; demeurez fermes dans la Foi, & dans la Doctrine de S. Pierre, comme vous l'avez entendu de ſes ſucceſſeurs*; & qu'après cela, il rendit l'eſprit.

On croit auſſi, qu'environ cette année mourut S. *Firmat*.

On célebra un Concile à *Narbonne*, ſous l'Archevêque *Dalmace*.

le Monaſtere de S. Felix. *Meuriſſius l. 3. Epiſ. Metenſ. Hugo Flavini. in Chr. Virdun.* Heriman. meurt. S. Firmat. Concile à Narbonne. *Concil. T. X. p. 479. in append. p. 1818. quæ edidit Baluz. Concil. Gen. Narbon. p. 18.*

Corps de S. Clement de Mets mis dans

L'an 1091. de N. S. Le 11. d'Alexis. Le 36. d'Henri. Le 32. de Philippe I. Le 4. d'Urbain II. Indiction XIV.

Guibert revient à Rome. *Baron. p. 613. Dennzo.*

L'Antipape *Guibert* revint à Rome, d'où il avoit été chaſſé, reprit le Château S. *Ange*, & demeura maitre de la Ville.

Concile à Benevent. *Baronius. Dupin. Bertheld. in Chron. ad a. 1081. T. X. Concil. p. 484.*

Urbain II. tint le 1. jour d'Avril un Concile à *Benevent*, dans lequel il renouvella les condamnations portées contre *Guibert*, & il dreſſa 4 Canons.

Par le I. il défend d'élire un Evêque qui ne ſoit dans les Ordres ſacrez, c'eſt-à-dire, comme il l'explique, qui ne ſoit *Diacre* ou *Prêtre*; & à l'égard des *Sousdiacres*, il ordonne qu'ils ne pourront être promus à l'Epiſcopat, que très rarement, & avec la permiſſion du S. Siege.

Dans le II. il interdit de toutes fonctions, les Chapelains nommez & payez par les Laïques, ſans le conſentement de l'Evêque.

Dans le III. il défend de recevoir des Clercs étrangers, ſans Lettres formées de leur Evêque.

Dans le IV. il eſt défendu aux Laïques de manger de la viande après le jour des Cendres; & il eſt enjoint à tous les Fideles de l'un & de l'autre ſexe, de recevoir des cendres ſur leur tête, en ce jour. Il y eſt auſſi ordonné, que l'on ne célebrera point de mariage depuis la Septuageſime juſqu'après l'Octave de la Pentecôte, & depuis le premier Dimanche de l'Avent juſqu'apres l'Octave de l'Epiphanie.

Be-

An. de N. S. 1091.

Rétabliſſement du Métropolitain dans la Province de Tarragone. *Pagi p. 306. Baluz. l. 4. Marc. Hiſp. p. 470. ad a. 1089.*

Berenger Evêque de *Vich*, dont l'Egliſe étoit jointe dès les tems de *Jean XIII.* avec celle de *Tarragone*, vint à Rome, pour obtenir du Pape *Urbain II.* le rétabliſſement du Métropolitain dans la Province de *Tarragone*, qui avoit été pendant 400 ans ſoumiſe à l'Archeveque de Narbonne. *Urbain* écrivit pour cet effet à *Berenger* Comte de Barcelone, III. du nom, & à d'autres Seigneurs, pour les exhorter à rétablir la Chaire Epiſcopale dans l'Egliſe de *Tarragone*, ſans préjudicier aux Droits de l'Egliſe de Narbonne. Sur quoi le ſavant *Baluze* remarque, qu'*Urbain* prétendoit que le nouvel Evêque de *Tarragone* fut ſoumis à l'Archevêque de Narbonne, comme à ſon Métropolitain; mais qu'il promit qu'il donneroit à l'Evêque de *Tarragone* la Dignité de Métropolitain, ſi l'Archevêque de *Narbonne* ne pouvoit pas prouver qu'il eût obtenu du S. Siege le droit ſur la Province de *Tarragone*. *Dalmace* Archevêque de Narbonne, ayant vu les Lettres d'*Urbain*, vint à Rome avec *Bernard* Evêque de Barcelone. Le Pape lui demanda s'il avoit quelque Privilege du Siege Apoſtolique, qui prouvat qu'il avoit le droit de Primatie ſur la Province de *Tarragone*. *Dalmace* répondit, que ſon Egliſe avoit ce Privilege, & qu'il eſperoit de le prouver. Sur quoi le Pape écrivit à *Raynier* ſon Légat, que ſi on ne trouvoit pas ce Privilege, il rétablit, avec les Comtes auxquels *Urbain* avoit déja écrit, les droits de l'Egliſe de *Tarragone*. *Dalmace* voyant qu'il alloit perdre ſa cauſe s'il ne montroit le Privilege du Siege Apoſtolique, en ſuppoſa un d'*Etienne V.* ou *VI:* mais parce qu'on ne put jamais produire le vieux exemplaire du Reſcrit Apoſtolique, *Urbain II.* n'eut aucun égard à ce que produiſit *Dalmace*, & rendit le Droit de Métropole à l'Egliſe de *Tarragone*, & y établit *Berenger* Evêque de *Vich*, & unit l'Egliſe de *Vich* à celle de *Tarragone*.

An. de N. S. 1091.

L'Empereur *Henri* ne fut pas oiſif cette année. Il voulut s'emparer des Terres que la Comteſſe *Mathilde* avoit obtenues en héritage de *Beatrix* ſa mere, au-deçà des Alpes; enſuite, étant entré dans la Lombardie, il prit *Mantoue*, après onze mois de ſiege.

Henri prend Mantoue. *Dumiz. l. 2. c. 4.*

Il y eut de terribles tempêtes en Angleterre, pendant les mois d'Octobre & de Novembre. L'Abbaye de *Winchelcombe*, & la Ville de *Londres* en ſouffrirent beaucoup. Plus de 600 maiſons en furent endommagées, & la Tour de la Ville en fut ébranlée. *Guillaume II.* fut dangereuſement malade; & pendant ſa maladie, il promit de reparer les deſordres de ſa conduite: mais il ſe ſouvint peu de ſes promeſſes.

Berthol. in Chron. ad h. a. Larr. p. 296. Tempêtes en Angleterre.

Puiſque je ſuis ſur l'Angleterre, je ne puis me diſpenſer de parler d'*Ingulfe*, Anglois, qui a écrit l'Hiſtoire de l'Abbaye de *Croyland*, depuis l'an 664 juſqu'à l'an 1091. Elle a été publiée par *Savil* en 1596. & parmi les Hiſtoriens d'Angleterre imprimez à Londres en 1684. Il étoit de la Ville de Londres, fils d'un Officier du Roi *Edouard*. Il acquit tant de reputation par ſa ſcience, que *Guillaume* Duc de Normandie étant paſſé en Angleterre, le ramena avec ſoi, & en fit ſon principal Miniſtre. Il fit l'an 1064 un voyage à la Terre-Sainte; & en étant de retour, il ſe retira dans le Monaſtere de *Fontanelle*, dont il fut fait Prieur bien-tôt après. L'an 1076, *Guillaume* Roi d'Angleterre l'appella dans ſon Royaume; il le fit Abbé du Monaſtere de *Croyland*, dont

Ingulfe. *Dupin.*

An. de N. S. 1091.

dont il avoit chaſſé *Wulketule*: mais *Ingulphe* obtint le retour de cet Abbé. Il eſt mort vers l'an 1109.

Concile à Leon. *Roderic. l. 6. c. 30. Joan. Mari. Hiſt. Hiſp. l. X. c. 6. Card. d'Aguirre Concil. Hiſp. T. III. p. 298. Concil. T. X. p. 482. Pelag. Ovet. p. 76.*

En Eſpagne il ſe tint un Concile à *Leon*. On y fit deux choſes. 1. On ordonna à l'égard des Offices Eccléſiaſtiques, qu'on garderoit la Régle de S. *Iſidore*, c'eſt-à-dire la Lettre à *Ludfred*, ou *Landfroy* Evêque de Cordoue, où il marque les devoirs de chaque Ordre & de chaque Office. 2. On changea dans les Offices Eccléſiaſtiques, les caracteres; & au-lieu des *Goths* & *Mozarabiques* dont on ſe ſervoit, on employa les caracteres *Gaulois*. Mais on ne reçut point ce Décret du Concile de *Leon*; & tous les efforts d'*Alfonſe VI.* furent inutiles. On traita auſſi de l'Egliſe de *Compoſtelle*. *Pierre*, ordonné par le Légat *Richard* en 1088, fut dépoſé; mais *Diegue* ne fut pas rétabli, & on donna ce Siege à *Dalmace* Abbé de l'Ordre de Clugni.

Juſſet vient en Eſpagne & y prend des Places. *Pagi ex Noweirio ſcript. Arabe M. S. 308.*

Juſſet, Roi de Maroc & Empereur des *Almorabides*, ou *Lamtuniens*, une année après que les Chretiens eurent pris *Tolede*, vint encore d'Afrique en Eſpagne, & prit pluſieurs Places, comme *Sarragoſſe*, *Grenade*, dans la guerre qu'il eut contre *Alphonſe VI.* Roi de Caſtille & de Leon. On appelloit *Almoravides*, des Peuples d'Afrique qui demeuroient vers le Mont *Atlas*. On dit qu'ils chaſſerent les *Zenetes* du Royaume de *Fez* vers l'an 1052; & que leur premier Roi fut *Abul-Theſſefin*, ou *Texif*, qui choiſit la Ville d'*Acmed* pour la Capitale de ſon Royaume. *Juſſet*, ou *Joſeph*, lui ſucceda, & conquit une grande partie de l'Afrique; puis paſſant en Eſpagne, il s'y rendit maître de quantité de Villes. Il bâtit auſſi la Ville de *Maroc*, où il établit le Siege de ſon Empire.

Bâtit la Ville de Maroc.

Guerre entre les Sarraſins; chaſſez de la Sicile.

Les Sarraſins en Eſpagne ſe faiſoient une cruelle guerre. *Roger* Comte de Calabre ſe prévalut de leurs diviſions, & les chaſſa de toute la Sicile. Il ne demeura en leur puiſſance que les Iles qui ſont entre l'Afrique & la Sicile, qui avoient bien été ravagées par les Chretiens; mais qui ne furent point ôtées aux Sarraſins que du tems de *Roger*, fils de ce *Roger* dont nous parlons, qui contraignit *Malthe*, & les Iles voiſines, à ſe rendre.

An. de N. S. 1091.

Alexis aſſocie ſon fils Jean à ſon Empire. *Berthold. 1091.*

Ce fut dans cette année, ou dans la ſuivante, que l'Empereur *Alexis* aſſocia ſon fils *Jean* à l'Empire.

Acta Bened. ſec. 6. 2. p. 681. Mabillon ſæcul. 6. 2. act. p. 720. Vita apud Tengnag. p. 56. Fleuri. p. 528. 529.

L'Egliſe d'Allemagne perdit cette année *Volfelme*, Abbé de *Brunviller* près de Cologne, qui avoit écrit contre *Berenger*; *Guillaume* Abbé d'*Hirſauge*, le grand Reſtaurateur de la Diſcipline Monaſtique; *Altman* Evêque de *Paſſau*, qui avoit fondé trois Communautez de Chanoines Réguliers.

Il y avoit dans ce tems-là pluſieurs Laïques en Allemagne, qui renonçoient au Monde, & ſe donnoient, & eux & leurs biens, au ſervice des Communautez Régulieres de Cleres & de Moines, pour vivre ſous leur conduite. Le Pape *Urbain* approuva leur maniere de vivre.

Il ne faut pas confondre ces Laïques, avec les *Moines-Lais*, ou *Convers*. Dans l'XI. Siecle, comme je l'ai dit ailleurs, on appelloit ainſi ceux qui étant ſans Lettres, ne pouvoient devenir Cleres, & qui étoient uniquement deſtinez au travail corporel; au-lieu qu'auparavant on appelloit ainſi ceux qui embraſſoient la Vie Monaſtique, en âge de raiſon. Il y avoit de ces *Freres-Convers* parmi les Moines de *Valombreuſe*, ceux de *Hirſauge*, & les Chartreux, qui les appelloient *Freres barbus*.

Mab. Præf. 2. ſec. 6. n. 11. Freres Convers.

Il y avoit auſſi dans les Monaſteres, Oblats.

An. de N. S. 1092.

res, ceux qu'on nommoit *Donnez*, ou *Oblats*; qui, ſans faire de Profeſſion, & portant un habit peu different des Séculiers, ſe donnoient au Monaſtere, avec leurs biens, gardant le Célibat. On peut voir *Du-Cange* Gloſſ. au mot *Oblati*.

An. de N. S. 1092.

L'an 1092. *de N. S. Le* 12. *d'Alexis. Le* 37. *d'Henri. Le* 33. *de Philippe I. Le* 5. *d'Urbain II. Indict. XV.*

Henri paſſe dans le Modenois, prend des Places; mais fait peu de choſe. *Donnizo. l.* 2. *c.* 6.

HENRI Empereur, qui avoit occupé au Printems tous les lieux qui étoient en-deça du *Pô*, réſolut de paſſer le fleuve, de peur que la Comteſſe *Mathilde*, qui ſe tenoit avec ſes troupes à *Modene* & à *Reggio*, ne lui échapât; & ayant fait paſſer ſon Armée dans le Modenois, & pris quelques Places, il aſſiegea pendant tout l'Été *Montebello*. Comme ſes armes avoient peu de ſuccès, *Heribert* Evêque de Reggio, pouſſé par l'Antipape *Clement*, avec d'autres Evêques, fit des propoſitions de Paix. L'Empereur promettoit de rendre à *Mathilde* & à ſon Epoux, les Places qu'il leur avoit priſes, pourvu qu'ils reçuſſent *Clement*. *Mathilde* répondit, qu'elle ne pouvoit rien faire ſans avoir conſulté les Théologiens; & ayant aſſemblé pour cet effet quelques Evêques, Abbez & Moines, elle leur demanda ce qu'elle devoit faire. *Heribert* Evêque de Reggio, Prélat fort eſtimé, qui avoit de beaux dons, & qui avoit entraîné par ſes diſcours les autres Théologiens, avoit perſuadé à la Comteſſe qu'elle devoit accepter la condition propoſée; lorſqu'un Hermite nommé *Jean*, dont la Comteſſe eſtimoit fort la vertu, lui rappella dans l'eſprit ce qu'elle avoit promis à *Gregoire VII.* ſavoir, qu'elle ne ſe ſouſtrairoit point à l'obeïſſance de l'Egliſe Catholique, dans quelque adverſité qu'elle ſe trouvat; & lui ayant promis qu'elle remporteroit de glorieuſes victoires, ſi elle étoit toujours attachée au S. Siege, il l'engagea à pourſuivre la guerre. *Henri* fut fort irrité lorſqu'il apprit la choſe, & envoya inceſſamment ſon fils pour aſſieger *Montebello*; mais ce fils ayant eu le malheur d'être tué dans ce Siege, l'Empereur ſe vit contraint de le lever, & de ne penſer plus à attaquer les Châteaux du Modenois. Dès qu'il eut fait les funerailles de ſon fils, il fit ſemblant d'aller à *Parme*; mais il revint ſur ſes pas; afin de ſe ſaiſir de *Canuſſe*, où étoit la Comteſſe. Elle s'en étant apperçue, laiſſa une garniſon à *Canuſſe*, & vint avec une partie de ſes troupes à *Bibianel*. L'Empereur s'approcha alors de *Canuſſe*; mais il eut le malheur de perdre beaucoup de ſes gens, & ſon Etendart même, ſans rien gagner; ce qui l'affligea tellement, qu'il repaſſa le *Pô*, & donna lieu à la Comteſſe de reprendre tout ce qu'on lui avoit pris.

Mathilde pourſuit la guerre, & oblige l'Empereur à ſe retirer.

Geofroy Evêque de Chartres dépoſé. *Pagi p.* 310. *Baron. Urbain ep.* 8.

Geofroy Evêque de Chartres, qui avoit été élevé par *Geofroy* Evêque de *Bari* ſon oncle, à l'Epiſcopat; étant accuſé de Simonie, fut dépoſé par le Pape *Urbain II.* Il vint à Rome pour ſe juſtifier; mais ne l'ayant pu, il fut contraint de rendre le Bâton Paſtoral & l'Anneau. Enſuite, Egliſe de Chartres ayant obtenu la permiſſion d'élire un autre Evêque, *Yves* fut choiſi, du conſentement de tous. Il refuſa d'abord cet

Yves fait Evêque de Chartres.

An. de N. S. 1092.

cet Emploi ; mais enfin il falut ſe rendre aux deſirs du Clergé & du Peuple. Le Roi approuva ſon élection ; mais *Richer* Archevêque de Sens ne voulut point lui donner jour pour le conſacrer. Ce fut *Urbain II.* qui le conſacra à *Capoue*, & qui en écrivit enſuite à l'Egliſe de *Chartres*. Mais l'on ne convient pas du tems dans lequel ſe fit cette Conſécration. *Baronius* prétend que ce fut cette année, & *Sirmond* a été dans ce ſentiment ; mais le P. *Pagi* croit qu'*Yves* a dû être conſacré l'an 1090. Quoi qu'il en ſoit, (car je ne croi pas néceſſaire de m'étendre ici à rapporter les raiſons alleguées de part & d'autre ſur ce ſujet) *Urbain II.* après avoir conſacré *Yves*, n'écrivit pas ſeulement à l'Egliſe dont il avoit été fait Evêque, afin qu'on ne fit point difficulté de le recevoir ; mais il en écrivit encore à *Richer* Archevêque de Sens, qui ne lui avoit pas voulu donner la Conſécration. Dans la Lettre qu'il écrivit à ce Prélat, il dénonce anathême à *Geofroy* & à ſes fauteurs, s'il entreprenoit de vouloir s'emparer encore de l'Egliſe de Chartres. *Richer* diſoit hautement, qu'*Yves* avoit été intrus, & que ſa bénédiction devoit être mépriſée. *Yves*, dans ſa VIII. Lettre que rapporte *Baronius*, répondant aux invectives de *Richer*, diſoit qu'il étoit bien fâché de ce que ce Prélat attaquoit ainſi l'Autorité Apoſtolique ; & il décrit la mauvaiſe conduite de ſon Prédéceſſeur.

Yvo Ep. VIII.

Sirmond in notis ad l. 2. Epiſt. Goffredi vindoci. Pagi p. 310. 311.

Contacré par Urbain II.

Richer s'oppoſe à cette élection.

Richer cita *Yves* à une Aſſemblée qu'il fit tenir à *Etampes*, ſelon *Baronius*, l'an 1093 : mais ſelon le P. *Pagi*, l'an 1091 ; & cette Aſſemblée ayant voulu rétablir *Geofroy*, *Yves* de Chartres appella au Pape, qui interdit à *Richer* l'uſage du *Pallium*, juſqu'à ce qu'il ſe fût déſiſté de ſes pourſuites à l'égard d'*Yves*.

Richer cite Yves.

Yvon. Ep. 12. p. 24. Concil. T. X. p. 480.

Le Pape interdit à Richer le Pallium.

Cet *Yves* étoit de Beauvais, fils d'*Hugues* d'*Airile*, & d'*Hilemburge*. Il fit ſes Humanitez dans ſon pais, & il étudia la Théologie ſous *Lanfranc*, dans l'Abbaye du *Bec*. *Gui* Evêque de Beauvais le choiſit pour avoir ſoin de la conduite des Chanoines Réguliers, & du Monaſtere de S. *Quentin*, que cet Evêque établit dans cette Ville. Nous parlerons dans le Siecle ſuivant, de ſes Ouvrages.

An. de N. S. 1092.

D'où étoit Yves.

Pour revenir à *Urbain II.* il appella cette année, ſelon *Baronius*, ou l'an 1090 ſelon le P. *Pagi*, S. *Brunon* à Rome. Ce Pape ſouhaita d'avoir près de lui celui qui avoit été ſon Maitre. Les Religieux, dont il étoit le Chef, virent avec douleur le Chef de leur Ordre s'éloigner d'eux.

Pagi p. 311. Jea. Columbi differt. de Carthuſ. mitiis num. 108.

S. Brunon va à Rome.

Puiſque je parle de *Religieux*, je rapporterai ici quelque choſe touchant les Chanoines Religieux de S. *Auguſtin*. *Rabod* Evêque de Tournay, voyant que Maitre *Odon* d'Orleans, qui avoit enſeigné avec beaucoup d'applaudiſſement pendant cinq ans dans l'Ecole de *Tournay*, vouloit quitter la vie ſéculiere avec cinq de ſes Cleres, leur accorda l'Egliſe qui avoit été bâtie à l'honneur de S. *Martin*, & qui avoit été détruite par les Barbares, & il leur donna la permiſſion de vivre ſous la Régle de S. *Auguſtin*. Ainſi le nombre des Chanoines de S. *Auguſtin* ſe multiplioit, ſans former pourtant aucun Ordre. Il y a eu ainſi diverſes Congrégations Régulieres, comme celle de S. *Ruf*, de S. *Sauveur*, de *Latran*, du *Val des Ecoliers*, &c.

Chanoines Réguliers de S. Auguſtin.

Herimar. Abbas Abbatiæ Sanct. Martini apud Dachery um T. XII. Spicil.

Avant que quitter l'article d'*Urbain II.* je ferai ici mention de ce qu'il écrivit à l'Archevêque de Rheims, touchant *Philippe* Roi de France ; mais il faut auparavant que nous reprenions la choſe de plus haut.

T. X. Concil. p. 463.

Philippe R. de France repudie ſa femme.

Phi-

An. de N. S. 1092.

Philippe Roi de France étoit marié avec *Berthe* fille de *Florent* Comte de Friſe, premier Comte d'Hollande, & cela dès l'an 1071; & il en avoit eu *Louis*, qui lui ſucceda. Ce Prince la repudia. Mr. *Dupin* dit que ce divorce arriva l'an 1068, & qu'il fut fait dans les formes, par l'autorité de l'Egliſe, & en conſéquence d'une Sentence juridique. Le Roi la relégua à *Montreuil*. M. *Blondel* croit que cela arriva l'an 1093. Mais le P. *Pagi* eſtime que ce fut cette année 1094. que *Philippe* repudia ſa femme. Dès qu'il l'eut repudiée, il chercha une autre femme. Il demanda d'abord la fille de *Roger* Comte de Sicile, nommée *Emme*, qui fut amenée aux côtes de Provence; mais le mariage ne fut point fait: peut-être, dit Mr. *Dupin*, parce qu'elle ne trouva pas de ſureté à épouſer un Prince qui avoit une autre femme vivante. Dans ce même tems, *Bertrade* fille de *Simon* Comte de Montfort, qui avoit épouſé *Foulques le Rechin* Comte d'Anjou, plut à ce Prince; & cette femme ne fit point difficulté de quitter ſon mari, pour l'épouſer. Cependant, elle étoit ſa parente du cinq au ſixieme degré; & ce *Rechin* ſon Epoux l'étoit du trois au quatrieme degré; & quand *Philippe* auroit été véritablement libre, *Bertrade* ne l'étoit pas. Toutes ces conſiderations n'empêcherent pas *Philippe* de vouloir contracter ce mariage. Il prit jour pour le célebrer à Paris; & il manda *Raynold* Archevêque de Rheims, *Yves de Chartres*, & pluſieurs autres Prélats, pour rendre la cérémonie plus authentique. *Yves* écrivit au Roi (c'eſt la 15. de ſes Lettres) qu'il ne pouvoit s'y trouver, ni y conſentir, ni approuver ce mariage, parce que ſon divorce avec *Berthe* n'avoit point été confirmé par le Pape, & par un Concile général; & parce que *Bertrade* ayant encore ſon Epoux, ne pouvoit devenir la femme de *Philippe*. Il écrivit encore à l'Archevêque de Rheims, & aux autres Evêques invitez à ce mariage, pour les détourner d'y aller, & pour les exhorter d'en détourner le Roi. (C'eſt la 13. & 14. Lettre d'*Yves*.) Tout cela n'empêcha pas *Philippe* de ſe marier; & l'Evêque de *Senlis* alla bénir ce mariage, moyenant le revenu de quelques Egliſes que le Roi lui donna. Mais ce Prince fut ſi fort irrité contre *Yves*, que l'ayant fait prendre par le Vicomte de *Chartres*, il le fit mettre en priſon. Le Pape *Urbain II.* ayant ſû ce qui ſe paſſoit, en écrivit fortement à *Raynold* Archevêque de Rheims. Il l'exhorte, & les autres Evêques, de parler vivement au Roi; & il ajoute; *Que s'il mépriſe vos exhortations, alors la néceſſité nous ſera impoſée, & à vous & à nous, de nous mettre en état de venger l'outrage fait à la Loi de Dieu, & de tranſpercer avec l'épée de Phinée, ces Adulteres Madianites.* Le Pape lui écrit encore, qu'il doit travailler à tirer de priſon *Yves* de *Chartres*; & excommunier celui qui l'a pris, s'il ne veut pas le relâcher.

Le Clergé & le Peuple de Chartres furent ſi indignez de ce qu'on avoit fait priſonnier leur Evêque, que pour le délivrer, ils vouloient faire la guerre au Vicomte qui l'avoit empriſonné; mais *Yves*, dans ſa vingtieme Lettre, leur écrivit qu'ils ſe donnaſſent bien de garde de faire aucun acte d'hoſtilité; leur déclarant, que ce n'étoit pas le moyen de lui procurer ſa liberté, mais de prolonger ſa priſon; que ce ſeroit irriter la Majeſté divine; qu'il étoit indigne d'un Evêque, de recouvrer ſon Evêché par la violence; qu'il étoit réſolu de mourir, plutôt que de ſouffrir qu'il ſe fit aucun meurtre pour

Aymoin l. 5. c. 50. Blond. Diatribe de formula regnante Chriſto p. 315. Pagi ad h. a. p. 316.

Il veut épouſer Bertrade femme de Foulques. *Orderic. l. VIII. p. 999.*

Yves condamne ce mariage.

L'Evêque de Senlis le marie.

Yves empriſonné.

Urbain en eſt irrité.

Soulevement du Clergé de Chartres pour délivrer leur Evêque.

Yves l'appaiſe.

An. de N. S. 1092.

pour ſa délivrance ; qu'ainſi ils ſe contentaſſent de la lui procurer par leurs prieres. „ Souvenez-vous, *leur* „ *dit-il*, qu'il eſt écrit que *Pierre* „ étoit en priſon, & que l'Egliſe „ faiſoit ſans ceſſe des prieres pour „ lui.

Concile de Rheims. *Concil. T. X. p.* 478. *Dupin.*

L'Archevêque de *Rheims*, dont j'ai parlé, tint un Concile cette année ; en voici le ſujet.

Robert Comte de Flandres avoit pris des biens qui appartenoient à l'Egliſe. *Urbain II.* lui en écrivit. Nonobſtant cette remontrance, ce Prince ayant continué de piller les biens des Egliſes, le Clergé de Flandres en porta ſes plaintes à l'Archevêque de Rheims, qui ordonna dans ce Concile, que *Robert* reſtitueroit aux Egliſes ce qu'il leur avoit pris, ſous peine d'Excommunication. Le Prince y ſatisfit peu de tems après.

Gerard le jeune, Evêque de Cambrai, étant mort le 11. d'Août 1092 ; ceux de Cambrai ſongerent à rétablir chez eux un Evêque, comme ils en avoient eu autrefois. Le Pape en écrivit à *Renault* Archevêque de Rheims. La choſe fut exécutée, mais ce ne fut pas ſans peine. Ce Pape avoit auſſi érigé en Archevêché, l'Egliſe de *Piſe*.

V. Miſcell. Baluzii p. 237.

Il y eut Concile à *Paris*, en faveur de l'Abbaye de S. *Corneille* de *Compiegne*.

Concile de Paris. *Concil. T. X. p.* 481. *Ducange in notis ad l. VII. Alexiad. ex Codice MS. Rob. Monach.*

On croit que cette année, l'Empereur *Alexis* ſollicita *Robert* Comte de Flandres, & tous les autres Princes de l'Occident, de lui envoyer du ſecours contre les Turcs. Il leur écrivit une Lettre, dans laquelle il leur expoſa, que preſque toute la Terre, depuis Jeruſalem juſques en Grece, & toute la Grece avec tout ce qui en dépend, étoit expoſée aux excurſions des Turcs, qui menaçoient même *Conſtantinople*.

Alexis demande du ſecours.

Comme nous aurons occaſion de parler du ſecours que lui amenerent les Princes Chretiens, il eſt néceſſaire de parler un peu des *Turcs*.

An. de N. S. 1092.

Il faut donc ſavoir,

Turcs. *Maimb. des Croiſades p.* 6. *Elmacin. l.* 1. *c.* 3. 4. *Hiſtoire des Turcs. Paſi. Not. Car. du Freſne in Niceph. Brien. Guli. Tyr. l.* 1. *c.* 9. *Zonar. Glic.*

1. Que les *Sarraſins Arabes*, qui s'étoient rendus maitres de toute la Haute Aſie & de l'Egypte, poſſedoient la Terre-Sainte lorſque les Turcs s'en emparerent, en établiſſant par leur revolte une nouvelle Domination.

2. L'an 1042, & ſelon d'autres l'an 1048, après avoir vaincu les Sarraſins en 3 batailles, ils ſe rendirent maitres de la Perſe ; puis, de la Méſopotamie, de la Paleſtine, & de la Syrie ; s'étant fait, peu de tems avant cela, Mahometans, de Payens qu'ils avoient toujours été.

3. Ce Prince conquérant, que les *Arabes* appellent *Aburalip*, les Grecs *Sangrolipax*, & *Guillaume* de Tyr *Belphet* ou *Belphetur*, après avoir employé près de 30 ans à établir puiſſamment ſa nouvelle Monarchie dans la Haute Aſie, entra avec une Armée formidable dans l'Aſie Mineure, où il défit & prit en bataille *Romain Diogene* Empereur, dans l'an 1068. & 1069. 1070. 1073.

4. Après quoi les Turcs, ſous la conduite de *Cutlume* & de ſon fils *Solyman*, s'emparerent du Royaume du Pont, qu'on appella depuis *Turcomanie*, de la *Lycaonie*, de la *Cappadoce* & de la *Bithynie*, où *Solyman* établit à *Nicée* le Siege de ſon Empire durant les diviſions des Grecs ſous les Empereurs *Michel Ducas* & *Nicephore Botoniate*.

Ils firent la paix avec l'Empereur *Alexis*, l'an 1081 : mais cela ne dura pas longtems. *Anne Comnene* nous apprend ſur ce ſujet pluſieurs choſes que l'on lira ſans doute avec plaiſir, & dont nous ne ſaurions marquer exactement l'année.

Il

An. de N. S. 1092.

Il y avoit un Arménien nommé *Filarete*, fort conſideré pour ſa prudence & pour ſon courage, qui voulant venger les injures qu'on avoit faites à *Romain Diogene* qui l'avoit élevé à la Charge de ſon Grand-Domeſtique, ſe rendit maitre d'Antioche ; mais n'y pouvant vivre en repos, à cauſe des courſes des Turcs, il fut ſi impie que d'embraſſer leur Religion, & de ſe faire circoncire.

An. Comn. l. 6. c. 7. Hiſtoire de Filarete.

Son fils n'ayant pu détourner ſon pere d'un ſi abominable deſſein, alla à Nicée, & perſuada à *Amir Solyman* de venir aſſieger *Antioche*. *Solyman* la prit par aſſaut, au même tems que *Caratice* prit *Synope*, où il avoit appris qu'il y avoit de grandes richeſſes. *Tutuſe*, frere du grand Sultan, forma des deſſeins ſur la même Ville, & défit *Solyman*; qui ſe tua lui-même, de peur de tomber entre les mains de ſon ennemi.

Le grand Sultan, craignant que *Tutuſe* n'acquît une trop grande puiſſance, rechercha l'alliance d'*Alexis*, & lui fit propoſer par un *Chiaoux* un mariage, en faveur duquel il offroit de retirer les Turcs qui étoient proche de la mer, d'abandonner un certain nombre de petites Places, & de fournir du ſecours lorſqu'on en auroit beſoin.

Le Sultan fait demander en mariage la fille d'Alexis.

L'Empereur *Alexis*, après avoir reçu la Lettre, ne fit aucune réponſe à la propoſition de mariage ; mais ayant diſpoſé le *Chiaoux* à recevoir le Batême, & à demeurer dans l'Empire ; le *Chiaoux* converti ſe ſervant du pouvoir que le Sultan lui avoit donné, fit ſortir de toutes les Places maritimes les garniſons que les Turcs y avoient, & y établit des garniſons Romaines. Et comme après la mort de *Solyman*, *Apelcaſem*, à qui le *Sultan* avoit confié la garde de *Nicée*, s'en étant rendu le maitre, faiſoit des courſes ſur les terres de l'Empire ; *Alexis* leva une puiſſante Armée contre lui, dont il donna le commandement à *Tatice*. Ce Géneral vint aſſieger *Nicée*. Les habitans firent une ſortie, mais ils furent repouſſez par les François. Le ſiege auroit continué ; mais *Tatice* ayant ſu qu'une Armée de 500000 hommes étoit proche, ſe retira inceſſamment. *Apelcaſem* le pourſuivit ; mais la valeur des François mit en déroute les troupes d'*Apelcaſem*. Cet ambitieux Général équipa une Flotte, & s'empara de *Cio*, petite Ville aſſiſe ſur le bord de la mer. *Alexis* l'envoya auſſi attaquer par mer & par terre, & les François le vainquirent une ſeconde fois ; & ayant été invité par l'Empereur de venir à Conſtantinople, il y vint & reçut de grands honneurs. An. de N. S. 1092.

Ann. Comnen. l. 6. c. 9.

L'Empereur, deſirant de chaſſer les Turcs de la Ville de *Nicomédie* Capitale de Bithynie, fit bâtir une Forteresſe ſur le bord de la mer, pendant qu'il amuſoit *Apelcaſem* à *Conſtantinople* ; & lorſque la Forteresſe fut achevée, il le combla de préſens, lui accorda le Titre de *Très-Auguſte*, conclut avec lui le Traité de Paix, & le renvoya par mer. La vue de cette Forteresſe fit un grand dépit à *Apelcaſem* ; mais il aima mieux diſſimuler, & étant aſſiegé à *Nicée* par *Proſuc* qui avoit été envoyé par un nouveau Sultan, il demanda du ſecours à *Alexis*, qui lui en envoya ; & les Romains firent lever le ſiege de *Nicée*. *c.* 10.

Le Sultan ayant appris de quelle maniere le *Chiaoux* qu'il avoit envoyé s'étoit moqué de lui, & avoit reçu le Batême, en reſſentit une grande douleur ; & s'étant réſolu de donner des troupes à *Puſanne* pour aller combattre *Apelcaſem*, il écrivit à l'Empereur *Alexis* touchant le mariage qu'il lui avoit déja propoſé, *c.* 11.

An. de N. S. 1092.

(de donner ſa fille en mariage au fils ainé du Sultan.) *Puſanne* n'ayant pu prendre *Nicée*, ſe contenta d'aller réduire d'autres Villes & Forts; & *Apelcaſem* ayant ſu qu'il s'étoit retiré, fit charger d'or quatorze mulets, & ſe mit en chemin pour aller trouver le Sultan de Perſe, & pour obtenir de lui, par un ſi utile préſent, la continuation de ſon Gouvernement. Mais le Sultan ne le voulut pas voir, & le fit étrangler.

L'Empereur *Alexis* ayant reçu la Lettre du Sultan, n'eut garde de conſentir de donner ſa fille en mariage à un fils d'un Prince Infidele; mais crut qu'il ne devoit pas l'offenſer par un refus manifeſte. Il lui fit une réponſe générale, pour entretenir ſes eſperances. Le Sultan ne la reçut point; car avant que de le recevoir, il fut maſſacré.

Le Sultan tué.

Tutuſe frere du Sultan, après avoir fait mourir *Amir Solyman*, & après avoir vaincu & fait auſſi mourir ſon gendre, qui étoit venu d'Arabie à la tête d'une Armée; étant enflé de l'inſolence que lui donnoient ces deux exploits, entreprit de tuer le Sultan; & ayant choiſi douze *Caſiens*, c'eſt ainſi qu'en la Langue des Perſes on appelle certains Aſſaſſins, il les envoya à ſon frere, & leur dit qu'ils fiſſent ſemblant d'avoir quelque choſe à lui communiquer en particulier; & que quand il ſeroit ſeul, ils l'aſſaſſinaſſent. Ces meurtriers rencontrerent le Sultan qui étoit à table, & qui avoit un peu plus bu que de coutume. Comme ils venoient de la part du frere du Sultan, on n'eut contre eux aucun ſoupçon. Ainſi les Gardes s'étant retirez, ces Aſſaſſins percerent le Sultan de pluſieurs coups. *Tutuſe* croyoit qu'après ce meurtre de ſon frere, il ſeroit Sultan; ſur-tout, après qu'il eut défait & tué *Puſanne*, qui avoit marché contre lui. Mais il fut tué auſſi à ſon tour, par *Berciaroc* fils du Sultan maſſacré. Dans ce tems-là les deux fils grand *Soliman*, que le Sultan de *Corazane* tenoit en priſon, s'étant échapez, ſe rendirent à *Nicée*, que *Pulcaſe* frere d'*Apelcaſem*, qui s'en étoit mis en poſſeſſion après la mort de ſon frere, leur remit volontiers, comme leur appartenant par le droit de leur naiſſance. An. de N. S. 1092.

En voilà aſſez touchant les *Turcs*; nous parlerons des *Scythes* dans les années ſuivantes.

Simeon le Jeune, Abbé de Xerocera, fleurit.

Dans ce tems fleuriſſoit *Simeon*, ſurnommé *le Jeune*, Abbé du Monaſtere de *Xerocera*. Nous en avons trente-trois Oraiſons ſur la Foi, & ſur les Mœurs Chretiennes & Monaſtiques; un Traité affectif intitulé, *Hymnes de l'Amour divin*, en Proſe meſurée; 228 Maximes morales, que *Jaques Pontanus* a traduites en Latin ſur les Manuſcrits des Bibliotheques de *Baviere* & d'*Augsbourg*, & fait imprimer à *Ingolſtad* in 4. en 1603. *Allatius* fait le Catalogue de 79 *Homélies*, de 58 *Hymnes*, & de quelques *Inſtructions* de cet Auteur. On trouve dans ſes Ouvrages les Maximes des *Quietiſtes*. Mr. *Dupin* rapporte ces mots, qui ſont dans ſon troiſieme Diſcours de l'Oraiſon. „ Il faut, *dit-il*, premierement pratiquer trois choſes, „ pour parvenir où vous ſouhaitez; „ qui ſont, le mépris de toutes les „ créatures raiſonnables, & ſans „ raiſon; la mortification; & une „ conſolence pure, vuide de toute „ ſorte de paſſions & d'attachemens. „ Et enſuite, étant aſſis dans votre „ Cellule, en quiétude, ſeul dans „ un coin, faites ce que je vais „ vous dire. Tenant votre porte „ fermée, élevez votre eſprit au-„ deſſus de toutes les vanitez, c'eſt-„ à-dire de toutes les choſes tem-„ po-

Maximes des Quiétiſtes.

An. de N. S. 1092.

„ porelles & paſſageres; & appuyant
„ votre tête ſur votre ventre, arrê-
„ tez votre reſpiration, & cherchez
„ en eſprit votre cœur. Vous y
„ trouverez d'abord des ténebres
„ épaiſſes; mais à force de conti-
„ nuer jour & nuit, vous y décou-
„ vrirez des merveilles, & y ren-
„ contrerez une conſolation infinie;
„ car quand l'eſprit a une fois trou-
„ vé la place de l'ame, il voit des
„ choſes qu'il n'a jamais apperçues;
„ il voit de l'air autour de ſon cœur,
„ & ſe trouve tout lumineux &
„ plein de diſcretion; & quand on
„ eſt parvenu là, s'il vient quelque
„ mauvaiſe penſée, elle eſt chaſſée
„ & s'évanouit auſſi-tôt, avant qu'el-
„ le puiſſe faire quelque impreſſion.
„ L'Eſprit indigné chaſſe le Dé-
„ mon, & fait fuir les Anges de
„ ténebres. Vous apprendrez le
„ reſte avec Dieu, en conſervant
„ Jeſus-Chriſt dans votre cœur ".
Dans ſon *Syſtême* de l'Amour divin, il ne parle que d'illuminations, de lumieres divines, d'unions divines, d'unions eſſentielles avec Dieu, de transformation de nos membres en ceux de J. Chriſt, & d'autres choſes de cette nature. Il a fait encore deux autres Traitez; l'un ſur l'alteration & les impreſſions que les Elémens font ſur le corps & ſur l'ame des hommes; & l'autre ſur la maniere dont Dieu eſt dans tous les lieux, & comment ſa lumiere eſt répandue par-tout. On dit qu'il fut mis en priſon, ſur la fin de ſa vie; les uns diſent pour avoir repris trop librement l'Empereur; les autres, à cauſe de ſes Erreurs. On le croit Auteur de l'opinion des Moines Grecs, qui ont cru que la lumiere qui parut ſur la montagne de *Tabor* étoit la lumiere increée & éternelle de la Majeſté divine, & que tout le bonheur conſiſtoit à la contempler.

Paul de Benrieden.

Paul, Chanoine & Prévôt de *Benrieden*, a écrit auſſi dans ce tems un Traité des actions de *Gregoire VII.* & la Vie de Ste. *Herluce*. Ces Pieces ont été données par *Gretzer*, imprimées à *Ingolſtad*, & inſerées dans la Collection des *Bollandiſtes*.

An. de N. S. 1092.

Cedrenus.

George Cedrenus a auſſi fleuri dans ce tems, & il a écrit un Abregé d'Hiſtoire, depuis le commencement du Monde juſqu'à l'an 1057. Pluſieurs croyent, comme je l'ai dit ailleurs, que ce n'eſt qu'une Compilation de pluſieurs autres, & principalement de *George Syncelle*, dont il a copié la Chronographie, depuis le commencement du Monde juſqu'au tems de *Diocletien*; de *Theophane*, depuis *Diocletien* juſqu'à *Michel Curolopate*; & de *Jean Thraceſius Scylitzes*, depuis *Curolopate* juſqu'à ſon tems. Cet Ouvrage a été traduit par *Xylandre*, & imprimé à Bâle l'an 1566; & depuis à Paris, à l'Imprimerie Royale, avec les Notes de *Fabrot* & de *Jaques Goar*, en 1647.

Uratiſlas meurt. *Calviſ. p.* 742.

Je finis l'Hiſtoire de cette année par la mort d'*Uratiſlaus*, Roi de Boheme, que je devois avoir miſe au commencement, puiſqu'il mourut le 14. de Janvier, ayant regné 31 ans.

Son frere Conrad lui ſuccede.

Son frere *Conrad* lui ſucceda, ayant exclus les fils d'*Uratiſlaus*;

Et Primislaus fils d'Uratiſlas.

mais il n'occupa pas le Trône longtems; car il mourut le 6. de Septembre; & le fils d'*Uratiſlaus* nommé *Primiſlaus*, lui ſucceda.

Ericus ſuccede a Olaus.

Baronius rapporte à cette année, qu'*Ericus* Roi de Dannemare ſucceda à ſon frere *Olaüs*;

Excommunié par l'Evêque de Hambourg.

mais que dès le commencement de ſon regne, il fut excommunié par l'Evêque de *Hambourg*. Cela obligea ce Prince à s'adreſſer au Pape *Urbain II.* & à ſe plaindre des injures de l'Evêque.

Urbain érige un Archevêché en Dannemare.

Il lui demanda qu'on érigeat un Archevêché dans ſon Royaume, afin qu'il ne fût pas ſoumis à un Evêque étranger; ce qu'il obtint: & même l'Archeveque de Dannemare eut in-

An. de N. S. 1092.

ſpection ſur la Suede & la Norvege; ce qui ne diminua pas peu les droits de l'Evêque de *Hambourg*.

Sentimens de Roſcelin Clerc de l'Egliſe de Compiegne. *Dodech. in append. Maria. Scoti. ad a.* 1094. *Otto. Friſing. l.* 1. *de Geſtis Friderie I. c.* 47. *Anal. hiſt. à Rob. Rege ad mortem Phil. I. T. IV. Duchef. Baron. ad a.* 1094. *Dupin. Concil. T. X. p.* 482.

Roſcelin, Clerc de l'Egliſe de *Compiegne*, grand Dialecticien, avança dans ce tems, que trois Perſonnes divines étoient trois choſes, comme trois Anges; parce qu'autrement on pourroit dire, que le Pere & le S. Eſprit ſe ſont incarnez. Cette opinion fut condamnée dans un Concile tenu à *Compiegne*, ou cette année, ou la ſuivante, ſous *Raynold* ou *Renaud* Archevêque de Rheims. *Roſcelin* y abjura ſon Erreur; mais peu de tems après il dit qu'il n'avoit abjuré ſon opinion, que parce qu'il avoit appréhendé d'être aſſommé par le Peuple ignorant.

Anſelme écrit contre lui.

Anſelme, qui fut fait l'année ſuivante Archevêque de *Cantorberi*, ayant ſu que *Roſcelin* avoit cette Erreur, commença à compoſer, étant encore Abbé du *Bec*, un Livre contre lui; mais ayant ſu que *Roſcelin* avoit abjuré ſon opinion, il laiſſa cet ouvrage imparfait. Il l'acheva enſuite en Angleterre, ayant appris que *Roſcelin* perſiſtoit dans ſon Erreur. Son Livre eſt un Traité de la *Foi*, de la *Trinité*, & de l'*Incarnation*, qu'il dédia au Pape *Urbain II.* Il y poſe d'abord pour principe, qu'il ne faut pas raiſonner contre ce que l'Egliſe croit, contre ce que la Foi nous enſeigne; & que l'on ne doit pas rejetter ce que l'on ne peut pas comprendre; mais qu'il faut avouer qu'il y a pluſieurs choſes qui ſont au-deſſus de notre intelligence. Enſuite il rapporte la propoſition de *Roſcelin*, conçue en ces termes: *Si les trois Perſonnes divines ſont une même choſe, & non pas trois choſes conſiderées chacune ſéparément, comme trois Anges & trois ames; il s'enſuit, que le Pere & le S. Eſprit ſe ſont incarnez avec le Fils.* S. *Anſelme* dit que *Roſcelin* admet *trois Dieux*, ou qu'il ne ſait ce qu'il dit. Il lui demande ce qu'il entend par *trois choſes*. Il avoue, qu'en un ſens, on peut dire que les trois Perſonnes de la Très-Sainte Trinité ſont *trois choſes*, ſi l'on entend par ces termes, leurs relations; mais que l'on ne peut pas le dire, ſi on entend parler de trois ſubſtances, comme *Roſcelin* le croyoit, puis qu'il diſoit que c'étoit trois choſes ſéparées, comme trois ames, & trois Anges. Il fait voir, que la diſtinction des Perſonnes ſuffit, afin que l'on puiſſe dire que le Fils eſt incarné, ſans que le Pere & le S. Eſprit le ſoient. Il traite enſuite, pourquoi le Fils s'eſt plutôt incarné, que le Pere & le S. Eſprit; & fait voir qu'il n'y a qu'une Perſonne, & deux Natures; en Jeſus-Chriſt. Il explique la Proceſſion des Perſonnes divines. *Roſcelin*, ſe voyant chaſſé de tous lieux à cauſe de ſon Erreur, écrivit à *Yves* de Chartres, pour le prier de le recevoir, déclarant qu'il déteſtoit ſa premiere opinion. *Yves* lui répondit, qu'il le feroit volontiers, s'il le croyoit revenu ſincerement de ſes Erreurs; mais qu'ayant lieu d'être perſuadé du contraire, & de craindre que le Peuple de Chartres ne le pût ſouffrir, il ne ſauroit lui accorder ce qu'il ſouhaitoit; & que le ſeul conſeil qu'il lui donnoit, étoit de faire une retractation publique de ſes Erreurs; afin que comme il avoit été en mauvais exemple, il ramenât ceux qu'il avoit pu ſéduire. *Baronius* dit, que dans la Lettre d'*Yves* il n'y avoit point de ſalutation ni de ſouhait, comme on le fait dans toutes les Lettres; parce que S. *Jean* nous défend de ſaluer les Hérétiques. Mais *Juret* dans ſes Notes dit qu'il y a pluſieurs Lettres d'*Yves* écrites à des gens qui n'étoient pas Hérétiques, où on ne trouvoit point auſſi de ſouhaits; de ſorte qu'il y apparen-

Yves Ep. 7. & les notes de Juret.

An. de N. S. 1092.

ce

An. de N. S. 1092.

ce que c'eſt plutôt un oubli des Libraires & des Copiſtes, qu'un oubli de l'Auteur.

Theobalde, Clere d'*Etampes*, a auſſi écrit une Lettre contre lui ſur une autre matiere, pour montrer que les fils des Prêtres peuvent être mis dans le Clergé.

La mort du Moine Ulric. *Fleuri. p.* 530. 531.

Quelques-uns mettent dans cette année la mort du Moine *Ulric*, fameux par ſon Recueil des *Coutumes de Clugni*. Comme il étoit d'une famille illuſtre, & que ſon pere étoit chéri de l'Empereur *Henri le Noir*, il fut élevé à la Cour dans l'étude des Lettres, & dans la pieté. Son oncle l'Evêque de *Friſingue* l'ordonna Diacre & Prévôt de ſon Egliſe. Il accompagna l'Empereur dans un voyage d'Italie, d'où il revint inceſſamment pour ſoulager ſes Confreres dans un tems de famine, & engagea ſes Terres pour cet effet. Il fit le Pélerinage de Jéruſalem. A ſon retour, comme il trouva que ſa place avoit été remplie par un autre, il réſolut, avec *Gerault* Ecolâtre de Ratisbonne, d'embraſſer la Vie Monaſtique à Clugni, où ils furent tous bien reçus par l'Abbé *Hugues*, qui fit ordonner *Ulric* Prêtre, le prit pour Chapelain & pour Conſeiller, & le donna pour Confeſſeur à ſa Communauté. Enſuite il le fit Supérieur des Religieuſes de *Marcigni*; puis il l'envoya avec un Seigneur Allemand nommé *Lutald*, pour fonder un Monaſtere dans ſes Terres, avec le Moine *Cuno*. Il a fondé pluſieurs Colonies, & il finit ſes jours à la *Celle*, dans la Forêt noire, étant devenu aveugle.

Tom. 4. Spicil. p. 21. *Mabill. Elog. S. Od. n.* 19. *ſec.* 5.

Son Recueil des Coutumes de Clugni eſt diviſé en 3. Livres. Il s'y plaint d'abord, de ce que les peres qui avoient des enfans boiteux, manchots, ou autrement incommodez, cherchoient d'en remplir les Monaſteres.

Le premier contient la Deſcription de l'Office divin; & commence par la diſtribution de l'Ecriture Sainte pour les Lectures. An. de N. S. 1092.

Dans le ſecond, *Ulric* traite de l'inſtruction des *Novices*, & du ſilence qui devoit être gardé, ſur-tout après les repas, ou lorſqu'il faloit faire ſavoir quelque choſe. On parloit avec les doigts, aux Muets. Il y parle auſſi de la maniere de faire le pain, qui devoit être la matiere du Sacrement.

Il dit qu'on ne le faiſoit jamais qu'avant le dîner; qu'on prenoit du meilleur froment, que l'on choiſiſſoit grain après grain; qu'on le lavoit ſoigneuſement, & qu'on le mettoit dans un ſac fait exprès; qu'un ſerviteur d'une grande propreté le portoit au moulin, dont il lavoit les meules, & les couvroit deſſus & deſſous; qu'il ſe revêtoit d'une Aube & d'un Amict, qui lui couvroit la tête & le viſage au-deſſous des yeux; qu'il mouloit ainſi le blé, & faiſoit la farine; que deux Prêtres & deux Diacres, revêtus de même d'Aubes & d'habits, paitriſſoient la pâte dans l'eau froide, afin qu'elle fût plus blanche, & formoient les Hoſties; qu'un Novice tenoit les fers gravez, où on les devoit cuire; que le feu étoit de bois ſec, & préparé exprès; & qu'on chantoit des Pſaumes pendant ce travail.

Dans le troiſieme Livre, il parle des Officiers du Monaſtere, de l'Abbé, & des Pénitences qu'il avoit droit d'impoſer. La Pénitence conſiſtoit, dans les *fautes legeres*, à ſe tenir proſterné, ou appuyé ſur les genoux & les coudes; à ne point aller à l'Offrande, à ne baiſer point l'Evangile, ni recevoir la Paix, ni manger avec les autres. Dans les *fautes grieves*, on étoit condamné à être fuſtigé en plein Chapitre, avec des verges; à demeurer dans un lieu ſé-

An. de N. S. 1093.

ſéparé, y manger, y coucher; à ſe tenir à toutes les heures à la porte de l'Egliſe; & lorsque la faute avoit éte commiſe devant le Peuple, le coupable étoit *fuſtigé* au milieu de la place; ou pour une moindre faute, expoſé le dimanche à la porte de l'Egliſe lorſque le Peuple y entroit, avec un Serviteur qui diſoit la cauſe de la Pénitence. Il y a d'autres Pénitences.

An. de N. S. 1093.

Il paroit qu'on prenoit un grand ſoin des enfans qui y étoient élevez.

L'an 1093. de N. S. Le 13. d'Alexis. Le 38. de Henri. Le 34. de Philippe I. Le 6. d'Urbain II. Indiction I.

Maimb. Decad. p. 293. 294. Auth. vita Henrii IV. Berthold. Dodech. in append. ad Marian Scot. Helmold. Sigon.

NOus avons vu dans l'année précedente, comment les armes de *Henri* n'eurent pas un heureux ſuccès dans le ſiege de *Montebello*. Il y perdit un fils, & il fut obligé de repaſſer le *Pô*, & d'aller à *Worme*s avec une partie de ſon Armée, pour s'oppoſer aux entrepriſes du vieux *Guelphe*; laiſſant l'autre à *Conrad* ſon fils ainé, pour achever la guerre en Italie. Mais *Henri* ſe trouva bien trompé dans ſon eſperance; car *Guelphe* & la Comteſſe *Mathilde* ſa femme furent ſi bien tourner l'eſprit de ce jeune Prince *Conrad*, qui étoit d'ailleurs plein d'honneur & de vertu, quoique fort ambitieux, que ſous prétexte que l'Empereur ſon pere étoit excommunié, ils lui perſuaderent aiſément de quitter ſon parti. De ſorte qu'ayant ſu gagner les Officiers de ſon Armée, & les principaux Seigneurs de Lombardie, qui n'étoient pas marris d'avoir un jeune & nouveau Maitre duquel ils puſſent diſpoſer comme ils voudroient, il ſe rebella tout ouvertement contre ſon pere, & ſe fit couronner Roi d'Italie, par *Anſelme* Archevêque de Milan. *Dodechin* & *Helmold* rapportent la raiſon de la revolte de *Conrad*. Ils diſent qu'*Henri* haiſſoit beaucoup ſa ſeconde femme *Adelaide*, ou *Praxede*; juſques-là qu'il l'abandonna, & la proſtitua à pluſieurs, & qu'il voulut contraindre ſon fils *Conrad* de coucher avec elle; mais que *Conrad* ayant eu horreur de cet inceſte & n'ayant point voulu commettre ce crime, *Henri* le deſavoua pour ſon fils. Ils ajoutent, que la Reine s'étant ſauvée, vint ſe jetter aux pieds du Pape *Urbain II.* & que *Conrad* y vint auſſi: que le Pape leva l'Excommunication qu'il avoit lancée contre *Conrad* comme fils d'*Henri*, & que ce Prince fut couronné à *Milan*.

Conrad ſe rebelle contre Henri ſon pere.

Couronné à Milan. *Maimb. p. 294.*

Henri fut fort ſurpris de cette nouvelle: il deshérita ſon fils *Conrad*, en faiſant déclarer le Prince *Henri* ſon cadet, ſucceſſeur de l'Empire; & il rendit à *Godefroy de Bouillon* le Duché de la *Baſſe-Lorraine*, poſſedé par ce jeune Prince.

Henri deshérite ſon fils.

Avent. Ann. Boior. l. 5. p. 592.

Aventin dit que *Henri* ayant convoqué les grands Seigneurs de l'Empire à *Aix-la-Chapelle*, leur fit un diſcours dans lequel il les conjura, par le Nom de Dieu immortel, par la Majeſté de l'Empire, par leur Dignité, par la religion du Serment qu'ils lui avoient prêté, de travailler au bien-public. Il leur repréſenta, qu'il étoit né & qu'il avoit été élevé dans l'Empire; que Dieu & eux l'avoient élevé ſur le Trône: Que cependant, ſon propre fils, qu'il avoit engendré, qu'il avoit aſſocié à l'Empire, qu'il avoit déclaré ſon

Diſcours de Henri aux Seigneurs de l'Empire.

An. de N. S 1093.

ſon ſucceſſeur, contre le Droit des Gens, de la Nature, & du Sang, contre la Loi de Dieu, ayant perdu le ſouvenir de ſes bienfaits, oubliant ſa nature, cherchoit à le priver & de ſa Dignité & de la vie, & vouloit faire périr celui à qui il devoit la vie, ſa Dignité, & tout ce qu'il avoit: Qu'une femme l'incitoit à faire cela: Que Dieu le conſervoit plus que ſon fils ne voudroit: Que ſon fils lui enviroit la vie que la Nature lui donnoit: Qu'il étoit de leur interêt de s'oppoſer à cela: Que s'ils avoient encore quelque ſouvenir de *Conrad* ſon ayeul, d'*Henri* ſon pere, & de ſes ancêtres, ils ne ſouffriſſent pas que l'Empire, conquis par leur ſang, périt par des parricides.

Cependant, comme l'Empereur s'en étoit retourné en Allemagne; que les ſoldats qu'il avoit mis en garniſon à Rome, étoient preſque tous morts de maladie contagieuſe; qu'enſuite ceux qui tenoient pour le Pape étant devenus les plus forts, avoient chaſſé l'Antipape *Guibert*; & qu'enfin le jeune *Conrad* Roi d'Italie, qui n'agiſſoit que par les conſeils de *Mathilde*, n'avoit garde de s'oppoſer au Pape *Urbain*; ce Pontife alla prendre poſſeſſion du Siege Apoſtolique à Rome, où il célebra la fête de Noel. Il eſt vrai qu'il eût pu y rentrer par force longtems auparavant, avec le ſecours de *Roger* Duc de Calabre & de Sicile, fils de *Robert Guiſcard* qui étoit mort; mais pour rentrer dans ſa Bergerie ſans effuſion de ſang humain, il aima mieux attendre que tout fût aſſez paiſible dans Rome, où les Impériaux ne tenoient plus que le Château S. *Ange*, qui fut même enfin contraint par la famine de ſe rendre.

Urbain vient à Rome, occupe ſon Siege.

Concile à Troyes. *Dupin. Baron. Conciles T. X. p.* 482. 493.

Cette année *Urbain II.* tint un Concile, le 11. de Mars, dans une Ville de la Pouille appellée *Troyes*; dans lequel il renouvella les défenſes de contracter mariage entre Parens. On y parla auſſi de la *Trève de Dieu*. Nous en parlerons ailleurs.

An. de N. S. 1093.

Baronius croit qu'à peu près dans ce tems, *Yves* écrivit encore au Pape pour le feliciter de ce que l'Italie étoit preſque entierement en paix; & il lui fait ſavoir qu'un de ſes Clercs, appellé *Guillaume*, avoit été fait Evêque de *Paris*. Mais le Pere *Pagi* eſtime que cette Lettre n'a pas été écrite avant l'an 1096. Ce *Guillaume* refuſa d'abord cet Evêché, & il récrivit à *Yves*. *Yves* s'étant informé avec ſoin comment s'étoit faite cette élection, & ayant appris qu'elle avoit été canonique, l'approuva, & en écrivit à *Urbain II.*

Yves ep. 43. *Carol. du Boisl. IX. hiſt. Eccl. Paris c.* 3.

Guillaume II. Roi d'Angleterre remplit le Siege de *Cantorberi*, d'un très digne ſujet: c'étoit *Anſelme*, auparavant Abbé du *Bec* en Normandie. Il étoit né à *Aouſte* dans les confins de Bourgogne & de Lombardie, l'an 1033. Il étoit fils de *Gondulphe* & d'*Ermenberge*. Après avoit fait ſes études & voyagé, il avoit embraſſé la Vie Monaſtique à l'âge de 27 ans, dans l'Abbaye du *Bec*; & il s'étoit mis ſous la direction de *Lanfranc*, Prieur de ce Monaſtere. *Lanfranc* ayant été, trois ans après, fait Abbé de S. *Etienne* de Caen, S. *Anſelme* fut mis en ſa place, & ſucceda auſſi à *Herluin* Abbé du *Bec*, qui mourut l'an 1078. Etant Abbé & Prieur du *Bec*, il fit ſon *Monologue*, qui eſt ainſi appellé parce qu'il y parle ſeul. Il y cherche, par la pure méditation & la ſeule Raiſon, les preuves de l'Exiſtence de Dieu; d'où il paſſe à la connoiſſance de ſa nature, & même des Perſonnes divines, autant que la Raiſon, aidée par la Foi, y peut atteindre. Il en fit enſuite d'autres; de la Vérité; du Libre-Arbitre; de la Chute du Démon, ou de l'Origine du Mal; un Traité de

Anſelme Evêque de Cantorberi. *Eadmerus l. 2. vita Anſelm. Larr. p.* 296. *Dupin. Baronius.*

Le Monologue d'Anſelme.

An. de N. S. 1093.

Dialectique, touchant la ſubſtance & la qualité, nommé *le Grammairien*; un autre Ouvrage qu'il nomme *Proſloge*, parce qu'il y parle à lui-même, & à Dieu. Dans ce Livre, il fait voir qu'on ne peut concevoir un Etre ſouverainement parfait, ſans le concevoir exiſtant; ce qui eſt le grand argument de *Deſcartes*, que quelques-uns traitent de *Sophiſme* & d'autres le regardent comme un bon argument. *Anſelme* y répondit.

L'argument d'Anſelme pour l'Exiſtence de Dieu.

Pendant qu'il eut cette Abbaye, il fit quelques voyages en Angleterre, où il fit connoître ſon mérite; c'eſt ce qui le fit élire Archevêque de *Cantorberi*.

Comment il fut élu Archevêque de Cantorberi.

Mais voici comme on récite la choſe. On dit que *Guillaume le Roux* ne vouloit point remplir ce Siege, pour profiter des grands revenus de cette Egliſe, & qu'il faiſoit faire de grandes extorſions; que l'an 1092. *Hugues* Comte de Cheſter voulant fonder un Monaſtere, envoya en Normandie, prier *Anſelme* Abbé du *Bec* de venir en Angleterre; que d'abord *Anſelme* refuſa d'y aller, parce qu'il couroit un bruit ſourd, que s'il alloit en Angleterre, on l'y feroit Archevêque; mais qu'ayant appris que ce Comte étoit fort malade, & qu'il ſouhaitoit avec ardeur de le voir, il y vint; qu'étant arrivé en Angleterre, il trouva le Comte guéri; mais qu'il fut obligé de demeurer cinq mois en Angleterre, pour des affaires du *Bec*, ſans qu'on lui parlât de l'Archevêché de Cantorberi; qu'ayant voulu repaſſer en Normandie, le Roi lui en refuſa la permiſſion; qu'alors le Roi tenant ſa Cour à *Noel*, les Seigneur le preſſerent de faire des prieres par tout le Royaume, pour obtenir de Dieu que le Siege de *Cantorberi* fut rempli dignement. On ajoute, qu'un des Seigneurs parlant familerement au Prince, lui dit qu'il ne connoiſſoit perſonne d'une ſi grande ſainteté, que l'Abbé du *Bec*; qu'il n'aimoit que Dieu, & qu'il ne deſiroit rien dans ce monde. *Non*, dit le Roi, en raillant, *pas même l'Archevêché de* Cantorberi. *C'eſt ce qu'il deſire le moins*, reprit le Seigneur. *Je vous réponds*, dit le Roi, *qu'il le prendroit à deux mains, ſi on le lui offroit*; *mais par le* Saint Voult de Luques, *ni lui, ni autre que moi n'aura cet Archevêché, de mon tems.* Ce *Saint Voult de Luques*, en Latin *Sanctus Vultus de Luca*, eſt un Crucifix habillé, dont l'original eſt en l'Egliſe Cathédrale de *Luques*, & dont il y a pluſieurs copies en France, entre autres à *Paris* en l'Egliſe du S. *Sepulcre*, où le Peuple le nomme S. *Vaudelu*.

Eadem. novor. l. 1. p. 34.

Fleuri. p. 564.

Cang. Gloſſ.

Anſelme n'auroit donc jamais eu cet Archevêché, ſi le Roi n'avoit été ſaiſi d'une violente maladie qui le réduiſit à l'extrêmité, & pendant laquelle il fut puiſſamment ſollicité à penſer à ſon ſalut, à ouvrir les priſons, à remettre les dettes, à rendre la liberté aux Egliſes, & à les pourvoir de Paſteurs, ſur-tout celle de *Cantorberi*. Ce Roi permit de faire ce qu'on exigeoit de lui, & il indiqua *Anſelme* pour Archevêque. *Anſelme* fit une très grande réſiſtance; mais enfin il fut ſi fortement ſollicité par les Evêques, par tous les Seigneurs, & par le Roi même, qu'il falut accepter cette Dignité. Il fut donc élu le 6. de Mars de l'an 1093. & conſacré le 4. de Décembre de la même année; & il ſe tint un Concile en Angleterre, où l'on adjugea le titre de *Primat* à cet Archevêque. Peu de jours après ſon inſtallation, *Anſelme* vint ſaluer le Roi, & lui offrit cinq-cens livres, pour aider aux frais de la guerre qu'il avoit contre ſon frere *Richard*, afin de reprendre la Normandie. Le Roi parut d'abord content de ce préſent, mais quelques-uns de ſes Courtiſans lui

An. de N. S. 1093.

Concile d'Angleterre.

Cave p. 216. Mathieu Par. ad a. 1093. Eadm. hiſt. Ang. p. 21.

Anſelme offre

An. de N. S. 1093.

lui perſuaderent que ce n'étoit pas aſſez, & que pour peu qu'il témoignât de chagrin ſur ce ſujet à l'Archevêque, il tireroit de lui une fois autant que ce qu'il lui offroit. Il lui fit donc dire qu'il refuſoit la ſomme qu'il lui avoit offerte, comme trop modique. L'Archevêque, après l'avoir prié d'accepter ce qu'il lui avoit préſenté, ne voulut pas donner davantage, & ſe retira de la Cour. Il revint trouver le Roi à *Haſtings*, dans le tems qu'il étoit prêt à s'embarquer; & il lui parla de la néceſſité qu'il y avoit de reformer les Egliſes d'Angleterre, & de convoquer pour cela un Concile. Le Roi, ſans lui faire de réponſe là-deſſus, demanda le payement de mille livres, à quoi il dit qu'il l'avoit taxé. Mais *Anſelme* refuſa même ce qu'il avoit offert d'abord, & encourut par ce refus la diſgrace du Roi; ce qui l'obligea à ſe retirer.

de l'argent à Guillaume.

Le Roi en demande davantage.

Anſelme refuſe.

Eſt diſgracié.

Cet *Anſelme* me fait penſer à un autre du même nom, qui étoit Archevêque de *Milan*, & qui mourut cette année. Il avoit couronné *Conrad*; & le vénérable *Arnold III.* lui ſucceda, & *Urbain II.* lui envoya le *Pallium*.

Bertheld. in Chron. Papebrochias T. VII. mens. Maii. Larr. p. 297.

Le Roi d'Ecoſſe *Malcolme III.* fit une ſeconde irruption dans la Province de *Northumberland*. Il vint mettre le ſiege devant *Alnewich*, & il étoit ſur le point d'emporter la Place, lorſque *Robert de Mowbray*, à qui le Roi *Guillaume II.* avoit donné le Gouvernement du Païs avec le titre de Comte, l'abattit d'un coup de lance, qui le renverſa mort à ſes pieds. Mais *Leſley* ſoutient que ce fut un aſſaſſinat. Il dit que le Commandant de la Place ayant fait le ſignal pour capituler, s'avança à cheval ſur le Pont, tenant les clefs en ſa main, & faiſant ſemblant de les vouloir remettre dans celle du Roi, qui venoit auſſi à cheval à ſa

Malcolme III. fait une irruption dans l'Angleterre.

rencontre; mais que dans le moment que ce Prince l'étendoit pour les recevoir, il le perça de ſon javelot; & tournant bride, rentra dans la Ville, dont les portes furent auſſi-tôt fermées. *Orderic* dit ſimplement, que *Malcolme* étant ſans armes, fut tué par *Robert de Mowbray*, & *Morel* ſon neveu. *Marguerite* épouſe de *Malcolme* fut tellement frappée de la mort de ſon mari, qu'elle aſſembla tous les Seigneurs du Royaume, & qu'elle leur recommanda ſes fils *Edgar*, *Alexandre*, & *David*. Elle les pria de les honorer comme les fils du Roi. Après quoi elle fit aſſembler des troupes de pauvres, & leur diſtribua pour l'amour de Dieu tout ſon Tréſor, afin qu'ils priaſſent Dieu pour ſon mari, & pour ſes enfans. Elle étoit fille d'*Edouard* Roi des *Huns*, ou des *Hongrois*; qui avoit été fils d'*Edmond* frere d'*Edouard* Roi d'Angleterre, nommé *le Confeſſeur*. Cette Princeſſe ayant ainſi diſtribué ſes Tréſors, entra dans ſon Oratoire; où, après avoir communié, comme on la remit au lit, elle mourut dans le tems qu'on faiſoit la priere.

Orderic. l. 8. p. 701.

Ce que fit Marguerite ſa femme.

Sa charité.

Sa mort.

Elle laiſſa deux filles, *Edith*, qu'on appella enſuite *Mathilde*; & *Marie*. La premiere fut épouſée par *Henri* Roi d'Angleterre; & l'autre, par *Euſtache* Comte de Boulogne. Le Pape *Clement X.* déclara *Marguerite* Patrone de l'Ecoſſe, & ſon nom eſt dans le Bréviaire Romain, le 8. de Juillet.

Hovedenus Vigornienſis. Simeon Dunelm.

Patrone d'Ecoſſe.

Après la mort de *Malcolme* & de *Marguerite*, l'Ecoſſe fut agitée de divers troubles. *Guillaume II.* Roi d'Angleterre envoya en Ecoſſe *Eadger*, avec une Armée, pour y établir ſon couſin *Eadger* fils de *Malcolme*, après avoir chaſſé ſon Oncle *Dunefald*, qui s'étoit emparé du Royaume.

Guillaume repaſſe en Normandie.

A l'égard de *Guillaume II.*, une

An. de N. S. 1093.

nouvelle querelle entre les freres *Henri* & *Robert* le fit repaſſer en Normandie. Mais il n'y alla que pour piller cette Province : car il épuiſa ce Duché, pour enrichir ſon Royaume; & d'autres diſent qu'il épuiſa l'un & l'autre.

On dit que comme la plupart des Evêques & des Seigneurs vinrent à *Haſtings* ſouhaiter au Roi un heureux voyage, *Anſelme* repréſenta au Roi, qu'il étoit à propos qu'il ordonnât que l'on tint des Conciles, ſelon l'ancien uſage, pour rétablir les choſes qui étoient dans un grand deſordre. Ce Prince tourna la converſation en raillerie; & le Prélat ayant ajouté, qu'il y avoit pluſieurs Abbayes ſans Paſteurs ; le Roi lui dit en colere, que les Abbayes étoient à lui, & qu'il faiſoit ce qu'il vouloit de ſes Terres. Ce qui obligea l'Archevêque de répondre, que les Abbayes étoient au Roi, pour les proteger; mais non pour les piller. Sur quoi le Roi ayant paru fort indigné, l'Archevêque ſe retira.

Ce que lui dit Anſelme.

Et ce qu'il répondit.

Ce fut au retour d'un voyage de *Guillaume*, qu'*Anſelme* lui demanda la permiſſion d'aller à Rome, prendre le *Pallium* du Pape *Urbain II.* Pluſieurs croyent que cela arriva l'an 1095.

Anſelme veut aller à Rome recevoir le Pallium.

Mr. *Dupin* remarque, que *Gregoire VII.* fut le premier qui impoſa aux Archevêques la néceſſité de venir, ou d'envoyer à Rome pour recevoir le *Pallium* du Pape; & que l'Archevêque de *Rouen* fut le premier Prélat à qui ce Mandement Apoſtolique fut notifié. C'étoit donc une uſurpation des Pontifes, plutôt qu'un Droit; & cela étoit contraire aux Loix fondamentales du Royaume d'Angleterre, & de l'Egliſe Anglicane. *Guillaume II.* le repréſenta à *Anſelme*; mais ce Prélat répondit, que Jeſus-Chriſt avoit commandé de rendre à *Céſar*, les choſes qui ſont à *Céſar*; & à Dieu, ce qui eſt à Dieu. Il ajoute, que la cérémonie du *Pallium* étoit de la nature des dernieres ; & qu'il ne pouvoit en conſcience manquer à ce qu'il devoit au Pape, pour obeir au Roi.

Guillaume le refuſe. *Larr. p. 297.*

An. de N. S. 1093.

On dit que *Guillaume* demanda encore à *Anſelme*, à quel Pape il vouloit aller demander le *Pallium*? Et que comme l'Archevêque eut dit que c'étoit au Pape *Urbain*, le Roi lui répondit, qu'il ne l'avoit pas encore reconnu; & proteſta avec beaucoup d'emportement, qu'*Anſelme* ne lui ſeroit pas fidele, s'il demeuroit contre ſa volonté dans l'obédience de ce Pape. Comme *Anſelme* avoit reconnu le Pape *Urbain*, il demanda un délai pour conſulter avec les Evêques & les Seigneurs, s'il pouvoit garder la fidelité au Roi, ſans préjudice de l'obeiſſance au Saint Siege; déclarant, qu'il aimoit mieux ſortir du Royaume, que de renoncer à l'obédience du Pape. Sur quoi le Roi ordonna une Aſſemblée à *Rokingam*, pour le Dimanche 11. de Mars de l'année 1095. Là *Anſelme* repréſenta les raiſons qu'il avoit d'être fidele au Pape; & quelque ſollicitation qu'on lui fit de renoncer à l'obeiſſance d'*Urbain*, on n'en put jamais venir à bout. Et voyant qu'il n'étoit pas en ſureté dans le Royaume, il demanda d'en ſortir, juſqu'à ce qu'il plût à Dieu d'appaiſer ce trouble. Le Roi lui donna un délai juſques à la Pentecôte. Pendant cet intervalle, *Gautier* Légat du Pape *Urbain* arriva en Angleterre, portant le *Pallium*. L'Archevêque alla trouver le Roi, & lui parla d'une maniere qui lui fut ſi agréable, qu'il reconnut le Pape *Urbain*. Mais ayant preſſé le Légat de dépoſer *Anſelme*, il eut le chagrin d'apprendre que c'étoit une choſe impoſſible; & voulant ſauver ſa Dignité, il

T. X. Concil. p. 494. Eadmer. 2. Nov.

Gautier Légat du Pape apporte le Pallium.

Guillaume reconnoit Urbain II.

Comment il conſent qu'Anſelme ait le Pallium.

An. de N. S. 1093.

il fit preſſer *Anſelme* de lui faire un préſent à l'occaſion du *Pallium*; mais inutilement. On trouva donc cet expédient; ſavoir, que l'Evêque d'*Albane* Légat du Pape, qui avoit apporté le *Pallium* de Rome, le mettroit entre les mains du Roi, qui le donneroit lui-même à *Anſelme*. Il y a des Auteurs qui croyent qu'*Anſelme* refuſa pourtant l'expédient; & qu'on convint que le Légat mettroit ſur l'Autel le *Pallium*, & qu'*Anſelme* le prendroit; & que cela ſe fit le 10. de Juin.

Gauf. Malat. IV. c. 7. Rocch. Pirr. tom. 1. p. 100. Baluz. V. Miſcell. p. 239. Fleuri p. 578.

Sur la ſeparation de l'Evêché d'Arras d'avec celui de Cambray.

Le Comte *Roger* ayant ſoumis à ſa puiſſance preſque toute la Sicile, s'appliqua à y rétablir les Evêchez.

En France, on pourſuivoit la ſéparation de l'Evêché d'*Arras*, d'avec celui de *Cambrai*. En exécution de la Bulle du Pape du 2. de Novembre 1092. le Peuple & le Clergé d'Arras demanderent à *Renaud* Archevêque de *Rheims* un Commiſſaire pour préſider à l'élection de leur Evêque. Il leur manda de ſe trouver au Concile qu'il devoit tenir à Rheims le 20. Mars de cette année 1093; & il fit appeller le Clergé de *Cambrai*, pour rapporter les Titres en vertu deſquels ils prétendoient que l'Egliſe d'*Arras* leur étoit ſoumiſe. Les Députez d'*Arras* rapporterent ce qu'ils purent, pour montrer que de tout tems elle étoit Epiſcopale; mais ils ne dirent rien de précis, plus ancien que S. *Remi* & S. *Vaſt*. Ils montrerent mieux, que l'on devoit rétablir des Evêques dans les Villes qui en avoient eu.

Gaucher Archidiacre de Cambrai, & les autres Députez de cette Egliſe, ne rapporterent aucun Titre pour prouver leur droit ſur l'Egliſe d'Arras.

L'Archevêque fit lire la Bulle du Pape *Urbain*; mais les Evêques & les autres Clercs le prierent de renvoyer à un autre tems la déciſion de cette affaire. L'Archevêque ne vouloit pas. Mais l'Archidiacre de *Cambrai* s'étant avancé au milieu du Concile, & ayant ſoutenu que l'Egliſe d'*Arras* ne devoit point avoir d'Evêque propre, & qu'ils étoient prêts à le prouver en préſence du Pape; l'Archevêque conſeilla au Prévôt & aux autres Députez d'*Arras*, d'aller ſoutenir leur Cauſe devant le Pape. Ainſi, de l'avis du Concile, on marqua huit jours, depuis le Dimanche avant l'Aſcenſion juſques au ſuivant, dans leſquels les deux Partis devoient ſe préſenter au Pape; & l'Archevêque déclara que ſi les *Arteſiens* manquoient d'aller à Rome, il ne les écouteroit plus, & ordonneroit ſans délai un Evêque d'*Arras*. L'Egliſe d'*Arras* députa à Rome deux de ſes Clercs, *Jean* & *Drogon*; mais perſonne ne parut pour l'Egliſe de *Cambrai*. Sur quoi le Pape leur donna une Lettre pour l'Archevêque de *Rheims*, par laquelle il lui réiteroit l'ordre d'ordonner un Evêque d'Arras. Quelque tems après, *Lambert de Guiſnes*, Chanoine & Chantre de *Lille*, fut élu Evêque d'*Arras*, que l'Archevêque de Rheims envoya à Rome, afin que le Pape le ſacrât.

An. de N. S. 1093.

C'eſt dans cette année, qu'il faut commencer la grande affaire des Croiſades.

Commencement de l'Hiſtoire des Croiſades.

Nous avons vu dans les années précedentes, comment les Turcs s'étoient emparez de la Syrie, de la Cappadoce, d'une partie de l'Aſie Mineure, & de pluſieurs autres Lieux. Ils auroient pris *Conſtantinople*, s'ils avoient eu des vaiſſeaux; mais les Chretiens ne pouvoient venir à *Jeruſalem*, ſans être beaucoup expoſez.

Parmi le grand nombre de Pélerins qui alloient de tous les quartiers de l'Occident viſiter les Sts. Lieux de la Paleſtine, un François d'*A-*

Maimb. Crois. p. 10. Gul. Tyr. l. 1. c. 11.

An. de N. S. 1093.

d'*Amiens* en Picardie, nommé *Pierre l'Hermite*, & Solitaire de profeſſion, fit le voyage de Jeruſalem, pour y ſatisfaire ſa dévotion. Comme il eut appris de ſon Hôte le miſérable état où les Chretiens étoient réduits, & qu'il en eut vu lui-même des preuves dans cette Ville déſolée, il en voulut conferer avec le Patriarche *Simeon*; ſoit pour être mieux informé de la vérité des choſes, ſoit pour déliberer avec lui par quels moyens on pourroit procurer aux Chretiens quelque repos.

Hiſtoire de Pierre l'Hermite. *Albert. Aquens. Canon. l. 1. c. 2. 3.*

Maimb. p. 11.

Le Patriarche lui fit un long & pathétique dénombrement des horribles ſacrileges que les Infideles commettoient tous les jours, juſques dans les Lieux les plus ſacrez. *Pierre*, qui fut extrémement touché, & du diſcours du Patriarche, & de la vue d'une partie des Chretiens, dit à ce Prélat, que ſi le Pape & tous les Princes d'Occident étoient informez d'un état ſi lamentable, ils viendroient rompre les fers des Chretiens, & délivrer les Lieux ſacrez de la tyrannie des Infideles. Il ajouta, qu'il étoit d'avis qu'on leur écrivît pour implorer le ſecours de leurs armes; & que pour lui, il s'offroit à porter les Lettres, & à ne rien oublier pour exciter les Princes de l'Occident à une entrepriſe ſi glorieuſe, & ſi néceſſaire pour le bien de la Chrétienté.

p. 12. Le Patriarche de Jéruſalem inſtruit Pierre l'Hermite des maux que les Turcs faiſoient aux Chretiens.

Quoique cet Hermite fût aſſez mal-fait de ſa perſonne; cependant, comme le Patriarche remarqua en lui un jugement ſolide, un grand cœur, une merveilleuſe vivacité, une éloquence naturelle, il crut que Dieu l'avoit choiſi pour exécuter un ſi grand deſſein; & l'ayant embraſſé, il lui remit entre les mains des Lettres pour le Pape, & pour tous les Princes d'Occident.

p. 14. Lui donne des Lettres pour le Pape & les Princes d'Occident. *p. 18. Guillel. Tyr. l. 1. c. 12. Maimb. p. 16.*

Pierre étant réſolu d'exécuter ce qu'il avoit promis à *Simeon*, s'enferma, la veille de ſon départ, dans l'Egliſe du S. Sepulcre, pour y paſſer la nuit en oraiſon. L'Hiſtoire dit, que comme il ſe fut endormi, il lui ſembla de voir J. Chriſt au même état qu'il étoit ſortant de ſon ſepulcre, qui s'approchoit de lui, & le pouſſant doucement, lui diſoit: *Leve-toi*, Pierre, *& va promptement t'acquitter de la charge qu'on t'a donnée: je ſerai toujours avec toi. Il eſt tems, que la ſainteté de ces Lieux, conſacrez par ma préſence, ceſſe enfin d'être profanée, & que je délivre mon Peuple de la cruelle ſervitude dans laquelle il y a déja pluſieurs ſiecles qu'il gémit.* Là-deſſus l'Hermite s'étant éveillé tout d'un coup, ne douta point que ce ne fût J. Chriſt lui-même qui lui étoit apparu pour lui donner immédiatement ſes ordres; de ſorte que, ſans differer un ſeul moment, après avoir pris la bénédiction du Patriarche, il s'alla embarquer ſur le premier Vaiſſeau Marchand qu'il rencontra, & qui en peu de tems le fit heureuſement arriver au Port de *Bari* dans la Pouille; d'où il ſe rendit à Rome vers *Urbain II.* à qui il remit les Lettres du Patriarche, & lui rendit compte de ſa commiſſion. *Urbain II.* le reçut fort bien; & il trouva dans ce Pape toutes les diſpoſitions néceſſaires pour favoriſer ce grand deſſein.

An. de N. S. 1093.

Pierre ſe met la nuit dans l'Egliſe du Saint Sepulcre, & fait un ſonge. *Albert. Aquens. l. 1. c. 5.*

S'embarque.

Albert. Aquens. l. 1. c. 6. Maimb. p. 19. Urbain II. le reçoit bien.

Comme il avoit été dans la confidence de *Gregoire VII.* il ſavoit qu'environ 20 ans auparavant, il avoit entrepris d'unir tous les Peuples Chretiens dans une Guerre Sainte contre les Infideles. *Gregoire* avoit même réſolu de marcher lui-même à la tête des Chretiens, dont 50000 s'étoient déja enrôlez; mais craignant les mauvais deſſeins de l'Empereur, qui refuſa de s'unir avec lui dans une ſi ſainte entrepriſe, il quitta le projet qu'il avoit fait.

Ur-

An. de N. S. 1093.

Urbain prit l'affaire avec chaleur, & ordonna à cet Hermite d'aller diſpoſer les eſprits dans toutes les Provinces; & il y réuſſit, comme nous le verrons.

Guerre d'Alexis avec les Scythes. *Ann. Com. l. VI. c. 13.*

Nous avons vu dans les années précedentes, les guerres qu'*Alexis* Empereur d'Orient avoit eu avec les *Turcs*. Il eſt juſte de dire un mot de celles qu'il eut avec les *Scythes*, que ſa fille a pris ſoin de nous décrire.

Les *Scythes*, deſcendant des *Sauromates*, avoient quitté le pais de leur naiſſance, pour ſe répandre aux environs du *Danube*; & ne pouvant s'y établir ſans le conſentement des anciens habitans, ils traiterent avec trois des principaux; & après avoir conclu le Traité, ils traverſerent le Danube & firent irruption ſur les terres de l'Empire, s'étant joints aux *Manichéens*, qui ſe ſaiſirent des avenues difficiles.

L'Empereur *Alexis* ayant appris cette formidable inondation des Barbares, leva une puiſſante Armée, dont il donna la conduite à *Pacurien* Grand-Domeſtique d'Occident, & à *Branas*, tous deux excellens hommes de guerre.

Pacurien ayant vu le grand nombre des Scythes, crut qu'il ne faloit pas hazarder le combat. *Branas* voulut ſe battre, & *Pacurien* ayant cedé de peur d'être ſoupçonné de lâcheté & le combat s'étant donné, les Romains furent vaincus, & leurs Chefs tuez. *Alexis* fut fort affligé de cette défaite, & ſur-tout de la mort de *Pacurien*. Mais cette perte ne lui abattit point le courage. Il leva une autre Armée, & en donna le commandement à *Tatice* & à *Umpertopule*. Il y eut quelque rencontre, où les *Scythes* furent battus; mais il ne ſe donna point de Bataille mémorable. Les deux Armées ſe préſenterent pluſieurs fois, ſans en venir aux mains. Les *Romains* étoient épouvantez par la multitude des *Scythes*; & les *Scythes* étonnez par le bel ordre des *Romains*, & par l'éclat de leurs habits & de leurs armes. Il n'y avoit que les François qui vouloient combattre; mais *Tatice* ne voulut pas ſuivre leur ardeur. Les *Scythes* ſe retirerent, & *Tatice* amena ſon Armée à *Andrinople*, & il s'en retourna à *Conſtantinople*. Je ne ſai ſi cela arriva l'année précedente, ou celle-ci. Mais *Anne Comnene* rapporte, que les Scythes firent une nouvelle irruption, & qu'ils furent défaits, & que pluſieurs ſe précipiterent en fuyant. Bien que cette victoire ſur les Scythes eût delivré la Macedoine & les environs de *Philippopolis* des incurſions des Barbares, ils ne laiſſerent pas de les continuer au-deçà du Danube; ce que l'Empereur ne pouvant ſouffrir, il réſolut de les chaſſer entierement de l'Empire, & leva une puiſſante Armée. Les Scythes ayant ſu que *George Euphorbene*, l'un des Généraux d'*Alexis*, venoit contre eux avec une puiſſante Flotte ſur le Danube, & qu'*Alexis* venoit par terre à grandes journées à la tête d'une forte Armée; ils envoyerent cent cinquante Ambaſſadeurs à l'Empereur, pour lui demander la paix; menaçant d'un côté, de mettre les Etats de l'Empereur à feu & ſang; & de l'autre, offrant de ſervir avec une Armée de 30000 hommes de Cavalerie, dans toutes les guerres qu'il lui plairoit d'entreprendre.

An. de N. S. 1093.

Ann. Com. l. VII. c. 1. & 2.

c. 2.

L'Empereur, découvrant que les Scythes ne demandoient la paix que par l'appréhenſion de ſes armes, & qu'auſſi-tôt qu'ils en ſeroient délivrez, ils feroient paroitre leurs mauvaiſes intentions, réſolut de rejetter leur demande; & ayant appris par un de ſes Secretaires d'Etat, qu'il y auroit bien-tôt une Eclipſe de Soleil.

Adreſſe d'Alexis à l'occaſion d'une Eclipſe.

An. de N. S. 1093. leil, il ſe tourna vers ces Ambaſſadeurs, & leur dit : *Je remets à Dieu le jugement de cette affaire ; & s'il fait paroitre incontinent quelque ſigne extraordinaire dans le Ciel, ce ſera une preuve manifeſte que j'ai raiſon de me défier de la ſincerité de vos offres. Que s'il n'en fait point paroitre, ce ſera une marque de l'injuſtice de mes défiances.* Il n'y avoit pas deux heures qu'il avoit parlé de la ſorte, lorſque le Soleil s'éclipſa ; ce qui jetta ces Ambaſſadeurs dans un profond étonnement. *Alexis* les envoya ſous une ſûre garde, à *Conſtantinople* ; mais ayant tué leur garde, ils s'échaperent. L'Empereur ayant appris avec ſurpriſe la maniere dont les Ambaſſadeurs avoient recouvré leur liberté, ſe perſuada aiſément qu'ils exciteroient les *Scythes* à tirer vengeance de l'injure qu'ils venoient de recevoir, & ſe prépara à la bataille. Les Romains eurent dans le commencement de petites diſgraces ; ce- c. 3. pendant l'Empereur prit la Ville de *Driſtra :* mais il ne prit pas la Citadelle ; & ayant donné la bataille, il la perdit, & il eut de la peine à ſe ſauver. Il fit même dans cette occaſion, des choſes incroyables. Il fut bleſſé ; & le coup qu'il reçut, lui cauſa des douleurs pendant pluſieurs c. 4. années. L'Empereur fit racheter les priſonniers. Quelque tems après, les Scythes ayant recommencé leurs courſes & *Alexis* prévoyant qu'ils lui feroient beaucoup de mal, leur demanda la paix, qu'ils lui accorderent ; mais elle ne dura pas longtems. Les Scythes infideles recommencerent leurs courſes, & déſirent même les *Arcontopules*. *Alexis*, pour ſubvenir à la foibleſſe où la négligence de ſes prédéceſſeurs avoit laiſſé tomber les Armées, avoit levé une Compagnie, & l'avoit remplie des enfans des ſoldats qui étoient morts dans le ſervice, auxquels il avoit fait apprendre les exercices, & qu'il avoit nommez *Arcontopules*, afin que leur nom fût comme un tableau qui leur repréſentât la vertu de leurs peres, & qui les incitât à imiter l'exemple de leur valeur. Cette Compagnie s'accrut juſqu'au nombre de deux-mille, & devint auſſi célebre que la *Légion ſacrée* de Lacédémone. Mais ces vaillans ſoldats furent défaits par les Scythes. L'Empereur ayant pour- c. 8. vu à quelques deſordres qu'avoient cauſé les Turcs, entreprit une nouvelle guerre contre les Scythes ; mais étant trahi, il fut défait. Il ſe retira pourtant en combattant ; & peu de tems après, il remporta quelque petite victoire ſur eux ; & c. 9. 10. cette petite victoire fut ſuivie d'une plus grande ; & il s'en retourna à *Conſtantinople*. Il n'y demeura pas longtems. Les Scythes l'obligerent *L. VIII.* à en ſortir. Il en tua un aſſez grand c. 1. nombre ; mais ces Peuples étoient c. 3. infatigables, & dans peu de tems La guerre des ils ſe mirent ſur les rangs. L'Em- Scythes pereur fut encore vainqueur, & finit. très glorieuſement ; & ainſi fut terminée la guerre des Scythes.

An. de N. S. 1093.

L'an

An. de N. S. 1094.

An. de N. S. 1094.

L'an 1094. *de N. S. Le* 14. *d'Alexis. Le* 39. *d'Henri. Le* 35. *de Philippe I. Roi de France. Le* 7. *d'Urbain II. Indiction II.*

Lambert Evêque d'Arras arrive à Rome. *T. X. Concil. p.* 467.

Et eſt ſacré. *Martenn. Collect. p.* 60.

Urbain établit l'Egliſe de Tours pour Métropole.

L'Antipape chaſſé de Rome. *Goſſrid. Ep. VIII. ad Paſch. II. Chr. Andeg. T. I. Bibl. Labb. Sirm. ad ep.* 9.

Les Abbez de Vendôme ont gardé le titre de Cardinal pendant 300 ans.

Lambert, qui avoit été élu Evêque d'*Arras*, arriva à Rome le 17 de Fevrier 1094, & s'étant jetté aux pieds du Pape, il le pria avec larmes de le décharger de cette élection; tant pour ſon incapacité, que pour la perſécution qu'il devoit attendre, ſoit de la part du Roi *Henri* à qui *Cambray* appartenoit, ſoit de la part du Clergé & des Seigneurs de ce Dioceſe, & à cauſe de la pauvreté de l'Egliſe d'Arras. Le Pape lui donna le baiſer de paix, & après avoir exhorté & conjuré *Lambert* d'accepter l'Evêché d'Arras, il le ſacra le 19. de Mars de cette année.

Le 5. d'Avril, le Pape prononça un jugement en faveur de l'Archevêque de *Tours*; & il décida, que l'Evêque de *Dol*, & les autres Evêques Bretons reconnoitroient à l'avenir l'Egliſe de Tours pour leur Métropole.

Urbain employa toute l'année à rétablir toutes choſes en bon ordre à Rome. L'Antipape fut chaſſé de Rome avant Paque. *Geofroy* Abbé de Vendôme fournit de l'argent pour lui faire rendre le Château S. *Ange*, & pour le faire entrer dans le Palais de Latran; & *Geofroy* fut le premier qui baiſa les pieds au Pape, qui l'ordonna Prêtre, & le remit en poſſeſſion de l'Egliſe de Ste. *Priſque*, que le Pape *Alexandre II.* avoit donnée à *Oderic* ſon prédéceſſeur, pour lui & ſes ſucceſſeurs, avec la Dignité de *Cardinal*, & dont les *Guibertins* les avoient dépoſſedez. Les Abbez de *Vendôme* ont gardé le titre de *Cardinal* pendant 300 ans.

Concile de Conſtance. *Baron. p.* 631. 632. *ex Berthol. Dupin. Concil. T. X. p.* 497.

Gebehard Evêque de Conſtance, Légat du Pape en Allemagne, tint un Concile dans ſa Ville, contre les Clercs incontinens & Simoniaques. Il y ordonna auſſi, qu'on feroit les Quatre-tems du mois de Mars, la premiere ſemaine de la Pentecôte, & qu'il n'y auroit que trois fêtes dans la ſemaine de Pâques & de la Pentecôte; car juſques-là on avoit fêté toute la ſemaine. La Princeſſe *Praxede* femme de l'Empereur *Henri*, ſe préſenta à ce Concile, & découvrit quantité d'infamies auxquelles elle dit qu'elle avoit été contrainte par ſon mari.

La Princeſſe Praxede s'y plaint de l'Empereur Henri ſon Epoux.

Aſſemblée à Rheims. *Clarius in Chron. a.* 1094. *Concil. T. X. p.* 497.

Philippe Roi de France tint cette année une Aſſemblée à *Rheims*, ſur ce qu'il vit qu'*Yves* de Chartres, qu'il avoit empriſonné, & d'autres Evêques deſapprouvoient ſon mariage avec *Bertrade*; & *Richier* Archevêque de Sens y préſida, parce que *Raynaud* Archevêque de Rheims étoit malade. *Yves* n'y voulut pas comparoitre; & il en rend raiſon dans ſa trente-cinquieme Lettre. 1. Parce qu'il y avoit été appellé par des Evêques qui n'étoient point de ſa Province, & qui par conſéquent ne pouvoient être ſes Juges. 2. Parce qu'on vouloit attirer ſa Cauſe hors de ſa Province. 3. Parce que l'accuſation formée contre lui ne procedoit que de la haine qu'on lui portoit. Qu'ainſi il en appelloit au S. Siege, qui ne lui refuſeroit pas ce qu'il accordoit à tous les accuſez, de le juger, ou par lui-même, ou par ſes Vicaires. Qu'il ne faiſoit pas cela pour éviter d'être jugé, puiſqu'il lui étoit aiſé de ſe juſtifier,

Yves ne veut pas ſe trouver dans cette Aſſemblée.

An. de N. S. 1094.

parce qu'on l'accuſoit de parjure, lui qui n'avoit prêté aucun ſerment; mais parce qu'il ne vouloit pas donner un mauvais exemple aux autres, ni s'expoſer à un danger éminent, n'ayant pas pu avoir de ſauf-conduit du Roi. Que d'ailleurs, il prévoyoit bien qu'il n'auroit pas la liberté de dire librement ce qu'il penſoit dans leur Aſſemblée, puiſqu'on l'accuſoit d'être infidele au Roi, & ſon ennemi, pour lui avoir repréſenté ſon devoir; que les véritables ennemis de S. M. étoient ceux qui diſſimuloient, & fomentoient ſa maladie, au-lieu d'y appliquer le fer & le feu. Que cependant, le Roi pouvoit faire de lui tout ce qu'il voudroit; mais qu'il étoit réſolu de ne jamais approuver ſon mariage. Au-reſte, la Reine *Berthe*, qui avoit été repudiée, mourut cette année.

Philippe excommunié.

Concile à Autun. *Baron. Berthold. 1094. Chron. Vird. p. 240. Concil. T. X. p. 499.*

Mais avant ſa mort, *Hugues* de Lyon tint un Concile à *Autun*, le 26. d'Octobre, dans lequel il excommunia *Philippe*, parce qu'il avoit épouſé une ſeconde femme, du vivant de ſa premiere. On y jugea le different entre l'Archevêque de *Tours* & l'Abbé de *Marmoutier*, & celui de *Gui* Archevêque de Vienne & S. *Hugues* Evêque de Grenoble, touchant la Terre de *Salmoriac*.

On renouvella auſſi dans ce Concile, les Excommunications contre l'Empereur *Henri* & contre l'Antipape *Guibert*, & les Décrets contre la Simonie & l'incontinence des Clercs; & on y défendit aux Moines d'uſurper les fonctions & les droits des Curez.

Philippe envoye des Députez au Pape.

Philippe ayant ſu qu'on l'avoit excommunié dans le Concile, envoya des Députez au Pape pour l'appaiſer, en affirmant par leur ſerment, qu'il n'avoit plus de commerce criminel avec *Bertrade*; & faiſant entendre au Pape, que s'il ne rendoit au Roi ſa Couronne, & ne levoit l'Excommunication, ce Prince ſe retireroit de ſon obeiſſance. Le Pape, quoiqu'il fût averti par *Yves* que ce n'étoient-là que des grimaces & des feintes, défera à la Députation du Roi, & lui donna un délai juſques à la Touſſaints 1095; pendant lequel il leva la Cenſure, & lui permit d'uſer de la Couronne à ſon ordinaire; c'eſt-à-dire, de la porter aux jours de fête, comme c'étoit la coutume alors.

An. de N. S. 1094.

Leve l'Excommunication. *Urbain. ep. 36. T. X. p. 464.*

Il ſe tint un Concile à *Brive*, en Limoſin.

Concile à Brive. *Concil. T. X. p. 499.*

En moins d'un an que *Pierre l'Hermite* employa, ſelon l'ordre du Pape, à parcourir une grande partie de l'Europe, & à prêcher publiquement ſur ſon paſſage, il enflama tellement tout le monde de deſir de prendre part à la Conquête de la Terre-Sainte, que les Princes & les Peuples, embraſez d'une même ardeur, témoignoient avec une extrême impatience qu'ils n'attendoient que le moment qu'on formât cette Ligue, & qu'on entreprit cette guerre, pour s'y engager.

Maimb. p. 24.

Le Pape ayant appris de *Pierre l'Hermite* les heureuſes diſpoſitions des Princes, crut qu'il étoit tems de ſe déclarer Chef de l'entrepriſe; & réſolut de convoquer un Concile à *Plaiſance*, qui ne ſe tint que l'année ſuivante.

Abb. Ursberg. in Chron. p. 230. Acta Synod. Placent. T. X. Concil.

Ce Pape ayant été ſollicité ſouvent par l'Empereur *Alexis* de lui procurer quelque puiſſant ſecours contre les Turcs & contre les Sarraſins, qui faiſoient des ravages continuels juſques à Conſtantinople; & ayant cru qu'un Ambaſſadeur de ce Prince dans l'Aſſemblée qu'il vouloit tenir, pourroit ſervir à ſon deſſein, fit avertir cet Empereur, qu'il étoit à propos pour ſes interêts, qu'il envoyât une Ambaſſade à *Plaiſance* l'année ſuivante.

Le Pape fait avertir Alexis d'envoyer un Ambaſſadeur à

Guillaume II. Roi d'Angleterre eut

An. de N. S. 1094.

eut le chagrin de voir dans cette année une revolte dans la Province de Northumberland. Celui qui, l'année précedente, avoit ſauvé la Province de l'invaſion des Ecoſſois, fier de la levée du ſiege d'*Alnewich*, & de ce qu'il avoit tué le Roi *Malcolme*, voulut faire le petit Tyran. *Guillaume* le cita pour rendre raiſon de ſa conduite; mais n'ayant olé comparoitre, il ſe retrancha dans la Forteresſe de *Bamburg*, qu'on tenoit pour imprenable. Le Roi, irrité, envoya des troupes ſous la conduite de ſon frere *Henri*, qu'il avoit amené de Normandie avec lui; & enſuite il s'y rendit avec un renfort conſiderable; mais il convertit le ſiege en blocus, & il fit bâtir vis-à-vis un Château, à qui il donna le nom de *Malvoiſin*. *Mowbray* craignant de mourir de faim, chercha ſon ſalut dans la fuite; d'autres diſent qu'il voulut ſurprendre le nouveau Château, & qu'alors il fut pris & ramené au Roi, qui le fit mettre dans un cachot, où il mourut. Ses complices furent punis. Le Comte de *Champagne* fut proſcrit, & ſes biens confiſquez. On arracha les yeux au Comte d'*Eu*, & on ne fit grace à aucun des Chefs qui étoient liguez avec *Mowbray*.

Plaiſance. *Larr. p. 298. Stow.*

Revolte dans la Province de Northumberland.

Mowbray ſe revolte.

Guillaume ne fut pas ſi heureux contre les Gallois. *Fitz-Hamon* & ſes douze Capitaines s'étoient établis dans le *Northwalles*, & ils occupoient 28 milles de long, & 22 de large, dans un beau pais. Cet établiſſement s'étoit fait dans le tems que les Seigneurs de *Northwalles* étoient diviſez. Mais trois ans après, ces Peuples leverent des troupes, entrerent dans la *Mercie*, & ravagerent les Comtez de *Gloceſter* & de *Shrewsburi*. Enſuite paſſant dans l'Ile d'*Angleſey* ſituée ſur la mer d'Irlande, ils s'en rendirent les maitres. Guillaume crut qu'il les pourroit dompter aiſément; mais il falut qu'il ſe contentat de faire bâtir des Forteresſes ſur les frontieres qui étoient les plus expoſées à leurs inſultes.

Les Gallois donnent de la peine a Guillaume II.

Les Ecoſſois tuerent leur Roi *Dunſtan*, & mirent en ſa place *Eadgar*, fils de *Malcolme*.

Roger. Les Ecoſſois tuent leur Roi Dunſtan.

Dans cette année, *Sanchez Ramir*, fils de *Ramir I.* Roi d'Arragon, après avoir enlevé pluſieurs Places aux Maures, aſſiegea *Hueſca*. C'eſt une Ville qui eſt vers la riviere d'*Iſuela*, dans le Royaume d'Arragon, avec Evêché, autrefois ſuffragant de Tarragone, & maintenant de Sarragoſſe; c'eſt celle que les Anciens Géographes appellent *Oſca Illergetum*. *Plutarque* dit que *Sertorius* y avoit établi une Académie. Il s'y tint un Concile l'an 598. *Abderrhaman* étoit Roi de cette Ville. *Sanchez Ramir* fut bleſſé mortellement dans ce ſiege; mais il exigea de ſon fils *Pierre*, qu'il avoit déja aſſocié, qu'il ne quitteroit point ce ſiege qu'il n'eût pris la Place. *Roderic* dit que ce ſiege dura ſix mois; mais d'autres croyent que les Maures réſiſterent fortement pendant deux ans. La priſe de *Hueſca* fut precedée de la victoire que *Pierre* remporta ſur *Almoſaben* Roi de Sarragoſſe, à qui les Sarraſins avoient demandé du ſecours. Le Roi *Abderrhaman* ſe retira a *Barbaſtre*, & *Pierre* Roi d'Arragon s'appella Roi d'*Hueſca*.

Sanchez Ramir aſſiege Hueſca.

Joan. Briz. Martin. Abb. Monaſt. S. Joan. Pennet. l. 3. c. 26.

Sigeb. p. 607.

Ceux qui aiment les miracles, en trouveront un dans *Sigebert* de Gemblours, d'une femme qui ayant été condamnée au feu, obtint par le ſecours de la bien-heureuſe Vierge, à laquelle elle ſe recommanda, que quoiqu'on la jettât trois fois au feu, elle n'en ſouffrit aucun mal. Mais le ſiecle d'aujourd'hui eſt fort incrédule ſur ces matieres.

Miracle prétendu d'une femme jettée trois fois dans le feu, & ſauvée par la B. Vierge.

On peut auſſi lire ſa Vie de S. *Nicolas Peregrin*, Grec, né dans l'At-

Nicolas Peregrin.

An. de N. S. 1095.

tique en un Village près de *Sterion*, Monaſtere fameux de S *Luc le Jeune*; qui, dès l'âge de huit ans, gardant les moutons, commença à chanter *Kyrie Eleïſon*; & qui paſſoit, tantôt pour fou, & tantôt pour ſaint. On peut voir ſa Vie. Il mourut le 2. de Juin de cette année.

An. de N. S. 1095.

Apud Bolland. 2. Jun. *to. 15. p. 237.*

L'an 1095. de N. S. Le 15. d'Alexis. Le 40. d'Henri. Le 36. de Philippe I. Le 8. d'Urbain II. Indict. III.

Synode de Plaiſance. *Holſten. in Coll. Rom. Baron. num. ex Berthold. p. 640. Labb. T. X. Concil. p. 503. Maimb. Croiſ. p. 26. 27.*

AU commencement de Mars de cette année, le Pape *Urbain* ſe rendit à Plaiſance. Il n'y eut jamais dans l'Égliſe d'Aſſemblée ſi nombreuſe, que celle qu'on vit à ce Concile. On accouroit de toutes parts avec une ardeur incroyable, pour avoir, dit Mr. *Maimbourg*, ou la gloire de contribuer, ou du moins le plaiſir d'aſſiſter à ce Triomphe de l'Égliſe. On dit qu'il y avoit de toutes les Provinces d'*Italie*, de *France* & d'*Allemagne*, juſqu'à près de quatre-mille Eccléſiaſtiques, & juſqu'à trente-mille Laïques, qui avoient une extrême paſſion de voir ce qui ſe paſſeroit dans ce Concile. Le Pape, pour ſatisfaire un deſir ſi ardent, voulut bien que de ſept Séances qu'il y eut en tout, autant de jours conſécutifs, la premiere & la troiſieme ſe tinſſent en pleine campagne; à l'exemple de Jeſus-Chriſt, qui enſeignoit ſouvent les Peuples en de grandes & vaſtes plaines.

Les Ambaſſadeurs d'Alexis y paroiſſent.

Dans l'une de ces Séances, les Ambaſſadeurs d'*Alexis* eurent leur audience. Ils y firent entendre le grand danger où étoient les pitoyables reſtes de l'Empire, de ſuccomber ſous la puiſſance des ennemis du Nom Chretien, ſi les Peuples de l'Occident ne ſe mettoient en devoir d'arrêter par un puiſſant ſecours la ruïne de leurs freres.

Diſcours pathétique

Urbain appuya la demande des Ambaſſadeurs, d'un diſcours ſi fort, en s'adreſſant à cette multitude innombrable de toutes ſortes de perſonnes qui environnoient le Concile, qu'avant la fin de la Séance, la plupart de ceux qui purent l'entendre, s'engagerent par un ſerment ſolemnel à ſervir la Chretienté dans cette néceſſité preſſante; & cette ardeur s'étant communiquée des uns aux autres, & répandue de rang en rang juſqu'aux derniers, on entendit en un inſtant les cris d'une infinité de perſonnes, qui déclarerent & par leurs geſtes & par leurs voix, qu'ils vouloient avoir part à la gloire d'une entrepriſe où la mort même leur ſeroit infiniment avantageuſe, & leur tiendroit lieu de Martyre: tant la Religion a de force ſur les eſprits, particulierement quand elle eſt accompagnée, comme elle l'étoit en cette occaſion, de l'appareil extérieur de cette auguſte & ſainte Majeſté, qui ſurprend l'ame par les ſens, & ſans quoi les impreſſions ne ſont que foibles & languiſſantes, pour parler avec Mr. *Maimbourg*.

d'Urbain, qui touche tout le monde.

Le Pontife fut ravi de voir ſi heureuſement réuſſir le deſſein qu'il avoit ſi ſagement conduit juſqu'alors; & il exhorta l'Aſſemblée à ſe reſſouvenir de la promeſſe qu'on avoit faite, quand on apprendroit que le tems ſeroit venu de l'accomplir; ſe reſervant à ſe déclarer plus ouvertement dans un autre Concile. On paſſa à d'autres choſes.

Maimb. pag. 29. Baron. Dupin.

L'Impératrice ſe préſenta à ce Concile, & fit les mêmes déclarations

L'Impératrice ſe pré-

An. de N. S. 1095.

tions qu'elle avoit faites dans le Concile de *Conſtance* l'an 1094. *Philippe* Roi de France y envoya ſes Ambaſſadeurs, pour s'excuſer de ce qu'il ne s'y étoit pas rendu. Le Pape lui donna du tems juſqu'à la Pentecôte.

ſente au Concile.

Philippe y envoye des Ambaſſadeurs.

Hugues Archevêque de Lyon y fut interdit, parce qu'il n'y étoit pas venu, & qu'il n'avoit pas envoyé des Députez pour s'excuſer.

Hugues de Lyon eſt interdit.

On fit auſſi quelques Règlemens de Diſcipline.

Règlemens.

1. Que ceux qui ne voudroient pas quitter leurs concubines, ou pardonner à leurs ennemis, ou qui ſeroient dans l'habitude de quelque péché mortel, ne ſeroient point reçus à la Communion.

2. Que les Prêtres ne recevroient à la Pénitence, que ceux qui leur ſeroient renvoyez par les Evêques.

3. Qu'on ne refuſeroit point l'Euchariſtie à ceux qui ſeroient confeſſez comme il faut.

4. On y renouvella les Décrets contre les Simoniaques, contre les Incontinens, & les Jugemens contre l'opinion de *Berenger*, contre *Guibert*, & contre ceux qu'on regardoit comme ordonnez par des Schiſmatiques.

c. 13.

5. On défendit auſſi très expreſſément, d'exiger plus rien, ni pour le Batême, ni pour la Sépulture des Fideles. Les Péres de ce Concile étoient perſuadez que c'étoit contre l'humanité, de taxer les Chretiens pour leur entrée dans le Chriſtianiſme, ou pour leur ſortie du Monde.

Fleuri à cette année.

On dit que ce fut en ce Concile, que le Pape inſtitua la dixieme Préface pour la Meſſe, qui eſt celle de la Vierge.

Maimb. Croiſ. p. 31. Berthol. in Chron.

Le Concile étant ainſi terminé heureuſement, le Pape employa le Printems & une partie de l'Été à régler les affaires & les interêts de l'Egliſe dans la Lombardie, ſelon les Décrets du Concile. Paſſant à *Cremone*, le jeune Roi *Conrad* fils de *Henri* lui ſervit d'Ecuyer, & lui fit ſerment de fidelité. Puis ayant pris la Mer ſur la fin du mois de Juillet, & côtoyé la riviere de *Genes* & la *Provence*, il alla célebrer la fête de l'Aſſomption de Notre-Dame, au *Puy* en Velai, d'où il convoqua le Concile de *Clermont* en Auvergne pour l'Octave de S. Martin. Un Hiſtorien écrit, que la raiſon qui obligea ce Pape à aller en France, fut qu'il avoit été chaſſé de Rome par la Faction de *Guibert*, & qu'il alloit ſolliciter les Egliſes de France à lui donner du ſecours.

An. de N. S. 1095.

Urbain va en France.

Malmesb. l. 4. c. 2. Maimb. Croiſad. p. 31. T. X. Concil. p. 506. DuCange in voce ſerula. Decr. Urban. II. de Prim. Lugd. à Marca ex M. S. erutum diſſert. de Primatu hoc. Baluzius in add. ad l. 6. de Concord. c. 31.

Il ſe rendit à *Clermont*, des Provinces de France, d'Eſpagne & d'Italie, quatorze Archevêques, deux-cens-vingt-cinq Evêques, plus de quatre-vingts Abbez, & une infinité de Docteurs, à ce que prétend Mr. *Maimbourg*. *Malmesbury*, & *Aimoin* l. 5. c. 49. prétendent qu'il y avoit 310 tant Evêques qu'Abbez; d'autres en comptent juſqu'à 400; d'autres en mettent moins. La choſe eſt peu importante. Le Pape, accompagné de pluſieurs Cardinaux, préſida à ce Concile.

On y confirma d'abord les Décrets du Concile de *Plaiſance*, & de ceux de *Melphi*, de *Benevent* & de *Troye* dans la Pouille.

On y fit enſuite pluſieurs Règlemens, dont nous parlerons dans la ſuite.

Mais le principal ſujet du Concile fut la Guerre Sainte. *Urbain*, qui remarqua que tout étoit bien diſpoſé à cette Guerre, fit un fort beau Diſcours à l'Aſſemblée nombreuſe qui étoit à *Clermont*. Voici comme Mr. *Maimbourg* le fait parler.

Baron. p. 646. Robert Monach. l. 1.

Concile à Clermont. Diſcours d'Urbain II.

„ Si dans la joye, *dit-il*, ſi géné-
„ rale, que je vois éclater de toutes
„ parts en cette grande & illuſtre

An. de N. S. 1095.

„ Assemblée, vous ne voyez sur „ mon visage que des marques d'u- „ ne extrême tristesse, cessez de „ vous en étonner, mes véritables „ Freres, & mes très chers Enfans „ en J. Christ; en considerant avec „ moi, qu'après tout ce que nous „ avons fait pour soulager nos maux, „ nous avons toujours négligé d'ap- „ porter un remede efficace au plus „ grand de tous ceux que nous souf- „ frons. A la vérité, nous avons „ affoibli les forces du Schisme, „ desarmé l'Hérésie, réformé les „ Abus, & remis l'Eglise en posses- „ sion des Droits qu'elle avoit lais- „ sé perdre. Mais le moyen de goû- „ ter la douceur de tous ces biens, „ pendant que nous avons les plus „ impitoyables ennemis du Nom „ Chretien, qui nous deshonorent, „ qui nous outragent, qui nous ty- „ rannisent, & nous déchirent dans „ la plus belle partie de nous-mê- „ mes? Oui, mes Freres, la Ter- „ re-Sainte, la Cité de Dieu, l'Hé- „ ritage de J. C. qu'il a laissé à ses „ Enfans après l'avoir tiré d'entre „ les mains des Payens & des Juifs, „ cet admirable Milieu de la Terre, „ où le Sauveur du Monde a operé „ tous les mysteres du Salut des „ hommes, & que nous pouvons „ ensuite appeller le *Cœur de la Chre-* „ *tienté*, est déja depuis plusieurs „ siecles occupé par les Infideles, „ par les Sarrasins, par les Turcs, „ que nous laissons insolemment „ triompher, si je l'ose dire, de J. „ Christ-même, qu'ils ont comme „ chassé de la Capitale de son Em- „ pire, pour y établir une cruelle „ Tyrannie, sur les ruïnes de tant „ de sacrez monumens de ses vic- „ toires. Qui pourroit exprimer „ les effroyables profanations qu'ils „ y font tous les jours, de ces Lieux „ saints, que les actions, les mira- „ cles, le sang & les souffrances du „ Sauveur du Monde ont consacrez? „ &c. Que si, parmi tant d'hor- „ ribles marques qu'ils ont laissées „ de leur barbare impieté, dans les „ renversemens des Temples & des „ Autels, ils ont épargné l'Eglise „ du *S. Sepulcre*, ce n'est qu'à leur „ avarice qu'on est obligé de cette „ espece de bienfait de ces bri- „ gands, qui ont mis à un prix ex- „ cessif la dévotion des Fideles, aux- „ quels, après les avoir dépouillez „ de leurs biens, s'ils ne peuvent „ ravir la Foi, ils ôtent encore bien „ souvent la vie par des tourmens „ épouvantables, &c.

An. de N. S. 1095.

Ensuite, après avoir représenté la froideur des Chretiens de l'Occident, qui regardoient sans s'émouvoir l'oppression de leurs Freres; & les guerres par lesquelles les Chretiens se détruisoient les uns les autres, comme s'ils vouloient agir de concert avec les Infideles pour ruiner le Christianisme; & après avoir fait voir, que si un seul des Royaumes Chretiens pouvoit facilement triompher de ces Barbares, ils le feroient très aisément, si l'Esprit de Dieu les unissoit dans une si belle entreprise; il ajouta:

„ C'est pour cela, *Mes chers En-* „ *fans*, que je me suis rendu dans „ ce Royaume Très-Chretien, afin „ d'obliger les François, dont les „ ancêtres ont eu tant de zèle pour „ la Religion, à suivre leur exem- „ ple, pour en donner un qui se- „ ra suivi de toute l'Europe. Les „ armes des François, qui ont été „ autrefois si heureuses contre les „ Maures Africains, contre les A- „ rabes, & contre les Huns, sous „ la conduite de *Charles Martel* & „ de l'auguste *Charlemagne*, ne le „ feront pas moins sous celle du „ grand Dieu des Armées, qui vous „ exhorte à le suivre, pour recon- „ quérir l'héritage de son Fils, &

„ pour

An. de N. S. 1095.

„ pour en chaſſer les Infideles qui „ le deshonorent & le perſécu- „ tent tous les jours, par mil- „ le abominables ſacrileges. Sui- „ vez, généreux *François*, le „ Chef inviſible de cette glorieu- „ ſe entrepriſe, à laquelle l'hon- „ neur, l'interêt, la Religion, tous „ les Chretiens de l'Orient, le „ Vicaire de J. Chriſt en Terre, & „ J. Chriſt lui-même vous appellent. „ Repréſentez-vous ce divin Sau- „ veur, qui, du ſaint Sepulcre d'où „ il ſortit victorieux du Monde, de „ la Mort & de l'Enfer, & qui „ eſt maintenant captif entre les „ mains des Sarraſins, vous pré- „ ſente la Croix. C'eſt cette Ste. „ Croix qu'il montre à tous les Chre- „ tiens d'Occident, comme l'éten- „ dard ſous lequel ils ne peuvent „ manquer de vaincre & d'acquérir „ une gloire immortelle; ſoit en „ retournant de la Guerre-Sainte, „ chargez des dépouilles des Infide- „ les; ſoit en répandant leur ſang „ pour l'amour de lui, par une glo- „ rieuſe mort, qui leur donnera la „ Couronne du Martyre.

Guil. de Tyr. l. 1. c. 15.

C'eſt le diſcours que *Maimbourg* lui fait tenir. *Guillaume de Tyr* lui en fait tenir un autre.

„ Vous ſavez, leur dit-il, *Chers* „ *Freres*, & il eſt à propos que vo- „ tre charité le ſache, que le Re- „ parateur du Genre-humain, pre- „ nant notre nature pour notre ſa- „ lut, & vivant entre les hommes, „ honora de ſa préſence la Terre de „ la promeſſe, qu'il avoit promiſe „ aux Peres; qu'il la rendit illuſtre „ par ſes actions & par ſes mi- „ racles, &c. Il paroit qu'il a aimé „ ce Païs particulierement, puis- „ qu'il l'a daigné appeller ſon Hé- „ ritage, quoique toute la Terre „ ſoit à lui, &c. Et quoiqu'il ait „ permis qu'elle ſoit tombée entre „ les mains des impies, par un juſte „ jugement; cependant, il ne faut „ pas croire qu'il l'ait abandonnée, „ & qu'il l'ait rejettée abſolument, „ puiſqu'il eſt dit que Dieu fouet- „ te tout enfant qu'il avoue, &c. „ Mais, *dit-il*, aujourd'hui, un „ Peuple qui eſt ſans Dieu, le fils „ de la Servante Egyptienne, poſ- „ ſede par violence le Berceau de „ notre Salut, la Patrie du Sei- „ gneur, la Mere de notre Reli- „ gion; & tenant captifs les En- „ fans de ſa maiſon, il leur impoſe „ des conditions très dures. Mais, „ qu'eſt-il écrit? *Chaſſe la Servante, &* „ *ſon Fils.* La Nation impie des Sarra- „ ſins occupe, par une cruelle tyran- „ nie, les Lieux Saints, où les pieds „ du Seigneur ſe ſont arrêtez. Les „ Chiens ſont entrez dans les choſes „ ſaintes, le Sanctuaire eſt profané, „ le Peuple qui ſert Dieu eſt humi- „ lié, la Nation élue eſt eſclave, & „ travaille aux briques; la Sacrifi- „ cature Royale, la Princeſſe des „ Provinces, eſt tributaire. Qui „ eſt-ce qui ne ſent fondre ſon cœur, „ ſécher ſes entrailles, & qui peut „ entendre ces choſes à yeux ſecs? „ Le Temple du Seigneur, d'où „ le Seigneur avoit chaſſé les Ven- „ deurs & les Acheteurs, de peur „ que la maiſon de ſon Pere ne de- „ vint une caverne de brigands, eſt „ devenu le Siege des Démons, „ &c. Malheur à nous! qui ſommes „ venus dans ces malheureux tems „ que David prévoyoit, en diſant; „ *O Dieu, les Nations ſont venues* „ *dans ton héritage &c. Pourquoi,* „ *Seigneur, ta colere s'enflamme-t-el-* „ *le? Où ſont tes compaſſions? &c.* „ *Souvien-toi de ce qui nous eſt arri-* „ *vé; regarde notre opprobre. Pour-* „ *quoi ſommes-nous nez pour voir la* „ *corruption de notre Peuple, & l'af-* „ *fliction de la Sainte Cité!* Vous „ donc, mes bien-aimez, ſoyez ar- „ mez du zèle de Dieu. Ceignons

„ cha

An. de N. S. 1095.

An. de N. S. 1095.

„ chacun notre épée ; car il vaut „ mieux mourir à la guerre, que „ de voir les malheurs de notre Na- „ tion. Si quelqu'un donc a du zè- „ le pour la Loi de Dieu, qu'il ſe „ joigne à nous : ſecourons nos Fre- „ res, rompons leurs liens, & ſe- „ couons leur joug. Sortez, & Dieu „ ſera avec nous.

Geſta Franc. p. m. 86.

Il finit en accordant des Indulgences à ceux qui iroient à cette Guerre-Sainte, & leur promettant des recompenſes éternelles.

L'Archevêque *Baldric* le fait parler auſſi d'une autre maniere.

„ Vous avez appris, *leur dit-il*, ce „ que nous ne pouvons réciter ſans „ de profonds ſanglots, le triſte „ & malheureux état où ſont nos „ Freres en *Antioche* & dans les „ autres Villes d'Orient. Vos pro- „ pres Freres, qui ont été dans le „ ſein de la même Egliſe, [car vous „ êtes les Enfans du même Chriſt „ & de la même Egliſe,] ſont es- „ claves dans les maiſons qui leur „ appartiennent ; ou on les en chaſſe „ honteuſement ; ou ils ſont con- „ traints de venir mendier parmi „ nous. Le ſang Chretien, rache- „ té par le ſang de Chriſt, eſt ré- „ pandu ; la chair Chretienne, qui „ eſt de la même nature que la chair „ de Chriſt, eſt ſoumiſe à un cruel „ eſclavage ; on ne voit dans leurs „ Villes, que deuil, que miſeres, „ & on n'entend que des ſanglots. „ Je le dis en ſoupirant. Les Egli- „ ſes où on célebroit autrefois le „ Service divin, ſont des Etables où „ l'on tient des bêtes. Des hommes „ de néant occupent les Villes ſain- „ tes. Les Turcs ſouillez dominent „ ſur nos Freres. Dans l'Egliſe „ d'*Antioche*, dont S. *Pierre* a été „ le premier Evêque, les Gentils „ ont placé leurs ſuperſtitions, & „ en ont banni la Religion Chre- „ tienne. Les poſſeſſions dont les „ revenus étoient deſtinez pour l'en- „ tretien des Saints & des Pauvres, „ ſont entre les mains des Payens. „ Le Sacerdoce de Dieu eſt foulé „ aux pieds, & ſon Sanctuaire eſt „ profané. S'il y a quelques Chre- „ tiens cachez, on les recherche, „ & on les traite cruellement.

An. de N. S. 1095.

„ Nous ne vous avons encore rien „ dit de la Ste. *Jéruſalem*, car nous „ craignons d'en parler, & nous „ en rougiſſons de honte. La Sain- „ te Cité, où J. Chriſt a ſouffert „ pour nous, eſt réduite ſous la „ puiſſance des Gentils, à la gran- „ de confuſion des Chretiens. A „ quel uſage fait-on ſervir l'Egliſe „ de la bien-heureuſe Marie ? Mais „ quoi ! nous avons oublié de vous „ parler du Temple de *Salomon*, „ ou plutôt du Seigneur, où les „ Nations barbares vénerent leurs „ Simulacres. Nous ne vous par- „ lons point du S. Sepulcre, parce „ que pluſieurs d'entre vous ont vu „ de leurs yeux en quel état il eſt. „ Les Turcs enlevent les Offrandes „ qu'on y fait. Cependant, c'eſt là „ que le Seigneur s'eſt repoſé, & „ qu'il a été enſeveli, &c. Pleurons, „ M. F. & malheur à nous, qui „ ſommes devenus l'opprobre de „ nos voiſins ! &c. Que vous êtes „ heureux, Saint *Etienne*, premier „ Martyr ! &c. " Après quoi il fit une pathétique deſcription des crimes qui s'y commettoient ; & il finit ſon diſcours par les mêmes réflexions que *Guillaume de Tyr* le fait finir.

Il y a apparence que ce Pape ne fit aucun de ces Diſcours qui ſont rapportez, mais qu'il en dit la ſubſtance. C'eſt ce qui m'a obligé à les rapporter. On en trouve un autre dans l'Hiſtoire de Jéruſalem du Moine *Robert*, où il fait une triſte deſ-

An. de N. S. 1095.

description des cruautez qu'on exerçoit sur les Chretiens; & un autre dans d'autres Auteurs.

Gest. Franc p. m. 31. Fulch. Carnot. p. 382. Baldric Archiep. l. 1. Rob. Monach. l. 1. p. m. 32.

Le Pape fut interrompu par de grands cris d'une infinité de personnes, qui fondant en larmes, se frappant la poitrine, & levant les yeux & les mains au Ciel, s'écrierent tous ensemble : *Dieu le veut*, *Dieu le veut !*

Sigon. p. 234.

La Devise des Croisez.

Le Pape, profitant de cette ardeur, se leva, & déclara qu'on ne pouvoit pas avoir une plus expresse déclaration de la volonté de Dieu, que cette parole qui étoit sortie de tant de bouches differentes: Qu'il la recevoit, comme un Oracle qui lui répondoit de l'heureux succès de cette guerre: Qu'il falloit qu'une parole d'un si heureux présage fut la Devise de l'Armée, qu'on la portât sur les drapeaux & sur les étendarts, & qu'elle fut le cri des soldats & des Chefs dans les combats, pour s'animer à bien faire & pour se donner par elle les uns aux autres un gage assuré de la victoire: Et qu'afin que l'on se souvint que dans cette sainte Expédition l'on suivoit J. Christ portant sa Croix, il vouloit que tous ceux qui avoient la dévotion de s'enrôler dans cette Milice, portassent une Croix rouge sur l'épaule droite, (d'autres disent sur l'épaule gauche;) & qu'on distinguat par ce signe ceux qui avoient l'honneur d'être les soldats de celui qui avoit vaincu par la Croix.

Guill. de Tyr. l. 1. c. 19. Ann. Comn. l. 10.

Maimb. p. 44.

Aymar de Monteil Evêque prend le premier la Croix.

Gul. de Tyr. l. 1. c. 16.

Le Pape encore ajouta des Indulgences, & la remission de toutes les peines encourues par les Canons. Il déclara Légat Apostolique, durant cette sainte Expédition, *Aymar de Monteil* Evêque du Puy, qui en plein Concile demanda, le premier de tous, la *Croix* & la permission de se dévouer au service de la Chretienté dans ce voyage. *Raymond* Comte de Toulouse fit aussi savoir qu'il avoit pris la Croix. Ensuite le Pape ayant exhorté les Evêques de faire publier la *Croisade* dans leurs Dioceses, termina le Concile le 28. de Novembre. An. de N. S. 1095.

Je viens aux autres choses qui furent faites dans ce Concile.

Nous n'avons qu'un Abregé des Canons qui y furent dressez, dont le plus ample est celui qui a été fait par *Lambert* Evêque d'Arras, qui y étoit.

Ils sont au nombre de 32.

Ce que c'est que la Tréve de Dieu. *Petr. de Marca de Concord. l. 4. c. 14. Sirm. ad Cap. Car. Cal. Maimb. Croisi. p. 41. Du Cange Gloss. T. III. p. 1179. &c. Chifletius in Tren.*

Le 1. marque les jours dans lesquels il y a infraction de la *Paix* ou de la *Tréve de Dieu*. Pour entendre ce Canon, il faut savoir qu'il y avoit alors si peu de respect pour les Loix, & tant de foiblesse dans la Justice, que chaque Particulier prétendoit qu'il lui étoit permis de se la faire à soi-même par la voye des armes, en s'attribuant très injustement un droit qui n'appartient qu'aux Souverains; de sorte que la plupart des Royaumes de l'Europe étoient miserablement déchirez par les inimitiez particulieres; lorsque chacun, pour tirer raison des injures qu'on croyoit avoir reçues, avoit recours aux armes & aux voyes de fait les plus violentes. Pour apporter quelque remede à ce grand desordre, les Evêques & les Prêtres, premierement en France, & puis dans les autres Royaumes, firent un Décret, par lequel on mettoit absolument à couvert de cette violence, les Eglises, les Clercs, les Monasteres & les Religieux, les femmes, les marchands, les laboureurs, & les moulins; ce qui fut compris sous le nom de la *Paix*. Et à l'égard des autres, il étoit défendu d'agir par ces voyes de fait, depuis le *Mercredi au soir*, jusques au *Lundi matin*, ce qu'on appella *Tréve*. On voit un Titre sur ce sujet, dans les Décrétales. Pourvû qu'on gardât religieusement la

An. de N. S. 1095.

Trève aux jours marquez, la guerre des Particuliers étoit tolerée & paſſoit pour légitime, quand on l'avoit déclarée à ſon ennemi par un défi réglé ſelon les formes; ce qui dura juſqu'à *Philippe IV.* qui abolit cet abus l'an 1303. par ſon Edit de *Touloufe*.

Comme ce deſordre étoit toleré dans le tems du Concile de *Clermont*, & que cela pouvoit empêcher que pluſieurs n'allaſſent dans cette guerre; le Concile confirma premierement le Décret de la *Paix* & de la *Trève*, à l'égard de toutes ſortes de perſonnes: enſuite il prolongea la *Trève*, en ajoutant aux 4 jours de la ſemaine deſtinez pour la garder, tout le tems de l'*Avent* juſqu'à l'Octave de l'*Epiphanie*, celui qui eſt compris entre la *Septuageſime* & l'Octave de *Pâques*, & celui qui court depuis les *Rogations* juſqu'à l'Octave de *Pentecote*. Mais pour les Croiſez, il voulut qu'elle durat tout le tems de leur ſervice, juſqu'à leur retour de la Terre-Sainte.

Le 2. Canon de ce Concile porte, que le voyage de ceux qui iront à Jéruſalem par dévotion pour délivrer l'Egliſe de cette Ville, leur tiendra lieu de toute ſorte de Pénitences.

Le 3. portoit, que l'on ne donneroit les Doyennez des Egliſes, qu'à des Prêtres; & les Archidiaconats, qu'à des Diacres.

Le 4. Que les Clercs ne porteroient point les armes.

Le 5. Que l'on ne pourroit choiſir des Laïques pour Evêques; & que ceux que l'on éliroit, ſeroient au moins Sousdiacres.

Le 6. Que perſonne n'acheteroit de Prébendes, ni d'autres Bénéfices; & que ceux qui auroient donné de l'argent pour les avoir, les remettroient entre les mains de l'Evêque.

Le 7. Que les Autels donnez à des Congrégations de Moines ou de Chanoines, retourneroient, après la mort de ceux qui les auroient donnez, à la diſpoſition des Evêques, s'ils ne leur avoient été confirmez par leurs Lettres.

An. de N. S. 1095.

Le 8. Que perſonne n'exigeroit le droit de Sepulture.

Le 9. & le 10. ſont contre des Clercs qui avoient des Concubines.

Le 11. défendoit d'avancer aux Ordres ſacrez, & aux Dignitez Eccléſiaſtiques, les fils des Concubines, ou de leur donner des Bénéfices, s'ils n'avoient embraſſé la Vie Monaſtique ou Canonique. Et le 25. vouloit que les enfans des Prêtres, des Diacres & des Sousdiacres ne fuſſent pas promus aux Ordres, s'ils n'étoient Moines ou Chanoines Réguliers. Sur quoi le P. *Pagi* remarque, que les Prêtres de ce tems-là ne pouvoient pas ſouffrir qu'on leur ôtat leurs femmes; & que c'eſt pour cela que l'Egliſe d'alors jugea à propos d'éloigner leurs enfans des ſacrez Ordres.

Si les enfans de Prêtres pouvoient être promus aux Ordres ſacrez.

Roſcelin ayant ſoutenu en Angleterre, que les enfans de Prêtres ne pouvoient point être promus aux Ordres ſacrez; *Theobald*, qui enſeignoit alors la Théologie à *Oxford*, ſoutint le ſentiment contraire avec force, dans une Lettre qui eſt dans le 3. Tome du Spicilege de *Dacheri*. Il lui repréſente, qu'on avoit grand tort de déclarer indignes du Sacerdoce, ceux que S. *Pierre* & S. *Jean* déclaroient avoir été faits Rois & Sacrificateurs: Que le Fils de Dieu avoit voulu naître d'une péchereſſe, pour apprendre aux hommes, que les péchez des peres ne doivent pas nuire aux enfans: Que dans la Généalogie de Jeſus-Chriſt, il n'eſt fait mention d'aucune Sainte, mais de *Thamar*, & de trois autres que l'Ecriture Sainte reprend; & que celui qui ve-

Roſcelin s'y oppoſe.

Theobald le ſoutient.

An. de N. S. 1095.

venoit pour des pécheurs, n'avoit pas refuſé de naître des pécheurs: Qu'il faloit entendre ſainement le Décret qui empêche les fils de Prêtres d'être mis dans les Ordres: Que ſi le fils d'un ſoldat vit mal, il faut le rejetter; & que la perfection de la vie plait plus à Dieu, que la ſuperbe vanterie touchant ſes parens. *Urbain II.* décida la queſtion dans le Concile, comme nous l'avons rapporté; & écrivant à l'Archevêque de *Tours*, il lui dit touchant un fils de Prêtre qui avoit été élu, que ſi les vertus requiſes ſe rencontroient en lui, il ne faloit pas le rejetter. On peut voir dans le P. *Mabillon*, une Lettre des Clercs de *Noyon* à ceux de *Cambray*, ſur cette matiere.

Mabill. T. I. Muſæi Ital. part. II.

Les 12. 13. 14. Canons du Concile défendent à une même perſonne d'avoir deux Prébendes ou deux Bénéfices, dans une même ou dans differentes Egliſes; ni de changer de titre.

Le 15. défend aux Eccléſiaſtiques de recevoir des Bénéfices de la main des Laïques.

Le 16. défend aux Rois & aux Princes de donner l'Inveſtiture des Bénéfices.

Le 17. défend aux Prêtres, de prêter le ſerment de fidelité aux Rois, ou à aucun Laïque.

Le 18. défend aux Laïques d'avoir des Chapelains indépendans de l'Evêque.

Les 19. & 20. leur défendent auſſi de retenir les Dimes ou les Egliſes.

Les 21. & 22. défendent d'accorder l'abſolution à ceux qui ont du bien d'autrui, s'ils ne le reſtituent; & à ceux qui ſont dans l'habitude d'un péché mortel.

Le 23. défend aux Chretiens, de manger de la chair depuis le jour des Cendres juſqu'à Pâques.

Le 24. marque le tems des Ordinations, ſavoir, les Quatre-tems, & le Samedi de la troiſieme ſemaine du Carême; & déclare que ſi cela ſe peut, on continuera le jeûne juſqu'au matin du Dimanche, afin de celebrer les Ordres en ce jour.

An. de N. S. 1095.

Nous avons rapporté le 25.

Le 26. Que le Samedi ſaint, on continuera le jeûne juſqu'à la nuit.

Le 27. Que les Quatre-tems du Printems ſeront toujours la premiere ſemaine du Carême; & ceux de l'Eté, la ſemaine de la Pentecôte.

Le 28. Que perſonne ne communiera à l'Autel, qui ne prenne ſéparément le Corps & le Sang de Jeſus-Chriſt, ſous les deux Eſpeces, s'il n'y a quelque néceſſité, ou quelque précaution qui oblige de faire autrement.

Communion ſous les deux Eſpeces. Obſervations ſur ce Canon. *Marca ad c. 28.*

Le Cardinal *Baronius* ſoutient que ce Canon a été fait à cauſe de l'opinion de *Berenger*, qui prétendoit qu'une ſeule Eſpece ſuffiſoit pour accomplir la figure. Mais Mr. de *Marca* remarque, que *Baronius* impoſe à *Berenger* une opinion qu'il n'a jamais eue, & que ce Canon a été fait à l'occaſion de ce que quelques-uns dans ce tems-là prenoient l'Euchariſtie en trempant le pain dans le vin, comme cela paroit par l'Auteur du Micrologue c. 26: ce qui étoit contraire, non-ſeulement à l'Ordre Romain, mais encore à l'inſtitution de Jeſus-Chriſt. Le Concile de *Braga* III. tenu l'an 678. avoit déja blâmé cette coutume. Cet uſage s'étoit introduit parmi les Grecs; & le Cardinal *Humbert* le reprocha à l'Abbé *Nicetas*. Le Concile de *Clermont* le condamne donc dans ce Canon. Il eſt vrai qu'il ajoute, à moins qu'il n'y ait *quelque néceſſité*; comme à l'égard des malades, ou des enfans; car dans ces cas-là il étoit permis alors de donner l'Euchariſtie de cette maniere; & cela paroit par la Lettre XXXII. *de Paſchal II.* ſucceſſeur d'*Urbain*, à *Pouce* Abbé de Cluni.

An. de N. S. 1095.

Cluni. Voici les termes de la Lettre. *Nous savons*, dit-il, *que le pain & le vin ont été donnez séparément par le Seigneur; & nous croyons qu'il faut garder toujours cette coutume dans l'Eglise, & nous l'ordonnons ainsi; sinon à l'égard des enfans & des malades, qui ne peuvent pas avaler le pain.*

Les 29. & 30. Canons du Concile portent, que ceux qui se sauveront auprès d'une Croix, étant poursuivis par leurs ennemis, seront aussi en sureté que s'ils s'étoient sauvez dans une Eglise; & qu'on ne les mettra entre les mains de la Justice, qu'après les avoir assurez qu'on n'attentera ni à leur vie, ni à leurs membres.

Le 31. dénonce anathème à ceux qui s'empareront des biens d'Eglise.

Le 32. déclare, que ceux qui arrêteront ou mettront en prison un Evêque, seront infames pour toujours, & ne pourront plus porter les armes.

Urbain confirme la Primatie de Lyon. *Decr. Urbani T. X. Concil. p. 517. Marc. de Primat. n. 39.40.*

Dans ce Concile, le Pape *Urbain* confirma la Primatie à l'Archevêque de *Lyon*, contre celui de *Sens*, comme il est porté dans la Bulle de confirmation datée du 1. de Décembre 1095. donnée au Public par Mr. *de Marca*, avec une belle Dissertation sur les Primaties. *Richer* Archevêque de Sens ne voulut pas se soumettre à cette Constitution, soit parce qu'il se croyoit lui-même Primat en vertu du Privilege accordé à *Ansgise* son prédecesseur par *Jean VIII.* soit parce qu'il étoit alors sous une autre domination que l'Archevêque de Lyon, soumis à l'Empire à cause du Royaume de Bourgogne. Mais *Hugues de Lyon* la fit confirmer dans deux Conciles suivans, tenus à *Tours* & à *Nimes*; & *Urbain* obligea *Daimbert*, successeur de *Richer*, de promettre qu'il reconnoitroit l'Archevêque de *Lyon* pour son Primat.

Il ordonna aussi dans le même Concile, que l'Archevêque de *Tours* ne pourroit faire de Station ni d'Office public dans les Eglises des Moines du Monastere de S. *Martin*, & qu'il ne pourroit les excommunier; mais qu'ils recevroient les Ordres & les autres Sacremens de ce Prélat.

An. de N. S. 1095.

Philippe excommunié. *Baron. ex Bertold. in Chron. Peireskius in registro LVII.*

Dans ce Concile encore, *Urbain II.* excommunia *Philippe* Roi de France. *Foulques* Comte d'Angers s'y plaignit que le Roi lui avoit ôté sa femme *Bertrade*, & de ce qu'il la retenoit; & cette même année, ce même *Foulques* fit une donation au Monastere d'Angers de S. *Serge*, pour l'absolution de ses péchez & de ceux de ses pere & mere, pour faire celebrer une Messe chaque jour.

Office de la Vierge. *Dupin. Baron.*

Enfin, dans ce Concile *Urbain* ordonna que l'on feroit tous les Samedis l'Office de la Vierge. *Baronius* dit qu'on ordonna que l'Office de la Vierge, qui étoit fait par les Moines de l'Institution de *Pierre Damien*, seroit fait par tous les Cleres, afin que la Ste. Vierge fût favorable au dessein de conquérir la Terre-Sainte.

Concile de Limoges. *Concil. T. X. p. 698. Besly us in Hist. Pictav. & Tabulario Lemovicensi. Gaufred. in Chron.*

Avant que le Concile de *Clermont* fût fini, le Pape indiqua un autre Concile à *Tours* pour le Carême de l'année suivante; & en y allant, il en tint un à *Limoges* au mois de Décembre, dans lequel on dit qu'il déposa *Humbauld* Evêque de cette Ville, & il consacra la Basilique de S. *Martial*.

Ordre de S. Antoine. *Aimar Falcon dans l'hist. de cet Ordre. S. Marth. Gal. Christ.*

Baronius met à cette année l'établissement de l'Ordre de S. *Antoine*. C'est un Ordre Religieux, sous la Règle de S. *Augustin*, dont le Chef est l'Abbaye de S. *Antoine* de Viennois en Dauphiné. On dit que les Reliques de ce Saint furent portées d'*Alexandrie* à *Constantinople*; & que *Josselin*, qui est aussi appellé *Jacelin* & *Gozzelin*, les porta de Constantinople en Dauphiné; & que comme il possedoit plusieurs Terres dans cet-

An. de N. S. 1095.

cette Province, il dépoſa ce Tréſor dans celle de *Château-neuf de l'Albene*, où on l'honora durant plus de deux-cens ans; juſqu'à ce que *Guigues Didier*, un des ſucceſſurs de ce *Joſſelin*, lui éleva vers l'an 1070 un Mauſolée. D'autres diſent que *Guillaume de la Mothe de S. Didier* commença cet ouvrage, & que *Guigues* ſon fils l'acheva; mais qu'ayant fait apporter les Reliques, le Pape *Urbain II.* n'approuvant pas que des Séculiers ſe donnaſſent cette liberté, ordonna aux Religieux de *Montmajeur* d'Arles d'avoir ſoin de ces Reliques.

Chorier hiſtoir. du Dauph. Le Miro Orig. Monaſt. Dict. Hiſt. Moreri.

Alors cette maladie, que les Latins nomment *Sacrée* & *Sideration*, & les Grecs *Sphacelè* & *Eſtiomene*, faiſoit de grands ravages. On implora le ſecours de S. *Antoine*; & on prétend que ſon interceſſion envers Dieu fut favorable à ceux qui étoient affligez de ce mal, que le peuple ignorant appella *Feu de S. Antoine*. Le nombre des malades toucha de pitié *Gaſton*, & *Girin* ſon fils, Gentilshommes voiſins. Ils bâtirent un Hôpital pour loger ces malheureux, qui étoient auparavant expoſez aux injures de l'air. Cela arriva l'an 1095. *Gaſton* & *Girin* ſe dévouerent au ſervice des pauvres; leur exemple en gagna d'autres: ce qu'*Aymar Falcon* exprime ainſi.

Maladie ſacrée. Feu de S. Antoine.

Acta Sanct. Bollandi ad d. 17. Janu. p. 160. 161. &c.

Gaſtonis voto, ſociatis fratribus oſto,
Ordo eſt hic cœptus ad pietatis opus.

Cependant, tous les Pauvres étoient reçus dans cet Hôpital. Enſuite ils firent une forme d'Inſtitut, & ils en obtinrent l'approbation du Pape. Depuis ce tems, cette Paroiſſe, dite *La Mothe au bois*, a pris le nom du Saint qui y étoit honoré; & c'eſt aujourd'hui la petite Ville de S. *Antoine* en Viennois: ce qui n'étoit qu'un Hôpital dans ſon origine, eſt devenu une célebre Abbaye, Chef d'Ordre. Elle a été gouvernée durant près de 200 ans, par 17 Supérieurs honorez de la qualité de *Maitres* & de *Commandans*, juſqu'à *Etienne III.* mort en l'an 1273. Juſqu'à l'an 1208. il n'y avoit point de Temple où l'on pût faire l'Office. *Falcon* alors commença d'y faire bâtir une Egliſe. Les *Bénédictins*, à qui appartenoit le Prieuré de S. *Antoine*, s'y oppoſerent; mais *Humbert* Archevêque de Vienne termina le different. L'an 1218. la Congrégation de S. *Antoine*, qui n'avoit point fait de Vœux pendant 123 ans, fut élevée à un état de Religion, & appellée de l'Ordre de S. *Antoine*. *Boniface VIII.* l'an 1297. érigea l'Hôpital de S. *Antoine* en Abbaye, & ordonna qu'on y ſuivroit la Régle de S. *Auguſtin*. *Aymon* fut le premier Abbé de cet Ordre.

An. de N. S. 1095.

On met dans cette année la mort de S. *Ladiſlas* Roi de Hongrie. Il étoit fils de *Bela I.* & il ſucceda à ſon frere *Geiza II.* Il maria au Prince de Dalmatie & de Croacie, ſa ſœur *Selomine*; qui étant veuve, & maitreſſe de ſes Provinces, les donna enſuite à *Ladiſlas*, qui y ajouta une partie de la Bulgarie & de la Ruſſie. On trouve dans les Lettres de *Gregoire VII.* des témoignages avantageux de ce Roi. Il mourut en odeur de Sainteté. *Coloman*, fils de *Geiza* frere de *Ladiſlas*, lui ſucceda: il épouſa la fille de *Roger* Comte de Sicile.

Ladiſlas meurt. *Thwrocz. in Chron. Chron. Hildeni. Bonfinius Malat. l. IV. c. 25.*

A cette mort on en peut joindre deux autres; l'une d'un Evêque, c'eſt S. *Wulſtan* Evêque de Worceſter; & celle de S. *Gerald*, Abbé d'un Monaſtere qui eſt près de Bourdeaux.

Mort de Wulſtan & de Gerald. *Hoveden. part. I. Ann. pag. 465.*

An. de N. S. 1096.

An. de N. S. 1096.

L'an 1096. *de N. S. Le* 16. *d'Alexis. Le* 41. *de Henri. Le* 37. *de Philippe Roi de France. Le* 9. *d'Urbain II. Indiction IV.*

Dupin. Baron. S. Marthe. Concile de Tours. *Concil. T. X. p.* 607. Urbain va à Tours.

URbain étant arrivé à *Tours*, il y tint au mois de Mai le Concile qu'il avoit indiqué. Il y renouvella les exhortations pour le voyage de la Terre-Sainte, & il règla les differends de quelques Monasteres. Quelques Evêques tâcherent d'obtenir l'absolution du Roi *Philippe*; mais le Pape la refusa. Le Concile finit le 4. Dimanche du Carême, par une Procession solemnelle, où le Pape se couronna d'une Couronne de palmes, suivant l'usage de Rome; & donna au Comte d'*Anjou* la Rose d'or, que les Papes béniſſoient ce jour-là; & il indiqua un autre Concile à *Arles* pour la fin de Juin.

Va à Toulouse.

De là il alla à *Toulouse*, où il consacra l'Eglise de S. *Saturnin* Martyr, Evêque de Toulouse. Ensuite il passa à *Maguelonne*, où il fut 5 jours; & consacra toute l'Ile solemnellement.

A Maguelonne.

A Montpellier.

Puis il vint à *Montpellier*, où il examina, à la priere du Roi *Philippe*, l'élection de *Guillaume* pour l'Evêché de *Paris*, qui étoit frere de cette *Bertrade* que *Philippe* avoit épousée, & qui n'avoit pas encore l'âge pour être Evêque, ce qui rendoit son élection suspecte. Le Pape commit pour la discussion de cette affaire, *Yves de Chartres*; qui ayant su qu'il n'y avoit eu ni Simonie, ni crainte du Roi, qui eût obligé les Chanoines de Paris de faire cette élection, mais seulement le mérite personel de *Guillaume*, ordonna de la part du Pape, à *Richer* Archevêque de Sens, de le sacrer avant la S. *Remi*, lui permettant de porter le *Pallium* en cette cérémonie, quoique l'usage lui en fût interdit pour ne s'être pas soumis à la Primatie de Lyon. Ainsi *Guillaume* fut sacré Evêque de *Paris*.

Guillaume Evêque de Paris.

De là le Pape, au commencement de Juillet, se rendit à *Nimes*, où il tint un autre Concile, dans lequel il donna l'absolution au Roi *Philippe*, qui quitta *Bertrade*. On y fit seize Canons.

Le 1. défend aux Evêques de donner des Autels, des Eglises, ou des Prébendes, pour de l'argent; & on conserva aux Moines, les Autels & les Dîmes qu'ils possedoient depuis 30 ans, à condition de payer le Cens annuel. On y ordonna ensuite, que les Moines ne mettroient point de Prêtres dans les Eglises qu'ils possedoient, sans le consentement de l'Evêque; qu'ils y seroient mis par l'Evêque, de concert avec l'Abbé; & qu'ils rendroient compte à l'Evêque, du Spirituel; & à l'Abbé, du Temporel.

Tom. V. Concil. p. 1648. *P. Dam. op.* 28.

Le 2. & le 3. prouvent par plusieurs autoritez, que les Moines peuvent administrer les Sacremens, & avoir soin des ames.

On dit de belles choses sur ce sujet: Que S. *Gregoire* étant Moine, étoit monté sur le Saint Siege. Que S. *Augustin* l'Apôtre des Anglois, S. *Martin*, & d'autres Saints avoient été élevez à l'Epiſcopat. Que S. *Benoit* avoit seulement défendu aux Moines de se mêler des affaires temporelles. Que les Moines ressemblent aux *Seraphins*; que leur habit représente les six ailes, deux par le capuce, deux par les manches, deux par le corps. Le moyen de ré-

An. de N. S. 1096.

réſiſter à de telles raiſons!

Le 4. ordonne la peine d'Excommunication contre ceux qui oſent arrêter priſonniers des Eccléſiaſtiques.

Le 5. ordonne, qu'après la mort de l'Evêque, on choiſira deux perſonnes de probité, pour avoir ſoin des biens de ſon Egliſe, & les conſerver a ſon ſucceſſeur; porte Excommunication contre ceux qui s'en empareront; & interdit l'Egliſe Cathédrale, & celles qui en dépendent.

Le 6. & le 7. excommunient les Laïques, qui poſſedent ou qui retiennent des biens d'Egliſe.

Le 8. ordonne, que ceux qui recevront des Bénéfices de la main des Laïques, ſeront interdits de leurs fonctions.

Le 9. Que ceux qui quittent une petite Egliſe pour paſſer à une plus grande, perdront l'une & l'autre.

Le 10. Que ceux qui épouſent leurs parentes, ſeront excommuniez.

Le 11. Que les raviſſeurs tuez dans le rapt, ſans avoir fait pénitence, ſeront privez de la ſepulture & des prieres de l'Egliſe.

Le 12. Que les Prêtres fornicateurs ſeront dégradez.

Le 13. Que les filles ne ſeront point mariées avant l'âge de douze ans.

Le 14. Qu'il n'eſt point permis de retirer les biens donnez à l'Egliſe, ni de citer des Clercs par-devant des Juges ſéculiers.

Le 15. Que les Evêques ne recevront point ceux qui auront été excommuniez par d'autres Evêques.

Le 16. Que les Moines n'accorderont point la ſepulture, & ne recevront point à l'Office divin, les Excommuniez, les Interdits, ou les Raviſſeurs.

Dans ce Concile, on confirma la Donation faite à *Odilon* Abbé & à ſes Moines, de la Terre de S. *Egide*, par *Raymond* Comte de *Toulouſe* & de *Rouergue*. *Urbain* confirma encore, à *Avignon*, la même Donation. Il y étoit venu de *Nimes*, après quoi il retourna à Rome. Lorſqu'il alla en France, il paſſa par *Milan*, où il mit au nombre des Saints, *Herlembald*; & en revenant en Italie, comme il paſſa à *Vienne*, il ordonna de mettre dans une Egliſe les Reliques de S. *Antoine*, que *Joſſelin*, Seigneur de *la Motte S. Didier* en Viennois, avoit fait emporter de *Conſtantinople*; & c'eſt-là le commencement du Culte de S. *Antoine* en Viennois.

Au. de N. S. 1096.

Puricelli lus l. 4. c. 81. Egleon. apud Boll. 17. Janu. to. 2. p. 152. Badlei. 17. Janv. n. 13.

Ce Concile de *Nimes* me donne lieu de parler d'un autre Concile tenu à *Rouen* cette année, au mois de Fevrier, ſous *Guillaume* Archevêque de cette Ville. On y dreſſa huit Canons.

Concile de Rouen. *T. X. Concil. p. 599. Order. l. IX. p. 721.*

Les 4. premiers ſont ſur ce qu'ils appellent la *Trêve de Dieu*; c'eſt-à-dire, les jours dans leſquels il eſt défendu de faire la guerre, & les perſonnnes qu'il n'eſt pas permis d'attaquer.

Le 5. conſerve aux Egliſes tous les biens dont elles ſont en poſſeſſion, & défend aux Laïques de rien exiger d'elles.

Le 6. fait auſſi défenſe aux Laïques, de donner & d'ôter des Egliſes à des Prêtres, ſans le conſentement de l'Evêque; & généralement à tous les Fideles, d'avoir de longs cheveux.

Le 7. porte, que les Laïques n'auront point de Juſtice Eccléſiaſtique.

Le 8. déclare, que les Prêtres ne ſeront point Vaſſaux des Laïques, & qu'ils ne préteront point ſerment entre leurs mains; parce, *dit-on*, qu'il eſt indigne que des mains conſacrées ſoient miſes dans celles qui ſont

An. de N. S. 1096.

ſont ſouillées de crimes.

On doit mettre auſſi dans cette année, un Concile d'*Irlande*, où *Anſelme* conſacra *Malchus* Evêque de *Waterford* en Irlande, comme l'a fort bien reconnu *Aſſord*, quoique dans le X. Tome des Conciles il ſoit mis dans l'année ſuivante; un Concile de *Xaintes*, où on ordonna un Jeûne toutes les Vigiles des Fêtes des Apôtres.

Concile d'Irlande.

Concile de Xaintes.

Apres avoir vu ce qui s'eſt paſſé dans les Conciles tenus dans cette année, je viens à la grande affaire des Croiſades, & à l'effet que produiſirent les exhortations des Evêques dans chaque Province. Les Peuples furent fort touchez; chacun s'excitoit, & excitoit les autres à entreprendre ce voyage. Les femmes y encourageoient leurs maris. Mais il y eut, au commencement, de grands deſordres. Un très grand nombre de Païſans, avec leurs femmes & leurs enfans, voulurent être du voyage, qu'on appelloit communément *la voye de Dieu*; & abandonnerent la culture des terres. Toute la canaille du Royaume & des païs circonvoiſins, eſperant de trouver une fortune plus conſiderable, ſe joignirent pour cette entrepriſe. La moindre partie fut de ceux que la conſideration de la gloire du Nom Chretien engagea à ſuivre ce parti. Les uns s'y engageoient par vanité; les autres, par legereté d'eſprit; les uns, pour avoir le plaiſir de voyager; les autres, pour ſuivre leurs amis; pluſieurs, pour ſe délivrer de leurs créanciers, en jouïſſant du bénéfice de la *Trêve*. Quantité de Solitaires, ennuyez de leur ſolitude, ſortoient de leurs Cloitres & de leurs Cellules. Il y eut même des femmes qui, pour faire accroire qu'elles étoient appellées de Dieu à ce voyage par des voyes extraordinaires, trouverent le moyen de former ſur leur corps de petites Croix, ſemblables à celles que les Croiſez portoient ſur leurs habits; elles les montroient à tout le monde, comme ſi Dieu les leur eût miraculeuſement imprimées ſur la chair. Pluſieurs ſe firent des Croix ſur le corps, avec un fer chaud; d'autres en portoient en broderie d'or & d'argent, ſur leurs manteaux.

Maimb. l. 1 Croiſ. pag. 47. Guliel. Tyr. l. 1. c. 5. Maimb. p. 48. 49.

Grands deſordres dans les Croiſades.

Bald. l. 1. Maimb. p. 50.

An. de N. S. 1096.

Les Princes qui ſe croiſerent pour cette Expédition, furent:

Princes Croiſez.

Hugues le Grand Comte de *Vermandois*, & frere de *Philippe I.* Roi de France.

Robert Duc de *Normandie*, ſurnommé *Courtebeuſe*, frere du Roi d'Angleterre.

Robert Comte de *Flandres*.

Raymond Comte de *Toulouſe* & de S. *Gilles*.

Godefroy de Bouillon Duc de *Lorraine*, avec ſes freres *Baudouin* & *Euſtache*; & *Baudouin du Bourg* leur couſin, fils du Comte de *Rétel*.

Etienne Comte de *Chartres*, de *Blois* & de *Troye*.

Hugues Comte de S. *Paul*.

Alberic. Aq. l. 1. Baldric. in Prol. Guibert Abbé. l. 7. c. 20. Gul. de Tyr. l. 1. c. 17. p. 23.

Un très grand nombre de Seigneurs de la premiere qualité les accompagna; & ils furent auſſi ſuivis de grands Capitaines, & de pluſieurs Evêques de France.

Maimb. p. 51. 52.

Avant cette Expédition, ſi nous en croyons quelques Hiſtoriens, on vit diverſes choſes ſurprenantes. L'un nous parle de nuées de ſang. Un autre dit qu'il avoit vu des Cavaliers en l'air. Un autre aſſure qu'il avoit auſſi vu une Epée dans les airs, qui faiſoit grand bruit.* D'autres parlent d'une Pluye de feu, que les Hiſtoriens appellent *la Pluye des Etoiles*, comme ſi les Etoiles étoient tombées. Les Ecrivains Anglois diſent que ce phénomene dura 15 jours, ou plutôt 15 nuits, pendant leſquelles ils aſſurent qu'on vit les Etoiles lancer des dards enflamez les unes con-

Prodiges.

Abb. Urſperg. pag. 231. 232.

An. de N. S. 1096.

contre les autres, & ces dards tomber à terre & la couvrir toute de feu. On dit même qu'une femme, groſſe de deux ans, accoucha d'un enfant qui parla. Mais je croi qu'on me diſpenſera de rapporter tous ces petits Contes.

Il vaut mieux que je décrive l'Hiſtoire de cette premiere Croiſade. Mais avant que d'en parler, je me crois obligé de rapporter ici les réflexions qu'on a faites ſur cet évenement.

Réflexions ſur les Croiſades.

1. On ne ſauroit nier, que ces Croiſades n'euſſent une très grande apparence de Juſtice & de Sainteté. N'eſt-il pas juſte, diſoit-on, que l'Egliſe travaille à recouvrer ſon ancien Domaine, la Paleſtine, ce païs que Dieu s'eſt reſervé, depuis qu'il en chaſſa les Cananéens ſes anciens habitans? La compaſſion Chretienne n'obligeoit-t-elle pas les Chretiens de l'Occident de ſecourir leurs Freres de l'Orient, qui gémiſſoient ſous la cruelle tyrannie des Sarraſins? Doit-on ſouffrir que des Lieux ſaints, qui ont été rendus célebres par les miracles de notre Seigneur, & par l'effuſion de ſon ſang, & qui ſont l'objet de la vénération des Chretiens, ſoient profanez? Que les ennemis de Jeſus-Chriſt poſſedent la Capitale de ſon Empire, qu'ils ſoient maitres du S. Sepulcre, qu'ils y dreſſent des Trophées, à la honte de tout le Chriſtianiſme? Ne doit-on pas faire tous ſes efforts pour étendre les bornes de l'Empire de J. Chriſt, & porter auſſi loin qu'on peut la Foi Chretienne? Et doit-on craindre de commettre une injuſtice, en ôtant à des Infideles de grands Etats qu'ils ont pris à J. Chriſt & ſur l'Empire Romain, dont ils faiſoient partie? Voilà de belles apparences.

2. Il y a ſujet pourtant de douter que ce ſoient-là les véritables cauſes des Croiſades. On en allegue d'autres. On dit, 1. Que ce qui anima tant de gens à faire le voyage de la Terre-Sainte, fut la vénération religieuſe que l'Egliſe Romaine a pour les Reliques, & pour tout ce qu'on appelle les *Choſes ſaintes*, parce que l'on prétend qu'elles ont appartenu aux Saints; & l'opinion de mériter beaucoup devant Dieu, ſi l'on venoit à mourir dans cette Expédition.

An. de N. S. 1096.

3. Il y a bien des gens qui ſoupçonnent, que la vue ſecrete des Papes étoit d'augmenter & d'affermir leur Empire & leur Domination Papale. Ils jugeoient, que c'étoit-là le meilleur moyen de ſe délivrer des Sarraſins, qui avoient occupé la Sicile, & qui commençoient fort à les incommoder dans l'Italie. Par la conquête de l'Orient, ils eſperoient de ſoumettre enfin les Grecs, qui ſe moquoient de leurs Anathèmes. Ces guerres ſervoient à épuiſer l'Europe, de forces; & les Rois, d'argent & de ſoldats; & ainſi les Couronnes demeuroient expoſées à l'ambition des Papes, qui excommunioient les Rois dès qu'ils leur donnoient le moindre chagrin, & qui enſuite leur faiſoient commander de ſe croiſer pour aller faire la guerre aux Sarraſins; & pendant leur abſence, on bouleverſoit leurs Etats. Les Papes, ſe faiſant reconnoitre comme les Chefs de ces Guerres Saintes, vouloient être regardez comme les Monarques univerſels du Monde; & ſe mettoient en effet en poſſeſſion d'une Domination actuelle ſur tous les Peuples Chretiens, en levant de gros Tributs ſur eux, comme ſi c'euſſent été leurs ſujets. Ce fut auſſi un moyen d'enrichir les Eccléſiaſtiques, qui achetoient les biens & les fonds que vendoient ceux qui alloient à la Guerre-Sainte.

4. On demande, ſi ces guerres qu'on

An. de N. S. 1096.

qu'on a appellées *Guerres ſaintes*, ont été juſtes? Pluſieurs en doutent. Il eſt vrai que la Paleſtine étoit l'ancienne poſſeſſion du Peuple de Dieu, par le don qui lui avoit été fait de cet héritage promis aux Patriarches. Mais Dieu a abandonné ce pais; & J. Chriſt diſoit aux Juifs: *Voici, votre habitation va être laiſſée déſerte.* D'ailleurs, Dieu étant le Dieu de tous les Peuples, & pouvant être adoré par-tout, il paroit abſurde de croire qu'il lui ſoit plus agréable que Jeruſalem ſoit occupée par des Chretiens, que par des Tures; d'autant plus que s'il y a quelque Terre qu'il ait reprouvée, c'eſt la Paleſtine, qui ſemble avoir eu part à la réprobation du Peuple par lequel elle étoit occupée autrefois. On dit que dans le XV. Siecle, *Mahomet II.* écrivit au Pape *Nicolas V.* que s'il l'en vouloit croire, il ne témoigeroit pas tant de zèle pour J. Chriſt, & qu'ils vivroient en bons amis; que lui & ſes Tures n'étoient pas deſcendus des Juifs, mais des Troyens; par conſéquent, qu'il étoit parent du Pape & des Romains; qu'il étoit de leur devoir commun, de relever les ruïnes de *Troye* leur ancienne patrie, & de venger les affronts que les Grecs avoient faits à leur grand-pere *Hector*; que c'étoit pour cela qu'il s'étoit déja emparé d'une partie de la Grece, & qu'il alloit prendre l'autre; mais que quant à J. Chriſt, il le tenoit pour un grand Prophete; qu'ainſi c'étoit contre les Juifs, que les Chretiens devoient avoir à faire. On a bien de la peine à croire que les Héros de la Croiſade ne penſaſſent qu'à conquérir des païs pour Dieu; la conduite de la plupart ne le perſuade pas trop.

Dans le fond, dit-on, *Godefroy de Bouillon* & *Boëmond* avoient autant de droit ſur *Jeruſalem* & ſur *Antioche*, qu'*Alexandre le Grand* en avoit ſur l'Empire des Perſes. Il y avoit plus de 460 ans que Jeruſalem étoit en la main des Sarraſins. J'avoue, que les Sarraſins avoient conquis injuſtement ce pais ſur les Chretiens; mais on remarque, que la plupart des Conquêtes ſont injuſtes dans leur commencement, & que le tems & une longue poſſeſſion font devenir légitime une autorité, qui au commencement étoit violente. An. de N. S. 1096.

On ajoute, que l'Egliſe Chretienne n'étoit point auſſi malheureuſe ſous les Sarraſins, que le voulut perſuader *Urbain II.* dans la harangue qu'il fit au Concile de *Clermont*.

1. Que l'an 26. de l'Empire d'*Heraclius*, lorſqu'*Haumar* Prince des Arabes aſſiegea Jeruſalem, qui ſe rendit au bout de deux ans l'an 636, les Sarraſins ſe conduiſirent d'une maniere très modeſte, comme le rapporte *Nicetas Choniates*; qu'ils ſe contenterent d'un médiocre Tribut par tête, & laiſſerent poſſeder à chacun paiſiblement ſon bien, ſans employer contre eux ni le fer, ni le feu, ni la perſécution: qu'on laiſſa aux Chretiens toute liberté de faire leur ſervice, comme auparavant.

2. Qu'il paroit par une Lettre que *Baronius* rapporte à l'an 869. & qui eſt attribuée à *Theodore* Patriarche de Jeruſalem, que les Sarraſins traitoient les Chretiens doucement, & ſans leur faire aucune injure ni aucune violence.

3. Que la plupart des perſécutions que ſouffroient les Chretiens, des Infideles, étoit la perte de quelques bâtimens. C'eſt ainſi qu'*Eutychius* Patriarche d'Alexandrie dit, à la fin de ſon Hiſtoire qui finit vers le milieu du X. Siecle, que les *Muſulmans* exciterent du tumulte à Jeruſalem, & brûlerent les portes de *Conſtantinople*, & l'Egliſe de la Réſurrection.

4. Qu'il

An. de N. S. 1096.

4. Qu'il n'y avoit point d'Egliſe moins maltraitée que celle de Jeruſalem, parce que le grand abord des Pélerins qui y venoient, apportoit de grands profits aux Infideles. Enfin on dit, que J. Chriſt ne nous a nulle-part commandé de porter aux extrémitez du Monde ſon Evangile, par les armes.

Si nous écoutons les Hiſtoriens qui ont écrit de ces Guerres Saintes, ſans en excepter le P. *Maimbourg*, ils nous en donnent une affreuſe idée; & nous aurons occaſion de remarquer ce qu'il en dit.

Après avoir rapporté les réflexions qu'on a faites ſur ces Croiſades, je viens à l'Hiſtoire même.

Ceux qui entreprirent ce grand deſſein, ſe partagerent en trois Bandes.

Hiſtoire de la premiere Croiſade. *Mabillon T. I. Muſ. Ital. part. II. Maimb. p. 53. Geſt. Franc. Robert Menach. l. 1. Lamb. Schafn. Sigeb. in Chr. p. 608. Chr. Belg. Alberic. in Chr. Le Fevre cenſid. hiſt. l. 1. & origine des maiſons d'Alſace, Lorraine, Autriche &c.*

Le premier des Princes qui fit avancer ſes troupes pour ſe rendre à Conſtantinople, fut *Godefroy de Bouillon*, qui eut le plus de part qu'aucun à cette grande affaire. Il étoit fils d'*Euſtache II.* Comte de Boulogne, & d'*Ide* ſœur de *Godefroy le Boſſu* Comte d'Ardenne, de Bouillon, & de Verdun, & Duc de la Baſſe-Lorraine, ou du Brabant.

Comme le Duc *Godefroy le Boſſu* n'avoit point d'enfans, il adopta ſon neveu qui portoit ſon nom; & ſoit qu'en le faiſant ſon héritier, il lui eût donné d'abord le Comté de Bouillon qui étoit de la Maiſon d'*Ardenne*, ou qu'*Ide* l'eût eu pour ſa dot en épouſant le Comte de Boulogne; il eſt certain, qu'on donna à ce jeune Prince le ſurnom de *Bouillon*. C'eſt ce beau nom, qui ayant été heureuſement réuni avec la Maiſon de Boulogne, eſt entré dans celle de *La Tour d'Auvergne*.

La mere de ce fameux Guerrier étoit une Comteſſe d'un mérite extraordinaire, d'un excellent eſprit, & d'une rare vertu.

On dit qu'avant la naiſſance de ce Prince, elle eut une Viſion myſtérieuſe, du Soleil, qui ſe détachant de ſa ſphere s'en venoit fondre ſur ſon ſein; & que l'enfant qu'elle portoit lui parut aſſis comme ſur un Trône, au milieu de cet Aſtre. Mais Mr. *Maimbourg* remarque, que c'eſt aſſez la coutume des Ecrivains, de rendre illuſtre la naiſſance des grands hommes, par des Viſions & des Prodiges.

An. de N. S. 1096.

Guillaum. Tyr l. 9. c. 5. Maimb. p. 57.

Godefroy de Bouillon ſa naiſſance.

Guillaume de Tyr ajoute, que cette Princeſſe prédit la grandeur de ces trois fils; & qu'un jour que le Comte ſon mari lui demanda ce qu'elle tenoit enfermé ſous ſa ſimarre, où ſes trois enfans s'étoient jettez en ſe jouant; elle répondit, que c'étoient trois grands Princes; un Duc, un Roi, & un Comte. Ce que l'évenement vérifia; car *Godefroy* fut Duc de Lorraine, & Roi de Jeruſalem; *Baudouin* fut Roi du même Royaume, & Prince d'Edeſſe; & *Euſtache* fut Comte de Boulogne, après la mort de ſon pere.

Guil. de Tyr. l. 9. c. 6.

Viſion de ſa mere.

La Prédiction de la mere de Godefroy de Bouillon.

La Comteſſe *Ide* racontoit, qu'avant que l'on parlât de cette Croiſade, le Prince *Godefroy* diſoit qu'il vouloit un jour entreprendre le voyage de Jeruſalem avec une puiſſante Armée, pour en chaſſer les Infideles.

Waſſeb.

Ce *Godefroy* s'étoit fait connoître lors que l'Empereur *Henri IV.* lui voulut ôter le Duché de la Baſſe-Lorraine; & on dit que ce fut lui qui porta l'Aigle Romaine dans la fameuſe bataille contre les Saxons qui avoient proclamé *Rodolphe de Suabe* Empereur; qui tua ce Prince, du fer de ſa cornette, dont il le perça; & que deux ans après, il fut le premier qui entra dans Rome par la breche, quand l'Empereur la prit ſur le Pape *Gregoire VII.* Il eſt vrai qu'on ajoute, qu'étant tombé dans

Bruno de bello Saxonic. Urſperg. Sigeb. Gul. Tyr. l. 9. c. 8. Maimb. p. 61.

An. de N. S. 1096.

une maladie où il fut à l'extrémité, il fit vœu d'entreprendre le voyage de la Terre-Sainte; & qu'enſuite de ce vœu, Dieu lui rendit la ſanté. Mais Mr. *Maimbourg* dit, que ni ce vœu, ni ce miracle, ni cette entrée dans Rome, ne ſont point de ces faits que l'Hiſtoire nous puiſſe garantir ſur la foi des Contemporains. Il eſt certain ſeulement, que *Henri IV.* mit *Godefroy* en poſſeſſion de ſon Duché de la Baſſe-Lorraine, qu'on lui retenoit depuis 13 ans. Il voulut même être ſon beau-frere, en épouſant ſa ſœur *Adelaïde*. Après cela *Godefroy* ſe vit en état de recouvrer le Comté de Verdun, que l'Evêque *Theodoric* & le Comte *Albert* occupoient encore.

Sigebert.

Dodechin. Orderic. Vital. Baldric. l. 1. Maimb. p. 63. 64.

Lors qu'on publia la Croiſade, *Godefroy* avoit été des premiers à prendre la Croix; & pour lever de belles troupes, il vendit ou engagea le Comté de *Bouillon* & d'*Ardenne* à *Aubert* Evêque de Liege; & *Richer* Evêque de Verdun racheta de lui la Ville & le Château de *Stenay*, & ſes appartenances. Ainſi, dit Mr. *Maimbourg*, les Princes ſéculiers s'appauvriſſoient pour ſervir J. Chriſt, & ceux de l'Egliſe s'enrichiſſoient de leurs dépouilles. Tout le monde venoit en foule ſe rendre vers *Godefroy*, & chacun deſiroit de faire la guerre avec lui. Il n'avoit que trente-cinq ans, & il étoit très bien fait de ſa perſonne. Il avoit toutes les qualitez d'un Héros. Il étoit extrêmement fort. Il n'y avoit point de caſque ni de cuiraſſe, qui fût à l'épreuve des coups qu'il déchargeoit. Il étoit auſſi fort adroit. En un mot, les Hiſtoriens s'épuiſent en éloges ſur ſon ſujet, & louent ſon air majeſtueux & martial, ſon intrépidité, ſa valeur, ſon courage, ſa pieté, & ſa juſtice.

Rob. Monach. l. 1. p. 33. Guil. de Tyr. l. 9.

Eloge de Godefroy deBouillon.

Mab. T. 3. Mus. Ital. p. 11. Maimb. p. 70. 71.

Pierre l'Hermite s'attacha à lui. *Godefroy* l'envoya le premier à *Conſtantinople*, avec une multitude d'Allemans, & même de perſonnes inutiles, qui ſuivoient aveuglément ce Solitaire, & qui lui rendoient des honneurs extraordinaires, le croyant un homme envoyé de Dieu. Ses manieres & ſa forme de vie lui attiroient ces honneurs. On dit qu'il alloit vêtu d'une longue tunique de ſimple laine, ſans ceinture, avec un grand froc dont la pointe deſcendoit juſques aux talons, & un petit manteau d'Hermite qui lui ſerroit le cou & n'alloit que juſques aux genoux. Il avoit les pieds nuds, il ſe contentoit de légumes & de poiſſon, & d'un peu de vin, pour ſa nourriture. Il diſtribuoit tout ce qu'on lui donnoit, aux Pauvres Croiſez; ou il l'employoit pour la ſubſiſtance des ſoldats, & de ceux qu'il retiroit de leur mauvaiſe vie. Il terminoit tous les differends. Il n'en falut pas davantage pour le faire paſſer pour un homme deſcendu du Ciel, & pour un Prophete; & la choſe même alla ſi loin, qu'on arrachoit les poils de ſa mule, pour les conſerver comme des Reliques. Sur quoi Mr. *Maimbourg* dit que depuis que des eſprits foibles ſe ſont fait un Saint, en leur maniere, d'un homme duquel ils ſont entêtez, il n'y a point d'illuſion, de caprice, ni de dérèglement & d'abus, qu'ils ne prennent pour inſpiration divine; & point de bizarrerie ni d'extravagance, dont ils ne deviennent capables. C'eſt à ce *Pierre* que *Polydore Virgile* attribue l'invention du Chapelet, L. 5. c. 9. p. 321.

Rob. Monach. p. 32. l. 1. Guib. Abb. t. 2. p. 482.

Pierre l'Hermite va le premier à Conſtantinople.

On le regardoit comme un Envoyé de Dieu.

On arrachoit les poils de ſa mule.

Ce *Pierre* ne fut pas fâché de ſe voir à la tête d'une Armée, & il diviſa ſes troupes en deux parties.

Diſpoſition de ſon Armée.

Il donna la premiere, compoſée d'environ le tiers de ſes gens de pied, à un Gentilhomme François de ſes amis, nommé *Gautier*, bon Capitaine, mais qui n'avoit que ſon épée; &

Guib. Abb. l. 2. p. 484. Maimb. l. c. p. 75. Alb.

An. de N. S. 1096.

Aq. l. 1. c. 7. Gul. Tyr. l. 1. c. 18. Fulch. Carnot. p. 385. Geneal. Reg. Hung. Bonf. de Reb. Hungaricis.

Gautier ſans avoir, l'un de ſes Chefs, eſt battu dans la Hongrie.

& auquel pour cela on avoit donné le ſurnom de *ſans avoir*, ou *ſans argent*. Ce *Gautier*, avec 8 Cavaliers, ſe mit en marche le 8. de Mars, avec ſa nombreuſe Infanterie, & après avoir traverſé toute l'Allemagne le long du Danube, il entra dans la *Hongrie*, qui étoit alors gouvernée par le Roi *Coloman*, petit-fils du Roi *Bela*. Ce Prince lui accorda volontiers le paſſage, & des vivres en payant; ce qui n'empêcha pas que les Hongrois ne maltraitaſſent ceux de ſes gens qui ſe débandoient. Mais comme il fut arrivé ſur la frontiere de la Bulgarie, & qu'il eut permis à ſes gens d'enlever les troupeaux, & de prendre par-tout les vivres qu'on leur refuſoit; ces Peuples irritez prirent les armes, & l'attaquerent ſi vivement, qu'il eut bien de la peine à ſe ſauver, après avoir abandonné une partie de ſes ſoldats à la merci des ennemis. Il penſa même périr avec le reſte, durant les 8 jours qu'il mit à paſſer ces grandes & vaſtes forêts; juſqu'à ce qu'étant arrivé auprès d'une grande Ville de la Myſie, le Prince *Bulgare* qui y commandoit, touché de tant de miſeres, lui fournit abondamment des vivres, & lui donna des Gardes qui le conduiſirent juſqu'aux environs de *Conſtantinople*, où l'Empereur lui permit de camper, en attendant le reſte de l'Armée.

Guil. de Tyr. l. 1. c. 19. &c. Alb. Aqu. l. 1. c. 8. &c. Rob. Monach.

Pierre l'Hermite ne fut pas plus heureux.

Pierre l'Hermite, qui conduiſoit la ſeconde Troupe, ne fut pas plus heureux que *Gautier*. Comme il avoit près de 40000 hommes de pied, & bon nombre de Cavaliers, il crut qu'il lui faloit faire quelque exploit qui le fit reconnoître pour homme de guerre; & traversant la Hongrie, où le Roi *Coloman* lui avoit accordé le paſſage pourvu que ſes gens n'y fiſſent aucun deſordre, il voulut ſe ſignaler par une action qui n'étoit, ni d'un Hermite, ni d'un vrai Chretien. Sous prétexte de venger l'injure que quelques Soldats de la premiere Armée avoient reçue à *Maleville*, bonne Place ſur la frontiere des Hongrois & des Bulgares, il la fit attaquer, contre la foi donnée à *Coloman*, & la prit d'aſſaut, en faiſant périr plus de 4000 Hongrois qu'il fit paſſer au fil de l'épée. Après quoi, n'étant plus maitre de ſes ſoldats, il n'y eut point d'excès & de crimes qu'ils ne commiſſent. Mais cette expédition eut une fin tragique; car les *Bulgares* & les *Hongrois*, juſtement animez contre ces perfides, s'étant jettez ſur eux, en tuerent plus de 10000, prirent tout le bagage & toutes les proviſions, les femmes, les enfans, tous les vieillards, & deux-mille chariots, entre leſquels étoient ceux qui portoient l'argent de l'Hermite, qui eut bien de la peine à ramaſſer le reſte de ſes troupes, & qui vint ſe joindre le 1. d'Août à *Gautier ſans argent*, qui ne s'attendoit nullement à le voir tout ſemblable à ſoi, en un état ſi pitoyable, & réduit à l'aumône de l'Empereur.

An. de N. S. 1096.

Prend une ville, contre la foi donnée.

Maimb. l. 1. p. 80.

Les Hongrois irritez battent ſon Armée.

Alb. Aqu. l. 11. c. 24. &c. Guill. Tyr. l. 1. c. 27. Goſt. Francor. Maimb. p. 81-83.

Deux autres Armées taillées en pieces.

Peu de tems après, deux autres Armées de ces faux Croiſez, amuſées par un Prêtre Allemand du Palatinat, nommé *Godeſchalc*, qui avoit conferé avec *Pierre* ſur ſon paſſage, & qui le voulut imiter, furent taillées en pieces par les Hongrois, à cauſe des horribles inſolences qu'ils avoient faites en Hongrie.

Guil. de Tyr. l. 1. c. 29. Fulch. c. 29.

Pluſieurs autres eurent le même ſort. Au commencement de l'Eté de cette même année, une prodigieuſe multitude de gens amaſſez de divers pais, de France, d'Angleterre, des Pais-Bas, de la Lorraine & de l'Allemagne aux environs du Rhin, trainant une infinité de femmes, & menant la vie du monde la plus débordée, s'aſſemblerent aux environs de *Cologne*, où ils paſſerent le Rhin,

An. de N. S. 1096.

pour s'aller joindre au Comte *Emico*, qui les attendoit avec un grand nombre de Croiſez de la Haute-Allemagne, auſſi diſſolus que ceux-là. Et pour ſignaler leur faux zèle, ils maſſacrerent inhumainement tout ce qu'ils trouverent de Juifs à *Cologne* & à *Mayence*, où ils forcerent le Palais Archiépiſcopal, dans lequel l'Archevêque *Rothard* avoit retiré ſept-cens de ces pauvres gens, que ces barbares égorgerent, ſans épargner ni les femmes ni les enfans. De ſorte que les autres Juifs, réduits au dernier deſeſpoir, firent ce qu'on avoit fait autrefois à *Sagonte* & à *Capoue*: car s'étant barricadez dans leurs maiſons, les meres, devenues furieuſes, y couperent la gorge aux enfans qu'elles allaitoient; les maris, à leurs femmes & à leurs filles; les peres, les fils & les valets s'entretuerent, pour ne pas tomber entre les mains de ces faux-Croiſez, qui rendoient infame le Nom Chrétien.

Juifs maſſacrez. *Alber. Aquens. l. 1 c. 27. Berth. a. 1096.*

Il y en eut à *Treves*, qui, pour conſerver leur vie, prirent avec eux leurs enfans & leurs biens, & ſe retirerent au Palais de l'Archevêque *Egilbert*, qui leur repréſenta, que c'étoient leurs péchez & leurs blaſphèmes contre J. Chriſt qui leur avoient attiré ces maux; leur promettant de les mettre en ſureté, s'ils recevoient le Batême. Alors leur *Rabbin*, nommé *Michée*, ayant prié l'Archevêque de les inſtruire, proteſta devant Dieu, qu'il renonçoit au Judaïſme; & alors, lui & les autres qui étoient avec lui furent batiſez. Mais on dit qu'il n'y eut que le Rabbin qui perſévera.

Hiſt. Trevir. tom. 12. Spicil. p. 236.

Juifs convertis.

Dieu ne tarda pas de punir ces Croiſez. Car comme ils attaquoient en Hongrie *Mersbourg*, Place forte ſur le Danube, par laquelle on leur avoit refuſé le paſſage, ils furent tout d'un coup tellement frappez d'une terreur panique, que tout ſe mit en fuite dans un inſtant, avec tant de précipitation & de deſordre, que preſque tous périrent; les uns furent étouffez dans les marais dont la Ville étoit environnée; les autres, maſſacrez par les Païſans; d'autres ſe précipiterent dans le Danube. Ainſi ils ne purent pas joindre *Pierre l'Hermite*.

Croiſez périſſent pour la plupart.

An. de N. S. 1096.

Ce *Pierre* trouva, près de *Conſtantinople*, une infinité de *Lombards*, de *Genois*, de *Piémontois*, & d'autres Peuples d'Italie, qui avoient pris la Croix des premiers, & à qui l'Empereur *Alexis* avoit fait donner des vivres. Ce Prince fit venir *Pierre* dans ſon Palais; & après avoir appris de lui les forces & les qualitez des Princes qui venoient, il lui fit de beaux préſens, & il lui donna de l'argent pour acheter les vivres qu'il avoit permis qu'on portât à ſes troupes. Après quoi il le renvoya dans ſon Camp, l'exhortant à ne paſſer pas le Détroit avant l'arrivée des Princes, de peur d'expoſer d'auſſi méchantes troupes que les ſiennes, à celles des Turcs, qui étoient incomparablement plus fortes & plus aguerries.

Geſt. Franc. p. 11. etc. Rob. Monach. l. 1. p. 33. Baldric. l. 1. p. 84. Guib. Abb. Mabill. T. 1. Mus. Ital. p. 11. Gul. Tyr. l. 1. c. 12.

Alexis fait un bon accueil à Pierre l'Hermite.

Quelques-uns croyent qu'*Alexis* craignoit que cette grande multitude, conduite par des Princes vaillans, ne s'emparât de ſon Empire; ſur-tout après que le Pape lui eut écrit qu'il avoit déja ſur pied 300000 Croiſez; & qu'il eut ſu d'ailleurs, que le nombre croiſſoit tous les jours, & que le fameux *Boëmond* Prince de Tarente, fils de *Robert Guiſcard*, qui lui avoit fait la guerre avec beaucoup d'avantage, devoit être de la partie.

Mais d'autres croyent qu'*Alexis* avoit bien deſſein de recevoir les Croiſez & de joindre ſes forces aux leurs, pour ſe défaire de ſes dangereux voiſins; mais que l'inſolence de ces Croiſez lui fit comprendre qu'il

Deſordres des Croiſez.

An. de N. S 1096.

qu'il n'y avoit rien à attendre de telles gens. Et en effet, on ne peut décrire les desordres qu'ils causoient; car ils firent en cinq jours autant de ravages dans les fauxbourgs de la Ville de *Constantinople* & aux environs, que les Turcs mêmes & les Sarrasins en auroient pu faire; jusques-là, qu'après avoir pillé les belles maisons de plaisance & les magnifiques Palais qui étoient hors de la Ville, ils y mettoient le feu, & dépouilloient sacrilegement les Eglises, & les découvroient même pour en enlever le plomb, qu'ils vendoient aux Grecs. *Alexis* fut si fort irrité, qu'à l'instant on les fit passer au-delà du Détroit dans la *Bithynie*, où ces troupes continuerent les mêmes desordres jusqu'à *Nicomedie*, pillant, ravageant, désolant tout, Maisons, Eglises. Là les Italiens & les Allemans se séparerent des François, dont ils ne pouvoient soutenir le mépris & souffrir l'horreur; & ayant abandonné *Pierre l'Hermite*, ils élurent pour leur Chef un nommé *Renaud*, le plus lache & le plus scélérat de tous. Ce Chef s'étant engagé dans les montagnes de *Nicée*, y prit une petite Ville, & s'empara d'une autre plus grande, qu'il trouva vuide d'habitans. Les Auteurs la nomment *Exerogorge*. Elle étoit remplie de toute sorte de biens. Le jeune *Solyman*, Soudan de Nicée, qui sur le bruit de la venue des Occidentaux avoit fait une formidable Armée, le vint investir, après lui avoir défait ses meilleures troupes, qui étoient sorties très mal à propos sous sa conduite, pour le surprendre dans une embuscade, où elles furent elles-mêmes surprises & défaites le jour de la S. *Michel*. Le siege ne fut pas long après cela. Le lâche *Renaud* ne put souffrir l'extrémité de la soif où *Solyman* avoit réduit la Place, jusques-là, que ses gens saignoient leurs chevaux pour en boire le sang; & ayant abandonné les siens sous prétexte de faire une sortie qu'il avoit concertée, il s'alla rendre, avec ceux qui le suivoient, aux ennemis, & se fit *Turc*: après quoi, les autres furent contraints de se rendre à discretion. Mais ce qu'il y eut de plus déplorable, la plupart de ces malheureux, imitant leur Chef, pour sauver leur vie renoncerent au Christianisme; les autres furent décapitez; & ce furent les premiers qui souffrirent le martyre pour le nom de Christ. Les François, dont les Italiens & les Allemans s'étoient séparez, ne furent pas plus heureux; car ces gens, au nombre de 25000 divisez en six Bataillons, sous autant de bannieres, voulant surprendre *Solyman* après sa victoire, furent tous taillez en pieces. *Gautier sans avoir* y fut percé de sept fleches, & plusieurs autres braves gens. Les Turcs firent ensuite une horrible boucherie d'une infinité de femmes, d'enfans, de malades, de vieillards, de Prêtres, & de Moines. L'Anonyme du P. *Mabillon* dit qu'on y tua un Prêtre qui disoit la Messe. Les autres périrent en partie dans les bois & dans les montagnes; d'autres dans *Civitat*, où les Turcs firent esclaves tous ces miserables. *Pierre l'Hermite* l'auroit été comme les autres; mais il s'étoit retiré à *Constantinople*, ne pouvant plus être maitre de ses troupes. Cependant, de cette multitude innombrable de Croisez qui étoient venus, il ne resta que 3000 hommes; qui s'étant sauvez dans une petite Ville demi ruïnée sur la Propontide, où ils se défendirent durant quelques jours en desesperez, en furent enfin retirez, & menez à *Constantinople* par la Flotte de l'Empereur, qui les renvoya desarmez, ne pouvant encore cacher la joye qu'il avoit de la défaite de telles gens. Et tel fut le suc-

Gest. Franc. p. 1. Rob. Monach. p. 33. l. 1. Bald. p. 89. Guib. Abb. l. 2. c. 9. Maimb. p. 93. Mabill. T. I. Mus. Ital. Part. II.

Renaud défait par le jeune Solyman.

An. de N. S. 1096.

Plusieurs Chretiens se font Turcs.

Maimb. p. 100. 101.

Rob. Monach. l. 1. p. 34.

Guib. Abb. l. 2. p. 485.

An. de N. S. 1096.

ſuccès de l'Expédition de l'Hermite, qui auroit mieux fait de demeurer dans ſa Cellule, que de ſe mêler de faire la guerre.

Mabill. P. II. Mus. Ital.

Seconde troupe de Croiſez.

La ſeconde Troupe des Croiſez, conduite par *Raymond* Comte de S. Egide, & par *Aymar* Evêque du Pui, paſſerent par l'Eſclavonie, & elle y ſouffrit beaucoup. Car pendant 40 jours, elle marcha dans des lieux où on avoit peine à ſe voir, à cauſe des brouillards épais; & les Turcs étoient toujours en embuſcade. Mais les précautions du Général firent qu'il n'en périt pas autant qu'il en auroit péri, quoiqu'il y en eût pourtant qui moururent, les uns de faim, les autres par l'épée.

Troupes de Godefroy.

Pour *Godefroy de Bouillon*, il ſe mit en marche le 15. d'Août, avec une puiſſante Armée de dix-mille chevaux & de 70000 hommes de pied, tous aguerris, & la plupart choiſis de la Nobleſſe de France, de Lorraine & d'Allemagne. Il avoit dans ſa compagnie ſon frere *Baudouin*, pluſieurs Princes & Seigneurs de la premiere qualité, qui menoient avec eux l'élite des Gentilshommes & des Braves de leurs Etats.

Guil. de Tyr. l. 11. c. 1. Alb. Aq. l. 2. c. 2. 3. 4. &c. Maimb. p. 103. 104.

Comme on fut arrivé en Autriche au mois de Septembre, il falut s'arrêter ſur la frontiere de Hongrie, pour traiter du paſſage avec le Roi *Coloman*, qui avoit de grands ſujets de ſe défier de l'Armée des Croiſez. Le Traité fut bien-tôt conclu, par la franchiſe du Roi & du Duc, qui s'aboucherent ſur un Pont. Le Roi demanda pour Otage, le Prince *Baudouin*, avec la Princeſſe ſa femme; & côtoya toujours l'Armée de *Godefroy*, en faiſant par-tout dreſſer des Etapes, & fournir des vivres à juſte prix; juſques à ce qu'une partie des troupes ayant paſſé la *Save*, il rendit les Otages, avec mille proteſtations d'amitié au Duc, dont il admira la conduite & la fidelité. *Godefroy* fit enſuite paſſer ſon Armée, avec le même ordre, au travers des vaſtes pais des Bulgares, & par les terres de l'Empereur Grec, comme il l'avoit promis aux Ambaſſadeurs qu'*Alexis* lui envoya ſur ſa route; juſques à ce qu'étant arrivé à *Philippopolis* en Thrace, il y apprit la détention d'*Hugues le Grand*. Ce jeune Prince, frere de *Philippe I.* Roi de France, étoit avec la troiſieme Armée; & les Princes qui l'accompagnoient étoient *Robert* Duc de Normandie, fils de *Guillaume* le Conquérant, & *Robert* Comte de Flandres; *Etienne* Comte de Chartres & de Blois, dont l'on diſoit qu'il poſſedoit autant de Places & de Châteaux, qu'il y avoit de jours dans l'année; le Prince *Euſtache* de Boulogne, frere de *Godefroy de Bouillon*.

Guil. de Tyr. l. 11. c. 2. Maimb. p. 105. Guil. de Tyr. l. 11. c. 3.

An. de N. S. 1096.

Hugues le Grand arrêté.

Guib. Abb. l. 2. c. 15. p. 486.

Tous ces Princes, après avoir traverſé la Thrace & l'Italie, & reçu la bénédiction du Pape qu'ils trouverent à *Luques*, & viſité à Rome les Egliſes, n'arriverent dans la Pouille qu'au commencement de l'Hiver, que la ſaiſon n'étoit plus propre pour paſſer en Epire. Cela les obligea de diſtribuer l'Armée aux environs de *Bari*, de *Brinde*, & d'*Otrante*, pour y attendre le Printems, & la commodité de s'embarquer. Mais *Hugues*, ſe laiſſant emporter à l'ardeur de ſon courage, & à l'impatience naturelle aux jeunes gens, & ſur-tout aux François, hazarda de prendre la mer à *Bari*, & de paſſer à *Duras*, comme il fit, en s'expoſant témerairement à la foi des Grecs, très mal accompagné, & dans un état très peu digne de ſa qualité. Le Gouverneur de cette Place, ſoit qu'il eût un ordre ſecret de s'aſſurer de tous les Croiſez qu'il pourroit ſurprendre, ſoit qu'il crût rendre un grand ſervice à l'Empereur en leur mettant entre les mains

Fulch. Carn. p. 385. Robert Monach. l. 2. p. 35. Baldric. l. 1. p. 91. Maimb. p. 108.

un

An. de N. S. 1096.

un ſi grand Prince, qui leur pouvoit ſervir d'Otage pour ſa ſureté contre les Latins; ne manqua pas de l'arrêter, & de l'envoyer enſuite ſous bonne garde, & par des chemins détournez, à *Conſtantinople*, où l'Empereur le retint priſonnier.

Rob. Mon. l. 2. p. 36. Guib. Abbas l. 2. c. 19. Alb. Aq. l. 2. Gul. Tyr. l. 2. c. 5. Geſt. Franc. Robert Monach. l. 2. Alb. Aq. l. 2. Guib. Abb. l. 4. c. 7.

Dès que *Godefroy* ſut cette nouvelle à *Philippopolis*, il envoya demander la liberté du Prince & de ceux qui l'accompagnoient, & il s'avança cependant juſques au-delà d'*Andrinople*. Mais comme il vit que la réponſe n'étoit pas favorable, il agit ouvertement en ennemi; & après avoir ravagé huit jours tout le païs, il marcha droit à *Conſtantinople*, où il jetta tant de terreur, qu'*Alexis* lui envoya ſur le champ demander la paix, en lui promettant de le ſatisfaire; & peu de jours avant Noel, il eut la joye de recevoir & d'embraſſer *Hugues le Grand*, *Drogon* de Néelle, *Clerembaud* de Vendeuil, & *Guillaume* Vicomte de Melun, que l'on ſurnommoit *Charpentier*, ſoit parce qu'il étoit grand Artiſan des machines de guerre, ſoit parce qu'il charpentoit terriblement les ennemis. Mais la paix ne dura guere, par la perfidie d'*Alexis*, qui cherchoit d'enfermer & de faire périr l'Armée des Croiſez dans ce petit eſpace qui eſt entre le Détroit & la Riviere qui ſe décharge dans le Port; qui tâcha de ſurprendre le Duc, l'invitant à venir en ſon Palais pour conferer enſemble; qui, voyant qu'on ſe défioit de lui, entreprit d'affamer l'Armée; qui la fit même attaquer par mer & par terre; mais qui enfin fut contraint de demander une ſeconde fois la paix, offrant de donner en Otage ſon fils ainé, *Jean Porphyrogenite*, pour obliger *Godefroy* de venir au Palais, afin de conferer enſemble ſur les Articles du Traité.

Alexis tâche de faire périr les Croiſez.

Gul. Tyr. l. 11. c. 6. Maimb. p. 112.

Alexis s'accor-

Godefroy accepta la condition; & après avoir envoyé ſon couſin *Baudouin* de *Bourg* & le Comte *Conon de Montaigu* pour recevoir le Prince, il ramena l'Armée dans ſon poſte du Boſphore, y laiſſant *Baudouin* ſon frere pour la commander; & il ſe rendit par le Canal, avec *Hugues* & les autres Princes, à *Conſtantinople*. L'Empereur l'y reçut avec toute ſorte de magnificence, & le voulut adopter ſolennellement pour ſon fils, ſelon la coutume obſervée par les Empereurs Grecs, en ſigne d'amitié & de parfaite confiance, quand ils vouloient particulierement honorer quelque Prince.

An. de N. S. 1096.

de avec Godefroy.

Gul. Tyr. l. 11. c. 11.

Après cela, l'Empereur propoſa les conditions du Traité, qui ſe réduiſirent à ces deux Articles.

Conditions du Traité.

Le premier, qu'*Alexis* promettoit de bonne-foi, & même avec ſerment, d'aider les Princes de tout ſon pouvoir, par terre & par mer; de joindre ſes forces aux leurs, de les conduire lui-même en perſonne, de faire fournir à l'Armée des vivres par ſa Flotte, & de ne ſouffrir jamais qu'on fit aucun tort à ceux qui ſerviroient en cette guerre.

Le ſecond, que les Princes réciproquement lui promettoient de ne rien faire contre ſon ſervice; de lui remettre entre les mains les principales Places de l'Empire qu'ils prendroient en Aſie; & que dès-lors, ils lui feroient hommage & préteroient le ſerment de fidelité, comme ſes Hommes, pour les autres Terres qu'ils retiendroient du même Empire.

Alb. Aq. l. 2. c. 16.

On conteſta longtems ſur ce point-là, & les Princes crurent d'abord qu'il ſeroit extrêmement honteux de ſe déclarer Vaſſaux de l'Empereur Grec. Mais après avoir bien conſideré, que ſans choquer l'autorité du Souverain, l'on peut être Feudataire d'un autre beaucoup moindre, & lui prêter ſerment pour les

Not. Car. du Frêne l. 10. Alexiad.

Les Princes font hommage à Alexis.

An. de N. S. 1096.

Terres qu'on tient de lui; & d'ailleurs, que leur entrepriſe ne pouvoit preſque réuſſir, s'ils avoient toujours l'Empereur contraire; ils ſe réſolurent à lui donner cette ſorte de ſureté qu'il exigeoit d'eux, & firent enfin cet hommage & ce ſerment; avec cette reſtriction, qu'ils ne ſeroient obligez à rien, s'il ne gardoit exactement celui qu'ils avoient fait.

Après cela, l'Empereur combla ces Princes d'honneur, & leur fit de riches préſens.

Robert Duc de Normandie engage ſon Duché.

J'ai dit que *Robert* Duc de Normandie, frere de *Guillaume II.* Roi d'Angleterre, étoit paſſé en Aſie pour reconquérir Jéruſalem & toute la Paleſtine ſur les Turcs. Comme il faloit de l'argent pour lever des troupes & pour ſe mettre en équipage, & que ſon Duché étoit épuiſé & ſes coffres vuides, il crut ne pouvoir mieux s'adreſſer qu'à ſon frere *Guillaume*, qu'il ſavoit être en état de lui fournir la ſomme dont il avoit beſoin. Mais quoique ce Roi fût fort en état de bien fournir ce qu'il demandoit, ayant groſſi ſes finances des revenus tirez des Abbayes & des Evêchez, pendant leur vacance; il falut que pour obtenir la ſomme de 70000 livres, ou 10000 marcs, qu'il lui demanda, il lui engageat ſon Duché.

Cruauté de Guillaume II. *Larr.*

Si dans cette année *Guillaume II.* fit connoitre ſon avarice; il y fit auſſi paroitre ſa cruauté, dans le ſupplice de quelques-uns des complices de *Mowbray*, qui avoit été differé juſqu'à ce tems-là. Le Comte d'*Eu* fut du nombre de ces malheureux, & on lui arracha les yeux. Un parent du Roi, & qui l'avoit tenu ſur les fonts, fut plus cruellement traité, condamné à être pendu, traîné par le Bourreau par les rues de *Salisburi*, en chemiſe, pieds-nuds & la corde au cou, pour faire amende honorable devant chaque Egliſe de la Ville, & n'arrivant au lieu de l'exécution que tout en ſang. Là étant au pied de l'échelle, aſſiſté de l'Evêque *Oſmond* qui étoit auſſi Comte de Sommerſet, il proteſta de ſon innocence en des termes ſi forts, que tout le monde en fut perſuadé: mais le Roi fut inexorable, & ſans reſpecter ni l'age ni la parenté, il voulut que ce Seigneur fût exécuté.

An. de N. S. 1096.

Pierre Roi d'Arragon prend Hueſca. *Chron. Malleac. p. 214. Chr. S. P. Spicil. T. V.*

Pierre I. Roi d'Arragon prit *Hueſca* ſur les *Muſulmans*, qui l'avoient poſſedée plus de 300 ans, & gagna une grande bataille à la mi-Novembre. Le Pape y rétablit l'Evêque, qui avoit été transferé à *Jacca*. Elle avoit été aſſiegée par ſon pere, par *Sanche* fils de *Ramir*, comme nous l'avons dit plus haut.

Richer, Archevêque de Sens, mourut ſur la fin du mois de Décembre; & *Daimbert*, Vidame de la même Egliſe, fut mis en ſa place.

Conrad Moine de Brunvillers.

Conrad, Moine du Monaſtere de Brunvillers dans le Dioceſe de Cologne, a écrit vers cette année la Vie de S. *Wolphelin* Abbé de cette Abbaye, mort en 1091. Elle a été donnée par les Bollandiſtes au 22. d'Avril.

Gaufroy de Maleterre.

C'eſt à peu près dans ce tems qu'écrivit *Gaufroy de Maleterre*, Moine Normand, l'Hiſtoire des Conquêtes des Normans ſous les Ducs *Robert Guiſcard* & *Roger*, dans la Pouille, dans la Calabre, & dans la Sicile. Elle ſe trouve dans les Hiſtoriens de l'Eſpagne illuſtrée, & imprimée à Francfort en 1603.

Guillaume de la Pouille.

Guillaume de la Pouille écrivit auſſi en ce tems-là, à la priere d'*Urbain II.* un Poeme ſur le même ſujet, imprimé ſéparément à Paris en l'an 1652. dans la Collection des Auteurs de l'Hiſtoire des Normands de *Duchêne*, & dans celle des Hiſtoriens de Sicile.

Ber-

An. de N. S. 1096.

Bertoul ou Bernoul.

Bertoul ou *Bernoul*, Prêtre de Conſtance, a continué auſſi la Chronique d'*Herman Contract*, & l'Hiſtoire de ſon tems, depuis l'an 1033. juſques à la fin de ce Siecle; & il a écrit un petit Traité, pour montrer qu'il faut éviter les ſocietez des Excommuniez; & d'autres petits ouvrages en faveur de *Gregoire VII.* *Gretſer* les a donnez dans ſon Apologie pour le Cardinal *Bellarmin*, imprimée à Ingolſtad, l'an 1612. *Honorius* d'*Autun* le croit Auteur de l'*Ordre Romain*, l. IV. de Script. Eccl. An. de N. S. 1096.

Nalgode.

A tous ces Ecrivains nous joindrons *Nalgode*, Moine de Cluni, qui a écrit les Vies de S. *Odon* & de S. *Mayol*, données par les Bollandiſtes & par le P. *Mabillon*.

L'an 1097. *de N. S. Le* 17. *d'Alexis. Le* 42. *d'Henri IV. Le* 38. *de Philippe Roi de France. Le* 10. *d'Urbain II. Indict. V.*

Guillaume II. ne peut point battre les Gallois comme il l'eſperoit. *Larr. p.* 299.

Guillaume II. étant en poſſeſſion de la Normandie par le Contrat qu'il avoit fait avec ſon frere *Robert*, y fit de fréquens voyages, ſoit pour y maintenir la tranquillité, ſoit pour y corrompre la fidelité des ſujets du Duc ſon frere. Il en revint cette année, dans le deſſein de faire une ſanglante guerre à ceux de *Galles*; ayant réſolu d'en paſſer tous les mâles, juſqu'aux enfans, au fil de l'épée, & d'en exterminer toute la race. Il entra dans le pais un peu après Pâques, à la tête d'une Armée nombreuſe: mais il trouva les Gallois ſi bien couverts de leurs bois & de leurs retranchemens, qu'il n'oſa les y attaquer; & après quelques tentatives, qui ne furent pas heureuſes, il fut contraint de ramener ſes troupes. Il s'en ſervit pour appaiſer les troubles d'Ecoſſe, & il ſe déclara pour les fils mineurs de *Malcolme III.* que ce Roi avoit eus de la ſœur du Prince *Edgar*, contre *Donald* frere de *Malcolme*, qui étoit revenu de la Cour de Norvege pour diſputer la Couronne à ſes neveux. Il remit pour cet effet les troupes qu'il avoit ramenées d'Ecoſſe, au Prince *Edgar*; qui, ſi nous en croyons les Hiſtoires d'Angleterre, rétablit ſes neveux. Mais l'Hiſtoire d'Ecoſſe dit que le Roi *Guillaume* fournit des troupes à *Duncan* bâtard de *Malcolme*, & qu'il ne vainquit avec ſon Armée l'Uſurpateur *Donald*, que pour uſurper le Trône lui-même.

Anſelme veut aller à Rome & y va. *Baron.*

Anſelme Archevêque de Cantorberi avoit demandé pluſieurs fois la permiſſion d'aller à Rome; mais le Roi la lui avoit toujours refuſée, en diſant qu'il n'avoit point commis de péchez dont il eût beſoin d'aller chercher l'abſolution, & qu'il n'étoit pas néceſſaire qu'il allât chercher des conſeils ailleurs, puiſqu'il étoit aſſez ſavant. Le Roi même lui fit dire, que s'il vouloit aller à Rome, il mettroit au Fiſc l'Archeveché, parce qu'il violoit la parole qu'il avoit donnée qu'il obſerveroit toutes les Coutumes du Royaume. Or eſt-il, ajoutoit-il, qu'aucun Seigneur ne doit aller à Rome, que par ma permiſſion. Ainſi il faut, diſoit le Roi, qu'il me jure qu'il n'appellera jamais au Siege Apoſtolique, ou qu'il vuide le Royaume. *Anſelme* ſe préſenta au Roi, & lui dit qu'il avoit juré de maintenir les Coutumes qui étoient conformes à la Loi de Dieu, & qu'il ne pouvoit renier S. *Pierre*. Le Roi lui dit qu'il n'emporteroit rien

Hoved. part. 1. p. 465. Eadm. l. 1. Never. c. 2. Alford ad a. 1096.

An. de N. S. 1097.

rien du Royaume. *Anſelme* répondit, qu'il y iroit à pied & nud, s'il n'y pouvoit pas aller autrement. Enſuite le Roi lui ayant accordé ſon congé, *Anſelme* lui parla ainſi: „ Si„ re, *dit-il*, comme je ne ſai point „ quand je vous reverrai, je vous „ recommande à Dieu; & je veux „ vous donner ma bénédiction, com„ me un pere ſpirituel à ſon cher „ fils, ſi vous voulez bien la re„ cevoir ". Et le Roi lui ayant répondu, qu'il ne refuſoit point de recevoir la bénédiction; l'Archevêque s'étant levé, fit le ſigne de la Croix ſur la tête du Roi. Cela arriva au mois d'Octobre.

Donne ſa bénédiction au Roi

On dit qu'enſuite il s'alla embarquer, & qu'on eut la dureté de fouiller ſes hardes; mais que n'y trouvant aucun argent, on le laiſſa aller.

Guillaume II. va en Normandie.

Sur la fin de l'année, *Guillaume II.* paſſa pour la ſeconde fois en Normandie, depuis le départ de ſon frere. Il y reprima les rebellions prêtes à éclater, & porta ſes armes dans la Bretagne. Elle avoit été contrainte de faire hommage aux prédéceſſeurs de *Guillaume*; mais le Comte de *Nantes* refuſoit de reconnoitre cette ſupériorité. Il y avoit des Seigneurs particuliers, qui tranchoient des Souverains, & qui prétendoient ne rien devoir, ni aux Ducs de Normandie, ni aux Ducs de Bretagne eux-mêmes.

Concile à Gironne. *Concil. T. X. p. 614.*

Il ſe tint un Concile à *Gironne*, pour la Liberté Eccléſiaſtique.

Maimb. hiſt. des Croiſades. p. 116.

L'Empereur *Alexis* ayant appris que les autres Princes marchoient avec de puiſſantes Armées, & ne voulant pas avoir auprès de lui des hôtes dont il appréhendoit la puiſſance; conſeilla, par une adreſſe politique, à *Godefroy*, vers le commencement du Carême, de paſſer en *Bithynie*, & de camper aux environs de *Chalcedoine*, ſous prétexte qu'il y pourroit plus facilement faire ſubſiſter ſes troupes. Le Prince dont *Alexis* craignoit le plus l'approche, étoit *Boëmond* Prince de Tarente, fils de *Robert Guiſcard* & frere de *Roger*.

Alexis conſeille à Godefroy d'aller en Bithynie, & craint Boëmond.

Ce Prince étoit avec ſon oncle *Roger* Comte de Sicile, au ſiege d'*Amalphi*, lorſque les Seigneurs François traverſerent l'Italie pour paſſer au Levant. Ayant ſu le ſujet de leur voyage, il ſouhaita d'en être; & quelques-uns croyent que ce fut en vue de recommencer la guerre avec *Alexis*; d'autres, qu'il y fut porté par un grand zèle de la gloire de Dieu. Quoi qu'il en ſoit, on récite, qu'ayant mis en pieces un manteau de ſoye qu'il portoit, il en fit faire des Croix, dont il prit la premiere, & préſenta les autres aux principaux Chefs, qui les prirent avec de grandes acclamations, en criant, *Deus lo volt*. Enſuite, ayant fait de grands préparatifs, il paſſa l'année ſuivante la Mer, avec dix-mille Chevaux, beaucoup plus de Fantaſſins, & la plus grande partie de la Nobleſſe de Sicile, de Calabre & de la Pouille, & avec les Princes & les Seigneurs Normans, dont les principaux étoient le brave *Tancrede* ſon neveu, fils de ſa Sœur, les Comtes *Richard* & *Ranulphe* ſes couſins, fils de *Guillaume bras de fer* ſon oncle, &c.

Qui étoit Boëmond. *Order. Vital. IX. p. 724. Guib. Abb. l. 3. c. 1. Teud. Geſt. Franc. Robert Monach. l. II. p. 35. Baldric. Maimb. Croiſ. 123.*

Ce qu'il fit avec ſon manteau. *Maimb. 125. Alberic. Aq. l. 2. c. 18. Robert Monach. l. 2 p. 36. Guliel. Tyr. l. 2. c. 13.*

L'Armée traverſa l'*Epire* & la *Macedoine*, où les troupes de l'Empereur *Alexis*, qui y avoient leur quartier d'hiver, ſe jetterent ſur une partie de l'Armée, au paſſage d'une riviere, quand l'autre fut paſſée. *Tancrede* repaſſa promptement la riviere avec deux-mille chevaux, & donna fort à propos ſur ces troupes de l'Empereur; en tailla en pieces la plupart, mit le reſte en fuite, & fit des priſonniers, qu'il mena liez à *Boëmond*, qui fut fort

Ce que fit l'Armée de des Croiſez ſous Boëmond.

Tancrede défait les troupes d'Alexis qui

An. de N. S. 1097.

étonné d'apprendre que tout cela s'étoit fait par l'ordre d'*Alexis*, quoiqu'il lui eut écrit des Lettres très civiles pour l'amuſer.

s'étoient jettées ſur une partie de l'Armée. *Maimb.* 126. *Gul. Tyr. l. 2. c. 14.*

Un procedé ſi étrange n'auroit pas manqué d'irriter beaucoup *Boëmond*, ſi l'Empereur ne lui avoit pas fait faire des excuſes ſur ce qui s'étoit paſſé, & ſi *Godefroy* ne l'avoit appaiſé, en lui faiſant comprendre qu'il devoit ſacrifier ſa vengeance à la Cauſe commune, pour ne retarder pas la grande affaire pour laquelle il avoit pris les armes. C'eſt ce qui l'obligea à aller rendre ſes devoirs à l'Empereur, & à lui faire le même ſerment que tous les autres Princes lui avoient fait.

Alexis fait faire des excuſes a Boemond & Godefroy l'appaiſe.

L'Empereur lui donna mille marques d'eſtime & d'affection; & pour flater ſon ambition, il lui promit de l'établir Prince dans la plupart des Provinces qui ſont entre *Conſtantinople* & *Antioche*. *Tancrede* cependant mena ſes troupes au-delà du Détroit, ſans voir l'Empereur, qui en eut du chagrin, mais qui ne le fit pas connoitre. Le Comte de *Flandres*, qui arriva peu de tems après, fit la même choſe que les autres Princes, & prêta le même ſerment à l'Empereur. Après quoi on fit paſſer le *Boſphore* à ſon Armée, pour camper aux environs de *Chalcedoine*.

Alexis lui fait de grands honneurs. *Maimb.* 127. *Gul. Tyr. l. 2. c. 16. Alb. Aq. l. 2. c. 19.*

L'arrivée du Comte *Raymond* apporta des difficultez, qu'on eut de la peine à ſurmonter. Ce Comte avoit pris la Croix, avant même que le Pape *Urbain* fût ſorti de *Clermont*, & il étoit ſuivi de plus de 100000 hommes. Son age avancé, & ſes cheveux blancs le rendoient vénérable. Sa vieilleſſe avoit augmenté les forces de ſon eſprit, ſans diminuer celles de ſon corps. Il s'étoit acquis une grande reputation, en combattant contre les Maures pour *Alphonſe le Grand* Roi de Caſtille, qui recompenſa ſa valeur en lui donnant ſa fille en mariage; & qui le conſola, par ce don, de ce qu'il avoit perdu un œil à ſon ſervice. Les grandes qualitez qu'il avoit, le faiſoient beaucoup eſtimer, & le faiſoient regarder avec admiration. La Comteſſe ſa femme voulut le ſuivre dans ce voyage, & elle y mena ſon fils *Bertrand*. Pluſieurs grands hommes l'y accompagnerent, comme *Aymar* Evêque du Puy, & Légat du Pape; *Guillaume* Evêque d'Orange, *Raymond I.* Vicomte de Turenne, *Bernard* Archevêque de Tolede, &c.

L'arrivée du Comte Raymond apporte des difficultez. *Maimb.* 128. 129. *Roderic. Tole. l. 6. Catel. hiſt. des Comtes de Toulouſe.*

Qui étoit Raymond.

Ce Comte ayant paſſé les Alpes, la Lombardie, le Frioul, la Dalmatie, en ſe défendant contre les anciens Sclavons qui ne ceſſoient de l'attaquer, entra dans l'Epire, & traverſa la Macedoine & la Thrace, juſqu'à une Ville ſur l'*Helleſpont*, à quatre journées de *Conſtantinople*. Il eût preſque toujours à combattre contre les Grecs, & contre les Bulgares, que le perfide *Alexis* avoit fait armer contre lui ſous-main.

Gul. Ab. l. 2. c. 18. Maimb. 130. *Raym. de Agil. Hiſt. Hieroſol. Teudeb. Geſta Franc. Robert Monach. l. 2. Baldric. Gul. Tyr. l. 2. c. 17. &c. Maimb.* 131.

Il diſſimula cette injure; & ſe réſolut, quoiqu'avec beaucoup de repugnance, d'aller avec peu de ſuite à *Conſtantinople*, pour y traiter avec l'Empereur, comme les autres.

L'Empereur lui fit une magnifique reception; mais comme il preſſoit *Raymond* de lui faire hommage, comme avoient fait les autres, ce Comte lui répondit ſans détour, qu'il n'en feroit rien; & qu'il n'étoit pas venu au Levant pour y chercher Maitre, ni pour ſe ſoumettre à d'autres qu'à J. Chriſt; que cependant, ſi l'Empereur vouloit ſe mettre à la tête de toute l'Armée, il lui obeiroit comme à ſon Général. *Alexis* fut choqué de ce refus, mais il cacha ſon dépit; & pendant qu'il amuſoit le Comte, il donna ordre ſecretement à ſes troupes qui

Reçu magnifiquement par l'Empereur. *p.* 132. *Gul. Tyr. l.* 19. *c.* 20.

Refuſe hommage a l'Empereur.

Alexis donne ordre

An. de N. S. 1097.

étoient en Thrace, de ſe jetter ſur celles de *Raymond*; ce qu'elles firent, & ce qui cauſa trois grands maux. Le 1. c'eſt que pluſieurs ſoldats de *Raymond*, qui furent ſurpris, furent tuez. Le 2. c'eſt qu'après qu'on eut repouſſé les troupes de l'Empereur, les ſoldats de *Raymond*, craignant toujours d'être trahis, vouloient s'en retourner. Enfin le 3. fut, que le Comte ayant envoyé reprocher à l'Empereur ſa trahiſon, ſollicita tous les Princes à ſe venger d'une telle perfidie, & à détrôner *Alexis*; qui, craignant les ſuites d'une telle affaire, deſavoua ſes gens, & offrit de faire toute ſorte de ſatisfaction au Comte.

qu'on ſe jette ſur les troupes de Raymond. *Maimb. p. 133.*

Alexis offre toute ſorte de ſatisfaction au Comte. *Rob. Mon. l. II. p. 38. Raym. de Agil. p. 141. Geſta Franc. l. 2. Rob. Mon. l. 3.*

Le Comte étant appaiſé, pour ne retarder plus leur entrepriſe fit le ſerment qu'on demandoit, en ces termes: Qu'il promettoit de ne rien entreprendre contre l'honneur & la vie d'*Alexis*, à condition que cet Empereur garderoit inviolablement ſa promeſſe. Mais il ne voulut jamais lui rendre hommage, comme avoient fait les autres Princes.

Ce différend étant terminé; les Princes, pour aſſieger *Nicée*, repaſſerent à *Chalcedoine* avec l'Armée du Comte *Raymond*. Mais on trouva bon que ce Comte & *Boemond* demeuraſſent près de *Conſtantinople*, pour ſolliciter l'Empereur d'envoyer des vivres à l'Armée, & d'y venir lui-même la commander en perſonne. A l'égard de ce dernier article, on ne put jamais obliger *Alexis* de quitter *Conſtantinople*, & il prétexta la crainte qu'il avoit des *Bulgares*.

Maimb. p. 136.

Boemond donc, & le Comte un peu après lui, ayant fait donner l'ordre pour les vivres, paſſerent le Détroit, & ſuivirent les autres vers *Nicomedie*; & cependant, *Robert* Duc de Normandie, fils de *Guillaume le Conquérant*, avec *Etienne* Comte de Blois & le Prince *Euſtache*, arriverent avec le reſte de l'Armée Chretienne, qui campa hors de la Ville.

Alexis fait de grands preſens à Robert de Normandie. *Maimb. 138. & c. Fulch. Carn. Guib. Ab. l. 4. c. 10. p. 502. Alb. Aq. l. 2. Gul. Tyr. l. 2. c. 22. 23. Raymond Agile p. 145. Maimb. p. 141. Guib. Ab. l. 3. p. 491.*

Ce Duc, avec les autres Seigneurs, vint rendre hommage à l'Empereur, qui lui fit des préſens extraordinaires, & qui le traita avec une magnificence ſurprenante. Après quoi *Alexis*, ſous prétexte d'envoyer un bon Conducteur à l'Armée, leur donna un ſcélérat nommé *Tatin*; d'autres le nomment *Tatic*, qui avoit eu le nez coupé pour ſes crimes, & à qui il confia le ſecret de trahir les Princes Croiſez.

Alexis trahit les Princes.

Les Seigneurs, qui ſe confioient en ce Prince perfide, paſſerent le *Boſphore*, & ſe rendirent au gros de l'Armée, qui avoit commencé le ſiege de *Nicée*, qui étoit la Capitale de Bithynie, & qui eſt célebre par le premier Concile œcuménique, qu'on y a tenu.

Nicée aſſiegée. *Maimb. p. 142. 143. Gul. Tyr. l. III. c. 2.*

Le vieux *Solyman*, qui, depuis que les Turcs étoient entrez dans l'Aſie Mineure, avoit pouſſé ſes conquêtes juſques à la *Propontide* par une continuelle ſuite de victoires, avoit pris grand ſoin de fortifier cette Ville, où il avoit établi le Siege de ſon Empire. Son fils, le jeune *Solyman*, y avoit mis une très forte garniſon; & étant revenu de Perſe où il étoit allé demander du ſecours aux Princes de ſa Nation, il s'étoit poſté très avantageuſement ſur les montagnes.

A la vue de ce Prince, l'Armée Chretienne attaqua vivement la Ville, le 14. jour de Mai. Les aſſiegez ſe défendirent vigoureuſement, ſurtout lorſqu'ils ſurent que *Solyman* leur envoyoit du ſecours.

Maimb. 144. & c. Alb. Aq. Raymond de Agil. Robert Monach. Baldric. Geſta Franc. Maimb. 147. & c.

Ce ſecours vint en effet; mais le Comte *Raymond* les mit d'abord en déſordre, en tailla la plupart en pieces, & contraignit le reſte de prendre la fuite.

Les

An. de N. S. 1097.

Les aſſiegez ne perdirent pourtant point courage, & envoyerent demander un plus grand ſecours à *Solyman*, par la voye du Lac qui leur étoit ouverte. *Solyman* leur en envoya en effet, & vint attaquer le quartier du Comte *Raymond* avec ſoixante-mille hommes; mais on les mit bientôt en fuite, & ils laiſſerent 4000 morts. On jetta leurs têtes par les machines dans la Ville, pour étonner les aſſiegez; qui ne perdirent pourtant pas courage, parce qu'il y avoit dans la Place des gens déterminez, & entre autres, un Turc qui fit des choſes incroyables, & qui faiſoit un carnage extraordinaire de Chretiens, par les fleches qu'il leur tiroit du haut d'une Tour; mais qui fut enfin tué par *Godefroy*, qui lui donna droit dans le cœur.

Gul. Tyr. l. III. c. 7. Alb. Aq. l. 2. c. 27. Gul. Tyr. l. III. c. 8. Raymond de Agil. Maimb. 151. 152. Alb. Aq. l. 2. c. 34.

Les aſſiegez réſiſtoient pourtant toujours; mais quand ils virent que les aſſiegeans s'étoient rendus maîtres du Lac par des barques plattes qu'*Alexis* leur avoit envoyées de *Civitat*; que le Comte *Raymond* avoit enfin renverſé par la ſappe cette Tour d'où ils pouvoient ſe défendre; & que la femme de *Solyman* avoit été priſe avec ſes deux fils; ils traiterent avec les gens de l'Empereur, qui dès le commencement du ſiege les avoit fait ſolliciter de le rendre à lui.

Nicée ſe rend. *Guib. Ab. l. 3. p. 493. Maimb. 154. & c. Geſt. Franc. Rob. Mon. l. 3. Baldr. l. 2. Ful. Carnot. Alb. Aq.*

Les Princes, qui découvrirent le Traité ſecret & la mauvaiſe-foi d'*Alexis*, ne laiſſerent pas de conſentir que la Ville lui fut rendue, après ſept ſemaines de ſiege. Mais reconnoiſſant la trahiſon de l'Empereur, ils ſe défierent d'un Prince ſi perfide; & pour ne perdre pas la belle ſaiſon, ils marcherent vers la Syrie, s'étant ſéparez en deux Corps, mais ne s'éloignerent pas plus de deux milles.

Peu de jours après, le Soudan, qui après avoir été repouſſé de devant *Nicée* avoit levé une très grande Armée, vint fondre ſur *Boëmond*; qui ayant promptement envoyé des gens à *Godefroy* pour lui donner avis du danger où il étoit, alla courageuſement aux ennemis. Mais *Solyman* & ſes gens ſe jetterent avec tant de furie ſur les Chretiens, que les Chretiens furent contraints de reculer; & tout étoit perdu, malgré les prodigieux exploits de *Boëmond* & du Duc de *Normandie*, ſi *Godefroy* n'étoit venu à leur ſecours: mais ſa venue cauſa la défaite des Infideles; qui, outre un nombre prodigieux de leurs Arabes, perdirent trois-mille des principaux Seigneurs Turcs. Les Chrétiens perdirent environ quatre-mille hommes; (d'autres diſent 13000) entre leſquels il y avoit trois perſonnes de qualité; *Guillaume* frere de *Tancrede*, *Godefroy d'Apremont*, & un très vaillant homme nommé *Guillaume de Paris*.

An. de N. S. 1097.

l. 3. Raymond de Agil. Gul. Tyr. l. 3.

Rude combat entre le Soudan & Boëmond. *Guib. Ab. l. 3. p. 493. Maimb. 160. & c.*

Les Chretiens vainqueurs.

L'Armée victorieuſe ſe remit en marche pour s'avancer dans la Syrie, & ſuivoit *Solyman* à la trace; qui, avec dix-mille Arabes tout frais, fit un horrible dégat par-tout où l'Armée Chretienne devoit paſſer; ce qui la fit extrémement ſouffrir aux paſſages des montagnes & des lieux déſerts; en ſorte qu'il périt dans un jour plus de 500 perſonnes, & preſque tous les chevaux de l'Armée.

Maimb. 170.

Pluſieurs Places enſuite ſe rendirent, comme *Antioche* de Piſidie, *Iconium*, *Céſarée* en Cappadoce, *Heraclée*, & une infinité d'autres, où les Chretiens mirent des Gouverneurs pour les tenir ſous leur autorité, parce que le perfide *Alexis* ne leur tenant point ce qu'il leur avoit promis, ils ſe croyoient quittes de leur ſerment.

Pluſieurs Places ſe rendent.

Pendant que l'Armée ſe rafraichiſ-

An. de N. S. 1097.

chiſſoit dans la Piſidie, (quelques Hiſtoriens mettent cet évenement plus tard) elle penſa perdre *Godefroy*, par un terrible accident. Un jour, comme ce Prince étoit tout ſeul à cheval dans un Bois, il entendit la voix d'un homme qui appelloit du ſecours. S'étant avancé du côté que le cri venoit, il vit que c'étoit un pauvre Soldat, qui tournoit autour d'un arbre pour ſe garantir d'un furieux Ours. *Godefroy*, emporté par l'ardeur de ſon courage, pouſſa ſon cheval de toute ſa force, l'épée à la main, vers la bête; qui, abandonnant ſa premiere proye, vint à lui, & abattit le cheval & le Cavalier. L'Ours tâchoit de prendre *Godefroy* par la gorge, lorſque ce Prince ſe relevant, ayant ſaiſi la patte gauche de l'Ours, lui plongea l'épée par-deſſous le ventre juſques dans le foye; en même tems qu'un de ſes Gentilshommes nommé *Huſequin*, qui étoit à la chaſſe, acheva de tuer ce Monſtre. Mais comme le Duc, en retirant après ſa chute ſon épée qui s'étoit embaraſſée entre ſes jambes, s'étoit fait à la cuiſſe une grande playe, qu'il ne ſentit pas durant le combat; il avoit perdu tant de ſang, qu'il tomba tout d'un coup en défaillance; ce qui mit une grande conſternation parmi les Chretiens, qui le regardoient comme leur grand Chef.

Godefroy court riſque de perdre la vie. *Guib. Ab. l. 7. c. 12. p. 537. Alb. Aq. l. 3. c. 2. Maimb. 172.*

Tue un Ours. *Gul. Tyr. l. III. c. 17.*

Pendant que l'Armée continuoit à ſe rafraichir dans la *Piſidie* en attendant la guériſon de *Godefroy*, *Baudouin* ſon frere, & *Tancrede*, deux jeunes Princes que l'amour de la gloire avoit rendu rivaux, entrerent dans la Cilice par deux endroits. *Tancrede* y entra par l'endroit le plus facile, du côté de la Mer, & parut le premier devant *Tarſe*, qui ſe rendit quand il eut défait la garniſon des Turcs, parce que les habitans étoient preſque tous Chretiens, qui ſe ſoumirent à lui agréablement.

Tarſe priſe. *Maimb. 176. Gul. Tyr. l. III. c. 19.*

Baudouin, qui avoit ſuivi le chemin le plus long du côté de la montagne, ſurvint ſur ces entrefaites, & fut pris d'abord par *Tancrede* pour un Général Turc qui venoit au ſecours de la Ville, comme *Baudouin* prit *Tancrede* pour le Capitaine de la Garniſon. Ils s'embraſſerent, après s'être reconnus. Mais *Baudouin* ne pouvant ſouffrir que ſon Rival l'eût prévenu, & ſe trouvant le plus fort en ſoldats, vouloit reprendre les armes, pour obliger *Tancrede* à lui en ceder la moitié; lorſque *Tancrede* la lui ceda généreuſement toute entiere, ne voulant point tirer l'épée contre des Chretiens; & s'en alla conquérir d'autres Places, & entre autres *Mamiſtra*, qui étoit l'une des plus conſiderables de cette Province.

Généroſité de Tancrede. *Maimb. 178. Gul. Tyr. l. III. c. 21.*

Prend Mamiſtra.

Le Prince *Baudouin*, qui avoit été fortifié d'une Flotte de Pirates Flamans, commandée par un Boulonnois appellé *Vinomare*, lequel avoit été domeſtique de ſon Pere le Comte *Euſtache*, ſouhaita de faire quelques conquêtes, & vint camper un ſoir auprès de la Ville de *Mamiſtra*, où *Tancrede*, qui l'avoit priſe, s'occupoit à donner les ordres néceſſaires pour la bien munir.

Alb. Aq. l. 3. c. 15.

Richard Prince de Salerne, couſin de *Tancrede*, crut que *Baudouin* venoit faire une nouvelle inſulte à *Tancrede* & lui ôter *Mamiſtra*, comme il lui avoit ôté Tarſe. Dans cette penſée, il alla à *Tancrede*; & lui faiſant comprendre que *Baudouin* croyoit que ce qu'il avoit fait par ſageſſe, étoit une lâcheté, il ſe mit ſi fort en colere, que ſans écouter ſa raiſon, s'étant mis à la tête de cinq-cens Cavaliers qu'il avoit & de deux-cens Archers, il vint fondre ſur les troupes de *Baudouin*, qui le reçut fort vivement, & qui étant plus fort en Cavalerie que *Tancrede*,

Alb. Aq. l. 3. c. 8. Rob. Mon. l. III. p. 44. Maimb. 180. &c.

Combat entre les troupes de Baudouin & celles de Tancrede. *Gul. Tyr. l. III. c. 24.*

An. de N. S. 1097.

An. de N. S. 1097.

de, l'obligea à quitter la partie.

La nuit étant ſurvenue, ces deux Princes eurent honte l'un & l'autre de leurs diviſions ; & s'étant envoyé des Ambaſſadeurs à la même heure pour faire la paix, elle fut conclue avec mille proteſtations d'amitié.

Ces deux Princes ſe reconcilient.

Tancrede conquit enſuite aiſément tout le reſte de la Cilicie, juſqu'à *Alexandrette*; & *Baudouin*, après avoir fait de grands progrès dans l'Arménie, fut appellé à la Principauté d'*Edeſſe*, qui eſt une Ville célebre de la Méſopotamie.

Conquêtes de Tancrede. *Gul. Tyr. l. IV. c. 2. 5.*

Cette Ville, qu'on appelle maintenant *Orfa*, étoit en ce tems-là ſous la puiſſance d'un vieux Grec, qui la gouvernoit pour l'Empereur de Conſtantinople lorſque les Turcs lui enleverent cette Province ; & il s'y étoit maintenu dans une eſpece de Principauté, en payant tribut à ces Infideles.

Baudouin Prince d'Edeſſe.

Les habitans, qui étoient tous Chretiens, ayant appris les belles choſes que faiſoit le Prince *Baudouin*, obligerent leur vieux Gouverneur de l'appeller à leur ſecours, & de le déclarer ſon ſucceſſeur. *Baudouin* accepta cette occaſion que l'on lui offroit de ſe faire un Etat conſiderable dans l'Aſie, & malgré les attaques des Turcs, vint à *Edeſſe*, où il fut reçu avec de ſi grandes acclamations, que le Vieillard en fut jaloux, & réſolut de le renvoyer. Mais tout le Peuple, qui étoit bien aiſe de trouver l'occaſion de ſe venger de mille avanies que ce Gouverneur leur avoit faites, s'étant ſoulevé, aſſiegea ſon Château; & malgré toutes les prieres de *Baudouin*, mit en pieces ce miſerable. Après quoi *Baudouin* fut proclamé *Prince d'Edeſſe*, & mis en poſſeſſion du Tréſor du défunt.

Maimb. 185. 186.

Alb. Aq. l. 3. c. 23.

Avec ce Tréſor, *Baudouin* acheta la forte Ville de *Samoſate* ſur l'Euphrate, que celui qui la tenoit aima mieux lui rendre, que de la perdre par un ſiege; & il en ſoudoya de bonnes troupes, avec leſquelles il prit toutes les Places qui pouvoient incommoder *Edeſſe*. Il fit ainſi un très puiſſant Etat, qu'il étendit au-deçà & au-delà de l'Euphrate, d'une part au Midi juſqu'à *Seleucie* ſur le Tigre, & de l'autre vers le Septentrion juſqu'aux Places fortes du Mont *Taurus*. Il épouſa enſuite une niece d'un Prince d'Arménie, lorſqu'il eut appris la mort de ſa femme *Gundechilde*.

Achete Samoſate.

Tandis que le Prince *Baudouin* faiſoit tous ces exploits; l'Armée Chretienne, après avoir réduit toute la petite Arménie, étoit venue vers la Syrie, & s'étoit approchée juſqu'à 15 milles d'*Antioche*, auprès d'*Arteſie*, dont les habitans égorgerent la garniſon Turque, & ouvrirent les portes au Comte de *Flandres*, qui la défendit pluſieurs jours contre 20000 Turcs, leſquels furent contraints de ſe retirer à l'approche de toute l'Armée.

Les habitans d'Arteſie ouvrent les portes au Comte de Flandres.

Quoique la ſaiſon fût fort avancée, on réſolut pourtant le ſiege d'*Antioche*, & la réſolution étant priſe, elle fut exécutée. Mais les commencemens de ce ſiege furent fort malheureux. La Ville étoit extraordinairement munie de tout. Les Turcs firent voir leur valeur en pluſieurs occaſions. Les aſſiegeans ſe divertiſſoient, au-lieu d'attaquer fortement; & les aſſiegez, qui faiſoient des ſorties, tuoient beaucoup de gens. *Alberon* Archidiacre de Mets, jeune Prince du Sang Impérial, jouant aux dez avec une Dame de grande qualité, fut ſurpris dans un jardin par les Infideles, qui lui couperent la tête, & à cette Dame. Les vivres manquoient à l'Armée, & le fourrage. Les pluyes ayant pourri la plupart des Tentes, on

Antioche aſſiegée. *Maimb.* 189. *Gul. Tyr. l. IV. c. 13. Albert. Aq. l. 3. c. 38. Maimb.* 198. *Gul. Tyr. c. 17. l. 4. Maimb.* 200.

Alberon Archidiacre tué en jouant aux dez.

An. de N. S. 1097.

étoit contraint de camper à découvert. Preſque tous les chevaux moururent. *Suenon* fils du Roi de Dannemarc, qui venoit au ſiege avec 1500 Cavaliers, avoit été défait. Pluſieurs déſertoient, même des principaux de l'Armée; comme *Guillaume le Charpentier*. *Pierre l'Hermite* auſſi ſe ſauva. Il eſt vrai que l'un & l'autre fut ramené par *Tancrede*. La peſte faiſoit un horrible ravage dans l'Armée. *Godefroy* étoit toujours malade. Toutes ces choſes firent que le ſiege d'*Antioche* fut malheureuſement commencé.

Gul. Tyr. l. 4. c. 20. Guib. Ab. l. 4. p. 501. Alb. Aqu. l. 3. c. 46. 54.

Bertol. in Chr. ad a. 1097.

La Comteſſe *Mathilde* acquit beaucoup de gloire cette année; car elle ſoutint preſque toute ſeule la guerre contre l'Empereur *Henri* & contre *Gilbert*; & elle fit tant, qu'*Henri* enfin quitta l'Italie & retourna en Allemagne.

Il y avoit une Congrégation de Chanoines Réguliers dans l'Artois, fondée par *Hedelmar* l'an 1090, qui fleuriſſoit dans cette année. Elle fleurit encore aujourd'hui; & on peut lire *Bolland* dans l'éloge qu'il fait d'*Hedelmar*, au 13. de Janvier.

Dans cette année floriſſoient *Othlon*, Prêtre & Moine du Monaſtere de S. *Boniface* en Allemagne, qui eſt Auteur de la Vie de cet Archevêque de Mayence, qui a été donnée par *Caniſius* dans le IV. Tome de ſes Antiquitez, & par le P. *Mabillon* dans le II. Tome du III. Siecle Bénédictin. *Hildebert*, qui fut fait Evêque du Mans; que les uns ont loué à cauſe de ſon auſterité, & que les autres ont blamé à cauſe de ſa vie libertine. Ceux qui le blâment, ſe fondent ſur une Lettre d'*Yves* de *Chartres*; c'eſt la 277. *Juret* ſoutient que cette Lettre ne s'adreſſe pas à *Hildebert*, mais à *Adelbert*, comme il dit qu'il l'a lu dans deux anciens Manuſcrits: mais le P. *Pagi* dit qu'il n'y a point eu d'*Adelbert* Evêque du Mans, du tems d'*Yves*; & qu'il y a apparence que cet *Hildebert* n'étant encore qu'Archidiacre, avoit été fort libertin; mais qu'enſuite il a vécu d'une maniere très auſtere. Nous en parlerons ailleurs, dans le XII. Siecle. Dans cette année floriſſoient auſſi un *Gregoire*, Cardinal; un Prêtre *De Honeſtis*, Clerc de Ravennes; & un *Thibaud*, Clerc de l'Egliſe d'Etampes.

An. de N. S. 1097.

Othlon.

Hildebert.

Vetera Geſta Epiſc. Cenom. à Mabill. Anal. T. III. Baron. & Sirm. in notis ad Epiſt. Goffridi Abbat. Virdocin.

L'an 1098. de N. S. Le 18. d'Alexis. Le 43. de Henri Le 39. de Philippe Roi de France. Le 11. d'Urbain II. Indiction VI.

Maimb. p. 203. &c. Gul. Tyr. l. 4. c. 23. Raymond de Agil. Baldric. Geſta Franc. Maimb. p. 205.

NOus avons laiſſé les Armées des Croiſez devant la Ville d'*Antioche*. Comme la Peſte commençoit à y faire de grands ravages, les Evêques firent faire par tout le Camp des prieres extraordinaires; & l'on fit de beaux réglemens contre les deſordres & les vices qui regnoient dans le Camp. Ce remede produiſit un bon effet: la Peſte commença à diminuer; *Godefroy* recouvra ſa ſanté, & ranima tout par ſa préſence. La victoire que le Prince *Boëmond* & le Comte de *Toulouſe* remporterent ſur 28000 chevaux qui étoient venus les attaquer, donna un nouveau courage aux aſſiegeans. La venue des Ambaſſadeurs du Soudan d'Egypte, qui offroit de ſe joindre aux Princes; & ſur-tout l'arrivée heureuſe des Flottes des *Genois* & des *Piſans*, avec toutes ſortes de proviſions, mirent la joye dans le Camp.

ravages. Prieres extraordinaires.

La Peſte fait des

Il

An. de N. S. 1098.

Il eſt vrai que cette arrivée des Flottes fut l'occaſion d'un grand mal; parce que les ſoldats, courant en foule au Port pour ſe pourvoir de ce qui leur étoit néceſſaire, tombérent malheureuſement dans une embuſcade; & le deſordre fut ſi grand, que malgré toute la valeur du Comte *Raymond* & du Prince de *Tarente*, tout ſe mit en fuite vers les montagnes, & ils laiſſérent plus de mille hommes ſur la place.

Deſordre dans les Armées. *Gul. Tyr. l. 5. c. 4.*

Les Chretiens tombent dans une embuſcade.

Le grand *Godefroy* vint à leur ſecours. Mais *Accien*, qui voyoit des Tours de ſon Château les mouvemens de l'Armée des Croiſez, pour s'aller jetter ſur ces nouveaux Vainqueurs que la joye & l'avidité du pillage avoit mis en deſordre, craignant qu'ils ne fuſſent à leur tour vaincus, fit ſortir la plupart de ſon Armée pour les aller ſoutenir. Il la conduiſit lui-même juſqu'à la porte; & il dit à ſes ſoldats, que c'étoit à ce coup qu'il faloit vaincre ou mourir, & que cette porte ne s'ouvriroit que pour les recevoir aprés une entiere victoire.

Godefroy vient à leur ſecours.

Godefroy ne s'étonna point de leur nombre; & ayant mis le premier l'épée à la main, fondit ſi à propos ſur les ennemis, qu'il les mit d'abord hors de combat; & il s'en fit un furieux carnage. Ceux qui ne furent pas tuez, s'enfuirent, les uns vers les Montagnes, les autres vers la Ville, où le combat recommença; qui fut comme le ſpectacle de tous les habitans de cette Ville, qui étoient accourus ſur les murailles comme ſur les degrez d'un Amphithéatre, pour être témoins de la honte des vaincus & de la gloire des vainqueurs.

Maimb. p. 208. 209. 210. 211.

On ne ſauroit décrire les exploits ſurprenans que fit le vaillant *Godefroy*. Les autres Princes firent auſſi des merveilles; & la plupart des Infideles périrent, les uns en ſe précipitant aveuglément dans l'*Oronte*, où les ſoldats les tuoient à coups de pierres & de fleches; les autres, par l'épée. Tout retentiſſoit des cris lamentables de ces Barbares; ce qui obligea enfin *Accien* à faire ouvrir la porte de la Ville, pour donner lieu de ſe ſauver à ceux qui pourroient s'échaper par le Pont.

An. de N. S. 1098.

Godefroy fit dans cette occaſion une action extraordinaire. Un des principaux Chefs des ennemis, d'une taille beaucoup au-deſſus du commun des hommes, voyant que *Godefroy* tuoit tous ceux qu'il atteignoit à l'entrée du Pont, vint lui décharger un ſi terrible coup d'épée, qu'il fendit en deux l'Ecu que ce Prince avoit hauſſé en même tems, en détournant un peu la tête. *Godefroy* lui donna alors un ſi furieux revers, que ſon coutelas ayant pris ce Géant au-deſſus de l'épaule droite, & paſſant en écharpe tout au travers de la poitrine juſqu'au côté gauche, fit tomber à terre cette moitié du corps, avec la tête; & l'autre demeurant encore ſur la ſelle, fut emportée dans la Ville par le cheval, & fit voir un effroyable ſpectacle. Cette action eſt rapportée par pluſieurs Hiſtoriens; mais il faut avouer que la choſe paroit incroyable.

Exploit de Godefroy. *Teudeb. Maimb. p. 213. 214. Rob. Mon. l. 4. p. 50. Guib. Abb. l. 7. c. 11.*

On ne peut eſtimer la perte que firent les Infideles. Il ſembloit qu'après cette grande victoire, les aſſiegez devoient ſe rendre; mais la nouvelle qu'ils reçurent d'une prodigieuſe Armée que le Sultan de Perſe leur envoyoit, releva leur eſperance. On dit que cette Armée étoit de plus de 650000 hommes, ſous la conduite de *Corbagath*; d'autres diſent *Corbanand*; qui en venant auroit pris la Ville d'*Edeſſe*, ſans la valeur de *Baudouin*. Cette nouvelle, qui donna du courage aux aſſiegez, effraya les aſſiegeans. Le Comte de *Blois*, feignant une maladie, ſe re-

Maimb. p. 214. 215. etc. Alb. Aq. l. 4. Geſta Franc. Rob. Mon. l. 5. p. 53. Baldric. Agil. etc.

An. de N. S. 1098.

La Priſe d'Antioche.

retira à *Alexandrette*, avec 4000 de ſes gens. Ainſi il n'y avoit aucune apparence qu'*Antioche* pût être priſe: cependant, elle le fut peu de tems après, par la trahiſon d'un Chretien qui étoit à *Antioche*, & qui s'appelloit *Pyrrhus*, qui s'étoit fait Mahometan depuis 14 ans, & qui étoit en ſi grande conſideration, que l'on l'avoit fait *Emir* dans cette Ville. Cet homme, touché du bon traitement que le Prince *Boëmond* avoit fait à ſon fils tandis qu'il étoit ſon priſonnier, & deſirant de rentrer dans l'Egliſe Chretienne, fit ſi bien par ſon adreſſe, qu'il trouva le moyen de faire entrer pluſieurs ſoldats Chretiens par une échelle; & enſuite, d'introduire *Boemond* dans la Place, dont il ſe rendit bien-tôt le maître, ayant maſſacré tous ceux qui ne purent pas s'enfuir. Et ainſi *Boëmond* eut la Ville d'*Antioche*, dont les autres Princes lui avoient cedé la Principauté, en cas qu'il la prît.

Guib. Ab. l. V. c. 2. p. 599. Guill. de Tyr. l. c. 21. Maimb. p. 234.

Corbagath ſerre Antioche & la réduit à la famine.

Trois ou quatre jours après la priſe de la Ville, *Corbagath*, que d'autres nomment *Corbanan* ou *Curbaland*, arriva avec une puiſſante Armée, qui ſerra fort cette Place; & la famine fut ſi grande, qu'on fut réduit à d'étranges extrémitez. Ceux qui pouvoient échaper, s'alloient rendre aux ennemis, ou ſe ſauvoient ailleurs, comme ils pouvoient.

Ce que firent deux Prêtres. *Geſta Franc. p. 18. Bald. l. II. p. 115. Gul. Tyr. l. 6. c. 14. Rob. Mon. l. 7. p. 61. Raymond de Agil. p. 150.*

Comme on étoit dans cet état déplorable, deux Prêtres, l'un nommé *Etienne*, & l'autre *Pierre Barthelemi* Marſeillois, ſe préſenterent devant les Princes, pour s'acquitter, *diſoient-ils*, de la commiſſion qu'ils avoient reçue du Ciel. Le premier diſoit, que Jeſus-Chriſt l'avoit aſſuré que pourvu que les Croiſez ſe convertiſſent, il leur envoyeroit du ſecours dans cinq jours. Le ſecond ſoutenoit, que S. *André* lui avoit montré dans l'Egliſe de S. *Pierre*, l'endroit où l'on trouveroit le fer de la Lance qui avoit percé le côté de Notre Seigneur, & qu'il avoit aſſuré que ce fer ſeroit un gage certain au Peuple Croiſé de leur prochaine délivrance; & l'un & l'autre offroient de prouver ce qu'ils diſoient, par l'Epreuve du feu. Ceux qui veulent ſavoir ces Viſions, & pluſieurs autres, n'ont qu'à lire *Raymond de Agiles*.

L'Evêque du *Pui*, qui ne croyoit pas trop en ces ſortes de Viſions, crut pourtant qu'il ne faloit pas négliger une affaire qui pouvoit être de grand uſage; fit jurer ſeulement ces deux Prêtres ſur les Sts. Evangiles, que ce qu'ils diſoient étoit vrai, ce qu'ils firent; & enſuite, comme on eut fouï à l'endroit que le Prêtre avoit déſigné, on trouva un fer de Lance: ce qui fit qu'on crut ce que ces Prêtres avoient dit; & ceux qui en doutoient, n'oſoient pas le faire connoître. Cela fit un très bon effet; car les Chretiens ne doutant plus, après cela, de la protection de Dieu, & de la victoire, demandoient à combattre.

Les Princes, voulant ſe prévaloir de cette ardeur de leurs ſoldats, envoyerent *Pierre l'Hermite*, avec un Interprete, à *Corbagath*, lui offrir le combat d'homme à homme, entre lui & l'un des Princes; ou celui d'un certain nombre de ſoldats choiſis de part & d'autre; ou la Bataille générale: & cependant, chacun eut recours à la priere.

Corbagath répondit, que ce n'étoit pas aux vaincus à préſcrire des loix au vainqueur; qu'il les auroit bien-tôt, la corde au cou; & qu'alors ce ſeroit à lui à déterminer de quel genre de mort ils devoient mourir.

La mere de *Corbagath* avoit fait tout ce qu'elle avoit pu pour détourner ſon fils de faire la guerre aux Chre-

An. de N. S. 1098.

Guib. Ab. l. 5. c. 19. Fulch. Carn. p. 592.

On trouve le prétendu fer de la Lance qui ouvrit le ſacré côté de J. Chriſt. *Maimb. 239. &c. Bald. l. II. p. 119.*

Propoſition faite au Soudan par les Chretiens. *Gul. Tyr. l. 6. c. 15. Guib. Ab. l. 6. c. 1. p. 520.*

Refuſée. *Alb. Aqu. l. 4. c. 45. Gul. Tyr. l. 6. c. 16. Geſt. Franc. p. 20. Rob. Mon. l. 7. p. 62. Maimb. p. 243. Rob. Mona. hiſt. Hier. l. 6. p. 56. Baldric. l. 11. p. 113. Guib. Abb. l. 5.*

An. de N. S. 1098.

Chretiens. Le Moine *Robert*, l'Archeveque *Baldric* & d'autres nous apprennent l'entretien qu'ils eurent enſemble. „ Mon fils, *lui dit-elle*, „ la conſolation de ma vieilleſſe, & „ l'unique gage de mon amour; „ j'ai appris que tu te diſpoſes à „ combattre contre les Chretiens. „ Je ſuis venue en diligence pour le „ ſavoir ". Et comme il l'eut aſſuré que rien n'étoit plus vrai: „ Quel „ méchant homme, *lui dit-elle*, t'a „ donné ce conſeil? Tu ne ſais pas „ encore ce que c'eſt que la valeur „ des Chretiens, & ſur-tout des „ François. Si tu avois lu les Ecrits „ des Prophetes, tu ſaurois que le „ Dieu des Chretiens eſt le Dieu „ de tous les Dieux, & qu'il eſt „ tout-puiſſant. Si tu combats contre les Chretiens, tu combattras „ contre ce Dieu, & contre ſes „ Anges. Mais vouloir combattre „ contre le Tout-puiſſant, c'eſt vouloir ſe perdre. Voici ce qu'en „ dit un Prophete: *Je tuerai, & „ je ferai vivre; je frapperai & je „ guérirai, & perſonne ne délivrera „ de ma main; j'enyvrerai mes fleches, „ de ſang*, &c. Mon fils, qui a fait „ périr *Pharaon* Roi d'Egypte dans „ la Mer rouge, avec toute ſon „ Armée? Qui a chaſſé *Sehon* Roi „ des Amorrhéens, *Og* Roi de Baſan? &c. Ce grand Dieu a fait „ voir combien il aime ſon Peuple, „ & combien il le protege, lors „ qu'il dit; *J'envoyerai mon Ange, „ qui marchera devant toi*, &c. Ce „ Dieu eſt irrité contre notre Nation, parce que nous n'avons pas „ écouté ſa voix & fait ſa volonté; „ & c'eſt pourquoi il a appellé la „ Nation, des pais les plus éloignez „ de l'Occident, &c. " *Corbagath* répondit à la mere: „ Je croi que „ tu as perdu le ſens, & que tu es „ agitée des Furies infernales. Qui „ t'a dit que cette Nation ne peut „ être exterminée? J'ai avec moi „ plus de Généraux, qu'il n'y a de „ Chretiens aſſemblez. Quoi! *Hugues*, *Boemond* & *Godefroy* ſont „ leurs Dieux! & ne ſe nourriſſent-ils pas comme nous? Leur chair „ ne peut-elle pas être coupée „ par le fer, comme la nôtre? Ce „ ne ſont pas des Dieux, *repliqua „ ſa mere*, que vous me nommez; „ ce ſont des hommes: mais ils „ ſont les ſoldats de Dieu, qui leur „ donne du courage, & qui les „ rend invincibles, comme il le dit „ par les Prophetes: *Un en pourſuivra mille, & deux en feront „ fuir dix-mille.* Ainſi je te conjure, mon cher fils, par les noms „ de tous les Dieux, que tu ne „ combattes point contre eux; car „ c'eſt une folie de combattre contre le Tout-puiſſant. Non, *lui „ dit Corbanan*, ou *Corbagath*, ne „ pleure pas; car toutes tes larmes „ ne me détourneront point de „ mon deſſein ". Alors ſa mere fondant encore en larmes lui dit: „ Je „ ſai que tu combattras. Tu ne „ mourras pas d'abord; mais tu „ mourras avant que l'année finiſſe ". Elle lui dit encore, qu'il y avoit un ſiecle que leurs Peres avoient appris des Oracles de leurs Dieux, que les François viendroient contre eux, & les vaincroient. Toutes ces raiſons n'ébranlerent point *Corbanan*.

An. de N. S. 1098.

Pierre ayant fait ſon rapport aux Princes, on fit entendre ſeulement à l'Armée, que chacun ſe tint prêt pour le jour ſuivant, qui étoit le 28. de Juin, veille des Apôtres S. *Pierre* & S. *Paul*. Ce commandement fut reçu avec joye; chacun prépara ſes armes, & fit ſes dévotions.

Dès le point du jour, l'Armée, (qui depuis plus de 9 mois qu'elle

t. II. &c. f. 513. Entretien de Corbagath avec ſa mere, qui veut l'en détourner de faire la guerre aux Chretiens.

An. de N. S. 1098.

avoit commencé le ſiege d'*Antioche*, étoit réduite à moins de la moitié,) ſortit, diviſée en 6 Bataillons qui ſe ſuivoient, ſoutenus chacun d'un petit Eſcadron de Cavalerie, parce que la plupart des chevaux étoient morts, & même avoient ſervi de nourriture durant la famine à leurs Maitres. *Hugues le Grand* commandoit le premier. Il étoit ſi affoibli de la faim qu'il avoit ſoufferte pendant le ſiege, qu'à peine pouvoit-il ſe ſoutenir; mais comme on le prioit de demeurer pour la défenſe du retranchement que l'on avoit fait contre le Château, il répondit: „ A Dieu ne „ plaiſe, que je perde une ſi belle „ occaſion de mourir glorieuſement „ pour J. Chriſt! Je veux combattre à la tête de tous les autres; „ & j'eſtimerai mon ſort très heureux, ſi je puis être du nombre „ de ceux qui, par une mort précieuſe devant Dieu, & pleine de „ gloire devant les hommes, gagneront la Couronne du Martyre.

Belle réponſe d'Hugues le Grand. *Maimb. p.* 244.

Il fut donc le premier qui ſortit de la Ville, & qui donna d'abord un heureux préſage, en taillant en pieces 2000 hommes. Le Duc *Godefroy* conduiſoit la ſeconde Brigade; le *Duc de Normandie* la 3; l'Evêque du *Pui* la 4; *Tancrede* la 5; & *Boemond* la derniere.

Gul. Tyr. l. 6. c. 19. Maimb. 248.

Une petite roſée qui tomba ſur eux, fut pour eux un bon augure; & ils ſe ſentirent tellement fortifiez, qu'ils ſe mirent tous à crier, *Dieu le veut*, *Dieu le veut*, qui étoit leur ſignal; & ne douterent plus de la victoire. Ils ſortirent en belle ordonnance.

Les Croiſez marchent contre Corbagath. *Maimb.*

Corbagath, qui mépriſant l'Armée des Chretiens s'étoit mis à jouer aux Echecs, fut ſurpris quand il apprit que l'Armée ennemie venoit droit à lui pour le combattre; & il donna promptement ſes ordres: mais pour lui, à qui ſa mere avoit prédit que les Chretiens ſeroient victorieux, il ſe retira avec un Corps de troupes ſur une éminence, ſous prétexte de pourvoir aux beſoins de l'Armée. Il fut fort étonné de voir celle des Chretiens en ſi bon ordre, & il fit couper la tête à un Renégat, qui l'avoit aſſuré que preſque tous les Croiſez étoient morts de faim, & que les autres n'avoient pas la force de porter les armes.

An. de N. S. 1098.

P. 148. *Vit. Rob. Mon. l.* 9. *p.* 58. *l.* 7. *p.* 63. *Gul. Tyr. l.* 6. *c.* 21. *Alb. Aq. l.* 4. *c.* 51.

L'Armée des Chretiens marchoit au petit pas, animée par la vue de cette prétendue *Lance*, qu'on croyoit avoir été conſacrée par le ſang de J. Chriſt; par le chant des Prêtres, & par le bruit des trompettes. Les Infideles tâcherent de les envelopper, & déchargerent ſur eux une furieuſe nuée de fleches, qui furent rendues inutiles parce qu'un grand vent d'Occident les repouſſoit contre eux, & pouſſoit fortement celles que les Chretiens tiroient, qui éclaircirent d'abord les rangs des ennemis; après quoi les Chretiens vinrent fondre ſur eux avec leurs cimeterres, & en firent un terrible carnage.

Il eſt vrai que le Comte *Renaud* & le Prince *Boemond* furent extrêmement preſſez, & coururent le riſque d'une défaite; parce que *Solyman*, qui avoit fait le tour de la montagne, ayant remarqué qu'il y avoit beaucoup de foin dans la plaine, avoit fait porter à ſes gens force pots à feu, qu'il y fit jetter; ce qui fit élever une épaiſſe nuée, entremêlée de flâmes & de fumée, laquelle étant pouſſée par la violence du vent d'Occident contre le viſage des Chretiens, leur ôtoit la vue de leurs ennemis, qui tiroient cependant ſur eux au travers de cette nuée, & les perçoient de coups de fleches. Tout cela cauſa un grand déſordre; & il eût été impoſſible que le Prince

Gul. Tyr. l. 6. *c.* 20. *Maimb. p.* 254. 255.

L'Armée de Boemond eſt expoſée à un grand danger.

An. de N. S. 1098.

ce *Boëmond*, qui faiſoit pourtant des choſes extraordinaires, eût réſiſté plus longtems, ſi le ſecours ne fût venu.

Hugues le Grand tue un Turc. *Maimb.* 256. *etc.*

Hugues le Grand arriva le premier; & voyant le puiſſant Ture *Karrieth* qui faiſoit un grand carnage, il courut à lui la lance baiſſée; & l'ayant pris entre la cuiraſſe & le caſque, il la lui paſſa au travers du goſier, & lui donna la mort. *Godefroy* vint après, & tous enſemble firent des actes ſi prodigieux de valeur, que leurs ennemis ſe mirent en fuite vers les montagnes, après avoir laiſſé la plaine couverte de leurs morts.

Viſion de Cavaliers armez de blanc. *Teud. Geſt. Franc. Rob. Monach. Guib. Ab. l. 6. c. 9. p. 522.*

Quelques Hiſtoriens rapportent, qu'on vit une multitude innombrable de Cavaliers armez de blanc, qui ſembloient deſcendre de la montagne pour venir au ſecours des Croiſez; & le bruit courut par toute l'Armée, que des Légions céleſtes venoient combattre en faveur des Chretiens, ſous la conduite des Sts. Martyrs & Soldats, *Maurice*, *George*, & *Demetrius*. Sans doute, que la forte perſuaſion qu'on avoit qu'il venoit un ſecours du Ciel, fit agir l'imagination de quelques-uns, qui ſe repréſenterent ce prodige. Quoi qu'il en ſoit, l'Evêque du *Puy* ſe ſervit de cette créance pour animer ſes ſoldats; qui, ayant fait un dernier effort ſur les Infideles, les mirent en fuite, ou les taillerent en pieces.

Corbagath s'enfuit.

Corbagath, qui n'avoit point quitté ſa colline, d'où il regardoit le combat, voyant que tout étoit perdu, s'enfuit à toute bride vers l'Euphrate, & ne s'arrêta point qu'il n'eût paſſé ce fleuve.

Les ennemis battus.

On dit que les ennemis perdirent 100000 Cavaliers, & un nombre infini de Fantaſſins; & que cette victoire ne couta aux Chretiens que 4000 hommes. Mais il eſt certain qu'ils trouverent dans le Camp des Infideles des richeſſes inconcevables, qui rétablirent l'Armée; en ſorte que les plus miſerables ſoldats ſe trouverent riches. L'*Emir*, auquel *Corbagath* avoit confié la garde du Chateau, ſe rendit ſur le champ, & ſe fit Chretien. Ainſi *Antioche* fut priſe & conſervée.

An. de N. S. 1098.

Antioche priſe.

On donne avis de cette victoire au Pape Urbain. *Fulc. Car. p. 394. Gul. Tyr. l. 7. c. 1. Maimb. p. 265.*

On donna avis de cette victoire au Pape *Urbain*; & on s'aſſembla pour déliberer ſur le ſiege de *Jéruſalem*, qui fut remis au premier jour de Novembre.

Cependant, on trouva à propos d'envoyer à l'Empereur *Alexis*, pour le preſſer d'accomplir les conditions qu'il avoit jurées, & de venir joindre ſon Armée à celle des Princes. *Hugues le Grand* & *Baudouin de Monte* Comte de *Haynaut*, furent chargez de l'Ambaſſade; mais elle fut très malheureuſe. Le Comte de *Haynaut* périt en chemin; & l'on ne ſait comment *Hugues le Grand* retourna de *Conſtantinople* en France; & l'Empereur *Alexis* ne voulut point aller à *Antioche*. Le grand *Aymar de Monteuil*, Evêque du Puy, mourut le 1. d'Août, & fut fort regretté, parce qu'il étoit comme l'ame de toute l'Armée; & c'étoit lui qui empêchoit, ou qui terminoit les differends.

Aymar de Monteil Evêque du Puy, meurt. *Maimb. p. 267.*

Conteſtation entre Boëmond & le Comte de Toulouſe. *Gul. Tyr. l. 7. c. 11. Geſt. Franc. p. 22.* Appaiſée.

Après ſa mort, il y eut une conteſtation entre le Prince *Boëmond*, qui ne voulut point aller au ſiege de *Jéruſalem* ſi le Comte de *Toulouſe* ne lui remettoit la Forteresſe de la porte du Pont, & l'un des Palais d'*Acxien*, qu'il tenoit encore; & le Comte, qui diſoit qu'il n'iroit point, ſi *Boemond* n'abandonnoit le Château, & tout ce qu'il avoit dans *Antioche*, alleguant le ſerment qu'on avoit fait à l'Empereur. On fit une paix plâtrée entre eux, en les obligeant de remettre au jugement des Princes la déciſion de cette affaire, après la priſe de Jéruſalem.

Ces deux Princes, qui s'étoient avan-

An. de N. S. 1098.

avancez les premiers avec leurs troupes, aſſiegerent & prirent en même tems *Marra*, Ville très grande & très forte, à deux ou trois journées d'*Antioche*.

Priſe de Marra. *Rob. Mon. l. 7. p. 168. Raym. de Agil. p. 161. Alb. Aq. l. 5. c. 30. Mag. Chr. Belg. ad a. 1096.*

Celui qui ſe ſignala dans ce ſiege, fut le vaillant *Geofroy de la Tour*, Gentilhomme Limouſin. C'eſt le même qui, étant allé en parti, & ayant vu un horrible Serpent qui entortilloit les jambes & le corps d'un Lion, & qui le mettoit hors d'état de ſe défendre, donna de ſon épée ſi à propos ſur le Serpent, qu'il le tua ſans bleſſer le Lion; qui ſe voyant libre, vint le flater & lui lécher les pieds, comme pour lui témoigner ſa reconnoiſſance; & qui depuis ne le voulut point quitter. On dit même, que le Maitre du vaiſſeau ſur lequel *Geofroy* retourna en France après la Croiſade, n'ayant pas voulu ſouffrir que le Lion y entrât avec ſon Maitre, cette pauvre Bête ſe jetta dans la mer, nageant toujours après le vaiſſeau, juſqu'à ce que les forces lui ayant manqué, elle ſe noya.

Geofroy de la Tour tue un ſerpent, qui ſerroit un lion.

Ce que fit ce lion.

Mais laiſſons-le un moment, pour voir ce qui ſe paſſe ailleurs. *Anſelme* Archevêque de Cantorberi arriva cette année à Rome, & il y fut reçu du Pape avec un très grand accueil. On dit qu'il pria inſtamment *Urbain* de le décharger de ſa Prélature, mais qu'il ne put jamais l'obtenir.

Anſelme de Cantorberi arrive à Rome, eſt bien reçu du Pape *Baron. ex Edimer.*

Comme cet Archevêque ne pouvoit ſouffrir les chaleurs de l'Eté à Rome, il alla dans un Village près de *Teleſe* & de *Capoue*, où un Moine le reçut comme ſon propre pere, & où il compoſa un Traité intitulé: *Pourquoi Dieu s'eſt fait Homme?*

Ce Traité eſt diviſé en deux Livres.

Son Livre.

Dans le premier, on trouve les objections des Infideles, qui croyent que l'Incarnation d'un Dieu ſoit une choſe contraire à la raiſon; avec les réponſes des Fideles à leurs argumens; & on montre, qu'il eſt impoſſible qu'aucun homme eût été ſauvé, ſi un Dieu ne ſe fût incarné. An. de N. S. 1098.

Dans le ſecond Livre, *Anſelme* prouve que la Nature humaine eſt deſtinée à jouir d'une vie immortelle quant au corps & quant à l'ame; & qu'elle ne peut obtenir cet avantage, que par le moyen d'un Homme-Dieu.

Anſelme dit que la Ste. Vierge a été du nombre de ceux qui ont été purifiez du péché par J. Chriſt, & qu'il a été tiré ſans péché de la maſſe péchereſſe.

Il n'a pas cru que la B. Vierge ait été conçue ſans péché.

Il fit, immédiatement après, un Traité ſur le *Péché Originel*, ſur la nature de ce Péché, ſur la maniere dont il ſe communique à tous les deſcendans d'Adam.

Le Duc *Roger*, qui aſſiegeoit alors la Ville de *Capoue*, l'envoya prier de le venir voir, & lui fit de grands honneurs. *Urbain* y vint auſſi; & *Anſelme*, avec tous les Princes de l'Armée, lui allerent au-devant. *Baronius* nous apprend ce que fit *Urbain* pour obliger *Roger* à lever le ſiege de *Capoue*; la Viſion qu'eut ce Duc, de S. *Brunon*, qui l'avertit d'une trahiſon qu'un de ſes Capitaines lui faiſoit; & comment il évita cette trahiſon. Mais enfin *Capoue* ſe rendit.

Baron. ad a. 1097. Capoue ſe rend. *Edim. Lup. Proteſp. à l'an 1098.*

Urbain II. alla trouver enſuite *Roger* à *Salerne*, & eut diverſes Conferences avec lui, où il lui promit de ne mettre aucun Légat de l'Egliſe Romaine dans les Terres de ſon obeïſſance, contre ſa volonté.

Urbain va trouver Roger.

Enſuite étant allé dans la Pouille, il tint un Concile à *Bari*. La premiere Séance, le Pape voulut diſputer contre les Grecs; mais il embaraſſoit plus la queſtion, qu'il ne la dévelopoit. Alors ſe ſouvenant d'*Anſelme*, qui s'étoit retiré vers la foule, il l'appella; *Anſelme*, *Archevê-*

Hoveden. part. 1. Ann. p. 467. Simon. Dunelm. de Geſtis Reg. Lup. Proteſp. a. 1099. Baron.

An. de N. S. 1098.

Concile de Bari, ou Urbain ne fachant pas disputer, appelle Anſelme. *Edim. l. 2. Nov. e. 4.*

Anſelme pue qu'on n'excommunie point le Roi d'Angleterre.

Concil. T. X. p. 614.

Guillaume II. dompte les Nantois.

Cruautez faites aux Gallois.

vêque d'Angleterre, où es-tu? Et *Anſelme* étant venu, ſoutint fortement la diſpute. On n'a pas les Actes de ce Concile, & ce que dit *Anſelme*; mais on peut voir ſon Traité de la *Proceſſion du S. Eſprit.* Il a fait divers autres Traitez, dont nous parlerons ailleurs. Il en a fait un adreſſé à *Valeran* Evêque de Naumbourg, ſur l'uſage du Pain *azyme*, où il ſoutient auſſi, contre les Grecs, que quoiqu'on pût conſacrer avec du *pain levé*; cependant, il étoit plus à propos de ſe ſervir de *pain azyme*. *Edimer* dit qu'après le Concile de *Bari*, *Anſelme* voyant que le Pape vouloit excommunier le Roi d'Angleterre, ſe mit à genoux devant lui pour empêcher cette Excommunication; & que le Pape étant venu à Rome, il vint un Envoyé de la part du Roi d'Angleterre, qui rendit raiſon au Pape de ce qu'il avoit fait à *Anſelme*, & de ce qu'il l'avoit dépouillé de ſes revenus; mais que le Pape n'ayant point approuvé ces raiſons, il avoit dit à cet Envoyé, qu'il eût à retourner inceſſamment; & qu'il commandoit au Roi, de la part de S. *Pierre*, qu'il eût à rétablir *Anſelme* dans toutes ſes dignitez & dans ſes biens; qu'autrement, il l'excommunieroit dans le Concile de *Rome* qui s'alloit tenir l'année ſuivante à Paques. (*Baronius* met ce Concile dans cette année; mais le P. *Pagi* fait voir que ce fut dans l'année 1099.) L'Envoyé adroit, ayant fait des préſens au Pape ou à ſes Miniſtres, le Pape conſentit de lui donner un plus long terme, juſques à la S. Michel.

Guillaume II. dompta les *Nantois*, & ſe rendit maître de *Nantes*. Les habitans, plus propres au commerce qu'à la guerre, apporterent les clefs au Roi.

Mais pendant qu'il faiſoit la guerre de-là la Mer, ſes Lieutenans la faiſoient en Angleterre pour réduire les Gallois, & pour reconquérir ſur eux l'Ile d'*Angleſey*. Ils y exercerent des cruautez horribles. Ils firent arracher les yeux & la langue à un Prêtre, qui avoit encouragé ceux de ſa Nation.

An. de N. S. 1098.

Les *Norvégiens* voulurent s'emparer de l'Ile d'*Angleſey*, & des autres qui en ſont voiſines: mais le Comte de *Shrewsbury*, qui l'avoit repriſe ſur les Gallois, ſe maintint dans ſa conquête. Il lui en couta la vie; & le Prince de Norvege, qui étoit le vaillant *Magnus* fils d'*Olaüs* ſurnommé *Barfoot*, ſe rembarqua ſur la Flotte.

Robert Abbé de Moleſme ſe retire à Ciſteaux.

C'eſt dans cette année, que *Robert* Abbé de Moleſme ſe retira à *Ciſteaux*, dans le Dioceſe de Chalons ſur Saone, avec 21 Religieux de ſon Monaſtere, pour pratiquer la Règle de S. *Benoit* avec plus d'exactitude. Ainſi fut fondé cet Ordre fameux, qui a fourni tant d'hommes illuſtres, 4 Papes, pluſieurs Cardinaux & Evêques, & un très grand nombre d'Auteurs; & qui a été ſi puiſſant, que durant plus d'un ſiecle il a gouverné toute l'Europe.

Ordre de Ciſteaux fameux.

Le deſſein de ce *Robert* fut approuvé par *Gautier* Evêque de Châlons, & par *Hugues* Archevêque de Lyon; & *Eudes* Duc de Bourgogne leur ayant donné un lieu pour bâtir, *Robert* y bâtit un Monaſtere. *Robert* étant retourné à Moleſme par ordre du Pape, laiſſa *Alberic* Abbé de Ciſteaux pour gouverner ce Monaſtere. *Etienne* lui ſucceda, dix ans après. Il reçut *Bernard* & ſes Compagnons. L'Abbé de *Ciſteaux*, Général de l'Ordre, eſt Conſeiller-né dans le Parlement de Bourgogne. Ceux qui veulent s'inſtruire pleinement de cet Ordre, peuvent lire *Orderic* l. 8. p. 711. &c. *Alberic* dans ſa Chronique, *Pierre de Blois* ep. 82. 97. *Petrarque* l. 1. ep. 1.

An. de N. S 1098.

Chaſſanée (in Catal. Glor. mund.) *Chopin*, l. 2. Pol. & l. 2. Mon. *Sigebert* dans ſa Chronique, *Surius* T. II. 29. Avril, *Ste. Marthe* dans la France Chr. T. IV. p. 974. *Le Mire* des Rel. l. 5. *Martyrologe* de *Ciſteaux*, la *Bibliotheque de Ciſteaux*, compoſée par *Chryſoſtome Henriquez*, & les *Annales de Manriquez*, Religieux du même Ordre. La Vie de *Robert* de Moleſme a été écrite par un Moine du même lieu, & ſe trouve dans les Actes de *Bollandus* au 29. d'Avril.

Ceux qui veulent ſavoir auſſi, combien cet Ordre de Ciſteaux a été eſtimé, peuvent lire *Jean de Salisberi* l. VII. *Polycrat.* c. 21. *Pierre* Abbé de Celles, Ep. 23. l. 6. à *Nicolas* Moine de S. *Alban*; *Etienne* Abbé de Ste. Genevieve & Evêque de Tournay, ep. 71. *Guillaume de Malmesburi*, l. 4. des faits des Rois Anglois, *Anſelme* Evêque d'Havelburg, l. 1. Dial. p. 113. T. XIII. Spicil. Dach. *Jaques de Vitri* dans l'Hiſtoire d'Occident c. XIV. La Bulle de *Clement IV.* T. I. B. R.

On trouve ſur le frontiſpice de l'Egliſe de Ciſteaux, 4 Vers Latins, qui marquent que l'Ordre à été fondé l'an 1098. ſous *Urbain* Pape, *Philippe* Roi de France, par *Eudes* Duc de Bourgogne, & qu'il a commencé ſous le Prince *Robert*.

Anno milleno, centeno, bis minus uno,
Pontifice Urbano, Gallorum Rege Philippo,
Burgundiæ Odone Duce, & fundamina dante
Sub Patre Roberto cœpit Ciſtercius Ordo.

Faſcic. Rer. Expet. fol. 43.

Baronius parle d'un Conciliabule tenu à Rome, par le parti de ceux qui étoient contraires à *Urbain II.*

Eric I. Roi de Dannemarc menacé d'Excommunication ſe juſtifie.

Eric I. Roi de Dannemarc, ſurnommé *Eigoth* c'eſt-à-dire *le Bon*, fut menacé d'Excommunication par *Liemar* Archevêque de Hambourg; mais étant allé à Rome, il ſe juſtifia très bien de ce qu'on l'accuſoit, & obtint du Pape d'être affranchi de la juriſdiction d'un Prélat étranger, & qu'il y auroit dans ſon Royaume un Archevêché. Quelques années après, *Eric* ayant tué par accident quatre de ſes Chevaliers, fit vœu d'aller à Jéruſalem pour l'expiation de ce crime. Son Peuple, qui l'aimoit tendrement, fit tout ce qu'il put pour le détourner de ce voyage, mais inutilement; & il mourut dans l'Ile de *Chypre* en 1101; & deux ans après, la Ville de *Lunden* fut érigée en Archevêché, l'an 1103.

An. de N. S. 1098.

Fait vœu d'aller à Jeruſalem. *Sax. Gram. l. 12. p. 204.*

Meurt dans l'Ile de Chypre. *Hiſt. Geſt. Dan. apud Lindenb. p. 300. Pontan. l. 5. p. 502. Dupin.*

Alors fleuriſſoient,

1. *Eadmer* ou *Edimer*, Moine de Cantorberi, & Diſciple d'*Anſelme*. Ses ouvages ſont; *La Vie de ſon Maitre*; *l'Hiſtoire des Nouveautez*, diviſée en ſix Livres, dont les quatre premiers contiennent la relation des differends qu'eut *Anſelme* avec les Rois d'Angleterre; & les deux derniers, l'Hiſtoire de ce qui ſe paſſa dans l'Egliſe de Cantorberi ſous ſous ſon ſucceſſeur *Raoul*. Un Traité de *l'Excellence de la Vierge*, où il parle de ſa Nativité, de ſon Annonciation, de ſon Aſſomption, des avantages qu'elle a procuré aux hommes; & il finit par une Priere qui lui eſt adreſſée. Un Traité *des quatre Vertus Cardinales*, conſiderées dans la Vierge. Un *Diſcours ſur la Béatitude*; ou plutôt, *ſur l'état des Bien-heureux*, qu'il avoit entendu réciter à S. *Anſelme*. Un *Recueil* de pluſieurs *Similitudes*, tirées des œuvres de S. *Anſelme*. Il avoit encore fait un *Traité de la Liberté Eccléſiaſtique*, & écrit les Vies de S. *Wilfride* & de S. *Dunſtan*, & pluſieurs *Lettres*. Il eſt mort l'an 1121.

Edimer.

2. *Giſlebert* Moine de Weſtminſter, qui a fait un Dialogue ſur la Religion, entre un Chretien & un Juif.

Giſlebert.

3. *Eer-*

An. de N. S. 1098.

3. *Bernard*, Moine de *Cluni*.

Bernard.

4. *Bernard* Clere de l'Egliſe d'*Utrecht*, qui a fait des Commentaires ſur les Eclogues.

Bernard. Adam.

5. *Adam* Abbé de *Perſeme*, qui a compoſé pluſieurs Diſcours pour ſes Religieux, des Homélies ſur les Saints, & quelques Commentaires ſur l'Ecriture.

Mr. *Baluze* nous a donné dans le premier Tome de ſes Ouvrages mêlangez, cinq Lettres morales de cet Auteur, adreſſées à *Oſmond* Moine de *Montemer* en Normandie.

Albert.

6. *Albert*, Moine Bénédictin de Mets, dont parlent *Sigebert* & *Tritheme*; qui a compoſé une Hiſtoire de ſon tems, adreſſée à l'Evêque de *Mets*.

Erard.

7. *Erard*, Moine de S. *Benoit*; qui, au rapport de *Tritheme*, a fait des Commentaires ſur tout le *Pentateuque*, & pluſieurs Homélies.

Bertho-rius.

8. *Berthorius*, Abbé du Monaſtere du Mont-Caſſin, qui a fait des Ouvrages de Philoſophie, de Medecine, & des Diſcours pieux.

Gon-thier.

9. *Gonthier*, Moine de S. *Amand*, qui avoit écrit en Vers le Martyre de S. *Cyrice*.

Anaſta-ſe.

10. S. *Anaſtaſe*, Moine de S. *Serge* d'Angers, qui étoit dans les ſentimens de *Berenger*, & qui les retracta; & donna une Profeſſion de Foi à *Geraud* Abbé de S. *Aubin*, rapportée par D. *Luc Dacheri*, dans ſes notes ſur la Vie de *Lanfranc*. An. de N. S. 1098.

Baudri.

11. *Baudri* Evêque de Dol, qui a fait une Epitaphe de *Berenger*.

Gaunilon.

12. *Gaunilon* Moine Anglois, qui ne pouvoit approuver l'argument d'*Anſelme* pour prouver l'Exiſtence de Dieu, tiré de l'idée de l'Etre parfait; c'eſt le même argument qu'employa enſuite *Deſcartes*, qui plait aux uns, & déplait aux autres.

Nicetas Serron.

13. *Nicetas Serron*, Diacre de l'Egliſe de *Conſtantinople*, & enſuite Archevêque d'*Héraclée*; qui a fait un Commentaire ſur les Oraiſons de S. *Gregoire de Nazianze*, qui ſe trouve en Latin parmi les Ouvrages de ce Pere. On lui attribue auſſi une Chaine ſur le Livre de *Job*, imprimée en Latin à Veniſe en 1587, & à Londres en 1637: mais on croit qu'elle eſt d'*Olympiodore*. On le croit auſſi Auteur d'un Commentaire ſur les Poëſies de S. *Gregoire de Nazianze*; quoiqu'il ſoit imprimé à Veniſe en 1563. ſous le nom de *Nicetas Paphlagonien*.

L'an 1099. *de N. S. Le* 19. *d'Alexis. Le* 44. *d'Henri. Le* 40. *de Philippe I. Le* 1. *de Paſchal II. Indiction VII.*

Maimb. p. 272. &c.

QUoique la priſe de *Marra* fit renaitre la querelle qui n'étoit qu'aſſoupie entre le Comte de Toulouſe & le Prince de Tarente, parce que le Comte vouloit diſpoſer de cette Place comme il avoit fait d'*Albare* & *Rugie*, & que *Boëmond* s'y oppoſoit; cependant, cette querelle n'eut pas de ſuites, parce que l'Armée du Comte, qui ſouffroit depuis un mois à *Marra*, faute de vivres, & qui deſiroit de faire le voyage de *Jéruſalem*, s'étant ſoulevée pendant que le Comte étoit à une Conference avec les autres Princes à *Rugie*, avoit renverſé les murailles & les Tours de *Marra*, pour empêcher le Comte de la retenir & de s'y arrêter, & proteſtoit hautement qu'elle s'établiroit un autre

An. de N. S. 1099.

Chef pour aller à Jéruſalem, ſi le Comte *Raymond* ne les y conduiſoit. Cela fit prendre à *Raymond* la réſolution de mettre le feu à *Marra*, & d'en ſortir pieds-nuds, le 13. de Janvier, en poſture de Pénitent. Toute l'Armée le ſuivit avec joye; & *Robert* Duc de Normandie & le Prince *Tancrede* le vinrent joindre à *Capharda*, tandis que les autres Princes ſe préparoient.

La terreur eſt parmi les Infidéles.

La priſe d'*Antioche*, & la grande victoire qu'on avoit remportée ſur les Turcs, ſur les Perſes & ſur les Arabes, avoient rempli tellement toute la Syrie, la Phénicie & la Paleſtine de la terreur des armes Chretiennes, que preſque tous les *Emirs* qui tenoient les Places de ces Provinces-là pour le *Soudan* de Perſe, ou pour celui de Babylone en Egypte, envoyoient des Ambaſſadeurs au-devant des Princes, avec de riches préſens, pour demander leur amitié. On accepta leurs offres, à la reſerve de celles que faiſoit l'Emir de *Tripoly*, qu'on rejetta, parce que le Comte *Raymond* voulut qu'on aſſiegeât *Arcas*, que quelques-uns nomment *Archis*, ſur l'avis que quelques priſonniers Chretiens, qui étoient détenus à *Tripoli*, lui firent donner, qu'aſſurément il la prendroit; ou que l'Emir, pour obtenir la paix, lui donneroit des ſommes immenſes, avec leur liberté. Le Comte l'attaqua le 11. de Fevrier; mais il l'aſſiegea inutilement pendant trois mois, avec la perte de pluſieurs vaillans hommes, entre lequels fut *Anſelme de Ribemont*, iſſu des anciens Comtes de Valenciennes, dont on récite une Hiſtoire bien ſinguliere.

Gul. Tyr. l. 7. c. 14. &c. On aſſiege Arcas.

Raim. de Ag. p. 164. Conte qu'on fait d'Anſelme de Ribemont ſur une Viſion.

On dit, qu'étant un ſoir ſur le point de ſe coucher, après avoir bien combattu tout le jour, il vit entrer dans ſa Tente le fils de *Hugues* Comte de S. *Paul*, le jeune *Engelram*, qui avoit été auparavant tué au ſiege de *Marra*. *Anſelme* fut ſurpris de cette Viſion; & cependant, comme il avoit l'ame intrépide, il parla ainſi à celui qui ſe préſenta devant lui: „ Comment, *dit-il*, mon cher *Engelram*, êtes-vous „ maintenant plein de vie, vous „ que j'ai vu mort à *Marra*? C'eſt, „ *lui répondit Engelram*, que ceux „ qui finiſſent leur vie au ſervice de „ J. C. ne meurent point. Mais „ d'où vient, *repartit Anſelme*, que „ je vous vois encore incomparablement plus beau que vous n'étiez auparavant? Voyez, *lui répondit Engelram en lui montrant le Ciel*, quel eſt l'éclat & la beauté de ce Palais; c'eſt de là que „ vient celle que vous admirez en „ moi. Au-reſte, *ajouta-t-il*, je vous „ apprens qu'on vous en prépare „ un beaucoup plus beau. Adieu „ juſqu'à demain ". Sur quoi il diſparut. Le lendemain de bon matin, *Anſelme* fit appeller les Prêtres, & ſe fit adminiſtrer les Sacremens, les aſſurant qu'il mourroit ce jour-là; & l'évenement vérifia cette prédiction, car il fut tué ce jour-là même. Celui qui raconte cette hiſtoire, proteſte qu'il écrit fidelement ce qu'il a vu; cependant, je ſuis perſuadé qu'il y aura plus d'un incrédule qui n'en croira rien.

An. de N. S. 1099.

Maimb. 280. *&c.*

Pendant ce Siege, *Raymond* Vicomte de Turenne prit *Tortoſe*, appellée anciennement *Antaradus*; & cela ſans aucune réſiſtance, parce que les habitans crurent que toute l'Armée étoit venue pour les attaquer, & prirent la fuite avant le jour. On y fit un riche butin.

Raymond prend Tortoſe. *Gul Tyr. l. 7. c. 15. Maimb.* 282. *&c.*

Ce Vicomte étoit Chef de l'ancienne & illuſtre Maiſon de *Turenne*, qui eſt tombée dans celle de *la Tour d'Auvergne*; qui en prenant ſon nom, non-ſeulement lui a rendu ſon premier éclat, mais qui auſſi l'a porté au plus haut point d'honneur où elle pou-

An. de N. S. 1099.

pouvoit aſpirer, par un autre Vicomte qui a été le plus grand Capitaine qu'on ait vu en France.

Gul. Tyr. l. 7. c. 15. Contestation ſur la Lance pretenduë dont nous avons parlé ailleurs. *Fulch. Carn. p. 396.*

Je ne ſai ſi ce fut pendant le ſiege d'*Arcas*, que comme on recourut à la prétenduë Lance dont nous avons parlé ailleurs, qui étoit précieuſement conſervée par le Comte *Raymond*, un Prêtre qui étoit Domeſtique & Chapelain du Duc de *Normandie*, & ſavant, nommé *Arnoul*, ſoutint que cette Lance étoit fauſſe; que la vraye avoit été transportée à *Conſtantinople*; & que les Provençaux avoient ſuppoſé celle-ci pour faire plaiſir à leur Comte. Sur quoi l'Armée s'étant partagée, & un Prêtre Marſeillois proteſtant toujours qu'il étoit tout prêt de ſoutenir par le feu que c'étoit la vraye Lance, les Evêques le lui permirent. Ils firent donc, après trois jours de jeûne, allumer un grand feu, qu'ils bénirent ſolennellement. Après quoi le Provençal, prenant le fer de la Lance, paſſa nud en chemiſe, mais le plus vite qu'il put, au travers de ce grand bucher. Il ſortit, à la vérité, du milieu des flâmes, mais ſi grillé au-dehors, & ſi offenſé au-dedans par la vapeur du feu qui lui avoit deſſéché les entrailles, qu'il mourut 12 jours après, dans de très cuiſantes douleurs: ce qui fut cauſe qu'on ceſſa de revérer ce fer, comme on faiſoit auparavant; quoique pour cela le Comte *Raymond* ne ceſſât point d'honorer cette Relique. Mais c'eſt aſſez ſur ce ſujet.

Pendant le ſiege d'*Antioche*, les Princes avoient envoyé leurs Ambaſſadeurs à *Babylone* avec ceux du Soudan d'Egypte, pour conclure avec lui l'Alliance qu'il avoit demandée, à condition qu'il joindroit ſes armes à celles des Chretiens, auxquels il cederoit *Jeruſalem*; mais qu'il auroit auſſi les Places que les Turs avoient uſurpées ſur lui, & qu'on partageroit les autres. On eſperoit qu'il tiendroit ſa parole; mais la grande défaite de l'Armée de *Corbogath* lui fit changer de réſolution; & eſperant de recouvrer ſeul, ce dont il ne pourroit avoir qu'une partie en ſe joignant aux Chretiens, il envoya une bonne Armée dans la Paleſtine, où elle reprit la plupart des Villes, & *Jeruſalem* même.

An. de N. S. 1099.

Après quoi il renvoya les Ambaſſadeurs des Princes, & y joignit les ſiens, pour leur dire, que s'étant rendu maître de *Jeruſalem*, il n'étoit pas juſte qu'il la rendit entre leurs mains; mais qu'il leur permettoit d'y venir viſiter le Saint Sepulcre, pourvu qu'ils ne fuſſent que deux ou trois-cens, en ſimples Pélerins, ſans armes, & qu'ils s'en retournaſſent au-plutôt.

Le Soudan manque de parole.

Les Princes furent indignez de l'inſolence du *Soudan*, & lui renvoyerent ſur le champ ſes Ambaſſadeurs, avec ordre de lui dire, que s'il ne rendoit pas *Jeruſalem*, on ſauroit prendre les voyes de la lui enlever, malgré toutes les forces de ſon Empire; & qu'on l'iroit enſuite punir de ſa perfidie juſques dans *Babylone*.

L'Empereur *Alexis* envoya auſſi des Ambaſſadeurs, pour ſe plaindre de ce que *Bocmond* retenoit *Antioche*, dont il prétendoit être le Prince; & pour prier les Princes de l'attendre juſques au mois de Juillet, qu'il viendroit les joindre avec une puiſſante Armée. On répondit à ſes Ambaſſadeurs, qu'*Alexis* ayant violé ſon ſerment, on n'étoit plus obligé de tenir celui qu'on lui avoit prêté; & qu'on iroit ſans lui à *Jeruſalem*, au-plutôt.

En effet, après avoir ottroyé la paix à l'Emir de *Tripoli* qui l'avoit demandée, malgré le Comte de Toulouſe, & qu'on eut fait un Traité avec lui, qu'il donneroit de l'argent,

Gul. Tyr. l. 7. c. 20.

An. de N. S. 1099.

gent, des chevaux, des habits, & des vivres à l'Armée, qu'il rendroit trois-cens priſonniers de ceux qui avoient été pris durant le ſiege d'*Antioche*; & que ſi l'on prenoit Jeruſalem, il ſe rendroit tributaire des Princes, & ſe feroit Chretien; (ce qui arriva le 13. de Mai;) après ce Traité, trois jours après, l'Amée ſe mit en marche; & après avoir traverſé de dangereux détroits, où peu de gens lui pouvoient fermer le paſſage, & les Terres de *Sidon* & de *Sarepta* &c. elle alla camper dans la belle & fertile campagne de *Ptolemaïs*, qu'on appelloit déja dès-lors *Accon*, & qui depuis fut nommée *Saint Jean d'Acre*. L'*Emir*, qui commandoit à une ſi belle Ville, & dont le Port auroit été très commode aux Princes, dans la crainte qu'on ne l'attaquat traita promptement avec eux, leur fit fournir toutes ſortes de rafraichiſſemens; & leur promit que s'ils prenoient *Jeruſalem*, il les reconnoitroit pour ſes Maitres. Mais on découvrit bien-tôt après, que c'étoit un parjure; car comme l'Armée pourſuivoit ſon chemin par *Caïphas*, & ſe préparoit à camper ſur le bord de l'Etang de *Céſarée*, on vit une colombe laquelle s'étant échapée des ſerres d'un oiſeau de proye, tomba morte à leurs pieds; & l'on trouva qu'on lui avoit attaché ſous la queue un petit rouleau de papier, ou l'Emir de *Ptolemais* écrivoit à celui de *Céſarée*, qu'il fit tout le mal qu'il pourroit à l'Armée des Chretiens.

Marin. Sanut. l. 3. p. 5. c. 7. Maim. 293.

Trahiſon de l'Emir de Ptolemais. *Maimb. 294. &c.*

Gul. Tyr. l. 7. c. 22.

Les Princes s'arrêterent là, pour y paſſer la Pentecôte, qui fut le 29. de Mai. De là ils prirent un chemin qui les conduiſit a *Lidda*, ou *Diospolis*, où *Juſtinien* avoit fait bâtir un ſuperbe Temple à l'honneur de S. *George*, mais que les Sarraſins avoient ruiné.

L'Armée

Enſuite on prit *Ramatha*, qu'on appelloit *Arimathée*, *Rama* & *Ramula*, que la naiſſance, la demeure, & le ſepulcre du Prophete *Samuel* ont rendue fameuſe. Les Sarraſins l'abandonnerent avec précipitation, & y laiſſerent dequoi rafraichir toute l'Armée durant trois jours. Après quoi on laiſſa le domaine de cette Ville, & de *Lidda* qui étoit voiſine, à un Prêtre nommé *Robert*, du Dioceſe de Rouen, qu'on y établit Evêque; afin qu'il prit ſoin, non ſeulement des Chretiens de *Lidde* ou *Dioſpolis*, mais auſſi des Pélerins qui voudroient paſſer le reſte de leur vie dans la Terre-Sainte, & dont on peupleroit *Rama*.

An. de N. S. 1099.

prend Ramatha.

De là on vint à *Emaüs*, qu'on appelloit alors *Nicopolis*, à 60 ſtades, ou deux lieues & demie de Jeruſalem.

Va à Emaüs.

Dès que l'Armée, qui étoit montée ſur les hauteurs qui ſont au-delà d'*Emaüs*, découvrit les Tours de Jeruſalem, elle pouſſa des cris d'allegreſſe, & on entendit retentir les Echos d'alentour de ces cris, *Dieu le veut*. Enſuite tous les ſoldats demanderent avec ardeur qu'on les menât à la Ville où J. Chriſt avoit accompli le grand Ouvrage de notre Salut.

Grande joye à la vue de Jeruſalem.

Il n'eſt pas beſoin que je m'arrête ici à décrire cette ſuperbe Ville de Jeruſalem, & les diverſes revolutions par leſquelles elle eſt paſſée, ſous *Melchiſedec*, *David*, *Salomon*, *Ezéchias*, *Nebucadnetzar*, *Zorobabel*, *Herode le Grand*, *Tite Veſpaſien*; ſous *Adrien* qui ayant fait raſer tout ce que *Tite* avoit conſervé, pour abolir le nom de Jeruſalem fit bâtir au même endroit une nouvelle Ville, nommée *Ælia*, du nom qu'il portoit; ſous le grand *Conſtantin*, qui y fit bâtir la magnifique Egliſe de la Réſurrection, & qui lui redonna le nom de Jeruſalem; ſous *Coſroës* Roi des Perſes, qui la prit ſur les Romains; ſous

Deſcription de Jeruſalem.

An. de N. S. 1099.

ſous *Heraclius*, à qui le Succeſſeur de *Coſroès* la rendit; ſous les *Sarraſins*, qui au milieu du VII. Siecle s'en rendirent les maitres; ſous le Kalife *Omar*, l'un des premiers Succeſſeurs de *Mahomet*, qui y fit bâtir une Moſquée en forme de Rotonde, à huit faces, dans la même place où fut autrefois le Temple de *Salomon*, dont il porte même le nom; ſous la domination des *Turcs*, qui la prirent ſur le Soudan d'Egypte, environ l'an 1060; & ſous ce Soudan, qui la reprit environ 38 ans après, comme nous l'avons vu.

Gul. Tyr. l. 8.

Je dirai ſeulement, que ce Soudan comprenant bien que les Chretiens feroient leurs efforts pour prendre cette Ville, prit un grand ſoin d'en reparer les Tours & les murailles, & de la pourvoir de toutes ſortes de munitions. Il en fit même ſortir les Chretiens qui pouvoient porter les armes. Il y mit une puiſſante garniſon de 40000 de ſes meilleurs ſoldats, outre 20000 habitans bien armez, auxquels il promit une exemption perpétuelle de toute ſorte de Tributs. Il fit combler les citernes & les puits à ſix milles à la ronde, & faire le dégât par-tout.

Préparatifs du Soudan pour la conſerver.

Maimb. p. 308.

L'armée des *Croiſez* étoit peu conſiderable, par rapport à ceux qui défendoient la Place: il n'y avoit que 20000 Fantaſſins & 1500 Cavaliers qui fuſſent en état de combattre. Malgré cette inégalité, on réſolut d'attaquer la Ville de vive force le cinquieme jour du ſiege, de grand matin, ſur la parole d'un Solitaire qui paſſoit pour Saint, & qui vivoit dans une caverne du Mont des Oliviers, qui promit aux Chretiens la victoire pour ce jour-là. La parole de ce Saint donna un courage extraordinaire aux ſoldats; & on ne ſauroit exprimer avec quelle ardeur on donna l'aſſaut. Mais on apprit bien-tot, dit M. *Mainbourg*, qu'il eſt dangereux de quitter les régles de l'Art & de la prudence, pour ſuivre aveuglément la voye des révélations, à laquelle on ne ſe doit pas trop fier; parce que, *ajoute-t-il*, aſſez ſouvent elles ſont fauſſes; & que quand même elles ſeroient vrayes, on n'eſt pas obligé de les croire ſans en avoir des preuves invincibles; & ſans cela, on eſt toujours obligé de ſuivre plutôt la raiſon & le bon-ſens, que Dieu a donné aux hommes, après ſa divine Parole, pour être la règle de leur conduite.

On attaque Jeruſalem.

Un Solitaire promet qu'on la prendra.

Réflexions de Maimb. ſur ces prétendues révélations.

An. de N. S. 1099.

Comme on n'avoit rien de prêt pour donner cet aſſaut, il ne ſe trouva qu'une échelle qu'on pût placer contre les murs de Jeruſalem. Il eſt vrai que cela n'empêcha pas que de braves ſoldats ne s'expoſaſſent à y monter, ce qui étonnoit extrêmement les Sarraſins; & on croit même que s'il y avoit eu pluſieurs échelles, Jeruſalem eût été priſe dans ce jour, parce que les aſſiegez ſe trouverent d'abord ſurpris de la hardieſſe des *Croiſez*. Mais peu de gens qui montoient par une échelle, ne pouvoient pas longtems tenir contre un nombre prodigieux d'Infideles; ainſi on fut contraint de ſonner la retraite.

Maimb. 314. &c.

On prit donc des meſures plus juſtes pour attaquer cette puiſſante Ville. On s'appliqua à faire des machines de guerre. Il eſt vrai qu'on n'eut pas peu de peine à trouver dequoi en conſtruire, dans un pais où il n'y avoit point de forêts: mais enfin on trouva ce qu'on cherchoit, à trois ou quatre lieues de là; & on travailla avec beaucoup de diligence à faire ce qu'on ſouhaitoit. Cependant, l'Armée penſa périr de la ſoif. L'extrémité où l'on ſe trouva fit réſoudre, qu'auſſi-tôt que les machines ſeroient achevées, on donneroit un aſſaut général, avec une fer-

An. de N. S. 1099.

ferme réſolution de périr, ou d'emporter la Place; & qu'on ſe diſpoſeroit à cette grande action, par des prieres publiques. A cet effet, après un Jeûne de trois jours, le Vendredi 8. Juillet on fit une Proceſſion ſolemnelle, où les Evêques & le Clergé marcherent pieds-nuds, ſuivis des Princes & des ſoldats en armes, & firent le tour de la Ville. Ce fut là que *Pierre l'Hermite*, & *Arnoul* Chapelain du Duc de Normandie, exhorterent ſi puiſſamment & les Chefs & les ſoldats à ſe réunir pour aller venger la Cauſe de Dieu, que tous ceux qui avoient des démêlez, & entre autres *Tancrede* & *Raymond*, s'embraſſerent. Dès le lendemain, on commença à diſpoſer les machines; qui, outre les béliers & les perrieres, & d'autres dont on ſe ſervoit dans ce tems-là pour battre de près les murailles, & pour lancer de loin de groſſes pierres, conſiſtoient en trois grands Chateaux de bois. Ils avoient chacun trois étages, dont le plus bas étoit occupé par les Ingénieurs, & par les Ouvriers qui faiſoient rouler la machine à force de roues; les deux autres avoient leurs plate-formes, qui débordoient & ſe jettoient au-dehors, & d'où l'on pouvoit combattre de pied ferme, ſoit de loin, ſoit de près, ſelon ce que la machine s'avançoit.

On jeûne & on fait des prieres. *Greg. Tyr. l. 8. c. 10.*

R concilations.

Maimb. p. 321.

On réſolut qu'on feroit trois attaques; & il y eut à chacune un de ces Châteaux. On commença dès le mecredi 13. d'attaquer. On fit jouer d'abord toutes les grandes machines, qu'on avoit diſpoſées autour des Châteaux pour écarter les ennemis à grands coups de pierres, pendant qu'on tiroit continuellement ſur eux. *Godefroy* ſe diſtinguoit des autres, en tirant; & aucun de ſes coups ne tomboit en-vain. Il tiroit ſi juſte une fleche, qu'on a débité de lui, qu'ayant vu trois petits oiſeaux voler ſur une des Tours de Jeruſalem, il les enfila tous trois d'un ſeul coup. Tous les Princes, & tous les ſoldats même, faiſoient des choſes ſurprenantes.

Adreſſe de Godefroy à tirer.

An. de N. S. 1099.

Les Aſſiegez, de leur côté, n'oublioient rien pour rendre inutiles tous les efforts des Aſſiegeans. On ne vit jamais un ſi long aſſaut, ni une ſi vigoureuſe défenſe, ni un combat ſi opiniâtre de part & d'autre; & il n'y eut que la nuit ſeule, & la laſſitude extrême dès uns & des autres, qui le firent ceſſer: encore fut-on, pendant la nuit, dans des allarmes continuelles. Le lendemain, le combat recommença avec la même chaleur. Les Sarraſins en vouloient ſur-tout à *Godefroy*: ils lançoient ſur lui une infinité de feux d'artifice & de groſſes pierres, l'une deſquelles écraſa l'un de ſes Ecuyers. Ils firent même monter deux fameuſes Magiciennes, qui avoient promis de l'arrêter par leurs enchantemens; mais en même tems qu'elles faiſoient leurs enchantemens, une groſſe pierre lancée d'une de ſes perrieres les écraſa toutes deux.

Fameuſes Magiciennes, promettant d'arrêter Godefroy, tuées. *Gul. Tyr. l. 8. c. 15. & 16.*

Les ſoldats Chretiens commençoient pourtant à ſe relacher & à perdre courage, & les Sarraſins les inſultoient cruellement; lorſque le Duc *Godefroy* ſe mit à crier de toute ſa force, que le Ciel venoit à leur ſecours, & qu'il voyoit à ſa gauche, ſur le ſommet de la montagne des Oliviers, un Cavalier céleſte, qui, en remuant un bouclier tout étincelant vers la Ville, donnoit le ſignal pour y entrer. Le Comte de *Toulouſe*, qui combattoit bien loin de là à l'autre côté de la Ville, dit en même tems la même choſe à ſes gens. Il y a apparence que ces deux Princes avoient concerté la choſe entre eux, ou que le hazard fit qu'en ce tems-là quelque Cavalier de l'Armée ſe

On publie qu'un Cavalier céleſte vient au ſecours des Croiſez.

An. de N. S 1099.

ſe trouva ſur cette montagne, lequel fut pris par ces deux Princes pour un ſaint Guerrier deſcendu du Ciel à leur ſecours. Quoi qu'il en ſoit, ce bruit qui ſe répandit, & qui fit croire que c'étoit S. *George* qui venoit combattre avec eux, redonna un nouveau courage.

Adreſſe de Godefroy.

Le Duc *Godefroy* s'aviſa alors d'un moyen qui lui réuſſit parfaitement, pour entrer dans la Ville. Les ennemis, pour rompre la force des coups de pierres qu'on lançoit de toutes les machines contre les murailles, avoient mis au-devant quantité de ſacs remplis de paille & de foin, des balots de laine, des couvertures & des matelas, de gros cables, des pieces de toile, & cent autres choſes de cette nature. Le Duc, s'appercevant que le vent venoit du Septentrion qu'il avoit au dos, fit tirer quantité de dards enflâmez contre cette matiere molle & combuſtible, à laquelle s'étant attachez ſans peine, ils y mirent le feu en un inſtant. La flâme qui en ſortoit, & qui s'éleva extrêmement haut avec une épaiſſe nuée, étant pouſſée par la violence du vent contre les viſages de ceux qui défendoient encore les murailles & les deux Tours voiſines, les contraignit à la fin de ſe retirer. Le Duc prit cette occaſion pour faire abaiſſer le Pont, dont l'extrêmité, en tombant d'une juſte diſtance, alla poſer ſur la muraille; & étant deſcendu au ſecond étage de ſon Château de bois, il ſe jetta de là dans la Ville, l'épée à la main, à la tête pluſieurs braves.

Les autres Princes uſerent du même artifice, & entrerent. Les ſoldats, voyant leurs Chefs ſe jetter dans la Ville, coururent tous à l'aſſaut, & ſe jettoient à travers de la breche qu'on avoit fait le jour précedent. Après quoi on alla rompre la porte de Damas, par laquelle le reſte des troupes entra.

Gul. Tyr. l. 8. c. 18.

La victoire étant ainſi aſſurée, on fit tout paſſer au fil de l'épée, à la reſerve des Chretiens, qui ſe firent connoitre.

On trouva dans cette Ville de toutes ſortes de proviſions; & des richeſſes ineſtimables dans le Temple, qu'on appelloit de *Salomon*.

Pendant que tout le monde couroit au pillage, *Godefroy* ayant pourvu à la ſureté de la Ville, ſortit ſans armes & nuds-pieds, par la Porte ſeptentrionale, avec trois de ſes Domeſtiques; & rentrant par la Porte orientale, il alla rendre à J. Chriſt, au pied du Saint-Sepulcre, ſes actions de graces pour avoir obtenu l'accompliſſement de ſes deſirs. Toute l'Armée imita cet exemple.

C'eſt ainſi que *Jeruſalem* fut priſe, le 15. jour de Juillet, le Vendredi-Saint.

An. de N. S. 1099.

Priſe de Jeruſalem. *Maimb.* 336.

Godefroy va rendre graces à J. Chriſt de ſa victoire.

Huit jours après, les Princes & les Seigneurs s'aſſemblerent pour rétablir l'ancien Royaume de Jeruſalem, en lui donnant un Roi. On propoſa d'abord le Comte *Raymond de Toulouſe*; mais il s'en excuſa ſur ſa vieilleſſe. On fit le même honneur à *Robert Duc de Normandie*; mais comme il avoit grande envie de s'en retourner au-plutôt, & de faire élire Patriarche ſon Chapelain, il indiqua *Arnoul de Rohés* pour Patriarche, & *Godefroy* pour Roi. A peine ce Prince eut-il achevé le nom de *Godefroy*, que toute l'Aſſemblée ſe prit à crier, *Godefroy, Godefroy! Vive Godefroy, le très puiſſant & très pieux Roi de Jeruſalem!* Et quelque réſiſtance qu'il fit d'abord, on l'obligea à conſentir à cette élection.

Gul. Tyr. l. 9. c. 1.

Godefroy élu Roi. *Baldr. l. IV. p. 134. Gul. Tyr. l. 9. Guib. Ab. l. 7. c. 22. Gul. Tyr. l. 9. c. 9.*

Le même jour, il fut conduit & proclamé Roi, dans l'Egliſe du S. Sepulcre. On lui préſenta la Couronne d'or; mais il la refuſa, en proteſtant qu'il n'en porteroit jamais

Refuſe une Couronne d'or.

An. de N. S. 1099.

de pareille dans une Ville où le Roi des Rois n'avoit été couronné que d'épines. Il ne prit pas même le titre de Roi, quoiqu'il le méritât.

Il fonda deux Chapitres de Chanoines dans les Egliſes du Temple & du S. Sepulcre; & un Monaſtere dans la vallée de Joſaphat. Il ſe fit remettre la Forteresſe de la Tour de *David*, que le Comte *Raymond* vouloit retenir du-moins juſqu'à ſon retour en France; & il remporta enſuite une glorieuſe victoire ſur le Soudan d'Egypte, qui marchoit avec une Armée formidable pour venir aſſieger Jeruſalem.

Défaite des Infideles.

Ayant ſu que ce Soudan étoit campé auprès d'*Aſcalon*, il lui alla au-devant, après avoir imploré le ſecours du Ciel, quoiqu'il n'eût qu'une poignée de gens au prix du Soudan; qui, à ce qu'on dit, avoit 10000 chevaux, & 300000 fantaſſins, au lieu que les Hiſtoriens ne donnent que 20000 hommes à *Godefroy*.

Le Soudan s'enfuit.

Avec ce petit nombre, le nouveau Roi de Jeruſalem défit abſolument cette formidable Armée, qui ne ſe défendoit preſque pas, tant l'effroi avoit ſaiſi les Infideles, & ils ſe laiſſoient tuer comme des miſerables. Le Soudan prit la fuite, & ſe jetta avec précipitation dans les vaiſſeaux qui étoient au Port, chargez de machines pour aſſieger Jeruſalem.

Ainſi la victoire fut complette, & l'on fit le plus riche butin qu'on eût jamais fait. L'Armée de *Godefroy* entra à Jeruſalem triomphante, & on alla rendre graces ſolemnellement à J. Chriſt, devant ſon S. Sepulcre. Et de cette maniere finit la premiere Croiſade: car les Princes & les Seigneurs qui avoient ſuivi *Godefroy*, prirent congé de lui pour s'en retourner dans leur pais.

Daim-

Sur la fin de l'année, *Daimbert* Archevêque de *Piſe*, Légat envoyé d'*Urbain II.* arriva à Jeruſalem; & ayant été élu pour Patriarche, *Godefroy* & le Prince *Boëmond* reçurent humblement de lui l'Inveſtiture; l'un, du Royaume de Jeruſalem; & l'autre, de la Principauté d'*Antioche*.

An. de N. S. 1099.

bert Légat du Pape arrive a Jeruſalem.

Pierre Tudebod, Prêtre du Poitou, qui a décrit ce voyage de Jeruſalem où il s'étoit trouvé; après avoir parlé de la priſe de Jeruſalem & de l'élection de *Godefroy* pour Roi, ce qui arriva huit jours après, dit qu'on choiſit pour Patriarche un très ſage Eccléſiaſtique, nommé *Arnulphe*, le jour de la fête de S. *Pierre aux liens*. Le dernier Patriarche Grec, nommé *Simon*, à cauſe des menaces des Turcs s'étoit retiré à Cypre, & y étoit mort. Mais *Arnulphe* n'y fut pas long-tems Patriarche; & on dit que comme il quitta cette Dignité, ou plutôt lorſqu'on la lui ôta, il conſeilla qu'on élût *Daimbert* Légat du Pape; ce qui fut fait.

Arnulphe élu Patriarche de Jeruſalem.

Alb. Aq. l. 6. c. 39. Guib. Abb. Monaſt. S. Mariæ Novigenti.

A l'occaſion de la priſe de Jeruſalem, j'ai encore deux choſes à ajouter.

Daimbert fait Patriarche.

La premiere, c'eſt l'Inſtitution des *Chevaliers*, dits *Hoſpitaliers de S. Jean de Jeruſalem*, de *Rhodes*, & de *Malthe*. Quelque tems avant l'Expédition de *Godefroy de Bouillon* dans la Terre-Sainte, certains Marchands de la Ville de *Melphi* dans le Royaume de Naples, qui négocioient en Levant, eurent permiſſion du Kaliſe d'Egypte de bâtir à Jeruſalem une maiſon pour eux, & pour ceux de leur Nation qui viendroient en Pélerinage dans la Paleſtine; & d'avoir une Egliſe des Latins près de celle du S. Sepulcre, qui fut appellée *l'Egliſe de Ste. Marie Latine*. Enſuite, comme le nombre des Pélerins augmentoit tous les jours, & que leur Monaſtere & celui de Ste. *Marie Madeleine*, qui avoit été

L'Inſtitution des Hoſpitaliers de S. Jean de Jeruſalem.

Gul. Tyr. l. 18. c. 5. Jacob. de Vitriaco in hiſt. Hieroſol. c. 64.

An. de N. S. 1099.

été fondé pour y recevoir les femmes, ne ſuffiſoit pas pour recevoir tous les Pélerins & les Pélerines; l'Abbé & les Moines trouverent à propos de conſtruire un Hôpital, & une Chapelle à l'honneur de S. *Jean l'Aumônier*, Patriarche d'*Alexandrie*. Après la priſe de Jeruſalem, un homme pieux, qui étoit Directeur dans cet Hôpital l'an 1099, nommé *Gerard*, natif de *Marteguez* Ville de Provence, fut le premier qui prit l'habit, avec quelques autres. Le zèle de ce Directeur fut cauſe que les Rois de Jeruſalem travaillerent avec ſoin pour établir ceux qui s'employoient à de ſi bonnes œuvres, & qu'on appella *Hoſpitaliers*.

On leur donna des habits noirs, avec une Croix à huit pointes, ou patée; & ils firent les trois Vœux de la Religion, en y ajoutant un quatrieme, par lequel ils s'engageoient à maintenir & défendre les Pélerins. La Fondation eſt de l'an 1104. ſous le regne de *Baudouin I.*

Les Chevaliers de Jeruſalem diſent que *Gerard* dédia à S. *Jean l'Aumonier*, l'Hopital qu'il bâtit à Jeruſalem, avant le commencement de la Guerre Sainte; & ils eſtiment qu'il n'y a jamais eu dans leur Ordre, d'Egliſe bâtie à l'honneur de S. *Jean l'Aumônier*, ou aucune fête à l'honneur de ce Saint; & que S. *Jean Batiſte* a toujours été le Patron de l'Ordre: c'eſt ce que le P. *Pagi* prouve par d'anciennes Chartres. *Bollandus* croit qu'il faut avoir de grands égards aux témoignages de *Guillaume de Tyr* & de *Jean de Vitri*, dans la Vie qu'il rapporte de S. *Jean l'Aumônier* au 23. de Janvier. Mais le P. *Pagi* eſtime que le témoignage de ces Auteurs n'eſt pas d'auſſi grand poids qu'on pourroit croire; que *Guillaume de Tyr* n'eſt venu en Orient que longtems après l'Inſtitution de l'Ordre; & à l'égard de *Jean de Vitri*, qu'il eſt venu plus tard à Jeruſalem, & qu'il a ſuivi l'opinion de *Guillaume de Tyr*. Mais nous aurons occaſion de parler, dans le Siecle ſuivant, de cet Ordre.

Pagi ad a. 1099. & 338.

An. de N. S. 1099.

La ſeconde choſe qu'il faut remarquer, & que M. *de Mezeray* me fournit, c'eſt que les premieres *Croiſades* ont donné commencement à l'uſage des *Armoiries*. De tout tems, chaque Nation portoit quelques figures, ou ſymboles, dans ſes Enſeignes. Les Légions Romaines ſe diſtinguoient entre elles par le different émail de leurs Boucliers, & par les diverſes lignes qui étoient tracées deſſus. Les Particuliers ornoient auſſi leurs Ecus de quelques Deviſes, qui donnoient à connoître leur naiſſance, ou leurs belles actions, ou leur humeur, ou leur eſprit. Or dans les Expéditions de la Terre-Sainte, ceux qui avoient déja de ces Symboles, les rendoient plus propres à leur Maiſon; & ceux qui n'en avoient point encore, en choiſirent. Les uns donc, pour marquer comme ils s'étoient croiſez, avoient des Croix dans leurs Armoiries. Les autres, pour montrer qu'ils avoient fait le voyage du Levant & paſſé la Mer, prirent des Beſans, des Lions, des Léopards, des Coquilles. Les autres formerent leurs Armoiries, de la doublure de leurs manteaux, ſelon qu'elle étoit déchiquetée, varié, papelonnée, mouchetée, diaprée, ondée, falcée, palée, gironnée, faſolée, lozangée. D'autres chargerent leur Ecu de quelque piece d'armure; comme ſont les éperons, les fers de lances, les maſſes, les mailles, les épées, & les caſques.

Mezeray à Philippe II. pag. m. 166. 167.

C'eſt dans cette année, qu'*Urbain II.* aſſembla un Concile à *Rome*, le dernier de Mars. *Baronius* en fait deux; dont le premier, à ce qu'il dit, ſe tint l'an 1098; l'autre l'an 1099.

Concile à Rome, *Concil. T. X. Baron. Chronol.*

An. de N. S. 1099.

1099. Mais il n'y a eu qu'un ſeul Concile, qui ſe tint dans l'année préſente. *Anſelme* y étoit, & le Pape lui fit mettre un ſiege dans le cercle que formoit la Séance; ce qui marquoit une grande diſtinction. L'Evêque de *Luques* ſe plaignit hautement, de ce qu'on ne rendoit pas juſtice à *Anſelme*. Le Pape promit qu'il auroit ſoin de cette affaire, & faiſoit rendre toutes ſortes d'honneurs à *Anſelme*.

Malleac. Hoveden. in 1. Part. Ann. Simeon Dunelm. in lib. de Geſt. Reg.

Dans ce Concile on fit 18 Canons, qui ne ſont qu'une répétition de ceux du Concile de *Plaiſance*, & des autres derniers Conciles, contre les Simoniaques & les Raviſſeurs du bien d'Egliſe.

Biſance Archevêque de *Trani* vint à ce Concile, pourſuivre la Canoniſation de *Nicolas Peregrin*, mort depuis près de 5 ans. Le Pape y conſentit; & l'Archevêque fit bâtir à l'honneur du Saint une nouvelle Egliſe, où ſon corps fut depuis transferé.

Vita S. Nicol. Par. 3. c. 1. Bolland. t. 19. p. 249.

A l'occaſion des *Inveſtitures* des Princes, le Pape *Urbain II.* dit dans ce Concile, que c'étoit une choſe exécrable, que les mains par leſquelles ils créent Dieu qui a créé toutes choſes, deviennent les Servantes de ces mains qui ſe ſouillent tous les jours par de ſales attouchemens.

Dunelm. Chron. l. II.

Ce qu'Urbain II. dit des Inveſtitures des Princes.

A propos d'*Anſelme*, *Baronius* rapporte une choſe fort plaiſante de lui: c'eſt qu'il demanda au Pape, quelqu'un à qui il obéit; & qu'il lui donna un certain *Edmar*, à qui il obeïſſoit ſi régulierement, qu'il ne ſe levoit jamais, & qu'il ne ſe tournoit pas même dans le lit, ſans ſon commandement.

Anſelme demande quelqu'un à qui il obeïſſe en toutes choſes.

Willel. Malmesb. l. 1.

Il y eut une conteſtation entre *Hugues* Primat des Gaules & Légat du Siege Apoſtolique, & *Daimbert* Archevêque de Sens, qui avoit ſuccedé à *Richer* l'an 1096. Le Clergé de Sens l'élut. *Yves de Chartres*, invité de l'ordonner Prêtre & Evêque, répondit au Clergé de Sens par ſa Lettre 58. qu'il ne pouvoit le faire que dans le tems préſcrit pour les Ordinations; & qu'avant que de confirmer ſon élection, il faloit qu'il eût une conference avec lui & avec les Evêques ſes Confreres, parce qu'il y avoit quelque difficulté à lever.

Conteſtation entre Hugues & Daimbert.

Yves Ep. 58. Dupin. XII. ſiecl.

Cette difficulté étoit l'oppoſition de *Hugues* Archevêque de Lyon, qui prétendoit que l'on ne pouvoit ordonner d'Evêque en France ſans ſon conſentement; & qu'il avoit une raiſon particuliere d'empêcher celle de *Daimbert* à l'Archevêché de Sens, juſqu'à ce qu'il eût reconnu la Primatie de Lyon: c'eſt pourquoi *Yves* demanda à *Hugues*, par la Lettre 59. s'il devoit l'ordonner ou non? & le prie de lui faire réponſe au-plutôt.

Hugues lui ayant défendu de faire cette Ordination, *Yves* lui manda par la 60. Lettre, „ qu'il avoit „ obei à ſes ordres, & envoyé ſa „ Lettre aux Evêques de la Pro„ vince. Mais il le pria en même „ tems, & lui conſeilla d'uſer à l'a„ venir de ſon autorité avec plus „ de moderation, & de ne les pas „ contraindre ſi fort par les liens de „ l'obeïſſance dûe au S. Siege; de „ peur qu'en mettant ſur leurs épau„ les des fardeaux qu'ils ne pour„ roient porter, il ne les laiſſat tom„ ber dans la deſobeïſſance, par „ l'impoſſibilité d'exécuter ce qu'il „ leur recommandoit, ou par la „ néceſſité de faire le contraire. „ Qu'il lui étoit bien aiſé de com„ battre de loin, en menaçant de „ tirer de l'arc; mais qu'il eſt fort „ dangereux pour ceux qui ſont „ prélens, de ſe battre, pour ainſi „ dire, à l'épée. Qu'ils ſont dans „ la réſolution d'obſerver les défen„ ſes, ou les commandemens du S. „ Siege, qui ſont tous pour la pro„ tec-

Hugues ne veut pas qu'on ordonne Daimbert. Lettre d'Yves à Hugues.

An. de N. S. 1099.

„ tection de la Foi, pour la cor-
„ rection des Fideles, pour la pu-
„ nition des méchans, pour détour-
„ ner les maux préſens ou à venir;
„ & qu'ils ſont prêts de tout ſouf-
„ frir pour maintenir les Ordon-
„ nances qui ont cette Foi. Mais
„ qu'à l'égard de celles qui ſont ſur
„ des choſes indifferentes, & qui
„ ne ſont rien au Salut, ſoit qu'on
„ les obſerve, ſoit qu'on ne les ob-
„ ſerve pas; & du changement qu'il
„ veut apporter aux anciennes Cou-
„ tumes, confirmées par l'autorité
„ des Sts. Peres; il doit lui-même
„ faire réflexion, qu'il faut plutot
„ ſuivre les ſentimens des Peres,
„ que ces nouvelles Conſtitutions.
„ Que les anciens Canons déferant
„ l'Ordination du Métropolitain aux
„ Evêques de la Province, il s'é-
„ tonne qu'il veuille établir une nou-
„ velle coutume, en obligeant ce-
„ lui qui eſt élu à l'Archevêché
„ de *Sens*, de ſe préſenter devant
„ lui avant la Conſécration, & de
„ lui promettre de lui être ſoumis
„ & de lui obeïr; ce qui ne s'étoit
„ pas encore pratiqué dans la Pro-
„ vince de France, ni dans aucu-
„ ne autre. Que la perſonne qui eſt
„ élue n'étant accuſée d'aucun cri-
„ me, & l'élection s'étant faite gra-
„ tuitement, il n'a aucun droit de
„ le citer devant lui. Qu'à l'égard
„ de ce qu'il lui récitoit, que cet
„ élu avoit reçu l'Inveſtiture de la
„ main du Roi, il n'en avoit aucu-
„ ne connoiſſance; mais que quand
„ cela ſeroit, il ne voyoit pas
„ que cette cérémonie fût contrai-
„ re à la Loi ou à la Religion; puis
„ qu'après une élection canonique,
„ il a toujours été permis aux Rois
„ de donner des Evêchez; & que
„ les Papes même leur ont écrit
„ d'accorder les Evêchez aux per-
„ ſonnes qui étoient élues; & qu'on
„ a differé quelquefois leur Conſé-
„ cration, juſqu'à ce que les Rois
„ y euſſent conſenti. Que le Pape
„ *Urbain* n'avoit défendu que l'In-
„ veſtiture réelle; mais qu'il ne les
„ avoit pas exclus de l'élection, ou
„ de la conceſſion; & que le VIII.
„ Concile général leur avoit bien
„ défendu d'être préſens à l'élection,
„ mais non pas de mettre les Elus
„ en poſſeſſion. Qu'il n'importoit
„ pas que cette conceſſion ſe fit,
„ ou avec la main, ou par quel-
„ que ſigne, ou de bouche, ou en
„ donnant le Bâton Paſtoral; puiſ-
„ que les Rois n'avoient aucune
„ intention de rien donner de ſpi-
„ rituel, mais ſeulement de con-
„ ſentir aux vœux de ceux qui leur
„ demandoient cet homme pour
„ Paſteur, ou de donner aux Elus
„ les Terres & les autres Biens Ec-
„ cléſiaſtiques, que les Egliſes tien-
„ nent de la liberalité des Princes.
„ Que la défenſe des Inveſtitures
„ étoit cauſe d'une infinité de maux
„ dans l'Egliſe; & que ſi on les
„ permettoit, il en arriveroit beau-
„ coup moins. Qu'il ne dit pas
„ cela dans le deſſein de s'élever
„ contre le S. Siege; mais parce
„ qu'il ſouhaiteroit que les Miniſtres
„ de l'Egliſe de Rome s'appliquaſ-
„ ſent à guérir les grandes mala-
„ dies, & ne s'amuſaſſent pas à ces
„ petites choſes. Qu'au-reſte, il
„ lui demandoit avec inſtance, qu'il
„ leur permit de conſacrer l'Arche-
„ vêque de *Sens*; & que s'il leur
„ en donnoit la permiſſion, ils lui
„ promettoient de le porter à re-
„ connoître la Primatie de Lyon.
„ Que s'il ne ſe rendoit pas à leurs
„ prieres, ils ne paſſeroient pas
„ outre; mais que s'il en arrivoit
„ quelque Schiſme, ils n'en ſeroient
„ pas reſponſables.

Hugues étant inflexible, *Yves* écrivit au Pape *Urbain II.* pour ſavoir ſa volonté. Mais *Daimbert*, voyant que

Yves Ep. 65. Daimbert va à Rome, où il eſt ſacré.

An. de N. S. 1099.

que *Hugues* ne vouloit point ceder, & ne voulant rien faire contre les droits de ſon Archevêché, alla à Rome; où, ſans aucune condition, il fut conſacré par le Pape *Urbain II.* comme on le recueille de la Lettre de ce Pape à *Hugues* Archevêque de Lyon, rapportée par Mr. *de Marca* dans ſa Diſſertation ſur les Primats, n. 118. *Daimbert* pourtant étant revenu dans cette année à Rome, reconnut la Primatie de *Hugues*, dans le Concile qui y fut tenu, comme *Urbain* l'écrivit à cet Archevêque.

Et reconnoit la Primatie de Lyon.

Urbain II. meurt. *Simeon Dunelm. in hiſt. de Geſt. Reg. ad. a. 1099.*

Urbain ne vécut pas longtems après ce Concile; il mourut le 29. de Juillet.

Il a écrit pluſieurs Lettres: nous en avons parlé en divers endroits. Il en a écrit une, qui eſt la 17. à *Luce* Prévôt de S. *Juvenſie* de Pavie, ſur quelques Queſtions qu'il lui avoit faites. Il prouve dans cette Lettre, que toute vente de choſes Eccléſiaſtiques eſt une Simonie. Et ſur ce que ce Prélat lui avoit demandé ſi les Ordinations & les Sacremens adminiſtrez par des Simoniaques, par des Adulteres, ou par d'autres Clercs entierement criminels, étoient valides? il répond, que s'ils ne ſont pas ſéparez de l'Égliſe par le Schiſme ou par l'Héréſie, leurs Ordinations ſont valables, & leurs Sacremens ſaints & vénerables: que cependant, les Papes *Nicolas II.* & *Gregoire VII.* ſes prédéceſſeurs ont défendu d'aſſiſter à la Meſſe des Prêtres qui ſont dans ces deſordres, afin de les obliger à faire pénitence. Mais à l'égard des Sacremens adminiſtrez par des Schiſmatiques & des Hérétiques, il dit qu'ils ont pas la vertu ni l'efficace, & qu'ils ne produiſent pas leur effet; ſi ce n'eſt, quand ceux qui les ont reçus, ſont reconciliez à l'Egliſe par l'impoſition des mains.

Sa lettre à Luce.

Si les Ordinations & les Sacremens adminiſtrez par des Simoniaques &c. ſont valides.

Paſchal II. ſucceda à *Urbain.* Il étoit appellé *Rainier*, ou *Raginger*, avant ſon Pontificat. Il étoit fils de *Creſcent* & d'*Alſacie*; & il étoit de Toſcane. Il fut ordonné par le Clergé & par le Peuple, le 14. du mois d'Août.

An. de N. S. 1099.

PASCHAL II. ſuccede à Urbain. *Bertol. in Chron. Plat. p. m. 401.*

Il embraſſa la Vie Monaſtique, & la pratiqua dans l'Abbaye de *Cluni*, ſous l'Abbé *Hugues*. Il fut créé Cardinal-Prêtre de S. *Clement*, par *Gregoire VII*; & fait Abbé du Monaſtere de S. *Etienne* & de S. *Laurent* de Rome. Après la mort d'*Urbain II.* les Cardinaux voulurent l'élever au Souverain-Pontificat. L'ayant appris, il ſe cacha quelque tems; mais ayant été découvert, il fut proclamé Pape par tous les Cardinaux avec les acclamations du Peuple, & revêtu de la Chape d'écarlate rouge, qui étoit alors l'ornement particulier des Papes, les Cardinaux ne portant que le violet.

Vita Paſch. II. à Pandulpho Piſano.

Plat. p. 407.

On lui mit la Tiare ſur la tête. Il monta à cheval, & fut conduit en chantant, & avec une nombreuſe ſuite, au Palais de *Latran.* Il deſcendit de cheval à la porte méridionale de la Baſilique du Sauveur, & fut mis dans le Siege qui y étoit. Puis étant monté au Palais, on lui mit une ceinture où pendoient 7 Cleſs & 7 Sceaux, qui ſignifioient les 7 Dons du S. Eſprit, ſuivant leſquels le Pape doit uſer du pouvoir d'ouvrir & de fermer. On le fit aſſeoir dans les deux Sieges d'ivoire qui y étoient; & on lui mit en main la Ferule, ou Bâton Paſtoral. Il fut ſacré à S. *Pierre* par *Odon* Evêque d'*Oſtie*.

Si la mort d'*Urbain II.* fut affligeante pour l'Egliſe de Rome; on perdit auſſi beaucoup dans la mort de ce grand Héros en Eſpagne, *Rodrigue Diaz*, connu ſous le nom de *Cid*. *Sandoval* ſe plaint, dans l'Hiſtoire du Grand *Ferdinand* Roi de Caſtil-

La mort du Cid.

An. de N. S. 1099.

Castille & de Leon, de ce qu'il n'y a pas eu quelque Historien qui eût décrit les grands exploits de ce vaillant homme; car tout ce qu'on en a est plein de fables. Il mourut après la prise de *Valence*.

On parle de deux autres Conciles.

Concile à S. Omer. *Concil. T. X. p.* 618.

L'un à S. *Omer*, pour maintenir la paix; pour empêcher qu'on ne détruisit les Eglises ni les Terres qui appartiennent à l'Eglise; & qu'on ne dépouillât les Clercs, les Moines, les Femmes, les Marchands, & les Etrangers.

A Jerusalem.

L'autre à *Jerusalem*, où *Theobert* Archevêque de Pise, & Légat du Pape, fut élu Patriarche de Jerusalem.

Henri déclare son fils Henri son successeur; & il met Conrad au Ban de l'Empire. *Ursperg in Epiphania.*

Henri eut tant de chagrin de ce qu'avoit fait *Conrad* son fils, que non-seulement il le mit au Ban de l'Empire; mais il fit déclarer *Henri* son second fils, pour son successeur. *Conrad* ne laissa pas de conserver pendant quelque tems le nom & la Dignité de Roi, dans quelques endroits de l'Italie; & il vivoit d'une maniere exemplaire. On ne peut pas faire un plus bel éloge, que celui qu'en fait l'Abbé d'*Ursperg*. Il loue sa pieté, sa valeur, son attachement à la lecture, sa compassion pour les misérables, sa douceur, sa beauté, la grandeur de sa taille; & sur-tout, sa moderation envers son pere, qu'il appelloit toujours son *Seigneur* & son *Maitre*, ne pouvant souffrir qu'on en parlat mal.

Eloge de Conrad.

Philippe s'associe son fils Louis.

Philippe aussi Roi de France s'associa son fils *Louis*, qui lui succeda après sa mort. Quelques-uns estiment que cela se fit l'an 1103. Mais le P. *Pagi* croit qu'ils se trompent, & que cela arriva en cette année, ou la précedente. Au reste, ce Prince avoit repris *Bertrade*, & on croit que ce fut du consentement de *Fulcon* son mari.

An. de N. S. 1099.

Guillaume II. fait des levées sur ses peuples. *Larrey.*

Guillaume II. Roi d'Angleterre étant revenu vers la Pentecôte de cette année, en passa les fêtes dans son Palais de *Westminster*, dont la salle étoit de cent soixante-dix pieds de long, sur soixante-quatorze de large. Quelque vaste qu'elle fût, son intention étoit de la faire encore plus grande; disant, qu'elle n'étoit bonne que pour sa chambre de lit. Pour faire cet agrandissement, & pour reparer la Tour de Londres, *Guillaume* ordonna des levées sur le Peuple & sur le Clergé, fort odieuses. Il vendoit les Bénéfices; & l'Histoire fait mention d'un Moine qui parla fort hardiment au Roi: car comme le Roi demanda ce qu'il vouloit donner pour une Abbaye vacante; „ Moi! *Sire*, répondit le „ Religieux, je n'ai rien à donner. „ J'ai tout quitté pour servir Dieu; „ & je serois bien faché d'acheter „ un Emploi capable, peut-être, „ de me distraire de ma dévotion, „ & de réveiller en moi des desirs „ auxquels j'ai renoncé en abandonnant mes biens ". Le Roi, charmé de ce desintéressement; „ Je „ vous donne, dit-il, l'Abbaye que „ vous ne desirez pas; & je la refuse à ceux que leur convoitise en „ rend indignes.

Réponse d'un Moine à Guillaume II.

Guillaume va châtier ceux du Maine.

Le Roi passa encore une fois la Mer sur la fin de cette année, pour aller punir ceux du *Maine*, qui ne pouvoient plus supporter le joug que leur avoit imposé *Guillaume le Conquérant*. Il apprit leur revolte comme il étoit à la chasse: sur le champ il se fit amener ce qu'il avoit de vaisseaux dans le Port; quoiqu'il se levat une tempête alors, rien ne put empêcher ce Roi de s'embarquer, en disant, qu'il n'avoit jamais ouï dire qu'il y eût de Rois noyez, & qu'il ne craignoit point la tempête. Ensuite s'étant mis dans le vaisseau qu'on lui avoit préparé, il abor-

An. de N. S. 1100.

aborda heureuſement en Normandie.

Je finis cette année par une Inſcription qu'on voit à *Utrecht*, ſur un des piliers de l'Egliſe de Ste. Marie, dans laquelle on garde une prétendue chemiſe de la Vierge, où il eſt impoſſible d'appercevoir aucune couture. Cette Inſcription eſt de l'an 1099; & il y eſt dit, qu'un de ces piliers eſt fondé ſur des peaux de bœuf. An. de N. S. 1100.

Inſcription à Utrecht.

Accipe, poſteritas, quod per tua ſecula narret;
Taurinis cutibus fundo ſolidata columna eſt.

L'an 1100. de N. S. Le 20. d'Alexis. Le 45. d'Henri. Le 41. de Philippe Roi de France. Le 2. de Paſchal II. Indict. VII.

La mort d'Urbain eſt revélée. *Dodech. p. 463.*

NOus avons vu comme *Paſchal II.* fut élevé ſur le Siege Papal. *Dodechin* dit qu'il s'appelloit *Richer*, & que la mort d'*Urbain* lui fut révélée dans une Viſion; & que comme il demanda qui lui ſuccederoit, il eut pour réponſe, *Richer l'Abbé*. Il demanda enſuite, combien il vivroit? *Regarde, lui dit-on, au pied de ton lit*; & comme il eut regardé, il vit un petit papier où étoient écrits ces mots en Latin: *Terni, ter quaterni, ternique*; (Trois, trois fois quatre, & trois,) qui étant joints enſemble, font 18. Enſuite, ayant demandé pourquoi ce papier étoit en partie plein de poil, & en partie net? on lui répondit; *C'eſt parce que le tems de ſon Pontificat ſera en partie tranquille, en partie plein de trouble.*

Paſchal fait la guerre à l'Antipape Guibert qui meurt. *Cbron. Vird. p. 256. Domnizo. P. Diac. l. 4. Chr. Caſſ. c. 21.*

La premiere choſe qu'il entreprit, fut de chaſſer entierement l'Antipape *Guibert*. Il lui fit la guerre, l'obligea de s'enfuir dans les montagnes de l'*Abruzze*, où il mourut cette année, pendant la tenue du Concile de *Valence*. Quelques-uns mettent, à la vérité, la mort de cet Antipape à l'année ſuivante, ſe fondant ſur le témoignage de *Pierre Diacre* & de *Domnizon*; mais il n'eſt pas impoſſible qu'ils ſe ſoient trompez: car au-reſte, il paroit par pluſieurs Ecrivains, que ce fut dans cette année que mourut *Guibert*. Son Parti lui en ſubſtitua d'autres; mais ils furent pris, enfermez, ou chaſſez, & moururent dans l'exil. *Hug. Flavin. in Chr. Vird. Otto Friſing. Sigeb. Dodechin. Abb. Urſperg.*

J'ai dit que ce fut pendant la tenue du Concile de *Valence*, que mourut *Guibert*. *Jean* & *Benoit*, Légats du Pape, étant venus en France, y avoient indiqué un Concile à *Autun*; mais il fut tenu au mois de Septembre à *Valence*. Il s'y trouva 24 Prélats, tant Archevêques, qu'Evêques & Abbez. Les Députez de l'Archevêque de *Lyon* y aſſiſterent. L'Evêque d'Autun, *Norgaud*, y fut accuſé de Simonie par ſes Chanoines; mais le jugement fut remis au Concile de *Poitiers*. *Hugues* Abbé de Flavigni, qui avoit été chaſſé par ſes Moines, obtint des Lettres de rétabliſſement dans ce Concile. Concile de Valence. *Concil. T. X. p. 717.*

Hugues Archevêque de Lyon ayant deſſein d'aller à Jeruſalem, envoya des Députez au Pape lui en demander la permiſſion, que le Pape lui accorda. Dès qu'il fut la volonté du Pontife, il aſſembla ſes Suffragans & le Clergé de ſon Dioceſe, afin d'obtenir un ſubſide pour les frais de ſon voyage. Ce fut-là le ſujet du Concile d'*Anſe*. *Anſelme* Archevêque de Cantorberi y vint; qui ayant vu qu'il ne pouvoit rien eſperer du Pa- *Chr. Vird. p. 254.* Concile d'Anſe. *Concil. T. X. p. 726. Eadm. 2. Nov. p. 55.*

An. de N. S. 1100.

Pape, étoit venu à Lyon. Il y écrivit le Livre de la *Conception Virginale*, & du *Péché originel*, dont nous avons parlé ailleurs.

Concile de Poitiers. *Gaufr. Groff. Monach. Turon.* Philippe Roi de France excommunié pour avoir repris Bertrade. *Yvo. ep.* 95. 100. *Hug. Flav. in Chr. T. X. Conc. p.* 720.

Le Concile de *Poitiers* ſe tint le 18 de Novembre, le jour de l'Octave de la S. *Martin* de cette même année. Le Roi *Philippe* y fut excommunié, pour avoir repris *Bertrade* femme de *Fulcon*. *Guillaume IX.* Duc d'Aquitaine ayant appris cette Excommunication & craignant qu'on ne le traitât de la même maniere, plein de rage envoya des gens pour piller, pour fouetter, pour tuer tous ceux qu'ils trouveroient. Les Prélats & les Abbez s'enfuirent, dès qu'ils virent cette violence; & ſurtout, dès qu'un homme du peuple, qui étoit aux galleries hautes de l'Egliſe, jetta une pierre qui tua un Clerc. Mais *Bernard* Abbé de S. *Cyprien* de Poitiers, & *Robert d'Arbriſſelles* n'abandonnerent point la place, & perſiſterent à excommunier le Roi, s'eſtimant glorieux de ſouffrir pour Jeſus-Chriſt. L'Evêque d'*Autun* fut auſſi dépoſé & excommunié, ne s'étant pas purgé ſuffiſamment de l'accuſation intentée contre lui, nonobſtant l'Appel qu'il avoit interjetté au Pape, dans ce Concile & dans le précedent; les Légats ayant ſoutenu qu'on ne devoit point avoir égard à cette Appellation, parce qu'ils étoient revêtus de toute la plénitude de la Puiſſance Pontificale. On y confirma l'Abbé de S. *Remy* de Rheims, dans ſon Abbaye. On adjugea à *Yves* de Chartres une Egliſe qu'on lui avoit uſurpée, & on fit 16 Canons.

L'Evêque d'Autun excommunié.

Dupin. XII. Siecle.

Le 1. porte, qu'il n'y aura que les Evêques, ou les Abbez, qui puiſſent donner la Tonſure aux Moines, c'eſt-à-dire, les engager dans l'état Monaſtique par cette cérémonie; & qu'ils ne la doivent donner qu'à ceux qui ſe font Moines.

An. de N. S. 1100.

Le 2. Qu'ils n'exigeroient rien pour cette Tonſure, pas même des cifeaux & des ſerviettes, dont ils ſe ſervent dans cette cérémonie.

Le 3. Que les Clercs ne feront pas hommage aux Laïques, & ne recevront point de Bénéfice d'eux.

Le 4. Que la bénédiction des Habits Sacerdotaux, & de ce qui ſert à l'Autel, ſera reſervée à l'Evêque.

Le 5. Que les Moines ne porteront point de Manipule, s'ils ne ſont Sousdiacres.

Le 6. Que les Abbez ne ſe ſerviront point de Gantelets, de Sandales, ni d'Anneau, en officiant; s'ils n'en ont obtenu le privilege du S. Siege.

Le 7. Que l'on ne vendra ni achetera les Prébendes, & qu'on n'exigera point de repas pour les avoir données.

Le 8. Que l'on ne donnera point de Prébendes, ni d'autres Bénéfices, du vivant de ceux qui les poſſedent.

Le 9. Que les Clercs & les Moines n'acheteront point d'Autels ni de Dimes, des Laïques.

Le 10. Que les Chanoines Réguliers pourront batiſer, prêcher, donner la pénitence, enſevelir les morts, avec la permiſſion de l'Evêque.

Le 11. Que ces fonctions ſeront défendues aux Moines.

Le 12. Que l'on ne laiſſera point prêcher ceux qui portent des Reliques, pour en tirer de l'argent.

Le 13. Que les Archevêques n'exigeront point des Evêques, ni les Evêques des Abbez, des Chapes, des Tapis, des Baſſins, ou des Serviettes, pour leur Conſécration.

Le 14. Que les Laïques n'auront aucune part aux offrandes qui ſe font à l'Autel, ni à ce qui ſe donne

An. de N.S. 1100.

aux Prêtres, & pour la ſepulture.

Le 15. Que les Juges Avouez ne s'empareront point du bien des Evêques, ſoit de leur vivant, ſoit après leur mort.

Le 16. confirme tout ce que le Pape *Urbain* avoit ordonné dans le Concile de *Clermont*, particulierement touchant les Dimes, & les Autels retenus injuſtement par les Laïques; touchant le Célibat des Prêtres, des Diacres, des Sousdiacres, & des Chanoines; & la défenſe d'avoir deux Prébendes, ou deux Dignitez dans deux Egliſes.

Il eſt rapporté dans une ancienne Chronique, que ce Concile ordonna que les Evêques auroient droit de rentrer dans leurs biens.

Chr. Vird. p. 260. On ferme toutes les Egliſes de Sens dès que Philippe Roi excommunié y vient.

L'Excommunication du Roi *Philippe* fit une telle impreſſion ſur les eſprits, qu'étant venu quelque tems après à *Sens* avec la Reine *Bertrade*, pendant 15 jours qu'ils y ſéjournerent on tint fermées toutes les Egliſes de la Ville; ce qui irrita tellement *Bertrade*, qu'elle envoya rompre la porte d'une Egliſe, & y fit dire la Meſſe par un de ſes Chapelains.

Bertrade fait enfoncer une porte.

Yv. ep. 70. Mabill. l. 5. de Re Deplom. p. 368. Différend entre le R. de Jeruſalem & le Patriarche.

Il y avoit une grande incontinence parmi les Clercs & parmi les Religieuſes, comme on le recueille & des Lettres d'*Yves de Chartres*, & d'une Lettre de *Philippe* Roi de France, rapportée par le P. *Mabillon*.

Mais laiſſons un moment l'Occident, & voyons un peu ce qui ſe paſſe dans l'Orient.

Gul. Tyr. l. IX. c. 16. Appaiſé.

Il y eut quelque differend entre le Roi de Jeruſalem, & le Patriarche, qui prétendoit que le Roi avoit donné à Dieu la Ville de Jeruſalem, ſa Forteresſe, & la Ville de *Joppe* avec ſes dépendances. Pour terminer cette diſpute, ce premier Monarque ceda à l'Egliſe du S. Sepulcre le quart de *Joppe*, & fit cette ceſſion devant le Clergé & le Peuple, le jour de la Purification, cette année. Le 1. d'Avril ſuivant, il ceda de même au Patriarche la Ville de Jeruſalem, avec la Tour de *David* & ſes dépendances; à condition que le Roi auroit la jouïſſance de Jeruſalem & de *Joppe*, juſques à ce qu'il eût augmenté ſon Royaume de deux ou trois Villes; mais que tout appartiendroit au Patriarche, s'il mouroit ſans enfans.

An. de N.S. 1100.

Dodechin. *Paſchal II.* reçut bien-tôt des nouvelles des Croiſez, & leur écrivit à ſon tour, en leur envoyant pour Légat *Maurice* Evêque de *Porto*, en place de *Daimbert* qui avoit été élu Patriarche.

Maimb. p. 366. Après que les Croiſez, au nombre d'environ 20000, eurent quitté la Terre-Sainte, *Godefroy* n'avoit de reſte que 200 chevaux, & environ 2000 hommes de pied; avec *Tancrede*, qui ne l'abandonna jamais avec le renfort d'Italie qu'avoit amené *Daimbert* Archevêque de Piſe.

Godefroy acheve de conquérir les Places qui reſtoient à prendre aux environs de Jeruſalem.

Avec ce peu de troupes, *Godefroy* conquit les Places qui reſtoient à prendre aux environs de Jeruſalem. Il ſe rendit maitre de *Tiberiade*, & des autres Villes ſur le Lac de *Genezareth*, & de la plus grande partie de la *Galilée*, dont il donna le Gouvernement à *Tancrede*.

Il contraignit les Emirs de *Ptolemaïs*, de *Céſarée*, d'*Antipatride*, & d'*Aſcalon*, de lui payer tribut; & les Princes Arabes ſes voiſins au-delà du Jourdain, de lui demander la paix. Enſuite, il fit fortifier la Ville & le Port de *Joppe*, que l'on a depuis appellé *Jaffa*, où il reçut le ſecours des Venitiens; qui s'étant joints à *Tancrede*, prirent quelque tems après *Caïphas*, au pied du Mont *Carmel*.

On dit que comme il étoit au ſiege

An. de N. S. 1100.

ge d'une Place, quelques Seigneurs l'étant venu voir, furent ſurpris de le voir couché ſur la terre; & qu'il leur dit, que les mortels devoient ſe contenter de la terre, puis qu'ils devoient après la mort demeurer toujours dans la terre.

Gul.Tyr. l.9. c.20.

Après quoi étant tombé malade, & s'étant fait tranſporter à Jeruſalem, il mourut le 18. de Juillet, la 40. année de ſon âge, & la premiere de ſon regne. Il y en a qui pretendent qu'il fut empoiſonné. *Baudouin* ſon frere, qui avoit été Clerc dans ſa jeuneſſe, lui ſucceda; & ayant laiſſé au Comte *Baudouin du Bourg*, ſon couſin, le Comté d'*Edeſſe*, ſe rendit avec peu de troupes à Jeruſalem; d'où *Tancrede*, après lui avoir remis la Ville de *Caïphas*, ſe retira pour aller prendre le Gouvernement de la Principauté d'*Antioche* durant la priſon de ſon oncle *Boëmond*, qui avoit été pris par les Turcs dans une embuſcade.

Meurt. *Gul.Tyr. l.9.c.23. Fulch. Carn. p. 402. Guib.Ab. l.7.c.22.*

BAUDOIN lui ſuccede. *Gul.Tyr. l.10. c.1.*

Après la mort de *Godefroy*, le Comte *Garnier*, qui commandoit à Jeruſalem, refuſa d'en reconnoître le Patriarche pour Seigneur, & de lui livrer la Tour de *David* & la Ville de *Joppe*; mais *Boëmond* ayant été pris par les Turcs, *Baudouin* Roi de Jeruſalem ſe reconcilia avec le Patriarche.

Si on perdit un grand Prince en Orient, on perdit auſſi des Monarques dans l'Occident.

Guillaume II. Roi d'Angleterre meurt. *Le P. D'orleans. Revol. p. 86. Larr. p. 302.*

Guillaume Roi d'Angleterre, qui l'année précedente étoit allé dompter ceux du *Maine*, & étoit venu triomphant en Angleterre, ne triompha pas longtems; car il n'y vint que pour y mourir. C'eſt ainſi que le triomphe & le deuil ſe ſuivent, & que toute la pompe des Rois vient s'enſevelir avec eux dans le tombeau. Les Hiſtoriens diſent que cette mort fut précedée par d'étranges prodiges, par des inondations, par des pluyes de ſang, & autres choſes. Il périt dans le même lieu où *Richard*, autre fils de *Guillaume le Conquérant*, avoit été tué. *Guillaume II.* y étoit allé prendre le divertiſſement de la Chaſſe; mais une fleche lui perça le cœur. Les uns diſent que le Chevalier *Tyrrel*, ne voyant point le Roi, & tirant ſur un Cerf, avoit tué le Roi par un pur malheur. D'autres diſent que ce coup avoit été concerté, parce que *Guillaume* étoit univerſellement haï. D'autres diſent que le Chevalier, bien loin d'avoir tiré une fleche, n'étoit pas à la ſuite du Roi. Quoi qu'il en ſoit, la Providence permit que ce Prince mourût ainſi, le 2. d'Août, ſans proferer une parole.

An. de N. S. 1100.

Le Chevalier, coupable ou innocent, s'enfuit: tous les domeſtiques du Roi en firent autant; & ſon corps eût demeuré à la merci des bêtes de la forêt, ſi quelques-uns, qui eurent honte de l'abandonner, ne fuſſent revenus ſur leurs pas, & ne l'euſſent emporté. Il fut enterré à *Winchester* dans l'Egliſe de S. *Swinthin*, qui porte aujourd'hui le nom de la *Trinité*. On dit que ſon corps fut mis dans un Charrette, & que la Charrette s'étant rompue, il tomba dans la boue. Sa mort ne fut pleurée de perſonne, à cauſe de la dureté de ſon regne. Il avoit fait mille injuſtices. Il étoit ſouverainement avare, & il faiſoit auſſi ſouvent de folles dépenſes. Son Chambellan lui ayant un jour préſenté des bottes neuves, il lui demanda ce qu'elles coutoient. *Trois chellings*, répondit le Chambellan. *Allez*, repartit-il, *ôtez-les de devant moi; ce ne ſont point là des bottes pour un Roi; je n'en veux point qui coutent moins d'un marc.* Le Chambellan ne fit que paſſer dans la garde-

Fort hai.

An. de N. S. 1100.

robe, d'où il en rapporta encore d'autres moins bonnes, mais qu'il dit au Roi être du prix qu'il les demandoit; & il en fut content.

Il fit quelques Fondations. Il donna l'Egliſe de S. *Sauveur* aux Moines de *Southwark*, & fit d'autres liberalitez à leur Abbaye de *Bermondſey*. Il bâtit un Hôpital à *Yorck*, qu'il dédia à S. *Pierre*; & le Roi *Etienne*, qui ſucceda à *Henri*, le mit ſous la protection de S. *Leonard*.

HENRI ſon frere lui ſuccede.

Henri ſon cadet, le dernier des fils de *Guillaume le Conquérant*, lui ſucceda, au préjudice du malheureux *Robert* qui étoit ſon frere ainé. Il fut couronné le 15. du mois d'Août. L'abſence de *Robert*, & la préſence d'*Henri* furent apparemment la cauſe que les Anglois préfererent le cadet à l'ainé. Le Sacre ſe fit à *Weſtminſter*, ſans oppoſition, par *Maurice* Evêque de Londres, dans l'abſence d'*Anſelme* qui n'avoit pas été rappellé. Ainſi *Henri*, qui depuis la mort de ſon pere avoit vécu 13 ans ſans Domaine, ſe vit à l'âge de 31 ans élevé ſur le Trône d'Angleterre, & vit l'accompliſſement de la prédiction de ſon pere, qu'un jour il réuniroit en la perſonne tous les Etats que le *Conquérant* avoit donné à ſes deux ainez.

Son Eloge.

On lui donne de très grands éloges; ſur ſa bonne mine, ſa beauté, ſa taille avantageuſe, ſes yeux pleins de feu, ſon ſavoir, ſa politeſſe, ſon habileté, qui le firent nommer *Beauclerc*, c'eſt-à-dire, *Homme de Lettres & de Cour* en même tems; ſa vivacité, les agrémens de ſa converſation, ſa valeur, & autres grandes qualitez. Mais on ne peut pas cacher qu'il a été ambitieux, cruel, voluptueux. Il uſurpa la Couronne d'Angleterre ſur ſon frere; il le dépouilla enſuite de ſon Duché de Normandie; & il combla ſes injuſtices par la cruauté qu'il eut de le jetter dans une dure priſon, où il le laiſſa périr.

Ses défauts.

Sacruauté envers ſon frere.

An. de N. S. 1100.

Les premiers années de ſon Regne furent belles. Il rétablit les Loix d'*Edouard*, qui étoient plus agréables aux Anglois que celles du *Conquérant*. Il abolit les Impôts. Il ſupprima le rigoureux Edit du *Couvre-feu*, & de *l'extinction des chandelles à huit heures du ſoir*. Il chaſſa de ſa Cour tous les efféminez & les fainéans. Pour remédier aux abus qui ſe faiſoient dans le Commerce par le moyen des faux poids & des fauſſes meſures, il voulut qu'il n'y eut qu'un poids & qu'une meſure en Angleterre. Il pourvut les Egliſes vacantes de bons Paſteurs, ſans exiger, comme ſon frere, de reconnoiſſance de ceux à qui il en donnoit l'Inveſtiture. Il rappella d'exil l'Archevêque *Anſelme*. Il fit mettre en priſon *Ranulphe* Evêque de Durham, le principal Miniſtre des Simonies & des exactions de *Guillaume*.

Ses premieres années furent belles.

Bretiſlaus Duc de Boheme, revenant auſſi de la Chaſſe, fut tué par un Voleur le 22. de Décembre; & le Voleur ſe ſauvant, ſe bleſſa de ſon épée, étant tombé de ſon cheval, & mourut.

Bretislaus tué par un Voleur, qui ſe tue. *Calvis. p. 746. Chr. Belg.*

Henri Comte de Louvain fut auſſi tué dans un Tournoi, à Tournay; & ſon frere *Godefroy* lui ſucceda.

Henri Comte de Louvain tué dans un Tournoi.

On met dans cette année, l'Inſtitution de l'Ordre de *Fontevraud*, ou de *Fontevaux*, *Fons Ebraldi*. C'eſt une Abbaye du Dioceſe de Poitiers, & de la Province d'Anjou. *Robert d'Arbriſſelle*, dont j'ai déja parlé, a été le Fondateur de cet Ordre. Il naquit environ l'an 1047, dans le Village d'*Arbriſſel*, qu'on nomme préſentement *Arbreſec*, à ſept lieues de *Rennes*. Il alla à Paris l'an 1074, & y fut promu au Doctorat en Théologie.

L'Inſtitution de l'Ordre de Fontevraud. *Bayl. Dict. Hiſt. T. II. p. 1256. Fontevraud.*

An. de N. S. 1100.

logie. Un Evêque de Rennes, nommé *Sylveſtre de la Guerche*, qui étoit ignorant, mais qui aimoit les Savans, le fit recevoir en Bretagne l'an 1085. & lui confera la Dignité d'Archiprêtre & celle d'Official. Après la mort de cet Evêque, *Robert* alla enſeigner la Théologie à Angers; mais enfin ſe dégoutant du monde à la vue de tant de corruption, il ſe retira dans un Déſert. Sa vie auſtere y attira bien du monde. Il retint pluſieurs perſonnes qui l'étoient venu voir, avec leſquels il forma une eſpece de College de Chanoines Réguliers, environ l'an 1094. *Urbain II.* deux ans après, ayant ouï dire tant de choſes de lui, le manda; & le voulant entendre prêcher, il lui fit faire le Sermon de la Dédicace d'une Egliſe; & il en fut ſi édifié, qu'il le créa Prédicateur Apoſtolique. Le Baron de *Craon* fut ſi touché de ſa prédication, qu'ayant fondé dès le lendemain une Abbaye, il la donna à *Robert*. Il en remplit les fonctions juſqu'à l'an 1098. Alors, faiſant réflexion que ſon caractere de Prédicateur Apoſtolique ne ſouffroit pas qu'il fût toujours renfermé dans un même lieu avec ſes Chanoines Réguliers, il renonça à ſon Abbaye, & il s'en alla de lieu en lieu pour faire le métier de Prédicateur. L'ayant fait pendant deux ans, ſuivi d'une grande multitude d'hommes & de femmes, il réſolut de ſe repoſer, & de ſe fixer à la forêt de *Fontevraud*, où l'on lui envoyoit de tous côtez tout ce qui lui étoit néceſſaire; en ſorte qu'il fut bien-tôt en état de faire des aumônes. Deux célebres Prédicateurs, nommez *Bernard de Tiron* & *Vitalis de Moriſon*, convinrent avec lui de partager les deux Sexes, & de lui laiſſer le ſoin des femmes. Dès qu'il eut établi de bonnes Loix dans ſon Monaſtere de *Fontevaux*, il reprit l'emploi de Prédicateur ambulant; & l'on dit qu'à *Rouen* il convertit toutes les filles de joye qui ſe trouvoient dans un lieu de proſtitution, où il étoit entré pour y prêcher. Ce qu'il a fait dans la ſuite, s'eſt paſſé dans le Siecle ſuivant. Le Pere *de la Mainferme*, Religieux de Fontevaux, a publié trois volumes apologétiques, pour juſtifier le Fondateur de cet Ordre ſur ce qu'il confera l'an 1103. le Généralat à une femme, & ſur ce qu'on l'accuſe d'avoir partagé le lit de ſes Religieuſes, afin de ſe commettre avec de plus fortes tentations. L'accuſation eſt fondée ſur une Lettre de *Godefroy* Abbé de Vendôme, (les Lettres de cet Abbé ont été publiées par le P. *Sirmond*, l'an 1610.) & ſur une Lettre attribuée à *Marbodus* Evêque de Rennes. Le P. *de la Mainferme* s'inſcrit en faux contre ces deux Lettres. Ceux qui veulent être inſtruits à fond de cette affaire, peuvent lire l'Apologie de ce Pere; *Bollandus*, ſur la Vie d'*Arbriſſelles*, au 25. de Fevrier; l'Article 2. du mois d'Avril de l'an 1686. de la Republique des Lettres; le Dictionaire Hiſtorique de Mr. *Bayle*, dans l'Article de *Fontevraud*; M. *Ménage*, dans ſon Hiſtoire de Sablé, l. 4. c. 19. p. 106.; & en dernier lieu, une Lettre écrite à M. *Bayle*, dans laquelle l'Auteur avoue contre le P. *de la Mainferme*, que *Robert* a été ſoupçonné, & que la Lettre de *Geofroy* eſt bien de lui, comme le croyent le P. *Alexandre* & le P. *Sirmond*. Il n'approuve point ce qu'avoit dit ce P. *de la Mainferme*, qui attribue à l'Hérétique *Roſcelin* toutes les Lettres qui ont été écrites contre *Robert*. Il croit que la Lettre conteſtée à *Geofroy*, eſt effectivement de lui. Il dit qu'elle ſe trouve dans le Manuſcrit de *Vendôme*,

An. de N. S. 1100.

Baldric. in vita Rob. Arbriſſell. c. 1. n. 10. apud Joann. de la Mainferme in Clypeo naſcentis Fontebraldens. Ordin. t. 2. p. 498.

Robert d'Arbriſſelles.

Gul. Neuburg. l. 1. de rebus Anglicis. c. 15. apud Joan. de la Mainferme t. 1. p. 117.

p. 13. 15. 16. 23. 41. &c.

An. de N. S. 1100.

dans celui du *Mans*, dans celui de la Bibliotheque des *Cordeliers* de Ste. Croix de Florence; & il trouve beaucoup de conformité de ſtile entre cette Lettre, & les autres de ce *Geofroy*. Il ne croit pas que la Lettre attribuée à *Marbodus* Evêque de Rennes, ſoit de lui; non parce qu'elle ne ſe trouve pas dans le Manuſcrit original des Opuſcules de *Marbodus*, que l'on garde dans l'Abbaye de S. *Aubin* à Angers, car, *dit-il*, les Lettres de ce Prélat n'y ſont pas, & il ne s'y trouve que des Vers de ſa compoſition; mais pour d'autres raiſons. Il ne croit pas qu'elle ſoit d'*Hildebert* Evêque du Mans, ou Archevêque de Tours, comme le croit M. *Baluze*; mais il croit qu'elle eſt de *Roſcelin*, ce qui eſt le ſentiment du P. *Noël Alexandre*. Cependant, il ſoutient qu'aucune de ces Lettres ne doit faire tort à la reputation de *Robert*; & il apporte pluſieurs témoignages de gens qui ont fort eſtimé ce *Robert*. Il prouve que *Geofroy*, *Marbodus*, & *Hildebert* ont eu une eſtime très particuliere pour *Robert*; & que ce que dit *Geofroy* n'eſt fondé que ſur des oui-dire, ſans aucune preuve ni vraiſemblance. Ceux qui en veulent ſavoir davantage, peuvent lire cette Lettre, la Diſſertation du P. *Noël Alexandre* T. VI. Hiſt. Eccles. p. 795. & le P. *Nicquet* dans ſon Hiſtoire de l'Orde de Fontevraud. An. de N. S. 1100.

J'allois finir ici ce Siecle; mais je ne ſaurois me diſpenſer de rapporter ici une Piece authentique, qui eſt datée de l'an 1100. qui ſe trouve toute entiere dans un Livre de parchemin écrit à la main en vieille Lettre Gothique, & dont il y a deux Exemplaires; l'un ſe conſerve à *Cambrige*, & l'autre dans la Bibliotheque de *Geneve*. C'eſt la *Noble Leyçon* de ceux qu'on appelle *Vaudois*. La voici.

O Frayres, entendé une noble Leyçon.
Souvent devén veglar, eſtar en oreſon,
Car nos veen aqueſt mont eſſer pres del chauon.
Mot curios deorian eſſer de bonas obras far,
Car nos veen acqueſt mont de la fin apropiar.
Ben ha *mil & cent an* compli entierement,
Que ſõ ſcripta l'ora que ſen al derrier temp.
Poc deorian cubitar; car ſen al remanent:
Totiorn veen las enſeignas venir a compliment;
En acreyſament de mal & amermament de ben:
Ayco ſon li perilli que l'Eſcriptura di,

O *Freres, écoutez une noble leçon.*
Souvent nous devons veiller, & être en oraiſon,
Car nous voyons ce Monde être près de fin.
Nous devrions bien être ſoigneux à faire de bonnes œuvres,
Car nous voyons ce Monde approcher de de ſa fin.
Il y a mille & cent ans accomplis tout à fait,
Que fut fait cet Ecrit, lorsque nous étions dans les derniers tems.
Nous devrions peu convoiter, car nous ſommes à la fin.
Nous en voyons tous les jours les ſignes s'accomplir;
Car le vice s'augmente, & la vertu décroit:
Et ce ſont les malheurs dont parle l'Ecriture,

L'E-

An. de N. S. 1100.

L'Evangeli ho recognuta & San Paul o eſcri,
Que neun home que viva non pô ſaber la fin;
En perço deven mays temer, car nos non ſen certain
Si la mort nos prenré enchoy o ben devan.
Ma cant venré Jeſus al jorn del Jujamént
Un çaſcun recebré per entier payamént
Aquilli qu'auren fayt mal, e aquilli qu'auren fayt ben.
Ma l'Eſcriptura di, e nos creyre ho deven,
Que tuit li home del mont per dui chamin tenrèn:
Ly bon yren en gloria, li fellon in torment.
Ma aquel que non creyré en aquel departiment,
Regarde l'Eſcriptura del' fin commençament
Dos que Adam ſo forma entro en aqueſt temp preſent;
A qui poyre trobar, ſi el aurè entendement,
Que poc ſon li ~~ſalvè aver~~ lo remanent.

Mas ciaſcuna perſonna que vol ben obrar,
L'onor de Dio lo payre do eſſer al commençar,
Et apelar en aima lo ſio glorios filli, lo filli de Sant Maria,
Et lo Saint Eſprit que nos donna via;
Aquiſti 3. ſon la Santa Trenità,
A ayma un Dio, devon eſſer aurà,
Plen de tota Poyſança, e de tota Sapiança, e de tota Bontà.
Aqueſt devent ſovent aurar e requerir,

Que l'Evangile a marquez, & dont S. Paul a écrit.
Or nul homme vivant ne peut ſavoir ſa fin;
Et nous devons tant plus craindre, que ſommes incertains
Si la mort nous prendra aujourd'hi, ou demain.
Mais quand Jeſus viendra au jour du Jugement,
Qu'un chacun recevra ſon entier payement,
Selon qu'on aura fait ou bien ou mal.
L'Ecriture le dit, & nous devons le croire,
Que tous les hommes du monde ſuivront deux chemins:
Les bons iront en gloire, les méchans aux tourmens.
Mais qui ne voudra croire ce partage,
Qu'il liſe l'Ecriture, depuis ſon commencement,
Depuis qu'Adam fut formé dans la vie préſente;
Il y pourra trouver, s'il a quelque intelligence,
Qu'il y en aura peu de ſauvez, en comparaiſon de ceux qui ne le feront pas.
Mais quiconque veut faire de bonnes œuvres,
Il faut qu'il commence par honorer Dieu le Pere,
Et qu'il implore le ſecours de ſon glorieux Fils, le Fils de la Sainte Marie,
Et le Saint Eſprit, qui nous montre le chemin;
Et ces trois-là ſont la Sainte Trinité,
Et le ſeul Dieu qui doit être invoqué,
Plein de toute puiſſance, de toute ſageſſe, & de toute bonté.
C'eſt lui qu'il faut ſouvent prier & invoquer,

An. de N. S. 1100.

Que

An. de N. S. 1100.

Que nos don fortaleça encontra li ennemic,
Que nos li poyſian veneer devant la noſtra fin,
Lo és lo Mont, e lo Diavol e la Carn;
Et nos done ſapiença acompagna de bontà,
Que nos poyſian conoyſſer la via de veritá,
Et gardar pura l'arma que Dio nos a donà,
L'arma, e lo cors en via de caritá:
En aiſy que nos aman la Santa Trenitá,
Et lo proyme; car Dio ho ha comenda.

Afin qu'il nous fortifie contre nos ennemis,
Et que nous les puiſſions vaincre avant que de mourir,
C'eſt-à-dire le Monde, le Diable, & la Chair;
Et qu'il nous donne la ſageſſe & la bonté,
Pour connoître la voye de la verité,
Et conſerver pure l'ame que Dieu nous a donnée,
L'ame & le corps dans la voye de la charité:
Qu'ainſi nous aimions la Sainte Trinité,
Et le prochain; car Dieu nous l'a commandé.

An. de N. S. 1100.

Et plus bas, parlant de l'état auquel Dieu a créé l'homme.

De poer far ben o mal, li doné franquesà.
Lo mal li a defendù, lo ben li ha comendà.
Ayço poés vos ben veer qués eysù mal garda;
Qua havèn layſa lo ben, lo mal haven obrà:
E ayma fay Cayn, lo primier filli d'Adam,
Que ucis lo ſio frayre Abel, ſença neunda raſon.
Ma ſe Kriſt vole amar è ſaber ſa doctrina,
Nos convenra veillar e legir l'Eſcriptura.
Aqui poyrèn trobar cant nos auren légi,
Que ſolament per far ben Kriſto ſo perſegui.
Mas encara ſe troban moti en aqueſt temp preſent,
Si cal ſon manifeſt a mot poc de gent,

Il eut la faculté de faire le bien, & le mal.
Le mal fut défendu, & le bien commandé.
Mais on peut bien voir qu'il n'a pas gardé ce commandement;
Car en laiſſant le bien, nous avons fait le mal:
Comme fit un Caïn, le premier fils d'Adam,
Qui, ſans aucune raiſon, tua ſon frere Abel.
Mais ſi nous voulons aimer J. Chriſt & ſavoir ſa doctrine,
Il faut que nous veillions, & que nous ſuivions l'Ecriture.
Et nous y trouverons, quand nous l'aurons lue,
Que J. Chriſt fut perſécuté, ſeulement pour avoir bien fait.
Et il y en a encore pluſieurs dans le tems préſent,
Quoiqu'ils ne ſoient connus qu'à bien peu de gens,

La

An. de N. S. 1100.

La via de Jeshu Xriſt mot ſor volrian monſtrar:
Mas tant ſon perſegù que poc pò poyon far;
Tant ſon li fals Criſtian encecà per error;
E majorment que li autre aquilli que ſon Paſtor,
Que illi perſegone aucion aquilli que ſon mellior,
E layſon viore en pàs aquilli que ſon fals enganador.
Mas enço ſe po conoyſſer quilli que non ſon bon Paſtor,
Car non aman las feas, ſi non per la toyſon.
Mas l'Eſcriptura di, e nos o poen veyre,
Que ſel ſe troba alcun bon que vollia amar Dio e temer Jeſù Xriſt,
Que non vollia maudire, ni jura, ni mentir,
Ni auoutrar, ni aucire, ni prenre de l'autruy,
Ni venjar ſe de li ſio ennemic,
Illi diſon quel es Vaudés e degne de murir.
Ben cayſon mençonias e engan,
Caſi illi li poyſan toler ço que ha de ſon affan.
Mas fermen ſe conforte aquel qu'es perſegù per la temor del Segnor:
Car la regne de li cel li ſerè apareillià a l'iſſir d'aqueſt mont,
Al l'auré grant gloria, s'el auré agu deſonor.
Mas en ço és mot manifeſta la malicia de lor,
Que aquel que vol maudire, e mentir, e jurar,
Preſtar à uſura, e aucire e auoutrar,
E venjar ſe d'aquilli que li fan mal,
Illi dos conque és prodome, e leal recoyntà.
Mas à la fin garde ſe quel non ſia enganà,

Qui ſouhaitent d'enſeigner la voye de J. Chriſt:
Mais ils ſont ſi fort perſécutez, qu'ils ne peuvent faire que peu de choſe;
Tant il y a de faux-Chretiens aveuglez par l'erreur;
Et plus que tous les autres, ceux qui ſont les Paſteurs,
Qui maltraitent & tuent tous ceux qui ſont les plus gens de bien,
Et laiſſent vivre en paix ceux qui ſont de faux-Chretiens & des trompeurs.
A ceci on connoit qu'ils ne ſont pas de bons Paſteurs,
C'eſt qu'ils n'aiment les brebis, que pour la toiſon.
Mais l'Ecriture dit, & nous le pouvons voir,
Que s'il ſe trouve un homme de bien, qui aime Dieu & ſon Chriſt,
Qui ne veuille, ni médire, ni jurer, ni mentir,
Ni commettre adultere, ni tuer, ni dérober,
Ni ſe venger de ſes ennemis,
Ils diſent, C'eſt un Vaudois, qu'on le faſſe mourir.
Ils inventent des menſonges & pluſieurs fourberies,
Pour lui enlever le fruit de ſon juſte travail.
Mais que celui-là ſe conſole, qui ſe voit perſécuté pour la crainte de Dieu:
Car le Royaume des Cieux lui eſt préparé au ſortir de ce Monde,
Où il aura une grande gloire, au lieu de l'opprobre.
Mais en ceci ſe voit leur grande malice,
Que qui veut bien médire, mentir, & jurer,
Prêter à uſure, tuer, & commettre adultere,
Et ſe venger de ceux qui lui font du mal,
Il eſt reconnu pour prudent, ſage & fidele.
Mais qu'il prenne garde à la fin, de ne ſe tromper pas,

An. de N. S. 1100.

Car ven lo mal mortal, la mort lo coſtreng, e à pena pò parlar,
E demanda lo Prevere ſal ſe vol confeſſar.
Mas, ſegont l'Eſcriptura, el ha tro tarſà, lacal commanda, e di:
San e vio te confeſſa, non attendre à la fin.
Lo Prever li demanda ſel ha nengun peccà.
Dui mot o trei li reſpont, e ha toſt en avança.
Ben, li di lo Prever, que el non pò eſſer aſsòt,
Sel non rent tot l'autruy, e eſmende ben ſio tort.
Mas cant elle auvay ça, el ha grant penſamènt;
E penſa entre ſi, s'el rent entieramènt,
Que remanré à ſio Eyfant, ni que dira la gent?
A ſio Eyfant commanda quilli eymandon ſio tort;
E fay pat, o lo Prever, quel poyſſa eſſer aſſòt:
Si el ha cent lioras d'autruy, e encara ben dui,
Car lo Prever lo quitta per cent ſols,
Eſtal volta per mèns, cant el non pò haver prus.
E fay las remontranças, e li promet perdon;
Quel faça dire meſſa per ſi, e per li ſio payrèn;
E lor en promet pardon, ſia à juſt, ſia à fellòn,
E li pauſa la main ſus la teſta.
Cant el li layſa prus, li mena prus grant feſta,
E fay li entendement, quel ſia mot ben aſſot.
Mas mal ſon eymendà aquilli de el ha agù li tort;
Mas el ſeré cnganà en aytal aſſolvement;
E aquel que o fay creyre, y pecca mortellement.

Lors que la mort le preſſera, & l'empêchera de parler,
Le Prêtre lui demandera, s'il ſe veut confeſſer.
Mais, ſelon l'Ecriture, il a trop tardé, car elle dit
Qu'il ne faut pas attendre à la fin.
Le Prêtre lui demande s'il n'a point de péché.
Il lui répond deux ou trois mots, & bien-tôt finit ſon diſcours.
Alors le Prêtre lui dit, qu'il ne peut être abſous,
S'il ne rend le bien d'autrui, & s'il ne repare le tort qu'il a fait.
Mais quand il entend cela, il eſt dans une grande perplexité;
Et dit en lui-même, que s'il rend tout,
Il ne reſtera rien à ſes enfans; & que dira le monde alors?
Il commande donc à ſes enfans de reparer le tort;
Et il s'accorde avec le Prêtre, pour pouvoir être abſous:
S'il a cent, ou deux-cens francs, ou plus, du bien d'autrui,
Le Prêtre le quitte pour cent ſous,
Et quelquefois pour moins, s'il ne peut avoir plus.
Il lui fait quelque remontrance, & l'abſout;
Qu'il faſſe dire des Meſſes pour lui, & pour ſes parens,
Il promet pardon, tant aux méchans qu'aux bons,
En mettant la main ſur la tête.
Il fait plus grand' fête à qui lui donne plus,
Et il lui fait acroire qu'il eſt très bien abſous.
Mais ceux dont il prend les torts, ſont bien mal amendez;
Ils ſeront bien trompez dans leur abſolution;
Et qui le fait accroire, péche mortellement.

An. de N. S. 1100.

Mas

H.

Hamza Binahmad, les témoignages des myſteres de l'unité, traduit par M. de la Croix. 1701.
Pauli Hachembergi Germania antiqua.
Du Haillan Hiſtoire générale des Rois de France. Paris. 1634.
Nicol. Harpsfeldii hiſtoria Anglicana Eccleſiaſtica, unà cum hiſtoria Wicleſiana. Duaci. 1622.
Heiſſ hiſtoire de l'Empire 3. Tom. Paris. 1684. 4. & in 12.
Helgaud in vita Roberti Regis Galliæ. Par. 1641.
Helmoldus Præsbyt. Chronicon Sclavorum. Franc. 1556.
Henri Etienne, préparation à l'Apologie d'Herodote.
Chryſ. Henriquez Hiſtoria Scriptorum ordinis Ciſtercienſis. 2. lib. Bruxell. 1623.
Hepidanus Cœnobita annales Germanici ab a. 709. ad 1044. Francof. 1606.
Herimannus Abbas Abbatiæ S. Martini, apud Dacherium T. XII. Spicil.
Hermannus Contractus Chronic. de ſex mundi ætatibus ab initio mundi ad a. 1054.
Hildeberti Cenomanenſis & Turonenſis Epiſcopi Epiſtolæ. Par. 1641.
Hiſteire Critique des pratiques ſuperſtitieuſes, à Rouen 1701.
Hiſtoire des revolutions de Sicile & de Naples, à Paris 1701.
Rogerus Hovedenus editus à Savile, Londini 1596.
Chiffletii Hiſtoria Tremoricenſis.
Holſtenius Coll. Rom.
Hugo Floriacenſis Chronicon. 1638.
Hugues de Flavigni Chronique de Verdun. Labb. Bib. IV. T. I.
Henricus Huntindon edit. ab Henr. Savile. Londini 1596.
Wiguleus Hund Metropol. Salisburgenſis continens primordia Chriſtianæ Religionis per Boiariam. Ingol. 1582.
Humbertus Cardinalis, liber adverſus calumnias Michaëlis Cerularii &c. in appendice Baronii ad T. XI. ut & apud Canis. T. VI. in B. PP. T. XVIII.

I.

Ingelran Abbé de S. Riquier, Poëme, dans le 2. ſiecle des actes de S. Benoit.
Ingulphus Croylandenſis, editus ab Henr. Savile. Londini 1640.
Agoſtino Inveques Annali di Palermo. Palerm. 1649.
Jordanis Chronica de Tranſlatione Imperii ad Romanos. Argent. 1609.
Joſeph Bengorion Heb. Lat. cum notis per Seb. Munſterum. Baſil. 1559.
Paul. Jovius Epiſcopus Nucerinus opera omnia. Baſil. 1578.
Journal des Savans.
Iſidorus Hiſpalenſis Chronicon ab initio mundi ad a. C. 626.
Iſidorus Peluſiota Epiſt. Græc. Lat. Par. 1585.
Iſidori Epiſcopi de Badoioz ſeu Pacenſis Chronicon de rebus Hiſpanicis. Pamplonæ 1615.
Ivo Carnotenſis Epiſtolæ. Pariſ. 1585. 4. & 1610. 8.
Jus Græco-Romanum tam Canonicum quàm Civile, Græco-Latinum, à Joh. Leunclavio, cum auctario Marquardi Freheri. Francof. 1596.

K.

Henrici Knighton Chronic. de eventibus Angliæ. Londin. 1652.
Albertus Kranzius, Saxonia. Francof. 1575.

L.

L'Abbe Bibliotheca MS. librorum 2. Tom. hiſtorias, Chronica Sanctorum, Sanctarumque vitas repræſentans. Par. 1657.
— De Scriptoribus Eccleſiaſticis 2. vol. Par. 1660. Concilia Tom. XVII.
Laboureur Relation du voyage de Pologne.
Laderchius vita Damiani.
Gulielmus Lambardus in Archæonomia, ſive de priſcis Anglorum Legibus. Lond. 1568. Cantuar. 1643.
Lambertus Schaffnaburgenſis. Francof. 1566.
Lanfrancus Arch. Cantuar. libellus de corpore & ſanguine Domini in Euchariſtia contra Berengarium, apud Dacherium in Spicilegio.
Joh. Laziardus Cœleſtinus epitome hiſtoriæ univerſalis.
De Larrei hiſtoire d'Angleterre.
Larroque hiſtoire de l'Euchariſtie.
— De la Regale.
Joann. Launoius De vera cauſâ ſeceſſus Brunonis. Par. 1662.
Launoius in Diſ. Ep. III. de Marca ad Valeſium Epiſtolæ.
Matth. Lauretus Chronicon Caſſinenſe olim à Leone Card. conſcriptum, poſtea à M. Laureto reſtitutum. Neapol. 1616.
Leger hiſtoire des Vaudois &c. 1669. Leyde.
Leibnitii acceſſiones hiſtoricæ.
Liberatus Archidiaconus Eccleſ. Carth. breviarium cauſæ Neſtorianorum & Euthychianorum, emendatum cum notis Joh. Garnerii. Paris. 1605.
Conradi à Liechtenaw Urſpergenſis Abbatis Chronicon, Argent. 1609.

Dlugeſſus ſeu *Longinus* Hiſtoria Polonica. Dobromili. 1615.
Lucas Diaconus Tudenſis Epiſcopus Chronicon mundi. Francof. 1608.
Joh. Lucius hiſtoria de Regno Dalmatiæ & Croaciæ.
Nicol. Lyranus.
Lupus Protoſpata. Chron. rerum Neapolitanarum, cum nomenclatore & propylæis Anton. Caracioli. Neap. 1626.
Chriſt. Lupus Immobile S. Petri circa fidelium ad Romanam ejus Cathedram appellationes adverſus profanas hodie vocum novitates, aſſertum privilegium. Moguntiæ. 1681.
— Scholia in Decret. & Canon. Concil. diſſert. in acta Leon IX.

M.

D. Johan. Mabillon Analecta vetera 4. vol. Paris. 1675.
— Iter & Muſæum Italicum. 1687.
— Acta Benedictinorum per varia ſecula. Par. 1668.
— Collecta à Luca Dacheri, edita à Mabillon cum notis.
Louis Maimbourg hiſtoire des Croiſades. Paris. 1675.
— De la décadence de l'Empire après Charlemagne. 1679.
— De l'établiſſement & des prérogatives de l'Egliſe de Rome 1685.
— Du ſchiſme des Grecs &c.
— Du Pontificat de Gregoire le Grand.
Joh. de la Mainforme In Clypeo Naſcentis Fontebraldenſis ordinis.
Marca Hiſpanica, id eſt, Geographica & hiſtorica deſcriptio Cataloniæ &c. authore Petro de Marca à Steph. Baluzio edita. Paris. 1688.
Marculphi formularum Eccleſiaſticarum L. II. Paris. 1613.
— Et in Capitularibus à Baluzio editis.
Bernard Mallinckrot de Archicancellariis Imp.
Willelmus Malmesburienſis edit. ab Henr. Savile. Lond. 1596.
Martyrologium Romanum Baronii a. 1589. Antverp.
Petri de Marca diſſert. lib. IV. de Concordia Sacerd. & Imperii edit. per Baluzium. Par. 1663.
Marianus Scotus Chronicon ab initio mundi ad a. 1083.
— Quod continuavit Dodechinus. Francof. 1583.
Joh. *Mariana* Commentarii de rebus Hiſpanicis Illuſt. T. II. Mogun. 1605.
Martinus Polonus Archiepiſcopus Conſentinus Chron. ab O. C. ad a. 1268. Col. Agr. 1616.
Chriſtophorus Marcellus Ceremoniarum Romanarum liber.
Dom. Innocent le Maſſon, diſciplina ordinis Carthuſiani. 4. 1703.
Mathoud de vera Senonum origine Chriſtiana adverſus Joh. de Launoi criticas obſervationes. Paris. 1687.
— Catal. Archiepiſcoporum Saxonenſium.
Franciſcus Maria Florent. in Comm. rerum ad Mathild. ſpectantium.
Matthæus Paris hiſtoria major. Londini 1640.
Matthæus Weſtmonaſterienſis, flores hiſtoriarum præcipuè de rebus Britannicis ab O. C. ad a. C. 1307. Francof. 1601.
Chriſt. Matthias in Syſtemate Politico, Gieſſæ 1618.
Louis de Mayerne Turquet hiſtoire générale d'Eſpagne à Paris. 1635.
Gul. Marlot, Metropolis Remenſis. Inſulis. 1666.
Meibomius, Rerum Germanicarum Tomi 3. Helmeſt. 1688.
Ægid. Menage, hiſtoire de Sablé.
Menriſſius de Epiſcop. Metenſibus.
Meurſii Gloſſarium.
Mezerai hiſtoire de France in 4. & in 8. a. 1643. 1646. &c.
Aubertus Miræus Bibliotheca Eccleſiaſtica. Antverp. 1639.
— Chronicon Ciſtercienſis ordinis à S. Roberto Abbate Moliſmenſi primum inchoati; Colon. Agripp. 1614.
— Chronicum Belgicum. Ant. 1636. Auctarium. BB. PP. ad Sigebertum.
Robertus de Monte continuat. Chronici Sigeberti ab a. 1112. ad 1210. Antverpiæ 1608. Paris. 1651.
D. Bernard de Montfaucon. Diarium Italicum.
Conradus de Montepellarum in vita Sancti Erhardi.
Moret hiſt. Reg. Nav.
Moreri Dictionaire hiſtorique.
Joh. Moſchus Pratum ſpirituale. Græc. Lat. Par. 1624.
Rerum Moſcoviticarum Auctores varii. Francof. 1600.
Gabriel Du Moulin Curé de Manneval, hiſt. de Normandie, à Rouen 1631.
Carolus du Moulin in notis ad Epiſt. Steph. Tornacenſis de Monarchia Francorum. Franc. 1610.

N.

Joannis Nauclerí Chronicon univerſale. Col. 1564. 1579.
Gabriel Naudæus Apologie des grands hommes accuſez de Magie.
Gul. de Nangiaco Hiſtoria, Francof. 1594.
— Et apud Dacherium Spicil. T. XI. p. 405.
— Chronicon Regum Franciæ. Franc. 1596.
Nicephorus Cæſar Bryennius, vid. Bryennius.
Nicetas Pectoratus, ſeu Sthethatus dictus, liber ad-

adverſus Latin. de Azymis à Caniſio editus.
Honorat Niquet Hiſtoire de l'Ordre de Fontevrault. Paris. 1642.
Des Noulis hiſtoire des Rois de Sicile &c. à Paris 1701.
Nouvir hiſt. Africana.

O.

Odoranni Chronicon. Pariſ. 1636.
Erici Olai Hiſtoria Suecorum, Gothorumque à Joh. Loccenio iterum edita. Holmiæ. 1654.
Onuphrius, vide Panvinium.
Onus Eccleſiæ.
Ottonis Epiſcopi Friſingenſis Chronicon. Baſil. 1569.
Oudin ſupplementum de ſcriptoribus Eccleſiaſticis à Bellarmino omiſſis. Pariſ. 1686.

P.

Ant. Pagi Critica in annal. Baronii. 1705. Col. Allob.
Joh. Palatii Aquila Saxonica. Venet. 1671.
Onuphrius Panvinius, Pontifices Romani &c. Venetiis. 1557.
Paſchaſius Ratbertus opera. Par. 1618.
Papirius Maſſon de geſtis Romanorum Pontificum. Par. 1586.
Parkeri Antiquitates Britannicæ. Hanov. 1605.
Etienne Paſquier, Recherches de la France. Paris. 1621.
Hugues Peltro ſur S. Odile. à Strasbourg. 1702.
Pelagii Epiſcopi Ovetenſis hiſtoria de rebus Hiſpaniæ, Latinè, & illuſtrata Hiſpanicè par P. de Sandoval. Pamplonæ 1615.
Gabriel Pennot General. totius ordinis Cericorum Canonicorum hiſtoria tripartita. Romæ 1624.
Peſſina in Marte Moravico.
Jean François le Petit, Chronique de Hollande, Zelande, &c. Dordrac. 1601.
Dionyſii Petavii Rationarium temporum. Pariſ. 1641.
Vita S. Petri vivi Senonenſis. à Mon. Clario.
Pitſeus de illuſtribus Angl. ſcriptoribus. Pariſ. 1619.
Barthol. ſeu *Bapt. Platina* hiſtoria de vitis Pontificum. Baſ. 1479.
Joh. *Iſacus Pontanus* Rerum Danicarum hiſt. lib. X. Amſtel. 1631.
Anton. Poſſevinus, apparatus ad omnium gentium hiſtoram. Venetiis 1602.
Anonym. Auctor libri de *Regimine Principum* ſub nomine Thomæ.
Procopius de bello Gothorum. l. 3. Par. 1612.
Samuel Pufendorffius Introduction à l'hiſtoire; à Utrecht 1687. 1689.
— Hiſtoire de Suede.
Joh. *Pet. Puricellus.* Ambroſianæ Mediolani Baſilicæ ac Monaſterii hodie Ciſtercienſis monumenta, quibus hiſtoria Mediolanenſis illuſtratur. Mediol. 1645.
— De Martyribus Arialdo &c. Mediol. 1628
Peireskius in Regiſtro.
Ptolomæus de Luca in Chronico, ſeu Annalibus ab A. C. 1060. ad 1301. Lugd. 1619.
— Excerpta ex eo. Geneal. Rob. Viſcardi, & Principum Sicilienſium. Cæſar. Auguſtæ. 1578.

R.

Raymundus in ſummula de Sacramentis, ſortilegiis, ſimonia.
Theoph. Raynald. in antemurali adverſus fortia ingenia.
Reynerus contra Waldenſes. Par. 1612.
Riequier Chronique de S. Riquier dans le T. IV. du Spicil. de Dacheri.
Rhoginon Abbas Prumienſis Chron. Francof. 1583.
Rives remarques ſur la réponſe au Myſtere d'iniquité.
Ricval Abb. in vita S. R.
Rodericus Archiepiſcopus Toletanus de rebus hiſpaniæ l. 9. Francof. 1579.
Rodulphus Glaber, vide Glaber.
Romualdina ſive Eremitica montis Coronæ Camaldulenſis hiſtoria ordinis, auctore Luca Eremita Hiſpano. 1587.
— Alia à P. Archang. Haſtivillio. Pariſ. 1631.
Wernerus *Rollewinck.* Vide Faſciculum.
Franciſcus Roys in diſſert. de Berengario.
Hieronymus Rubeus hiſtoria Ravennatenſis. Venet. 1590.
Ruperti Tuitienſis opera omnia. Pariſiis. 1638.

S.

Sabellicus opera 3. Tom. Baſil. 1560.
Rodericus Santius Hiſtoriæ Hiſpanicæ part. 4. Francof. 1603.
Sandoval in vita Alphonſi VII. Matriti 1600.
Joh. Tamayo *Salazar* Martyr. hiſpan. Lugd. 1651.
Du *Sauſſai* Martyrologium Gallicanum. Par. 1637.
Sarpius Trattat. delle Materie beneficiar.
Saxo Grammaticus. hiſt. Danicæ lib. XVI. Soræ 1644.
Joſephus Scaliger Elenchus trihareſii N. Serarii. Francof. 1605.
— De emendatione Temporum. Lugd. Bat. 1598.
Laurentius Schraderus Chriſtianorum monumentorum Italiæ l. 4. Helmſt. 1592.
Joh. Scylitzes Curopalates hiſt. Rerum in Oriente geſtarum ab a. C. 811. ad a. 1081. Pariſ. 1648.
Serarius de rebus Moguntinis. Mog. 1664.

Severtii Belliocenſis Chronologia hiſtorica Archiepiſcop. Lugdunenſ. Galliarum &c. 3. part. Lug. 2607.
Plaidoyers de Servin. Pariſ. 1603.
Joh. Baptiſta Signius de ordine & ſtatu Canonico bono, 1605.
Sigebertus Gemblacenſis, Chronicon ab a. 381. ad a. 1112. Francof. inter Scriptores Grammaticos. 1583.
— De Scriptoribus Eccleſiaſticis. Antverp. 1639.
Carolus Sigonius, Hiſtoria de Occidentali Imperio l. 20. Baſileæ 1579. De Regno Italiæ l. 20. Francof. 1591.
Sigiſmundus Baro ab Herberſtein rerum Moscoviticarum commentar. Francof. 1600.
Simeon Monachus Dunelmenſis de geſtis Regum Angliæ. Lond. 1652.
Socrates hiſt. Eccleſ. l. 7. Græcè & Latinè. Pariſiis.
Frider. Spanhemius hiſtoria Eccleſiaſtica. Lugd. Batav. 1701.
— *Joanna Papiſſa.*
Sirmondi Concilia Gallica.
Spelmannus Concilia Britannica, Scotica, Hibernica, a. 1606. 1664.
Johannes Stow deſcriptio Civitatis Londin. Lond. 1633.
Andreæ Suenonis Leges Scanicæ.
Laur. Surius vitæ Sanctorum 4. volum. Col. 1627.
P. Sutor de vita Carthuſiana lib. 2. Par. 1522.

T.

R. Tham hiſtoire des Juifs. 1540. Conſtantin.
Franciſcus Tarapha Canon. de origine ac rebus geſtis Hiſpaniæ, Franc. 1603.
Theatre hiſtorique.
Scriptores poſt *Theophanem.* Par. 1685. Il eſt cité p. 3. ſous le nom de Theophanes.
Thwroczius Chronicon Hungariæ.
Theganus de geſtis Ludovici Pii Chorepiſc. Trevirenſis. Pariſ. 1636.
Theophylactus. Bulgar. Arch. Pariſ. 1631. Lond. 1636. &c.
Thiers hiſtoire veritable de la Sainte Larme à Vendôme. Pariſ. 1699.
— Des Perruques.
Louis Thomaſſin. Traitez hiſtoriques & dogmatiques. Paris. 1680.
— Ancienne & nouvelle diſcipline de l'Egliſe. Paris. 1681. en Fran. & Latin. 1688.
Tilloſon Sermons.
Hiſtoria Trevenſis apud Dacherii Spicileg. t. 12.
Joh Trithemius de Scriptoribus Eccleſiaſticis. Baſ. 1594.
Troſteri Dacia.
Tſemach David, vide Ganz.
Chronicon Sancti *Theudenis.*

V.

Varton de Epiſcop. Londinenſ.
Joh. Vaſæus Chronicon Hiſpaniæ. Francof. 1603.
Vetus notitia apud Charlonium in notis ad hiſtoriam Inculiſmenſis Corbæi.
Ferdinandus Ughellus. Italia Sacra. Rom. 1644.
Nico. Vignier Bibliotheque hiſtoriale. Par. 1587.
— Hiſtoire Généalogique de la maiſon de Lorraine.
Vincentius Bellovacenſis ſpeculum hiſtoricum. Norib. 1473. Mog. 1474.
Raphael Volaterranus de Muhammede ejuſque legibus & Saracenorum rebus. 1550.
Fortunati Ulmi, hiſtoria tranſlationis corporis S. Nicolai à Myra Lyciæ Venetias factæ. Venetiis 1626
I. Gerardus Voſſius de Hiſtoricis Latinis. l. 3. Lug. Bat. 1627. Græcis l. 4. Lugd. Bat. 1624.
— De quatuor Artibus popularibus. Amſtel. 1650.
Chriſtianus Urſicius. Rerum Geamanicarum ſcriptores 2. vol. Francof. ad Mœnum. 1670.
Jacobus Uſſerius de ſucceſſione Eccleſiarum Chriſt. & ſtatu. Londini 1648.
— Sylloge veterum Epiſtolarum Hibernicarum. Dub. 1632.

W.

Thomas Walſinghamus hypodigma Neuſtriæ, hiſtoria Angliæ. Francof. 1603
Henric. Warthon Anglia Sacra. Lond. 1698.
Walthram Epiſcopus Naumbergenſis de inveſtitura Epiſcoporum per Imperatores facienda. Arg. 1609.
— Apol. pro Henrico IV.
Wibert in vita Sancti Leonis. Pariſiis. 1615.
Arnoldi Wion lignum vitæ 2. volum. in quibus Religion. Benedictinæ initia, & viri clari deſcribuntur. Venet. 1595.
Wippon on *Wippus* de vita Chunradi Salici Imperat. Francof. 1607.
Wenric lib. de unitate Eccleſiæ.

X.

Xphilinus. Oratio in 3. hebdomadam Jejuniorum ſen in adorationem Crucis. Pariſ. 1639.

Z.

Joh. Zonara Annales Græc. Latini cum verſione & notis Car. Du Freſne du Cange. Par. 1686, 1687.

HIS-

An. de N. S. 1100.

Mas yo auſo diro, car ſe troba en ver,
Que tuit li Papa que foron de Salveſtre entro en aqueſt,
Et tuit li Cardinal, e tuit li Veſque, e tuit li Abba, tuit aqueſti enſemp,
Non han tant de poeſtà de dever aſſolver, qui illi poyſant perdonar
A nenguna creatura pur un pecca mortal:
Solament Dio perdona, que autre non o pò far.
Mas ayço devon far aquilli que ſon Paſtor;
Predicar deven lo poble, e iſtar en oreſon,
E payſſer lo ſovent de divina doctrina,
E caſtigar li peccant donant a lor deciplina,
Coés vraya amoneſtança quilli hayan pentiment,
Mas enſegre Jeſu Xriſt, e far li ſio plaçer,
E gardar fermament çò quel ha commanda,
E eſſer mo aviſa à fuire l'Antexriſt,
Que nos non crean à ſon fayt, ni à ſon dit;
Car ſegont l'Eſcriptura, ara ſon moti Antexriſt;
Car Antexriſt ſon tuit aquilli que contrarian à Xriſt.

Car je vous oſe dire, & il ſe trouve vrai,
Que tous les Papes, depuis Sylveſtre juſqu'a aujourd'hui,
Tous les Cardinaux, les Evéques, les Abbez tous enſemble,
N'ont pas la puiſſance de donner une telle abſolution, ni de pardonner
Les péchez mortels à aucune créature:
C'eſt Dieu ſeul qui pardonne, nul autre ne le peut.
Mais voici ce que doivent faire ceux qui ſont les Paſteurs;
Ils doivent prêcher au Peuple, & prier,
Et les paitre ſouvent d'une doctrine divine,
Et châtier les pécheurs, en exerçant ſur eux la diſcipline,
En leur faiſant de bonnes remontrances, afin qu'ils ſe repentent,
Et qu'ils ſuivent J. Chriſt, faiſant ſa volonté,
Et obſervant conſtamment ce qu'il a commandé,
En prenant ſoin de fuir l'Antechriſt,
Et ne ſe laiſſant gagner ni par ſes paroles, ni par ſes diſcours;
Car, ſelon l'Ecriture, il y a déja pluſieurs Antechriſts;
Et on appelle Antechriſts, ceux qui s'oppoſent à J. Chriſt.

An. de N. S. 1100.

C'eſt aſſez pour donner une idée de cet Ecrit. On y trouve un Abregé de l'Hiſtoire de l'Egliſe juſqu'à la venue de J. Chriſt, un Abregé de l'Evangile, un Parallele de l'Evangile & de la Loi, & un antidote contre les ſentimens de l'Egliſe Romaine.

Il paroit de cet Ecrit, que le nom de *Vaudois* étoit en uſage avant *Valdo*, dont nous aurons à parler dans le Siecle ſuivant; & nous rechercherons en même tems l'origine de ce mot. Mais j'ai cru que je ne pouvois mieux finir ce Siecle, qu'en donnant par cet Extrait une idée des anciens *Vaudois*.

FIN DU TOME I.

Aol
1468945

Digitized by Google